

Bretagne, Ille-et-Vilaine, Rennes,
10 et 12 rue Saint-Louis

Les occupations de la parcelle 0234 de l'Antiquité à l'époque Moderne

Volume 1

sous la direction de

Romuald Ferrette

par

Romuald Ferrette



Bretagne, Ille-et-Vilaine, Rennes,
10 et 12 rue Saint-Louis

Les occupations de la parcelle 0234 de l'Antiquité à l'époque Moderne

Volume 1

sous la direction de

Romuald Ferrette

par

Romuald Ferrette

avec la collaboration de

Paul-André Besombes

Vérane Brisotto

Arnaud Desfonds

Françoise Labaune-Jean

Pierrick Leblanc

Sébastien Lepetz

Richard Delage

Laure Simon

Vincent Pommier

M. Le Puil-Textier

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon

CS 67737

35577 Cesson-Sévigné

Septembre 2015

Sommaire du volume 1 : les occupations de la parcelle 0234, de l'Antiquité à l'époque Moderne

9	I Données administratives, techniques et scientifiques
10	Fiche signalétique
11	Mots-clefs des thesaurus
12	Intervenants
14	Notice scientifique
14	Etat du site
15	Localisation de l'opération
16	Localisation cadastrale
17	Arrêté de prescription
27	Arrêté modificatif de prescription
30	Autorisation de fouille
32	Définition des moyens
35	II Résultats
37	1. Présentation globale de l'opération
37	1.1 Le cadre de l'intervention
37	1.1.1 Introduction
38	1.1.2 Le contexte historique
40	1.1.3 Le contexte topographique et géologique
41	1.2. Les résultats du diagnostic et les problématiques de l'opération
41	1.2.1 Les résultats du diagnostic
41	1.2.2 La prescription de fouille
42	1.3. Descriptif technique et scientifique de l'opération
42	1.3.1 L'étude du bâti
42	1.3.2 Le secteur antique
42	1.3.2.1 Aspect techniques du décapage
43	1.3.2.2 Le secteur antique au terme du décapage : organisation générale et état de conservation
43	1.3.2.3 Problématiques générales de la fouille du secteur antique et la stratégie de fouille
47	1.3.2.4 Enregistrement et archivage des données
47	1.3.2.5 Moyens mis en œuvre pour l'étude du secteur antique
48	1.3.2.6 Exploitation des données lors du post-fouille
50	2. Les vestiges de la parcelle 0234
50	2.1. Les vestiges antérieurs au <i>cardo</i> C3 (phases 1 et 2)
50	2.1.1 Un ensemble fossoyé (phase 1)
50	2.1.1.1 Description des vestiges
52	2.1.1.2 Approche chronologique
52	2.1.2 Les premiers sols et aménagements (phase 2)
52	2.1.2.1 Description des aménagements
54	2.1.2.2 Approche chronologique

55	2.1.3 Conclusion sur les aménagements antérieurs à la rue
55	2.2. La création et l'évolution du cardo C3
56	2.2.1 Les différents états de la chaussée
56	2.2.1.1 Etat 1
58	2.2.1.2 Etat 2
59	2.2.1.3 Etat 3
60	2.2.1.4 Etat 4
61	2.2.1.5 Etat 5
62	2.2.1.6 Etat 6
63	2.2.1.7 Etat 7
63	2.2.2 La limite occidentale du cardo C3 et les occupations limitrophes : corrélation avec les différentes chaussées
63	2.2.2.1 Coupe 3-état 1
64	2.2.2.2 Coupe 3-état 2
65	2.2.2.3 Coupe 3-état 3
66	2.2.2.4 Coupe 3-état 4
67	2.2.2.5 Coupe 3-état 5
67	2.2.2.6 Les données de la coupe 25
68	2.2.2.7 Les données de la coupe 43
69	2.2.3 La limite orientale du cardo C3 et l'amorce des occupations limitrophes
69	2.2.3.1 Les occupations antérieures à la rue : coupes 3, 28, 27, 15 et 9 (phase 2)
69	2.2.3.1.1 Etat 1
69	2.2.3.1.2 Etat 2
71	2.2.3.1.3 Etat 3
72	2.2.3.1.4 Etat 4
72	2.2.3.2 Les aménagements contemporains du cardo C3 : la partie sud de la rive est de la rue, analyse des coupes 2, 12, 9 et 15
72	2.2.3.2.1 Etat 1
73	2.2.3.2.2 Etat 2
75	2.2.3.2.3 Etat 3
76	2.2.3.2.4 Etat 4
78	2.2.3.2.5 Etat 5
81	2.2.3.2.6 Etat 6
84	2.2.3.2.7 Etat 7
85	2.2.3.2.8 Etat 8
87	2.2.3.2.9 Etat 9
88	2.2.3.3 Les aménagements contemporains du cardo C3 : la partie nord de la rive est de la rue, analyse des coupes 27, 28, 3 et 36
88	2.2.3.3.1 Etat 1
89	2.2.3.3.2 Etat 2
90	2.2.3.3.3 Etat 3
91	2.2.3.3.4 Etat 4
92	2.2.3.3.5 Etat 5
94	2.2.3.3.6 Etat 6
94	2.2.3.3.7 Etat 7
95	2.2.3.3.8 Etat 8
97	2.2.4 Synthèse sur le cardo et sur les occupations qui le précèdent
97	2.2.4.1 Les occupations antérieures au cardo C3 (phases 1 et 2)
97	2.2.4.1.1 Phase 1
97	2.2.4.1.2 Phase 2
101	2.2.4.2 Le cardo C3 et ses rives est et ouest (phase 3 et suivantes)
102	2.2.4.2.1 Phase 3 : l'apparition de la rue
104	2.2.4.2.2 Phase 4 : une réfection globale de la chaussée
104	2.2.4.2.3 Phase 5 : un empiètement du privé sur l'espace public
107	2.2.4.2.4 Phase 6 : un développement du bâti en rive est
107	2.2.4.2.5 Phase 7 : une organisation confirmée en rive est et le développement de l'usage de la pierre en soubassement
110	2.2.4.2.6 Phase 8 : une réorganisation des occupations en rive est de la rue
110	2.2.4.2.7 Phase 9 : le développement de puissants bâtiments et une dernière grande réfection du cardo C3
113	2.2.4.2.8 Phase 10 : le creusement d'un fossé en rive est
115	2.3 Les occupations à l'intérieur du quartier oriental
115	2.3.1 Les vestiges de la partie méridionale du quartier
115	2.3.1.1. Etat 1

115	2.3.1.1.1 Description des vestiges
116	2.3.1.1.2 Le dépôt du vase 1561
118	2.3.1.2 Etat 2
118	2.3.1.3 Etat 3
119	2.3.1.4 Etat 4
120	2.3.1.5 Etat 5
123	2.3.1.6 Etat 6
124	2.3.1.7 Etat 7
126	2.3.1.8 Etat 8
128	2.3.1.9 Etat 9
130	2.3.1.10 Etat 10
131	2.3.1.11 Etat 11
133	2.3.2 Corrélation avec la rive est du <i>cardo</i> C3
133	2.3.2.1 Introduction
134	2.3.2.2 Proposition de corrélation
134	2.3.2.2.1 Etats 1 à 3
134	2.3.2.2.2 Etat 4
135	2.3.2.2.3 Etat 5
136	2.3.2.2.4 Etat 6
137	2.3.2.2.5 Etat 7
138	2.3.2.2.6 Etat 8
140	2.3.2.2.7 Etat 9
141	2.3.2.2.8 Etat 10
141	2.3.2.2.9 Etat 11
141	2.3.2.2.10 Conclusion
143	2.3.3 Les vestiges de la partie septentrionale du quartier
143	2.3.3.1 Les aménagements antérieurs au <i>cardo</i> C3
143	2.3.3.1.1 Phase 1
144	2.3.3.1.2 Phase 2
151	2.3.3.2 Les aménagements contemporains du <i>cardo</i> C3
151	2.3.3.2.1 Etat 1
154	2.3.3.2.2 Etat 2
154	2.3.3.2.3 Etat 3
157	2.3.3.2.4 Etat 4
157	2.3.3.2.5 Etat 5
160	2.3.3.2.6 Etat 6
164	2.3.3.2.7 Etat 7
166	2.4 Corrélations avec les occupations méridionales du quartier : élaboration d'un phasage à l'échelle du site
167	2.4.1 Les occupations antérieures au <i>cardo</i> C3
167	2.4.1.1 Phase 1 : un probable enclos et une première organisation parcellaire
168	2.4.1.2 Phase 2 : l'évolution de l'occupation initiale
168	2.4.1.2.1 Etat 1
169	2.4.1.2.2 Etat 2
170	2.4.1.2.3 Etat 3
171	2.4.1.2.4 Etat 4
172	2.4.1.2.5 Datation globale de la phase 2
178	2.4.2 Les occupations contemporaines du <i>cardo</i> C3
178	2.4.2.1 Phase 3-états 1 et 2 : l'apparition de la rue
181	2.4.2.2 Phase 4 : une première grande réfection de la chaussée
181	2.4.2.3 Phase 5 : un premier essor du bâti
181	2.4.2.3.1 Etat 1
183	2.4.2.3.2 Etat 2
183	2.4.2.3.3 Datation globale de la phase 5
186	2.4.2.4 Phase 6 : une organisation confortée
186	2.4.2.5 Phase 7 : le développement de l'emploi de la pierre en fondation
188	2.4.2.5.1 Etat 1
188	2.4.2.5.2 Etat 2
188	2.4.2.5.3 Datation globale de la phase 7
195	2.4.2.6 Phase 8 : un essoufflement de l'occupation en rive est ?
201	2.4.2.7 Phase 9 : une réorganisation du site et une dernière grande réfection du <i>cardo</i> C3
205	2.4.2.8 Phase 10 : les ultimes aménagements

212	2.5 Le retrait des occupations antiques
212	2.5.1 Les données de la céramique
212	2.5.1.1 <i>Le comblement du fossé 1022=1083=1131</i>
213	2.5.2 Les données des dépôts superficiels
213	2.5.2.1 <i>Les données du numéraire</i>
216	2.6 Les occupations postérieures à l'Antiquité
216	2.6.1 Phase 11 : des témoignages de la fin de la fin de l'époque médiévale et du début de l'époque moderne
219	2.6.2 Phase 12 : le devenir du site après l'abandon du chemin
219	2.6.2.1 <i>Les données planimétriques</i>
221	2.6.2.2 <i>Les coupes 1, 26 et 41</i>
221	2.6.2.3 <i>Le site du 10-12 de la rue Saint-Louis avant la création du mur 1006 (phase 12-état 1)</i>
221	2.6.2.4 <i>La création du mur 1006 (phase 12-état 2)</i>
223	2.6.2.5 <i>La création du mur 1349 (équivalent au mur 16 de l'étude du bâti, phase 12-état 3)</i>
224	2.6.2.6 <i>La création du mur 1350 (équivalent au mur 18 de l'étude du bâti, phase 12-état 4)</i>
227	2.6.2.7 <i>La question de la destruction du mur 1006</i>
228	3. Eléments de synthèse
230	3.1 L'espace public : le <i>cardo</i> C3
230	3.1.1 Statut et conception du <i>cardo</i> C3
230	3.1.2 La création du <i>cardo</i> C3 et ses principaux programmes de réfection
231	3.1.3 Restitution du profil nord-sud du <i>cardo</i> C3 et la question de l'écoulement des eaux
236	3.2 La gestion de la topographie
240	3.3 La dynamique de l'occupation
240	3.3.1 Le site du 10-12 rue Saint-Louis avant le milieu du I ^{er} siècle
240	3.3.2 Du milieu du I ^{er} siècle au début du III ^e siècle
244	3.3.3 Le III ^e siècle et la réorganisation du quartier
245	3.4 Le devenir du site après l'époque antique
246	Bibliographie générale du volume 1
248	III Annexes
249	Annexe 1 : Etude de la céramique et des terres cuites
301	Annexe 2 : Etude du numéraire
308	Annexe 3 : Etude de l'instrumentum
309	Annexe 4 : Etude du verre
311	Annexe 5 : Etude des éléments lithiques
312	Annexe 6 : Liste des figures et des tableaux du volume 1 du RFO
318	Annexe 7 : Inventaire des Unités Stratigraphiques
333	Annexe 8 : Inventaire des mobiliers de la parcelle 0234
342	Annexe 9 : Inventaire des clichés de la parcelle 0234

Sommaire du volume 2 : le jeu de paume de la salle du Pélican

5 I Données administratives, techniques et scientifiques

6	Fiche signalétique
7	Mots-clefs des thesaurus
8	Intervenants
10	Notice scientifique
10	Etat du site
11	Localisation de l'opération
12	Localisation cadastrale
13	Arrêté de prescription
23	Arrêté modificatif de prescription
25	Autorisation de fouille
27	Définition des moyens

31 II Résultats

32	1 Présentation générale
32	1.1 Contexte et enjeu de l'intervention
32	1.2 Contraintes techniques et méthodologie
32	1.2.1 Contraintes techniques
33	1.2.2 Méthodologie
35	1.3 Communication

36 2 Les résultats

36	2.1 Les élévations
36	2.1.1 Le gouttereau ouest
36	2.1.2 Le gouttereau est
53	2.1.3 Le pignon nord
56	2.1.4 Le pignon sud
61	2.1.5 La chapelle latérale
64	2-2 La charpente de comble
69	2.3 Les sols
73	2.4 Les sondages des niveaux enfouis
74	2.4.1 Le sondage 1
77	2.4.2 Le sondage 2
79	2.4.3 Le sondage 3
81	2.4.4 Le sondage 3bis
83	2.5 Le bâtiment nord

85 3 L'interprétation des résultats

85	3.1 Un premier jeu de paume ?
	3.2 La salle du Pélican

86	3.2 La salle du Pélican
86	3.2.1 L'implantation
89	3.2.2 Les propriétaires
91	3.2.3 L'organisation architecturale
91	<i>La volumétrie</i>
91	<i>Le mur de bricole</i>
93	<i>La galerie basse et l'accès</i>
94	<i>La galerie haute et l'escalier</i>
98	<i>Les matériaux</i>
98	<i>Le montage de la structure bois</i>
99	<i>Le décor de la salle</i>
100	<i>Les annexes : les latrines, la buanderie, la laverie</i>
101	3-2-4 Les jeux de paume à Rennes
102	3-2-5 Les jeux de paume en France et en Europe
102	<i>L'ancêtre des sports de raquettes</i>
102	<i>Contexte d'apparition</i>
102	<i>Architecture de la salle</i>
103	<i>Pratique de la paume</i>
104	<i>Maître-paumier, une profession reconnue</i>
104	<i>Du loisir à l'activité lucrative</i>
104	<i>Apogée et déclin du jeu de paume</i>
106	<i>Constantes et particularités</i>
109	<i>Les dimensions</i>
111	<i>L'architecture de la salle</i>
116	<i>Les matériaux</i>
118	<i>Les annexes</i>
120	<i>Le jeu de paume et les expressions de la langue française</i>
122	3-3 De la salle du Pélican à la chapelle du Séminaire
122	3-3-1 La métamorphose d'un espace et d'une fonction
122	3-3-2 La fermeture des travées
128	3-3-3 Le transept
129	3-3-4 La modification de la toiture
131	3-3-5 La reconstruction de la façade sud
132	3-3-6 La chapelle en fonction
133	3-3-7 Le décor
136	3-4 La saisie du bien à la Révolution
136	3-4-1 L'hôpital militaire et la transformation de la chapelle en lingerie
139	3-4-2 Les ultimes modifications

145 4 Conclusion

147 5 Bibliographie

149 III Annexes

150	Diagrammes stratigraphiques
151	Etude documentaire – Pierre Poilpré, Inrap
192	Etude documentaire – Maelle Leconte, architecte
197	Rapport d'étude du mobilier - Françoise Labaune-Jean, Inrap
205	Rapport d'étude dendrochronologique – Dendrotech
265	Rapport d'étude d'enduits peints – Géraldine Fray
299	Rapport d'étude des monnaies – P-A Besombes - SRA Bretagne
307	Listes des figures

311 IV Inventaires

312	Inventaire des minutes
314	Inventaire des US
318	Inventaire des prélèvements
319	Inventaire des blocs architecturaux
321	Inventaire du mobilier



I. Données administratives, techniques et scientifiques



Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Ille-et-Vilaine (35)

Commune
Rennes

Adresse ou lieu-dit
10 et 12, rue Saint-Louis

Codes

code INSEE
35 238

Numéro de dossier Patriarche
—

Numéro de l'entité archéologique
35 238 0118

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

x(L93) : 135, 1587
y(L93): 723,3295
z(L93): 35,55 m NGF

Références cadastrales

Commune
Rennes

Année
—

Section(s) et parcelle(s)
AC, 0234 et 1130

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

—

Propriétaire du terrain

Ville de Rennes
Hôtel de Ville
BP 3126
35031 Cedex

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2013-278 en date du 24 octobre
2013 modifiant l'arrêté 2012-259
en date du 21 novembre 2012

Numéro de l'opération
F 105 097

Numéro de l'arrêté de désignation
du responsable
2014-104 en date du 03 mars
2014

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Ville de Rennes

Nature de l'aménagement

Construction d'une maison de la
petite enfance

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Romuald Ferrette, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 677737
35577 Cesson-Sévigné
et Centre archéologique Inrap
37 rue du Bignon
CS 677737
35577 Cesson-Sévigné

Dates d'intervention sur le terrain

du 08 juin au 18 août 2014

Surface du projet d'aménagement

1270 m²

Surface à décaper

870 m²

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique
- Néolithique**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- Âge du Bronze**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Âge du Fer**
 - Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Epoque médiévale**
 - haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Epoque contemporaine**
 - Ere industrielle

Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- ...

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
 - Industrie osseuse
 - Céramique
 - Restes
 - Végétaux
 - Faune
 - Flore
 - Objet métallique
 - Arme
 - Outil
 - Parure
 - Habillement
 - Trésor
 - Monnaie
 - Verre
 - Mosaïque
 - Peinture
 - Sculpture
 - Inscription
 - ...

Etudes annexes

- Géomorphologique
- Archéologique
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphane Deschamps, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Paul-André Besombes, SRA	Conservateur du patrimoine	Contrôle scientifique
Michel-Alain Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Romuald Ferrette, Inrap	Chargé d'études et d'opérations	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphane Deschamps, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Paul-André Besombes, SRA	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur Interrégional Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Administrateur	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Assistant technique	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle-Picault, Inrap	Assistante opérationnelle	Planification des personnels
Nathalie Ruaud, Inrap	Logisticienne	Gestion des équipements de chantier
Olivier Laurent, Inrap	Gestionnaire de centre archéologique	Gestion du matériel
Olivier Bréhélin, Inrap	Contrôleur de gestion	Suivi de l'opération
Isabelle Giron-Audeoud, Inrap	Conseillère sécurité-prévention	Mise en place et suivi de l'opération

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Romuald Ferrette, Inrap	Chargé d'études et d'opérations	Responsable scientifique
Elen Esnault, Inrap	Assistante d'études et d'opérations	Responsable de secteur, étude du bâti
Rozenn Battais, Inrap	Technicienne de fouille	Etude du bâti, fouille, relevés, enregistrement
Alain Betton, Inrap	Technicien de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Philippe Boulinguez, Inrap	Topographe	Relevés topographiques
Philippe Cocherel, Inrap	Technicien de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Julie Cavanillas, Inrap	Technicienne de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
CNPAO		Scan 3D
Richard Delage, Inrap	Céramologue	Fouille, relevés et enregistrement
Dendrotech	Dendrochronologie	Prélèvements et datations des bois
Géraldine Fray	Spécialiste	Etude des enduits modernes
Gwenaél Herviaux	Technicien de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Géraldine Jouquand, Inrap	Technicienne de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Maïlys Lallauret, Etudiante	Stagiaire	Fouille et étude de bâti
Stéphanie Le Berre, Inrap	Technicienne de fouille	Fouille, relevés et enregistrement

Pierrick Leblanc, Inrap	Topographe	Relevés topographiques
Fabrice Lecampion, Inrap	Technicien de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Yann Lethos-Duclos, Inrap	Technicien de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Frédéric Maret, Inrap	Technicien de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Marie Millet, Inrap	Technicienne de fouille	Etude du bâti, fouille, relevés, enregistrement
Hervé Paitier, Inrap	Photographe	Travaux de photogrammétrie
Anne-Sophie Paranthoën, Inrap	Technicienne de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Thiphaine Robin, Inrap	Technicienne de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Marie-Laure Thierry, Inrap	Technicienne de fouille	Etude du bâti, fouille, relevés, enregistrement
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Relevés topographiques

Terrassements

Entreprises CHARIER TP	41, rue du Manoir de Servigné	35 000 RENNES
------------------------	-------------------------------	---------------

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Romuald Ferrette, Inrap	Chargé d'études et d'opérations	Etude, Dao, synthèse et rédaction
Elen Esnault, Inrap	Assistante d'études et d'opérations	Etude, Dao, synthèse et rédaction
Paul-André Besombes, SRA	Conservateur du patrimoine	Etude des monnaies
Vérane Brisotto, Inrap	Assistante d'études et d'opérations	Etude des instruments de mouture
Dendrotech	Dendrochronologie	Prélèvements et datations des bois
Arnaud Desfonds, Inrap	Dessinateur	Dao, Pao
Françoise Labaune-Jean, Inrap	Céramologue	Etude et inventaire du mobilier moderne
Pierrick Leblanc, Inrap	Topographe	Réalisation des plans topographiques et redressements photographiques
Sébastien Lepetz, CNRS	Archéozoologue	Etude d'un dépôt de faune
Richard Delage, Inrap	Céramologue	Etude et inventaire du mobilier antique
Stéphanie Hurtin, Inrap	Gestionnaire des collections	Gestion du mobilier
Hervé Paitier, Inrap	Photographe	Travaux de photogrammétrie
Pierre Poilpré, Inrap	Spécialiste	Etude d'archives
Jean-François Royer	Technicien de fouille	Traitement du mobilier
Laure Simon, Inrap	Céramologue	Etude, inventaire du verre et de l'instrumentum
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Réalisation des plans topographiques et redressements photographiques
M. Le Puil-Textier, Inrap	Anthropologue	Fouille en laboratoire

Notice scientifique

L'intervention du 10-12 de la rue Saint-Louis fait suite au projet de construction d'une maison de la petite enfance par la ville de Rennes (35). Elle concerne deux thématiques principales : l'étude des séquences gallo-romaines et modernes à l'emplacement de la parcelle 0234 (volume 1 du RFO) et l'analyse et l'évolution d'un bâtiment en élévation, en l'occurrence une salle du jeu de paume, la salle du Pélican, construite au début du XVII^e siècle (parcelle 1130, volume 2 du RFO).

Les occupations antiques concernent la façade orientale d'un quartier proche du *forum* présumé de *Condate* et qui se développe à partir du milieu du I^{er} siècle, le long du *cardo* C3. Les premiers vestiges remontent toutefois à l'époque augustéenne (enclos ? et parcellaire). La mise en œuvre de la rue initiale est soignée et rigoureuse, tout en restant classique pour Rennes. Elle bénéficiera d'un entretien et de programmes de réfection continus jusqu'au milieu du III^e siècle. Elle est d'abord longée à l'est par des architectures légères et modestes, occupant des superficies au sol très réduites (moins de 30 m²) et disposant de cours en retrait. L'hypothèse de boutiques, plusieurs fois reconstruites en respectant des limites foncières fortes, est une piste privilégiée. Au milieu du III^e siècle, la physionomie du quartier change radicalement avec l'apparition de puissantes constructions utilisant massivement la pierre. Cette évolution s'accompagne d'une dernière grande réfection du *cardo* et s'intègre parfaitement dans l'histoire de *Condate* qui connaît une mutation importante à cette époque. L'ancien quartier commerçant acquiert alors probablement un caractère résidentiel prononcé. Le milieu du IV^e siècle marque le retrait de l'occupation antique avec le démantèlement de ces grandes constructions. Par la suite, il faut attendre la fin de l'époque médiévale pour voir apparaître un nouvel axe de circulation. Celui-ci est ensuite scellé par des apports de terre au XV^e siècle qui préfigurent les changements opérés à l'époque Moderne.

La redécouverte de la salle du Pélican en 2011 reste exceptionnelle et est une réelle opportunité de connaître ce patrimoine, peu souvent étudié. La salle, caractéristique de l'architecture des jeux de paume qui sera normalisée au XVIII^e siècle, est dans un état de conservation remarquable. Datée de 1607 par dendrochronologie, son étude a permis de restituer les parties aujourd'hui disparues et ainsi de pouvoir appréhender l'organisation primitive de l'édifice avec ses galeries hautes et basses.

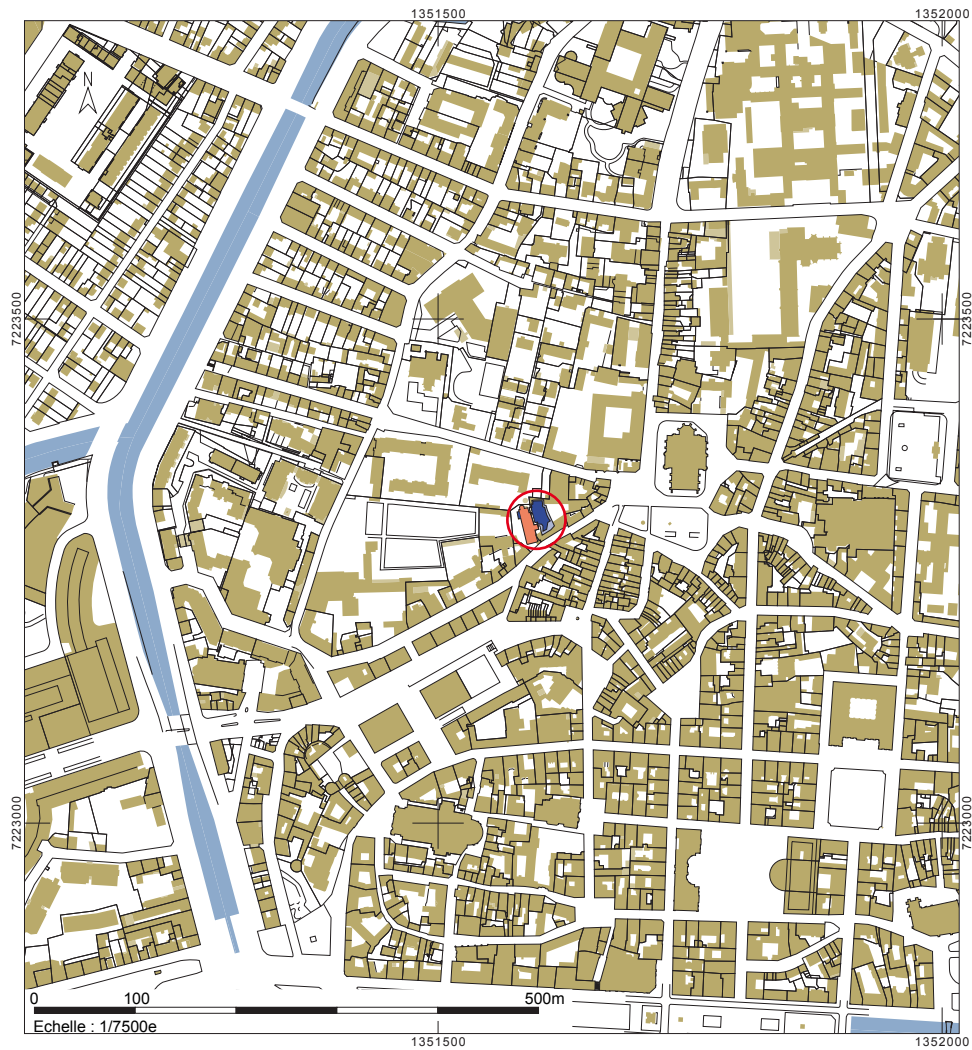
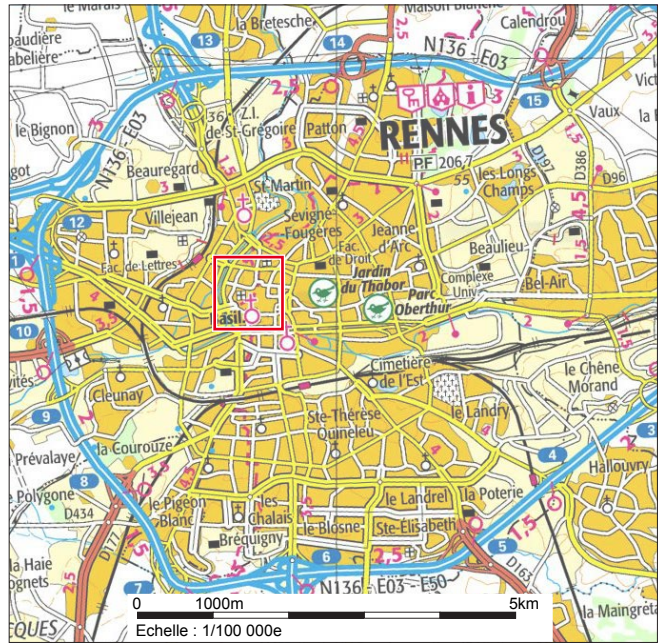
Une recherche documentaire réalisée en parallèle a montré que les propriétaires successifs de la salle sont de grandes familles de parlementaires et ainsi de comprendre qu'en plus d'un sport, la paume est également une activité lucrative. L'étude a fourni de précieux renseignements sur l'intégration de la salle dans le quartier Saint-Aubin qui ne comptait pas moins de huit jeux de paume. Ainsi, l'étude de la salle du Pélican offre un autre visage du quartier, loin de l'image pieuse portée notamment par le couvent des Jacobins situé à proximité et dont le culte à Notre-Dame de Bonne Nouvelle est également en pleine apogée au XVII^e siècle.

Paradoxalement, c'est sans doute cette dispersion de l'esprit vers ces jeux jugés décadents qui est à l'origine du déclin de la paume et de la disparition massive des salles. Heureusement, celle du Pélican a reçu une autre affectation en étant transformée en chapelle entre 1686 et 1690, ce qui a permis de préserver en grande partie ses dispositions primitives. D'ailleurs, ce sont ses caractéristiques architecturales qui sont à l'origine d'une transformation somme toute rapide et à moindre coût : il a suffi d'ajouter un transept à l'espace de jeu pour modifier définitivement la perception de la salle. De l'état chapelle, il ne reste plus aucun décor si ce n'est des blocs de calcaire en remploi dans un mur récent qui ont permis néanmoins de restituer un retable Lavallois.

État du site

Au terme de l'intervention, un fond de forme a été réalisé à la hauteur de la parcelle 0234.

Localisation de l'opération



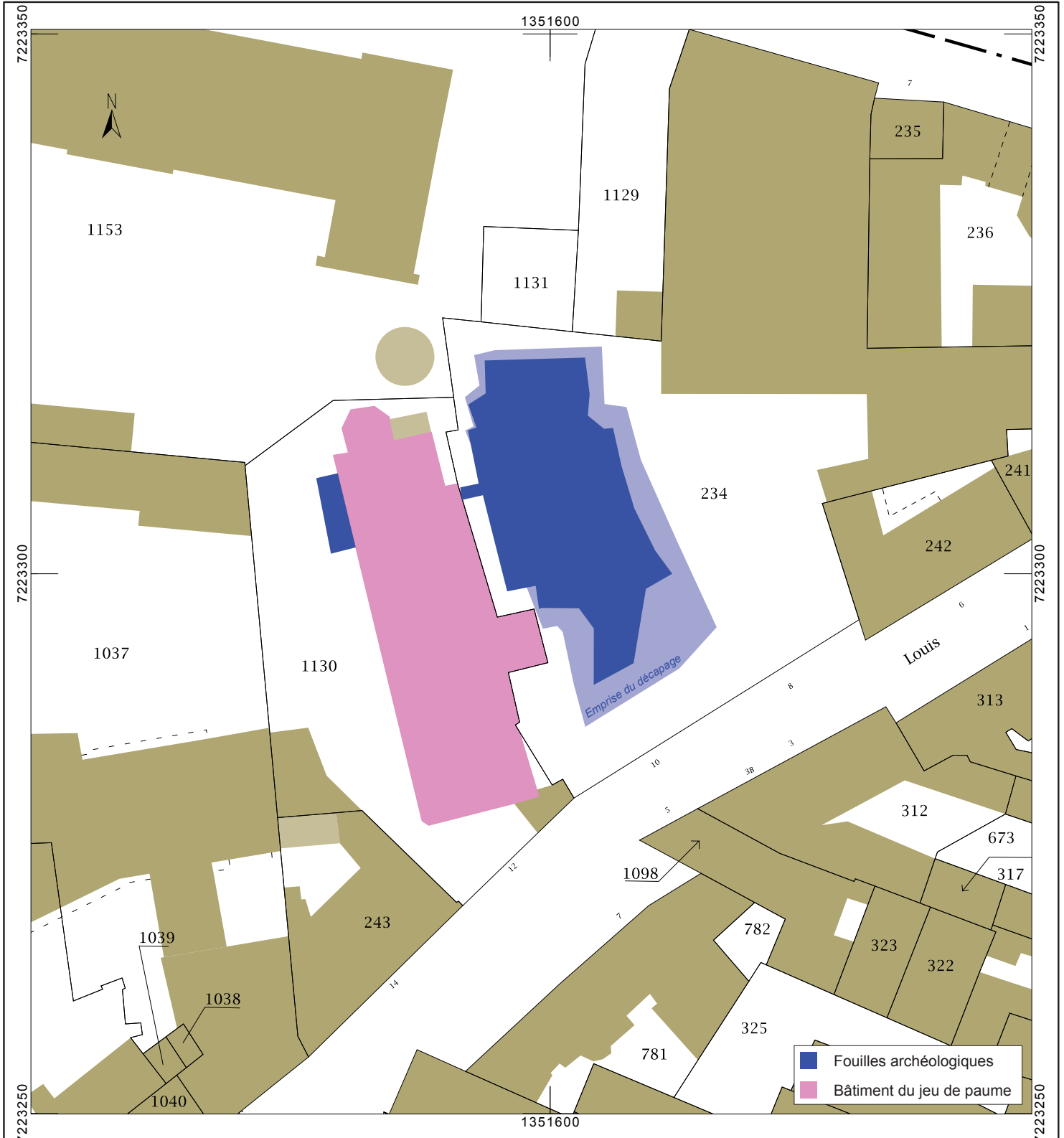
Localisation cadastrale

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

Date d'édition : 24/08/2015
(fuseau horaire de Paris)

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Section : AC
Feuille : 000 AC 01



Arrêté de prescription



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

ARRETE n° 2012-259 portant prescription de fouille archéologique préventive

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010 S.G.A.R. / DRAC/DSG en date du 14 décembre 2010 portant délégation de signature à M. François ERLNBACH, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU le rapport du diagnostic archéologique prescrit par arrêté n° 2011-002 du 06 janvier 2011. ; reçu le 11 mai 2012

VU l'avis de la commission interrégionale de la recherche archéologique en date du 17 octobre 2012. .

CONSIDERANT que le diagnostic a mis en évidence des vestiges d'occupation antique, médiévale et moderne.

ARRETE

Article 1^{er} : Est prescrite une fouille préventive préalable aux aménagements, ouvrages ou travaux portant sur le terrain sis en :

Région : Bretagne

Département : Ille-et-Vilaine

Commune : RENNES

Lieu-dit : 10 et 12 rue Saint-louis

Cadastre : section : AC parcelles : 0234 et 1130

Propriétaire : Ville de Rennes

Numéro d'entité archéologique dans la base de données « Patriarche » : 35 238 0118

Article 2 : La fouille sera réalisée conformément au cahier des charges annexé, sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Rennes, qui projette d'exécuter les travaux donnant lieu à la présente prescription.

Sa réalisation peut être confiée, au choix du maître d'ouvrage, à l'Institut national de recherches archéologiques préventives, à un service archéologique territorial agréé ou à tout autre opérateur de droit public ou privé titulaire de l'agrément prévu aux articles R 522-7 à R 522-13 du code du patrimoine.

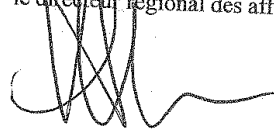
Le contrat conclu avec l'opérateur comporte le projet d'intervention de celui-ci précisant les modalités de mise en œuvre des prescriptions contenues dans le cahier des charges.

Article 3 : La fouille ne pourra être entreprise qu'après autorisation par le préfet de région, délivrée à la demande de la personne qui projette d'exécuter les travaux, au vu du dossier transmis comprenant le contrat mentionné à l'article 2, le justificatif de l'agrément de l'opérateur et, le cas échéant, la déclaration sur l'honneur prévue à l'article R 523-45 du code du patrimoine.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur le Maire de la Ville de Rennes, Hôtel de Ville, BP 3126, 35031 Rennes cedex..

Fait à Rennes, le 21 NOV. 2012

le Préfet de région,
par délégation,
le directeur régional des affaires culturelles,



François Erlenbach

destinataires : Mairie de Rennes
copie à : Préfecture de Région
 CRMH
 STAP d'Ille-et-Vilaine

**PREFET DE LA REGION BRETAGNE****Prescriptions de fouille archéologique préventive
annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2012-259****le Préfet de la région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

région :	Bretagne		
département :	Ille-et-Vilaine		
commune :	RENNES		
lieu-dit :	10-12 rue Saint-Louis		
cadastre :	section : AC	parcelles : 0234 et 1130	année :
pétitionnaire :	Ville de Rennes		
propriétaire :	Ville de Rennes		

1 - Emprise de la fouille archéologique :

1664 m², telle que précisée sur le plan annexé.

2 - Environnement archéologique

Le projet d'équipement centre nord sis 10-12 rue Saint-Louis se situe dans un secteur particulièrement sensible, du point de vue archéologique, de la ville de Rennes. Localisé au centre géographique de la ville romaine du Haut Empire de Condate, ce quartier a donné lieu à de nombreuses découvertes archéologiques par le passé. Plusieurs opérations archéologiques d'importance se sont déroulées dans l'environnement proche de l'îlot Saint-. Citons notamment, à proximité immédiate du site, deux diagnostics conduits en 1993 et 1998 au n° 16-18 de la rue Saint-Louis ainsi qu'un troisième mené en 2003 et situé sur une parcelle contiguë à celles concernées par le projet au nord de l'îlot Saint-Louis. Les deux premiers ont révélé la présence de vestiges de bâti antique, et le troisième celle d'une voie cardinale dont le tracé se poursuit dans les parcelles concernées par le projet.

La période médiévale est beaucoup moins bien documentée que la période antique. La présence d'un quartier dénommé « vieux bourg Saint-Etienne » est attestée au XIIe siècle. A partir du XIIIe siècle ce secteur hors les murs de la ville de Rennes pourrait être libre de toutes constructions. Cette circonstance explique l'installation en ce lieu, au début du XVIIe siècle, d'un jeu de paume dont la nature et les caractéristiques ont été récemment redécouvertes par Elodie Baizeau. En 1686, ce bâtiment est transformé en chapelle, puis transformé en hôpital militaire à partir de 1793.

Le bâtiment du jeu de paume a été construit à l'extrême fin du XVIe - début du XVIIe siècles (la charpente est datée par dendrochronologie de 1605), ce qui en ferait l'un des plus anciens jeux de paume actuellement

conservés en France. Cette salle, dénommée « Le Pélican » à l'époque, se présente comme un long rectangle de 28,82 m. sur 9,15 m. en intérieur soit des proportions très proches du modèle idéal de la salle de jeu de paume donné au XVIII^e siècle. La façade sud présente l'élévation de l'état chapelle. Le reste du bâtiment d'origine est construit en structure bois sur un soubassement de maçonnerie. La façade est flanquée d'une tour d'escalier qui permettait peut-être (étude de T. Béthus) de desservir une galerie extérieure dont E. Baizeau a restitué l'existence. E. Baizeau a pu, avec vraisemblance, restituer, à partir de l'existant, les volumes initiaux du jeu de paume : galeries extérieures, galerie intérieure, comble apparent (la charpente est en place).

Jusqu'au XVII^e siècle, il existait dans le royaume de très nombreux jeux de paume qui attestent de la grande popularité de ce jeu mais constructions relativement légères et sans décor apparent, très peu ont survécu.

Par arrêté du 23 juillet 2012, le bâtiment de l'ancien jeu de Paume a été inscrit en totalité au titre des monuments historiques.

Outre le rapport de diagnostic de Dominique Pouille (Inrap) il faut mentionner deux études complémentaires portant exclusivement sur le Jeu de Paume :

E. Baizeau, Bâtiment du Jeu de Paume – Rue Saint-Louis. Études de faisabilité janvier 2011. Volet 2.0/ Étude historique et patrimoniale, janvier 2011.

T. Béthus (Inrap), Bâtiment du Jeu de Paume - rue Saint-louis Rennes (35 000). Note d'étude de bâti, 15 octobre 2011. (étude de la tour d'escalier sur la façade ouest du jeu de paume)

L'îlot Saint-Louis comporte par conséquent deux centres d'intérêt majeurs du point de vue archéologique : les vestiges d'un quartier de la ville antique de Condate et la présence d'un exceptionnel jeu de paume entièrement conservé.

3 - Données scientifiques issues du diagnostic

Le diagnostic réalisé par Dominique Pouille (Inrap) du 04 au 21 janvier 2012 a confirmé tout l'intérêt de ce secteur de la ville. Ce diagnostic avait deux objectifs : confirmer la présence, l'extension et l'état de conservation des vestiges antiques repérés au nord et à l'ouest du projet et compléter, par des sondages, les données historiques et architecturales livrées par l'étude précitée d'E. Baizeau. Quatre sondages ont été ouverts dont deux dans la cour de la parcelle AC 234 et deux à l'intérieur du bâtiment du Jeu de Paume.

Les deux sondages extérieurs ont montré l'apparition de vestiges archéologiques sous un épais recouvrement de remblais (pollués) allant de 1,75 m. pour le sondage le plus à l'ouest à 2/2,5 m d'épaisseur. pour le sondage situé au pied de la façade ouest du jeu de paume.

Le sondage 1 a mis en évidence la présence d'un niveau de « terres noires ». Les caractéristiques de ce sédiment suggèrent qu'il est le résultat d'une occupation régulière des lieux (rejets charbonneux, curetages de foyers, ossements d'animaux, tessons de céramiques, présence de deux séquences, niveau de circulation). Le seul élément fiable de datation de ce niveau est donné par une monnaie dont le *terminus post quem* est de 347-348.

Sous ce niveau de « terres noires » des vestiges d'un bâti datable du Haut Empire ont été mis en évidence. Ce bâti léger (architecture de terre et de bois) a été en grande partie démonté. Enfin des niveaux précoces du I^{er} siècle ont été entrevus dans une partie de cette tranchée.

C'est donc toute la séquence urbaine de la Renne antique qui est présente dans ce secteur non concerné par le projet.

La tranchée 2, implantée à proximité de la façade est du bâtiment du Jeu de Paume, a révélé une stratigraphie encore plus complète puisque des structures médiévales et modernes antérieures au Jeu de Paume ont été entrevues. Elles consistent en un fossé moderne et un mur médiéval ou moderne, tous deux antérieurs au début du XVI^e siècle. Les niveaux antiques consistent essentiellement en un *cardo* dont la bande de roulement est scellée par un niveau d'abandon recélant une monnaie frappée entre 337 et 340.

Deux sondages ont été ouverts manuellement à l'intérieur du bâtiment, le premier (sondage 3) dans l'angle sud-ouest du bâtiment, le second (sondage 4) dans la partie nord-est du bâtiment contre la face interne du mur oriental.

Le sondage 3 a permis de confirmer la présence de niveaux antiques sous le bâtiment du Jeu de Paume. Ils apparaissent à 0,50 m. sous la chape de pose d'un dallage en granit. Le *cardo* observé dans le sondage 2 a été retrouvé ainsi qu'une séquence d'occupation puis d'abandon/destruction. Les sondages 3 et 4 ont mis en

évidence la présence de deux sols : l'un en dalles de granit qui peut vraisemblablement être mis en relation avec le jeu de paume, l'autre de tomettes qui pourraient correspondre à un état remanié du premier lors de l'installation de sépultures, signalées par la découverte d'ossements, dans le bâtiment après sa transformation en chapelle.

4 - Objectifs scientifiques de la fouille

Définition des priorités scientifiques et hiérarchisation des objectifs.

-fouille exhaustive sur toute la surface du projet (après démolition de la Maison du Peuple) et jusqu'au substrat des niveaux antiques y compris dans le bâtiment du jeu de paume dans la limite du respect des règles de sécurité en vigueur. Une attention particulière sera portée à la phase d'abandon de l'Antiquité tardive (« terres noires ») et de transition avec le haut Moyen Age. Ces données devront être appréhendées en les comparant avec celles livrées par des fouilles récentes de Rennes (La Visitation, Les Jacobins). Il s'agira d'identifier la nature de ces « terres noires » : usage agricole, occupation régulière, sporadique ou secteur urbain laissé à l'abandon après la construction de l'enceinte réduite à partir de la fin du IIIe siècle ?

-étude d'éventuels niveaux médiévaux antérieurs à l'installation du Jeu de Paume.

-étude complète du bâtiment du Jeu de Paume. Cette étude architecturale et archéologique devra être complétée obligatoirement par une étude documentaire approfondie.

-fouille des sépultures présentes dans le bâtiment correspondant à l'état chapelle.

5 - Principes méthodologiques et nature prévisible des travaux demandés à l'opérateur

-Le bâtiment du Jeu de Paume.

La présence de cloisonnements internes et de parquets bois empêchant la lecture des structures, ces derniers devront donc être déposés préalablement à l'étude. Ces travaux pourront être confiés à une entreprise spécialisée placée sous la responsabilité du responsable de l'opération de fouille.

L'étude exhaustive du bâtiment suppose également le piquetage général des enduits qui peut être assuré par le maître d'ouvrage ou une entreprise spécialisée sous la surveillance de l'opérateur d'archéologie préventive. Précisons que tous les sondages nécessaires au projet d'aménagement (sondages dans le sol ou la structure même du bâtiment) ne pourront être entrepris que sous la surveillance de l'opérateur d'archéologie préventive retenu par le maître d'ouvrage. Tous les travaux de dépose se feront avec l'accord préalable et sous le contrôle de la CRMH du STAP 35.

Une attention particulière sera portée à la recherche et aux relevés d'enduits et de peintures murales qui auraient pu être conservés. Ces opérations devront être conduites sous le contrôle de l'opérateur d'archéologie, par un prestataire agréé en étroite collaboration avec la CRMH et le STAP 35.

Il sera procédé à l'étude des différents états architecturaux du bâtiment (Jeu de Paume, chapelle, transformations ultérieures). Le but poursuivi est de restituer l'architecture initiale du bâtiment du Jeu de Paume et de proposer une analyse fonctionnelle de ses différentes composantes.

Des relevés des élévations extérieures seront mis en œuvre afin de réaliser les plans de chaque façade et pignons. Les relevés d'analyse du bâti pourront être généraux, les relevés de détail étant réservés aux secteurs déterminants du point de vue de la chronologie relative.

La charpente fera l'objet de relevés graphiques (plans et coupes).

Les sols en dalles de granit et de tomettes seront relevés puis prélevés, on procédera à une étude des relations stratigraphiques entre ces sols et les murs.

Des prélèvements dendrochronologiques utiles pour des datations complémentaires seront pratiqués si nécessaires (charpentes, façades).

Une modélisation 3D des évolutions architecturales du bâtiment du jeu de paume sera réalisée. Ce travail sera une aide précieuse pour la mise en valeur du site.

- Les niveaux antiques.

Il sera procédé à la fouille fine de l'ensemble des niveaux antiques dans le respect des règles de sécurité.

5.1 - Décapage

- décapage extensif des horizons superficiels sur la surface à ouvrir, prévue à l'article 1 ; pelle mécanique avec godet-retro de curage.
- décapage fin (nettoyage à la rasette) des zones difficilement lisibles où la présence de structures funéraires, domestiques ou artisanales est probable ;
- utilisation systématique du détecteur de métaux, notamment au moment du décapage de la terre végétale.
- évacuation et stockage des déblais hors emprise de la surface à ouvrir et, de manière souhaitable, hors de l'emprise d'étude.

5.2 – Fouille

5.2.1 - Relevés simples

- relevés topographiques des plans généraux. Repérage et enregistrement de la totalité des faits archéologiques et levé en plan de toutes les structures.
- relevés simples de surface admis pour les écofacts (chablis, terriers), les ensembles de trous de poteaux sans organisation décelable ou les fossés.

5.2.2 - Fouille manuelle à l'intérieur du bâtiment.

- fouille manuelle (intégrale ou par moitié des structures, puis entièrement vidées pour celles contenant du mobilier) des structures (fosses, trous de poteaux, empièvements, tranchées de fondation, fours, etc.) dont l'étude pourra fournir des éléments de datation (chronologie relative, mise en séquence des faits et des structures, analyse du mobilier) et une meilleure compréhension du site.
- fouille fine des niveaux de « terres noires ». Des analyses micro-morphologiques seront mises en oeuvre pour comprendre le mode dépôt de ces sédiments.

5.2.3 - Fouille mécanique des espaces de cour.

- fouille par échantillonnage des autres fossés, manuelle ou mécanique en fonction de l'intérêt des vestiges et des mobiliers archéologiques mis au jour.
- fouille mécanique des autres excavations (carrières, puits...), en fonction des découvertes de mobiliers ou des structures internes devant faire l'objet d'une étude plus détaillée et dans le respect de la réglementation en vigueur concernant les conditions de sécurité (cf. 5.6 - organisation générale du chantier)
- évacuation et stockage des déblais hors emprise de la surface à ouvrir et, de manière souhaitable, hors de l'emprise d'étude.

5.2.4 - Sépultures et structures funéraires

- fouille des sépultures présentes dans le bâtiment correspondant à l'état chapelle (fin du XVIIe-XVIIIe siècles), selon le protocole élaboré avec l'anthropologue de terrain et analyse anthropologique des sépultures. Prélèvement simple des ossements provenant de tombes perturbées, fouille fine des sépultures en place.

5.3 - Enregistrement de données de terrain

- enregistrement des données de terrain (unités stratigraphiques, diagrammes, connections et mises en séquence...)
- relevés topographiques et photographiques des faits et structures, relevés de détail (plans, coupes, stratigraphies, prise de niveaux) géoréférencés.

- relevé détaillé des structures complexes et des structures bâties (relevé pierre à pierre, analyse des maçonneries).
- utilisation d'une nacelle pour des clichés généraux du site et, si nécessaire, cliché aérien de l'emprise fouillée.
- cotes altimétriques.

5.4 - Prélèvements

- prélèvements, inventaire, étude et conditionnement des mobiliers.
- prélèvements et études nécessaires à la compréhension et la datation du site (analyses palynologiques, carpologiques, sédimentologiques (niveaux de « terres noires »), anthropologiques, anthracologiques ; datations absolues: radiocarbones, dendrochronologie).
- inventaire et localisation des prélèvements réalisés.

5.5 - Rapport final d'opération et remise documentation scientifique et techniques (dont un au format PDF)

- rédaction du rapport final d'opération, selon les normes définies par l'arrêté du 27 septembre 2004. Les plans et les stratigraphies devront-disposer de cotes altimétriques.
- inventaire et conditionnement de la documentation scientifique produite par l'opération avant sa remise au Service régional de l'archéologie, selon les normes définies par l'arrêté du 16 septembre 2004.
- un rendu numérique des données principales de l'opération (emprise de décapage et/ ou tranchées et le plan d'ensemble des structures mises au jour). Ce rendu numérique devra être fait sous la forme de fichiers compatibles avec le format « Shape » d'arcgis, avec une géométrie polygonale et le Lambert 2 étendu comme système de projection.

5.6 - Organisation générale du chantier

- l'organisation générale du chantier devra se conformer à la réglementation en vigueur relative aux conditions d'hygiène et sécurité définies par le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965.
- en cas de coactivité sur le chantier, un plan général de coordination devra définir l'ensemble des mesures propres à prévenir les risques résultant de cette coactivité ou de la succession d'activités, lorsque, après l'achèvement des travaux d'une entreprise, des risques subsistent pour les autres intervenants.
- l'évacuation des déblais issus de la fouille manuelle des structures s'effectuera, autant que faire se peut, de façon mécanique
- prévoir les emprises nécessaires aux accès et aux installations de chantier, ainsi qu'au stockage des déblais

6 - Agrément de l'opérateur

L'opérateur d'archéologie préventive devra être agréé pour les périodes ou les spécialités de :

- Antiquité
- Moyen Âge
- Époque moderne.

La copie de l'agrément correspondant à cette période devra être jointe à la demande d'autorisation adressée par le maître d'ouvrage au Préfet de la région Bretagne - SRA.

7 - Qualifications et obligations du responsable scientifique et de l'équipe archéologique

- le responsable de l'opération devra être un spécialiste de la fouille en milieu urbain particulièrement pour la période antique ; il devra également avoir une bonne connaissance de l'archéologie régionale (communication dans le projet d'opération d'une bibliographie acquise sur le domaine). L'opérateur

devra transmettre les avis des Commissions interrégionales de la Recherche Archéologique portant sur les 3 dernières fouilles préventives menées par le responsable d'opération, sauf exception motivée.

- le responsable de l'opération devra être assisté d'un spécialiste de la période médiévale et moderne ayant une solide expérience dans le domaine de l'archéologie du bâti. Il devra également disposer dans son équipe d'un anthropologue de terrain. Au moins un des membres de l'équipe devra disposer des certificats nécessaires à la conduite des engins mécanisés.
- la proposition du responsable d'opération devra être ferme et définitive, dans le projet d'opération.
- la présence effective du responsable d'opération sera requise pendant la totalité de l'opération de terrain et de post-fouille.
- le projet d'intervention devra en outre préciser le nombre et la qualification des responsables de secteur et des spécialistes.
- le responsable d'opération, ainsi que les responsables de secteur et les spécialistes devront communiquer un Curriculum Vitae actualisé.

8 - Mesure à prendre pour la conservation préventive des vestiges mis au jour

8.1 - Vestiges immobiliers

- le responsable de l'opération devra informer le Conservateur régional de l'archéologie dans les plus brefs délais de toute découverte de caractère exceptionnel nécessitant des mesures préventives particulières. Le mauvais état sanitaire en particulier des structures latérales en pans de bois imposera peut-être des mesures provisoires de confortement qui seront prises après réunion sur place du maître d'ouvrage, du SRA, de la CRMH et du STAP d'Ille-et-Vilaine.

8.2 - Vestiges mobiliers

- l'opérateur devra prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne conservation des mobiliers mis au jour et devra informer le Conservateur régional de l'archéologie dans les plus brefs délais de toute découverte de caractère exceptionnel nécessitant des mesures préventives particulières. Les prélèvements ne sont pas soumis à autorisation concernant la sortie de territoire. En revanche, le mobilier archéologique est soumis à autorisation spécifique de sortie de territoire délivrée par le Ministère de la Culture.
- le mobilier devra être mis en condition d'étude et de conservation, conditionné en bacs normalisés lors de sa remise au Service régional de l'archéologie, accompagné de son inventaire, selon les normes définies par l'arrêté du 16 septembre 2004.

9 - Etudes et travaux de post-fouille

- l'équipe archéologique et les différents spécialistes sollicités devront bénéficier des moyens matériels pour mener à bien leurs études. L'exploitation des données de terrain (documentation graphique, photographique, études spécifiques...) et du mobilier (description, comptage, dessins,...) devra permettre la rédaction d'un rapport final d'opération.
- la durée de la phase post-fouille ne pourra être inférieure à X jours. Le nombre minimal de personnes affectées à la phase post-fouille ne pourra pas être inférieur à X personnes, y compris le responsable d'opération.
- le projet d'intervention devra en outre préciser le nombre et la qualification des personnels affectés à la phase post-fouille.

10 – Collaboration scientifique

- le responsable d'opération aura soin d'établir toutes les collaborations scientifiques, nécessaires à la réalisation des travaux de terrain et d'étude en laboratoire, et d'intéresser directement ou indirectement les chercheurs concernés par des problématiques similaires ou comparables à un échelon régional, national ou international. L'accord des chercheurs concernés sera joint au dossier.

- pour ce qui concerne l'analyse de certaines datations (Dendrochronologie), il est souhaitable que l'opérateur se rapproche d'un laboratoire régional, compte tenu des datations référentielles dont il dispose.

11 – Animations et diffusion de l'information

- différentes modalités de diffusion de l'information auprès du grand public (articles de presse, visites de chantier, plaquette de vulgarisation...) peuvent être envisagées à partir des résultats des fouilles archéologiques conduites dans le cadre de cette opération.
- leurs modalités de réalisation et de financement devront être précisées. Les informations scientifiques diffusées sont soumises au contrôle scientifique et technique du SRA.

12 - Délai prévisionnel de remise du rapport final d'opération

- la présentation et le contenu du rapport final d'opération sont définis par les dispositions de l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.
- le rapport final d'opération devra être remis au plus tard à l'issue des trois mois qui suivront l'achèvement des études post-fouille, au format A4 papier, documents pliés inclus, en 5 exemplaires et 1 exemplaire en format PDF sur support numérique. Le rapport sera rédigé en français et comporter un résumé, traduit en anglais.
- le rapport sera accompagné de la notice d'opération scientifique adressée sous format numérique (format.rtf) directement par courrier électronique à la DRAC de Bretagne, service régional de l'archéologie ou sur CD joint au rapport. Ce résumé de l'opération est destiné à sa parution en ligne sur le site de la revue AdIFI, Archéologie de la France, Informations
Cette notice reprendra les éléments mentionnés dans l'article 4 de l'arrêté du 27 septembre 2004 :
 - une fiche signalétique résumant les données administratives et techniques de l'opération
 - une notice scientifique résumant les principaux résultats de l'opération.L'auteur de la notice y joindra au maximum 2 ou 3 illustrations légendées (photographie, plan, coupe, etc.). Ces documents sont également à transmettre sous forme numérique, au format .jpg, et à la taille de 800 x 800 pixels.
- la date de remise du rapport final d'opération ne devra pas excéder 18 mois à l'issue du démarrage de l'opération sur le terrain. Le cas échéant, si des résultats d'analyses n'ont pas été fournis à l'issue des études post-fouille, ils pourront faire l'objet d'un rapport complémentaire qui devra être remis dès réception des résultats de l'ensemble des analyses.

13 – Projet de publication

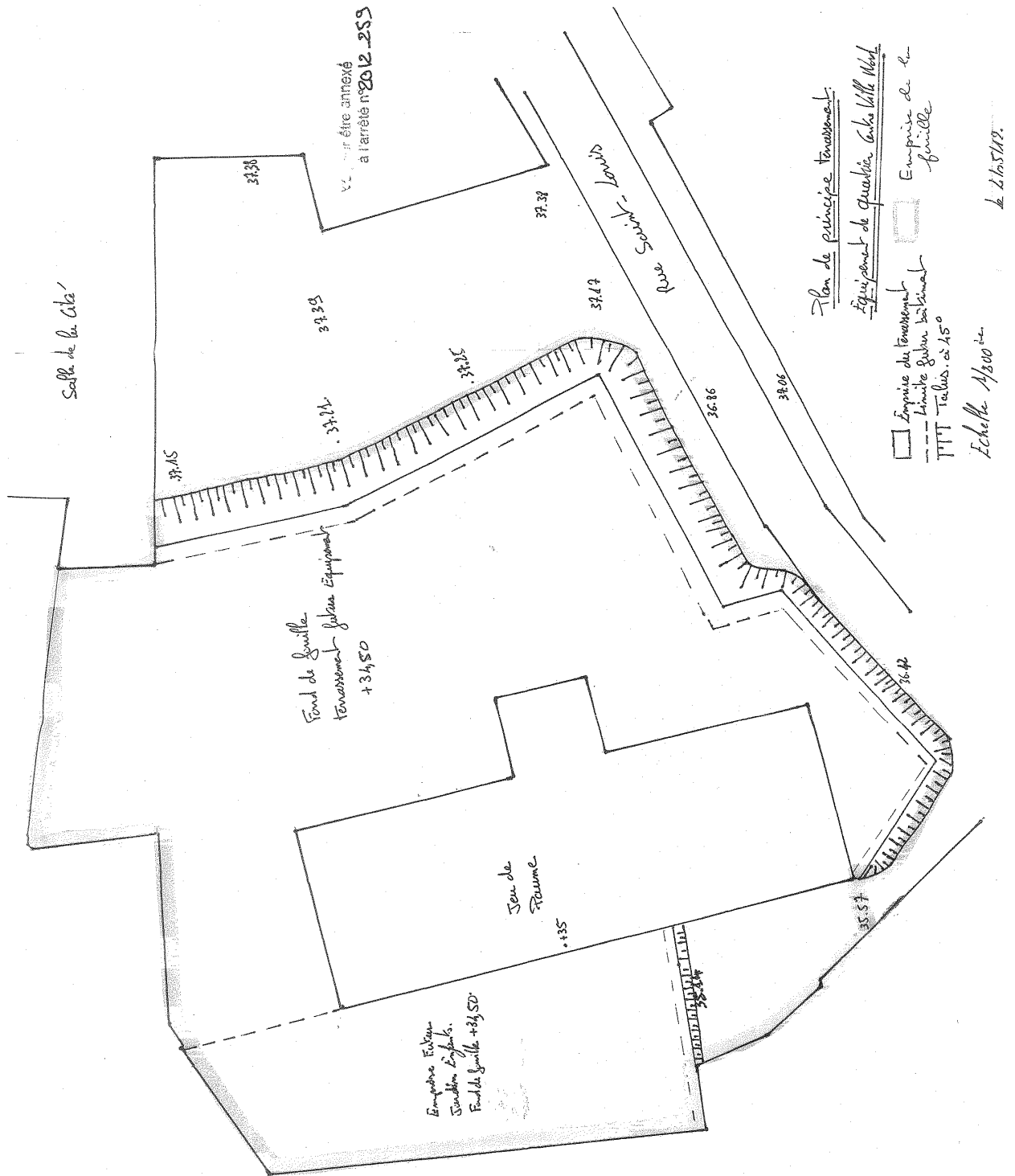
Le rapport final d'opération sera accompagné d'un projet de publication scientifique précisant le support de publication et les modalités de financement.

Fait à Rennes, le 29 NOV. 2012

le Préfet de région,
par délégation,
le directeur régional des affaires culturelles,



François Erlenbach



Arrêté modificatif de prescription



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

ARRETE n° 2013-278 modifiant l'arrêté n° 2012-259 du 21 novembre 2012 portant prescription de fouille archéologique préventive

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013/SGAR/DRAC/RBOP/SERVICE PRESCRIPTEUR du 8 juillet 2013 portant délégation de signature à M. François ERLNBACH, directeur régional des affaires culturelles ;

VU le rapport du diagnostic archéologique prescrit par arrêté n° 2011-002 du 06 janvier 2011., reçu le 11 mai 2012

VU l'avis de la commission interrégionale de la recherche archéologique en date du 17 octobre 2012.

VU l'arrêté n° 2012-259 du 21 novembre 2013 portant prescription de fouille archéologique préventive ;

VU le courrier du 08 octobre 2013, reçu le 14 octobre 2013, de la Ville de Rennes faisant état de modifications substantielles du projet d'aménagement du futur équipement de quartier sur le site de la cité, rue Saint-Louis à Rennes, à savoir que les terrassements envisagés dans le jeu de paume et sur la cour ouest n'iront pas en dessous de la cote + 35 NGF, y compris pour le passage des réseaux.

CONSIDERANT que le diagnostic a mis en évidence des vestiges d'occupation antique, médiévale et moderne.

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n° 2012-259 du 21 novembre 2013 et le cahier des charges qui lui est annexé sont modifiés sur les points suivants :

1 – Emprise de la fouille.

La cour ouest est retirée de l'emprise de la fouille. L'emprise de fouille est désormais de 1664 m² – 394 m² = 1270 m²

5 – Principes méthodologiques et nature prévisible des travaux demandés à l'opérateur.

-Le bâtiment du jeu de paume.

L'étude d'archéologie du bâti, telle que décrite dans le cahier des charges initial, est maintenue dans les limites imposées par la non dépose de certaines cloisons internes :

- piquetage général des enduits
- étude des différents états architecturaux du bâtiment
- relevés des élévations extérieures.
- relevés de la charpente
- prélèvements dendrochronologiques
- modélisation 3 D des évolutions architecturales du bâtiment.

Dans la mesure où le projet modifié ne dépasse la cote + 35 NGF à l'intérieur du bâtiment y compris pour le passage des réseaux, le fond de forme s'appuyant sur le sol d'origine en dalles de granit et tomettes, ce sol sera simplement relevé aux endroits où il est accessible.

Les niveaux antiques présents dans le jeu de paume, ainsi que les sépultures présentes sous le dallage d'origine de ce dernier, dans la mesure où ils ne sont pas menacés par le projet tel que défini dans le courrier de la Ville de Rennes du 08/10/13, ne seront pas fouillés. L'opérateur de fouille pourra toutefois réaliser quelques sondages ponctuels nécessaires à la compréhension de l'édifice.

Le reste de l'arrêté et de son cahier des charges demeurent inchangés.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur le Maire de la Ville de Rennes, Hôtel de Ville , B. P. 3126, 35031 Rennes cedex..

Fait à Rennes, le **24 OCT. 2013**

pour le Préfet de région,
le directeur régional des affaires culturelles



destinataires : Monsieur le Maire de la Ville de Rennes
copie à : Préfecture d'Ille-et-Vilaine
CRMH
STAP d'Ille-et-Vilaine

Autorisation de fouille



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

ARRETE n° 2014-104 portant autorisation de fouille archéologique préventive

Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013/SGAR/DRAC/RBOP/SERVICE PRESCRIPTEUR du 8 juillet 2013 portant délégation de signature à M. François ERLÉNBACH, directeur régional des affaires culturelles ;

VU l'avis de la commission interrégionale de la recherche archéologique en date du 17 octobre 2012 ;

VU l'arrêté de prescription de fouille archéologique n° 2013-278 du 24 octobre 2014 et son cahier des charges ;

VU le contrat conclu pour la réalisation de la fouille prescrite reçu le 21 février 2014 et l'ensemble des autres pièces du dossier de demande de l'autorisation ;

CONSIDERANT que le contrat et, notamment, le projet d'intervention de l'opérateur, sont conformes au cahier des charges prescrit ;

ARRETE

Article 1^{er} : la Ville de Rennes, maître d'ouvrage du projet est autorisée à faire réaliser par l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives), opérateur, sous la direction scientifique de Monsieur Romuald FERRETTE, la fouille archéologique préventive portant sur le terrain sis en :

Département : Ille-et-Vilaine
Commune : RENNES
Lieu-dit : 10-12 rue Saint-Louis
Cadastre : section : AC parcelles : 0234 et 1130

Article 2 : L'aménageur et l'opérateur notifieront au service régional d'archéologie les dates de début et de fin de la fouille au moins cinq jours ouvrables avant le début de l'opération et faciliteront par tous moyens aux représentants de l'État l'exercice de leur mission de contrôle. Avec le responsable scientifique, ils veilleront, chacun pour ce qui le

concerne, à la mise en œuvre des observations et des instructions formulées par le représentant de l'État lors de visites ou de réunions de chantier.

Article 3 : Aux fins de son étude scientifique, le mobilier archéologique issu de la fouille est placé sous la garde de l'opérateur qui en dresse l'inventaire, prend les dispositions nécessaires à sa sécurité et, en tant que de besoin, à sa mise en état pour étude.

A l'expiration de la période de garde, qui ne peut excéder deux ans à compter de la date de délivrance de l'attestation de libération de terrain visée à l'article 5, l'opérateur remet le mobilier à l'État avec la documentation scientifique constituée au cours de l'opération.

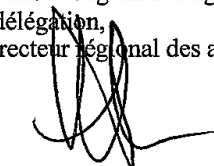
Article 4 : Lorsqu'il n'est pas lui-même propriétaire du terrain, l'aménageur communique au service régional de l'archéologie le nom et l'adresse du ou des propriétaires afin que ceux-ci puissent, le cas échéant, exercer leurs droits sur le mobilier dont l'inventaire leur sera transmis par l'État.

Article 5 : L'aménageur notifie l'achèvement de l'opération de fouille sur le terrain. Dans les quinze jours suivant la réception de cette notification, une attestation de libération du terrain lui est délivrée. Faute de délivrance de l'attestation dans ce délai, celle-ci est réputée acquise.

Article 6 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives) et à la Ville de Rennes.

Fait à Rennes, le **03 MARS 2014**

le Préfet de région Bretagne,
par délégation,
le directeur régional des affaires culturelles,



François ERLNBACH

destinataires : Ville de Rennes
Inrap
copie à : Préfecture d'Ille-et-Vilaine
CRMH
STAP d'Ille-et-Vilaine

Définition des moyens

DEFINITION DES MOYENS - DEVIS DE FOUILLE

1. IDENTIFICATION

Site du : **10/12 rue Saint-Louis à Rennes**

Code opération : **F 105 097**

Affaire suivie par : **Michel BAILLIEU**

1.1 Site

Département :	Ille-et-Vilaine
Commune :	Rennes
Lieu dit :	10/12 rue Saint-Louis
Nom ou raison sociale :	Ville de Rennes
Adresse :	DIR. Des Bâtiments Communaux : 1 rue de Viarmes –CS 63 126 35 031 Rennes Cedex
Références cadastrales :	Section AC, n° 0234 et 1130
Surface du projet :	1270 m²
Surface à décaper :	Zone 2 : 870 m² (cour est)

1.2 Opération

Arrêté préfectoral n° 2013-278 modifiant l'arrêté 2012-259 du 21 novembre 2012 émis le :	24 octobre 2013
Réponse à l'appel d'offre au plus tard le :	09 décembre 2013
Epaisseur des stériles :	Zone 2 (cour est) : 1,70 m en moyenne
Epaisseur de la stratigraphie	Zone 2 (cour ouest) : 1,30 m en moyenne
Démarrage de l'opération au plus tôt le :	03 mars 2014
Fin de la fouille et libération du terrain au plus tard le :	30 mai 2014
Fin de l'étude et remise du rapport au plus tard le :	30 mai 2016
Responsable pressenti :	Romuald Ferrette (antiquité) et E. Esnault (Jeu de Paume)

2. Bâtiment du jeu de Paume (zone 1) :

2.1. Préparation chantier :

- **Responsable d'opération : 2 jours**
- **Spécialiste (archéologue du bâti) : 2 jours**

2.2 Etude du bâti du jeu de Paume (zone 1) : durée : 30 jours

- Spécialiste : 30 jours (archéologue du bâti)
- Spécialiste : 15 jours (architecture bois et dendro)
- **Technicien spécialisé : 90 jours (3 techniciens spécialisés pendant 30 jours)**
- Topographe : 15 jours
- Photographe : 3 jours

2.5. Etude :

- Responsable d'opération : 15 jours
- Spécialiste : 30 jours (archéologue du bâti)
- Spécialiste : 15 jours (architecture bois et dendrochronologue)
- Spécialiste : 10 jours (étude d'archive complémentaire)
- **Dessinateur : 25 jours**
- **Topographe : 6 jours**
- **Photographe : sans objet**
- Analyse : 7000 euros

3. Cour Est (zone 2) : superficie : 870 m²

3.1. Préparation chantier :

- Sans objet

3.2 décapage archéologique de la cour est : surface accessible : 600 m² (durée : 5 jours ouvrés) :

- Responsable d'opération : 5 jours
- Technicien : 15 jours (3 techniciens pendant 5 jours)

3.3 Fouille des niveaux gallo-romain de la cour est (zone 2) : durée : 25 jours ouvrés

- Responsable d'opération : 25 jours
- Techniciens : 175 jours (7 techniciens pendant 25 jours)

3.4. Etude

- Responsable d'opération : 25 jours
- **Spécialiste : 10 jours (paléo-environnement)**
- Spécialistes : 20 jours (étude des mobiliers)
- Technicien spécialisé : 10 jours (gestion des mobiliers)
- Dessinateur : 25 jours

4. Cour Ouest (zone 2) : superficie : 374 m²

- Sans objet

5 : Moyens techniques et autres :

5.1. Installation de chantier des zones 1 et 2 (durée : 45 jours ouvrés) :

- prévoir un raccordement électrique
- prévoir raccordement eau potable
- prévoir raccordement eaux usées
- prévoir 5 bungalows (dont 3 vestiaires et 1 bureau et 1 salle de vie)
- prévoir 2 bungalows sanitaires

Moyens techniques et mécaniques à chiffrer par sous-traitant (partie à compléter par Thomas)

Terrassement décapage zone 1

- sans objet

Terrassement décapage zone 2

- pelle mécanique : 5 jours ouvrés
- **volume de terre à évacuer : environ 1020 m³**

Moyens mécanique à prévoir durant la fouille (à compléter) :

- **mini pelle : 15 jours**

Reste à évaluer :

- extraction des sédiments de la fouille :
- rebouchage et remise en état de la zone 1 :
- Assainissement des fonds de fouille en zone 2 :
- équipement technique pour étude (échafaudage)

II. Résultats

1 Présentation globale de l'opération

1.1 Le cadre de l'intervention

1.1.1 Introduction

Le projet de construction par la ville de Rennes d'une maison de la petite enfance au 10-12 de la rue Saint-Louis (parcelles AC 0234 et 1130, **fig. 1**) est à l'origine de l'arrêté de prescription de fouille préventive n°2012-259 en date du 21 novembre 2012, émis par le Service régional de l'archéologie de Bretagne, et modifié par l'arrêté n°2013-278 en date du 24 octobre 2013. Cette prescription fait suite aux résultats positifs d'un diagnostic archéologique conduit par l'Inrap dans un secteur sensible de la ville antique de Rennes (Pouille 2012) et à l'impact du futur projet sur un bâtiment en élévation. Ce dernier est en effet interprété comme une salle de jeu de paume datée du XVII^e siècle dont les volumes ont connu par la suite de nombreuses transformations (Baizeau 2011).

L'opération d'archéologie préventive, confiée à l'Inrap par l'aménageur, comporte pour cette raison deux volets principaux :

L'étude des occupations antiques encore présentes dans la parcelle 0234 qui intéresse un axe nord-sud de *Condate*

et ses abords.

L'analyse et la restitution de l'histoire du bâtiment dit du jeu de paume (parcelle 1130). Ce second volet est évidemment important car les premières datations dendrochronologiques des bois de la charpente ont conclu à une construction vers 1605-1607 et une transformation de l'édifice en chapelle vers 1686-1690. Connue sous le nom de la salle du Pélican, cet équipement, très en vogue à l'époque Moderne, est l'un des plus anciens encore en élévation en France dans un tel état de conservation. A ce titre, il a été inscrit dans sa globalité au titre des monuments historiques par l'arrêté du 23 juillet 2012.

Le présent RFO rend compte des résultats de l'intervention conduite par l'Inrap sur ces deux thématiques, conformément à l'arrêté modificatif n°2013-278 émis par le Service régional de l'archéologie de Bretagne.

Ces résultats s'organisent en deux volumes. Le premier, en l'occurrence cette livraison, intéresse les occupations antiques et modernes conservées à la hauteur de la parcelle 0234. Le second, présenté sous la direction de Elen Esnault, concerne l'analyse des volumes du bâtiment de la parcelle 1130 dont la construction est datée de l'époque moderne (**Rennes, 10-12, rue Saint-Louis, volume 2, Le jeu de Paume de la salle du Pélican**). Chaque tome s'ouvre avec une partie « Données administratives » qui rappelle le cadre réglementaire, technique et scientifique de l'intervention. Le premier volume intègre également dans les lignes qui suivent une présentation globale de l'intervention, mais certains aspects propres à l'analyse du bâti sont développés seulement dans le second tome (enjeu de l'étude, contraintes techniques, méthodologiques...). Dans chacun des volumes, les résultats des deux grandes problématiques sont ensuite exposés, ainsi que les apports de l'intervention à la connaissance de l'histoire de la ville de Rennes. Concernant les études complémentaires, celles qui se rapportent exclusivement à la période antique (céramique, *instrumentum*, verrerie, mobilier lithique) figurent en annexe de ce premier volume. Les études spécifiques à la salle du Pélican sont incorporées en annexe du volume 2 (études documentaires, dendrochronologiques et des enduits peints). Pour le mobilier médiéval et moderne, le premier volume présente dans l'annexe 1 seulement la partie qui intéresse les occupations de la parcelle 0234. L'étude complète est disponible en annexe du tome 2. En revanche, même si le numéraire antique et moderne provient exclusivement de la parcelle 0234, la présentation du corpus est déclinée dans son intégralité dans les deux livraisons. Il était en effet difficile de scinder cette partie sans altérer le discours. Les inventaires, notamment du mobilier, sont quant à eux propres à chaque volume. Enfin, la numérotation des illustrations est indépendante. Leur compilation est rappelée à la fin des volumes en question.

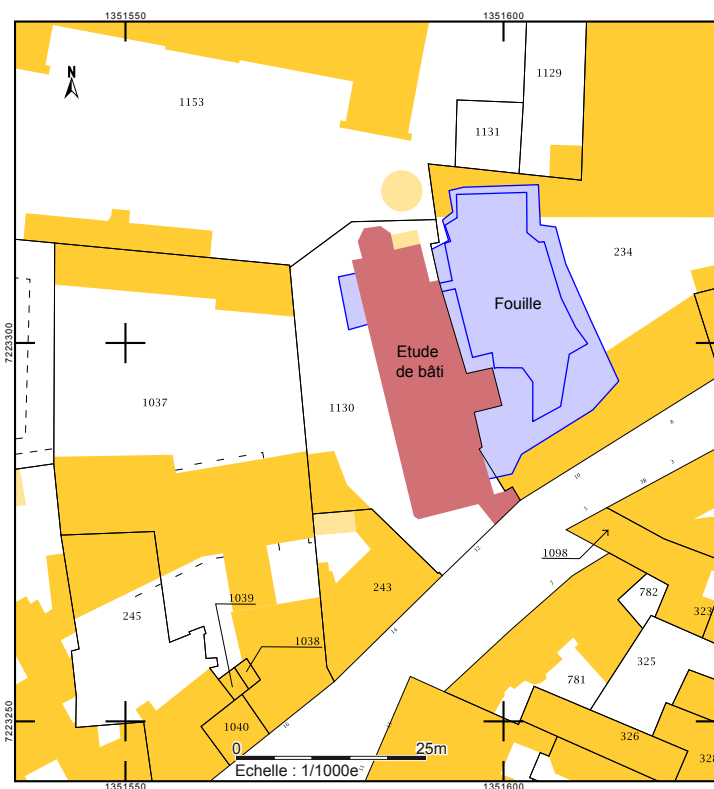


Fig. 1 Localisation de l'intervention sur le fond cadastral actuel © A. Desfonds-Inrap

1.1.2 Le contexte historique

Les terrains concernés par le projet d'aménagement se situent pour l'époque antique dans un secteur sensible sur le plan archéologique, tout en étant en dehors de l'enceinte du Bas-Empire positionnée 130 m plus au sud (fig. 2). Plusieurs opérations d'envergure ont été conduites par l'Afan ou l'Inrap dans un périmètre assez proche. Au nord-ouest de l'intervention, G. Le Cloirec a étudié en 1999-2000, à l'emplacement de l'ancien hôpital militaire Ambroise Paré, l'intérieur d'un îlot urbain gallo-romain¹. Les résultats montrent une occupation s'étageant du règne d'Auguste, avec la découverte de fours de potiers, à la fin du III^e siècle, période durant laquelle les constructions tombent en ruine (Le Cloirec 2002). Plus récemment, ce chercheur a dirigé en 2011-2012 l'opération du couvent des Jacobins située au nord de la rue d'Echange et de notre intervention. La problématique concernait un îlot entier encadré par quatre axes viaires dont une rue nord-sud qui correspond à la continuité du tronçon fouillé au 10-12 de la rue Saint-Louis. Malheureusement, l'axe en question a été en grande partie effacé par des carrières médiévales sur ce site. Les résultats de cette opération, en cours d'exploitation, soulignent en outre une occupation depuis le règne d'Auguste jusqu'au courant du IV^e siècle. Enfin, à la fin de l'année 2013, D. Pouille a conduit une fouille préventive place Saint-Anne qui a révélé entre autres choses un carrefour de rues antiques recouvrant les vestiges d'un probable premier *forum*.

Ce rapide panorama ne serait pas complet sans mentionner les résultats de quelques diagnostics réalisés en périphérie de l'intervention. Deux opérations ont été effectuées à l'ouest, au 16-18 de la rue de la Saint-Louis, en 1993 (Pannetier 1993) et 1998 (Pouille et al. 1998). Les investigations ont démontré l'existence d'une stratigraphie antique oscillant entre 0,50 et 1 m, recouverte par une épaisse couche de terre végétale attribuée à l'époque médiévale. Les occupations gallo-romaines se caractérisent avant tout par un bâti léger dont l'installation remonterait à la première moitié du I^{er} siècle de notre ère pour disparaître à la fin du second. Un puissant mur, monté au mortier de chaux et large de 0,80 m, signale cependant le développement d'un bâti d'importance dans le courant du Haut-Empire. Aucun indice tardif n'est mentionné (Pouille et al. 1998).

Au nord de la parcelle AC 0234, D. Pouille a réalisé en 2003 un diagnostic archéologique dont les résultats intéressent au premier chef l'intervention de 2014. Compte tenu des contraintes techniques, une seule tranchée nord-sud et non destructrice a pu être ouverte. Celle-ci a intercepté une rue cardinale recouverte par un épais remblai stérile de 1,35 m d'épaisseur². En raison de l'orientation du sondage, les occupations bordant l'axe viaire n'ont pu être évaluées clairement, de même que la largeur de la chaussée dont la bande de roulement semblait avoir fluctué au fil des époques (Pouille 2003, p. 3). Les observations sont cependant non négligeables et méritent d'être rappelées brièvement.

L'assise de la rue est constituée d'un puissant radier de schiste bleu épais de 20 à 30 cm couronné par une succession de couches de graviers de rivière compactés se développant sur une hauteur de 20 cm et qui signalent un entretien soigné de l'axe de circulation. Un bombement caractéristique des surfaces de roulement dénote l'existence de fossés latéraux, au moins dans un premier temps, tandis que la largeur du *cardo*, telle qu'elle a pu

être observée, est évaluée à 4,70 m. Les dernières strates de roulement sont des recharges de mauvaise facture formées de pierraille de schiste, graviers mélangés à des fragments de terres cuites architecturales. Côté est, une réduction de cette bande de roulement sommaire conduit D. Pouille à estimer sa largeur à seulement 4 m, si une diminution identique existe à l'opposé. Concernant les occupations latérales, on mentionnera juste la découverte d'une maçonnerie en schiste bleu agglomérée au mortier de chaux en rive est de la chaussée (Pouille 2003, p. 4-5). On terminera sur ce sujet en précisant que le mobilier recueilli ne permet pas de saisir la durée de l'occupation antique. Les témoignages les plus anciens remontent néanmoins au premier quart du I^{er} siècle de notre ère.

L'évolution de ce secteur de Rennes après l'époque antique est encore mal connue. Avec justesse, D. Pouille note que la projection du tracé de la rue cardinale figure sur le cadastre de 1840 sous forme de limites parcellaires, semblant témoigner d'une utilisation de la chaussée bien après l'époque antique (Pouille 2003, p. 5). Plusieurs documents attestent en outre d'une occupation du secteur au moins jusqu'au cours du XII^e siècle. Il est alors dénommé faubourg Saint-Etienne et sera rasé au XIII^e siècle. Par la suite, un important remblai de terre est apporté dans le courant du XV^e siècle. Il faut attendre le début du XVII^e siècle pour voir apparaître de nouvelles constructions dont la salle du jeu de paume datée de 1605-1607 d'après des analyses dendrochronologiques. Figurant sur le plan de Carol d'Argentré de 1616, le bâtiment sera ensuite transformé à la fin du XVII^e siècle en chapelle, peu de temps après la réalisation (ou percement ?) de la rue Saint-Louis. La Révolution conduira à la confiscation de l'édifice religieux au profit des militaires en 1793 qui vont réaménager les intérieurs. Le bâtiment est alors rattaché à l'hôpital militaire Ambroise Paré contigu à l'intervention et sert de lingerie au moins jusqu'en 1828. A partir de 1856, le bâtiment sert de logement aux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

1. Ce site est séparé de l'intervention par le *cardo* C1 (Pouille 2008, p. 316).

2. Il s'agit de la rue C3 dans la publication de 2008 (Pouille 2008, p. 316).

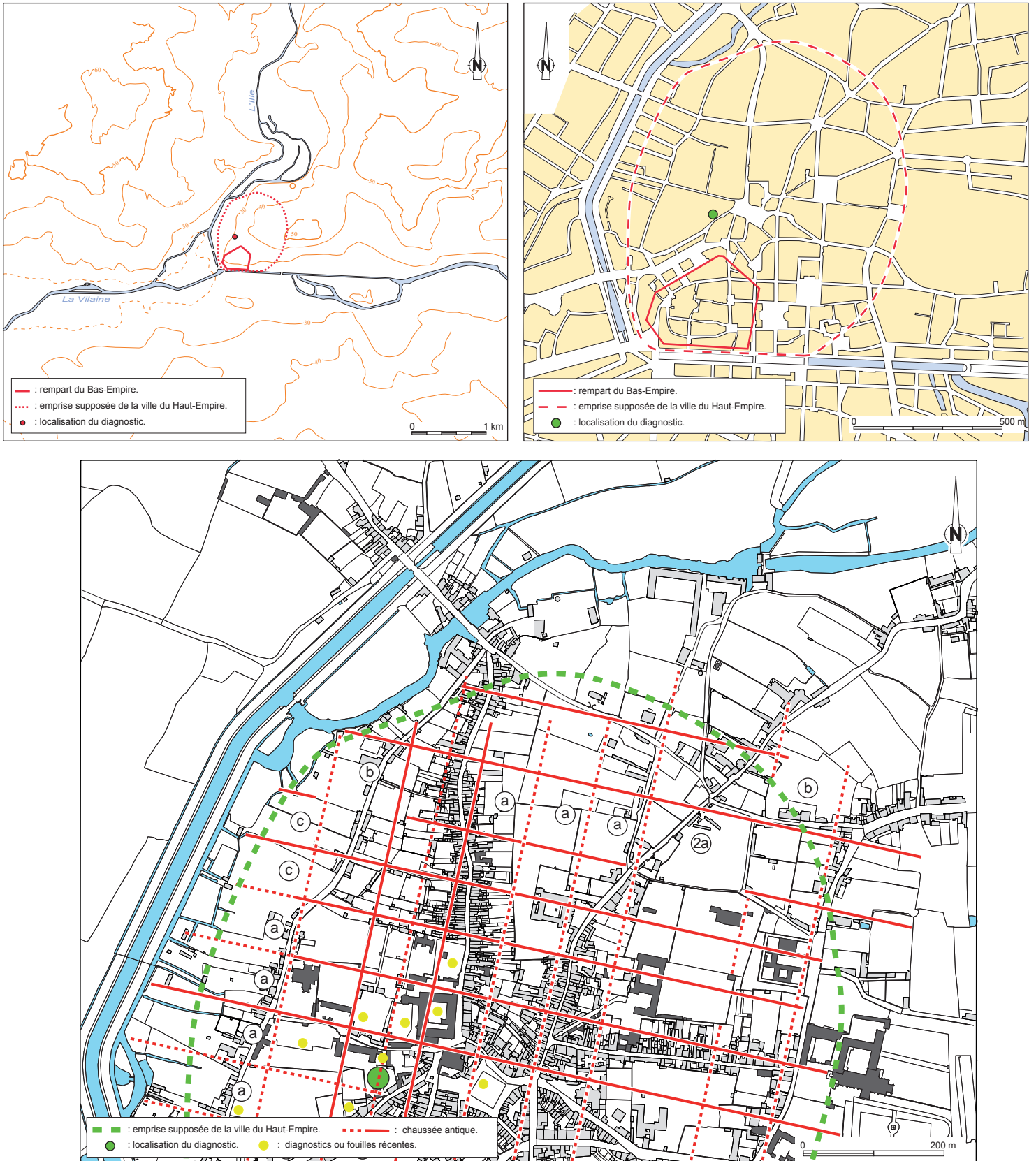


Fig. 2 Localisation de l'intervention dans le contexte archéologique de Rennes © A. Desfonds/S. Jean-Inrap

1.1.3 Le contexte topographique et géologique

Les parcelles 0234 et 1130 sont situées sur le versant occidental de la colline Saint-Melaine qui culmine à une altitude proche de 60 m NGF. Avant l'intervention, la première était occupée partiellement par deux bâtiments détruits avant la fouille, dont la Maison du Peuple construite sur caves en façade la rue Saint-Louis (fig. 2). Aujourd'hui, la topographie de ce secteur est largement artificielle et procède de plusieurs phases de remblaiements. En effet, les dépôts antiques apparaissent à une cote proche de 34,70 m alors que le toit des occupations actuelles se trouve aux alentours de 37,45 m à la hauteur de la parcelle 0234, avant l'intervention des archéologues, contre 37,20 m à l'ouest du bâtiment du jeu de paume (parcelle 1130). La rue Saint-Louis, qui borde l'intervention au sud, domine par conséquent de près de 3 m les derniers dépôts gallo-romains. Cette différence altimétrique témoigne de toute évidence que le bâtiment dit du jeu de paume a fait office sur son côté est de terrasse et d'un important remblaiement de la zone au fil des siècles, remblaiement qui s'est poursuivi jusque dans le courant du XX^e siècle avec la construction côté rue Saint-Louis de la Maison du Peuple (fig. 3 et 4).



Fig. 3 Vue du côté est du bâtiment du jeu de paume avant le décapage archéologique © Ferrette-Inrap

Bien que situées sur la retombée ouest du promontoire de Saint-Melaine, et si l'on évacue la question des remblaiements successifs, les occupations antiques se sont épanouies sur un terrain relativement plat qui n'a pas généré de grandes contraintes architecturales. On ne constate pas de phénomènes de terrasse dans le sens est-ouest, du moins à l'intérieur du quartier est. Il existe aussi un léger pendage nord-sud qui se traduit parfois par un étagement des constructions qui restent cependant insignifiant et d'une dizaine de centimètres au maximum. Un constat similaire concerne l'axe nord sud, dégagé sur une longueur de 22 m. En définitive, la topographie relativement plane a autorisé le développement d'une architecture légère sans grandes difficultés.

Le sous-sol est constitué des séries redressées du précambrien supérieur qui ont fini par acquiescer un faciès schisteux. Elles sont recouvertes par une couche d'altérite jaunâtre, parfois coiffée de fins dépôts de quartz et grès roulés, seuls témoignages de l'amorce d'une terrasse alluviale observée très rapidement. Le paléosol qui coiffe cette altérite jaune illustre une déstructuration de celle-ci et apparaît sous la forme d'une couche argileuse verdâtre, similaire à ce qui est connu sur Rennes (fig. 5).



Fig. 5 Détail de la coupe 2 depuis le nord. On remarque à la base de la coupe la formation argileuse verdâtre naturelle qui coiffe la couche d'altérite jaunâtre © J. Cavanillas-Inrap, inv. 12. 08. 2014-2084



Fig. 4 Détail du mur gouttereau est du jeu de paume après le décapage archéologique. Le sommet de l'enduit ciment signale le toit du terrain avant le décapage archéologique de la parcelle 0234. Les dépôts visibles en coupes sont attribués à l'époque Moderne dont l'écorché de la maçonnerie 1006 © Cavanillas-Inrap, inv. 25.06.2014-352

1.2 Les résultats du diagnostic et les problématiques de l'opération

1.2.1 Les résultats du diagnostic

Les terrains concernés par le projet d'aménagement ont fait l'objet d'un diagnostic archéologique en 2012 dirigé par D. Pouille-Inrap (Pouille 2012). Cette intervention concernait alors l'intégralité des parcelles 1130 et 0234. L'objectif était de repérer la cote d'apparition des vestiges antiques et, pour le bâti en élévation, de mettre en évidence des aménagements contemporains de la salle du jeu de paume ou de ses transformations. Compte tenu de contraintes techniques lourdes (présence de bâtiments encore en élévation et détruits avant la fouille de 2014, de réseaux enfouis en fonction), seuls 4 sondages ont été entrepris dont deux à l'intérieur du bâtiment du jeu de paume (fig. 6). A la hauteur de la parcelle 0234, ces ouvertures ont été pratiquées à l'aide d'une mini-pelle équipée d'un godet lisse de 1,50 m (sondages 1 et 2). La profondeur d'enfouissement des vestiges (1,75 m pour le sondage 1, 2 m à 2,50 m pour le sondage 2) a cependant limité une caractérisation optimale des aménagements rencontrés, en raison de l'obligation de réaliser des paliers de sécurité. A l'intérieur de l'édifice, les sondages 3 et 4 ont été réalisés au moyen d'une micro-pelle pour le premier et manuellement pour le second.

Concernant l'époque antique, le diagnostic a mis en évidence dans la fenêtre 2 les vestiges de la chaussée antique déjà reconnue en 2003 et qui sont apparus à la cote de 34,30 m. La bande de roulement en graviers de rivière était coiffée par un remblai interprété comme une couche d'abandon du IV^e siècle en raison de la présence d'une monnaie constantinienne (Pouille 2012, p. 17). Le ramassage de plusieurs morceaux de céramiques médiévales ou modernes laissaient aussi à penser que de nombreuses perturbations avaient entaillé cet axe de circulation dont un creusement interprété alors comme un fossé, mais qui correspond en fait à un caniveau de la fin de l'époque médiévale/début de l'époque moderne. Du fait de l'exiguïté du sondage et de la présence d'un mur moderne (Pouille 2012, p. 17, mur M1 équivalent au mur 1006 de l'intervention), aucun élément ne renseignait sur les occupations de la rive ouest du *cardo*.

Les informations du sondage 1, situé en dehors de l'emprise de fouille suite à l'arrêté modificatif 2013-278, permettent à l'inverse d'envisager un intérieur d'ilot grâce à l'existence de radiers de sols, d'effets de parois renvoyant à des architectures légères qui auraient été détruites au début du II^e siècle d'après le mobilier ramassé. Ces dépôts sont scellés par un remblai qualifié de « terres noires » atteignant 0,60 m d'épaisseur (Pouille 2012, p. 11). Le mobilier céramique récolté dans cette couche est assez hétérogène et ne dépasse guère la fin du II^e siècle (Pouille 2012, US 9, p. 38).

En définitive, le diagnostic conclut à l'existence d'une occupation à l'est du *cardo* dont les séquences les plus récentes ont disparu, peut-être en raison de la construction de la muraille du Bas-Empire et de la réalisation d'un glacis défensif. Le dépôt de « terres noires » serait en lien avec l'occupation interne du *castrum*, d'après la découverte d'une imitation de *nummus* constantinien datable des années 347-348.

A propos des sondages réalisés à l'intérieur du bâtiment du jeu de paume, le diagnostic met surtout l'accent sur les remaniements opérés au XIX^e siècle par les militaires, tandis qu'un sol formé de dalles en granite n'a pu être mis clairement en relation avec l'un des états de fonctionnement du bâti en raison de ses multiples transformations. On ajoutera que la chapelle a certainement accueilli des sépultures d'après des

fragments d'os humains retrouvés en position secondaire (Pouille 2012, p. 23). Enfin, compte tenu de la taille réduite des vignettes, aucun élément de chronologie absolue ne permettait de fixer la création du bâtiment initial.

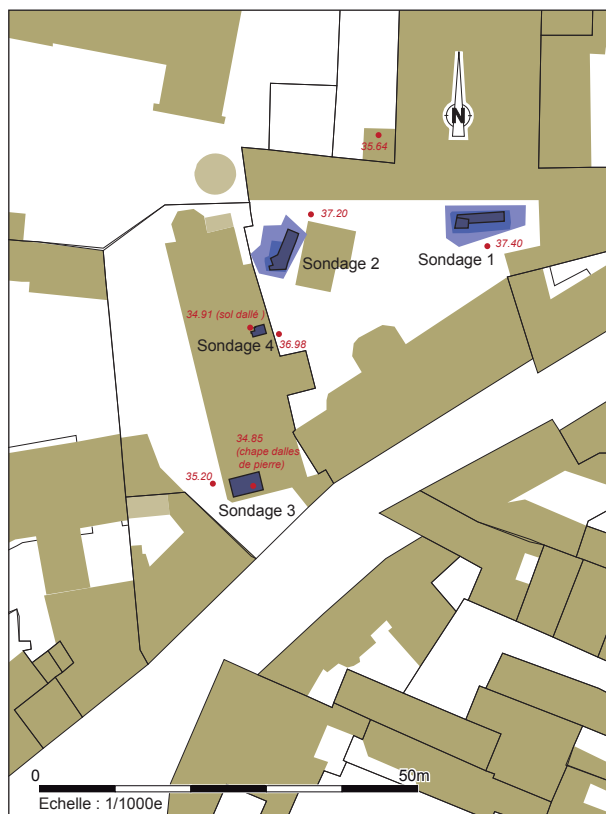


Fig.6 Implantation des sondages archéologiques de 2012 sur fond cadastral au 1/500e © A. Desfonds-Inrap

1.2.2 La prescription de fouille

Suite à l'arrêté modificatif 2013-278, l'étude des occupations antiques s'est cantonnée à la parcelle 0234, à l'exception de la partie située au sud de la salle de la Cité toujours en activité. Concernant la parcelle 1130, l'aménageur ayant modifié son futur projet, la courrette occidentale du bâtiment du jeu de paume n'a pas été décapée, tout comme son intérieur. Seuls des sondages restreints en surface et en lien avec l'étude du bâti ont été entrepris dans ces deux espaces en accord avec les services de l'Etat et l'aménageur et en conformité avec l'arrêté de prescription modificatif 2013-278. En conclusion, l'emprise initiale de l'opération, telle qu'elle est définie dans l'article 1 de l'arrêté 2012-259, soit 1664 m², a été ramenée à 1270 m² incluant la salle du jeu de paume. Seule une surface de 870 m² devait être décapée afin d'autoriser l'étude de la séquence antique.

Concernant celle-ci, les objectifs définis dans l'arrêté 2012-259 sont restés inchangés pour la cour est, c'est-à-dire la parcelle 0234. Ils visaient à une étude exhaustive et somme toute classique de la séquence encore conservée, afin de restituer l'histoire de ce secteur de *Condate*. Une attention particulière devait toutefois être apportée à la transition entre l'Antiquité tardive et le haut Moyen-Âge. Elle supposait de caractériser finement le remblai dit de « terres noires » identifié lors du diagnostic et d'en déterminer sa nature : occupation légère, usage agricole, secteur à l'abandon après la construction du *castrum* ? L'ambition était de comparer les résultats aux données recueillies sur les sites de La Visitation ou du Couvent

des Jacobins. L'approche des dépôts gallo-romains alliait fouille manuelle et mécanique, en fonction de la nature des vestiges, avec enregistrement et levé systématiques des faits archéologiques.

Les principes généraux de l'étude du bâti sont rappelés dans l'arrêté modificatif 2013-278 et prennent en considération la non dépose de certaines cloisons. L'étude devait d'abord s'attacher à restituer les différents états de construction de l'édifice depuis sa création, ce qui passait par un piquetage général des enduits externes et partiels à l'intérieur. L'analyse devait intégrer un relevé des élévations extérieures et de la charpente (plans et coupes). Une modélisation 3D des différents états de la construction était aussi demandée. La datation de l'édifice le plus ancien devait être obtenue par dendrochronologie des bois des charpentes afin de confirmer ou non une construction vers 1605-1607. Enfin, une attention particulière était prévue en cas de découverte de peintures murales anciennes et l'opérateur devait s'attacher le concours d'un « prestataire agréé en étroite collaboration avec le CRMH et le STEP 35 » (arrêté 2012-259). Dans la mesure où le projet modifié de l'aménageur ne dépassait pas la cote de 35 m à l'intérieur du bâtiment, l'étude des éventuelles sépultures et de la séquence antique était abandonnée. Par contre, les sols en dalle de granite ou en tomettes devaient faire l'objet d'un levé graphique en plan et, si possible, être rattachés à l'un des états de fonctionnement du bâtiment.

1.3 Descriptif technique et scientifique de l'opération

1.3.1 L'étude du bâti

L'analyse du bâtiment du jeu de paume a débuté le 5 juin, un peu plus d'une semaine avant le décapage mécanique de la parcelle 0234. L'équipe, constituée de 3 archéologues compétents sur cette thématique et placée sous l'autorité de la responsable de secteur (Elen Esnault-Inrap), a débuté son étude par le mur gouttereau est et la façade sud de l'édifice. Elle s'est attachée aux relevés de la partie supérieure des élévations qui avaient été au préalable débarrassées de leur enduit de ciment et à l'enregistrement de l'information (fig. 7). Dans la mesure où les formations superficielles qui s'appuyaient contre le côté est du bâtiment n'avaient pas encore été enlevées, une seconde phase d'intervention a été nécessaire après le décapage mécanique et le piquetage de la partie inférieure de l'enduit.



Fig. 7 Illustration de l'étude de la partie supérieure des élévations du côté est du bâtiment du Jeu de Paume avant le décapage mécanique
© R. Ferrette-Inrap

Le gouttereau ouest du bâtiment a été traité durant la phase de décapage afin de limiter les risques d'accidents suite à la manœuvre des engins mécaniques, notamment à la hauteur de la rue Saint-Louis. Une fois les élévations extérieures étudiées, celle-ci ont été protégées par un pare-pluie pour garantir l'intégrité de l'édifice. L'équipe a ensuite procédé à l'analyse de l'intérieur. A cette occasion, le concours d'un spécialiste a été sollicité pour caractériser et dater techniquement des enduits sur la façade interne du porche d'entrée de la chapelle. Enfin, un scan 3D interne et externe du bâtiment a été effectué par le CNAPO, tandis que l'entreprise Dendrotech a réalisé une nouvelle campagne de datation des bois de la charpente.

1.3.2 Le secteur antique

1.3.2.1 Aspect techniques du décapage

Comme énoncé ci-dessus, la surface à ouvrir à l'emplacement de la parcelle 0234 s'établissait aux alentours de 870 m². La prescription de fouille annexée à l'arrêté 2012-259 prévoyait un décapage des horizons superficiels jusqu'à atteindre le toit des vestiges situés aux alentours de 34,70 m NGF, soit plus de 2,50 m en-dessous de la surface actuelle. La fouille exhaustive devait permettre de dresser le plan des aménagements encore en place, afin de les restituer dans la trame générale de la ville antique et son histoire.

Les aspects principaux du décapage à mettre en avant tiennent avant tout à la profondeur d'enfouissement des vestiges et à une intervention opérée dans le centre ville de Rennes où de nombreux travaux d'aménagements sont encore en cours. Compte tenu de l'estimation du volume des stériles à enlever (environ 1000 m³), leur stockage sur place était inenvisageable, d'autant que les analyses de sols avaient révélé une pollution aux métaux lourds sur une hauteur de 2,50 m, impliquant une dépose dans une décharge appropriée. Leur évacuation a été assurée par une série de camions bennes procédant par rotation. Cependant, afin de ne pas entraver la circulation rue Saint-Louis, il a été nécessaire de réserver une aire de stationnement temporaire aux engins dans la partie sud de la parcelle 0234. En outre, pour permettre aux pelles mécaniques de sortir de la zone décapée, une rampe a été réalisée au sud-est de la fenêtre d'étude (fig. 9). Ces aménagements ont donc réduit d'autant la surface à ouvrir. Ce point n'est pas préjudiciable à la fouille, car deux sondages profonds ont rapidement révélé que l'ancienne Maison du Peuple, construite sur caves, avait gommé toute les séquences anciennes, antique comprise. Ces caves ont été remblayées à l'aide de gravats modernes issus de la déconstruction du bâtiment. Toujours en lien avec la profondeur d'enfouissement des vestiges, les bermes latérales nord, sud et est ont été talutées à 45°. Cette solution sans risque pour l'équipe permettait d'avoir une vision moins étreinte de la zone de fouille, à la différence des paliers de sécurité de 1 m sur 1.

La gestion du décapage était différente le long du mur est du jeu de paume. La difficulté était tout d'abord d'ouvrir au droit de l'édifice sans le heurter. Il fallait ensuite retrouver la base de l'élévation initiale et s'arrêter au sommet des fondations afin de ne pas déstabiliser l'ensemble. Un retrait variant de 2 à 3 m par rapport au mur gouttereau a ensuite été effectué pour poursuivre le décapage jusqu'à l'apparition du sommet de la séquence antique. Pour des questions de sécurité (présence d'un conduit de cheminée très fragile) et d'accès au chantier, la zone longeant l'édifice au sud-est n'a pas été décapée aussi profondément, en accord avec la responsable de secteur en charge de l'étude du bâti.

Le décapage proprement dit a mobilisé une pelle à pneus et une série de camions destinés à la mise en dépôt des stériles durant cinq jours ouvrés. Il a été réalisé sous la surveillance du responsable d'opération assisté de trois archéologues. La première phase a consisté à l'enlèvement des remblais pollués aux métaux lourds à l'aide d'un godet de terrassement jusqu'à des cotes contrôlées régulièrement par l'entreprise Charrier TP. Dans un second temps, le décapage minutieux des stériles non pollués jusqu'à l'apparition des vestiges a été réalisé classiquement à l'aide d'un godet lisse de 2 mètres de large. Compte tenu de l'évacuation impérieuse des remblais et du sens de circulation sur l'emprise à ouvrir, la progression s'est faite logiquement du nord vers le sud et s'est achevée par le secteur au pied de la rampe d'accès. Au total, l'aire ouverte couvre une superficie de 318 m². Conformément à l'arrêté de prescription 2012-259, l'utilisation d'un détecteur de métaux a été systématique. Les petits objets retrouvés, notamment en partie inférieure du décapage, ont la plupart du temps été géolocalisés, l'ambition étant de cerner les concentrations du monnayage antique tardif.

1.3.2.2 Le secteur antique au terme du décapage : organisation générale et état de conservation

Au terme du décapage, l'organisation gallo-romaine, telle qu'elle était pressentie par D. Pouille en 2012, s'est trouvée confirmée. L'aspect principal réside dans la présence d'un axe de circulation nord-sud, le *cardo* C3, qui file en direction du bâtiment du jeu de paume. Il a d'ailleurs été intercepté dans le sondage 3 du diagnostic (Pouille 2012, p. 23). Du fait de sa trajectoire et dans une moindre mesure de l'existence de nombreuses perturbations dans sa partie nord, seule une très faible portion de la chaussée est conservée sur toute sa largeur, limites de bord de rue comprises. Au nord, ses derniers états sont illustrés par une série de recharges sommaires agglomérées à la terre. A l'inverse, au sud, cette dernière séquence est absente. Le dernier état conservé de la bande de roulement apparaît sous la forme d'un cailloutis de galets de rivière compactés recouverts directement par des remblais modernes. Cette troncature s'explique par le devenir du site à la fin de l'époque médiévale (*infra* 2.4 **Les occupations postérieures à l'Antiquité**). A l'est de la rue, une série de bâtiments est apparue dès les premiers nettoyages. L'ensemble le plus imposant, situé au sud-est (UC 15), est arasé au niveau de son radier de fondation large en surface de 0,80 m, signifiant par conséquent l'absence de tout remblai d'installation ou de sol contemporain. Plus au nord, les premiers nettoyages ont conclu à l'existence d'une architecture légère sur solins, sablières basses et poteaux plantés. Ces caractéristiques confirmaient les observations du sondage 1 du diagnostic et celles effectuées au 16-18 de la rue Saint-Louis. La séparation entre ces constructions et la rue est assurée par un fossé ou caniveau pour lequel les différences de largeur à l'ouverture ont très vite amené à penser que cette limite avait connu de manière assez classique plusieurs épisodes de fonctionnement (**fig. 8**) En revanche, à l'ouest du *cardo*, aucune construction n'a été identifiée au terme des premiers nettoyages. Un décapage secondaire à la mini-pelle a permis en fin d'opération de retrouver une limite construite et de saisir la raison de l'arasement profond des vestiges antiques dans cette partie du site.

Compte tenu de la profondeur d'enfouissement des vestiges, abstraction faite de la partie méridionale complètement détruite, les aménagements antiques ont connu peu de dégradations significatives, hormis une érosion évidente des séquences les plus récentes d'après l'état de conservation des fondations de l'UC 15. Les



Fig. 8 Vue depuis le sud du *cardo* après son nettoyage et coupé au premier plan par des aménagements médiévaux. On perçoit bien sa limite orientale dont la largeur est très variable. A l'arrière plan, l'équipe a commencé à dégager les premiers solins © R. Ferrette-Inrap, 02.07.2014-587

perturbations majeures concernent avant tout la voirie, perforée au nord par plusieurs fosses dont l'US 1629 qui a livré au décapage des céramiques du XVII^e siècle. A l'opposé, il faut surtout retenir que son érosion résulte de la réalisation d'un chemin avec caniveau axial à la fin de l'époque médiévale (*infra* 2.4.1 **Phase 11**).

En définitive, la vision qui s'est imposée au terme du décapage et des nettoyages superficiels est celle d'une stratigraphie en partie tronquée. La plupart des constructions devait être en matériaux périssables et l'exiguïté de la fenêtre de fouille ne garantissait aucunement la mise au jour de plans complets. Concernant la rue cardinale, il était assuré que seule une faible portion était conservée sur toute sa largeur et que ses dernières phases d'utilisation avaient disparu au sud. Ces premiers constats ont évidemment guidé la problématique de la fouille et les choix de terrain qui en découlent.

1.3.2.3 Problématiques générales de la fouille du secteur antique et la stratégie de fouille

La problématique générale est assez simple et concerne l'étude d'un segment d'un *cardo* de *Condate*, le *cardo* C3, et ses abords. Concernant la rue, il importait d'abord de fixer sa trajectoire afin de la replacer au sein de la trame antique de Rennes. L'analyse de sa mise en œuvre et de son évolution a été rendu possible grâce à la réalisation de deux sondages transversaux. Le premier a été ouvert à l'emplacement où l'axe viaire était conservé sur toute sa largeur. Cette première fenêtre intègre par conséquent les aménagements fossoyés qui contiennent l'espace de circulation à l'est et à l'ouest (**fig. 10, axes 3 et 7**). En raison de la solidité des bandes de roulement successives, ce sondage exécuté manuellement a dû être réduit de moitié afin de soulager le travail des fouilleurs et de permettre une progression plus rapide. Le second sondage a été entrepris au sud de la fouille, à un endroit où la largeur du *cardo* est incomplète (**fig. 10, axes 2 et 12**). L'ambition était de valider le développement stratigraphique et la conception technique de la rue, même si les derniers niveaux avaient déjà disparu. Une mise en évidence d'une inclinaison nord-sud des différentes bandes de roulement était aussi attendue, compte tenu de la topographie du site. En raison du développement

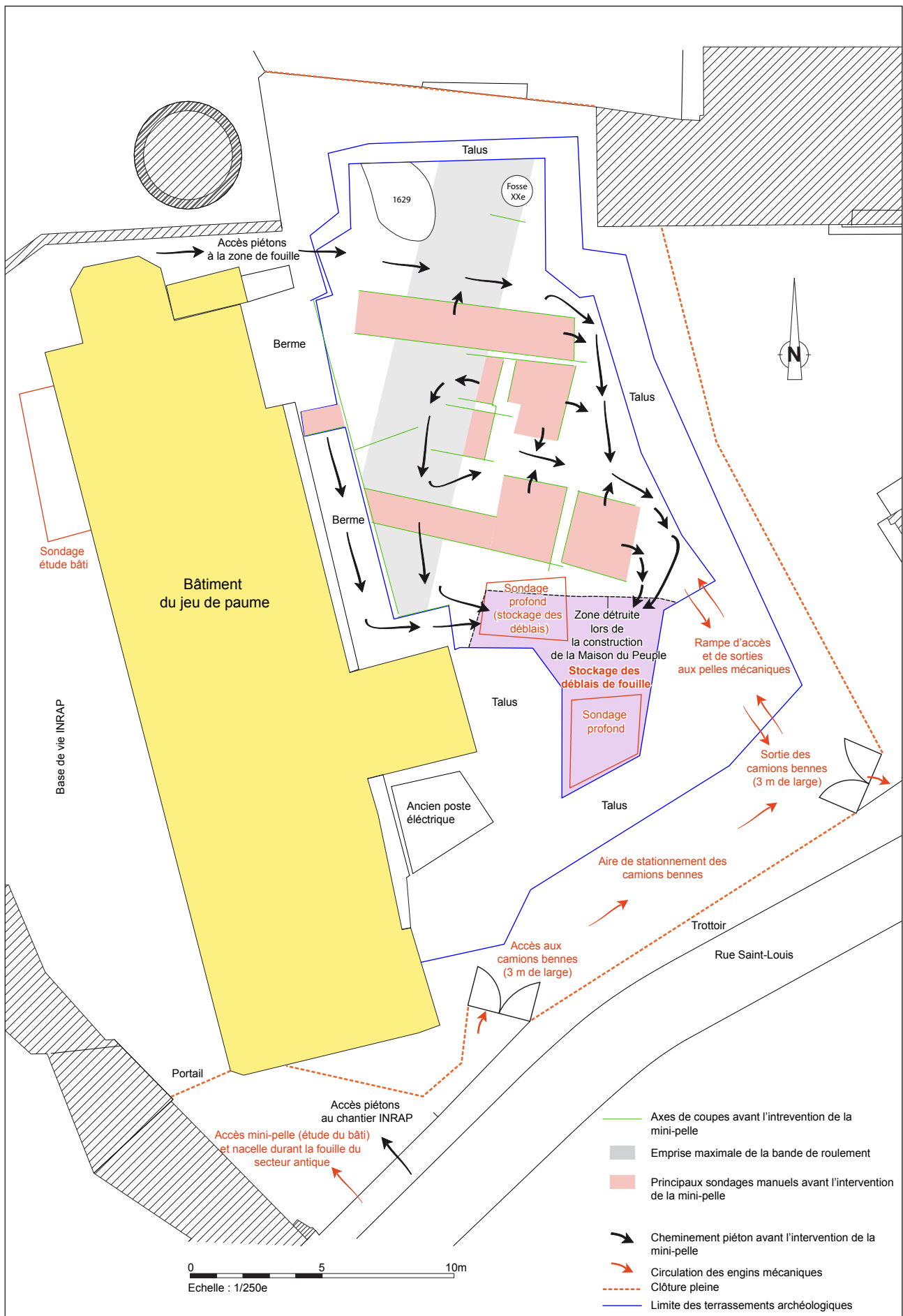


Fig. 9 Plan des contraintes techniques et des zones de circulation piétonne durant la fouille © A. Desfonds-Inrap



Fig. 10 Localisation des principaux axes de relevés en plan ou en coupes utilisés durant la fouille © A. Desfonds-Inrap

de la chaussée sous la berme longeant le jeu de paume et d'une stratigraphie apparaissant très vite similaire au premier sondage, au moins pour les états encore en place, il a été décidé de réduire la fenêtre et d'étudier seulement jusqu'au paléosol la portion orientale de la rue et les aménagements fossoyés associés. L'extrémité nord du *cardo* a été délaissée, d'une part en raison d'importantes perturbations dont la fosse 1629, d'autre part car la surface de l'emprise décapée n'autorisait nullement l'analyse des occupations limitrophes, tant à l'est qu'à l'ouest. L'information archéologique pouvant être recueillie apparaissait donc moins riche au regard des deux précédentes fenêtres. Seul un sondage a été entrepris dans la limite fossoyée bordant la rue sur son côté est afin de comprendre ses derniers états (**fig. 10, axe 36**). Ses abords ont fait l'objet d'une étude superficielle dans l'optique d'identifier ou non une limite construite au sommet de la stratigraphie.

La transition entre le *cardo* C3 et les espaces le bordant sur son côté est fait l'objet d'une attention toute particulière. Le sondage des axes 3 et 7 a été prolongé afin d'étudier un éventuel trottoir et l'amorce des bâtiments se développant de part et d'autre de la chaussée. Au sud, les coupes 2 et 12 ont été réalisées jusqu'au contact du mur 1050 de l'UC 15. Seule la première a été relevée jusqu'au terrain naturel, après l'entrée en action d'une mini-pelle. La complexité stratigraphique de la limite fossoyée orientale du *cardo* a incité à multiplier les sondages est-ouest afin de comprendre les modalités de son évolution et la nature des aménagements successifs. C'est dans cette optique qu'ont été dressées les coupes 9, 15, 27 et 28. Celles-ci ont mis en évidence une histoire complexe et surtout des différences de sédimentation entre d'une part les axes 7, 3, 28 et 27, d'autre part les axes 2, 12, 9 et 15. Cette différence s'explique par l'existence d'une limite foncière forte pressentie dès les premiers nettoyeurs, à la hauteur de la fermeture nord de l'UC 15 (US 1027) qui constitue d'ailleurs l'ultime expression de cette séparation (**fig. 10**). Afin de confirmer cette hypothèse et d'expliquer les différences constatées sur les coupes est-ouest, le choix s'est porté sur la réalisation d'une longitudinale (axe 13) positionnée en retrait de la limite fossoyée orientale de la rue. Cette coupe a effectivement mis en évidence plusieurs limites construites orientées est-ouest, réalisées en matériaux périssables pour l'essentiel, et effacées en partie par les murs 1027 et 1050 de l'UC 15. Elle permet pleinement d'expliquer les différences stratigraphiques observées entre le groupe de coupes 7, 3, 28, 27 et les axes 2, 12, 9 et 15. Toutes ces coupes ont aussi permis de fixer et de suivre l'évolution des limites nord-sud, en relation avec les occupations du quartier oriental. En définitive, l'essentiel de la rive est du *cardo* a été abordé manuellement.

Concernant l'îlot oriental, la reconnaissance très tôt d'une limite est-ouest majeure qui, comme nous le verrons, existe dès le début de la période gallo-romaine, a conduit à ouvrir manuellement trois vignettes afin de saisir la complexité stratigraphique et l'amorce des plans des constructions pouvant s'empiler au fil des siècles. L'étude des unités construites au nord de cette limite a été possible grâce à l'ouverture d'un sondage initial qui devait compléter les données recueillies à la hauteur des axes 3 et 7 (**fig. 10, coupes 32 et 29, vignette 1**). Cette ouverture a révélé une stratigraphie verticale est-ouest assez simple, mais elle a surtout validé l'hypothèse d'une limite foncière forte ayant connu plusieurs déplacements de faible ampleur et des expressions architecturales qui se raccordent parfaitement aux limites observées sur la coupe 13. Dans le sens nord-sud, l'axe 32 de cette vignette complète aisément la coupe 34, implantée plus au nord, malgré une légère différence d'orientation. Précisons en outre qu'il a été décidé en fin de fouille d'étudier la berme

séparant cette première vignette de la coupe 28, afin de disposer d'une vision globale et verticale des occupations à l'est de la rue et de valider la stratigraphie de la coupe 3 (**fig. 10, coupe 28b**). En définitive, les coupes 7, 3 et 28b devaient permettre de corréliser l'évolution de la rue à celle du quartier se déployant à l'est, en particulier de discuter de l'existence éventuelle d'un espace de transition entre le *cardo* (simple trottoir ou galerie couverte) et les bâtiments en retrait et, pourquoi pas, d'un étage des sols de circulation en fonction des périodes. Les axes 32 et 34 quant à eux autorisaient un discours sur l'étalement nord-sud de ce premier groupe de bâtiments. On ajoutera pour conclure sur les occupations internes de cette partie du quartier oriental que la cohérence stratigraphique et altimétrique des coupes 3, 34, 32 et 28b est fiable et valide cette démarche.

Au sud de la limite foncière principale pressentie au terme des premiers nettoyeurs, deux vignettes manuelles, séparées par une berme nord-sud, ont été ouvertes en raison d'une surface d'étude plus grande et par conséquent de la possibilité d'avoir des plans de bâtiments plus complets (**fig. 10**). Le sommet de la stratigraphie était occupé par un dépôt terreux dans lequel se distinguaient seulement les radiers de fondations de l'UC 15 et le soubassement d'une construction antérieure (UC 13). La fouille a rapidement révélé l'existence d'une seconde limite est-ouest, moins importante toutefois que celle évoquée *supra*. L'analyse a donc tenté de comprendre l'évolution de cette limite et de cerner la nature des occupations limitrophes. Ces sondages ont montré une stratigraphie nord-sud différente de part et d'autre qui rend compte de la coexistence, à certaines époques seulement, de plusieurs constructions légères alignées le long de la rue (**fig. 10, coupes 11 et 31**). Pour cette raison, les coupes est-ouest 19 et 33 offrent une sédimentation différente des coupes opposées 35 et 21. Dans ces deux vignettes, la fouille manuelle n'a pas permis d'atteindre le paléosol avant l'intervention de la mini-pelle. Elle s'est arrêtée sur un cailloutis (US 1462) ou sur un dépôt d'occupation (US 1460). Par ailleurs, les coupes 19 et 33 constituent la continuité, malgré une orientation légèrement différente entre les deux dernières, de l'axe 2. Ce transect permet une approche globale des occupations internes du quartier oriental jusqu'au contact du *cardo*. Il autorise ainsi à discuter de l'existence d'un espace de transition entre les bâtiments et la rue et du traitement des sols (étalement ou non par exemple) au sud du site.

Un bémol tient au fait que les coupes nord-sud 11 et 31 n'atteignent pas la limite foncière principale. La corrélation des occupations de part et d'autre de cette limite repose donc seulement sur l'axe 13. Ce choix de fouille s'explique par la nécessité de maintenir des aires de circulation durant toute la phase d'étude manuelle, principalement sur la frange est de la zone ouverte (**fig. 9**). En effet, la zone de stockage des déblais se situe au sud de l'intervention, à l'emplacement de l'ancienne Maison du Peuple dont la construction a détruit tous les vestiges antiques, ou ponctuellement au sud de la rue, à l'emplacement de l'un des deux sondages profonds réalisés lors du décapage³. Compte tenu de cet éloignement, il a été indispensable de maintenir des zones de circulation assez larges afin d'autoriser l'évacuation des déblais à l'aide de brouettes. En outre, ces derniers étant estimés à 780 m³, foisonnement compris, l'étroitesse de la zone de stockage a impliqué une évacuation partielle de ceux-ci à l'aide d'un camion benne chargé par une pelle de 20 tonnes. Leur transport par l'entreprise Charrier TP vers un dépôt s'est effectué au fur et à mesure des nécessités de l'opération.

3. Le second sondage a été rebouché lors de cette phase d'ouverture.

Concernant les époques les plus récentes, hormis les vestiges perçant les dernières occupations antiques (**fig. 10, coupes 25 et 43**), la réflexion est alimentée notamment par les coupes de la berme qui longent le bâtiment du jeu de paume (**fig. 10, coupes 1 et 41**). L'axe 1 est toutefois imparfaitement placé car il prend en écharpe le mur 1006 et sa tranchée de récupération, aboutissant à une vision peu pertinente de la stratigraphie. Un sondage a par ailleurs été entrepris à l'angle du bâtiment du jeu de paume, afin de retrouver si possible les dépôts associés à sa construction et d'étudier les séquences intercalées entre celles-ci et la fin de l'Antiquité (**fig. 10, coupe 26**). Faute de temps, les dépôts gallo-romains n'ont pu être atteints. Enfin, l'axe 5 a été implanté dans le but de faire un relevé pierre à pierre d'un mur édifié par les militaires à l'aide des blocs du retable de l'ancienne chapelle.

Dans une seconde phase, pendant une dizaine de jours, la fouille a été mécanisée (semaines 32 et 33) pour compléter les observations manuelles. L'arrivée de la mini-pelle s'effectuant depuis la rampe sud-est, les zones construites ont été décapées prioritairement en débutant par les vignettes 2 et 3. Cette démarche était aussi imposée par la gestion des déblais occasionnés par le mode opératoire. L'objectif était double : compléter les plans des édifices étudiés manuellement en partant du principe que leur évolution stratigraphique était acquise, découvrir et étudier les phases d'occupations les plus anciennes qui devaient être représentées pour l'essentiel, de façon assez classique sur Rennes, par des creusements plus ou moins tenus inscrits dans le paléosol ou le substrat. Après l'achèvement de la zone d'habitat, la dernière semaine a été consacrée au décapage mécanique du *cardo* et de sa rive occidentale. En effet, pour des raisons d'accès piéton à la zone de fouille, la frange ouest n'a pu être étudiée manuellement que très ponctuellement. Son décapage a permis de mettre au jour une puissante maçonnerie antique épierrée, témoignant bien de l'existence d'un bâti sur ce côté de la rue et probablement conservé sous le bâtiment du jeu de paume, ainsi que la continuité du chemin médiéval mentionné ci-dessus (**fig. 10, coupe 43**). A propos de la voirie, et afin de rester cohérent par rapport à la stratégie de fouille manuelle, le choix s'est porté sur son décapage intégral entre les axes 3 et 2. Il convenait dans le cas présent de vérifier l'existence ou non d'aménagements antérieurs et susceptibles d'éclairer la mise en place de la trame viaire dans ce secteur de Rennes, tant sur ses modalités que sur le plan chronologique. En outre, l'hypothèse d'une première surface de circulation, à l'image des observations effectuées sur le site du 3-5 rue de Saint-Malo (Le Cloirec 2009, p. 255-259), restait à valider d'après les résultats de la fouille manuelle entre les axes 3 et 7. Le décapage mécanique de la chaussée au nord de la coupe 7 n'a donc pas été entrepris, faute de temps d'une part et d'un problème de gestion évident des déblais d'autre part. Seuls les états tardifs de circulation ont été enlevés par petites passes afin de recueillir du mobilier, numéraire notamment, grâce à l'emploi d'un détecteur de métaux. Au cours de cette phase d'intervention, plusieurs relevés en plan de creusements anciens ont été effectués (**fig. 10, axes 38, 39, 40, 42 et 45**). Des coupes mécaniques ont été entreprises dans les plus importants, essentiellement des fossés (**fig. 10, coupes 46, 47 et 49**). Enfin, pour conclure sur cette phase de mécanisation, le dernier jour a été réservé à l'exploration de l'unique puits à eau présent sur l'emprise qui, sur le plan de la chronologie relative, est l'un des aménagements les plus anciens. Le but était de prélever du mobilier afin de cerner avec plus ou moins de justesse sa période d'abandon. Compte tenu de sa profondeur, sa fouille a été stoppée à la cote 32,60 m, sans atteindre son fond.

1.3.2.4 Enregistrement et archivage des données

Compte tenu du contexte d'intervention, un milieu urbain stratifié, la collecte de l'information et du mobilier a été établie sur la base de l'unité stratigraphique qui renvoie à un événement limité dans le temps et l'espace. Les données ont été rassemblées sur un modèle de fiche papier qui compile les principales informations indispensables à l'analyse en laboratoire (nature de l'élément enregistré, description, relation stratigraphique, minute de terrain, n° cliché, objet prélevé...). Aucun zonage n'a été établi à l'issue du décapage et l'enregistrement des US s'étale de 1001 à 1632. Ces fiches restent non informatisées et sont réunies dans trois classeurs au format A4.

L'acquisition du plan des différents bâtiments (solins, sablières basses et équipements associés) a été faite manuellement sur le terrain ou lors du post-fouille, à partir de clichés verticaux géoréférencés, redressés sur ordinateur (**fig. 11**). Les vestiges simples et linéaires (fossés, fosses) ont été relevés par un topographe. Dans le cas d'aménagements fossoyés plus complexe, un dessin manuel, reporté sur le plan masse de la fouille, se substitue au levé topographique. En revanche, le temps imparti n'a pas permis le relevé manuel et précis de l'ensemble des sols de circulation, au demeurant trop nombreux. Seules les surfaces du *cardo* ont fait l'objet de dessins afin d'étudier les déplacements éventuels des bandes de roulement.

La fouille a généré plusieurs coupes stratigraphiques largement évoquées ci-dessus, ou relevés en plan qui forment un total de plus de 80 minutes au format A3. Réalisés à différentes échelles graphiques, ces documents ont été numérisés dans le cadre de la phase d'étude. Ils constituent la base de l'analyse stratigraphique de ce premier volume.

Ce fond s'accompagne d'une couverture photographique des vestiges les plus significatifs, réalisée à l'aide d'un appareil numérique. Les clichés sont classés par date de prise de vue, suivie d'une indexation automatique délivrée par l'appareil. L'inventaire des clichés a été opéré sur un fichier Excel où sont mentionnés les US et aménagements concernés, ainsi que les auteurs.

Enfin, ayant à disposition un niveau de chantier, les sols de circulation ou et les éléments construits ont été nivelés, tout comme les axes de relevés, les altitudes réelles étant ensuite recalculées par rapport à un point géoréférencé qui se trouve à 35,55 m (**fig. 10, PR1**). Le sondage entrepris à l'angle interne nord-est du bâtiment du jeu de paume (sondage 3, *infra* volume 2), a nécessité l'installation d'un deuxième point de référence afin de restituer la cote d'apparition de certaines maçonneries et d'établir des correspondances fiables avec la coupe 26 du secteur antique. Dénommé PR2, il se trouve à 35,34 m (**fig. 10**).

1.3.2.5 Moyens mis en œuvre pour l'étude du secteur antique

Le projet de fouille élaboré par l'Inrap prévoyait un volant de 220 jours hommes pour la phase terrain, décapage compris, dont 30 jours affectés au responsable d'opération. Deux autres jours RO étaient consacrés à la préparation du chantier dans sa globalité. L'intervention des topographes était quant à elle mutualisée entre les deux secteurs d'étude et comprenait un volant de 15 jours hommes durant la phase terrain.

Pour le secteur antique, la phase de post-fouille cumulait un volume de 90 jours hommes. Vingt-cinq étaient dévolus au responsable afin de réaliser l'analyse de l'information, le travail de rédaction et de synthèse des données. Vingt-cinq autres jours étaient affectés au dessinateur pour mettre en forme les minutes de terrain et réaliser les plans du rapport final d'opération. Vingt



Fig. 11 Cartographie des assemblages de clichés ayant permis la réalisation du plan du site © A. Desfonds-Inrap

jours étaient réservés à l'inventaire et à l'étude du mobilier et 10 autres au traitement du matériel (lavage et conditionnement). Les 10 jours restants étaient destinés à l'intervention de spécialistes.

La nature des vestiges, essentiellement des architectures légères et une complexité stratigraphique non négligeable dans certains secteurs, en particulier au contact de la frange est du *cardo*, ont entraîné une consommation supérieure au prévisionnel durant la phase terrain de 48 jours hommes. Initialement prévue pour s'achever le 25 juillet 2014, l'intervention sur le secteur antique a été prolongée jusqu'au jeudi 14 août, date à laquelle l'Inrap devait impérativement quitter le terrain d'après les termes du contrat conclu avec l'aménageur. Ces moyens ont été déduits de la phase du post-fouille avant que l'Inrap n'abonde l'opération afin d'achever les études et de rendre le rapport final d'opération.

Comme pour l'étude du bâti, le post-fouille a été conduit au cours du premier semestre 2015. Le premier travail a été de réaliser le plan masse de la zone d'étude, car, à l'issue de la phase terrain, celui-ci se limitait principalement à des axes de dessins, des photographies redressées (constructions sur solins notamment) ou au repérage des aménagements en creux les plus significatifs. Ce travail a été mené conjointement par le responsable d'opération et le dessinateur A. Desfonds en charge également de la PAO. En parallèle, le responsable d'opération a débuté la mise en forme des données stratigraphiques en réalisant les diagrammes du secteur antique. De façon concomitante, les études de mobilier ont été engagées

par R. Delage (céramique gallo-romaine), F. Labaune-Jean (céramique médiévale et moderne), Laure Simon (*instrumentum* et verrerie), Vêrane Brisotto (mobilier lithique). Le concours gracieux de Sébastien Lepetz (CNRS) a été sollicité afin d'étudier un dépôt faunique fouillé en laboratoire par M. Le Puil-Texier.

1.3.2.6 Exploitation des données lors du post-fouille

Si l'implantation des coupes stratigraphiques sur le terrain avaient pour ambition de répondre à la problématique générale de l'opération, l'analyse des données collectées lors du post-fouille a vite révélé des difficultés dont il faut rendre compte. Celles-ci prennent leur source dans des choix de terrain, mais surtout dans une complexité stratigraphique inattendue en certains secteurs du site.

Concernant les choix de terrain, les axes 3 et 28b sont implantés pour partie au-dessus de l'unique puits à eau (US 1069) découvert lors de la fouille. Il s'agit d'un positionnement malencontreux car ce creusement était masqué par un dépôt terreux à l'issue du décapage. Datant de l'époque augustéenne, il a généré un important cône d'affaissement qui a entraîné une cassure à 90° de la plupart des dépôts antiques. Une différence de sédimentation de part et d'autre amène à conclure que son tassement a entraîné la disparition de limites construites, hypothèse confirmée par la fouille en plan du secteur (fig. 12). La corrélation des couches à l'ouest et à l'est de celui-ci n'est donc pas entièrement satisfaisante, même si les coupes 32 et 34 permettent de corriger ce choix de terrain.

L'axe 12 est quant à lui implanté pour partie à l'emplacement de la limite secondaire est-ouest qui n'a pas été bien comprise pour cette raison. Ce choix s'explique par le fait qu'elle n'a pas été repérée au terme des premiers nettoyages et dégagements. Cet aspect a conduit à abandonner le relevé de la coupe 12 au cours de la fouille. Un cas analogue concerne la coupe 1 qui prend en écharpe le mur moderne 1006 et sa tranchée de récupération 1005. Celle-ci a été redressée au droit de la berme laissée contre le gouttereau est du bâtiment du jeu de paume, afin d'avoir une première idée des dépôts postérieurs à l'époque antique. Son exploitation est délicate car elle met sur un même plan des dépôts postérieurs au mur 1006 et d'autres contemporains de son fonctionnant et placés en retrait de celui-ci (donc à l'ouest), mais donnant l'impression parfois de recouvrir les premiers. Le sondage 26 permet de corriger certaines difficultés, mais son exigüité n'autorise nullement à saisir de manière pleine et entière les évolutions stratigraphiques qui se produisent à partir du début de l'époque moderne.

Les difficultés principales émanent de la complexité stratigraphique de certaines parties de la fouille et de la condensation de la séquence antique qui couvre plus de quatre siècles sur une épaisseur de 0,80 m au maximum. A cela s'ajoute la mise en œuvre architecturale des édifices, réalisés pour la plupart en matériaux périssables et reconstruits au même emplacement. Dans ce cas, seules les limites des sols autorisent à distinguer des évolutions significatives. Ces caractéristiques ont entraîné des erreurs de fouille, des confusions ou des interprétations erronées qui se ressentent parfaitement sur certains relevés ou sur les fiches d'enregistrement. Les secteurs les plus concernés demeurent au premier chef la limite orientale du *cardo* ou plusieurs creusements n'ont pas été bien perçus, compris et/ou enregistrés, le tout pouvant s'additionner. Dans la mesure du possible, ces erreurs ont été corrigées lors du post-fouille à partir des relevés en plan, des cotes altimétriques disponibles, des clichés et de l'ambiance environnante⁴. Ce point concerne avant tout les coupes 3, 27 et 28. En revanche, une partie de la coupe 7 n'a fait l'objet d'aucune correction car on estime qu'elle est similaire au relevé de l'axe 3. Etant en outre incomplète pour la raison évoquée ci-dessus (réduction de la largeur du sondage entre les axes 3 et 7), seule sa partie orientale, cohérente au regard de la compilation stratigraphique de l'axe 34, sera utilisée. Toutefois, certaines erreurs ou représentations graphiques de la coupe 3 n'ont pu être comprises et seront présentées et expliquées en l'état. En définitive, il faut retenir que le plan d'un bâtiment sur poteaux plantés a assurément été mal compris au nord de la fouille (*infra* UC 6).

A la hauteur de la vignette 2, il est également manifeste qu'une tranchée (US 1464), correspondant certainement à plusieurs limites construites, a été mal analysée. L'erreur a partiellement été corrigée sur le terrain lors du relevé de la stratigraphie (coupe 31). Toutefois, elle vient s'ajouter au mauvais positionnement de la coupe 12 et il en ressort que nous ne disposons pas pour cette partie de la fouille d'un plan toujours précis.

En conclusion, on estime que la philosophie du site est comprise dans ses grandes lignes et qu'il peut être replacé dans le contexte rennais, mais certains aspects échappent à l'analyse. Ils seront exposés au fur et

à mesure de l'exposé. Concernant l'utilisation des supports graphiques, tous les relevés stratigraphiques sont exploités, au moins partiellement dans le cas de la septième coupe, à l'exception de l'axe 28 qui n'apporte aucun complément au regard des numéros 28b et 32.



Fig. 12 Vue depuis le sud du cône d'affaissement du puits à eau 1069. On remarque en outre une différence de sédimentation de part et d'autre de celui-ci © R. Ferrette-Inrap, inv. 05.08.2014-1877

4. Certains de ces creusements ont en effet été relevés en plan, photographiés, mais ne figurent pas sur les coupes en question. On suppose qu'une sédimentation très proche a abouti à des oublis ou à des lectures erronées des stratigraphies qui dans certains cas n'ont pas été dessinées au fur et à mesure de la progression de la fouille.

2 Les vestiges de la parcelle 0234

2.1 Les vestiges antérieurs au *cardo* C3 (phases 1 et 2)

2.1.1 Un ensemble fossoyé (phase 1)

2.1.1.1 Description des vestiges Approche chronologique

Les occupations les plus anciennes observées au 10-12 de la rue Saint-Louis se cantonnent, comme souvent sur Rennes, à des aménagements en creux. On retiendra tout particulièrement deux fossés de direction est-ouest (fig. 13, US 1613 et 1622) qui se développent pour partie à l'emplacement du futur *cardo*. Leur existence prouve à elle seule que l'emprise de l'axe viaire n'est pas encore définie lorsqu'ils sont en fonction. La stricte contemporanéité de ces deux creusements n'est toutefois pas assurée, comme en témoigne leur écartement assez faible et de l'ordre de 1,10 m. Aucun argument n'autorise néanmoins à les hiérarchiser en l'absence de recoupement ou d'un mobilier significatif. On considère par défaut qu'ils se rattachent à la période la plus ancienne car ils ont en commun d'être recouverts ou percés par les aménagements de la phase suivante. Notons enfin qu'ils ne correspondent pas à une occupation protohistorique, voire plus ancienne, à l'image des découvertes du parking de la place Hoche (Pouille 2008, p. 163-164), mais qu'ils appartiennent bien au début de la période gallo-romaine.

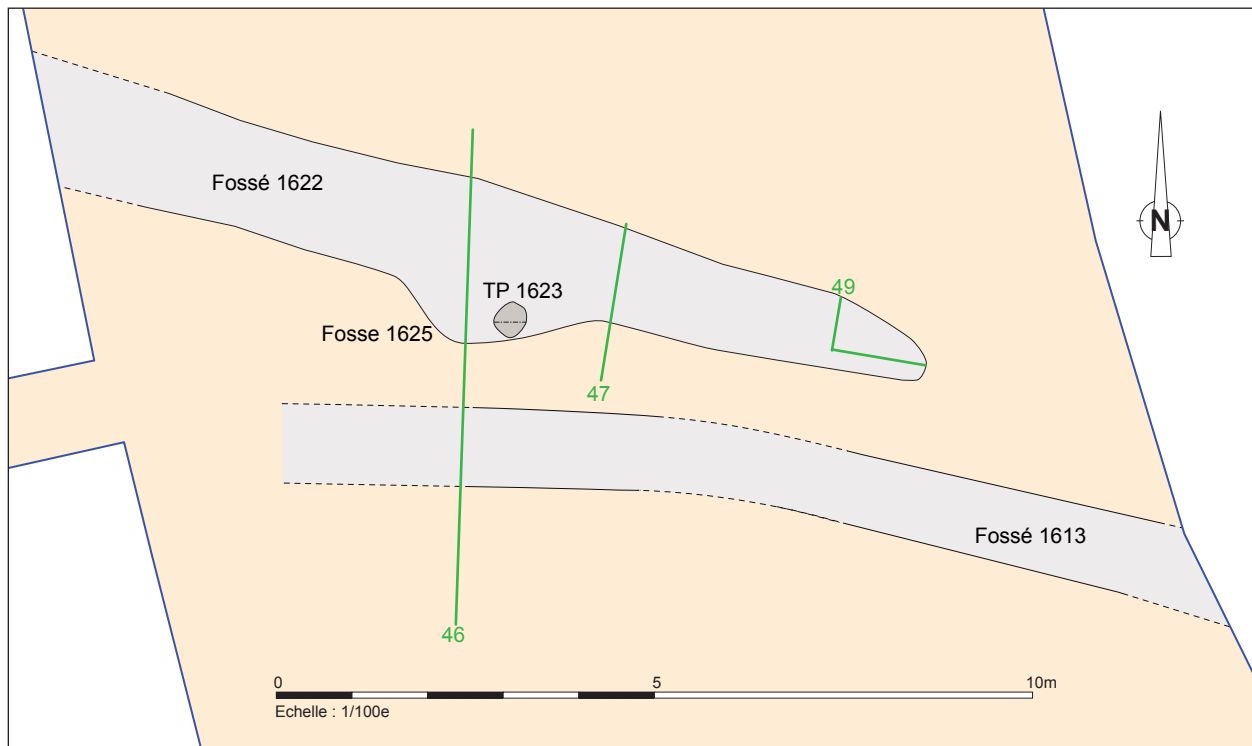
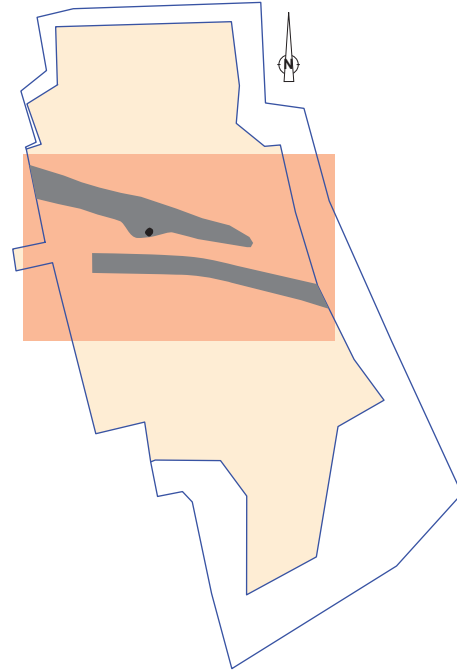


Fig. 13 Plan des vestiges anciens © A. Desfonds-Inrap

Le fossé 1613 a été dégagé sur une distance approchant les 9 m. De direction d'abord nord/nord ouest, il change ensuite de trajectoire à l'emplacement du futur *cardo* où l'on finit par le perdre en raison d'un comblement assez monotone qui se distingue mal du paléosol environnant, l'US 1271. En outre, le paléosol 1271 n'a pas été décapé à l'ouest de l'axe 46, ce qui n'a pas permis de suivre clairement son parcours au niveau du terrain naturel. Sur la coupe 46, on considère que le fossé 1613 perce l'US 1271 et que son ouverture a été mal perçue. On ignore la motivation du changement de direction, mais dans le cas d'une synchronie avec le tracé 1622, le fossé 1613 cherche peut-être à éviter celui-ci ou l'un de ses aménagements. Le sondage révèle un creusement avec un fond en cuvette qui entaille sur une quinzaine de centimètres une couche de galets naturels ennoyés dans une matrice argilo-sableuse orangée (fig. 14, axe 46). Son bord méridional pourrait afficher un profil assez vertical, à la différence de sa rive nord qui est détruite par un aménagement de la phase suivante (US 1627). Son comblement principal, l'US 1612K, est un sédiment argilo-sableux lessivé et compact, renfermant quelques galets issus de l'érosion de l'encaissant⁵. Il traduit un fonctionnement à ciel ouvert et un processus naturel de colmatage. Son tassement a généré l'apport de deux autres dépôts, antérieurs aux aménagements de la phase suivante ou sinon qui ouvrent cette dernière. Le premier, l'US 1612J est un sédiment verdâtre renfermant beaucoup de charbons de bois qui attestent d'une fréquentation du secteur et sans doute du curage de foyers. Le second, l'US 1612H, se distingue par l'absence de tels éléments et la présence de nodules d'argile jaune.

Le fossé 1622 a été reconnu sur une longueur de 10,50 m. A l'est, il présente un arrêt franc qui pourrait signaler l'amorce d'un passage. A la hauteur de cette terminaison, le creusement est conservé sur une hauteur d'une quarantaine de centimètres. Son fond assez plat et régulier est aux alentours de 33,40 m, tandis que son

extrémité remonte à l'oblique. La base du remplissage est un limon argileux brun gris à brun jaune contenant quelques galets de quartz roulés et des charbons de bois (fig. 14, axe 49, US 1621D). L'essentiel du comblement est formé par un sédiment compact grisâtre avec quelques galets roulés, qui souligne, comme le précédent dépôt, un colmatage naturel (US 1621C). En revanche, ce n'est pas le cas de la couche 1621B qui se distingue par une matrice argileuse jaune contenant de multiples blocs de schiste. Manifestement, il s'agit d'un apport rapide destiné à sceller définitivement le creusement et à assainir le secteur avant l'installation du cailloutis 1621A qui coiffe le sommet du fossé. Dans ces conditions, l'US 1621B doit ouvrir une phase plus récente.

A la hauteur de la coupe 47, dressée en raison des informations livrées par l'axe 46 (*infra* ci-dessous), le fossé 1622 entame clairement la couche 1505 équivalente au paléosol 1271. Il présente un profil triangulaire, une hauteur conservée de 0,75 m pour une ouverture sous le cailloutis 1404 de la phase 2 de 1,30 m. Son fond se situe à la cote de 33,28 m, témoignant d'un pendage est-ouest au regard de la coupe 49. Sa dynamique de comblement montre un fonctionnement ouvert et un colmatage d'abord naturel puisque son fond et la base de sa paroi nord sont recouverts par une couche argilo-limoneuse grisâtre et compacte. Quelques os et morceaux de céramiques illustrent des rejets domestiques ponctuels (fig. 14, US 1621F). La paroi méridionale est tapissée par un dépôt assez proche, légèrement brun cependant (US 1621E). Quoi qu'il en soit, le profil de ces deux strates semble indiquer un terrassement secondaire destiné à rétablir la fonction initiale du creusement qui devait faciliter l'écoulement des eaux de pluie. La couche supérieure montre un apport massif de matériaux dont de nombreuses pierres de schiste bleu qui ne semblent pas provenir de l'ancien talus, compte tenu de la nature de l'encaissant, sauf à envisager que celui-ci n'a pas été réalisé avec les matériaux extraits lors du terrassement du fossé (fig. 15). Cet apport correspond à l'US 1621B de l'axe 49 et marque l'abandon définitif du creusement. Il est ensuite recouvert par un cailloutis de galets de rivière correspondant au sol de circulation 1621A de la coupe précédente. On en déduit que la couche 1621G, un remblai composé de limon sableux brunâtre avec des cailloux de quartz roulés, appartient également à la phase 2 et a été étalé pour pallier à l'affaissement du cailloutis

5. Les sondages 46, 47 et 49 ont été réalisés l'avant dernier jour de fouille. Compte tenu du manque de temps, le comblement des fossés a reçu un numéro général, la distinction entre les différentes strates étant effectuée lors du relevé et symbolisée par des lettres. L'harmonisation et les équivalences ont été opérées lors du post-fouille.

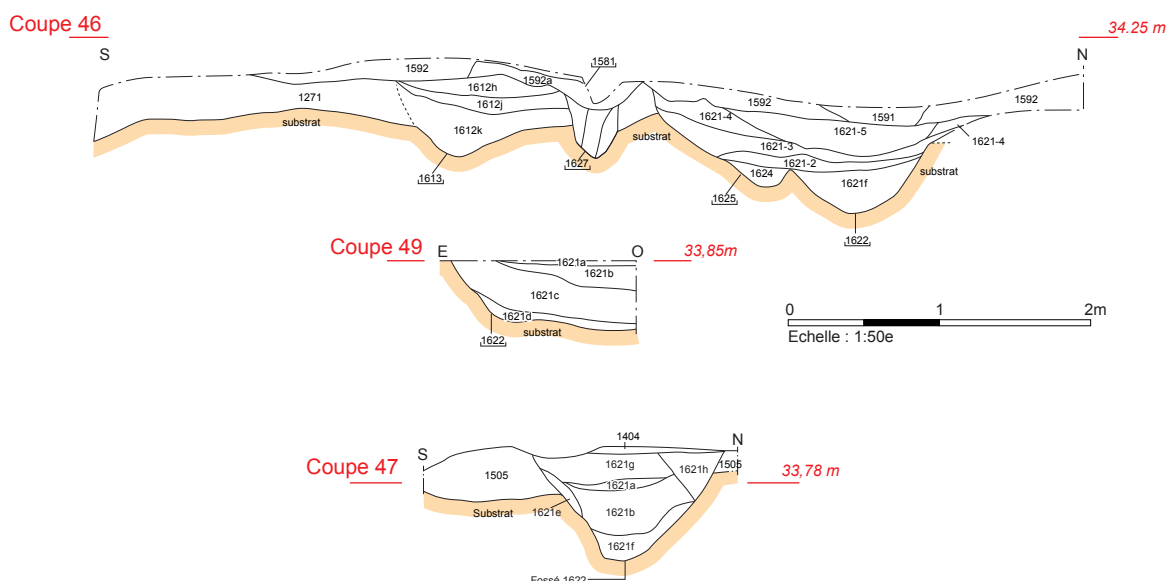


Fig. 14 Axes 46, 47 et 49. Coupe des aménagements fossoyés attribués aux occupations les plus anciennes © A. Desfonds-Inrap

1621A avant la pose de la nouvelle surface de circulation (US 1404). Enfin, le profil singulier de la couche 1621H semble désigner un terrassement intervenant avant l'installation du cailloutis 1404 mais qui reste néanmoins incompris.



Fig. 15 Profil et remplissage ouest du fossé 1621 à la hauteur de la coupe 47 © R. Ferrette-Inrap, inv. 13.08.2014-2107

A la hauteur de l'axe 46, le profil du fossé 1622 est très différent car il apparaît fonctionner avec un creusement interprété comme une fosse se développant sur son flanc méridional ou être tronqué par ce dernier (fig. 14, US 1625). Une dynamique de remplissage commune ne permet pas de trancher sur la simple lecture de la coupe même si la deuxième hypothèse paraît la plus crédible, d'autant qu'on ne retrouve pas les US 1621B et 1621A présentes sur les relevés 47 et 49. On se contentera donc d'une description succincte de la stratigraphie puisque les remplissages de ces deux creusements sont finalement surmontés par le cailloutis 1592 de la phase 2, contemporain du sol de circulation 1404.

La base en pointe émoussée du fossé 1622 se trouve à la cote de 33 m, validant un pendage est-ouest du creusement avancé à partir des deux coupes précédentes. Elle est colmatée par un sédiment argileux grisâtre similaire aux dépôts observés sur les axes 47 et 49 (fig. 14, US 1621F). Ce dépôt naturel est recouvert par un remblai argilo-sableux jaune, peut-être d'origine humaine, absent sur les axes 47 et 49 (US 1621-2), mais qui vient sceller le comblement inférieure de la fosse 1625, en l'occurrence une couche grise argileuse et riche en charbons de bois (US 1624). L'US 1621-2 est ensuite surmontée par une série de couches dont la formation résulte avant tout de processus naturels de remblaiement :

- US 1621-3 qui est un sédiment argilo-sableux gris renfermant quelques charbons de bois et des galets de rivière ;
- US 1621-4 qui dispose d'une matrice argileuse à dominante jaunâtre et renferme quelques galets et charbons de bois ;
- US 1621-5 qui coiffe les deux précédentes et se présente comme une couche hétérogène à dominante argilo-sableuse, de couleur grise, renfermant des nodules d'argile jaune, quelques charbons et des plaquettes de schiste.

Concernant l'unique trou de poteau découvert lors de la réalisation du sondage 46 (US 1623), il est situé dans la partie sud de la fosse 1625, tout en étant masqué par le cailloutis 1592 de la phase 2. Sa cote d'apparition se situe aux alentours de 33,70 m, indiquant qu'il devait à l'origine percer l'US 1621-3.

2.1.1.2 Approche chronologique

Les éléments matériels qui permettent de proposer une fourchette chronologique concernant cette première phase proviennent avant tout du tracé fossoyé 1622. On mentionnera néanmoins une fibule Feugère 14b1b (-20/-10 à + 80) au sommet du paléosol 1271.

A la hauteur de la coupe 47, la couche 1621F livre 21 tessons tandis le remblai 1621-4 de l'axe 46 en contient 26. Les rares formes indénifiables renvoient à la fin du I^{er} siècle ou au début du suivant pour la condamnation du fossé 1622 : coupes Menez 125, fonds de cruches à engobe blanc, céramique modelée, amphores à vin de Tarraconaise dont une probable Dr. 2/4.

Aucun matériel n'a été retrouvé dans le remplissage du fossé 1613 ou lors de son décapage. Le seul argument qui incite à le rattacher au début de l'époque romaine reste finalement sa situation au sein du site. Le fossé 1613 a été retrouvé pour partie à l'emplacement du mur nord de l'UC 15 (phases 9 et 10), c'est-à-dire à la hauteur de la limite foncière principale pressentie au début de l'intervention. En outre, la portion orientale du fossé et cette maçonnerie bénéficient d'une orientation identique alors que plusieurs siècles les séparent (*infra* 3.3 La dynamique de l'occupation). A moins d'un pur hasard, ces constatations amènent à penser que le fossé 1613 constitue la première concrétisation de la limite foncière principale qui prendra d'autres expressions au gré des périodes.

2.1.2 Les premiers sols et aménagements (phase 2)

2.1.2.1 Description des aménagements (fig. 16 et 17)

Les données sont issues du sondage septentrional (axes 3 et 7 ; localisation des coupes, *infra* fig. 20) et du décapage de la partie méridionale de la chaussée. Leur analyse autorise à distinguer 2 états principaux.

A la hauteur de l'axe 3, la fouille s'est arrêtée sur un limon argileux jaunâtre très compact, contenant quelques galets de rivière de taille centimétrique (US 1504). Cette couche, interprétée comme une première surface de circulation, est recouverte ensuite par un sol de meilleure facture. Celui-ci est un cailloutis de galets de rivière inclus dans une matrice compacte grisâtre et présentant de nombreuses traces d'oxydation en raison de la présence de minuscules éléments ferreux qui assurent la cohésion de l'ensemble (US 1451=US 1592). Le décapage de la rue a dans un second temps permis de cerner l'étendue de cette aire de circulation, absente à la hauteur des coupes 2 et 12. Depuis l'axe 7, cette surface se développe sur une longueur nord-sud minimale de 7 m. Au nord, l'extension de l'US 1451=1592 reste inconnue puisque cette portion du *cardo* n'a pas été décapée assez profondément pour l'atteindre. Ce cailloutis vient notamment recouvrir les strates supérieures des fossés 1613 et 1622. A l'emplacement du second, il est légèrement érodé puisqu'en surface une couche sableuse verdâtre, correspondant à un dépôt naturel, forme une bande est-ouest qui signale le passage du tracé fossoyé (US 1591). De manière générale, le pendage du cailloutis est conforme à la topographie du terrain et s'oriente d'est en ouest. Ainsi, à la hauteur de l'axe 3, son sommet se situe aux alentours de 34 m à l'est. A l'opposé, il apparaît à la cote 33,84 m. Son altitude culmine à l'emplacement du fossé 1613 (34,10/34,17 m) où la coupe 46 montre d'ailleurs une épaisseur plus importante.

La surface de circulation apparaît délimitée sur son côté ouest par un creusement fortement arasé par les travaux postérieurs et large d'une trentaine de centimètres (US



Fig. 16 Plan des aménagements de la 2 phase retrouvés à l'emplacement du cardo C3
© A. Desfonds-Inrap

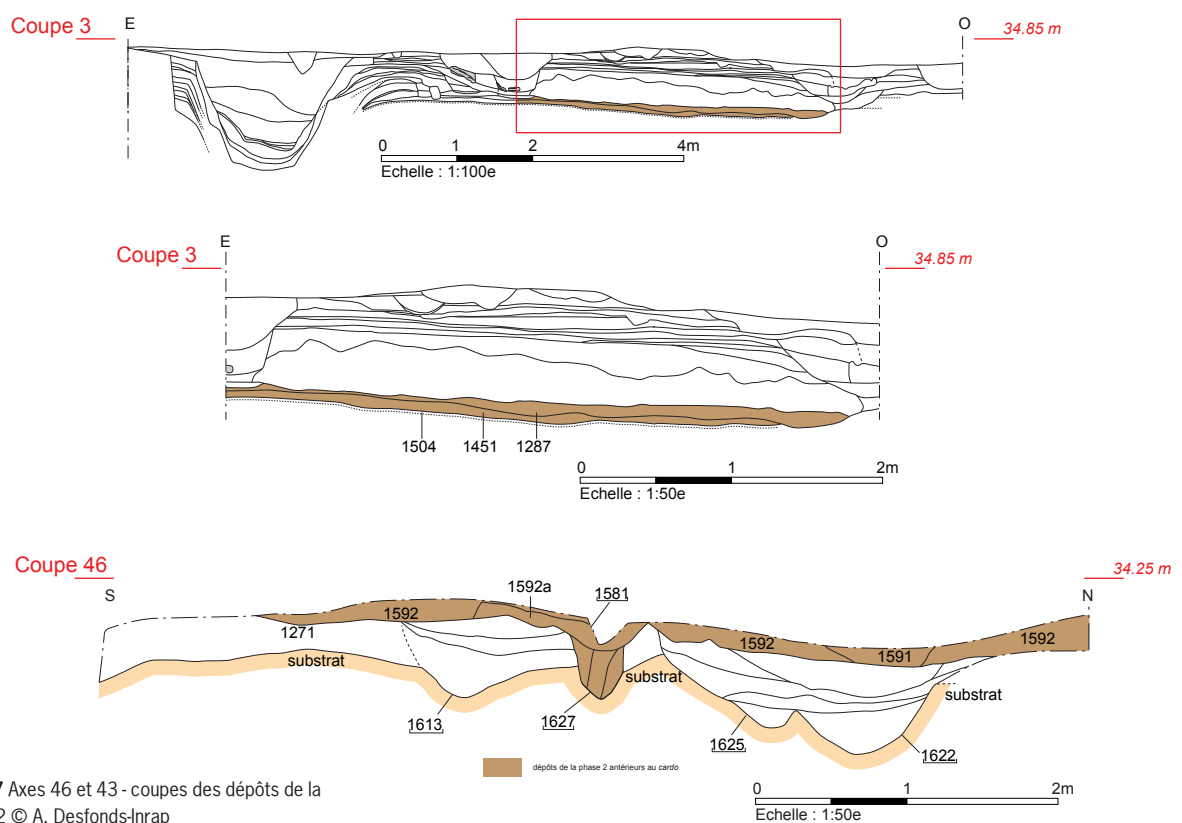


Fig. 17 Axes 46 et 43 - coupes des dépôts de la phase 2 © A. Desfonds-Inrap

1595). Ce creusement offre en outre une terminaison au nord et aucun aménagement similaire n'a été rencontré dans sa continuité. Il est comblé par un sédiment gris verdâtre, sans doute d'origine naturelle, dans lequel quelques ossements ont été recueillis (US 1594). A l'est, la limite du cailloutis apparaît plus fugace. On observe une série de creusements peu marqués, parfois longiligne comme l'US 1606, de direction nord-sud, mais dont la trajectoire s'écarte de la limite 1595. Ce négatif assez net évoque un segment d'une sablière basse plutôt qu'une ornière et serait associé à une empreinte quadrangulaire, l'US 1607, difficilement interprétable (fig. 19). Deux autres empreintes linéaires (US 1596 et 1608) sont quant à elle plus douteuses en raison de leur état de conservation et de leur trajectoire. Ce n'est pas le cas en revanche d'un creusement est-ouest qui semble avoir connu deux états de fonctionnement (US 1581 et 1627). Dans un premier temps, une tranchée aux bords assez verticaux et large d'une trentaine de centimètres est aménagée (US 1627). Celle-ci se prolonge vers l'est, à l'intérieur du quartier d'habitat (*infra* 2.3.2.1.2 Phase 2). A la hauteur de l'axe 46, cette tranchée détruit le bord nord du fossé 1613 et les relations stratigraphiques prouvent qu'elle a dû fonctionner avec le cailloutis 1592 (altitude de sa base : 33,45 m). Son comblement se singularise par une bande gris sombre verticale, encadrée d'un sédiment argileux jaunâtre. Il est difficile de se prononcer sur la nature de cet aménagement. La piste d'une tranchée palissade reste très vraisemblable, d'autant que plusieurs piliers en bois sont installés dans un second temps, en suivant le même axe (US 1581, état 2). Six empreintes plus ou moins circulaires ont ainsi été repérées sur une longueur de 4 m. Ces éléments percent le comblement initial de 1627, l'US 1626, et sont séparés par un sédiment argileux de teinte grise (US 1580). Ils percent aussi le cailloutis 1592, ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils n'ont pas pu fonctionner avec ce dernier. Ces négatifs peuvent en effet procéder d'une réfection de l'installation antérieure. Ils sont en outre absents à l'est de l'aménagement 1403, ce qui tendrait à affirmer une contemporanéité avec celui-ci. L'US 1403 correspond à un lit de pierres de schiste formant un alignement nord-sud assez sommaire (état 2, fig. 18). Il serait prolongé au sud par l'empreinte 1430, difficilement caractérisable néanmoins, mais qui peut désigner un négatif de paroi. Les blocs de 1403 recouvrent le comblement 1626 de la probable palissade 1627, ainsi que l'empreinte rectiligne 1606, interprétée comme une possible sablière. Leur cote d'apparition, située aux alentours de 34/34,10 m n'est enfin pas incohérente avec celle du cailloutis 1451=1592.

Ce dernier n'a pas été rencontré dans la partie méridionale de la fouille. Le seul aménagement repéré se cantonne à l'empreinte de poteau 1599 creusé dans le paléosol 1271 et situé sur l'axe de l'empierrement 1403 et du négatif 1430. On est donc tenter de l'intégrer au second état. D'un diamètre de 0,40 m, il présente un avant trou et est de profond de 25 cm. Il est comblé par un limon argileux gris, contenant notamment des charbons de bois et de la céramique. A la hauteur du sondage axes 2 et 12, le sommet de l'US 1271 offre des traces ténues de foyers, associées à des charbons de bois et des fragments de faune. Il est probable que ces indices procèdent de cette séquence et désignent les vestiges d'aménagements arasés lors de la création du *cardo*.

Cette séquence s'achève *a priori* avec le dépôt d'occupation 1287, bien identifié au niveau de l'axe 3. Ce sédiment verdâtre à matrice fine et homogène recouvre alors le cailloutis 1451=1592. Son intérêt est d'avoir livré une quantité non négligeable de morceaux de poterie qui favorise la datation de la fin de cet épisode.



Fig. 18 Vue du cailloutis 1451=1592 présent sous le *cardo*. On distingue sur la droite le creusement 1595 conservé sous le radier de schiste de la rue et à l'opposé la ligne de pierres 1403, au centre l'aménagement 1581 © M.-L. Thierry-Inrap, inv. 12.08.2014-2044



Fig. 19 Vue de détail des empreintes 1606 et 1607, la première étant recouverte par l'empierrement 1403 © M.-L. Thierry-Inrap, inv. 12.08.2014-2076

2.1.2.2 Approche chronologique

Les éléments de chronologie absolue sont nombreux, même s'il faut d'emblée insister sur la rareté des terres sigillées. Le cailloutis 1451 n'a livré que quelques tessons de céramique à pâte sombre, tandis que sa continuité, l'US 1592, renferme une coupe Menez 125/126 en *terra nigra* et une marmite à pâte claire et engobe micacé dont on retrouve un exemplaire dans un contexte ancien du site de la rue de Saint-Malo. Le dépôt 1591, associé au fonctionnement de ce cailloutis, est porteur de plus d'indications. On y recense une coupelle en sigillée de type italique, caractéristique de l'époque augustéenne. Elle est assemblée à des vases bobines Menez 125/126, à deux coupes Menez 96 et une troisième de type Menez 94. Un gobelet à décor de guillochis, probablement de type Menez 151, est également présent, au même titre qu'un bord de pot de « type Besançon » (Chartres 1123). Le corpus des amphores se cantonne à un fragment d'un conteneur de Tarraconaise. Ces quelques éléments situent la formation de l'US 1591 dans le courant du règne d'Auguste, entre -10 et +10. L'US 1580, qui est associée à la probable palissade 1581, renferme notamment un pot de « type Besançon » et un col et départ d'anse d'une amphore Pasc. 1 ibérique.

Le remplissage 1598 du trou de poteau 1599 fournit un fragment de vase bobine Menez 125/126 ainsi qu'un pot de type Chartres 1112/1224 à engobe micacé sur le dessus qui autorise une datation du début de notre ère. Comme indiqué *supra*, la plupart des marqueurs chronologiques sont issus de l'US 1287 qui scelle le cailloutis 1451 entre les axes 3 et 7. De nombreux récipients en *terra nigra* y sont attestés : assiette Menez 22, vases bobines Menez 126, ainsi qu'une coupe bilobée dont un exemple est connu dans la couche 1505 du site de la place Hoche datée de la première moitié du I^{er} siècle de notre ère. Plusieurs cruches revêtues ou non d'un engobe blanc, dont un récipient Chartres 3401 connu sous Auguste en pays carnute, sont présentes. Le répertoire de la vaisselle de table est aussi illustré par un gobelet de type Beuvray à décor de chevrons, tandis que des productions proches des vases de type « Besançon » sont répertoriées. Enfin, les amphores comprennent notamment une lèvre d'une Pasc. 1 de Tarraconaise et un fragment d'une probable Dr. 20 ou Halt. 70 de Bétique. L'ensemble de ces éléments concourt à situer la formation de l'US 1287 au cours des deux premières décennies du I^{er} siècle de notre ère.

2.1.3 Conclusion sur les aménagements antérieurs à la rue

La fouille de cette partie de l'axe viaire démontre sans aucune ambiguïté l'existence d'une séquence d'occupation intercalée entre la phase fossoyée précédente et la création du *cardo*. Cependant, il est difficile de caractériser finement cette occupation qui a connu en outre des évolutions, comme le soulignent les creusements 1627 et 1581 ou les relations entre l'empreinte 1606 et l'empierrement 1403. La découverte d'une surface de circulation en galets de rivière laisse croire à l'existence d'une première chaussée nord-sud, assez sommaire, dont les bordures latérales seraient toutefois très peu matérialisées. Des aménagements similaires du début de notre ère ont été reconnus sur le site voisin de l'hôpital militaire Ambroise Paré, sans aboutir à la réalisation d'une véritable chaussée. Les trois axes est-ouest identifiés sur ce site servent uniquement à desservir les premiers bâtiments qui s'installent dans cette partie de *Condate* (Le Cloirec 2002, p. 46-47, phase 2). Sur le parking de la Place Hoche, un premier axe est-ouest, effacé lors de la réalisation de la rue decumane, est aussi pressenti (Pouille 2008, p. 164-166, phase 1). Rue Saint-Louis, l'absence de cette aire de circulation au sud de l'emprise pourrait quant à elle se justifier par un raclage du terrain avant l'installation du radier du *cardo* ou par une absence d'occupation limitrophe n'impliquant pas dans un premier temps un prolongement du cailloutis 1451=1592. Cependant, les creusements successifs 1627 et 1581 constituent un sérieux obstacle à cette proposition car leur interprétation en tant que palissade implique que cet axe primitif serait barré. Sans doute faut-il alors préférer l'hypothèse d'un noyau d'occupation, peut-être un habitat, illustré dans un second temps par l'alignement de poteaux 1581 et le radier 1403 qui pourrait correspondre aux vestiges d'un solin démonté dont les éléments auraient été éparpillés. En outre ce noyau d'habitat serait la continuité de la phase fossoyée antérieure car il est remarquable de constater que les installations 1627 puis 1581 sont positionnées sur le flanc nord du fossé 1613. Ils seraient ainsi le témoignage de la persistance de la limite foncière antérieure.

Concernant l'aspect chronologique, il faut avant tout retenir une datation augustéenne des occupations les plus anciennes. C'est le cas en particulier du fossé 1621 dont le comblement doit intervenir aux alentours du changement d'ère. Par la suite, le mobilier recueilli ne permet pas une définition chronologique assez fine mais

on note néanmoins l'absence de productions clairement tibériennes, notamment en céramique sigillée. La datation délivrée par l'US 1287 montre à elle seule que la création du *cardo* ne doit pas intervenir au plus tôt avant la fin du règne d'Auguste⁶.

2.2. La création et l'évolution du *cardo* C3

Ainsi que détaillé *supra*, les données disponibles sur la voirie, en raison de choix de terrain, proviennent de deux sondages dont un seul aborde dans sa largeur l'intégralité de la chaussée, au seul emplacement où celle-ci et ses limites latérales étaient susceptibles d'être conservées dans l'emprise fouillée. Le mode de construction de la rue et ses réfections homogènes autorise aisément des corrélations entre les deux vignettes malgré leur éloignement. Rappelons aussi que les états les plus récents sont seulement conservés à la hauteur des axes 3 et 7 pour des raisons liées au devenir du *cardo* après la période antique.

La trame de présentation de l'information archéologique reste très classique. Elle s'intéresse d'abord à la structure de l'axe viaire à partir des coupes 2, 3 et 12 (fig. 20). Dans un deuxième temps, les limites qui contiennent le *cardo* C3 sur ses flancs seront présentées ainsi que leur évolution. Pour la rive ouest, les données sont issues principalement de la coupe 3 et dans une moindre mesure des axes 25 et 43. Ce dernier permettra en outre d'aborder la question des occupations occidentales pour lesquelles les informations restent très succinctes. Pour la rive opposée, le discours s'appuie sur les coupes 2, 12, 9, 15, 27, 28, 36 et 3 avec toutes les réserves exprimées concernant cette dernière. Cette série de relevés autorisera dans un chapitre de synthèse à raccorder les évolutions de la voirie aux occupations se déployant à l'intérieur du quartier oriental (*infra* 2.2.4). Enfin, les aménagements postérieurs au *cardo* seront traités après la présentation de la séquence antique.

Le *cardo* C3 a été reconnu sur une longueur de 22 m. Hormis pour sa période initiale, sa largeur est difficilement appréciable en raison des limites de la fouille et de creusements plus récents qui l'ont entaillé en profondeur. En outre, son envergure a également fluctué au fil des époques et la destruction d'une partie de sa frange ouest complique l'analyse des états les plus récents.

Comme indiqué ci-dessus, il est difficile d'estimer si sa création s'est accompagnée de terrassements préparatoires. La position du radier au-dessus du paléosol 1271 au sud de la fouille invite fortement à le penser, tout comme l'analyse des premières occupations du quartier est (*infra* 3.2 La gestion de la topographie). Les coupes qui permettent de discuter de la structure de la rue et de son évolution se résument aux axes 3 et 2. En effet, à la hauteur de la coupe 12, la chaussée est entaillée par deux aménagements plus récents (US 1032 et 1034) qui ont gommé toute sa partie orientale. La succession stratigraphique étant similaire à l'axe 2, cette situation n'entrave aucunement le discours. Rappelons aussi, qu'en raison de la trajectoire de la rue, le relevé de la coupe 2 ne concerne pas sa partie occidentale.

L'analyse des stratigraphies conduit à distinguer 7 états principaux. Les éléments de chronologie absolue font quant à eux largement défaut, ce qui ne permet pas de fixer dans le temps les grands épisodes de réfection et

6. Même si l'US 1287 est recouverte par le radier du *cardo*, la possibilité d'une troncature de la séquence ancienne lors de la réalisation de ce dernier est hautement probable et sera envisagée dans la suite du discours.

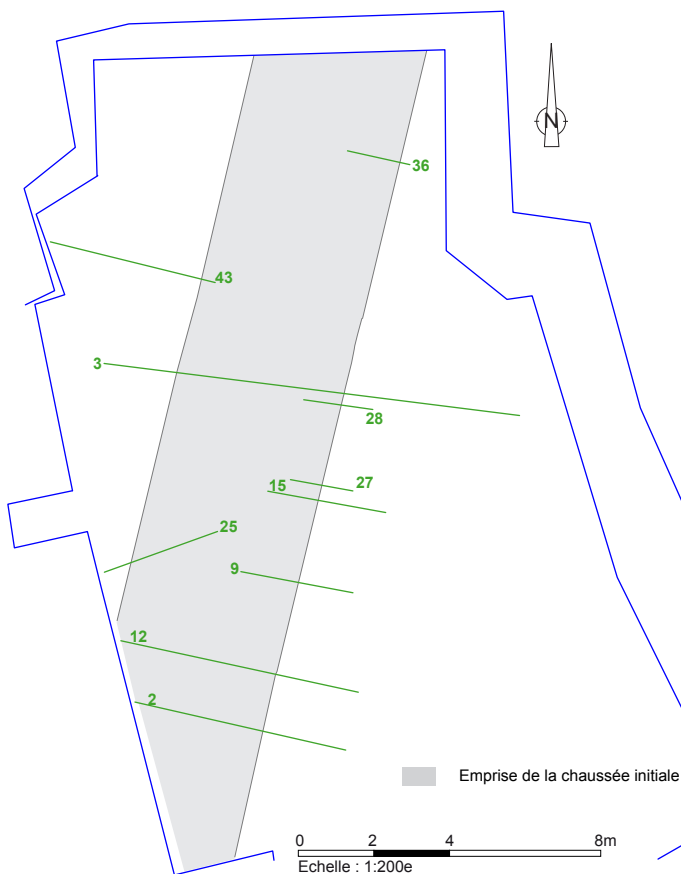


Fig. 20 Localisation des coupes utilisées dans le chapitre sur la voirie © A. Desfonds-Inrap

d'entretien qu'a connu la rue. Le mobilier céramique se retreint en effet à quelques tessons cités pour mémoire : une paroi d'une cruche à pâte claire du Haut-Empire dans le cailloutis de l'état 1 (US 1245) ; un bord d'une amphore régionale G. 4 dans le niveau 1200 de l'état 4 ; une lèvre de G.4 de Narbonnaise dans l'US 1092 de l'état 5. Le numéraire n'est pas plus riche puisqu'il se cantonne à une imitation de Tétricus I retrouvée dans l'ornière 1056 du dernier état. Elle a le mérite d'indiquer que la rue est encore en fonction après 283, voire jusqu'au début du IV^e siècle.

2.2.1 Les différents états de la chaussée

2.2.1.1 Etat 1

La construction du *cardo* débute par la mise en place d'un puissant radier de dalles de schiste bleu qui occupe à la fois une fonction stabilisatrice et drainante (fig. 21, US 1261 et 1264, fig. 22). A la hauteur de l'axe 3, ce radier recouvre directement l'US 1287 de la période précédente et son épaisseur oscille entre 20 et 35 cm inscrivant son sommet entre 34,35 m à l'est et 34,10 m à l'opposé. En outre, à l'est, sa terminaison est détruite en raison d'une campagne de réfection de la chaussée. D'est en ouest, le radier 1261 occupe encore une emprise de 4 m à la hauteur de la coupe 3.

Sur la coupe 2, la fondation 1264 de même nature est épaisse de 25 cm au maximum. Elle est coiffée ponctuellement d'une couche de plaquettes de schiste bleu destinée à niveler les interstices entre les blocs les plus volumineux (fig. 21, US 1258). Le sommet de l'empierrement se trouve alors au maximum à 34,20 m dans la partie supposée axiale de la chaussée. En définitive, le pendage de la fondation est quasi-nul. A

l'inverse de la coupe 3, le profil oriental du radier 1264 offre un bombement caractéristique, signe que les travaux postérieurs à son installation évoqués ci-dessus n'ont pas concernés la partie méridionale de la chaussée.

Dans les deux vignettes, la fondation de schiste est surmontée d'une couche de sable brun-ocre, contenant des poches d'argile jaune, qui sert à la fois à niveler l'épiderme du radier et d'assise stabilisatrice à la première surface de roulement (fig. 21, US 1242 et 1256). Epaisse de 10 à 20 cm sur la coupe 3 (altitude au centre de la chaussée : 34,40 m), elle offre comme le radier un bombement caractéristique à l'ouest, tandis que son profil apparaît coupé à l'opposé. L'épaisseur de l'US 1256 est nettement moindre au sud et tombe aux alentours de 8 cm au grand maximum. Son altitude d'apparition au centre présumé de la chaussée se trouve alors aux alentours de 34,25 m. Comme l'empierrement 1264, cette couche préparatoire s'incline dans sa moitié orientale.

Une première surface de roulement est ensuite étalée sur ce niveau d'apprêt. Comme tenu de l'emprise de la fouille et de la direction de la chaussée, elle n'a été observée qu'à la hauteur de l'axe 3. Elle se résume alors à un lit de galets de rivière liés par un limon brun, définissant une aire de circulation peu compacte. Cette couche est en outre conservée seulement sur la frange orientale de la rue, sur une largeur inférieure à 1 m (fig. 21, US 1245). Elle est ensuite recouverte par une recharge sommaire de galets mélangés à de l'argile jaune (US 1244), épaisse de seulement de 5 cm. De nouveau, cette surface est présente seulement dans la portion orientale du *cardo*, sur une largeur n'excédant pas 1,30 m. Elle repose alors pour partie sur la couche d'apprêt 1242, soulignant que la circulation a dû s'établir directement sur celle-ci après l'érosion de la surface initiale 1245. La mention dans les deux vignettes de graviers ou galets de rivières non agglomérés en surface de la couche 1242 n'est pas incompatible avec cette proposition. Dans ce cas, il faut considérer que la trajectoire privilégiée des attelages s'effectue initialement dans la partie axiale de la bande de roulement. On terminera sur ce propos en affirmant que la recharge 1244 conclut le premier grand état d'utilisation de la rue.

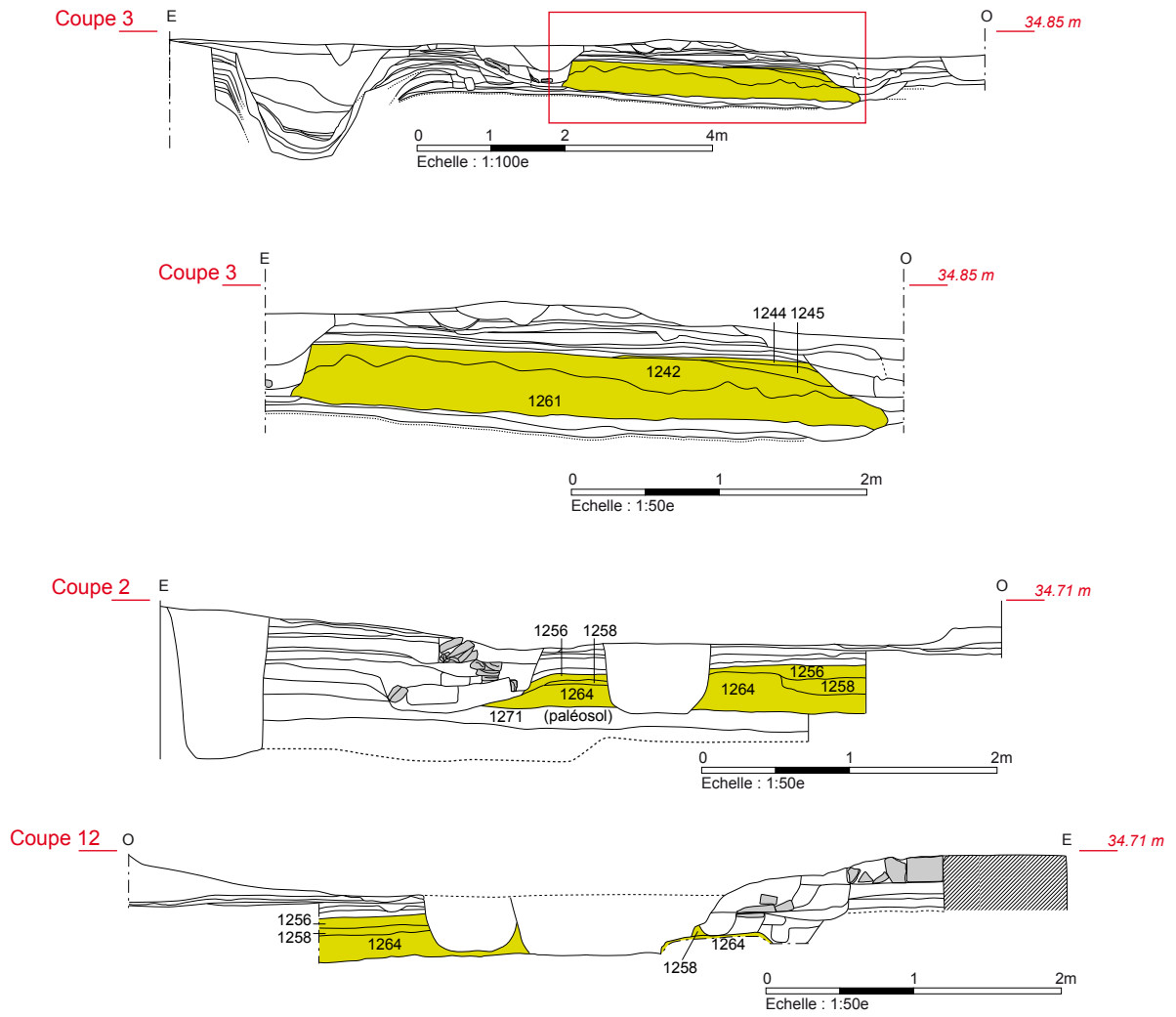


Fig. 21 Coupes 3, 2 et 12 – Dépôts du premier état du cardo C3 © A. Desfonds-Inrap



Fig. 22 Coupe est-ouest axe 3 du cardo C3. On distingue nettement l'épaisseur du radier en schiste 1261. Les couches jaunes au-dessus correspondent à l'empilement du niveau d'apprêt et des différentes bandes de roulement. La partie supérieure sombre désigne les dernières recharges © R. Ferrette-Inrap, inv. 05.08.2014-1882)

2.2.1.2 Etat 2

Le deuxième état est illustré dans les deux sondages par la mise en place d'un nouveau cailloutis de circulation (**fig. 23**, US 1229=1241 et US 1251) destiné à restaurer la chaussée. De part son étendue, on considère que cette nouvelle bande de roulement est le résultat d'un programme global voulu par les autorités municipales. Cette nouvelle surface est constituée d'une couche indurée de galets centimétriques de 5 cm d'épaisseur, pris dans une matrice sableuse ocre à jaune. Dans la partie sud (coupe 2), on observe un bombement caractéristique

de ce niveau de circulation dont le sommet oscille entre 34,20 m et 34,30 m. Il traduit manifestement un fonctionnement avec un fossé ouvert et un écoulement des eaux pluviales vers celui-ci. Au nord (coupe 3), ce bombement apparaît atténué mais un pendage d'est en ouest est perceptible. Le sommet du cailloutis s'inscrit alors entre 34,45 m et 34,35 m.

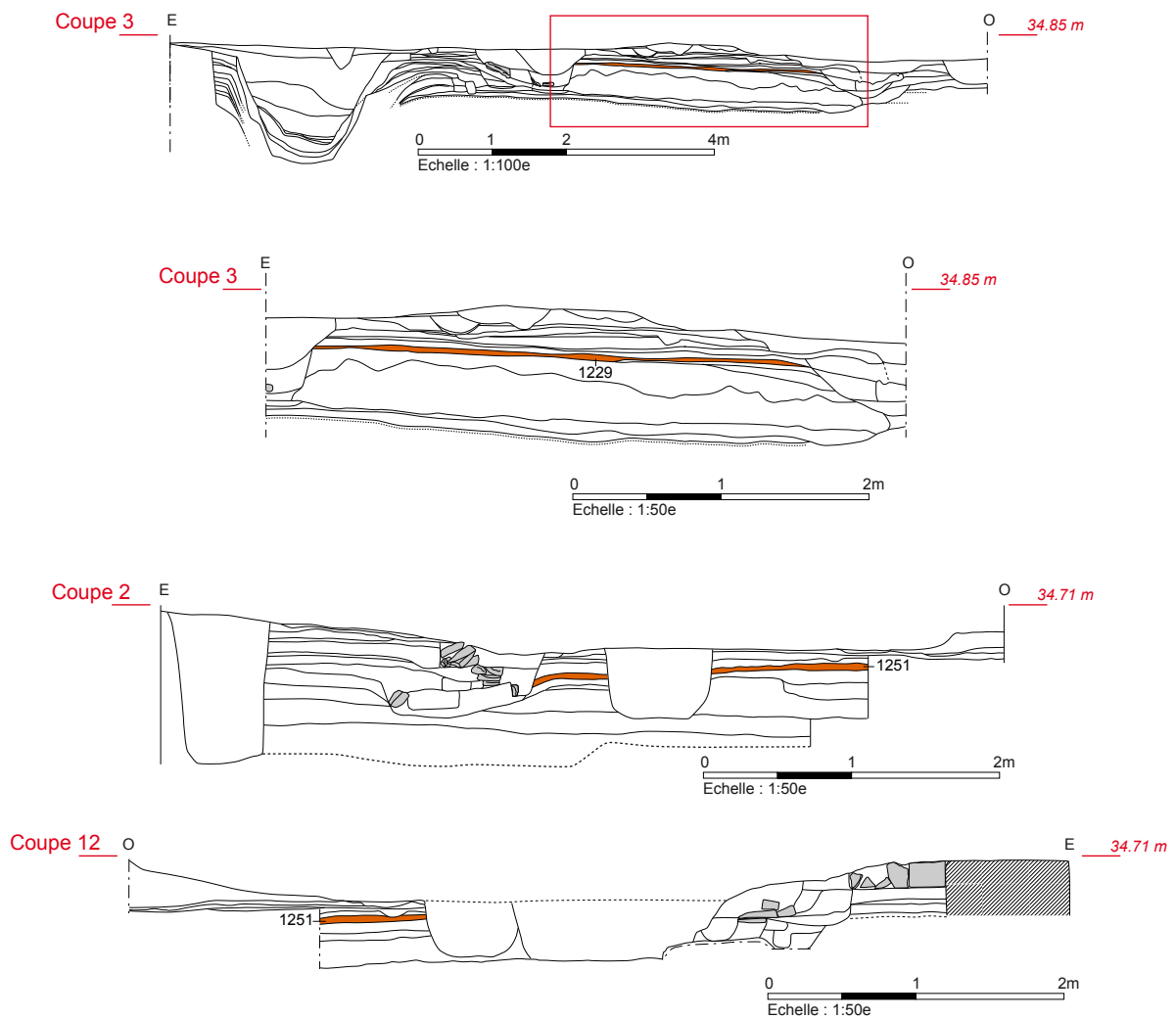


Fig. 23 Coupes 3, 2 et 12 – Dépôts du deuxième état du cardo C3 © A. Desfonds-Inrap

2.2.1.3 Etat 3

Cette surface est ensuite recouverte par un nouveau cailloutis, sans dépôt intercalaire (fig. 24, US 1246=1221). La nature de ce niveau de circulation est similaire au précédent. Il s'agit d'un lit de galets de rivière centimétriques et décimétriques agglomérés à l'aide d'un sable jaunâtre extrêmement compacté. A la hauteur de la coupe 2, l'épaisseur de l'US 1246 varie entre 4 et 10 cm d'ouest en est. Cet apport inégal efface le bombement antérieur et le sommet de l'US 1246 se trouve alors aux

alentours de 34,35 m sur le côté est de la coupe 2. Une possible ornière, large de 15 cm et profonde de 4 cm, a été repérée à son sommet (US 1247, coupes 2 et 12). Au nord, le cailloutis 1221, partiellement conservé, occupe, à l'image de la surface antérieure, une largeur d'environ 3,35 m et l'on observe toujours un léger pendage d'est en ouest. Le sommet de l'US 1221 est alors compris entre 34,50 m à l'est et 34,40 m à l'ouest. Son épaisseur maximale est de 6 cm.

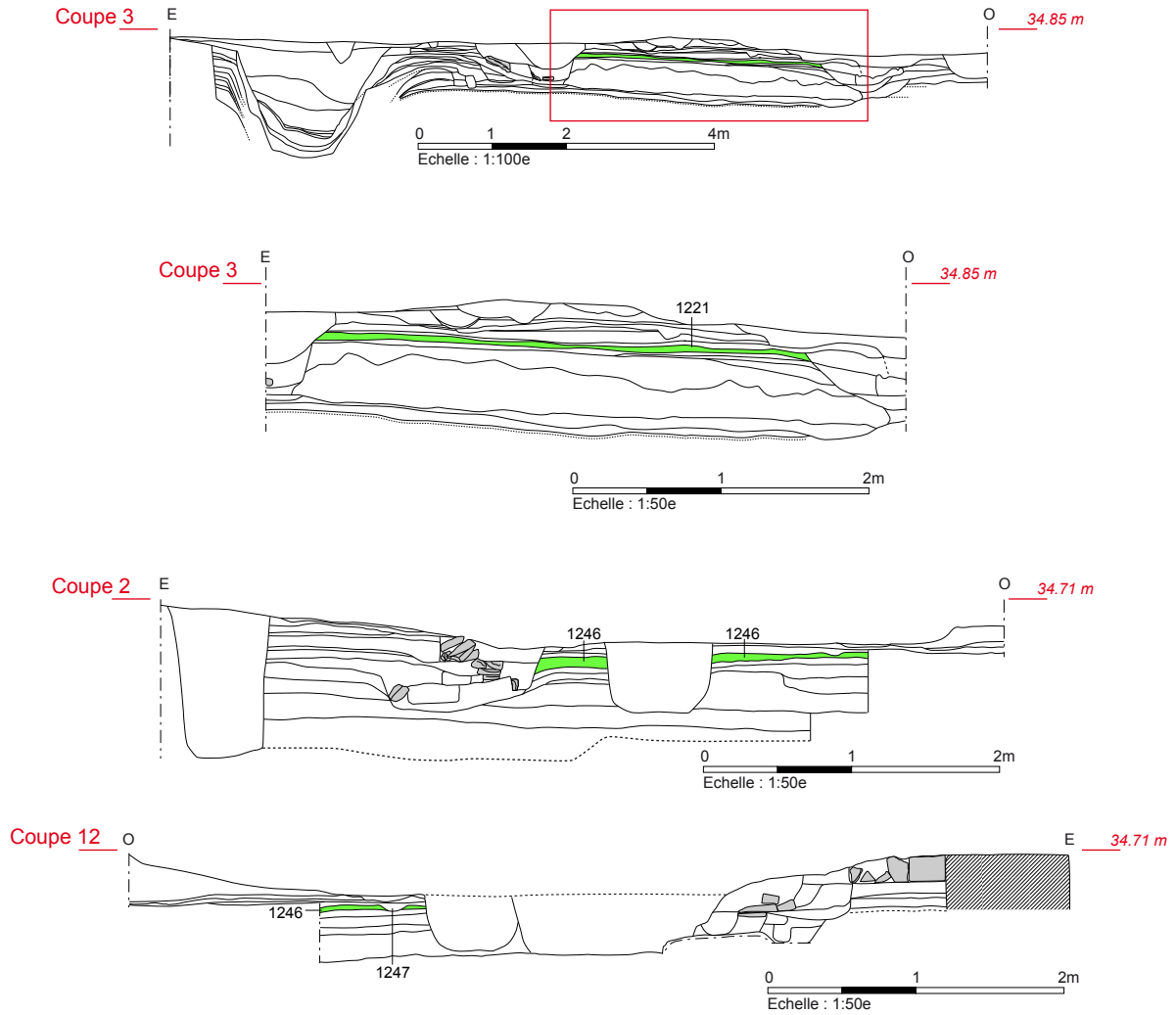


Fig. 24 Coupes 3, 2 et 12 – Dépôts du troisième état du cardo C3 © A. Desfonds-Inrap

2.2.1.4 Etat 4

Le quatrième grand état du *cardo* est représenté par l'installation d'un nouveau cailloutis de circulation de très bonne facture (fig. 25, US 1200=1235). De nouveau, aucun dépôt d'utilisation n'a été observé entre cette nouvelle surface et la précédente. Au sud, la nouvelle bande de roulement est un agglomérat de galets de rivière liés à un sable jaunâtre et compact (US 1235) qui vient sceller l'ornière 1247. Elle présente une surface plutôt plane et lisse et culmine aux alentours de 34,40 m. Une recharge (US 1234) a été observée par places. Elle se compose d'un assemblage de galets décimétriques

ennoyés dans un sable jaune. Au nord, on associe à ce quatrième état l'US 1200 dont la constitution est similaire à l'US 1235, malgré une usure superficielle plus importante. Epaisse d'environ 5 cm, son profil montre un léger pendage d'est (34,55 m) en ouest (34,45 m). Surtout, une migration vers l'ouest d'une cinquantaine de centimètres de cette nouvelle bande de roulement est nettement perceptible au regard de l'état antérieur (fig. 26). La largeur de la chaussée est alors d'au moins 3,80 m et aucun dépôt d'utilisation n'a été rencontré à son sommet.

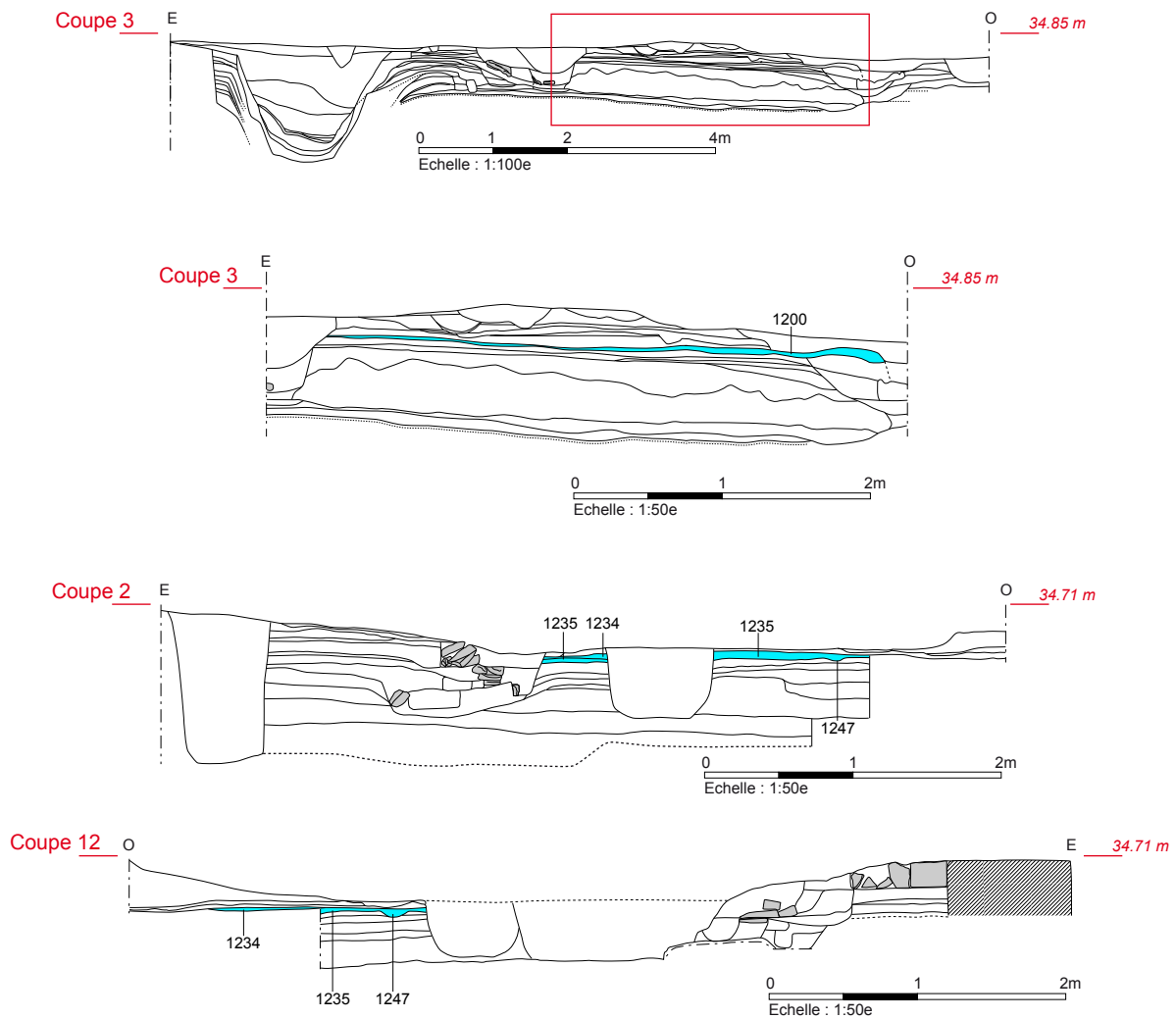


Fig. 25 Coupes 3, 2 et 12 – Dépôts du quatrième état du *cardo* © A. Desfonds-Inrap

Fig. 26 Axes 3 et 7 - Vue zénithale du niveau de circulation 1200 et de la surface antérieure 1221. La migration de la bande de roulement entre les deux états est nettement visible © M.-L. Thierry-Inrap, inv. 09.09.2014-859



2.2.1.5 Etat 5

Un nouveau cailloutis de circulation est aménagé (fig. 27, US 1090 et 1134). Au sud, l'US 1134 est composée de graviers émoussés associés à quelques galets. L'épaisseur de cette nouvelle surface est irrégulière, notamment au centre présumé de la chaussée où elle se résume un lit de matériaux de 2 cm contre 5 cm sur les côtés. Peut-être faut-il y voir une usure différente en fonction de la trajectoire des attelages ? Son altitude maximale est de ce fait très légèrement supérieure à celle de l'US 1235 précédente (34,42 m) et son profil assez plat. Toujours au sud, la couche 1064, conservée par places seulement dans la partie occidentale de la chaussée, est intégrée à ce quatrième état. Celle-ci se compose de galets de rivière associés à des morceaux de terre cuites architecturales envoyés dans un sédiment argilo limoneux brun. On l'interprète comme une recharge de la surface de circulation initiale. A la hauteur de la coupe 3, la couche 1090 est considérée comme équivalente au niveau 1134. Il s'agit d'un nappage de galets de rivière mélangés à une argile jaune à brune et compacte (fig. 28). Son principal aspect réside dans une épaisseur plus grande, 10 cm au maximum. Son sommet, assez plan, est compris entre 34,53 m et 34,57 m, signalant un nivellement du

pendage est-ouest antérieur. Par ailleurs, elle est présente seulement sur une largeur 3 m ce qui pourrait signifier une forte réduction de la bande de roulement au regard de l'état 4 ou une conservation partielle. De nombreuses entailles nord-sud jalonnent le sommet de l'US 1090. Deux empreintes plus conséquentes (US 1104 et 1198), écartées de 1,20 m, semblent désigner l'axe préférentiel utilisé par les charriots. Une troisième ornière, intercalée entre les deux précédentes et ne se poursuivant pas jusqu'à la hauteur de la coupe 3, est à mentionner (US 1197). Ce niveau de circulation a connu ensuite des rechapages ponctuels avec l'apport de matériaux légers (fragments de tuiles et galets) noyés dans un limon brun (US 1101, 1102, 1103). Conservées par places, ces recharges, dont on ignore si elles sont strictement contemporaines, évoquent fortement le faciès de l'US 1064 de la coupe 2. Ce quatrième état s'achève avec l'US 1092. Cette dernière est une couche de texture assez fine et limoneuse, renfermant une lèvre d'amphore G.4, des éléments ferreux et de la faune. Comblant les trois ornières et recouvrant les recharges sommaires, l'US 1092 est interprétée comme un dépôt d'utilisation.

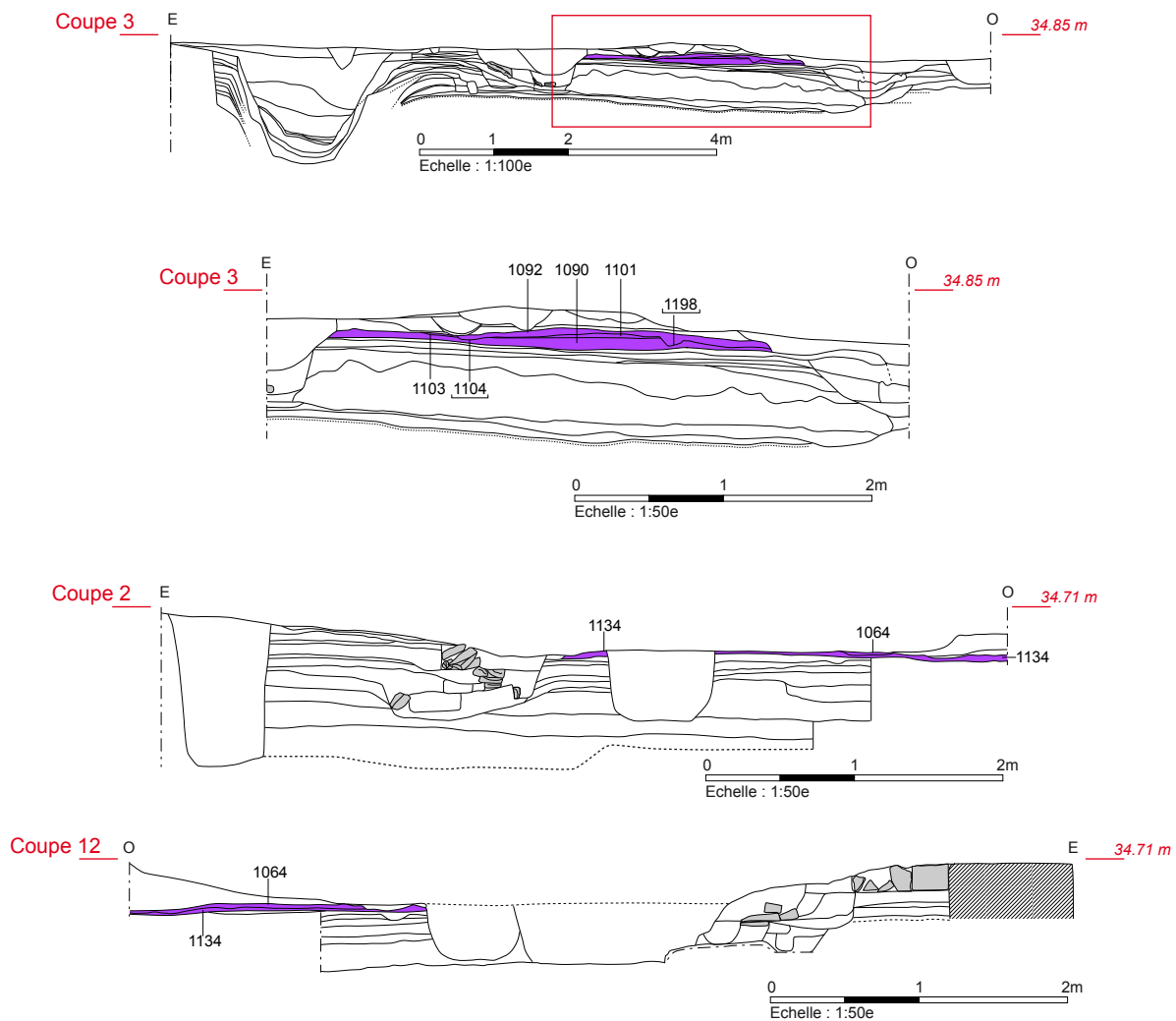


Fig. 27 Coupes 3, 2 et 12 – Dépôts du cinquième état du cardo C3 © A. Desfonds-Inrap

2.2.1.6 Etat 6

Le sixième état est représenté seulement à la hauteur de la coupe 3, les derniers niveaux de circulation de la rue ayant été écrêtés après l'Antiquité au sud. Désormais, on constate un entretien et des surfaces de roulement beaucoup plus sommaires qu'auparavant. Cet épisode débute par l'étalement d'une couche de plaquettes de schiste verdâtre au-dessus du dépôt 1092 (fig. 29 et 30, US 1081). On lui associe l'US 1089 rencontrée au-dessus de l'US 1103 et qui est une couche hétérogène d'argile jaune et de limon brun, mêlés à des galets et fragments de tuiles. Ces apports sont interprétés comme une entreprise d'égalisation de l'axe viaire avant la pose des dernières surfaces de circulation, servant ainsi également de fondation malgré leur aspect assez léger. Leur développement plaide en outre en faveur d'une chaussée

large de 2,70 m au minimum. Il s'agit cependant d'une estimation basse car les derniers niveaux de circulation, d'après leur profil, sont manifestement détruits à l'ouest. Ils se résument à des apports légers de cailloutis, galets de rivière, mélangés à de l'argile jaune (US 1057=1058=US 1085). Leur épaisseur assez conséquente, de l'ordre d'une dizaine de centimètres, laisse penser à plusieurs surfaces distinctes, mal individualisées lors de la fouille en raison sans doute de leur état assez dégradé, mais une autre solution sera envisagée dans le chapitre de synthèse. Ces dépôts apparaissent à la cote 34,70/34,75 m. L'ensemble forme en tout état de cause une surface carrossable assez légère, entaillée d'ailleurs par de profondes ornières. La plus ancienne, l'US 1088, coupe le remblai de schiste 1081. Une seconde ornière (US 1084), large d'une trentaine de centimètres et profonde de 10, perce nettement le niveau de circulation 1085.



Fig. 28 : Vue de détail du niveau de circulation 1090. On note les nombreux impacts résultant de la circulation des charriots à sa surface © T. Robin-Inrap, inv. 07.07.2014-749



Fig. 29 Vue du radier de schiste 1081 et sur la gauche du cliché du comblement de l'ornière 1084. En arrière plan, les niveaux de circulation les plus récents © T. Robin-Inrap, inv. 27.06.2014-478

2.2.1.7 Etat 7

La dégradation sans doute rapide de cette chaussée assez fruste a entraîné une tentative de réparation de la bande de roulement (fig. 30). L'ornièrre 1084 est d'abord comblée par un apport de galets et d'argile (US 1076). Une dernière recharge de galets de rivière et de limon brun (US 1052), conservée seulement à l'est sur une

largeur d'une cinquantaine de centimètres, recouvre ensuite les US 1076 et 1085 de l'état 6. Cet ultime niveau de circulation est enfin coupé par une empreinte assez large (US 1056) qui doit regrouper dans la réalité plusieurs ornières d'après son profil, signe de la faiblesse structurelle des derniers états du *cardo*.

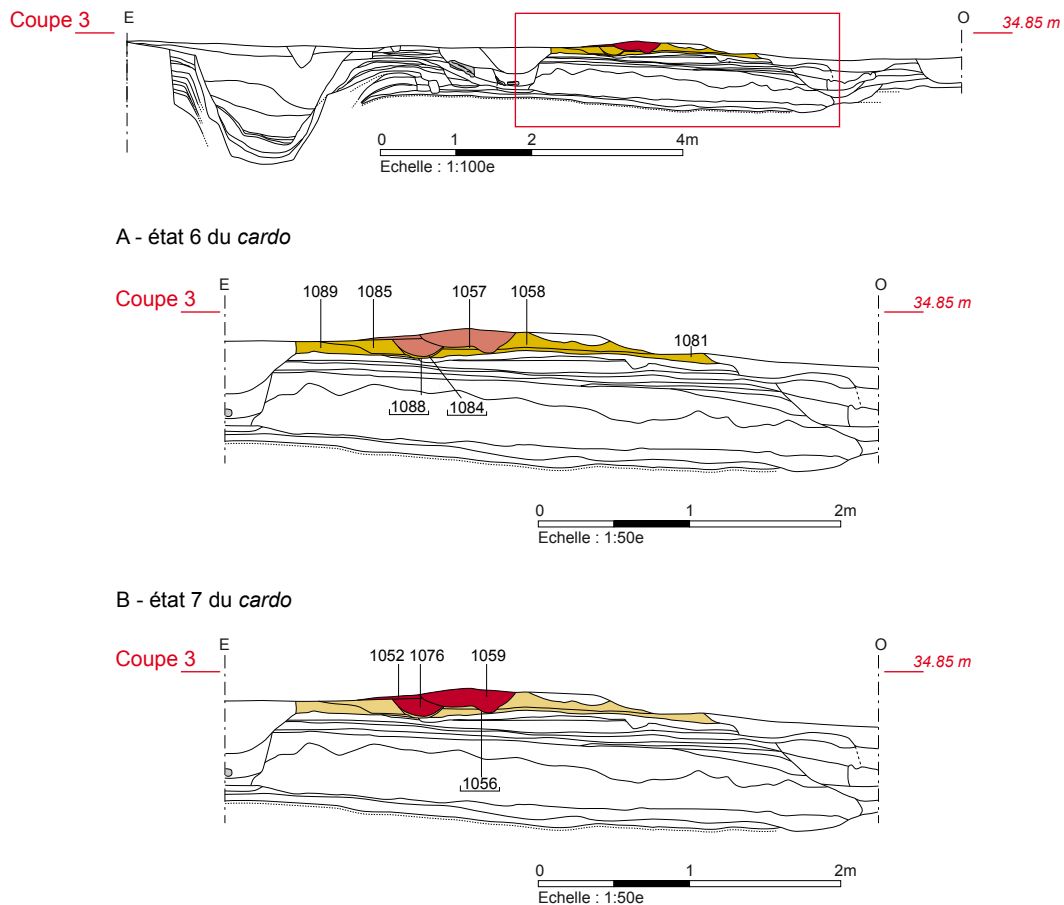


Fig. 30 Coupe 3 – Dépôts des sixième (A) et septième (B) états du cardo C3 © A. Desfonds-Inrap

2.2.2 La limite occidentale du cardo C3 et les occupations limitrophes : corrélation avec les différentes chaussées

La coupe qui permet de discuter l'évolution chrono-stratigraphique de la limite occidentale de la chaussée demeure au premier chef la transversale 3. Elle est complétée par la coupe 25 qui fournit cependant peu d'informations pertinentes. Enfin, la coupe 43 permet d'évoquer brièvement les occupations se déployant à l'ouest de l'axe viaire.

2.2.2.1 Coupe 3-état 1

A la hauteur de la coupe 3, le premier fossé observé, l'US 1289a, offre une ouverture estimée à 0,80 m, son bord ouest étant détruit par les aménagements postérieurs. Un profil en cuvette se dessine à l'est (fig. 31). Il entame le dépôt 1286 demeuré non fouillé mais celui-ci pourrait correspondre à la continuité de l'US 1287 de la phase 2, ainsi qu'un limon argileux verdâtre contenant du gravillon et des galets de rivière (US 1285).

Ce second dépôt n'est pas interprété mais sa situation stratigraphique indiquerait qu'il marque une séquence intermédiaire entre le niveau de circulation 1451 de la phase 2 (*supra* 2.1.2) et l'apparition de la rue. Une autre solution propose de l'interpréter comme la partie supérieure de l'US 1287 ou un remblai surmontant ce dernier. Il est en effet curieux de constater que le sommet du radier du *cardo* correspond à celui de l'US 1285. Cette proposition impliquerait un terrassement préalable avant l'installation de la rue.

Le fossé 1289a coupe également un dépôt argileux compact dont la surface a été piétinée (US 1262). Malgré une antériorité évidente, rien n'interdit de penser que l'US 1262 a fonctionné avec l'état le plus ancien de la rue.

Ce premier fossé est comblé par un sédiment limoneux et sableux d'origine naturelle (US 1263).

Compte tenu du profil du radier 1261 et du niveau d'apprêt 1242, on associe sans peine le fossé 1289a à la création du *cardo*. Son fond correspond d'ailleurs assez fidèlement à la base de la fondation en schiste. Cette limite fossyée fonctionne donc également avec le cailloutis

1245 dont l'inclinaison côté ouest a été soulignée. Il est également probable que la recharge 1244 qui surmonte la première surface de circulation fonctionne également avec cette limite.

Les éléments de chronologie absolue sont à rechercher avant tout dans les US 1285 et 1262. La première, antérieure à la rue, contient un bord d'assiette en sigillée produite à Montans entre les années 10 et 30 ap. J.-C. Elle est associée à des récipients fragmentaires en *terra nigra* (coupe carénée Menez 96 et vase bobine Menez 126), à un mortier proche du type Chartres 5305. Les amphores se résument à des fragments d'emballages régionaux hormis un tessou d'un conteneur de Lipari

servant au transport de l'alun. Ces quelques éléments accréditent que le percement du fossé ouest de la rue ne saurait être antérieur au règne de Tibère et qu'il s'inscrit bien dans la première moitié du I^{er} siècle. Le lot de l'US 1262 délivre une proposition légèrement plus basse puisqu'il comprend notamment un fragment d'assiette en sigillée du groupe de Millau des années 40-70 ap. J.-C. Une amphore Dr. 2/4 et un conteneur à pâte brune sont également à signaler. Malgré leur association avec des récipients antérieurs aux années 50, c'est pourtant vers le milieu du I^{er} siècle, qu'il faut placer la datation de l'US 1262, surtout si son sommet a servi de surface de circulation lorsque le fossé 1289a est en fonction.

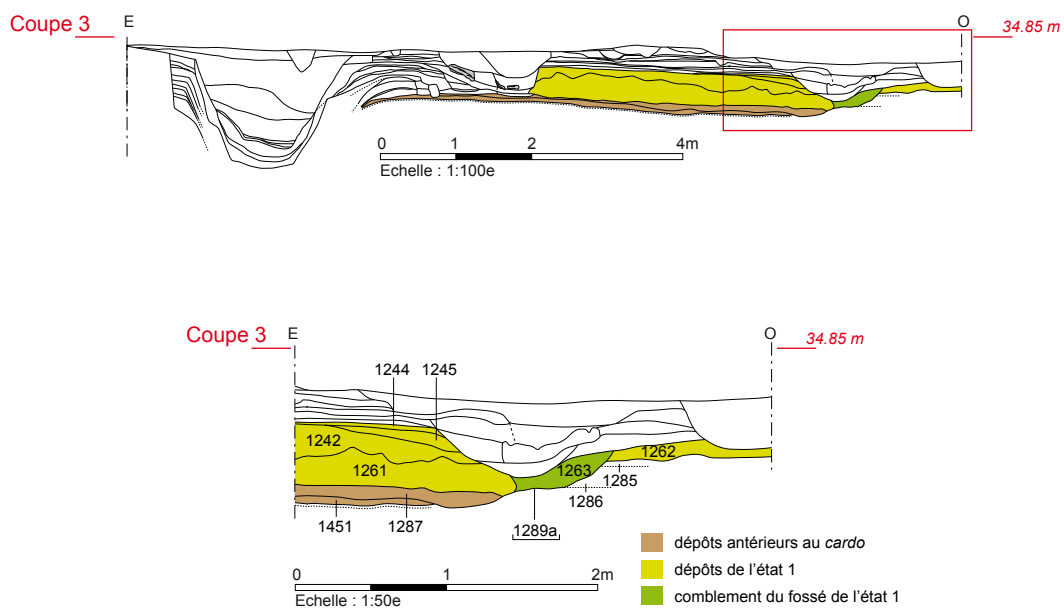


Fig. 31 Coupe 3 rive ouest – Aménagements et dépôts antérieurs ou associés au cardo C3. © A. Desfonds-Inrap

2.2.2.2 Coupe 3-état 2

La deuxième grande séquence débute avec l'étalement d'un remblai sablo-limoneux verdâtre (fig. 32, US 1232), peu compact, qui vient sceller partiellement le comblement 1263 du premier état du fossé bordier. Le fossé 1289b est ensuite réalisé. Il offre un profil en cuvette évasée et son ouverture initiale devait être proche de 0,80 m. Compte tenu des aménagements plus récents, sa profondeur ne peut être appréciée, mais son fond, situé à la cote de 34 m, est une dizaine de centimètres plus haut que celui de 1289a. On relie l'apparition de cet aménagement au premier grand programme de réfection du *cardo*, donc à son état 2. En ce cas, le fossé 1289b est synchrone des niveaux de roulement 1229=1241 et 1251. A l'ouest de cette limite, en tenant compte des aménagements postérieurs, on intègre à cet état un sol en terre comportant quelques éléments céramiques en surface et des galets de rivière (US 1212). Cet épisode s'achève avec l'US 1290 qui tapisse le fond du fossé 1289b. Il s'agit d'un dépôt sablo-limoneux verdâtre qui témoigne d'un processus naturel de comblement.

La datation de l'état 2 est fixée par le mobilier découvert dans le remblai 1232 et le sol 1212, le comblement du fossé 1289b n'ayant livré aucun matériel. L'US 1232 contient deux fragments en sigillée, l'un en provenance de Montans, l'autre de La Graufesenque et datés de l'intervalle 30-70 ap. J.-C. On retrouve aussi une paroi d'une amphore à cœur gris et pâte brune qui n'est pas antérieure au milieu du I^{er} siècle. Un as d'Auguste frappé à Lyon en 13 ou 14 ap. J.-C. est à mentionner pour mémoire. Un Drag. 18 en sigillée de La Graufesenque figure au sein de l'US 1212. Il est datable des années 60-80. Il est d'ailleurs associé à un pot en céramique commune sombre à lèvres en gouttière classique des ensembles rennais de la fin du I^{er} siècle. En définitive, bien que réduits en nombre, ces éléments confirmeraient bien un achèvement de l'état 1 entre les années 50 et 70, voire 60-80, d'après le Drag. 18 dont la présence peut néanmoins correspondre au fonctionnement des aménagements de l'état 2.

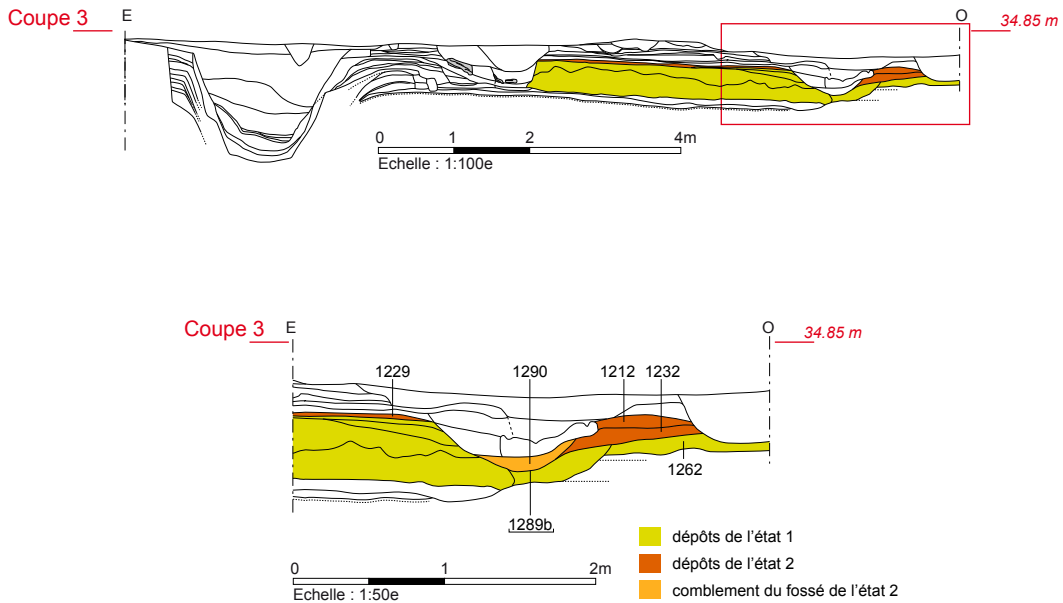


Fig. 32 Coupe 3 rive ouest – Aménagements et dépôts associés à l'état 2 du cardo C3. © A. Desfonds-Inrap

2.2.2.3 Coupe 3-état 3

Un aménagement en schiste (US 1230) est ensuite installé au-dessus du remplissage du fossé occidental (fig. 33). Se développant sur une largeur de 0,65 m, il s'agit d'un agglomérat de plaquettes, au profil en cuvette, qui semble désigner le soubassement d'une construction assez légère sise sur solin (fig. 34). Le profil singulier de l'US 1230 peut se comprendre par son tassement en raison du poids de l'élévation au-dessus d'un remblai assez meuble. Un arasement partiel avant la mise en place de l'US 1213 est aussi parfaitement envisageable (*infra* état 4). Si l'aménagement 1230 correspond bien aux restes d'un bâtiment, alors il faut certainement restituer un petit caniveau sur son côté est, illustré par le négatif 1231a, qui offre une ouverture oscillant entre 0,30 et 0,40 m pour une profondeur conservée légèrement supérieure à 15 cm. Celui-ci est comblé par un sédiment à dominante brune et de texture sableuse (US 1231). On considère que cet hypothétique bâtiment est contemporain de l'état 3 du *cardo*. Il pourrait, ainsi que le caniveau, fonctionner avec le niveau de circulation 1246=1221 qui est une

recharge de l'US 1229 antérieure. Le toit de l'US 1230, cohérent par rapport à la terminaison du cailloutis 1221, n'est pas incompatible avec cette suggestion. A l'ouest de 1230, l'US 1211 pourrait être contemporaine de ce troisième état car elle surmonte le sol 1212 de l'épisode antérieur. De nouveau, il s'agit d'un sol en terre dont la surface gravillonneuse est damée. Plusieurs fragments de céramiques reposant à plat ont été recueillis à son sommet.

Le sol 1211 a ainsi livré un bord de pot Menez 146 en céramique fine de mode B, ainsi que des fragments d'amphores régionales à pâte brune et cœur gris (dont une anse bifide) et une marmite de type Quimper 234. Ces quelques jalons situent les aménagements de l'état 3 dans le courant du dernier quart du I^{er} siècle, voire au début du suivant. C'est sans doute cette seconde proposition qu'il faut retenir compte tenu de la chronologie proposée pour le début de l'état 2.

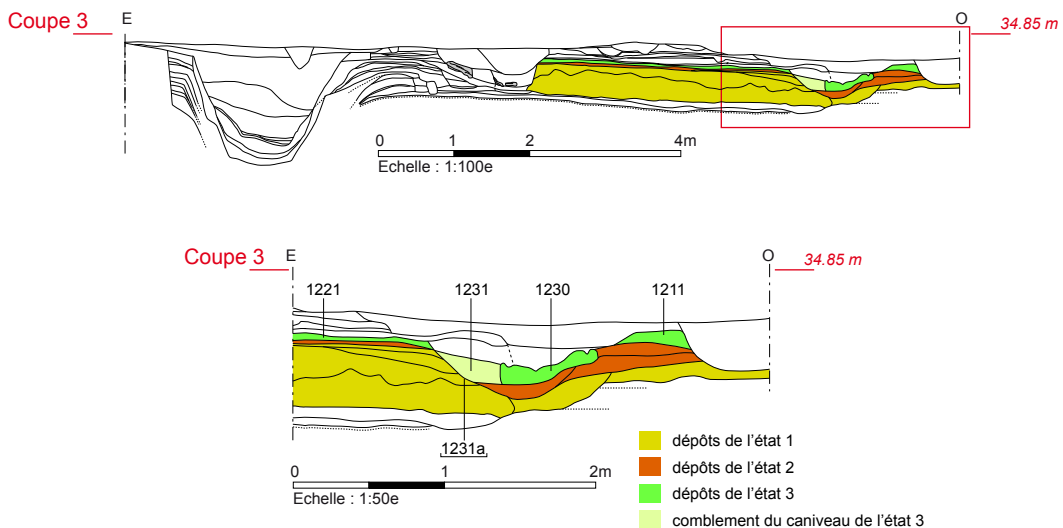


Fig. 33 Coupe 3 rive ouest – Aménagements et dépôts associés à l'état 3 du cardo C3 © A. Desfonds-Inrap



Fig. 34 Détail de la fondation 1230 installée au-dessus du comblement du fossé 1289b. Le niveau de circulation correspond à l'US 1245 de l'état 1 © T. Robin-Inrap, inv. 15.09.2014-985

2.2.2.4 Coupe 3-état 4

Une autre séquence s'ouvre avec le recouvrement du solin 1230 à l'aide d'un remblai terreux renfermant des plaquettes de schiste, des coquilles d'huitres, des tessons de céramiques et des cassons de terres cuites architecturales (**fig. 35**, US 1213). Cet apport marquerait de fait la destruction du bâti antérieur tout en servant de lit de pose au cailloutis 1200 de l'état 4 du *cardo*. Par contre, aucun système de collecte des eaux pluviales n'est associé formellement à cette surface de roulement. Une lecture critique de la coupe 3 amène à penser que le profil en cuvette de la fondation 1230 résulte d'un terrassement secondaire en lien avec l'installation d'un caniveau ou d'un petit fossé dont le comblement n'a pas été bien individualisé lors de l'intervention et confondu

avec l'US 1213⁷. On propose en définitive de restituer un aménagement de bord de rue d'une cinquantaine de centimètres d'envergure, synchrone du cailloutis 1200, et destiné à drainer les eaux de ruissellement.

Le mobilier prélevé dans l'US 1213, qui reste sujet à caution si un caniveau n'a pas été bien perçu lors de la fouille, comprend comme élément remarquable une assiette Drag. 35/36 de Gaule centrale produite entre 60 et 110 ap. J.-C.

7. Son bord oriental est restitué en pointillé sur l'extraction de la coupe 3.

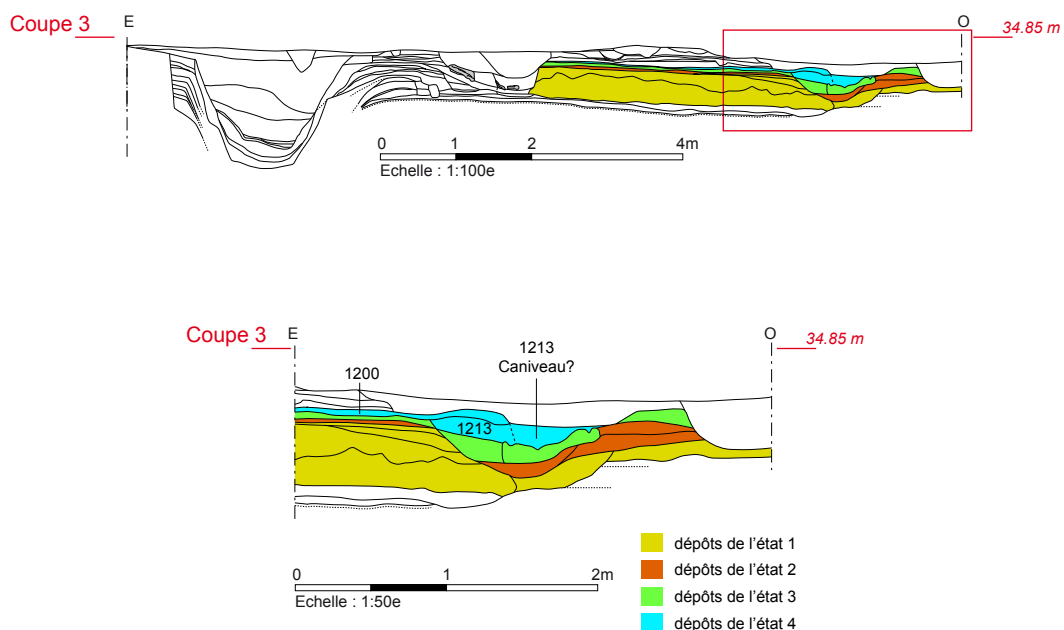


Fig. 35 Coupe 3 rive ouest – Aménagements et dépôts associés à l'état 4 du *cardo* C3 © A. Desfonds-Inrap

2.2.2.5 Coupe 3-état 5

Les occupations de l'état 4, notamment le cailloutis 1200, sont ensuite recouvertes par un remblai limoneux verdâtre peu compact qui fournit un petit lot de céramiques (fig. 36, US 1199, 49 tessons). On y recense un Drag. 37 en sigillée du Centre-Ouest de la Gaule fabriqué entre 90 et 140 ap. J.-C., un bord d'une coupelle du service A de Gaule du centre (70-110 ap. J.-C.), une seconde se rattachant au service C et issue de La Graufesenque. Un fragment d'une assiette du centre de la Gaule du début du II^e siècle est aussi à mentionner. Parmi la céramique commune sombre, citons deux récipients à lèvre en gouttière caractéristique de la fin du I^{er} siècle et de la première moitié du suivant. En définitive, l'étalement de l'US 1199 n'est pas antérieur au deuxième siècle. Par rapport à l'état 4, on retiendra la multiplicité des céramiques fines flaviennes ou postérieures qui

confirment cette proposition. Le dépôt 1199 n'est corrélé à aucune surface de circulation, même s'il donne l'impression d'être postérieur aux chaussées des états 5 et 6 définis ci-dessus (*supra* 2.2.1.5 et 2.2.1.6)⁸.

Aucun aménagement de bord rue n'est conservé pour les dernières périodes d'utilisation de la voirie (*supra* états 5 à 7). On privilégiera dès lors la piste de leur destruction, ainsi qu'une disparition partielle, comme semble en témoigner la coupe, des états les plus récents de la partie ouest de la rue. A son extrémité occidentale, le sol en terre 1211 est également coupé par un aménagement fossoyé de la fin de l'époque médiévale ou du début de la période moderne (fig. 36, US 1034, *infra* 2.4.1 Phase II).

8. La chronologie de son mobilier intrigue dans ce cas. Peut-être faut-il privilégier la piste d'une erreur d'enregistrement sur le terrain ? De telles situations existent en effet en rive est du *cardo*. Dans ce cas, l'US 1199 serait peut-être beaucoup plus récente que ne le laisse croire son corpus céramique.

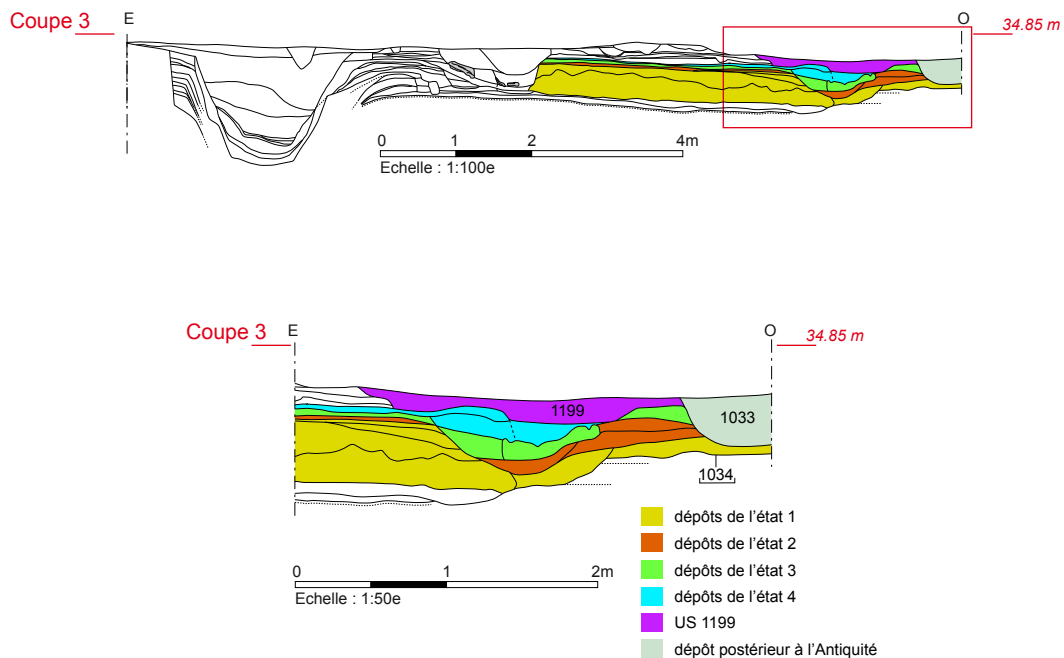


Fig. 36 Coupe 3 rive ouest – Aménagements et dépôts postérieurs à l'état 4 du *cardo* C3 © A. Desfonds-Inrap

2.2.2.6 Les données de la coupe 25

Les informations délivrées par la coupe 25 sont beaucoup plus succinctes car celle-ci intéresse d'abord des aménagements postérieurs à l'époque romaine et décrits *infra* (2.3.5 *Les occupations postérieures à l'Antiquité*). Sur un plan général, une troncature de la séquence antique est évidente car les recharges de l'axe de circulation des états 6 et 7 ne sont présentes qu'à l'extrémité est du relevé (fig. 37). La chaussée est en effet arasée dans ce secteur au niveau d'un cailloutis de circulation de très bonne facture assimilé à l'US 1134 des axes 2 et 12 (état 5). Cette surface est-elle-même percée par plusieurs creusements ou empreintes largement postérieures à l'époque antique (US 1374, 1034 et 1507). Le bord oriental du *cardo* (états 1 à 5 inclus) est conservé. On distingue nettement le radier de fondation en schiste 1261=1264 ainsi que l'épaisseur des différents cailloutis de roulement des 5 premiers états. Ce bord est en outre assez régulier et se situe dans le prolongement de la fondation en schiste de bord de

rue repérée par D. Pouille lors du diagnostic (Pouille 2003, p. 17, fig. 38). En revanche, il est beaucoup moins facile de restituer l'aménagement qui bordait la rue sur ce côté. La terminaison assez nette de ses composantes laisse penser à un aménagement de type caniveau et donc que les dépôts de la rue ont été coupés lors de la création de cet aménagement. La stratigraphie ne valide pas pleinement cette proposition car on ne distingue pas la limite ouest de ce caniveau, sauf à considérer qu'il n'a pas été abordé sur toute sa largeur. Dans ce cas, il faudrait restituer un équipement large de plus de 0,90 m à son sommet, hypothèse peu plausible. En outre la fouille n'ayant pas été conduite jusqu'à la base du radier de dalles de schiste 1261, le fossé initial n'a pas été observé. En définitive, on se bornera à constater qu'un dépôt de nature hétérogène, assez sableux, de couleur jaune à verdâtre, difficilement interprétable, vient en appui contre la chaussée (US 1520). Le matériel qu'il contient

est assez hétérogène puisqu'une coupelle en sigillée de type italique ou un vase bobine Menez 126 côtoient une assiette Drag. 36 de La Graufesenque (60-100 ap. J.-C.). On y recense également une amphore G. 5 régionale et une lèvre d'une G. 4. Ces récipients placent la formation de l'US 1520 dans le courant du dernier quart du I^{er} siècle. Elle est ensuite recouverte par un apport argileux brun, l'US 1407, dont le corpus est constitué pour une bonne part de catégories résiduelles, à l'instar de la sigillée ou de la *terra nigra*. Le *terminus post quem* est donné par une céramique métallescente de la première moitié du III^e siècle et plusieurs récipients cuits en mode A ou B valident cette proposition. Cette US est ensuite percée par un creusement (US 1005) qui correspond à la tranchée de récupération d'une maçonnerie de l'époque moderne (US 1006, *infra* 2.4.2 Phase 12). Il existe en définitive une troncature évidente de la séquence antique à la hauteur de la coupe 25, qui s'explique en grande partie par le devenir du site après son abandon.

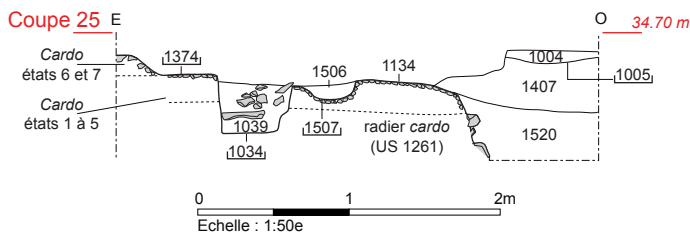


Fig. 37 Coupe est-ouest de l'axe 25 © A. Desfonds-Inrap



Fig. 38 Vue de la terminaison orientale du cardo (états 1 à 5). Les blocs en schiste au premier plan, sous la rasette, correspondent à l'aménagement de bord de rive repéré lors du diagnostic. Au second plan, les aménagements postérieurs à l'époque gallo-romaine dont le creusement à bords droits 1034 © G. Jouquand-Inrap, inv. 05.08.2014-1895

2.2.2.7 Les données de la coupe 43

L'information archéologique est encore plus lacunaire à la hauteur de la coupe 43 (fig. 39). Celle-ci a néanmoins le mérite de montrer l'érosion importante de la séquence antique tout en posant la question de la nature des occupations à l'ouest de la voirie, du moins pour une période assez récente. On ajoutera qu'une interprétation trop rapide et erronée de la stratigraphie lors de la réalisation du sondage mécanique ne permet pas de disposer d'une corrélation fine avec les données de la coupe 3 concernant la rue. Certaines équivalences proposées sur la minute de terrain se sont en effet avérées complètement fausses lors de l'analyse des données en

post-fouille. On se contentera donc de décrire les faits les plus significatifs et assurés. Le radier 1261 et le niveau d'apprêt 1242 offrent une inclinaison à l'est qui souligne clairement leur synchronie avec une limite de bord de rue, assimilée au fossé initial 1289 de la coupe 3. Ce dernier surmonte le paléosol 1570 et entaille un remblai sableux et limoneux verdâtre contenant de la faune à son sommet (US 1565). Les quelques tessons recueillis situent l'installation de l'US 1565 dans le courant de la première moitié du I^{er} siècle, sans plus de précision (coupe Menez 96, cruche à engobe rouge, amphores de Tarraconaise et d'Italie...). L'interface entre les US 1565 et 1570 est en outre soulignée par un fin niveau de cailloux (US 1569) qui n'apparaît pas à l'ouest de la coupe. Ce lit est interprété comme la continuité du niveau de circulation 1592=1451 des coupes 46 et 3 (*supra* 2.1.2). Sa cote d'apparition, aux alentours de 33,80 m n'est en tout cas pas incohérente avec cette proposition puisque l'axe 3 met pleinement en exergue un pendage est-ouest du cailloutis 1451, pendage confirmé par le décapage de la chaussée. Dans ces conditions, la question de l'équivalence entre l'US 1565 et 1287 se pose. L'altitude d'apparition de la première, 34,07 m, supérieure d'une quinzaine de centimètres au toit de l'US 1287 à l'extrémité ouest de l'axe 3 suppose un terrassement partiel de cette dernière lors de l'installation du *cardo*, hypothèse déjà évoquée *supra*. Elle peut aussi traduire une phase de remblaiement intercalaire non négligeable entre l'abandon du cailloutis 1451=1592 et la création de la rue qui n'aurait pas bien été comprise.

Concernant le fossé initial 1289, on peine à distinguer les deux états de fonctionnement perçus à la hauteur de l'axe 3. L'interprétation stratigraphique de la coupe 43 étant partiellement erronée, on ne peut être plus précis sur la nature des dépôts supérieurs du *cardo*. En conclusion, on retiendra l'existence d'une limite de bord de rue initiale pour laquelle sa situation sur la coupe 43 reste cohérente, à 10 cm près, par rapport aux données de l'axe 3, et une troncature évidente de la séquence antique en raison de l'interprétation supposée des US 1569 et 1565.

Cette érosion active est validée par une puissante maçonnerie se développant à l'ouest de la chaussée (US 1564). Celle-ci a été entièrement démontée au plus tôt après 340 d'après la découverte d'un *nummus* de Constant dans le comblement de sa tranchée de récupération (US 1568). La largeur de 1 m de cette dernière à l'ouverture renvoie à une puissante construction, apparaissant certainement assez tardivement, comme souvent sur les sites de Rennes. La profondeur d'ancrage du soubassement n'est pas connue car sa base n'a pas été atteinte afin d'autoriser un relevé en plan de sa trajectoire. Les matériaux détritiques retrouvés dans sa tranchée de récupération 1567 traduisent une construction en schiste bleu agglomérée à un mortier de chaux de couleur crème. Aucun dépôt contemporain de la création ou du fonctionnement de l'édifice n'est conservé soulignant une perte stratigraphique importante. Dans un épisode beaucoup plus récent, le comblement de la tranchée de récupération est coupé par l'aménagement 1034 (*infra* 2.3.5.1 Phase 11).

On terminera sur cette question des occupations limitrophes en soulignant que l'éloignement de la maçonnerie 1564 du bord présumé de la rue traduit selon toute logique l'existence d'un trottoir, au moins à une époque récente, sans doute couplé à un fossé, voire à un caniveau. L'emprise de ce trottoir est estimée à 2 m au maximum mais ses aménagements sont bien entendu inconnus du fait de l'effacement de la séquence antique. L'absence de mur intercalaire entre la chaussée et le bâti semble néanmoins exclure un portique, ce qui s'accorde finalement avec la largeur assez réduite de cet espace piéton.

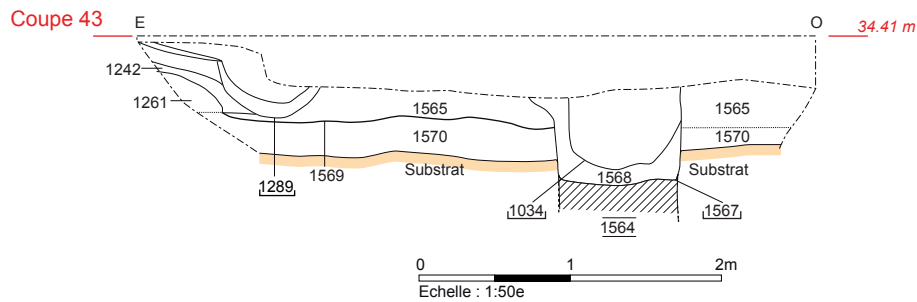


Fig. 39 Coupe est-ouest axe 43 © A. Desfonds-Inrap

2.2.3 La limite orientale du *cardo* C3 et l'amorce des occupations limitrophes

La rive orientale du *cardo* est d'un abord beaucoup plus délicat. D'une part, l'état de conservation est ici bien meilleur et permet de mettre en évidence une évolution chrono-stratigraphique beaucoup plus fine. D'autre part, les multiples aménagements successifs rendent l'analyse plus complexe, parfois incertaine, car assise sur des indices très ténus, tout en révélant bien les multiples changements qui concernent la rue et ses rapports avec l'intérieur du quartier oriental.

Sept relevés permettent d'aborder cette problématique. Ceux-ci se répartissent en deux groupes car leur analyse révèle des évolutions différenciées en fonction des périodes et de l'organisation de l'occupation. Le premier ensemble réunit les coupes 2, 12, 9 et 15 (*supra* fig. 20). Le second, situé au nord de la limite foncière principale évoquée dans le chapitre introductif, comprend les coupes 27, 28 et 3 avec les réserves que suscite cette dernière. La coupe 7, dont le relevé comprend de nombreuses erreurs difficiles à corriger, est écartée. On part du principe que les évolutions stratigraphiques sont similaires à la troisième. On ajoute à ce deuxième ensemble la coupe 36. Ses données, bien que limitées en raison de choix de fouille exposés précédemment, confirment certaines évolutions.

L'analyse préalable de ces deux ensembles de coupes est un exposé indispensable à la bonne compréhension du site car il détermine les rapports entre l'axe viaire et les occupations limitrophes, qui sont au centre de la problématique scientifique de l'opération. Dans un dernier temps, un paragraphe de synthèse dressera une esquisse de l'évolution de la chaussée et de ses rives est et ouest.

2.2.3.1 Les occupations antérieures à la rue : coupes 3, 28, 27, 15 et 9 (phase 2)

Comme pour l'emprise de la bande de roulement *stricto sensu*, des occupations antérieures à la chaussée sont conservées en rive est de celle-ci. La coupe 12 n'est toutefois pas concernée puisque la fouille s'est arrêtée à la base du radier de la rue, tandis que les données sont très restreintes à la hauteur de la deuxième. L'analyse des vestiges, parfois très dégradés en raison des travaux ultérieurs, autorise à distinguer 4 états principaux.

2.2.3.1.1 Etat 1

A la hauteur de la coupe 3, la séquence la plus ancienne est illustrée le cailloutis 1451 et le dépôt 1287 présentés *supra*. On associe au sol 1451 l'US 1481=1480, située dans son prolongement et au faciès assez proche (cailloutis compact lié par une argile jaune, altitude 34,10 m ; fig. 40). Ce niveau de circulation surmonte l'US 1504 interprétée comme une première surface de circulation.

Ce cailloutis est présent sur la coupe 28 où il a reçu le numéro 1404. Apparaissant à la même altitude et d'une épaisseur analogue, il surmonte de nouveau le paléosol. A l'ouest, le cailloutis 1404 est recouvert en partie par l'empierrement 1403 décrit *supra*. On le retrouve à la hauteur de l'axe 27, où il est bien antérieur aux blocs 1403.

La fouille s'est arrêtée à la hauteur de la coupe 9 sur un sédiment verdâtre et compact, à la surface ponctuée de tâches rougeâtres matérialisant certainement l'emplacement d'anciens foyers arasés (US 1422). Sa cote d'apparition (34,03 m) et son anthropisation permettent de l'interpréter aisément comme le paléosol et donc de l'assimiler à l'US 1271 évoquée *supra*. La différence d'altitude entre ces deux couches (axe 46 pour l'US 1271, altitude, 34,01 m dans la continuité de la coupe 9) est inexistante et confirme sans souci cette équivalence. Hormis les traces ténues de foyers à son sommet, un lambeau de sol formé d'une argile jaune contenant des graviers de quartz diffus en surface (US 1414) coiffe ce paléosol sur la coupe 9 (altitude 34,05 m). Ce sol semble plutôt devoir être rattaché à l'état 2 d'après la coupe 13.

La datation de ce premier état peut être discutée à partir du mobilier présent dans les US 1404 et 1480=1481. La première a livré deux récipients en sigillée de type italique qui ne peuvent être caractérisés avec plus de précisions. Ils côtoient deux vases bobines, deux cruches à engobe blanc, un pot à lèvres rainurées et à engobe micacé, ainsi qu'une amphore Pasc. 1 ibérique. Tous ces éléments sont fréquents à l'époque augustéenne classique, c'est-à-dire entre -10 et +10. Ils confirment une occupation augustéenne bien avant l'installation du *cardo*, illustrée par des niveaux de circulation dont l'étendue spatiale est difficilement restituable.

Le sol 1480=1481 comprend le bord d'une amphore Pasc. 1 à pâte blanche, une coupe Menez 96 et un vase bobine en *terra nigra* Menez 126. Quelques panses de cruches à engobe blanc ou à engobe micacé sont aussi à signaler. Bref, tout concourt à une datation ancienne, à fixer certainement entre -10 et +15.

2.2.3.1.2 Etat 2

Il débute sur la coupe 3 avec l'installation d'un lit de blocs de schiste (fig. 40, US 1476) dont le sommet culmine à 34,15 m et qui recouvre le cailloutis 1480=1481 de la séquence antérieure. Ce radier est coiffé par un limon graveleux contenant quelques charbons de bois et des galets de rivière (US 1473, altitude 34,17 m) qui peut désigner un sol sommaire ayant accueilli au moins un foyer à sa surface d'après des traces de rubéfaction et de nombreux charbons de bois (fig. 41). Une équivalence est en outre assurée entre l'US 1476 et l'US 1478 de la coupe 28 dont le niveau d'apparition s'inscrit entre 34,03 m et 34,10 m (fig. 42). A la hauteur de la coupe 28, la continuité du sol en terre 1473 est illustrée par le dépôt 1384 au faciès similaire (altitude 34,13 m).

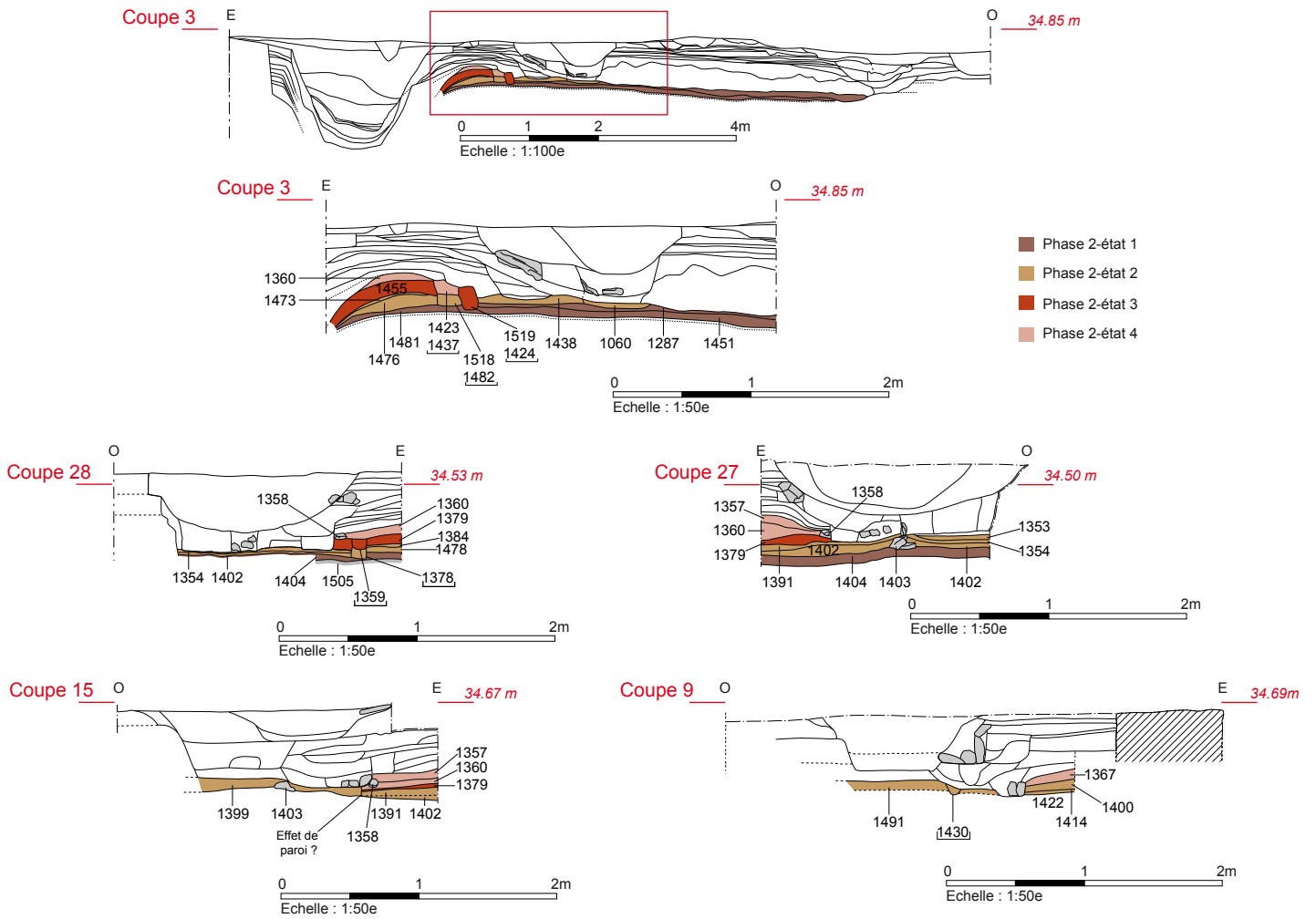


Fig. 40 Coupes 3, 28, 27, 15 et 9 – Dépôts et aménagements antérieurs à l'apparition du *cardo* C3 et observés en rive est de celui-ci © A. Desfonds-Inrap



Fig. 41 Le sol en terre 1473 recouvert par des traces de chauffe et des charbons de bois indiquant l'existence d'un foyer démonté © S. CÉil-de-Saleys-Inrap, inv. 30.06.2014-1694



Fig. 42 Lambeau du radier 1478 surmontant le cailloutis 1404 de l'état 1. A droite du cliché se perçoit l'empierrement 1403 © J. Cavanillas-Inrap, 30.06.2014-1724

Ces quatre couches sont contenues à l'ouest par une empreinte nord-sud, large d'une dizaine de centimètres, qui correspond à une sablière basse (coupe 3, US 1482 ; coupe 28, US 1378). Cette dernière est absente sur la coupe 27, à l'instar des dépôts qui lui sont associés, car un retour est-ouest a été découvert avant cet axe (*infra* 2.3.2.1.2 Phase 2). Sur la coupe 3, on intègre à cet état, à l'ouest du négatif 1482, un sol de galets et de plaquettes de schiste liés à une argile jaune apparaissant à 34,15 m (US 1438=1060) et reposant sur l'US 1287 de l'état 1. La continuité de ce sol est représentée par l'US 1354 (galets et blocs de schiste émoussés pris dans une argile jaune) sur les axes 28 (altitude 34,11 m) et 27 (altitude 34,10). Elle scelle alors un limon graveleux contenant quelques os et un unique tesson, l'US 1402, qui peut désigner un dépôt d'occupation synchrone de 1287 de l'état antérieur ou un remblai d'égalisation. A la hauteur de la coupe 27, le sol 1354 est manifestement contenu par la ligne de blocs 1403, ce qui autorise à envisager un fonctionnement simultané de ces deux aménagements. Les blocs 1403 séparent en outre le niveau de circulation 1354 et un limon verdâtre offrant quelques galets en surface (US 1391). Ces caractéristiques évoquent un sol en terre sommaire, absent sur la coupe 28, car il est contenu par le retour est-ouest du négatif 1378 (*infra* 2.3.2.1.2 Phase 2, coupe 13). Enfin, sur l'axe 27, un dépôt contemporain de l'utilisation du sol 1354 et contenant quelques tessons, clous et de la faune, a été observé (US 1353).

La continuité de l'US 1354 se perçoit jusqu'à la hauteur de la coupe 15 où elle a reçu le numéro 1399 et apparaît à 34,13 m. Une différence notable réside dans son développement de part et d'autre des blocs 1403, sans qu'une explication puisse être proposée, hormis celle d'une erreur d'interprétation sur le terrain. A l'est, elle semble s'arrêter brusquement puisque l'on rencontre dans sa continuité le limon graveleux verdâtre 1391, suggérant un effet de paroi.

Le sol 1354=1399 n'est plus présent à la hauteur de la coupe 9. L'empreinte 1430, située dans le prolongement de la ligne de blocs 1403, est quant à elle arasée par un fossé lié au *cardo* (US 1583, *infra* 2.2.3.2.1 Etat 1). Elle fonctionnerait avec une couche d'argile jaune damée (US 1491), interprétée comme les vestiges d'un sol, également tronqué sur son flanc oriental, et apparaissant à 34,13 m. Malgré l'absence de connections stratigraphiques en raison des travaux plus récents, on lui associe l'US 1400 qui est une argile jaune damée contenant quelques charbons en surface (altitude : 34,15 m). Elle est associée à un trou de poteau *a priori* isolé (US 1395), ou du moins, celui-ci n'est pas intégré dans un ensemble cohérent. Elle repose aussi sur un mélange d'argile, de graviers de quartz diffus, comportant une pellicule d'argile damée en surface (US 1414). Comme on le verra avec la coupe 13, l'US 1414 est la continuité de l'US 1391.

Malgré des échantillons restreints, la chronologie de l'état 2 peut être discutée à partir des éléments contenus dans le sol 1473 (19 tessons) et son radier 1476=1478 (17 tessons). Les autres dépôts ne fournissent aucun mobilier ou si peu qu'ils n'apportent guère de précision. On mentionnera à cet effet un unique fragment d'amphore de Tarraconaise dans l'US 1391. Un dernier contexte est enfin plus problématique (US 1353).

Le radier 1476=1478 comporte plusieurs panses de vases bobines Menez 125/126 ainsi qu'un bord d'une coupe Menez 96. Le corpus des amphores réunit des vaisseaux classiques au début de notre ère : Dr. 7/11 de Bétique, parois d'amphores italique et de Tarraconaise. Le sol 1473 est plus riche et fournit 2 récipients en sigillée italique dont le type ne peut être précisé. De nouveau, la *terra nigra* comprend des bords de coupes Menez 96 et des panses de vases bobines. Un mortier à bord à

bandeau (type Chartres 5103) est également à signaler de même que des fragments d'une cruche à engobe blanc et une anse d'une amphore Pasc. 1 espagnole. Une fibule de type Feugère 22b2 (-20/-10 à + 60/80) est aussi présente. En définitive, l'installation de ce groupe d'US apparaît assez ancienne et remonterait de nouveau à la fin du I^{er} siècle ou au début du suivant.

Le lot contenu dans le dépôt d'utilisation 1353 est beaucoup plus problématique car deux pièces en sigillée sont des productions des années 180-240 (probable mortier Curle 21 et Drag. 37). Elles sont associées à des céramiques communes sombres comportant des bandes lustrées, caractéristique que l'on retrouve plutôt sur des vases du III^e siècle. Les éléments les plus anciens sont un fragment d'une assiette en sigillée de Lezoux du début du I^{er} siècle et un morceau d'une *terra nigra*. Compte tenu de cet écart chronologique, on retiendra la piste d'un mélange du mobilier sur le terrain ou lors de son traitement, voire une erreur d'enregistrement. Dans tous les cas, le lot reste inexploitable.

Le niveau de circulation 1399 a livré quant à lui un seul tesson. Il appartient à une coupe en céramique grise mi-fine Menez 64. Les caractéristiques techniques de ce récipient se distinguent nettement de celles des coupes précoces, laissant penser à une production plus récente. En raison de ces divers éléments, on privilégiera en définitive une datation au cours des deux premières décennies de notre ère, sans plus de précisions, pour le commencement de l'état 2.

2.2.3.1.3 Etat 3

Sur la coupe 3, la troisième étape commence avec l'étalement de l'US 1455 qui est une couche grise à verdâtre épaisse d'une dizaine de centimètres, riche en charbons de bois, et offrant quelques galets en surface, vestiges peut-être d'un sol de circulation usé et culminant à 34,25 m (fig. 40 et 43). On lui associe sans peine l'US 1379 de la coupe 28 en raison de sa position stratigraphique, d'une situation altimétrique proche (34,20 m) et d'une matrice renfermant de nombreux charbons de bois. Ces deux dépôts seraient synchrones d'une empreinte positionnée au-dessus la sablière 1378=1482 (coupe 28, US 1359 ; coupe 3, US 1424) mais qu'on perd assez rapidement au sud. La possibilité d'une base de paroi n'est pas assurée puisque cette empreinte comporte sur les deux coupes une trace circulaire comblée par un sédiment très fin et meuble qui évoque plutôt le négatif d'une conduite enterrée en bois qui a pourri sur place. On ne peut néanmoins apporter guère de précisions sur ce sujet faute d'élément tangible. La couche 1379 est encore présente sur l'axe 27 où elle recouvre logiquement l'US 1391 antérieure. Elle se trouve alors à 34,14 m, signe d'un léger pendage nord-sud. On la repère une dernière fois à la hauteur de l'axe 15 où son épaisseur se réduit fortement (2 cm).

Les éléments chronologiques sont surtout présents dans la couche 1455 (96 tessons). L'US 1379 ne livre en effet qu'un corpus restreint du début de notre ère (19 tessons, vase bobine en *terra nigra*, amphore Pasc. 1 notamment) et une fibule augustéenne de type Feugère 16a2. Plusieurs cassons d'amphores régionales à pâte brune et cœur noir suggèrent néanmoins une datation proche du milieu du I^{er} siècle. Une seconde fibule de type Feugère 19e (10-20 à 70-80 ap. J.-C.), plutôt fréquente à la période Claude-Néron, provient de l'US 1455. Le répertoire en sigillée de celle-ci se compose d'une vaisselle italique résiduelle, d'une coupelle de type indéterminé de Gaule du sud antérieure à 40 et d'un morceau de Drag. 29 de La Graufesenque fabriqué entre 30 et 50 de notre ère. La *terra nigra* comprend encore de nombreux récipients

classiques au début du I^{er} siècle : assiettes Menez 22, 40 et 15/16, coupes carénées Menez 103 et 96, vases bobines Menez 125/126. La céramique commune est représentée notamment par un goulot d'une cruche à lèvres en anneau rainuré et un pot ovoïde sans col et lèvres en bourrelet. Des fragments d'amphores à vin de Tarraconaise ou régionales à cœur noir et surfaces orangées sont aussi à signaler. Ces quelques éléments sont typiques des contextes de la première moitié du I^{er} siècle. La présence du Drag. 29 en sigillée place néanmoins la formation de l'US 1455 au cours du deuxième quart du I^{er} siècle.



Fig. 43 US charbonneuse 1455 contenue à l'ouest par le négatif 1424
© T. Robin-Inrap, 29.07.2015-1615 S

2.2.3.1.4 Etat 4

Il marque l'apparition d'une construction dont les témoins les plus concrets ont été abordés sur les coupes 27, 28 et 15. On y distingue en effet les vestiges d'un solin nord-sud (fig. 40, US 1358). Formé d'une seule ligne de blocs de schiste de moyen module, celui-ci a été observé sur une longueur de 2,80 m. Il est absent sur la coupe 9 car il dispose d'un retour est-ouest, légèrement au sud l'axe 15 (*infra* fig. 84). Sa cote d'apparition s'inscrit entre 34,20 m (coupe 28) et 34,10 m (coupe 15), signalant un pendage nord-sud ou un arasement d'une partie de ses éléments constitutifs. Son installation est contemporaine de l'étalement du remblai 1360 qui est un dépôt argileux gris et compact venant sceller les aménagements antérieurs. Ce remblai culmine à 34,30 m sur l'axe 28. Un niveau d'occupation terreux et graveleux (US 1357) a été observé ponctuellement sur l'axe 27, au-dessus de l'US 1360 (altitude de l'US 1357 : 34,28 m). Ces deux dépôts sont encore présents à la hauteur de la coupe 15 où l'US 1357 apparaît aux alentours de 34,17 m. Dans cette partie, le solin 1358 et les dépôts associés sont clairement coupés par des aménagements en lien avec le fonctionnement du *cardo* (US 1368 notamment, *infra* 2.2.3.2.2 Etat 2). Ajoutons enfin que ces cotes excluent un fonctionnement synchrone avec l'état ancien de la chaussée puisque le niveau d'apprêt qui surmonte son radier apparaît aux alentours 34,40/34,45 m sur la coupe 3 (US 1242). A cela il faut restituer la première surface de roulement. La rue surmonterait donc de façon flagrante le sol cet édifice, ce qui semble peu vraisemblable.

Le solin 1358 n'a pas été repéré à la hauteur de la coupe 3. En revanche, on note un probable négatif de sablière (US 1437), large d'une vingtaine de centimètres et toujours associé à l'US 1360. Enfin, à la hauteur de la coupe 9, on incorpore à cet épisode, compte tenu des développements stratigraphiques ultérieurs, l'US 1367. Cette dernière est une strate argileuse jaunâtre légèrement damée en surface, évoquant un sol de circulation qui se développe jusqu'à la hauteur de la coupe 2.

Les éléments chronologiques sont peu nombreux car l'US 1357 et 1367 sont datables de la première moitié du I^{er} siècle sur la base de 3 tessons en *terra nigra* et d'amphore de Tarraconaise. Parmi le matériel de l'US 1360 (30 fragments), on recense le fond d'une coupelle en sigillée de La Graufesenque (25-50 ap. J.-C.), un Drag. 24/25 de Lezoux de la première moitié du I^{er} siècle et une assiette de type indéterminé de même provenance et produite entre 25 et 50 ap. J.-C. Le vaisselier en *terra nigra* réunit des coupes Menez 96, 75 ou encore des vases bobines Menez 125/126. La catégorie des amphores est illustrée par une lèvre d'une Dr. 2/4 ibérique. En définitive, malgré la présence de plusieurs pièces du début du I^{er} siècle, le *terminus post quem* de l'US 1360, donc de l'état 4, est à placer dans le courant du second quart du I^{er} siècle d'après la sigillée. Cette proposition impliquerait une succession rapide entre cette séquence et la précédente.

2.2.3.2 Les aménagements contemporains du *cardo* C3 : la partie sud de la rive est de la rue, analyse des coupes 2, 12, 9 et 15

2.2.3.2.1 Etat 1

A la hauteur de la coupe 2, la voirie est contenue à l'origine par le fossé bordier 1583 (fig. 44). L'inclinaison à l'est du radier 1264, de la couche d'apprêt 1256 témoigne de façon flagrante d'un lien fonctionnel entre ces différents aménagements. Le fossé, dont le bord occidental est presque entièrement détruit, possède un profil en cuvette et une ouverture estimée entre 0,70 et 0,80 m de large. Il est conservé sur une hauteur de 20 cm et son fond est à la cote 33,95 m. Il entame l'US 1271, interprété comme le paléosol, il transperce deux dépôts antérieurs à l'est. Le plus ancien, l'US 1618, est une couche verdâtre au faciès limoneux renfermant quelques galets et charbons de bois et qui a été enlevé à la mini-pelle. Cette couche est recouverte par une argile limoneuse jaune à brune, l'US 1367, à la surface légèrement damée et renfermant de nombreux charbons bois, caractéristiques qui évoquent un sol de circulation en terre. Le pendage à l'ouest de l'US 1367, c'est-à-dire en direction du fossé 1583, soulignerait une coexistence de ces aménagements, sans doute lors d'un court laps de temps, malgré une apparition différenciée. L'US 1367 a ainsi pu dégouliner dans le fossé compliquant la reconnaissance précise de son flanc est, en raison d'un faciès proche du comblement 1582 de cette limite initiale. Ce point ne peut être pleinement prouvé à l'aide des autres coupes à cause des changements opérés par la suite.

Le fossé bordier de la rue n'est pas présent sur la coupe 12, car l'exploration s'est arrêtée avant d'atteindre les dépôts les plus anciens⁹. En revanche, on le devine de nouveau à la hauteur de la coupe 9 où il est détruit en grande partie par trois creusements plus récents (US 1368, 1331 et 1133), rendant illusoire toute restitution précise de son gabarit. On peut juste supposer que son bord oriental devait se situer à l'origine au contact des US 1400 et 1367 qui lui sont antérieures, le sommet de la seconde ayant pu fonctionner un laps de temps avec ce creusement comme on vient de le voir. Le fond du fossé primitif se trouve à 34,05 m. Il coupe l'empreinte 1430 de la phase 2 et la base de son remplissage est illustrée par l'US 1394 qui est une argile limoneuse sombre, de texture assez fine, renfermant quelques huitres et charbons de bois. Compte tenu de la position stratigraphique de cette

9. La coupe 12 a été détruite lors du décapage à la mini-pelle et son axe de relevé abandonné afin de faciliter la circulation de l'engin mécanique, expliquant aussi l'absence des creusements 1583 et 1611 sur le relevé. Cette destruction est par ailleurs intervenue avant la découverte des deux creusements en question.

couche, on admet une équivalence avec l'US 1582 de la coupe 2.

Dans cette partie du tracé, on identifie une dernière fois le fossé initial à la hauteur de la coupe 15 où il est de nouveau en grande partie effacé par les creusements 1368, 1331 et 1133. On suppose néanmoins que son envergure est alors d'au moins 0,65 m en partant du principe que le bord oriental du creusement 1368 a dû reprendre à quelques centimètres près la limite initiale. A l'opposé, l'empierrement 1239 fournit, comme sur la coupe 9, une

limite inférieure convaincante¹⁰. Le fond du fossé est à la cote 34,11 m, altitude qui s'accorde parfaitement avec les données des deux relevés précédents, dans le sens où une pente nord-sud, conforme à la topographie naturelle du site, se perçoit. Son comblement est de nouveau illustré par la couche 1394.

Les éléments qui autorisent à borner cet état sont contenus dans les US 1367 et 1582. La première livre seulement

10. L'empierrement 1239, comme on le verra, correspond à la base du radier 1264 dont le sommet a été détruit lors de la réalisation du caniveau 1133.

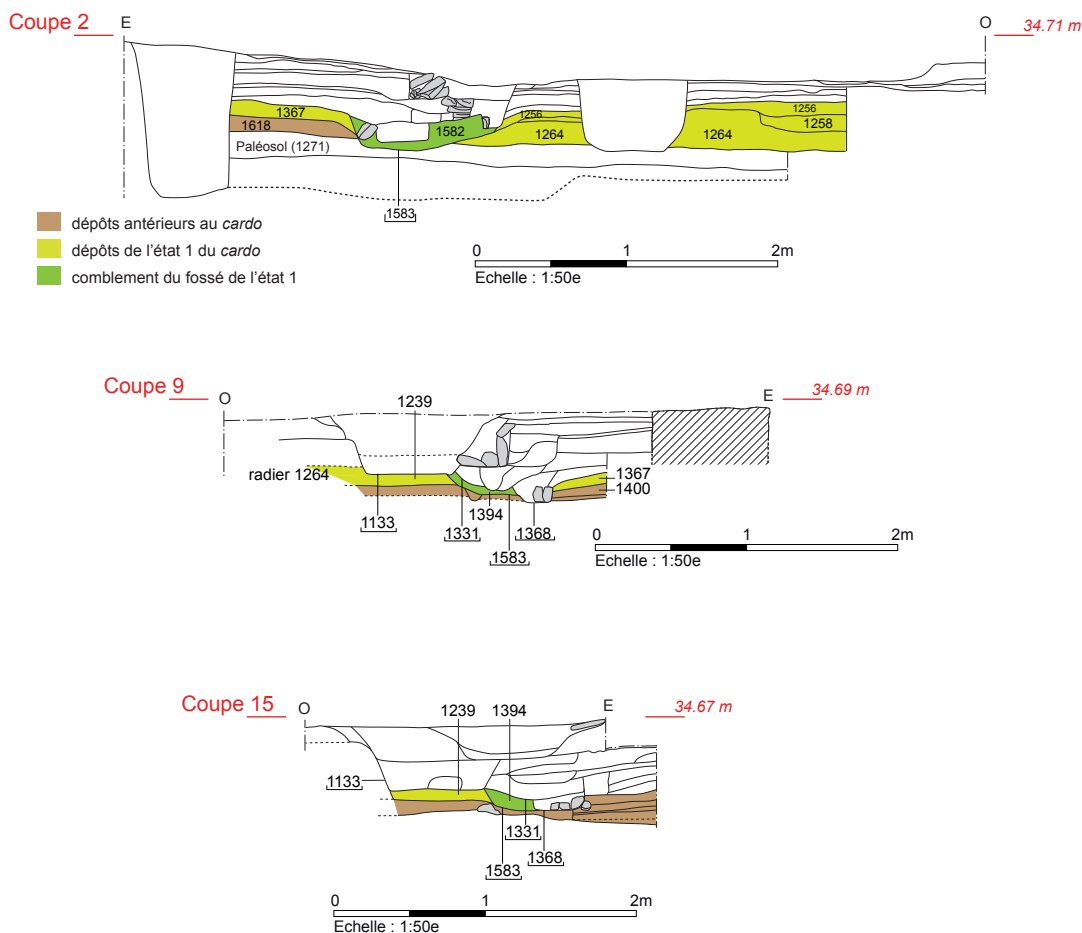


Fig. 44 Coupes 2, 9 et 15 – Dépôts et aménagements liés à l'apparition du *cardo* C3 © Dao A. Desfonds-Inrap

quelques céramiques de la première moitié du I^{er} siècle. Le comblement 1582 du fossé contient notamment le fond d'une sigillée de La Graufesenque fabriquée entre 40 et 60 ap. J.-C. Cette pièce indiquerait un comblement achevé au milieu du I^{er} siècle, voire légèrement après.

2.2.3.2.2 Etat 2

Sur la coupe 2, le deuxième état de la limite orientale de la rue est représenté par un creusement aux contours très diffus mais qui apparaît bien installé dans le remplissage du fossé 1583 (fig. 45, US 1611). Sa largeur est estimée à une trentaine de centimètres pour une hauteur conservée de 10 cm au mieux. Son fond se situe à 34,07 m au pied de la coupe. Ce creusement serait associée à l'US 1236 (altitude : 34,30 m) présente également à la hauteur des coupes 12 et 9. Sur le relevé 2, les limites de la couche 1236 n'ont pas été bien comprises ou représentées pour

une raison qui échappe à l'analyse¹¹.

A la hauteur de la coupe 9, le comblement du fossé initial est percé par le creusement 1368 dont l'altitude inférieure est à 34 m. Cette nouvelle limite offrirait une ouverture supérieure à 25 cm, c'est-à-dire d'un gabarit assez similaire au creusement 1611. En revanche, elle est bordée sur son flanc est par une ligne de blocs de schiste ou de quartz dont seuls quelques éléments étaient encore en place et disposés de chant (US 1393, fig. 46). Cet aménagement évoque un système de blocage rudimentaire, destiné à contenir les remblais antérieurs, l'US 1367 en particulier. Le creusement 1368 fonctionne en outre avec l'US 1236 dont le sommet a servi de sol circulation comme le soulignent quelques galets de rivière décimétriques ou des fragments de tuiles émoussés

11. A titre d'hypothèse, la difficulté peut prendre sa source dans les travaux ultérieurs.

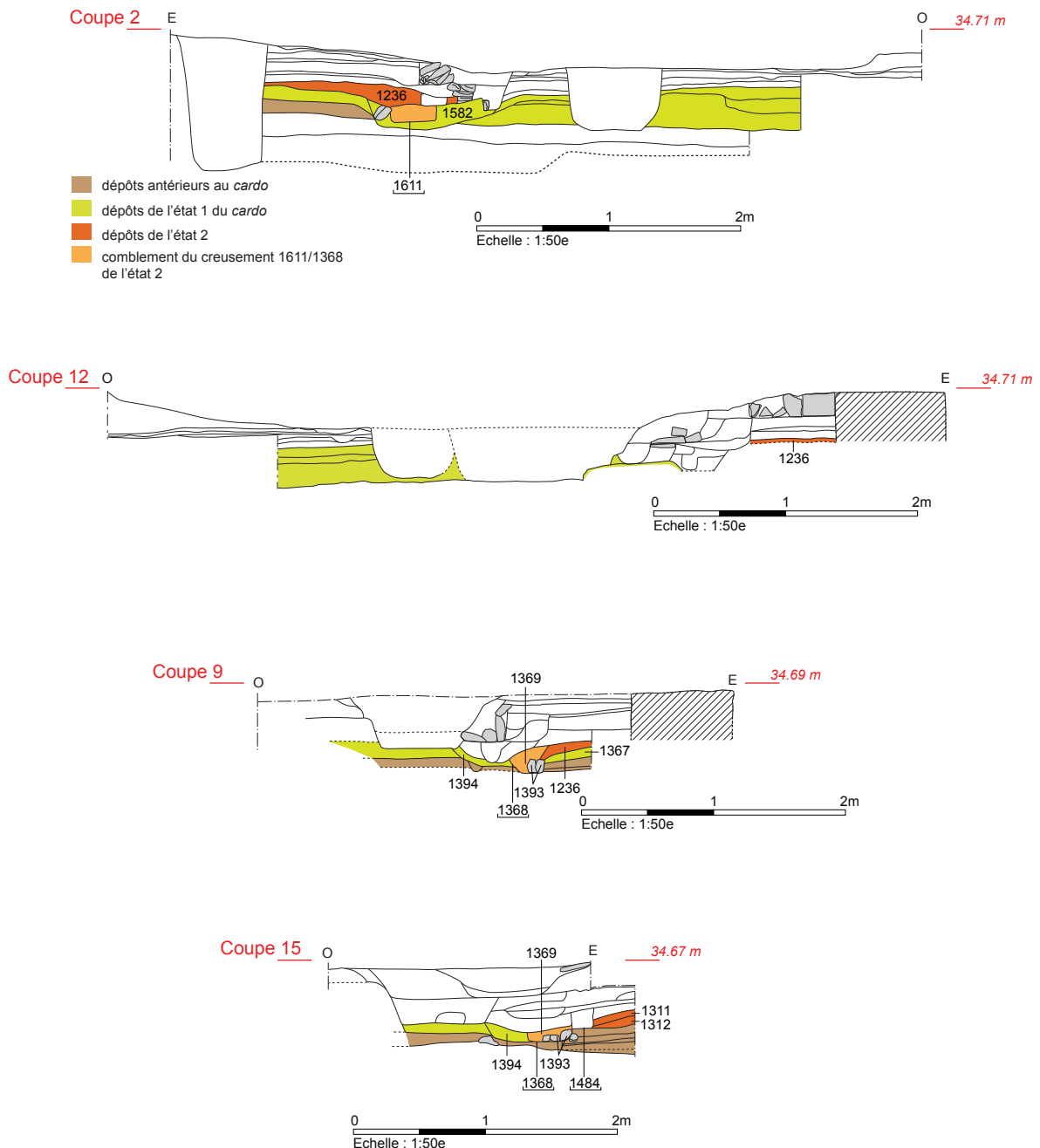


Fig. 45 Coupes 2, 12, 9 et 15 – Dépôts et aménagements de l'état 2 en rive est du *cardo* © A. Desfonds-Inrap

(altitude : 34,25 m), tandis que l'épaisseur est constituée d'un limon sableux verdâtre. L'US 1236 présente surtout la particularité de dégouliner légèrement dans la tranchée 1368 ou de venir en appui contre l'aménagement 1393. Ces relations autorisent par conséquent à associer ces trois US dans une même séquence stratigraphique et d'avancer une équivalence entre la limite 1611 de la coupe 2 et le creusement 1368 (*infra* fig. 86). La relation entre le sol 1236 et le négatif 1368 affirme de surcroît que ce dernier a dû fonctionner de manière ouverte. En définitive, on propose d'interpréter cet aménagement comme un petit caniveau qui vient remplacer le fossé primitif dont le colmatage s'est certainement produit très rapidement.

L'aménagement 1368 figure encore à la hauteur de la coupe 15. Il coupe de nouveau le remplissage 1394 du fossé 1583. Arasé par les modifications apportées à l'état 3, sa largeur est légèrement supérieure à 0,30 m pour une hauteur conservée n'excédant pas 10 cm. Son fond se trouve alors à 34,07 m, c'est-à-dire à une

altitude favorisant l'écoulement des eaux pluviales par gravitation du nord vers le sud. Le blocage 1393 existe encore, mais certains de ces éléments semblent avoir été bouleversés et se retrouvent alors au centre du creusement. La principale nouveauté réside dans l'absence du sol 1236 et de relations stratigraphiques directes avec les dépôts situés à l'est, car la liaison a été détruite par un creusement plus récent (US 1484). Pour une raison d'ordre topographique, expliquée plus en avant dans le discours, on associe le sol 1311 à la limite 1368 (altitude : 34,30 m). Si l'on se fie au pendage et à la situation altimétrique du fond de l'US 1368, le sol 1312 semble également devoir être intégré à ce deuxième état. Cet état s'achève avec la condamnation de l'aménagement 1368 dont le négatif est comblé à l'aide d'un sédiment argileux jaunâtre chargé de graviers (US 1369, coupes 9 et 15). On présume par défaut que cet apport concerne également la portion 1611, la nature du comblement n'étant pas précisée sur la fiche d'enregistrement.



Fig. 46 La base du négatif 1368 depuis le nord avec quelques pierres de 1393 encore de chant. A sa droite, le négatif du fossé initial 1583
© S. Le Berre-Inrap, 24.07.2014-1375

La question de la chronologie peut être abordée grâce aux mobiliers des US 1236 et du sol 1312. Ce dernier renferme notamment une cruche qui trouve des points de comparaison dans des contextes Rennais de la seconde moitié du I^{er} siècle ou du début du suivant, sur les sites du campus Hoche ou de l'ancien hôpital militaire Ambroise Paré. En revanche, le corpus de 1236 comprend des pièces plus anciennes, notamment un Drag. 27 de Lezoux datable de l'intervalle 10-30. La *terra nigra* regroupe encore une assiette Menez 22/27, des coupes fragmentaires Menez 72 et 96. Parmi les amphores, plusieurs tessons à pâte brune et cœur gris renvoient à des productions régionales, sans doute pas antérieures au milieu du I^{er} siècle, tandis que des fragments de Tarraconaise sont encore présents. En somme, il est délicat de proposer une datation pour le début de cette période. Au regard de la précédente, elle ne semble pas antérieure au milieu du I^{er} siècle. La cruche de 1312, la coupe Menez 72 et les amphores à pâte brune sont les meilleurs arguments pour défendre cette proposition.

2.2.3.2.3 Etat 3

On observe ensuite la création d'une nouvelle limite fossoyée, présente seulement sur les coupes 15, 9 et 12 (US 1331, fig. 47).

A la hauteur de la première, la limite arasée conserve une ouverture de 0,65 m pour une hauteur n'excédant pas 10 cm. Son fond en cuvette se trouve à 34,13 m. Son bord oriental semble avoir été coupé dans un deuxième temps par le creusement 1484 qui adopte une forme en U en plan et dispose de bords verticaux. Il correspond en fait à l'empreinte d'un trou de poteau antérieur à l'état 4. La présence de ce creusement coupe le lien stratigraphique entre la limite 1331 et les dépôts se développant à l'est. L'US 1331 semble néanmoins difficilement corrélable au sol 1311 évoqué ci-dessus pour une simple raison altimétrique. En revanche, l'US 1310, assurément antérieure à l'état 4, doit être contemporaine de la limite

1331. Il s'agit d'une argile sableuse très compacte dont la surface indurée contient quelques galets de rivière et graviers et désigne de toute évidence un sol de circulation (altitude : 34,35 m).

L'ouverture du creusement 1331 est estimée à 0,60 m au minimum sur la coupe 9 pour une hauteur conservée légèrement supérieure à 10 cm. Son fond se trouve alors à la cote 34,10 m. Son comblement, l'US 1330=1355 est un sédiment argilo-limoneux jaunâtre à brun, coupé au centre par une limite de l'état 4 (US 1300). On associe au creusement 1331 le dépôt 1298 dont la surface jalonnée de graviers, fragments de tuiles et pierraille de schiste reposant à plat, a manifestement servi de sol de circulation (altitude : 34,35 m).

Sur la coupe 12, le creusement 1331 est perforé par plusieurs aménagements postérieurs, rendant la restitution de son gabarit impossible. Son ouverture initiale était toutefois supérieure à 0,40 m et il est encore conservé sur une hauteur de 20 cm. Son fond est à la même altitude que sur l'axe précédent et voisin de 34,10 m. Son comblement est identique à la coupe 15 et il est de nouveau coupé au centre par l'US 1300. Les aménagements postérieurs ont en outre détruit les relations stratigraphiques avec les dépôts à l'est.

En revanche, le creusement 1331 n'a pas été repéré à la hauteur de la coupe 2. D'après son altitude inférieure sur l'axe 9, son remplissage serait en grande partie occulté par le solin 1207 qui se trouve sur la trajectoire de 1331. Il est donc parfaitement envisageable que l'identification de ce creusement, somme toute arasée, a été rendue impossible par ce soubassement. L'épaisseur anormale de la couche 1236 à l'emplacement du fossé 1583 intrigue également. Peut-être cet aspect relève-t-il d'une lecture erronée de la stratigraphie dont les différences sont parfois très ténues ?

On conclura le propos sur la nature du creusement 1331. Son profil en cuvette et son ouverture, bien qu'arasée, l'assimilent à un fossé de bord de rue venant remplacer la limite antérieure 1368, malgré un pendage nord-sud somme toute négligeable.

Cet épisode s'achève avec le comblement de ce creusement et le dépôt 1330=1355, qui est une argile jaune à grise plus ou moins chargée de sable. On estime qu'il s'agit ici d'un processus naturel de sédimentation.

De nouveau, les éléments chronologiques font défaut ou sont à manier avec prudence en raison des datations qu'ils délivrent. Ainsi, le sol 1310 fournit 13 tessons dont une assiette Lez. 43 de Gaule centrale fabriquée entre 130 et 160 de notre ère. Elle est associée à une marmite tripode à pâte sombre qui n'est pas antérieure à la seconde moitié du II^e siècle. L'US 1298, au corpus restreint (6 tessons), délivre une datation beaucoup plus ancienne. L'unique sigillée est une production de La Graufesenque des années 30-70 ap. J.-C. Elle est associée à une jatte au profil en « esse » cuite en mode B, typique de la deuxième moitié du I^{er} siècle. Le comblement du fossé, l'US 1355, renferme un seul individu, en l'occurrence un bord de pot en céramique commune sombre du II^e siècle. Malgré des lots restreints, le mobilier de l'US 1310 détonne. Une datation après 150 de cette couche apparaît très improbable en raison de sa position stratigraphique et de la chronologie avancée pour l'état 3. Une erreur de numérotation ou de manipulation lors du traitement du mobilier sont plutôt des pistes à privilégier. Quant au pot de l'US 1355, le fossé 1331 a subi tant de terrassements secondaires que des intrusions sont toujours possibles, même si dans ce cas la datation reste plus cohérente. Reste finalement le matériel de l'US 1298, peu abondant certes, mais qui invite à situer l'état 3 dans le courant de la seconde moitié du I^{er} siècle.

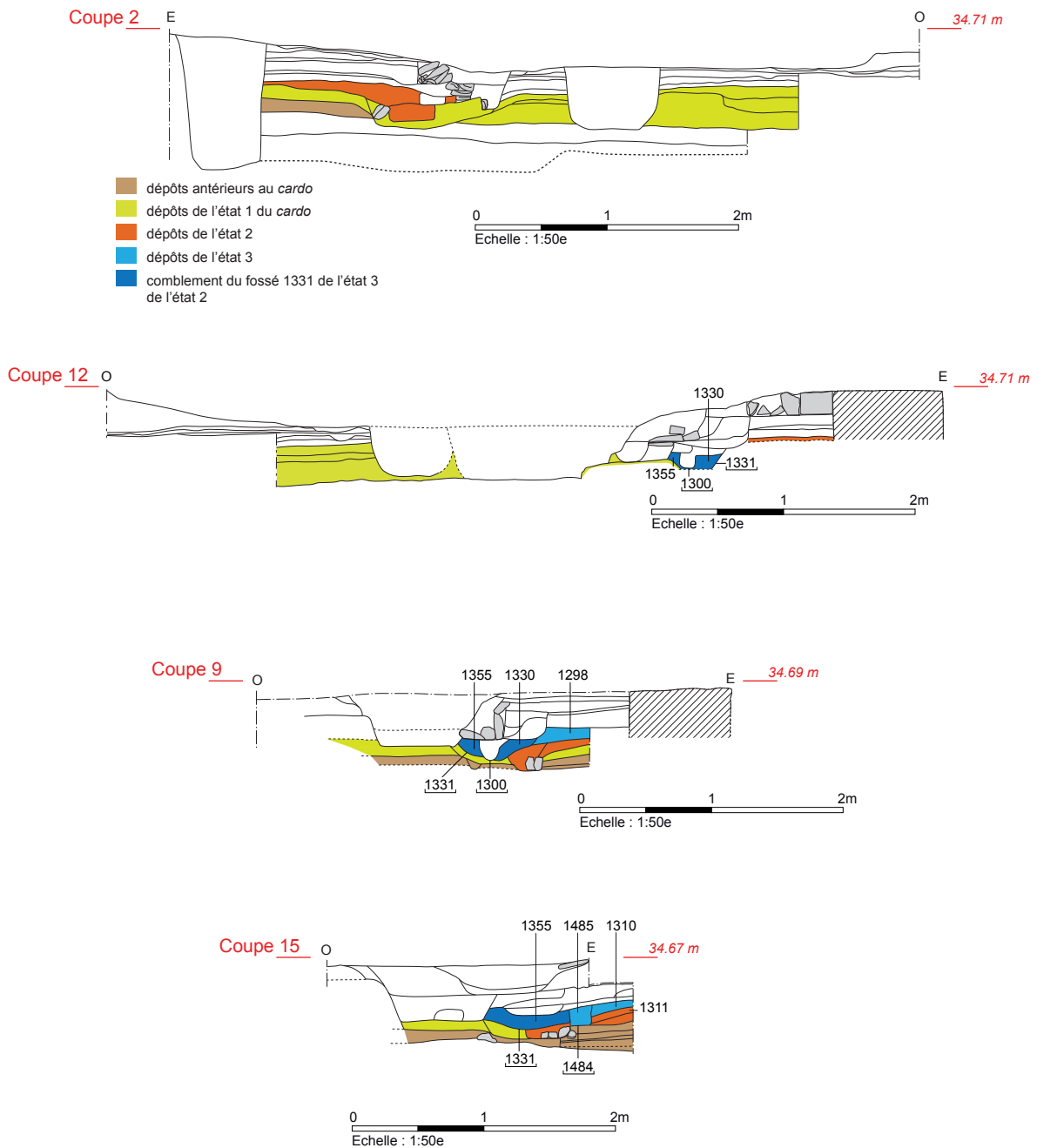


Fig. 47 Coupes 2, 12, 9 et 15 – Dépôts et aménagements de l'état 3 en rive est du cardo © A. Desfonds-Inrap

2.2.3.2.4 Etat 4

Au sud, l'état 4 est marqué par la réalisation d'un creusement nord-sud, l'US 1268, qui vient entamer à la hauteur de la coupe 12 le flanc ouest du fossé 1331 et dont la terminaison a été repérée une cinquantaine de centimètres au nord de cet axe (*infra* fig. 88). L'empreinte a été dégagée sur une longueur totale de 0,80 m avant d'être effacée par le solin de 1207 de l'état 5, expliquant son absence sur la coupe 2 (fig. 48). Sa largeur était supérieure à 20 cm car sa rive orientale est détruite par un aménagement en lien avec le solin 1207 (US 1225), tandis qu'elle est conservée sur une hauteur de 10 cm. Surtout, son fond coupe le niveau d'apprêt 1256 et repose directement sur le radier 1264 du cardo. Cette relation montre clairement un terrassement des niveaux de voirie afin de réaliser cette tranchée. On associe à l'US 1268 une trace linéaire très riche en charbons de bois et qui se développe de manière parallèle (US 1296, altitude

d'apparition 34,27 m). Conservée sur une largeur de 0,20 m et sur une hauteur de 5 cm, l'US 1296 se retrouve jusqu'au pied de la coupe 2 (US 1575) où elle est à la cote 34,21 m. On l'interprète comme le fantôme d'une sablière basse (fig. 49). Elle serait par conséquent le témoin le plus ancien d'un développement du bâti dans la partie sud de la fouille et surtout affirmerait un empiètement du privé sur l'espace public. En revanche, aucun sol n'est associé à ce bâtiment, mais rien n'interdit de penser que l'US 1236 fonctionne avec ce dernier. En raison du parallèle que l'on peut établir avec l'état suivant dans ce secteur de la fouille, le creusement 1268 est interprété comme une petite conduite synchronique du bâtiment en question. A la hauteur des coupes 12 et 9, le comblement du fossé 1331 est coupé en son centre par une petite tranchée aux parois verticales, au moins dans leurs parties inférieures, et à fond plat ou en légère cuvette (US 1300, fig. 50).

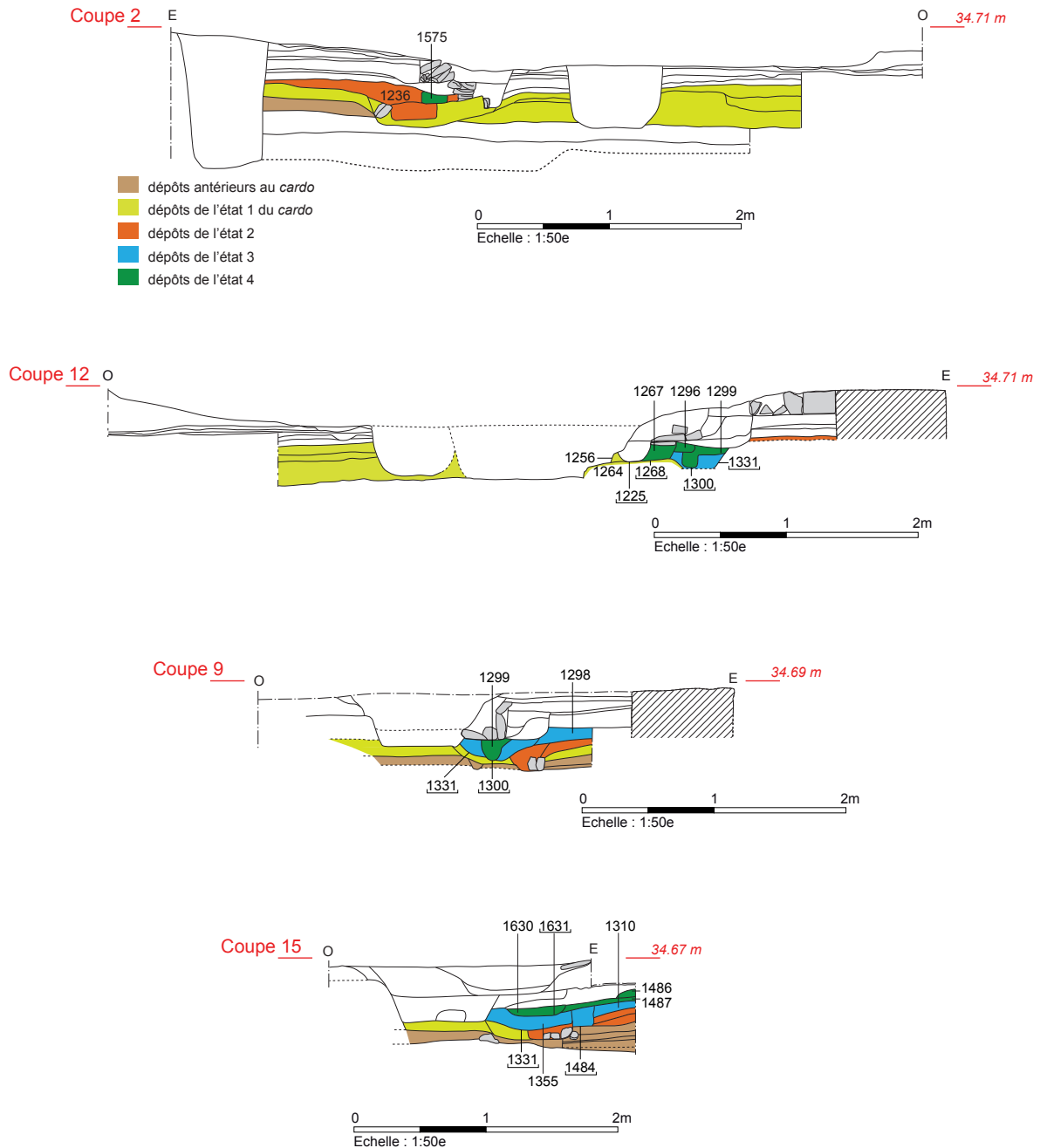


Fig. 48 Coupes 2, 12, 9 et 15 – Dépôts et aménagements de l'état 4 en rive est du *cardo* © A. Desfonds-Inrap

Encore large au maximum de 10 à 20 cm, cette saignée n'offre aucun pendage nord-sud puisque sa base se trouve aux alentours de 34,10 m dans les deux cas, ce qui semble exclure l'hypothèse d'une conduite ou même d'une petite évacuation. Du reste, la tranchée 1300 semble s'arrêter peu après la coupe 12, à la hauteur d'une limite est-ouest sur laquelle nous reviendrons. Le même constat s'applique au nord où l'US 1300 ne développe pas en amont d'une autre limite d'orientation identique (US 1398a, *infra* fig. 88). En définitive, cette tranchée est identifiée sur une distance de 4 m environ. L'interprétation envisagée est celle de la base d'une paroi en terre reposant sur une sablière enterrée. Aucun sol n'est toutefois corrélé avec le négatif 1300. Il faut donc considérer par défaut que l'US 1298 (coupe 9), du moins sa surface damée, est encore en fonction à l'état 4. L'apparition de la limite 1300 implique une condamnation rapide du fossé bordier de la rue et, comme pour l'empreinte 1296=1575, un empiètement sur le domaine

public. Surtout, elle soulève la question de l'écoulement des eaux de ruissèlement. Une solution est de considérer une poursuite vers le nord de l'aménagement 1268. Le fond de celui-ci est à 34,15 m sur l'axe 12. Si l'on admet que l'équipement est réalisé selon un pendage nord-sud, alors son absence apparaît assez logique sur l'axe 9, car il aurait été entièrement détruit par le caniveau 1133 de l'état 6, la base de ce dernier étant située à 34,19 m. Enfin, les relations stratigraphiques décrites sur les fiches d'enregistrement et illustrée sur la coupe 12 souligne la postériorité de la sablière 1296=1575 par rapport à la base de paroi 1300, donc que le bâtiment qu'elle ferme le long de la rue serait le plus récent¹².

12. Nous verrons plus en avant dans le discours que cette relation est éminemment problématique dans l'élaboration du phasage sans qu'une solution satisfaisante puisse être apportée.

Les données sont beaucoup plus limitées à la hauteur de la coupe 15, puisque on attribue d'abord à cet état le négatif en cuvette 1631 (fond à 34,23 m) qui perce le comblement 1355 du fossé 1331. Ce négatif correspond en fait à la terminaison méridionale d'un trou de poteau appartenant à une construction se développant au nord de l'axe 15 (*infra* fig. 88). On intègre ensuite les dépôts 1486 et 1487, considérés comme équivalents, et qui recouvrent l'empreinte 1484 et le sol 1310. Enfin, aucun mobilier n'a été rencontré dans les différents dépôts de l'état 4.



Fig. 50 A- La paroi 1300 en cours de fouille et coupant le remplissage du fossé 1331 depuis le nord. A sa droite, la base du caniveau 1133 plus récent et longeant la rue (S. Le Berre-Inrap, 22.07.2014-1204).

B- Détail depuis le nord du remplissage de la paroi 1300 installée dans le fossé 1331 © S. Le Berre-Inrap, 22.07.2014-1206



Fig. 49 Détail depuis le nord de la bande carbonneuse linéaire marquant la sablière 1296. En arrière plan, l'amorce du solin 1207 plus récent © Le Berre-Inrap, 18.07.2014-1148



2.2.3.2.5 Etat 5

Il marque une nouvelle étape avec l'apparition pour la première fois le long de la rue d'un édifice dont la façade repose sur une maçonnerie montée à sec au sud de la fouille. Le développement de ce bâti confirme en outre pleinement l'existence d'une limite est-ouest dans ce secteur. Au nord de cet édifice, le bâti léger, illustré par l'US 1300, est remplacé par une construction *a priori*, plus massive mais toujours réalisée entièrement en matériaux périssables. Surtout, cet épisode se caractérise par un apport de remblai qui traduit un exhaussement des sols. Seuls les axes 2, 9 et 12 sont intéressés par ces évolutions (**fig. 51**).

A la hauteur de l'axe 2, les changements orchestrés amplifient l'empiètement du domaine privé sur l'espace public. Le bâti de l'état 4 est arasé au profit d'une construction qui migre en effet légèrement vers l'ouest, effaçant en grande partie la sablière 1296=1575 et le négatif 1268. La partie subsistante de celui-ci est comblée par un sédiment brun, de texture fine et meuble, sans doute d'origine naturelle (US 1267).

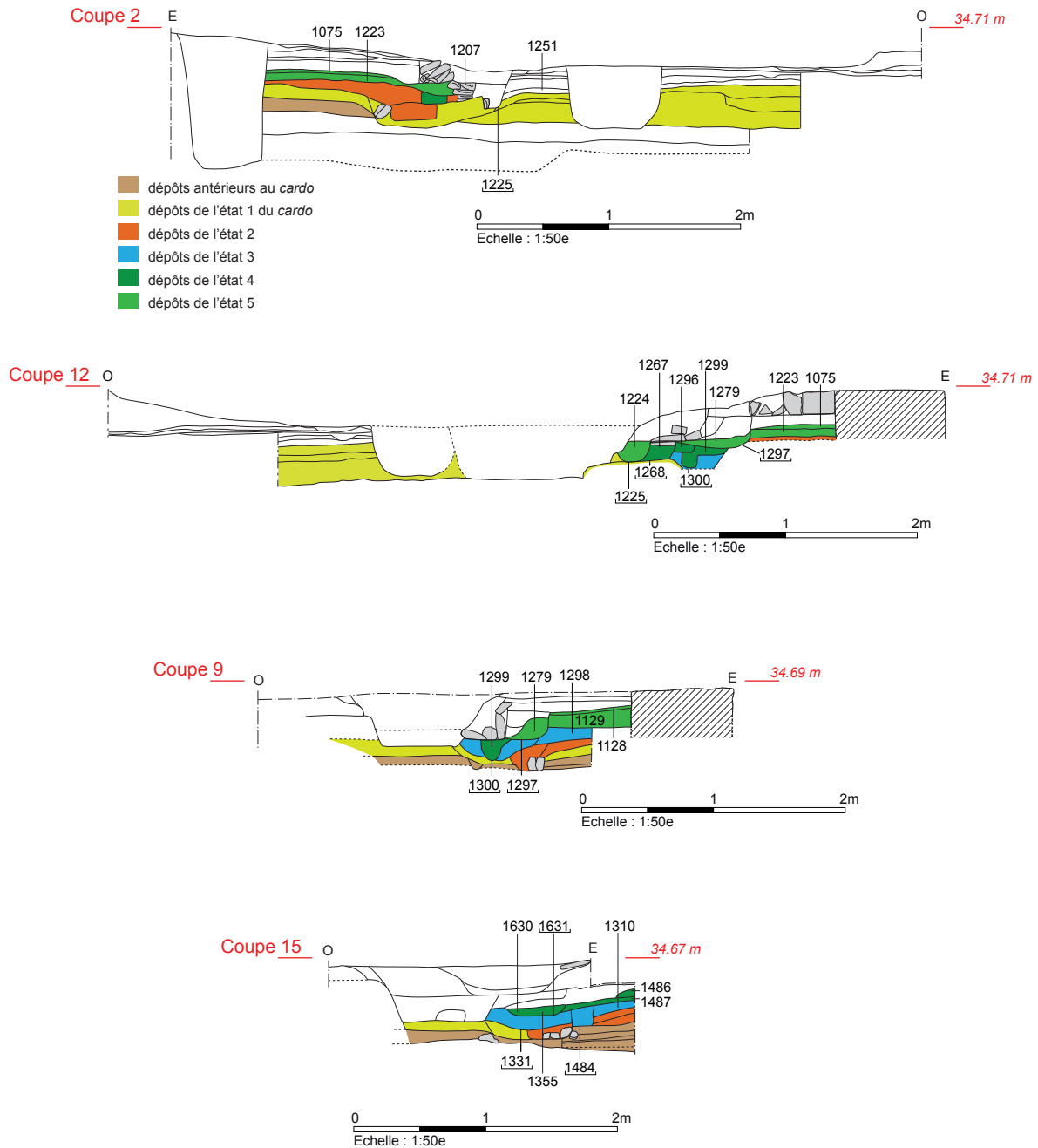


Fig. 51 Coupes 2, 12, 9 et 15 – Dépôts et aménagements de l'état 5 en rive est du cardo © A. Desfonds-Inrap

Le nouvel édifice est illustré par le solin 1207, étudié seulement sur une distance de 2,30 m. Au sud, il est détruit par une installation postérieure à l'époque gallo-romaine (US 1034) tandis qu'au nord, il s'arrête à la hauteur d'une limite est-ouest, justifiant son absence sur la coupe 12. Le soubassement, large de 0,35 m, est constitué de blocs de schiste et dispose d'une arase assez plane (altitude oscillant entre 34,23 m et 34,32 m), suggérant sa conservation intégrale. Il offre surtout un effet de parement à l'ouest car il est longé par une petite tranchée (US 1225) dégagée sur une longueur de 2 m. Elle semble en effet s'achever 0,45 m au nord de la coupe 12. Cette tranchée, large d'une vingtaine de centimètres et profonde d'autant depuis le sommet de 1207, remplace de toute évidence l'aménagement 1268 de l'état 4. Elle est donc interprétée comme un petit conduit favorisant l'écoulement des eaux (fig. 52 et 53). Deux blocs de schiste posés encore de chant contre la voirie accèdent pleinement cette hypothèse. La création du canal 1225

impacte directement le cardo car il coupe manifestement le niveau de circulation 1251, tout en oblitérant le bord ouest du fossé initial 1583. Tout cela conduit finalement à une réduction de la largeur de la chaussée au sud de la fouille. Côté est, le solin 1207 contient clairement un remblai limoneux sableux de teinte verdâtre (US 1223). Celui-ci est coiffé par une surface de circulation assez légère, constituée de galets et graviers ponctués d'un sable jaunâtre évoquant un mortier maigre (US 1075, altitude : 34,35 m). Ponctuellement, une recharge composée de quartz roulé a été observée (US 1073).



Fig. 52 Le solin 1207 depuis le nord longé par la conduite 1225 qui perce les niveaux de voirie. © J. Cavanillas-Inrap, 07.07.2014-781

A la hauteur des coupes 9 et 12, le bâti de l'état 4 est démonté. Le négatif 1300 est comblé par un sédiment argileux fin et verdâtre (US 1299) qui déborde toutefois vers l'est sur l'axe 12, indiquant peut être un arrachement de certains éléments de la paroi. Cet aspect n'est pas flagrant sur la coupe 9, en raison de l'arasement du sommet de 1300. On assiste ensuite à la création d'une nouvelle limite, illustrée par le négatif 1297 présent sur les deux relevés et dont la longueur nord-sud est au moins de 3,65 m. A la hauteur de la coupe 9, l'US 1297, tronquée sur son flanc ouest, possède une largeur supérieure à 20 cm dans sa partie basse. L'empreinte est comblée par une argile limoneuse orangée renfermant du sable et du gravier qui évoque la base d'une paroi en terre décomposée (US 1279, **fig. 54**). Sur l'axe 12, l'US 1297 montre une largeur d'une cinquantaine de centimètres,



Fig. 54 Le remplissage 1279 de la paroi 1297 en cours de fouille. Son profil incliné à l'ouest souligne sa destruction par un creusement plus récent © S. Le Berre-Inrap, 17.07.2015-1125



Fig. 53 Détail depuis l'est du radier coupé par la conduite 1225 à laquelle appartient la pierre de chant. Les blocs au fond de la conduite constituent la base du radier de la chaussée. Au premier plan le solin 1207 © J. Cavanillas-Inrap, 15.07.2014-1014

sans doute un peu excessive au regard des données de la coupe 13 et des associations stratigraphiques que l'on peut définir avec les limites est-ouest (*infra* 2.3.2.2.5 *Etat* 7, US 1398b). On retrouve également l'US 1279, mais la paroi est ici fortement arasée. La limite 1297 est associée à l'US 1129 sur le relevé 9, épaisse d'une quinzaine de centimètres au maximum. Il s'agit d'un apport de sable jaune qui a été compacté et qui traduit un exhaussement manifeste du niveau de circulation au contact de la rue. Son sommet est recouvert par un fin dépôt argileux grisâtre qui évoque un niveau d'occupation (US 1128) dont l'altitude s'inscrit entre 34,45 m et 34,50 m sur la coupe 9. L'US 1129 est absente sur l'axe 12. On retrouve en revanche la couche 1223 décrite ci-dessus. Elle est de nouveau surmontée par le niveau de sol 1075 dont le toit se place à 34,40 m.

L'apparition de la limite 1297 pose de nouveau la question de l'écoulement des eaux de ruissellement le long de la rue. On propose, sans pouvoir le démontrer par des arguments stratigraphiques décisifs, et comme pour l'état 4, de prolonger le tracé du canal 1225 vers le nord. Sa base étant à 34,08 m sur la coupe 2 et à 34,12 m sur l'axe 12, son absence apparaît alors normale à la hauteur de l'axe 9 en raison de la cote d'apparition du radier 1239 (34,19 m) et de la nécessité d'aménager un pendage nord-sud.

Concernant la chronologie, un premier jalon est donné par un as de Néron frappé vers 65 et découvert dans l'US 1279. Seules les US 1299 et 1075 renferment de la céramique. Bien que restreint en quantité, ce matériel a le mérite de souligner une rupture assez nette par rapport aux échantillons précédents. Ainsi, dans l'US 1299, qui comble le creusement rectiligne 1300 de l'état 4, le haut d'une cruche à lèvre en corniche arrondie, essentiellement attestée au II^e siècle, a été recueillie. Le sol 1075, associé au solin 1207, renferme encore plusieurs pièces du I^{er} siècle considérées comme résiduelles (coupe Menez 96, céramique à engobe blanc...). Le *terminus post quem* pour son installation est donné par une coupelle en sigillée Lez. 44 de Lezoux datable du deuxième quart du II^e siècle. Un Drag. 37 de La Graufesenque est légèrement plus ancien (60-80 ap. J.-C.). En définitive, l'état 5 débiterait vraisemblablement entre les années 125 et 150 ap. J.-C.

2.2.3.2.6 Etat 6

Il traduit une profonde rénovation du bâti précédent et un développement de l'utilisation de la pierre en fondation. L'axe viaire subit aussi des travaux qui aboutissent à une réduction significative de la bande de roulement en rive est. Toutes les coupes sont concernées par cette nouvelle séquence, mais les dépôts de l'axe 15 seront présentés brièvement car aucune limite construite n'y figure.

Au sud, l'élévation supportée par le solin 1207 est abattue au profit d'une nouvelle limite, de conception légèrement différente (US 1067, fig. 55). Le soubassement 1067 se superpose dans les grandes lignes au solin 1207, même si l'axe 2 révèle un léger déport vers l'est, ainsi qu'une destruction de son bord opposé (fig. 56). Au nord, il s'arrête au même emplacement que le précédent, expliquant de nouveau son absence sur l'axe 12. A l'extrémité sud de la fouille, à l'instar de 1207, il est détruit par l'aménagement 1034 postérieur à l'Antiquité. Large de 0,45 à 0,55 m à

son arase (altitude : 34,45 m), le soubassement comporte dans sa partie basse un radier de plaquettes de schiste (US 1206) déposé dans une tranchée pleine et large de 0,60 m. Ce premier rang est ensuite recouvert par un lit de blocs de schiste bleu encore liés parfois par un mortier jaunâtre. De toute évidence, le solin 1067 est à l'origine une construction soignée et interprétée comme un probable mur bahut accueillant une sablière basse. A l'est, la maçonnerie 1067 contient un remblai hétérogène composé d'un limon sableux verdâtre (US 1068). Ce remblai est coiffé par un cailloutis de circulation formé de galets de rivière de taille centimétrique, plus rarement décimétrique, usé en surface et dont le sommet se place à 34,50 m (US 1066). Une recharge sommaire de nodules de mortier sableux et jaune associé à un limon brun surmonte ensuite le cailloutis précédent (US 1051).

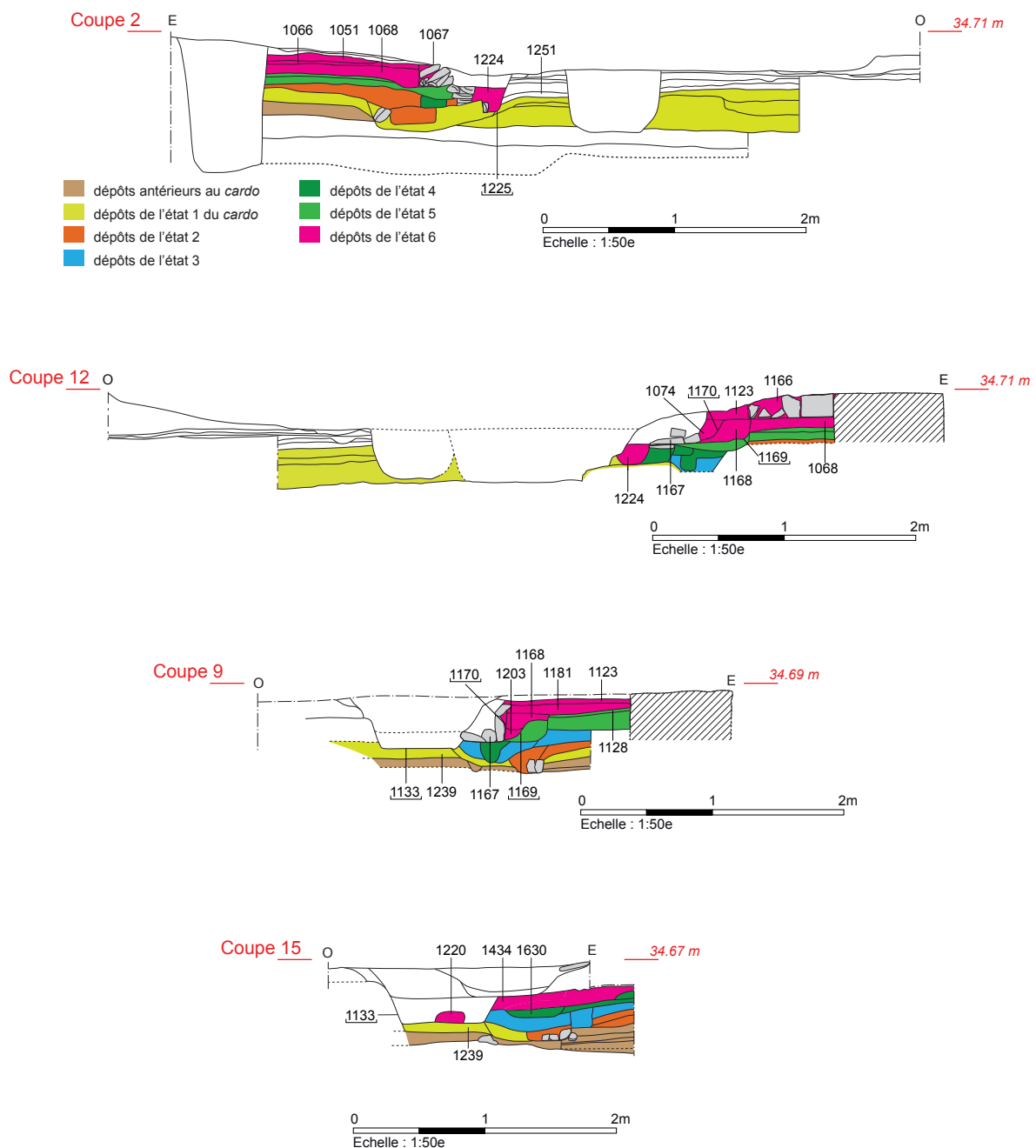


Fig. 55 Coupes 2, 12, 9 et 15 – Dépôts et aménagements de l'état 6 en rive est du *cardo* © A. Desfonds-Inrap



Fig. 56 Au premier plan depuis le nord le solin 1207 de l'état 5 et le remplissage de la conduite 1225. A l'arrière plan, le solin 1067 qui surmonte le précédent et s'installe au-dessus du remplissage de la conduite
© J. Cavanillas-Inrap, 08.07.2014-803

A la hauteur des coupes 9 et 12, le bâti de l'état 5 est démonté. On suppose dans les deux cas, et en raison d'une concordance avec la coupe 13 (*infra* 2.3.2.2.6 *Etat 8*), que cette entreprise se matérialise par le creusement 1169. Ce dernier est comblé à sa base par une argile fine et verdâtre (US 1203). L'essentiel de l'empreinte est scellé par un limon argileux verdâtre mélangé à une argile orangée et contenant de nombreux graviers (US 1168) qui pourrait traduire une paroi en terre bouleversée. Une tranchée (US 1170), en partie comblée d'une argile orangée (US 1074), accueille ensuite le solin nord-sud 1167 présent sur les relevés 9 et 12. Ce dernier est composé de matériaux hétérogènes : blocs de schiste, grès et quartz, fragments de terres cuites architecturales. Sur son côté est, plusieurs éléments sont parfois placés de chant contre le bord de la tranchée 1170 (coupe 9, **fig. 57**). Large au mieux d'une quarantaine de centimètres, le soubassement 1167 s'arrête avant d'atteindre le solin 1067 au sud. A l'opposé, malgré une destruction partielle par un fossé plus récent, il ne se poursuit pas en amont d'une limite est-ouest (*infra* **fig. 90**, US 1329). En définitive, sa longueur est proche de 4,35 m. On associe sans grande difficulté au solin 1167 le niveau de circulation 1181 de la coupe 9 qui recouvre le dépôt d'occupation 1128 de l'état 5. Ce sol est formé de cassons émoussés de *tegulae* et d'imbrices reposant à plat, pris dans une matrice argileuse jaunâtre et dont le sommet s'inscrit entre 34,50 m et 34,55 m (**fig. 58**). Ce sol initial est ensuite recouvert par un lit de galets centimétriques associés à des dalles de schiste et des morceaux de terres cuites architecturales et agglomérés à l'aide d'un sable jaune (US 1123, 34,60 m). Comme le solin 1167, ces deux dépôts s'arrêtent à la hauteur de la limite est-ouest 1329 (**fig. 59**). Ces deux sols devaient être présents sur la coupe 12, mais ils ont été regroupés, sans doute à la suite d'une interprétation erronée, en une seule couche (US 1123). Toujours à la hauteur de la



Fig. 57 Vue depuis le sud des vestiges du solin 1167 dont certaines pierres sont disposées de chant. A l'arrière plan, la recharge 1123 du sol 1181. La couche jaune correspond à l'US 1129 de l'état 5 dont l'arrêt est assez franc. A droite du solin, le remplissage inférieur du caniveau 1133 et la voirie. Le remblai brun supérieur correspond au remplissage du fossé 1022 de l'état 9 en cours de fouille dont on suit bien le tracé © S. Le Berre-Inrap, 02.07.2014-556

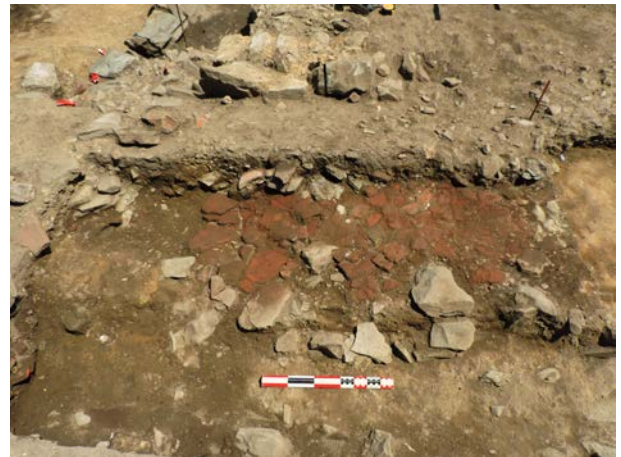


Fig. 58 Vue depuis l'ouest du sol en tuiles 1181 et de son arrêt au nord à la hauteur de la limite 1329. Les pierres au premier plan sont les derniers vestiges du solin 1167 détruit par le fossé 1022 de l'état 9 en cours de fouille. A l'arrière plan, une maçonnerie de l'UC 15 de l'état 8 © S. Le Berre-Inrap, 03.07.2014-681



Fig. 59 Vue depuis l'ouest de la recharge 1123 du sol 1181. Les pierres au sommet sont plus récentes (restes de l'US 1121). Comme le sol 1123, on observe au nord un arrêt net de cette recharge à la hauteur de la limite 1329 © J. Cavanillas-Inrap, 02.07.2014-553

coupe 12, c'est à cette époque qu'il faut situer la création de la limite est-ouest 1166, au moins dans son état final, qui a été mal individualisée au début de la fouille. Celle-ci se présente comme un alignement de blocs de schiste auxquels est associé un fragment de meule rotative.

Concernant la voirie, ce sixième état est marqué par la création du caniveau 1133 dont la synchronie avec le solin 1167 apparaît manifeste (fig. 60). Cet équipement est présent seulement sur les relevés des axes 15 et 9 car au sud, il s'arrête avant la coupe 12, à la hauteur de la limite est-ouest 1166 (fig. 60bis). Cet aspect soulève évidemment la question de l'écoulement des eaux en aval de cette terminaison et pose le problème de la nature véritable et du maintien en l'état de la portion méridional du canal 1225 de l'état 5. Quoi qu'il en soit la création



Fig. 60 Vue des vestiges du solin 1167 bordé à l'ouest par le négatif du caniveau 1133. Ce dernier se perçoit par la coupure franche des niveaux de voirie. Les pierres à la base de cet équipement correspondent à la partie inférieure du radier initial de la rue, l'US 1239 © S. Le Berre-Inrap, 10.07.2014-920

du caniveau 1133 a entraîné un percement profond de la voirie expliquant le profil oblique et artificiel de celle-ci sur son flanc est. Ce terrassement a aussi concerné une partie du radier en schiste de l'axe viaire dont l'US 1239 représente en fait la partie inférieure sur les relevés 9 et 15. Il faut alors considérer que la base du caniveau était au-dessus de l'US 1239. La largeur de son négatif serait d'une soixantaine de centimètres à sa base pour une hauteur conservée de 20 cm. Sur la coupe 15, son ouverture avoisine 0,80 m. Cette largeur apparaît excessive et sans doute faut-il restituer un système de blocage sur sa rive est, démonté par la suite. Un empiérement de blocs de schiste, grès et fragments de tuiles, probablement bouleversé (US 1220), est certainement le dernier indice d'un tel aménagement, bien attesté au-demeurant sur les coupes nord. En outre, on ne constate aucun pendage significatif entre les coupes 9 et 15, puisque que le sommet du radier 1239 se trouve dans les deux cas à 34,19 m.

Concernant l'axe 15, le poteau 1631 est démonté et son empreinte remblayée (US 1630). On assiste ensuite à l'installation du remblai 1434 (limon gris vert) dont l'installation accompagne la création d'un édifice au nord de cette coupe (*infra* UC 12).

Les premières indications chronologiques proviennent du sol 1123 qui est une réfection du niveau de circulation 1181 associé au solin 1167¹³. En aucun cas, son mobilier ne peut contribuer à dater le début de cet épisode. Le répertoire de la sigillée est diversifié et comprend plusieurs récipients du centre de la Gaule caractéristiques du second quart et du milieu du II^e siècle. On mentionnera la présence de 3 Drag. 37, d'une assiette Lez. 54/56, d'une coupelle Lez. 42 et d'une coupe Lez. 2. Ils sont associés à deux pots à lèvres en gouttière en commune

13. Le sol 1123 a également livré une fibule Feugère 23a (20 à 60-80 ap. J.-C.) considérée comme résiduelle.



Fig. 60bis Vue de la fouille depuis l'étage du jeu de Paume. Concernant la rue, on distingue bien au nord la chaussée plus sommaire des états 6 et 7. Au premier plan, la rue est bien tranchée à l'est par le caniveau 1133 dont on perçoit l'arrêt également. Celui-ci se matérialise par un décroché de la surface de roulement à la hauteur de la fosse 1032. A droite du cliché se devinent les imposantes maçonneries de l'UC 15 de l'état 8 © R. Ferrette-Inrap, 10.07.2014-900

sombre tournée fréquents dans les ensembles rennais du II^e siècle. Un probable fond de G. 4 de Narbonnaise ne dénote pas au sein du lot, de même qu'une paroi d'une amphore de Bétique dont la pâte bien cuite à cœur sombre et surface claire traduit une production du milieu du II^e siècle.

La découverte d'une monnaie se révèle plus problématique puisqu'il s'agirait d'un *nummus* de Constantin I^{er}. Une incertitude demeure en effet sur sa datation car celle-ci est tordue et illisible. Cette pièce repousserait la formation du sol 1123 dans le courant du IV^e siècle, ce qui paraît peu crédible d'après le mobilier céramique relativement homogène. On privilégiera la piste d'une perturbation limitée ou que cette monnaie s'intègre en fait à l'US supérieure 1121, située sous le décapage.

En revanche, la destruction du solin 1207 au profit de 1067 est renseignée par le mobilier trouvé dans le comblement de la conduite 1225, l'US 1224. Cette dernière a livré 13 tessons dont deux en céramique fine : un morceau d'une coupe en sigillée Drag. 37 du centre de la Gaule fabriquée entre 140 et 170 ap. J.-C. ; un tesson d'une céramique métallescente de première génération

de même origine et datée de l'intervalle 140-180. Ces deux vases situent la condamnation de la conduite au plus tôt vers 150 de notre ère.

Enfin, le radier 1239 a livré une marmite tripode Chartres 821 dont seule la partie supérieure est lissée par bandes. Il s'agit d'une production du III^e dont la présence peut s'expliquer par le démontage du caniveau au cours de ce siècle. Elle est donc considérée comme intrusive.

2.2.3.2.7 Etat 7

Ce nouvel épisode consacre la disparition du bâti antérieur et la coupe 12 n'est pas concernée par cette séquence. La destruction du solin 1167 est illustrée par un dépôt graveleux jaune à vert (**fig. 61**, coupe 9, US 1130) qui est coupé par le fossé 1131 de l'état 9. Cette couche n'existe plus à la hauteur de la coupe 12 en raison de la trajectoire de ce fossé. Sur l'axe 9, la couche 1121, un dépôt terreux, est aussi intégrée à cet épisode car elle est coupée par le soubassement 1050 de l'UC 15 de l'état 8.

Sur la coupe 15, l'US 1188 est un dépôt jaunâtre très localisé qui recouvre le dépôt 1434 de l'état antérieur.

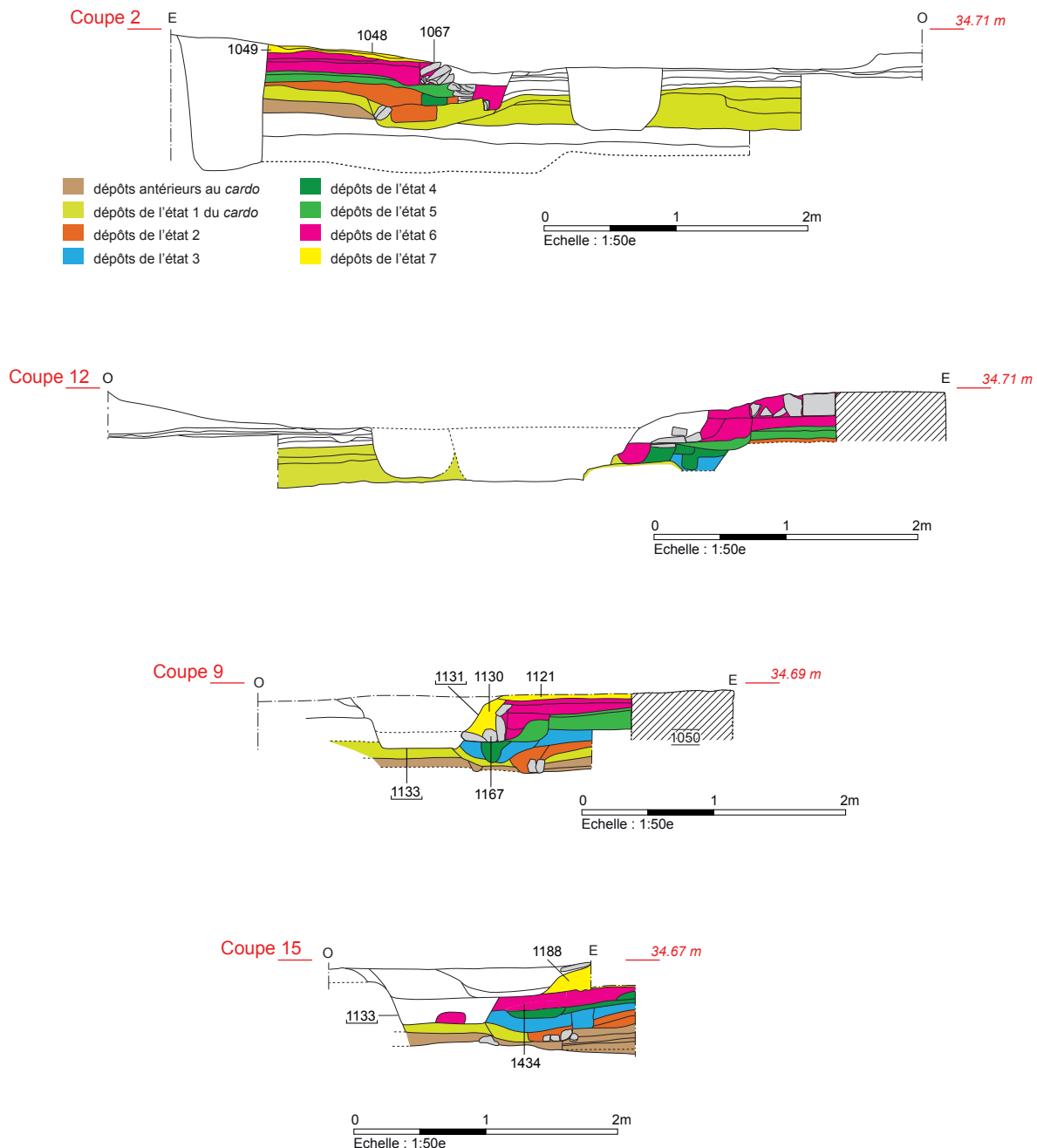


Fig. 61 Coupes 2, 12, 9 et 15 – Dépôts et aménagements de l'état 7 en rive est du cardo © A. Desfonds-Inrap

Au sud, les US 1048 et 1049 intéressent cette séquence (coupe 2). Il s'agit de lambeaux de couches hétérogènes. La première recouvre en partie le solin 1067 soulignant la démolition du bâti le long de la rue. Concernant celle-ci, on considère que le caniveau 1133 est toujours en fonction.

Concernant l'aspect chronologique, l'US 1048 contient un fragment de coupe Drag. 37 du Centre de la Gaule dont le décor correspond à une composition du milieu du II^e siècle. L'US 1049 livre également une sigillée de même provenance et datation (130-170 ap. J.-C.), une coupelle Lez. 42. Ces deux récipients souligneraient par conséquent une destruction intervenant assez rapidement après la constitution du sol 1123 de l'état 6. Comme ils sont en position secondaire, peut-être faut-il retenir une datation proche de 170 ap. J.-C., voire bien après ?

2.2.3.2.8 Etat 8

Cet état est illustré sur les 4 relevés à des degrés divers. Aucun indice matériel assuré n'autorise à évoquer la question de la chronologie, mais nous verrons que cet épisode n'est pas antérieur au III^e siècle. Au sud de la fouille, une nouvelle construction fait son apparition. Elle est illustrée par le mur 1050 qui est décalé vers l'est de 1 m (fig. 62, coupes 9 et 12) à 1,20 m (coupe 2) par rapport au bâti sur solin des états antérieurs. Large de 0,75 m/0,80 m, ce mur est arasé au niveau de son radier, à une cote assez régulière et voisine de 34,65 m. Manifestement, les récupérateurs se sont contentés de prélever les moellons et ont délaissé la pierraille en schiste qui forme la base du mur. Celle-ci est déposée dans une tranchée pleine (US 1492) sous forme de lits successifs sans liant, les interstices étant comblé parfois par un dépôt sableux verdâtre (fig. 63). Ce radier, dont on estime qu'il est intégralement conservé, est haut de 1 m au sud de la

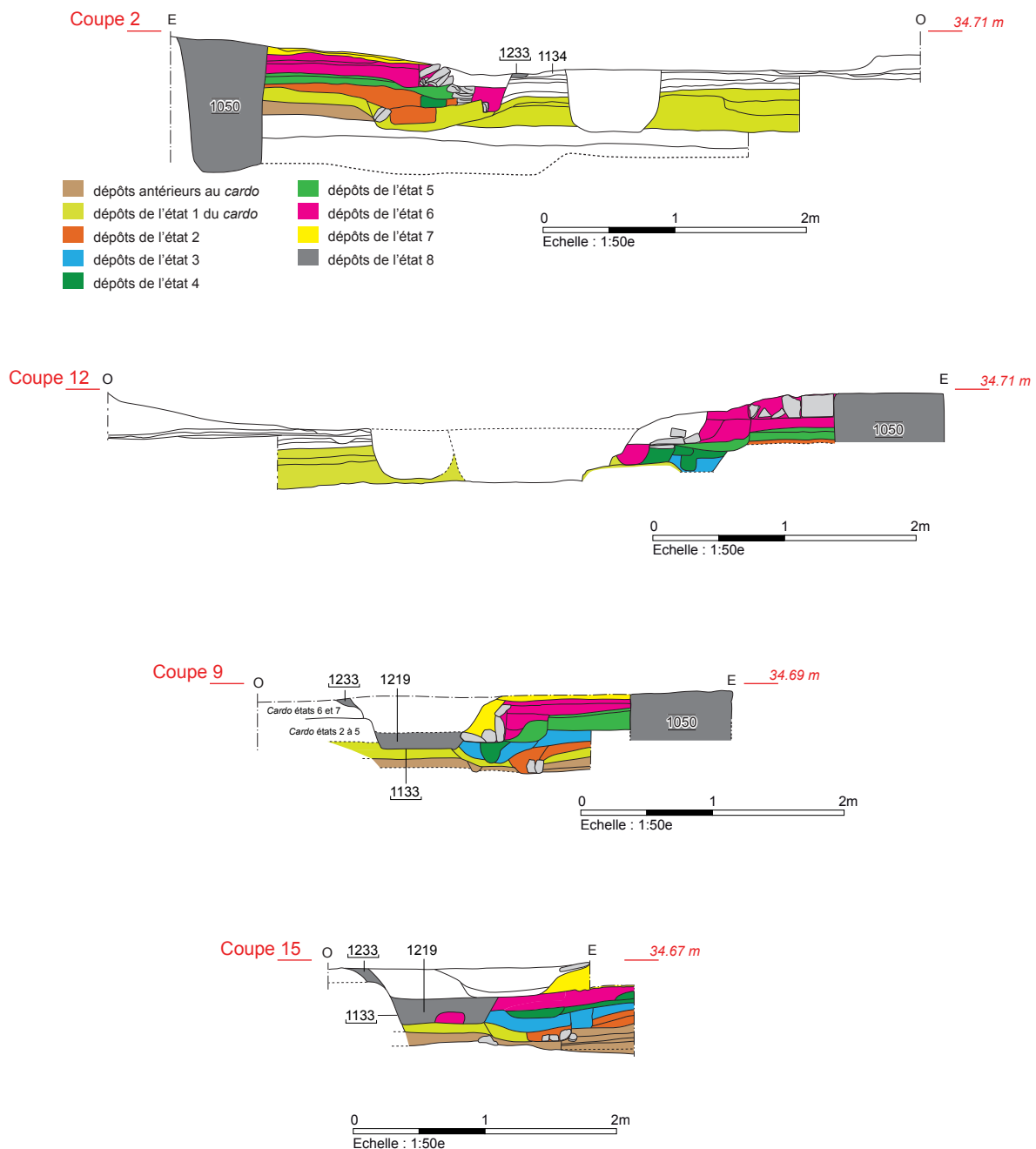


Fig. 62 Coupes 2, 12, 9 et 15 – Dépôts et aménagements de l'état 8 en rive est du cardo © A. Desfonds-Inrap



Fig. 63 Axe 2 – Vue depuis le nord du radier du mur 1050 dont la tranchée de fondation est très profonde © J. Cavanillas-Inrap, 12.08.2014-2081

fouille (coupe 2). Il se rattache de toute évidence à un puissant édifice qui clôt la séquence antique dans cette partie de l'emprise. En raison de l'état d'arasement du site, aucun remblai ou sol n'est synchrone de la fondation 1050.

Concernant la voirie, les modifications que l'on entrevoit sont ténues mais doivent accompagner la réalisation de ce grand bâtiment. A la hauteur de la coupe 2, le cailloutis 1134 (état 5 du *cardo*) est entaillé par un creusement dont la largeur de 15 cm seulement s'explique par les modifications de l'état suivant (US 1233, **fig. 64**). Le bord ouest du creusement est encore partiellement perceptible sur les coupes 9 et 15 où son négatif correspond à la mise en place des dernières séquences de la chaussée. Ce négatif est donc logiquement interprété comme le vestige d'un caniveau très arasé. Cette proposition affirme de fait une légère migration vers l'ouest des bandes de roulement les plus récentes du *cardo*. Elle sous-entend également que le caniveau 1133 doit être démonté et comblé lors de cet épisode. Cette entreprise serait illustrée par la couche 1219 (sédiment argileux verdâtre et assez meuble) qui, sur la coupe 9, a été partiellement confondue avec le remplissage du fossé 1131 d'après la fiche d'enregistrement. Pour cette raison, le mobilier prélevé datable du III^e siècle, est à considérer avec prudence.



Fig. 64 Détail de l'entaille du cailloutis 1134 de l'état 5 de la rue marquant le négatif d'un caniveau synchrone des chaussées des états 6 et 7 de la rue non conservées dans cette partie de l'emprise de la fouille. Sur la gauche, le solin 1207 largement antérieur © J. Cavanillas-Inrap, 09.07.2014-864

2.2.3.2.9 Etat 9

Ce dernier épisode, qui serait à placer dans le courant du III^e siècle au plus tôt, se signale par le terrassement d'un fossé qu'on suit depuis la coupe 15 jusqu'à la coupe 2, mais dont l'état de conservation est très variable (fig. 65). Sur l'axe 15, l'envergure du fossé 1131 est de 1,50 m pour une profondeur de 0,30 m. Il détruit partiellement le caniveau 1233, tout en respectant le profil oblique des niveaux voirie à l'ouest, hérité de l'état 6. A l'est, il coupe le dépôt 1188 (état 7). Son fond est assez plat et large de 1,30 m (altitude de sa base d'est en ouest: 34,30/34,37 m). Son remplissage primitif (US 1132) est un sédiment brun compact, renfermant quelques nodules de mortier. Ce remblai a fait l'objet d'un terrassement secondaire, difficilement caractérisable toutefois, car il ne figure pas sur les relevés suivants. La possibilité d'une fosse au développement spatial restreint reste non prouvée. Quoiqu'il en soit, ce creusement secondaire est colmaté par de nombreux fragments de tuiles et des pierres de schiste ennoyés dans une matrice limoneuse et fine (US 1427). La largeur du fossé 1131 tend à se réduire sur l'axe 9, sans doute à cause de l'érosion de son sommet. Elle n'est plus

que de 1,10 m pour une hauteur conservée proche de 0,35 m. Son fond se situe à une cote proche de la précédente (34,35 m) soulignant un pendage inexistant entre les axes 15 et 9. De nouveau, le creusement respecte le bord ouest de l'ancien caniveau de l'état 6 et détruit en grande partie l'aménagement similaire de l'état 8.

Plus au sud, le fossé est coupé par un creusement postérieur à l'Antiquité (coupe 12, US 1032), rendant la restitution de sa largeur impossible. A l'est, il coupe plusieurs aménagements antérieurs dont le solin 1167. Son fond se place aux alentours de 34,30 m, tandis qu'il est conservé sur une vingtaine de centimètres de haut. Son comblement reste uniforme et constitué par l'US 1132.

Enfin, le tracé est sans doute largement arasé sur la coupe 2 car son ouverture est inférieure à 0,50 m pour une hauteur ne dépassant pas 10 cm. La base du fossé (34,30 m) s'établirait au sommet du solin 1207 de l'état 5, tandis que ses bords coupent le caniveau 1233 et le solin 1067. De nouveau, le comblement est uniforme (US 1132).

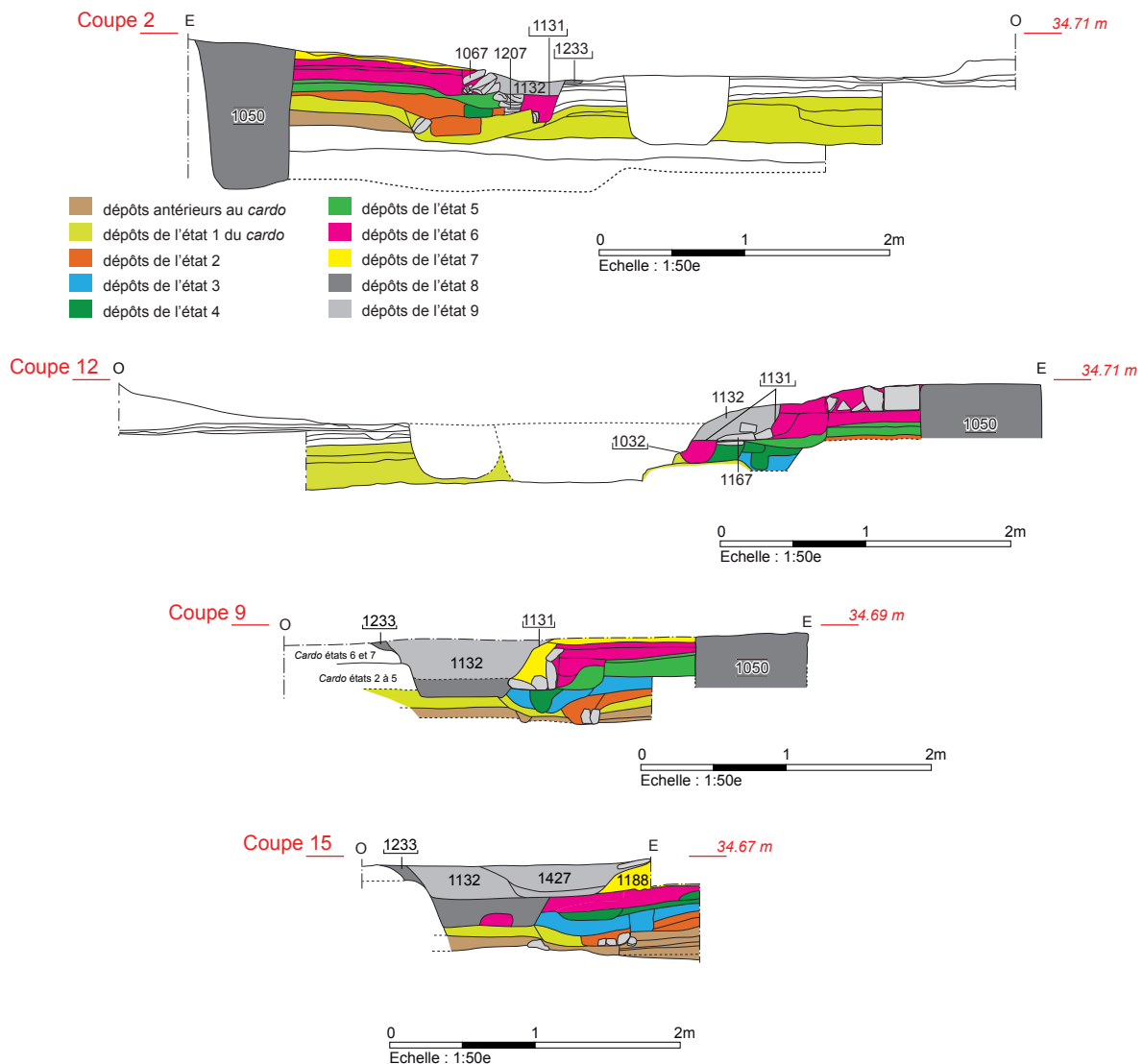


Fig. 65 Coupes 2, 12, 9 et 15 – Dépôts et aménagements de l'état 9 en rive est du *cardo* © A. Desfonds-Inrap

2.2.3.3 Les aménagements contemporains du *cardo* C3 : la partie nord de la rive est de la rue, analyse des coupes 27, 28, 3 et 36

Les coupes 27, 28 et 3 concernent l'intégralité de la séquence antique et montrent de sensibles différences de sédimentation par rapport aux relevés précédents. Cela s'explique pour partie, avec le développement de l'occupation, par l'existence d'une limite foncière forte au contact des axes 27 et 15. La dernière coupe, la plus au nord, ne concerne que les états les plus récents.

2.2.3.3.1 Etat 1

Le fossé 1583 qui délimite à l'origine le *cardo* est difficilement perceptible car il est percé par des aménagements plus récents. Ainsi, à la hauteur des coupes 27 et 28, son tracé est pratiquement effacé. Son comblement serait néanmoins illustré par les couches 1337 et 1334 (fig. 66). La base de la première présente d'ailleurs une inclinaison à l'est (coupe 27) qui tend à valider cette hypothèse. Elle repose en outre sur un dépôt antérieur à la rue (US 1391), situation qui rappelle celle de la coupe 15. Enfin, sa cote inférieure, 34,08 m, correspond à celle du fond du creusement à la hauteur du relevé 15 (34,07 m). En raison de ces constats, une équivalence est avancée entre l'US 1337 et la couche 1394 de l'axe 15 qui offre d'ailleurs le même faciès (limon argileux fin et sombre contenant quelques charbons de bois). La couche 1334 qui surmonte 1337 présente une matrice assez proche, à l'exception de la présence de quelques galets de rivière qui pourraient illustrer une érosion de la bande de roulement primitive. En revanche, compte tenu de la destruction des liaisons stratigraphiques, il est impossible d'associer au fossé de manière certaine un ou plusieurs dépôts se développant sur son flanc est. On propose néanmoins d'intégrer à cet état l'US 1338 qui est un cailloutis formé de galets de rivière pris dans une matrice argileuse jaune. Ce niveau de circulation recouvre le solin 1358 et les US 1357 et 1360 qui sont antérieurs à la chaussée (phase 2-état 4). Le sol 1338 se trouve à 34,35 m sur la coupe 28 et 34,30 m sur l'axe 27. Il est enfin surmonté par un dépôt d'occupation (US 1326, coupe 28).

Le fossé primitif est encore présent à la hauteur de la coupe 3 où il est de nouveau très mal conservé. Il se résume à un fond en cuvette, creusé dans le cailloutis 1438 bien antérieur et large d'une quarantaine de centimètres (fig. 67). La base de ce creusement se situe à 34,10 m ce qui s'accorde avec la cote inférieure de l'US 1337 à la hauteur de la coupe 28 (34,10 m). Son remplissage est illustré par la poche 1291 qui est un limon sableux brun et peu compact. On associe au fonctionnement du fossé le sol 1415 qui n'est autre que la continuité de l'US 1338 des coupes 28 et 27 et qui apparaît à une altitude identique (34,35 m). Il est recouvert par le dépôt d'occupation 1366, équivalent à l'US 1326, mais qui comporte une épaisseur certainement incorrecte à l'ouest, en raison d'une erreur d'interprétation de la stratigraphie lors du relevé de la coupe.

Le mobilier céramique est peu abondant. Il se cantonne à un unique tesson de poterie commune sombre dans l'US 1334. Huit fragments sont présents dans le dépôt 1326. Le seul élément notable est une cruche à engobe blanc à embouchure en anneau non cannelé à l'extérieur datable de la première moitié du I^{er} siècle. Avec également 8 tessons, la couche 1336 n'est pas plus riche. On y répertorie un pot dérivé du type « Besançon » (type Chartres 1122) de datation analogue.



Fig. 67 Vue de l'empreinte du fossé initial 1583 de la chaussée entamant le cailloutis 1438. La mire est posée sur des aménagements de la phase 2 © T. Robin-Inrap, 28.07.2014-1558

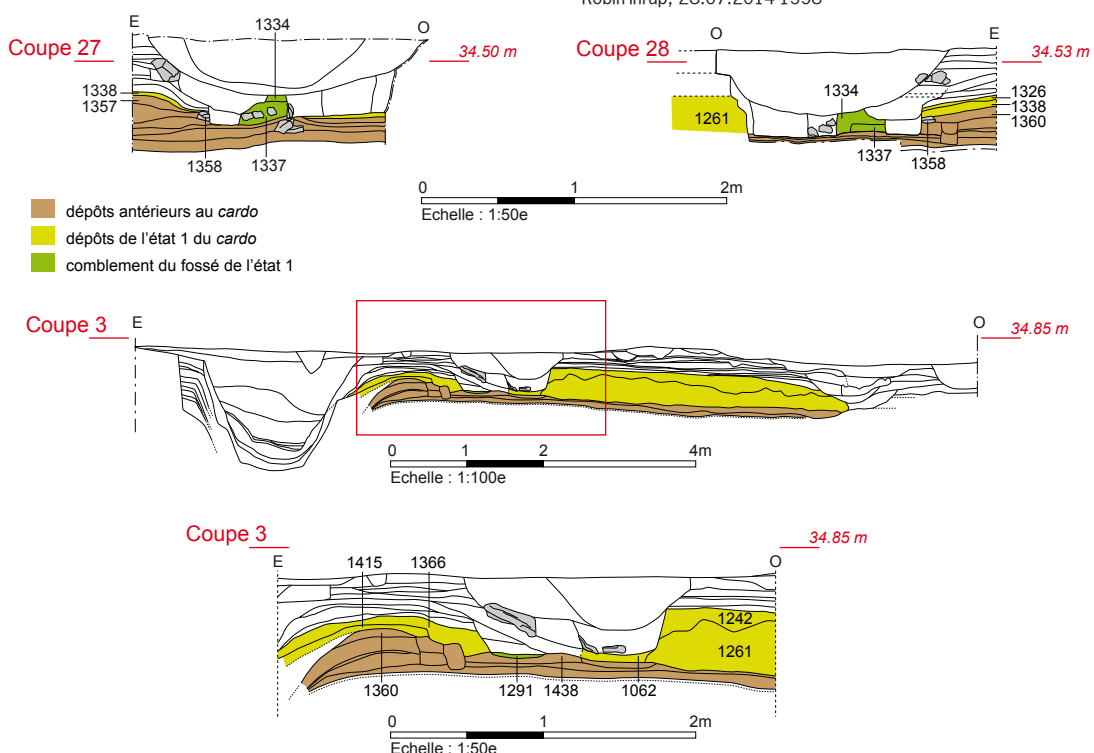


Fig. 66 Coupes 27, 28 et 3 – Dépôts et aménagements liés à l'apparition du *cardo* C3 © A. Desfonds-Inrap

2.2.3.3.2 Etat 2

Il est représenté sur les coupes 27 et 28 par le négatif 1321 installé dans le comblement initial du fossé 1583 (fig. 68). Cette situation rappelle bien évidemment celle du creusement 1368 de la partie sud de la fouille. A l'instar de ce dernier (coupe 15), le fond de l'US 1321 correspond à la base du fossé du *cardo*, ce qui constitue un deuxième argument pour proposer une équivalence entre les aménagements 1368 et 1321. La largeur de 1321, de l'ordre de 20 à 25 cm, est légèrement inférieure à celle de 1368, tandis que sa conservation n'excède pas 10 cm. Au pied de l'axe 28, quelques pierres reposant à plat bordent le canal sur son flanc est. Sur les coupes 28 et 27, son fond se trouve respectivement à 34,10 m et 34,08 m, altitude voisine de celle notée sur l'axe 15 concernant 1368 (34,07 m). Enfin, on lui associe de nouveau les sols 1311 et 1312, déjà présents sur la coupe 15. Le premier, pour une question de mauvaise conservation, figure seulement sur l'axe 27 et culmine à 34,37 m. (contre 34,30 m sur l'axe 15)¹⁴. Le sol 1312 se trouve quant à lui à 34,35 m sur l'axe 28.

Le creusement est encore présent sur la coupe 3 où il a reçu le numéro 1417 (creusement et comblement). Il reprend globalement le tracé du fossé précédent tout en étant tronqué à l'ouest. Son bord opposé est souligné de petites dalles de schiste de chant qui rappellent l'aménagement 1393 observé dans le creusement 1368 (fig. 69). Conservé au mieux sur une dizaine de centimètres, son fond se trouve à 34,15 m, altitude cohérente par rapport à l'axe 28. On associe au fonctionnement de 1417 le niveau de

circulation 1381, considéré comme équivalent au sol 1312, et qui se trouve à 34,45 m. Il s'agit d'un cailloutis aggloméré au moyen d'une argile jaune.

Cet épisode s'achève avec la condamnation du canal 1321=1417. Le segment 1321 est comblé par un sédiment limoneux homogène de texture assez fine et verdâtre (US 1320) qui est considéré comme la continuité de l'US 1369 des axes 9 et 15. La portion 1417 est colmatée par un dépôt au faciès similaire, non distingué du creusement sur la fiche d'enregistrement (limon verdâtre)

De nouveau aucun ensemble n'est décisif pour établir la chronologie. On rappellera juste que l'installation du sol 1312 se produirait dans le courant de la seconde moitié du I^e siècle d'après le profil d'une cruche à pâte claire.



Fig. 69 Vue du négatif 1417 en cours de fouille. On devine deux pierres de schiste de chant sur son flanc est © T. Robin-Inrap, 24.07.2014-1354

14. Cette différence de 10 cm entre les cotes des coupes 15 et 27, assez rapprochées, s'explique par une érosion plus forte du sol 1311 à la hauteur de la première, comme le montre bien le relevé de la coupe 13 (*infra* 2.4).

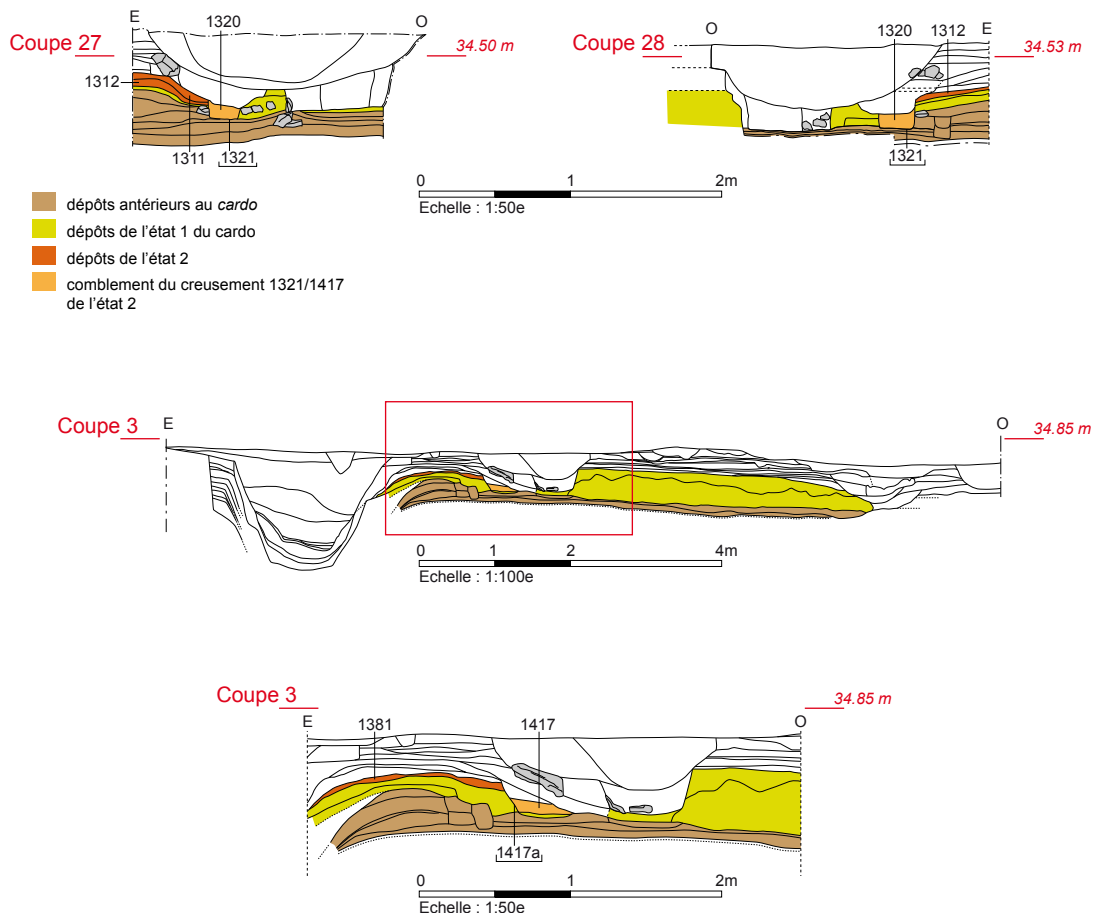


Fig. 68 Coupes 27, 28 et 3 – Dépôts et aménagements de l'état 2 en rive est du *cardo* © A. Desfonds-Inrap

2.2.3.3.3 Etat 3

Dans la partie sud de la rue, l'état 3 se distingue par la création d'un nouveau fossé bordier (*supra* US 1331) qui remplace le canal 1368=1611. A la hauteur des coupes 27 et 28, on observe un creusement de direction nord-sud, l'US 1307, dont le bord est correspond parfaitement à celui du fossé 1331 (*infra* fig. 87). Sur l'axe 27, cet aménagement offre encore une ouverture d'une soixantaine de centimètres qui équivaut au gabarit de 1331 sur l'axe 15 (fig. 70). Son fond se trouve alors à 34,12 m, ce qui est conforme là encore à la base de 1331 (axe 15). Pour ces raisons, une équivalence est admise entre ces deux structures et 1307 est interprété comme un segment de fossé. La largeur de celui-ci est moindre sur la coupe 28 et de l'ordre de 0,40 m mais une mauvaise perception de son ouverture reste envisageable. Son fond, à 34,20 m, souligne l'existence d'un faible pendage nord-sud qui s'accorde parfaitement avec la piste d'un fossé. A l'est, on associe au tracé 1307 le dépôt 1310 qui est un apport de sable jaune compacté et dont la surface très indurée et parsemée de graviers a clairement servi de sol de circulation. Ce sol, qui se trouve aux alentours de 34,40 m sur les deux relevés, fonctionne avec une empreinte rectiligne, large de 20 cm, installée en bordure du fossé (US 1309). Conservée sur 5 cm de haut, elle est interprétée comme le négatif d'une paroi reposant initialement sur une sablière basse démontée à l'état suivant.

Concernant les informations délivrées par l'axe 3, celle-ci sont difficilement exploitables car cette séquence a manifestement été très mal comprise lors de la fouille et l'enregistrement sur les fiches US est de fait largement inopérant. Comme l'analyse lors du post-fouille n'a pas permis de corriger toutes les erreurs, on se contentera de mentionner les principaux faits marquants à partir des relevés en plans qui semblent corrects dans leurs grandes lignes, après un sévère examen critique toutefois, et en se fiant aux éléments recueillis entre les axes 27 et 28. Il apparaît assuré que le fossé 1307 se poursuit bien

au nord puisque son bord est a été perçu en plan mais mal interprété (*infra* fig. 87). On déplore en effet une confusion entre son parcours et deux imposants trous de poteau situés sur sa rive est (état 4), non enregistrés par ailleurs, et positionnés entre les axes 3 et 7. La continuité de l'empreinte 1309 n'a pas non plus été observée. Dans ce cas second cas, l'hypothèse d'une disparition consécutive aux travaux ultérieurs n'est pas à écarter. En définitive, en raison de sa position stratigraphique (au-dessus de l'US 1417) la couche 1363 de la coupe 3 doit correspondre au comblement inférieur du fossé 1307. En revanche, le profil particulier de l'US 1061 qui la surmonte (sédiment verdâtre compact) est difficilement explicable et doit pour partie se rattacher à la séquence des deux trous de poteau évoqués ci-dessus, donc à l'état suivant.

A l'est du fossé, l'analyse stratigraphique conduit à proposer une équivalence entre les US 1310 (coupe 28) et 1364 (coupe 3). Cette dernière présente une matrice argileuse de couleur jaune comme 1310. Son sommet se place à 34,45 m sur l'axe 3, ce qui est reste acceptable par rapport au toit de 1310 (34,40 m). Son flanc ouest est en outre clairement entamé à l'oblique, à l'image de 1310. Pour ces raisons, on associe l'US 1364 au fonctionnement du fossé 1307.

Compte tenu des réserves stratigraphiques émises ci-dessus, le mobilier, au demeurant très rare, est difficilement exploitable. Cependant, aucune des US de l'état 3 ne renferme des éléments très significatifs. L'US 1320 (comblement de 1321) contient uniquement une paroi d'une céramique commune sombre tournée. L'US 1363 fournit quant à elle deux petits pots cuits en mode B qui correspondent à des productions du I^{er} siècle. Rappelons également la particularité de l'US 1310 dont les éléments les plus récents sont datables du milieu du II^e siècle. En conclusion, aucun marqueur ne permet d'asseoir la datation de l'état 3.

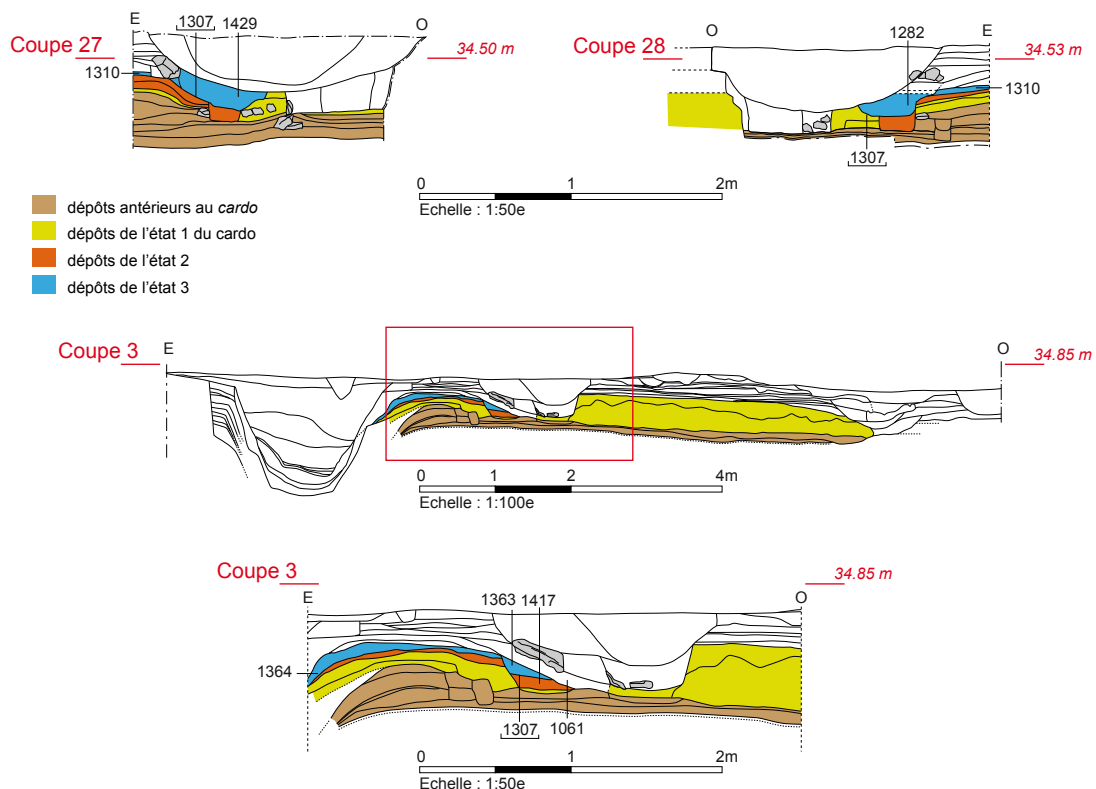


Fig. 70 Coupes 27, 28 et 3 – Dépôts et aménagements de l'état 3 en rive est du cardo © T. Robin-Inrap, 24.07.2014-1354

2.2.3.3.4 Etat 4

A la hauteur de la coupe 28, l'état 4 marque la condamnation du fossé 1307 à l'aide d'un remblai qui a été mal cerné sur le terrain et intégré dans une seule couche, l'US 1282, sans doute en raison de faciès assez proches¹⁵. On ne peut guère en dire plus sur ce sujet, tout en précisant que les éléments de chronologie absolue fournis par l'US 1282 sont discutables, même s'ils offrent une cohérence indéniable qui invite à ne pas les écarter entièrement. Une situation analogue existe sur la coupe 27 où le comblement du fossé, l'US 1429, a été mal individualisé et confondu avec le comblement d'un imposant trou de poteau.

La rive est du fossé 1307 est en effet percé par deux trous de poteau dont un est la continuité de l'US 1631 de l'axe 15. Ces deux négatifs viennent également entamer le remblai de sable jaune 1310 (fig. 72). Le creusement 1306 (coupe 28) dispose d'un diamètre supérieur à 0,45/0,50 m car il se prolonge sous la berme laissée entre les coupes 3 et 28, tandis que son fond, d'après la minute de fouille, est à 34,25 m. Concernant 1631, on peut restituer un trou de 0,80 m/0,85 m dont la base est à 34,28 m. Manifestement, ces deux piliers s'intègrent à une construction assez lourde, malgré une réalisation en matériaux périssables. Leur apparition signifie également le démontage de la probable sablière 1309 de l'état 3. Son emplacement est ensuite occupé par un apport sableux et limoneux compact se prolongeant à l'est (fig. 71, US

1308) Ce niveau d'apprêt est recouvert par un sol en terre jaunâtre offrant quelques galets en surface, l'US 1283, qui est donc associé aux poteaux 1306 et 1631 (altitude de 1283 : 34,45 m).

Entre les axes 3 et 7, deux négatifs de poteaux, non perçus en fouille, sont perceptibles sur le flanc est du fossé 1307 déjà comblé. Le plus méridional offrirait un diamètre proche de 1306 et de l'ordre d'une cinquantaine de centimètres. Le second apparaît plus imposant et se rapprocherait de l'empreinte 1631 puisqu'il mesurerait 0,80 m dans sa plus grande largeur. On présume que ces 2 piliers sont la continuité des US 1306 et 1631 avec lesquelles ils forment un alignement cohérent (*infra* fig. 88). Ils appartiendraient par conséquent à une construction assez imposante.

Sur la coupe 3, l'US 1364 de l'état 3 est recouverte par un cailloutis très dégradé, l'US 1177, qui de toute évidence correspond au sol de circulation 1283 (coupe 28) par sa composition (galets liés par un sédiment jaune à brun). Son altitude (34,50 m) n'est pas contradictoire avec cette proposition. La position de 1061 prouve en outre qu'elle est antérieure à l'état illustré par le solin 1288 (état 5) mais son profil reste très incertain. Il est cependant difficile de l'associer avec assurance aux deux piliers. De part son faciès, une équivalence est possible avec l'US 1282 de l'axe 28. Ces deux US clôturaient l'état 4 ou amorceraient plutôt le suivant si elles sont liées au démontage du bâtiment sur poteaux en façade de la rue et à une entreprise de nivellement du secteur. Au vue du mobilier et de la datation de l'état suivant, la première hypothèse est la plus plausible.

15. Notons d'ailleurs qu'il n'est pas fait mention sur la fiche de l'US 1282 que celle-ci comble le creusement 1307.

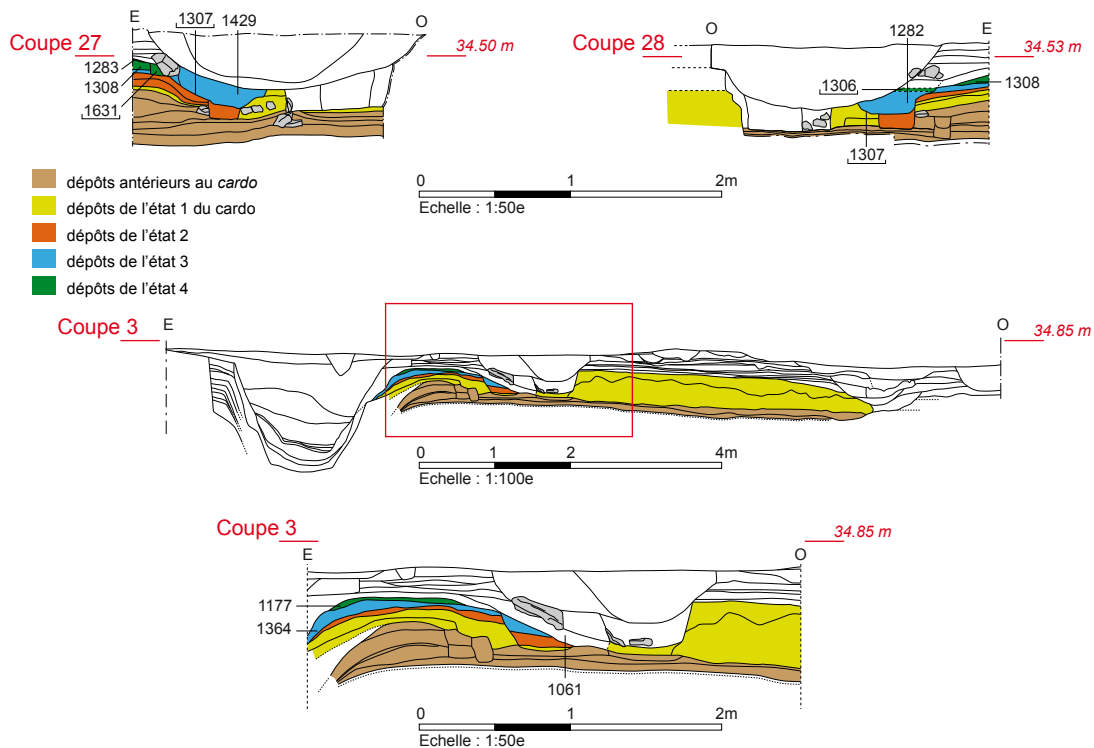


Fig. 71 Coupes 27, 28 et 3 – Dépôts et aménagements de l'état 4 en rive est du cardo © Dao A. Desfonds-Inrap



Fig. 72 Vue depuis l'ouest des négatifs de poteaux 1306 (à gauche) et 1631 percant le remblai jaune 1310. Sous la mire la base du fossé 1307 © J. Cavanillas-Inrap, 21.07.2014-1181

En définitive, on retiendra concernant cette séquence stratigraphique, malgré de lourdes incertitudes, un processus conforme aux observations faites dans la partie sud de la fouille. Le deuxième fossé bordier de la rue apparaît rapidement colmaté puis un édifice s'implante pour partie dans son remplissage comme en témoigne l'apparition d'une façade sur poteaux. Comme précédemment, la question de l'écoulement des eaux pluviales se pose.

Le *terminus post quem* de l'état 4 est fixé par un *dupondius* de Vespasien frappé à Lyon en 77 ou 78 ap. J.-C. et découvert dans le cailloutis 1177.

Concernant la céramique, les quelques éléments fiables sont à rechercher dans l'US 1283 où figure un bord d'assiette Menez 16. Ce récipient est associé à des céramiques communes claires ou sombres dont les caractéristiques de pâte sont postérieures au milieu du I^{er} siècle.

L'US 1282 a livré comme mobilier métallique une fibule Feugère 3b2 du milieu du I^{er} siècle. A propos de la céramique, une certaine cohérence s'observe, signalant qu'il doit concerner principalement le remblaiement du fossé 1307. La sigillée est représentée uniquement par un Drag. 37 de Gaule centrale. La composition décorative permet une attribution à l'officine d'AVITVS, en activité durant les années 110-130. Cette coupe est associée à deux gobelets en parois fines à décor « sablé » ou d'épingles à cheveux. La céramique à pâte claire réunit des individus fragmentaires mais dont les caractéristiques techniques s'accordent avec la datation suggérée par la vaisselle fine importée. En somme, un faisceau d'indices situe la formation de l'US 1282 au début du II^e siècle.

Dans l'US 1061, l'objet le plus notable est un mortier à collerette pendante et pâte orangée (Chartres 5305) qui n'est pas antérieur à l'époque flavienne. En conclusion, il faut certainement situer le début de l'état 4 au cours de la première moitié du II^e siècle.

Malgré de lourdes incertitudes, le comblement du fossé 1307, suivi de l'apparition du bâtiment sur poteaux, pourraient dès lors intervenir durant le second quart du II^e siècle. Cette proposition, comme on va le voir, n'est pas incohérente par rapport à la chronologie proposée pour l'état 5.

2.2.3.3.5 Etat 5

De nombreux changements interviennent lors de cette séquence. Le bâti sur poteaux en façade de la rue est démonté. On procède à l'étalement d'un remblai, confondu avec le remplissage du fossé 1307, et qui recouvre le sol 1283 (fig. 73, coupe 28, 1282b). Sur l'axe

27, le sol 1283 est surmonté par un apport limoneux et sableux verdâtre, assez proche des US 1282 et 1061 (US 1278). Cet apport scelle d'ailleurs l'US 1282b à la hauteur de la coupe 28. Sur son côté ouest, la couche 1278 est contenue par le solin 1250, en partie détruit par le fossé 1022 (état 8 de cette partie de la fouille) et dont l'arase se place autour de 34,50 m (fig. 74). Formé de blocs de schiste, il est présent sur la coupe 3 (US 1288). Au sud, il se termine entre les axes 27 et 15, indiquant qu'il doit exister un retour est-ouest entre ceux-ci. En définitive, cette fondation en façade de la rue se rattache à une construction dont la longueur minimale est évaluée à 4,50 m.

La coupe 3 montre en outre un tassement du soubassement à l'emplacement des creusements des états 3 et 4. Le flanc ouest de 1288 y est également détruit par le fossé 1022, ce qui interdit de reconnaître sa largeur initiale. On lui associe le dépôt 1154, situé au-dessus de l'US 1177 de l'état 4, qui est un remblai argileux brun foncé renfermant beaucoup de céramiques. La couche 1154 est surmontée par l'US 1214, interprétée comme un remblai d'égalisation avant l'installation du sol 1145=1137. Ce dernier se compose de petits galets et fragments de terre cuite pris dans une argile jaunâtre. Son sommet (34,57 m) est supérieur de 4 cm au toit de l'US 1278 de la coupe 28, signalant peut-être que la continuité de 1145 n'a pas été perçue en fouille ou que ce sol était tout simplement trop dégradé. Cette seconde suggestion trouve un écho sur la coupe 3 où le sol 1145=1137 est érodé comme en témoigne une dépression de 5 cm de profondeur (US 1155). Cette cuvette est ensuite recouverte par une recharge de terres cuites, pierrailles et terre brune (US 1144). On admet une équivalence entre l'US 1144 et le sol 1276 des coupes 27 et 28 car ces surfaces aux faciès similaires se trouvent à la même altitude (34,59 m). L'US 1276 recouvre par ailleurs certaines pierres du solin 1250 (coupe 28). Cet aspect peut révéler que la paroi en terre était positionnée plus vers l'ouest. Un dernier sol serait synchronique du solin 1250=1288, d'après les relevés 3 et 28. De nouveau, il est constitué de fragments de tuiles posés à plat et de pierraille pris dans une terre brune (coupe 3 US 1125, coupe 28, US 1275 ; altitude 34,61 m). Il est très dégradé au sud (US 1275) et on le perd assez rapidement, expliquant son absence sur l'axe 27. Entre les coupes 3 et 7, il est coupé par le creusement 1142 (état 7) large de 0,55 m (fig. 75) et bénéficie très ponctuellement d'une recharge illustrée par une galette d'argile jaune comprenant des galets (US 1124).

Concernant le *cardo*, on assiste à l'apparition de la continuité du caniveau 1133 qu'on retrouve bien sur les trois principales coupes ainsi que sur l'axe 36. Dans tous les cas, il est perturbé par un fossé de l'état 8 (US 1022=1083). Au nord de la fouille, sa présence est attestée par quelques pierres encore disposées de chant en rive est de la rue et destinées au maintien des remblais antérieurs (fig. 73 ; coupe 36, US 1190, fig. 76). Sa largeur est d'au moins 0,35 m et sa base (34,35 m) repose sur un niveau de cailloutis demeuré non fouillé.

A la hauteur de l'axe 3, le fond du caniveau (US 1222) se trouve à 34,15 m. Quelques dalles de schiste dont une de chant sont les derniers témoins d'un système de blocage similaire à l'axe 36. L'aménagement, large encore de 0,60 m à son sommet sans doute artificiel néanmoins, repose sur une couche de plaquettes de schiste interprétée comme la base du radier de la rue (US 1062). Comme dans la partie sud, la réalisation de cet équipement a donc généré une destruction partielle de la chaussée, expliquant le profil oblique et régulier des différentes bandes de roulement.

Le fond du segment 1249 se trouve à 34,07 m sur l'axe 28 pour remonter ensuite légèrement à 34,14 m sur la coupe 27. Il repose alors sur un lit de blocs de schiste

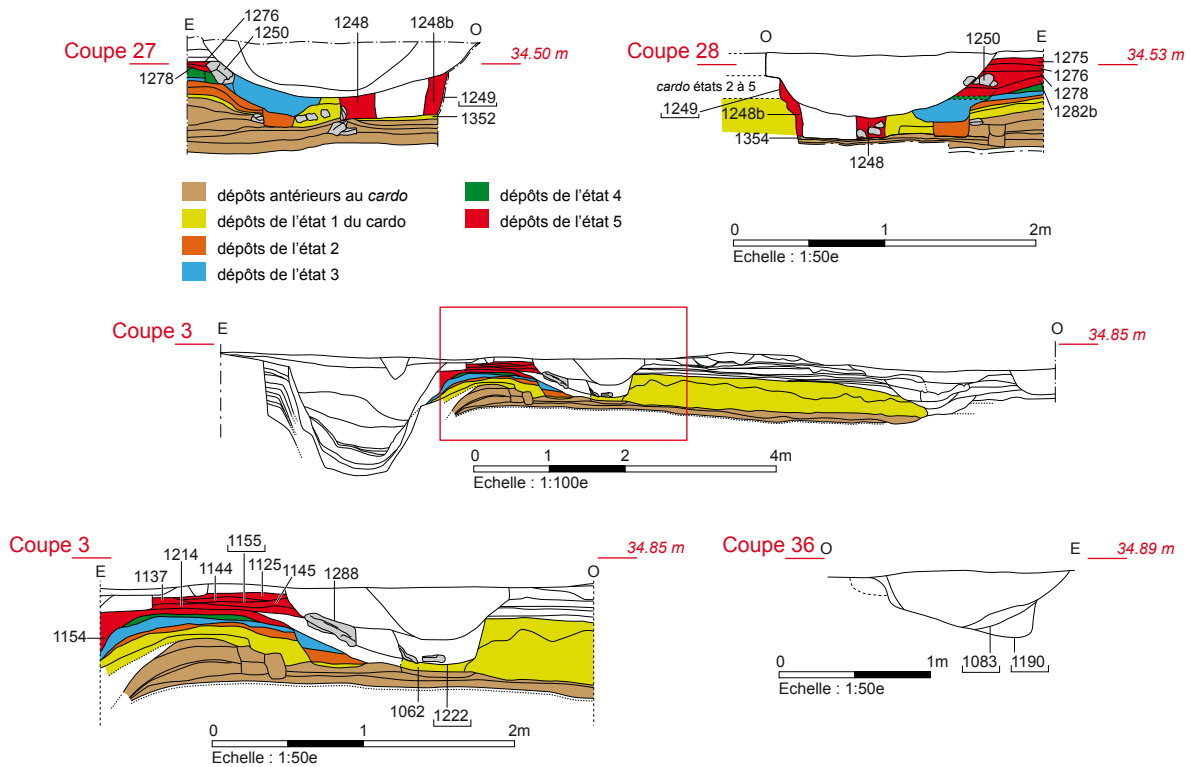


Fig. 73 Coupes 27, 28, 3 et 36 – Dépôts et aménagements de l'état 5 en rive est du cardo © Dao A. Desfonds-Inrap

(US 1352) considéré comme la base du radier de voirie et équivalent à l'US 1239 de l'axe 15. Ce lit est absent sur la coupe 28, expliquant la cote altimétrique basse, sans qu'on puisse en saisir la raison, mais l'hypothèse d'une erreur de fouille est à écarter compte tenu de la nature de l'US 1352. La base du caniveau repose alors sur le niveau de circulation 1354, antérieur à la rue. On retrouve un système de blocage de pierres côté est, une nouvelle fois très bouleversé (US 1248, **fig. 77**). Le long de la chaussée, une bande verticale terreuse et sombre (US 1248b) matérialise un coffrage en bois. Ces éléments soulignent en définitive un canal large de plus de 0,40 m puisque le blocage 1248 n'est pas en place. Cette dimension concorde avec la largeur inférieure du segment 1222 de la coupe 15.

Seuls deux dépôts permettent d'aborder la question de l'intervalle chronologique de l'état 5 : le remblai 1154 et le sol 1276. L'US 1154 regroupe exclusivement des sigillées fabriquées dans les ateliers de Gaule centrale dont les caractéristiques techniques traduisent des récipients datables des années 140-190 ap. J.-C. : coupe Drag. 37 au

décor très altéré, panse d'un mortier Curle 21 et coupelle Drag. 33. Les autres catégories n'apportent pas de compléments en raison de leur état très fragmentaire. Le sol 1276 a livré un petit lot au sein duquel la sigillée est résiduelle et limitée à un fond d'assiette de Lezoux du I^{er} siècle. La céramique à pâte claire comprend notamment un couvercle de forme équivalente à un exemplaire du puits P4 du campus Hoche dont le comblement est daté de la fin du II^e/début du III^e siècle, mais qui comprend aussi de nombreux récipients plus anciens. Un mortier à collerette verticale tombante (type Chartres 5302), fréquent à partir de la fin du II^e siècle et le suivant, constitue un meilleur indice chronologique. Enfin, une anse d'une amphore G. 12 à pâte calcaire est à signaler. Compte tenu de ces éléments, le début de l'état 5 ne semble pas antérieur au milieu du II^e siècle d'après le corpus en sigillée de l'US 1154. Une proposition dans la seconde moitié de ce siècle est la plus plausible. D'après le mortier et l'amphore du niveau 1276, des travaux de réfection sont encore engagés à la fin du II^e siècle ou au début du suivant.



Fig. 74 Solin 1250 bordé par le caniveau 1233 et son remblai d'installation 1278 © J. Cavanillas-Inrap, 17.07.2014-1074



Fig. 75 Sol 1125 coupé à l'est par le creusement 1142 de l'état 7 et à l'ouest par le fossé 1022 de l'état 8 © T. Robin-Inrap, 01.07.2014-526



Fig. 76 Négatif du segment de caniveau 1190 à la hauteur de la coupe 36 (vue depuis le sud-ouest) et détruit en partie par le fossé 1083 de l'état 8. Les pierres dressées soulignent son bord oriental. En retrait l'empierrement 1146 plus récent © R. Ferrette-Inrap, 04.07.2014-703

2.2.3.3.6 Etat 6

Les données disponibles sur cette séquence sont peu nombreuses car les changements interviennent principalement au cœur du quartier oriental jouxtant la rue. En outre, aucun élément de chronologie absolu n'a été ramassé. On estime par défaut que cet épisode intervient dans le courant du III^e siècle.

Concernant le *cardo*, le caniveau décrit ci-dessus doit toujours être en fonction. En rive est, le bâti illustré par le solin 1250=1288 est démonté. On observe ensuite l'installation d'un nouveau sol de circulation à la hauteur des coupes 3, 27 et 28 (**fig. 79**, US 1023=1210). Epais de 6 cm, celui-ci se compose de galets et éclats de terre cuite agglomérés à l'argile (altitude : 34,67, **fig. 78**). La relation avec le solin 1250=1288 est coupée par le passage du fossé 1022, mais l'étude de l'intérieur du quartier démontre sans aucune ambiguïté que ce sol fonctionne avec une nouvelle construction (UC 14, *infra* 2.3.2.2.6 Etat 6)¹⁶.

2.2.3.3.7 Etat 7

De nouveau, les informations sont très minces, en raison principalement de l'arasement du site. Le sol 1023=1210 est coupé par le négatif d'une sablière nord-sud, large de 20 cm et repéré seulement sur une longueur de 2,50 m (coupe 3, US 1208, **fig. 78 et 79**). Cette paroi fonctionne avec un niveau de circulation sommaire conservé par places et composé d'une terre brune mélangée à des éclats de tuiles et de la pierraille (US 1209). C'est aussi à cette période qu'on place l'apparition du creusement 1142. En effet, son bord ouest se trouve dans la continuité de la sablière 1208, suggérant un lien fonctionnel entre les deux. Il n'est toutefois pas possible de restituer la nature du négatif 1142, qui coupe, rappelons-le, le sol 1125 de l'état 5. Peut-être correspond-il à l'empreinte d'un équipement particulier démonté par la suite ? Il fonctionnerait également avec un trou de poteau (US 1143) placé sur l'axe de la sablière 1208 (*infra* **fig. 92**). La condamnation du caniveau apparue à l'état 5 doit également intervenir lors de cet épisode. On suppose que le système de blocage en rive orientale est démonté. Le négatif est comblé à l'aide d'un sédiment sableux verdâtre livrant quelques tessons et de la faune (**fig. 79**, coupe 3, US 1026 ; coupes 27 et 28, US 1428 ; coupe 36 US 1189). Comme pour la partie sud de la chaussée, cette entreprise



Fig. 77 Vestiges du blocage 1248 du segment de caniveau 1249 longé à l'est par le solin 1250, l'ensemble étant détruit par le fossé 1022 de l'état 8 © P. Cocherel-Inrap, 09.07.2014-878

serait suivie de la réalisation d'un nouvel aménagement, sans doute à la fonction identique, perceptible sur les coupes 28, 3 et 36 (US 1216) et coupé par le fossé 1021=1083. A la hauteur de l'axe 36, sa largeur est d'au moins 20 cm pour une profondeur inconnue car l'US 1216 n'a pas été fouillée. Sur les coupes 3 et 28, on constate un arrêt net des niveaux de circulation les plus récents, déjà perceptible sur les coupes 15 et 9. On propose dès lors d'assimiler le négatif 1216 à l'empreinte 1233 de la partie sud.



Fig. 78 Négatif de la sablière 1208 coupant le sol 1210. A droite, la limite 1091=1095 contemporaine du sol 1210 © P. Cocherel-Inrap, 08.07.2014-812

Les éléments de datation sont à rechercher dans les US 1209 et 1026, cette dernière comblant le négatif de l'ancien caniveau. Toutefois, ils sont à manier avec prudence car des interférences avec le remplissage du fossé 1022 restent toujours possibles. Comme souvent sur le site, une bonne partie de la céramique de table de l'US 1026 est résiduelle : assiettes en sigillée du service A, céramique semi-fine cuite en mode B. Parmi les pièces les plus récentes, le vaisselier en sigillée comprend une coupe Drag. 37 et un probable mortier Drag. 45 de Gaule centrale datables de la fin du II^e siècle et des premières décennies du suivant. Un mortier à pâte claire, comportant des moulures en partie basse et haute de sa collerette, est quant à lui une production du III^e siècle. Concernant l'US 1209, la sigillée est représentée par 2 coupes Drag. 37 de Gaule centrale dont l'une est attribuable à PATERNVS II et datée de la seconde

16. Et avec la limite construite 1091 de la coupe 3 qui sera décrite ultérieurement.

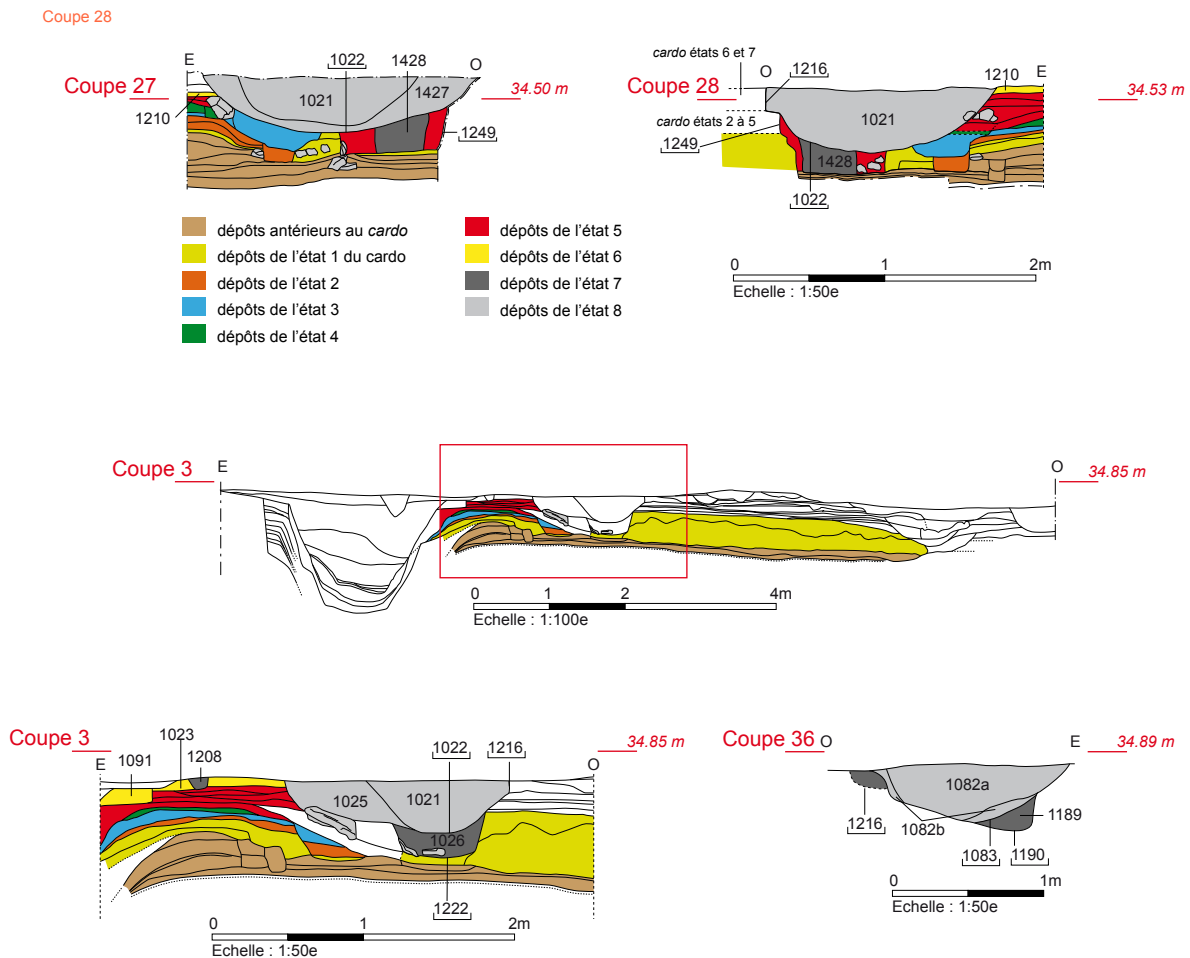


Fig. 79 Coupes 27, 28, 3 et 36 – Dépôts et aménagements des états 6 à 8 en rive est du cardo © A. Desfonds-Inrap

moitié du II^e siècle. La deuxième est une production des années 180-240 d'après ses caractéristiques techniques (pâte rouge très cuite). La céramique commune sombre tournée regroupe seulement des formes à pied étroit de pots ou gobelets, typiques de la seconde moitié du III^e siècle et du suivant.

En définitive, les pièces les plus récentes de ces deux ensembles se rattachent au III^e siècle. On propose donc de situer le début de l'état 7 après 230 d'après la céramique à pâte sombre de l'US 1209 et le Drag. 37 à pâte très cuite.

2.2.3.3.8 Etat 8

Comme au sud de la fouille, ce dernier épisode consacre l'apparition du tracé fossoyé 1022=1083 qui vient couper tous les aménagements antiques antérieurs (fig. 79)¹⁷. Au nord, l'ouverture de 1083 est de 1,30 m pour une profondeur de 0,35 m (coupe 36). Le profil est en cuvette tandis que son fond est installé sur un niveau de circulation du cardo, difficilement corrélable à l'une des bandes de roulement de l'axe 3 (supra fig. 76). Une partie de sa base et son flanc occidental sont tapissés par une couche limoneuse verdâtre de texture fine, illustrant sa période de fonctionnement et un processus naturel de comblement d'un fossé ouvert (US 1082b). Le profil singulier de cette couche accrédite la piste de curages. L'essentiel de son remplissage est un remblai terreux brun renfermant de nombreux matériaux antiques : terres

cuites architecturales, pierres, ossements d'animaux et céramiques (US 1082a). Il s'agit dans ce cas d'un apport anthropique rapide qui signe l'abandon définitif du tracé fossoyé.

L'envergure du fossé tend nettement à s'accroître sur les axes 3 et 28 pour atteindre 1,50 m. Elle culmine sur l'axe 27 à 1,90 m. Son profil général est en cuvette évasée. Un double remplissage est attesté sur les relevés 27 et 3, contrairement à l'axe 28. On estime dans ce dernier cas qu'il s'agit d'une erreur de lecture de la coupe ou d'un oubli involontaire. Quoi qu'il en soit, ce double remplissage semble confirmer l'hypothèse de curages secondaires. Dans son état final de fonctionnement, l'ouverture du fossé s'inscrirait alors entre 1 m et 1,20 m. Le dépôt le plus ancien est un sédiment limoneux sombre, contenant quelques tessons de céramique et de rares blocs de schiste ou morceaux de tuiles, ainsi que quelques nodules de mortier de chaux (US 1025=1427). La couche la plus récente, l'US 1021, qu'on retrouve sur l'axe 15, est un remblai terreux renfermant de nombreux os, morceaux de céramique, et quelques blocs de schiste. Cet apport rapide est assimilé sans grande difficulté à l'US 1082a de la coupe 36 et marque donc le scellement définitif du tracé fossoyé.

Il reste pour conclure à évoquer la situation altimétrique du fond du fossé primitif. Celui-ci se trouve logiquement à une position haute au nord, à 34,40 m (axe 36). On remarque ensuite un pendage nord-sud sur les axes 3 et 28 où la base du creusement est respectivement à 34,31 m et 34,25 m. S'ensuit une remontée non négligeable puisque le fond se trouve à 34,38 m sur la coupe 27. Il ne s'agit en aucun cas d'une erreur de fouille puisque cette altitude correspond, à 1 cm près, à celle relevée sur l'axe 15 (34,37

17. Les éléments de chronologie absolue seront présentés ultérieurement car ils intéressent la fin de l'occupation antique.

m)¹⁸. A partir de l'axe 15, on observe de nouveau un léger pendage nord-sud et le fond du fossé s'établit finalement à la hauteur de l'axe 2 à 34,29 m. Cette situation curieuse n'autorise aucunement un écoulement satisfaisant des eaux de pluie et sera discutée dans la synthèse générale sur la *cardo* (*infra* **3.1.3 Restitution du profil nord-sud du *cardo* C3 et la question de l'écoulement des eaux**).

18. La fouille de ces segments de fossés a été en outre réalisée par deux archéologues différents.

2.2.4 Synthèse sur le *cardo* et sur les occupations qui le précèdent

2.2.4.1 Les occupations antérieures au *cardo* C3 (phases 1 et 2)

L'analyse détaillée de la stratigraphie souligne de façon très claire l'existence d'occupations antérieures, remontant probablement à l'époque augustéenne d'après le mobilier recueilli dans les dépôts les plus anciens. Grâce à l'analyse des vestiges conservés, deux phases antérieures à la rue sont envisagées.

2.2.4.1.1 Phase 1

Cette époque est illustrée seulement par des aménagements en creux avec notamment les fossés

1613 et 1622 dont la contemporanéité *stricto sensu* n'est pas garantie (fig. 80). Leur point commun est d'être recouvert par des aménagements de la phase suivante. Il est difficile de caractériser en détail la nature de cette première occupation, en raison de l'étendue de la fouille. Le fossé 1613 peut correspondre à une délimitation parcellaire, compte tenu de son gabarit. Cette hypothèse semble corroborer par son implantation sur un axe qui sera par la suite une limite foncière forte. En revanche, le profil du creusement 1622 rappelle plutôt celui d'un enclos. Son arrêt à l'est signalerait alors le côté d'une entrée. Ce fossé pourrait enserrer un habitat dont le développement serait à rechercher plus au nord d'après les résultats du décapage à la mini-pelle. On associe à son fonctionnement le cailloutis 1504 qui est recouvert par les dépôts de la phase 2.

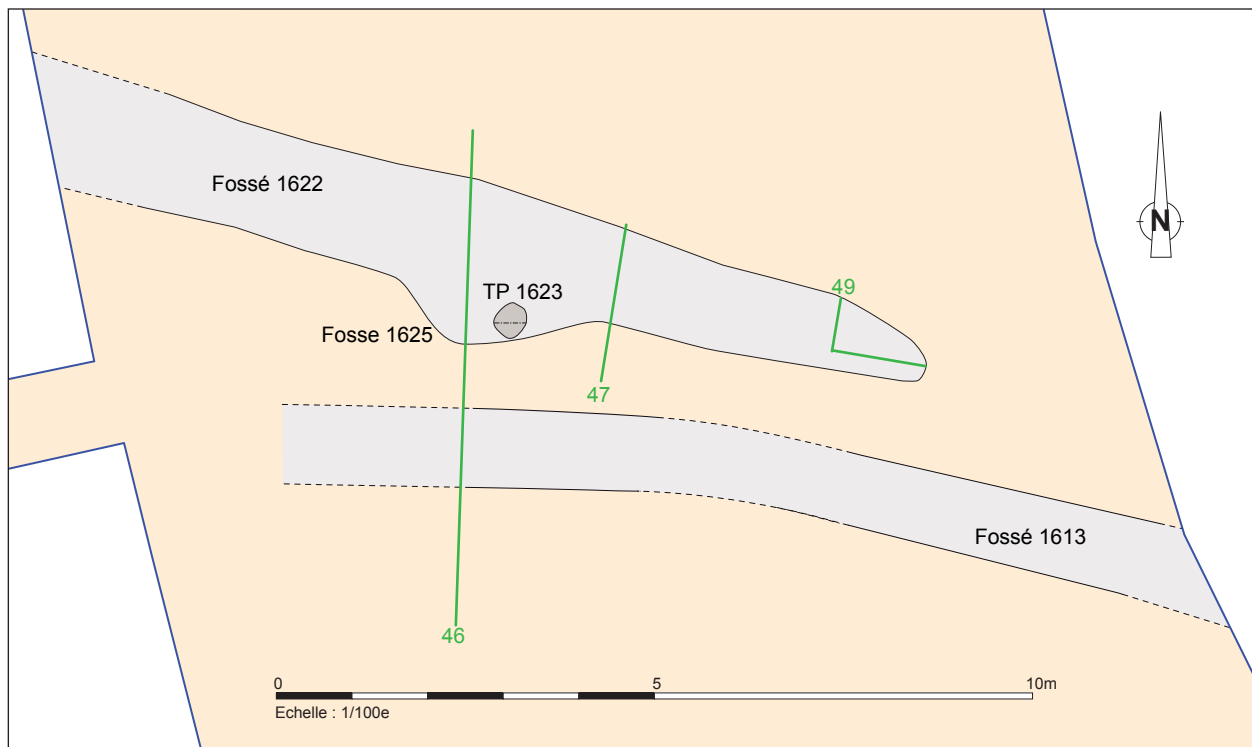


Fig. 80 Plan des vestiges de la phase 1 retrouvés à l'emplacement du *cardo* C3 © A. Desfonds-Inrap

2.2.4.1.2 Phase 2

Elle débute avec le démantèlement des installations de la phase 1. La partie supérieure du fossé 1622 est comblée volontairement et rapidement avec des apports de schiste dans l'optique de procurer une assise stable aux nouvelles occupations. Par contre, le tracé 1613 semble s'être colmaté naturellement et progressivement, même si son degré arasement laisse quelques incertitudes.

D'après le mobilier recueilli dans le fossé 1622, cette réorganisation intervient au plus tard au début du I^{er} siècle ap. J.-C.

Les aménagements qui suivent cette condamnation sont d'une manière générale ténus ou mal conservés. Ils sont résumés dans le tableau 1 qui traduit un nombre d'états

différents en fonction des secteurs de fouille. Comme pour les phases les plus récentes, c'est en rive est que les données sont les plus nombreuses. En rive ouest, l'arasement flagrant des vestiges explique à lui seul l'existence d'un seul état, en l'occurrence un cailloutis léger (US 1569). A l'emplacement de la chaussée, seulement deux épisodes ont été mis en évidence. Cet aspect invite à y voir une troncature des séquences anciennes lors de la création de la rue, en particulier au regard de la rive est. On retiendra par conséquent que la phase 2 regroupe 4 états et que les informations sont largement incomplètes pour les deux plus récents.

	CARDO	DATATION ABSOLUE	RIVE OUEST	DATATION ABSOLUE	RIVE EST	DATATION ABSOLUE
Etat	Coupes 3, décapage		Coupe 43		Coupes 3, 28, 27, 15, 9 et 2	
1	cailloutis 1451/1592, creusements 1606, 1607, palissade 1627, US 1287	-10/+15	Cailloutis 1569		Cailloutis 1451/1592, 1480/1481, 1404	-10/+15
2	palissade 1581, solin (?) 1403, limite 1430, TP 1599	-10/+15			Sablière 1378/1482, sols 1473/1384, 1438/1060, 1354/1399, 1400/1491 solin (?) 1403, limite 1430, sol 1414/1391 TP 1395	-10/+15
3					Négatif 1359/1424, Remblai 1455/1379	25/50
4					solin 1358, sablière 1437, US 1357, 1360	25/50

Tab. 1 Récapitulatif des principaux aménagements distingués sous la chaussée et sur ses rives est et ouest (phase 2).

Etat 1 (fig. 81)

La phase 2-état 1 se caractérise par l'apparition d'une aire de circulation absente dans la partie sud de la fouille (US 1451/1592). Elle semble se prolonger au nord, d'après le cailloutis 1569 de la coupe 43. A l'est, on lui associe aisément le sol 1481=1480 de la coupe 3 situé dans sa continuité, ainsi que le niveau 1404 des coupes 28 et 27. A l'ouest, le cailloutis 1592 semble s'arrêter au contact du négatif 1595 qui n'a pas été repéré entre les axes 3 et 7. Toutefois, la terminaison du sol 1451 se

produit dans le prolongement de ce creusement, semblant valider l'hypothèse d'un fonctionnement synchrone. Cette surface, dont l'extension précise reste en définitive inconnue, ne semble pas désigner une première chaussée puisqu'elle serait barrée au sud par une possible palissade (US 1627) orientée à la perpendiculaire du creusement 1595. D'autres aménagements en creux entaillent le cailloutis, mais aucune interprétation fonctionnelle n'est assurée.



Fig. 81 Plan des vestiges de la phase 2-état 1
© A. Desfonds-Inrap

Ce premier état s'achèverait avec le dépôt 1287 qui scelle la surface 1451 sur la coupe 3. Le mobilier qu'il contient situe la fin de cet épisode au cours des deux premières décennies de notre ère.

D'une manière générale, l'orientation des aménagements, notamment la palissade 1627 et le creusement 1595, est conforme aux organisations qui suivront. Il est donc parfaitement crédible que le premier épisode de la phase 2 s'intègre dans la trame orthogonale de Rennes mais que l'emprise du *cardo* ne soit pas encore définie.

Les éléments de datation montrent que cette séquence concernerait l'époque augustéenne, d'après notamment le mobilier du cailloutis 1404. Cette proposition s'accorde avec la fin de la phase 1. Le vaisselier de l'U 1287 indique un achèvement avant 20 ap. J.-C.

Etat 2 (fig. 82)

Il consacre l'apparition d'une construction sur sablière en rive est du futur *cardo* (UC 1). L'extension au nord de l'édifice est inconnue, tandis qu'au sud l'amorce de sa fermeture est-ouest a été exhumée¹⁹. Ses limites enserrment

19. La sablière 1482 n'ayant pas été relevée en plan, son tracé est restitué à partir de sa position sur la coupe 3 et de la direction du segment 1378.

un radier en schiste (US 1478 et 1476) fortement perturbé par les aménagements postérieurs. Il est surmonté d'un sol en terre (US 1473=1384) accueillant des foyers démontés sans doute lors de la destruction de l'UC 1.

A l'emplacement du futur *cardo*, on assiste à la création de la palissade 1581 dont l'extension à l'ouest reste inconnue. A l'est, elle semble fonctionner avec l'aménagement en pierre 1403 dégagé sur une distance de 3 m. Pour une raison qui échappe à l'analyse, il n'a pas été retrouvé entre les coupes 3 et 7. Au sud, il est prolongé par l'empreinte 1430, puis peut-être par le poteau 1599 implanté sur le même axe. Un deuxième poteau (US 1395) serait plutôt dans la continuité de l'UC 1.

Ces éléments invitent à proposer l'existence d'une seconde construction à l'emplacement de la future chaussée dont les éléments les plus concrets seraient la palissade 1581 et l'empierrement 1403 qui pourrait correspondre à un solin démonté. Les deux bâtiments disposeraient de sols en terre (US 1391), de pierraille (US 1438=1060), parfois prise dans une argile jaune (US 1399=1354), impossible à restituer en plan au vu de leur état de conservation.

Les éléments matériels recueillis ne permettent pas de cerner une évolution chronologique tranchée. Le corpus comporte encore bon nombre de vases déjà présents à la charnière du changement d'ère. En définitive, une datation entre 10 et 20 ap. J.-C. est une proposition parfaitement envisageable.

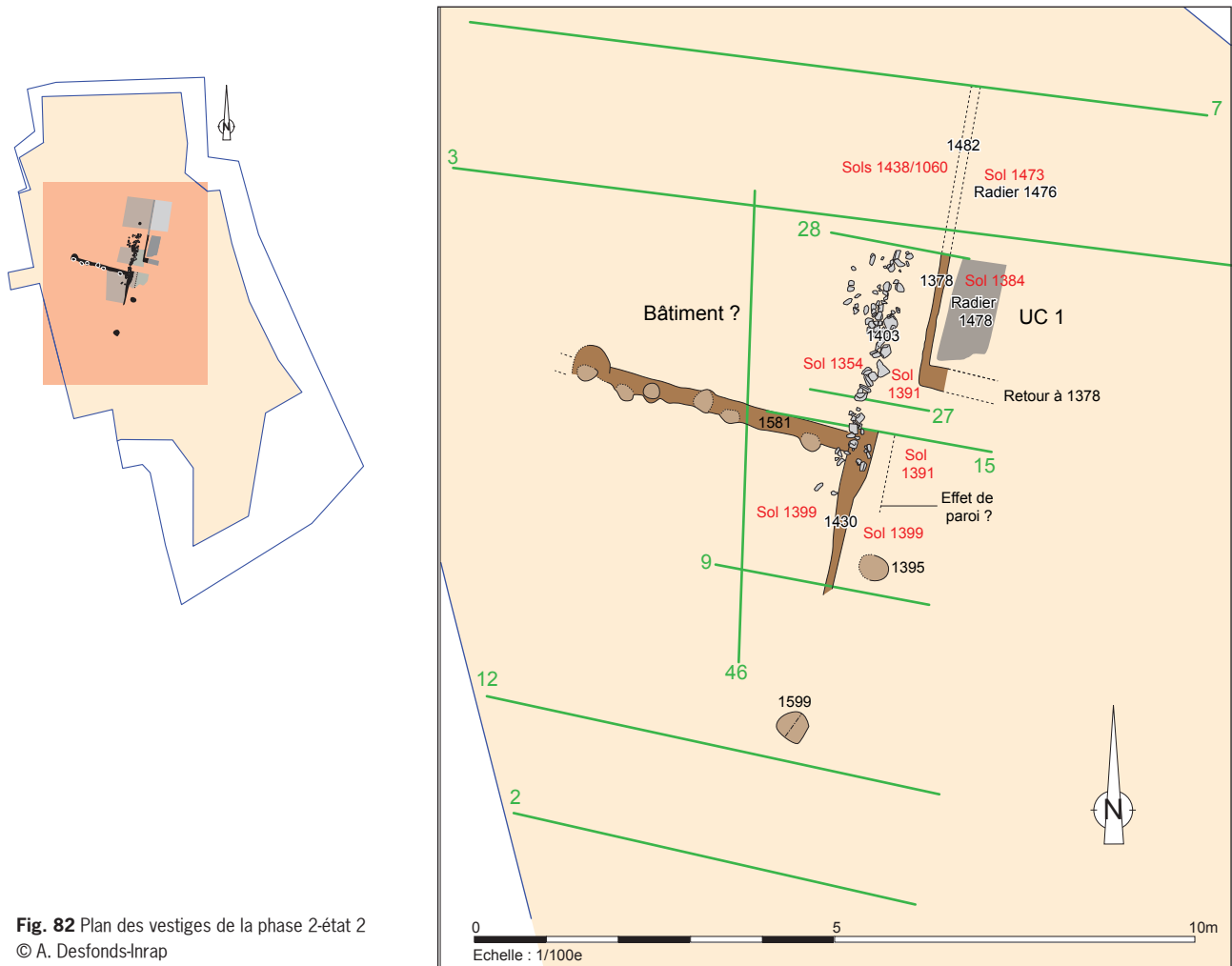


Fig. 82 Plan des vestiges de la phase 2-état 2
© A. Desfonds-Inrap

Etat 3 (fig.83)

Les changements apparaissent nombreux et l'on estime que le bâti à l'emplacement du futur *cardo* est détruit. Ce point est assuré à propos de l'UC 1 car un remblai ayant pu faire office de sol de circulation recouvre ses sols ou radiers intérieurs (US 1455=1379). Aucune nouvelle construction n'a été repérée. Le seul nouvel équipement est matérialisé par un creusement nord-sud dégagé sur 3,40 m de long (US 1359=1424). La possibilité d'une conduite enterrée en bois a été proposée en raison d'une empreinte circulaire et d'un remplissage à granulométrie

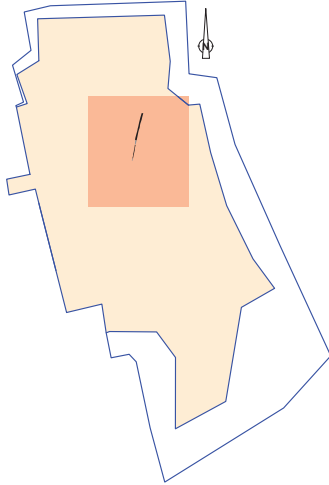
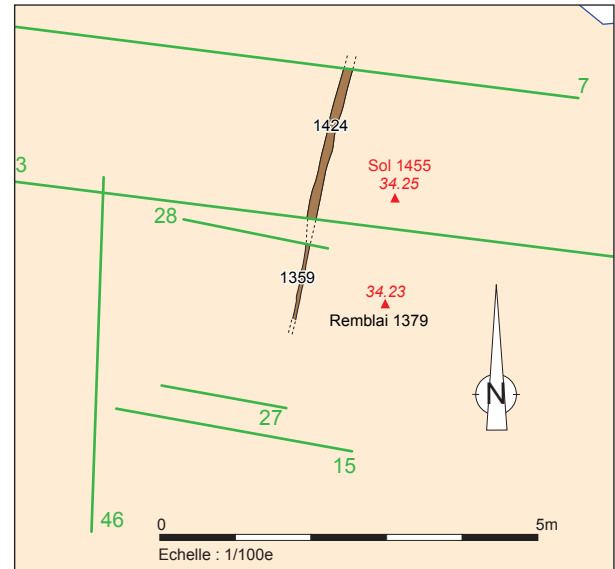


Fig. 83 Plan des vestiges de la phase 2-état 3 © A. Desfonds-Inrap

très fine. A l'emplacement du *cardo*, aucun aménagement significatif n'est à signaler, soit parce que les vestiges ont été tronqués lors de sa construction, soit parce que son emprise est mise en réserve assez tôt par l'autorité municipale (*infra* chapitre 3).

La datation de cet épisode s'inscrit de toute évidence dans le courant du règne de Tibère d'après l'introduction au sein du vaisselier de l'US 1455 des premières productions en céramique sigillée du sud de la Gaule.



Etat 4 (fig.84)

Il consacre l'apparition d'un nouvel édifice, l'UC 2, dont la façade se superpose dans ses grandes lignes à celle de l'UC 1 de l'état 2. En revanche, elle serait plus longue d'après la position de la fermeture sud de l'UC 2, mise en évidence sur une dizaine de centimètres seulement car sa poursuite a été détruite par des aménagements plus récents. En définitive, la longueur du bâtiment est supérieure à 5 m puisque sa fermeture nord n'a pas été retrouvée. Une autre singularité réside dans le traitement de sa façade ouest. En effet, au sud de l'axe 28, elle est matérialisée par un solin (1358) alors qu'à partir de l'axe 3 se rencontre une sablière enterrée (1437). Cette singularité invite à restituer une limite est-ouest

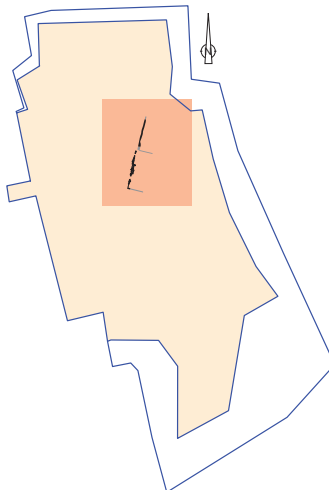
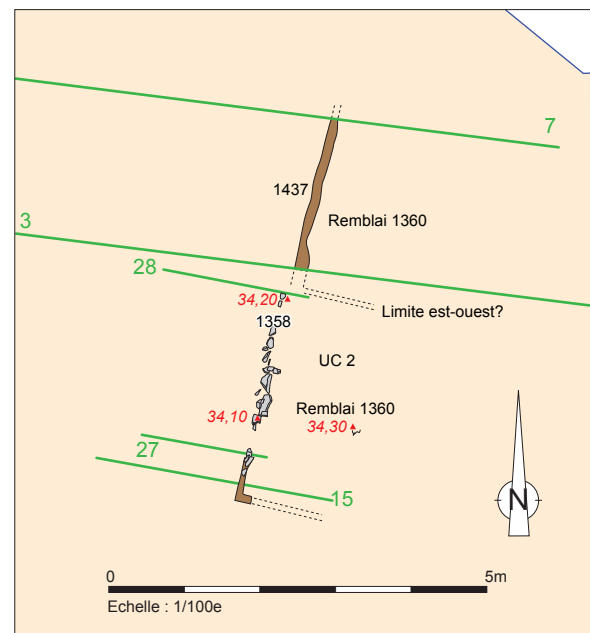


Fig. 84 Plan des vestiges de la phase 2-état 4 © A. Desfonds-Inrap

non perçue lors de la fouille entre les axes 27 et 3. Cette proposition est confortée par le léger désaxement des limites 1358 et 1437. Il est fort possible que celles-ci appartiennent d'ailleurs à deux constructions différentes. Quoiqu'il en soit, la création de l'UC 2 s'accompagne de l'apport de remblai à l'intérieur du bâtiment (US 1360). A l'ouest, comme lors de l'état 3, il n'est pas possible de lui associer des aménagements particuliers. Les premiers éléments matériels montrent que ce quatrième état est compris entre 25 et 50 ap. J.-C. d'après le corpus des céramiques fines.



2.2.4.2 Le *cardo* C3 et ses rives est et ouest (phase 3 et suivantes)

Bien qu'abordé par l'intermédiaire de sondages ponctuels et n'intégrant pas toujours pour une question d'emprise du décapage l'envergure totale de l'axe viaire, les données sont suffisamment nombreuses pour restituer l'évolution chrono-stratigraphique du *cardo* C3 et celles des occupations limitrophes. Ces données sont cependant inégales en fonction des secteurs de fouille (**tab 2**). Ainsi, l'analyse stratigraphique a permis d'isoler 7 grands états de construction ou d'entretien de la chaussée proprement dite. En rive ouest, seulement 5 états ont été individualisés au maximum, à partir principalement de la coupe 3. La coupe 43 conserve seulement deux états très éloignés dans le temps cependant (fossé 1289 et mur 1564), tandis que l'axe 25 souligne seulement l'existence d'un caniveau. Cet aspect s'explique surtout en raison d'une érosion évidente de cette partie du site. A l'opposé, l'analyse des données de la rive orientale traduit une évolution complexe avec 9 états distingués dans la partie sud contre seulement 8 au nord. Reste pour être complet sur la voirie à corrélérer ces différentes séquences entre elles afin d'établir un premier phasage.

Des premiers éléments de corrélation ont déjà été apportés lors de l'analyse stratigraphique. Concernant la chaussée et la rive ouest, la synchronie entre les différents aménagements est assez claire pour les 4 premiers états représentés en grisé dans le tableau 2 (coupes 2, 3 et coupe 43). En rive est, les correspondances entre les 4 premiers états apparaissent également assez simples à établir et figurent en jaune dans le tableau 2. D'autres corrélations sont facilement envisageables. Ainsi, l'état 9 des coupes sud (coupes 2, 12, 9 et 15) peut être associé

sans difficulté à l'état 8 au nord (coupes 27, 28 et 3) puisqu'ils se caractérisent par l'apparition du fossé tardif 1131=1022=1083 (en orange dans le **tab. 2**). La création du principal caniveau autorise aussi à réunir l'état 6 des coupes 2, 12, 9 et 15 et l'état 5 distingué au nord (en rose dans le **tab. 2**). Ces premiers jalons sont évidemment des éléments forts dans l'élaboration du phasage du site. En définitive, les états distingués peuvent être distribués en 8 phases, s'ajoutant aux deux précédentes, dont les caractéristiques principales vont être rappelées dans les lignes qui suivent.

Concernant la chronologie absolue des différents états, le tableau 2 pointe clairement le manque de jalons à l'emplacement de la chaussée puisque seule une monnaie souligne qu'elle doit être encore utilisée à la fin du III^e siècle. En rive ouest, les éléments recueillis situeraient son apparition vers le milieu du I^{er} siècle, proposition qui se retrouve en rive est (état 1 du tableau). Par la suite, à l'ouest, la séquence antique s'arrête entre 100 et 150 avec l'US 1199. L'étude céramique valide donc pleinement la piste d'une érosion importante dans cette partie du site. En revanche, en rive orientale, on dispose d'une chronologie continue depuis le milieu du I^{er} siècle jusqu'au cours du III^e siècle. Celle-ci apparaît de plus cohérente dans ses grandes lignes, en particulier à la hauteur des coupes 2, 12, 9 et 15, même si deux épisodes ne sont pas datés. Le principal problème concerne l'état 3 dont la datation est sujette à caution puisqu'elle repose avant tout sur le mobilier du sol 1310. Les chronologies des états suivants montrent de toute évidence que cette proposition est erronée pour une raison inconnue (erreur d'enregistrement ou de manipulation du mobilier lors de son traitement). Il n'en sera pas tenu compte dans l'argumentaire.

Etat	CARDO		RIVE OUEST			RIVE EST				
	CARDO	datation absolue	RIVE OUEST	datation absolue	RIVE OUEST	datation absolue	RIVE EST (partie sud)	datation absolue	RIVE EST (partie nord)	datation absolue
	Coupes 2, 3		Coupe 3		Coupe 43		Coupes, 2, 12, 9, 15		Coupes 27, 28, 3	
1	Radier 1264/161, Niveau d'apprêt 1242/1256, cailloutis 1245 et 1244	-	Fossé 1289a US 1262	30-50	Fossé 1289	-	Fossé 1583, sol 1367	40-60	Fossé 1583, sol 1338/1415, US 1326/1366	0-50
2	Cailloutis 1241/1249 et 1251	-	Fossé 1289b Sol 1212	Après 70	Mur 1564	-	Tranchée 1611/1368, sols 1236, 1311, 1312	Flavien ?	Tranchée 1321/1417, sols 1311, 1312, 1381	-
3	Cailloutis 1221/1246	-	Solin 1230, caniveau 1231a Sol 1211	-			Fossé 1331, sol 1310, 1298, TP 1484	70 ou 150/170	Fossé 1307, sablière 1309, sol 1310/1364	70 ou 150/170
4	Cailloutis 1200/1235	-	US 1213, caniveau restitué	80-110			Conduite 1268, sablière 1296/1575, paroi 1300, TP 1631	-	TP 1306, 1631, sols 1283, 1177	100-120
5	Cailloutis 1090/1134, ornières 1104, 1197 et 1198, recharges 1064, 1101, 1102, 1103	-	US 1199	100-150			Solin 1207, conduite 1225, sol 1075, limite 1297, remblai 1129	125-150	Solin 1250/1288, sols 1145/1137, 1144/1276, 1125, 1275, caniveau 1190/1222/1249	140-180
6	Radier 1089/1092, cailloutis 1057/1058/1085, ornières 1084 et 1088	-					Solin 1067, sol 1066, solin 1167, sols 1181, 1123, caniveau 1133	140-180	Dest. du solin 1250/1288, Sol 1023/1210	-
7	Cailloutis 1052, ornières 1088, 1056	Encore en fonction après 283					US 1188, 1048 et 1049, dest. du solin 1067, dest. du solin 1167	Après 180	Sablière 1208, sol 1209, caniveau 1216	Ille
8							mur 1050, caniveau 1233	Ille	Fossé 1022/1083	Ille
9							Fossé 1131	-		

Tab. 2 Récapitulatif des principaux aménagements distingués lors de la présentation du *cardo* et des ses rives est et ouest. En couleur, les premiers éléments de correspondance stratigraphique.

2.2.4.2.1 Phase 3 : l'apparition de la rue
 Compte tenu des données disponibles et des interprétations que l'on peut en déduire, cette phase est subdivisée en deux sous-états, le premier marquant bien entendu l'apparition de l'axe viaire.

Etat 1 (fig. 85)

La première véritable chaussée, telle qu'elle a été observée, souligne une conception rigoureuse, signe d'un axe de circulation non négligeable au sein de la trame viaire de *Condate*. On procède d'abord à l'étalement

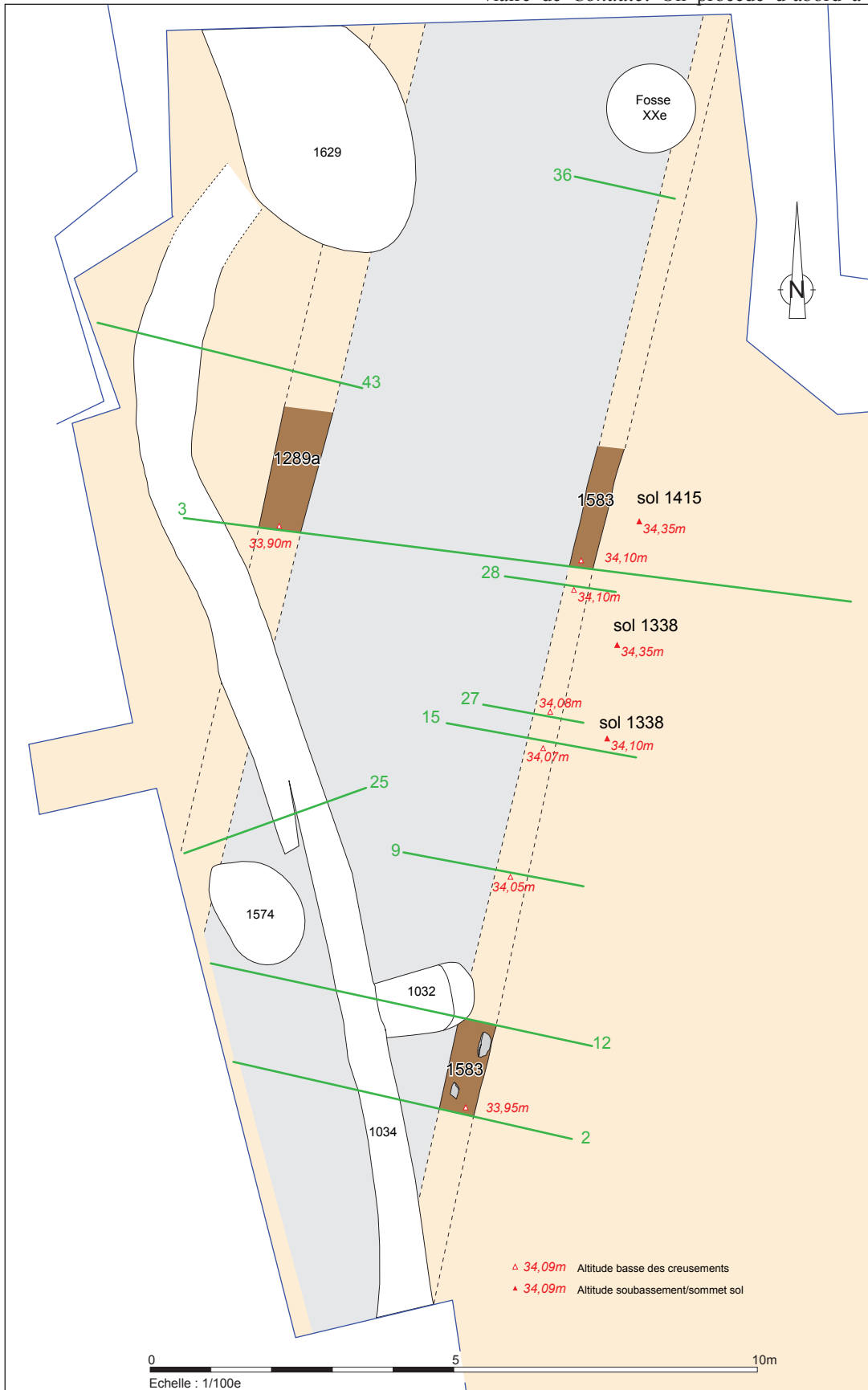


Fig. 85 Plan des vestiges de la phase 3-état 1 © A. Desfonds-Inrap

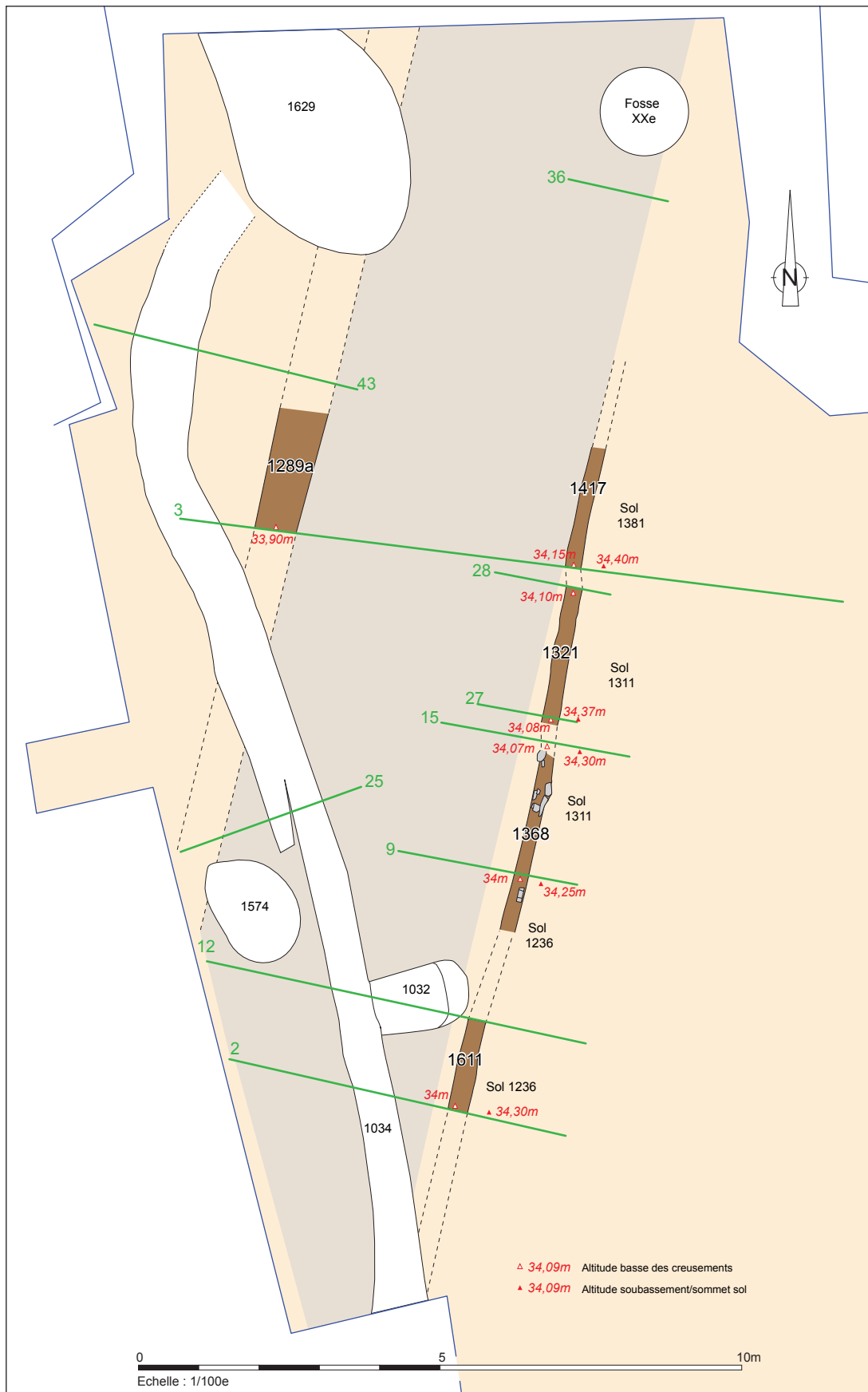


Fig. 86 Plan des vestiges de la phase 3-état 2 © A. Desfonds-Inrap

d'un puissant hérisson de dalles de schiste destiné autant à drainer les eaux d'infiltration qu'à fournir une assise stabilisatrice. Ce soubassement est ensuite recouvert par un remblai sableux sur lequel est installée la première bande de roulement (US 1245), conservée seulement en rive ouest du *cardo* comme le montre le relevé de l'axe 3. On suppose que la dégradation de cette surface initiale résulte d'une circulation préférentielle dans la partie axiale de la chaussée. L'analyse stratigraphique souligne en outre que cette première rue disposait d'un profil bombé classique, avec une inclinaison à l'ouest de son radier et du niveau d'apprêt (1242=1256) le recouvrant. Cela permet de restituer une chaussée large de 4,45 m (15 pieds) bordée de part et d'autre de fossés latéraux dont témoignent les creusements 1289a (rive ouest) et 1583 (rive est) chargés de l'évacuation des eaux pluviales, malgré un pendage nord-sud somme toute quasi-nul dans l'emprise de la fouille, il est vrai très réduite. La phase 3-état 1 regroupe par conséquent l'ensemble des états 1 du tableau 2. Concernant la date d'apparition de la rue, un intervalle compris entre 40 et 50 de notre ère apparaît vraisemblable. Cette proposition s'accorde du reste parfaitement avec la datation de l'état 4 de la phase 2 dont le début n'est pas antérieur au second quart du I^{er} siècle, son achèvement pouvant s'opérer bien avant 50.

Etat 2 (fig. 86)

Les fossés latéraux primitifs semblent s'être rapidement colmatés. C'est du moins ce que suggère une tentative de rétablissement d'un système d'écoulement sommaire en rive orientale du *cardo*. Celui-ci prend la forme d'une petite tranchée de 20 à 30 cm de large au parcours irrégulier et parfois bordée de pierres de chant (US 1611=1368=1321=1417 ; **tab. 2**, état 2 rive est). Elle est installée dans le comblement initial du fossé 1583. De nouveau, son fond ne comporte pas un pendage significatif. L'ensemble de ces caractéristiques invitent à voir une initiative privée plutôt qu'une action de l'autorité municipale. A l'opposé, aucune modification n'est perceptible et le fossé primitif 1289a se comble naturellement. Ces aménagements sommaires intéresseraient donc les états 2 distingués en rive est. Ils concluraient la première grande phase de fonctionnement du *cardo*. Seuls quelques sols de circulation sont notables au contact de la rue. Concernant la chaussée proprement dite, l'emprise de la bande de roulement doit être conservée telle quelle et seules des réfections sont à envisager avec l'US 1244, conservée uniquement sur sa frange occidentale (coupe 3). D'après les quelques marqueurs disponibles dans les US 1236 et 1312, cet épisode se placerait après le milieu du I^{er} siècle : coupe Menez 72, amphores régionales à pâte brune et cœur gris, cruche en commune claire à col étroit et lèvre de section triangulaire rencontrée aussi dans des ensembles rennais de la seconde moitié du I^{er} siècle ou du début du suivant.

2.2.4.2.2 Phase 4 : une réfection globale de la chaussée (fig. 87)

La seconde grande étape de fonctionnement du *cardo* se traduit par une réfection globale qui doit sans nul doute émaner de l'autorité municipale. Les fossés latéraux sont restaurés et une nouvelle aire de circulation est aménagée. A l'ouest, le fossé 1289a est remplacé par le creusement 1289b (**tab. 2**, état 2, rive ouest) au profil en cuvette et qui reprend l'emplacement de la limite primitive. Son ouverture est évaluée à 0,90 m. En rive est, on assiste à la réalisation du fossé 1331=1308 (**tab. 2**, état 3 rive est, parties nord et sud) dont le parcours a été effacé par des aménagements plus récents au sud et qui vient se substituer au caniveau sommaire 1611=1368=1321=1417. En outre, une réduction en plan de son gabarit existerait entre les axes 27 et 28. Elle

peut se justifier par un curage partiel, conduisant à un élargissement de sa portion méridionale.

Entre ces fossés, on procède à l'étalement d'un nouveau cailloutis de circulation destiné à pallier l'usure des surfaces 1245 puis 1244 (**tab. 2**, état 2 *cardo*, US 1229=1241=1251), conservé toutefois sur une largeur maximale de 3,40 m car la terminaison occidentale de la nouvelle bande de roulement a été détruite par des aménagements plus récents. D'après la position de la limite fossoyée orientale, la largeur de la nouvelle chaussée serait de seulement 4,20 m à la hauteur des axes 3 et 7, représentant une réduction de 25 cm centimètres par rapport à la phase antérieure.

Concernant les occupations limitrophes, une empreinte rectilinéaire (US 1309), associée au sol 1310, accrédite l'idée d'un développement d'un bâti léger en rive est de la rue. Les données disponibles, mal comprises lors de la phase terrain, ou trop tennes, ne permettent pour le moment d'apporter plus de précisions. En rive ouest, seul un sol est conservé (US 1212).

Si l'on écarte le cas spécifique du sol 1310, les rares mobiliers s'accordent pour placer le début de la phase 4 sous les Flaviens. C'est le cas en rive ouest où deux sigillées couvrant les années 30 à 80 sont recensées, l'une d'elles n'étant pas antérieure à 60 ap. J.-C (sol 1212).

2.2.4.2.3 Phase 5 : un empiètement du privé sur l'espace public (fig. 88)

Très vite, un empiètement du privé sur l'espace public se perçoit. Cet aspect est particulièrement sensible en rive orientale du *cardo*, mais semble concerner aussi sa frange ouest où les informations sont beaucoup plus réduites. Dans les deux situations, on observe l'installation d'aménagements dans les fossés de la phase précédente, voire la destruction ponctuelle des niveaux de voirie.

Ce dernier aspect est particulièrement net en rive orientale où le fossé 1331 est percé par le creusement 1268 (**tab. 2**, état 4 rive est) repéré sur une très faible distance. Ainsi que décrit *supra*, ce creusement perce aussi le radier en schiste de la chaussée et le niveau d'apprêt qui le surmonte, confirmant un empiètement du privé sur le domaine public. Il est associé à une sablière (US 1296=1575) qui traduit par ailleurs l'existence d'un bâtiment léger (UC 4). Plus au nord, le fossé 1331 est entaillé par l'empreinte rectiligne 1300 qui se connecte sur une limite est-ouest (US 1398a) et est interprétée comme le négatif d'une façade sur sablière basse (UC 5). La jonction avec le négatif 1296 soulignerait l'antériorité de l'UC 5. En outre, l'existence d'une limite est-ouest séparant ces aménagements est plus que vraisemblable, notamment au regard des évolutions ultérieures. On observe enfin un alignement assez cohérent le long de la rue entre ces deux limites construites.

Au nord de la jonction entre 1300 et 1398a, le comblement du fossé 1307 est percé par au moins quatre trous de poteaux qui, rappelons-le, n'ont pas été bien cernés sur le terrain (**tab. 2**, état 4 rive est, partie nord et sud). Ces aménagements assez conséquents semblent valider le développement d'un bâti assez lourd dans cette partie de l'emprise, érigé néanmoins au moyen de matériaux périssables (UC 6).

Ces considérations conduisent à envisager l'existence lors de cette phase d'au moins trois constructions le long de la rue, constructions qui empiètent sur l'espace public. Reste que la condamnation du fossé de la phase antérieure soulève la question de l'évacuation des eaux de pluie, d'autant qu'il est assuré que le bombement initial de la rue a été effacé au moins dans la partie sud de son tracé avec la réalisation du creusement 1268. La solution retenue envisage l'existence d'un aménagement sommaire dans la continuité de 1268 et se développant parallèlement aux nouveaux bâtiments.

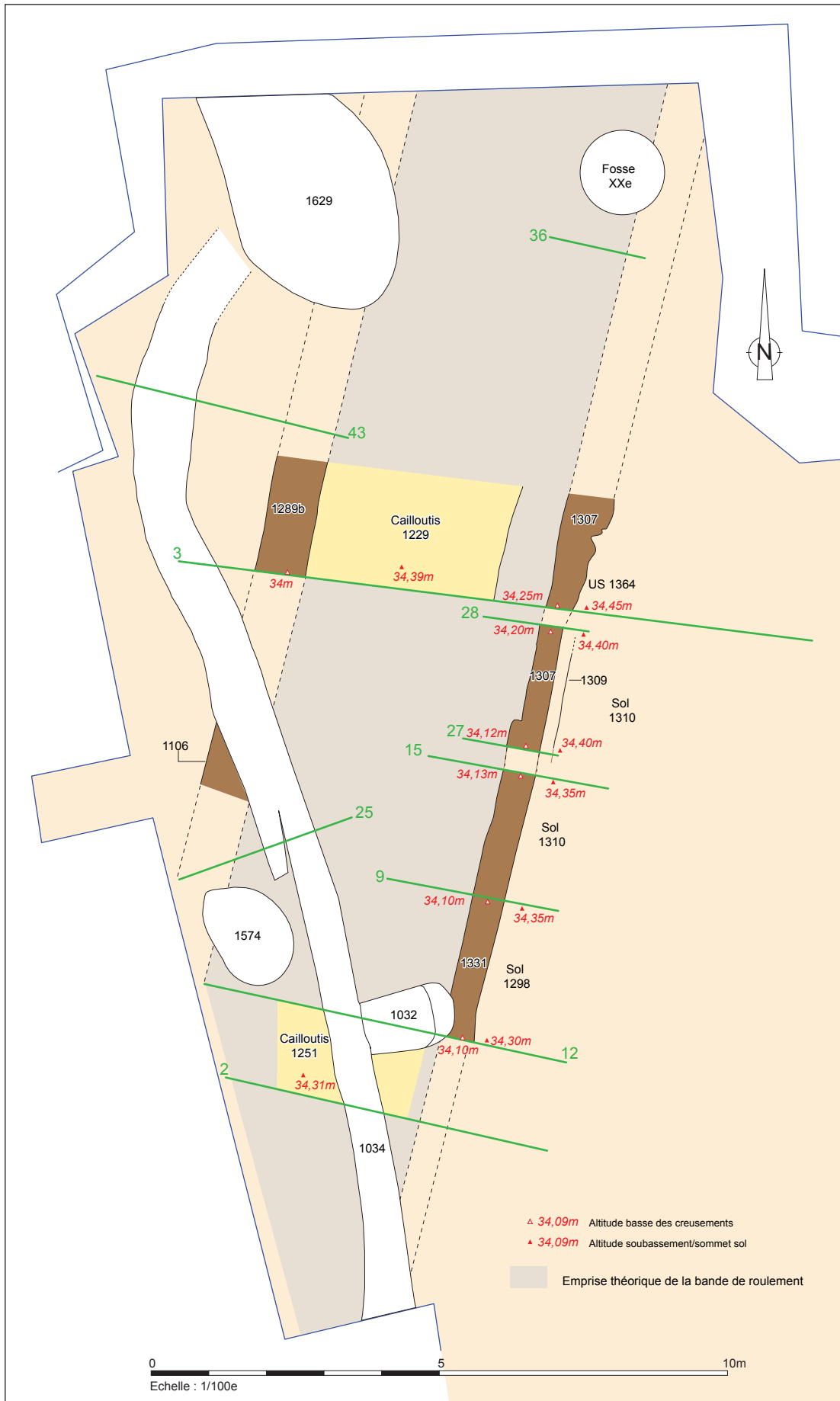


Fig. 87 Plan des vestiges de la phase 4 © A. Desfonds-Inrap

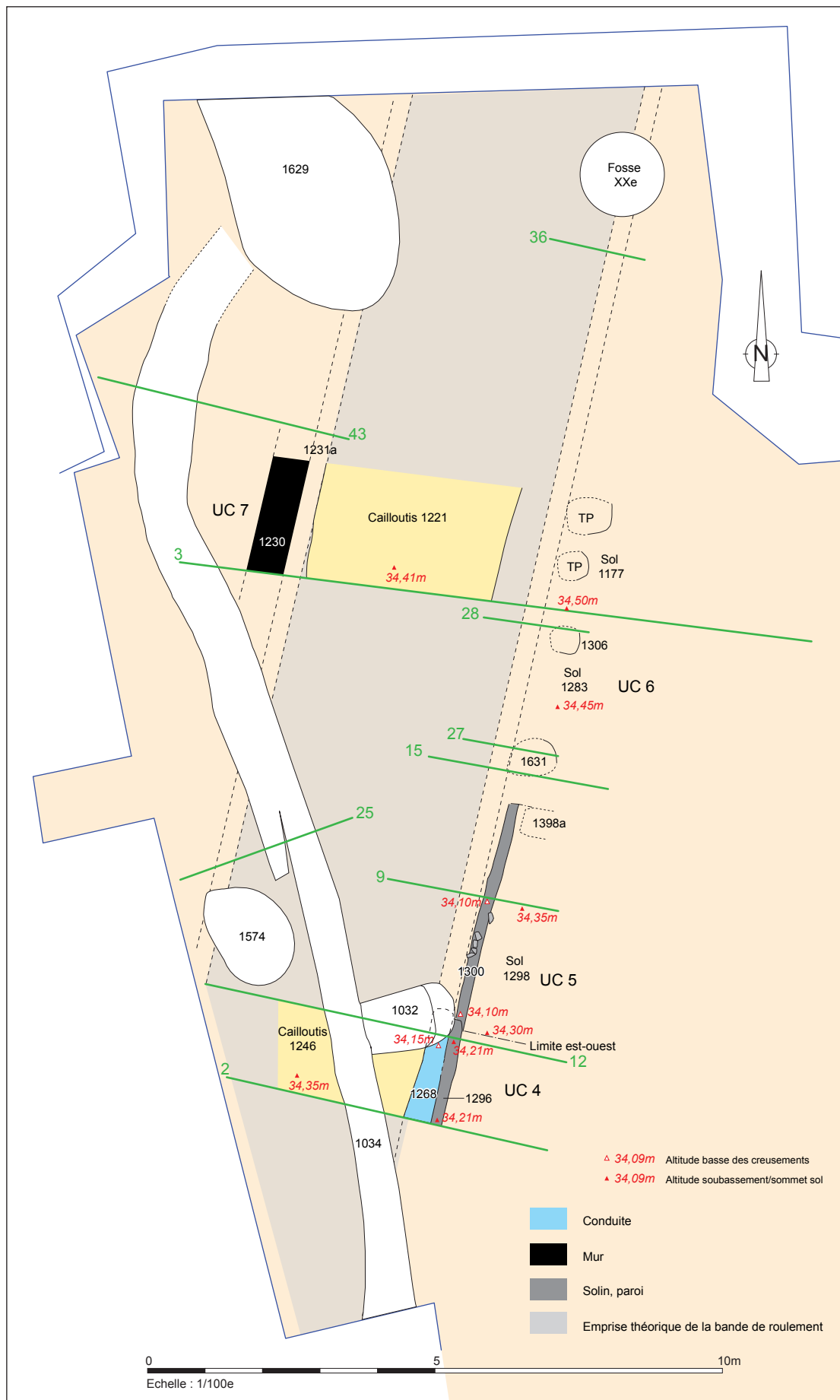


Fig. 88 Plan des vestiges de la phase 5 © A. Desfonds-Inrap

On retiendra la possibilité d'une situation identique sur la frange ouest du *cardo* malgré des informations beaucoup plus lâches, c'est-à-dire un empiètement du privé sur l'espace public. Un solin (US 1230) semble en effet venir s'installer dans le remplissage du fossé 1289b (**tab. 2**, état 3 rive ouest). Il confirmerait le développement d'un bâti le long de la rue dont l'étendue ne peut cependant être appréciée (UC 7). L'installation de cet édifice à l'emplacement du deuxième fossé de la rue pose de nouveau la question de l'évacuation des eaux de pluie. On propose de restituer un caniveau le long de bâti (US 1231a). L'UC 7 serait associée au sol 1211 qui se développe à l'ouest.

Il est difficile de corréliser l'ensemble de ces aménagements avec une surface de circulation. Les relations envisagées par la suite amènent néanmoins à penser que le cailloutis 1246=1221 se rattacherait à cette phase (**tab. 2**, état 3 *cardo*). Rappelons que la surface 1221 a été dégagée sur une longueur est-ouest de seulement 3,35 m en raison de modifications plus récentes apportées à la voirie. Initialement, ce cailloutis pouvait s'étendre sur une largeur flirtant avec les 4 m d'après la limite orientale de 1246. En définitive, ces travaux conduisent à une nouvelle réduction de la chaussée, principalement en rive est.

En rive ouest, les éléments de chronologie absolue sont rares. Une assiette du service A en sigillée place le début de la phase 5 au plus tôt après 60. En rive est, aucun dépôt n'est contemporain de l'UC 4 et les indications les plus pertinentes sont délivrées par le remblai 1282 qui n'est pas antérieur du début du second siècle d'après une composition sur Drag. 37 d'AVITVS. La phase 5 pourrait dès lors débiter à cette période, mais il ne faut pas exclure pour autant des évolutions non différenciées de part et d'autre de la rue. On retiendra par conséquent pour le moment une fourchette assez large, de 70 à 120 ap. J.-C.

2.2.4.2.4 Phase 6 : un développement du bâti en rive est (**fig. 89**)

L'organisation pressentie à la période antérieure est confortée. On suppose, faute d'éléments discriminants, un maintien en l'état des occupations en rive occidentale de la rue (**tab. 2**, état 3 rive ouest). Les évolutions les plus notables sont donc à rechercher à l'est du *cardo*. Au sud, l'UC 4 est remplacée par une nouvelle construction employant la pierre en soubassement (UC 8, solin 1207, **tab. 2**, état 5 rive est, partie sud). De nouveau, les dimensions de la façade ne peuvent être restituées puisque seule la terminaison nord du solin 1207 a été mise en évidence lors de la fouille. Ce nouveau bâtiment fonctionne avec une petite tranchée (US 1225) qui court le long du *cardo*. La réalisation de cette conduite, qui se substitue en fait au creusement 1268 de la période antérieure, a une nouvelle fois généré une destruction du radier de la chaussée et des premiers niveaux de circulation.

Au nord de ce bâti, une nouvelle construction réalisée entièrement en matériaux périssables fait son apparition (UC 9, limite 1297, **tab. 2**, état 5 rive est, partie sud). La façade de celle-ci s'étalerait sur 4 m car, au nord, elle se raccorde sur une limite est-ouest (US 1398b). A l'opposé, la jonction avec le solin 1207 a été mal comprise, mais il semble assuré que la limite 1297 fonctionne avec un retour est-ouest.

Enfin, au nord, la construction sur poteaux en façade de la rue, l'UC 6, apparaît conservée en l'état, au moins en plan (**tab. 2**, état 4 rive est, partie nord).

La création des UC 8 et 9 s'accompagne d'un exhaussement des niveaux de circulation confirmé par l'apport des remblais 1129 et 1123. Cet aspect doit répondre à une réfection de la surface de circulation du

cardo. C'est donc peut-être lors de cette période et non la précédente qu'il faut situer l'installation du cailloutis 1246=1221. Dans le cas contraire, celui-ci doit toujours être en fonction (**tab. 2**, état 3 *cardo*). Dans cette optique, la dimension de la bande de roulement serait sensiblement équivalente à celle de la phase antérieure. La question de l'écoulement des eaux en rive est de la rue reste également problématique puisque les travaux engagés à la phase suivante ont certainement occasionné une perte d'informations. On présumera par défaut qu'un système d'écoulement situé dans la continuité de la conduite 1225 existait au nord de celle-ci, le long des UC 9 et 6.

En définitive, cette période entérine les changements observés lors de la séquence antérieure avec un empiètement manifeste du privé sur l'espace public. En outre, l'occupation de la rive orientale de la rue par 3 constructions est aussi confortée. L'alignement de celles-ci montre un décalage de l'UC 8 par rapport aux façades des UC 6 et 9.

Les éléments de chronologie absolue sont rares. Le sol 1075 de l'UC 8 situe son installation entre 125 et 150 ap. J.-C. tandis que la paroi 1300 renferme une céramique à pâte sombre du II^e siècle. Bien que minces, ces vaisselles s'accordent avec le *terminus post quem* de la phase 4 dont l'achèvement se produirait vers 120 ap. J.-C.

2.2.4.2.5 Phase 7 : une organisation confirmée en rive est et le développement de l'usage de la pierre en soubassement (**fig. 90**)

Cette étape se caractérise par de profonds changements qui affectent à la fois la chaussée et ses abords.

En rive est, la façade de l'UC 8 est abattue. Le solin 1207 est remplacé par une nouvelle maçonnerie (UC 10, 1067), sans doute de meilleure facture, comme l'atteste l'emploi de mortier chaux en tant que liant (**tab. 2**, état 6 rive est, partie sud). Cette nouvelle limite construite, plus large de 10 cm que 1207, est aussi déportée d'une vingtaine de centimètre vers l'ouest impliquant la condamnation de la conduite 1225 sauf à envisager que celle-ci fonctionne enterrée, hypothèse peu probable. Comme pour l'UC 8, la longueur du soubassement 1067 reste inconnue mais au nord, son arrêt au même emplacement que le solin 1207 apparaît remarquable et confirme l'existence d'une limite est-ouest assez importante.

L'UC 9 est aussi démolie lors de cette période. On assiste ensuite à la réalisation d'un nouveau bâtiment utilisant la pierre en soubassement, au moins le long de la rue (solin 1167, UC 11, **tab. 2**, état 6 rive est, partie sud). Cette façade est décalée vers l'ouest d'une trentaine de centimètres par rapport à la précédente²⁰. Au nord, elle s'arrête à la hauteur d'une nouvelle limite est-ouest (US 1329, *infra* 2.3.2.2.6 **ETAT 8**), tandis qu'au sud elle ne rejoint pas la maçonnerie 1067 validant le maintien d'une séparation entre les UC 10 et 11. En définitive, le nouvel édifice s'étendrait du nord au sud sur une longueur légèrement supérieure au précédent et de l'ordre de 4,65 m.

Le bâtiment sur poteaux plantés au nord est également détruit. Il est remplacé par une construction sur solin (UC 12, US 1250 et 1288, **tab. 2**, état 5 rive est, partie nord) qui se déploie sur près de 4,50 m. La terminaison sud de la nouvelle façade serait fixée par l'US 1448 (*infra* 2.3.2.2.5 **ETAT 5**).

La création de ces 3 nouveaux bâtiments conforte l'organisation précédente et accompagne probablement un nouveau programme de réfection globale de la chaussée. En rive est, cette période marque l'apparition

20. Nous verrons, grâce aux coupes sud-est de l'intérieur du quartier que la phase 7 est plus complexe et que les UC 10 et 9 ont coexisté dans un premier temps.

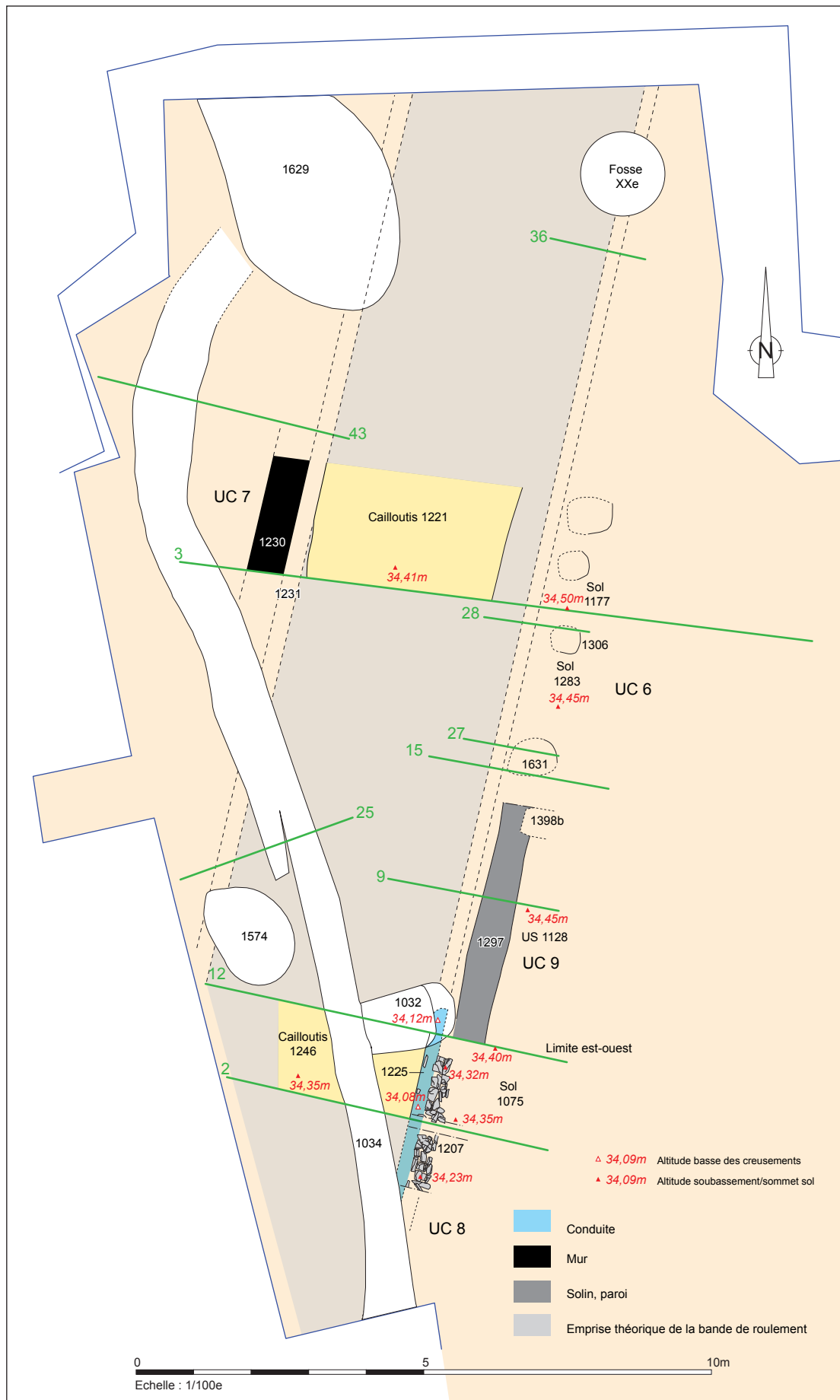


Fig. 89 Plan des vestiges de la phase 6 © A. Desfonds-Inrap

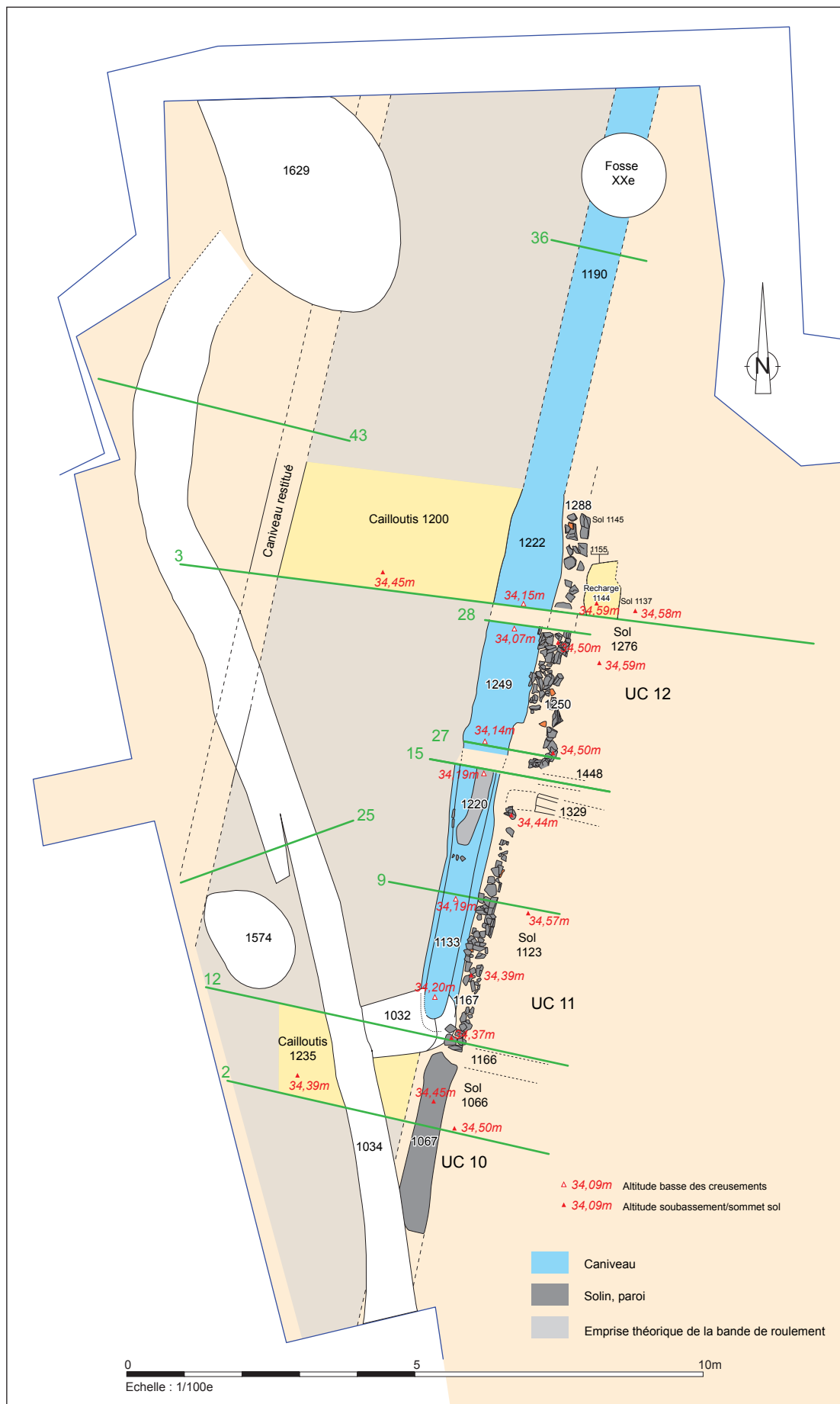


Fig. 90 Plan des vestiges de la phase 7 © A. Desfonds-Inrap

d'un caniveau (US 1133=1249=1222=1190, **tab. 2**, état 6 rive est partie sud et état 5 rive est partie nord) dont l'ouverture oscillant entre 0,70 et 1 m est sans doute artificielle et due au démontage de cet équipement à une époque plus récente, voire au percement du fossé 1022=1083. Toutefois, son bord ouest assez régulier et légèrement oblique apparaît assez fiable. On estime par conséquent que sa largeur de 0,70 m à la hauteur de l'UC 11 est une dimension correcte pour son emprise, d'autant qu'il faut certainement restituer un coffrage en bois. Cet équipement a été mis en évidence sur une longueur de 27 m depuis l'axe 36. Curieusement, il s'arrête à la hauteur de la terminaison sud du solin 1167 de l'UC 11, soulevant de fait la question de l'écoulement des eaux pluviales en aval de celle-ci. Deux solutions sont envisageables. La première affirme le maintien de la section méridionale de la conduite 1225, mais cette hypothèse nécessite une jonction particulière entre les deux équipements que la fouille n'a pas mis en lumière et surtout que la conduite 1225 fonctionne de manière enterrée. La seconde solution implique un écoulement du trop plein des eaux directement sur la chaussée à partir de l'UC 10. Quoi qu'il en soit la réalisation de ce caniveau réduit de façon significative la bande de roulement sur son côté est au regard de la période précédente. Cette réduction concernerait avant tout la portion de la chaussée le long des UC 11 et 12, sur une largeur de 0,60 m à la hauteur de la coupe 3. Au sud, la réduction de la bande de roulement est moindre puisque l'on observe un léger élargissement à la jonction des UC 10 et 11. Notons que le contact entre ces deux portions de la rue a été détruite par la fosse moderne 1032, dont l'emplacement n'est peut-être pas le fruit du hasard. Peut-être ce creusement illustre-t-il le démontage d'un équipement particulier dont la nature reste indéfinie ?

La création de ce caniveau s'accompagne de la réalisation d'une nouvelle aire de circulation avec le cailloutis 1200=1235 (**tab. 2**, état 4 *cardo*). A la hauteur des axes 3 et 7, son originalité est d'être décalée d'une cinquantaine de centimètres vers l'ouest par rapport à la surface de circulation antérieure (1246=1221). Par défaut, on considère que ce décalage concerne l'intégralité de la rue et est une réponse à la création du caniveau oriental afin de maintenir une bande circulation assez conséquente tout en étant plus réduite qu'aux époques antérieures. La dimension de la nouvelle surface carrossable est en effet estimée à seulement 3,75 m à la hauteur de la coupe 3.

Le décalage vers l'ouest de la nouvelle bande de roulement entraîne *de facto* la destruction de la limite construite 1230 de l'UC 7. Aucune occupation postérieure à celle-ci n'a été repérée le long de la rue. Comme indiqué *supra*, on pressent que le profil assez singulier du solin 1230, avec la possibilité d'un terrassement de son sommet, s'explique par la création d'un caniveau en lien avec le programme de réfection de la voirie mais mal analysé lors de la fouille (**tab. 2**, état 4 rive ouest). L'existence de ce caniveau serait corroborée par la coupure nette des niveaux de voirie à la hauteur de la coupe 25. Malheureusement, aucun indice ne permet d'apprécier avec justesse son gabarit. Pour cette raison, on restitue par défaut un caniveau d'une soixantaine de centimètres de large.

Les éléments de datations proviennent notamment des remblais ou sols associés aux UC 11 et 12. La céramique fine d'importation est composée de plusieurs pièces en sigillée de la seconde moitié du II^e siècle. C'est donc lors de cet intervalle qu'il faut situer le début de cette période. Concernant la création de l'UC 10, la condamnation de la conduite 1225 associée à l'UC 8 intervient également à la même période, d'après le mobilier présent dans son comblement.

2.2.4.2.6 Phase 8 : une réorganisation des occupations en rive est de la rue (**fig. 91**)

L'analyse stratigraphique souligne la destruction de l'UC 10 en rive est puisque le solin 1067 est recouvert par des dépôts conservés en lambeaux (US 1048 et 1049, **tab. 2**, état 7 rive est, partie sud), sans doute en lien avec une construction se développant désormais en retrait du *cardo* (UC 13, *infra* 2.3.1.9 **ÉTAT 9**). Plusieurs indices développés *infra* tendent à prouver l'arasement à la même période de l'UC 11 et donc le démontage de la façade supportée par le solin 1167. Au nord, la limite construite 1250=1288 de l'UC 12 est également abattue (**tab. 2**, état 6 rive est, partie nord). Un nouveau sol en terre cuite et pierraille est ensuite réalisé le long de la rue (US 1023=1210). Il fonctionne avec une nouvelle construction dont la façade est positionnée bien en retrait de l'axe viaire (UC 14, *infra* 2.3.2.2.6 **ÉTAT 6**).

A l'ouest de ce dernier, aucun élément n'est conservé rendant impossible toute esquisse d'organisation.

Concernant la rue, on présume que l'emprise de la bande de roulement est toujours contenue par les deux caniveaux antérieurs. Le problème de l'écoulement des eaux en aval du caniveau 1133 reste posé en l'absence de découverte d'aménagement tangible. L'analyse stratigraphique tend en outre à prouver la création d'une nouvelle bande de roulement représentée par le cailloutis 1134=1090 conservé sur une largeur minimale de 3,20 m à la hauteur de l'axe 3 et de 3,6 m au sud (**tab. 2**, état 5 *cardo*). A l'origine, cette nouvelle surface devait se développer sur une bande similaire à la précédente et de l'ordre de 3,75 m au nord et près de 4 m au sud puisque l'élargissement de la chaussée en aval du caniveau 1133 serait maintenu, le cailloutis 1134 étant coupé sur son flanc oriental par un aménagement plus récent.

De nouveau les éléments de chronologie absolue sont minces et concernent avant tout la destruction de l'UC 10. Les quelques sigillées recueillies dans les US 1048 et 1049 situent celle-ci entre 130 et 170 ap. J.-C., ce qui est certainement une proposition trop basse au regard de la datation de la phase 7.

2.2.4.2.7 Phase 9 : le développement de puissants bâtiments et une dernière grande réfection du *cardo* C3 (**fig. 92**)

Elle se caractérise par des changements significatifs. Au sud-est, on assiste à la création du mur 1050 de l'UC 15 positionné très en retrait du *cardo*, à une distance évaluée à 2 m au minimum (**tab. 2**, état 8 rive est, partie sud). Cette puissante construction occupe désormais l'emplacement des UC 10 et 11 de la phase 7. En raison de son degré de conservation, la possibilité d'un exhaussement des niveaux de circulation qui devaient lui être associés est plus qu'envisageable dans cette partie du site. Plus au nord, l'UC 14 serait détruite, comme en témoignent le sol 1209 et la sablière 1208 (UC 17) dont l'état de conservation ne permet pas de juger de son développement spatial.

En rive ouest, on situe à cette période l'apparition de la maçonnerie 1564 (UC 16), très fortement épiercée, malgré l'absence d'arguments chrono-stratigraphiques pertinents (**tab. 2**, état 2 coupe 43). Sa largeur et sa mise en œuvre (soubassement en schiste avec emploi de mortier de chaux comme liant) semblent accréditer une construction tardive, comme il s'en rencontre fréquemment sur les sites rennais. Il n'y aurait alors rien d'étonnant à ce que ce bâti soit contemporain du mur 1050. Par contre, on ne peut apporter plus de précisions sur cet édifice compte tenu de son état dégradé et d'une reconnaissance très lacunaire. On peut juste constater qu'il pourrait être installé bien en retrait du *cardo*, à l'instar de l'UC 15.

Plusieurs modifications touchent également l'axe viaire. Le caniveau oriental est condamné au profit

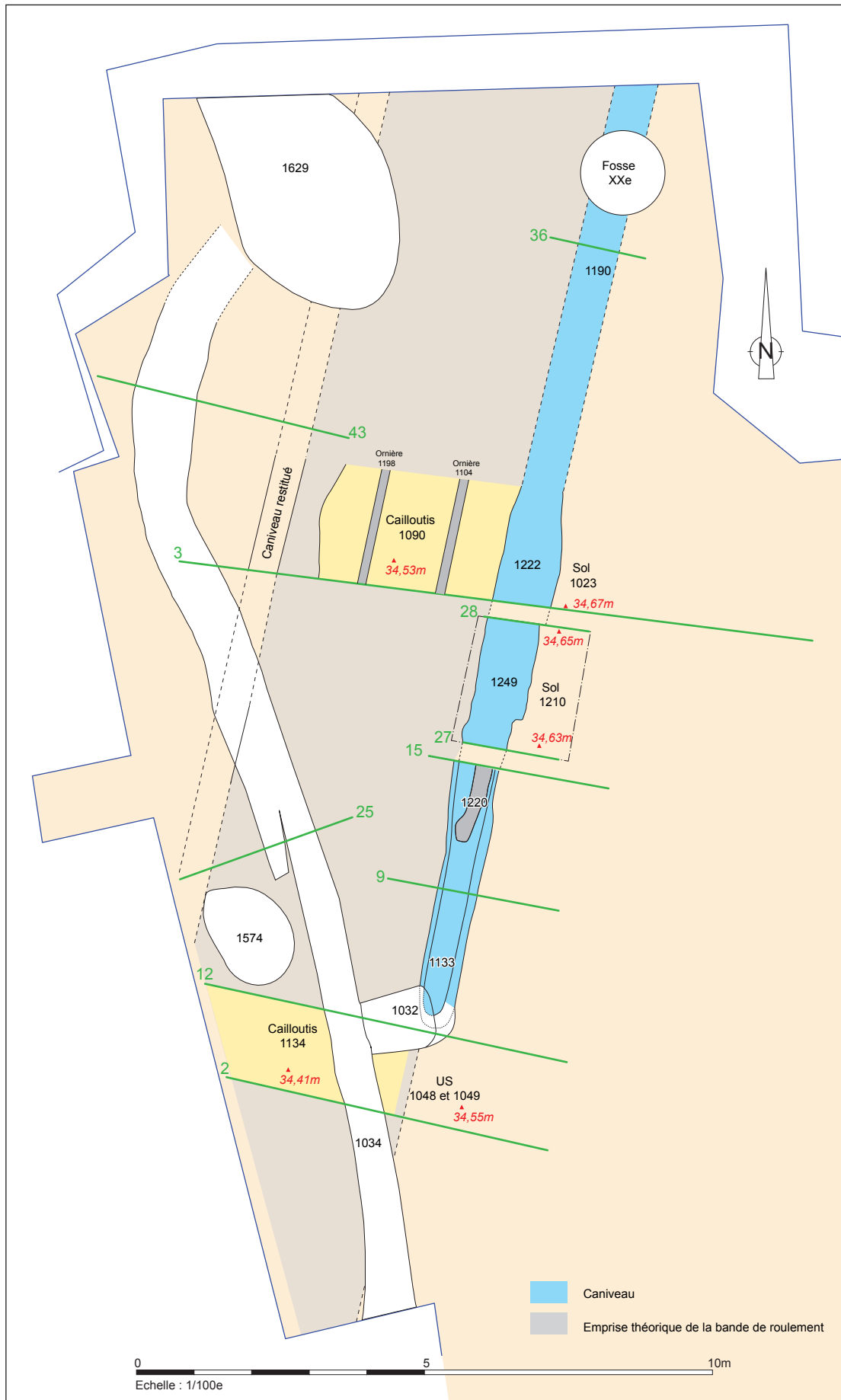


Fig. 91 Plan des vestiges de la phase 8 © A. Desfonds-Inrap

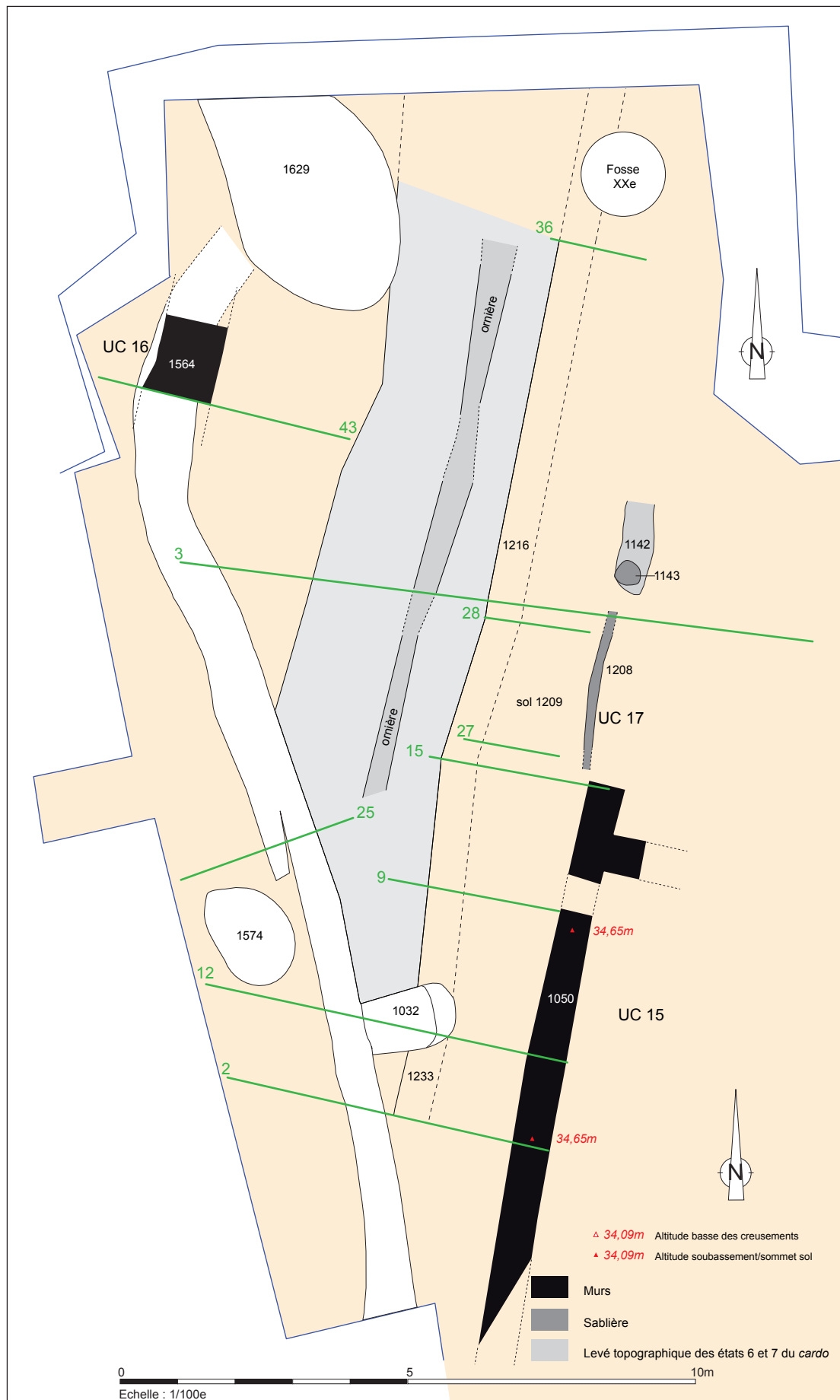


Fig. 92 Plan des vestiges de la phase 9 © A. Desfonds-Inrap

d'un équipement similaire (US 1233=1216, **tab. 2**, état 8 rive est, partie sud), mais décalé d'une quinzaine de centimètres vers l'ouest et qu'on retrouve désormais sur toute la longueur de la rue. C'est du moins ce que suggère une entaille du cailloutis 1134 de la phase antérieure à la hauteur de la coupe 2. Compte tenu des derniers aménagements, seul le bord ouest de ce nouvel équipement est conservé, rendant impossible la restitution de son gabarit initial. L'empreinte de son bord ouest est visible sur toute les coupes, hormis sur la douzième en raison de la présence de la fosse moderne 1032 qui l'a détruit. La projection à partir des relevés du bord ouest du caniveau 1233=1216 souligne un parcours non rectiligne avec un léger changement d'orientation à la hauteur de la terminaison nord de l'UC 15, difficilement explicable cependant. Compte tenu de sa situation stratigraphique, cet équipement fonctionne avec les niveaux de voirie les plus récents (US 1057=1058=1085, **tab. 2**, état 6 *cardo*) qui ne sont pas conservés dans la partie sud de la fouille. Ces niveaux de circulation sont beaucoup moins bien solides que les chaussées antérieures, ce qui justifie la présence de profondes ornières (US 1084 et 1056). La largeur de la nouvelle bande de roulement n'est pas connue puisque les surfaces de circulation sont détruites à l'ouest, mais elle est assurément supérieure à 2,70 m. Enfin, aucun caniveau ou fossé contenant son emprise n'a été observé sur son côté ouest.

Les quelques jalons chronologiques retrouvés dans le comblement du caniveau oriental placent cet épisode dans le courant du III^e siècle. Le mobilier du sol 1209 pourrait traduire une apparition de l'UC 17 intervenant vers le milieu du III^e siècle.

2.2.4.2.8 Phase 10 : le creusement d'un fossé en rive est (**fig. 93**)

Le dernier grand épisode consacre l'apparition du tracé fossoyé 1083=1022=1131 qu'on suit aisément depuis le nord de la fouille jusqu'à la hauteur de la coupe 2 (**tab. 2**, état 9 rive est, partie sud ; état 8 rive est partie nord). Au sud de celle-ci, on finit par le perdre en raison de son degré d'arasement et de l'existence d'aménagements plus récents. On suppose par défaut que les bâtiments à l'ouest et l'est du *cardo* C3 existent toujours. Par ailleurs, aucune nouvelle surface de circulation importante n'est réalisée, à l'exception de recharges sommaires et mal conservées dont l'intégration à cette phase n'est d'ailleurs pas assurée mais simplement envisagée (**tab. 2**, état 7 *cardo*). Le tracé fossoyé apparaît donc bien comme l'ultime aménagement apparaissant le long de la rue. Sa caractéristique principale est un fond qui remonte fortement à la hauteur des coupes 27 et 15 pour ensuite amorcer une pente qui reste toutefois assez négligeable. Curieusement, cette remontée se situe à jonction des UC 15 et 17, à un endroit où le gabarit du fossé tend ensuite à se réduire de façon significative même si un arasement de son sommet est plus que plausible, au moins dans la partie sud de son tracé. Quoi qu'il en soit, cet aspect rend impossible un écoulement des eaux pluviales dans son état final de fonctionnement. Ce fossé pourrait alors faire office de simple limite parcellaire et bénéficier d'un entretien différent de part et d'autres la limite nord de l'UC 15. Par défaut, cet épisode est placé dans le courant du III^e siècle.

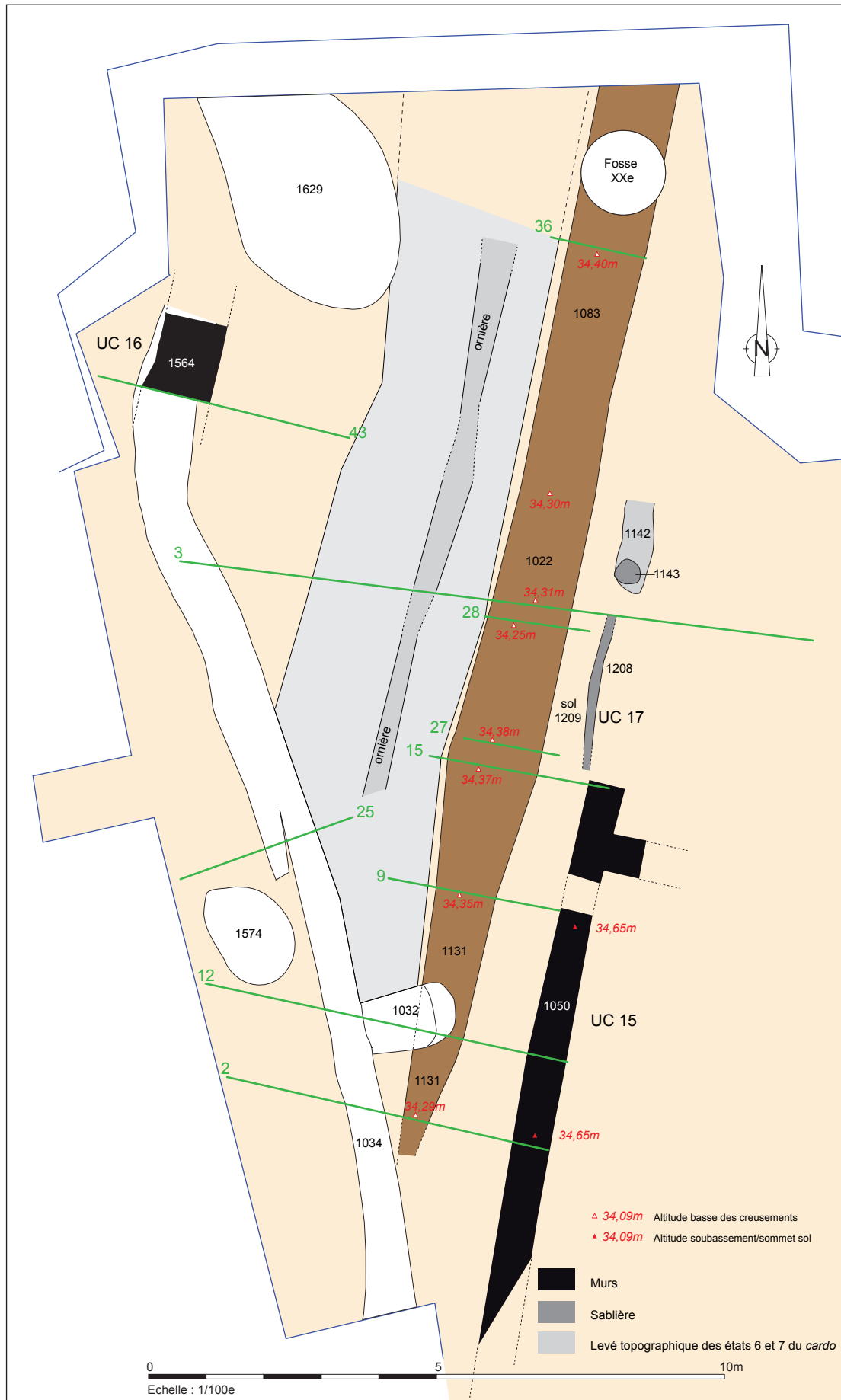


Fig. 93 Plan des vestiges de la phase 10 © A. Desfonds-Inrap

2.3 Les occupations à l'intérieur du quartier oriental

Comme pour la présentation de la rive orientale du *cardo* C3, le discours est scindé en deux parties. La première regroupe la présentation des données recueillies au sud du mur 1027 de l'UC 15, c'est-à-dire au sud de la dernière illustration de la limite foncière est-ouest principale. L'analyse s'appuie alors d'une part sur les coupes 21, 31 et 19, cette dernière étant dans la continuité de l'axe 2 ; d'autre part sur les axes 35, 11 et 33. En raison de leur implantation sur le terrain, ces relevés montrent de grandes similitudes qui justifient une présentation groupée. Rappelons qu'aucune de ces coupes n'a été conduite manuellement jusqu'au paléosol et qu'aucune n'atteint la fermeture nord de l'UC 15 pour des questions de circulation lors la fouille. Les résultats sont complétés par les observations faites lors du décapage à la mini-pelle entrepris en fin de l'opération et qui permettent d'aborder la question des occupations anciennes.

La seconde partie du discours intéresse la partie au nord de l'UC 15, explorée manuellement plus en profondeur. Sont utilisées les coupes 32 et 34 qui offrent un transect nord-sud des occupations, la première révélant en outre le déplacement de limites construites en fonction des périodes. Elles sont complétées par la portion est de la coupe 3 et par la coupe 28b qui n'est autre que la continuité de l'axe 28. Ces deux coupes autoriseront à corréliser la rive orientale du *cardo* aux occupations intérieures de l'îlot. On y adjoint la portion est de la coupe 7, considérée comme fiable en raison des correspondances avec les données de la coupe 34. Enfin, la coupe 13 nord-sud permet de discuter des relations stratigraphiques de part et d'autre de la limite foncière principale reconnue au terme du décapage (*supra* fig.10).

2.3.1 Les vestiges de la partie méridionale du quartier

Les données collectées lors de la fouille à la mini-pelle et l'analyse des coupes autorisent à distinguer 11 états dans ce secteur du site. Le terrain naturel est recouvert par un sédiment sableux verdâtre renfermant quelques galets de rivière et interprété comme le paléosol (US 1586). De rares charbons bois montre une anthropisation de celui-ci. Un as d'Auguste, frappé à Lyon entre 10 et 8 av. J-C., a été découvert au détecteur au sein de celui-ci. Il est néanmoins possible qu'il provienne de la couche supérieure, difficilement distinguable de l'US 1586, surtout dans le cadre d'un décapage mécanique.

L'US 1586 est en effet recouverte par un dépôt au faciès très proche, vert sombre, qui a livré plusieurs fragments de céramiques (US 1536). Parmi le mobilier prélevé, on mentionnera plus particulièrement un bord d'assiette Menez 16 en *terra nigra* et un pot ovoïde à décor de guillochis Menez 151. Ces récipients sont associés à une jatte et un pot de « type Besançon ». Le corpus des amphores est illustré par des morceaux de conteneurs de Tarconnaise, une amphore vraisemblablement italique et une dernière de Narbonnaise. Compte tenu de ces éléments, la couche 1536 semble avoir accueillie une occupation au cours de la dernière décennie avant notre ère ou au début du suivant. C'est dans cette couche 1536 que s'inscrivent les premiers aménagements mis en évidence.

Ceux-ci apparaissent sous forme de creusements qui ne semblent pas correspondre à des architectures de terre et bois. Exhumés lors du décapage à la mini-pelle, leur cote d'apparition est largement incertaine en raison de comblements homogènes, très difficiles à distinguer à l'œil nu de l'encaissant.

Le mobilier découvert au sein des remplissages plaide

en faveur d'aménagements non synchrones et invite à distinguer deux états.

2.3.1.1 Etat 1

2.3.1.1.1 Description des vestiges

Il réunit un fossé (US 1590) et une saignée rectiligne est-ouest (US 1588) se greffant sur celui-ci, mais difficilement interprétable (fig. 94).

Le fossé 1590, de direction est-ouest, est devenu clairement lisible à la cote 34 m. Il a été repéré en plan sur une distance de 3,65 m, avant d'être coupé par un creusement de l'état 2 à l'ouest. A l'opposé, il semble présenter un arrêt qui pourrait signaler le côté d'une entrée. En raison des difficultés de lecture, il n'offre plus qu'un profil en cuvette de 10 cm de haut pour une ouverture de 0,50 m. Son comblement, l'US 1589, présente un faciès argileux gris foncé et contient quelques charbons de bois. Le corpus céramique fragmentaire est caractéristique de la première décennie du I^{er} siècle et d'ailleurs assez similaire à celui de l'US 1536. Il comprend entre autres plusieurs vases en *terra nigra* (Menez 96, Menez 125 et 125/126) ainsi qu'un probable gobelet Menez 151 et un pot de « type Besançon » (Chartres 1123).

La saignée 1588 se raccorde au flanc sud du fossé précédent. En plan, aucune relation stratigraphique n'a été perçue et l'on suppose que ces deux creusements ont fonctionné de façon simultanée. L'US 1588 a été dégagée sur une distance approchant les 3 m et elle se prolongeait initialement vers le sud, à l'emplacement de l'ancienne Maison du Peuple. Elle offre une ouverture de 20 cm, un profil à bords verticaux conservé sur moins de 10 cm. Elle est comblée par un sédiment grisâtre et argileux contenant quelques charbons de bois et un unique tesson de céramique fine cuite en mode B. Aucune interprétation n'est proposée concernant sa fonction, mais l'hypothèse d'une sablière basse semble à écarter en raison de l'absence d'empreintes de même nature dans sa périphérie.

On associe à ces aménagements la fosse 1603, taillée pour partie dans le substrat. Elle comporte un plan quadrangulaire de 0,85 m de côté et un profil en cuvette conservé sur une quinzaine de centimètres. Son comblement (US 1602) livre exclusivement des vases à pâte fine et cuits en mode B. On retiendra notamment la présence d'une assiette Menez 51, assez bien conservée, qui situe la condamnation de la fosse 1603 dans le courant de la première moitié du I^{er} siècle de notre ère.

Enfin, deux autres creusements peuvent tout aussi bien datés de ce premier état que du suivant. Le premier (US 1547) dispose d'un plan ovalaire (30 cm x 23 cm) et est conservé sur une hauteur de 9 cm. Son remplissage est un limon argileux grisâtre, très riche en charbons de bois et contenant quelques clous et une lèvre d'une coupe Menez 125/126 (US 1546). Le second (US 1544), d'un diamètre de 20 cm, est encore profond de 12 cm. Son comblement est assez semblable au précédent (US 1545). Par leur gabarit, ces deux creusements s'apparentent à des trous de poteau qui apparaissent isolés.

Deux autres structures sont intégrées à ce premier état. La première, l'US 1561, est un gobelet ovoïde de type « Beuvray » à décor de guillochis installé dans l'US 1536. Une signature du potier ERIDVBNOS figure sous son pied. Ce vase, datable de la première décennie du I^{er} siècle de notre ère, contient un dépôt alimentaire (*infra* ci-dessous).

La fosse 1548 a également livré un pot de « type Besançon » en position verticale et arasé lors de sa découverte (fig. 95). Il a été retrouvé à cheval sur la limite sud du fossé 1590 et dans l'US 1536. Ce vase ne renferme aucun dépôt alimentaire mais un fond de pot de

« type Besançon » et une panse d'un gobelet à décor de guillochis Menez 151. Ces éléments plaident en faveur d'une datation comprise entre les dernières décennies du I^{er} av. et le début du I^{er} siècle ap. J.-C.

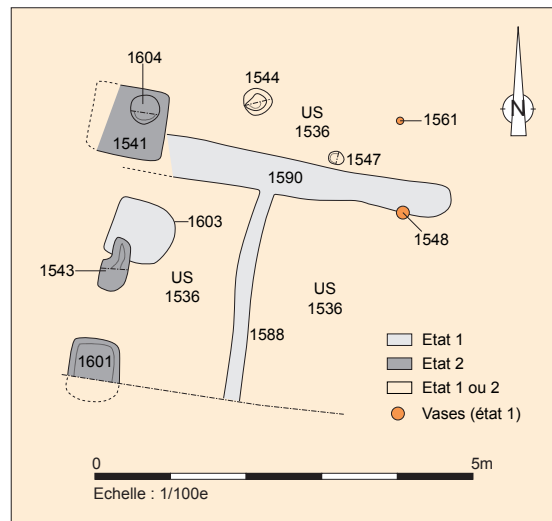
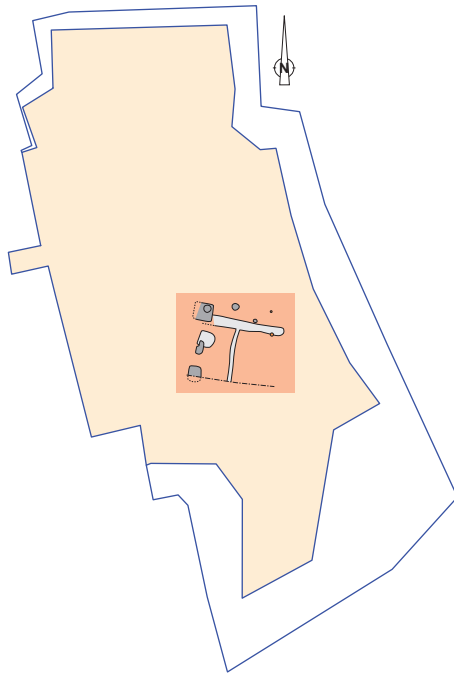


Fig. 94 Vestiges des états 1 et 2 retrouvés au sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap

2.3.1.1.2 Le dépôt du vase 1561

Description de sa fouille (M. Le Puil-Texier Anthropologue-Inrap)

Le vase en céramique 1561 a fait l'objet d'une fouille minutieuse en laboratoire. Comblé de limon sableux brun homogène, la moitié inférieure du vase a livré des restes osseux de faune (*infra* ci-dessous). Un fragment de *scapula* de porc obturait partiellement la moitié inférieure du vase (fig. 96). Sous cette dernière se trouvaient plusieurs fragments de pièces osseuses de plus petites tailles. Un phénomène de percolation a été observé au fond du vase qui a eu pour conséquence la migration de petits cailloutis et des ossements les plus petits, tels que les vertèbres de poissons. Il est difficile de savoir si le vase était obturé au moment de son dépôt, car il a été fracturé lors de sa découverte. Aucun indice matériel ne vient soutenir une telle hypothèse. Notons toutefois un certain ordonnancement des ossements révélé par la mise en place en dernier lieu dans le vase d'une omoplate de porc, sans doute en raison de sa taille puisque c'est le plus grand élément de cet ensemble.

Des dépôts alimentaires similaires sont connus au niveau régional dans des contextes urbains de Rennes-Condote (Lepetz et Pouille 2008), en milieu rural à Quimper (*ibid.*) ou encore à Montgermont en Ille-et-Vilaine (Sicard 2012). Ils correspondent à des quartiers de viande non brûlés déposés dans des vases. Ce type de dépôt se rencontre en milieu domestique et est interprété par certains auteurs comme un rite propitiatoire, sans doute en liaison avec des divinités domestiques (Lepetz et Pouille 2008).



Fig. 95 Le vase de « type Besançon » contenu dans la fosse 1548 en cours de fouille et écrété lors de sa découverte © A. Betton-Inrap, 07.08.2014-1978



A



B

Fig. 96 : A - Dépôt en cours de dégagement, on peut voir un fragment d'omoplate de porc qui repose à plat au milieu du vase (M. Le pul-Texier-Inrap).

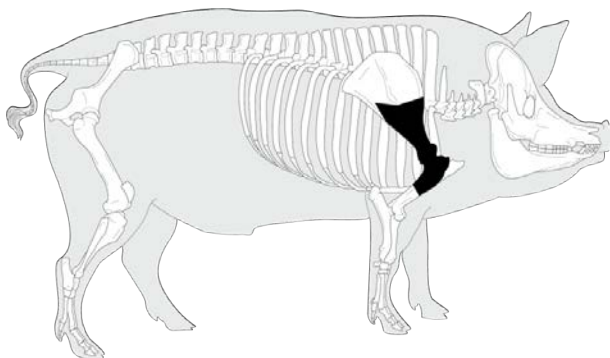
B - Illustration graphique du vase 1561 © R. Delage-Inrap

Description des ossements (S. Lepez- UMR 7209 / USM 303, Archéozoologie, Archéobotanique, Sociétés, pratiques et environnements CNRS - Muséum national d'Histoire naturelle)

Le matériel est contenu dans 3 sachets dont un est marqué CER US1561

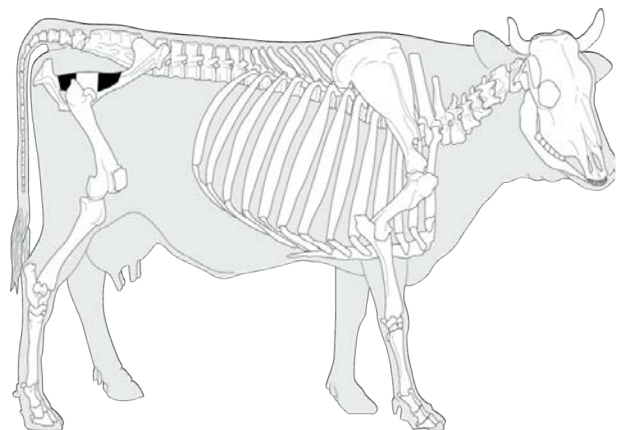
PORC

- Une extrémité proximale d'un humérus droit. L'extrémité proximale n'est pas soudée, ce qui donne un âge de moins de 42 mois. La diaphyse est tranchée à peu près au milieu de l'os.
- Deux fragments de scapula droite (peut provenir de la même pièce)
Il s'agit donc d'un morceau d'épaule.



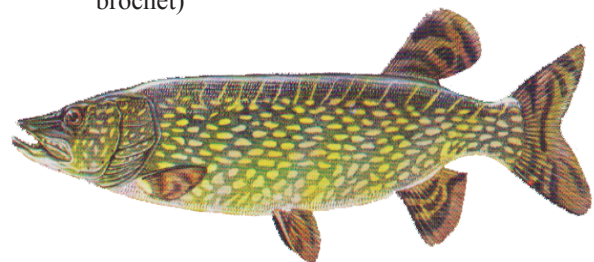
BOEUF

- Deux fragments d'un possible même coxal droit. Des traces de tranchage sont visibles



BROCHET

- 7 vertèbres précaudales
- 2 fragments de vertèbres
- 3 fragments d'un (même ?) dentaire
- 1 fragment d'un prémaxillaire
- 2 petits fragments d'os (probablement du brochet)



Le poisson est donc représenté par des éléments de son corps et des éléments de sa tête. Il est difficile de savoir s'il n'y a qu'une seule bête ou plusieurs. On penche plutôt vers la présence d'un unique individu

- 38 esquilles indéterminées

Les fragments ne sont pas déterminables. Il s'agit d'éclats d'os plats, dont certains proviennent sans doute du bœuf.

La céramique contenait plusieurs dizaines d'os dont on peut reconnaître une pièce de viande de porc provenant d'une épaule gauche d'un animal immature. Les parties présentes et les traces de découpe révèlent une préparation préalable et une volonté de ne placer que cette partie.

Deux morceaux d'os coxal (bassin) droit de bœuf accompagnent les os de porc. Là aussi des traces reflètent la découpe bouchère. Bien sûr l'importance de cette partie sur l'animal eu égard à la taille de la céramique empêche d'envisager l'introduction d'une pièce de forte taille. Il s'agit de 2 morceaux distincts. Les quelques autres esquilles présentes peuvent correspondre à d'autres petits morceaux. Enfin des morceaux d'au moins un brochet (tête et morceau de corps) complètent l'assemblage.

Se pose la signification de tels dépôts. Des découvertes similaires ont été faites place Hoche et place Sainte Anne et il faut reconnaître que le contenu des céramiques se ressemble. Les deux espèces, le porc et le bœuf, sont présentes sous la forme de segments d'épaules, de cuisse et d'autres parties mais toujours mises en pièce. Sur le site du jeu de paume, la nouveauté est ici la présence du poisson, sous la forme du brochet, qui n'avait pas été repéré ailleurs.

La signification de tels dépôts n'est pas aisée à définir. Sans doute s'agit-il de témoignages de rituels célébrés en contexte privé. Il est remarquable de voir ces découvertes se multiplier au fil des fouilles menées à Rennes-Condote et intrigant de ne pas les voir ailleurs. Sans doute les gestes observés ici sont une spécificité de la cité.

2.3.1.2 Etat 2

Il regroupe trois fosses alignées sur un axe nord-sud (*supra* fig. 94, US 1601, 1543 et 1541). Seule la structure 1543 a été abordée en plan dans sa totalité. La fosse 1601 se poursuit en effet dans la berme de la coupe 19, tandis que le creusement 1541 est coupé au nord par un fossé de l'état 11 et que sa terminaison ouest a été gommée par le mur 1050 de l'UC 15. Son remplissage (US 1540) serait également percé par un trou de poteau (US 1604)

qui apparaît isolé.

La fosse 1543, vaguement rectangulaire, n'est plus qu'une cuvette d'une dizaine de centimètres de profondeur comblée par un sédiment verdâtre et limoneux emprisonnant quelques charbons de bois. On note qu'elle est positionnée au-dessus du creusement 1603 de l'état 1. Une confusion entre les limites de ces deux structures n'est pas à exclure. En revanche, la fosse 1541, sans doute de plan quadrangulaire (0,73 m x 0,90 m) à l'instar du négatif 1601, est conservée sur une hauteur de 25 cm et offre des bords évasés, un fond plat surcreusé à l'emplacement du poteau 1605. Elle recoupe *a priori* le comblement du fossé 1590. Elle est comblée par un dépôt limoneux verdâtre (US 1540) qui n'a livré qu'un fragment de paroi d'une céramique à pâte sombre. Le remplissage du trou de poteau 1604 renferme quant à lui un morceau de vase bobine en *terra nigra*.

La fosse 1601, aux dimensions certainement équivalentes à la précédente, est scellée par un sédiment argileux sombre qui a livré de nombreux tessons de poterie. Une céramique sigillée, une coupe Drag. 24/25 du groupe de Millau-La Graufesenque, fixe le comblement de la structure durant le deuxième quart du I^{er} siècle.

2.3.1.3 Etat 3

Les creusements de l'état 2 sont ensuite recouverts par un dépôt limoneux verdâtre très riche en charbons de bois et dont l'essentiel a été enlevé à la mini-pelle (US 1535). Le mobilier recueilli à cette occasion n'apporte aucune précision chronologique déterminante car il s'inscrit dans le I^{er} siècle. Ce dépôt est ensuite surmonté par un cailloutis assez peu compact, composé de gravier mélangé à un limon verdâtre (US 1462=1497). C'est sur ce cailloutis que s'est achevée la fouille manuelle dans ce secteur. Il est donc logiquement présent à la base des coupes 19, 33, 11 et 31, mais seulement dans la partie sud de ces deux dernières (fig. 97)21. Son niveau d'apparition se situe entre 34,32 m (coupe 33) et 34,23 (coupe 19) indiquant un léger pendage d'est en ouest.

21. Comme précédemment la présentation des coupes fait appel à un code couleur. L'emploi de ces dernières ne renvoie aucunement à des correspondances sur les figures déjà présentées.

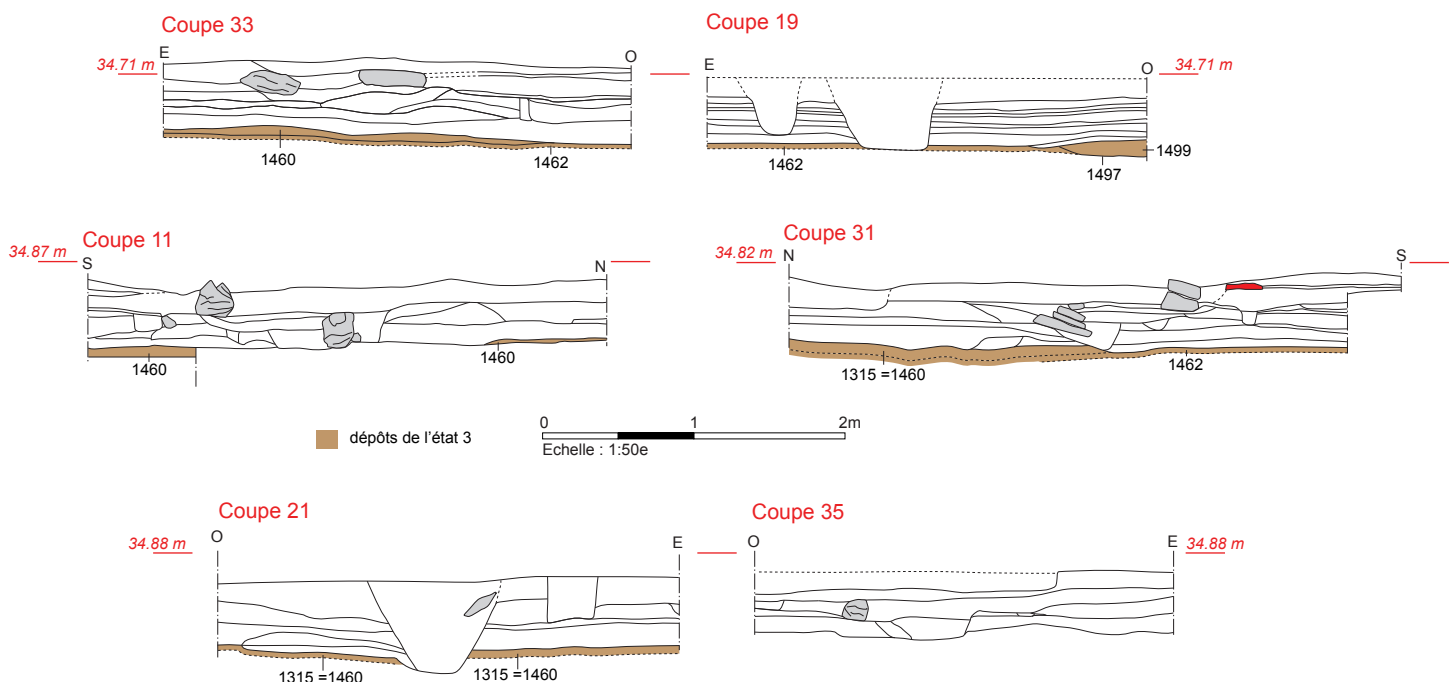


Fig. 97 Coupes 33, 19, 11, 31, 21 et 35- Dépôts et aménagements de l'état 3 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap

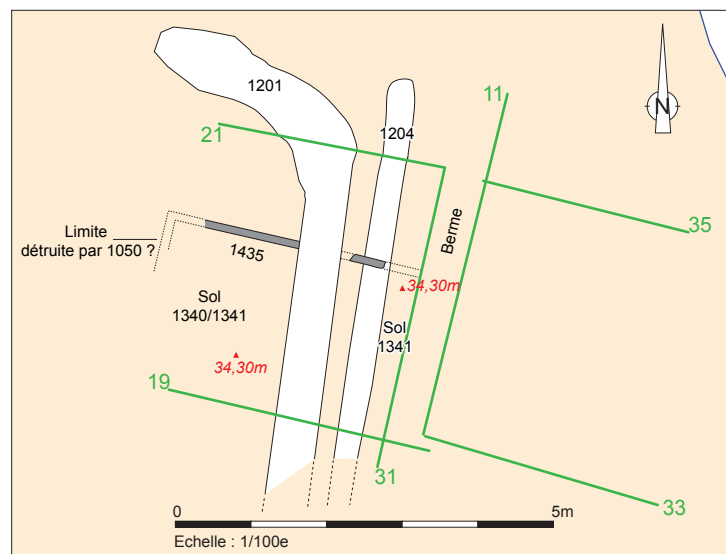
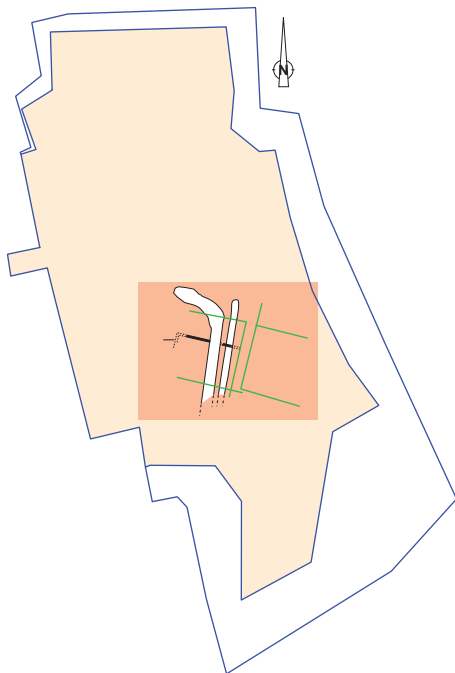
On associe à ce cailloutis une couche limoneuse verdâtre assez meuble, qui est interprétée comme un dépôt d'occupation (US 1460=US 1315). Celui-ci recouvre seulement partiellement le niveau de circulation puisqu'il est absent sur la coupe 19. Le cailloutis 1462=1397 y est alors directement recouvert par un sol plus récent. Cet aspect pourrait traduire un raclage ou bien l'existence d'une limite mal analysée lors de la phase terrain.

Quoi qu'il en soit, l'extension en plan de cette première surface n'est pas connue. Elle n'est en outre associée à aucune limite construite. Toutefois, sa légèreté et la nature de la couche 1460=1315 plaident plutôt en faveur d'un sol d'extérieur. On pourrait aussi associer à son fonctionnement la couche terreuse 1499 qui recouvre la portion de cailloutis 1497 (coupe 19). Elle semble venir combler une dépression, peut-être due à des aménagements excavés antérieurs, dont la fosse 1601 de l'état 3, même si cette dernière semble légèrement décalée vers l'est en plan.

Concernant les éléments de datation, ils sont avant tout à rechercher dans le dépôt qui scelle le cailloutis 1462=1497. L'US 1315 a livré une coupe Ritt. 12 de Gaule centrale fabriquée entre 30 et 70 ap. J.-C. et une assiette Drag. 15 de La Graufesenque du milieu du I^{er} siècle. Elles sont associées à une lèvre d'une probable amphore G.4 à pâte brune. Une seconde assiette de la Graufesenque, produite à la même période et de type indéterminé, a été exhumée dans la couche 1460. Elle est de nouveau associée à des fragments d'amphores régionales dont une à pâte brune. L'US 1499 fournit comme élément reconnaissable une amphore régionale Dr. 2/4 à engobe blanc qui situe son installation dans la seconde moitié du I^{er} siècle. En définitive, l'ensemble de ces marqueurs autorise à situer la fin de cet épisode durant l'intervalle 50-70 ap. J.-C. .

2.3.1.4 Etat 4

Il n'est illustré que sur les coupes 19 et 31 et marque pour la première fois l'apparition d'un bâti léger dont les composants sont néanmoins très dégradés (**fig. 98 et 99**). Une seule limite construite a en effet été mise en évidence. Il s'agit en l'occurrence d'un négatif de sablière nord-sud (US 1435) dégagé sur une longueur de 2,40 m et large d'une dizaine de centimètres. Son niveau d'apparition s'inscrit entre 34,32 m et 34,22 m



d'est en ouest. A l'est, cette sablière n'est pas présente à la hauteur de la coupe 11, tandis qu'elle est coupée par le mur 1050 de l'UC 15 à l'ouest. Elle n'a pas été retrouvée en aval de cette maçonnerie²². Cette empreinte fonctionne avec le cailloutis 1340=1341 dont elle semble contenir le développement sur l'axe 31. Une érosion de cet épisode est néanmoins envisageable au nord de cette limite en raison du profil *a priori* tronquée de la sablière. Sur l'axe 19, le sol 1340=1341 est en outre coupé, comme la plupart des dépôts antiques, par le fossé 1201 attribué à l'état 11. Il recouvre aussi directement le cailloutis de l'état 3 (US 1462). Sa surface de circulation est composée de petits graviers liés par un limon brun vert contenant quelques charbons de bois. Sur la coupe 19, une couche hétérogène mélangeant une argile jaune et un limon brun, l'US 1496, s'intercale entre le sol 1341 et le dépôt 1499. Elle peut-être interprétée comme un remblai de nivellement avant l'installation du cailloutis, mais nous verrons, lors de la corrélation avec la rive orientale du *cardo*, qu'une autre solution apparaît plus convaincante. Ce cailloutis est épais au maximum de 8 cm et n'offre aucun pendage d'est en ouest. Son sommet est plan et régulier, légèrement supérieur à 34,30 m. Cet aspect se retrouve pleinement sur la coupe 31 où son épaisseur est légèrement inférieure et de 5 cm au maximum. On présume que cet écart se justifie par la recherche d'un niveau assez plan, à la différence du cailloutis de l'état 3. C'est pourquoi, la surface 1340=1341 est interprétée comme un sol d'intérieur.

L'absence de la sablière 1435 à la hauteur de la coupe 11 pourrait traduire l'existence d'un retour nord-sud sous la berme qui la sépare de l'axe 31, retour que le décapage à la mini-pelle n'aurait pas permis d'appréhender dans des conditions optimales compte tenu d'un négatif somme toute assez ténu. L'absence du cailloutis 1340=1341 sur la coupe 11 appuierait pleinement cette idée. La projection du tracé de la sablière 1435 laisse aussi à penser qu'elle a pu être détruite en partie par une tranchée plus récente. Quant au sol 1340=1341, une erreur de fouille est toujours envisageable à la hauteur de la vignette 3, tout

22. Ce dernier point suggère l'existence d'une limite est-ouest complètement effacée par le mur 1050 de l'UC 15 qui rappelle que le apparaît très tardivement.

Fig. 98 Plan des vestiges de l'état 4 dans la partie sud-est du quartier © A. Desfonds-Inrap

comme sa destruction par des occupations plus récentes²³. En définitive, il n'est pas possible de restituer en plan la surface que couvre ce premier édifice.

Les éléments de chronologie absolue sont contenus dans l'épaisseur des US 1340 et 1341 et sont assez hétérogènes. Quelques vases sont clairement résiduels : assiette Menez 22, coupe Menez 96, cruche à engobe blanc (US 1340). La sigillée est représentée par une assiette Drag. 16 de Millau de la première moitié du I^{er} siècle (US 1340), présente également dans un dépôt de l'état suivant (US 1284), ce qui relativise sa portée tout en soulignant des phénomènes d'interférences manifestes. L'US 1341 renferme une coupelle Drag. 24/25 de Gaule centrale fabriquée entre 30 et 60 ap. J.-C., ainsi qu'une assiette Menez 55 *en terra nigra*, fréquente

au milieu du I^{er} siècle et au début de l'époque flavienne. Les céramiques communes sombres ou à pâte claire sont par leur caractéristiques techniques typiques du I^{er} siècle également. En somme, la création du niveau de circulation 1340-1341 ne semble guère antérieure aux années 50 ap. J.-C. Cette proposition impliquerait une succession assez rapide entre le dépôt 1460=1315 de l'état 3 et celui-ci. Une autre solution affirme que les US 1460 et 1315 ne sont pas entièrement liées au fonctionnement du cailloutis 1462=1497 de l'état 3 et qu'une confusion s'est opérée lors de la fouille. Dans cette optique, l'US 1460=1315 est peut-être toujours active à l'état 4, du moins sa partie sommitale, hypothèse qui appuie l'existence d'un retour nord-sud à la sablière 1435 non perçu lors de la phase terrain, entre les coupes 11 et 31.

23. L'épaisseur du sol 1457 plus récent dans la portion ouest de la coupe 33 est un argument à verser au dossier.

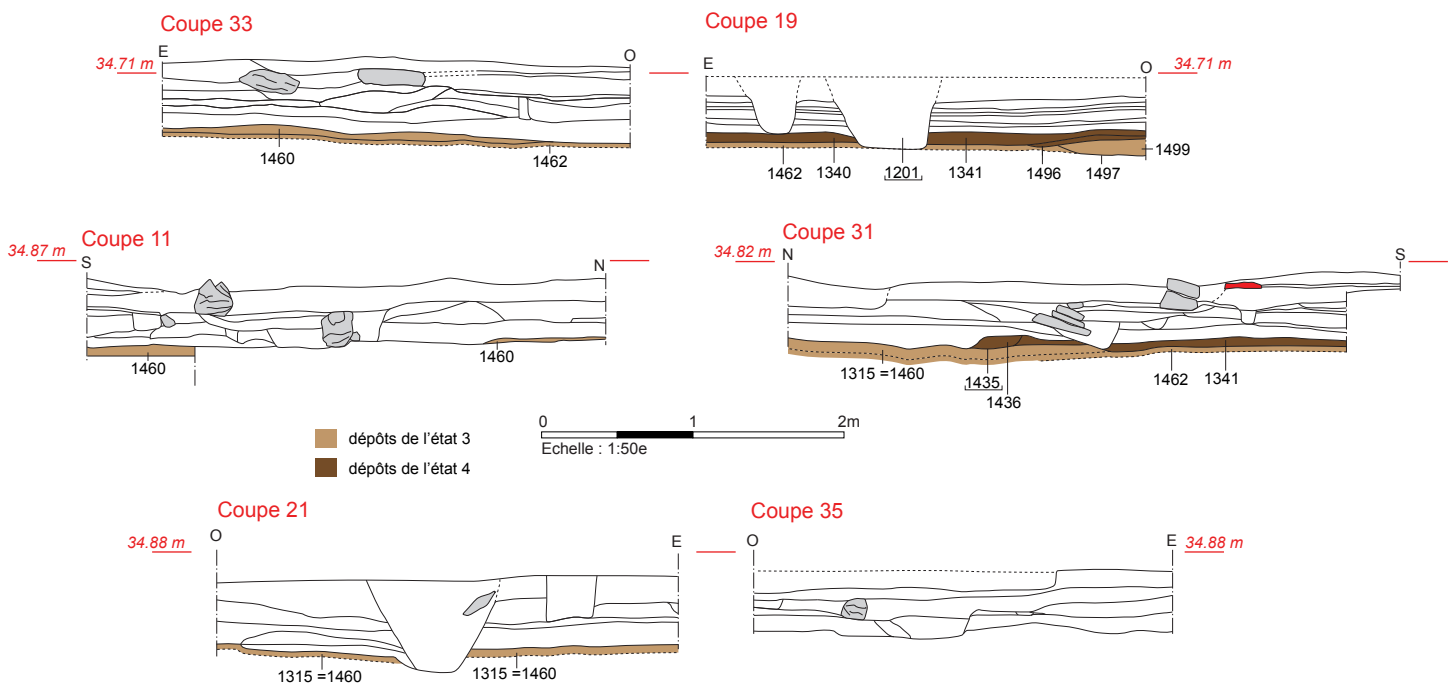


Fig. 99 Coupes 33, 19, 11, 31, 21 et 35- Dépôts et aménagements de l'état 4 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap

2.3.1.5 Etat 5

Ce nouvel épisode est représenté sur toutes les coupes. Il débute logiquement par la destruction du bâti antérieur, illustré seulement par la couche 1436 (fig. 101). Celle-ci est une argile sableuse jaune contenant des graviers, sans doute issus du sol de circulation 1340=1341, et qui vient combler l'empreinte de la sablière 1435. Au nord de cette ancienne limite, on procède ensuite à l'étalement d'une couche d'argile jaune compacte et de cailloux, l'US 1314, présente sur les coupes 21 et 31. Son épaisseur est inégale sur l'axe 21 puisqu'elle est comprise entre 5 cm à l'ouest et 14 cm à l'est, épaisseur maximale qui se retrouve alors sur le relevé 31. Cet apport sert de fondation à un sol constitué de galets de rivière agglomérés à l'aide d'une argile jaune compactée (US 1228, fig. 102). Celui-ci apparaît aux environs de 34,45 m (coupe 31). Cette altitude se retrouve à l'est du fossé 1201 de l'état 11 (coupe 21). En revanche, à l'ouest de ce creusement, la cote d'apparition du sol 1228 se place au maximum à 34,35 m. Or, c'est précisément dans cette portion de la coupe que la couche 1314 est la moins épaisse. La question d'un sol disposé en paliers est donc

posée. Elle implique la disparition d'une limite nord-sud qui aurait été effacée par le passage du fossé 1201.

Dans le sens nord-sud, le sol 1228 et sa fondation 1314 sont présents jusqu'au contact d'une tranchée (fig. 100, US 1464 ; fig. 101 coupe 31). De nouveau, la piste d'une fermeture est-ouest, à l'emplacement de cette tranchée qui serait venue la détruire, est très concevable, d'autant que les aménagements de cette période sont différents au sud de celle-ci. On intègre en effet à cet épisode le sol 1284 qui figure sur relevés 31 et 19. Il s'agit là encore d'un lit de galets de rivière liés par un limon verdâtre dont le sommet, légèrement irrégulier, s'inscrit entre à 34,35 m et 35,42 m (coupe 31). Dans le sens est-ouest, aucun pendage n'est notable et le sol apparaît à 34,37 m. Il est alors coiffé par un niveau d'occupation composée d'une argile limoneuse verdâtre meuble et charbonneuse (US 1277, coupes 19 et 31).

À la hauteur de la vignette 3, une séquence analogue est observable. La continuité du sol 1228 et de sa fondation 1314 est attestée sur les axes 11 et 35, mais ces deux US ont été regroupées sous le numéro 1356 dont le sommet est à 34,45 m, comme sur le relevé 31. Le sommet assez régulier et soigné montre un agglomérat de galets liés par

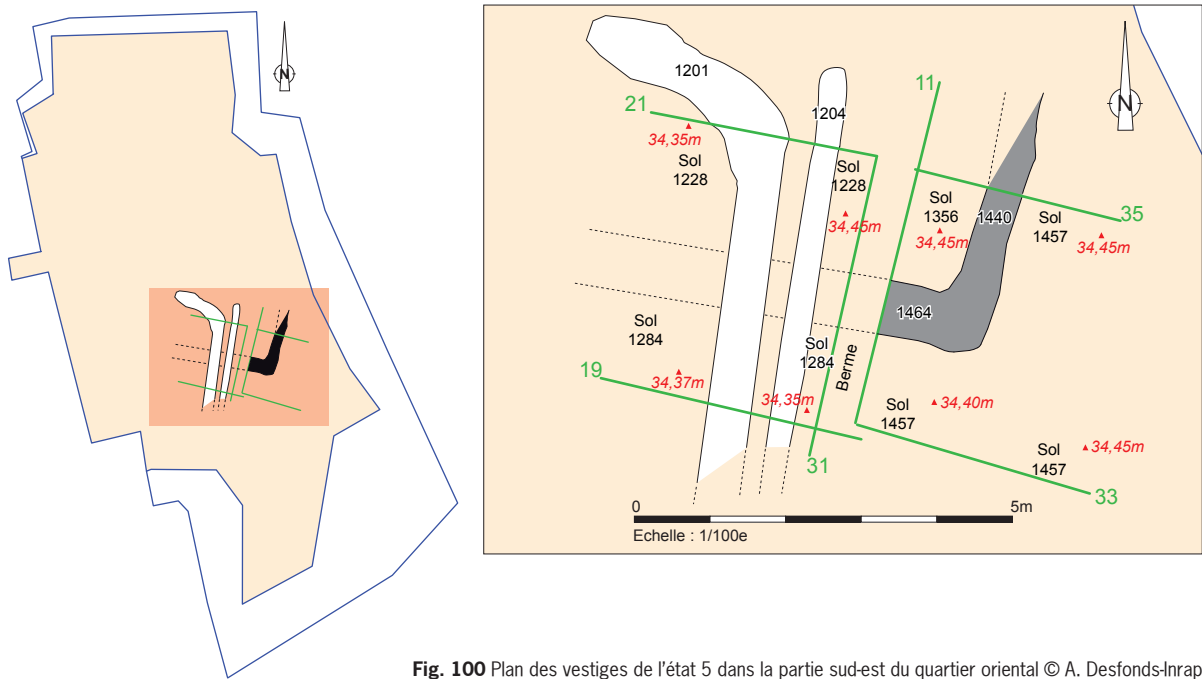


Fig. 100 Plan des vestiges de l'état 5 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap

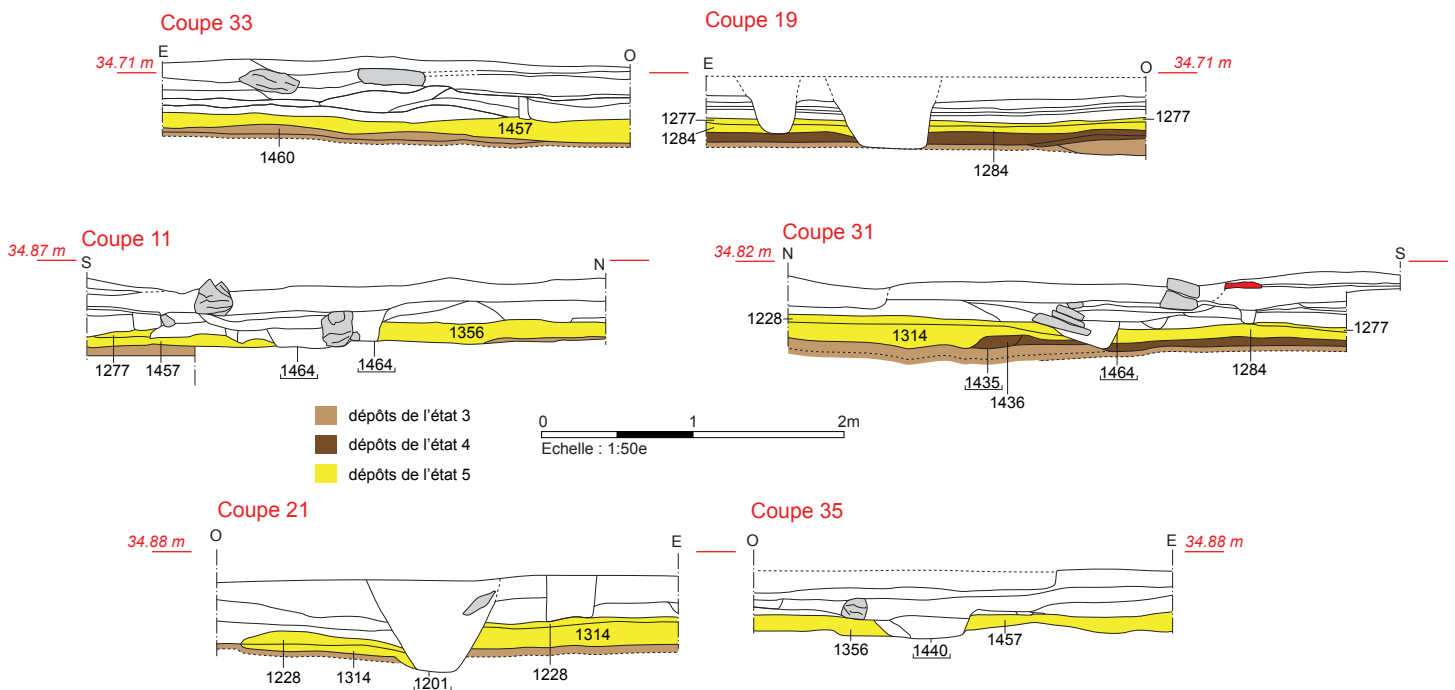


Fig. 101 Coupes 33, 19, 11, 31, 21 et 35- Dépôts et aménagements de l'état 5 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap

un sable jaune très compacté. De nouveau, le sol 1356 est limité sur son côté est par une tranchée (fig. 101, US 1440, coupe 35) qui n'est autre que le retour nord-sud au creusement 1464. Le creusement 1464 coupe 1356 sur la coupe 11 car il s'agit selon toute vraisemblance du négatif d'une ou plusieurs parois successives, refaites au même emplacement, dont les contours n'ont pas été bien cernés à l'ouest de la coupe 31²⁴. Une interprétation analogue est avancée au sujet du creusement 1440. On associe à l'US 1356 la couche 1457 présente à l'est du creusement 1440 (coupe 35) et dont le sommet se place à la même altitude.

24. C'est pourquoi le prolongement de 1464 est figuré en pointillé sur la fig. 100.

Il s'agit d'un sol de galets de rivière, relativement épais à l'image de 1356, liés par un sédiment brun en surface et non pas jaunâtre (fig. 103).

Une stricte équivalence entre ces deux niveaux de circulation est donc peu probable et la piste d'une limite construite effacée par la tranchée 1440=1464 semble confirmée notamment au regard des données des coupes 31 et 19 et exposées ci-dessus.

Le sol 1457 est présent au sud de la vignette 3 où il offre une épaisseur de 15 cm au maximum (coupe 33). Il recouvre alors directement le dépôt 1460 de l'état 3, tout en présentant un léger pendage d'est en ouest. Ponctuellement, il est encore scellé par le niveau d'occupation 1277 sur la coupe 11. Une équivalence

avec le niveau de circulation 1284 paraît par conséquent assurée. On ajoutera pour terminer cette présentation que le décapage à la mini-pelle souligne sans ambiguïté que les sols 1228=1356 et 1457 se prolongeaient au moins jusqu'à la hauteur de la fermeture nord de l'UC 15 qui les a détruits.

Concernant l'aspect chronologique, force est de constater que les indices sont rares et généralement peu pertinents. Certaines US n'ont livré aucun mobilier (US 1356 et 1457). D'autres fournissent des éléments qui s'inscrivent dans la première moitié du I^{er} siècle (US 1314, 1284 avec une assiette en sigillée Drag. 16 de La Graufesenque présente aussi dans un dépôt de l'état 3) et qui sont considérés comme résiduels. Le sol 1228 renferme un fond d'assiette en sigillée de Lezoux fabriquée entre 30 et 70 ap. J.-C. Elle est associée à un bord de G. 4 à pâte brune et cœur gris. Le niveau d'occupation 1277, qui clôt l'état 5, fournit un petit lot au sein duquel figure une coupe Ritt. 8 de Montans des années 40-70 et un fragment d'une assiette Drag. 18 de La Graufesenque fabriquée entre 30 et 60 ap. J.-C. Une lèvre d'une coupe Menez 75/82, classique au milieu du I^{er} siècle, est à mentionner. La céramique commune sombre comprend notamment une jatte dont un exemple est signalé dans le comblement du puits P7 de la place Hoche daté de la seconde moitié du I^{er} siècle. Hormis une panse de Tarraconaise, les amphores sont représentées par des tessons d'emballages régionaux qui ne dénotent pas au sein de l'ensemble. L'élément le plus récent est une anse trifide d'une probable bouilloire cuite en mode B dont la pâte est plutôt caractéristique du II^e siècle. En définitive, on peine à dater ce cinquième état et à cerner une différence chronologique par rapport au précédent. On proposera donc, sur la base des deux pièces en sigillée de l'US 1277, une datation comprise entre les années 50 et 70 ap. J.-C., ce qui induit une succession relativement rapide des aménagements.



Fig. 102 Vestiges du sol 1228 à la hauteur des coupes 21 et 31, le solin à droite du cliché est plus récent © A.-S. Paranthoën-Inrap, 10.07.2008-908



Fig. 103 A droite du cliché, au pied de la coupe 11, le sol 1356 équivalent à l'US 1228 et coupé par un solin plus récent et par la tranchée 1440. A l'est de celle-ci, le sol 1457 © R. Ferrette-Inrap, 25.07.2008-1477

2.3.1.6 Etat 6

Les données sont encore très lacunaires en raison des modifications apportées ultérieurement qui ont compliqué la lecture du terrain et entraîné des confusions. C'est pourquoi, cet épisode n'est illustré que sur les coupes 31, 33, 11 et 35 (fig. 104 et 105).

Un négatif de cloison a été repéré à la hauteur des axes 11 et 31 (US 1500). Ce négatif se distingue en plan par un arrêt assez net des sols 1292 et 1324 et par une trace linéaire noirâtre dégagée seulement sur une longueur inférieure à 1 m depuis la coupe 11 (fig. 106). A l'ouest de l'axe 31, cette trace n'a pas été perçue lors de la fouille, mais uniquement lors du dessin de la coupe. Son extension initiale reste par conséquent inconnue, à l'instar du développement du bâti auquel elle se rattache. Le sol 1324, équivalent par sa matrice à l'US 1292, est composé de galets de rivière agglomérés à l'aide d'un limon verdâtre. Son sommet se situe aux alentours de 34,45 m sur la coupe 33, où il coiffe l'US 1457 de l'état 5 et à 34,45 m sur les coupes 31 et 11. Il est surmonté au sud-est par une couche de texture fine et verdâtre de quelques centimètres d'épaisseur (coupe 33, US 1383), interprétée comme un dépôt d'occupation.

Quelques évolutions sont aussi perceptibles sur la coupe 35. Les sols 1356 et 1457 sont recouverts par un lit de plaquettes de schiste bleu posées à plat (US 1456) dont la conservation est très médiocre. Ce lit a également été repéré au nord de la coupe 21 lors du décapage à la mini-pelle. Ponctuellement, il est recouvert par un cailloutis de galets de rivière (US 1456b). On suppose que l'US 1456 et le cailloutis qui la surmonte procèdent d'une réfection du bâti antérieur, tandis que la sablière 1500 matérialiserait l'apparition d'une construction légère qui se développerait principalement en direction du sud.

De nouveau les marqueurs chronologiques sont peu nombreux et concernent avant tout les sols 1292 et 1324. Le premier contient, comme élément remarquable, un minuscule fragment en sigillée de La Graufesenque des années 30-70 ap. J.-C. et un bord d'une coupe Menez 96. Le second a livré un unique tesson, une sigillée du service A de la Graufesenque à décor de feuilles d'eau. L'apparition pour la première fois dans ce secteur de la fouille d'une pièce d'un service flavien est à noter. Bien qu'unique, cette assiette situe l'état 6 dans le courant du dernier tiers du I^{er} siècle au plus tôt.

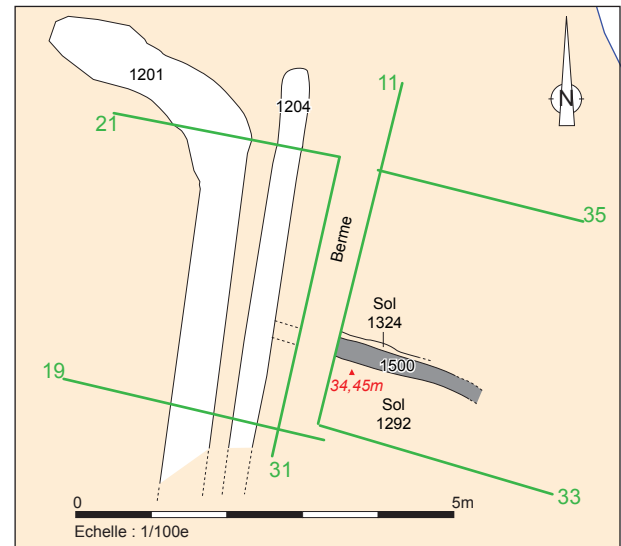
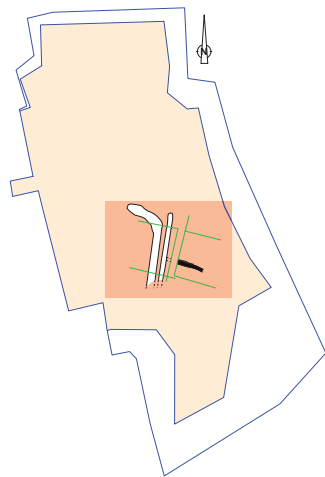


Fig. 104 Plan des vestiges de l'état 6 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap

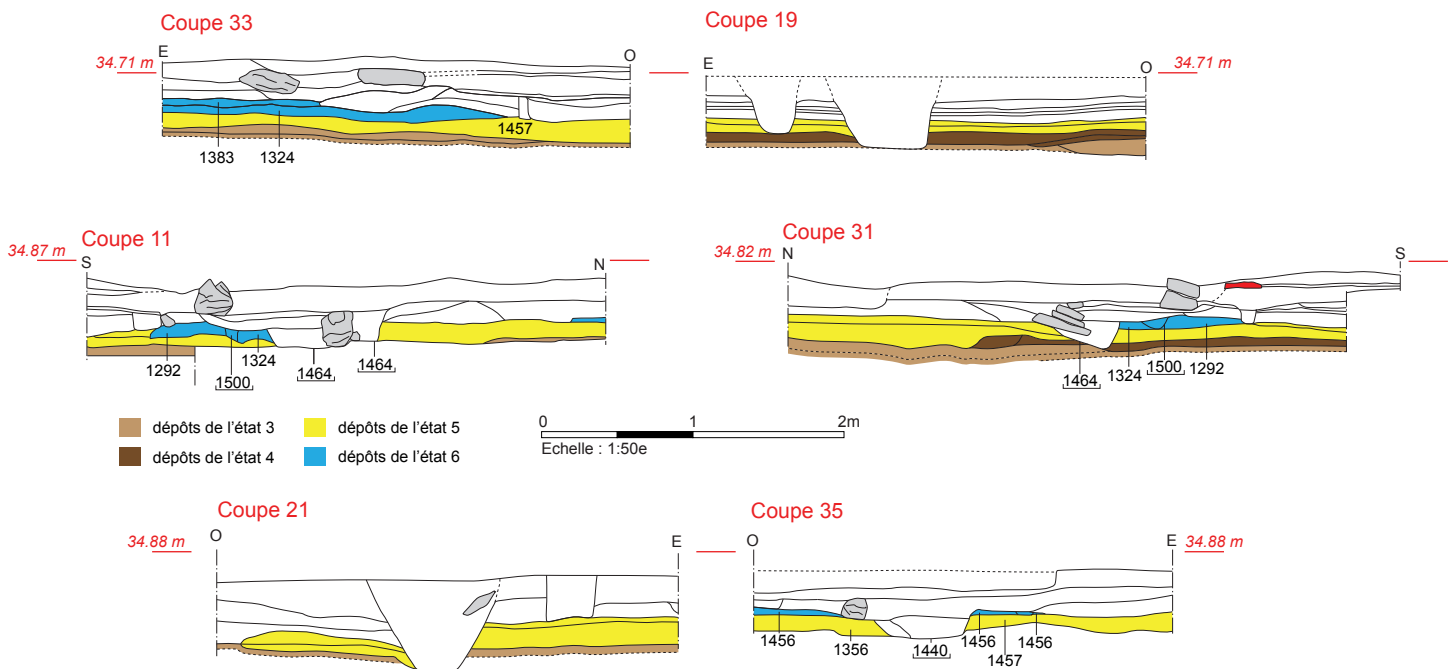


Fig. 105 Coupes 33, 19, 11, 31, 21 et 35- Dépôts et aménagements de l'état 6 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap



Fig. 106 Négatif de l'empreinte 1500 à l'est de la coupe 11. A sa droite, la tranchee 1464 en cours de fouille et le solin 1157 de l'état 8 © R. Ferrette-Inrap, 31.07.1790

2.3.1.7 Etat 7

Ce nouvel épisode figure sur toutes les coupes. Dans la partie nord et nord-ouest des vignettes 2 et 3 (**fig. 108**, axes 21, 31, 11 et 35), on assiste à l'installation d'un épais remblai de sable jaune damé, épais d'une quinzaine de centimètres (US 1160=1174) qui vient recouvrir le lit de plaquettes de schiste 1456 de l'état 6 (coupe 35) ou le sol 1128 de l'état 5 (coupe 21). Sur la coupe 21, un dépôt hétérogène, l'US 1243 (mélange d'argile jaune et de limon brun vert avec des graviers), s'intercale entre l'US 1174 et 1228. Il est intégré à cet état.

La surface de 1160=1174, dont la cote maximale est à 34,55 m, est indurée et comporte plusieurs plages rouges, vestiges d'anciens foyers démontés, qui soulignent qu'elle a servi de sol de circulation. Dans un deuxième temps, le décapage à la mini-pelle a permis de constater que l'US 1160=1174 se développait initialement jusqu'au contact de la fermeture nord de l'UC 15 pourtant largement postérieure, mais pas au-delà, suggérant la destruction d'une limite construite est-ouest à sa hauteur. En outre, cette US de sable jaune est suffisamment caractéristique pour affirmer sans difficulté une équivalence avec l'US 1129 des axes 9 et 12 (*supra* 2.2.3.2.5 Etat 5). Cette corrélation indique par conséquent que l'état 7 s'intègre à la phase 6 précédemment décrite.

Au sud et au sud-est, aucune limite concrète n'est synchrone de l'US 1160=1174. Sur la coupe 35, elle s'arrête au contact du solin 1158 de l'état suivant (**fig. 107**). On ne la retrouve pas à l'est de la tranchee 1440, soulignant la destruction d'une limite construite sur ce côté, sans doute à l'emplacement de ce creusement dont la continuité jusqu'au contact du mur nord de l'UC 15 est garantie. À la hauteur des axes 11 et 31, la couche de sable ne se prolonge pas au-delà de la tranchee 1464, qui est le retour à 1440, semblant de nouveau témoigner de la disparition d'une limite bâtie. Au contact du creusement, elle offre en effet une troncature en oblique et est alors recouverte par un amalgame de cailloutis de galets de rivière, d'argile jaune et de limon brun (US 1159=1227), attribué à l'état suivant, et illustrant peut-être cette destruction.

À l'est et au sud des négatifs 1440 et 1464, une autre organisation est perceptible. La sablière 1500 de l'état 6 est démontée (US 1501). Une nouvelle limite est-ouest, de nature similaire, fait son apparition (US 1217, coupes 11 et 31), tandis que la fermeture du bâti est assurée sur la coupe 33 par le segment 1411. La sablière 1217 n'a pas été identifiée à l'ouest du mur 1050 de l'UC 15, suggérant là encore la disparition d'une limite construite. En

définitive, le bâtiment enserré par ces négatifs s'étalerait sur une distance minimale de 4,25 m d'est en ouest et se développerait principalement à l'emplacement de l'ancienne Maison du Peuple. À l'ouest de la coupe 31, la sablière 1217 offre une ouverture variable (de 15 à 25 cm), sans doute en raison d'un arrachage postérieur ou d'une difficulté de lecture, pour une profondeur d'une dizaine de centimètres. À l'est, son tracé est plus régulier et son retour 1411 est souligné par une empreinte d'un poteau cornier (US 1412). Quelques pierres, présentes dans le segment 1417, peuvent désigner les vestiges d'un calage (**fig. 109**).

Ces négatifs sont synchrones des US 1266 et 1255. La première, épaisse d'une dizaine de centimètres, est un remblai d'argile jaune et de sable comportant de nombreux graviers, occupant certainement un rôle d'assainissement. Il est surmonté par un cailloutis peu épais d'argile et de gravillons apparaissant aux alentours de 34,50 m (US 1254, coupes 19 et 33). Compte tenu du développement en plan de cette surface, un sol d'intérieur est fort probable. Il est recouvert par un niveau d'occupation relativement meuble, l'US 1238. La couche 1255 est quant à elle un agglomérat de graviers, de blocs de quartz et d'argile jaune, qui n'a été rencontrée que le long des sablières 1217 et 1411 sur une bande n'excédant pas 0,70 m sur la coupe 33. On présume qu'il s'agit d'un sol de cour conservé uniquement le long des parois du bâtiment, en raison de phénomènes d'érosion ou des travaux ultérieurs côté nord (altitude : 34,50/34,55m). La possibilité d'une allée autour de l'édifice est aussi une solution à ne pas écarter. Dans un second temps, le sol 1255 est surmonté par une couche terreuse et verdâtre (US 1413). Enfin, on intègre à cette séquence l'US 1322=1323 de l'axe 35. Il s'agit d'une couche à matrice terreuse et fine, de couleur verdâtre, qui renferme des morceaux de tuiles et de *tegulae*, ainsi que de nombreuses coquilles d'huitres reposant à plat. Son faciès, qui se trouve aux alentours de 34,55 m, argumente fortement en faveur d'un sol sommaire de cour ou jardin. En définitive, cette séquence se caractériserait par l'existence de deux constructions en retrait de la rue, l'une largement incomplète illustrée par les sablières 1411 et 1217, l'autre par le remblai/sol 1160=1174 dont les limites construites associées ont été effacées par des aménagements plus récents.

Les éléments de chronologie absolue sont rares et surtout présents dans les niveaux de circulation considérés comme des sols extérieurs (US 1413 et 1323 notamment). Le remblai 1266 et le sol 1254 ne fournissent en effet que quelques fragments du I^{er} siècle, considérés comme résiduels. Dans les deux autres dépôts, les jalons restent encore limités puisqu'il faut déplorer l'absence de céramique fine importée. On répertorie dans l'US 1413 un bord d'une cruche à lèvres en bourrelet arrondi classique à la fin du I^{er} siècle et surtout au suivant, ainsi qu'un mortier également à pâte claire et à collerette pendante arrondie. Un pot Menez 146 en céramique fine de mode B de l'US 1323 est considéré comme résiduel car il est associé notamment à une amphore de Bétique Dr. 20 dont le profil de la lèvre et les caractéristiques techniques correspondent à une production de la seconde moitié du II^e siècle. Enfin, l'US 1243 livre un fragment de céramique fine de mode B correspondant à une forme fermée, sans doute un gobelet. Ses caractéristiques techniques et sa forme plaident pour une datation au début du II^e siècle.

C'est donc sans doute dans le courant de la première moitié du II^e que débute cet épisode. À titre d'hypothèse, il pourrait s'achever dans la seconde moitié de celui-ci d'après l'amphore Dr. 20 ou quelques céramiques à pâte sombre de l'US 1323 (*infra* Annexe 1).

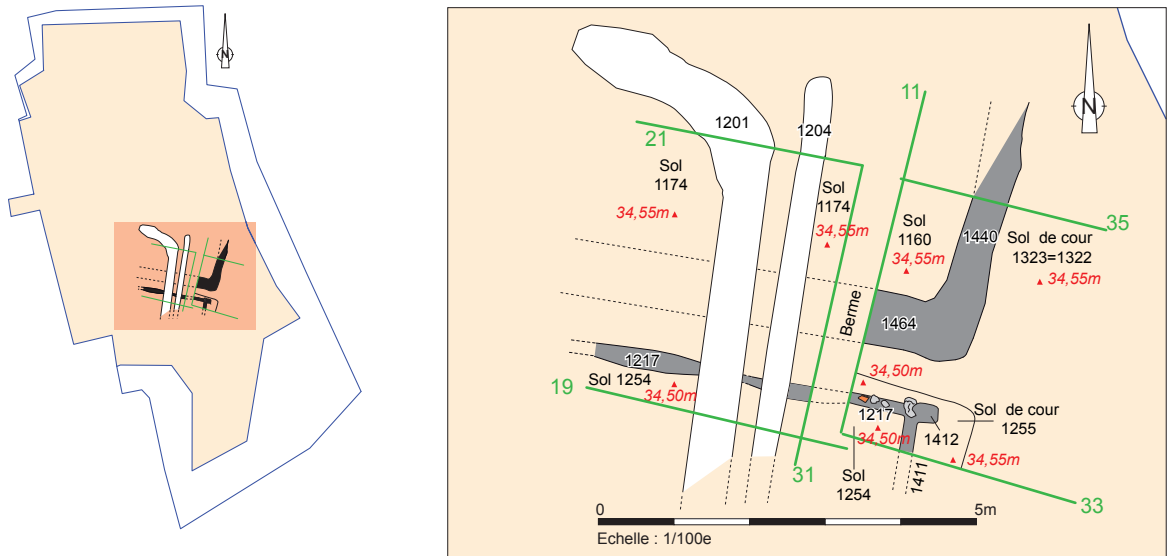


Fig. 107 Plan des vestiges de l'état 7 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap

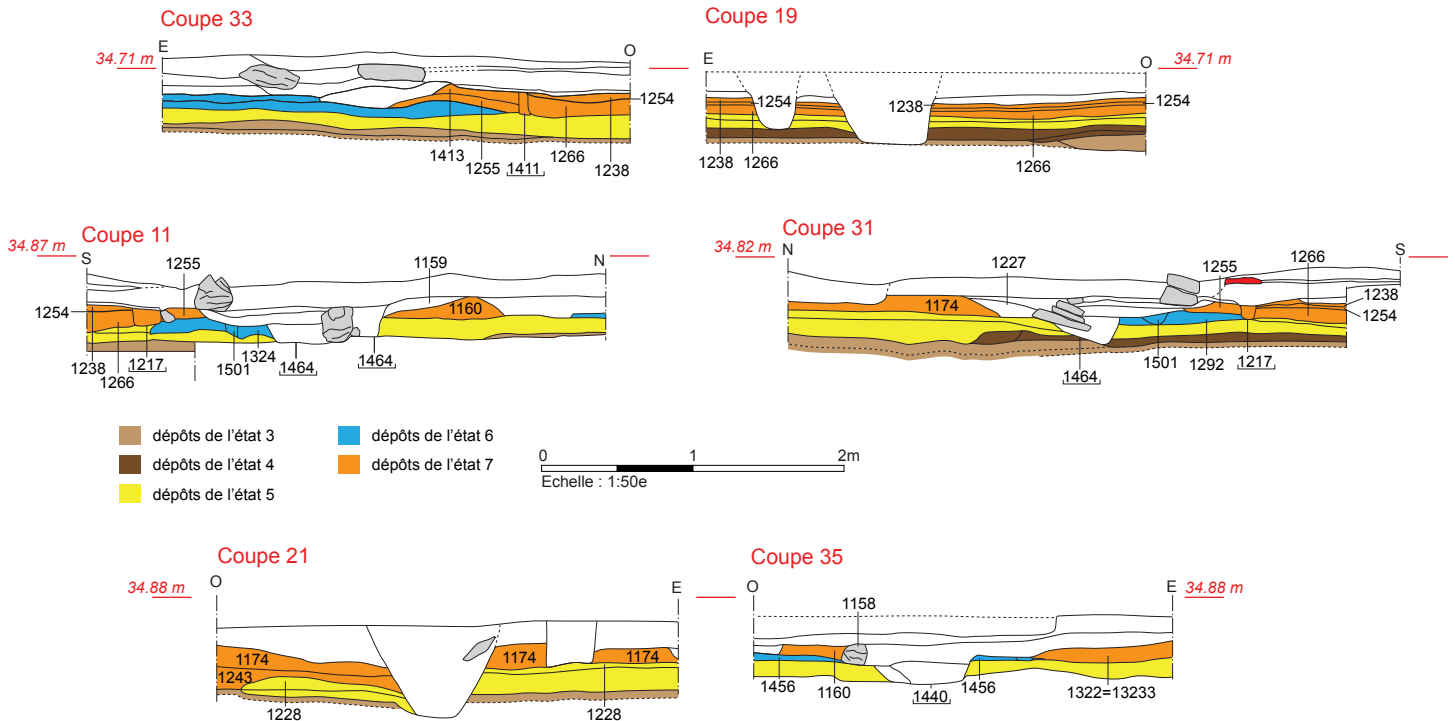


Fig. 108 Coupes 33, 19, 11, 31, 21 et 35- Dépôts et aménagements de l'état 7 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap



Fig. 109 Négatifs des limites construites 1417 et de son retour 1411 dont la jonction est soulignée par le poteau cornier 1412 © R. Ferrette-Inrap, 25.07.2014-1492

2.3.1.8 Etat 8

Il marque de profonds changements avec l'apparition d'une construction sur solin et la destruction du bâti antérieur (**fig. 110**). On suppose que cette démolition est illustrée en partie par les tranchées 1440 et 1464. La première, de direction nord-sud, offre une ouverture proche de 0,65 m pour une hauteur conservée légèrement inférieure à 20 cm (**fig. 111**). Comme déclaré *supra*, le décapage à la mini-pelle a permis de voir qu'elle se poursuit jusqu'au contact du mur nord de l'UC 15 qui la coupe (**fig. 112**). La tranchée 1440 est longue d'au moins 3,40 m. Son retour, l'US 1464, possède une ouverture estimée à 0,80 m pour une profondeur de 20 cm. Comme la précédente, son fond est plat et régulier sur la coupe 11, légèrement incliné sur l'axe 31. A l'ouest de ce dernier, son parcours n'a été bien identifié mais il est assuré qu'elle se poursuivait au moins jusqu'au contact du mur 1050 de l'UC 15, soit sur une distance minimale de 4,20 m.

A la hauteur de la coupe 35, le creusement 1440 est comblé à l'aide d'un remblai hétérogène mêlant galets de rivière, coquilles d'huitres, sable jaune, englobés dans un sédiment verdâtre (**fig. 111**, US 1459). Le flanc ouest est ponctuellement recouvert par une poche de sable jaune (US 1160b), certainement un rejet de l'US 1160. L'US 1459 et la couche 1322=1323 de l'état 7 sont ensuite surmontées par un remblai terreux brun, de texture assez fine, englobant quelques pierres, de la céramique et de la faune mais aucune terre cuite architecturale (US 1163). Cet apport, qui culmine à 34,55 m, est limité à l'ouest par le solin 1158 installé en bordure de la tranchée 1440 et contre l'ancien remblai 1160. Comme cette tranchée, le solin 1158, constitué d'une seule assise de blocs de grès ou de schiste, se poursuit jusqu'à la fermeture nord de l'UC 15 (**fig. 112**). Son retour est-ouest est assuré par le soubassement 1157=1172 dégagé sur une distance de 4,20 m, jusqu'à la hauteur du mur 1050 de l'UC 15. A l'ouest de celui-ci, aucune continuité n'a été mise en évidence, soulignant certainement que 1050 est édifié à l'emplacement d'une limite plus ancienne (**fig. 110**). A l'inverse de 1158, ce soubassement est clairement installé à cheval sur le comblement de la tranchée 1464 et sur des dépôts antérieurs sur la coupe 31, ce qui a généré son affaissement. A la hauteur de la coupe 11, le segment 1158 est clairement dans la tranchée 1464. Cette dernière est comblée par un sédiment brun, renfermant des galets de rivière et des fragments de terre cuite architecturale, considéré comme équivalent à l'US 1459 (US 1465). L'angle avec le solin 1157 est souligné en outre d'une pierre posée à plat, matérialisant certainement l'emplacement d'un poteau cornier.

A l'intérieur de l'espace enserré par ces deux fondations, aucun sol n'a été repéré. Une solution simple propose une continuité de l'utilisation de l'épiderme de l'US 1160=1174 qui coïncide avec le sommet des deux solins. Selon cette proposition, seules les limites du bâtiment auraient été refaites, peut-être en raison de leur dégradation. Cette solution implique néanmoins des sablières hors sols, hypothèse peu probable pour des questions de calage compte tenu de la nature sommaire des soubassements. L'US 1160=1174 est en outre percée par une fosse (US 1161). Profonde encore de 10 cm, elle affiche un plan ovalaire et mesure 1 m d'est en ouest sur au moins 0,70 m du nord au sud. L'utilité de ce creusement ne peut être restituée, mais l'hypothèse du négatif d'un équipement particulier démonté à l'état suivant reste crédible.

Au sud, le solin 1158=1172 bloque l'US 1156=1171 (**fig. 111**, coupes 11 et 31) qui est un amas de plaquettes de schiste bleu englobées dans une terre brune. Ce remblai, peut-être à la fonction drainante, s'appuie sur l'US

1255 de l'état 7. Il est recouvert sur les axes 11 et 31 par une couche hétérogène formée de poches d'argiles jaunes et de limon brun épaisse de quelques centimètres qui a pu faire office de sol sommaire (US 1119). Cette couche est ensuite coiffée par un dépôt hétérogène, présent seulement sur la coupe 31, composé d'un limon brun intégrant des poches d'argile jaunes, des nodules de mortier, des fragments de terre cuites et blocs de schiste (US 1072).

Le remblai 1156 figure également sur la coupe 33 où son épaisseur atteint alors une quinzaine de centimètres au maximum. Il est surmonté par un sol de cailloutis et de sable damé (US 1280) dont la cote d'apparition irrégulière est comprise entre 34,65 m et 34,75 m. Cette irrégularité s'explique par une usure plus importante le long de la coupe 33, sans doute en raison d'une circulation plus intense. La dépression qui s'est formée a ensuite été comblée par des recharges assez frustes (US 1140 et 1141). En revanche, le sol 1280 est mieux conservé sur son côté nord en bordure d'un aménagement très dégradé et situé dans le prolongement du solin 1157 (**fig. 110**, US 1272). Celui-ci se compose seulement de deux pierres et d'un fragment de tuile posés à plat (**fig. 113**). On ne peut affirmer avec certitude que cet alignement marque l'emplacement d'une paroi, mais il sépare en tout cas le niveau 1280 de l'US 1163 de la coupe 35 qui, par son faciès décrit ci-dessus, doit être assimilée à une terre de jardin.

Le bâtiment de l'état 7, illustré par les sablières 1217, 1411 et le poteau cornier 1412, semble aussi démonté. C'est du moins ce qu'indiquerait l'installation de l'US 1139 qui vient sceller les remplissages 1218 et 1410 des deux sablières (**fig. 111**, coupes 31 et 33). Le négatif 1412 est quant à lui comblé par des blocs de gneiss (US 1388). On observe de surcroît un effet de paroi (US 1397), certes tenu, au contact des US 1139 et 1156, mais qui n'a pas été observé ou perçu à l'ouest de la coupe 31 (**fig. 114**). On peut donc se demander si un bâtiment léger n'a pas été construit pratiquement au même emplacement que le précédent, puisque la principale différence réside dans une extension de l'US 1139 en direction de l'est d'après la coupe 33. Cette hypothèse est appuyée par la nature de l'US 1139 qui est un sable jaune épais de 5 cm au maximum dont la surface damée a servi de sol de circulation comme en témoigne son aspect induré ou des traces de rubéfaction (**fig. 115**). Ce sol se prolonge en outre jusqu'au contact du mur 1050 de l'UC 15, mais n'a pas été retrouvé à l'ouest de celui-ci. De nouveau, cet aspect appuie l'idée de l'installation de cette maçonnerie à l'emplacement d'une limite plus ancienne. Enfin, l'altitude du sol 1139 est assez régulière puisqu'il apparaît à plus ou moins 34,55 m (coupes 33 et 35).

De nouveau, les dépôts de cette séquence renferment un mobilier hétérogène au sein duquel les productions du I^{er} siècle sont encore largement présentes. C'est le cas notamment de l'US 1459, le comblement de la tranchée 1440, dont la céramique fragmentaire s'inscrit entre les années 50 et 100 ap. J.-C. Cet aspect s'explique certainement par un percement des dépôts antérieurs lors des terrassements. On peut également citer l'exemple du sol 1280, situé pratiquement au sommet de la stratigraphie, et qui est daté de la fin du I^{er} siècle. Il est vrai que l'échantillon est assez faible dans ce cas (14 tessons).

Toutefois, la céramique d'importation est beaucoup plus nombreuse que pour les épisodes antérieurs, ce qui permet de proposer un intervalle chronologique plus assuré. Ainsi, l'US 1465 (comblement de 1464) a livré un fragment d'une coupe Drag. 37 en sigillée produite dans les ateliers du Centre-Ouest de la Gaule. Ce récipient, dont on retrouve des morceaux dans les US

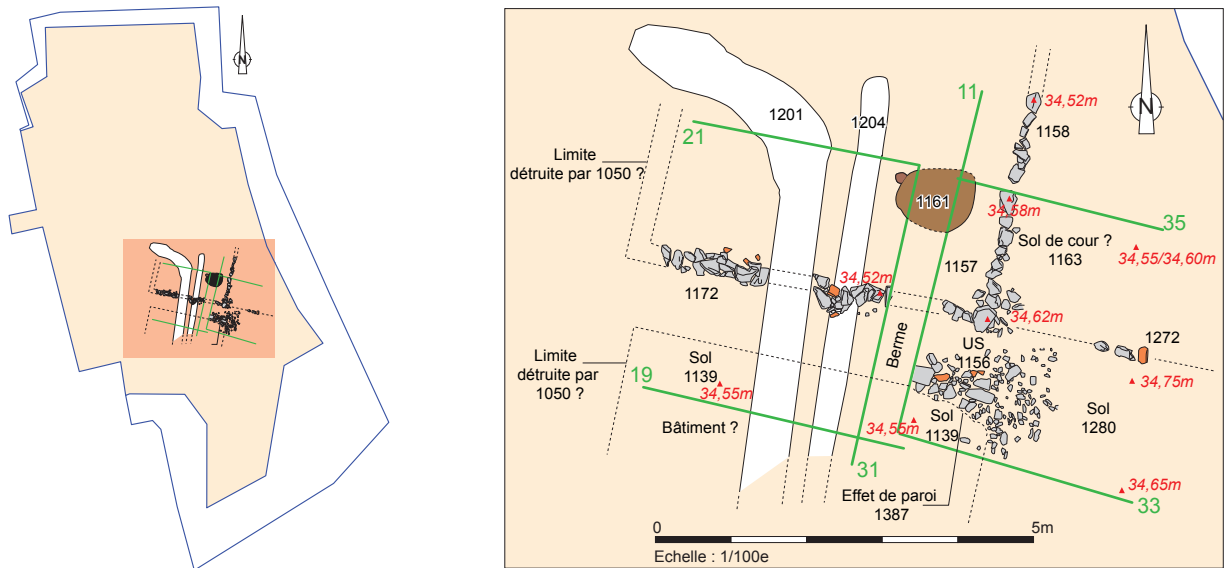


Fig. 110 Plan des vestiges de l'état 8 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap

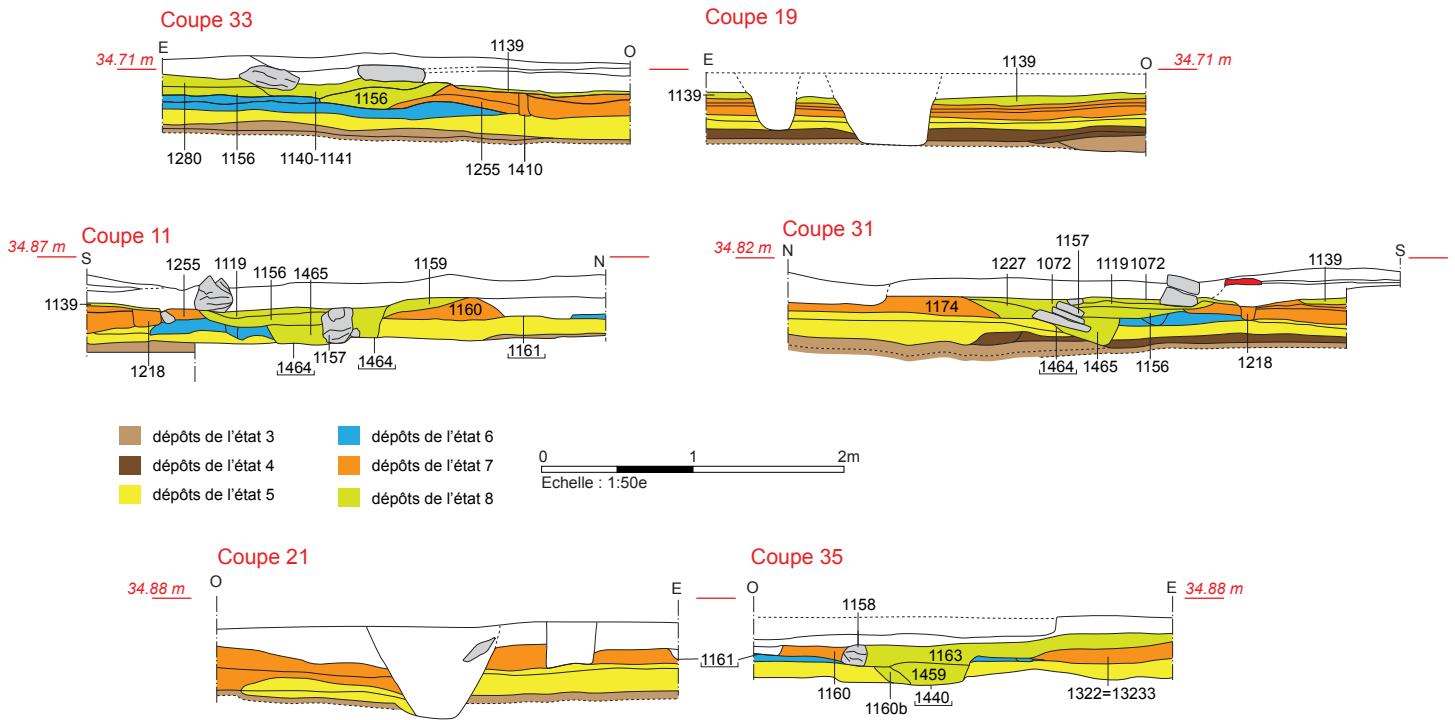


Fig. 111 Coupes 33, 19, 11, 31, 21 et 35- Dépôts et aménagements de l'état 8 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap



Fig. 112 Vue de la portion nord du solin 1158 intercepté par le mur 1027 de l'UC 15. A sa droite, on devine la continuité de la tranchée 1440 par l'absence de cailloutis © M.-L. Thierry-Inrap, 05.08.2014-1908



Fig. 113 Vue depuis l'est de l'aménagement 1272 contenant le développement du sol 1280 © R. Ferrette-Inrap, 17.07.2014-1090



Fig. 114 Effet de paroi 1397 séparant les 1139 et 1156 © R. Ferrette-Inrap, 23.07.2014-1273



Fig. 115 Sol 1139 comportant des plages rouges à son sommet. A l'arrière plan le mur 1050 de l'UC 15. A droite le solin 1029 de l'état 9 © Y. Lethos-Duclos-Inrap, 01.07.2014-528

1171 et 1256, est datable de la fin du I^{er} siècle ou des premières décennies du suivant. Dans l'US 1171, il est associé à une coupe Lez. 8 de Gaule centrale à décor de guillochis qui admet une chronologie identique. L'US 1256, équivalente à l'US 1171, renferme un second Drag. 37 du Centre-Ouest de la Gaule, ainsi qu'un bord d'assiette Lez. 43 de Gaule du Centre produite au milieu du II^e siècle. Deux panses d'amphores à huile Dr. 20 sont, par leurs caractéristiques techniques, datables au plutôt du milieu du II^e. La recharge 1141 fournit une sigillée de Gaule centrale des années 130-160, tandis que plusieurs récipients situent l'installation de l'US 1163, et donc la création du solin 1158, au milieu du II^e siècle. C'est le cas en particulier d'une coupe Drag. 37 de Gaule centrale dont la composition décorative autorise une attribution à ALBVCIOUS. Un second Drag. 37 de provenance analogue comporte une estampille intra décorative de QVINTILIANUS datable des années 130-150. Ces récipients sont associés à des vases plus anciens : coupelle de la Graufesenque des années 60-90 ap. J.-C., assiette du service A de Lezoux des années 110-130 ou encore coupe Drag. 37 du Centre-Ouest de la première moitié du II^e siècle. L'individu le plus récent est issu de l'US 1072 positionnée au sommet de la séquence. Il s'agit d'un fragment de gobelet en céramique métallescente de Gaule centrale élaboré au III^e siècle. Une coupe Drag. 37 en sigillée, de même origine, est une production plus ancienne, des années 150-170 ap. J.-C.

Comme le voit, malgré des quantités assez faible, le trait majeur du mobilier de cette période réside dans l'émergence au sein des dépôts des productions à pâte calcaire en sigillée de Gaule centrale ou des mobiliers issus du Centre-Ouest. Ils affirment une évolution chronologique qui tranche au regard des séquences antérieures. De toute évidence, le début de l'état 8 ne peut se produire avant le milieu du II^e siècle. *Ce terminus post quem* n'est pas incompatible avec la fin supposée de l'état 7, le milieu, voire la seconde moitié du II^e siècle d'après un bord d'amphore Dr. 20. La présence d'un gobelet en céramique métallescente dans l'US 1072 déplacerait le curseur au début du III^e siècle. Cependant, il correspond à un récipient découvert dans l'US 1030 de l'état 9. L'hypothèse d'une intrusion est alors vraisemblable. En ce cas, c'est sans doute dans le courant de la seconde moitié du II^e que doit débiter l'état 8.

2.3.1.9 Etat 9

Il consacre la destruction des édifices de l'état antérieur. Le secteur est ensuite recouvert par un remblai hétérogène, au faciès terreux et monotone, qui englobe de nombreux éclats ou blocs de schiste, de la faune, des céramiques et des tuiles morcelées (**fig. 117**, US=1030=1120)²⁵. Epais de 15 cm au maximum, un nouveau bâtiment, qui se développait essentiellement au sud de la zone décapée, est ensuite installé dans ce remblai (**fig. 116**). Il est illustré par le solin 1029 de direction est-ouest et son retour 1116 qui appartiennent à l'UC 13 évoquée précédemment (*supra* 2.2.4.2.6 Phase 8). Le premier a été dégagé sur une longueur de 5,20 m, tandis que le second n'est conservé que sur 1,40 m puisqu'il a été détruit lors de la construction de la Maison du Peuple. A l'image du solin 1157=1172, le soubassement 1029 ne se prolonge pas à l'ouest du mur 1050 de l'UC 15.

Ces deux fondations sont réalisées au moyen de blocs de schiste de différents modules. Leur jonction est soulignée d'une grosse dalle, probable support d'un poteau cornier. Leur côte d'apparition s'inscrit entre 34,75 m au sud-est et 34,65/34,70 m à l'approche du mur 1050.

Des lambeaux d'un sol ou d'un radier associés à ces deux limites sont conservés. Les deux solins enserrant tout d'abord un niveau de circulation composé d'argile jaune avec de minuscules fragments de tuiles (US 1113). Ce sol, qui apparaît entre 34,68 m (coupe 31) et 34,72 m (coupe 33), surmonte directement le remblai 1030=1120 ou remblai au faciès très proche (US 1138). A l'approche du mur ouest de l'UC 15, un amas de pierres de schiste et de fragments de tuiles repose sur l'US 1113 (US 1112) tout en étant contenu au nord par le solin 1029. Cette US semble correspondre à un radier, signalant peut-être la réfection du sol initial, à moins que l'US 1113 ne corresponde à une couche d'assainissement. L'altitude d'apparition de l'US 1113, 34,70 m, reste en tout cas très cohérente par rapport à celle du soubassement 1029. Le long de la coupe 33, un dépôt formé d'une terre verdâtre de texture fine a été observé (US 1260). Celui-ci contient de nombreux fragments de tuiles à plat, des coquilles d'huîtres et des galets mais aucune céramique, à l'inverse de l'US 1030 dont il est séparé par le solin 1116. L'extension spatiale de l'US 1260 reste inconnue

25. Sur la coupe 19, le sommet de l'US 1030 est restitué en pointillé à partir de sa situation sur la coupe 31 et le long du mur 1050 à l'ouest, car elle a été intégralement fouillée avant l'amorce du relevé.

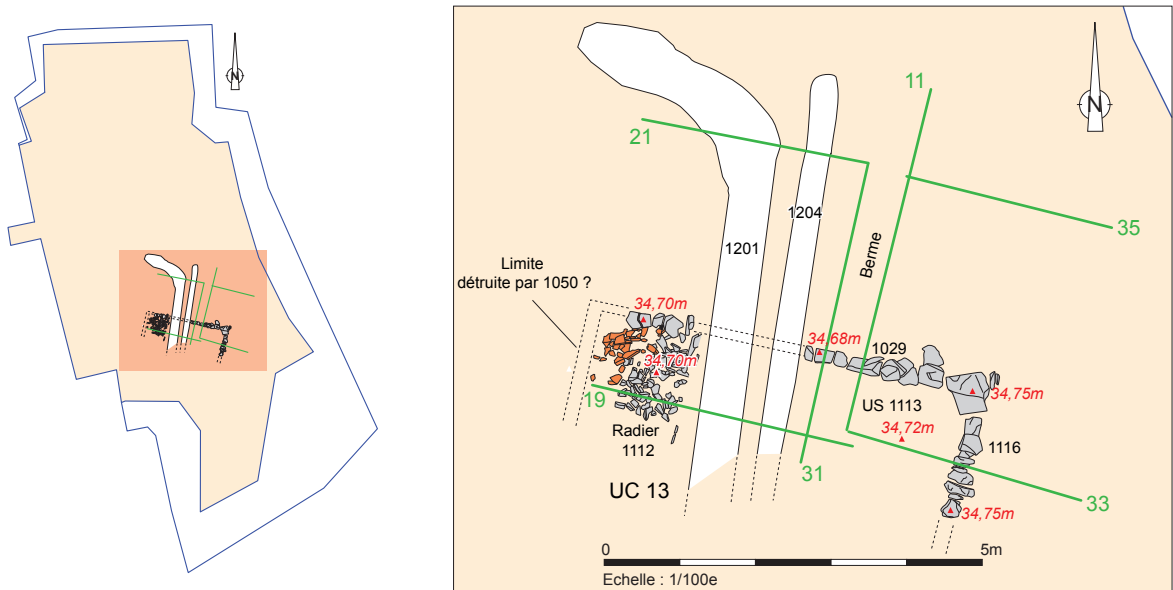


Fig. 116 Plan des vestiges de l'état 9 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap

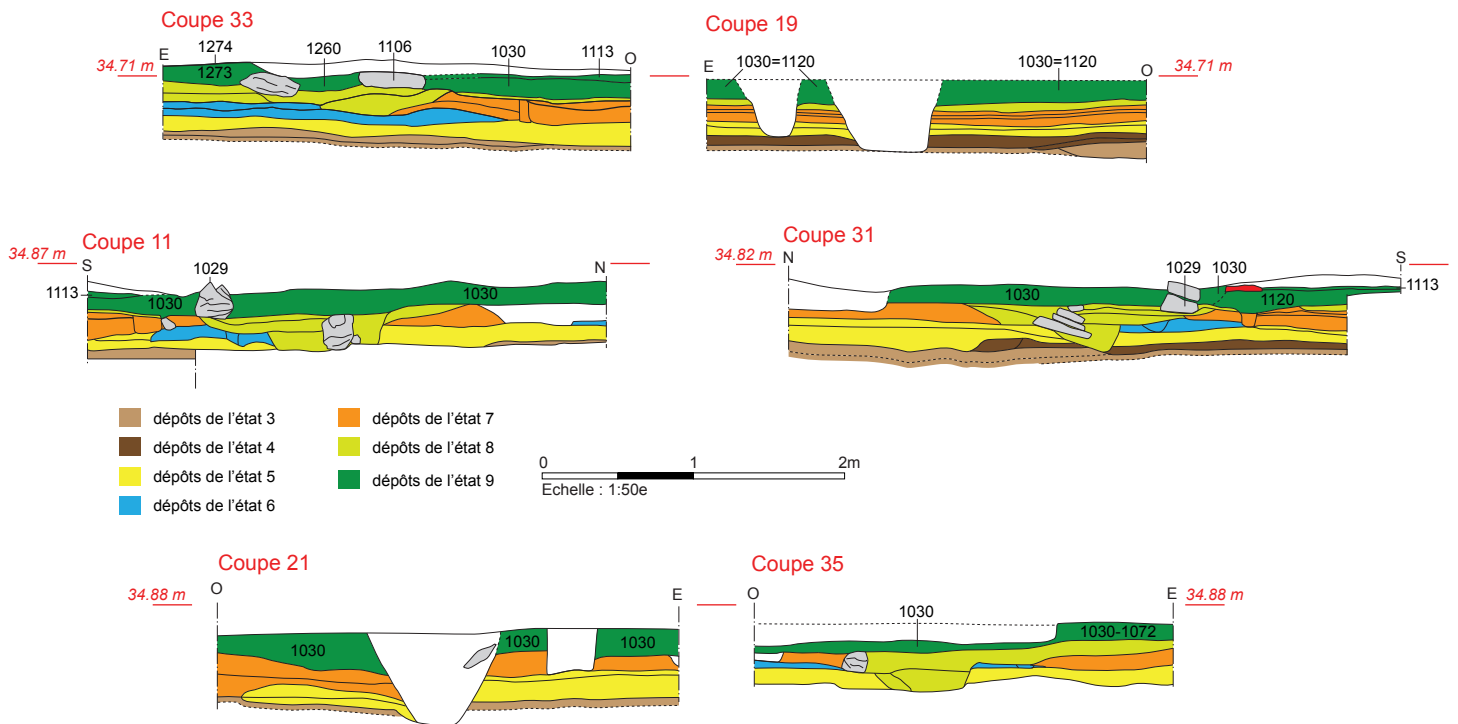


Fig. 117 Coupes 33, 19, 11, 31, 21 et 35- Dépôts et aménagements de l'état 9 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap

car un malencontreux coup de godet a écrêté en partie le sommet de la séquence antique dans ce secteur situé au pied de la rampe. Les caractéristiques du dépôt 1260 autorisent à l'interpréter comme un sol de cour ou de jardin. Celui-ci serait ensuite recouvert, à l'angle sud-est du décapage, par un remblai de démolition composé de pierres, tuiles et mortier, l'US 1273, dont la surface a été manifestement piétinée (US 1274). Abordé sur une trop petite surface, il n'est pas possible d'apporter plus de précisions sur l'US 1273. On observe juste qu'elle est séparée de la couche 1260 par un bloc de schiste qui peut désigner l'amorce d'un aménagement particulier détruit au sud par la Maison du Peuple.

Les éléments de datation proviennent avant tout du remblai d'installation 1030=1120. Avec 408 tessons, l'US 1030 contient un des lots de mobilier les plus importants en quantité du site mais son étude souligne une grande

hétérogénéité puisqu'elle rassemble des productions de la fin du I^{er} siècle jusqu'au cours du III^e siècle. Outre un gobelet en céramique métallescente du III^e siècle, présent aussi dans l'US 1072 de l'état 8, l'US 1030 réunit plusieurs terres sigillées du milieu et de la première moitié du III^e siècle, notamment plusieurs coupes Drag. 37 de Gaule centrale dont les compositions décoratives sont attribuables à CINNAMVS, CATVSSA, IVLLINUS, SERVVS III. Un dernier Drag. 37 de Lezoux, de petit format, est datable de la première moitié du III^e siècle. C'est le cas également d'un mortier Lez. 96. Parmi la céramique à pâte claire se distingue un bord de jatte en collerette courte à enduit de mica. Ce récipient connaît des éléments de comparaison en céramique fine à pâte sombre dans des ensembles du III^e siècle sur le site du campus Hoche ou du IV^e siècle sur celui de La Visitation. La céramique commune sombre comprend en particulier des marmites à lèvres épaisses et grossièrement lissées

fréquentes au III^e siècle, ainsi qu'un bord de mortier dont des exemples sont connus dans les dépôts tardifs du site de La Visitation. L'US 1120 comporte des pièces légèrement plus anciennes dont une coupe Drag. 37 de Gaule centrale avec une estampille dans le décor et rétrograde : « LASTVCISF ». Ce décorateur se rattache au groupe de PATERNVS II des années 150-170 ap. J.-C. Deux autres coupes Drag. 37 figurent parmi le mobilier du radier 1112, l'un attribuable à CINNAMVS (150-170 ap. J.-C.), l'autre à IVSTVS (170-190 ap. J.-C.). Ils côtoient un pot à lèvres en amande allongée en commune sombre, fréquente au III^e siècle, ainsi qu'une marmite à bord rentrant arrondi, grossièrement lissée, de datation identique. Deux morceaux de Dr. 20 de Bétique sont aussi des productions du III^e siècle d'après leurs caractéristiques techniques (pâte rouge à surface blanchâtre). Enfin, la poche de démolition 1273 a livré une composition de PATERNVS II sur Drag. 37 de Gaule centrale des années 170-210, ainsi qu'un fragment d'assiette surcuite de provenance similaire et produite entre 180 et 240 ap. J.-C. Des marmites, de forme analogue à celle de l'US 1120, sont aussi à mentionner. L'évolution du répertoire par rapport à l'épisode précédent réside principalement dans l'introduction de céramiques fines importées de la fin du II^e siècle, voire franchement du suivant : Drag. 37, mortier Lez. 96, gobelet métallescent. Classiquement, les pièces légèrement plus anciennes restent encore fréquentes dans les ensembles rennais du III^e. C'est donc dans le courant de ce siècle que se situe la création du bâtiment délimité par les solins 1129 et 1116.

2.3.1.10 Etat 10

L'UC 13 est démolie et un dépôt argileux jaunâtre (US 1118), conservé de façon lacunaire, surmonte ses composantes sur les coupes 11, 31 et 33 (*infra* fig. 121). Celui-ci peut désigner des parois en terre décomposées, piétinées par la suite. Le mobilier recueilli n'apporte aucune aide chronologique car il est logiquement peu nombreux et datable du II^e siècle. Cet épisode voit ensuite la construction de l'UC 15 et ses maçonneries 1050 et 1027 qui se rattachent à la phase 9 (fig. 118, *supra* 2.2.4.2.7). La première a été largement décrite précédemment. Elle perce l'US 1030, coupe le solin 1029 et détruit très probablement un retour nord-sud. Compte tenu de l'arase de 1050 (34,65 m), de son état de conservation et de la cote d'apparition des aménagements de l'état 9 (34,70 m), une synchronie entre ces éléments est difficilement défendable. Il faut en effet restituer une fondation appareillée au mortier de chaux au-dessus du radier de schiste de 1050, puis son élévation. Or, la largeur du radier (0,80 m) implique certainement une fondation appareillée comportant plusieurs assises. Dans ces conditions, le sol associé à l'UC 15 devait en toute logique se trouver à une altitude bien supérieure aux aménagements de l'état 9.

La seconde maçonnerie, l'US 1027, ferme la construction au nord et a été dégagée sur une longueur de 7 m.

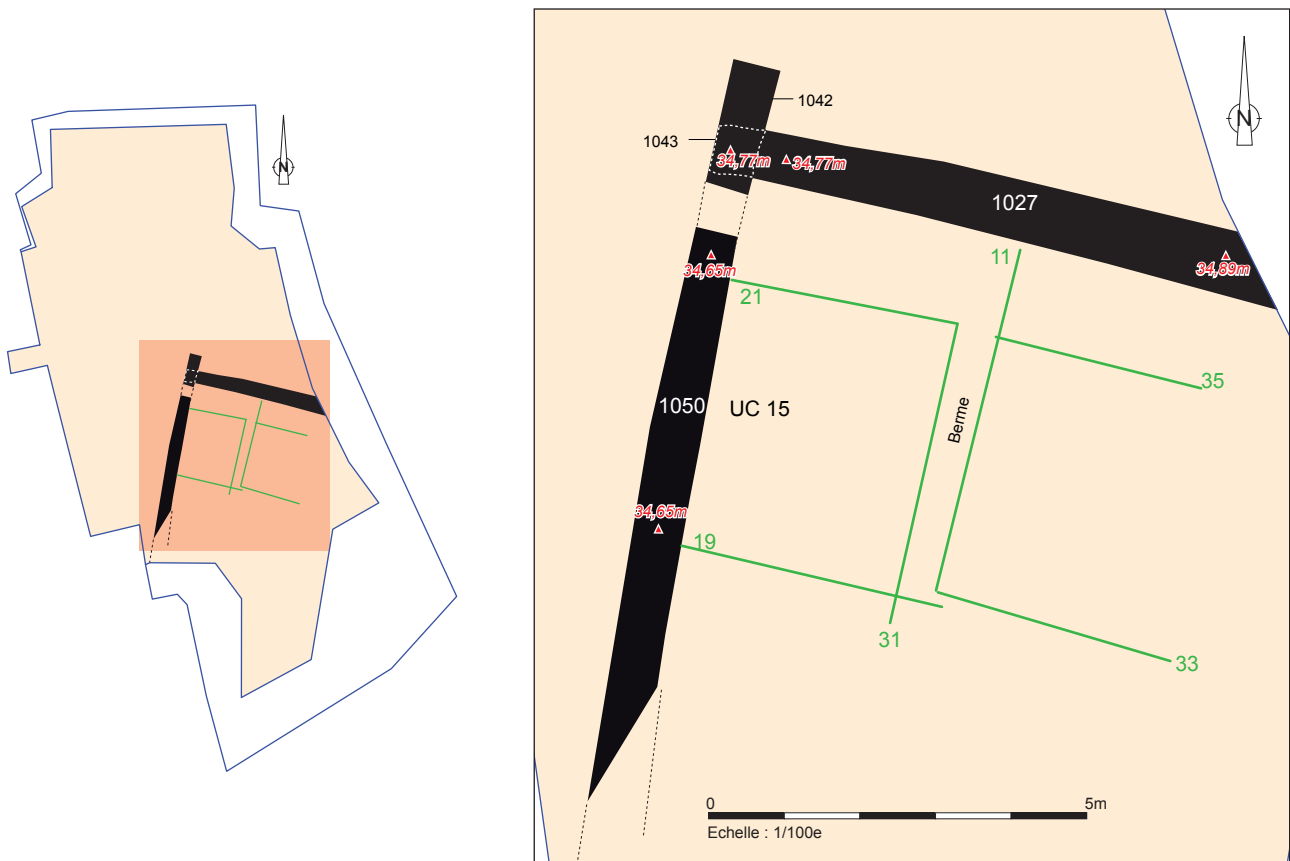


Fig. 118 Plan des vestiges de l'état 10 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap



Fig. 119 A - Coupe du radier du mur 1027 depuis l'est. A sa droite, le solin 1040 de la partie nord du quartier © P. Cocherel-Inrap, 26.06.2014-449
B - Détail depuis l'est de l'assise maçonnée 1043 à la jonction des murs 1050 et 1027 prolongée au nord par le plot 1042 © P. Cocherel-Inrap, 26.06.2014-451

Le soubassement 1027 est de même facture que 1050. Il est installé dans une tranchée pleine (US 1028) qui coupe au sud l'US 1030 et au nord le comblement d'un creusement est-ouest (US 1038 et 1039, *infra* 2.3.2.2.6 Etat 6). Sa tranchée de fondation est remplie de blocs de schiste non taillés et montés à sec, de plus gros calibre en partie basse néanmoins (fig. 119). Conservé sur une hauteur de 1 m, ce radier drainant, large de 0,80 m, est arasé à la cote 34,90 m à l'est et 34,77 m à l'ouest. Comme pour le soubassement 1050, les démolisseurs se sont certainement concentrés sur les moellons et ont délaissé les matériaux en vrac. Cette proposition est confirmée par une assise de moellons de schiste bleu grossièrement équarris et liés au mortier de chaux (US 1043, altitude : 34,77 m), curieusement conservée à l'angle des soubassements 1050 et 1027. La jonction de ceux-ci est en outre soulignée par un plot de maçonnerie débordant qui forme un rectangle de 0,80 m sur 0,65 m (US 1042). Arasé à 34,55 m, ce plot ne dispose plus que de son radier en schiste, l'appareillage ayant été entièrement récupéré (fig. 119). La possibilité d'un contrefort est écartée d'emblée et la fonction probable de ce débord sera expliquée *infra*.

En raison de l'état dégradé de l'UC 15, aucun remblai de construction ou sol n'est conservé. C'est pourquoi, sa période de création n'est pas cernée. Elle doit intervenir au plus tôt dans le courant du III^e siècle.

2.3.1.10 Etat 11

Cet ultime épisode se traduit par l'apparition de deux creusements nord-sud (US 1201 et 1204) dont les orientations obéissent au cadre orthogonal de *Condate* et qui s'ouvrent au sommet de la séquence antique. Ils sont globalement linéaires, parallèles et distants seulement d'une trentaine de centimètres (fig. 120 et 121, coupes 19 et 21), écart assez faible qui soulève la question de leur synchronie (fig. 122). Leur gabarit est également différent, peut être en raison de leur fonction. La tranchée 1201 offre une ouverture maximale de 0,90 m et une hauteur conservée de 0,60 m. Elle affiche un profil trapézoïdal à fond plat étroit sur la coupe 21, plus large sur l'axe 19. Son fond comporte en outre un pendage du nord vers le sud, inverse à la topographie (coupe 21 : 34,08 m ; coupe 19 : 34,15 m). Le creusement 1204 est en revanche beaucoup plus modeste puisqu'il est large seulement de 0,30 m et profond d'autant. Son profil assez régulier n'est pas sans rappeler celui d'un mur entièrement démonté, même si son remplissage, l'US 1205, n'a révélé aucun déchet de récupération (mortier ou pierraille). A l'image

de l'US 1201, un pendage nord-sud du fond est notable (coupe 21 : 34,32 m ; coupe 19 : 34,45 m).

Ces deux creusements percent logiquement la plupart des aménagements antiques antérieurs et détruisent sur leur passage le solin 1029 de l'état 9 (fig. 122). Cependant, aucun argument ne permet d'affirmer qu'ils ne sont pas liés à l'UC 15 de l'état 10. En effet, la tranchée 1204 s'arrête 25 cm avant d'atteindre le mur 1027. Le creusement 1201 oblique à l'ouest et traverse le mur 1050 pour se terminer une quarantaine de centimètres à l'ouest de celui-ci, c'est-à-dire bien avant le *cardo*. Cette relation stratigraphique prouve à l'évidence l'antériorité de l'UC 15 mais, en aucun cas, elle affirme que ces équipements n'ont pu fonctionner de façon simultanée. Tout dépend en fait de la nature et de la fonction du creusement 1201, qui ne peuvent être déterminées. Il peut en effet s'agir d'un simple fossé parcellaire, à l'image de la tranchée 1204, qui tiendrait compte de limites foncières encore présentes dans le paysage. L'hypothèse d'un équipement enterré, telle une conduite, ne peut être écartée et dans ce cas elle passe obligatoirement en sous-œuvre.

Quoi qu'il en soit l'état 11 s'achève avec le comblement des deux creusements. L'US 1201 est colmatée par un sédiment brun et limoneux, sans particularité notable, dont le mobilier est assez hétérogène, les éléments les plus récents datant du III^e siècle (US 1115). Le creusement 1204 présente un remplissage assez semblable et le mobilier ramassé se rattache aux deuxième et troisième quarts du II^e siècle.



Fig. 122 Vignette 2-vue des tranchées 1204 (à gauche) et 1201 qui traversent la plupart des dépôts antérieurs © A.-S. Paranthoën-Inrap, 09.07.2014-830

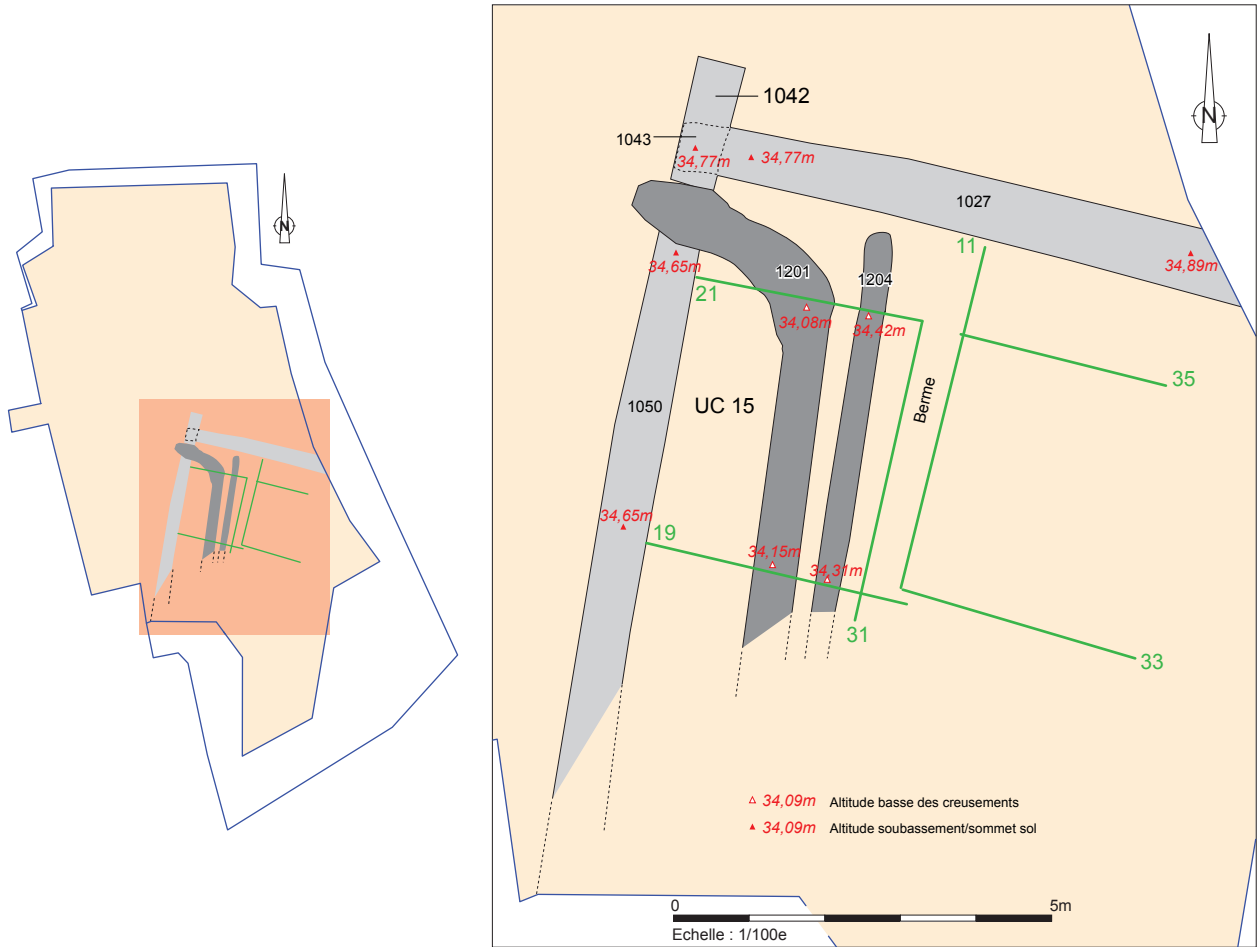


Fig. 120 Plan des vestiges de l'état 11 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap

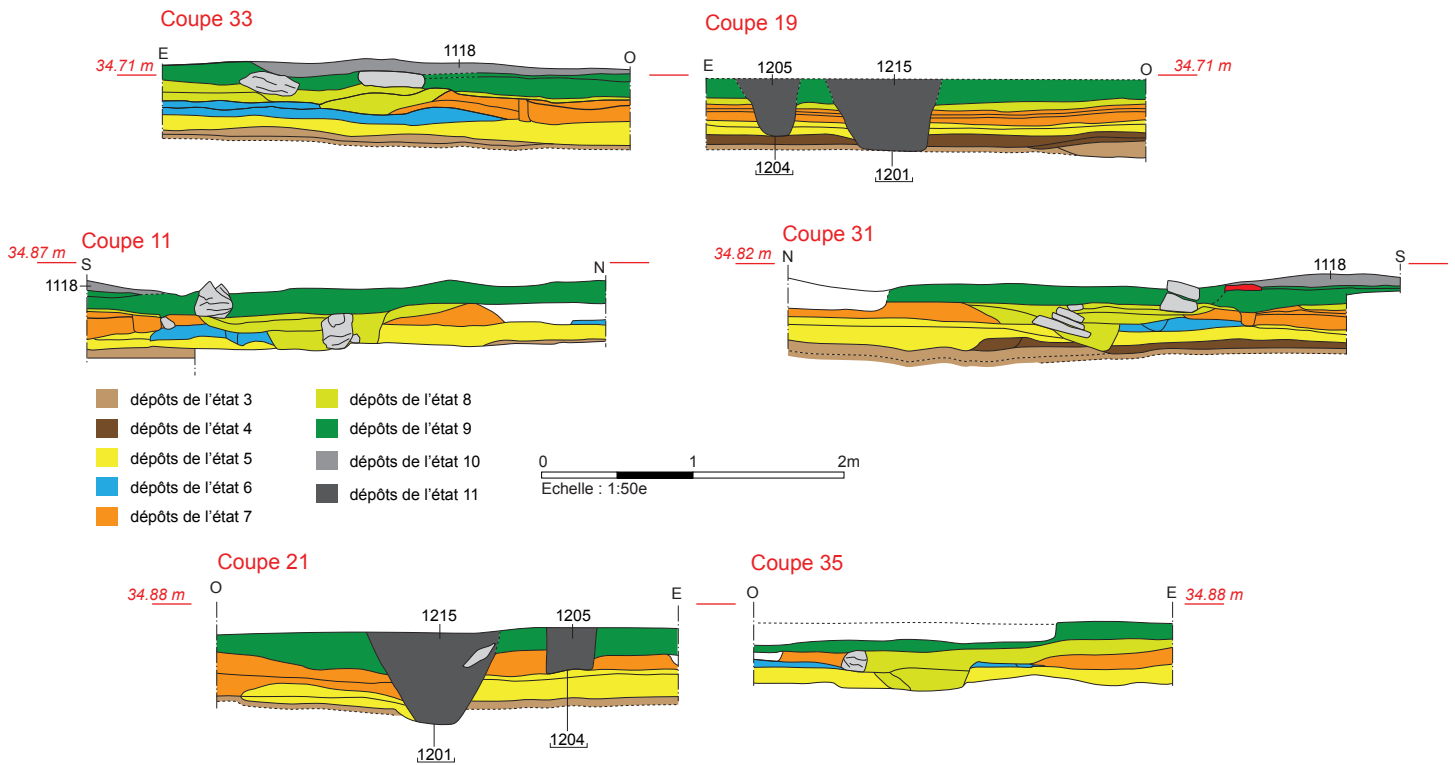


Fig. 121 Coupes 33, 19, 11, 31, 21 et 35- Dépôts et aménagements des états 10 et 11 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap

2.3.2 Corrélation avec la rive est du *cardo* C3

2.3.2.1 Introduction

La présentation des données stratigraphiques de la partie méridionale du quartier oriental fait ressortir une évolution complexe sur une épaisseur peu importante et de l'ordre de 0,60 m. Comme indiqué, la restitution des occupations souffre d'erreurs de lecture sur le terrain, justifiables en grande partie par le caractère modeste de certains vestiges parfois très dégradés de surcroît. Le tableau 3 compile les principaux aménagements identifiés et les jalons chronologiques délivrés par les corpus céramiques. Concernant les datations, on observe une continuité de l'occupation depuis l'époque augustéenne jusqu'au cours du III^e siècle. Le dernier état pour lequel une datation est assurée est le neuvième. La chronologie du suivant, donc de l'UC 15, reste indéterminée à l'issue de l'analyse de cette partie du site. On peut juste en déduire que sa création s'inscrit dans le courant du III^e siècle d'après le *terminus post quem* proposé pour l'état 9. Les aménagements de l'état 11 ne sont pas cernés non plus puisque le matériel recueilli ne dépasse pas le III^e siècle et est considéré comme résiduel. Encore faut-il rappeler qu'il concerne le comblement des creusements 1201 et 1204, ce qui réduit d'autant sa portée. Toujours à propos de cette problématique, on observe une chronologie serrée entre les états 3 et 5 pour lesquels on peine à distinguer des évolutions au sein des mobiliers. Une anse trifide d'une probable bouilloire cuite en mode B est la seule pièce plutôt caractéristique du II^e siècle découverte dans un dépôt de l'état 5. Cette chronologie apparemment serrée peut s'expliquer par trois raisons :

- Une succession rapide des aménagements, notamment des édifices construits en matériaux périssables sur sablière basse et qui ont des durées de vie limitées ;
- Une mauvaise lecture du terrain qui a entraîné parfois des erreurs et des confusions ;
- Les aspects quantitatifs du mobilier, puisque celui-ci est souvent peu abondant, notamment les céramiques fines importées, et qualitatifs car il est toujours en position secondaire, voire tertiaire, ce que confirme sa fragmentation.

Reste à déterminer si l'évolution chrono-stratigraphique s'accorde avec le phasage élaboré à la hauteur du *cardo* et de sa rive orientale, voire s'il est possible de l'affiner et de le critiquer. A ce sujet, les points de correspondance déjà assurés sont au nombre de deux seulement. L'état 10, qui voit la création de l'UC 15, est le cas le plus élémentaire puisqu'il correspond à la phase 9. Le septième, grâce à une équivalence entre les dépôts 1129 et 1160=1174 (cf ci-dessous), s'intègre à la phase 6, même si nous verrons que la question est plus complexe. Il ne faut pas en effet oublier que, de la phase 5 à la phase 7, des ensembles architecturaux différents, mais toujours au nombre de deux, se déploient le long de la rue et que chacun doit suivre son propre rythme d'évolution. Pour le reste, aucun élément déterminant des coupes méridionales de l'intérieur de l'îlot n'autorise encore des corrélations certaines.

Cette question peut cependant être alimentée grâce à la partie sud de la coupe 13 et surtout aux relevés 19 et 2. Ces deux derniers sont en effet assez proches pour autoriser des correspondances assurées (fig. 123). En outre, les stratigraphies sont très similaires dans leur organisation, ce qui facilite les associations. Cependant, les dépôts de ces deux coupes sont rarement identiques de part et d'autre du mur 1050 de l'UC 15, à l'exception des séquences anciennes. Ces différences doivent traduire la disparition de plusieurs limites construites successives à l'emplacement de cette maçonnerie. C'est donc avant tout sur les épaisseurs, la régularité des profils sommitaux et sur les cotes d'apparition de ces dépôts que se fondent les corrélations. De façon générale, ces caractéristiques soulignent l'absence d'étagement significatif des occupations entre les abords de la rue et l'intérieur du quartier.

ETAT	EQUIPEMENTS PRINCIPAUX	DATATION ABSOLUE	CORRÉLATION AVEC LES PHASES
1	FOSSÉS 1589, 1590, CÉRAM 1548 ET 1561, FOSSE 1603, TP 1544, 1547	-10/+20	
2	FOSSÉS 1541, 1543, 1601	25/50	
3	SOL 1462/1497, US 1460/1315	50/70	
4	SABLIÈRE 1435, SOL 1340/1341	50/70	
5	SOLS 1228/1356, 1457, 1284, US 1277	APRÈS 50/70	
6	SABLIÈRE 1500, SOL 1324/1292	APRÈS 70	
7	SOL 1160/1174, SABLIÈRES 1217, 1411, SOLS 1254, 1255, 1322/1323	100-150	PHASE 6 (US 1129)
8	SOLINS 1157, 1158/1172, 1272, SOL 1163, PAROI 1387, SOLS 1139, 1280, 1256	150-200	
9	REMBLAI 1030, SOLINS 1029, 1116, RADIER 1113	200-250	
10	MURS 1050, 1027, 1042	III ^e	PHASE 9 (UC 15)
11	CREUSEMENTS 1201, 1204	-	

Tab. 3 Récapitulatif des principaux aspects des 11 états distingués dans la partie sud du quartier oriental.

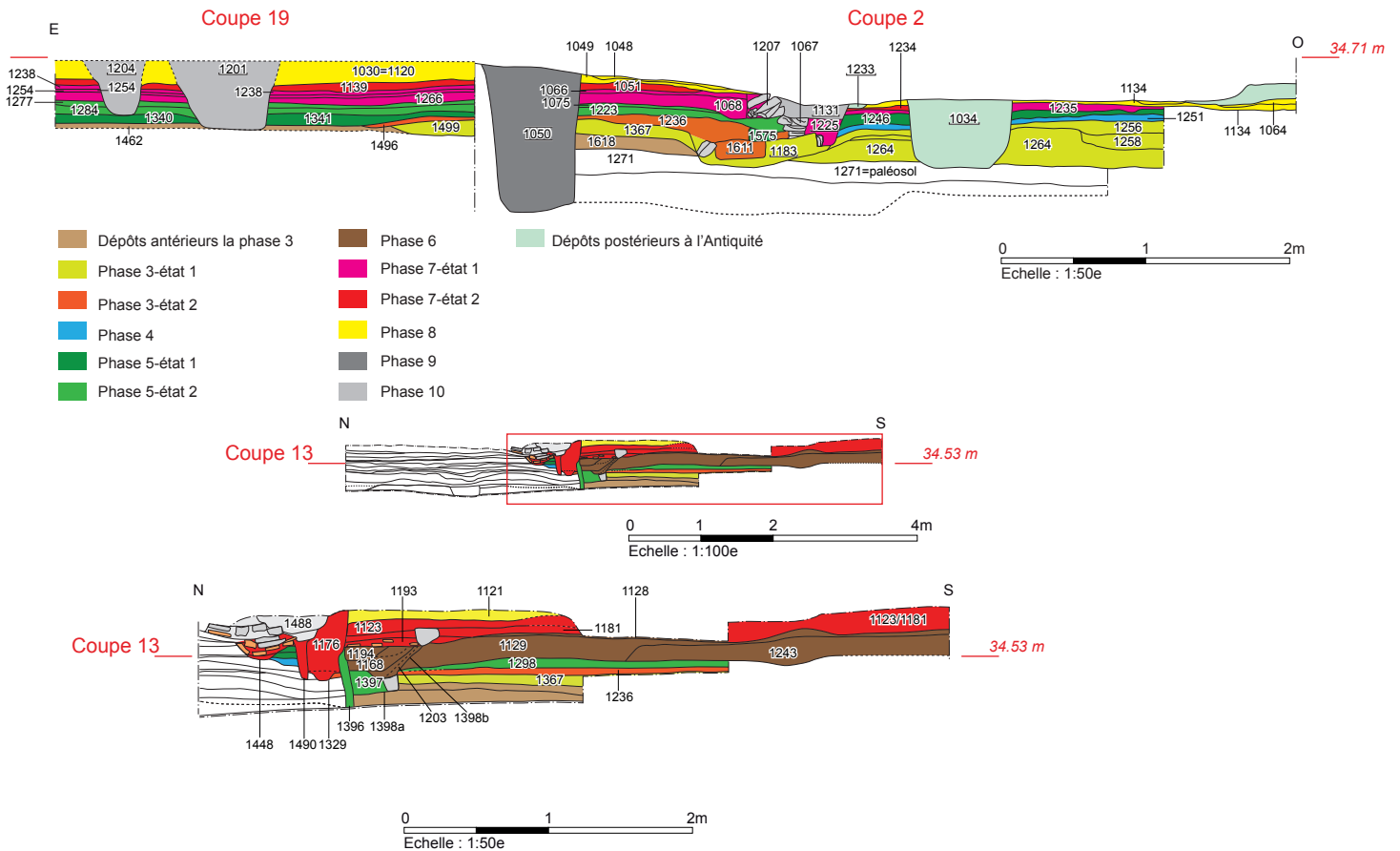


Fig. 123 Proposition de corrélation et de phasage entre les coupes 2, 19 et 13 © A. Desfonds-Inrap

2.3.2.2 Proposition de corrélation

2.3.2.2.1 Etats 1 à 3

Le remblai terreux 1499 de l'état 3 (axe 19), qui surmonte le cailloutis 1462=1397, est *a priori* la continuité de l'US 1367 de la coupe 2 qui a dû fonctionner avec le fossé initial du *cardo* (fig. 123). Des matrices, des épaisseurs similaires et des sommets apparaissant à la même cote sont des arguments probants. En outre, il n'existerait pas à cette époque de limite construite à l'emplacement du mur 1050. L'état 3 se rattacherait par conséquent à la phase 3 état 1 définie *supra*. Son commencement accompagne ou suit de peu la création de la rue. Le mobilier qui s'y rapporte provient des dépôts d'utilisation qui surmontent le cailloutis (*supra* US 1315=1460). Il illustre plus particulièrement le fonctionnement du sol et la datation qu'il admet, entre 50 et 70, n'est pas contradictoire avec celle proposée pour l'apparition du *cardo*. Enfin, les deux premiers états, matérialisés surtout par des creusements, seraient antérieurs à ce dernier (*infra* 2.4.1 **Les occupations antérieures au *cardo* C3**).

2.3.2.2.2 Etat 4

Le cailloutis 1340=1341 contemporain de la sablière 1435 est à première vue difficilement corrélable avec des dépôts de la coupe 2. Ce sol de galets ne trouve en effet aucune correspondance à l'ouest du mur 1050. Par ailleurs, d'après des cotes d'apparitions analogues, la sablière 1435 pourrait être synchronique du négatif 1296=1575 de l'UC 4 qui est toutefois rattachée à la phase 5. Cette proposition est évidemment problématique, sauf à envisager la disparition d'un sol au sommet de l'US 1236 dont l'épaisseur se réduit fortement à l'approche du mur 1050 (fig. 123). Une équivalence avec l'US 1496 est alors envisageable, si l'on admet que cette dernière

n'est pas une couche de préparation du cailloutis 1341 comme évoqué *supra*. C'est sans doute cette piste qui doit être privilégiée, d'autant que l'absence de sol associé à la sablière 1296=1575 a déjà été mentionnée lors de la présentation des données de la rive est du *cardo* (*supra* 2.2.3.2.4 Etat 4). Dans ce cas, l'US 1496 appartiendrait à la phase 3-état 2 et l'extrémité sud de la fouille ne connaîtrait aucun bâtiment jusqu'à la phase 5.

En définitive, on propose de rattacher la sablière 1435 et le cailloutis 1440=1441 à l'UC 4 de la phase 5 (fig. 124). Il est possible qu'une limite construite nord-sud existait initialement à l'emplacement du mur 1050 de l'UC 15. Cette hypothèse, qui ne peut être démontrée, repose avant tout sur l'absence de prolongation du cailloutis 1340=1341 à l'ouest de cette maçonnerie. Si son érosion est invocable, un traitement particulier du sol le long de la rue est tout aussi envisageable, même si la question d'une limite effacée va se poser plusieurs fois. On estime aussi que le développement de l'UC 4 concernait principalement la zone de l'ancienne Maison du Peuple, tandis que sa fermeture à l'est demeure inconnue. Concernant la chronologie de la phase 5, les jalons étaient peu nombreux en rive est et intéressaient avant tout l'UC 6 situées au nord-est de la fouille (Drag. 37 d'AVITVS). Le mobilier présent dans l'épaisseur du cailloutis 1340=1341 est pour partie datable du milieu du I^{er} siècle, voire légèrement plus récent. La phase 5 débiterait par conséquent dans le courant de la seconde moitié du I^{er} siècle. Si l'on admet que la phase 4, qui se traduit par une réfection globale de la chaussée et de ses limites fossoyées, commence sous les Flaviens, alors la cinquième ne saurait être antérieure à cette époque. Dans ce cas, l'UC 4 fonctionnerait avec la chaussée 1221=1246.

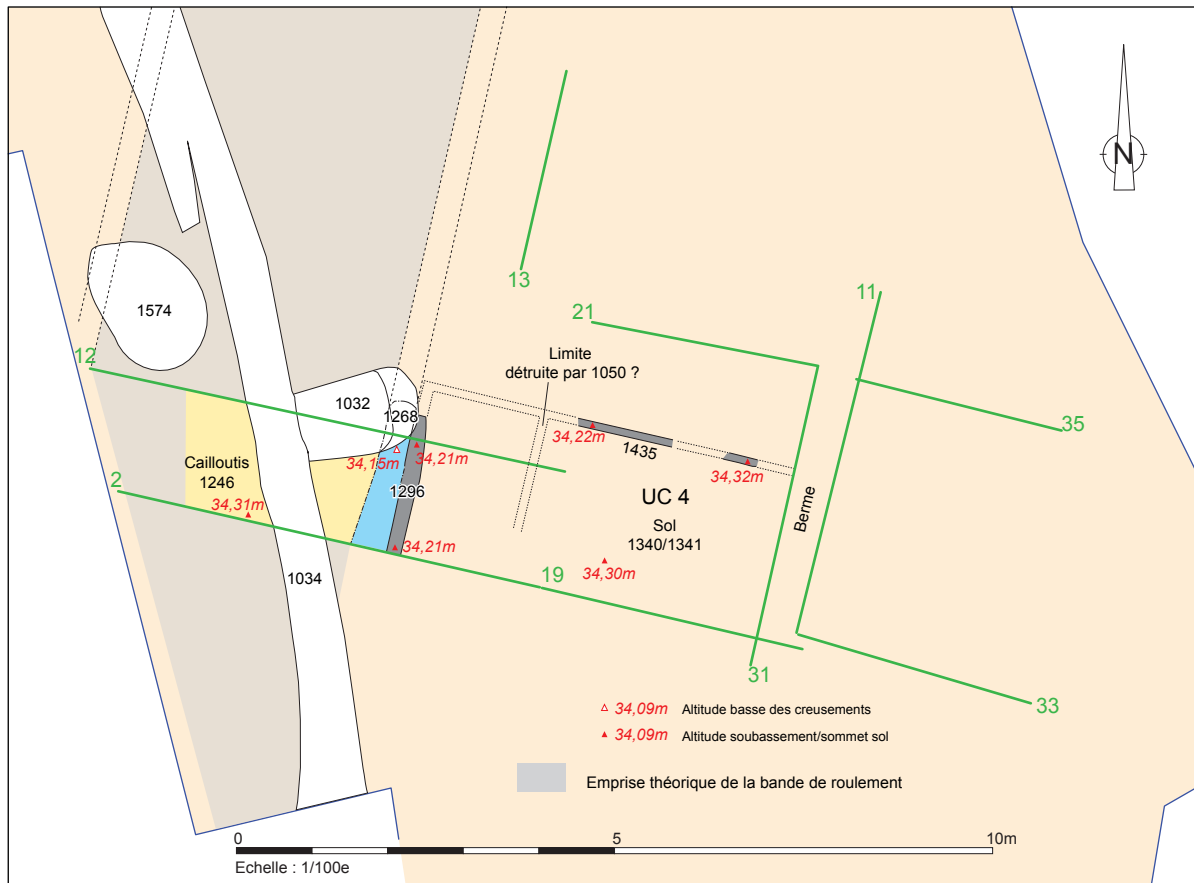


Fig. 124 Plan des vestiges de la phase 5-état 1 dans la partie sud de la fouille © A. Desfonds-Inrap

2.3.2.2.3 Etat 5

L'état 5 marque l'installation du cailloutis 1284 associé à son dépôt d'utilisation 1277 à l'extrémité sud de la fouille. Au nord de cette surface, un sol beaucoup plus solide et épais a été mis en évidence (US 1228=1356). Il recouvre les installations de l'état 4 (cailloutis 1340=1341) et un arasement des dépôts de cet épisode est envisagé compte tenu du profil tronqué de la sablière 1435. Le sol 1228=1356 est interprété comme la surface d'une pièce dont les limites construites ont disparu à cause des travaux engagés ultérieurement. Les fermetures est et sud se trouveraient idéalement à l'emplacement des tranchées 1440 et 1464. A l'instar du cailloutis 1284, le sol 1228=1356 n'est pas présent à l'ouest du mur 1050 de l'UC 15. De nouveau, la question de la disparition d'une limite construite est posée. L'existence d'une seconde limite nord-sud, détruite cette fois-ci par le creusement 1201, a été envisagée en raison d'une différence d'épaisseur et altimétrique du sol 1228 de part et d'autre de ce dernier (*supra* 2.3.1.5 Etat 5).

Concernant les correspondances, le sommet du niveau 1284 est cohérent par rapport à celui de l'US 1075, interprétée comme une surface de circulation (fig. 123). Celle-ci est associée au remblai 1223 contenu par le solin 1207 de l'UC 8 intégrée à la phase 6. Le sol 1284 se rattacherait donc à cet édifice.

Le cailloutis 1228=1356 se trouve à une altitude analogue au sol 1298 de la coupe 13 (fig. 123) qui est synchronique de la limite nord-sud 1300 de l'UC 5. Ces cotes amènent à associer dans une même séquence ces niveaux. La limite 1300 serait en outre coupée par la sablière 1296=1576 de l'UC 4 (*supra* fig. 48, coupe 12). Il existe évidemment avec cette dernière relation un lourd problème stratigraphique car le cailloutis 1228=1356, comme rappelé ci-dessus, recouvre le sol de l'UC 4 (US 1340=1341). Aucune véritable solution ne peut-être

apportée à ce problème, sans doute issue d'une mauvaise lecture ou d'une interprétation erronée sur le terrain. La superposition des plans des UC 4 et 5 souligne quoi qu'il en soit qu'elles ne peuvent avoir coexistées²⁶. On privilégiera dès lors la piste de l'antériorité de l'UC 4 par rapport à l'UC 5 également rattachée à la phase 5 précédemment (*supra* 2.2.4.2.3 Phase 5).

En revanche, d'après les plans restitués, les UC 5 et 8 ont certainement cohabité au sein d'une même séquence, la seconde n'étant certainement qu'une transcription sous une autre forme architecturale de l'UC 4. En effet, la projection de la tranchée 1464, même si elle doit regrouper plusieurs aménagements successifs, est assez cohérente par rapport à la terminaison du solin 1207 et à la paroi 1300. Ces deux bâtiments, aux expressions architecturales différentes, sont sans doute séparés par une limite foncière.

L'UC 8 a été auparavant rattachée à la phase 6 (*supra* 2.2.4.2.4 Phase 6). Peut-être faut-il retenir une apparition un peu plus ancienne ? Compte tenu des développements stratigraphiques ultérieurs à l'intérieur du quartier, cette hypothèse est privilégiée. Elle amène de fait à scinder la phase 5 en deux états. Le premier regrouperait uniquement l'UC 4 (fig. 124) et le deuxième serait marqué par la création des UC 8 et 5. La fermeture à l'est de cette dernière se situerait à la hauteur de la tranchée 1440. Une cour existerait en arrière, d'après le sol 1457 (fig. 125). Au nord, comme indiqué auparavant, la paroi 1300 de l'UC 5 s'arrête à la hauteur de la limite est-ouest 1398a. C'est le cas également le cas du sol 1298 ce qui implique un lien fonctionnel fort entre ces aménagements (fig. 123, coupe 13). La limite 1398a est interprétée comme une paroi en terre dont l'essentiel a été détruit par la fermeture nord

26. L'UC 5 serait en effet installée pour partie sur l'emprise de l'UC 4.

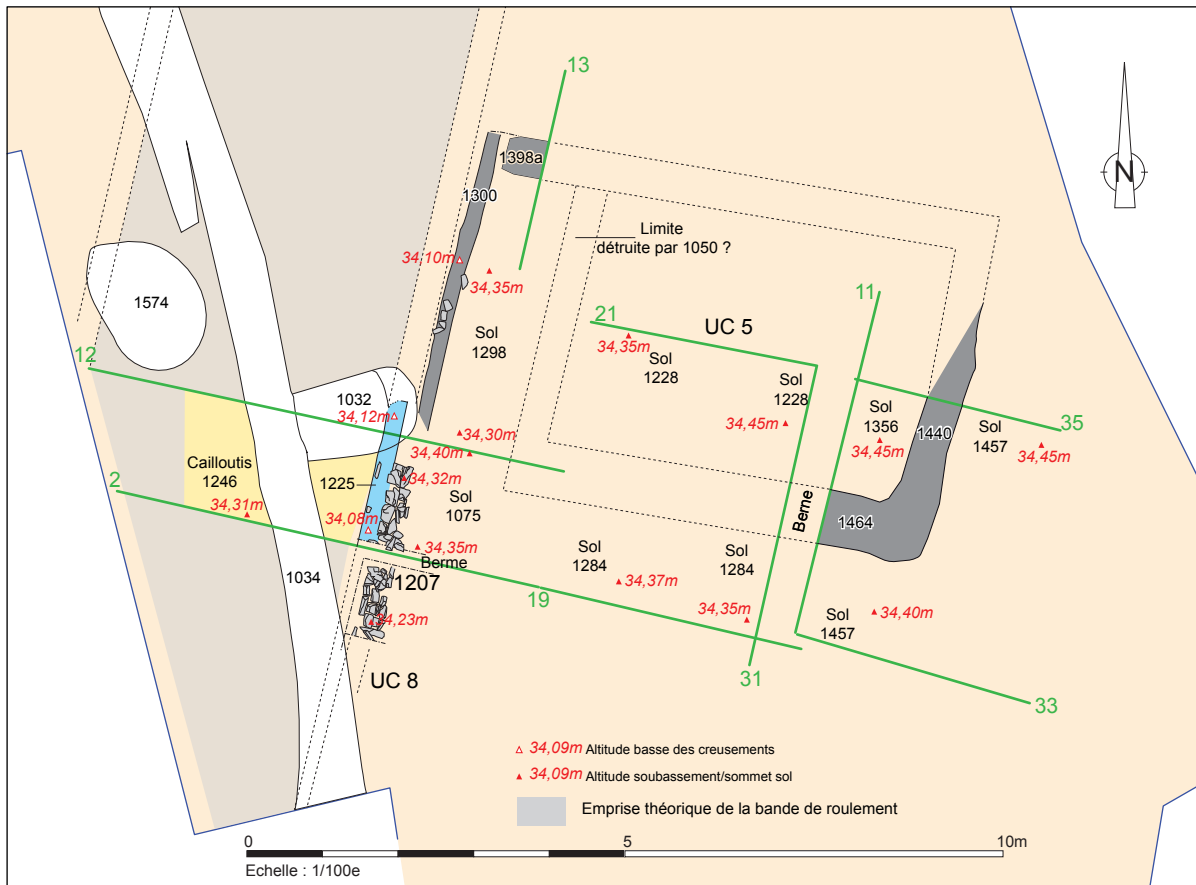


Fig. 125 Plan des vestiges de la phase 5-état 2 dans la partie sud de la fouille © A. Desfonds-Inrap

de l'UC 15 (mur 1027, phase 9). Mesurant une trentaine de centimètres à sa base, elle est flanquée au nord d'une empreinte verticale et étroite (US 1396). Celle-ci est interprétée comme les vestiges de planches en bois chargées de protéger la paroi contre l'humidité (fig. 126). Un cas analogue nous a d'ailleurs été signalé par Y. Menez (SRA Bretagne) sur le site du Mont-Beuvray. Le comblement de l'US 1398a est une argile beige à grise ponctuée d'inclusions jaunâtres et de graviers qui peut correspondre à la décomposition de la paroi (US 1397). La limite 1398a assure donc la fermeture nord de l'UC 5 et devait initialement se raccorder au creusement 1440, mais leur jonction a été effacée par le mur 1027 de l'UC 15. D'est en ouest, le bâtiment mesurerait alors près de 7 m et 4,65 m du nord au sud.

Concernant la datation de la phase 5-état 2, le mobilier du sol 1075 associé à l'UC 8 prouve que la destruction de l'UC 4 interviendrait avant le deuxième quart du II^e siècle. Pour l'UC 5, le corpus céramique, peu abondant, concerne les deuxième et troisième quarts du I^{er} siècle.

2.3.2.2.4 Etat 6

L'état 6 concerne des aménagements très dégradés et pour partie mal compris. Ces derniers, d'après les évolutions postérieures, intéressent l'UC 8 qui serait toujours en fonction (fig. 127, UC 8-état 2), la stratigraphie ne permettant pas de déceler une évolution significative à la hauteur des coupes 2 et 19. Des travaux sont seulement envisagés en retrait de la façade mais leur portée réelle est difficilement appréciable. Ils seraient illustrés notamment par le négatif de sablière 1500, dégagé sur une longueur assez faible, et l'installation des sols 1292 et 1324 qui apparaissent entre 34,50 m et 34,55 m. Le long de la rue, le sol 1075 serait maintenu tel quel, impliquant un léger dénivelé d'est en ouest. Ces transformations sont rattachées à la phase 6 précédemment définie.



Fig. 126 Détail de la coupe 13 depuis l'ouest. On distingue bien les différentes limites construites et deux saignées verticales correspondant à des planches verticales, l'US 1396 étant la plus à droite. De part et d'autre ces limites se développent des sols ou remblais © S. Le Berre-Inrap, 30.07.2014-1685

2.3.2.2.5 Etat 7

Comme indiqué lors de l'analyse, l'état 7 intéresse deux constructions. Les dépôts associés à celles-ci ne sont pas en connexion puisque leurs relations sont coupées par les tranchées 1440 et 1464. Au nord du creusement 1464, cet épisode est marqué par l'étalement du remblai de sable jaune 1160=1174 dont le sommet a servi de surface de circulation (fig. 127). De nouveau, le développement en plan de cet apport est limité par les tranchées 1440 et 1464. On le retrouve aussi sur la coupe 13 où il a reçu le numéro 1129. Il y est surmonté par un fin dépôt d'occupation (US 1128, supra fig. 123). Il recouvre aussi la couche 1243 qui surmonte le sol 1228 de l'UC 5 (coupe 21, supra fig. 108). Le dépôt 1160=1174=1129 est par conséquent associé à la limite 1297 de l'UC 9 de la phase 6 définie auparavant.

Sur la coupe 13, le remblai 1129 est contenu au nord par l'empreinte 1398b qui remplace la limite 1398a (supra fig. 123). Elle est donc interprétée logiquement comme les vestiges d'une paroi en matériaux périssables, reposant certainement sur une sablière enterrée. C'est du moins ce que suggère son profil légèrement oblique et son remplissage particulier qui doit procéder du démontage de cette poutre. Comme précédemment, on présume qu'elle rejoignait la tranchée 1440. En définitive, les nouveaux aménagements tendent à prouver que l'UC 5 est remplacée par une construction globalement similaire, l'UC 9, avec une cour ou jardin en arrière (sols 1322=1323). L'aspect principal réside dans un exhaussement évident des sols de circulation avec l'apport des US 1243 et 1160=1174=1129.

L'UC 9 a été précédemment rattachée à la phase 6 qui regroupe également l'UC 8. Cette proposition reste toujours valide mais l'UC 9, serait plutôt contemporaine du second état de l'UC 8 marqué par l'apparition de la

sablière 1500 (fig. 127). La trajectoire de celle-ci montre qu'elle a dû être interceptée par la tranchée 1464, raison pour laquelle elle n'a pas été retrouvée à l'ouest de la coupe 31. Quant à la limite sud de l'UC 9, on estime qu'elle devait être positionnée au centre ou sur le flanc nord de la tranchée 1464.

Au sud de cette construction, l'état 7 se traduit également par l'apparition des sablières 1217 et 1411 qui matérialisent l'angle nord-est d'un édifice qui devait se développer pour l'essentiel à l'emplacement de la Maison du Peuple (supra fig. 107). A la hauteur de la coupe 19, on propose d'associer le remblai 1266, lié à la sablière 1217, au dépôt 1068 de la coupe 2 rattaché à l'UC 10 (supra fig. 123). Des faciès et des cotes d'apparitions analogues favorisent cette relation. En outre, ces deux US ont la particularité d'accueillir des niveaux de circulation constitués de cailloutis de petits galets (US 1254 coupe 19 et 1066 coupe 2). Tous ces aménagements se rattachent par conséquent à l'UC 10 qui a été précédemment intégrée à la phase 7 et non à la sixième. Par ailleurs, la sablière 1217 ne se prolonge pas à l'ouest du mur 1050, ce qui sous-entend une nouvelle fois la disparition d'une limite nord-sud. Dans ce cas, les niveaux de circulation 1066 et 1254 ne sont pas strictement équivalents malgré des faciès très proches. En revanche, le léger étagement des sols observés précédemment entre les abords de la rue et l'intérieur du quartier disparaît. De plus, la sablière 1217 n'est pas positionnée dans l'axe de la terminaison nord du solin 1067. Cela peut signifier l'existence d'un espace particulier entre les UC 10 et 9 (fig. 128). En effet, la coexistence au moins un temps de ces deux constructions apparaît manifeste. Elle repose sur l'analyse des coupes 11 et 31 qui démontrent que les sols liés à la sablière 1217 de l'UC 10 sont recouverts en partie par des

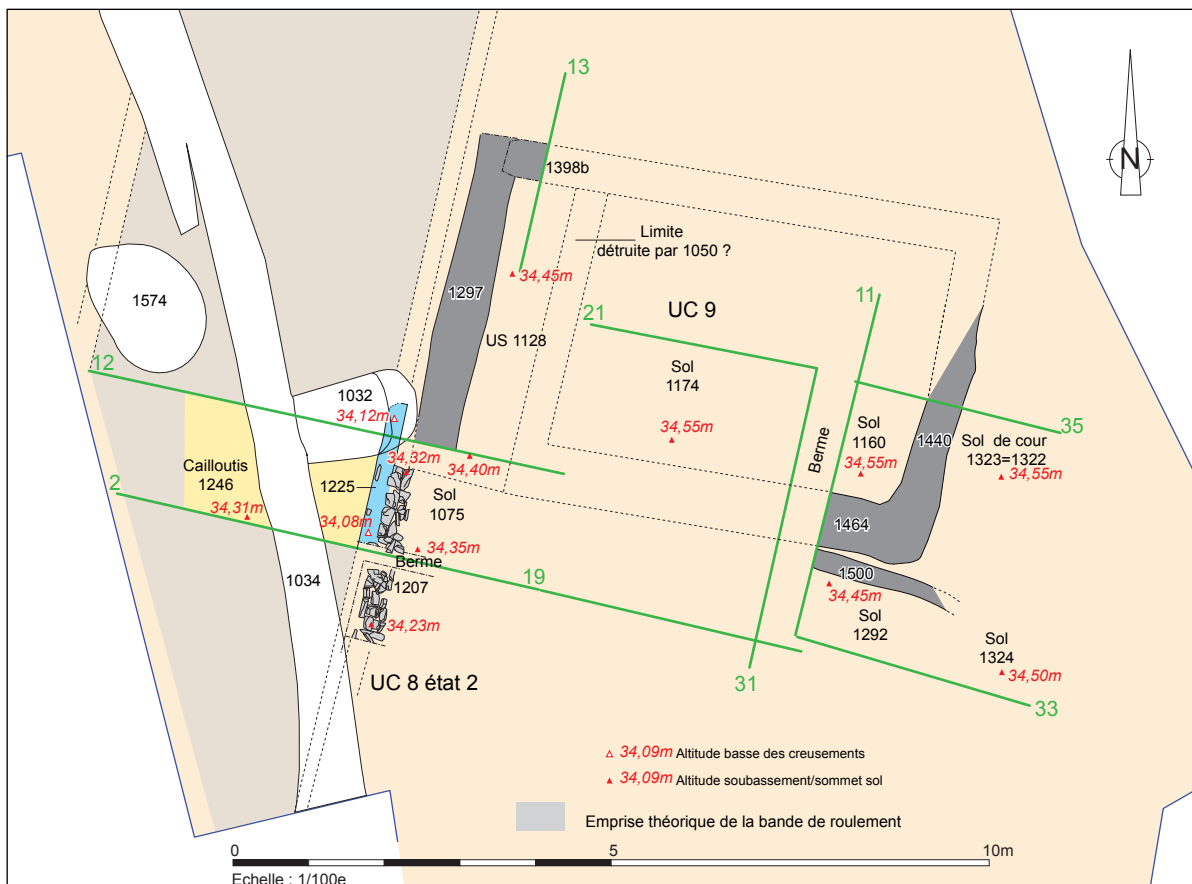


Fig. 127 Plan des vestiges de la phase 6 dans la partie sud de la fouille © A. Desfonds-Inrap

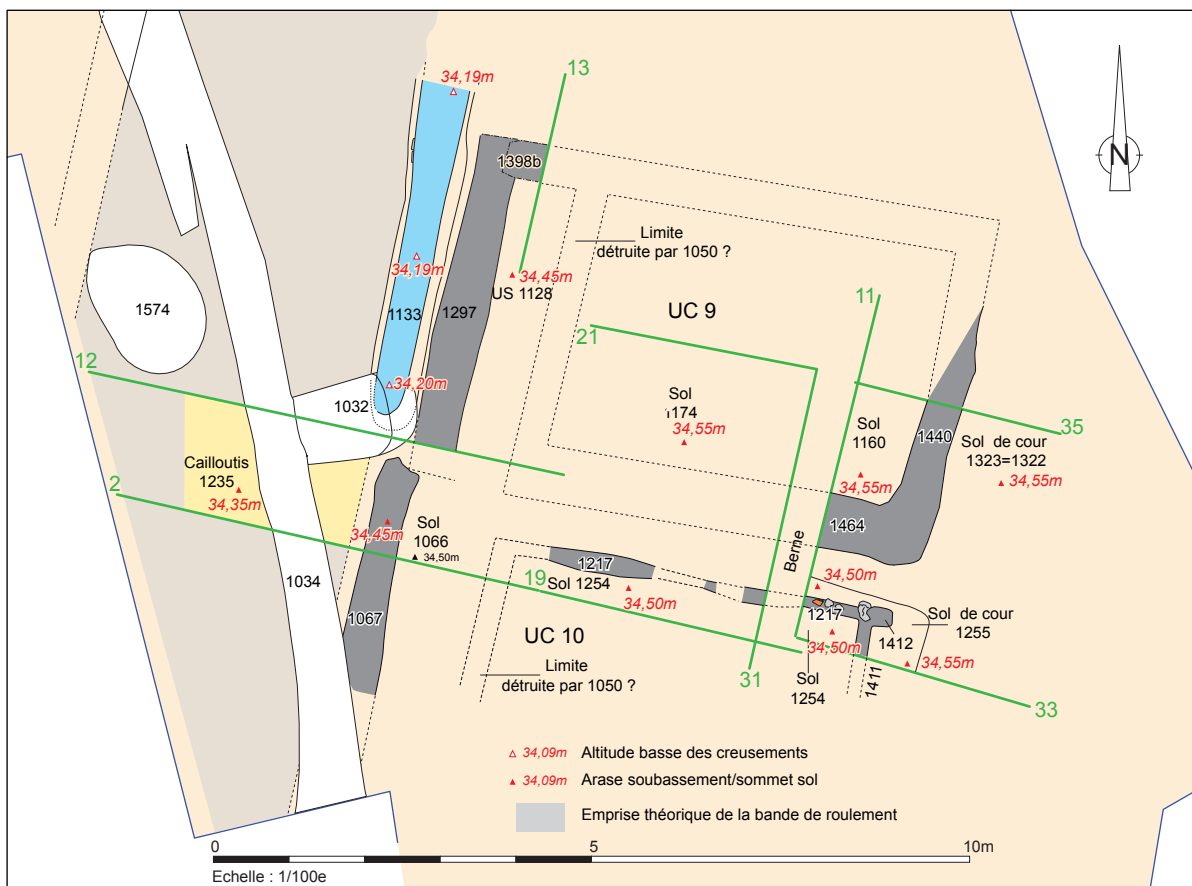


Fig. 128 Plan des vestiges de la phase 7-état 1 dans la partie sud de la fouille © A. Desfonds-Inrap

apports fonctionnant avec le solin 1157=1172 de l'état 8, comme les dépôts de l'UC 9 (*supra* fig. 111). En outre, l'arrêt du solin 1067 à la hauteur de la tranchée 1464, même si son tracé est restitué pour des raisons exposées dans le chapitre 1, n'est sans doute pas dû au hasard. L'impression est que le soubassement est venu en appui contre une limite existante. L'UC 10 serait alors l'édifice marquant le début de la phase 7 (état 1). Sa construction pourrait précéder la réalisation du caniveau 1133, justifiant peut-être la terminaison de celui-ci à sa hauteur. Cette situation soulève bien évidemment le problème de la nature de l'UC 10 car on imagine difficilement que le développement d'un équipement dit public soit contraint par une construction²⁷. Aucun élément, en raison de la conservation des vestiges, tant en plan qu'en épaisseur, n'autorise à apporter des éclaircissements sur ce sujet. En définitive, d'après les relations stratigraphiques, l'apparition de l'UC 10 semble bien se produire à la phase 7 et celle-ci a coexisté un temps avec l'UC 9 apparu à la phase 6. Cette proposition amène finalement à considérer que la phase 7 se scinde en deux états.

2.3.2.2.6 Etat 8

Il se traduit en particulier par la création des solins 1158 et 1157=1172 qui entérine de fait la destruction de l'UC 9. Celle-ci serait illustrée partiellement par les tranchées 1440 et 1464 dont les remplissages n'ont pas toujours été bien compris lors de la fouille. On propose d'associer ces deux soubassements au solin 1167 de l'UC 11, fortement dégradé par les aménagements plus récents (fig. 129). Il n'existe néanmoins aucun contact entre ces fondations. La terminaison ouest du solin 1172 est détruite par le mur 1050 de l'UC 15, mais aucun argument n'affirme

sa prolongation au-delà de ce dernier. Au contraire, d'après la coupe 13, on peut même envisager qu'il ne rejoignait pas le solin 1167 (*supra* fig. 123). En effet, ce dernier s'arrête au nord à la hauteur de la limite 1329 qui remplace la paroi 1398b de l'UC 10. Comme souligné *supra*, la sablière basse liée à cette paroi a dû être démontée. Cette entreprise serait illustrée par les dépôts 1203, 1268 et 1194 dont les caractéristiques sont citées rapidement :

US 1203 : argile fine grisâtre à verdâtre se détaillant en trois fines couches inclinées au nord.

US 1168 : argile limoneuse brune contenant des inclusions jaunes et du gravier.

US 1194 : bourrelet d'argile jaune sans doute déposé comme bouchon, même s'il apparait très localisé.

Rappelons également que les deux premières couches viennent combler la paroi 1297 associée à l'UC 9. Il faut dès lors envisager un démontage systématique des limites de cet édifice.

La nouvelle limite, l'US 1229, est installée au nord de la précédente et présente des caractéristiques analogues. La paroi, large de 30 cm, comme 1398a, est illustrée par l'US 1176 qui est une argile compacte et verdâtre renfermant de multiples graviers. On observe de nouveau une empreinte verticale sur sa face nord conservée sur une hauteur de 0,35 m (US 1490, *supra* fig. 126). A l'image du négatif 1396, elle est interprétée comme les vestiges de planches, protection sommaire contre l'humidité. La longueur exacte sur laquelle s'étirait la paroi 1229 n'est pas connue car les soubassements de l'UC 15 sont venus la détruire. Cependant, nous verrons qu'elle ne concernait pas l'intégralité de la fermeture nord de l'UC 11 puisqu'un solin a été découvert au nord du mur 1027 de l'UC 15 dans la continuité de la paroi 1329. Cette particularité architecturale, bien qu'étrange,

27. Ce point sera discuté dans le chapitre de synthèse.

induit un pendant au sud (US 1166), mal compris lors de la phase terrain en raison du mauvais positionnement de la coupe 12. Cette proposition sous-entend que le solin 1172=1157 ne devait pas non plus rejoindre le soubassement 1167, par conséquent qu'une limite nord-sud existait à l'emplacement de la maçonnerie 1050 (fig. 129). Cette proposition peut-être défendue à partir des sols associés au solin 1167, les US 1181 et 1123, cette dernière étant une réfection. Ceux-ci sont clairement contenus par la limite 1229 sur la coupe 13 et l'US 1181 surmonte le dépôt d'utilisation 1128, associé au fonctionnement de l'UC 9 (*supra* fig. 123). En revanche, ils ne sont pas présents à l'intérieur de l'espace enserré par les solins 1157=1172 et 1158, aspect qui semble bien valider la disparition d'une limite nord-sud. D'ailleurs, aucune nouvelle surface de circulation n'est associée à ces soubassements. Il faut dès lors considérer la piste d'un plancher comme possible, ce qui laisse aucune trace significative et suppose un étage des sols. Une autre solution affirme que le niveau de circulation de la phase 6 est toujours en fonction, en l'occurrence l'épiderme des US 1060 et 1174, dont l'aspect damé a été signalé à plusieurs reprises. D'après cette option, seules les limites construites auraient été affectées par les travaux et l'UC 11 serait globalement identique en plan à l'UC 9, ce qui semble être le cas. En outre, elle implique des sablières aériennes, malgré des solins somme toute assez sommaires. Les sols 1181 et surtout 1123 gommerait juste le léger dénivelé existant auparavant avec l'UC 9. Toutefois, aucun élément tangible n'autorise à privilégier l'une ou l'autre de ces hypothèses, même si la possibilité de sablières aériennes est peu convaincante. On terminera sur l'organisation de l'UC 11 en précisant qu'une cour doit exister à l'est de celle-ci d'après le sol 1163. Une fosse, l'US 1161, est aussi aménagée dans l'épaisseur de 1160=1174 mais sa destination reste inconnue. L'UC 11 a été considérée comme apparaissant à la phase

7 et contemporaine de l'UC 10 et du caniveau oriental. L'analyse des dépôts du quartier est ne bouleversent pas ce schéma. Il faut juste considérer que la création de l'UC 11 est légèrement plus récente que celle de l'UC 10 (phase 7-état 2). Le mobilier des dépôts associé à la première souligne qu'elle ne peut apparaître avant 150. Une construction entre 150 et 170 de notre ère est vraisemblable.

Au sud de l'UC 11, toujours lors de l'état 8, une partie d'un bâtiment a été dégagé. Il est illustré entre autre par le sol d'intérieur en sable jaune 1139 et l'effet de paroi 1387. A la hauteur de la coupe 19, le toit de 1139 correspond à celui du niveau 1051 (axe 2) à la matrice très différente (limon brun renfermant des nodules de mortier sableux et jaune) et considérée comme une recharge du sol 1066 de l'UC 10 (*supra* fig. 123). Ces nouveaux aménagements fonctionnent alors avec cet édifice durant la phase 7-état 2 dont l'organisation générale semble conservée puisque l'effet de paroi 1387 est situé à l'emplacement de la sablière 1217 (fig. 129). Une légère extension du bâti à l'est a été avancée compte tenu du développement en plan du sol 1139. La limite nord du sol 1139 a été mal appréhendée en aval de la coupe 31. Il apparaît que la difficulté prend sa source dans les travaux engagés à la phase suivante, notamment lors de la construction du solin 1029 qui est venu détruire sa terminaison (*supra* fig. 115). Enfin, la différence de nature entre les sols 1139 et 1051 prouve à l'évidence l'existence d'une limite nord-sud à l'emplacement du mur 1050. La cour à l'arrière du bâtiment est conservée, le niveau de circulation étant rehaussé (US 1256) puis rechargé (US 1140/1141, 1280, *supra* fig. 123). Le mobilier recueilli place ces travaux au plus tôt au milieu du II^e siècle. De nouveau, une fourchette chronologique entre 150 et 170 apparaît correcte.

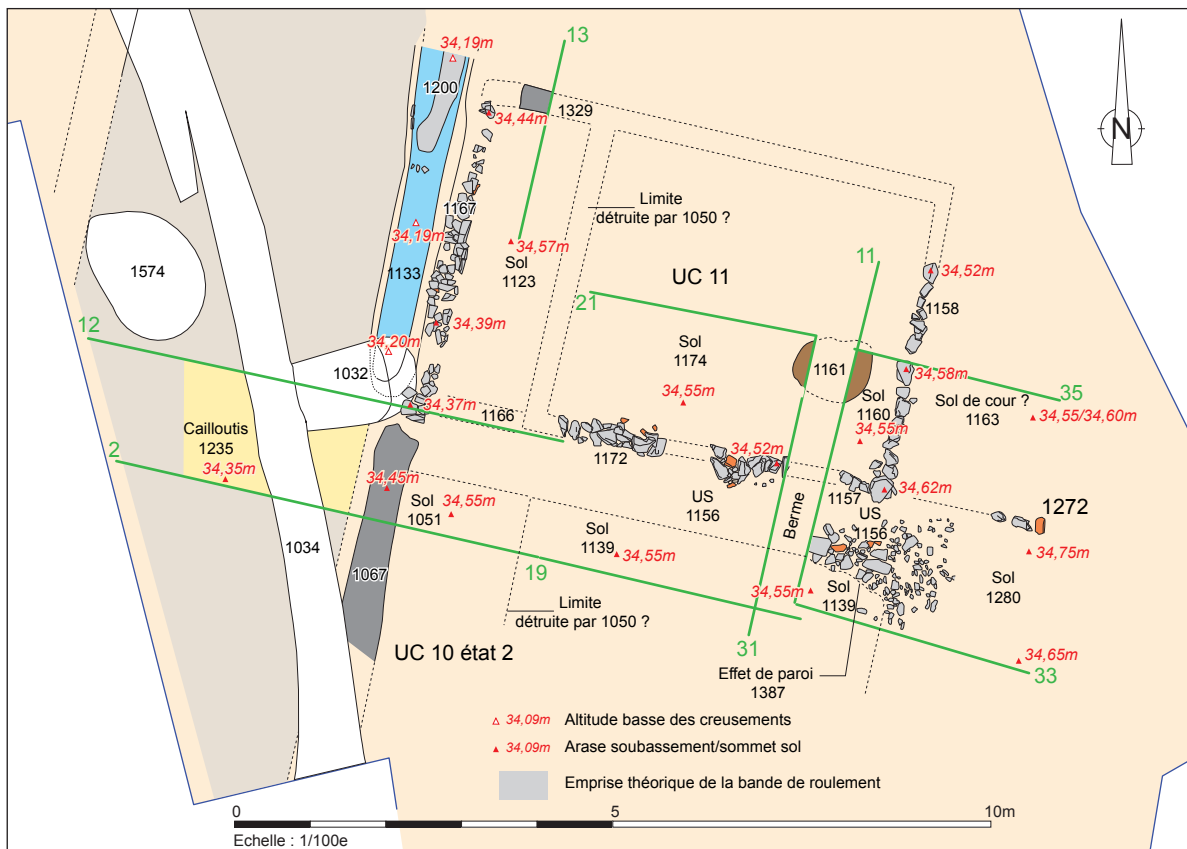


Fig. 129 Plan des vestiges de la phase 7-état 2 dans la partie sud de la fouille © A. Desfonds-Inrap

2.3.2.2.7 Etat 9

Il se définit d'abord par la destruction des UC 10 et 11. On procède ensuite à l'étalement du remblai 1030=1120 dont le sommet est voisin de 34,70 m, ce qui traduit un exhaussement des niveaux de circulation. Cette couche a été fouillée avant son relevé sur l'axe 19 (*supra* fig. 123)²⁸. Par contre, elle n'est pas présente à la hauteur de la coupe 2, sans doute en raison des transformations postérieures à l'époque antique et/ou des difficultés de lecture lors du décapage. Quoiqu'il en soit l'altitude de 1030=1120 prouve à elle seule qu'elle n'est corrélable de façon assurée à aucun dépôt de l'axe 2. Seules les US 1048 et 1049 de la coupe 2, très ténues, pourraient lui correspondre et désigner sa base. Elles sont en effet postérieures à l'UC 10 puisque la couche 1049 recouvre le solin 1067. Sur la coupe 13, une équivalence peut éventuellement être établie avec l'US 1121 qui scelle les

aménagements de l'UC 11, en particulier le sol 1123.

Dans un deuxième temps, on réalise les solins 1029 et 1116 de l'UC 13 qui, pour le premier, doit se superposer à l'effet de paroi 1387 de la phase 7-état 2 (fig. 130). Les relations stratigraphiques sont assez claires pour affirmer que ce nouvel édifice se rattache à la phase 8. Comme le souligne la stratigraphie, il est clairement postérieur aux UC 10 et 11 et le solin 1029 est antérieur au soubassement 1050 de l'UC 15 (phase 9). La fermeture occidentale de cette construction n'a pas été retrouvée. On suppose qu'elle était positionnée à l'emplacement du mur 1050. Ce point indiquerait un retrait le long du *cardo*, peut-être orchestré par l'autorité municipale, puisque cet aspect se retrouve au nord de la fouille (*infra* 2.3.2.2.6 Etat 6). Peu de choses peuvent être ajoutées à propos de l'UC 13 dont le plan reste très incomplet. Au nord de celle-ci, on estime que l'espace est désormais occupé par un jardin ou une cour sans aucun aménagement notable.

28. Rappelons que son sommet est restitué d'après sa position sur l'axe 21 et le long du mur 1050 de l'UC 15.

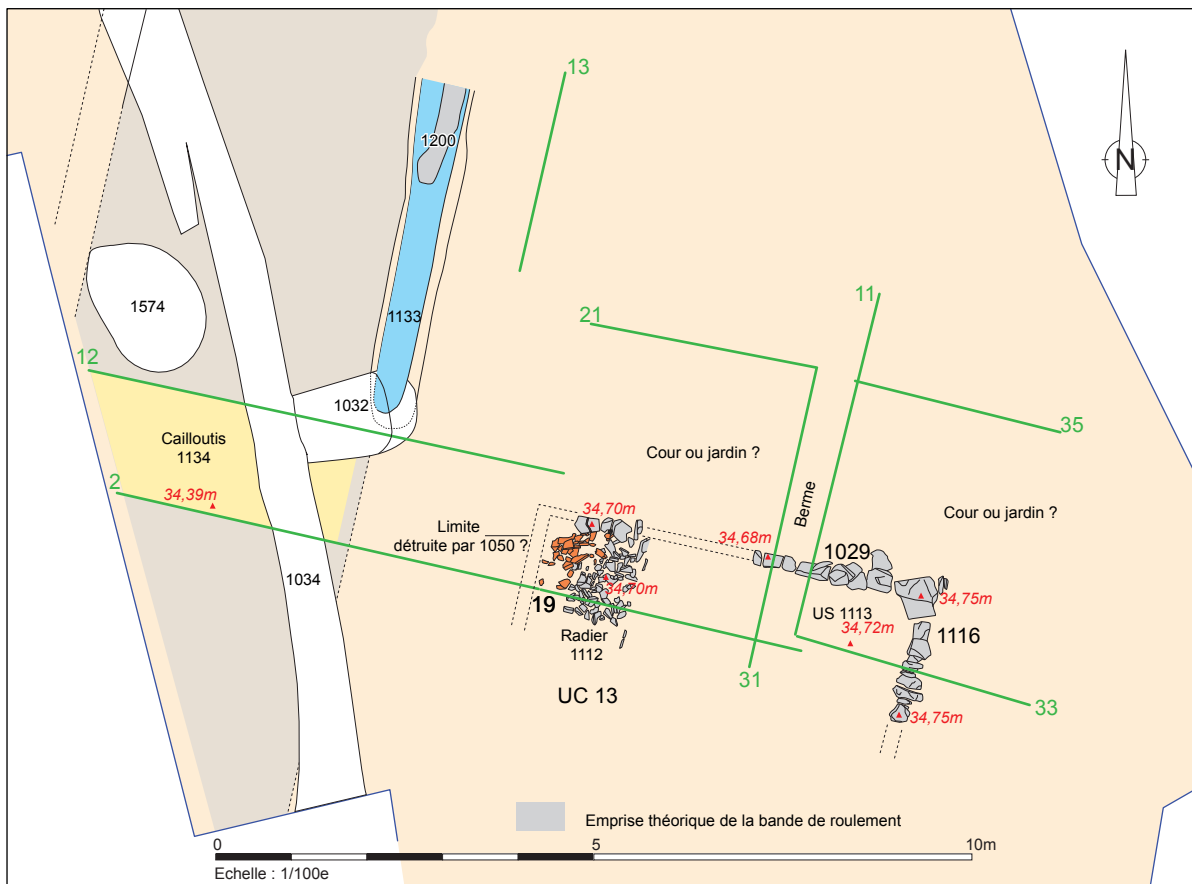


Fig. 130 Plan des vestiges de la phase 8 dans la partie sud de la fouille © A. Desfonds-Inrap

2.3.2.2.8 Etat 10

Il consacre l'apparition de l'UC 15 de la phase 9 au détriment de l'UC 13 qui est détruite (fig. 131). La nouveauté réside dans l'étalement du nouvel édifice à l'emplacement des anciennes UC 10 et 11 de la phase 7-état 2. La division en deux parcelles de cette partie du quartier, perceptible depuis la phase 5-état 1, s'efface par conséquent. Un autre changement concerne l'expression architecturale puisque le nouveau bâtiment fait appel massivement à la pierre et nul doute que les

deux maçonneries retrouvées devaient disposer d'une fondation et d'une élévation (pour partie seulement ?) en dur et jointoyées au mortier de chaux. Malheureusement, les récupérations sont telles que très peu d'indices sont conservés, hormis à la jonction des murs 1050 et 1027. La cote d'arasement des soubassements laisse en outre à penser que la création de l'UC 15 s'est accompagnée d'un nouvel exhaussement des niveaux de circulation à l'intérieur de celle-ci. Il n'est guère possible d'apporter plus de précision sur ce sujet tout en signalant qu'aucun dépôt synchrone de l'UC 15 n'est conservé le long du *cardo* (supra fig. 123, coupes 2 et 19).

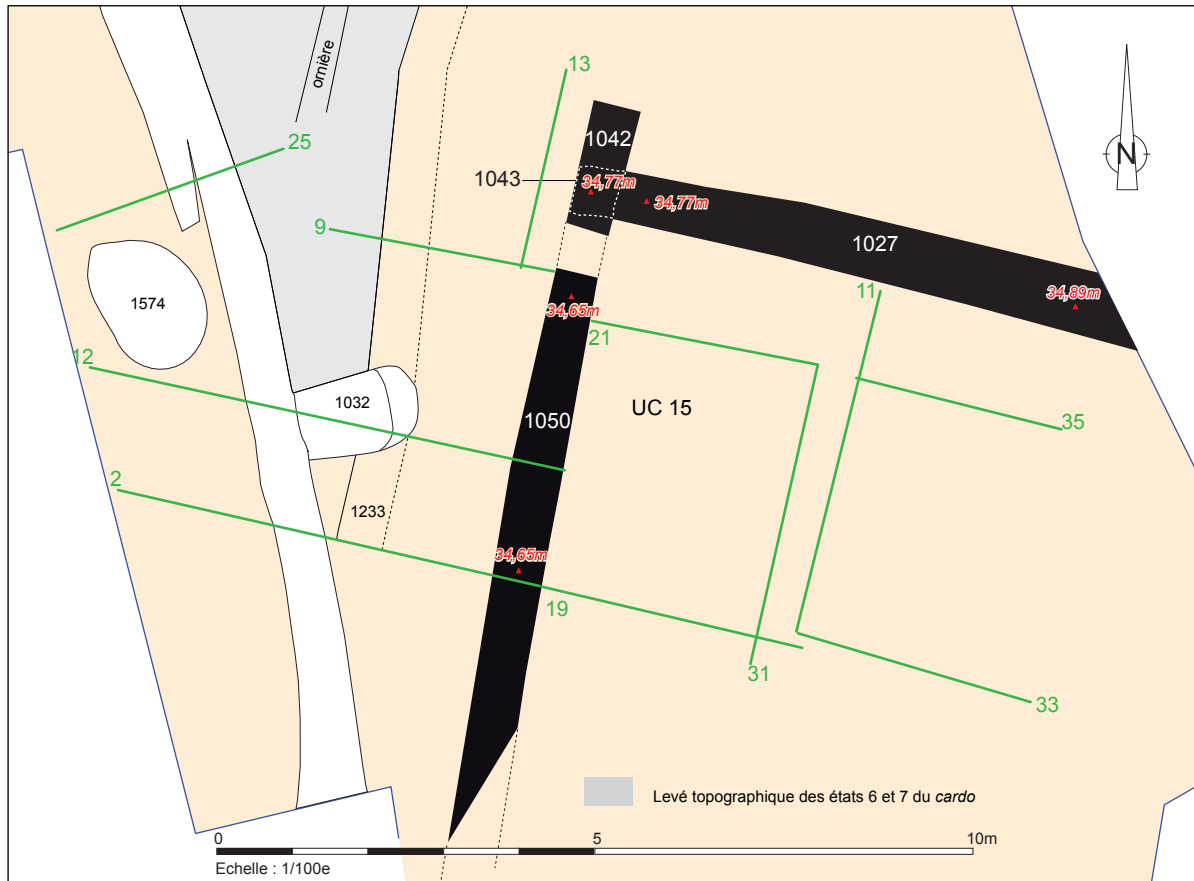


Fig. 131 Plan des vestiges de la phase 9 dans la partie sud de la fouille © A. Desfonds-Inrap

2.3.2.2.9 Etat 11

Il se traduit par le creusement des tranchées 1201 et 1204. Celles-ci, dont la contemporanéité n'est pas démontrée, respectent l'orientation imprimée par le *cardo*, semblant signaler son maintien dans le paysage (fig. 132). En outre, le creusement 1201, bien que traversant le radier du mur 1050, s'arrête avant le fossé 1022=1083=1131, ce qui pourrait traduire un lien entre ces deux aménagements tout en signalant le maintien d'une limite forte à la hauteur de l'axe viaire. Le creusement 1204 s'achève quant à lui avant d'atteindre la fermeture nord de l'UC 15. En somme, ces deux structures paraissent respecter globalement l'emprise foncière de cet édifice. Cependant, il est impossible de certifier qu'ils sont liés à ce dernier ni de statuer sur leur fonction. Ils peuvent en effet correspondre à des négatifs d'équipements enterrés et récupérés ou à de simples fossés parcellaires se développant alors que des limites foncières très fortes sont encore présentes. Le mobilier retrouvé dans leur remplissage n'est d'aucun secours puisqu'il se rattache au Haut-Empire. En somme, on peut juste affirmer que leur terrassement intervient après la phase 9. Ils peuvent par conséquent datés de la phase 10 ou d'un épisode plus récent.

2.3.2.2.10 Conclusion

En bordure du *cardo* C3, 10 phases ont été mises en évidence dont 8 sont contemporaines de son fonctionnement (phases 3 à 10). Malgré certaines difficultés, l'analyse de la partie sud-est du quartier oriental confirme une histoire assez complexe, tout en permettant d'affiner la perception chrono-stratigraphique des occupations dans cette partie du site. Neuf des onze états distingués sont synchrones de la rue. Les corrélations établies avec celle-ci et les occupations en rive est sont résumées dans le tableau 4. Concernant les occupations anciennes, retenons pour le moment que le fossé 1590, la tranchée 1588 et les vases dépôts 1548 et 1561 appartiennent certainement à la phase 2, tout comme les fosses 1541, 1543 et 1601.

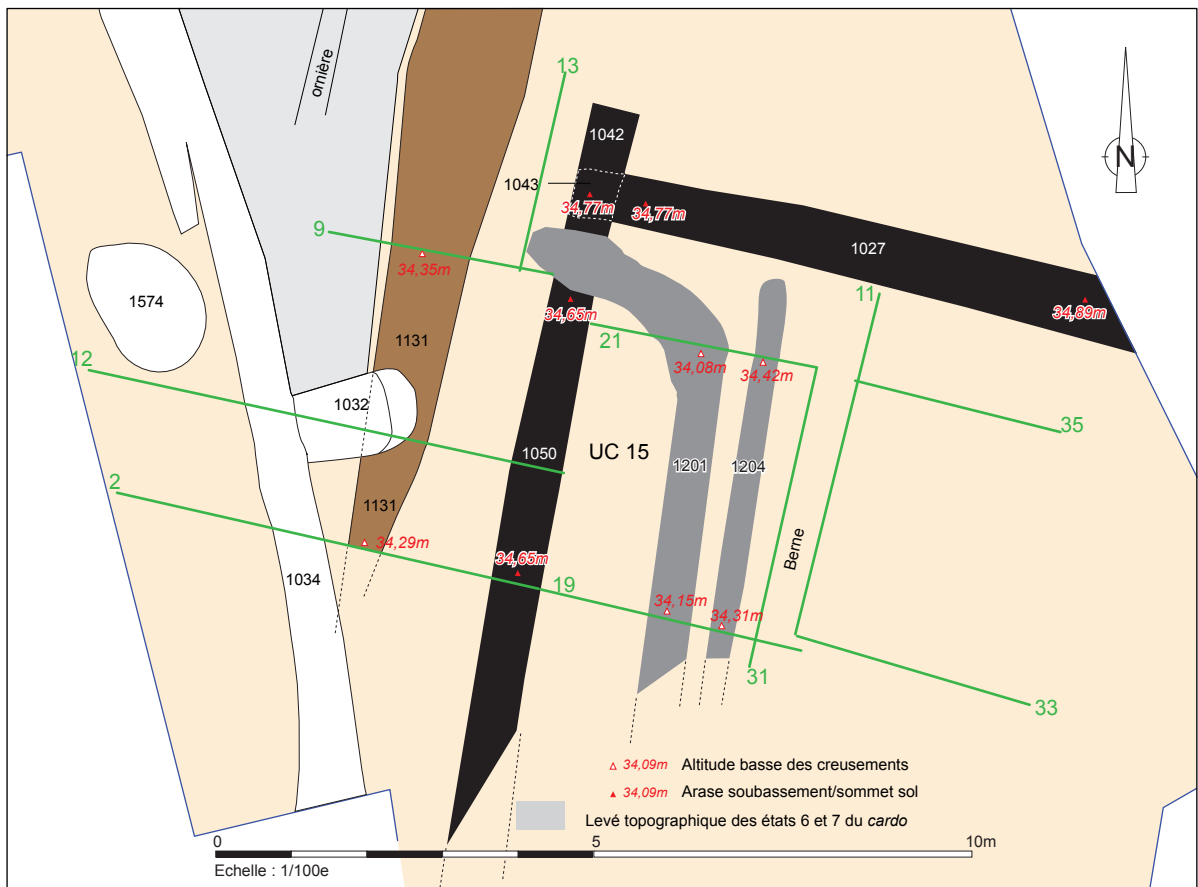


Fig. 132 Plan des vestiges de la phase 10 dans la partie sud de la fouille © A. Desfonds-Inrap

PHASES	EQUIPEMENTS PRINCIPAUX	CARDO	PROPOSITION DE CHRONOLOGIE ABSOLUE
PHASE 2 ÉTAT A	Fossé 1590, tranchée 1588, fossés 1603, vases 1548 et 1561. Fossés 1621, 1612	-	-10/+20
PHASE 2 ÉTAT B	Fossés 1541, 1543, 1601 UC 2, UC 3	-	20-40
PHASE 3-ÉTAT 1	Cailloutis 1462/1397	Fossés 1583, 1289a, cailloutis 1245	40-70
PHASE 3-ÉTAT 2 À	1496	Tranchées 1611/1268/1321/1417, cailloutis 1244, fossé 1289a	
PHASE 4		Fossés 1331/1307, 1289b, cailloutis 1229/1251	70-100
PHASE 5-ÉTAT 1	UC 4	Conduite 1269, caniveau 1231a, cailloutis 1229, 1246	80-120

PHASES	EQUIPEMENTS PRINCIPAUX	CARDO	PROPOSITION DE CHRONOLOGIE ABSOLUE
PHASE 5-ÉTAT 2	UC 5, UC 8-état 1	Conduite 1225, caniveau 1231a, cailloutis 1229 /1246	125-150
PHASE 6	UC 8-état 2, UC 9	Conduite 1225, caniveau 1231a, cailloutis 1229/1246	125-150
PHASE 7-ÉTAT 1	UC 9, UC 10-état 1	Caniveau 1133/1249/1122, cailloutis 1200/1235	Ille
PHASE 7-ÉTAT 2	UC 10-état 2, UC 11	Caniveau 1133/1249/1122, cailloutis 1200/1235	150-170
PHASE 8	UC 13	Caniveau 1133/1249/1122, cailloutis 1090/1134	180-240
PHASE 9	UC 15, UC 16	Caniveau 1233/1216,	Ille
PHASE 10	UC 15, UC 16, creusements 1201 et 1204 ?	Fossé 1021/1083/1131	Ille ?

Tab. 4 Proposition de phasage et de chronologie entre le cardo, la rive ouest, et les occupations de la partie sud-est du quartier.

Après la création du *cardo* C3, la partie sud semble dans un premier temps occupée de façon assez lâche puisqu'il faut attendre la phase 5-état 1 pour voir apparaître un premier édifice de terre et bois, en l'occurrence l'UC 4. D'après la datation de la phase 4 qui signale une rénovation globale de l'axe viaire et de ses limites fossoyées, cette construction ne saurait être antérieure aux flaviens. L'édifice est ensuite remplacé par une construction utilisant la pierre en soubassement (UC 8, phase 5-état 2), à l'organisation sans doute identique, tandis qu'un second bâtiment est érigé au nord de celle-ci (UC 5). A partir de cette période et jusqu'à la phase 7-état 2, c'est-à-dire la seconde moitié du second siècle, deux édifices coexistent le long du *cardo* (tab. 4). Leurs plans, bien que souvent incomplets, dénotent des bâtiments élémentaires, construits en grande partie en matériaux périssables. En outre, compte tenu des différences observées dans le traitement des sols le long de la rue et à l'intérieur des édifices, la destruction de limites nord-sud lors de la phase 9 est hautement probable, impliquant l'existence d'un espace spécifique en bordure de l'axe viaire. Les bâtiments sont toujours séparés par une limite est-ouest forte, difficilement interprétable, mais qui peut correspondre à une limite de parcelle. C'est l'existence de cette dernière qui explique des rythmes d'évolution décalés, puisque chaque entité connaît tour à tour ses propres transformations. Il est enfin assuré que ces constructions conservent globalement leur emprise au sol et sans doute leur fonction initiale.

A partir de la phase 8, datée de la fin du II^e siècle ou du début du suivant, un changement s'opère puisqu'il ne subsiste plus qu'une construction au sud, l'UC 13. L'emplacement occupé à la phase 7-état 2 par l'UC 11 est dorénavant une cour ou un jardin, voire une friche. Le maintien de la limite foncière est-ouest semble encore évident. En revanche, celle-ci disparaît avec la construction de l'UC 15 dotée de puissantes fondations. Dorénavant, le nouvel édifice s'étale en effet jusqu'à la hauteur de l'ancienne fermeture nord de l'UC 11. Cette limite est donc la seule à être maintenue. Comme évoqué *supra*, il s'agit de la limite foncière principale du site dont la première expression n'est autre que le fossé 1613 de la phase 1. Elle sépare tout au long de la période gallo-romaine des occupations bien distinctes dont il faut maintenant achever la présentation.

2.3.2 Les vestiges de la partie septentrionale du quartier

La question des occupations dans cette partie du site peut-être discutée grâce aux coupes 32 et 34 qui fournissent une vision nord-sud de la stratigraphie à l'intérieur du quartier. Elles sont complétées par les parties orientales des coupes 3 et 28 (coupe 28b) qui permettent d'établir des corrélations avec les occupations de la rive est, malgré l'existence d'un puits à eau très ancien. La partie orientale de la coupe 7, correcte dans ses grandes lignes, est aussi utilisée car elle n'est pas impactée par cet équipement et autorise des correspondances aisées avec l'axe 34. Enfin, la portion nord de la coupe 13 assure la connexion avec le relevé de l'axe 28b.

Les données de ces coupes sont complétées par les observations planimétriques effectuées lors du décapage à la mini-pelle de cette partie du site.

L'analyse de ces informations autorise à distinguer 12 séquences, 5 d'entre elles étant antérieures à l'apparition de la rue.

2.3.2.1 Les aménagements antérieurs au *cardo* C3

2.3.2.1.1 Phase 1

L'épisode le plus ancien est représenté dans ce secteur par les segments de fossés 1622 et 1613 largement commentés auparavant (fig. 133). Quelques compléments peuvent être apportés sur cette période initiale. A la hauteur des axes 34 et 7, la fouille s'est achevée sur une formation argilo sableuse jaune et naturelle (US 1517 ; fig. 141, coupes 7 et 34). Celle-ci est surmontée par une couche argileuse grisâtre renfermant quelques charbons bois et galets de rivière (US 1511). La formation 1511, considérée comme le paléosol, offre un pendage nord-sud conforme à la topographie naturelle du terrain d'après le relevé 34. Son apparition s'inscrit en effet aux alentours de 34,15 m sur la coupe 7. Une équivalence est admise avec l'US 1505 de la coupe 32, fouillée partiellement, et qui apparaît à 34 m validant le pendage lisible sur l'axe 34 (fig. 141, coupe 32).

Entre les axes 3 et 7, deux empreintes de poteaux s'inscrivent dans l'US 1511 (fig. 134). Leur contemporanéité avec les fossés 1622 et 1613 est loin d'être garantie, surtout si le talus du premier est positionné au nord²⁹. Cependant, les développements stratigraphiques ultérieurs prouvent de toute évidence qu'ils sont bien antérieurs à la phase 2. Le négatif 1508 comporte un diamètre de 20 cm et un profil en pointe conservé sur 35 cm de haut. Le trou 1509 présente quant à lui un diamètre de 0,40 m, des bords verticaux et un fond plat. Il est conservé sur 0,50 m de haut. Ils sont obturés par des dépôts grisâtres sans particularité notable (US 1512 pour 1508 et 1513 pour 1509). Seul le remplissage 1513 a livré quelques tessons. Ceux-ci se rattachent sans difficulté au début de l'époque gallo-romaine : partie d'une assiette Menez 23 réoxydée, panse d'une céramique non tournée et morceau d'un mortier à pâte claire. Il est donc plus que probable que ces deux négatifs illustrent le début de l'occupation antique.

Ils sont ensuite recouverts par le dépôt 1504, déjà cité *supra*, et dont l'extension n'est pas cernée en raison de son état de conservation. Il s'agit d'un limon argileux jaunâtre très compact présentant quelques résidus de cailloutis et qui coiffe aussi le paléosol 1511=1505. Une surface de circulation très érodée a été proposée. Ce dépôt est présent sur les axes 3 et 7, ainsi que sur la coupe 34 où il finit par disparaître (fig. 141). Il est ainsi absent sur l'axe 32, mais la surface de l'US 1505 montre la présence de galets de rivières, ultimes vestiges peut-être de la couche 1504. L'apparition de cette dernière oscille entre 34,10 m (coupe 7) et 34,00 m (coupes 3 et 34), indiquant un léger pendage du nord au sud obéissant à la topographie du site. Sa relation avec le fossé 1622 n'est pas connue. Il est possible qu'elle corresponde au cailloutis US 1621a (*supra* fig. 14, axe 47 : 33,80 m ; axe 49 : 33,85 m) qui s'est tassé à l'emplacement du fossé 1622. Dans ce cas, l'US 1504 serait postérieure au fonctionnement de ce dernier et ouvrirait la phase 2.

29. Une solution acceptable serait qu'ils appartiennent à une palissade fonctionnant avec ce talus. Les données sont trop lacunaires pour l'affirmer.

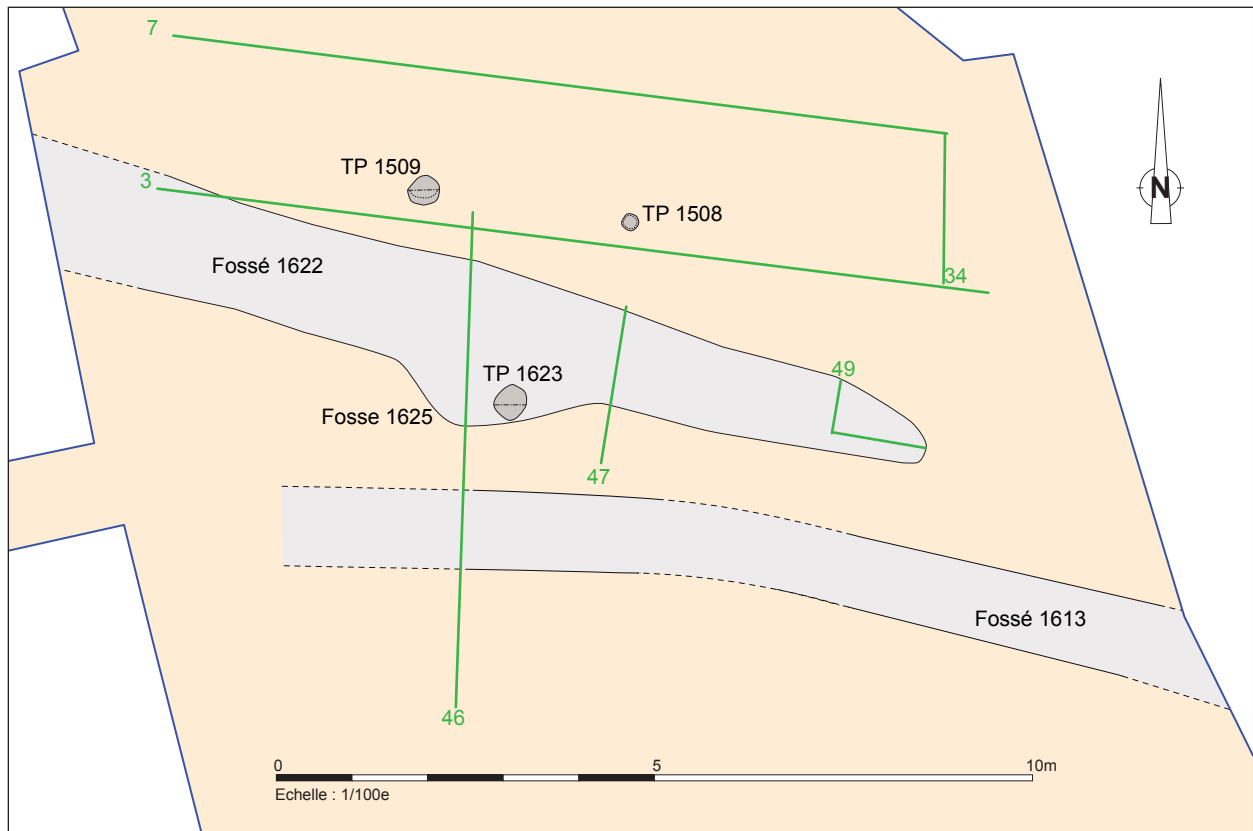


Fig. 133 Plan global des vestiges de la phase 1 © A. Desfonds-Inrap

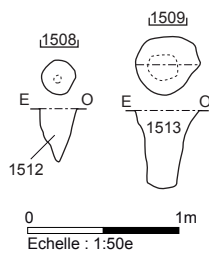
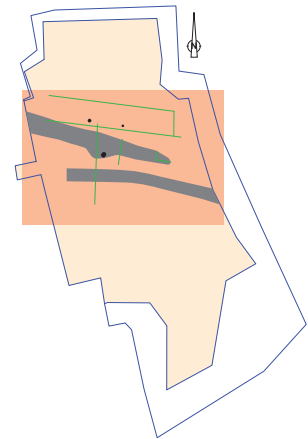


Fig. 134 Relevé en plan et en coupe des négatifs 1508 et 1509 © A. Desfonds-Inrap



2.3.2.1.2 Phase 2 Etat 1

Précédemment, nous avons vu qu'il se caractérisait par l'existence d'un cailloutis de circulation (US 1592=1451) posé directement sur l'US 1504. Des structures en creux, difficilement caractérisables sont associées à ce niveau dont une probable palissade, l'US 1627. Le décapage à la mini-pelle a permis de retrouver une tranchée est-ouest dégagée sur 7 m de distance et située dans la continuité des probables palissades 1627 et 1581 (fig. 135). L'absence de trous de poteau suggère que cette tranchée n'est autre que la continuité de l'US 1627, par conséquent qu'elle se rattacherait à la phase 2-état 1. Le segment découvert lors du décapage à la mini-pelle est de nouveau positionné au nord du fossé 1613 antérieur. Son ouverture oscille entre 15 et 20 cm pour une profondeur de 10 cm. On associe à son fonctionnement le cailloutis 1404 déjà reconnu sur les coupes 27 et 28 (*supra* 2.2.3.1.1 Etat 1). Il est également présent sur la coupe 13 (altitude : 34 m ; *infra* fig. 141) où il est recouvert par le dépôt d'occupation 1402. On le perd à la hauteur de la limite 1329 puisque l'US 1422 a été auparavant interprétée comme le paléosol (*supra*

2.2.3.1.1 Etat 1). Le cailloutis 1404 figure aussi sur l'axe 32, de part et d'autre d'une sablière plus récente. Il surmonte alors le paléosol 1505 et apparaît entre 34,05 m et 34,10 m (fig. 141, coupe 32). Ces altitudes s'accordent assez bien celle de la surface 1592=1451 et obéissent à la pente naturelle du terrain qui s'établit du nord-est au sud-ouest. Sur la coupe 34, la continuité de ce cailloutis est assurée par le niveau 1480=1481 figurant aussi sur les axes 3 et 7 et occupant une position stratigraphique similaire, à savoir qu'il recouvre l'US 1504 de la phase 1 (fig. 141, coupes 32, 3 et 7).

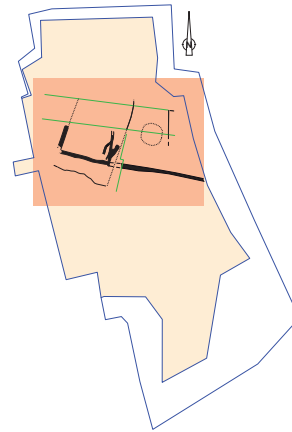
Ce cailloutis est aussi le dépôt le plus ancien qui ne semble pas affecter par le puits à eau 1069 sur la coupe 28b. Le tassement de son comblement primitif, sans doute très organique, a en effet généré un puissant cône d'effondrement qui piège pratiquement tous les dépôts gallo-romains, comme le montre bien la coupe 28b (fig. 141, coupe 28 b). Beaucoup offrent une inclinaison à son contact de 90°, montrant clairement l'impact de cet équipement sur les occupations ultérieures. Cet aspect a été pleinement validé lors de sa fouille mécanique puisqu'un remplissage rayonnant a été observé (fig.

136)³⁰. On imagine assez aisément les effets d'un comblement mal assuré sur des limites construites passant au-dessus de ce creusement, ce qui sera le cas à plusieurs reprises. D'après la coupe 28b, la première couche véritablement concernée par le tassement de son remplissage est le dépôt 1379 de l'état 3 de la phase 2. La coupe 28b montre aussi que le radier 1478 de l'état 2 de cette même période tendrait à s'affaisser à l'approche du puits. La partie orientale de la coupe 3 laisse aussi croire que le sol 1481 associé au cailloutis 1404 (état 1 de la phase 2), d'après son pendage, est également concerné. Bref, il est pratiquement impossible d'attribuer ce creusement à une séquence particulière. Ces bords ont dû continuer à s'éroder après son comblement primitif du fait du tassement de celui-ci. L'intégrer à la phase 1 pose un problème de relation avec le fossé 1622 car on se figure mal la proximité entre ces deux creusements. Il faudrait d'abord envisager que le talus du fossé 1622 est au sud et non au nord, impliquant que 1622 n'est pas synchronique du fossé 1613, ce qui n'est pas un obstacle en soi en l'absence de relation stratigraphique entre les deux creusements. Le puits 1069 serait alors au contact d'une entrée d'après l'arrêt du tracé 1622. Cette hypothèse apparaît peu crédible. Faute de mieux, on associe donc ce puits au cailloutis 1404 de la phase 2-état 1. Il s'agit bien évidemment d'une proposition stratigraphique haute car rien n'interdit de penser que des dépôts contemporains de son fonctionnement ont pu finir par être entraînés dans son cône d'effondrement. Nous allons voir d'ailleurs que son rattachement à l'état 2 de la phase 2 est du domaine du

possible, sur la stricte base d'une organisation spatiale. Il se peut parfaitement que ce puits intéresse alors plusieurs séquences de cette période, mais il est assurément comblé avant la phase 3.

Sa fouille mécanique (US 1628) n'apporte que peu d'indications sur son abandon car il n'a pas été possible d'isoler le mobilier finement. Ce dernier provient de plusieurs couches d'époques différentes et le fond du creusement n'a pu être atteint, comme souligné dans le chapitre 1. On retiendra avant tout que le mobilier ramassé (37 tessons) est datable pour la plupart du premier quart du I^{er} siècle de notre ère. L'élément le plus récent est une anse d'amphore Dr. 2/4 régionale, sans doute de la seconde moitié du I^{er} siècle. Hormis cet objet, la fourchette chronologique n'est pas incompatible avec le début de la phase 3 et l'apparition de la rue, datée du milieu du I^{er} siècle.

Rappelons aussi que le cailloutis 1404 est daté de l'époque augustéenne d'après le vaisselier qu'il renferme (*supra* 2.2.3.1.1 Etat 1).



30. Le remplissage supérieur du puits est occupé par des US à dominante terreuse (US 1070, 1071 et 1077) et fouillées manuellement. Au-dessous, se déploie une série de couches (coupe 3) difficilement corrélables aux occupations limitrophes car il s'agit d'amalgames de plusieurs dépôts. Celles-ci, qui n'ont livré aucun mobilier, ne feront pas l'objet d'une présentation détaillée.

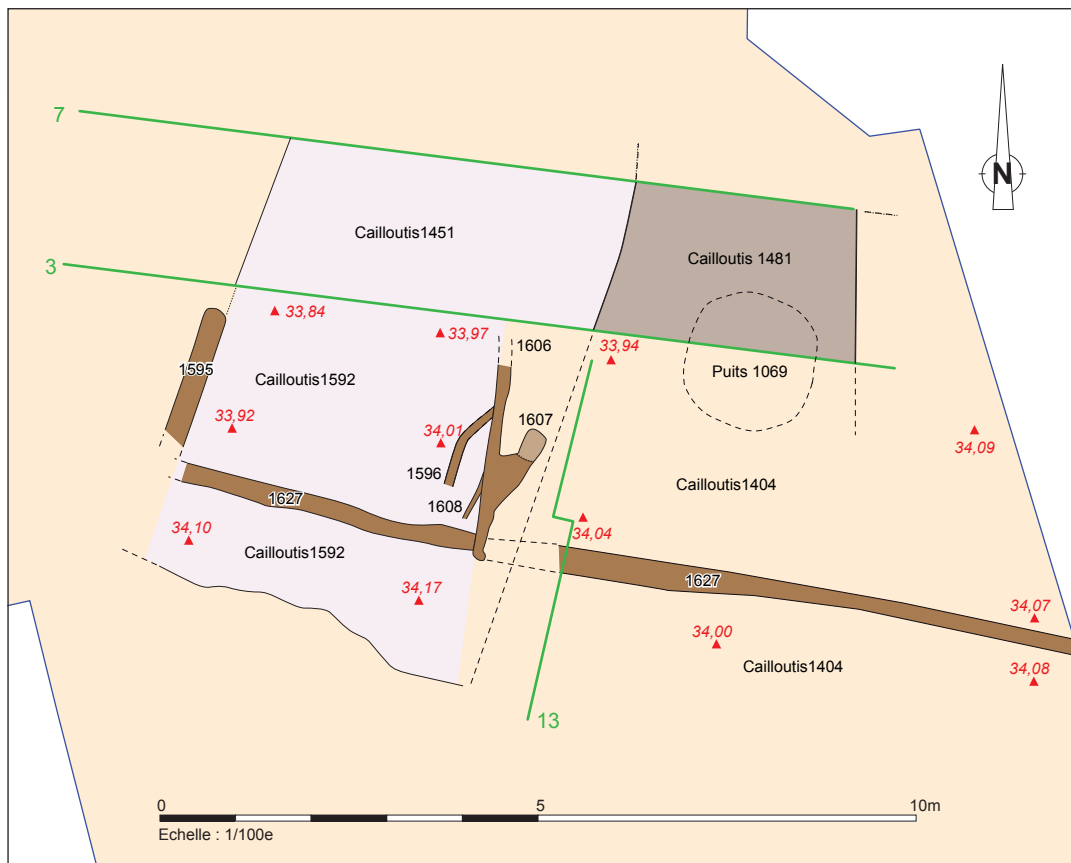


Fig. 135 Plan des vestiges de la phase 2-état 1 dans la partie nord de la fouille © A. Desfonds-Inrap

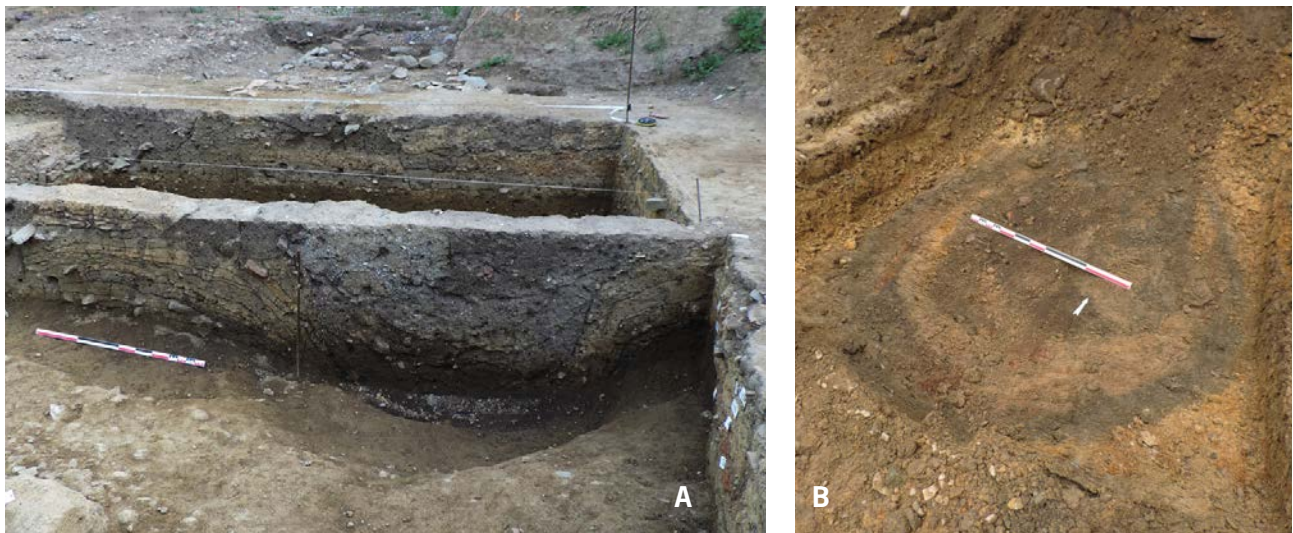


Fig. 136 A- Coupe 28b, cône d'affaissement du puits 1069 depuis le sud-est © R. Ferrette-Inrap, 05.08.2014 1877
B- Remplissage rayonnant du puits 1069 en cours de terrassement © R. Ferrette-Inrap, 14.08.2014-2130

Etat 2

Auparavant, cet état a été individualisé grâce au possible solin 1403 et à la palissade 1581 qui pourraient matérialiser l'emplacement d'un bâtiment extrêmement dégradé. Plus à l'est, un second édifice est certain avec la sablière 1482=1378, associé aux radiers 1478=1476 et aux sols en terre 1384/1473 (*supra* 2.2.3.1.2 Etat 2, UC 1). Les découvertes faites à l'intérieur du quartier ne bouleversent pas cette vision mais la complètent. Sur la coupe 13, le retour à la sablière 1378 est illustré par le creusement 1386 qui contient le développement des UC 1384/1478 (**fig. 141**). Le décapage à la mini-pelle a par ailleurs permis de découvrir un creusement est-ouest considéré comme une limite construite, associée à la sablière 1378 décrite *supra*, malgré un léger décalage (**fig. 137**, US 1503). Sur l'axe 32, elle est devenue lisible au sommet du cailloutis 1404 qu'elle vient couper (**fig. 141**, altitude d'apparition : 34,07 m et 34,15 à l'est). Elle est ensuite recouverte par le remblai 1379 de l'état 3. Sa particularité est d'offrir une terminaison à l'ouest, signalant peut-être un passage. Elle est large de 20 cm et profonde de 10.

Le négatif nord-sud 1558 fonctionne de toute évidence avec cette limite 1503 car elle s'arrête quelques centimètres avant celle-ci. Mesurant 10 cm de large pour une profondeur maximale d'autant, ce négatif est interprété comme une séparation entre deux espaces. Le puits 1069 est peut-être toujours actif car il est positionné au centre de l'espace encadré par les sablières 1558 et 1378. On ne peut cependant affirmer avec certitude que ce secteur est une cour.

On intègre aussi à cet état le négatif de poteau 1560, positionné légèrement au sud de l'UC 1. Ce dernier possède un diamètre de 0,35 m pour une profondeur de 20 cm. Comme 1503, il est recouvert par le dépôt 1379 de l'état 3. Il semble en outre formé un alignement

cohérent avec les négatifs 1599 et 1395. Le premier a été découvert lors du décapage de la voirie (*supra* 2.1.2 **Les premiers sols et aménagements**), tandis que le second fonctionne avec le sol en argile 1400 de ce même état (*supra* 2.2.3.1 **Les occupations antérieures à la rue : coupes 3, 28, 27, 15 et 9**). Toutefois, l'organisation qui se dessine n'est pas conforme aux orientations des aménagements périphériques. On reste donc dubitatif sur la synchronie de ces trois éléments. Par ailleurs, on ignore s'il matérialise un bâtiment ou une simple clôture. Leur diamètre assez conséquent plaide en faveur de la première solution. Envisager un bâtiment pose surtout le problème de sa relation avec l'UC 1 au regard de la terminaison de la sablière 1503. Enfin, le négatif 1560 est présumé comblé par un dépôt de l'état 3, alors que l'empreinte 1395 est scellée par l'US 1367 de l'état 4. Sauf erreur d'enregistrement, il existe par conséquent une discordance stratigraphique à laquelle aucune réponse ne peut-être apportée, sinon d'affirmer que cet alignement est le fruit du hasard et que ces 3 piliers ne sont pas synchrones.

L'état 2 a été daté auparavant du début du I^{er} siècle de notre ère. Les nouveaux éléments n'apportent pas de compléments notables. Le comblement de la sablière 1503, l'US 1502, a bien livré un petit lot de mobilier, mais on ignore si les 8 tessons ont été piégés lors de l'installation de la poutre ou lors de son éventuel démontage. Ils sont néanmoins homogènes et datables du début de notre ère : pot à engobe micacé, coupe Menez 125/126, amphores à vin d'Espagne. Un fragment d'un vase modelé pourrait correspondre à un individu découvert dans le radier 1478. Si tel était le cas, cet élément argumente pour un dépôt lors de la construction de l'UC 1. Enfin, rappelons que le trou de poteau 1599 fournit quelques tessons du début de notre ère. De nouveau, on ne sait pas s'ils ont été piégés lors de l'installation du pilier ou de son démantèlement.

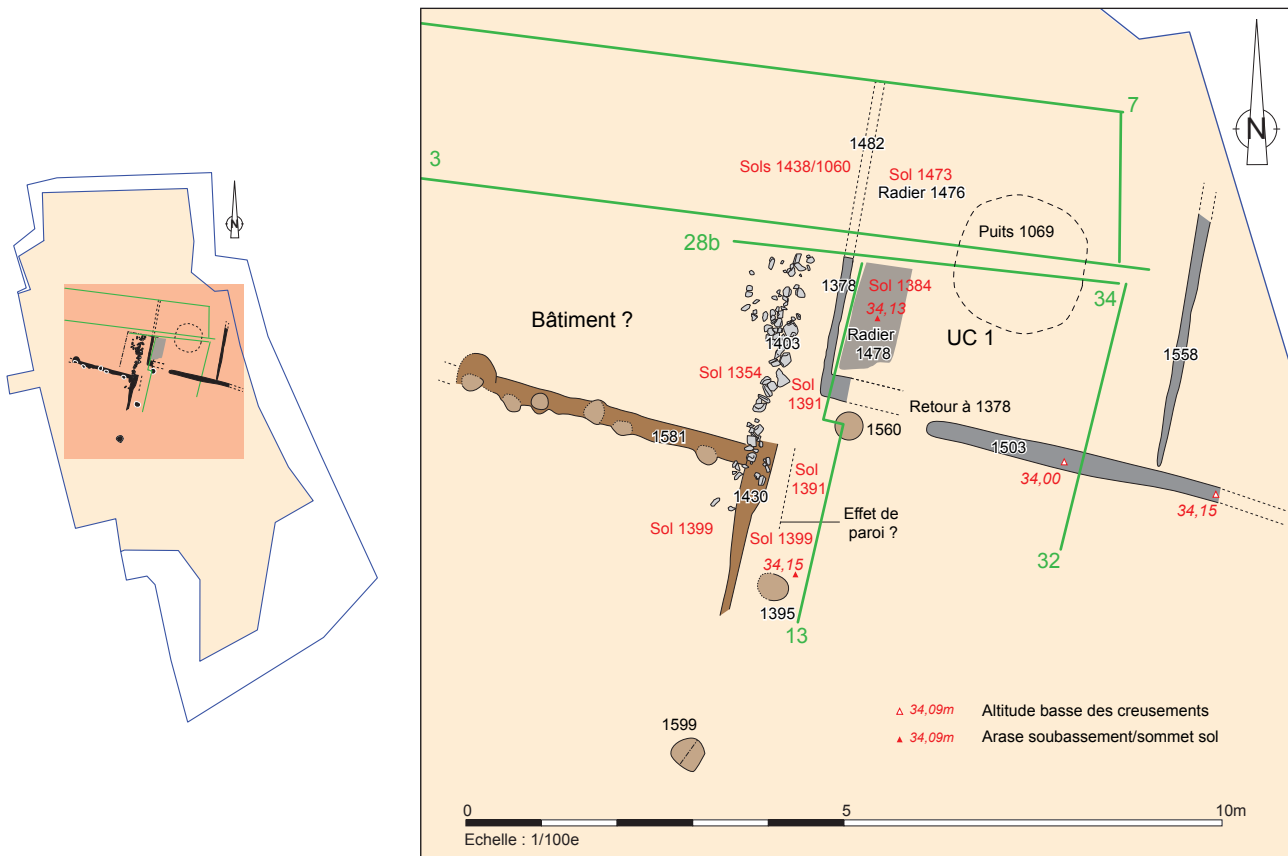


Fig. 137 Plan des vestiges de la phase 2-état 2 dans la partie nord de la fouille © A. Desfonds-Inrap

Etat 3

Il est illustré sur toutes les coupes. Sur les axes 13, 28b et 32, il est représenté par le remblai 1379 déjà abordé le long de la rue et qui correspond à l'US 1455 de la coupe 3 (fig. 141). On suppose que les trois poteaux de l'état antérieur sont démontés (fig. 138).

A la hauteur de la coupe 34, la poursuite de l'US 1379 est assurée par l'US 1472 qui se retrouve également sur les coupes 3 et 7. Il s'agit d'une couche grise à verdâtre épaisse d'une dizaine de centimètres, contenant comme 1379, de nombreux charbons de bois. Quelques poches éparses de gravillons, des tessons ou des os posés à plat confirme que son sommet a servi de surface de circulation (altitude : 34,27 m ; coupe 7). Sur la coupe 3, elle présente la particularité de s'affaisser fortement dans le puits 1069, à l'instar du remblai 1379=1455 (coupe 3). On présume que celui-ci est donc condamné avant l'installation de ces dépôts.

Sur la coupe 7, les US 1455 et 1472 sont séparées par le négatif 1475 qui a été interprété comme étant une sablière (fig. 141). Son absence sur la coupe 3 résulterait de son positionnement à l'emplacement du puits 1069 dans lequel elle se serait affaissée. Cependant, elle n'a pas été repérée au sud de ce creusement, ni entre celui-ci et l'axe 7. La réalité de cette sablière est donc plus qu'incertaine, d'autant que les dépôts 1455 et 1472 offrent des faciès

analogues. Un trou de poteau ou une perturbation ponctuelle apparaissent des pistes plus crédibles d'après les données disponibles.

Enfin, c'est lors de cette période qu'est fixée l'apparition de la fosse 1615. Son intégration à l'état 3 repose pour partie sur les données collectées dans la partie sud du quartier. L'incorporer à l'état suivant semble peu plausible car elle serait sur la trajectoire du retour au solin 1358 de l'UC 2 dont les dépôts contemporains se développent jusqu'à la hauteur des coupes 32 et 34. Enfin, elle n'est pas de l'état 1 car elle coupe la tranchée 1627. La fosse 1615 est de forme ovale et mesure 0,90 m du nord au sud et 0,80 m d'est en ouest. Elle est profonde de 20 cm et offre un fond plat. Son comblement, l'US 1614, est un sédiment brun gris avec des poches charbonneuses. Il a livré 7 tessons dont une coupe Menez 96 en *terra nigra* et une céramique modelée.

Les aménagements de la phase 2-état 3 ont été datés précédemment du second quart du I^{er} siècle. Le lot de mobilier de l'US 1472 (28 tessons) n'apporte aucune précision supplémentaire car il comprend encore beaucoup de formes du début de notre ère : vase bobine Menez 126, gobelet de type « Beuvray » à décor de chevron, bord d'amphore Pasc. 1 espagnole pour les plus remarquables.

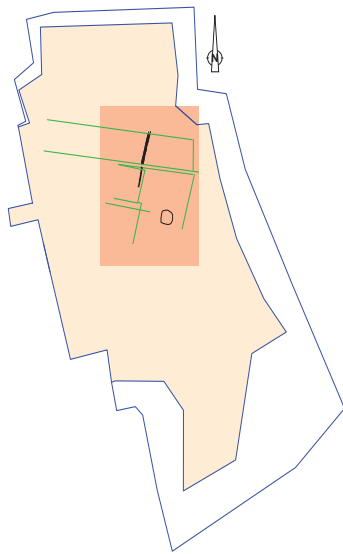
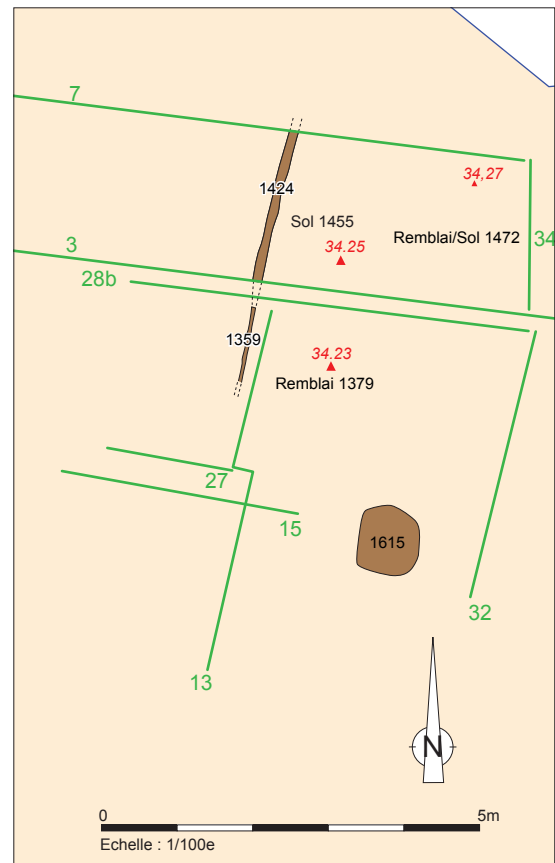


Fig. 138 Plan des vestiges de la phase 2-état 3 dans la partie nord-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap



Etat 4

Cet épisode est marqué par l'apparition de l'UC 2 et de son solin 1358 (fig. 139, supra 2.2.3.1.4 Etat 4)

Sur les axes 28b et 13, il est illustré par les dépôts 1360 et 1357 associés à l'UC 2. Une équivalence avec l'US 1401 qui se développe à l'est du puits 1069 est avancée (fig. 141, coupe 28b et 32). En effet, cette couche très charbonneuse comporte une matrice similaire à l'US 1360 et recouvre l'US 1379 de l'état 3. Sa continuité sur l'axe 34 est illustrée par l'US 1471 qu'on perd assez rapidement, mais qui scelle bien l'US 1472 assimilée à l'US 1379. Enfin, la couche 1471 figure ponctuellement sur la coupe 3. Elle y est recouverte, comme sur la coupe 34, par un sol composé d'un limon argileux jaunâtre comprenant de nombreux cailloux roulés (US 1454). Ce sol très érodé est présent sous forme de lambeaux entre les coupes 3 et 7 et apparaît aux environs de 34,30 m (fig. 140). On le perd sur la coupe 34 à la hauteur de la sablière 1450 de l'état suivant. Il est donc possible que cette dernière se superpose à une limite plus ancienne qui serait liée à l'UC 2.

Un lambeau de sol très usé a également été observé au pied de l'axe 32 et au-dessus de l'US 1401 (US 1382). Il est constitué d'un lit de quartz apparaissant à 34,33 m³¹. Cette cote reste cohérente par rapport à celle de l'US 1354. En outre, ce sol est surmonté partiellement par l'US 1183 rattachée à l'état suivant et qui fonctionne avec le premier état du *cardo* (infra ci-dessous). Une synchronie avec le cailloutis 1454 apparaît comme une proposition parfaitement recevable. Ponctuellement, le sol 1382 est recouvert par un niveau d'occupation assez fin (US 1370), intercalé entre celui-ci et l'US 1183.

Cet ultime épisode de la phase 2, qui précède la création de la rue, est daté entre 25 et 50 ap. J.-C. d'après de rares sigillées contenues dans l'US 1360 (supra 2.2.3.1.4 Etat 4). Le mobilier de l'US 1471 n'apporte aucune indication supplémentaire en raison de sa modestie (3 tessons) et d'un corpus qui comprend des vases du début de notre ère. Le sol 1382 contient 18 tessons qui correspondent à des produits du début de notre ère. Néanmoins, plusieurs recollages sont attestés avec des individus du remblai 1360 équivalant à l'US 1401. Cette dernière, qui a livré 36 tessons, confirme pleinement la datation avancée pour l'US 1360. La céramique sigillée y est notamment représentée par une assiette Co. 12.3 de Lezoux des années 10-20 ap. J.-C. Une assiette Drag. 17 même provenance est une production des années 30-50. La pièce la plus récente se résume à un morceau d'une assiette du sud de la Gaule qui est datée de l'intervalle 30-60. Ces quelques marqueurs s'accordent parfaitement avec les jalons de l'US 1360. Ils confirment que la fin de la phase 2 s'opère aux alentours du milieu du I^{er} siècle. Par conséquent, c'est bien à cette période qu'il faut situer l'apparition de la rue.

31. Le sol 1382 n'apparaît sur la coupe 32 en raison de son caractère très dégradé.

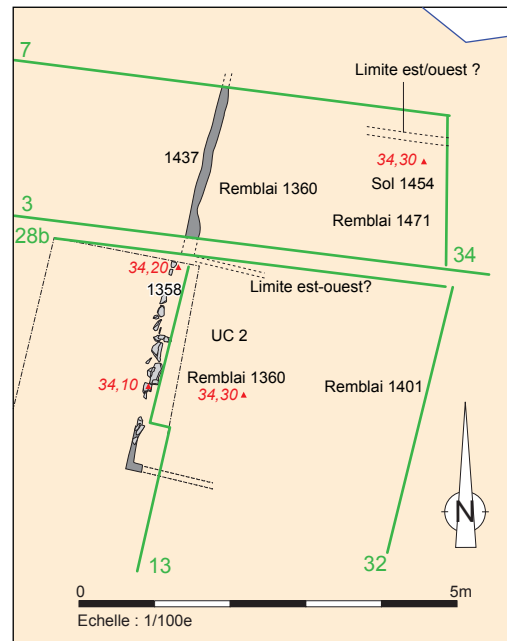
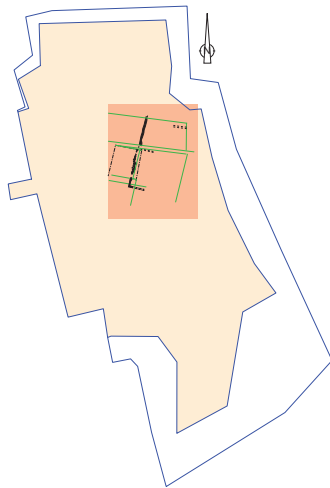


Fig. 139 Plan des vestiges de la phase 2-état 4 dans la partie nord-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap



Fig. 140 Sol 1454 coupé au nord par une limite plus récente et contenu à l'ouest par le négatif 1437. A l'arrière plan le puits 1069 © M.-L. Thierry-Inrap, 29.07.2014-1618

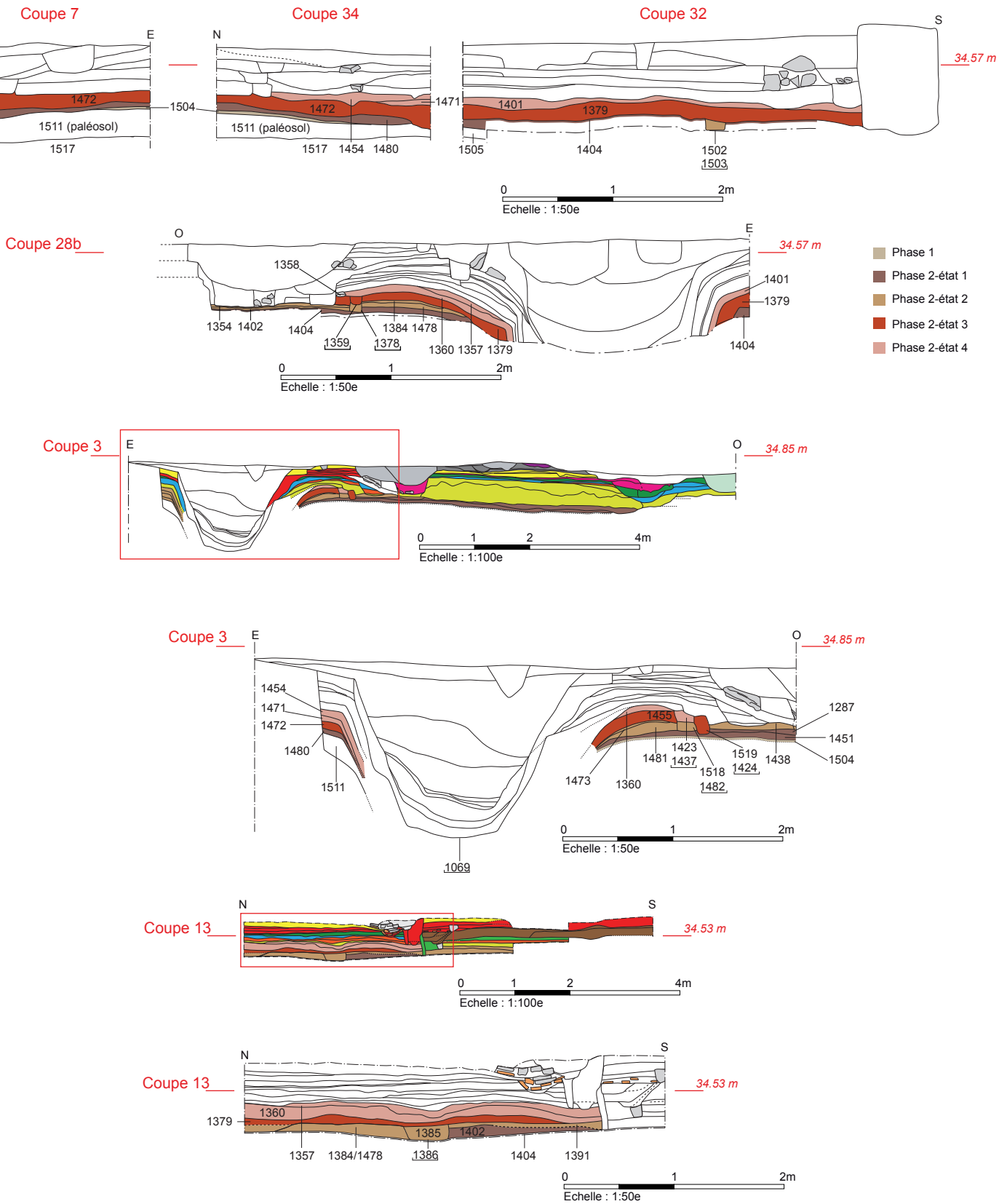


Fig. 141 Coupes 7, 34, 32, 28b, 3 et 13, dépôts des phases 1 et 2 © A. Desfonds-Inrap

2.3.2.2 Les aménagements contemporains du cardo C3

2.3.3.2.1 Etat 1

Il se singularise par l'apparition de la rue et de son fossé bordier primitif 1583. L'analyse des coupes en rive orientale avait permis d'associer à l'axe viarie le sol 1338 considéré comme équivalent au niveau 1415 (coupes 28 et 3, *supra* 2.2.3.3.1 Etat 1). Ces aménagements ont été précédemment intégrés à la phase 3-état 1 (*supra* 2.2.4.2.1 Phase 3).

La surface de circulation 1338=1415 appartient à une construction (UC 3), sans doute incomplète en plan, et dont la façade a en partie été effacée par des équipements plus récents. Les aménagements observés s'intégreraient dans un carré de 5 m de côté. Au moins 5 pièces sont envisagées dont deux adoptent un plan linéaire le long de la rue (E1 et E4) formant ainsi de petites galeries (fig. 142).

Au nord, la fermeture des espaces 1 et 2 est assurée par la sablière 1421=1450, mise en évidence entre les axes 3 et 7 sur une longueur légèrement inférieure à 3 m. Le segment 1450 offre une ouverture d'une dizaine de centimètres pour une hauteur conservée d'autant (fig. 147, coupe 34). Sa continuité à l'est n'a pas été dégagée lors du décapage à la mini-pelle car celui-ci s'est arrêté au pied du talus de sécurité sur un sol plus récent. Le segment 1421 possède une ouverture *a priori* plus large (20 cm) mais qui peut être pour partie artificielle et s'expliquer par des difficultés de lecture. Le long de la rue, elle fonctionnerait avec l'effet de paroi 1405 qui se traduit par un arrêt très net du sol 1415. On suppose que cette terminaison marque l'emplacement d'une limite construite détruite lors d'une séquence plus récente ou non comprise lors de la fouille. Au pied de la coupe 7, un possible segment de sablière nord-sud a été découvert, mais seulement sur une longueur de 25 cm (fig. 147, coupe 7 US 1443). Large de 20 cm et profond de 10, ce négatif sépare les sols 1420 et 1446. Il atteste d'une poursuite du bâti vers le nord (fig. 142, E4 et E5). Cette zone n'ayant pas été décapée en fin de fouille, il n'est pas possible d'apporter plus de compléments sur l'extension de ces deux pièces.

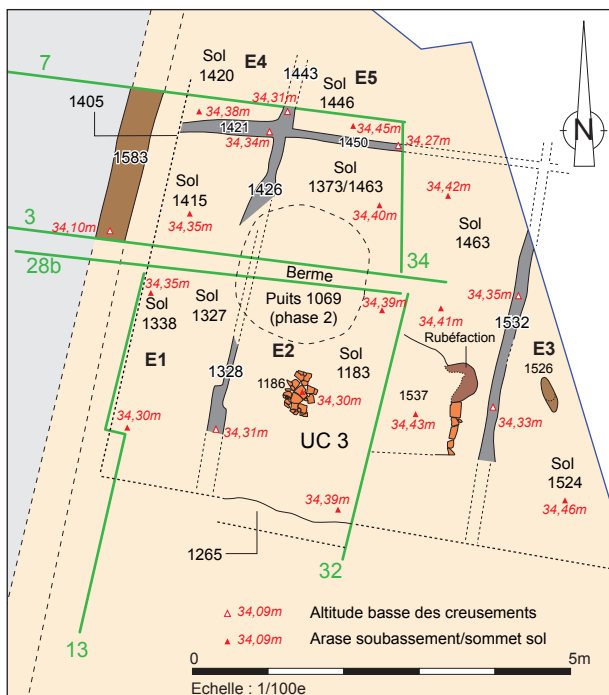


Fig. 142 Plan des vestiges de la phase 3-état 1 dans la partie nord-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap

Les salles 1 et 2 sont par ailleurs séparées par la sablière 1426 située dans le prolongement du négatif 1443. On lui associe sans peine le segment 1328 abordé au sud du puits 1069 de la phase 2. Leur jonction n'a pas été mise en évidence car ces empreintes se sont tassées à l'emplacement de cet équipement. Le segment 1426 montre d'ailleurs une ouverture assez large (25 cm) à son approche, signe peut-être que l'édifice a connu des problèmes structurels. La sablière 1328 offre quant à elle une réduction assez nette de son ouverture (20 cm puis 5 cm) qui peut s'expliquer soit par une difficulté de lecture, soit par l'existence d'un équipement particulier, peut-être un passage. Une réfection à l'état suivant est aussi une piste à ne pas négliger. Un fragment de tuile et une pierre disposés de chant contre le sol 1338=1327 sont les derniers signes d'un calage (fig. 143).



Fig. 143 Sablière 1328 contenant le sol 1338 et passant au-dessus du comblement du puits 1069 (F. Maret-Inrap, 22.07.2014-1239 © A. Desfonds-Inrap)

La continuité au sud de la sablière 1328 n'a pas été dégagée faute de temps. La fermeture de l'UC 3 sur ce côté est fixée néanmoins par un arrêt assez net du sol de la pièce 2 (US 1183) à la hauteur de la limite 1265 (fig. 147 coupe 32 ; fig. 144). Celle-ci est une tranchée est-ouest qui doit correspondre à une limite construite démontée dont le fond se situe à 34,20 m et repose sur l'US 1401 de la phase 2-état 4. Ce négatif est absent sur la coupe 13 où le sol 1338 de l'espace 1 disparaît progressivement (fig. 147). On suppose que cette absence se justifie par l'effacement de cette limite par des aménagements plus récents, notamment la paroi 1329 située sur la trajectoire de la tranchée 1265³².

À l'est, le décapage à la mini-pelle a abouti à la découverte de la sablière 1532. Large d'une quinzaine de centimètres et profonde de 10, cette empreinte a été dégagée sur une distance de 3 m. Au sud, sa poursuite a été détruite par des aménagements plus récents, tandis que sa jonction avec la sablière 1450 est située sous le talus de sécurité. Ce négatif sépare en outre les espaces 2 et 3.

Concernant les sols du bâtiment, on observe une grande homogénéité dans leur nature et leur mise en œuvre car seuls des cailloutis ont été rencontrés. Une équivalence est admise entre les US 1338 et 1327 qui présentent un faciès identique (cailloutis de galets et de quartz pris dans une argile jaune). La surface 1327 est en effet la continuité de 1338 et a été abordée entre l'axe 29 et la sablière 1328. Cette dernière contient également le développement du sol 1183 qui apparaît à 34,40 m (fig. 147, coupe 32 ; fig. 145). De nouveau, il s'agit en surface d'un lit de quartz englobé dans une matrice jaunâtre et damée qui se poursuit jusqu'au contact de la sablière

32. Son numéro de comblement est identique au creusement.



Fig. 144 Vue depuis l'ouest de l'arrêt du sol 1183 au contact de la limite 1265. A droite, la fondation 1027 © F. Maret-Inrap, 16.07.2014-1045



Fig. 145 Illustration du sol 1183 à l'angle sud-ouest des coupes 32 et 28b et recouvert par endroits par le dépôt charbonneux 1325. Les solins visibles à gauche et au premier plan sont beaucoup plus récents © P. Cocherel-Inrap, 04.07.2014-718



Fig. 146 Fosse 1526 aménagée dans le sol 1524 qui a chauffé © T. Robin-Inrap, 06.08.2014-1968

1532. Son épaisseur est composée d'une argile jaune qui surmonte l'US 1401 de la phase 2-état 4. Au nord, une équivalence est assurée avec l'US 1463 qui est un cailloutis lié à l'aide d'une argile jaune et contenu par la sablière 1450 (**fig. 147**, coupe 34). Dans un deuxième temps, l'US 1463, érodée à l'approche du puits, est surmontée par une recharge de tuiles posées à plat et de cailloutis (US 1373). Celle-ci est recouverte par un film charbonneux correspondant à un dépôt d'occupation (US 1376). L'espace 3 accueille une surface caillouteuse pris dans un sédiment argileux et sableux (US 1524) qui est apparu à 34,40 m lors du décapage à la mini-pelle. Enfin, les salles 4 et 5 comportent pour la première un lit érodé de galets englobés dans une matrice argileuse (US 1420) et un cailloutis de galets de rivière ennoyés dans une argile jaune pour la seconde (US 1446, coupes 7 et 34). Plusieurs aménagements et dépôts d'occupation surmontent les sols des espaces 2 et 3. Les premiers se cantonnent néanmoins à la portion méridionale de ces pièces, ce qui pourrait laisser croire à une organisation spécifique des activités pratiquées. Ainsi, un premier foyer en fosse a été repéré dans la salle 2 (US 1186). Formant sans doute à l'origine un rectangle de 0,60 m par 0,45 m, il est constitué de morceaux de tuiles posés à plat dont les surfaces ont été soumises au feu. Un dépôt charbonneux (US 1187) est associé à son fonctionnement. En plusieurs endroits, le sol 1183 est recouvert par un dépôt d'occupation légèrement charbonneux (US 1325 ; **fig. 147**, coupe 32). Un second foyer, de plus grande envergure et très abîmé a été découvert à l'est de la coupe 32 (US 1537). Il est alors posé directement sur le sol 1183 mais seule sa limite orientale, matérialisée par des tuiles à plat et liée à l'argile est assurée. Une plage rubéfiée est également perceptible au nord de celle-ci, au sommet du sol 1183. Enfin, à l'intérieur de la salle 3, une fosse oblongue mesurant 50 cm par 20 cm a été mise en évidence (US 1526). Elle est aménagée dans le sol 1524 qui a manifestement chauffé (**fig. 146**). La destination du creusement 1526 n'est pas connue. La synchronie entre ces trois aménagements n'est pas non plus assurée. Certains peuvent en effet apparaître à l'état suivant, mais aucune observation stratigraphique n'autorise à préciser leur succession.

Un dépôt lié au fonctionnement de l'édifice a également été individualisé au-dessus du sol 1338=1327 de la pièce 1 (**fig. 147**, coupe 28b, US 1326). Il s'agit d'un sédiment brun très fin et sableux dont le développement est contenu par la sablière 1328. Aucun charbon de bois n'est attesté soulignant bien la pratique d'activités différentes au sein des espaces 1 et 2. Lors de la fouille, l'US 1326 a été assimilée à la couche 1366 de la coupe 3. Cette correspondance est certainement en partie erronée en raison de l'épaisseur trop importante du dépôt 1366 au-dessus des limites 1437 et 1424 de la phase 2. Par contre, elle pourrait se comprendre par une confusion avec l'effet de paroi 1405.

La datation de ce premier état a été fixée dans le courant de la première moitié du I^{er} siècle d'après les quelques vases des dépôts 1326 et 1366 (*supra* 2.2.3.3.1 Etat 1). La création de la rue est présumée datée de l'intervalle 40-50 sur la base de maigres indices, notamment les céramiques sigillées des US 1360 et 1401 de la phase 2-état 4. Les mobiliers découverts dans les couches associées à l'UC 3 n'autorisent guère plus de précisions ou sont, une nouvelle fois, à considérer avec précaution. Le sol 1373 ne contient que 6 fragments du I^{er} siècle. L'épaisseur de l'US 1183 renferme un échantillon beaucoup plus riche avec 37 tessons. Cependant, le lot intrigue par sa composition et la datation qu'il procure. La sigillée est en effet représentée par un vase moulé Drag. 37 du groupe de CINNAMVS et réalisé entre 140

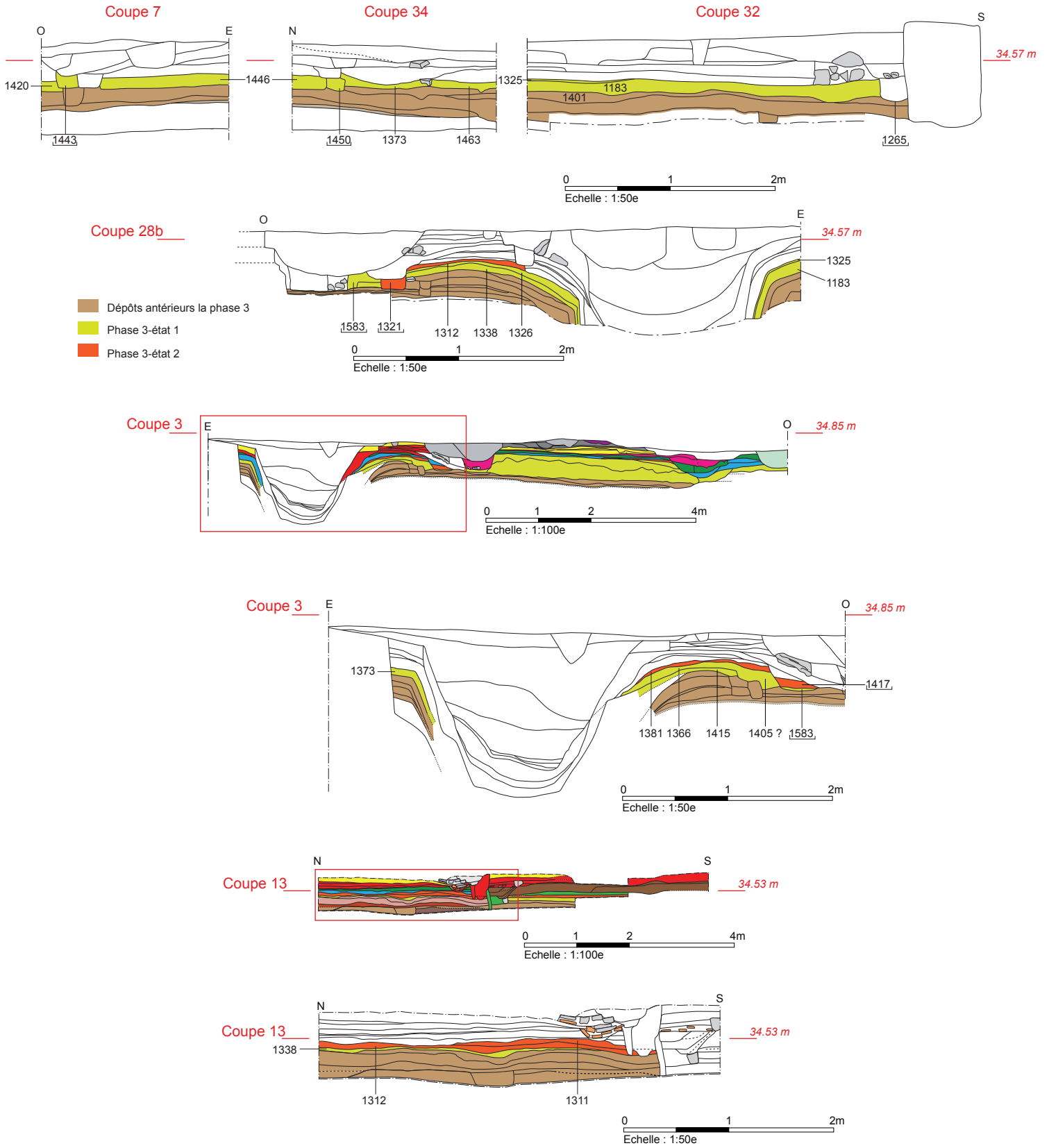


Fig. 147 Coupes 7, 34, 32, 28b, 3 et 13, dépôts et aménagements de la phase 3-états 1 et 2 © A. Desfonds-Inrap

et 160 ap. J.-C. Un autre récipient de Gaule centrale est une production du début du II^e siècle, tandis qu'une coupe Drag. 27 de La Graufesenque s'inscrit entre 60 et 90. La pièce la plus récente est un mortier de forme Chartres 5302 en pâte beige à cœur orangé de la seconde moitié du II^e siècle. Bref, même si l'on fait abstraction de cette dernière céramique, un décalage chronologique de près d'un siècle est notable entre la datation de la fin de la phase 2 et la phase 1-état 3. La proposition chronologique délivrée par l'US 1183 apparaît par conséquent largement erronée et ne s'accorde pas d'ailleurs avec celles des dépôts supérieurs. Une nouvelle fois, il faut certainement déplorer une erreur d'enregistrement de ce mobilier lors de la phase de terrain ou un problème de manipulation lors de son traitement. Pour cette raison, la céramique de l'US 1183 n'est pas retenue pour caler en chronologie absolue la phase 3-état 1. Le début de cette dernière reste par conséquent fixé aux alentours des années 40-50 ap. J.-C.

2.3.3.2.2 Etat 2

En rive est, l'état 2 se distingue par l'apparition du négatif 1321=1417 qui a été associé aux sols 1312=1381 et à la recharge 1311 (*supra* 2.2.3.3.2 Etat 2). Ces aménagements limités ont été intégrés au second état de la phase 3 (*supra* 2.2.4.2.1 Phase 3).

L'examen des coupes de l'intérieur du quartier traduit peu d'évolutions. L'UC 3 est conservée en effet en l'état. Les principaux changements notables concernent la pièce 1 disposée le long du *cardo* (fig. 148, UC 3-état 2). Ils se traduisent notamment par la condamnation du segment de sablière 1426 dont le négatif est comblé par un limon argileux brun (US 1425). On estime que cette entreprise est le résultat d'un tassement de la cloison au-dessus du puits 1069 qui a rendu indispensable sa réfection. Une nouvelle séparation est ensuite érigée. Elle est figurée par l'empreinte 1408 déportée de plusieurs centimètres vers l'ouest par rapport à la précédente. La projection de sa trajectoire ne permet plus de rejoindre de façon satisfaisante le négatif 1328, mais aucun argument ne permet d'affirmer que cette dernière est abattue. Un indice tenu soulignerait par ailleurs que la façade le long du *cardo* est reconstruite. Sur la coupe 3, la migration

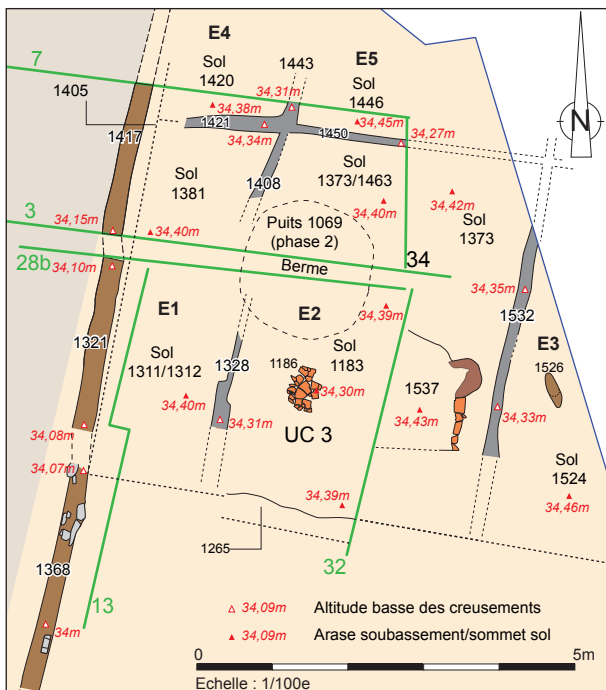


Fig. 148 Plan des vestiges de la phase 3-état 2 dans la partie nord-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap

vers l'ouest du sol 1381 au regard du niveau 1415 de l'état antérieur semble indiquer un déplacement de la paroi initiale (fig. 147). Une prudence reste néanmoins de mise compte tenu de certaines incertitudes pesant sur ce relevé. En outre, cela signifierait que cette seconde limite a été effacée par le fossé 1307 de la phase 4.

Pour le reste, on présume qu'aucun autre changement significatif n'affecte l'UC 3. En outre, comme exposé précédemment, les dépôts contiennent trop peu de matériel pour pouvoir cerner avec précision la période de ces modifications.

2.3.3.2.3 Etat 3

Nous avons vu précédemment que cet épisode, rattaché à la phase 4, marquait le terrassement d'un nouveau fossé de bord de rue en rive est qui est associé au sol 1310=1364. La surface 1310 fonctionne avec une probable sablière (US 1309) dont seul le bord oriental est conservé (*supra* 2.2.3.3.3 Etat 3). Les observations effectuées à l'intérieur du quartier soulignent que ces changements marquent la destruction de l'UC 3 au profit d'un nouveau bâtiment. Malheureusement, les vestiges du nouvel édifice, qui correspond en fait au premier état de l'UC 6, sont très dégradés (fig. 149). Entre les axes 3 et 7, deux petites saignées (US 1361 et 1344) séparées par le trou de poteau 1365 ont été mises en évidence (fig. 150). La tranchée 1361 est apparue sous le cailloutis 1177 de l'état suivant. Elle est implantée à l'emplacement de l'ancienne sablière 1421 dont l'empreinte est scellée par un limon brun et charbonneux (US 1419). Large de 5 cm en moyenne, la saignée 1361 évoque une cloison de planches, à l'instar du négatif 1344 qui possède un gabarit analogue et s'arrête avant le poteau 1365. Ce dernier offre un diamètre de 0,44 m. Ces aménagements sont synchrones du sol 1310=1364. Celui-ci se retrouve jusqu'au contact de l'axe 34 où il a reçu le numéro 1313 (fig. 152, coupe 34 et extrémité est de la coupe 3). Il est alors très érodé dans sa partie nord et recouvert par un

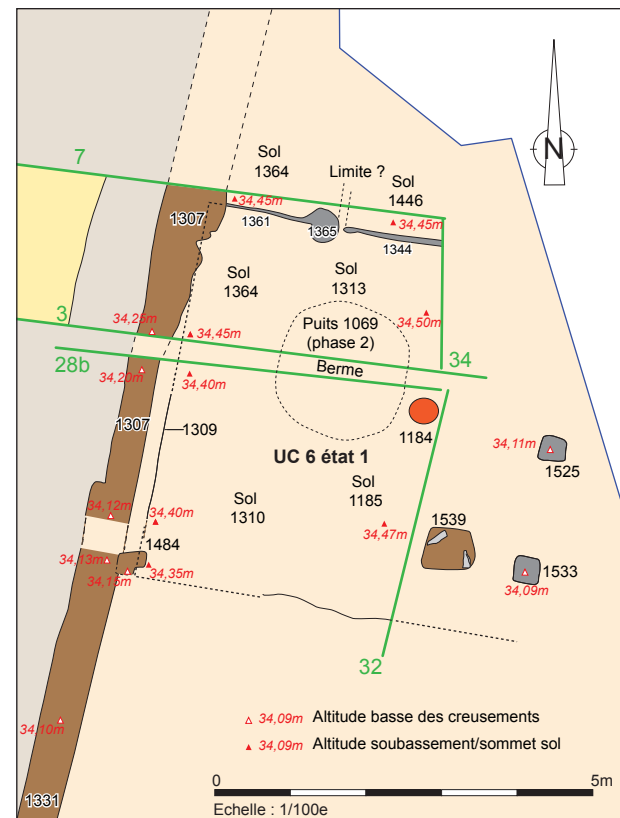


Fig. 149 Plan des vestiges de la phase 4 dans la partie nord-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap



Fig. 150 Vue zénithale de la cloison 1344 fouillée et prolongée par le trou de poteau 1365. À l'ouest de celui-ci se devine le négatif 1361 sous forme d'une trace linéaire sombre. Sa terminaison est manifestement détruite par un aménagement plus récent. Les blocs en schiste bleu appartiennent à un bâtiment plus récent au même titre que le trou de poteau 1143 intégralement fouillé © M.-L. Thierry-Inrap, 23.07.2014-1281

dépôt plus récent (US 1301). On retrouve enfin le sol 1364 jusqu'au contact de l'axe 7. Il est alors coupé par un creusement mal compris l'US 1305, ce qui interdit de le relier à une sablière particulière. Enfin, on suppose par défaut que le sol 1446 est toujours en fonction.

À l'est, on intègre à cet état deux négatifs quadrangulaires de poteaux (US 1525 et 1533) implantés sur la trajectoire de l'ancienne sablière 1532. Ces deux empreintes, larges de 0,35 m, ont été découvertes lors du décapage à la mini-pelle et sont apparues directement sous un solin de l'état 5. Le long de la rue, outre la limite 1309, le creusement 1484 de la coupe 15 est intégré à cette séquence (*supra* 2.2.3.2.3 **Etat 3**). De plan quadrangulaire, il offre une largeur maximale de 0,35 m conforme à celle des poteaux 1525 et 1533. La structure 1484 serait alors implantée le long du fossé 1307, voire viendrait couper son bord. Elle marquerait la terminaison de l'UC 6-état 1 au sud, celle-ci se fermant globalement au même emplacement que l'UC 3. La condamnation de la limite 1265 interviendrait dès lors au cours de cet épisode.

Concernant les sols, l'US 1183 est recouverte par une nouvelle surface de circulation dont le sommet coïncide avec celui de l'US 1364=1310=1313 (US 1185, altitude 34,47 m ; **fig. 152**, coupe 32). Sur la coupe 13, le sol 1310 est coupé par la limite 1329 plus récente. Comme ce dernier, l'US 1185 est une couche argileuse jaunâtre qui a accueilli un foyer dans la portion nord de la coupe 32 (US 1184, **fig. 152**, coupe 32). Celui-ci se résume à une galette d'argile rubéfiée épaisse de 4 cm, qui s'est affaissée au-dessus du puits 1069 (coupe 28b). D'une manière générale, on note un écart d'altitude, certes assez faible et de l'ordre de 5 cm, entre les sols situés le long de la rue et ceux en retrait. Cet aspect peut révéler un léger étagement et donc un cloisonnement interne grâce à une structure légère qui n'aurait laissé aucune trace. On peut aussi supposer que ce léger dénivelé est volontaire.

Enfin, à l'est des négatifs 1525 et 1533, il n'a pas été possible d'observer de manière satisfaisante la succession stratigraphique au-dessus de l'US 1524 de l'état 3³³. On intègre néanmoins à cet état la fosse 1539 découverte à l'occasion du décapage à la mini-pelle. De plan quadrangulaire (0,55 m X 0,65 m), elle perce le foyer 1537 de la phase 3. En outre, la céramique de

33. La présence d'imposantes pierres appartenant à un solin plus récent n'a en effet pas facilité le décapage puisque leur enlèvement a généré la formation de cratères.

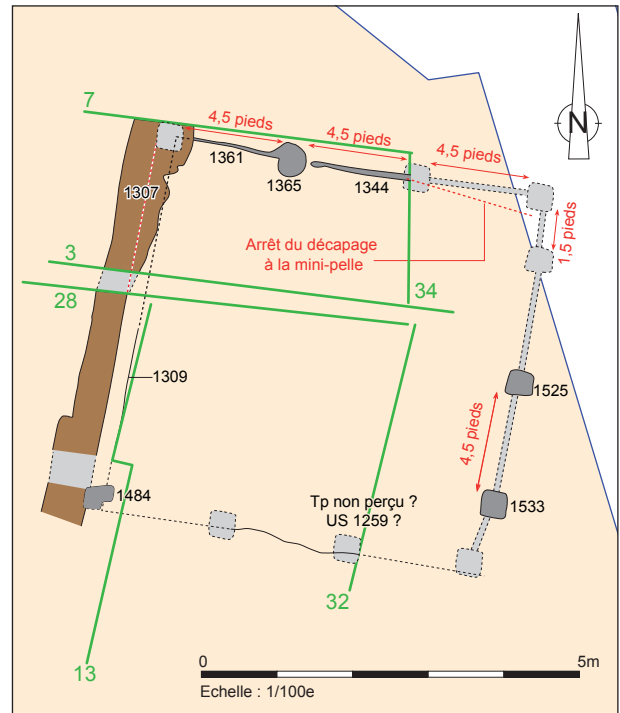


Fig. 151 Proposition de restitution en plan de l'UC 6-état 1 © A. Desfonds-Inrap

son comblement tend à prouver qu'elle est antérieure à l'UC 6-état 2. Cette fosse offre un fond plat, des bords réguliers conservés sur une quinzaine de centimètres. Son comblement est un sédiment gris contenant des poches d'argile jaune et des blocs de schiste (US 1538). Parmi les trois tessons ramassés se distingue une lèvre d'une coupe Drag. 37 du Centre de la Gaule fabriquée entre 110 et 140 ap. J.-C. qui donne une indication sur la fin de cet épisode.

Comme on vient de le voir, le premier état de l'UC 6 est assez mal conservé. Les vestiges sont pourtant suffisants pour esquisser son organisation (**fig. 151**). L'écartement entre les piliers 1525 et 1533 est de l'ordre de 1,3 m soit 4,5 pieds. Le report de cette mesure conduit à restituer un troisième pilier au nord de 1525, au pied du talus. Un quatrième élément situé dans la continuité de la saignée 1344 serait placé à l'angle nord-est de l'édifice. La distance entre celui-ci et le troisième support serait alors seulement de 1,5 pied. Au sud de 1533, un poteau est envisageable en respectant ce schéma. La façade orientale de l'UC 6-état 1 comprendrait alors 5 poteaux, peut-être reliés entre eux par des saignées, comme le suggère 1309 le long de la rue³⁴. Par ailleurs, depuis l'angle nord-est, il est possible de positionner 3 autres poteaux écartés de 4,5 pieds en façade nord³⁵. Cette proposition implique qu'un négatif situé en partie au pied de la coupe 34 n'a pas été perçu. Cette solution reste crédible compte tenu de la multiplicité des limites construites dans ce secteur. En outre, le pilier nord-ouest serait dans le fossé de bord de rue dont le tracé a toutefois été mal compris. Or, la projection du tracé 1307 depuis l'axe 28 souligne que ce poteau serait plutôt sur le bord est de celui-ci. Ce serait également le cas du négatif 1484 qui percerait néanmoins légèrement le bord du fossé. Concernant la

34. Concernant la façade est, ces saignées n'ont peut-être pas été perçues lors du décapage à la mini-pelle. Elles sont donc restituées sur la **fig. 151**.

35. La continuité de la saignée 1344 n'a pas été dégagée lors du décapage à la mini-pelle car il s'est arrêté sur le sol 1304 qui fonctionne avec la sablière 1343 de l'état suivant.

façade sud, outre 1484, trois poteaux sont restituables. Le poteau d'angle sud-est a sans doute été détruit lors du décapage du solin 1040 de l'état 6. Entre celui-ci et 1484, aucun négatif n'a été repéré. Une poche brunâtre (US 1259) est pourtant signalée au contact du sol 1183 et à l'emplacement de la tranchée 1265 de l'état antérieur. L'enregistrement n'étant pas plus détaillé, aucune précision ne peut être apportée. Quant au pilier le plus proche de 1484, il serait positionné sous un plot demeuré non décapé. En définitive, même si l'agencement de la façade sud reste inconnu, cette projection autorise un

plan cohérent qui respecterait globalement l'emprise au sol de l'édifice antérieur. Aucun cloisonnement intérieur n'a été mis en évidence et le plan évoque une halle.

Hormis 1310 dont le mobilier pose question, l'US 1313 renferme 4 tessons. Parmi ceux-ci, une lèvre d'une amphore Dr. 2/4 régionale à pâte brune et cœur gris est à signaler. Il s'agit manifestement d'une production de la seconde moitié du I^{er} siècle qu'on retrouve notamment en rejet dans les ensembles flaviens de Corseul.

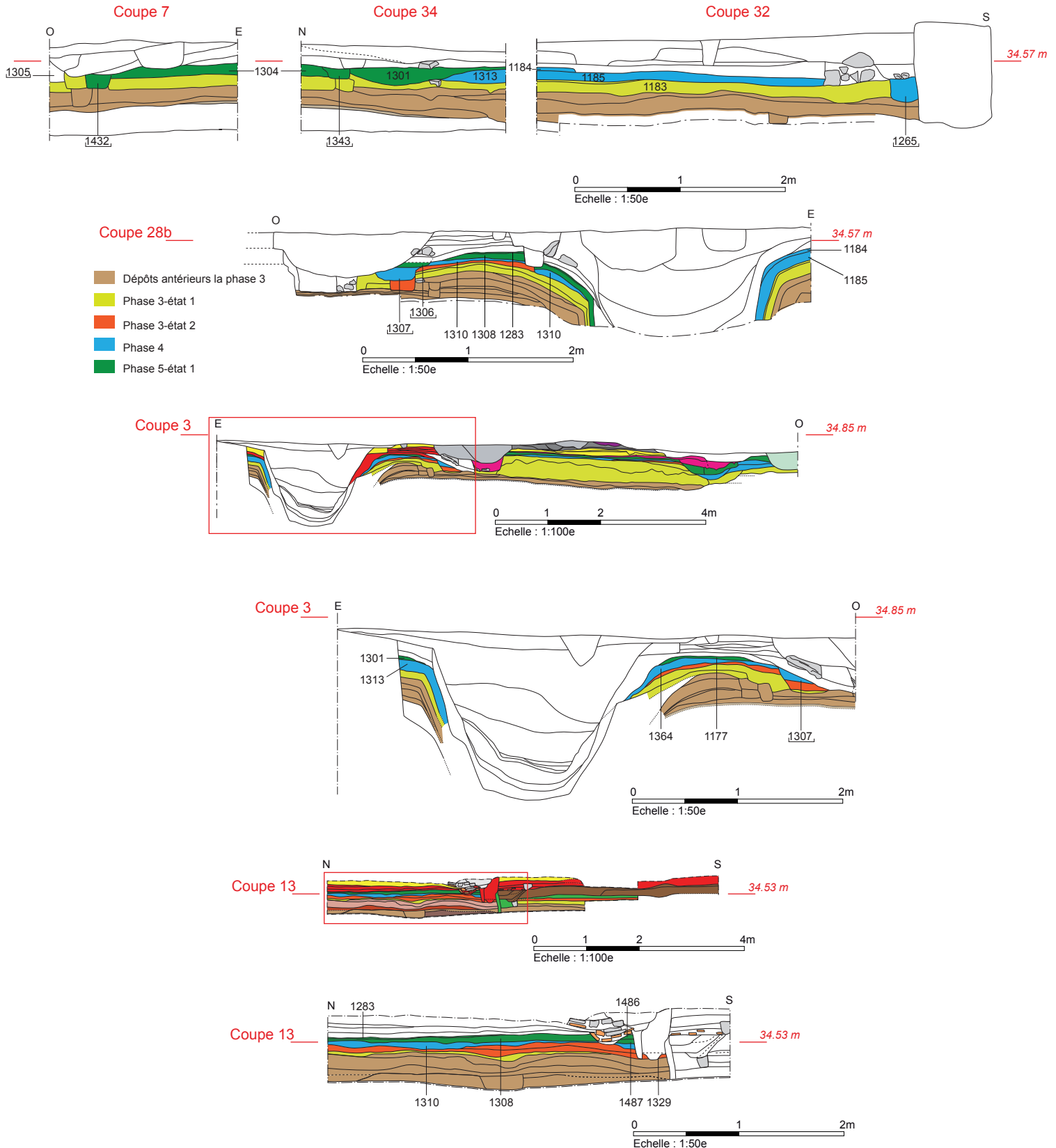


Fig. 152 Coupes 7, 34, 32, 28b, 3 et 13, dépôts et aménagements des phases 4 et 5 © A. Desfonds-Inrap

2.3.3.2.4 Etat 4

Il consacre l'apparition en rive est de 4 poteaux implantés dans le fossé 1307 et qui ont été mal compris lors de la fouille. Ces poteaux, associés aux sols 1177 et 1283 (*supra* 2.2.3.3.4 Etat 4), appartiennent à l'UC 6. En raison des données de l'état 3, on estime que ces piliers ne sont qu'une évolution du bâti précédent (UC 6-état 2). Ainsi, le négatif 1631 remplacerait le pilier 1484 tout en étant déporté au nord. L'analyse des coupes et le décapage à la mini-pelle apporte quelques éléments nouveaux, même si le plan de l'édifice reste très incomplet ou incertain (*fig. 153*).

Au nord, les saignées 1361, 1344 et le trou de poteau 1365 sont condamnés et recouverts par le sol 1177. Deux autres limites font leur apparition (US 1343 et 1432). La sablière 1343 est positionnée au-dessus des anciennes limites 1344 (état 3) et 1450 (état 2). Sur la coupe 34, elle montre une ouverture de 25 cm et une profondeur de 10 (*fig. 152*). Sa continuité a été retrouvée jusqu'au pied du talus oriental lors du décapage à la mini-pelle et elle est légèrement déportée au sud par rapport à la saignée 1344. Elle est associée au retour nord-sud 1432 qui offre des dimensions similaires (coupe 7). Ces deux négatifs enserrant un sol de circulation composé de galets de rivière pris dans une matrice argileuse et apparaissant à 34,50 m (US 1304). Au sud, se développe l'US 1301 qui semble venir compenser une forte dégradation de l'US 1313 de l'état 4 à proximité du puits 1069 dans lequel elle plonge d'ailleurs (coupe 3). Il s'agit d'une couche d'argile jaune assez homogène. Plus au sud, le sol 1185 serait toujours utilisé.

Les travaux affectent surtout la façade de l'UC 6 et sa partie nord, dans l'environnement du puits de la phase 2. C'est sans doute la poursuite de son tassement qui a généré la réfection des surfaces le long du *cardo*. Les nouveaux sols lissent le dénivelé précédent, mais comme pour l'état antérieur, il n'est pas possible de dire si un cloisonnement nord-sud existe. Concernant le plan global de l'édifice, le décapage à la mini-pelle n'apporte aucune nouveauté. Peut-être faut-il considérer que les poteaux 1525 et 1533 sont toujours en fonction. D'après son mobilier, le creusement 1539 serait scellé lors de cet épisode. On y intègre enfin une probable fosse ovalaire de 1,10 m par 0,95 m, demeurée non fouillée (US 1530). Au vu de son emplacement, ce creusement impacterait à la marge le pilier sud-est de l'UC 6-état 1. Faute d'investigation, aucun complément ne peut-être apporté sur sa nature. Il peut également être plus récent mais dans tous les cas antérieur à l'état 6.

Précédemment, les aménagements de l'UC 6-état 2 ont été attribués à la phase 5 tout en perdurant à la suivante. Cette proposition est conservée en raison des changements orchestrés par la suite. A propos de la chronologie absolue, l'apparition de l'UC 6-état 2 a été fixée durant le premier quart du second siècle sur la base du mobilier de l'US 1282 (*supra* 2.2.3.3.4 Etat 4). Rappelons aussi la découverte d'un *dupondius* de Vespasien sur le sol 1177. Le seul nouveau jalon est issu du niveau 1304. Il s'agit en l'occurrence d'un fragment d'une jatte en « esse » en commune sombre tournée datée du II^e siècle.

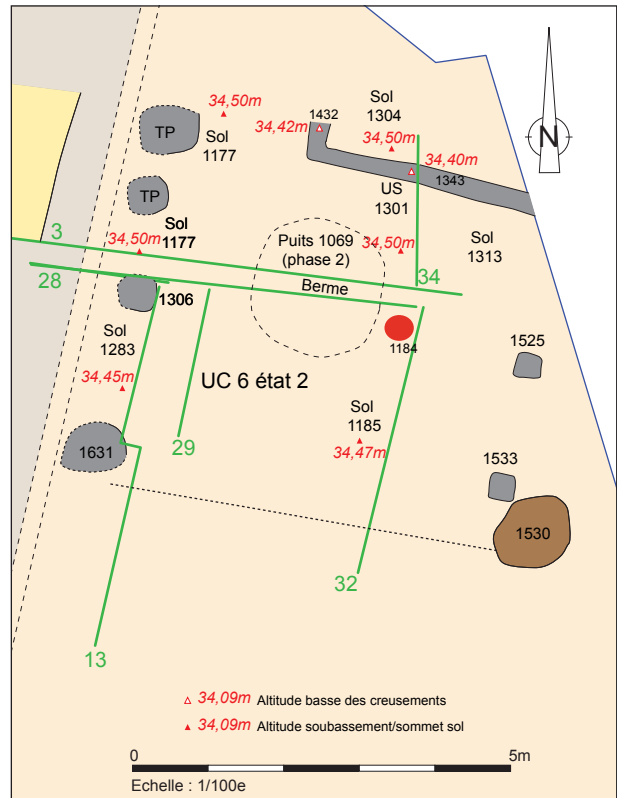


Fig. 153 Plan des vestiges des phases 5 et 6 dans la partie nord-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap

2.3.3.2.5 Etat 5

En bordure de la rue, les aspects principaux résident dans la destruction de l'UC 6-état 2 au profit d'un bâtiment sur solin (UC 12, solin 1250=1288) associé à plusieurs sols et recharges (*supra* 2.2.3.3.5 Etat 5). La fouille de l'intérieur du quartier et le décapage à la mini-pelle permettent de compléter grandement le plan de cet édifice. Par ailleurs, la fermeture nord de l'UC 11 a été retrouvée. Ces deux constructions ont été précédemment rattachées à la phase 7 datée du milieu/seconde moitié du II^e siècle et fonctionne avec le caniveau coffré de bord de rue (*supra* 2.2.4.2.5 Phase 7).

L'UC 12

L'UC 12 est un bâtiment au plan élémentaire puisqu'il comprend seulement une grande pièce avancée le long de la rue par une petite galerie. Cette organisation simple rappelle bien évidemment l'UC 3 de la phase 3. Ce bâtiment mesure 4,95 m du nord au sud et 5,80 m d'est en ouest. Ses limites sont matérialisées par des solins dont la conservation est très médiocre (*fig. 154*).

Au nord, la fermeture du bâti est assurée par les soubassements 1303 et 1521. Le premier se résume à quelques blocs de schiste implantés au-dessus de l'US 1245 qui comble le négatif 1343 de l'état 4 et au-dessus du comblement du poteau 1365 de l'état 3. Le segment 1521 a été dégagé sur une longueur de 1,10 m, sa jonction avec 1303 ayant été détruite à la période gallo-romaine. Formé de schiste, il offre une largeur d'une quarantaine de centimètres (*fig. 155*). A l'est, l'UC 12 est fermée par le soubassement 1522 qu'on suit sur une distance de 1,50 m. Son agencement est moins homogène puisqu'il réunit du schiste, du quartz et des cassons de tuiles. Au sud, se rencontre le soubassement 1196, large d'un peu plus de 0,40 m à la hauteur de la coupe 32, à l'image de 1521 (*fig. 156*). De nouveau, ce solin est très incomplet car il a été détruit par le plot 1042 de l'UC 15, tandis qu'à l'est il a

été effacé par le solin 1040 de l'UC 14 (*infra* 2.3.2.2.6 **Etat 6**). Enfin, les espaces 1 et 2 seraient séparés par le solin 1302 qui est très lacunaire puisqu'il se résume à quelques blocs de schiste. Il est intéressant de noter que cette séparation se situe à l'emplacement des anciennes cloisons de l'UC 3 de la phase 3. Cet aspect pourrait traduire que l'UC 6 des phases 5 et 6 disposait bien d'une partition légère. En ce cas, les bâtiments successifs auraient toujours eu une organisation assez proche et élémentaire.

La pièce 1 ne semble pas délimitée au nord par un soubassement car aucune poursuite du solin 1303 n'a été mise en évidence. On ignore par conséquent de quelle façon se fermait cette salle, si tel était le cas. Au sud, le même cas de figure se présente. Même si le solin 1196 a été détruit par le plot 1042 de la phase 9, sa continuité n'a pas été retrouvée à l'ouest de celui-ci. Il n'est donc pas certain qu'il rejoignait le soubassement 1250. Sur la coupe 13, on note un amas de tuiles et pierres (US 1448) qui vient combler une dépression (US 1447). Cette dernière est située dans la continuité du solin 1196 et semble venir en appui contre la limite construite 1329 de l'UC 11 (**fig. 156**). A titre d'hypothèse, cet amas, qui contient le développement des US 1278 et 1276 associées à l'UC 12, pourrait être le dernier témoignage de la fermeture méridionale de l'espace 1.

Concernant les aménagements intérieurs, on procède à l'intérieur de l'espace 2 à l'étalement d'un remblai de nivellement d'une dizaine de centimètres d'épaisseur et constitué d'un sédiment sableux jaune à brun (US 1182). Ce remblai est clairement contenu au sud par le solin 1196 ce qui permet de les associer. Une équivalence avec l'US 1317 des coupes 3 et 34 est proposée car cette dernière offre une situation altimétrique analogue. Sa matrice est également comparable (sédiment argileux jaunâtre) et elle surmonte l'US 1301 antérieure. En surface, l'US 1317 offre un lit de galet qui désigne un lambeau de niveau de circulation. Ce lit est absent au-dessus de l'US 1182. Celle-ci est surmontée par un mélange d'argile jaune, de mortier sableux, et de cailloutis de quartz (US 1100 ; **fig. 156**, coupe 32). La surface indurée de cette couche désigne de toute évidence un sol de circulation. Ce dernier fonctionne avec une fosse quadrangulaire mesurant 0,75 m de côté et profonde de 0,40 m (**fig. 154**, US 1127). La destination de ce creusement, implantée pratiquement sur la médiane nord-sud de l'espace 2, n'est pas connue. Enfin, au nord du solin 1303, le sol 1304 de l'état antérieur est recouvert par un dépôt limoneux brun peu compact, présent sur les coupes 7 et 34 (US 1319, **fig. 156**). Compte tenu d'une reconnaissance trop exigüe, il n'est pas possible de statuer précisément sur la nature de cette couche, même si son sommet a pu servir de niveau de circulation.

Le long du *cardo*, on retrouve sur la coupe 13 des surfaces de circulation caillouteuses avec le sol 1276 et sa recharge 1275 décrites précédemment.

La datation de l'UC 12 repose avant tout sur les mobiliers découverts dans le remblai de nivellement 1154 abordé en bordure du *cardo*. La vaisselle de table situe son installation dans le courant de la seconde moitié du II^e siècle (*supra* 2.2.3.3.5 **Etat 5**). Force est de constater que les nouveaux dépôts ne bouleversent en rien cette chronologie. L'US 1317 réunit seulement 10 tessons dont 2 fragments d'une coupe sigillée Drag. 37 du Centre de la Gaule des années 110-130. Avec 48 tessons, le remblai 1182 est plus riche. Toutefois, l'unique fragment de sigillée correspond à une assiette du service A de La Graufesenque (60-120 ap. J.-C.). L'échantillon comporte encore deux récipients en *terra nigra*, ainsi qu'une probable amphore régionale Dr. 2/4 et un bord de G. 5 à pâte brune et cœur gris. Bref, ces récipients

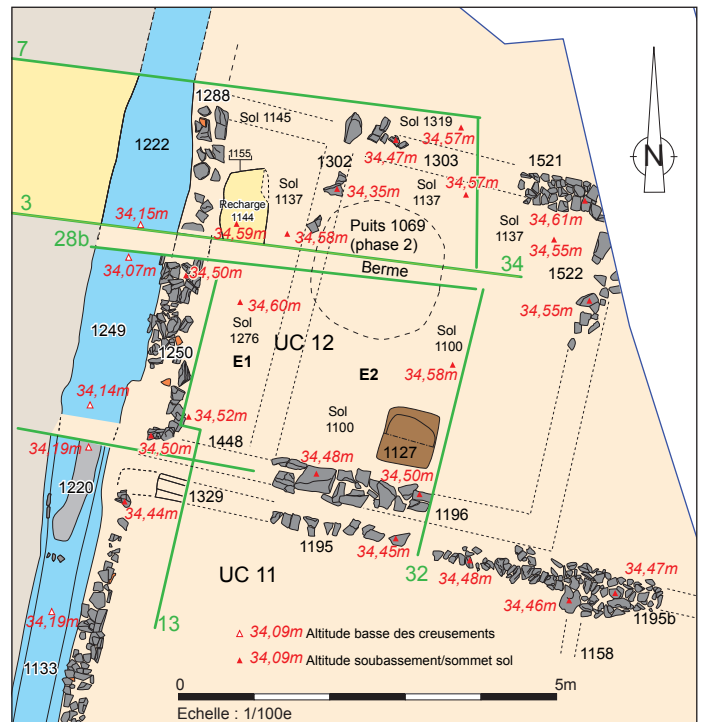


Fig. 154 Plan des vestiges de la phase 7 dans la partie nord-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap

placent la formation de l'US 1182 après 60 et non pas dans la seconde moitié du II^e siècle. On peut légitimement se demander si une confusion entre les mobiliers des US 1182 et 1183 de la phase 3 ne s'est pas produite puisque la seconde délivre une datation également incohérente. En outre, le *terminus post quem* des céramiques de l'US 1183 fixerait, comme l'a vu, l'installation de cette couche au milieu du II^e siècle, ce qui s'accorderait assez bien avec celui du remblai 1154 de l'UC 12. Malheureusement, on ne peut que soulever cette discordance car il n'existe aucun moyen de corriger une éventuelle erreur. On reste donc sur la proposition initiale concernant la création de l'UC 12, la seconde moitié du II^e siècle.



Fig. 155 Vue des solins 1521 et 1522 à droite du cliché. À proximité de la mire le solin 1040 de l'état suivant © M.-L. Thierry-Inrap, 05.08.2014-1919

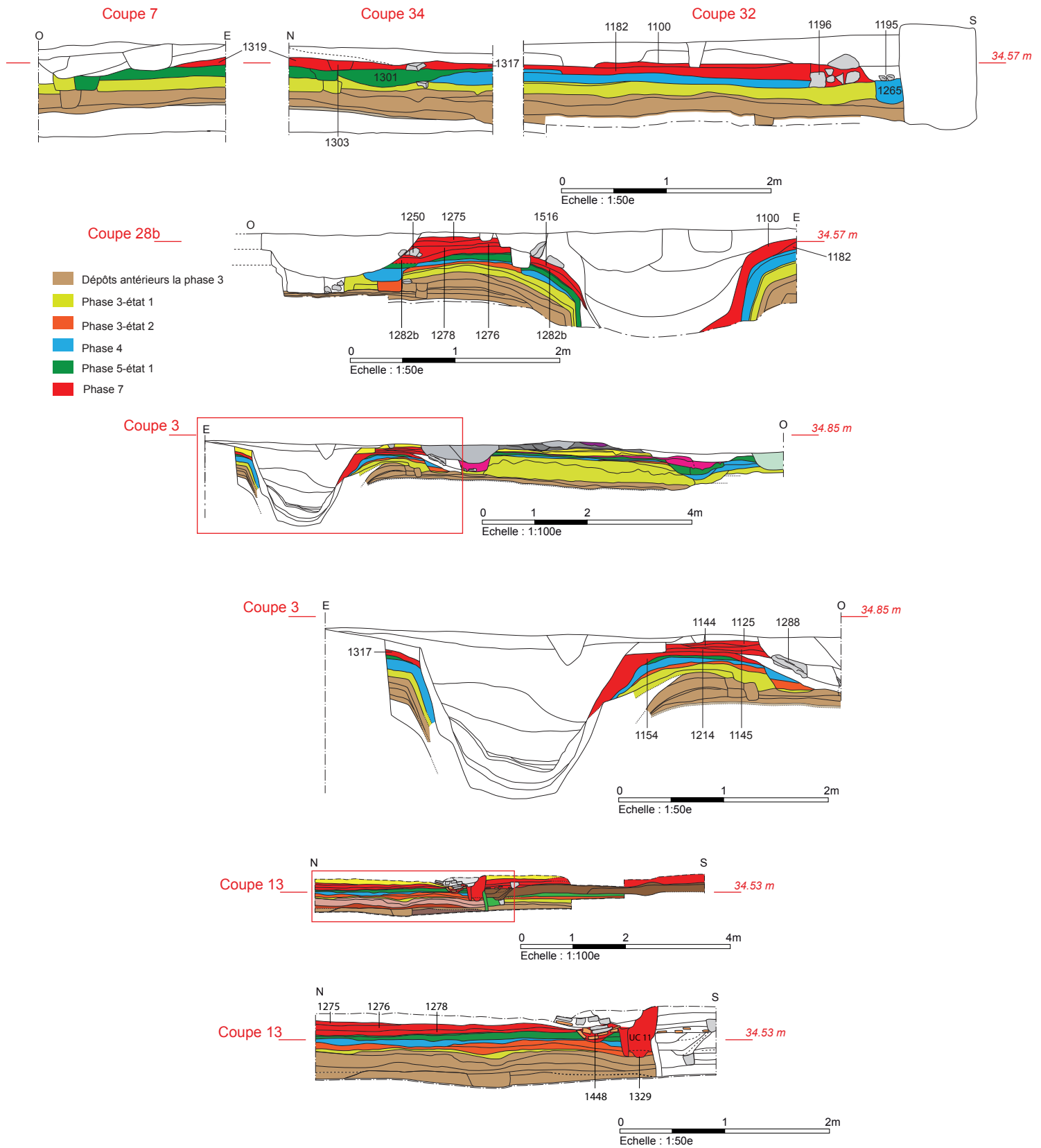


Fig. 156 Coupes 7, 34, 32, 28b, 3 et 13, dépôts et aménagements de la phase 7 © A. Desfonds-Inrap

L'UC 11

La fermeture de ce bâtiment, dont l'essentiel se déploie au sud de la maçonnerie 1027 de l'UC 15, a été retrouvée au niveau de l'axe 32 et lors du décapage à la mini-pelle en fin d'opération (fig. 154). Sur la coupe 32, elle est illustrée par le solin 1195 qui apparaît aux environs de 34,30 m (fig. 156). Il est alors coincé entre le solin 1196 et la fondation 1027 de l'UC 15 (fig. 157). Installé au sommet de la tranchée 1265 associée à l'UC 3 de la phase 3, il est formé d'une seule ligne de pierres de schiste bleu. A l'est de l'axe 32, ce soubassement, toujours formé d'une seule ligne, a été repéré sur une distance de 2 m avant d'amorcer un retour en direction du sud. Ce dernier, détruit par la puissante fondation 1027, correspond au solin 1158 précédemment décrit (*supra* fig. 112). Une fois dépassé l'angle nord-est de l'UC 11, le soubassement se poursuit tout en s'élargissant puisqu'il comprend dorénavant 3 rangs de pierres formant une bande d'une quarantaine de centimètres de large (US 1195b, fig. 158). La raison de cet élargissement n'est pas cernée mais elle peut traduire le développement d'un bâti plus massif en retrait de l'UC 11. A l'ouest, le solin 1195 est intercepté par le plot 1042 de l'UC 15. Cependant, à l'image du solin 1196, il n'a pas été retrouvé en aval de celui-ci. Par contre, la projection de son parcours souligne clairement qu'il est positionné dans la continuité de la paroi 1329 associé au solin 1167 (fig. 154). Cet aspect singulier soulève de nouveau la question de la fermeture nord de l'espace de l'UC 11 longeant la rue. On retrouve également une situation analogue à l'UC 12.

Aucun élément de chronologie absolue ne s'ajoute à ceux déjà exposés.



Fig. 157 Juxtaposition de limites construites à la hauteur de la vignette 1. De gauche à droite : le mur 1027 de l'UC 15 (phase 9), le solin 1195 de l'UC 11 au-dessus de la limite 1265 de l'UC 3 (phase 3) et le solin 1196 de l'UC 12. A l'arrière plan le plot 1042 qui coupe 1195 et la portion appareillée 1043 de l'UC 15. A droite l'amorce du solin 1095 de l'état 6 © P. Cocherel-Inrap, 07.07.2014-736



Fig. 158 Élargissement du solin 1195 à l'est de son retour 1158 coupé par le mur 1027 de l'UC 15. Au sud de celui-ci, le solin 1158 a été déjà décapé à la mini-pelle. On devine encore la tranchée 1440 (comblement brun) grâce à l'arrêt des cailloutis ou du dépôt 1160=1174. A droite du cliché, l'amorce du solin 1040 de l'état 6 © R. Ferrette-Inrap, 06.08.2014-1928

2.3.3.2.6 Etat 6

Le long de la rue, il est marqué par la destruction de l'UC 12 et l'apparition du sol 1210=1023 (*supra* 2.2.3.3.6 Etat 6). Ce dernier est rattaché à un nouvel édifice, l'UC 14, qui se développe en retrait du *cardo*. Des aménagements de bord de rue et étudiés au nord de l'axe 7 sont aussi incorporés à cette séquence (fig. 159).

Celle-ci débute par la destruction de la fermeture nord de l'UC 11. Cette déconstruction est illustrée sur l'axe 32 par la tranchée 1039 (fig. 164, coupe 32), large d'une quarantaine de centimètres. La profondeur de cette tranchée, 40 cm par rapport au niveau de décapage, soulignerait en outre qu'on a cherché à récupérer quelque chose de spécifique, difficilement restituable cependant. L'UC 12 semble aussi avoir subi de profonds dégâts, comme en témoignent les vestiges de ces soubassements, peut-être dans le but de récupérer des pierres pour la nouvelle construction. Quoi qu'il en soit, la démolition de ces deux édifices précède la réalisation de l'UC 14.

Cette dernière est elle-même très dégradée et son plan incomplet. Seules deux limites sont assurées : US 1091=1095 et 1040. La première pourrait se prolonger largement au nord avec l'US 1153. Cette hypothèse est toutefois fragile car elle repose avant tout sur un alignement de blocs observé après les premiers nettoyages. Si tel était le cas, le nouveau bâtiment couvrirait une surface beaucoup plus grande que l'UC 12.

Le solin 1040, qui ferme la construction au sud, est positionné exactement au-dessus du soubassement 1196 de l'UC 12 (fig. 164, coupe 32). Toutefois, quelques uns de ses composants découverts lors du décapage à la mini-pelle sont manifestement installés dans le comblement de la tranchée de récupération 1039 (fig. 160), validant ainsi la succession stratigraphique entre les UC 12 et 14. Le solin 1040 a été observé sur une distance de 6,50 m. A l'ouest de l'axe 32, il est construit exclusivement à l'aide de pierres de schiste bleu et est large de 35 cm environ. A l'est de cet axe, deux blocs en calcaire plus volumineux ont été utilisés lors de sa réalisation (ils sont figurés en crème sur la fig. 159). Bien qu'informes, ces éléments en réemploi devaient provenir d'une construction assez soignée et située en dehors de l'emprise étudiée. Leur position semble en outre marquée une possible fermeture, malheureusement dégagée sur une trop faible longueur pour en être certain. Une seconde limite nord-sud est

envisagée au-dessus du comblement de la fosse 1539. Dans ce cas, l'US 14 comprendrait au moins deux pièces aux superficies inégales.

Le solin occidental 1091=1095 est beaucoup moins bien conservé. Il se cantonne à un alignement de blocs de schiste, parfois associés à quelques cassons de tuiles, sans doute bouleversé lors du décapage initial dans le cas du segment 1091³⁶. La ligne 1095, associé au sol 1210=1123, perce les sols 1100 et 1276 de l'US 12. Deux négatifs de poteaux y ont été également remarqués (fig. 161). Le premier, conservé sur la coupe 28b, a été dégagé seulement en partie (fig. 164). Le second, l'US 1097, offre un diamètre de 0,40 m pour une profondeur de 24 cm. Son calage de blocs de schiste était encore en place. Aucun autre élément de ce type n'a été repéré et l'on ignore leur fonction dans l'architecture de l'édifice. Sur la coupe 28b, l'installation du solin 1095 coupe l'US 1515. Ils s'agit d'une couche hétérogène qui doit être constituée principalement de dépôts bouleversés de la phase 7.

Plus au nord, le segment 1153 se cantonne aussi à une ligne de blocs de schiste, parfois disposés de chant. Il semble contenir le développement d'un aménagement très mal conservé, correspondant certainement au radier d'un sol, qui est apparu à 34,80 m (fig. 159, US 1146). Cette fondation, constituée majoritairement de blocs de schiste auxquels sont associés des fragments de tuiles ou d'amphore Dr. 20, fonctionne avec le négatif 1147. Large d'une vingtaine de centimètres, ce négatif est bordé au nord par des pierres qui forment un alignement cohérent. Cet aspect transparait moins nettement sur son côté sud (fig. 162). Quoiqu'il en soit, l'US 1147 est interprétée comme les vestiges d'un petit conduit d'évacuation se déversant dans le caniveau 1190 toujours en fonction. Le sol intérieur de l'US 14 est, à la hauteur de l'axe 32, un cailloutis de quartz très abîmé qui apparaît aux environs de 34,65 m (US 1099, fig. 163). Ce cailloutis, conservé par places, est absent sur les coupes 34 et 7. Dans sa continuité, on rencontre l'US 1045=1293 qui recouvre les sols 1302 et 1303 de l'état antérieur sur la coupe 34 (fig. 164). Il s'agit d'un remblai composé principalement d'argile jaune renfermant des fragments d'enduits peints.

La présence de ces éléments prouve que l'US 1045=1293 est une paroi en terre qui a été étalée volontairement³⁷. Des traces de rubéfaction à son sommet soulignent aussi qu'elle a dû servir de sol de circulation. La différence observée entre le sol 1099 et l'US 1045=1293 soulèvent évidemment la question d'une séparation est-ouest qui serait passée inaperçue lors de la fouille, car située sous la berme conservée entre les axes 3 et 28b.

Du point de vue stratigraphique, le sol 1023=1210 a été intégré à la phase 8 et aucun élément de chronologie absolue n'a permis de cerner son installation fixée par défaut dans le courant du III^e siècle (*supra* 2.2.4.2.6 Phase 8). Le mobilier de l'US 1045=1293 n'est d'aucune aide car il se rattache aux deux premiers siècles de notre ère. Il est donc considéré comme résiduel. L'épaisseur du sol 1099 ne compte que 4 fragments. Parmi ceux-ci, il faut citer un morceau d'une amphore à huile Dr. 20 de Bétique dont les caractéristiques de la pâte plaident pour une production de la seconde moitié du II^e siècle ou du début du suivant. Les informations les plus significatives sont à rechercher au sein du comblement de

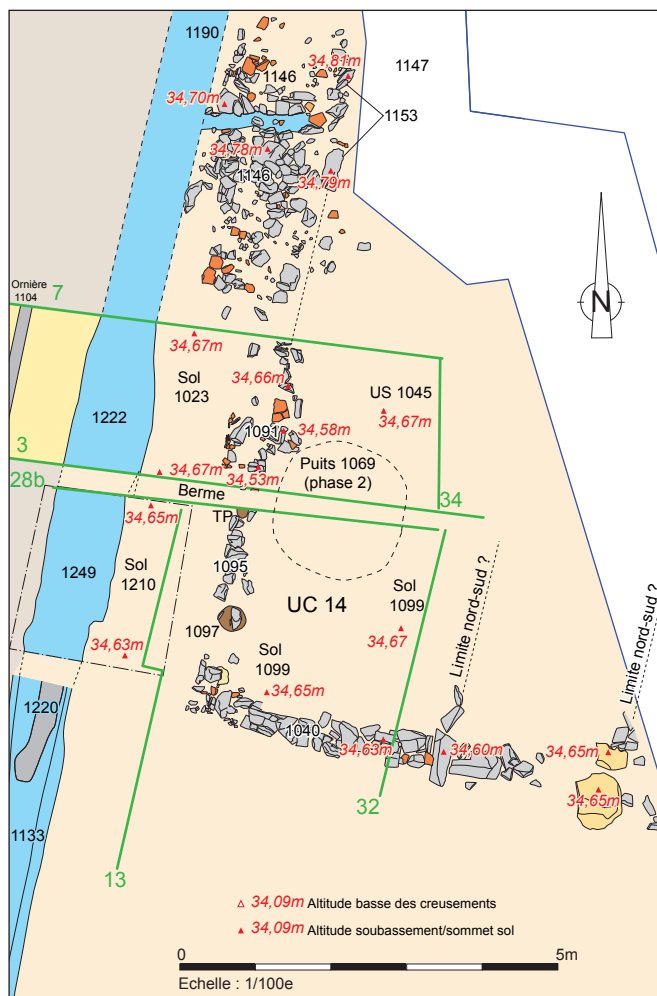


Fig. 159 Plan des vestiges de la phase 8 dans la partie nord-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap

la tranchée de récupération 1039, l'US 1038, et au sein de l'empierrement 1146. L'US 1038 a livré 108 tessons mais son vaisselier est très clairement hétérogène puisqu'il mélange des récipients allant du I^{er} au III^e siècle. Ainsi, les céramiques sigillées sont toutes antérieures à 150 ap. J.-C. Les éléments les plus récents sont anecdotiques, ce qui traduit bien un dépôt secondaire avec des apports variés dus au percement des dépôts antérieurs. On retiendra donc la présence d'un pot ou d'une marmite à pâte sombre dont le bord en gouttière renvoie à un objet utilisé dans la seconde moitié du II^e siècle et le suivant. Un pot à col concave et à lèvre épaissie en amande ornée de bandes lustrées est une production typiquement du III^e siècle. Toujours en commune sombre, une marmite de type Chartres 821 (marmite tripode à lèvre épaissie et lignes horizontales incisées) est également datable du III^e siècle. Un unique fragment d'une amphore Dr. 20 de Bétique à pâte beige et cœur gris est daté de la fin du II^e siècle ou du début du suivant.

La fondation 1146 comprend 26 tessons dont 2 appartiennent à une coupe Drag. 37 de Gaule centrale de la seconde moitié du II^e siècle. Le répertoire de la céramique commune comprend notamment une cruche à pâte claire à long col en entonnoir et bourrelet inférieur (type Chartres 3426) du III^e siècle. Elle côtoie une marmite à fond plat à lèvre arrondie et flanquée d'une petite collerette à mi-panse. Elle est partiellement lustrée comme bon nombre d'exemplaires du III^e siècle. Enfin, parmi les amphores, de nombreux fragments appartiennent à une Dr. 20 de Bétique dont les caractéristiques correspondent à une production de la seconde moitié du II^e siècle et du début du III^e siècle.

36. Le tronçon 1095 n'a pas été nivelé. C'est pour cette raison que les altitudes ne sont pas figurées, à l'image de la partie ouest du solin 1040.

37. Ces deux US ont livré des enduits fragmentaires. La distinction opérée lors de la fouille s'explique avant tout par une différence de couleur.

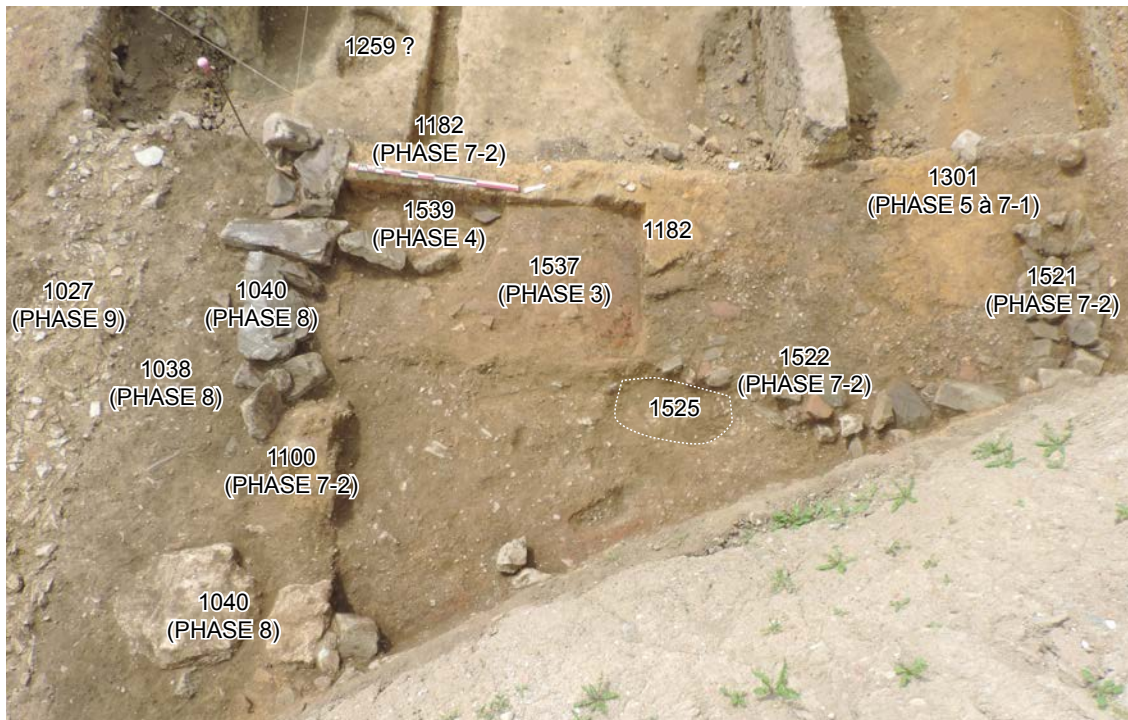


Fig. 160 Vue depuis l'est des solins 1040, 1521 et 1522 après le décapage à la mini-pelle. Le premier est manifestement installé en partie au-dessus du comblement 1038. On observe aussi une stratigraphie très condensée
© M.-L. Thierry-Inrap, 05.08.2014-1918



Fig. 161 Solin 1091 et trou de poteau 1097 fonctionnant avec le sol 1023=1210 © P. Cocheret-Inrap, 07.07.2014-758



Fig. 162 L'empierrement 1146 et le négatif 1147 depuis l'est. A l'arrière plan le fossé 1082 qui coupe le caniveau 1190 © R. Ferrette-Inrap, 04.07.2014-710

En définitive, si les jalons chronologiques sont minces, notamment du point de vue de la vaisselle importée, quelques récipients soulignent tout de même que le comblement de la tranchée 1039, donc la démolition de l'UC 12, et l'installation de l'empierrement 1146 interviendraient dans le courant du III^e siècle.



Fig. 163 Solins 1091 et 1040 associés au cailloutis 1099 depuis le sud-est. Le sol semble coupé par une tranchée au premier plan qui pourrait correspondre à la continuité de l'US 1046 © P. Cocheret-Inrap, 30.06.2014-499

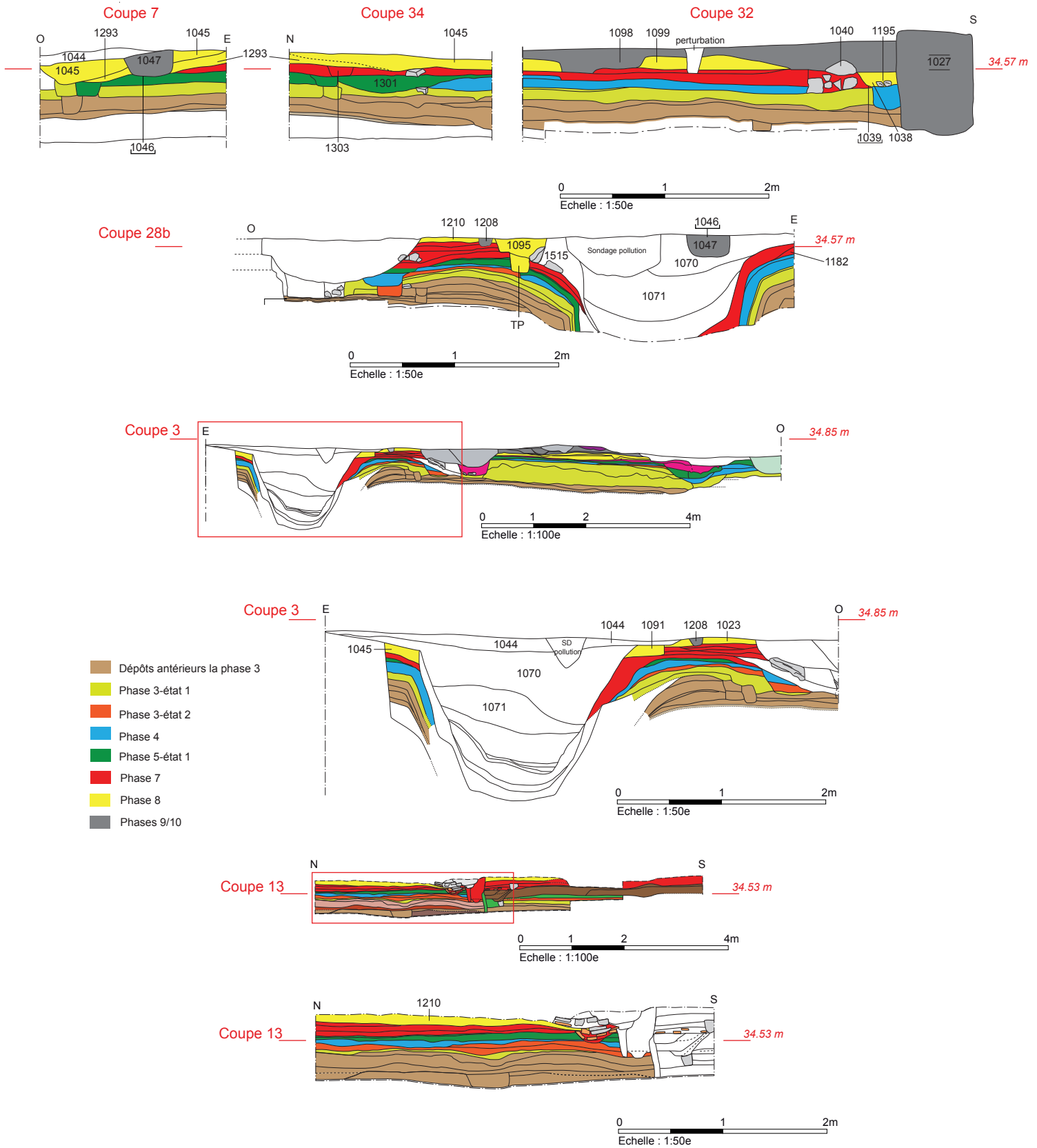


Fig. 164 Coupes 7, 34, 32, 28b, 3 et 13, dépôts et aménagements des phases 8, 9/10 et dépôts superficiels © A. Desfonds-Inrap

2.3.3.2.7 Etat 7

Les aménagements de l'état 7 se cantonnaient précédemment à l'apparition de la sablière 1208 et du sol sommaire 1209 (UC 17). Ils ont été intégrés à la phase 9 d'après l'analyse des coupes 3 et 28. Les jalons chronologiques contenus dans le sol 1209 situent son installation dans le courant de la seconde moitié du III^e siècle (*supra* 2.2.4.2.7 Phase 9)³⁸.

La paroi 1208 coupe le sol 1210=1023 et est déportée d'une vingtaine de centimètres vers l'ouest par rapport au solin 1095. On lui a associé le négatif 1142 situé entre les axes 3 et 7, car son bord occidental est dans la continuité de la sablière 1208 et il perce aussi le niveau 1023 (fig. 165). Ce négatif pourrait être synchronique du trou de poteau 1143. De plan ovalaire (0,50 m x 0,30 m, profondeur 15 cm), il perce aussi les sols antérieurs. Son empreinte est comblée par un limon brun verdâtre renfermant des blocs de schiste qui pouvaient participer à un calage (US 1136).

Au nord, l'empierrement 1146 et le caniveau 1147 sont recouverts par un dépôt terreux renfermant de nombreux matériaux antiques (US 1063). L'espace interne de l'UC 14, en particulier son sol 1099, est scellé par un dépôt de terre brune contenant de nombreux fragments de céramique (US 1098). Ce dépôt est interprété comme une couche d'abandon survenant après la destruction de l'UC 14³⁹.

Sur un plan strictement stratigraphique, le seul nouvel aménagement attribuable à cet état reste la tranchée nord-sud 1050=1046. En effet, entre les axes 3 et 7, elle perce le dépôt 1045 associé à l'UC 14. Elle offre alors une ouverture de 0,45 m, des bords verticaux, une hauteur conservée de 0,30 m et son fond plat est posé sur le cailloutis 1304 de l'état 5 et associé à l'UC 6 (fig. 166). Plus au nord, des caractéristiques analogues se retrouvent avec le segment 1150. Cette tranchée est encore perceptible sur la coupe 28b où elle perce le comblement sommital du puits, l'US 1070 (fig. 164, coupe 28b)⁴⁰. Celle-ci est une couche terreuse brune renfermant quelques matériaux antiques. Compte tenu de sa situation stratigraphique, elle serait à rattacher à l'état antérieur et à l'UC 14. Elle peut aussi procéder d'une campagne de nivellement, intervenant après la destruction de cet édifice et avant la création des derniers aménagements. Un même cas de figure concernerait l'US 1071 sous-jacente.

La tranchée 1046 n'a pas identifiée au sud du puits 1069, mais le cailloutis 1099 de l'UC 14 semble coupé par un creusement nord-sud (*supra* fig. 163) dont le remplissage aurait été confondu avec la couche 1098 en raison de faciès assez proches. On estime alors que la tranchée 1046 pouvait se développer au moins jusqu'à la hauteur de l'ancien solin 1040. En revanche, son absence au sud du mur 1027 de l'UC 15 est avérée. Un retour vers l'ouest et non perçu doit donc être envisagé. Il expliquerait l'épaisseur anormale du remblai 1098 au contact du mur 1050 de l'UC 15.

Dans les deux sondages, la tranchée est comblée par

une terre brune et sombre contenant quelques matériaux antiques (US 1149 et 1047 ; terre cuite architecturale, pierraille de schiste) qui n'aide pas à comprendre sa nature. On note en tout cas que son orientation obéit encore à celle de la rue et aux aménagements 1208 et 1142. Ses aspects morphologiques (bords droits et fond plat) écartent d'emblée la piste d'un fossé. L'hypothèse d'un caniveau est plausible mais on saisit mal son débouché. Peut-être faut-il simplement retenir qu'elle marque l'emplacement d'une dernière limite construite, synchronique de la sablière 1208.

Dans ce secteur, la fin de l'époque gallo-romaine est illustrée par des dépôts terreux et hétérogènes, renfermant du mobilier (*infra* 2.3.4 Le retrait des occupations antiques). C'est le cas en particulier de la couche 1044 qui recouvre le comblement du creusement 1046 (fig. 164, coupe 7).

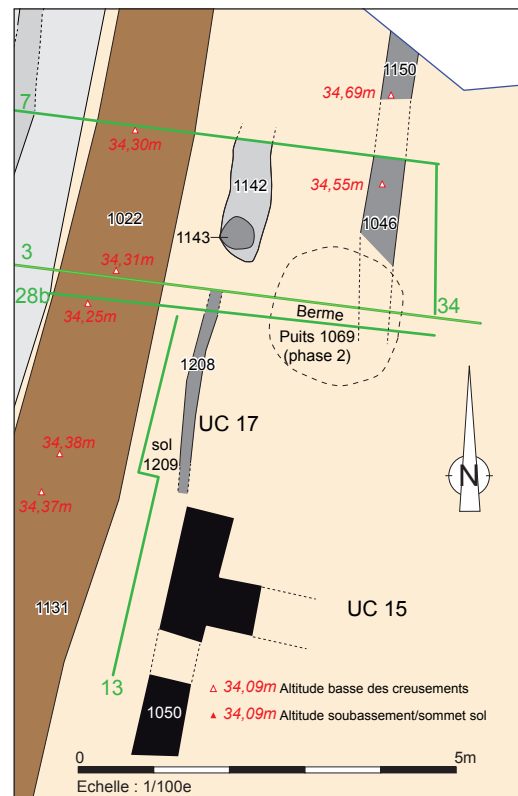


Fig. 165 Plan des derniers aménagements reconnus dans la partie nord-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap

38. Un argument très fragile, la position du plot 1042 de l'UC 15, repousserait l'apparition de la sablière 1208 à la phase 10 (*infra* 2.4.2.8 Phase 10).

39. De nouveau, il existe un problème stratigraphique sur la coupe 32. Le dépôt terreux 1098 est sans doute trop épais au contact du mur 1027 de l'UC 15. En outre, ce dernier semble venir le couper, ce qui n'est certainement pas le cas. On suppose que la difficulté provient du non repérage d'un creusement qui pourrait être le retour à la tranchée 1046=1050.

40. En revanche, le creusement 1046 n'a pas été reconnu sur la coupe 3, ce qui signifie pas qu'il se termine avant celle-ci.



Fig. 166 Vue depuis l'est du segment de la tranchée 1046 traversant le remblai 1045 associé à l'UC 14 © G. Herviaux-Inrap, 27.06.2014-471

Les repères chronologiques concernant le début de cet épisode sont d'abord issus des US 1063 et 1098 qui scellent des aménagements de l'état 6. Dans la première, le corpus de la sigillée englobe notamment une coupe Drag. 37 du style de SERVVS III et une assiette Lez. 32 de Gaule centrale des années 180-240 ap. J.-C. Une panse d'un mortier est une production du III^e siècle des ateliers d'Argonne. Parmi la vaisselle commune, un pot à lèvre épaissie est une production postérieure au milieu du III^e siècle. Sa panse est d'ailleurs rehaussée de plusieurs bandes lustrées, comme souvent à cette période. Un fond de marmite tripode Chartres 821, à la surface gris ardoisé et pâte plus claire, est aussi à mentionner. Là encore, un ancrage vers le milieu du III^e siècle paraît assuré. L'US 1098 renferme 78 tessons. La céramique sigillée ne comporte que des pièces du Centre de la Gaule :

Drag. 37 des années 160-190 ap. J.-C. portant un décor de PATERNVS II, une assiette lez. 43 des années 140-190 ap. J.-C., une coupelle Lez. 31 du dernier quart du II^e siècle et du début du III^e siècle dont seule la fin de l'estampille est conservée « [---]O », ainsi qu'un bord de mortier Curle 21 en pâte claire et vernis marron. La pièce la plus récente est une forme Lez. 32 issue des ateliers de Lezoux. Ses caractéristiques techniques et morphologiques en font une forme de la première moitié du III^e siècle. Un gobelet en céramique mi-fine de mode B est également attesté. La pâte est grise et la surface noire parfaitement lissée. Il s'agit d'une forme élancée avec un col concave sans lèvre comme le sont les productions de la seconde moitié du III^e siècle et du IV^e siècle. L'originalité de l'US 1098 réside dans la présence d'au moins deux amphores africaines ; une Tripolitaine II et un récipient Puppit type 16 (*infra* fig. 195 et Annexe 1). Elles côtoient deux amphores Dressel 20 de Bétique dont un bord du III^e siècle. Bref, plusieurs indices permettent de situer la formation de l'US 1098 dans le courant de la première moitié du III^e siècle.

Le remblai 1070, antérieur à la tranchée 1046, contient 38 tessons. Le répertoire de la sigillée, issue de Gaule centrale, se compose d'un mortier Drag. 45 du III^e siècle, d'un bol Drag. 37 des années 200-250 et d'un décor moulé également tardif au vernis grossier et orangé brillant. Ces pièces situent l'installation de cet apport à partir du deuxième quart du III^e siècle.

Quelques mobiliers ont aussi été découverts dans les remplissages de la tranchée 1046=1150, permettant de discuter de la fin de cet épisode. L'US 1149 fournit comme seul élément remarquable une imitation d'un *nummus* de Constantin I^{er} datée de 336-337 ap. J.-C. Le remblai 1047 contient 7 tessons dont un fragment d'un mortier d'Argonne Ch. 330 du IV^e s. Ces deux objets fixent le comblement de la tranchée vers le milieu du IV^e siècle.



Fig. 167 Coupe 13 depuis l'ouest. On observe un empilement stratigraphique plus fin au nord des axes 27 et 15 (berme), c'est-à-dire au nord des limites 1298 et 1329 visibles sous la mire © S. Le Berre-Inrap, 28.07.2015-1528

2.4 Corrélations avec les occupations méridionales du quartier : élaboration d'un phasage à l'échelle du site (par R. Ferrette et R. Delage)

Sur le plan stratigraphique, les points d'accroches qui unissent les deux zones du quartier oriental sont peu nombreux et encore faut-il distinguer les occupations antérieures à la rue de celles qui accompagnent l'utilisation de celle-ci. Pour les premières, en l'absence de liaison stratigraphiques, c'est avant tout le mobilier qui permet de les hiérarchiser. Dans la partie nord de l'intervention, deux phases sont antérieures au *cardo*, la seconde regroupant 4 états. Au sud, seulement 3 séquences sont avérées. Dans les deux cas, leur rythme de succession apparaît rapide, ajoutant une difficulté supplémentaire dans la restitution des occupations.

Le manque de points d'accroche s'explique surtout par l'existence d'une limite foncière est-ouest très forte et présente dans le paysage depuis la phase 1 avec le fossé 1613. De part et d'autre de celle-ci, les dépôts observés et le rythme d'évolution des occupations sont souvent très différents. Cet aspect est bien révélé par la coupe 13 (fig. 167). Au nord des parois 1398 et 1324, la stratigraphie est beaucoup plus fine et caractérisée par un empilement plus important des sols le long de la rue. Cette succession est le résultat d'une apparition plus ancienne de bâtiments dans la partie nord du quartier. En effet, certains édifices, comme on l'a vu, sont antérieurs au *cardo* alors qu'au sud de l'îlot, il faut attendre la phase 5 pour voir apparaître l'UC 4. De fait, il n'existe pas de grand programme de construction à l'échelle du quartier, si ce n'est peut-être à la phase 9. Chaque édifice évolue indépendamment des autres, à son rythme, ce qui complique la réalisation du phasage puisque quelques uns chevauchent plusieurs périodes.

Concernant les relations stratigraphiques acquises, elles sont rappelées brièvement. Sur la coupe 13, la limite 1448 de l'UC 12 vient manifestement en appui contre la paroi 1329 de l'UC 11. Cette relation montre que la construction de la première est plus récente, même si les deux édifices ont cohabité. Cette proposition est confortée par la création de l'UC 14 après le démontage de la paroi sur solin 1195 de l'UC 11. Or cette dernière n'est pas remplacée puisque son emplacement est alors occupé par une zone non bâtie (phase 8). De fortes probabilités de cohabitation des UC 14 et 13 au sein d'une même séquence existent puisque l'apparition de la seconde est aussi postérieure à la destruction de l'UC 11 de la phase 8. La coexistence durant un temps de l'UC 14 et de l'UC 15 datée de la phase 9 est aussi une piste à ne pas écarter. Cette suggestion repose avant tout sur le rôle qu'a dû jouer le plot 1042 de l'UC 15.

Concernant les datations des différentes phases, les mobiliers céramiques appartenant aux structures archéologiques liées à l'occupation antique, plus particulièrement celles qui ont pu être intégrées dans le

phasage, représentent 3265 NR pour 642 NMI (tab. 5)⁴¹. Leur répartition au sein des phases définies en chronologie relative met en évidence des disparités quantitatives relativement importantes d'une période à l'autre. Les phases 1, 3, 4 et 6 sont faiblement représentées et de ce fait ne peuvent guère faire l'objet d'une analyse détaillée. Elles ne feront par conséquent l'objet d'aucune illustration graphique. Les autres, en revanche, tout particulièrement les phases 2, 7 et 8 sont suffisamment riches pour être jugées représentatives de l'ensemble de la céramique domestique et des amphores utilisées à une période donnée. En revanche, il n'est pas possible de discriminer de façon satisfaisante les deux états de la phase 7, faute d'ensemble significatif.

L'*instrumentum* n'est pas d'un précieux secours, car les éléments les plus remarquables se cantonnent à des fibules en usage principalement au I^{er} et dont les contextes de découvertes ont été exposés dans les pages précédentes (voir aussi Annexe 3). Une même remarque concerne le domaine de la verrerie dont le corpus est peu étoffé (*infra* Annexe 4). Enfin, concernant le numéraire, son principal apport intéresse la fin de la période gallo-romaine et sera discuté dans un paragraphe spécifique traitant du retrait des occupations (*infra* 2.5 Le retrait des occupations antiques).

Phase	NR	NMI
1	75	18
2	773	154
3	150	31
4	67	14
5	242	40
6	19	3
7	650	100
8	776	139
9	151	42
10	369	101
Total	3265	642

Tab. 5 Quantifications des mobiliers du site du 10-12 rue Saint-Louis par phases.

41. Dans les pages qui suivent, les références typologiques, outre celles habituelles de la sigillée et des amphores, sont les suivantes :

M. : Menez (Y.), *Les céramiques fumigées de l'ouest de la Gaule*, Quimper, 1985 (Cahiers de Quimper Antique, 2) ;
 Ch. : Sellès (H.), *Céramiques gallo-romaines à Chartres et en Pays carnute, catalogue typologique*, Chartres, 2001 (Revue Archéologique du Centre de la France, Suppl. 16) ;
 Quimp. (Antique) : Le Bihan (J.-P.) et Villard (J.-F.), dir., *Archéologie de Quimper. Matériaux pour servir l'Histoire, t. 2 : au temps de l'Empire romain*. Centre de recherche archéologique du Finistère-Éditions Cloître, 2012.

2.4.1 Les occupations antérieures au *cardo C3*

2.4.1.1 Phase 1 : un probable enclos et une première organisation parcellaire

Pour la période initiale, l'existence d'un enclos a été proposée, malgré des vestiges très incomplets. Celui-ci se développerait dans la partie nord du site, tandis qu'au sud on ne peut lui associer aucun aménagement de façon assurée (fig. 168). Sa synchronie avec le fossé 1613 n'est pas garantie, mais ces deux creusements sont recouverts par le cailloutis 1451=1592 de la phase 2-état 1. On note également que l'orientation du tracé 1622 est déjà conforme aux futures organisations du Haut-Empire.

Peu de contextes et de mobiliers sont liés à cette phase (tab. 6). La catégorie dominante est celle des céramiques fines de mode B, c'est-à-dire essentiellement les *terra nigra*, avec 44% des individus (tab. 7).

Contexte	NR	%NR	NMI	%NMI
US1271	23	30.7%	9	50.0%
US1511	2	2.7%	1	5.6%
US1511	3	4.0%	1	5.6%
US1621-4	26	34.7%	6	33.3%
US1621-F	21	28.0%	1	5.6%
Total	75	100%	18	100%

Tab. 6 Contextes archéologiques liés à la phase 1.

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	1	1.3%	1	5.6%
Fine B	19	25.3%	8	44.4%
Com A	28	37.3%	4	22.2%
Com B	5	6.7%	2	11.1%
Modélée	2	2.7%	1	5.6%
Amphore	15	20.0%	2	11.1%
Indét.	5	6.7%	0	
Total	75	100%	18	100%

Tab. 7 Catégories céramiques de la phase 1.

Le répertoire de cette catégorie céramique se compose de trois vases bobines Menez 125, forme très courante au sein des niveaux précoces, une assiette également précoce de la série Menez 22/23 et une forme typique de l'Allier (Menez 59). Le seul fragment de sigillée correspond à une assiette italique de forme indéterminée. Les amphores ne sont représentées que par des productions de Tarraconaise : Pasc. 1 et Dr. 2/4.

Sur le plan chronologique, les indices que l'on peut recueillir concerne la fin du I^{er} s. av. J.-C. et surtout les premières décennies du I^{er} s. ap. J.-C. Concernant les correspondances, le comblement du four 2 de la fouille Ambroise Paré comporte un assemblage similaire pour une datation proposée « au tout début du I^{er} s. ap. J.-C. » (Le Cloirec 2002, p. 138 et sq.).

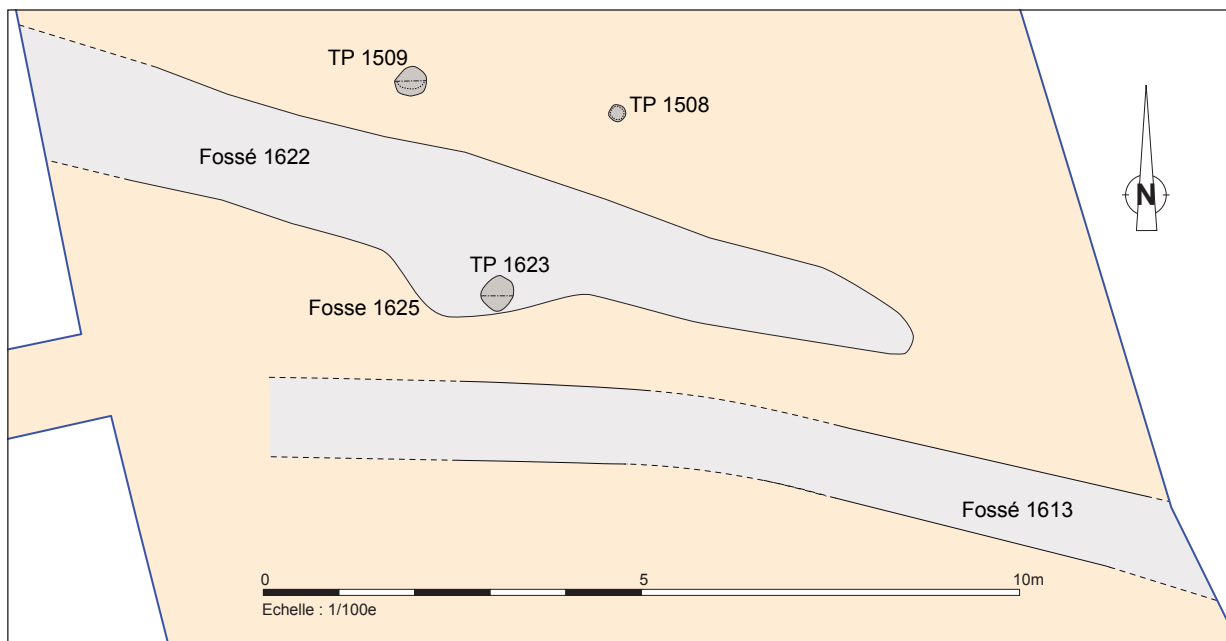
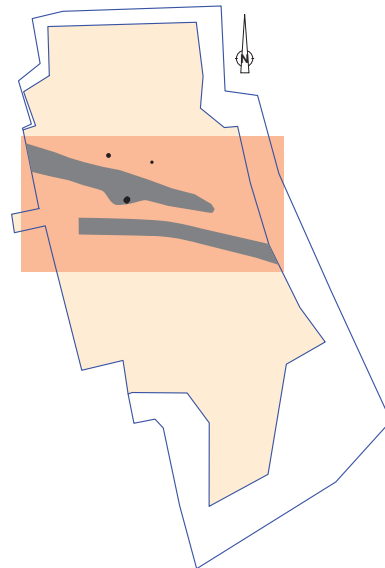


Fig. 168 Plan des occupations de la phase 1 © A. Desfonds-Inrap

2.4.1.2 Phase 2 : l'évolution de l'occupation initiale

Au système fossoyé précédent succède une nouvelle organisation dont les orientations sont très clairement régies par le cadre orthogonal du Haut-Empire. Les vestiges sont très ténus et concernent avant tout la partie nord du site. C'est pourquoi, on estime que cette occupation n'est que la continuité de la phase 1 exprimée sous d'autres modalités.

Au nord, 4 états ont été distingués contre 2 dans la partie méridionale. L'impression première est celle d'une succession rapide, difficilement appréciable en chronologie absolue. Tous ces aménagements sont néanmoins antérieurs au milieu du I^{er} siècle. L'épisode le plus ancien pourrait à titre d'hypothèse daté du début de notre ère.

2.4.1.2.1 Etat 1

Au nord, il se caractérise par l'existence de plusieurs creusements dont l'un (US 1627) est interprété comme une palissade implantée sur le flanc nord de l'ancien fossé 1613 (fig. 169). Cet aspect traduit le maintien d'une limite foncière importante qui se retrouvera durant tout la période gallo-romaine. Ces aménagements fossoyés fonctionnent avec des surfaces caillouteuses qui pourraient correspondre à des aires extérieures. L'existence dès l'état 1 du puits à eau 1069 est plausible. La possibilité d'une première chaussée, avec le cailloutis

1451=1592, a été réfutée car d'une part celui-ci n'a pas été retrouvé au sud de la fouille, d'autre part il serait barré par la tranchée palissade 1627, ce qui serait pour le moins curieux. Une solution serait de considérer que son interprétation est erronée. Une conduite enterrée dirigeant des eaux vers l'aval du site est envisageable mais se heurte à l'évolution constatée à l'état 2.

Dans la partie méridionale de la fouille, on intègre à cet état le segment de fossé 1590 et la saignée 1588. Ceux-ci montrent des orientations conformes à 1627. Celle-ci est distante de 2,90 m environ du tracé 1590 qu'on perd très vite à l'ouest en raison de son érosion. Entre les deux, la terminaison du cailloutis 1404 n'est pas cernée. On suppose par défaut qu'il pouvait venir jusqu'au contact de 1590. Les vases 1561 et 1548 sont aussi associés à cet état. Seul le premier, un gobelet de type « Beuvray » contient un dépôt faunique, signe d'un rituel domestique dont plusieurs exemples sont maintenant connus sur plusieurs sites rennais (Lepezt et Pouille 2008). L'hypothèse de dépôts de fondation est proposée, mais comme souvent, ils ne sont associés à aucun bâtiment.

Cet épisode débute juste après la condamnation des fossés de la phase 1, au plus tard aux alentours du changement d'ère. D'après le mobilier découvert dans le comblement de 1590 et dans le remblai 1536 qui l'accueille, un achèvement vers 15 ap. J.-C. est une proposition envisageable.

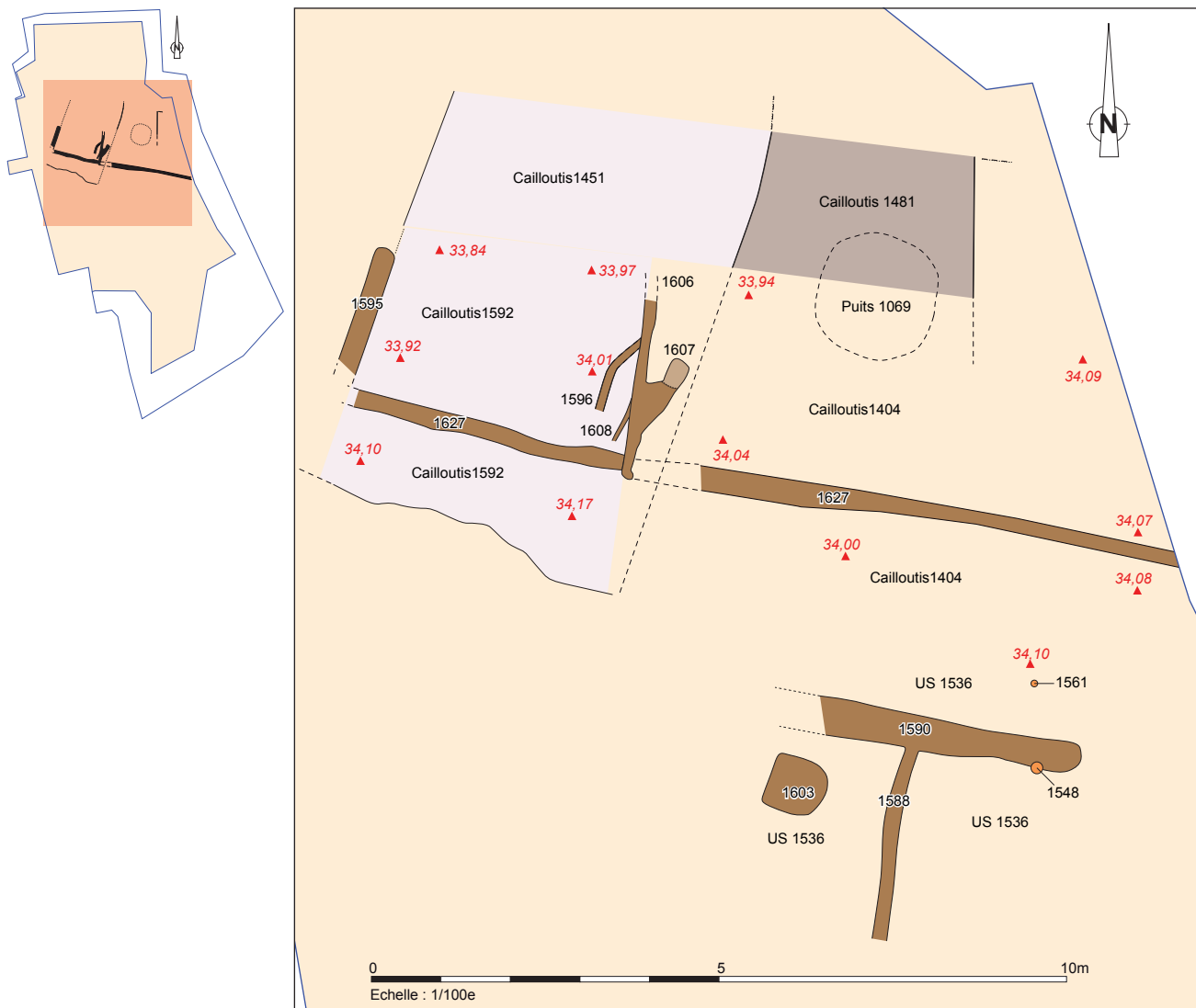


Fig. 169 Plan des occupations de la phase 2-état 1 © A. Desfonds-Inrap

2.4.1.2.2 Etat 2

Au nord, il entérine, malgré des changements notables, l'organisation précédente. La tranchée 1627 est remplacée par l'alignement de poteaux 1681 situé au même emplacement (fig. 170). Celui-ci ne se prolonge pas à l'est et pourrait fonctionner avec la ligne de blocs 1403 qui s'arrête à sa hauteur, même si un négatif, difficilement interprétable se situe dans sa continuité (US 1430). Ces deux aménagements pourraient marquer l'emplacement d'un édifice aux composantes très dégradées, installé à l'emplacement du futur *cardo*. Une construction sur sablières enterrées est avérée au nord-est. Le plan de l'UC 1 est très incomplet et comprend au moins deux espaces. Le puits 1069 de l'état 1 est peut-être toujours en fonction d'après sa position. Les sols de cette construction sont en terre (US 1384 et 1473) et reposent sur un radier de schiste (US 1478 et 1476) conservé de façon très lacunaire.

Au sud de l'UC 1, peu de choses sont notables, si ce n'est l'alignement de trois poteaux dont la réalité est discutable. La possibilité d'un espace non bâti est largement plausible.

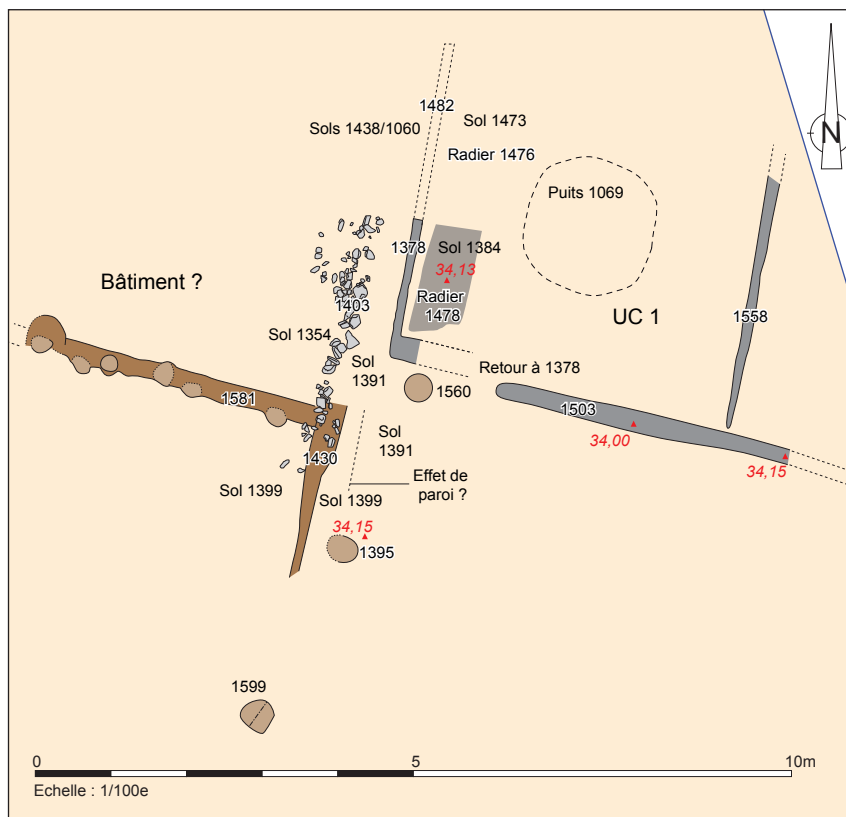
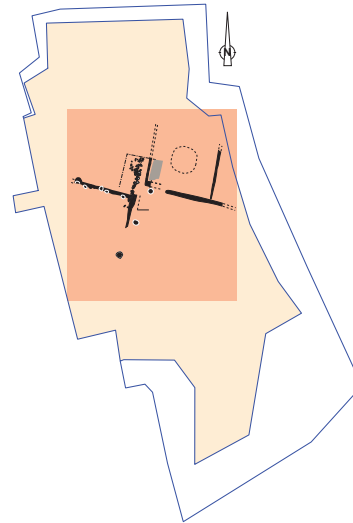


Fig. 170 Plan des occupations de la phase 2-état 2 © A. Desfonds-Inrap

2.4.1.2.3 Etat 3

De nouveau, les vestiges sont assez ténus au nord. L'UC 1 semble détruite, mais on peine à distinguer un nouvel édifice, même si cela est très probable (fig. 171). Celui-ci serait attesté par des sols sommaires (US 1455 et 1472) et une tranchée dont le remplissage évoque une conduite en bois (US 1359=1424), qu'on perd assez vite. Le puits 1069 est également condamné d'après l'inflexion de l'US 1379 à son emplacement. A l'ouest, on estime que l'alignement de poteaux 1581 et l'US 1403 ont disparu. On intègre enfin un groupe de 4 fosses qui forme un alignement cohérent, conforme au cadre orthogonal. Ce choix s'explique avant tout par le positionnement de la fosse 1615 à l'emplacement de la fermeture sud de l'UC 2 de l'état suivant. Notons cependant que la synchronie de ces creusements n'est là-encore pas garantie. Leur fonction est tout aussi délicate à préciser. Des fosses de plantation d'arbustes restent une proposition envisageable.

Cette séquence a été placée durant le second quart du I^{er} siècle d'après le mobilier découvert dans le remblai 1455. Cette fourchette s'accorde avec le matériel du remplissage de la fosse 1601, en raison notamment de la découverte d'un Drag. 24/25 du sud de la Gaule.

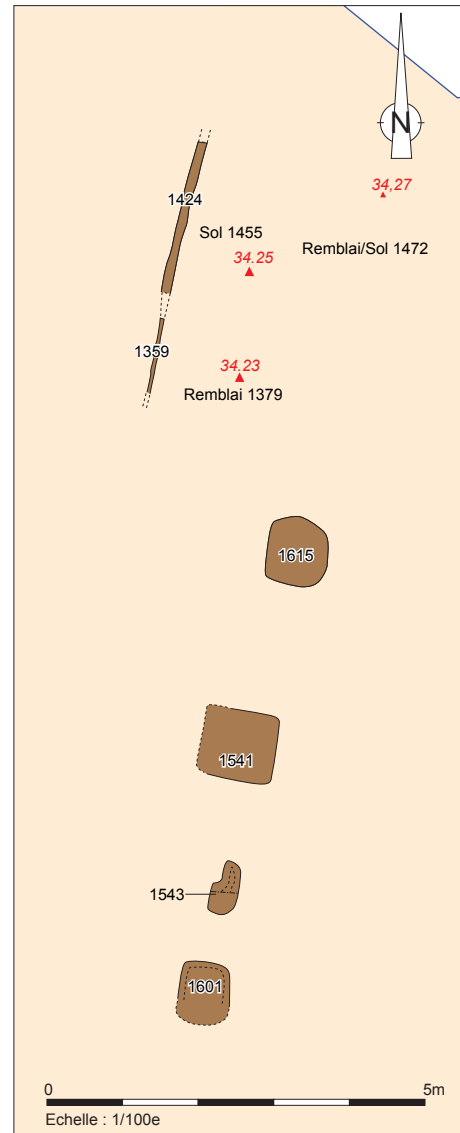
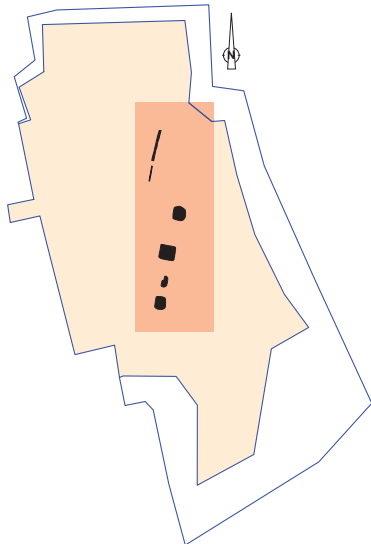


Fig. 171 Plan des occupations de la phase 2-état 3 © A. Desfonds-Inrap

2.4.1.2.4 Etat 4

Les changements les plus perceptibles sont à rechercher au nord de la fouille avec l'apparition de l'UC 2 dont les composantes sont une nouvelle fois très incomplètes (fig. 172). Ses limites construites se résument au solin 1358, à l'amorce de son retour oriental, et au négatif de sablière 1437. Le solin 1358 est positionné au-dessus de l'emprise 1359 de l'état 3. On estime aussi que l'UC 2 regroupe au moins deux espaces et des lambeaux de niveau de circulation sont conservés (US 1454 et 1382). Il est assuré que l'édifice ne fonctionne pas avec le *cardo* puis les cotes sommitales de ses remblais ou du sol 1454 sont bien inférieures à celles du niveau d'apprêt de la première chaussée. La coupe 15 démontre surtout une situation altimétrique trop basse du solin 1358 par rapport au premier fossé oriental de la rue. A l'ouest de l'UC 2, aucun aménagement n'a été rencontré. Cette situation particulière doit résulter de terrassements préparatoires avant l'installation du radier du *cardo*, terrassements qui auraient gommé les vestiges.

Dans la partie sud du site, aucun aménagement significatif n'a été rencontré. On propose d'intégrer à cet épisode le cailloutis 1462=1497, enlevé à la mini-pelle, et dont l'extension spatiale n'est pas cernée. Son association avec un bâtiment est aussi à exclure. Il s'agirait donc d'un sol d'extérieur. A la différence de 1615, pour la raison évoquée ci-dessus, les fosses 1601, 1541 et 1543 sont peut-être toujours présentes dans le paysage, surtout si elles désignent des plantations. Le percement du comblement de 1541 par le poteau 1604 est toutefois un argument qui va à l'encontre de cette suggestion. La réalité de ce négatif, qui apparaît bien isolé, est peut-être à remettre en question.

Cet épisode, juste antérieur à la création du *cardo* C3, prend place, comme le troisième, entre 25 et 50 ap. J.-C. d'après plusieurs sigillées du centre ou du sud de la Gaule (*infra* ci-dessous). Elles fournissent évidemment un *terminus post-quem* essentiel pour la création de la voirie.

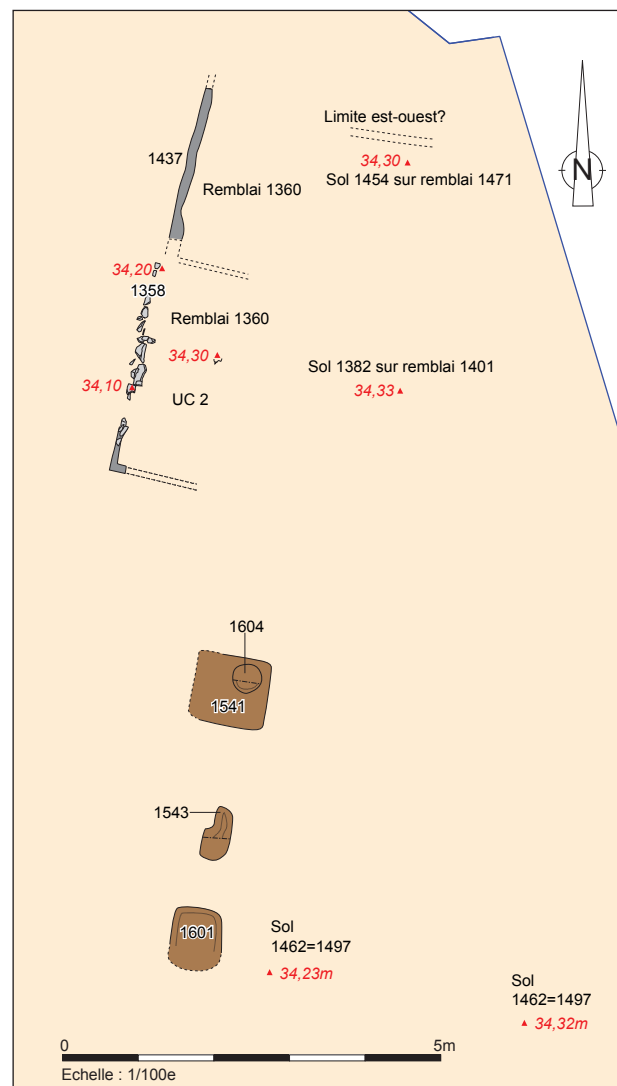
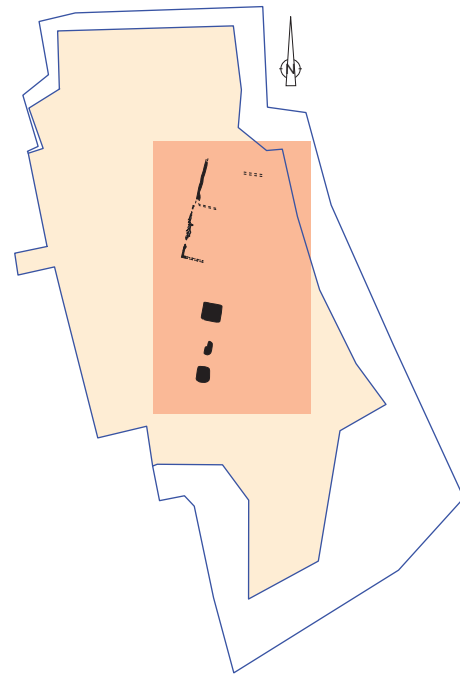


Fig. 172 Plan des occupations de la phase 2-état 4 © A. Desfonds-Inrap

2.4.1.2.5 Datation globale de la phase 2

Un peu moins d'une quarantaine de contextes est liée à la phase 2, mais seuls six d'entre eux concentrent la moitié des attributions d'individus (**tab. 8**). Il s'agit donc d'une phase riche en mobiliers qui offre des données statistiques fiables sur lesquelles peut s'appuyer l'analyse des catégories céramiques et de leurs répertoires.

Contexte	NR	%NR	NMI	%NMI
US1285	16	2.1%	3	2.0%
US1287	83	10.8%	11	7.2%
US1360	30	3.9%	9	5.9%
US1379	19	2.5%	3	2.0%
US1382	18	2.3%	8	5.2%
US1391	1	0.1%	0	
US1399	2	0.3%	1	0.7%
US1401	36	4.7%	14	9.2%
US1402	1	0.1%	0	
US1404	27	3.5%	5	3.3%
US1423	1	0.1%	0	0.0%
US1454	9	1.2%	3	2.0%
US1455	96	12.4%	21	13.7%
US1470	30	3.9%	8	5.2%
US1471	3	0.4%	0	0.0%
US1472	28	3.6%	6	3.9%
US1473	19	2.5%	4	2.6%
US1474	3	0.4%	0	
US1476	14	1.8%	3	2.0%
US1478	3	0.4%	2	1.3%
US1480	13	1.7%	4	2.6%
US1497	7	0.9%	1	0.7%
US1502	8	1.0%	2	1.3%
US1536	54	7.0%	9	5.9%
US1546	2	0.3%	1	0.7%
US1548	59	7.6%	1	0.7%
US1561	21	2.7%	1	0.7%
US1580	4	0.5%	2	1.3%
US1589	31	4.0%	3	2.0%
US1591	30	3.9%	5	3.3%
US1592	2	0.3%	2	1.3%
US1598	4	0.5%	2	1.3%
US1600	42	5.4%	2	1.3%
US1602	11	1.4%	2	1.3%
US1604	1	0.1%	1	0.7%
US1614	7	0.9%	1	0.7%
US1619	2	0.3%	2	1.3%
US1628	35	4.5%	11	7.2%
Total	772	100%	153	100%

Tab. 8 Contextes archéologiques liés à la phase 2.

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	31	4.0%	8	5.2%
Fine B	242	31.3%	57	37.3%
Com A	176	22.8%	28	18.3%
Com B	140	18.1%	30	19.6%
Modelée	96	12.4%	13	8.5%
Amphore	87	11.3%	17	11.1%
Total	772	100%	153	100%

Tab. 9 Catégories céramiques de la phase 2.

La céramique sigillée est représentée par 8 NMI dont la moitié correspond à des productions du Centre de la Gaule (**tab. 9** et **10**). Deux autres sont des vaisselles de Millau-La Graufesenque et les deux derniers sont originaires d'Italie et de Montans. Le répertoire des formes se compose d'assiettes et de coupelles de tradition italique (**fig. 173**, US 1401), mais aussi surtout de trois attestations de coupelle Drag. 24/25 (**tab. 11** ; **fig. 173**, US 1600, 1628). Certains vases n'ont été identifiés que par des panses : une coupe Drag. 29 et une assiette Drag. 17.

Origine	NR	NMI
CG-LEZ	7	4
MLG	10	2
MONT	3	1
ITAL	11	1

Tab. 10 Origine de la céramique sigillée de la phase 2.

Réf. typo.	NR	NMI
Drag. 24/25	6	3
Co. 12.3	1	1
Co. 13.2	1	1
Co. 12	4	0
Drag. 17	1	0
Drag. 29	2	0

Tab. 11 Répertoire typologique de la céramique sigillée de la phase 2.

Là encore, la catégorie dominante est celle des céramiques fines de mode B, de type *terra nigra*, avec pas moins de 37% des occurrences en NMI (**tab. 9**). Les coupes Menez 96 (13 NMI ; **fig. 174**, US 1473, 1614) ainsi que les vases bobines Menez 125/126 (**fig. 173**, US 1287, 1379, 1401, 1404, 1472) sont ceux qui fournissent le plus d'attestations (11 NMI). Les assiettes Menez 40, 7 et 22 (**fig. 173**) sont également représentées en plusieurs exemplaires alors que le reste du corpus ne l'est qu'en un seul (**tab. 12**). Il est intéressant de noter que le répertoire ne se compose que de formes ouvertes, plates ou creuses. Aucune forme fermée n'y figure à l'exception des gobelets Menez 151 présents aussi bien dans le répertoire précoce des *terra nigra* que dans celui des fines de mode B de type Beuvray.

Réf. typo.	NR	NMI
M96	20	13
M125/126	66	11
M40	5	5
M7	3	3
M22	3	2
Allier 94b/97a	1	1
M103	2	1
M15/16	1	1
M28	1	1
M51a	9	1
M64	2	1
M75	1	1
M151	1	1
Inédit	1	1
M94	5	0
M96?	1	0

Tab. 12 Répertoire typologique de la céramique fine de mode B (*terra nigra*) de la phase 2.

En parallèle de ce lot dominant se trouvent quelques fragments de gobelet de type Beuvray. Parmi ceux-ci figure une pièce archéologique complète, de type Menez 151 portant une marque ERIDVBNOS (fig. 174, US 1561) et qui contenait un dépôt alimentaire (*supra* 2.3.1.1.2 Le dépôt du vase 1561).

L'essentiel du répertoire de la céramique commune de mode A se compose de cruches de forme variée avec deux attestations de Ch. 1535 (tab. 14 et 15 ; fig. 174, US 1473, 1536), une forme qui n'est en usage qu'au cours de la première moitié du I^{er} s. Parmi les autres attestations fonctionnelles se trouvent des pots, le plus souvent en pâte rouge dégraissée qui se démarquent ainsi assez bien des autres productions (fig. 174, US 1455), mais aussi des marmites et couvercles et de manière plus marginale mortier et faisselle.

Notons également que les pièces engobées sont les plus nombreuses notamment celles avec un revêtement blanc (tab. 13).

Catégorie	NR	NMI
Com A	68	6
Com A-engobe blanc	82	10
Com A-engobe micacé	9	5
Com A-engobe orange	13	4
Com A (pâte rouge)	4	3

Tab. 13 Sous-catégories techniques de la céramique commune de mode A de la phase 2.

Forme	NR	NMI
cruche	145	19
pot	7	5
couvercle	2	2
marmite	2	2
mortier	5	1
indét.	9	0
f. fermée	3	0
vase de stockage	3	0
faisselle	1	0

Tab. 14 Répertoire morphologique de la céramique commune de mode A de la phase 2.

Réf. typo.	NR	NMI
Ch. 1535	2	2
Ch. 1102.1	1	1
Ch. 3401	1	1
Ch. 3415	1	1
Ch. 5103	1	1
Ch. 1536	3	1

Tab. 15 Répertoire typologique de la céramique commune de mode A de la phase 2.

A une exception près, toutes les formes de céramique commune de mode B qui ont pu faire l'objet d'une caractérisation correspondent à des pots à lèvre éversée, parfois épaissie et le plus souvent avec un col marqué (tab. 16, fig. 175). Ce répertoire, très homogène contraste donc fortement avec celui de la commune de mode A.

Forme	NR	NMI
pot	54	26
vase de stockage	1	1
indét.	85	3

Tab. 16 Répertoire morphologique de la céramique commune de mode B de la phase 2.

La céramique modelée est attestée en quantité non négligeable puisque elle représente 8,5% du NMI. La quasi-totalité des formes identifiées correspond aux pots à lèvres rainurées Ch. 1122/1124 (fig. 176, US 1455, 1536, 1580, 1591 et 1628) complétés d'un seul exemplaire de jatte Ch. 801.1 (fig. 176, US 1536). Ce répertoire est celui des productions dites « Besançon », qu'elles correspondent réellement à des céramiques importées ou d'origine locale.

Le corpus des amphores est également non négligeable puisqu'il regroupe 17 individus pour une représentation de 11% du lot dans son ensemble (tab. 9). Comme cela était le cas pour la phase 1, ce sont les amphores de Tarraconaise qui sont les plus nombreuses avec 12 NMI (tab. 17 ; fig. 176, 1287, 1404, 1454 et 1472). Toutes les formes identifiées par des bords correspondent à des Pasc. 1. Viennent ensuite les amphores de Bétique avec majoritairement des éléments de Dr. 20, mais aussi un bord de Dr. 7/11 (fig. 176, US 1476). Sont également attestés un bord de Dr. 2/4 d'importation d'origine inconnue (fig. 176, US 1360), deux amphores régionales en pâte brune ou orangé dont un bord de Dr. 2/4, ainsi que des fragments de conteneurs d'Italie ou de Lipari.

Origine	NR	NMI
Tarraconaise	54	12
Bétique	5	2
indét.	2	1
régionale BCG	5	1
régionale OCG	13	1
Italique	7	0
Lipari	1	0

Tab. 17 Origine des amphores de la phase 2.

En définitive, 21 vases en céramique sigillée (c'est-à-dire un décompte reposant sur plus de critères que ceux du protocole NMI : technique, décor, estampille, etc.) offrent des fourchettes chronologiques couvrant la fin du I^{er} s. av. J.-C. et une grande partie de la première moitié du I^{er} s. ap. Les pièces les récentes ont un TPQ en 30. Elles offrent ainsi des informations intéressantes pour caractériser la limite basse de cette phase, antérieure à la création du *cardo* C3.

Le corpus des céramiques fines de mode B permet de déterminer, d'un point de vue général, une proposition similaire. Aucune des formes attestées n'apparaît après 30, comme cela est le cas par exemple du gobelet M. 146. Par ailleurs, on peut noter la rareté de pièces très courantes à partir du milieu du I^{er} s. à l'image des bols de type Kérialien.

Le répertoire des céramiques communes ainsi que la présence d'un fort contingent de céramique modelée ou encore l'absence d'amphore de Narbonnaise et le faible nombre de celles d'origine régionale ne font que confirmer ces observations.

On peut ainsi envisager, à titre d'hypothèse, de dater la phase 2 des années 10 jusqu'aux années 40.

Les mobiliers de celle-ci trouvent des correspondances avec la phase 1 de la fouille du site de l'ancien hôpital

militaire Ambroise Paré (première partie du I^{er} siècle ; Le Cloirec 2002, p. 127 *et sq.*), mais également avec la phase 2 de la fouille de la rue de Saint-Malo, notamment l'US 2916 (début du I^{er} s. ; Le Cloirec 1995, pl. 2 *et sq.*). On peut aussi se référer à la phase 3 de la fouille de la rue de Saint-Malo (15-50 ap. J.-C. ; Le Cloirec 1995, pl. 10 *et sq.*) ou encore à la phase 2, séquences 1 et 2 de la

fouille de la rue de Dinan (première moitié du I^{er} siècle ; Baillieu 1995). Les assemblages précoces de la fouille du couvent de La Visitation (premières décennies du I^{er} siècle ; Chevet et Ferrette 2009, p. 124 *et sq.*) montrent un faciès similaire, toute comme la phase 2 du campus de la Place Hoche (première moitié du I^{er} siècle ; Pouille 2008, p. 118-127).

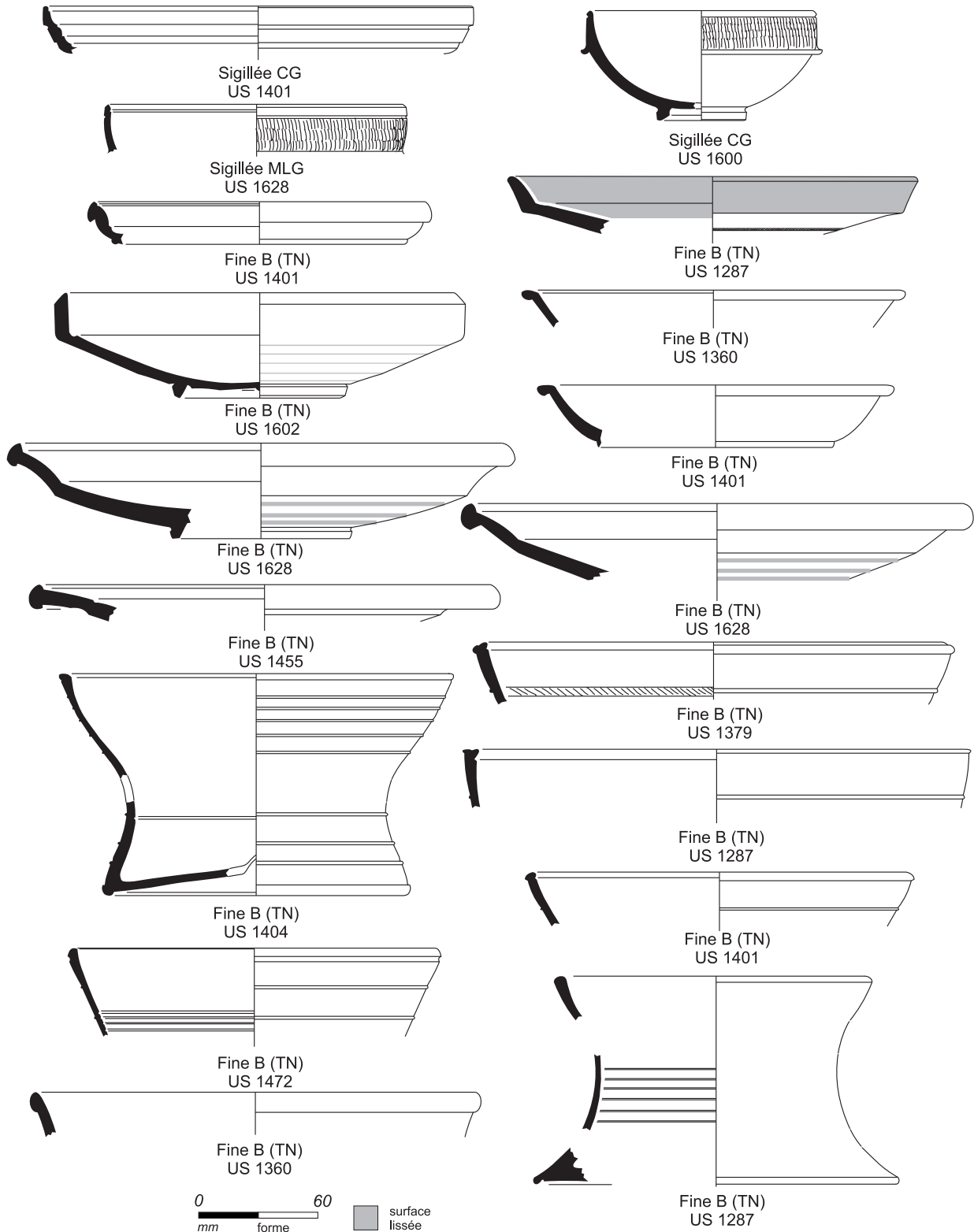


Fig. 173 Céramiques des dépôts la phase 2, sigillées et terra nigra © R. Delage-Inrap

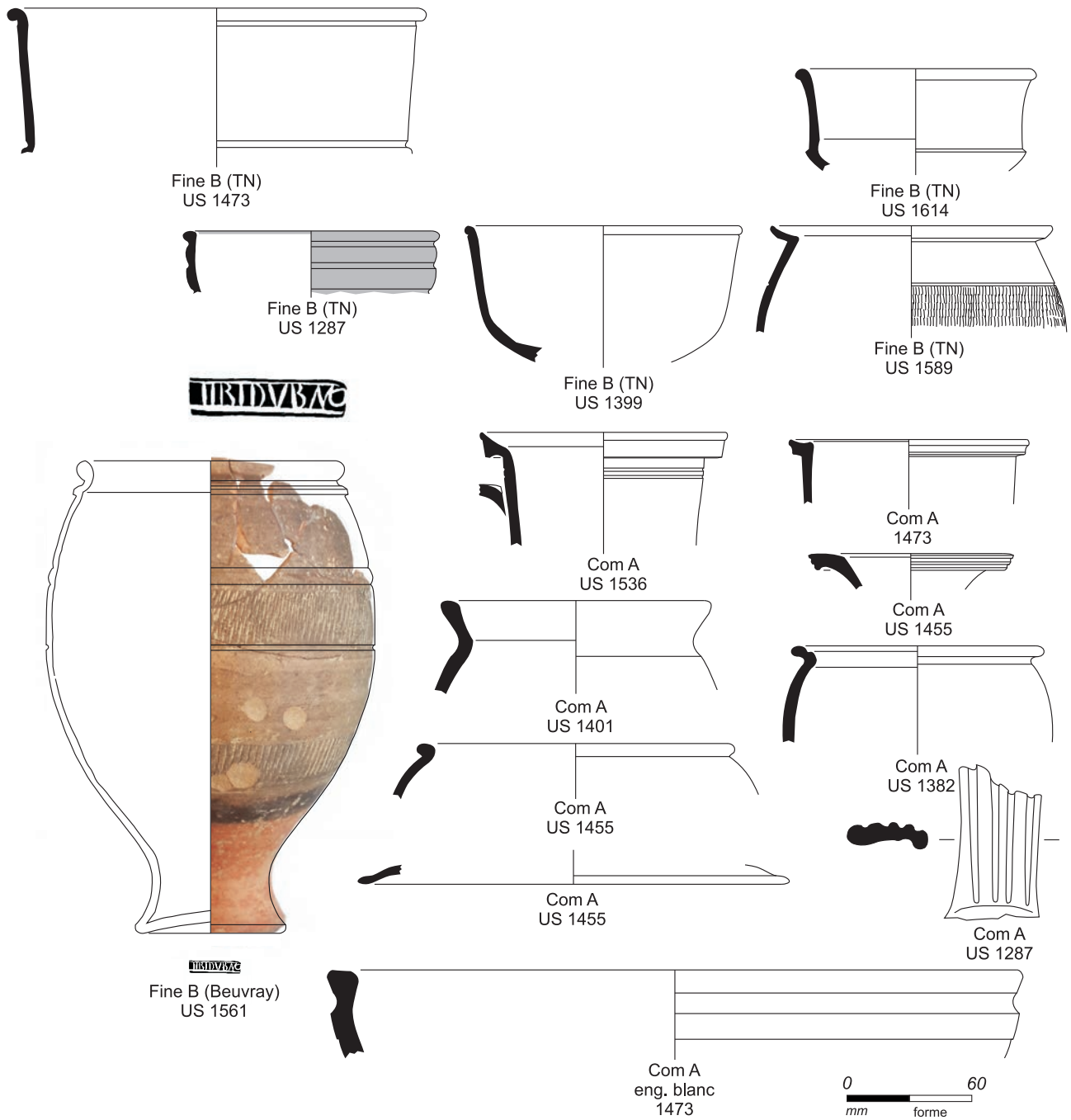


Fig. 174 Céramiques des dépôts la phase 2, terra nigra, Beuvray et communes de mode A © R. Delage-Inrap

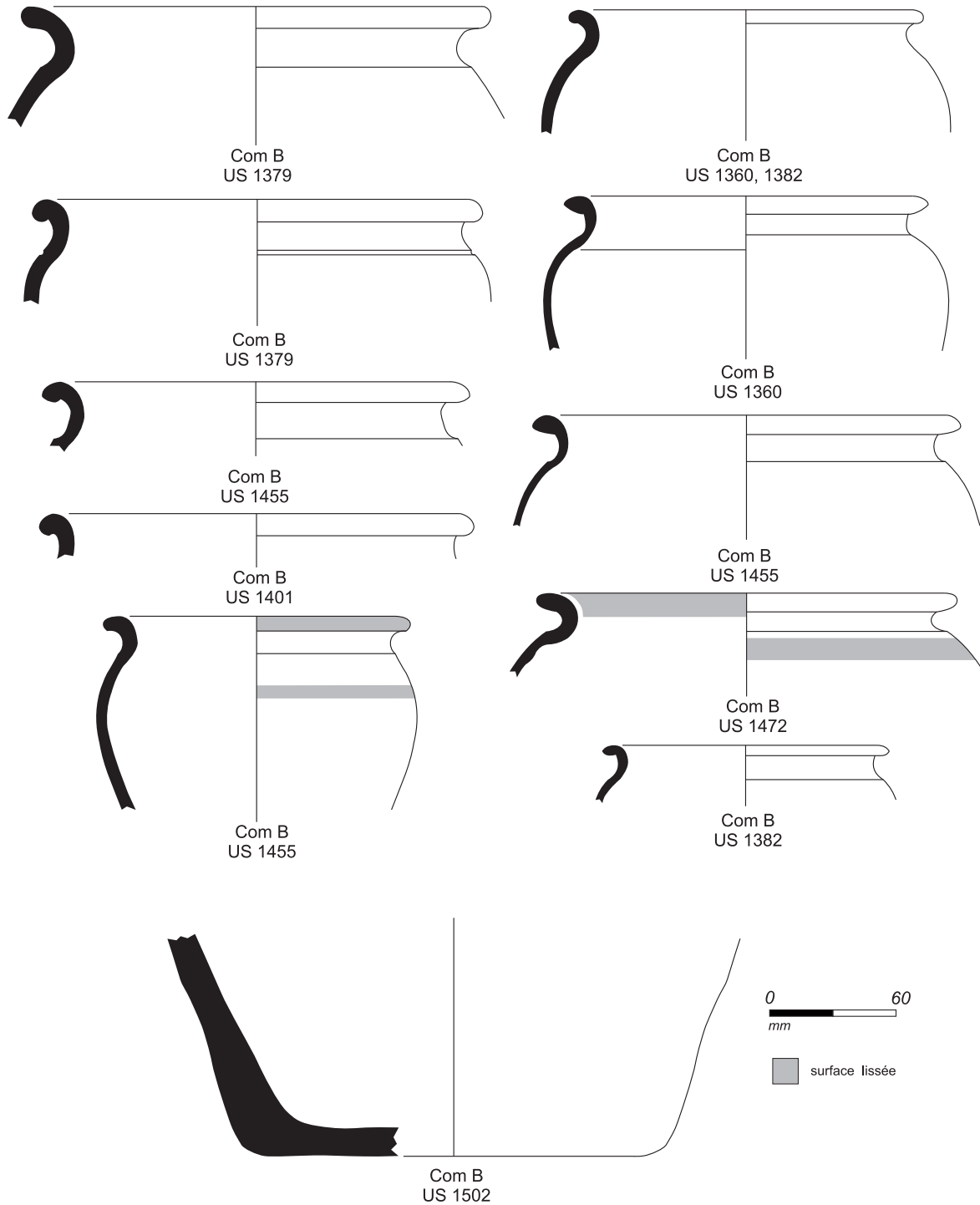


Fig. 175 Céramiques des dépôts la phase 2, communes de mode B © R. Delage-Inrap

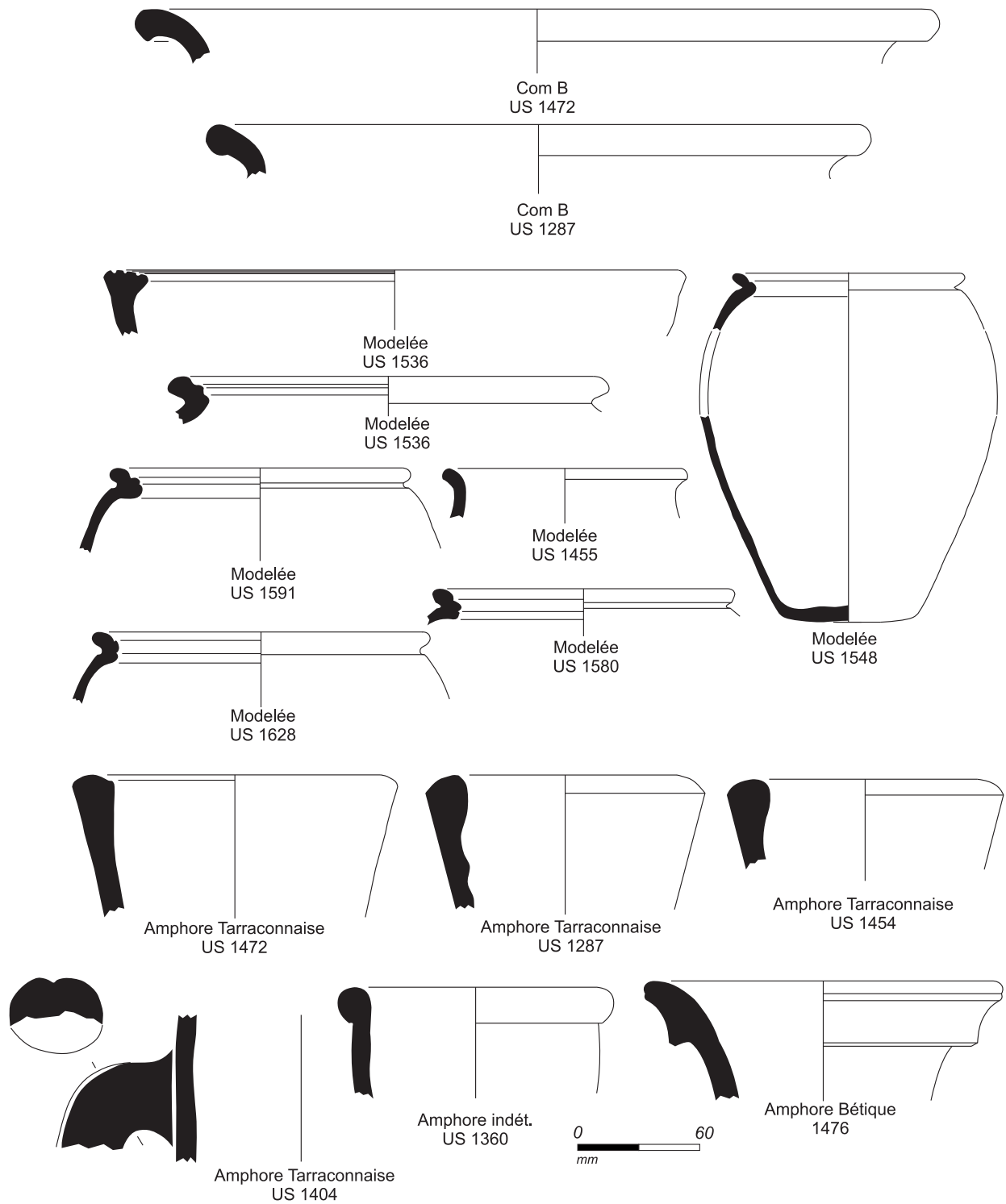


Fig. 176 Céramiques des dépôts la phase 2, communes de mode B, modelées et amphores © R. Delage-Inrap

2.4.2 Les occupations contemporaines du *cardo* C3

2.4.2.1 Phase 3-états 1 et 2 : l'apparition de la rue

Le premier état voit l'apparition du *cardo*. D'après les indices matériels, en particulier les dépôts de l'état 4 de la phase 2, celle-ci se produit peu avant le milieu du I^{er} siècle. La rue initiale est bordée alors par deux fossés latéraux, peu profonds, et son emprise est estimée à 4,45 m (**fig. 177**). L'analyse stratigraphique souligne une mise en œuvre très soignée avec un pendage d'est en ouest du radier de fondation et du niveau d'apprêt de la première bande de roulement, conservée seulement sur le côté ouest de la chaussée (US 1245). Les occupations de part et d'autre de celle-ci sont très lacunaires. A l'est, on attribue à cette phase le premier état de l'UC 3 dont les sols ou remblais surmontent les aménagements de l'état 4 de la phase 2. La construction est réalisée entièrement en matériaux périssables et sises sur des sablières enterrées. Son plan reste partiel au nord, tandis qu'au sud la tranchée 1265 est implantée au-dessus de l'ancien fossé 1613 de la phase 1, traduisant la permanence de cette limite foncière. En outre, la superficie différente des deux pièces les plus complètes en plan souligneraient l'existence d'une sorte de galerie fermée le long de la rue. Cette organisation simple se retrouvera lors de phases plus récentes. La pièce principale accueille aussi plusieurs structures de combustion dont la synchronie n'est pas garantie. Certaines peuvent en effet apparaître dans un deuxième temps. Au sud de l'UC 3-état 1, aucun édifice n'existe. Le cailloutis 1462=1497 est peut-être toujours en fonction. On peut également supposer que le dépôt qui le coiffe, l'US 1460=1315, commence à se mettre en place dès cette période. A l'ouest de la rue, seul un sol en terre est envisagé (US 1262).

Les principaux changements qui définissent le second état sont à rechercher à l'est de la rue dont la bande de roulement a pu être refaite plus ou moins complètement d'après le cailloutis 1244 observé seulement sur sa frange ouest. Le fossé oriental semble s'être comblé assez rapidement. Une tranchée est alors installée dans son remplissage (**fig. 178**). Son aspect irrégulier et son envergure (30 cm) ont conduit à l'interpréter comme un système rudimentaire chargé d'évacuer les eaux de ruissellement. La pérennité de l'UC 3 est assurée et des travaux sont engagés le long de la rue. Leurs illustrations se traduisent par une réfection des sols et de la cloison entre les espaces 1 et 2. L'entreprise a sans doute été rendue nécessaire à cause du positionnement de cette séparation au-dessus du puits 1069 de la phase 2 dont le comblement non stabilisé a dû entraîner des problèmes structurels aux édifices successifs. Au sud de l'UC 3, l'ambiance n'évolue guère et le maintien d'un terrain non construit est plus que vraisemblable.

Avec 150 NR pour 31 NMI, la phase 3 est relativement peu documentée (**tab. 18**). Céramique fine de mode B, communes de mode A et B ont des représentations similaires (**tab. 19**).

Contexte	NR	%NR	NMI	%NMI
US1186	4	2.7%	0	
US1236	53	35.3%	9	29.0%
US1262	14	9.3%	2	6.5%
US1312	9	6.0%	2	6.5%
US1320	5	3.3%	1	3.2%
US1326	8	5.3%	2	6.5%
US1367	3	2.0%	0	
US1369	1	0.7%	1	3.2%
US1373	6	4.0%	1	3.2%
US1499	31	20.7%	6	19.4%
US1529	3	2.0%	0	
US1532	1	0.7%	0	
US1582	12	8.0%	7	22.6%
Total	150	100%	31	100%

Tab. 18 Contextes archéologiques liés de la phase 3.

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	4	2.7%	3	9.7%
Fine B	28	18.7%	11	35.5%
Com A	58	38.7%	9	29.0%
Com B	43	28.7%	7	22.6%
Amphore	16	10.7%	1	3.2%
Amphore ?	1	0.7%	0	0.0%
Total	150	100%	31	100%

Tab. 19 Catégories céramiques de la phase 3.

La céramique sigillée est représentée essentiellement par un corpus de coupelles (dont Drag. 27 et Co. 14). La céramique fine de mode B compte un répertoire très proche de celui de la phase précédente avec plusieurs attestations de Menez 22-23, des récipients Menez 126, Menez 94 ou Menez 96 (**tab. 20**). Au sein de celui-ci se trouve également une forme fermée Menez 136 dont l'apparition peut être située au second quart du I^{er} siècle. Pour les céramiques communes de mode A, ne sont attestées que des cruches ou formes fermées et pour celui des communes de mode B, un corpus majoritaire de pots complété d'un exemplaire de jatte.

Le lot des amphores est pauvre en éléments permettant de caractériser des formes. Notons simplement que les attestations de contenants régionaux sont désormais majoritaires (**tab. 21**).

Réf. typo.	NR	NMI
M22-23	3	3
M126	5	1
M136	1	1
M72	1	1
M94	2	1
M96	4	1

Tab. 20 Répertoire typologique de céramique fine de mode B (terra nigra) de la phase 3.

Origine	NR	NMI
régionale BCG	9	1
régionale OCG	4	0
Régionale	1	0
Bétique	1	0
Tarraconnaise	1	0

Tab. 21 Origine des amphores de la phase 3.

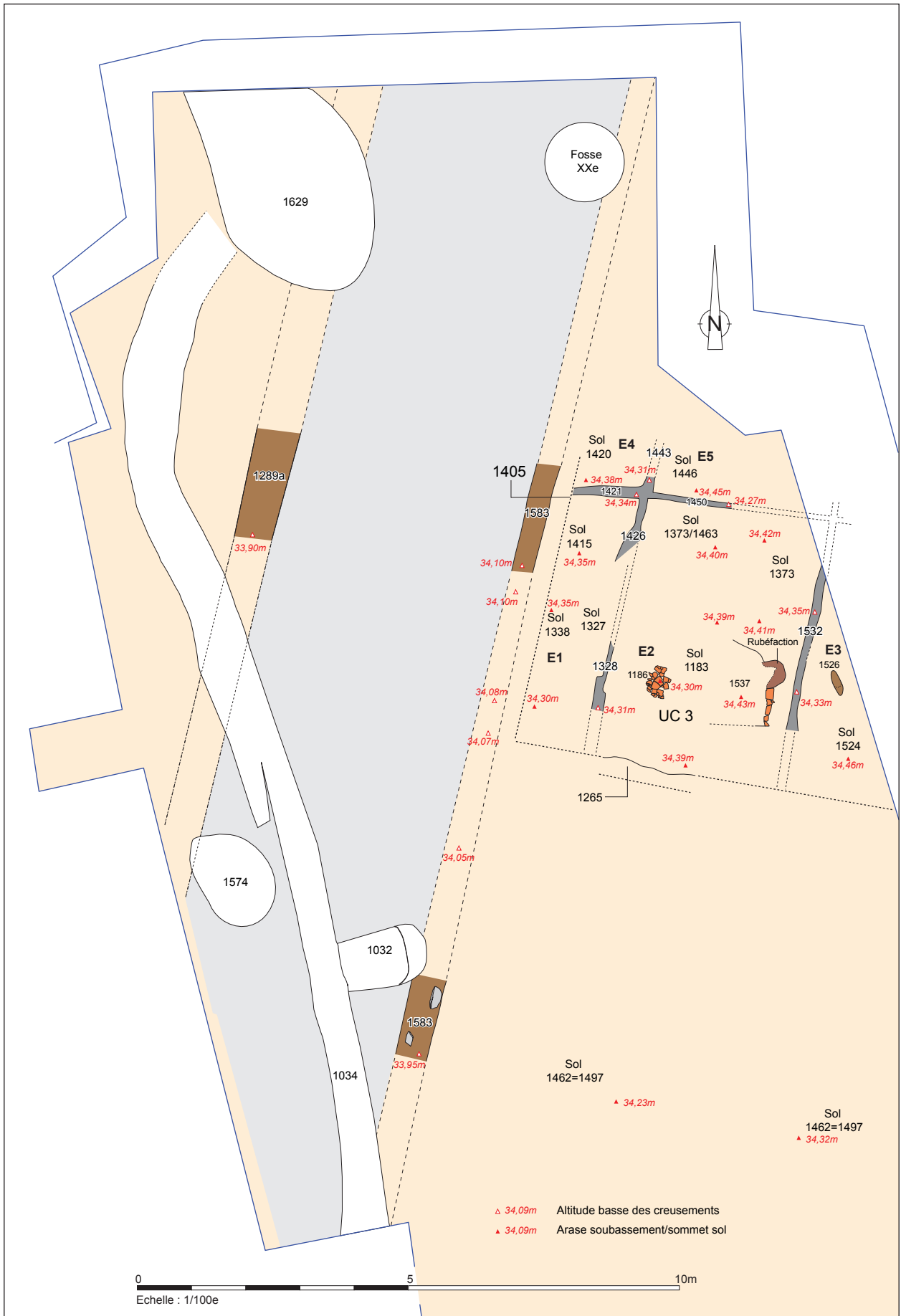


Fig. 177 Plan des occupations de la phase 3-état 1 © A. Desfonds-Inrap

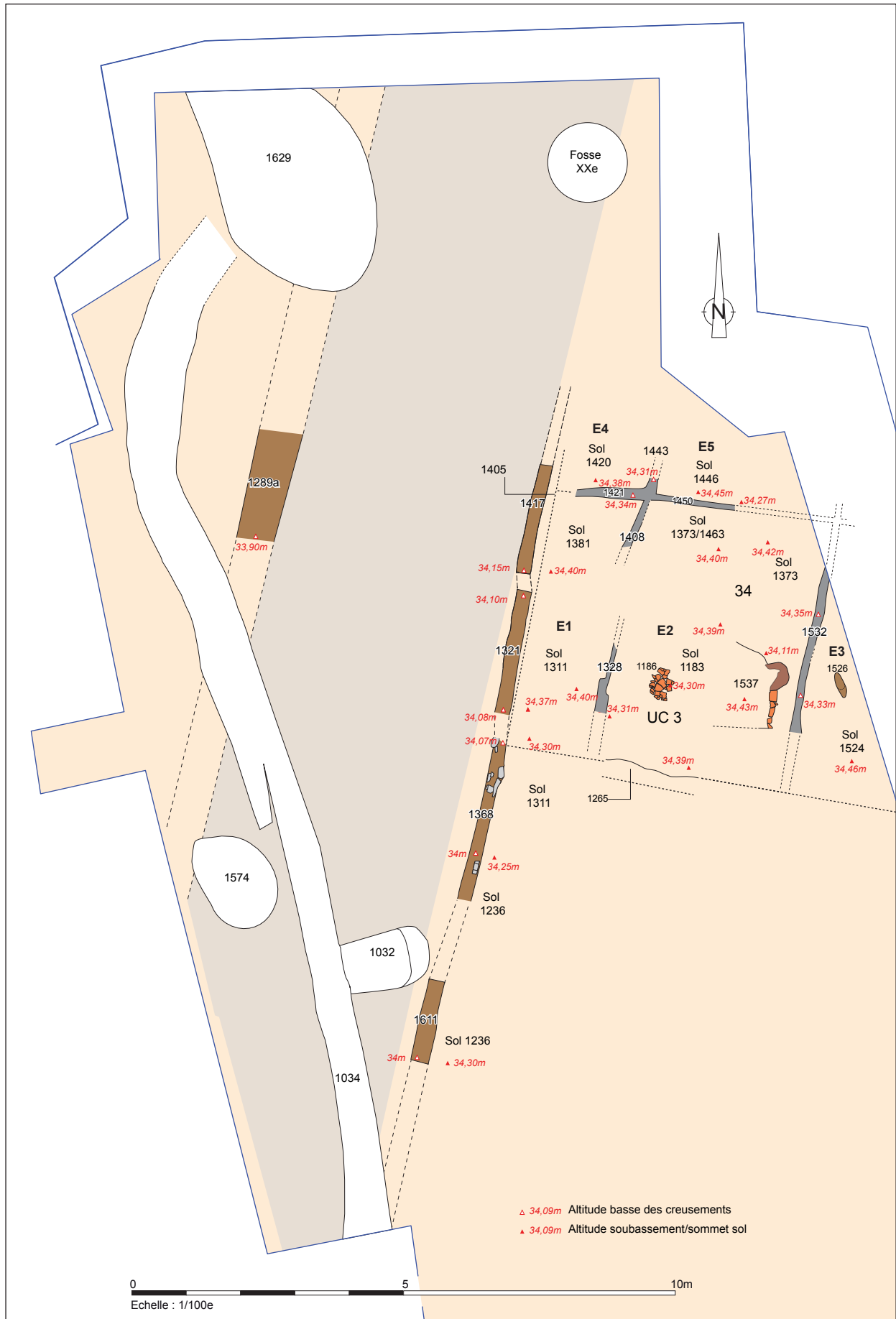


Fig. 178 Plan des occupations de la phase 3-état 2 © A. Desfonds-Inrap

Concernant la chronologie, sur les quatre formes de céramique sigillée, deux ont des fourchettes chronologiques couvrant les années 40-60. Le corpus ne comporte aucune forme liée aux services flaviens dont la généralisation à partir de 70 est effective. Par ailleurs, les catégories des céramiques mi-fines de mode B et de parois fines engobées qui apparaissent au cours du troisième quart du I^{er} siècle font défauts.

On peut donc situer cette phase sur la base de données propres ou encore par rapport à la précédente et la suivante au cours des années 40-60. Elle trouve des correspondances avec la phase 4 de la fouille de la rue de Saint-Malo, US 2304 (50-70 ; Le Cloirec 1995, pl. 49 *et sq.*) ou encore la phase 2 de la fouille du parking de la place Hoche (40-70 ; Pouille 2008, p. 214 *et sq.*).

2.4.2.2 Phase 4 : une première grande réfection de la chaussée

Elle se caractérise avant tout par une réfection globale de la chaussée illustrée notamment par la pose d'une nouvelle bande de circulation (cailloutis 1229=1251). Celle-ci est encadrée de nouveaux fossés (US 1289b et 1331=1307), impliquant l'abandon du conduit de la rive est (**fig. 179**). Toutes ces caractéristiques invitent à y déceler l'action de l'autorité municipale. On peut donc estimer que la restauration de l'axe viaire a dû intéresser la totalité de son tracé.

En rive est, la destruction de l'UC 3 se produit à cette période. Elle serait remplacée par une construction occupant globalement la même emprise (UC 6-état 1), mais dont les composantes ont sans doute été mal perçues lors de la fouille, pour partie en raison des transformations ultérieures. Il s'agit toujours d'un bâti érigé exclusivement en matériaux périssables dont l'ossature serait constituée de poteaux en bois répartis de façon régulière et entre lesquels s'intercalent des cloisons de planches ou de claims. La nature des sols n'évolue pas et ceux-ci sont toujours formés de cailloutis de quartz et galets de rivière emprisonnés dans une matrice argileuse. A l'inverse de la phase 3, aucun cloisonnement interne n'a été mis en évidence et un développement de l'UC 6-état 1 au nord reste crédible. Au sud de celle-ci, aucune construction n'est attribuée à cette phase, tandis qu'à l'ouest du *cardo* seul un sol en terre a été rencontré (US 1212).

La chronologie absolue de cette phase est difficile à cerner. Les lots de mobilier sont généralement assez pauvres du point de vue quantitatif ou soulèvent des questions sur l'homogénéité de leur vaisselier, à l'image du sol 131042. Les marqueurs les plus pertinents ont été retrouvés en rive ouest, notamment au-dessus du comblement du premier fossé du *cardo* C3 ou dans l'épaisseur du sol 1212.

La phase 4 est en effet encore plus faiblement représentée que la précédente avec seulement 67 NR pour 14 NMI (**tab. 22**). Les catégories des parois fines engobées, en provenance du Centre de la Gaule, et des céramiques mi-fines de mode B font leur apparition (**tab. 23**). Elles sont les indices d'une datation à partir du troisième quart du I^{er} siècle. Le répertoire de la sigillée est hétérogène avec des pièces du I^{er} siècle (deux de la première moitié et une autre de la seconde) mais aussi une coupe Drag. 37 du Centre de la Gaule des premières décennies du II^e siècle. En définitive, une datation après 70 apparaît une proposition acceptable pour le début de la période.

42. Ce lot n'est pas pris en compte dans l'élaboration de la chronologie.

Contexte	NR	%NR	NMI	%NMI
US1184	12	17.9%	1	7.1%
US1212	9	13.4%	4	28.6%
US1232	24	35.8%	3	21.4%
US1313	4	6.0%	2	14.3%
US1372	9	13.4%	2	14.3%
US1528	4	6.0%	1	7.1%
US1534	2	3.0%	0	0.0%
US1538	3	4.5%	1	7.1%
Total	67	100%	14	100%

Tab. 22 Contextes archéologiques liés à la phase 4.

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	4	6.0%	2	14.3%
PFE	1	1.5%	0	0.0%
Fine B	12	17.9%	3	21.4%
Mi-fine B	2	3.0%	0	0.0%
Com A	28	41.8%	5	35.7%
Com B	12	17.9%	2	14.3%
Amphore	8	11.9%	2	14.3%
Total	67	100%	14	100%

Tab. 23 Catégories céramiques de la phase 4.

2.4.2.3 Phase 5 : un premier essor du bâti

Les changements qui s'opèrent concernent les deux rives de la chaussée. Concernant celle-ci, la possibilité d'une nouvelle réfection de la bande de roulement a été envisagée, malgré l'absence d'argument chrono-stratigraphique décisif. Il est donc possible que l'apparition du cailloutis 1221=1246 se produise seulement lors de la phase 6 et non durant cette cinquième⁴³.

D'une manière générale, l'aspect premier de cette période est l'empiètement progressif des constructions sur les fossés de la rue. Parfois, cet empiètement conduit à la destruction du bord de celle-ci, comme le montre les vestiges, certes dégradés, de l'UC 4. En outre, le développement du bâti dans le quartier oriental amène à scinder la phase 5 en deux états (**fig. 180 et 181**).

2.4.2.3.1 Etat 1

En rive ouest, le solin de la façade de l'UC 7 est clairement installé au-dessus du comblement du fossé 1289b. Cette situation pose la question de l'écoulement des eaux et l'hypothèse d'un caniveau coffré a été proposée (US 1231a). A l'est, la période montre un développement du bâti au sud-est du quartier avec la création de l'UC 4. De nouveau, il s'agit d'un édifice léger, reposant sur des sablières basses et dont le plan est incomplet (**fig. 180**). Comme écrit *supra*, une séparation interne parallèle à la rue a été envisagée. L'unique surface de circulation conservée est un cailloutis. La sablière occidentale serait installée dans le comblement du fossé de bord de rue dont le tracé n'a toutefois pas été individualisé dans cette partie pour des raisons développées *supra*. Le bâtiment est surtout longé par un creusement linéaire interprété, d'après les vestiges de la phase 6, comme une conduite. Sa création a entraîné un percement de la rue et de son radier. L'apparition de l'UC 4 seulement lors de cette période repose sur des arguments ténus. C'est tout d'abord l'équivalence proposée entre les US 1496 et 1236, la seconde étant incorporée à la phase 3-état 2. L'existence du fossé 1331 à la phase 4 et la localisation

43. La cote du sol de l'UC 4 au regard de celle de l'US 1246 est un argument qui plaide pour une apparition plus tardive.

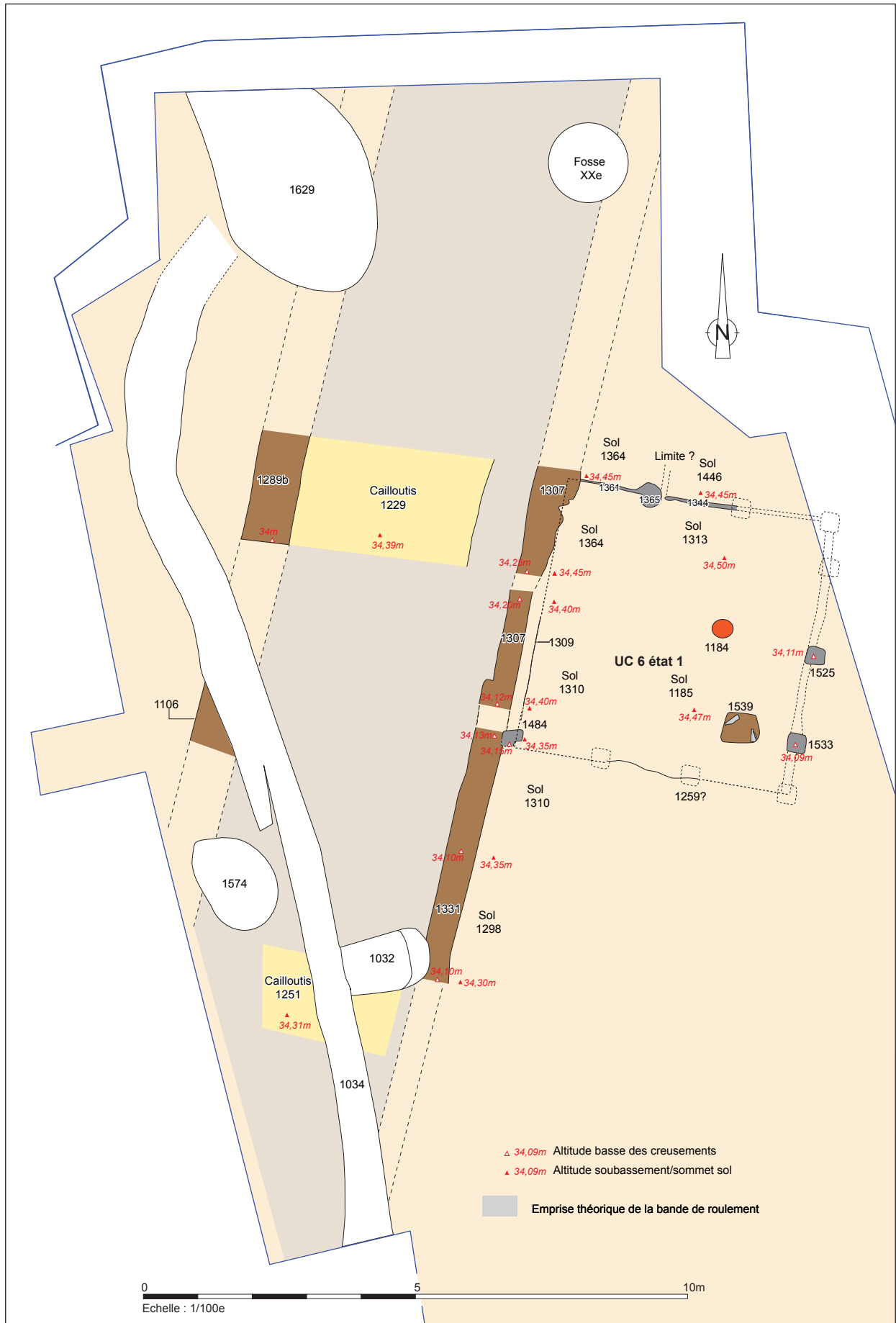


Fig. 179 Plan des occupations de la phase 4 © A. Desfonds-Inrap

de la sablière 1296 à son emplacement présumé imposent de considérer que celle-ci est plus récente.

Au nord, l'UC-6 état 1 est reconstruite mais de nouveau les vestiges sont minces et il est nettement évident que ce bâti n'a pas été bien cerné lors de la fouille. Le long de la rue, les principaux changements tiennent à l'apparition de 4 imposants piliers installés au contact du fossé de la phase 4. Les sols sont également refaits et toujours constitués de surfaces plus ou moins caillouteuses. A l'est, les niveaux initiaux sont conservés semblant dénoter un système de cloisonnement nord-sud du bâtiment. Au nord-est, deux empreintes de sablières appartiennent à un aménagement qui n'est pas caractérisé. Enfin, la fermeture orientale du bâtiment n'a pas été mise au jour. Entre les deux édifices existe une zone de cour ou de jardin qui va rapidement accueillir un bâtiment.

Le début de la phase 5-état 1 ne semble guère antérieur à la fin du I^{er} siècle. Quelques dépôts renferment d'ailleurs de la vaisselle de la deuxième moitié de ce siècle dont le sol 1341 de l'UC 4. Les éléments les plus récents situent le commencement de cette période au début du II^e siècle au plus tard (Drag. 37 d'AVITVS dans l'US 1282 en rive est ; mobiliers des US 1211 et 1213 en rive ouest). Notons aussi que l'apparition de l'UC 4 peut ouvrir cette période et se produire avant la réfection de l'UC 6.

2.4.2.3.2 Etat 2

Les principales évolutions intéressent la partie sud de l'îlot oriental. L'UC 4 semble rapidement remplacée par une construction utilisant la pierre en fondation, l'UC 8 (**fig. 181**). Les composantes de celle-ci sont de nouveau très partielles. Elles se cantonnent pour l'essentiel à un reste de solin (US 1207), associé à un sol très dégradé (US 1075) et précédé à l'ouest par une conduite (US 1225). A l'intérieur du quartier, seule une surface caillouteuse a été rencontrée (US 1284=1457). On peut donc s'interroger sur la nature réelle de l'UC 8. S'agit-il en soi d'un bâtiment ou simplement d'un aménagement en lien avec l'UC 5 qui se développe au nord ? Les vestiges de ce nouveau bâtiment sont très dégradés mais il est assurément construit en matériaux périssables. Le long du *cardo*, sa fermeture est assurée par la tranchée 1300, interprétée comme une base de paroi installée dans le remplissage du fossé de la phase 4. Au nord, cette dernière s'arrête au contact d'un retour est-ouest matérialisé par la paroi en terre 1398a bordée de planches verticales. Ses limites est et sud sont fixées par l'extension du sol 1228=1356 coupé par les creusements 1440 et 1464. Ces derniers, comme évoqué *supra*, doivent en fait regrouper plusieurs limites successives. Une division de la pièce principale en deux espaces a été avancée compte tenu des cotes d'apparition du sol 1228=1356 de part et d'autre du creusement 1201 largement postérieur (phase 10). Enfin, la différence de nature entre les US 1298 et le niveau 1228=1256 conduit à penser à la destruction d'une limite construite à la hauteur du mur 1050 de l'UC 15 (phase 9). Toutefois, l'analyse démontre que le sol 1298 est déjà présent à la phase 4 et fonctionne avec le fossé 1331. Il faut donc envisager que ce dernier n'est pas refait ou sinon établir une distinction entre son épaisseur et sa surface caillouteuse.

En définitive, le plan de l'UC 5 serait élémentaire et comprendrait une sorte de galerie le long de la rue. Il préfigure déjà l'organisation des phases suivantes, tout en rappelant celle de l'UC 3 de la phase 3.

2.4.2.3.3 Datation globale de la phase 5

Cette phase comporte un corpus céramique relativement modeste composé de 242 NR pour 40 NMI (**tab. 24**).

Les vaisselles de table (sigillée, parois fines engobées, etc...) ont une représentation identique aux deux autres catégories dominantes à savoir les communes de mode A et B, chacune représentant environ un tiers du répertoire (**tab. 25**).

Contexte	NR	%NR	NMI	%NMI
US1211	9	3.7%	4	10.0%
US1228	7	2.9%	0	
US1228	12	5.0%	4	10.0%
US1277	30	12.4%	8	20.0%
US1282	63	26.0%	5	12.5%
US1284	29	12.0%	5	12.5%
US1298	6	2.5%	1	2.5%
US1299	4	1.7%	2	5.0%
US1314	25	10.3%	2	5.0%
US1340	38	15.7%	7	17.5%
US1341	11	4.5%	1	2.5%
US1575	8	3.3%	1	2.5%
Total	242	100%	40	100%

Tab. 24 Contextes archéologiques liés à la phase 5.

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	8	3.3%	3	7.5%
PFE	3	1.2%	0	
Fine A	1	0.4%	0	
Fine B	36	14.9%	8	20.0%
Mi-fine B	1	0.4%	1	2.5%
Com A	60	24.8%	12	30.0%
Com B	73	30.2%	12	30.0%
Amphore	60	24.8%	4	10.0%
Total	242	100%	40	100%

Tab. 25 Catégories céramiques de la phase 5.

Le répertoire des sigillées se compose d'une majorité de vases du I^{er} siècle issus aussi bien du Sud de la Gaule que du Centre : assiette Drag. 18, coupelle Ritt. 8, mais aussi assiette Drag. 16 et coupelle Drag. 24/25 (**tab. 26**). Une seule forme se distingue de cet ensemble : une coupe Drag. 37 attestée par un unique fragment de panse portant un décor d'AVITVS (US 1282) et donc datable des premières décennies du II^e siècle.

Réf. Typo.	NR	NMI
Drag. 16	2	0
Drag. 18	1	1
Drag. 24/25	1	0
Drag. 37	1	0
Ritt. 8	1	1

Tab. 26 Répertoire typologique de la céramique sigillée de la phase 5.

Le corpus de la céramique fine de mode B est composé de deux fois plus de pièces que celui de la sigillée. Il ne se distingue guère des phases précédentes, sauf peut-être par le nombre d'attestations de coupe Menez 96 et surtout par l'attribution d'une forme Menez 146 fréquente au cours de la seconde moitié du I^{er} siècle (**tab. 27**).

Réf. typo.	NR	NMI
M96	3	2
M126	3	1
M146	2	1
M22	1	1
M55	1	1
M75/82	1	1

Tab. 27 Répertoire typologique de la céramique fine de mode B (terra nigra) de la phase 5.

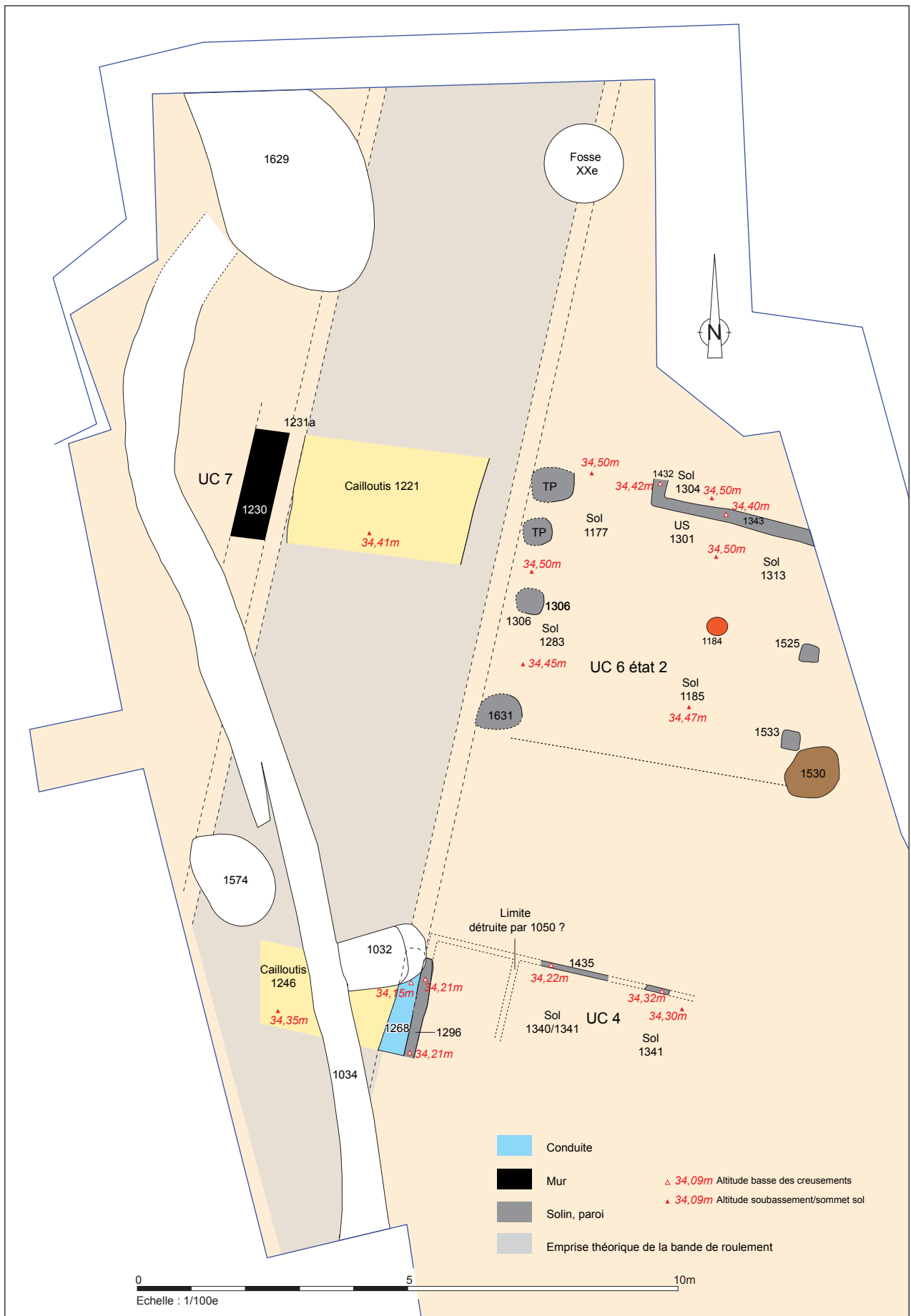


Fig. 180 Plan des occupations de la phase 5-état 1 © A. Desfonds-Inrap

Le répertoire de la céramique commune de mode A compte, comme cela est fréquemment le cas, une majorité de cruches et de formes fermées, mais également en deux exemplaires des mortiers (**tab. 28**). Pour les cruches est présent un goulot de type Ch. 3408, une forme courante à la fin du I^{er} siècle et au cours de la première moitié du II^e siècle. Les mortiers appartiennent au type très courant Ch. 5305 contemporain de la forme précédente. On note également la présence d'une marmite Quimp. 234 du début du II^e siècle (**tab. 29**).

Forme	NR	NMI
cruche	37	9
mortier	3	2
marmite	1	1
f. fermée	11	0
indét	3	0
Vase de stockage	3	0
coupe collerette	1	0

Tab. 28 Répertoire morphologique de la céramique commune de mode A de la phase 5.

Réf. typo.	NR	NMI
Ch. 5305	2	2
Ch. 3408	1	1
Quimp. 234	1	1

Tab. 29 Répertoire typologique de la céramique commune de mode A de la phase 5.

La céramique commune de mode B est représentée par une majorité de pots (notamment à lèvres en gouttière), quelques jattes et une bouilloire.

Le lot des amphores est désormais nettement dominé par les productions régionales notamment à pâte brune et cœur noir dont un des bords témoigne de la présence d'une G. 4. (**tab. 30**) Sont également attestés par des fragments de panse des amphores de Bétique, de Tarraconaise et de Lipari.

Origine	NR	NMI
régionale BCG	39	4
Italique	1	1
Bétique	9	0
Régionale	8	0
régionale OCG	6	0
Lipari	1	0
Tarraconaise	1	0

Tab. 30 Origine des amphores de la phase 5.

En conclusion, bien que les mobiliers de cette phase rendent compte majoritairement de la présence de productions du I^{er} siècle ap. J.-C. et plus particulièrement de la seconde moitié, les pièces les plus récentes de sigillée et commune de mode A permettent d'en situer la fin au cours de la première moitié du II^e siècle. Le répertoire trouve des similitudes avec celui de la phase 3 du site de l'ancien hôpital militaire Ambroise Paré, notamment l'US 2129, datée de la fin du I^{er} et du début du II^e siècle. (Le Cloirec 2002, p. 128 et sq. ; p. 180) ou encore avec l'US 2053 datée de la première moitié du II^e siècle. (Le Cloirec 2002, p. 184 et sq.). On peut également se référer à une série de contextes de la fouille du couvent de La Visitation (Chevet et Ferrette 2008, p. 137 et sq.), au puits P2 de la fouille du campus de la

place Hoche (début du II^e siècle ; Pouille 2008, p. 151) ou encore aux phases 3 et 4 du parking de la place Hoche (fin du I^{er} siècle ; Pouille 2008, p. 220 et sq.)

2.4.2.4 Phase 6 : une organisation confortée

De nouveau, les changements les plus notables sont à rechercher dans la partie sud du quartier oriental. Concernant la chaussée, la mise en place de la bande de roulement 1221=1246 peut intervenir seulement lors de cette période, comme rappelé ci-dessus. En rive ouest, on suppose que l'UC 7 est maintenue, faute d'élément discriminant (**fig. 182**).

Dans le quartier oriental, l'UC 6 doit également être conservée en l'état. L'UC 8 pourrait connaître quelques transformations, illustrées notamment par la sablière 1500 dont la continuité a manifestement été interceptée par la tranchée la tranchée 1464. L'UC 5 est refaite et remplacée par une construction au plan et à l'organisation identiques, l'UC 9. Aucune évolution dans sa mise en œuvre n'est perceptible et l'édifice est une nouvelle fois totalement réalisé en matériaux périssables. Le long de la rue, la paroi 1300 est remplacée par la limite 1297 qui se raccorde au nord à la fermeture 1398b. A l'est et à l'ouest, l'arrêt du bâti est toujours signalé par les tranchées 1440 et 1464. Un exhaussement des sols est manifeste. Il se traduit par l'apport d'un remblai de sable jaune compacté (US 1160=1174) qui correspond à la couche 1129 de la coupe 13⁴⁴. La surface durcie de cet apport sableux et des traces de foyers montrent que son sommet a servi de sol de circulation. Le long de la rue, un dépôt d'utilisation coiffe l'US 1129. Sa cote d'apparition semble traduire un léger étagement des surfaces de circulation, ce qui a amené à envisager l'existence d'une limite construite nord-sud détruite par la maçonnerie 1050 de l'UC 15. Une cour existe à l'arrière de l'édifice d'après la matrice des sols 1323 et 1322.

Les contextes de cette phase n'ont livré qu'un ensemble très modeste de mobiliers à savoir seulement 19 NR pour 4 individus (**tab. 31**). La céramique sigillée la plus récente correspond à une assiette Ve. A2 de Lezoux des années 60-110 ap. J.-C. La céramique fine de mode B comporte une forme fermée et une coupe Menez 96. Force est de constater que le mobilier est trop peu abondant pour cerner de façon assurée ces changements. On se cantonnera à mentionner que la phase 6 doit s'inscrire entre le second quart et le milieu du II^e siècle.

Contexte	NR	%NR	NMI	%NMI
US1160	1	5.3%	0	
US1243	6	31.6%	1	33.3%
US1292	11	57.9%	1	33.3%
US1324	1	5.3%	1	33.3%
Total	19	100%	3	100%

Tab. 31 Contextes archéologiques liés à la phase 6.

2.4.2.5 Phase 7 : le développement de l'emploi de la pierre en fondation

Cette période se caractérise par de profonds changements, qui concernent autant la voirie que les quartiers limitrophes. Deux états sont distingués (**fig. 183 et 184**).

44. A titre d'hypothèse, cet exhaussement des sols peut répondre à l'apparition de la chaussée 1221=1246 dont l'épaisseur doit être rappelée à la hauteur de la coupe 2.

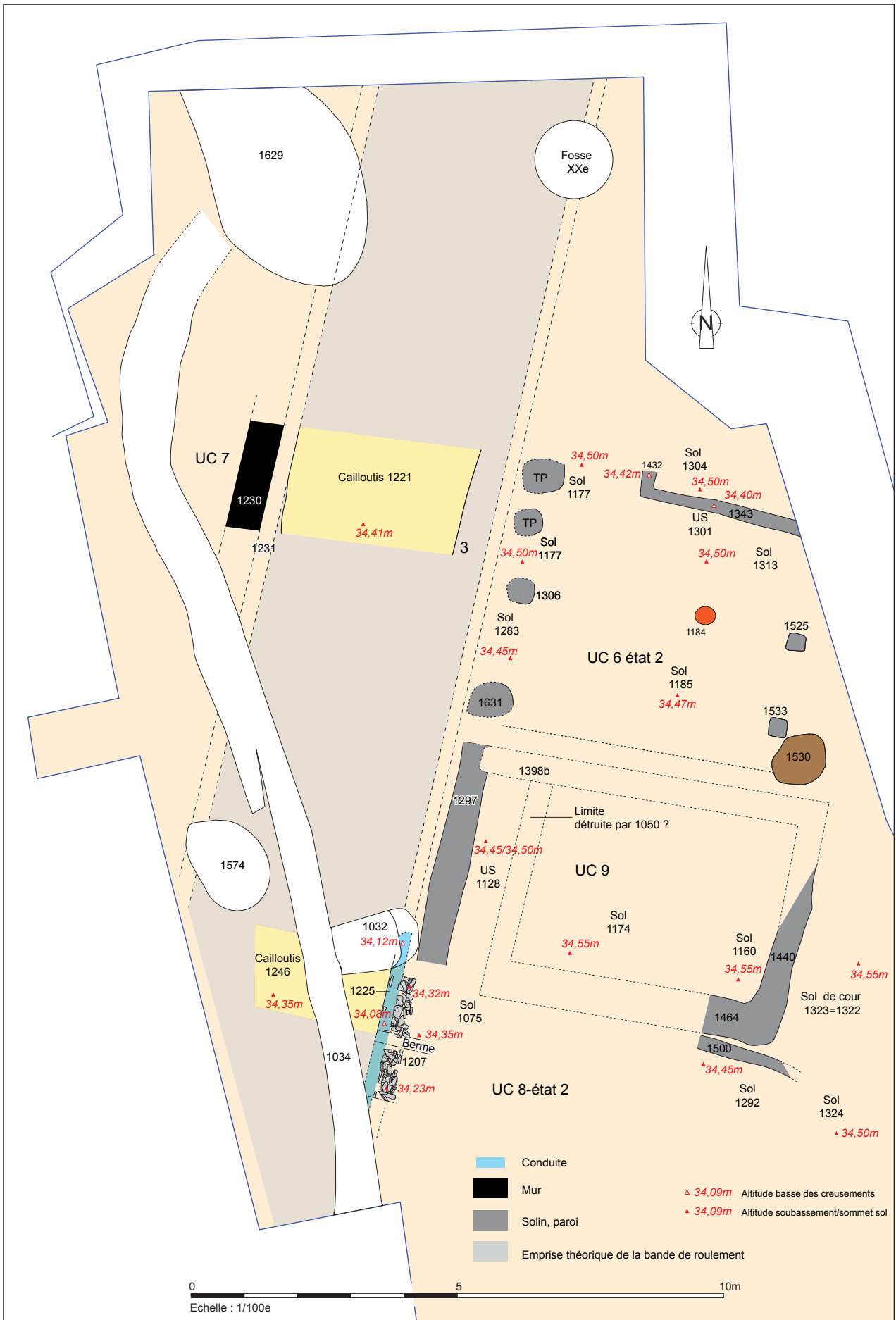


Fig. 182 Plan des occupations de la phase 6 © A. Desfonds-Inrap

2.4.2.5.1 Etat 1

La chaussée est une nouvelle fois refaite. Cette entreprise se traduit par l'apparition du cailloutis 1235=1200. Son aspect principal réside dans la migration d'une cinquantaine de centimètres vers l'ouest de la nouvelle bande de roulement au regard de la précédente. Sa nouvelle limite implique la destruction de la façade de l'UC 7 et la condamnation du probable système d'évacuation des eaux qui lui était associé (**fig. 183**). Aucune occupation n'a été repérée le long de la rue parce que ce secteur est mal conservé. Un caniveau d'une soixantaine de centimètres est restitué en raison des modifications apportées à l'est de la rue.

Le nouveau cailloutis fonctionne en effet avec un caniveau dont la réalisation a entraîné une destruction partielle des niveaux de voirie antérieurs, radier compris, ainsi que l'a démontré l'analyse stratigraphique. La réalisation de cet équipement à l'est du *cardo* est d'ailleurs certainement la raison du déport de la nouvelle bande de roulement. On suppose que ce caniveau était coffré et qu'un blocage en pierre assurait le maintien des remblais sur son côté est. Son gabarit est estimé à une soixantaine de centimètres. Sa particularité première est de s'arrêter au sud de la fouille, quelques décimètres avant la façade de l'UC 10, soulevant la question de l'écoulement des eaux en aval. En effet, c'est au cours de cette phase qu'il faut situer la création de cet édifice qui vient maintenant occuper l'emplacement de l'UC 8. Toutefois, il est impossible de préciser lequel de ces deux aménagements apparaît en premier. Sans revenir sur tous les détails, rappelons que l'implantation de la maçonnerie 1067 de l'UC 10 entérine la destruction du canal 1225 associé à l'UC 8. Au moins une pièce est envisagée en retrait de la rue d'après les négatifs des sablières 1217 et 1411. En outre, la différence de matrice observée entre les sols 1254 et 1066 plaide en faveur de la disparition d'une limite nord-sud suite aux travaux engagés à la phase 9.

Il est aussi assuré que l'UC 10 a coexisté un laps de temps avec l'UC 9. Cette proposition a été validée par le recouvrement partiel des sols de la seconde par des dépôts contemporain de l'UC 11 de l'état suivant. Au nord du quartier, l'UC 6 état-2 est encore debout puisque l'UC 12 de la phase 7 état 2 viendrait en appui contre la fermeture nord de l'UC 11.

Concernant le début de la phase 7, la création du caniveau oriental ne peut être déterminée grâce au mobilier. En revanche, l'apparition de l'UC 10 se produit aux alentours du milieu du II^e siècle d'après la vaisselle de table exhumée dans le comblement de la conduite 1225.

2.4.2.5.2 Etat 2

Il s'individualise par le remplacement des UC 6-état 2 et 9 par des édifices employant la pierre en soubassement et des travaux de rénovation à l'intérieur de l'UC 10 (**fig. 184**). Ces derniers sont perceptibles grâce à un effet de paroi (US 1387) séparant très clairement deux sols de circulation au sud-est. Cet effet de paroi est décalé au sud par rapport à la sablière antérieure. La limite nord du sol 1139 a manifestement été détruite par les travaux engagés à la phase suivante, tandis que la nette différence entre ce niveau et la surface 1051 soulève la question d'une limite construite nord-sud effacée à la phase 9.

Il est possible que ces travaux soient le fruit de la création de l'UC 11 qui se développe au nord de la précédente, en remplacement de l'UC 9. Ce nouvel édifice forme un rectangle de 6,50 m d'est en ouest sur 4,45 m du nord au sud. Au nord-est, le segment 1195b confirme une poursuite du bâti à l'intérieur de l'îlot. D'après l'interprétation proposée à propos du sol 1163 (cour ?), un mur de clôture est envisageable. Les élévations reposent dorénavant en grande partie sur des solins montés à sec. Toutefois, le solin le long de la rue se raccorde au nord sur une paroi en

terre revêtue de planches verticales sur son côté extérieur (US 1329). Par défaut, on estime qu'un tel principe s'applique au sud. En outre, d'après la nature des surfaces de circulation, deux pièces sont envisagées. L'espace 1 formerait une sorte de galerie le long de la voirie tout en autorisant l'accès à la salle la plus vaste. A l'intérieur de celle-ci, aucune nouvelle surface de circulation n'a été rencontrée. Une solution simple envisage une pérennité des sols 1160=1174. Seul celui de l'espace 1 serait refait, gommant au passage le léger étage de la phase précédente. Une seconde hypothèse suppose l'existence d'un plancher. Par ailleurs, comme pour la phase 7-état 1, et d'après la position de l'effet de paroi 1387 par rapport à la terminaison nord du solin 1067, un espace particulier semble exister entre les UC 10 et 11. L'hypothèse d'un étroit passage (0,80 m) est une hypothèse crédible. Les deux bâtiments disposeraient enfin de cours à l'arrière d'après la nature des dépôts, la séparation entre celle-ci pouvant être assurée par l'alignement 1272, très mal conservé il est vrai.

Dans la partie nord du quartier, l'UC 6-état 2 est remplacée par un nouvel édifice, l'UC 12, dont l'emprise en plan correspond dans le sens nord-sud à l'alignement des quatre piliers antérieurs. A l'est, la fermeture du bâti se trouve sur les anciennes limites des UC 3 et 6 état-1. Au sud, le solin 1196 est positionné à l'emplacement de l'ancienne limite 1265 de l'UC 3-état 1. Enfin, au nord, les soubassements sont positionnés également, malgré un petit décalage au-dessus de limites plus anciennes. En somme, l'UC 12 apparaît comme l'évolution ultime d'un bâtiment fondé au milieu du I^{er} siècle. Cet aspect est bien évidemment commun à l'UC 11 d'après l'implantation de ses solins. Le plan de l'UC 12 est sans doute complet car aucune limite ne se développe au nord. Il reste simple et s'inscrit dans un rectangle de 5,90 m d'est en ouest et de 4,90 mètre du nord au sud. A l'est, une cour peut être envisagée malgré une vision très limitée. Comme pour l'UC 11, l'édifice semble composé de deux espaces principaux, une galerie et une pièce plus vaste dont les limites sont très dégradées. Les sols intérieurs sont formés de surfaces caillouteuses plus ou moins solides. Une autre similitude réside dans la question des fermetures nord et sud de l'espace 1. Aucun soubassement n'a été retrouvé dans la continuité du solin 1303, certes très lacunaire. A l'opposé, la fermeture serait assurée par le négatif 1448, rappelant en cela la paroi 1329 de l'UC 11. D'après la coupe 13, même, si l'indice reste fragile l'US 1448 viendrait en appui contre cette paroi. Cette relation indiquerait que l'UC 12 est la dernière construction de la phase 7.

A la fin de cette période, la façade est du quartier est donc occupée par trois ensembles architecturaux. Deux affichent clairement un plan identique et simple mais des dimensions légèrement différentes. Le troisième édifice, le plus méridional, reste très incomplet, mais quelques indices accèdent la piste d'une organisation assez proche. On observe aussi un alignement des façades très cohérent le long de la rue. Les solins des UC 12 et 11 sont installés à l'aplomb des caniveaux, ce qui devait contribuer à l'écoulement des eaux de toitures. En revanche, dans le cas de l'UC 10, celui-ci devait s'effectuer directement sur la chaussée en l'absence d'aménagement spécifique.

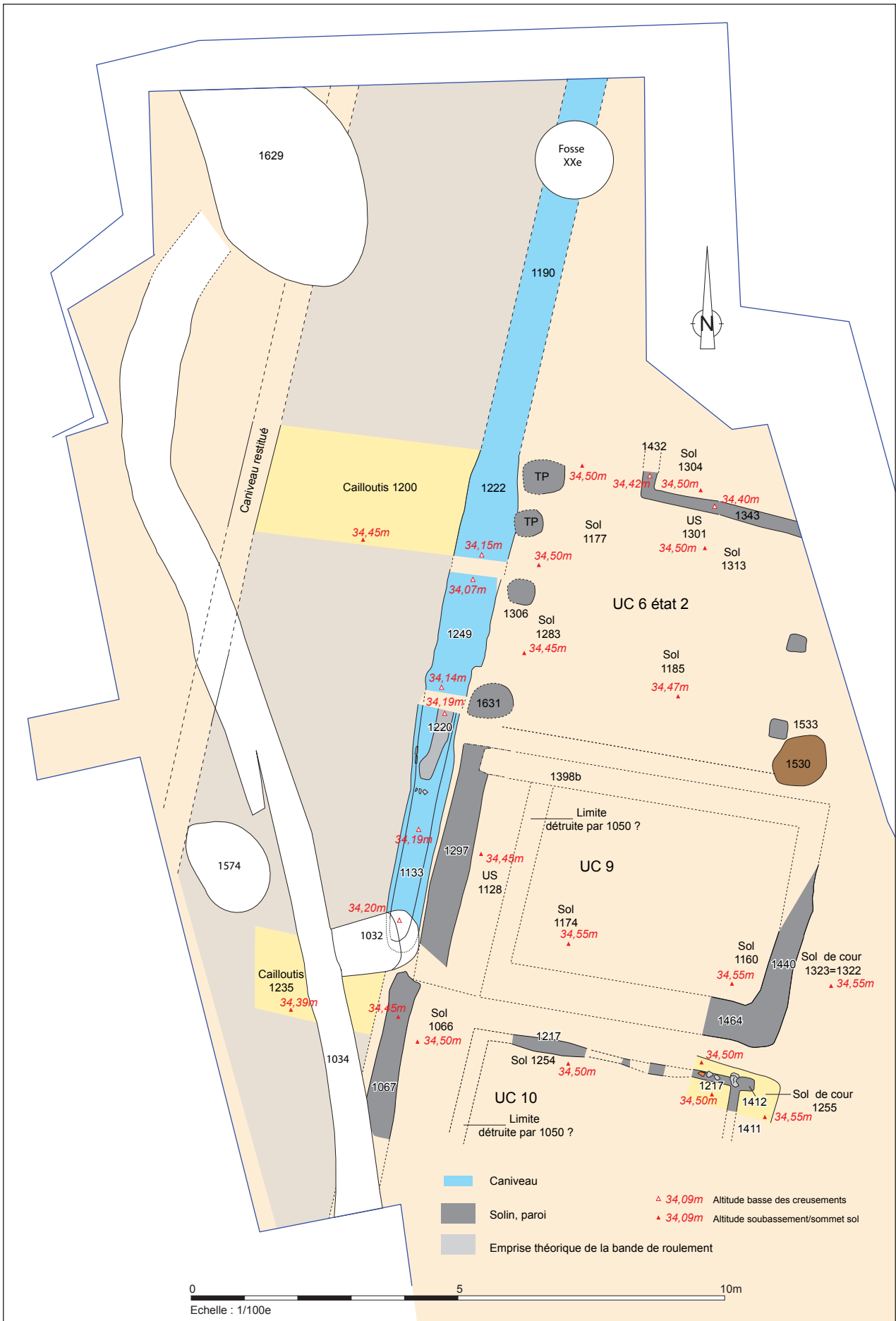


Fig. 183 Plan des occupations de la phase 7-état 1 © A. Desfonds-Inrap

2.4.2.5.3 Datation globale de la phase 7

La phase 7 est une des plus importantes en termes de volume de mobiliers, à savoir 650 NR pour 100 NMI (**tab. 32**).

Comme pour la phase 5, la vaisselle de table et les céramiques communes de mode A et B représentent environ, chacune, un tiers des attestations (**tab. 33**).

Contexte	NR	%NR	NMI	%NMI
US1068	5	0.8%	1	1.0%
US1072	28	4.3%	3	3.0%
US1100	2	0.3%	1	1.0%
US1123	41	6.3%	16	16.0%
US1125	6	0.9%	4	4.0%
US1139	2	0.3%	1	1.0%
US1141	14	2.2%	1	1.0%
US1154	47	7.2%	8	8.0%
US1156	160	24.6%	12	12.0%
US1162	2	0.3%	0	0.0%
US1163	125	19.2%	9	9.0%
US1200	3	0.5%	1	1.0%
US1213	21	3.2%	5	5.0%
US1213	10	1.5%	3	3.0%
US1224	13	2.0%	3	3.0%
US1227=1159	6	0.9%	0	0.0%
US1254	6	0.9%	1	1.0%
US1276	12	1.8%	7	7.0%
US1295	9	1.4%	0	0.0%
US1302	1	0.2%	1	1.0%
US1317	10	1.5%	3	3.0%
US1322	10	1.5%	2	2.0%
US1323	28	4.3%	7	7.0%
US1411	3	0.5%	1	1.0%
US1413	12	1.8%	3	3.0%
US1459	73	11.2%	7	7.0%
US1465	1	0.2%	0	0.0%
Total	650	100%	100	100%

Tab. 32 Contextes archéologiques de la phase 7.

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	52	8.0%	16	16.0%
PFE	2	0.3%	0	
MET	2	0.3%	0	
Fine B	54	8.3%	13	13.0%
Mi-fine B	22	3.4%	1	1.0%
Com A	272	41.8%	34	34.0%
Com B	155	23.8%	28	28.0%
Modelée	3	0.5%	0	
Amphore	88	13.5%	8	8.0%
Total	650	100%	100	100%

Tab. 33 Catégories céramiques de la phase 7.

L'assemblage de la céramique sigillée se distingue de celui des phases précédentes. Les pièces de Millau-La Graufesenque sont désormais minoritaires et correspondent toutes à des productions de la seconde moitié du I^{er} siècle (**tab. 34**).

Les sigillées du Centre-Ouest font leur apparition (**fig. 186**, US 1156 et 1163). Ces productions, dont la fabrication débute vraisemblablement à l'extrême fin du I^{er} siècle, sont couramment diffusées dans l'ouest de la Gaule au cours des deuxième et troisième quarts du II^e siècle.

Les pièces du Centre de la Gaule dominent donc ce corpus, avec un répertoire composé principalement de coupes moulées Drag. 37 et des décors de QVINTILIANVS et d'ALBVCIVS notamment (**tab. 35** ; **fig. 186**, US 1163), mais aussi d'assiettes et de coupelles en vogue au II^e siècle (**fig. 186**, US 1123) ainsi que le premier exemplaire d'un mortier en sigillée, en l'occurrence un Curle 21.

L'analyse statistique des datations de 39 NMIp (détermination sur une base multi-critères au-delà du protocole du NMI) montre que l'approvisionnement majeur est celui des vaisselles du milieu du II^e siècle, des années 140 à 170 (**fig. 185**). Le TPQ est fixé par une seule pièce en 160.

Origine	NR	NMI
CG	40	13
COG	12	2
MLG	4	3
MONT	1	0

Tab. 34 Origine de la céramique sigillée de la phase 7.

Ref. typo.	NR	NMI
Drag. 37	26	5
Ve. A2	3	2
Drag. 33	4	1
Lez. 42	2	1
Lez. 2	1	1
Lez. 43	1	1
Lez. 54/56	1	1
Curle 21	1	0

Tab. 35 Répertoire typologique de la céramique sigillée de la phase 7.

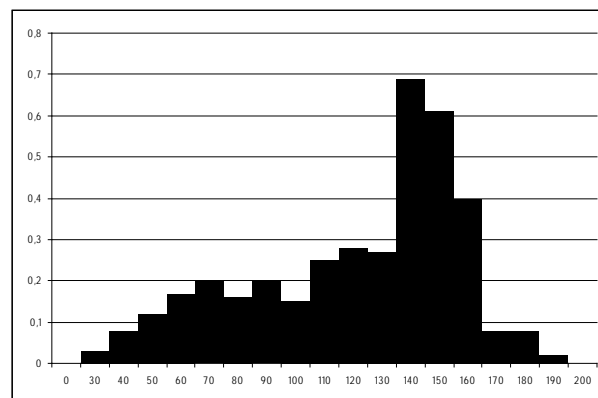


Fig. 185 Analyse statistique des fourchettes chronologiques de la sigillée de la phase 7 (n=39).

Au sein de cet ensemble, la céramique fine de mode B et les parois fines engobées peuvent être considérées comme résiduelles. En revanche, les céramiques métallescentes ne le sont pas. Elles correspondent aux pièces de première génération produites à partir des années 140.

La céramique commune de mode A est toujours représentée par de nombreuses cruches, mais en plus faible proportion que lors des phases précédentes puisqu'elles ne constituent qu'un peu plus de la moitié du répertoire en NMI et moins encore en NR (**tab. 36**). Les mortiers sont désormais bien représentés avec 6 NMI ainsi que les jattes, pots, coupes et couvercles. Les lèvres de cruche Ch. 3408, apparues timidement au cours des phases précédentes, sont désormais majoritaires (**tab. 37** ; **fig. 186**, US 1156). Le mortier Ch. 5302 fait également son apparition en deux exemplaires (**fig. 186**,

US 1125 et 1276). Il s'agit d'une forme qui n'est pas utilisée avant le milieu du II^e siècle.

Forme	NR	NMI
cruche	94	20
mortier	8	6
pot	12	2
coupe	2	2
couvercle	2	2
f. fermée	141	1
jatte	3	1
cruche/amph	5	0
indét.	4	0
marmite	1	0

Tab. 36 Répertoire morphologique de la céramique commune de mode A de la phase 7.

Réf. typo	NR	NMI
Ch. 3408	18	6
Ch. 5302	3	2
Ch. 0822	3	1
Ch. 5305	1	1

Tab. 37 Répertoire typologique de la céramique commune de mode A de la phase 7.

Le corpus de la céramique commune de mode B se compose, comme cela est toujours le cas, d'une majorité de pots (**fig. 187**), mais aussi de plusieurs jattes (**fig. 187**, US 1163) et d'une bouilloire (**tab. 38**). Les pots à lèvre en gouttière, principalement utilisés au cours de la première moitié du II^e siècle sont encore nombreux dans ces contextes.

Forme	NR	NMI
pot	61	22
jatte	21	4
Indét.	72	1
bouilloire	1	1

Tab. 38 Répertoire morphologique de la céramique commune de mode B de la phase 7.

Le lot des amphores est nettement dominé au moins

en NR par les fabrications régionales (**tab. 39**). Deux exemplaires de G. 4 sont attestés par la présence de lèvres. Des conteneurs de Narbonnaise et Bétique ont pu être également identifiés avec des éléments de G. 12 (**fig. 187**, US 1267) et Dr. 20 (**fig. 187**, US 1322).

Origine	NR	NMI
régionale	12	3
régionale BCG	47	1
Narbonnaise	11	1
régionale OCG	9	1
Bétique	7	1
indét.	2	0
Tarraconaise	1	0

Tab. 39 Origine des amphores de la phase 7.

Concernant la chronologie de cette période, le corpus de la céramique sigillée analysé plus haut met clairement en évidence l'importance des vaiselles produites au milieu du II^e siècle et en usage au cours des décennies suivantes. Le TPQ en 160 fournit par une des pièces montre que la fourchette chronologique que l'on peut assigner à cette phase couvre la deuxième moitié du II^e siècle. Quelques éléments du répertoire des communes de mode A, notamment les formes de cruche ou de mortier, confirment cette proposition ainsi que bien sûr la présence de métallescente de première génération.

Notons que les pièces résiduelles sont tout de même relativement nombreuses au sein de cette phase (comme cela est également le cas pour les suivantes), un phénomène fréquemment observé pour les occupations gallo-romaines urbaines du II^e siècle et plus encore du III^e siècle (hors ensemble clos).

On retiendra finalement que les mobiliers des sols de

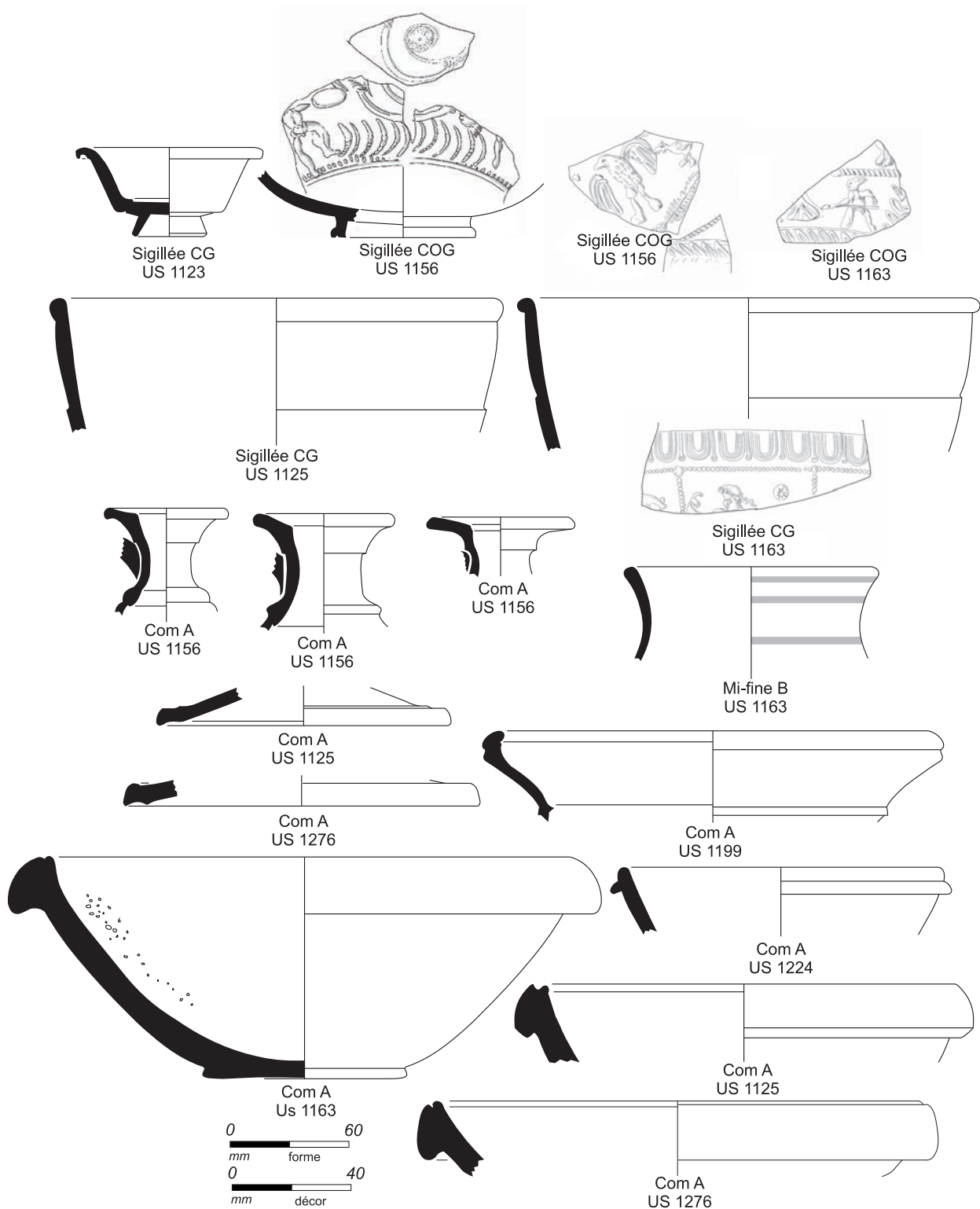


Fig. 186 Céramiques des dépôts la phase 7, sigillées, communes de mode A et mi-fine de mode B © R. Delage-Inrap

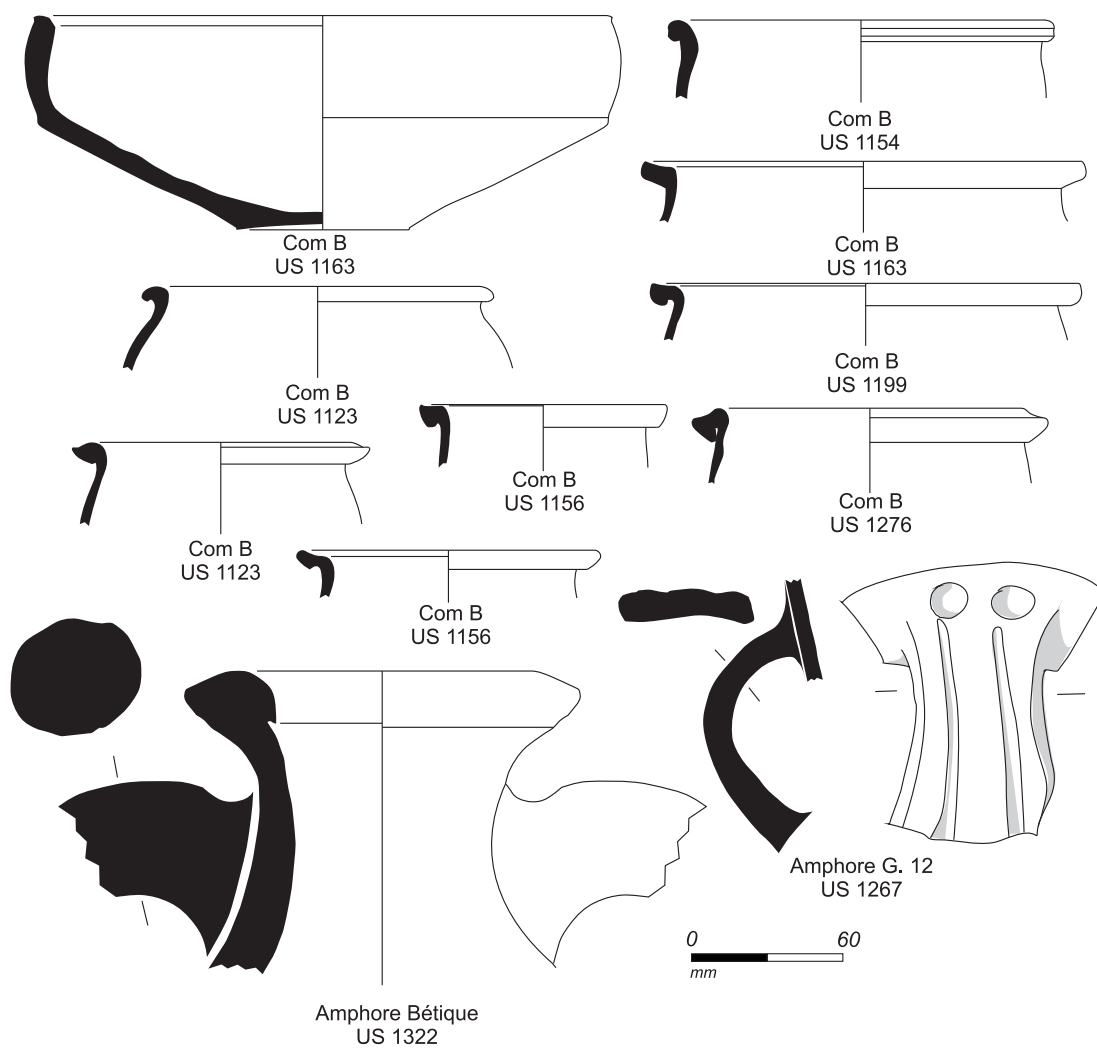


Fig. 187 Céramiques des dépôts la phase 7, communes de mode B et amphores © R. Delage-Inrap

l'UC 12 montrent qu'ils ne sont pas installés avant 160 ap. J.-C., des travaux pouvant être encore effectués au début du III^e siècle. Un intervalle identique concerne l'UC 11. La phase 7, dans son ensemble, s'étale alors du milieu du II^e siècle au début du suivant.

2.4.2.6 Phase 8 : un essoufflement de l'occupation en rive est ?

Elle consacre la disparition des trois constructions précédentes. Cependant, dans le détail, il est impossible de juger si cette disparition est simultanée ou progressive. La **fig. 188** présente dès lors l'occupation telle qu'elle est envisagée à la fin de la période. Concernant la chaussée, une nouvelle surface de circulation accompagne ou précède de peu ces changements. Le caniveau oriental semble encore maintenu, tandis qu'en rive ouest l'érosion du site ne permet pas de saisir des changements.

La nouvelle bande de circulation est, comme les précédentes, composée de galets de rivière compactés (US 1090=1134). Dans la partie nord de la rue, elle est manifestement incomplète. D'après l'emprise de l'US 1134 et les évolutions ultérieures, on estime l'envergure de la chaussée à 4 m au maximum. Deux ornières principales, espacées de 1,20 m, ont été repérées au nord. Leur emplacement désigne de toute évidence la trajectoire préférentielle des attelages.

Dans le quartier est, les UC 10-état 2 et 11 sont détruites. Un remblai terreux et hétérogène est alors étalé et recouvre les restes de ces constructions (US 1030 notamment). C'est dans celui-ci que sont ensuite installés les soubassements de l'UC 13. Le plan de celle-ci est largement incomplet car elle se développait de toute évidence à l'emplacement de l'ancienne Maison du Peuple. Il se résume à une pièce dont seul l'angle nord-est a été mis en évidence. A l'intérieur de celle-ci, un empiérement et une probable base de sol ont été retrouvés. Le long de la rue, aucun dépôt n'est associé à l'UC 13. Les US 1048 et 1049 qui coiffent le solin 1067 de l'UC 10-état 2 apparaissent en effet à des altitudes trop basses pour être associées à son fonctionnement. Au mieux, elles peuvent correspondre à la base de l'US 1030 qui serait alors fortement érodée. A l'est du solin 1116, des couches évoquant des sols assez sommaires et rechargés de cour ont été rencontrés, mais sur des superficies trop faibles pour apporter plus de précisions. Au nord de cet édifice, l'emplacement de l'UC 11 reste non bâti et aucun indice ne permet de statuer sur la nature de cet espace (cour, zone de friche ?).

Au nord de l'îlot, l'UC 12 est également détruite au profit de l'UC 14. Toutefois, la première a pu cohabiter un temps avec l'UC 13. Les relations stratigraphiques sont en effet inexistantes entre les deux d'où les réserves exprimées sur la disparition simultanée des 3 édifices antérieurs.

L'UC 14 est un bâtiment très dégradé dont seules les limites ouest et sud sont assurées. La première est positionnée sur le flanc ouest de la limite 1303 de l'UC 12. La seconde s'installe à l'emplacement de l'ancien solin 1196 antérieur et pour partie sur le comblement de la tranchée 1039 liée à la destruction de l'UC 11. En outre, son développement spatial semble traduire une extension du bâti à l'est et la suppression de la cour associée à l'UC 12. Ce pourrait être également le cas au nord mais les témoins sont alors moins flagrants (alignement de pierres 1153). Quoiqu'il en soit, on intègre à cette phase l'empiérement 1146 et le conduit d'évacuation 1147.

A l'intérieur de l'espace enserré par les deux soubassements de l'UC 14, un cailloutis (US 1099) ou un remblai de paroi en terre tassé ayant servi de sol (US 1045) ont été mis en évidence. Le long de la rue, le niveau de circulation est de nouveau un cailloutis

conservé certainement partiellement (US 1023=1210). Contrairement à l'époque antérieure, ce dernier n'est pas contenu à l'ouest par une limite construite. On retrouve ici un aspect qui concerne aussi l'UC 13. En effet, la façade présumée de l'UC 14 et celle restituée de l'UC 13 seraient implantées sur un même axe. Peut-être faut-il voir dans cet hypothétique alignement une reprise en main de l'autorité municipale ? Celle-ci se concrétiserait par un retrait du bâti le long de la rue afin de dégager un espace piéton. Une autre solution met en avant l'impact du fossé 1022=1083. Le terrassement de ce dernier a pu entraîner l'effacement de limites en bord de rue. Dans le cas de l'UC 14, il faut alors admettre, d'après la coupe 28b (*supra* **fig. 164**), que sa limite potentielle était positionnée au-dessus de l'ancien solin 1250. Aucun argument stratigraphique probant ne permet évidemment de privilégier l'une ou l'autre de ces hypothèses, mais l'organisation de la phase suivante accorde du crédit à la première.

Avec un total de 776 NR pour 139 NMI cette phase a livré également d'importants lots de céramique notamment au sein de deux contextes qui totalisent à eux seuls près de 60% des occurrences (**tab. 40**). Le classement par catégories met clairement au premier plan les céramiques communes de mode B avec 59% des NMI. Viennent ensuite les communes de mode A avec 34% et les sigillées avec deux fois moins d'attestations (**tab. 41**).

Certaines catégories, attestées par le biais de quelques fragments, sont marginales et les céramiques fines de mode B bien que résiduelles sont encore présentes à hauteur de 4% des NR.

Contexte	NR	%NR	NMI	%NMI
US1026	48	6.2%	12	8.6%
US1030	403	51.9%	59	42.4%
US1038	108	13.9%	23	16.5%
US1040	2	0.3%	1	0.7%
US1045	8	1.0%	2	1.4%
US1045+1317	67	8.6%	7	5.0%
US1048	3	0.4%	0	0.0%
US1049	15	1.9%	3	2.2%
US1091	7	0.9%	1	0.7%
US1092	1	0.1%	1	0.7%
US1097	3	0.4%	0	0.0%
US1099	4	0.5%	1	0.7%
US1146	26	3.4%	7	5.0%
US1189	34	4.4%	12	8.6%
US1219	6	0.8%	4	2.9%
US1273	34	4.4%	5	3.6%
US1293	7	0.9%	1	0.7%
Total	776	100%	139	100%

Tab. 40 Contextes archéologiques liés à la phase 8.

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	69	8.9%	17	12.2%
MET	1	0.1%	0	0.0%
Fine A	1	0.1%	1	0.7%
Fine B	35	4.5%	10	7.2%
Fine tardive	1	0.1%	1	0.7%
Mi-fine B	43	5.5%	9	6.5%
Com A	331	42.7%	34	24.5%
Com B	180	23.2%	59	42.4%
Modelée	3	0.4%	1	0.7%
Amphore	111	14.3%	7	5.0%
Total	776	100%	139	100%

Tab. 41 Catégories céramiques de la phase 8.

La céramique sigillée provient presque exclusivement du

Centre de la Gaule et plus particulièrement des ateliers de Lezoux (**tab. 42**). Le répertoire est bien plus éclaté que précédemment puisque les coupes Drag. 37 (en évaluation NMI) ne sont présentes qu'en trois exemplaires et que par ailleurs le corpus comporte 17 formes différentes, la plupart non résiduelle. Les mortiers sont désormais bien présents avec les Curle 21, Lez. 96 (**tab. 43, fig. 190**, US 1030) et surtout Drag. 45 (**fig. 190**, US 1070) qui constitue une forme caractéristique du répertoire du III^e siècle.

Notons tout de même que sur la base d'une évaluation en NMIp, le lot des coupes Drag. 37 se trouve considérablement réévalué puisqu'il atteint alors 16 occurrences avec des décors de CINNAMVS, CATVSSA (**fig. 190**, US 1030), SERVVS III et surtout IVLLINVS (**fig. 190**, US 1030) et PATERNVS II.

L'analyse statistique des fourchettes chronologiques assignées au corpus maximal de la céramique sigillée (44 NMIp) met en évidence une part importante de résidualité, mais aussi une présence affirmée des lots de la seconde moitié du II^e siècle et du III^e siècle (**fig. 189**). Trois NMIp (mais un seul NMI attesté), ont un TPQ en 190 pour une fourchette chronologique couvrant l'essentiel de la première moitié du III^e siècle.

Origine	NR	NMI
CG-LEZ	41	10
CG	17	3
MLG	8	3
CG-MdV	1	1
CG-ALL?	1	0
COG	1	0

Tab. 42 Origine de la céramique sigillée de la phase 8

Réf. typo.	NR	NMI
Drag. 37	20	3
Lez. 42	3	2
Lez. 96	7	1
Drag. 38	4	1
Drag. 33	3	1
Ve. A2	3	1
Curle 11	2	1
Drag. 27	2	1
Lez. 32	2	1
Lez. 45	2	1
Lez. 16	1	1
Lez. 43	1	1
Ve. A1	1	1
Drag. 45	2	0
Curle 21	1	0
Lez. 32?	1	0

Tab. 43 Répertoire typologique de la céramique sigillée de la phase 8.

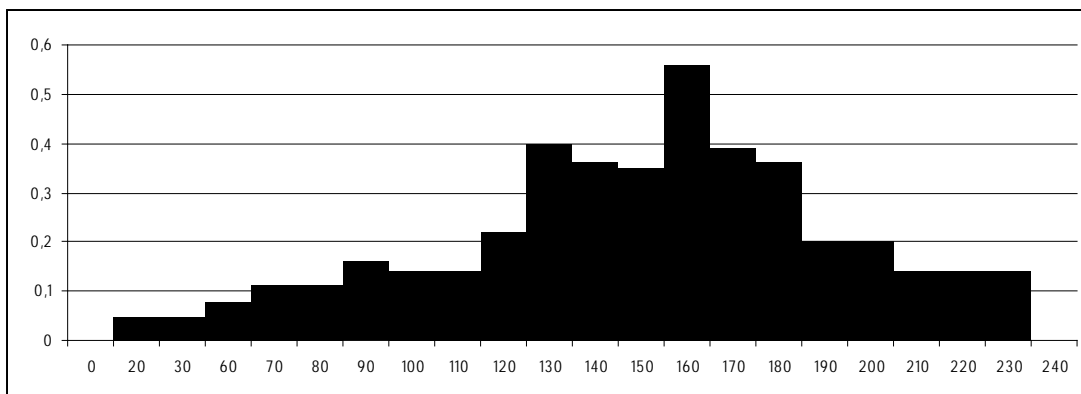


Fig. 189 Analyse statistique des fourchettes chronologiques assignées de la céramique sigillée de la phase 8 (n=43).

La céramique métallescente n'est attestée que par

un fragment de panse d'une production de deuxième génération à savoir du III^e siècle. Parmi les productions marginales se trouvent aussi un fragment de coupe en céramique fine tardive non attestée avant le milieu du III^e siècle (US 1189).

La céramique mi-fine de mode B, avec une représentation désormais de plus de 6% des individus quitte la marginalité qui était la sienne au cours des phases précédentes pour s'affirmer, avec un répertoire essentiellement de gobelet, comme une production en vogue pour la boisson.

Le répertoire de la céramique commune de mode A présente un assemblage très proche de celui de la phase précédente avec des cruches à hauteur de 60% du corpus, des mortiers et une grande variété d'attestation en un ou deux exemplaires seulement (**tab. 44**). Notons parmi les productions particulières, la présence de deux exemplaires de récipients appartenant à la sous-catégorie des céramiques à « enduit interne rouge pompéien ».

Le répertoire des cruches est plus diversifié que précédemment (**tab. 45**). Au type Ch. 3408 (**fig. 190**, US 1030) s'ajoutent désormais des types en « poulie courte » Ch. 3417 (**fig. 190**, US 1099) et en « poulie surélevée » Ch. 3426 (**fig. 190**, US 1146) caractéristiques des récipients en usage au III^e siècle. Celui des mortiers voit l'apparition en plus des formes classiques Ch. 5305, d'exemplaires de Ch. 5308 (**fig. 190**, US 1026), une forme également tardive.

Forme	NR	NMI
cruche	295	20
mortier	7	3
coupe	3	2
gobelet	2	2
f. fermée	13	1
jatte	3	1
marmite	2	1
plat	2	1
couvercle	1	1
pot	1	1
stockage	1	1
coupe à collere	1	0

Tab. 44 Répertoire morphologique de la céramique commune de mode A de la phase 8.

Réf. typo.	NR	NMI
Ch. 3408	2	2
Ch. 5308	2	2
Ch. 5305	4	1
Ch. 3426	2	1
bec treflé	2	1
Ch. 3417	1	1
Ch. 3426?	1	1
Quimp. 330	1	1

Tab. 45 Répertoire typologique de la commune de mode A de la phase 8.

La céramique commune de mode B compte, comme cela est toujours le cas, une majorité de pots (tab. 46). Les vases à lèvre épaissie au col concave sont désormais présents en grand nombre dans différents modules : du gobelet au grand pot à cuire (fig. 191 et fig. 192). Ils sont fréquemment pourvus de bandes lissées en partie externe. Les marmites, tout particulièrement les formes Ch. 821 (fig. 191, US 1038) et les jattes/plats (fig. 191, US 1070, 1071 et 1146), sont également bien attestées.

Forme	NR	NMI
pot	50	38
marmite	12	11
Jatte/plat	6	5
cruche	11	1
bouilloire	1	1
couvercle	1	1
mortier	1	1
f. fermée	1	0
indét.	97	1

Tab. 46 Répertoire morphologique de la céramique commune de mode B de la phase 8.

Depuis la phase 7, ce sont les amphores régionales qui dominent les assemblages en nombre de fragments mais aussi, bien souvent, en individus attestés par des bords, anses ou fonds (tab. 47). Les lots de la phase 8 ne dérogent pas à la règle. Ils sont complétés par trois attestations d'amphore de Narbonnaise et d'autres attributions marginales (fig. 192).

Catégorie	NR	NMI
Narbonnaise	18	3
régionale OCG	47	2
Tarraconaise	2	1
régionale BCG	22	1
Bétique	14	0
Indét.	3	0
Italique	1	0
régionale	4	0

Tab. 47 Origine des amphores de la phase 8.

Concernant la chronologie de cette phase, les éléments permettant de la situer au cours du III^e siècle ne manquent pas. Pour la sigillée, il s'agit notamment de quelques formes de la première moitié du III^e siècle, tout particulièrement des mortiers Drag. 45. Pour la céramique commune de mode A, sont concernées les cruches en poulie, les mortiers Ch. 5308, ainsi que des formes plus marginales qui ne trouvent de correspondances que dans des niveaux tardifs.

L'importance du corpus des céramiques mi-fines de mode B constitue également un argument ainsi que la part importante prise désormais par les formes à lèvres épaissies au col concave pour les céramiques communes de mode B.

Dans la continuité de la phase précédente, il est donc possible de situer cette phase entre 190 et 250 ap. J.-C. Le mobilier de cette période trouve des points de comparaison avec la phase 3-séquence 2 de la fouille de la rue de Dinan, notamment avec le matériel du puits US 2055/2124 (première moitié du III^e siècle. ; Baillieu 1995, p. 24 *et sq.*, pl. 17), mais aussi avec la phase 5 de la fouille du campus de la place Hoche (première moitié du III^e siècle. ; Pouille 2008, p. 136 *et sq.*) ou encore avec l'ensemble du puits P11 de la fouille du parking de la place Hoche (III^e siècle. ; Pouille 2008, p. 244, *et sq.*)

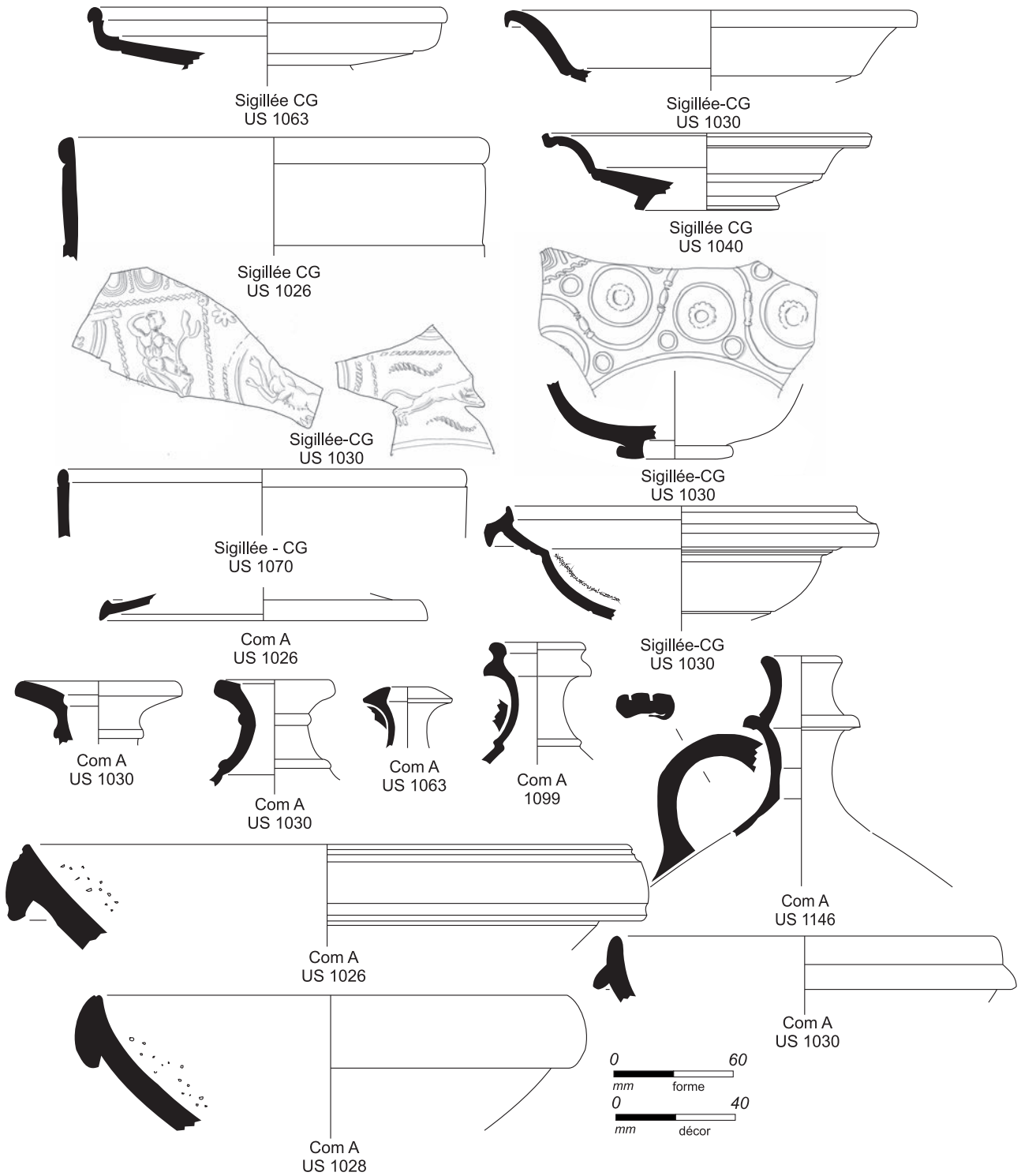


Fig. 190 Céramiques des dépôts la phase 8, sigillées et communes de mode B © R. Delage-Ihrap

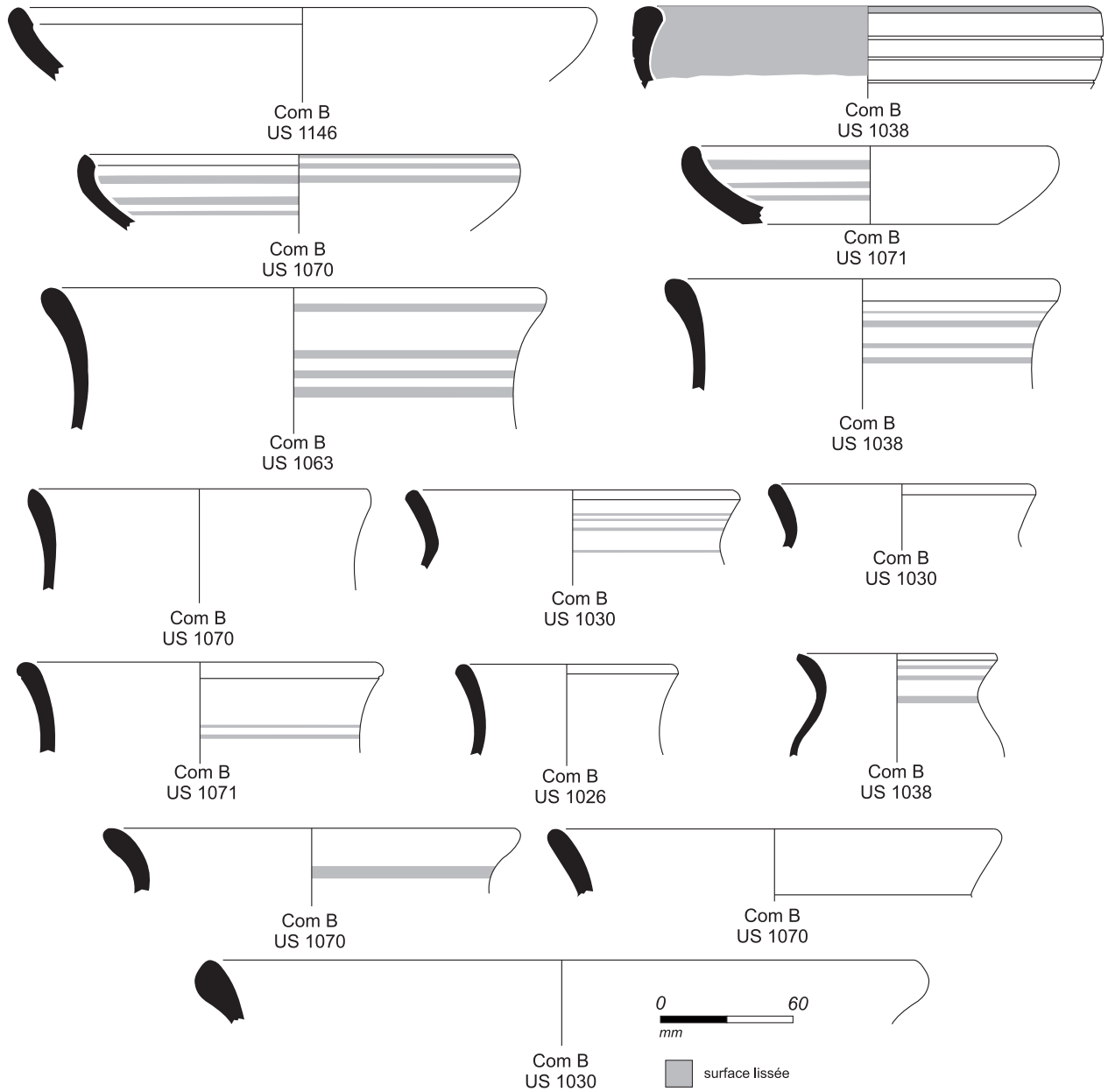


Fig. 191 Céramiques des dépôts la phase 8, communes de mode B © R. Delage-Inrap

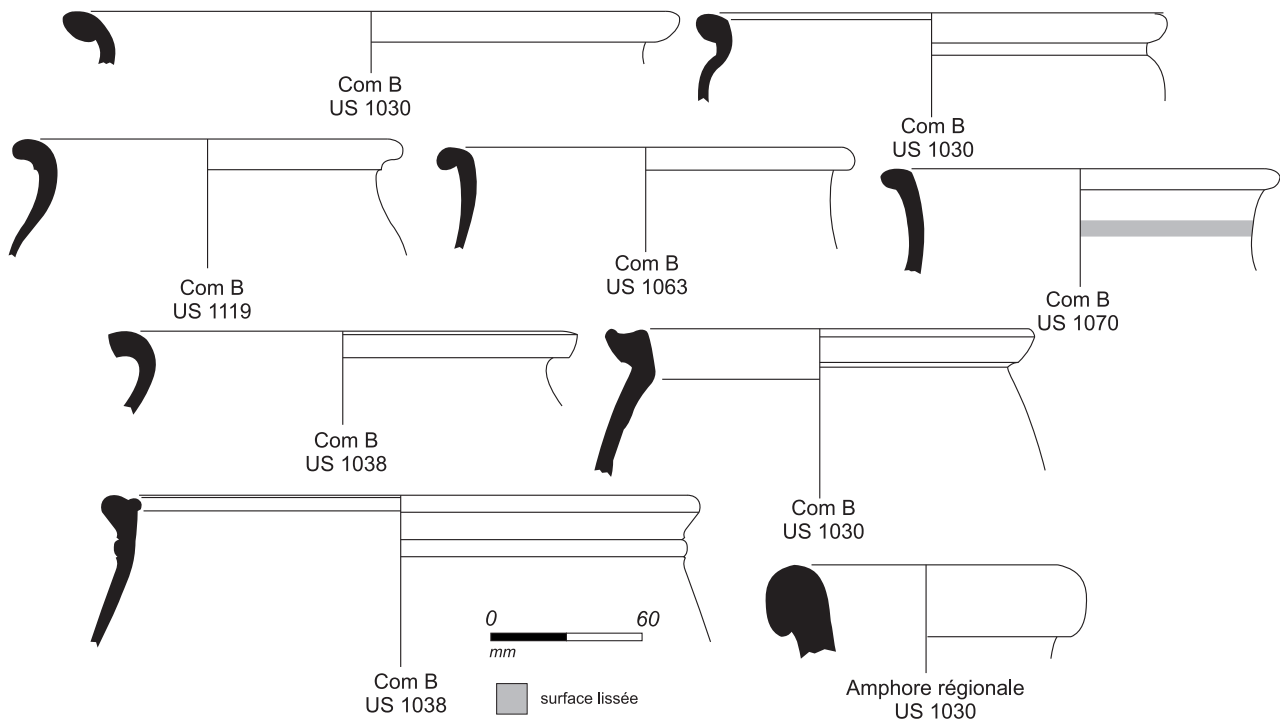


Fig. 192 Céramiques des dépôts la phase 8, communes de mode B et amphore © R. Delage-Inrap

2.4.2.7 Phase 9 : une réorganisation du site et une dernière grande réfection du *cardo* C3

Elle s'individualise de part et d'autre de la rue par l'apparition de deux puissantes constructions utilisant massivement la pierre (fig. 193). Compte tenu de leur état de conservation, leur chronologie n'est pas cernée. Une apparition de l'UC 15 au cours du III^e siècle est plus que probable d'après la datation de la phase 8. L'intégration de l'UC 16 à cette phase repose avant tout sur sa mise en œuvre et sur l'évolution architecturale du bâti connue sur d'autres sites rennais, avec un emploi massif de la pierre au cours des périodes les plus récentes.

L'UC 16 se cantonne à un segment de maçonnerie épierrée à la fin de la période antique. L'UC 15 comprend deux puissants soubassements arasés jusqu'au sommet de leur radier de plaquettes de schiste. Dans les deux cas, aucun dépôt n'est associé à leur construction et à leur fonctionnement, mais la cote d'arasement de l'UC 15 montre de toute évidence que sa construction s'est accompagnée d'un exhaussement des sols de circulation. Son mur 1050 est positionné sur l'axe de l'alignement de façade présumé de la phase 8. A plusieurs reprises, nous avons d'ailleurs souligné la destruction probable de limites lors sa réalisation. De plus, aucune maçonnerie contemporaine n'a été repérée au contact de la rue. Cet aspect semble bien confirmer la réorganisation de la façade du quartier est de la phase 8 avec un retrait du bâti le long du *cardo* C3. A l'ouest, on observe aussi un positionnement très en retrait de la rue de l'UC 16, légèrement supérieur à celui de l'UC 15, mais qui peut se comprendre par une destruction partielle de la bande de roulement du *cardo* C3

L'angle nord-ouest de l'UC 15 est en outre souligné par un plot débordant (US 1042). Ce dernier vient en appui contre l'angle sud-ouest de l'UC 14 de la phase

8. Il est donc plus que probable que les deux édifices ont coexisté pendant un moment. A titre d'hypothèse, ce plot pourrait interdire la circulation des personnes entre les deux constructions.

C'est également lors de cette phase qu'est placée l'installation des derniers grands niveaux de circulation. Leur caractère beaucoup plus sommaire a été souligné (*supra* 2.2.1.6 Etat 6). Leur épaisseur traduit en outre un exhaussement de la bande de circulation d'une douzaine de centimètres par rapport à la phase 8. Cette entreprise s'accorde bien avec l'hypothèse d'une augmentation altimétrique des sols de l'UC 15 au regard de la séquence antérieure. Concernant l'UC 14, l'impact de ces derniers apports met sur un plan identique la surface de circulation de la chaussée et le sol 1023=1210. Enfin, la largeur réduite (2,95 m) de cette dernière bande de roulement est sans doute une dimension basse et s'explique par son érosion sur son côté ouest

Ces travaux s'accompagnent de la condamnation du caniveau oriental de la phase 7. Un équipement de nature similaire (US 1216=1233) vient sans doute le remplacer d'après l'entaille nette du cailloutis 1134 de la phase 8 et l'arrêt franc de la nouvelle surface de circulation observé sur plusieurs coupes. Le tracé de ce caniveau apparaît plus irrégulier avec un léger changement de direction à la hauteur des UC 14 et 15. A l'ouest, compte tenu du mauvais état de conservation des vestiges, aucun système d'évacuation ne peut-être restitué.

Bien que seulement 4 contextes fiables soient intégrés au sein de cette phase (tab. 48), les découvertes de mobiliers ne sont toutefois pas réduites à quelques individus, puisque une quarantaine a pu être identifiée, soit autant que pour la phase 5 par exemple. Deux remblais ont livré l'essentiel des données.

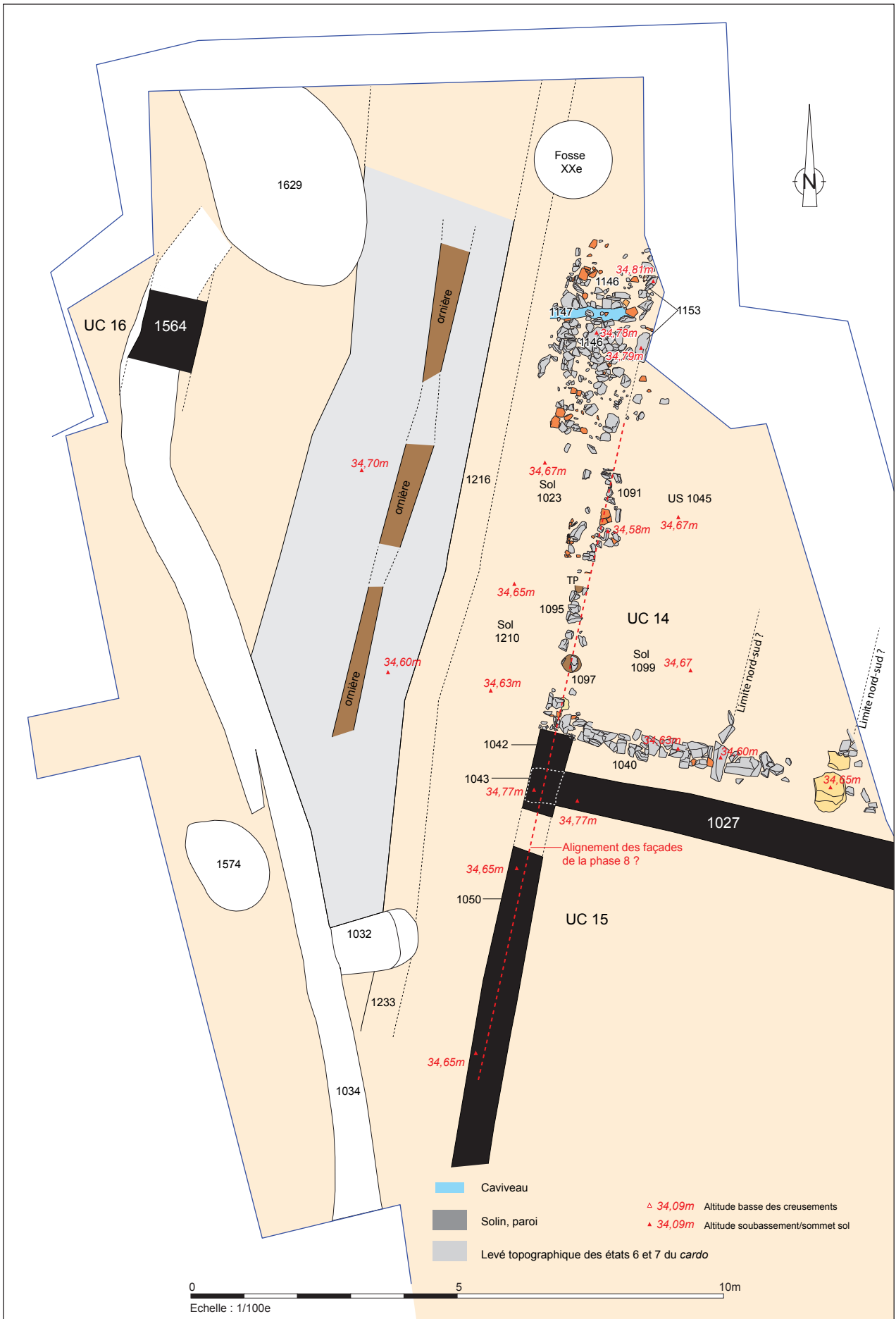


Fig. 193 Plan des occupations de la phase 9 © A. Desfonds-Inrap

Comme pour la phase précédente ce sont les céramiques communes de mode B qui représentent la catégorie céramique dominante avec 35% des attestations (**tab. 49**). Les autres, totalisant chacune de 5 à 9 NMI, ont une représentation similaire. A l'image, là encore, des données de la phase 8, les céramiques mi-fines de mode B s'imposent et constituent avec la sigillée la seule catégorie de vaisselles de table.

Contexte	NR	%NR	NMI	%NMI
US1028	4	2.6%	2	4.8%
US1063	64	42.4%	17	40.5%
US1098	78	51.7%	22	52.4%
US1118	5	3.3%	1	2.4%
Total	151	100%	42	100%

Tab. 48 Contextes archéologiques liés à la phase 9.

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	12	7.9%	7	16.7%
Mi-fine B	14	9.3%	5	11.9%
Com A	43	28.5%	9	21.4%
Com B	49	32.5%	14	33.3%
Amphore	33	21.9%	7	16.7%
Total	151	100%	42	100%

Tab. 49 Catégories céramiques de la phase 9.

Le corpus de la sigillée comporte principalement des vaisselles du Centre de la Gaule, mais aussi un fragment de panse d'Argonne ce qui constitue une nouveauté (**tab. 50**). En effet, les sigillées de cette origine ne sont pas attestées dans l'ouest de la Gaule avant le III^e siècle, sauf sur certains sites côtiers, et ne bénéficient d'une diffusion remarquable et régulière qu'au IV^e siècle.

L'essentiel du lot se compose de pièces anciennes de la deuxième moitié du II^e siècle, mais aussi de vases produits au III^e siècle comme des assiettes Lez. 32 (**tab. 51** ; **fig. 194**, US 1063).

Origine	NR	NMI
CG-LEZ	4	4
CG	6	3
Argonne	1	0

Tab. 50 Origine de la céramique sigillée de la phase 9.

Réf. typo.	NR	NMI
Lez. 32	2	2
Drag. 37	5	1
Curle 21	1	1
Drag. 38	1	1
Lez. 31	1	1
Lez. 43	1	1

Tab. 51 Répertoire typologique de la céramique sigillée de la phase 9.

La céramique commune de mode A compte désormais une faible dispersion des classes morphologiques, puisque seules des cruches et des mortiers sont attestés à part égale (**tab. 52**).

Le répertoire des formes ne se distingue guère de celui de la phase précédente (**tab. 53**).

Forme	NR	NMI
cruche	35	4
mortier	8	5

Tab. 52 Répertoire morphologique de la céramique commune de mode A de la phase 9.

Réf. typo.	NR	NMI
Ch. 5305	4	2
Ch. 5302	2	2
Ch. 3408	1	1
Ch. 3424	1	1
bec triflé	1	1
Ch. 3951	1	0

Tab. 53 Répertoire typologique de la céramique commune de mode A de la phase 9.

Il en va de même du répertoire de la céramique commune de mode B où les marmites Ch. 821 et jatte à lèvres en gouttière (**fig. 195**, US 1098) viennent en complément des pots majoritaires, avec, pour l'essentiel, des formes à lèvres éversées et col concave à lèvres épaissies (**tab. 54** ; **fig. 195**, US 1063).

Catégorie	NR	NMI
Pot	25	9
Marmite	4	3
Jatte	2	2
indét.	18	0

Tab. 54 Répertoire morphologique de la céramique commune de mode B de la phase 9.

L'origine des amphores, contrairement aux observations précédentes relatives aux autres catégories céramiques, se distingue radicalement de celle de la phase 8 (**tab. 55**). Les amphores régionales ont pratiquement disparu ce qui sur un total de 33 NR et 7 NMI n'est pas négligeable. L'essentiel est représenté par les amphores de Bétique avec plusieurs bords ou anses de Dr. 20 dont les caractéristiques techniques sont celles des productions tardives (**fig. 195**, US 1098-2), mais aussi par des amphores africaines de type Tripolitaine II ou Puppit T700-4 (**fig. 195**, US 1098) attestées à partir de la fin II^e siècle et au suivant.

Origine	NR	NMI
Bétique	25	4
africaine	3	2
Narbonnaise	3	1
Taraconnaise	1	0
régionale OCG	1	0

Tab. 55 Origine des amphores de la phase 9.

Malgré certaines spécificités, les éléments chronologiques permettant de distinguer cette phase de la précédente sont quasi inexistantes. Le répertoire des sigillées et des céramiques communes est le même. Les éléments originaux comme les amphores africaines ou encore la vaisselle d'Argonne ont peu d'impact sur l'analyse chronologique puisque les datations qui peuvent leur être assignées sont les mêmes que celles des autres mobiliers. Tout porte donc à croire que cette phase soit contemporaine de la précédente ou plus exactement, comme cela est le cas pour les phases 4 à 6, que nous ne disposons pas d'éléments de datation suffisamment précis pour être en mesure éventuellement de les discriminer.

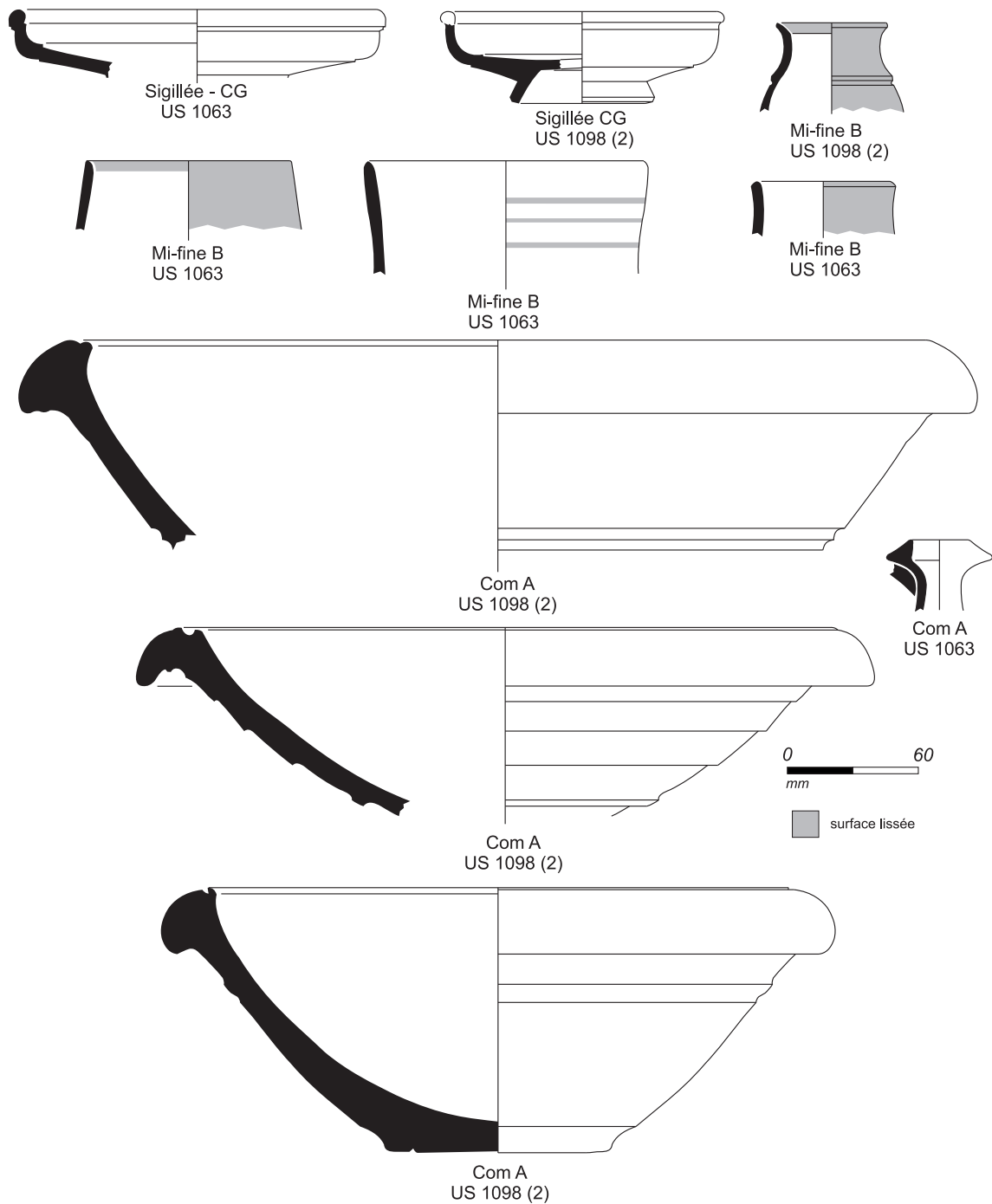


Fig. 194 Céramiques des dépôts la phase 9, sigillées, mi-fines de mode B et communes de mode A © R. Delage-Inrap

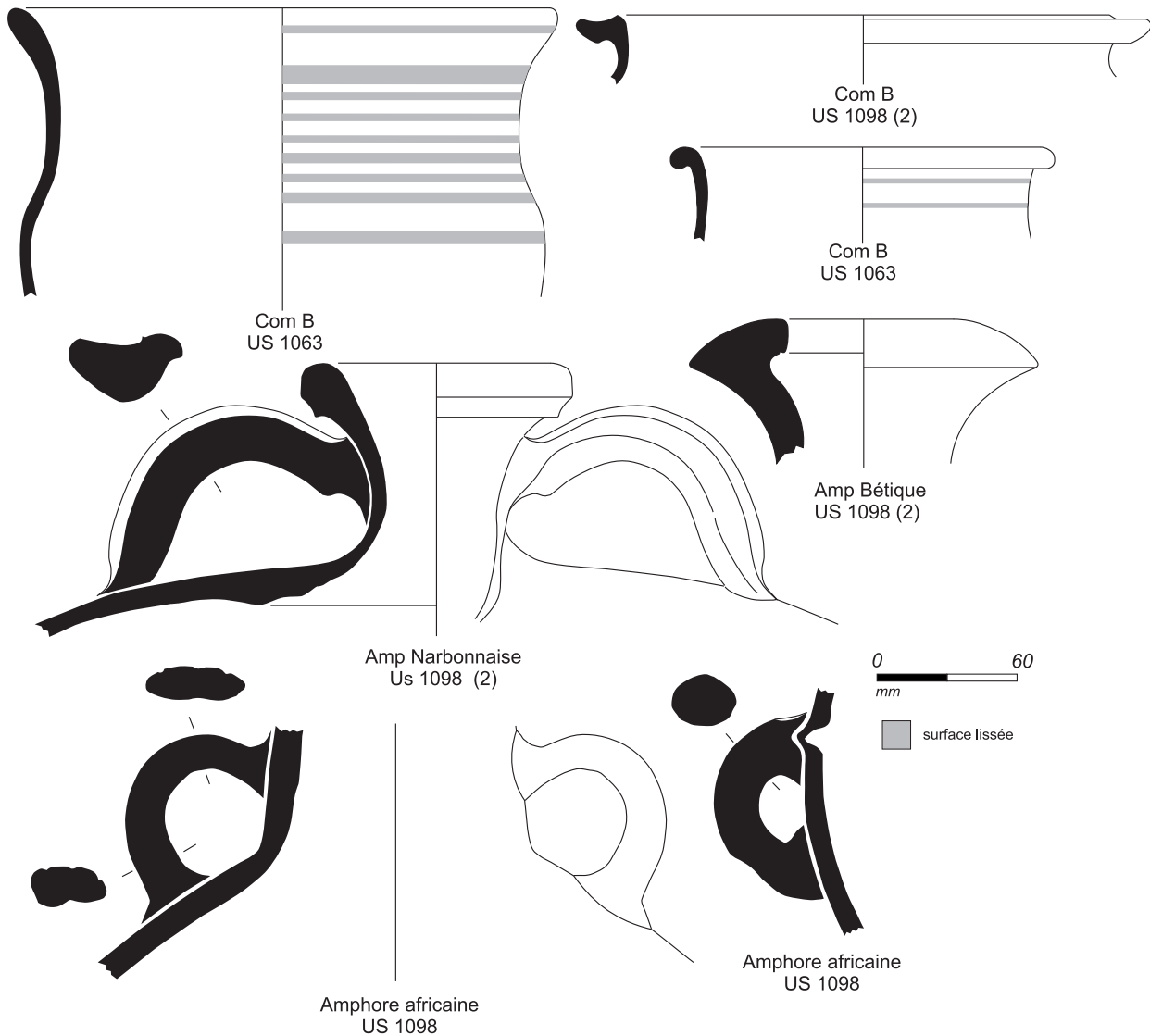


Fig. 195 Céramiques des dépôts la phase 9, communes de mode B et amphores © R. Delage-Inrap

2.4.2.8 Phase 10 : les ultimes aménagements

Cette dernière période regroupe des aménagements dont la stricte synchronie n'est pas garantie. Ils ont cependant en commun de conclure la séquence antique (fig. 196). En rive ouest, l'UC 16 est encore en élévation d'après le mobilier prélevé dans sa tranchée de récupération (*infra* ci-dessous).

En rive est de la rue, le fossé 1022=1083=1131 est creusé. Il détruit plusieurs aménagements antiques dont le caniveau de la phase 9. Ses aspects ont été commentés en détail précédemment (*supra* 2.2.4.2.8 Phase 10). A l'intérieur du quartier oriental, l'UC 14 est détruite. Une hypothétique construction, l'UC 17, occuperait son emplacement. En raison de sa situation pratiquement au sommet de la stratigraphie antique, ces composantes sont très discrètes. Elles se résument des négatifs en creux qui percent les aménagements de la phase 9 mais ne dessinent aucun plan cohérent. Un sol sommaire (US 1209) est aussi associé à la sablière 1208.

Au sud, le maintien de l'UC 15 est envisagé. Son

soubassement occidental est cependant traversé par la tranchée 1201 qui s'achève avant d'atteindre le segment de fossé 1131. Comme indiqué *supra*, la fonction de ce creusement échappe à l'analyse. Il peut correspondre à une limite parcellaire postérieure à l'UC 15 ou à l'empreinte d'un équipement récupéré fonctionnant avec celle-ci et passant en sous-cœuvre. Cette seconde proposition impliquerait des travaux de réfection à l'intérieur du bâti dont nous n'avons aucun témoin tangible. Un même cas de figure se pose avec le creusement 1204 dont la synchronie avec 1201 n'est pas garantie. Il s'arrête avant la fermeture nord de l'UC 15, soulignant peut-être les vestiges d'un aménagement contemporain de son fonctionnement mais installé dans un second temps. Rappelons à cet égard que les deux comblements de ces creusements n'ont pas livré du mobilier tardif. En revanche, s'ils désignent des limites parcellaires, on observe qu'elles respectent encore les orientations antiques, ainsi que l'organisation de la phase 9, en ne se poursuivant pas au-delà du mur nord de l'UC 15.

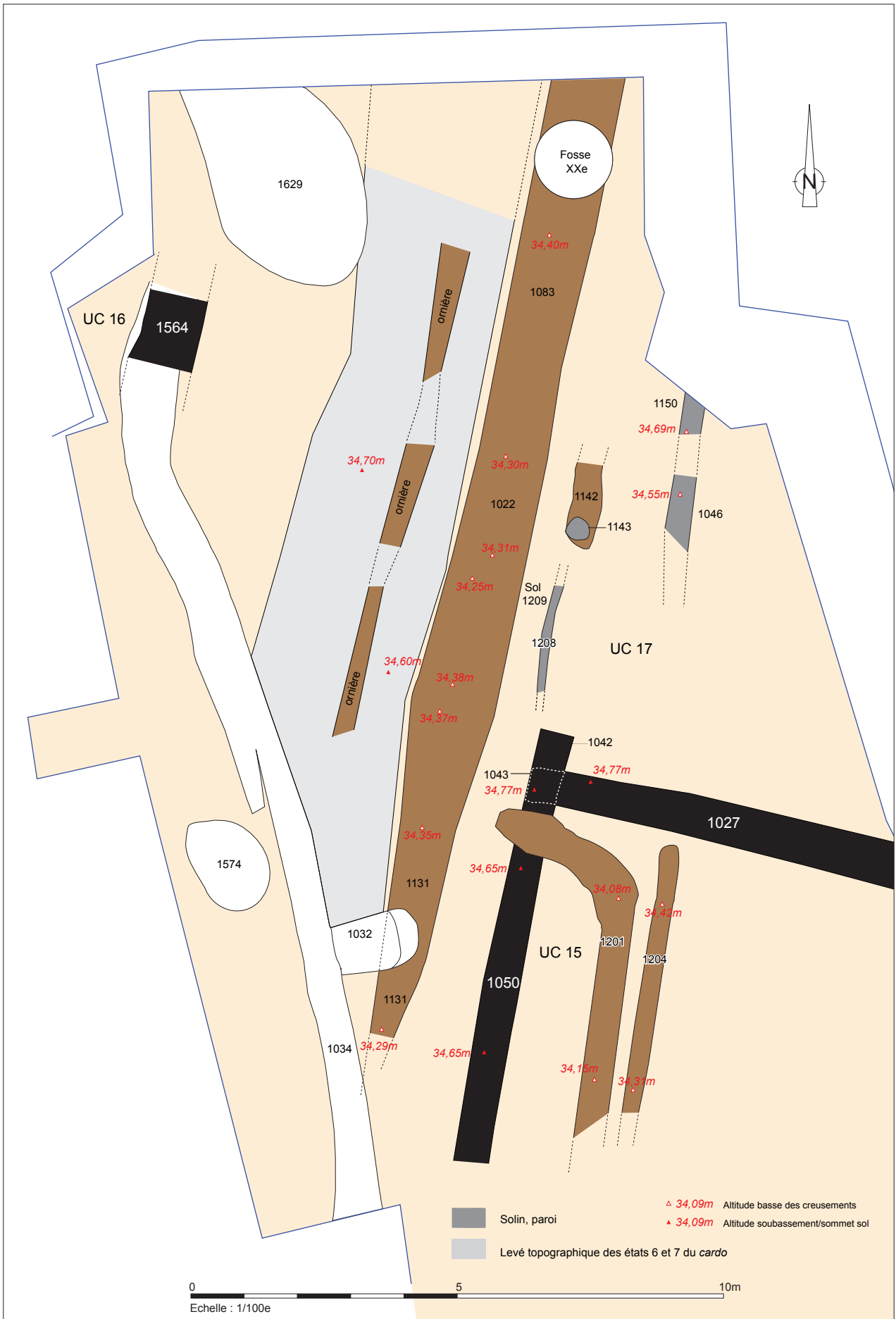


Fig. 196 Plan des occupations de la phase 10 © A. Desfonds-Inrap

Cette phase regroupe notamment plusieurs contextes témoignant de l'abandon de la plupart des unités construites de ce secteur. Elle comporte de nombreux mobiliers résiduels, depuis la fin du I^{er} siècle (**tab. 56**). L'importance du lot doit donc être relativisée, de même que les différentes proportions entre catégories céramiques, puisque par exemple les céramiques fines de mode B qui avaient, à juste titre, disparues au cours des phases précédentes sont de nouveau attestées dans celle-ci. D'un point de vue général, chaque catégorie comporte un contingent de vases résiduels à hauteur de 10 à 20% du corpus (**tab. 57**).

Contexte	NR	%NR	NMI	%NMI
US1021	25	6.6%	9	8.6%
US1025	58	15.3%	18	17.3%
US1025	16	4.2%	3	2.8%
US1044	35	9.2%	15	14.2%
US1082	101	26.6%	20	19.2%
US1086	87	23%	15	14.2%
US1132	36	9.4%	16	15.4%
US1136	1	0.2%	1	0.9%
US1151	10	2.6%	4	3.8%
US 1209	10	2.6%	3	2.8%
Total	379	100%	104	100%

Tab. 56 Contextes archéologiques de la phase 10.

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI
Sigillée	34	8.9%	12	11.5%
Fine B	5	1.3%	3	2.8%
Mi-fine B	40	10.5%	16	15.4%
Com A	102	26.9%	18	17.3%
Com B	134	35.3%	51	49%
Modelée	3	0.7%	1	0.9%
Amphore	60	15.8%	3	2.8%
Total	379	100%	104	100%

Tab. 57 Catégories céramiques de la phase 10.

La céramique sigillée rend bien compte de cette diversité fictive due à la résidualité au travers d'attributions à des officines dont l'activité est depuis longtemps éteinte comme le Centre-Ouest ou encore les Martres-de-Veyre (**tab. 58**). On retrouve également, au sein de ce répertoire, quelques traits typiques de la phase précédente comme l'attestation de vaisselles d'Argonne, dont un mortier Curle 21, ainsi qu'un lot important de mortiers, notamment des Drag. 45 (**fig. 197**, US 1082+1132) essentiellement attestés par des fragments de panse. Aucun vase de production « tardive », postérieur à 240, ne figure dans cet ensemble et le TPQ correspondant aux fourchettes chronologiques les plus récentes est de 210.

Origine	NR	NMI
CG	21	8
CG-LEZ	9	1
Argonne	2	1
CG-MdV	1	1
COG	1	1
MLG	1	0

Tab. 58 Origine des céramiques sigillées de la phase 10.

S'il est une observation qui caractérise au mieux cette phase par rapport à la précédente, c'est l'augmentation importante du nombre de céramique mi-fine de mode B. En phase 7, c'est-à-dire au cours de la seconde moitié du

II^e siècle, cette catégorie était pratiquement absente. En phase 8 et 9, datées de la première moitié du III^e siècle, elle représentait de 6 à 11% des individus. Et dans le cas présent cette proportion atteint 15% d'un corpus non négligeable et donc représentatif (101 restes).

Le répertoire est peu diversifié : gobelet ovoïde à col tronconique ou concave s'inspirant probablement largement d'une des formes les plus populaires des céramiques métallescentes (Niederbiber 33 ; **fig. 197**). La surface externe est, la plupart du temps, parfaitement régularisée tandis que la partie interne ne reçoit au mieux que des bandes lissées dans la partie haute. Le plus souvent le pied est cintré, relativement massif et donc lourd sans doute pour assurer la stabilité en compensation de l'étroitesse de l'assise.

Le répertoire de la céramique commune de mode A comporte des cruches de type Ch. 3418, une variante tardive de la lèvres en poulie (**fig. 197**, US 1082 et 1086) ainsi que deux formes de mortiers tardifs : Ch. 5302 et 5308 (**tab. 60**, **fig. 198**). Sont également présents peut-être plus régulièrement que par le passé, les pichets ou bouilloires à bec tréflé (**tab. 59** ; **fig. 197**, US 1086).

Forme	NR	NMI
cruche	59	12
mortier	11	4
pichet	9	2
f. fermée	23	0

Tab. 59 Répertoire morphologique de la céramique commune de mode A de la phase 10.

Réf. typo.	NR	NMI
Ch. 3417	5	1
Ch. 3418	1	1
Ch. 3418 ou 3426	1	0
Ch. 5302	2	2
Ch. 5308	1	1
bec tréflé	9	2

Tab. 60 Répertoire typologique des céramiques communes de mode A de la phase 10.

La diversité de répertoire de la céramique commune de mode B est là encore largement due à la résidualité d'une partie des lots (**tab. 61**). En fait, les données marquantes confirment celles acquises dans les phases précédentes à savoir un répertoire composé de 50% de pots (**fig. 199**) et une présence non négligeable des jattes ou plats, notamment Ch. 127 (**fig. 198**, US 1025, 1044 et 1082), marmites Ch. 821 (**fig. 198**, US 1044), gobelets et un mortier Ch. 5308 (**fig. 198**, US 1082).

Catégorie	NR	NMI
pot	34	28
jatte	7	6
marmite	6	6
gobelet	8	5
bouilloire	2	2
plat	1	1
mortier	1	1
coupe	1	1
indét.	74	1

Tab. 61 Répertoire morphologique des céramiques communes de mode B de la phase 10.

Le répertoire des amphores est plus pauvre que précédemment avec seulement une représentation de 3% des individus (**tab. 62**). En nombre de fragments, les amphores de Bétique et de Narbonnaise sont toujours bien représentées mais sans attribution de NMI. En revanche, les productions régionales en pâte sombre qui avaient pratiquement disparues sont attestées par deux individus dont une G. 4 (témoins là encore de la résidualité d'une partie des lots ?). Une amphore africaine, correspondant à un type Africaine I (type 21) figure également dans ce corpus (**fig. 199**, US 1025). Les données chronologiques qui lui sont assignées correspondent à la seconde moitié du III^e siècle et le IV^e siècle.

Origine	NR	NMI
régionale OCG	12	2
africaine	9	1
Bétique	17	0
Narbonnaise	11	0
régionale BCG	6	0
indét.	5	0

Tab. 62 Origine des amphores de la phase 10.

Si l'on résume les aspects chronologiques, malgré la présence de mobiliers résiduels et d'une majorité de céramiques contemporaines des phases 8 et 9, cette période comporte des éléments qui lui sont propres. Il s'agit de l'amphore africaine qui n'est pas antérieure au milieu du III^e siècle, de la présence de cruches tardives en commune de mode A et d'un répertoire de céramique mi-fine de mode B désormais plus fourni que celui de la sigillée.

Elle se situerait ainsi dans la continuité des précédentes, à savoir de la deuxième moitié du III^e siècle au début du IV^e siècle.

Les monnaies qui figurent au sein des contextes US 1021 et US 1082 confirment cette proposition avec des chronologies couvrant la période 283 et le début du IV^e siècle (*infra* **2.5.2 Les données du numéraire**).

Enfin, plusieurs céramiques trouve des points de comparaison avec le mobilier de la Phase 8 de la fouille de la rue de Saint-Malo (III^e siècle-premier quart IV^e siècle, Le Cloirec 1995, pl. 61 *et sq.*)

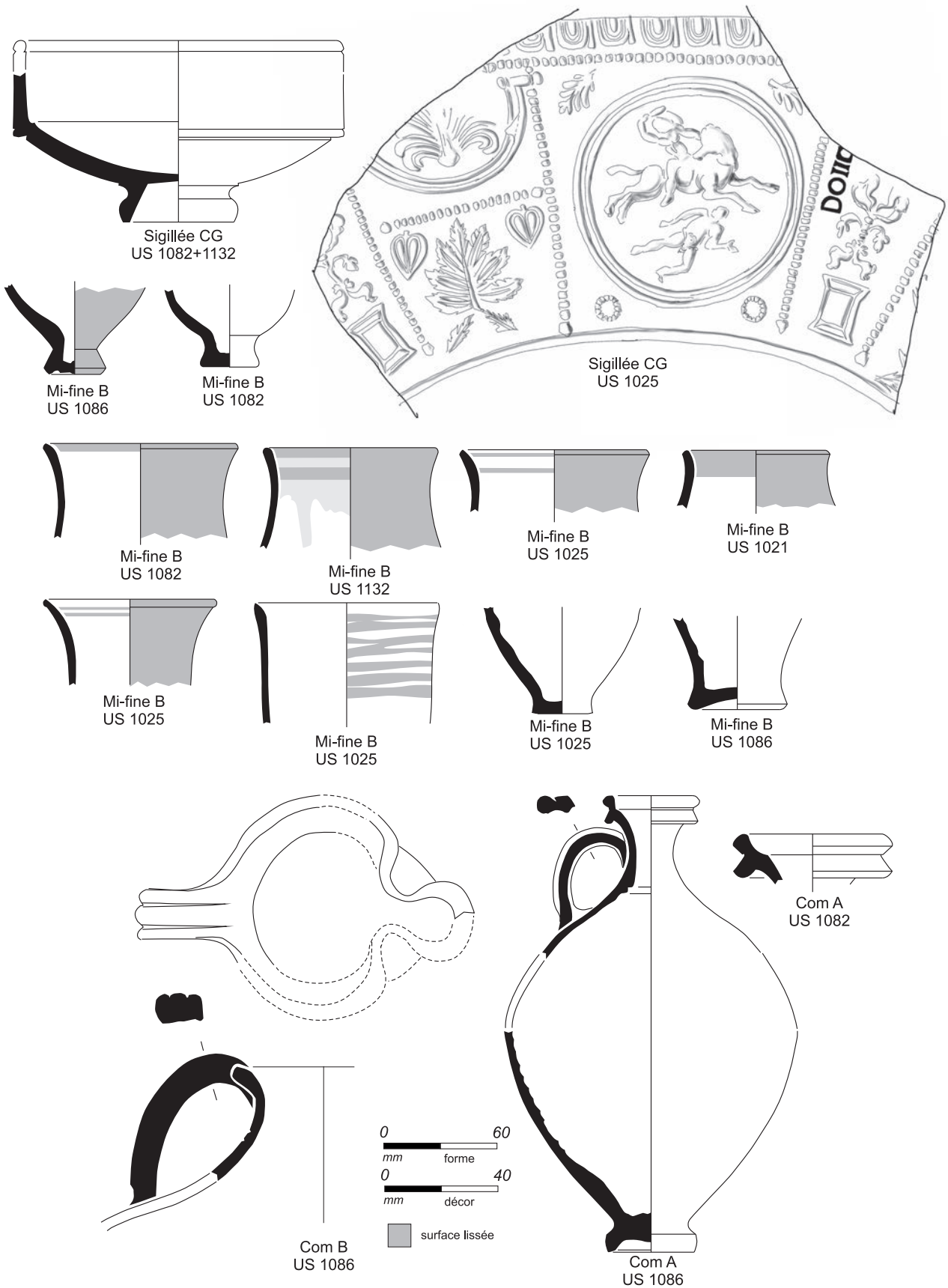


Fig. 197 Céramiques des dépôts la phase 10, sigillées, mi-fines de mode B, communes de mode A © R. Delage-Inrap

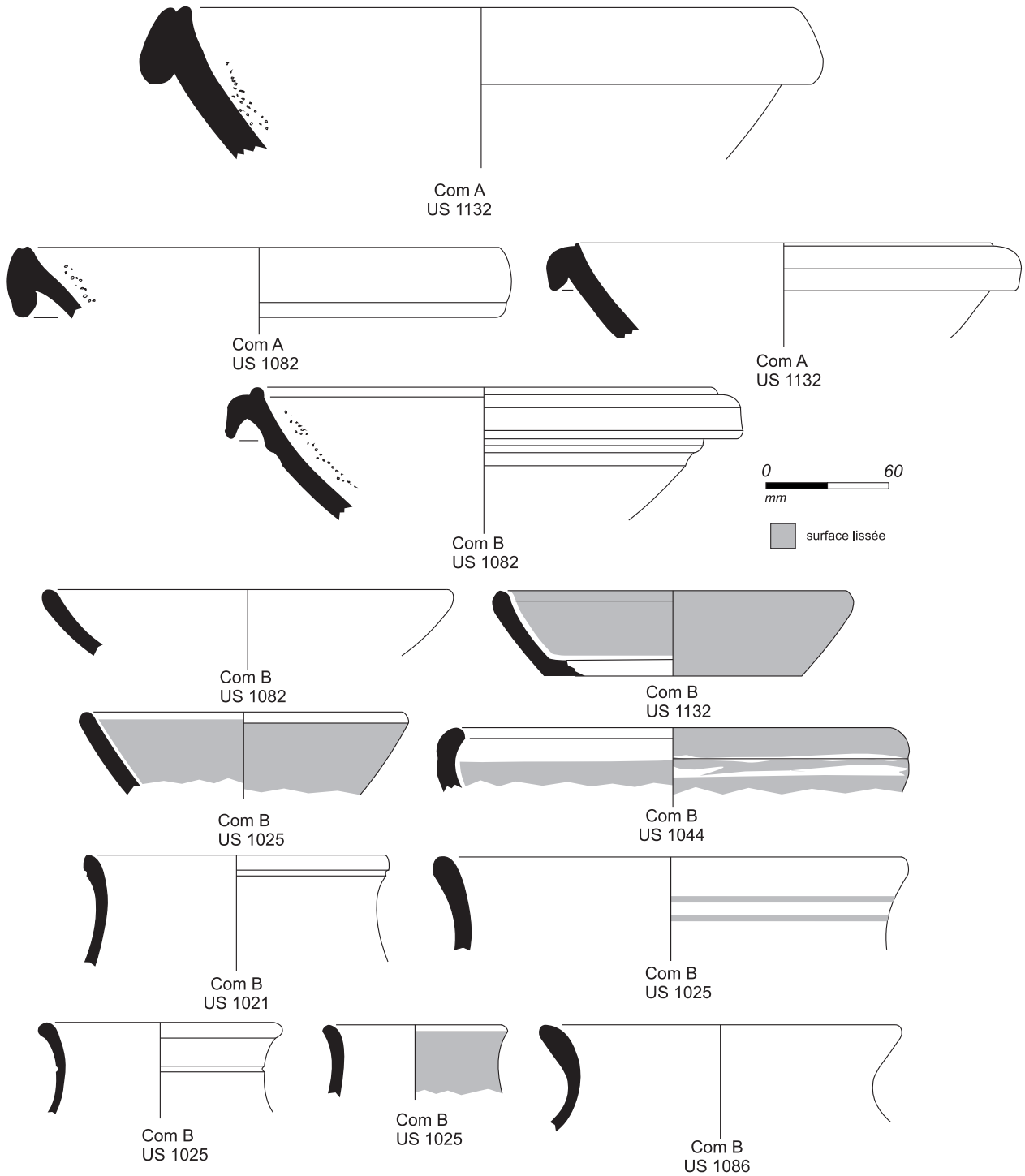


Fig. 198 Céramiques des dépôts la phase 10, communes de mode A et B © R. Delage-Inrap

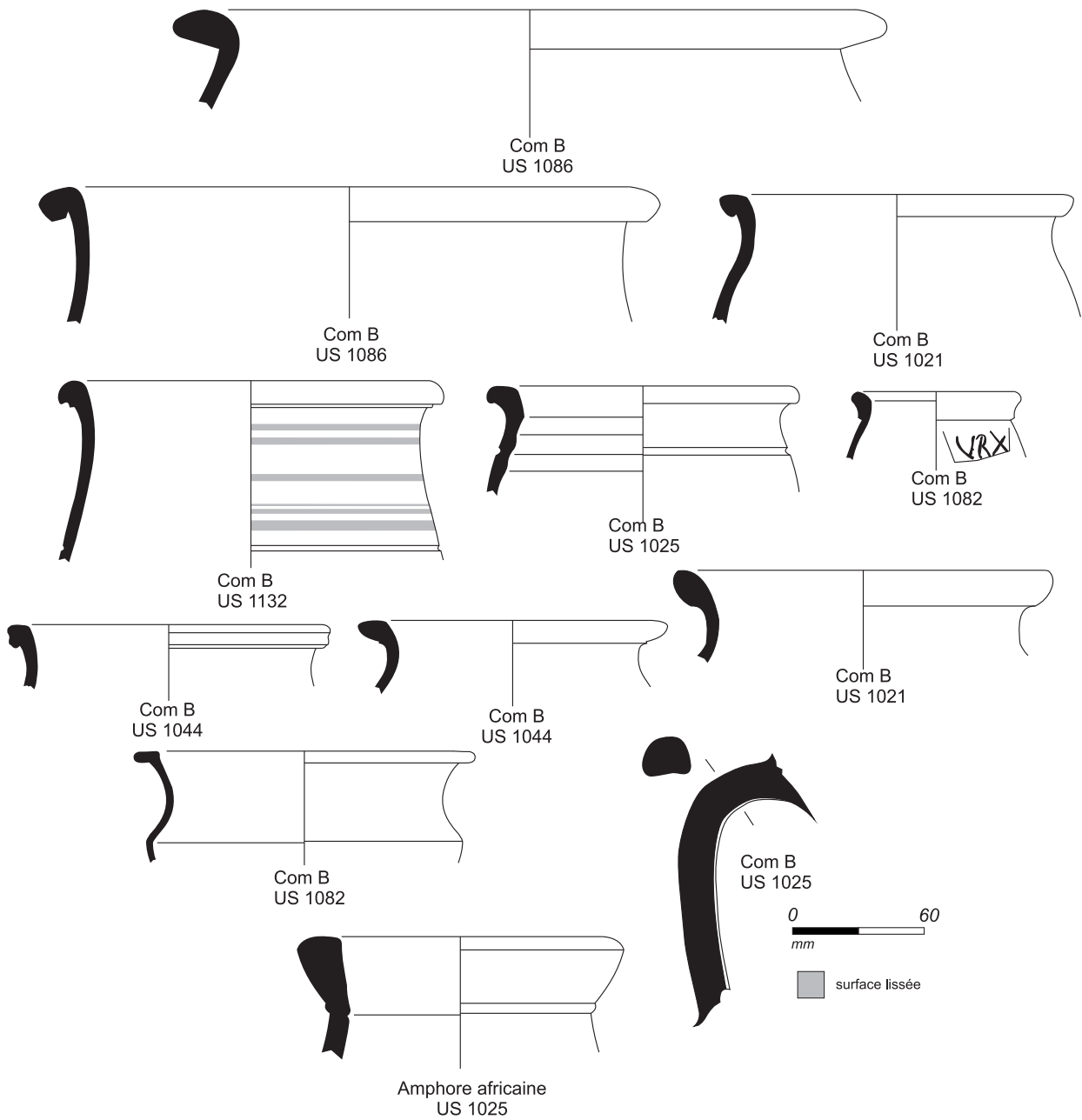


Fig. 199 Céramiques des dépôts la phase 10, communes de mode B et amphore © R. Delage-Inrap

2.5 Le retrait des occupations antiques

La fin de l'époque gallo-romaine peut-être appréhendée surtout au travers des mobiliers découverts dans les ensembles de la phase 10, afin de fixer l'époque à laquelle elle se produit. Ses modalités ne sont pas connues dans le détail mais quelques éléments peuvent tout de même être rappelés sur la base d'indices retrouvés en fouille.

En rive ouest, l'UC 16 a sans doute fait l'objet d'un démantèlement important. C'est du moins ce qu'indique l'épierrement profond du mur 1564. Une campagne de récupération, sans doute organisée et rapide, concerne aussi l'UC 15 d'après la cote d'arasement de ses maçonneries et son état de conservation puisque le radier de plaquettes de schiste a été délaissé au profit des moellons. Cette campagne a dû aussi intéresser l'intérieur de l'édifice faisant disparaître du même coup ses sols et d'éventuelles cloisons beaucoup moins bien ancrées en profondeur. A titre d'hypothèse, cette entreprise a pu se traduire par un nivellement artificiel du secteur.

Concernant le mobilier, deux catégories fournissent des informations. Il s'agit en premier de la céramique recueillie dans les dépôts les tardifs. Parmi ceux-ci, le comblement du fossé 1023=1083=1131 fournit l'échantillon le plus riche. Il s'agit certes d'un jalon non négligeable mais aucunement décisif, car il est bien entendu que le comblement de ce fossé ne signifie pas pour autant le retrait total des occupations. Le mobilier d'autres dépôts, situés sous la semelle de décapage et recouvrant les aménagements de la phase 10, sera donc aussi mis à contribution. La seconde catégorie est illustrée par les monnaies.

2.5.1 Les données de la céramique

2.5.1.1 Le comblement du fossé 1022=1083=1131(R. Ferrette, R. Delage).

Considéré dans son ensemble, le comblement du fossé oriental de la phase 10 renferme un nombre conséquent de tessons retrouvés dans les contextes suivants :

- US 1082 (coupe 36), 101 fragments ;
- US 1021, comblement final du fossé (coupes 3, 27 et 28), 25 fragments ;
- US 1025, comblement inférieur du fossé (coupe 3) ; 74 fragments ;
- US 1132, (coupes 15, 12 et 2), 36 fragments.

Au total, ce sont donc 236 artefacts qui permettent de discuter de la période au cours de laquelle le creusement est comblé. Si son mobilier a été présenté ci-dessus dans le cadre de la phase 10, quelques aspects méritent d'être détaillés⁴⁵.

A la hauteur de la coupe 36, le répertoire en céramique sigillée de l'US 1082 comprend encore plusieurs pièces de la seconde moitié du II^e siècle (coupes Drag. 37, mortier Curle 21 et assiette Lez. 49). Les récipients les plus récents sont un mortier Drag. 45 de Lezoux de la première moitié du III^e siècle et un pied d'assiette d'une production d'Argonne du III^e. La céramique commune à pâte sombre est très bien représentée, signe d'un contexte tardif. On y répertorie notamment une marmite de type Chartres 821, un pot à lèvres triangulaire et pâte de type « granuleuse », indice d'une production tardive, une panse à dépression appartenant certainement à un gobelet imitant la céramique métallescente du III^e siècle. Un

mortier à pâte grise, qui se retrouve dans les contextes tardifs du couvent de La Visitation, est également à signaler ainsi que deux céramiques modelées, tardives également. Les amphores sont représentées par des parois de conteneurs de Bétique du III^e siècle et d'autres illustrant un commerce avec les provinces d'Afrique. En définitive, de nombreux éléments situent la formation de l'US 1082 au cours du III^e siècle. Les plus récents plaident en faveur d'une datation dans la seconde moitié de ce siècle voire le début du suivant (sigillée d'Argonne, pot à pâte granuleuse, mortier à pâte grise...).

Bien que beaucoup plus modeste, le répertoire de l'US 1021 délivre une datation analogue. Le corpus de la sigillée est composé de pièces des ateliers de Gaule centrale de la fin du II^e siècle et surtout des premières décennies du suivant : mortiers L. 96 et Drag. 45, bord de coupe Drag. 37. Un mortier Curle 21 du III^e de la région d'Argonne complète l'ensemble. Le répertoire de la céramique commune sombre tournée est aussi caractéristique du III^e siècle avec un pot à lèvres en amande épaissie et des jattes présentant de grosses lèvres plates ou en amande à l'oblique, ou encore un tripode à bord rentrant très épais.

L'US 1025, qui représente le comblement inférieur du fossé à la hauteur de la coupe 3, est assurément datable du III^e siècle, voire même de la seconde moitié. Les pièces en sigillées les plus récentes sont représentées par une coupe Drag. 37 de Gaule centrale portant une estampille intra-décorative de DOECCVS et fabriquée entre 170 et 200 ap. J.-C. Un second Drag. 37, attribuable à CALETVS, est daté entre la fin du II^e siècle et les premières décennies du suivant au plus tôt. La céramique fine de mode B comprend des gobelets à pâte claire et surfaces ardoisées lissées, entièrement ou simplement par bandes horizontales, qui se retrouvent dans les contextes rennais du III^e siècle, voire au-delà d'après certains ensembles du site du couvent de La Visitation. La vaisselle commune sombre réunit aussi des productions typiques du III^e siècle, entres autres les pots à col concave et lèvres allongées. Parmi les amphores, il faut signaler un conteneur Dr. 20 du III^e siècle d'après ses caractéristiques de pâte et surtout une lèvre d'amphore africaine proche de la variante C de l'Africaine I-type 21, produite entre la deuxième moitié du III^e et le suivant. Concernant l'US 1132 (coupes 15, 12 et 2), la sigillée de Gaule centrale y est représentée par un fond d'une coupe Drag. 37 de la première moitié du III^e siècle (aspects techniques et morphologiques) et un fond de mortier Drag. 45 à pâte fondue de chronologie analogue. Toujours au sein de la vaisselle de table, un gobelet à col concave et à lèvres arrondie simple, aux surfaces ardoisées finement lissées, est une production du III^e siècle. La céramique commune sombre comprend aussi des productions de cette période : marmite tripode de type Chartres 821, pot à haut col et lèvres en bourrelet parcouru de bandes lissées horizontales, pot à pâte granuleuse...

En définitive, le comblement du fossé apparaît s'opérer à la même période sur toute sa longueur. Il se produit assurément au III^e siècle d'après la sigillée. Au sein de son répertoire, on note l'absence des récipients d'Argonne du IV^e siècle ornés à la molette notamment. Certaines catégories, telles la céramique commune ou les amphores, repoussent néanmoins son abandon dans la seconde moitié de ce siècle, voire au début du suivant.

45. Ceux-ci sont développés en annexe du volume 1 du RFO, dans le volet concernant la céramique.

2.5.2 Les données des dépôts superficiels

Un nombre restreint de couches permet de discuter de la fin de l'occupation antique, par conséquent de compléter les données du comblement du fossé oriental. Le cas de l'US 1047, qui comble le négatif 1046 de la phase 10 (UC 17), a été évoqué auparavant (*supra* 2.3.2.2.7 **Etat 7**). Elle a notamment livré la partie supérieure d'un mortier d'Argonne Ch. 330 du IV^e siècle. Si 1046 est bien une limite construite, son démontage interviendrait assez tardivement. L'US 1047 est recouverte à la hauteur des axes et 3 et 7 par un dépôt terreux renfermant quelques mobiliers antiques et situés sous la semelle de décapage (US 1044, *supra* **fig. 164**, coupes 3 et 7). L'étude céramique souligne un assemblage hétéroclite et résiduel allant du I^{er} au III^e siècle. Toujours dans ce secteur, le sol 1023 de la phase 9 est scellé par une couche très sombre (US 1086) contenant des graviers, des clous, de la faune et des huitres broyées, ainsi que des fragments de terre cuite architecturale. Quatre-vingt-sept morceaux de céramiques y ont également été prélevés. Le spectre de la sigillée couvre la seconde moitié du II^e siècle et le début du suivant. Pourtant plusieurs autres récipients soulignent une formation intervenant dans le courant de la deuxième moitié du III^e siècle, voire le début du suivant. C'est le cas en particulier d'un gobelet en céramique fine et sombre de forme atypique, d'un pot à col concave et à lèvre en amande épaisse et d'un second à lèvre triangulaire et pâte granuleuse.

L'examen de ces mobiliers souligne de toute évidence que le site semble ruiné et abandonné au plus tard au début du IV^e siècle. Contrairement aux ensembles tardifs du couvent de La Visitation, les productions d'Argonne à la molette sont absentes au 10-12 de la rue Saint-Louis et seulement une sigillée du IV^e siècle est recensée dans l'US 1046. Pourtant, plusieurs récipients en céramique commune montrent des similitudes avec les répertoires des dépôts de ce site.

2.5.2.1 Les données du numéraire

L'étude menée par P.-A. Besombes montre un profil très déséquilibré pour l'Antiquité puisque sur 50 monnaies, 41 se rattachent aux III^e et IV^e siècles dont une hors stratigraphie (*infra* **Annexe 2**). Parmi elles, 16 sont du IV^e siècle, ce qui n'est pas négligeable pour un site rennais, comme le souligne P.-A. Besombes.

La **fig. 200** compile les découvertes monétaires effectuées lors de la fouille. Seules sont prises en compte les monnaies postérieures à 260 ap. J.-C. Elles sont classées d'après l'étude de P.-A. Besombes, hormis pour le IV^e siècle pour lequel nous avons simplement distinguées celles antérieures ou postérieures à la réforme de 348. La discrimination entre les pièces découvertes lors du décapage et lors de la fouille proprement dite est également figurée. Les premières sont géolocalisées et elles ont été rencontrées au contact des dépôts antiques. Elles sont les plus nombreuses et comptent 21 exemplaires.

Parmi les pièces les plus récentes, quelques unes trouvées en fouille sont écartées car elles sont issues de couches de la fin du Moyen Age ou de l'époque moderne : monnaie à la légende *Divo Claudio* de l'US 1109, *nummus* de Constant de l'US 1015, deux autres *nummus* de Constantin I^{er} dans le comblement du caniveau 1034⁴⁶. En définitive, le discours s'appuie sur 33 monnaies. Leur répartition montre déjà quelques enseignements. A l'ouest et au sud-ouest du site, à l'exception des abords

du mur 1564 de l'UC 16 et des deux pièces du caniveau 1034, pratiquement aucune frappe n'a été retrouvée. L'unique découverte a été piégée dans le comblement de la fosse 1574 qui perce le cailloutis 1134 de la phase 8. Cet aspect n'est pas inintéressant car ce sont les secteurs du site où la séquence antique est arasée. En revanche, à l'est, on observe une répartition spatiale à l'intérieur de l'ensemble du quartier, c'est-à-dire à l'endroit où la stratigraphie se développe au moins jusqu'au milieu du III^e siècle. Le fait le plus marquant reste le faible nombre d'émissions à l'emplacement du *cardo* C3, en particulier sur les dernières surfaces de roulement puisque seuls 4 éléments ont été retrouvés dont une imitation de Tétricus I dans l'ornière 1056 et présentée *supra*⁴⁷. L'US 1566, qui correspond au décapage fin à la mini-pelle des états 6 et 7 du *cardo*, a livré un *nummus* de Constantin I^{er} (Trèves, 332-333) et un flan non empreint dont le module et les poids approchent celui de l'*aes* 2. Même si une incertitude demeure sur sa nature véritable, cet élément soulignerait une fréquentation de la rue durant le dernier tiers du IV^e siècle. Quoi qu'il en soit, le *nummus* de Constantin I^{er} confirme que celle-ci est encore empruntée après 330.

A l'intérieur du quartier oriental, on note 5 monnaies de la première moitié du IV^e siècle dans l'environnement de l'UC 15 des phases 9 et 10 dont une, problématique, car découverte dans le sol 1123 de l'UC 11 (phase 7-état 2)⁴⁸. La monnaie 30, un *nummus* de Constantin I^{er} (Trèves, 332-333), a été découverte lors du décapage au-dessus du mur 1050. La douzième, du même type mais légèrement plus ancienne (ateliers occidentaux, 320-321), est située à proximité du plot 1042. A titre d'hypothèse, on peut se demander si cette série n'est pas liée au démontage de l'édifice. Elles peuvent avoir été perdues lors de cette entreprise ou simplement avoir été déplacée lors des terrassements. Quoi qu'il en soit, elles attestent, notamment la monnaie 30, une déconstruction de l'UC 15 intervenant après 330. Une datation analogue est avancée concernant l'UC 17 avec un *nummus* de Constantin I^{er} (Trèves, à partir de 336-337) découvert dans le remplissage de la tranchée 1150. Au contact de la sablière 1208, on isole une imitation à tête radiée plus ancienne (monnaie 40).

Concernant le quartier occidental, deux monnaies ont été découvertes en fouille dans le comblement de la tranchée de récupération du mur 1564 (UC 16). La plus ancienne est une émission datée entre 283 et le début du IV^e siècle. Elle est associée à un *nummus* de Constant de 340-341 au plus tôt. Elle prouve que la récupération en profondeur de la maçonnerie ne doit pas intervenir avant le milieu du IV^e siècle. Trois autres monnaies ont été découvertes lors du décapage (mobiliers 3, 9 et 8), dont un *nummus* de Constantin I^{er} frappée en 336-337 à Trèves. Toutefois, aucune assurance n'existe sur la provenance réelle de ces émissions puisque la tranchée de récupération du mur est percée par le caniveau 1034. Ces monnaies peuvent donc provenir du remplissage de ce dernier, d'autant que ce secteur était d'une lecture délicate au décapage.

Le contingent le plus important a été trouvé à l'emplacement du fossé oriental de la rue avec 12 monnaies. On observe la plus grande concentration dans la partie nord du tracé, la mieux conservée, avec pas moins de 10 pièces. Seules 4 d'entre elles ont été découvertes lors de la fouille manuelle : une monnaie émises entre 283 et le début du IV^e siècle (US 1021,

46. Le premier a été trouvé dans la portion du caniveau située entre les axes 2 et 12. Le second est issu de la même couche, mais a été trouvée lors du décapage mécanique à la mini-pelle.

47. Auxquels il faut ajouter un dupondius d'Antonin Le Pieux découvert dans la partie sud des états 6 et 7 du *cardo* (*infra* **Annexe 2**, mobilier 11).

48. Rappelons qu'une incertitude pèse sur la datation de cette monnaie.

comblement sommital du fossé, coupe 3), une deuxième de chronologie analogue dans le comblement 1082 et associée à deux émissions datées entre 260 et 275. Les deux premières soulignent de toute évidence un comblement du fossé intervenant au plus tôt durant les deux dernières décennies du III^e siècle. Cette proposition n'est pas en désaccord avec celle fournie par le corpus céramique, bien au contraire (*supra* **2.4.2.8 Phase 10 : les ultimes aménagements**). Concernant les frappes découvertes lors du décapage, une imitation radiée est bien dans le comblement final du fossé (mobilier 7). Trois autres sont datables de la première moitié du IV^e siècle (mobiliers 4, 36 et 37). La monnaie 4, une imitation d'un *nummus* de Constantin I^{er} (après 336) pourrait provenir du sommet de la rue d'après sa position. Les autres semblent bien provenir du comblement sommital du fossé : une imitation de Trèves d'un *nummus* de Constant (après 341) et un plus ancien de Constantin I^{er} (Ticinvm, 318-319). La monnaie la plus récente provient du flanc est du fossé. Il s'agit d'un *aes* 4 de la dynastie théodosienne frappé entre 388 et 402 (**fig. 200**, mobilier 1). Son taux d'usure élevé est le signe d'une circulation et d'une perte au cours du V^e siècle. Même isolée, cette monnaie témoigne d'une fréquentation des lieux à une époque tardive. Il s'agit, pour l'Antiquité, de l'émission la plus récente découverte sur le site.

Le fossé oriental de la phase 10 apparaît donc bien comblé à la fin du III^e siècle d'après le numéraire rencontré en fouille. Cependant, cet épisode n'indique aucunement la disparition des occupations, mais signale juste le comblement d'une limite fossoyée. Les monnaies les plus récentes, prélevées lors du décapage, pourraient d'ailleurs dénoter une fréquentation du secteur bien après, en lien avec la rue toujours présente dans le paysage d'après le numéraire de l'US 1566. Elles peuvent donc avoir été perdues et s'être retrouvées piégées au sommet du fossé oriental.

En conclusion, les derniers témoins d'une fréquentation du quartier oriental sont à situer au milieu du IV^e siècle, voire un peu au-delà. Ils pourraient illustrer les illustrations du démontage des édifices en pierre, peut-être sous forme d'une campagne bien organisée d'après l'arase des maçonneries de l'UC 15. La rue a dû alors servir au transport des matériaux. C'est peut-être dans ce cadre que s'est formée l'ornière 1056, très profonde et large. Une fréquentation fugace du secteur doit ensuite se poursuivre d'après l'*aes* 4.

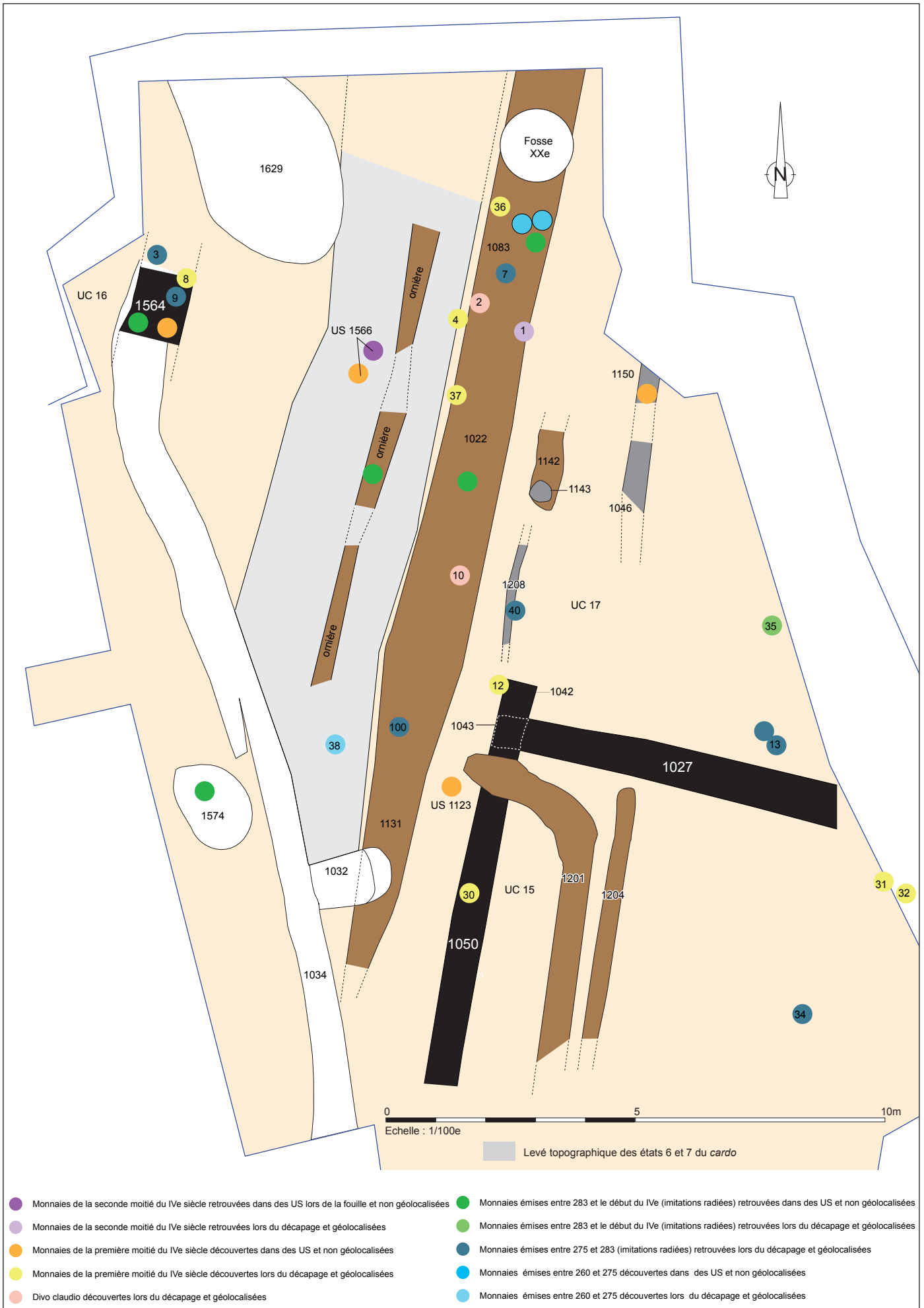


Fig. 200 Répartition spatiale des monnaies postérieures à 260 ap. J.-C. © A. Desfonds-Inrap

2.6 Les occupations postérieures à l'Antiquité.

Malgré l'arasement du site, plusieurs structures en creux postérieures à la période antique ont été identifiées. Celles-ci sont ensuite recouvertes par des dépôts terreux ou des lambeaux de sol antérieurs à l'édification du bâtiment du jeu de paume. Les observations stratigraphiques et les mobiliers rencontrés permettent de distinguer deux périodes principales.

2.6.1 Phase 11 : des témoignages de la fin de la fin de l'époque médiévale et du début de l'époque moderne

Les vestiges attribués à cette période sont représentés sur la **fig. 201**. Celle-ci compile sans nul doute des aménagements diachroniques qu'il n'est pas possible de discriminer finement. Seules leurs cotes d'apparition et leurs relations avec les occupations antiques conduisent à les regrouper au sein d'une même période.

Entre les axes 3 et 7, trois creusements percent les derniers niveaux de voirie, en l'occurrence les recharges 1057 et 1058 (phases 9 et 10). Ils sont donc devenus lisibles vers 34,65 m/34,70 m mais rien n'interdit de penser que leur ouverture initiale n'a pas été perçue lors du décapage. Deux correspondent à des trous de poteau (US 1054 et 1055) très proches et isolés au sein du site. Il ne faut pas exclure que d'autres éléments de même nature n'ont pas été détectés lors du décapage initial. Tout deux offrent un diamètre proche de 0,40 m pour une profondeur conservée de 15 cm. La fosse contiguë 1053 a été fouillée seulement en partie. Dotée de bords verticaux, elle est longue d'au moins 0,90 m et profonde de 20 cm. Ces trois creusements sont finalement recouverts par un remblai terreux renfermant des débris antiques (US 1024). Comme aucun mobilier ne permet d'apprécier leur chronologie absolue, on retiendra en définitive que ces structures sont postérieures à l'Antiquité.

La même imprécision concerne la fosse 1574 située au sud-ouest de l'emprise et qui a livré une pièce du III^e siècle comme rappelé ci-dessus. Elle perce le cailloutis 1134 de la phase 8 mais sa relation avec les états récents du *cardo* (phases 9 et 10) n'est pas connue. C'est donc par défaut qu'on la rattache à la phase 11. D'après son emplacement, elle a très peu de chances d'être contemporaine du creusement 1034. De plan ovale, elle mesure 1,90 m par 1,30 m. Son comblement, l'US 1573, est un sédiment argileux englobant quelques plaquettes de schiste et des terres cuites antiques. Seuls deux tessons gallo-romains y ont été prélevés. D'après leurs caractéristiques techniques, ils sont antérieurs à l'imitation radiée de Tétricus.

Trois autres trous de poteau ont été rencontrés dans cette partie du site (US 1036, 1037 et TP non fouillé). Ils percent de nouveau le cailloutis 1134 et sont devenus lisibles pour 1036 et 1037 à 34,40 m. Ce dernier, profond de 15 cm, présente la particularité d'être coupé par l'aménagement 1034. Par défaut, on suppose que 1036 est également antérieur à ce creusement. D'un diamètre de 16 cm pour une profondeur de 12, un bloc de calage en schiste était encore en place (**fig. 203**). Il est comblé par un limon brun foncé (US 1035).

L'aménagement le plus significatif pour la période reste le creusement 1034 qui traverse le site du nord au sud⁴⁹. Adoptant d'abord un tracé curviligne au nord où il est détruit par la fosse 1629 beaucoup plus récente, il file ensuite en direction du sud-est. La construction de la Maison du Peuple en a alors gommé toute trace. En

définitive, on le suit tout de même sur une distance de 18 m et il a été intercepté par 6 coupes (**fig. 204**). Seules trois d'entre elles sont implantées en fonction de son parcours (**fig. 202**). Il comporte alors un profil à bords verticaux et un fond plat. Un profil analogue se perçoit sur les coupes 2 et 12. Son ouverture est variable : 0,50 m sur la coupe 25, 0,90 m sur la numéro 41 et 1 m sur l'axe 43. La largeur minimale s'explique certainement par le fait qu'il entaille à cet endroit la voirie sur toute sa hauteur. Rappelons aussi qu'il coupe sur l'axe 43 le comblement de la tranchée de récupération du mur 1564 (UC 16, phases 9 et 10).

Sa profondeur est assez régulière, de l'ordre de 30 à 40 cm. Sa base montre en outre l'aménagement d'un pendage du nord au sud, beaucoup plus atténué cependant dans la moitié méridionale du tracé, depuis l'axe 25. Une légère remontée est d'ailleurs notable à la hauteur de l'axe 41.

Le creusement 1034 est synchrone de deux empreintes qui se développent de part et d'autre et de façon parallèle (**fig. 201** US 1507 et 1374 et **fig. 202**, coupe 25). L'US 1374 entaille les niveaux de voirie des phases 9 et 10 (*cardo* états 6 et 7) et mesure 20 cm de large⁵⁰. L'empreinte 1507 a été repérée sur deux mètres. On la perd assez vite au nord, tandis qu'au sud, elle coupe les cailloutis antérieurs à la phase 9 avant de s'achever en arrondi. Elle est profonde de 10 cm au maximum tout en offrant un pendage du sud vers le nord. Ces deux saignées sont interprétées comme des ornières synchrones du creusement 1034 puisque ces vestiges appartiennent de toute évidence à un chemin. D'ailleurs, le pendage de l'ornière 1506 s'explique par un enfoncement plus profond des attelages au passage de l'ancienne limite fossoyée orientale de la rue antique. Une fois celle-ci franchie, les chariots roulent sur une surface plus solide, expliquant la destruction minime occasionnée aux cailloutis de circulation antérieurs à la phase 9 (**fig. 205**). En revanche, l'aspect beaucoup plus sommaire de la chaussée des phases 9 et 10 a conduit à une rapide dégradation. C'est par conséquent une circulation d'attelages, bien postérieure à l'Antiquité qui est à l'origine de sa disparition au sud de la fouille.

L'aménagement 1034 est dès lors interprété comme un caniveau, peut-être axial. Ses bords verticaux et son fond plat argumentent en ce sens. Un cuvelage en bois est d'ailleurs parfaitement envisageable. Son remplissage (US 1033=1339=1563) est formé d'une terre sombre homogène, de texture fine, avec quelques matériaux antiques piégés et des fragments d'ardoises.

A la fin de la période, son comblement est scellé au sud par un sol en cailloutis dont seul subsiste un lambeau (**fig. 201**, US 1109). Au nord, le caniveau 1034 est recouvert par un dépôt terreux sombre (US 1562) renfermant quelques matériaux antiques. Cette couche, qui signe l'abandon du chemin, évoque une terre de jardin ou agricole⁵¹. Une séquence similaire est observable sur la coupe 41 où le caniveau est recouvert par un sédiment brun foncé (US 1556) renfermant quelques matériaux gallo-romains et 21 fragments de céramique. Cinq d'entre eux sont attribuables à l'époque moderne.

Aucun jalon chronologique n'autorise à dater l'apparition de ce chemin. En revanche, plusieurs tessons et monnaies permettent de discuter de son abandon. A la hauteur de l'axe 25, le comblement 1339 du caniveau a livré un denier du duc de Bretagne Jean III le Bon (1312-1341). La couche 1562 contient deux autres monnaies (*infra fig. 214*). La première est aussi une émission du Duché de

49. Ce creusement avait été repéré dans le sondage 2 du diagnostic (US 7, Pouille 2012, fig. 10).

50. Sur l'axe 25, ces niveaux à l'ouest de 1374 ont été fouillés avant le relevé de la coupe.

51. La couche 1562 a été ôtée à la mini-pelle ; elle n'apparaît pas donc sur l'axe 43.

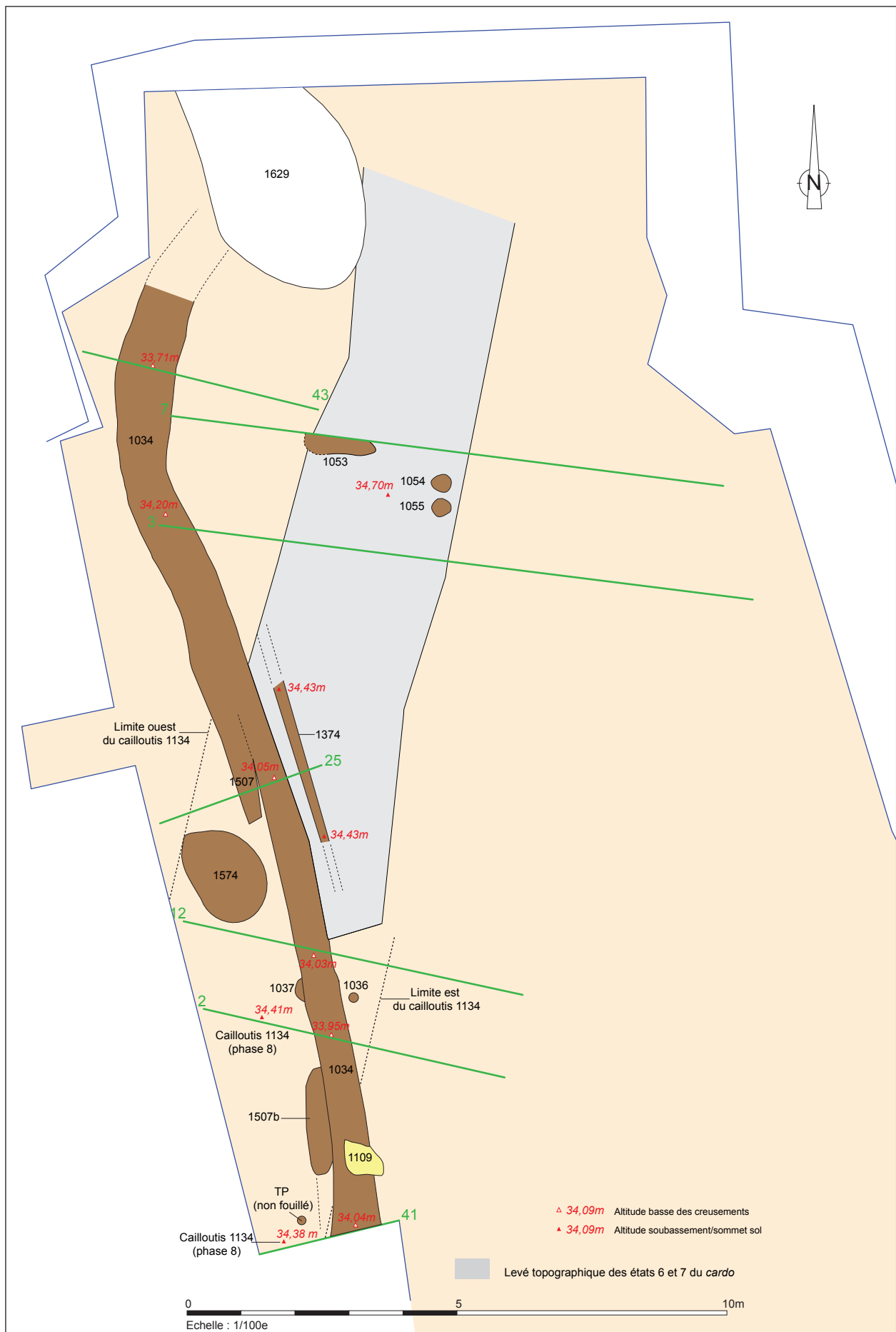


Fig. 201 Plan des vestiges de la phase 11 © A. Desfonds-Inrap

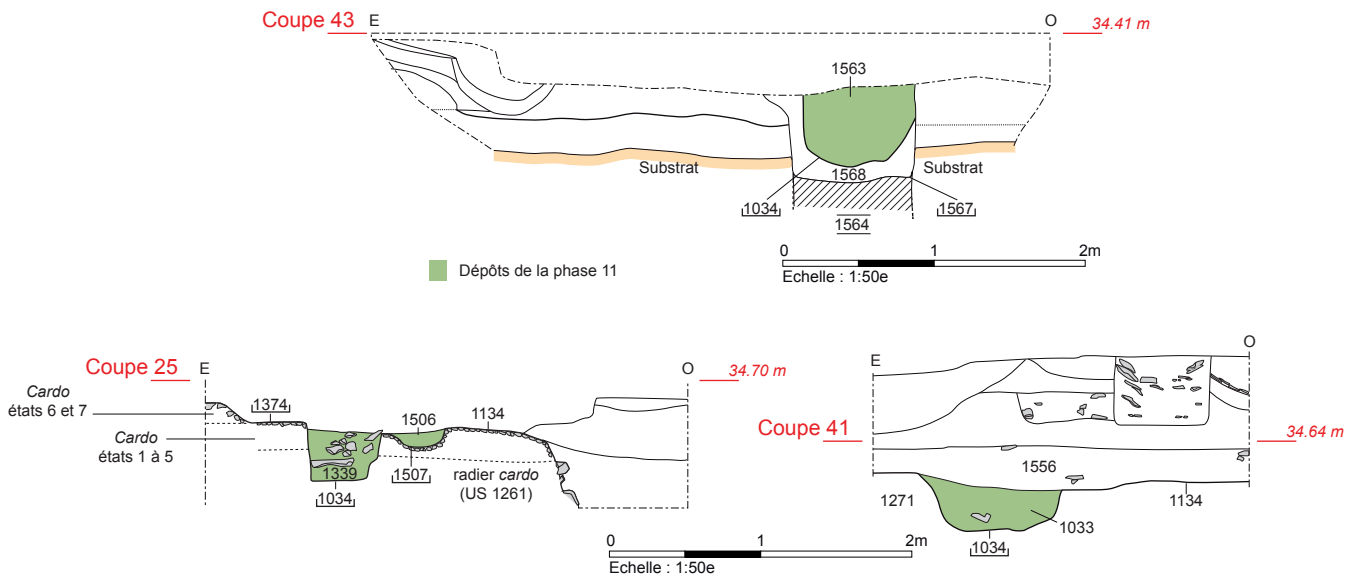


Fig. 202 Coupes 43, 25 et 41-Dépôts et aménagements de la phase 11 © A. Desfonds-Inrap



Fig. 203 Axes 2 et 12-Vue depuis le nord de la fosse 1032 (phase 11), de l'aménagement 1034 et des négatifs de poteaux 1036 et 1037 entamant les niveaux de voirie © S. Le Berre-Inrap, 25.06.2014-371



Fig. 205 Détail depuis le nord du caniveau 1034 et à droite de l'ornière 1507. A gauche, la coupure franche des derniers niveaux de voirie signale l'emplacement de l'ornière 1374 © G. Jouquand-Inrap, 04.08.2014-1851



Fig. 204 Vue du site depuis le bâtiment du jeu de Paume. On perçoit bien le parcours du creusement 1034 qui coupe le cardo et l'érosion des dernières bandes de roulement. L'ornière 1374 se devine aussi en limite sud des dernières recharges de la rue © R. Ferrette-Inrap, 10.07.2014-900

Bretagne, mais plus ancienne (Jean I^{er} le Roux, 1237-1286). La seconde, pliée et corrodée, est sans doute un billon dont la datation du XV^e siècle n'est pas certaine (*infra* Annexe 2). Entre les axes 2 et 12, le remplissage du caniveau (US 1033) a emprisonné 57 tessons. Au sein de ceux-ci, on mentionnera la présence d'un pichet à bec pincé et col cannelé en grès de Normandie datable du XVI^e siècle. Avec 8 fragments de céramiques dont 5 de l'époque moderne, la couche 1339, équivalente à l'US 1033, n'apporte guère de compléments. C'est également le cas à la hauteur de l'axe 43 où le comblement du caniveau (US 1563) renferme des vases des XV^e et XVI^e siècles pour les plus récents (6 tessons), associés à des productions médiévales (10 fragments). La couche 1562 qui scelle dans ce secteur cet aménagement contient également un bord de pot à lèvre horizontale en méplat des XV^e et XVI^e siècles. En définitive, un faisceau d'indices fixe l'abandon du chemin dans le courant du XVI^e siècle.

2.6.2 Phase 12 : le devenir du site après l'abandon du chemin

2.6.2.1 Les données planimétriques

Elles sont très restreintes. Seuls la maçonnerie 1006 (*infra* ci-dessous) et deux creusements sont assurément postérieurs à la phase 11, les fosses 1032 et 1629 (*fig. 207*). La première coupe à la hauteur de l'axe 12 le caniveau 1034 et pour la période antique le fossé 1131 de la phase 10. Il s'agit d'un creusement quadrangulaire aux angles arrondis mesurant 1,65 m d'est en ouest et 1 m du nord au sud. Conservée sur 0,40 m de haut, ses bords obliques sont réguliers et son fond plat entaille le radier du *cardo* C3 (*supra* *fig. 203*). Son comblement (US 1031) comprend de nombreuses plaquettes de schiste englobées dans un sédiment brun intégrant des nodules de mortier jaune. La destination de cette fosse n'est pas connue mais la présence de mortier sableux laisse croire

à un aménagement maçonné démonté. La céramique retrouvée au sein de l'US 1031, au demeurant très réduite en quantité (3 tessons), place son installation au plus tôt à la fin du XV^e siècle d'après l'aspect des pâtes.

Au nord de la fouille, la fosse 1629 est un ample creusement dont l'ouverture s'effectuait bien au-dessus de l'arrêt du décapage. Ayant fait l'objet seulement d'un levé topographique simple, sa fonction n'est pas connue. La céramique recueillie au moment de sa découverte (140 tessons) permet de dater son comblement du XVII^e siècle (*fig. 206*).

La maçonnerie 1006, de direction nord-ouest/sud-est, correspond au mur M. 1 du diagnostic dont la construction était placée à la fin de l'époque médiévale ou au début de l'époque moderne d'après quelques tessons découverts dans la couche antérieure à son édification (Pouille 2012, p. 17). Sa direction s'écarte très nettement de la trame antique et est conforme à l'orientation du bâtiment du jeu de paume. Une des deux interprétations proposées par D. Pouille était d'ailleurs celle d'un mur de clôture précédant de peu la construction de cet édifice. Il s'agit d'une maçonnerie de schiste liée à l'argile.

Celle-ci a été suivie sur une longueur de 6 m lors de la fouille, mais le décapage a malheureusement écarté plusieurs assises encore en place. Il est néanmoins assuré que sa partie supérieure a été complètement récupérée. Ce point est d'ailleurs conforté par la découverte de la continuité de sa tranchée de récupération (US 1005) sur une distance de 3,50 m. De nouveau, celle-ci a été arasée lors du décapage initial. Toutefois, sa présence sur la coupe 41 (*infra*-ci-dessous) autorise à restituer le tracé du mur 1006 avec une certaine fiabilité. En définitive, il se présente comme une maçonnerie ne disposant d'aucun retour ou refend et qu'on perçoit sur une distance de plus de 15 m. Cet aspect confirme une vocation de mur de clôture. En outre, il est assuré, d'après sa situation au sein de la stratigraphie, qu'il est postérieur au chemin médiéval de la phase 11 et antérieur à la transformation de la salle du Pélican en chapelle (*fig. 208*).



Fig. 206 Illustration du mobilier découvert au sommet de la fosse 1629 © F. Labaune-Jean-Inrap

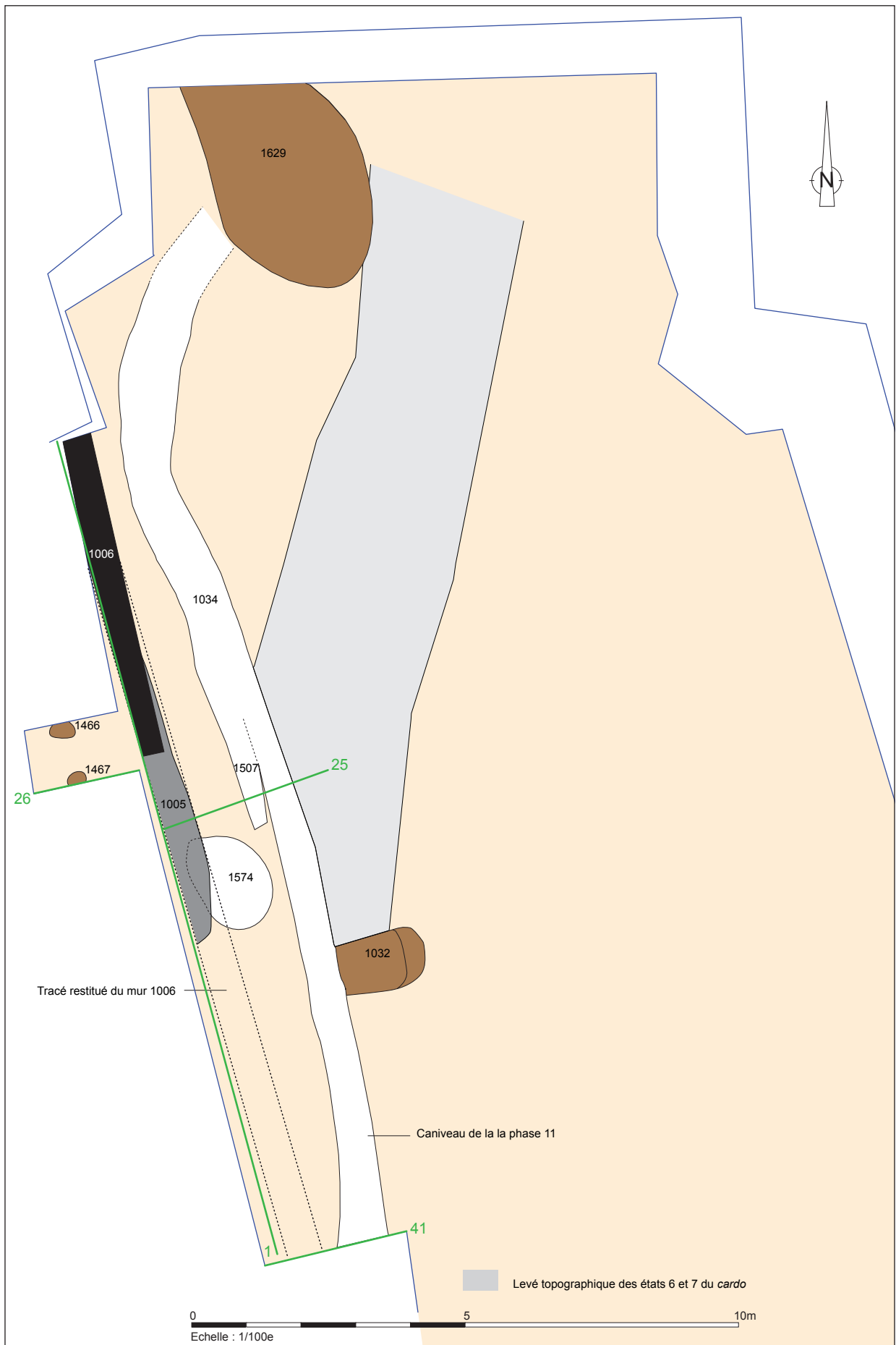


Fig. 207 Plan des vestiges de la phase 12 © A. Desfonds-Inrap



Fig. 208 Coupe 41 depuis le nord montrant le fantôme du mur 1006. A l'arrière plan, le mur de l'état chapelle. Le caniveau 1134, au pied de la coupe, n'est pas encore fouillé © G. Jouquand-Inrap, 06.08.2014-1948

2.6.2.2 Les coupes 1, 26 et 41

Les principaux renseignements sur le devenir du site après l'abandon du chemin de la phase 11 découlent de trois coupes stratigraphiques. La première, la coupe 41, a été dressée à la fin de l'opération. Son objectif était de fixer le parcours du mur 1006 et de déterminer quels dépôts pouvaient être associés à son fonctionnement. La coupe 26 a été relevée à la suite d'un sondage opéré dans la berme qui court tout le long du mur gouttereau oriental du bâtiment du jeu de paume. L'emplacement de cette excavation a été déterminé avec la responsabilité de l'étude du bâti et implanté à un endroit stratégique pour la compréhension de l'édifice. Bien que la séquence antique n'ait pas été atteinte, elle permet de discuter de l'évolution du site après la phase 11 et précise les données de l'axe 41. En revanche, la coupe 1 est d'exploitation plus délicate. Dressée au droit de la berme à l'issue du décapage mécanique, son positionnement se révèle des plus fâcheux. Comme le montre parfaitement la **fig. 209**, elle prend en écharpe le mur 1006 ou sa tranchée de récupération 1005, largement effacée lors du décapage mécanique afin d'atteindre les dépôts plus anciens⁵². On perd par conséquent la tranchée 1005 vers 5,80 m sur l'axe 1 (le 0 étant au sud). Concernant la stratigraphie, cette projection met parfaitement en exergue que, jusque la limite nord du sondage 26, l'axe 1 passe au-dessus de l'arase de la maçonnerie. Tous les dépôts rencontrés au nord du sondage sont par conséquent postérieurs à son fonctionnement et précèdent de sa récupération ou d'apports de remblais scellant le comblement de la tranchée 1005 (US 1009 et 1003). A la hauteur du sondage 26, les choses commencent à s'inverser, l'axe 1 est alors au contact présumé du flanc ouest de la maçonnerie 1006. Au sud de la coupe 26, l'axe 1 est désormais positionné à l'ouest du mur, d'abord en limite de sa tranchée d'épierrement, puis très franchement en retrait de sa projection pour les cinq premiers mètres du relevé. La sédimentation observée est alors très différente et les dépôts se rattachent à plusieurs séquences, certains étant antérieurs au mur et d'autres contemporains de son fonctionnement. L'examen de la coupe 41 confirme pleinement ce point puisque la stratigraphie y est différente de part et d'autre de la tranchée de récupération de 1006. Ajoutons à cet exposé que la lecture de la coupe 1 est uniquement une vision verticale et non le résultat

52. Sur cette figure, nombre de dépôts de la coupe 1 reste en blanc compte tenu des relations stratigraphiques incertaines.

d'une fouille stratigraphique. Certaines couches, à l'instar de 1015, peuvent ainsi regrouper plusieurs dépôts difficilement individualisables, surtout au sommet de la stratigraphie.

2.6.2.3 Le site du 10-12 de la rue Saint-Louis avant la création du mur 1006 (phase 12-état 1)

L'installation du mur 1006 se produit après une époque où le site semble être retourné à un état agricole, au sens large du terme. Cette hypothèse s'appuie d'abord sur la lecture de la coupe 41 sur laquelle le comblement du caniveau 1034 est recouvert, comme exposé ci-dessus, par une couche terreuse, l'US 1556. On lui associe la couche 1018 qui offre un faciès similaire et qui est aussi présente sur la coupe 1⁵³. Sur cette dernière, elle donne l'impression de recouvrir la couche 1020, ce qui n'est sans doute pas le cas. Cette dernière est décrite comme une bande d'argile orangée à l'ouest du mur qui apparaît à 34,65 m. Cette cote semble exclure un fonctionnement synchrone avec 1006 et peut-être faut-il l'interpréter comme les vestiges d'un aménagement antérieur. Une autre solution plus convaincante est de la considérer comme les restes de la récupération du mur, lié à l'argile rappelons le, car elle est au contact de la tranchée d'épierrement de la maçonnerie. Elle est d'ailleurs principalement présente sur la coupe 1 à la hauteur de la tranchée 1005, ce qui n'est sans doute pas anodin. Enfin, la découverte de 2 tessons modernes dans l'US 1020 est aussi un argument à verser au dossier. Quoi qu'il en soit, on associe à l'US 1018 le dépôt 1019, au faciès analogue (dépôt terreux homogène avec des éclats de terre cuite). Là encore, la coupe 1 donne l'impression que ce dépôt est postérieur au mur, ce qui n'est pas le cas. En effet, la continuité de la couche 1019 a été retrouvée à la hauteur de l'axe 26 où elle a reçu le numéro 1458⁵⁴. Le faciès de cette dernière est similaire aux US 1018 et 1019 (dépôt terreux sombre). Elle est alors clairement percée par la tranchée de fondation du mur 1006 (US 1007). Deux trous de poteau (US 1467 et 1469) s'inscrivent aussi dans l'US 1458 (**fig. 210**). Partiellement dégagés en plan, leur comblement est formé principalement de très nombreuses plaquettes de schiste bleu, certaines de chant participant d'un calage. Il est difficile d'attribuer une fonction à ces négatifs distants de 0,45 m. Aucun mobilier n'a été retrouvé dans l'US 1458, en raison très certainement de l'absence d'exploration manuelle.

2.6.2.4 La création du mur 1006 (phase 12-état 2)

D'après la coupe 41, la séquence précédente est suivie de la création du mur 1006, entièrement démonté dans cette partie de la fouille. Il ne subsiste plus qu'au travers de sa tranchée récupération, l'US 1005, légèrement supérieure à 0,60 m et conservée sur 0,45 m de haut. De part son profil régulier et ses relations avec les couches situées de part et d'autre, on estime que le gabarit de 1005 correspond à celle du mur 1006. Concernant ce dernier, le fond de l'US 1005 est situé à 34,75 m sur la coupe 41. Or, sur l'axe 1, la cote inférieure de 1006 est aux alentours de 34,50 m⁵⁵. Il faut dès lors conclure à l'existence d'un pendage sud-nord de sa tranchée de fondation (US 1007). Cet aspect pourrait traduire une

53. L'US 1556 correspond à la fouille manuelle d'un lambeau de 1018 qui n'a pas été enlevé lors du décapage.

54. L'US 1458 équivaut à l'US 213 de l'étude du bâti.

55. Cette cote a été confrontée au levé topographique et s'accorde avec le niveau d'apparition de 1006 figurant sur le plan masse du site.

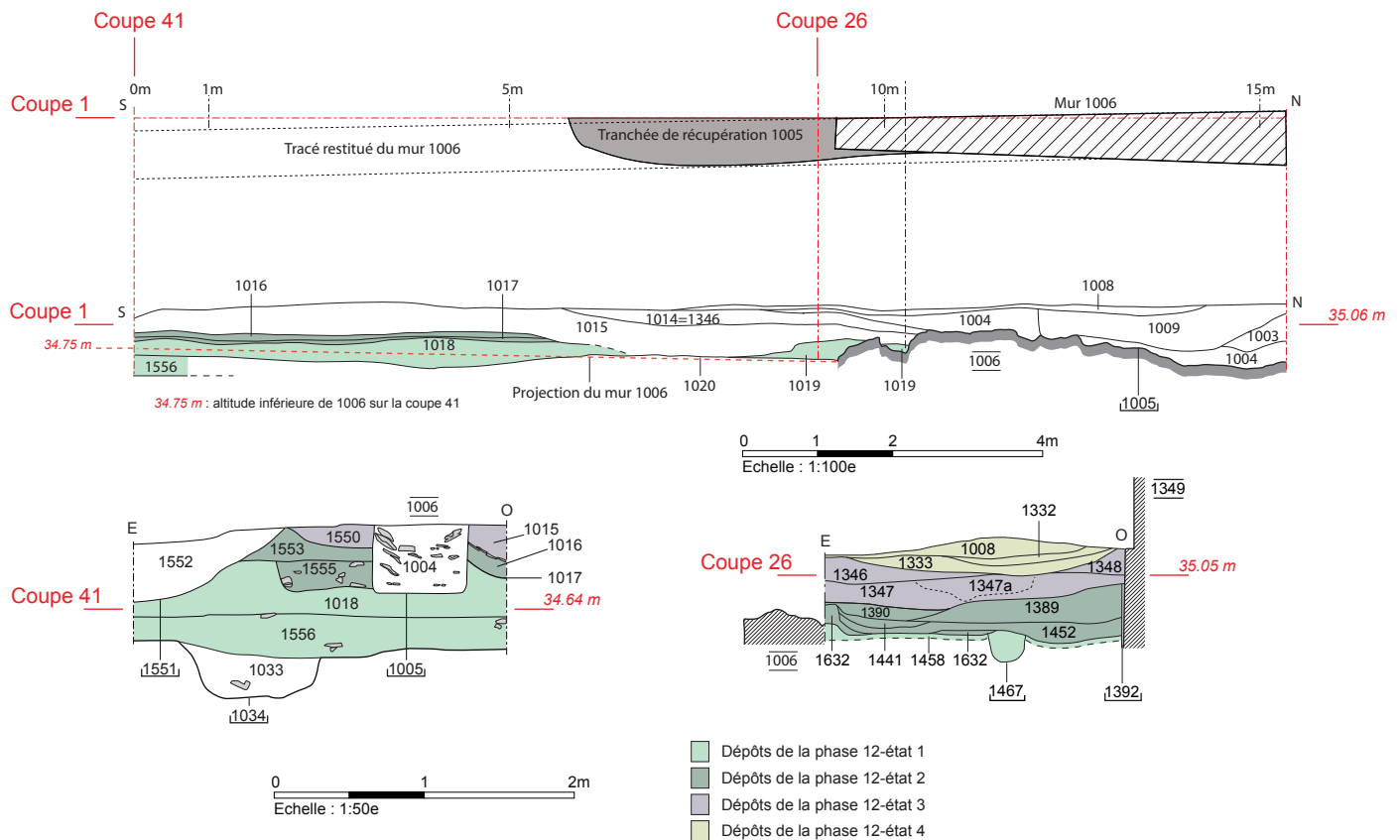


Fig. 210 Vue depuis le nord des négatifs de poteau 1467 (en haut) et 1469 installés dans l'US 1458 © M. Millet-Inrap, 29.07.2014-664

inversion de la topographie du terrain au regard de la période antique, bien que le sommet de la couche de terre 1018=1019=1458 dans laquelle s'installe le mur 1006 offre un pendage quasi-nul. Il culmine à 34,95 m sur la coupe 41 puis se trouve à 34,85 m aux angles des coupes 41 et 1. D'après cette dernière, son profil nord-sud de varie guère puisque son toit est à 34,89 m au contact des restes du mur 1006 (coupe 1, US 1019). Cette altitude est supérieure d'une quinzaine de centimètres à celle relevée sur la coupe 26 où la couche 1458 semble d'ailleurs avoir subi un terrassement secondaire d'après son profil particulier (*supra* fig. 209).

Une autre solution propose un apport de remblai massif dans la partie nord de la fouille dont la stabilité serait garantie par le mur 1006 qui nécessiterait alors un ancrage plus profond et aurait un rôle de soutènement.

Les couches que l'on associe au mur 1006 valident-elles cette proposition ? A la hauteur de la coupe 41, la tranchée 1005 est longée sur un son flanc est par un dépôt riche en matériaux de construction (*supra* fig. 209, US 1555). Un dépôt similaire (US 17) est signalé par D. Pouille sur le flanc est du mur M. 1 du diagnostic. Il recouvre alors un remblai de terre végétale, l'US 18, qui correspond aux US 1018=1019=1458 de la fouille (Pouille 2012, fig. 10, coupe 2 et fig. 14). L'US 17 a été interprétée comme un niveau de travail associé à l'édification du mur M. 1. Une telle proposition pourrait s'appliquer à l'US 1555. Toutefois, la base de celle-ci correspond pratiquement au fond de la tranchée 1005 du mur 1006 sur la coupe 41. Cette relation impliquerait une réalisation de la maçonnerie dans une tranchée beaucoup plus large que celle-ci et un appareillage depuis sa base. Toujours sur la coupe 41, la tranchée 1005 contient à l'ouest le développement des US 1017 et 1016. La première est posée sur le remblai de terre 1018. Elle est décrite comme une couche de graviers et plaquettes de schiste avec un liséré d'oxydation au contact de 1018. La seconde est une argile plastique grise à noire, compacte et homogène qui évoque de toute évidence une accumulation d'eau et le dépôt de particules fines. Ces deux couches sont présentes dans la moitié sud de la coupe 1 (fig. 211). On les perd en effet pratiquement à la hauteur de la tranchée de récupération 1005. Elles apparaissent à des cotes régulières : entre 34,85 m et 34,89 m pour 1017 et 34,97 m pour 1016. On ne les retrouve pas sur la coupe 26 mais une nuance est à apporter. Le long du mur 1006, un cordon de plaquettes de schiste et de graviers, englobé dans une matrice argileuse ocre, a été observé (US 1632, fig. 212)⁵⁶. Sa relation stratigraphique avec le mur 1006

56. Lors de la fouille, ce cordon a été assimilé à 1015. Or, cette proposition s'est révélée incorrecte en post-fouille. Il a donc reçu un nouveau numéro.



Fig. 211 Coupe 1-partie sud. On distingue en partie inférieure le niveau de travail 1017 recouvert par le dépôt grisâtre 1016 © J. Cavanillas-Inrap, 25.06.2014-350

a été brisée lors du décapage et du nettoyage qui a suivi. Pourtant, il est tentant d'envisager un lien fonctionnel entre les deux. En effet, l'US 1632 apparaît à 34,85 m ce qui reste cohérent par rapport à la cote de l'US 1017. En outre, sa matrice est comparable à cette dernière. Sur la base de ces observations, on avance par conséquent une équivalence entre les couches 1632 et 1017. Reste à interpréter ce dépôt. D'après les descriptions, l'hypothèse d'un niveau de travail lié à la construction du mur 1006 apparaît recevable. Ce dépôt a ensuite pu servir de sol de cour sommaire, comme semble bien le révéler la nature de l'US 1016. Il est en effet très probable que les eaux de pluie se sont trouvées bloquées au moins partiellement par le mur 1006, entraînant la formation d'un dépôt vaseux, absent rappelons-le à l'est de celui-ci sur la coupe 41. En définitive, on conclut à un lien fonctionnel entre cette maçonnerie et les US 1017=1632 et 1016. Les cotes d'apparition des US 1017 et 1016 ne permettent pas par ailleurs de conclure à un apport massif de remblai dans la partie nord de la fouille qui aurait conduit à un ancrage plus profond du mur. Au contraire, c'est sans doute l'hypothèse inverse qui doit être envisagée, un apport de terre le long de la rue Saint-Louis qui explique la remontée du mur 1006 au sud de la fouille.

A la hauteur de la coupe 26, la couche 1632 est manifestement tronquée comme le souligne parfaitement la **fig. 212**. Une série de dépôt s'intercale alors entre celle-ci et la construction du mur 1349. Il s'agit tout d'abord de l'US 1452 qui est une couche terreuse brune englobant des plaquettes de schiste, des galets et des nodules d'argile orangée (*supra fig. 209*). D'après le mobilier recueilli (7 tessons), la formation de cette couche peut intervenir au début de l'époque moderne. Elle est ensuite recouverte par un remblai de démolition comprenant de nombreuses ardoises, dont plusieurs présentent des trous, associées à du mortier de chaux crème ou blanc (US 1441). Ces éléments traduisent manifestement l'existence d'un bâti, peut-être en cours de destruction ou de rénovation, dans l'environnement de la fouille. L'unique tesson est datable du XV^e ou XVI^e siècle. Il est difficile d'interpréter à l'aide de la seule coupe 26 la raison qui a entraîné la formation de ces deux US. A titre d'hypothèse, le raclage d'une zone devenue boueuse au fil des années est avancé. Elle explique au moins l'absence de l'US 1016 dans ce secteur.

Ce n'est sans doute pas la même cause qui a présidé à l'installation de l'US 1389, mais aucune explication ne peut être avancée en raison d'une vision trop restreinte. On retiendra juste qu'il s'agit d'un remblai hétérogène compact renfermant des plaquettes de schiste bleu et



Fig. 212 Coupe 26-Détail depuis le nord-ouest du cordon 1632 assimilé au niveau de travail 1017. La jonction stratigraphique avec le mur 1006 a été brisée lors des premiers nettoyages © M. Millet-Inrap, 29.07.2014-1583

pourpre et des nodules de mortier orange. L'US 1390 qui la recouvre offre un faciès très proche, mais elle est beaucoup moins compacte. Les 14 fragments de céramique de l'US 1389 datent de l'époque moderne et autorisent à situer sa formation au XVI^e siècle, d'après un bord de pot de type coquemar à lèvres obliques.

2.6.2.5 La création du mur 1349 (équivalent au mur 16 de l'étude du bâti, phase 12-état 3)

La couche 1390 de la coupe 26 clôt la séquence précédente. Une nouvelle s'ouvre avec l'édification du mur 1349 qui appartient à un bâtiment antérieur à la salle du Pélican. Sa tranchée de fondation (US 1392) perce le remblai 1389 (*supra fig. 209*, coupe 26), indiquant que le mur 1349 est une création qui doit prendre place dans le courant du XVI^e siècle. Son fonctionnement est associé au remblai 1347 dont l'épiderme a sans doute servi de surface de circulation comme le suggère un cailloutis de petits galets. Ce remblai recouvre la tranchée de fondation 1392 et comporte le long du mur des nodules de mortiers et des éclats de schiste sans doute en lien avec la réalisation de l'élévation du bâtiment. L'US 1347 doit donc regrouper plusieurs séquences difficilement compréhensibles sur une surface aussi restreinte. On en veut pour preuve le cailloutis formant une cuvette sur la coupe 26 (1347a) et qui semble couper par une empreinte circulaire évoquant un trou de poteau (**fig. 213**)⁵⁷.

Il est par ailleurs délicat de corréliser l'US 1347 avec des dépôts des coupes 1 et 41. D'après sa cote d'apparition et le raccord que l'on peut établir avec la première, ce remblai peut correspondre à l'US 1015 qui n'a jamais été fouillée manuellement et doit regrouper dans la réalité plusieurs couches. L'US 1015 recouvre le dépôt vaseux 1016 associé au fonctionnement du mur 1006, ce qui n'est pas incompatible avec cette formulation. En outre, sur la coupe 41, la couche 1015 ne se développe pas à l'est de la tranchée de récupération 1005 (*supra fig. 209*). Il faut alors envisager que le mur 1006 est toujours en élévation au moment de la création de la maçonnerie 1349. A l'est de 1006, l'installation du dépôt 1550 pourrait intervenir à la même époque, tandis que l'US 1553 antérieure serait liée au premier état de fonctionnement du mur 1006. L'observation de ces deux dernières US, simplement en coupe, ne permet guère de pousser plus loin la réflexion⁵⁸.

57. Concernant cette empreinte, il n'est pas impossible qu'elle appartienne à l'échafaudage lié à la création de la salle du Pélican.

58. L'US 1553 est coupée par un creusement (US 1551) conservé en partie sur la coupe 41 et pour lequel aucune interprétation n'est avancée.

A la hauteur de la coupe 26, la séquence s'achève avec l'installation des couches 1346 et 1348. La première est décrite comme un remblai sableux et verdâtre relativement homogène et renfermant quelques blocs de schiste. La différence avec l'US 1348 est minime puisque celle-ci se caractérise avant tout par une couleur brune et une compacité plus grande. Altimétriquement et stratigraphiquement, ces deux dépôts doivent correspondre à l'US 1014 de la coupe 1 dont le faciès est analogue à celui l'US 1348 (sédiment compact brun et homogène comprenant quelques plaquettes de schiste). Concernant les éléments de chronologie absolue, le remblai 1347 fournit 19 tessons dont 9 antiques. Sept autres appartiennent à un pot à lèvre rainurée dont la forme n'est pas antérieure au XVII^e siècle à Rennes. Les trois derniers correspondent à des récipients plus anciens, de la fin du XV^e ou du XVI^e siècle (assiette à glaçure verte et deux morceaux de grès). La présence du pot du XVII^e siècle est incompatible avec la date de création du mur 1349, antérieure au pignon du jeu de Paume. L'hypothèse d'une intrusion est envisagée puisque l'US 1347 a certainement connu des creusements secondaires comme le souligne le **fig. 213**. L'US 1346 livre aussi plusieurs tessons attribués au XVII^e siècle. Toutefois, aucun élément de forme n'est conservé et l'attribution chronologique repose sur l'aspect des pâtes. En outre, la formation de ce remblai peut précéder de quelques années la création de la salle du Pélican. Enfin, si l'US 1347 s'est trouvée perturbée, il en est certainement de même de la couche 1346. Le *terminus post quem* est dans ce cas moins problématique.



Fig. 213 Coupe 26-US 1247. Au centre du cliché un lambeau de niveau de circulation percé par une empreinte circulaire © R. Battais-Inrap, 23.07.2014-1306

2.6.2.6 La création du mur 1350 (équivalent au mur 18 de l'étude du bâti, phase 12-état 4)

La couche 1348 est ensuite coupée par la tranchée de fondation 1351 du mur 1350 qui correspond au pignon nord du jeu de paume. D'après le profil des US 1348 et 1346, la création de ce mur s'est peut-être accompagnée de terrassements préparatoires à l'est du futur bâtiment. L'apparition de 1350 signifie surtout le dérasement partiel de l'édifice antérieur auquel appartenait le mur 1349. On associe à la construction du pignon 1050 l'US 1333 (*supra* **fig. 209**, coupe 26). Celle-ci est constituée d'un lit de plaquettes et d'éclats de schiste qui désigne de toute évidence un niveau de travail qui apparaît vers 35,15 m. Celui-ci est ensuite recouvert par un remblai brun englobant quelques morceaux de schiste et de la céramique (US 1332). La séquence se termine avec l'installation de l'US 1008 qui est un remblai très meuble

comprenant de nombreuses ardoises, des fragments de céramiques, de la faune, des pierres, ainsi que des morceaux de pipes en terre blanche et un minuscule dé à jouer.

La surface de 1008 a manifestement servi de niveau de circulation comme l'atteste les nombreuses ardoises reposant à plat et certains fragments de céramiques. Cependant, il est impossible de situer à quelle période. Il faut à cet égard rappeler que les murs extérieurs du jeu de paume ont été revêtus d'un enduit ciment au XX^e siècle. Cette entreprise a nécessité un terrassement des remblais s'appuyant contre le gouttereau oriental du bâtiment. Or, il est assuré que le sommet de la couche 1008 signale l'arrêt de ces terrassements puisqu'il correspond à la base de cet enduit. Dans ce cas, l'US 1008 est certainement tronquée et pouvait être à l'origine beaucoup plus épaisse. Concernant les datations, les jalons proviennent avant tout de la céramique et du numéraire. Sur un plan général, 16 monnaies et jetons de Nuremberg de l'époque moderne ont été découverts sur le site. Cinq objets proviennent du secteur d'étude antique et non pas été géo-référencés car ils ont été rencontrés très haut⁵⁹. Les 10 autres ont été prélevés dans la berme courant le long du jeu de paume (**fig. 214**). Deux ont été découverts en fouille lors de la réalisation du sondage et de la coupe 26. La couche 1333 a ainsi livré un probable double tournois de la principauté des Dombes de la première moitié du XVII^e siècle. L'US 1008 contient également un double tournois émis en 1636. La surface de l'US 1015 a fourni 2 deniers tournois de la principauté des Dombes (première moitié du XVII^e siècle), ce qui ne s'accorde pas avec sa position au sein de la stratigraphie, du moins telle qu'est envisagée puisque l'US 1015 serait antérieure à la construction de la salle du Pélican. Cet aspect montre bien que cette couche doit intéresser plusieurs épisodes stratigraphiques impossibles à distinguer sur la coupe 1. Hormis ces 4 quatre éléments, les six derniers ont été découverts en surface de la berme. Il s'agit de 2 deniers tournois (mobiliers 23, 24 et 25) et de 3 doubles tournois (21, 18 et 22) de la première moitié du XVII^e siècle. Aucun liard n'est recensé ce qui pourrait suggérer un arrêt de la fréquentation de la salle du jeu de paume vers les années 1650. Comme on vient de le mentionner, le terrassement des terres lors de la pose de l'enduit ciment a certainement entraîné une perte d'informations sur la circulation monétaire.

Concernant la céramique, la couche 1008 renferme 77 tessons dont 74 modernes (**fig. 215**). Le *terminus post quem* est fourni par la mention de l'année 1644 sous forme d'estampille sur un pot cylindrique à bord vertical et extrémité rainurée. Manifestement, la formation de cette couche serait bien postérieure à la création de la salle du Pélican. La découverte d'une épingle de linceul tendrait même à prouver qu'elle daterait de la transformation du bâtiment en chapelle, hypothèse qui n'est pas invraisemblable si la couche 1008 a bien été terrassée. Deux objets de nature identique sont présents dans l'US 1333. Ils sont associés à 42 tessons dont plusieurs sont attribuables sans contestation possible au XVII^e siècle (**fig. 216**).

59. Mobiliers 20, 43, 18 et 2031 (2 monnaies dans ce dernier cas).

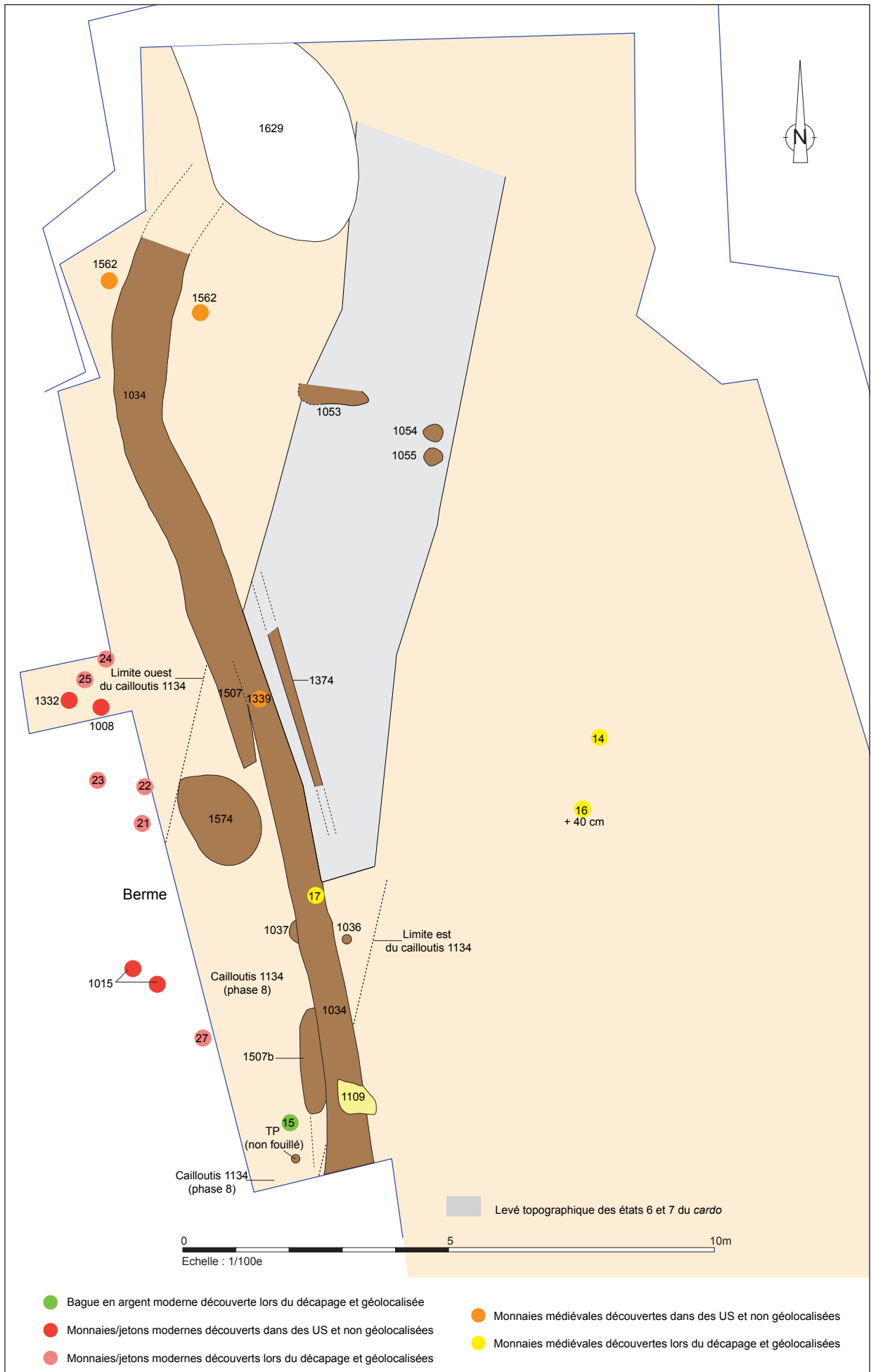


Fig. 214 Répartition spatiale des monnaies médiévales et modernes © A. Desfonds-Inrap



Fig. 215 Illustration du mobilier de l'US 1008. © F. Labaune-Jean-Inrap



Fig. 216 Illustration du mobilier de l'US 1333. © F. Labaune-Jean-Inrap

2.6.2.7 La question de la destruction du mur 1006

Le dernier point qui doit être éclairé concerne la destruction du mur de clôture 1006, en se basant uniquement sur la coupe 1 qui est la seule à compiler certaines données. La coupe 26 n'est d'aucune aide car les relations stratigraphiques avec le mur sont brisées.

Comme évoqué ci-dessus, ce mur a certainement fonctionné avec le soubassement 1349. Sur la coupe 1, sa récupération est illustrée par le dépôt 1004 qui est un remblai de plaquettes de schiste bleu englobées dans un limon brun et considéré comme les déchets du démontage du soubassement. Ce dépôt recouvrirait l'US 1014, assimilée à l'US 1346 de la coupe 26. Or, l'installation de cette dernière se produit, comme on vient de voir avant l'édification de la salle du Pélican. Dans ce cas, la destruction du mur 1006 interviendrait juste avant la création de celle-ci. Cette proposition semble validée par le recouvrement de l'US 1004 par le dépôt 1008, assurément contemporain du mur 1050. Toutefois, si l'installation de l'US 1008 est bien postérieure à la construction de ce dernier, elle peut avoir été apportée lors de la transformation de l'édifice en chapelle. En outre, la liaison entre les couches 1014 et 1004 a été observée au plus mauvais endroit en coupe, ce qui fausse la réflexion. En définitive, il est difficile de se prononcer sur la période de destruction du mur 1006. Elle interviendrait au plus tôt au moment de la construction de la salle du Pélican, au plus tard vers le milieu du XVII^e siècle d'après le mobilier de l'US 1008 et assurément avant la transformation de l'édifice en chapelle.

3. Éléments de synthèse

L'analyse stratigraphique du site gallo-romain du 10-12 rue Saint-Louis montre très clairement une occupation qui s'étage depuis le début de notre ère jusqu'au milieu du IV^e siècle. Les évolutions mises en évidence sont résumées sur les **fig. 217** et **218**. Il reste pour conclure

sur l'époque gallo-romaine, et l'évolution qui s'en suit, à déterminer les lignes de forces du site et ses apports à la connaissance de la naissance et du développement de la ville de Rennes.⁶⁰

60. Si les périodes médiévales et modernes sont évoquées dans les lignes qui suivent, nous renvoyons le lecteur au volume 2 du RFO pour de plus amples informations.

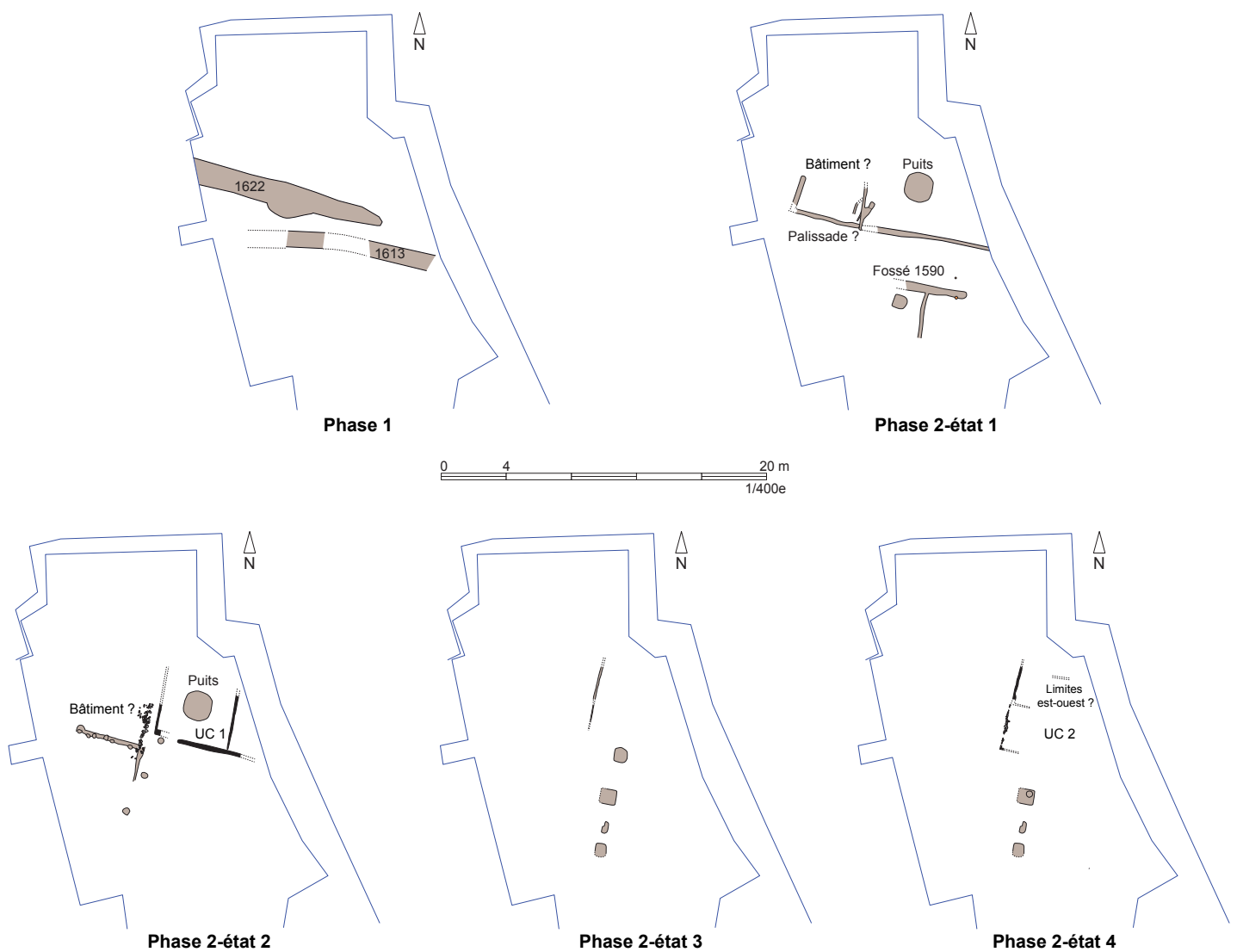


Fig. 217 Plans simplifiés des phases 1 et 2 © A. Desfonds-Inrap

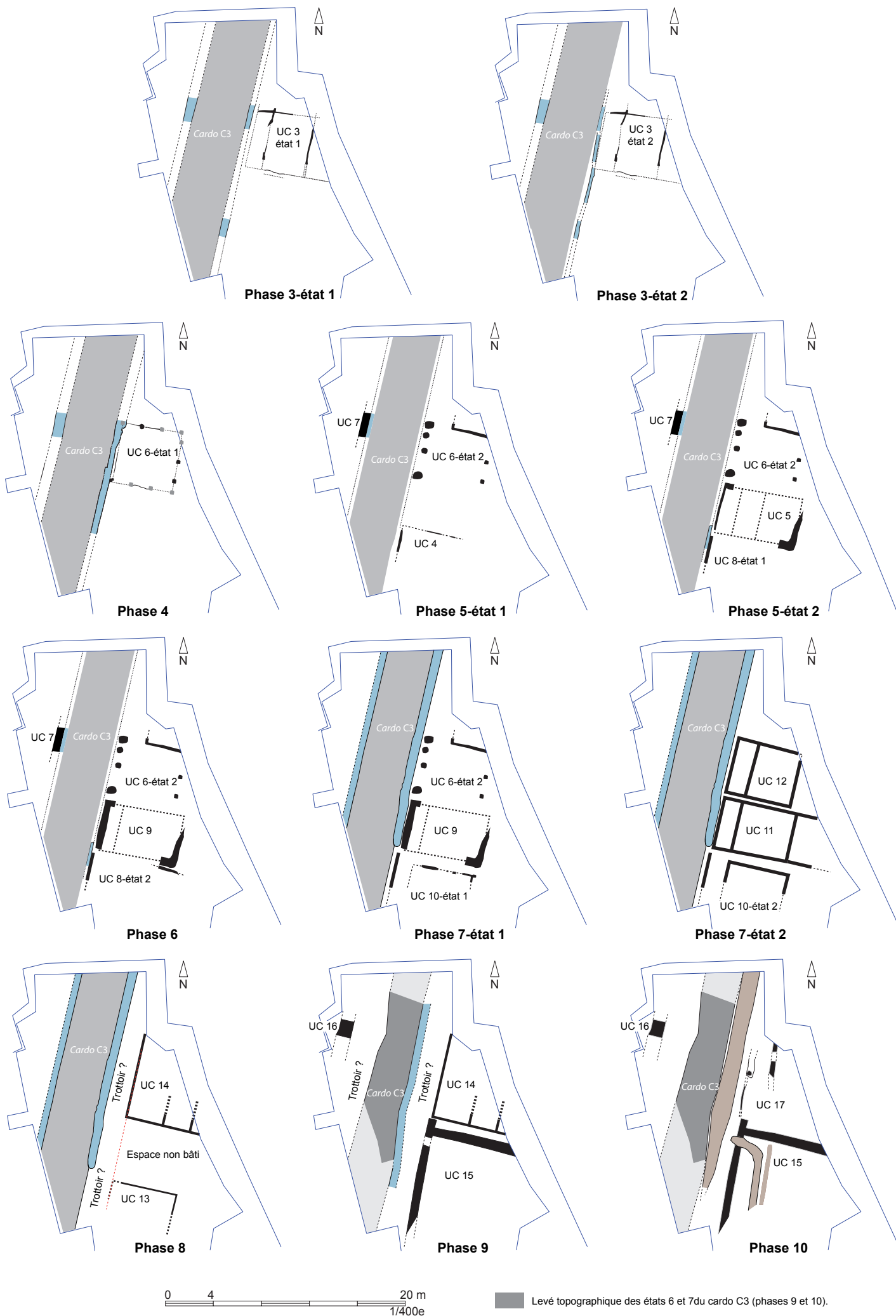


Fig. 218 Plans simplifiés des phases 3 à 10 © A. Desfonds-Inrap

3.1 L'espace public : le *cardo* C3

3.1.1 Statut et conception du *cardo* C3

L'élément structurant l'occupation reste au premier chef le *cardo* C3 reconnu pour la première fois par D. Pouille le long de la rue d'Echange en 2003. A l'époque, la largeur utile de la bande de roulement était estimée à 4,70 m au maximum pour se réduire de façon significative lors de sa dernière phase d'utilisation (Pouille 2003, p. 3). La fouille de 2014 permet une approche plus fine des chaussées successives dont les largeurs sont compilées dans le **tab. 63**.

Période	Largeur de la bande de roulement
Phase 3	4,45 m
Phase 4	4,20 m
Phase 5	4 m
Phase 6	4 m
Phase 7	3,75 m au nord ; 4 m au sud
Phase 8	3,75 m au nord ; 4 m au sud
Phase 9	> 3 m
Phase 10	> 3 m

Tab 63 Estimation de la largeur de la bande de roulement du *cardo* C3 en fonction des périodes

La chaussée la plus large est celle de la phase initiale, la troisième, dont la bande de roulement approche 4,45 m (15 pieds). On observe ensuite une réduction progressive des surfaces carrossables avec néanmoins une incertitude pour les phases 9 et 10 puisqu'il est probable que la dernière grande réfection soit conservée seulement partiellement. Quoi qu'il en soit, cette réduction progressive de la chaussée se retrouve sur d'autres sites rennais, à l'image de celui du couvent de La Visitation où le tracé du *cardo* C4 est très instable durant le Haut-Empire (Chevet et *al.* à paraître). La connaissance de l'envergure de la chaussée initiale permet surtout de discuter du statut du segment fouillé en 2014 au sein de la trame antique de Rennes.

Cette dimension apparaît très réduite par rapport à celles de la plupart des axes abordés lors des interventions dans les différents quartiers nord de Rennes antique. Sur le site de La Visitation, le premier état du *cardo* C4 mesure 5,60 m. Ses évolutions aboutiront cependant à une rue large de seulement 4,40 m à la fin du Haut-Empire (Chevet et *al.* à paraître). Toujours sur ce site, le *decumanus* dispose dès sa conception d'une largeur de près de 6 m, qui fluctuera très peu jusqu'au III^e siècle. Cet axe est d'ailleurs présumé être le *decumanus maximus*. Une dimension de 6 m intéresse également le *cardo* C2 étudié sur les sites de la rue de Saint-Malo et du couvent des Jacobins par les équipes de G. Le Cloirec et dont le parcours au sein de la ville antique en fait un axe majeur de la ville (Le Cloirec 2008, p. 279). Il intègre d'ailleurs une cinquantaine de recharges, signe d'un trafic continu et soutenu (Le Cloirec 2008, p. 277). En définitive, la taille réduite de la rue du site de la rue Saint-Louis traduit certainement un axe secondaire au sein de la ville de Condate, comme il s'en rencontre sur Corseul ou Carhaix (Le Cloirec 2007, Kerébel 2001, rues A et B larges de 3,50 m)⁶¹.

61. Pour Corseul, on peut aussi mentionner l'exemple du segment de la rue G découvert en 2012 et dont la largeur est estimée à 3,50 m/4 m au maximum (Ferrette 2012). Le tronçon de la rue H, abordé lors d'un diagnostic, dispose pour la dernière surface de roulement conservée, d'une largeur analogue (Ferrette 2013). Il semble donc qu'à Corseul les dimensions des *cardines* soient très proches, ce qui nuance le concept de rues secondaires lorsque l'on sait la place que doit occuper la rue G au sein de la trame viaire.

Toutefois, bien que réduite, le *cardo* C3 est très bien conçu, comme l'a démontré l'exposé. La fondation de la chaussée initiale est constituée par un puissant radier de dalles de schiste surmonté d'un dépôt sableux compact, servant à la fois d'assise stable et de remblai drainant. C'est sur cette couche préparatoire qu'est posée la première bande de roulement. Cette chaussée est donc de qualité et sa mise en œuvre est comparable aux rues du site du couvent de La Visitation (Chevet et *al.* à paraître) et à celle du *cardo* C2 de la rue de Saint-Malo. On peut également citer l'exemple du *decumanus* de la place Hoche (Pouille 2008, p. 172-173). Bref, il faut retenir une mise en œuvre soignée et assez classique pour Rennes.

Concernant les limites des bandes de roulement, on retrouve communément des fossés au début de l'utilisation de la rue. Ceux-ci sont ensuite remplacés par des caniveaux coffrés dans le courant du second siècle. L'originalité réside dans l'arrêt de cet équipement de la rive est à la hauteur de l'UC 10, posant la question des modalités de l'écoulement des eaux de pluie (*infra* ci-dessous).

3.1.2 La création du *cardo* C3 et ses principaux programmes de réfection

À l'emplacement de la chaussée, les jalons chronologiques font largement défauts. La couche 1287 antérieure à la rue initiale fournit bien un lot de mobilier non négligeable mais, un terrassement partiel des dépôts antérieurs à la rue, largement discuté (voir aussi ci-dessous), souligne un *terminus post quem* à considérer avec beaucoup de précautions. C'est en fait à l'intérieur du quartier oriental qu'il faut rechercher les principaux marqueurs chronologiques. Comme cela été démontré, la situation stratigraphique et altimétrique des aménagements de l'UC 2 de la phase 2-état 4 prouve que le fonctionnement de cet édifice n'est manifestement pas contemporain du *cardo* initial. Or, l'achèvement de la phase 2 se produit vers les années 40 au plus tard. Cet intervalle n'est pas inintéressant car, au même moment, le *cardo* C2 est réalisé sur le site de la rue de Saint-Malo (Le Cloirec 2008, p. 264)⁶². Malgré des indices beaucoup plus ténus, la réalisation des rues semble aussi se produire vers le milieu du I^{er} siècle sur le site de La Visitation (Chevet et *al.*, à paraître).

On peut alors s'interroger sur l'existence à l'échelle de la ville d'un programme d'envergure au milieu du I^{er} siècle intéressant la trame viaire, d'autant que la voirie serait mise en place à la même période sur le site de la place Saint-Anne⁶³.

Par la suite, le *cardo* C3 fait l'objet d'un entretien soigné, même si le nombre de rechapages est largement inférieur aux réfections décrites rue de Saint-Malo. On en veut pour preuve la qualité des cailloutis successifs jusqu'à la phase 9. Ceux-ci sont très compactés, sans aucun dépôt intercalaire, ni trace d'ornièrerie. Ce dernier point peut traduire un trafic peu soutenu durant une bonne partie de l'occupation antique, expliquant l'absence de dépôts d'utilisation. La topographie particulière de la rue (*infra* ci-dessous) entre aussi en ligne de compte puisque les eaux de pluie pouvaient participer à son nettoyage.

62. La datation du *cardo* C2 repose sur l'étude du mobilier d'un remblai antérieur à la rue ayant livré de nombreuses sigillées. Les pièces les plus récentes situent son étalement vers 30-40 au plus tôt (Labaune et *al.* 1997, p. 129).

63. Renseignement : D. Pouille-Inrap.

A la suite de sa construction et en dehors des habituels entretiens, il est possible d'individualiser trois principaux programmes de réfection de la chaussée et de ses abords. Le premier se produit à la phase 4. Il se traduit par la restauration des deux fossés bordiers et l'étalement du cailloutis 1229=1251. Cette entreprise est certainement le signe d'une reprise en main du pouvoir municipal puisque nous avons vu qu'en rive est le fossé initial, peu profond, s'est rapidement comblé et a laissé place à des aménagements sommaires résultant certainement d'initiatives privées. Cette première réfection se situe au plus tôt à l'époque flavienne d'après les mobiliers prélevés, peu nombreux il est vrai. Or, il n'est sans doute pas anodin de constater que le *decumanus* de la place Hoche est refait au plus tôt à la même période et repose dorénavant sur un puissant radier. Deux limites fossoyées encadrent alors la chaussée (Pouille 2008, phase 3 datée entre 70 et 120). De nouveau, la piste de travaux d'envergure sur plusieurs axes de circulation de Rennes doit être envisagée, malgré des données encore très lacunaires⁶⁴, à une époque où les citées armoricaines connaissent un vif essor.

Le second programme prend place à la phase 7, c'est-à-dire au cours de la seconde moitié du II^e siècle. Il se concrétise en rive est par la création d'un caniveau (1133=1249=1222=1190) dont l'originalité a été soulignée puisqu'il s'arrête avant d'atteindre l'UC 10. A Rennes ou Carhaix, des différences ont été constatées lors de l'aménagement des caniveaux devant chaque construction. Cet aspect indiquerait que les personnes privées seraient en charge de ceux-ci en façade de leur propriété (Le Cloirec 2007, p. 48-49). Cette piste peut effectivement concerner la phase 3-état 2 au cours de laquelle un caniveau sommaire, au tracé irrégulier a été réalisé. Toutefois, ce cas de figure ne semble pas devoir s'appliquer à la phase 7 puisque d'une part le caniveau ne tient pas compte de probables limites foncières (*infra* ci-dessous) et que d'autre part sa création s'accompagne de l'étalement d'une nouvelle surface de circulation (US 1220=1235). Or, cette dernière est déportée d'une cinquantaine de centimètres vers l'ouest par rapport à la bande de roulement antérieure, sans doute pour maintenir une chaussée assez large à la suite de la réalisation du caniveau oriental. Ce déplacement a pour corollaire la disparition de l'UC 7 en rive ouest (**fig. 218**). De tels travaux apparaissent par conséquent bien du ressort de l'autorité publique.

Le troisième et dernier grand programme se déroule à la phase 9. Il est illustré par l'épandage d'une surface de circulation composite épaisse d'une douzaine de centimètres à la hauteur de la coupe 3 (*supra* **fig. 30**, états 6 et 7 du *cardo*) et de la réalisation, au moins en rive est, d'un second caniveau. La fragilité de cette surface a sans doute conduit à des rechapages sommaires, difficilement caractérisables lors de la fouille. On estime que ce programme est contemporain de l'apparition des UC 15 et 17, la construction de la première s'accompagnant d'un exhaussement des sols à son emplacement, comme pour la rue. D'après la date retenue pour l'apparition de l'UC 15, ces travaux seraient engagés au cours du III^e siècle, à un moment où la physionomie du quartier change en profondeur (*infra* ci-dessous). Une telle situation caractérise le site du couvent de La Visitation à la même

époque. Sur ce site, la restructuration concerne aussi bien la voirie que les îlots adjacents. A propos des rues, elle se traduit par un exhaussement important des surfaces de circulation grâce à l'apport volumineux de matériaux. Les auteurs concluent à une intervention forte de l'autorité municipale qui aurait conduit à un changement radical de la physionomie du quartier (Chevet et *al.* à paraître ; état 3 des chaussées, phase d'occupation 5). Le cas de figure du site de la rue de Saint-Malo est également éloquent, même si les éléments de datation font défauts. Sur ce site, la phase 6, assurément postérieure au milieu du II^e siècle, se caractérise par une mutation profonde du paysage urbain et par la construction d'une porte monumentale. En définitive, le dernier grand programme de voirie de la rue Saint-Louis s'intégrerait à une période où un renouveau de la vie urbaine est perceptible en plusieurs points de la ville.

3.1.3 Restitution du profil nord-sud du *cardo* C3 et la question de l'écoulement des eaux

Il reste pour être complet sur la voirie à discuter des profils que présenterait la rue en fonction des périodes et à essayer d'apporter des éléments de réponse sur le problème de l'écoulement des eaux pluviales et de toiture, notamment en rive est⁶⁵.

A propos du premier thème, le discours sur son profil longitudinal est alimenté principalement à partir des données altimétriques des axes 3, 12 et 2, en se basant sur les dimensions de la chaussée initiale. Ces trois coupes autorisent ainsi à dresser un profil nord-sud passant par le centre supposé de la chaussée (**fig. 219**). Rappelons toutefois que la première bande de roulement, l'US 1245, et sa recharge 1244 (phase 3 pour les deux) sont conservées seulement sur le flanc ouest de la rue. Pour cette raison, elles ne figurent pas sur la restitution du profil. En outre, seuls les épisodes principaux ont été pris en considération, écartant de fait les recharges secondaires. Concernant les surfaces de circulation les plus récentes (phases 9 et 10), elles n'ont été étudiées finement qu'à la hauteur de la coupe 3, car elles ne sont pas conservées à l'emplacement des deux autres. Il est donc impossible de distinguer ces deux dernières séquences. La restitution de leur épaisseur globale repose sur leur situation altimétrique (base et fond) à la hauteur des axes 9 et 15. Pour les séquences antérieures, il s'agit bien évidemment d'une projection altimétrique entre les coupes 3 et 2.

D'une manière générale, la rue ne présente pas un pendage nord-sud très prononcé. Ainsi, on note seulement un écart altimétrique de 10 cm concernant le sommet du radier sur une distance, certes réduite et d'environ 9 m, c'est-à-dire un dénivelé quasi-nul. On observe surtout que la base de cette fondation est située à la même altitude sur les axes 2 et 3 (33,95 m) avec une légère remontée au niveau de l'axe 12. Compte tenu du contexte topographique, cet aspect conforte la piste de terrassements préparatoires, au moins dans la partie nord de l'axe viaire. Enfin, la projection de l'altitude inférieure du radier en rive est confirme son pendage est-ouest constaté à la hauteur de la coupe 3. Ce pendage existe jusqu'à la hauteur de la coupe 9 pour s'amenuiser ensuite, peut-être en raison d'une topographie initiale plus douce.

64. C'est le cas notamment sur le site de La Visitation où la datation des différents états des rues repose sur des indices très ténus issus des quartiers limitrophes. Il est aussi évident que ces programmes ne doivent pas concerner l'ensemble de la trame viaire de la ville mais, comme aujourd'hui, les sections les plus endommagées par exemple.

65. Dans les lignes qui suivent, le discours concernent avant tout les épisodes pluvieux les plus importants. Il est évident que les précipitations les plus faibles devaient s'évaporer ou s'infiltrer dans le sous-sol.

Le faible pendage nord-sud est corroboré par la couche d'apprêt 1242=1246 puisque la différence d'altitude entre le haut et le bas de la rue est toujours de l'ordre d'une dizaine de centimètres, accréditant une rigueur incontestable lors de la création de l'axe viaire. La première bande de roulement conservée au centre de la chaussée (US 1229=1251), qui se rattache à la phase 4, valide pleinement une mise en œuvre rigoureuse puisque l'écart reste toujours de 10 cm entre l'axe 3 et l'axe 2, avec une pente qui devient nulle au moins à partir de la coupe 12.

Les dépôts postérieurs ne modifient aucunement le profil général de la rue. Le pendage des différentes chaussées demeure assez régulier et les écarts altimétriques restent faibles entre les coupes 3 et 2. On peut juste constater à partir de l'apparition du cailloutis 1221=1246 (phases 5 et 6) un léger pendage inverse à la topographie puisqu'il pourrait exister une cuvette artificielle à la hauteur de la coupe 12. A moins d'erreurs successives, cette dépression de quelques centimètres seulement, imperceptible à l'œil lors de fouille, concerne les trois dernières surfaces de circulation encore conservées dans cette portion de la rue. Sa localisation n'est pas inintéressante car elle se trouve au sud de l'arrêt du caniveau 1133, c'est-à-dire à un endroit où l'écoulement des eaux le long de la rue n'est plus possible. Cette cuvette est peut-être par conséquent la traduction d'un écoulement du trop plein directement sur la chaussée avec un déversement qui se ferait dans le caniveau occidental 1231a. Une incertitude demeure néanmoins sur la réalité et l'amplitude de cette dépression en l'absence d'une exploration complète des dépôts au nord de la coupe 12. En outre, l'apparition du caniveau 1133 est supposée postérieure au cailloutis 1221=1246 et placée à la phase 7, même si une erreur de corrélation est toujours possible en l'absence de marqueur chronologique. Ce caniveau peut aussi venir remplacer un équipement similaire, totalement effacé. Cette hypothèse a d'ailleurs été envisagée puisque nous ignorons de quelle manière s'effectue l'écoulement des eaux de pluie en amont de la conduite 1225 associée à l'UC 8 (phase 5-état 2) et présumée synchrone de la surface de circulation 1221=1246.

De manière globale, le pendage de la chaussée souligne une circulation des eaux de ruissellement du nord vers le sud, par simple gravitation. C'est peut-être cette raison qui explique l'absence de dépôts intercalaires entre les cailloutis des phases 3 à 8, l'eau assurant le nettoyage des bandes de roulement successives. Les profils de la rue dressés à la hauteur des coupes 3 et 2 apportent aussi des éclaircissements, au moins pour les phases 3 à 7, sur les évacuations latérales.

Lors de la phase 3 état 1, le bombement constaté en rive ouest de la rue (coupe 3) prouve à l'évidence que les eaux pluviales sont dirigées pour partie vers le fossé 1289a (**fig. 220** et **221**)⁶⁶. À l'est, un profil incliné du radier et de la couche d'apprêt qui le surmonte s'observe sur la coupe 2, traduisant là encore un déversement dans le fossé bordier 1583⁶⁷. Malgré un pendage assez faible, l'eau devait ensuite circuler en direction du sud par simple gravitation (**fig. 221**). Les modifications apportées en rive est à l'état 2 n'ont pas dû bouleverser ce principe. Il semble donc assuré que les eaux de ruissellement sont canalisées de façon classique par les aménagements latéraux lors

de la première phase de fonctionnement de la rue. En outre, les eaux de toiture de l'UC 3 doivent retomber de façon classique dans le fossé 1583 puis s'écouler dans le caniveau 1321=1417 qui le remplace.

La phase 4, qui se traduit par une réfection globale de la rue et de ses fossés bordiers, ne modifie aucunement ce schéma. Au sud, le profil du cailloutis 1251 offre une inclinaison qui traduit bien son fonctionnement avec le fossé oriental 1331=1307, par conséquent une canalisation des eaux pluviales vers ce dernier (**fig. 220**, coupe 2)⁶⁸. Au nord, le cailloutis 1229 comporte un pendage est-ouest qui facilite le ruissèlement en direction du fossé 1289b dont le fond est bien altimétriquement plus bas par rapport à son pendant à l'est, reproduisant ainsi le schéma de la phase 3 (**fig. 221**)⁶⁹. Dans cette portion de la rue, ce pendage est conservé au moins jusqu'à la fin de la phase 7 et le cailloutis 1200, même s'il offre un léger bombement à son extrémité orientale (**fig. 220**, coupe 3). Les eaux sont donc dirigées de façon préférentielle durant les phases 3 à 7 incluses vers les limites qui bordent la rue à l'ouest. Les choses pourraient évoluer de façon significative dans la partie sud de la chaussée avec l'apparition du canal 1268 à la phase 5. D'une part, on ignore si ce dernier court tout le long du *cardo* et d'autre part quel est son véritable rôle. Sert-il à drainer les eaux s'écoulant depuis le nord ou est-il simplement lié au fonctionnement de l'UC 4 ? Une situation analogue existe à la phase 5-état 2 avec la création de la conduite 1225 liée manifestement à l'UC 8. Dans les deux cas, on présume une canalisation des eaux de pluie vers la rive ouest de la rue, avec peut-être un écoulement transversal d'est en ouest à la hauteur de la coupe 12 et de l'amorce du cailloutis 1246 de la phase 5 (**fig. 221**). Malgré une fouille incomplète, on note à la hauteur de la coupe 2, contrairement au profil du niveau 1221 (**fig. 220**, phase 5, coupe 3) l'absence apparente d'inclinaison à l'ouest du sommet de chaussée illustrée par 1246. Cette caractéristique appuie la piste d'une circulation des eaux directement sur celle-ci à la hauteur de l'UC 8 durant les phases 5-état 2 et 6. Une situation analogue existerait à la phase 7 puisque le caniveau oriental s'arrête brusquement, légèrement en amont de l'UC 10. Même si ce bâtiment n'est pas en contact direct avec le cailloutis 1235, l'écartement relevé entre ces deux aménagements, environ 10 cm, apparaît trop réduit pour restituer un système d'évacuation. On suppose par conséquent que le trop plein du caniveau oriental se déverse directement sur la chaussée, à l'emplacement de la dépression mise en évidence sur la **fig. 219**. Concernant les eaux de toitures de l'UC 10, celles-ci doivent s'écouler directement sur la chaussée.

La phase 8 ne marquerait aucun changement majeur dans la gestion des eaux pluviales. La seule réserve concerne le profil sommital assez plat désormais de la nouvelle chaussée au nord qui pourrait dénoter une canalisation moins soutenue vers la rive ouest du *cardo* (**fig. 220**, coupe, US 1090). Par la suite, les informations sont trop partielles pour autoriser des hypothèses. On insistera juste sur les caractéristiques du fossé oriental de la phase 10 qui ne permet pas manifestement un écoulement par gravitation des eaux pluviales comme le souligne le profil restitué de son fond (**fig. 222**). Depuis

66. Par souci de clarté, les comblements des fossés et caniveaux sont représentés avec la couleur qui accompagne la phase d'apparition de ces aménagements et non leur abandon.

67. Rappelons que la première bande de roulement n'est pas conservée à la hauteur de la coupe 2.

68. Rappelons que ce second fossé oriental n'est pas conservé à la hauteur de la coupe 2.

69. À l'est, le fossé de la phase 4 et le profil de la rue ont subi les terrassements suite à l'installation du premier caniveau. Le fond du fossé a été retrouvé, comme on l'a indiqué, mais le profil de la voirie contemporain de celui-ci est délicat à restituer.

l'axe 36 et jusqu'au troisième, son pendage assez faible est conforme à la topographie du site. A partir de l'axe 3, il existerait une légère cuvette qui s'achèverait à la hauteur de la coupe 15, c'est-à-dire de la limite nord de l'UC 15. Le fossé amorce ensuite une nouvelle pente jusqu'en limite sud de la fouille. Selon ces observations, il faut considérer que le tracé 1022=1083 est plus une limite foncière qu'un système sommaire d'évacuation. Ce ne doit en effet pas être un hasard si sa remontée au niveau des coupes 27 et 15 se produit dans l'axe de la limite foncière est-ouest principale pressentie au terme du décapage. Sur un plan strictement archéologique, cette situation pose la question de l'existence de deux creusements bien distincts, expliquant les différences de gabarit entre les coupes nord et sud, dont la jonction n'aurait pas été perçue sur le terrain. Dans le cas d'un creusement unique et continu, alors c'est sans doute une question d'entretien et des curages différenciés qui justifient cette anomalie topographique.

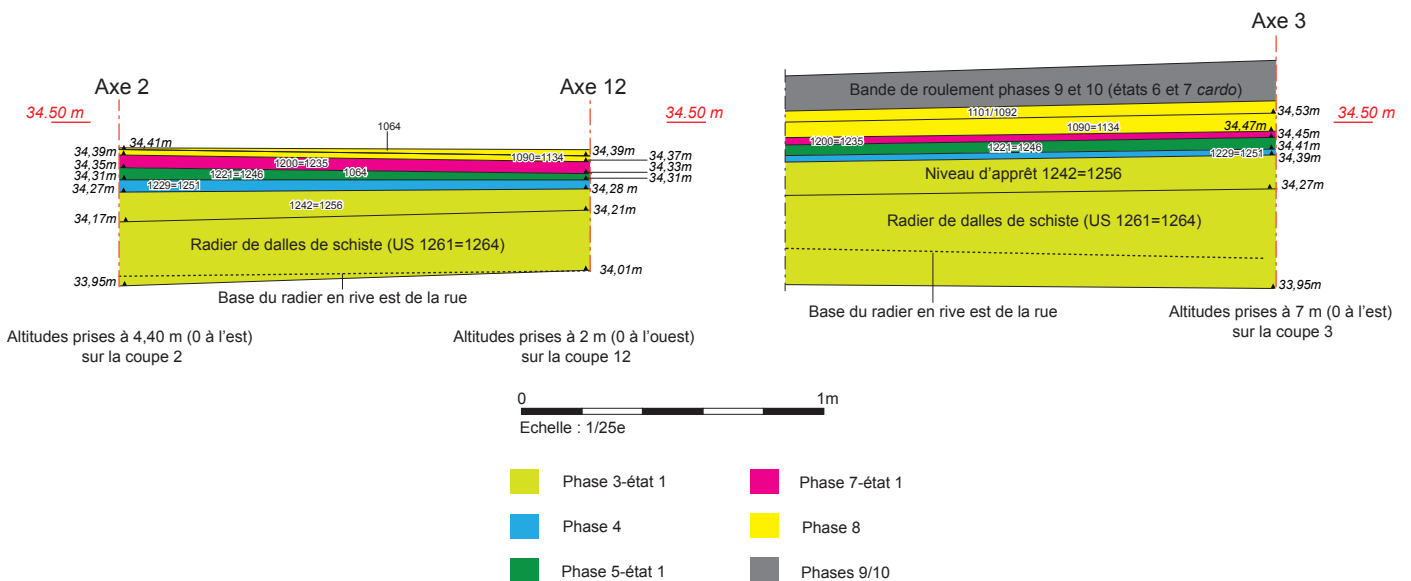
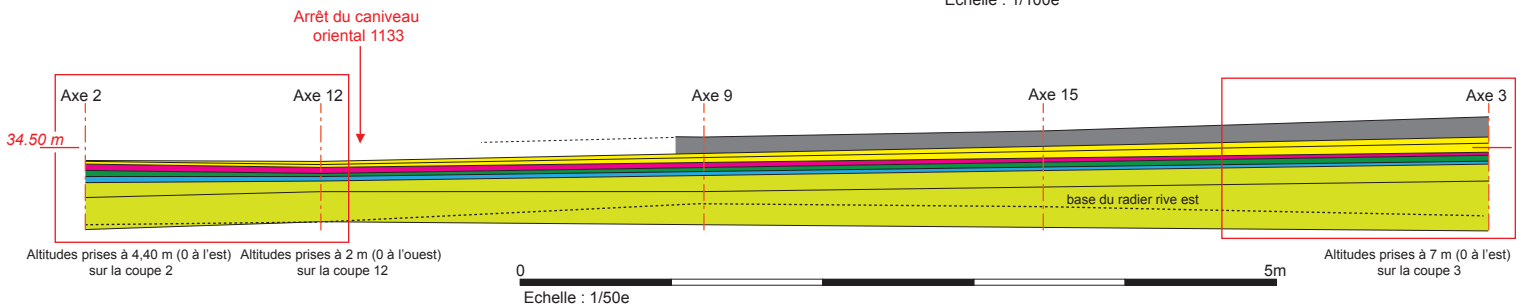
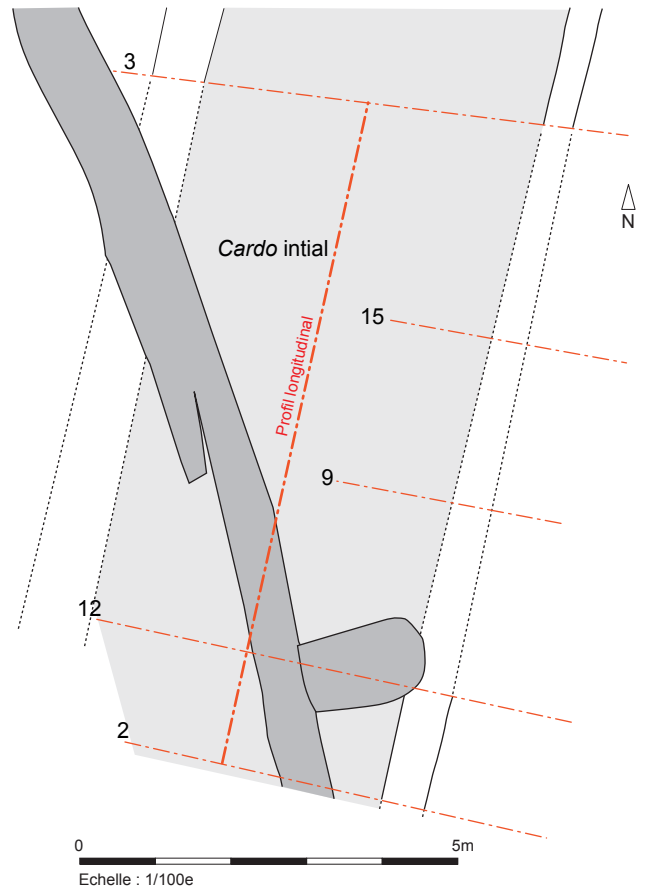


Fig. 219 Restitution du profil nord-sud du cardo C3 entre les axes 3 et 2 © A. Desfonds-Inrap

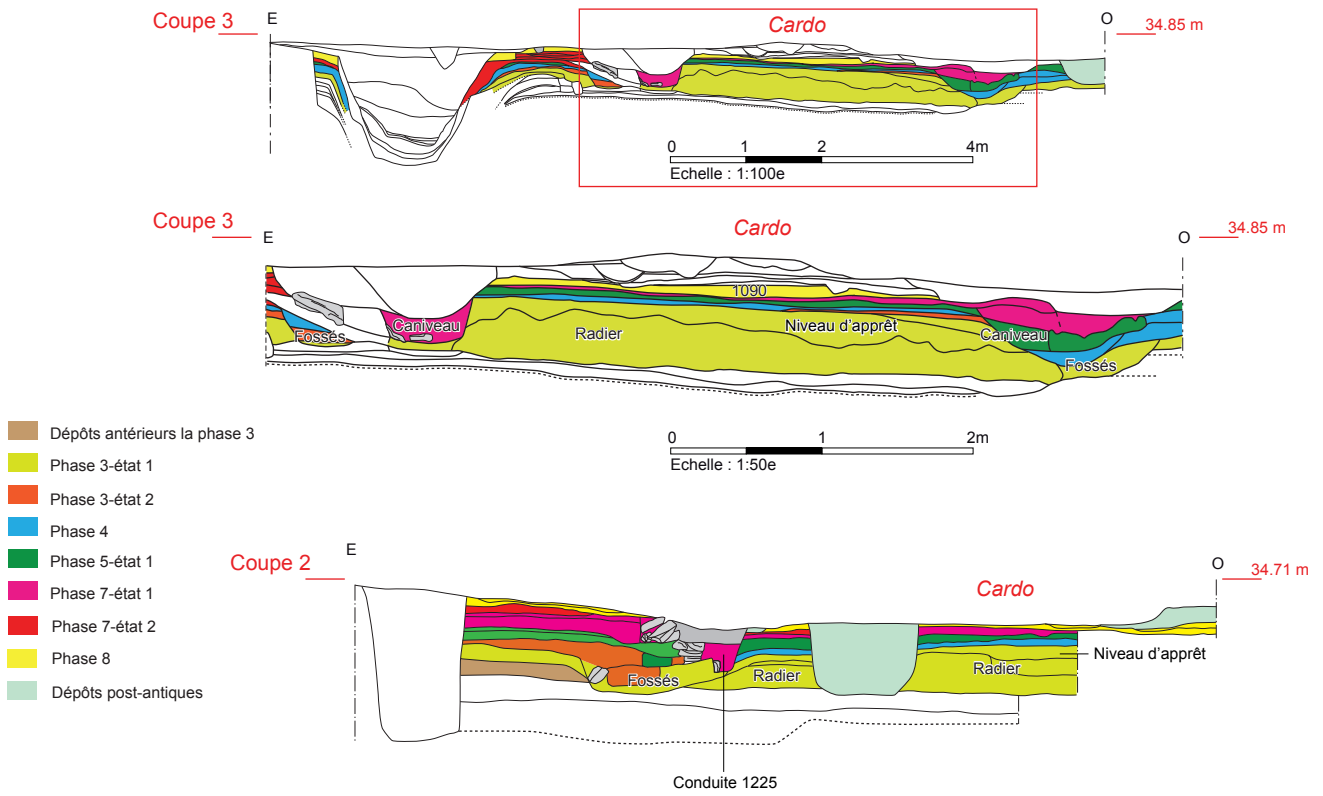


Fig. 220 Coupes cumulées (phases 3 à 8) du cardo C3 à la hauteur des axes 3 et 2 © A. Desfonds-Inrap

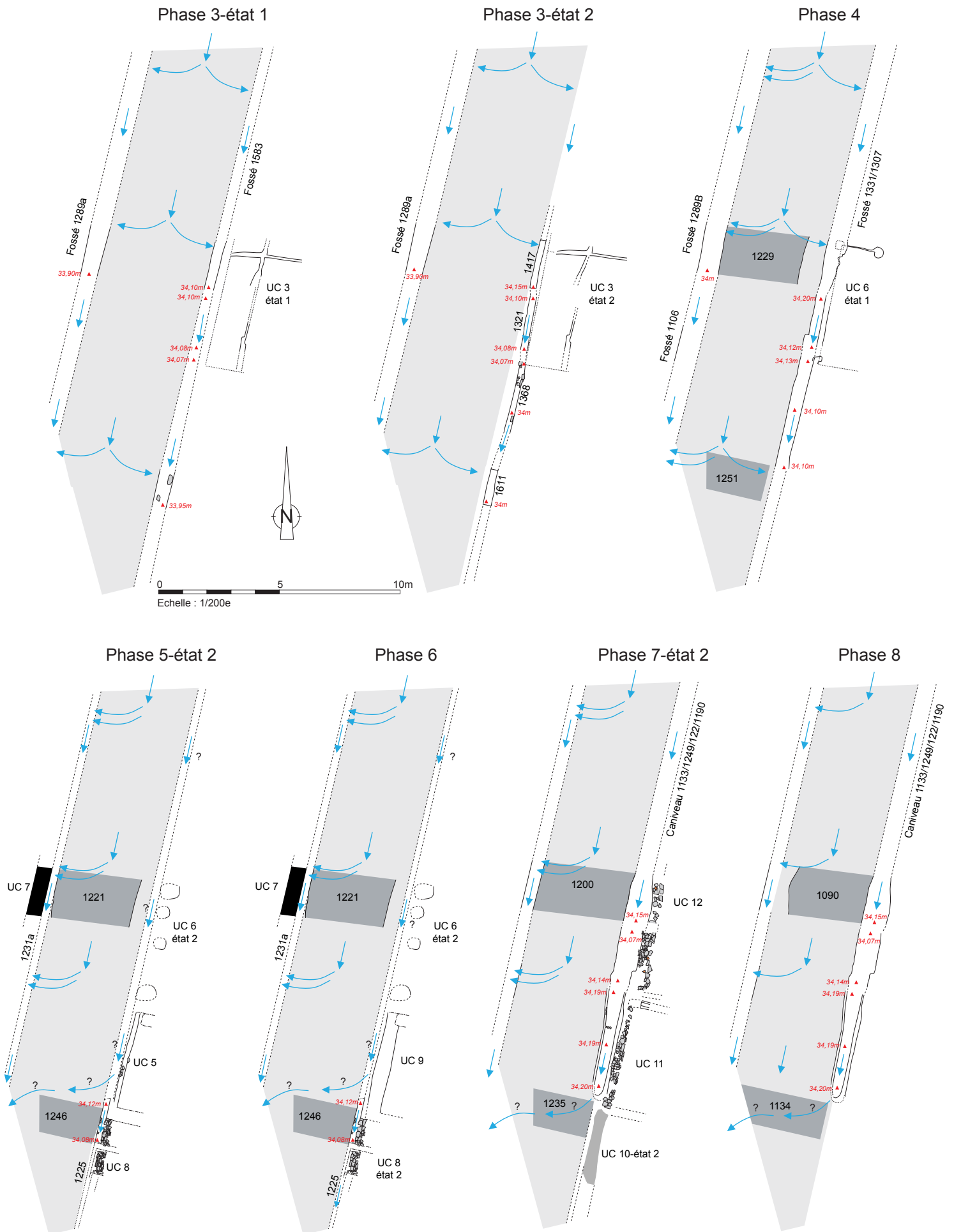


Fig. 221 Hypothèse de circulation et de l'évacuation des eaux pluviales des phases 3 à 8 © A. Desfonds-Inrap

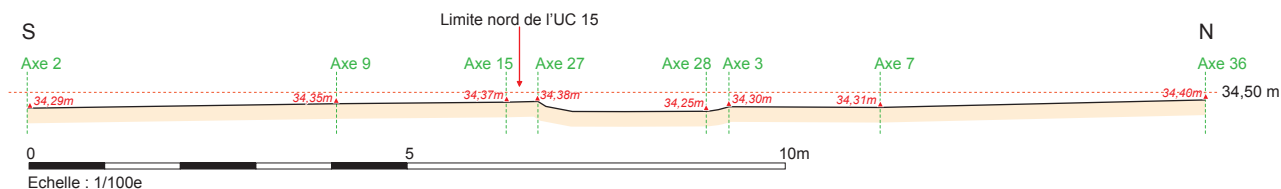


Fig. 222 Restitution du fond du fossé oriental de la phase 10 © A. Desfonds-Inrap

3.2 La gestion de la topographie

Malgré une emprise réduite qui ne permet pas d'aborder finement cette thématique importante pour la ville de Rennes, plusieurs remarques peuvent être émises. Elles concernent à la fois le site dans son cadre général, au sein de cette partie de *Condate*, la topographie à l'intérieur du quartier oriental et le rapport de celui-ci avec la rue.

La discussion sur l'écoulement des eaux au niveau du *cardo* C3 livre évidemment plusieurs informations concernant la physionomie de ce secteur de *Condate*, au moins pour les phases 4 à 7. Durant ces périodes, un écoulement préférentiel vers l'ouest est manifeste. Un tel principe doit s'appliquer à la phase 3 car, comme on vient de le voir, il repose sur la mise en œuvre de la structure de la rue. En effet, son radier et son niveau d'apprêt à la hauteur de la coupe 3 souligne un axe qui dès sa conception n'est pas plan à son sommet mais incliné à l'ouest. Ce n'est donc sans doute pas un hasard si les deux bandes de roulement de la phase 3 (US 1245 et 1244) sont conservées uniquement sur ce côté. De même, les fossés latéraux successifs sont étagés de façon très rigoureuse puisque la différence d'altitude entre les fonds est de 10 cm tant à l'ouest qu'à l'est (fig. 223). Même si l'îlot ouest a été très peu abordé, il est alors fort probable qu'une disposition en légère terrasse régit cette partie de Rennes antique. Dans ce cas, le quartier est domine l'îlot occidental et la rue sert de transition entre les deux. On a donc avec cet exemple une adaptation au profil naturel du terrain qui accueille les occupations antiques puisqu'on amorce à partir du quartier ouest la descente vers l'Ille.

La création de la rue a dû par ailleurs s'accompagner d'une modélisation du secteur. A la hauteur de la coupe 3, les dépôts antérieurs au *cardo* C3 sont manifestement tronqués à son emplacement (fig. 224). Ce n'est certainement pas anodin si le sommet de l'US 1285, antérieure à la rue, correspond à celui de la portion ouest du radier 1261. Manifestement, l'emprise de la chaussée initiale a subi un raclage, expliquant ainsi l'absence de dépôts de la phase 2-états 3 et 4 à son emplacement. La restitution du profil sommital de l'état 4 de la phase 2 soulignerait un terrassement des niveaux sur une hauteur de 20 à 25 cm si, en rive ouest, l'US 1285 est bien de cette séquence, ce qui semble être le cas. Le même phénomène se perçoit à la hauteur de l'axe 28b. Ce raclage est également déductible de la lecture de la coupe 2. On lit très bien que la couche 1618, antérieure à la rue, ne trouve aucun prolongement sous le radier 1264 de celle-ci (fig. 224). Il n'est en outre pas impossible que la formation de l'US 1367 résulte de ces travaux de nivellement ou du percement du fossé bordier initial. La même impression se dégage de la lecture de la coupe 28b puisque les dépôts, particulièrement ceux de la phase 2-état 4, ne trouve aucune continuité à l'ouest. En définitive, la construction du *cardo* C3 est manifestement précédée, comme évoqué précédemment, de terrassements préparatoires, au moins

sur l'emprise de la fouille. Cependant, l'effacement d'une occupation importante et construite avant la création de la rue ne peut-être démontrée. Certains indices ténus laissent en effet penser que l'emprise foncière de la rue a pu être mise en réserve dès la phase 2 (*infra* ci-dessous)

A l'intérieur du quartier oriental, les contraintes topographiques apparaissent quasi nulles. Au sud, la corrélation des vestiges entre les coupes 19 et 2 a déjà révélé qu'aucun étage n'existe entre les abords de la rue et l'intérieur de l'îlot (*supra* fig. 123). La sédimentation assez plane des différents dépôts est confirmée par la mise en perspective des relevés des axes 2, 19 et 33. L'érosion du sommet de la stratigraphie devient aussi évidente (fig. 225, coupes 33, 19 et 2). Concernant la disposition des occupations le long du *cardo*, on observe que les dépôts de la phase 3-état 1 se situent globalement à la même altitude. Il n'existe donc pas d'étagement entre la rue et la façade du quartier, au demeurant non construite à cette période. La création de l'UC 4 (phase 5-état 1) ne révèle aucun grand changement, même si ses dépôts semblent occuper une position altimétrique légèrement plus basse que la bande de roulement attribuée à cette période (1221=1246). C'est peut-être cette situation qui a conduit à son remplacement assez rapide au profit de l'UC 8-état 1 (phase 5-état 2) puisque le sol initial de celle-ci le long du *cardo* domine très légèrement, environ 5 cm, la bande de roulement de la phase 5-état 1 toujours en fonction. Ce phénomène va ensuite s'amplifier progressivement et à la phase 8 les occupations de l'îlot est (UC 13) surplombent de 0,30 m le cailloutis de cette période (US 1134). Cet aspect s'accorde au passage avec la piste d'une disparition d'une limite construite à la hauteur du mur 1050 de l'UC 15 et sans doute de l'aménagement d'un trottoir non couvert entre l'UC 13 et le *cardo* (*infra* ci-dessous).

Au nord, la coupe 28b n'autorise aucunement à saisir finement les relations entre la rue et le quartier est (fig. 225, coupes 28b et 32). On se bornera donc à décrire les principaux traits saillants. Les occupations de la phase 3-état 1 de l'intérieur de l'îlot, représentées par l'UC 3-état 1, apparaissent être à une altitude globalement similaire au sommet du radier du *cardo*. Il faut alors conclure sur un léger étagement entre cet édifice et la rue car il faut restituer le niveau d'apprêt et la première bande de roulement. Cette disposition pose de fait la question de la communication entre la rue et les occupations limitrophes, au moins pour cette période. Comme au sud, on assiste par la suite à un exhaussement des sols de circulation le long de la chaussée surtout perceptible aux phases 7-état 2 et 8 et à une inversion de la tendance. A la phase 8, le sol associé à l'UC 14 domine ainsi d'une quinzaine de centimètre le niveau de voirie, contre 0,30 m au sud concernant l'UC 13. Concernant la disposition à l'intérieur du quartier est, la coupe 28b n'est pas pleinement opérante en raison du puits à eau 1069. Sa juxtaposition avec l'axe nord-sud 32 ne montre *a priori* aucun véritable étagement des sols entre les abords de la rue et l'intérieur des édifices. Durant les phases 3 et

4, un dénivelé de quelques centimètres (au maximum 5 à 6 cm) s'observe tout de même entre les occupations des coupes 28b et 32, les premières étant les plus basses. Cet écart insignifiant peut se comprendre par une usure différentielle qui aurait conduit à des recharges le long de la rue. D'ailleurs, ce léger dénivelé est complètement effacé grâce à l'installation des dépôts de la phase 5-état 1 qui fonctionnent encore avec les sols de la phase 4 de l'intérieur de l'îlot. Globalement, on retrouve une analogie avec la partie sud de la fouille.

La même ambiance ressort de l'analyse de la coupe 3. Compte tenu de l'inclinaison de la chaussée, les dépôts de l'UC 3-état 1 sont en contrebas de la bande de roulement initiale, du moins sa partie orientale. Le sol 1415 se trouve ainsi 10 cm en dessous du sommet du niveau d'apprêt du *cardo*. Un rattrapage s'opère à la phase 4 avec la création de l'UC 6-état 1. Le sol du bâtiment est alors sur le même plan que la chaussée. Comme précédemment, il faut attendre la phase 7-état 2 et l'UC 12 pour observer des sols dominant de quelques centimètres la rue grâce à l'apport de matériaux. A la phase 8, le sol de l'UC 14 est 10 cm plus haut que la bande de roulement. Enfin, concernant la disposition à l'intérieur de l'îlot, à l'image de la coupe 28b, aucun étage significatif des sols ne se perçoit.

Dans le sens nord-sud, la coupe la plus pertinente pour aborder la question d'un éventuel étage des constructions reste la treizième (fig. 225, coupe 13). Concernant les dépôts antérieurs à la rue, on y observe une accumulation plus importante au nord des limites construites successives qui s'explique par un

développement plus ancien du bâti. A la phase 3-état 1, aucun étage flagrant ne s'observe entre le sol de l'UC 3 et le secteur au sud. Les choses n'évoluent guère à l'état 2 et à la phase 4 puisque la rupture est inférieure à 10 cm dans les deux cas. On assiste en fait à un empilement classique des sols au nord alors qu'au sud des limites construites successives, aucun bâti ne s'est encore développé. Les choses changent véritablement à la phase 5 puisqu'à la fin de la période les UC 6-état 2 et 5 sont disposées en escalier⁷⁰. L'écart entre leurs sols respectifs reste assez faible et de l'ordre d'une dizaine de centimètres. Plutôt que d'y voir un aménagement en petites terrasses, il faut interpréter cette disposition comme un héritage des périodes antérieures avec une accumulation moindre de dépôts au sud. On observe d'ailleurs que la construction de l'UC 9 à la phase 6 gomme cet effet. La phase 7 ne modifie pas le schéma antérieur et les édifices disposent alors de sols situés globalement à la même altitude⁷¹. En revanche, la phase 8 qui se caractérise par un retrait partiel de l'occupation (*infra* ci-dessous), se traduit par un apport volumineux de terre au sud de l'UC 14. Le sol associé à cette dernière est alors légèrement en contrebas (8 cm environ) par rapport aux occupations méridionales. Cet apport préfigure déjà les changements orchestrés à la phase 9 (*infra* ci-dessous).

70. Rappelons que le sol 1298, du moins, son épaisseur peut apparaître dès la phase 4 et fonctionner avec le fossé 1331. Il est colorié en vert sur la fig. 225 pour faciliter la lecture.

71. L'épaisseur de l'US 1123 est sans doute exagérée sur la coupe 13 au détriment la couche supérieure.

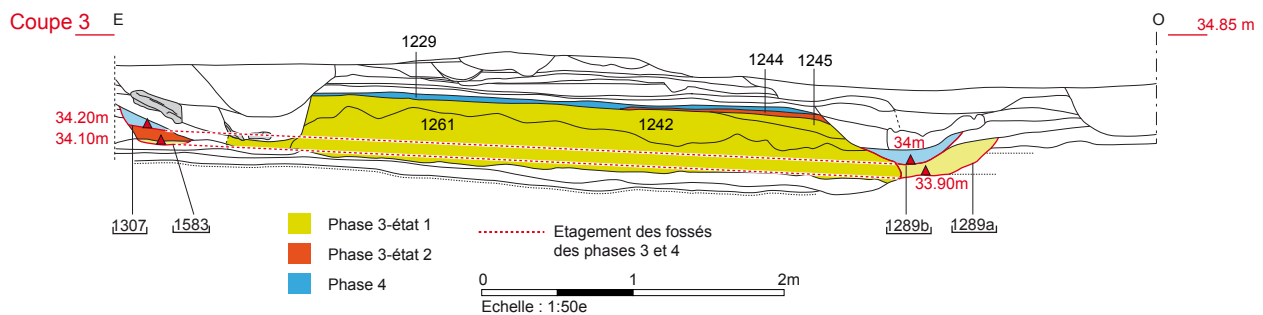


Fig. 223 Illustration de la situation altimétrique des fossés des phases 3-état 1 et 4 à la hauteur de la coupe 3 © A. Desfonds-Inrap

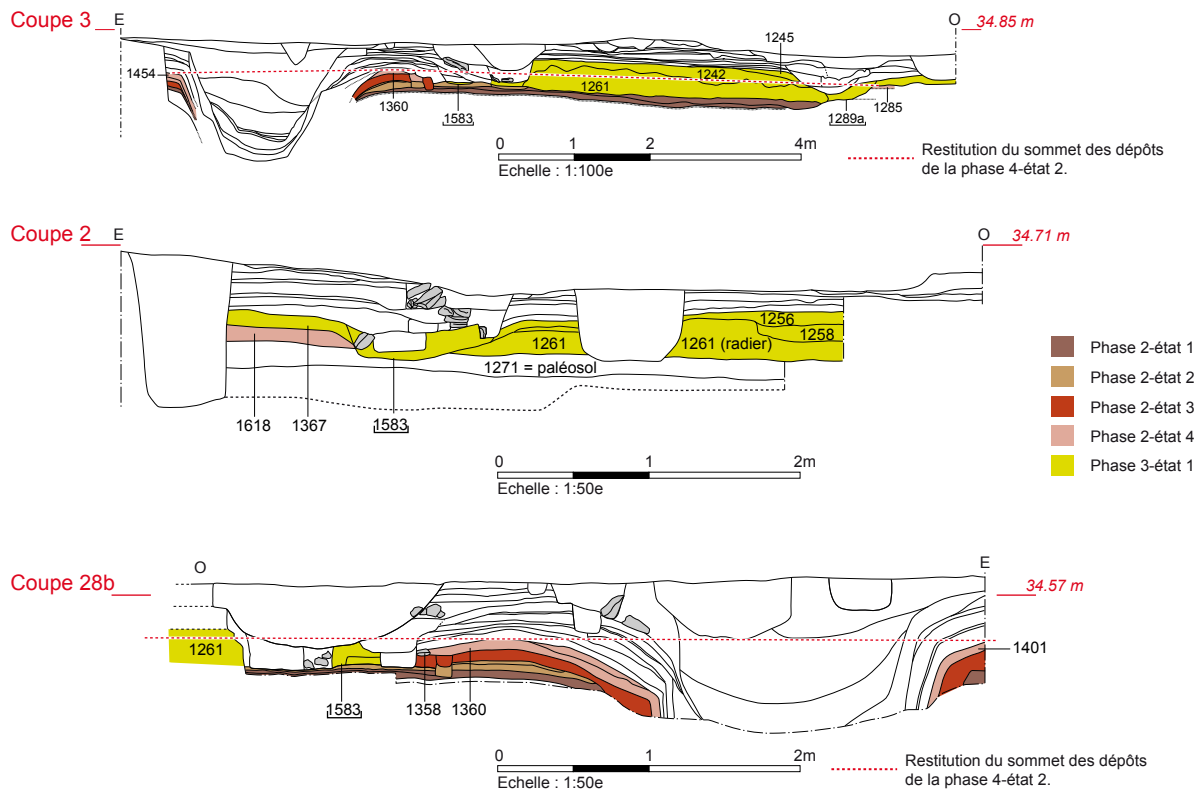


Fig. 224 Illustration de la situation altimétrique des dépôts de la phase 2 par rapport à ceux du *cardo* C3 de la phase 3-état 1 à la hauteur des coupes 3, 28b et 2 © A. Desfonds-Inrap

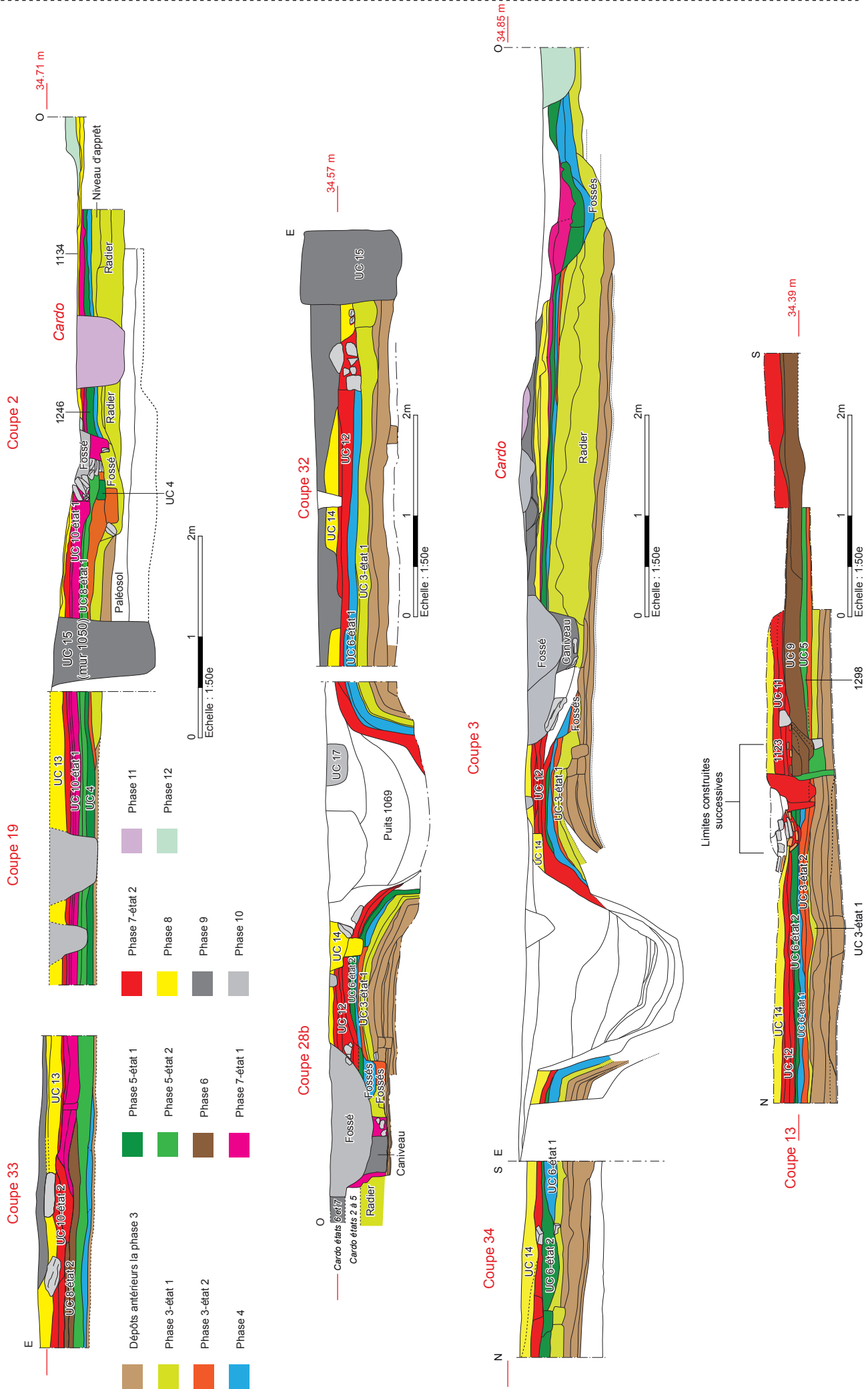


Fig. 225 Illustration de la gestion de la topographie en fonction des périodes © A. Desfonds-Ihrap

3.3 La dynamique de l'occupation

Si la stratigraphie rend compte d'une occupation assez longue et complexe, l'histoire de ce secteur de la ville de Rennes se décline finalement en trois étapes principales. La première correspond à la séquence antérieure à la création du *cardo* C3. La deuxième, qui s'étend du milieu du I^{er} siècle (phase 3) jusqu'au début du III^e (phase 8 incluse), montre une permanence de l'organisation avec l'existence de constructions modestes. La troisième, qui s'ouvre avec la phase 9, traduit *a priori* une mutation profonde du quartier et des activités.

3.3.1 Le site du 10-12 rue Saint-Louis avant le milieu du I^{er} siècle

Les premières occupations se traduisent classiquement par des aménagements en creux dont l'organisation n'est pas toujours aisée à comprendre. Au sein de ceux-ci, les fossés de la phase 1 méritent quelques commentaires (*supra* fig. 217)⁷². Ils bénéficient déjà d'orientations conformes aux organisations de la ville antique, soulignant certainement que leur apparition doit remonter à la fondation de la *civitas*. Leurs gabarits et leurs profils différents ont conduit à leur assigner des fonctions distinctes et à privilégier la piste d'un enclos concernant le plus septentrional (US 1622). En revanche, le tracé 1613 n'aurait eu qu'une fonction de limite parcellaire, hypothèse confortée par sa permanence, sous d'autres expressions, durant toute l'occupation gallo-romaine.

Plusieurs sites rennais intègrent au début du Haut-Empire une organisation fossoyée : sites du campus Hoche, de la place Hoche, rue de Saint-Malo, de la place Saint-Anne et du 52-56 rue de Dinan (Pouille 2008, p. 291). Ceux-ci ont rarement été observés sur des distances suffisantes pour permettre d'apprécier leur fonction, hormis sur les fouilles du campus et du parking de la place Hoche. Sur ce dernier site, deux fossés encadrent une emprise foncière de 40 pieds occupée ensuite par le *decumanus* D2. Ils sont dans ce cas interprétés comme des éléments structurants du paysage, afin de délimiter l'espace public dans un secteur encore non urbanisé et leur tracé aurait nécessité l'intervention d'arpenteurs. Une même hypothèse est avancée à propos des fossés délimitant l'emplacement du *cardo* de la rue de Saint-Malo (Pouille 2008, p. 299). Le fossé en V du campus Hoche, dont le profil et le gabarit sont proches du tracé 1622 de la rue Saint-Louis, n'occuperait pas le même rôle, tout en faisant sans doute intervenir des arpenteurs (Pouille 2008, phase 1, p. 91-93). D. Pouille propose, par comparaison avec des ensembles ruraux, de le rattacher à une activité agropastorale afin d'alimenter la ville naissante en nourriture et note que plusieurs de ces tracés n'ont pas débouché sur la création de limites de propriétés (Pouille 2008, p. 301).

Quels rôles faut-il assigner aux creusements de la rue Saint-Louis ? Les deux principaux fossés 1622 et 1613 ne participent pas à la délimitation de l'espace public puisqu'ils se situent à l'emplacement du futur *cardo* C3. L'emprise de cet axe n'est pas encore arrêtée lorsqu'ils sont en fonction. Ce simple constat pose la question d'une refonte ou d'une correction de la trame viaire de Rennes au milieu du I^{er} siècle, même si la piste d'une mise en réserve foncière peut-être évoquée à partir des vestiges, certes dégradés de la phase 2⁷³. Paradoxalement, le fossé

1622, le plus imposant n'a pas été pérennisé en tant que limite foncière. Ce n'est pas le cas en revanche du fossé 1613 dont le tracé contribua à organiser la façade du quartier oriental jusqu'à la phase 9. Il est donc possible que 1622 occupe un rôle éphémère qui s'accorderait avec une fonction agropastorale durant les premières années qui suivent la création de la ville. C'est sans doute le cas aussi du creusement 1590 (phase 2-état 1) qui n'a connu aucune pérennité au cours de l'occupation gallo-romaine.

Si comme on le voit, l'emprise du *cardo* C3 n'est pas définie dès la création de la ville, peut-être en raison de son statut évoqué ci-dessus, la question d'une mise en réserve foncière de son emplacement dans le courant de la phase 2 mérite d'être discutée. Les indices sont très ténus, mais on note une permanence de certaines limites en rive est de la future rue de la phase 2-états 2 à 4 inclus. En effet, les différentes constructions (solins, sablières) ou aménagements nord-sud s'implantent, à quelques centimètres près, au même endroit (fig. 217). Cet aspect dénote l'existence d'une limite foncière forte qui trouvera une traduction concrète à la phase 3 avec le fossé oriental de la chaussée. La possibilité d'une mise en réserve de l'espace public dans le courant de la phase 2 n'est donc pas à exclure totalement. Il faut pour cela admettre que l'hypothétique bâtiment situé à son emplacement (phase 2 états 1 et 2) est détruit bien avant la phase 3, ce que la superposition des vestiges de la phase 2 semble valider. Une autre solution propose de voir dans l'empiérement 1403 et l'empreinte 1430 les vestiges très dégradés d'une telle délimitation qui peut s'effectuer sous différentes formes d'ailleurs (fossés discontinus, trous de piquet). Un exemple de mise en réserve foncière du *cardo* sur le site du couvent de La Visitation a été proposé d'après l'existence de bâtiments encadrant un espace occupé par une couche terreuse, car certaines sablières sont positionnées aux marges de la future voirie (Chevet et al. à paraître). Il n'est pas possible d'être aussi affirmatif dans le cas du 10-12 rue Saint-Louis compte tenu du caractère dégradé des vestiges, en raison des terrassements préalables à la création du *cardo* comme on vient de le voir. On retiendra quoi qu'il en soit que l'emprise de cet axe viaire ne semble pas avoir été définie dans le projet initial d'organisation de la ville.

L'ambiance qui caractérise le site du 10-12 de la rue Saint-Louis jusqu'aux années 40-50 est néanmoins conforme aux données connues sur la plupart des sites rennais. La ville naissante est ponctuée de bâtiments à l'architecture légère dont la durée de vie est généralement limitée. Les aménagements rencontrés présentent d'ailleurs, comme rappelé *supra* (2.1.3 Conclusion sur les aménagements antérieurs à la rue), de grandes similitudes avec la phase 2 du site de l'ancien hôpital militaire Ambroise Paré.

3.3.2 Du milieu du I^{er} siècle au début du III^e siècle

L'apparition du *cardo* C3 marque évidemment une étape importante dans l'histoire du site puisqu'elle l'intègre de fait au tissu urbain. Malgré une fenêtre de fouille réduite, plusieurs aspects saillants doivent être rappelés. L'urbanisation de cette partie de Rennes semble se produire lentement puisqu'il existe au milieu du I^{er} siècle une seule construction, l'UC 3, dont on peut se demander d'ailleurs si elle n'est pas qu'une évolution du noyau initial et des bâtiments de la phase 2 (*supra* fig. 217 phase 3). Il faut ensuite attendre les derniers tiers du I^{er} siècle pour voir apparaître un édifice sur sablières basses au sud de la fouille, l'UC 4, rapidement remplacé par une construction employant la pierre en fondation (UC 8-état 1). Dans la seconde moitié du II^e siècle, toute la façade de l'îlot oriental est occupée par des bâtiments sur solin (*supra* fig. 218, phase 7-état 2). Ce déploiement

72. Rappelons une dernière fois que la stricte synchronie des deux fossés principaux (1613 et 1622) n'est pas certaine.

73. Elle pose surtout la période de la définition de la trame viaire. Est-elle aussi précoce qu'à Corseul par exemple ?

progressif s'effectue en respectant deux limites qui vont rester immuables, à quelques centimètres près, jusqu'au début du III^e siècle. La première n'est autre que la permanence sous d'autres formes du tracé fossoyé 1613 de la phase 1 (fig. 226). Lors de sa construction, la fermeture sud de l'UC 3 respecte déjà cette limite. Par la suite, celle-ci séparera dans un premier temps l'UC 6 des UC 5 puis 9 (fig. 226, phase 6) et, dans un second temps les UC 12 et 11 (phase 7-état 2). La seconde limite ne devient réellement perceptible qu'au cours de la phase 5-état 2, avec la création des UC 5 et 8. Elle servira ensuite de séparation entre plusieurs édifices successifs jusqu'à la fin de la phase 7-état 2. Enfin, à la phase 9, le mur nord de l'UC 15 se superpose encore à l'ancien fossé 1613. En définitive, cette division, au moins le long du *cardo*, génère de petites parcelles qui

accueillent jusqu'à la phase 8 incluse des bâtiments très modestes, sans doute dotés de cours intérieures. L'aspect principal de cette organisation, outre sa permanence, réside effectivement dans la nature des occupations alors que le *forum* de la cité ne serait éloigné que de quelques centaines de mètres. Il est manifeste que les plans des constructions successives restent très élémentaires et couvrent rarement plus de 30 m². Celles-ci sont en outre refaites en se superposant à des limites plus anciennes, aspect qui a rendu plus ardue l'analyse sur le terrain. Quoiqu'il soit, il faut certainement retenir que du milieu du I^{er} siècle jusqu'au début du III^e (phase 9), la façade de l'îlot oriental est occupée probablement par une population modeste, peut-être des petits commerçants ou artisans.

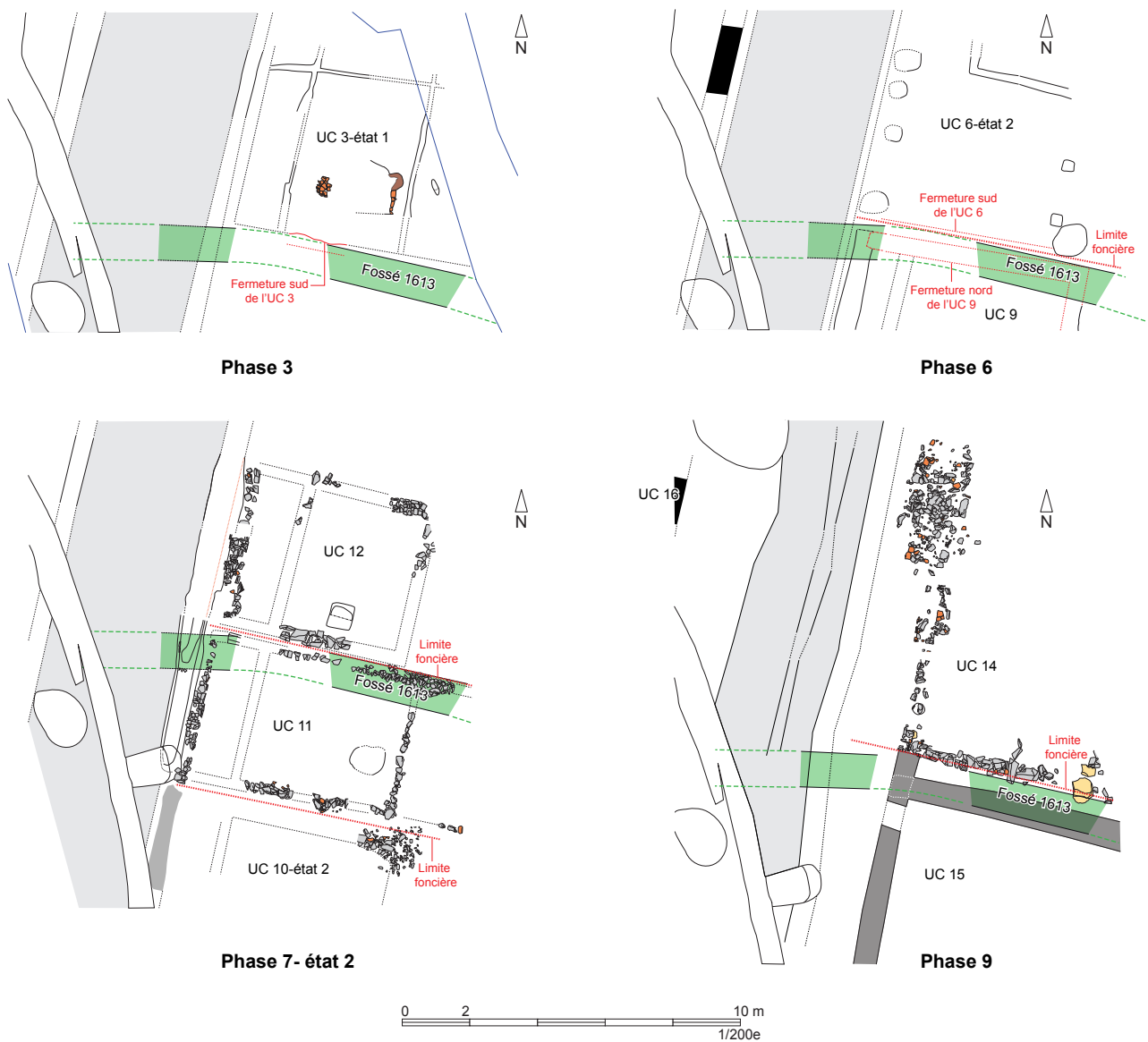


Fig. 226 Illustration de l'existence de limites foncières durant la période antique © A. Desfonds-Inrap

Il faut aussi insister sur la grande homogénéité des plans, malgré des états de conservations parfois dégradés ou des expressions architecturales diverses. L'impression dominante est que ces édifices sont simples et standardisés et sont des reproductions des états antérieurs. Une grande pièce, généralement rectangulaire et au maximum de 16 m² (UC 11 de la phase 7-état 2), serait devancée par une sorte de galerie le long de la rue. D'après les données de la phase 7-état 2 qui réunit les plans les plus complets, ces galeries seraient inférieures à 5 pieds. Les indices témoignant d'une organisation bipartite sont toujours mal conservés et se perçoivent avant tout au travers du traitement des sols des différents espaces. Toutefois, cette organisation, qui connaît son apogée à la phase 7-état 2, est déjà celle de l'UC 3 de la phase 3 (états 1 et 2). Sur Rennes, cette division élémentaire du bâti se retrouve avec l'ensemble 2 du site de la Rue de Saint-Malo, interprété comme une série d'ateliers précédés d'un comptoir ouvert sur le trottoir (Le Cloirec 2008, p. 283). Sur un plan régional, il faut citer le site du 40, rue de l'Arguenon à Corseul qui a livré une série de bâtiments modestes présentant pour certains une organisation analogue et considérés comme des échoppes (Ferrette 2012, p. 186-188, **fig. 227**). Rue Saint-Louis, une des différences avec l'ensemble de la rue de Saint-Malo réside dans le fait que chaque unité apparaît indépendante et non pas intégrée dans un unique bâtiment. Une autre différence, et non des moindres, tient à l'absence de trottoir entre la chaussée et les édifices. On peut alors se demander de quelle manière on pénétrait dans les bâtiments. La communication s'opérait-elle directement depuis la rue, impliquant des systèmes de franchissement des fossés et des caniveaux ou pouvait-elle se faire depuis les pièces rectangulaires la longeant ? Les indices permettant de répondre à la question sont maigres et intéressent avant tout la phase 7-état 2. Lors de cette période, qui voit une généralisation de l'utilisation de la pierre en fondation, il a été noté dans le cas des UC 11 et 12 l'absence de l'emploi de ce matériau concernant les fermetures nord et sud de ces galeries. Pour l'UC 11, celles-ci semblent d'ailleurs réalisées en matériaux périssables alors que toutes les autres limites bénéficient de soubassements en pierre. Il y a avec cet exemple une originalité architecturale qui ne trouve guère d'explication si ce n'est l'aménagement de passage. Dans ce cas, les galeries n'abriteraient pas des comptoirs mais serviraient à la circulation des piétons. L'absence de toute trace d'activité, à l'instar de foyers, à leur hauteur n'est sans doute pas le fruit du hasard. La nature de leurs sols montre enfin que chaque propriétaire des bâtiments se charge de leurs entretiens et ceux-ci sont refaits assez fréquemment.

Si la vocation d'unités artisanales ou commerciales est une piste crédible, force est de constater qu'il est difficile de restituer les activités pratiquées. Seules quelques hypothèses sont envisageables sur la base du mobilier ou des structures retrouvés en fouille. La salle principale de l'UC 3 de la phase 3-état 1 comprend plusieurs aménagements qui nécessitent le feu (foyers arasés, fosses). Des films charbonneux et son sol rubéfié en plusieurs endroits sont aussi des indices d'une activité spécifique impossible à détailler cependant. En effet, la possibilité d'un travail des métaux ne transparait pas totalement au travers des vestiges et aucunement au travers du mobilier puisque l'on comptabilise seulement 3 scories à l'échelle du site. D'autres indices de foyers ont été mentionnés à plusieurs reprises, notamment à propos de l'UC 4 qui succède à l'UC 3. Dans ce cas, l'activité initiale s'est peut-être prolongée. Des traces de chauffes ont aussi été relevées au sommet des sols de l'UC 9 (phases 6 et 7-état 1), sans qu'on puisse en tirer plus d'informations compte tenu de leur fugacité. La relative propreté des sols

de cet édifice tend néanmoins à accréditer une utilisation domestique de ces zones de chauffe, celle-ci n'étant pas incompatible avec une activité commerciale. Le remblai 1098 qui scelle les vestiges de l'UC 14 se caractérise quant à lui par un assemblage particulier au sein duquel les amphores sont variées et fortement représentées. S'y ajoutent plusieurs mortiers à pâte claire, une partie d'un onchoché à engobe micacé imitant la vaisselle métallique et une très faible représentation de la céramique cuite en mode B. Ce vaisselier singulier laisse croire à une activité spécifique, peut-être en lien avec le domaine alimentaire. Malheureusement, il est difficile de pousser plus loin la réflexion. L'unique meule rotative retrouvée ne permet pas non plus de conclure sur une activité particulière (*infra* **Annexe 5**). Pour les autres constructions, aucune interprétation sur les activités exercées ne peut-être avancée.

Concernant les expressions architecturales, les sols en terre ou de cailloutis sont adaptés à des locaux commerciaux ou artisanaux, sinon à des habitats modestes. De même, les techniques architecturales sont classiques de ce type de bâtiment car elles sont moins onéreuses à mettre en œuvre tout en permettant une construction plus rapide. Cela ne signifie pas pour autant l'absence de tout décor intérieur. Rappelons à cet effet que des morceaux d'enduits peints ont été retrouvés dans le remblai 1045 dont on présume qu'il est lié à la destruction de l'UC 12.

Sur un plan plus général, les techniques architecturales déployées ne montrent guère d'originalité à l'échelle de la ville de Rennes. Comme souvent, les premières constructions (UC 4 et 3) font appel aux sablières basses enterrées qui ne sont pas isolées du sous-sol par une fondation. Ce type de construction concerne aussi bien des habitats que des locaux artisanaux comme le montrent les exemples de La Visitation, du campus Hoche (Pouille 2008, bâtiment 1 p. 92-95) ou plusieurs ensembles du 3-5 rue de Saint-Malo (Le Cloirec 2008, p. 284). Malgré un plan mal compris, l'UC 6-état 1 pourrait constituer en soi une originalité à l'échelle de la ville car elle associe poteaux plantés et cloisons de planches ou claims⁷⁴. Toutefois, le choix architectural retenu est peut-être simplement dû au tassement du comblement du puits de la phase 2 qui aurait entraîné une réfection globale de l'UC 3.

Le second siècle marque l'apparition de l'emploi de la pierre. Il s'agit d'une utilisation parcimonieuse puisque ce matériau sert juste à accueillir des sablières basses et à protéger celles-ci de l'humidité du sous-sol. Les solins sont montés à sec et un seul exemple d'un mur bahut est envisagé avec la façade de l'UC 10 (phase 7). De nouveau, l'usage restreint de ce matériau s'accorde assez bien avec la vocation artisanale ou commerciale des édifices, surtout dans un secteur géographique où la pierre de construction fait défaut et doit entraîner des coûts de réalisation non négligeables. Le même constat a d'ailleurs été avancé sur le site de La Visitation concernant les ateliers artisanaux et de travail des métaux (Chevet *et al.*, à paraître, zone 3).

Malgré le caractère modeste des bâtiments, ceux-ci semblent obéir à des règles de construction précises. C'est du moins ce que suggèrent les UC 11 et 12 de la phase 7-état 2. La seconde s'intégrerait dans un rectangle de 16,5 pieds du nord au sud sur 19,5 pieds d'est en ouest. La première mesure équivaut à une perche (10 pieds) ou 3 pas (3 fois 5 pieds) auxquels s'ajoute une coudée (1,5 pied, 0,44 m). La seconde correspond à 1 perche plus 1

74. D. Pouille constate que l'architecture sur poteaux plantés est très peu présente sur Rennes (Pouille 2008, p. 326).

pas et 3 coudées (4,5 pieds). L'analyse métrologique fait d'ailleurs ressortir que la coudée est sans doute le module qui a servi à l'implantation de l'UC 12. En effet, dans le sens nord-sud, la largeur de 16,5 pieds équivaut à 11 coudées (fig. 228). D'est en ouest, ce module se répète 13 fois. Il est alors intéressant de constater que la mesure de 0,44 m correspond manifestement à la largeur des solins marquant l'emprise de l'édifice. Le positionnement de la séparation entre les salles E1 et E2 paraît aussi répondre à l'utilisation de ce module.

Concernant l'UC 11, elle bénéficie d'une largeur nord-sud de 15 pieds (3 pas) qui prend en compte les extérieurs des soubassements. Une longueur de 22 pieds s'observe d'est en ouest. Elle se décompose en 4 pas correspondant à la surface interne de l'édifice auxquels s'ajoutent 2 pieds. Ces derniers semblent de toute évidence correspondre à la largeur des soubassements est et ouest et de nouveau l'implantation de la cloison entre les deux salles n'apparaît pas due au hasard.

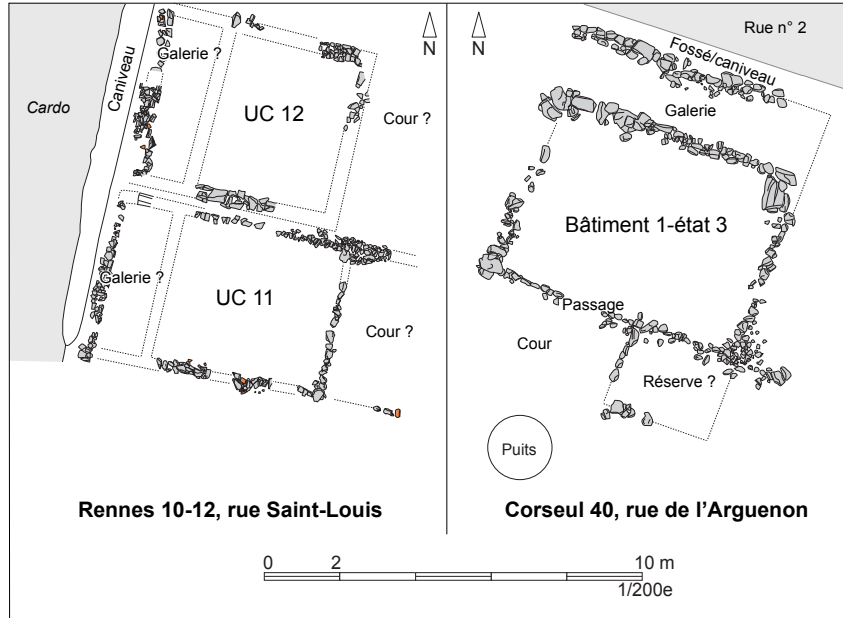


Fig. 227 Comparaison des plans des UC 11 et 12 du 10-12, rue Saint-Louis avec le la bâtiment 1-état 3 du site du 40, rue de l'Arguenon à Corseul © A. Desfonds, R. Ferrette-Inrap

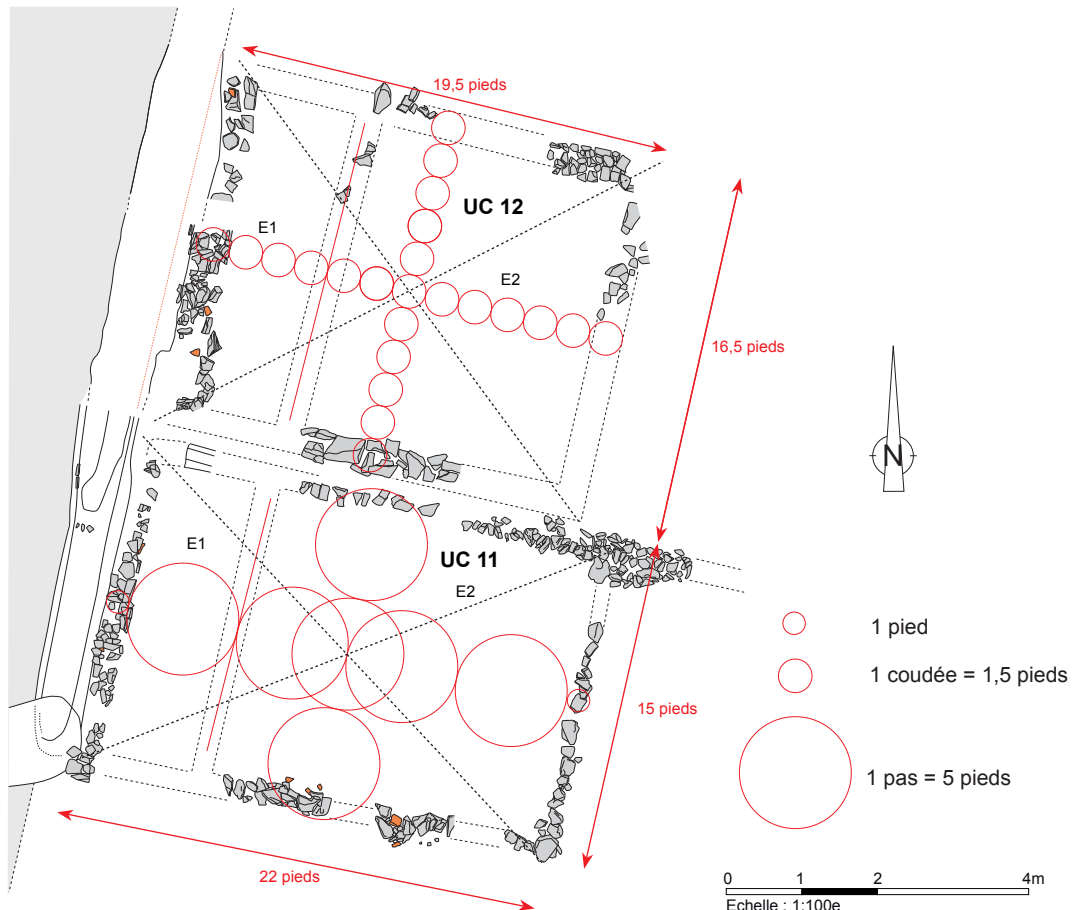


Fig. 228 Proposition des unités de mesure utilisées lors de la création des UC 11 et 12 © A. Desfonds, R. Ferrette-Inrap

3.3.3 Le III^e siècle et la réorganisation du quartier

Si pendant cent cinquante ans l'organisation du quartier reste figée, force est de constater que le début du III^e siècle marque incontestablement une évolution fondamentale. Celle-ci se traduit par un dernier grand programme de réfection de la rue et l'apparition de puissantes constructions de part et d'autre de celle-ci avec les UC 15 et 16 (*supra* fig. 218). La largeur conséquente de leur fondation, 0,80 m à 1 m, et leur ancrage dans le substrat soulignent un changement radical des occupations que les plans partiels ne permettent pas d'apprécier finement. A titre d'hypothèse, ces maçonneries peuvent appartenir à de grands ensembles privés (*domus* ?) dont la construction auraient abouti à l'expulsion des populations occupant auparavant les îlots jouxtant le *cardo* C3. Ce point semble être validé par l'extension le long de la rue de l'UC 15 qui occupe dorénavant l'emplacement des UC 10 et 11 de la phase 7-état 2. Si ces deux édifices désignaient autrefois des propriétés distinctes, alors il y aurait avec cet exemple un cas d'une concentration foncière dont l'ampleur exacte reste inconnue, mais dont des indices sont attestés sur d'autres sites rennais (Pouille 2008, p. 294-295 ; sites du campus et du parking de la place Hoche). Sur le site de la Rue Saint-Louis, il est d'ailleurs possible que l'expulsion d'une population laborieuse débute dès la phase 8. Elle serait illustrée par l'absence de construction à l'ancien emplacement de l'UC 11 de la phase 7-état 2 (*supra* fig. 218). Il est cependant difficile de caractériser alors cet espace vide qui peut tout aussi bien désigner une cour ou une zone en friche. Dans ce second cas, la concentration a pu être grandement facilitée. Cette situation pose évidemment la question de la modalité de ce retrait. Est-elle encouragée par une pression forte d'une partie des notables ou la conséquence d'un essoufflement urbain à la fin de l'époque antonine comme le suggère D. Pouille (Pouille 2008, p. 294-295) ? Les deux options se combinent-elles ? La fouille n'apporte aucune réponse à ces interrogations.

Un autre changement remarquable consiste au retrait apparent des constructions le long de la rue. Malgré le fossé de la phase 10 qui a percé les dépôts antérieurs, il semble assuré que l'UC 15 ne dispose pas d'un portique en bordure du *cardo* C3 dont le stylobate aurait été effacé

par le passage de ce tracé. La profondeur de ses fondations est un argument soutenant cette proposition, tout comme la largeur réduite qui sépare le mur occidental de la rue (2 m à la hauteur de l'axe 2). Même si des portes ouvrant sur le *cardo* ont pu exister, la construction serait plutôt repliée vers l'intérieur du quartier. Par défaut, on estime que l'absence d'espace couvert le long de la rue régit aussi l'UC 14, encore debout lors de la phase 9. Dans cette optique, il existerait un trottoir le long de ces deux bâtiments dont la largeur précise est toutefois difficile à restituer (*supra* fig. 218). Peut-être faut-il interpréter son apparition comme une reprise en main de l'autorité municipale afin de dégager un espace de circulation piéton le long du *cardo*, auparavant occupé par des constructions ? Il est possible que cette action intervienne dès la phase 8. Elle serait illustrée par l'alignement proposée des façades des UC 13 et 14. C'est donc peut-être dès cette période qu'il faut chercher les prémices de la transformation du secteur au début du III^e siècle.

On terminera sur cette époque charnière en précisant que les modifications perçues s'intègrent parfaitement dans le cadre rennais. Sur le site du couvent de La Visitation, plusieurs constructions sont érigées à la suite d'un incendie et font appel massivement à la pierre dans leur mise œuvre, certaines pouvant être construites tout ou partie en dur (Chevet et *al.* à paraître, UC 14 notamment). Dans l'environnement de l'intervention, c'est certainement au même moment que doit être placée la réalisation du puissant mur 3003 repéré au 16-18 de la rue Saint-Louis dont la largeur (0,80 m) est comparable aux soubassements de l'UC 15 (Pouille et *al.* 1998, p. 10). La découverte rue d'Echange en 2003 d'une maçonnerie ancrée dans le substrat et large en fondation de 0,75 m abonde dans le même sens (Pouille 2003, mur M1, p. 4 et 5). La restitution de son emplacement montre qu'elle pourrait être longée par le fossé de la phase 10, sans trottoir intermédiaire (fig. 229)⁷⁵. Le prélèvement de deux éléments d'architecture en marbre dans son environnement soulignerait un bâtiment cosu et une création certainement avancée dans le Haut-Empire. Dans ce cas, l'UC 14 serait encadrée par deux puissants édifices au début du III^e siècle et seule l'UC 15 disposerait d'un trottoir le long du *cardo*.

75. Le rapport fait mention d'un fossé de bord de rue le long de ce mur (US 4, fig. 3). Celui-ci a livré en surface de la céramique médiévale qui permet de proposer une autre interprétation.

3.4 Le devenir du site après l'époque antique

Il n'est pas question de revenir en détail sur le retrait de l'occupation antique de ce secteur de *Condate* dont les modalités échappent du reste en grande partie à l'analyse. Les mobiliers rencontrés prouvent une continuité de l'occupation jusqu'à la fin du III^e siècle, ce qui reste assez classique pour Rennes et les capitales de cités armoricaines. Certaines espèces numéraires ou des céramiques tendent à accréditer un maintien en l'état jusque vers les années 340-350 ap. J.-C. Dans le détail, l'interprétation de ce type de mobilier est toujours délicate car, épars ou bénéficiant parfois de chronologies larges comme la céramique, il renseigne difficilement sur la nature véritable des occupations. Les maçonneries de l'UC 16 sont incontestablement démontées en profondeur au plus tôt après 340 d'après un *nummus* de Constant. Cet aspect semble aussi concerner l'UC 15 d'après le monnayage retrouvé au-dessus de ses murs ou en périphérie. Toutefois, rien ne permet d'affirmer le maintien d'une occupation jusqu'à cette date. Les bâtiments en question peuvent être déjà pour partie en ruine, suscitant et facilitant des campagnes de récupération, ou occupés par une population très différente de celle du début du III^e siècle. Quoi qu'il en soit, le plus important reste la possibilité d'avoir encore des bâtiments en élévation, donc visibles, à l'extérieur de l'enceinte dont la construction est placée entre 280 et le début du IV^e siècle (Pouille 2008, p. 76)76. Cette proposition rejoint une observation effectuée sur le site de La Visitation où un dernier grand programme de réfection du *decumanus*, accompagnée d'une campagne de construction à l'intérieur du quartier sud-est est réalisé au début du IV^e siècle, le retrait définitif de l'occupation se produisant également vers les années 350 ap. J.-C. On peut également citer les découvertes récentes du faubourg Saint-Martin (Pouille 2008, p. 78-81 ; Pouille 2012b).

Après le milieu du IV^e siècle, les témoignages d'une fréquentation du secteur sont sporadiques et se cantonnent avant tout à deux monnaies retrouvées sur la rue ou à proximité. Cette dernière a dû être empruntée bien après le retrait des occupations antiques et a même pu contribuer à la modélisation du paysage au nord de la rue d'Echange, comme l'avait déjà souligné D. Pouille (Pouille 2003, p. 5).

76. Cet aspect ne serait pas en soi étonnant puisque le site du 10-12 de la rue Saint-Louis se trouve à l'extérieur de l'emprise du glacis défensif envisagée par D. Pouille (Pouille 2008, fig. 47, p. 82).

Le devenir du site est ensuite très mal connu. Aucun indice du haut Moyen-Age n'est attesté et aucun témoignage se rapportant au faubourg du Vieux-Saint-Etienne, rasé au début du XIII^e siècle, n'est à mentionner. Il faut en fait attendre la fin du Moyen-Âge pour voir apparaître un axe de circulation se greffant certainement sur le chemin de Bourg-L'évesque à Saint-Aubin (actuelle rue Saint-Louis) et se dirigeant vers le nord de Rennes. La restitution de son parcours montre qu'il a sans doute été intercepté en 2003, rue d'Echange. Sa projection correspond en effet au fossé identifié alors comme une limite de la rue antique (Pouille 2003, US 4 ; fig. 229). La découverte de plusieurs céramiques médiévales dans son remplissage renforce cette hypothèse⁷⁷. Une autre caractéristique de ce chemin est qu'il entaille les niveaux de voirie gallo-romaine, tout en obéissant à la topographie naturelle du site d'après le pendage de son caniveau. Cela laisse présager, même si cela ne peut être entièrement démontré, un faible recouvrement des vestiges antiques jusqu'à cette période.

Le début de l'époque moderne marque un nouveau changement avec l'apport massif de terre attestée par les textes et confirmé par la fouille. On assiste alors à une inversion du pendage du terrain et c'est dans ce cadre que sera construit au début du XVII^e siècle la salle du Pélican (*infra* Rennes, 10-12, rue Saint-Louis, volume 2, Le jeu de paume de la salle du Pélican).

77. Il est fait mention dans le RFO de 2003 de oules et de cruches s'étageant de la fin XII^e-XIII^e à la fin XIV^e-XV^e siècles, ce qui s'accorde avec le comblement du caniveau de la rue Saint-Louis.

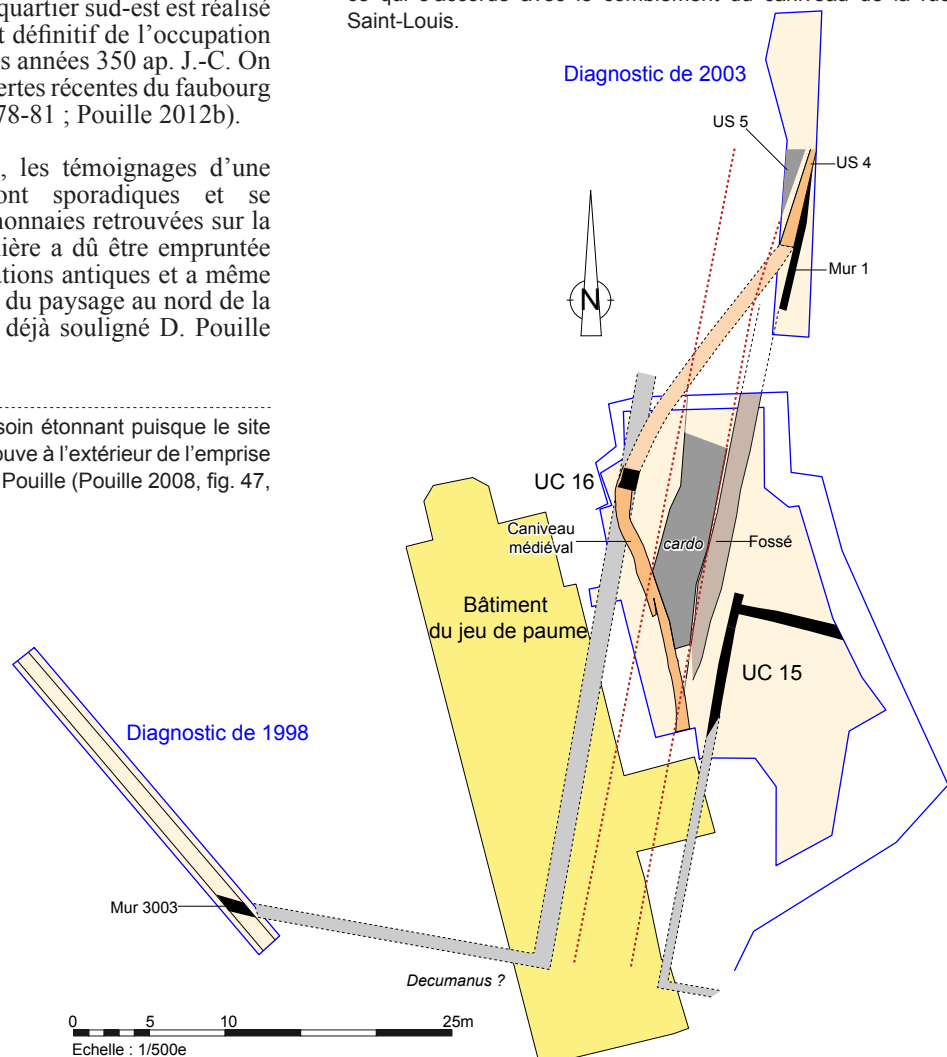


Fig. 229 Les vestiges principaux des phases 10 et 11 : proposition de corrélation avec les résultats des diagnostics proches © A. Desfonds, R. Ferrette-Inrap

Bibliographie générale du volume 1

Baizeau 2011

Baizeau (E.), *Bâtiment du Jeu de Paume – rue Saint Louis. Etudes de faisabilité. Volet 2.0/Étude historique et patrimoniale* : rapport, Rennes, 2011

Bonifay 2004

Bonifay (M.), *Étude sur la céramique romaine tardive d'Afrique*, Oxford, 2004.

Chevet, Ferrette 2008

Chevet (P.), Ferrette (R.), *Rennes, Rue de la Visitation – Rue Saint-Melaine : les fouilles du couvent de la Visitation*, RFO de fouille préventive, Rennes, SRA Bretagne, 2008.

Depeyrot 1992

Depeyrot (G.), Le système monétaire de Dioclétien à la fin de l'Empire romain, *Revue Belge de Numismatique*, 1992, p. 33-106.

Duplessis 1988

Duplessy (J.), *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, Paris, 1988.

Elmer 1941

Elmer (G.), *Die Münzprägung der gallischen Kaiser in Köln, Trier und Mailand*, Darmstadt, 1941.

Estiot TM XVII

Estiot (S.), Le trésor de Troussey (Meuse) : 5864 antoniniens et nummi, 303 AD, *Trésors Monétaires XVII*, 1998, p. 181-303, pl. XXII-LI.

Ferrette 2003

Ferrette (R.), *La céramique gallo-romaine du site de Monterfil II à Corseul (Côtes-d'Armor). Etudes d'ensembles de l'époque augustéenne au début du IV^e s.*, Montagnac, 2003.

Ferrette 2012

Ferrette (R.), *Corseul (Côtes-d'Armor) - 40, rue de l'Arguenon*, RFO de fouille archéologique, Rennes SRA Bretagne, 220 p.

Feugère 1985

Feugère (M.), *Les fibules en Gaule méridionale, de la conquête à la fin du V^e siècle après J.-C.* Paris, 1985 (Rev. Arch. de Narbonnaise, Suppl. 12).

Giard 1983

Giard (J.-B.), *Le monnayage de l'atelier de Lyon, des origines au règne de Caligula (43 avant J.-C. - 41 après J.-C.)*, Wetteren, 1983

Isings 1957

Isings (C.), *Roman Glass from Dated Finds*, Groningen-Djakarta, 1957.

Jézéquel 1988

Jézéquel (Y.), *Les Monnaies des Comtes et Ducs de Bretagne*, Tours, 1988.

Kérébel 2001

Kérébel (H.), *Corseul (Côtes-d'Armor), un quartier de la ville antique*, MSH, Paris, 2001, 252 p. (Document d'Archéologie Française 88).

Labau-Jean 2009

Labau-Jean (Fr.), Le vaisselier rennais du XV^e au XVII^e siècle, in Dietrich (A.), Ravoire (F.) dir., *La cuisine et la table dans la France de la fin du Moyen Âge*, Actes du congrès de Sens, janvier 2004, *Caen : publications du Crahm*, 2012, p. 411-424.

Labau-Jean 2012

Labau-Jean (Fr.), Répertoire des céramiques de Rennes

aux XV^e et XVI^e siècles, à partir des découvertes du site hospitalier de la place Sainte-Anne (Ille-et-Vilaine, Bretagne), *RAO*, 29, 2012, p. 259-286

Le Cloirec 1995

Le Cloirec (G.), 3-5, *rue de Saint-Malo, Rennes (35238070) (Ille-et-Vilaine)*, DFS de fouille préventive, Rennes, SRA Bretagne, 1995.

Le Cloirec 2002

Le Cloirec (G.), *Les fouilles archéologiques de l'ancien hôpital militaire de Rennes, Ambroise Paré (35 238 088. Ille-et-Vilaine)*, DFS de fouille archéologique préventive (octobre 1999-mai 2000), Rennes, SRA Bretagne, 2002.

Le Cloirec 2007

Le Cloirec (G.),

Le Cloirec 2008

Le Cloirec (G.), La fouille du 3-5 rue de Saint-Malo, in Pouille (D.), *Rennes antique*, PUR, coll. Archéologie et Culture, 2008, p. 251-287.

Lepetz et Pouille 2008

Lepetz (S.) et Pouille (D.), Les dépôts alimentaires de Rennes-Condote, témoignages de rituels célébrés en contexte privé? » in Lepetz (S.) et Van Andringa (W.) (éd.), *Le sacrifice animal en Gaule romaine. Rituels et pratiques alimentaires*, actes de la table ronde tenue au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris en 2002, Editions Monique Mergoïl, Montagnac 2008.

Martin-Kilcher 1987

Martin-Kilcher (S.), *Die römischen Amphoren aus Augst und Kaiseraugst, I, Die südspanischen Ölamphoren (Gruppe I)*, Augst, 1987.

PA

Poey d'Avant (F.), *Monnaies féodales de France*, Paris, 1858-1862, 3 volumes.

Pannetier 1993

Pannetier (Y.), 16-18, *rue Saint-Louis, 93-103 (Ille-et-Vilaine)*, rapport de sondages, 01/11/1993-15/11/1993, Rennes, SRA Bretagne, 1993.

Pouille et al. 1998

Pouille (D.), Millard (N.), Labaune (F.), *Rennes 16-18 rue Saint-Louis*, diagnostic archéologique, décembre 1998, Afan, Rennes, SRA Bretagne, 1998.

Pouille 2003

Pouille (D.), *Rennes rue d'Echange Salle de la Cité (Ille-et-Vilaine)*, rapport de diagnostic, Rennes, SRA Bretagne, 2003.

Pouille 2008

Pouille (D.), *Rennes antique*, Presses universitaires de Rennes, 2008, 438 p.

Pouille 2012

Pouille (D.), *Rennes (Ille-et-Vilaine), 10-12 rue Saint-Louis/Salle de la Cité. Vestiges d'occupation antique, médiévale et moderne*, RFO de diagnostic archéologique, Rennes SRA Bretagne, 2012.

Pouille 2012b

Pouille (D.), *Rennes (Ille-et-Vilaine), Hôtel-Dieu, secteur Cochardière*, Rennes SRA Bretagne, 2012.

RIC The Roman Imperial Coinage

I² : C. H. V. Sutherland, *From 31 BC to AD 69*, Londres, 1984.

II : H. Mattingly – E. A. Sydenham, *Vespasian to Hadrian*, Londres, 1926.

II² : I.A. Carradice – T.V. Buttrey, *From AD 69-96 Vespasian to Domitian*, Londres, 2007.

III : H. Mattingly – E. A. Sydenham, *Antoninus Pius to Commodus*, Londres, 1930.

V : Percy. H. Webb, *Valerian to the Reform of Diocletian A.D. 253 to 296. Part. I*, Londres, 1927.

VII : Patrick M. Bruun, *Constantine to Licinius A.D. 313-337*, Londres, 1966.

Rütti 1991

Rütti (B.), *Die römischen Gläser aus Augst und Kaiseraugst*, Augst, 1991, 2 vol. (Forschungen in Augst, 13).

Sicard S. 2012

Sandra (S.), *Un établissement rural antique, Mongermont, (Ille-et-Vilaine)*, RFO de diagnostic archéologique, Rennes SRA Bretagne, 2012, 95 p.

III - Annexes

Annexe 1

Étude de la céramique et des terres cuites (R. Delage et F. Labaune-Jean-Inrap)

1.1 Les mobiliers antiques (R. Delage-Inrap)

1.1.1 Références typologiques utilisées

Afric. : Bonifay (M.), *Études sur la céramique romaine tardive d'Afrique*, Oxford, 2004.

ALL : Menez (Y.), Les céramiques fumigées («Terra Nigra») du Bourbonnais. Étude des collections de Nérises-Bains et Châteaumeillant, *Revue Archéologique du Centre de la France*, 28-2, 1989, p. 117-178.

Ch. : Sellès (H.), *Céramiques gallo-romaines à Chartres et en Pays carnute, catalogue typologique*, Chartres, 2001 (Revue Archéologique du Centre de la France, Suppl. 16).

Chenet : Chenet (G.), *La céramique gallo-romaine du IV^e siècle et la terre sigillée décorée à la molette*, Mâcon, 1941

Co. : Ettliger (E.) et alii, *Conspectus formarum terrae sigillatae italico modo confectae*, Bonn, 1990.

Curle : Curle (J.), *A Roman Frontier Post and its People. The Fort of Newstead in the Parish of Melrose*, Glasgow, 1911.

Drag. : Dragendorff (H.), *Terra Sigillata, Bonn. Jahrb.*, 1896, p. 18-155 et 1897, p. 54-163.

Dr. : Dressel (H.), *Corpus Inscriptionum Latinarum*, XV, 2, Berlin, 1899.

G. : Laubenheimer (F.), *La production des amphores en Gaule Narbonnaise*, Paris, 1985.

Lez. : Bet (Ph.), Delor (A.), La typologie de la sigillée lisse de Lezoux et de la Gaule centrale du Haut-Empire, révision décennale, dans : *SFECAG, Actes du Congrès de Liboune*, 2000, p. 461-484.

M : Menez (Y.), *Les céramiques fumigées de l'ouest de la Gaule*, Quimper, 1985 (Cahiers de Quimper Antique, 2).

Pasc. : Pascual (R.), Centros de producción y difusión geográfica de un tipo de ánfora, *Congrés Nacional de Arqueologia*, VII, Barcelone, 1962, p. 334-345.

Pupput : Bonifay (M.), *Études sur la céramique romaine tardive d'Afrique*, Oxford, 2004.

Quimp. (Antique) : Le Bihan (J.-P.) et Villard (J.-F.), dir., *Archéologie de Quimper. Matériaux pour servir l'Histoire, t. 2 : au temps de l'Empire romain*. Centre de recherche archéologique du Finistère-Éditions Cloître, 2012.

Ritt. : Ritterling (E.), *Das frühromische Lager bei Hofheim im Taunus*, Wiesbaden, 1913.

Tripolitaine : Bonifay (M.), *Études sur la céramique romaine tardive d'Afrique*, Oxford, 2004.

Ve. : Vernhet (A.), Création flavienne de six services de vaisselle à la Graufesenque, *Figlina*, 1, 1976, p. 13-27.

1.1.2 Abréviations utilisées

NMI : nombre minimum d'individus non pondéré

NMIp : nombre minimum d'individus pondéré

Le comptage en NMI repose sur la prise en compte des seuls critères de forme (identification des bords et des fonds). Celui en NMI pondéré (NMIp) est un dénombrement reposant sur tous les critères observables (formes, techniques, décors, estampilles, etc.)

NR : nombre de restes

1.1.3 Les catégories céramiques

Sigillée ITAL : céramique sigillée de type « italique » à savoir essentiellement des ateliers d'Arezzo ou de Pise pour ceux de la péninsule, mais aussi de Lyon pour la Gaule. Aucune attribution de centre de production, en l'absence d'estampille ou de formes suffisamment complètes, n'est proposée.

Sigillée SG : céramique sigillée du groupe du « Sud de la Gaule » issue principalement des ateliers de Millau-la Graufesenque (MLG), mais aussi parfois de Montans. D'autres ateliers peuvent être ponctuellement concernés, mais hormis Banassac, il est délicat de proposer des attributions fiables. Une simple mention SG est alors proposée.

Sigillée CG : céramique sigillée du groupe du « Centre de la Gaule » principalement issue des ateliers de Lezoux (LEZ), mais aussi de manière secondaire des Martres-de-Veyre (MdV) ou d'un des ateliers de l'Allier (ALL) (Lubié LUB, Toulon-sur-Allier, Terre-Franche, etc.). Certains vases, en raison de leurs caractéristiques techniques atypiques, ne peuvent avec certitude être rattachés à un de ces centres de production et portent donc simplement la mention CG.

Sigillée COG : céramique sigillée de la vallée de la Vienne et du Clain, sans distinction de centre de production.

Sigillée Argonne : céramique sigillée du groupe « Argonne ». Elles apparaissent timidement au cours du III^e s. et l'essentiel de leur diffusion concerne le IV^e s. Des décors à la molette se trouvent parfois sur les productions tardives.

PF-ACO : céramique fine de type « ACO ». Principalement des gobelets originaires d'Italie du nord (au cours du dernier quart du I^{er} s. av.), mais qui ont été également fabriqués dans la vallée du Rhône et dans le Centre de la Gaule jusque dans les premières décennies du I^{er} s. ap. Ces productions sont la plupart du temps dépourvues de revêtement de surface.

PFE : céramique dite « paroi fine engobée ». Le répertoire est essentiellement constitué de gobelets. Ces vases sont fabriqués un siècle durant à partir du milieu du I^{er} s. Ils proviennent majoritairement des ateliers du Centre la Gaule (CG), mais aussi de Lyon ou d'Aquitaine.

MET : céramique fine cuite en A, présentant un revêtement grésé noir ou métallescent. Ces productions proviennent des ateliers du Centre de la Gaule. On distingue celles de première génération, de la seconde moitié du II^e s., de celles de deuxième génération, du III^e s.

Fine-A : catégorie céramique relativement marginale regroupant des productions en pâte très peu dégraissée

cuites en mode A. le répertoire comporte essentiellement des pots, gobelets et couvercles, avec pour certaines pièces un engobe micacé.

Fine B Beuvray : céramique fine cuite en mode B dont le répertoire des formes et les décors correspondent à des productions particulières de la vallée de Loire dites « Beuvray ». Ces céramiques ont été utilisées à la fin du I^{er} s. av. et au cours des premières décennies du I^{er} s. ap.

Fine B TN : céramique fine de mode B de type « *terra nigra* ». Elle est la plus courante des vaisselles de table cuites en mode B. Les vases proviennent majoritairement des ateliers du Centre de la Gaule et des ateliers locaux et de manière secondaire d'Aquitaine, depuis les dernières décennies du I^{er} s. av. jusqu'à la fin du siècle suivant.

Mi-fine B : cette catégorie céramique regroupe des vaisselles de table, essentiellement des gobelets, dont la surface est lissée, mais dont la pâte présente une densité plus importante de dégraissants minéraux que les céramiques fines. Si les premières productions s'inscrivent dans la tradition des *terra nigra*, celles des siècles suivants (jusqu'au Bas-Empire) présentent un répertoire qui leur est propre.

COM-A : céramique commune cuite en mode A. Il s'agit d'une catégorie générale qui regroupe des productions très diverses, la plupart du temps dépourvues de revêtement, mais qui peuvent également être recouvertes d'engobe blanc, rouge ou orange. Le répertoire comporte essentiellement des formes fermées (à pâte très peu dégraissée) ainsi que des mortiers, et de manière secondaire des pots, jattes, marmites, plats ou couvercles.

Com-B : céramique commune cuite en mode B. Comme ce sont des céramiques destinées au feu, la pâte est dégraissée, parfois fortement comme cela est le cas des productions de la première moitié du I^{er} s. Le répertoire comporte essentiellement des pots à cuire et de manière secondaire un corpus morphologique en commun avec les communes de mode A, ainsi que des bouilloires.

Modélée : céramique commune cuite de mode B, réalisée en partie ou en totalité sans usage du tour de potier. Ces vases sont la plupart du temps de couleur sombre avec une pâte très dégraissée. On distingue parmi cette catégorie, les productions dont le répertoire est celui des vases dit « Besançon », qu'elles comportent les caractéristiques techniques des vases importés ou celles des productions locales contemporaines de celles-ci. Cette catégorie est peu représentée, essentiellement à la fin du I^{er} s. et au cours des premières décennies du I^{er} s. ap.

Amphore Bétique : transport de l'huile d'olive (Dr. 20) et de manière secondaire de saumures (Dr. 7/11).

Amphore Tarraconaise : transport du vin (Pasc. 1).

Amphore Narbonnaise : transport du vin (G. 4).

Amphore Italique : transport du vin (Dr. 2/4).

Amphore régionale : originaire de la vallée de Loire, transportant probablement essentiellement du vin. Deux productions dominantes sont attestées : en pâte brune à cœur noir (BCG) dont les parois sont la plupart du temps aussi fines que celles des cruches ; en pâte orangé à rouge à cœur gris (OCG) correspondant à des conteneurs plus massifs.

Amphore Lipari : transport de l'Alun, un minéral utilisé pour divers usages notamment artisanaux.

Amphore Africaine : transport de divers produits notamment du vin.

1.1.4 Analyse céramique par contextes

US 1021 (fin phase 10 ; comblement fossé est de la rue)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Sigillée Argonne	1	4.0%	0	1
Sigillée CG-LEZ	3	12.0%	1	3
Mi-fine B	3	12.0%	1	2
Com A	5	20.0%	1	3
Com B	7	28.0%	6	6
Amphore Bétique	3	12.0%	0	3
Amphore Narbonnaise	1	4.0%	0	1
Amphore régionale BCG	1	4.0%	0	1
Amphore régionale OCG	1	4.0%	0	1
Total	25	100%	9	21

Le corpus de la céramique sigillée se compose de pièces issues des ateliers du Centre de la Gaule, des mortiers Lez. 96 en pâte rouge très cuite et Drag. 45, mais aussi un bord de coupe Drag. 37. Les caractéristiques de ces pièces correspondent aux productions de la fin du II^e s. et surtout des premières décennies du III^e s. En complément de ce lot majoritaire se trouve la collerette d'un mortier Curle 21 dont les caractéristiques techniques sont celles des productions d'Argonne (pâte orangée vive non calcaire et vernis rouge orangé). Cette pièce peut également être datée du III^e s.

La céramique mi-fine de mode B se compose d'un bord de gobelet à col concave et lèvre simplement épaissie en pâte gris clair très peu dégraissée à surface lissée gris clair. Deux autres fragments de forme fermée sont attestés.

La céramique commune de mode A est représentée par des fragments de panse d'un grand récipient de stockage, une anse trifide et la partie haute (sans que la totalité de la lèvre ne soit conservée) d'une cruche de forme Ch. 3418 ou 3426 attestée en pays carnute à partir de la fin du II^e s. La céramique commune de mode B se compose d'un répertoire caractéristique du III^e s. : un pot à col concave et lèvre épaissie, un autre à panse bombée, petit col et lèvre en bourrelet, des jattes présentant de grosses lèvres plates ou en amande à l'oblique, un bord de marmite tripode possédant une lèvre rentrante très épaisse ainsi que d'autres fragments de panse.

Les amphores comportent principalement des fragments de panse de Dr. 20 de Bétique dont l'un en pâte rouge à cœur gris et engobe blanc typique des productions du III^e s. En complément se trouvent deux petits fragments de Narbonnaise et d'amphore régionale en pâte brune à cœur gris.

Datation : l'ensemble des données chronologiques permet de situer ce lot de mobilier au III^e s. Plus précisément, certains éléments pourraient indiquer que de ce contexte a été scellé au cours de la seconde moitié du III^e s. (répertoire de la céramique commune, caractéristiques techniques des amphores Dr. 20, etc.). Une imitation d'une monnaie de Tétricus I vient confirmer cette proposition et la compléter.

US 1025 (fin phase 10 ; comblement intermédiaire fossé est de la rue)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG-LEZ	3	5.2%	0		3	8.3%
Mi-fine B	7	12.1%	4	22.2%	6	16.7%
Com A	12	20.7%	2	11.1%	5	13.9%
Com A engobe micacé	1	1.7%	0		1	2.8%
Com B	19	32.8%	11	61.1%	11	30.6%
Amphore Africaine	2	3.4%	1	5.6%	1	2.8%
Amphore Bétique	5	8.6%	0		4	11.1%
Amphore Narbonnaise	1	1.7%	0		1	2.8%
Amphore régionale BCG	1	1.7%	0		1	2.8%
Amphore régionale OCG	6	0.3%	0		2	5.6%
Total	58	100%	18	100%	36	100%

US 1025

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Sigillée CG-LEZ	2	12.5%	0	2
Sigillée MLG	1	6.3%	0	1
Mi-fine B	1	6.3%	1	1
Com A	6	37.5%	1	2
Com B	5	31.3%	0	0
Amphore régionale OCG	1	6.3%	1	0
Total	16	100%	3	6

US 1025 voie

La céramique sigillée correspond pour l'essentiel à des vases moulés. Un d'entre eux est résiduel : Drag. 29 de Millau-La Graufesenque. Les autres appartiennent aux productions de la deuxième moitié du II^e s. voire du début du III^e s. Tel est le cas d'une portion importante d'une coupe Drag. 37 portant un décor typique du potier DOECCVS avec une estampille intradécorative rétrograde de libellé « DOHC[CI] ». Les caractéristiques techniques du vase en font une production des années 170/210. Un autre fragment de décor peut être rattaché au potier CALETVS, décorateur actif à partir des années 180 et dont l'essentiel de la production se situe au cours des dernières décennies du II^e s. et le premier quart du III^e s. (ce qui est le cas du présent vase ; avec bien évidemment la possibilité d'une fabrication plus tardive). D'autres faibles portions de Drag. 37 sont attestées ainsi qu'une assiette de forme Lez. 43 ou 45 contemporaine des précédents.

En céramique mi-fine de mode B se trouve un répertoire de gobelet et pot en pâte gris clair presque dépourvu de dégraissant avec une surface majoritairement gris ardoisé entièrement lissée ou parcourue de bandes horizontales. On compte deux fonds de gobelet de petites tailles, deux parties hautes d'autres gobelets à col concave sans lèvre ainsi qu'un pot à bord tronconique. Ces productions se retrouvent dans les ensembles rennais du III^e s. comme le puits 8 de la fouille du campus Hoche (Pouille 2008),

l'US 2293 de la fouille de la rue de Saint-Malo (Le Cloirec 1995) ou encore les niveaux tardifs de la fouille de la Visitation (Chevet, Ferrette 2008).

La céramique commune de mode A est essentiellement représentée par des fragments de cruche sans présence de bord, un fragment de vase de stockage et une portion de mortier en pâte rouge dégraissée. Un fragment de forme fermée est pourvu d'un engobe micacé. Notons également la présence de la partie haute de la panse d'une cruche à deux anses trifides en pâte orangée partiellement brûlée.

La céramique commune de mode B présente pour l'essentiel un corpus de vases en pâte majoritairement claire, dégraissée et surface grise ou noire parcourue de bandes lissées. Un pot est pourvu d'une petite lèvre en gouttière. D'autres le sont d'un col concave à la lèvre peu marquée. Un dernier comporte une lèvre éversée. Un plat ou une marmite présente un rebord oblique sans lèvre. Un bord de jatte à la lèvre épaissie ainsi qu'une anse relativement haute de pot ou de bouilloire font également partis de ce lot, ainsi que trois fonds dont deux massifs.

Le corpus des amphores comporte de nombreux fragments d'origine régionale en pâte rouge orangé plus ou moins dégraissée. De gros fragments en pâte rouge très peu dégraissée correspondent vraisemblablement à un conteneur Dr. 2/4.

Les amphores d'importation sont issues de différentes origines. Plusieurs individus Dr. 20 de Bétique peuvent être identifiés par les pâtes dont un présente un engobe blanc externe et interne et une pâte très cuite avec un cœur gris bien marqué et des franges colorées ; des caractéristiques techniques typiques du III^e s. Un autre fragment en pâte de Bétique comporte bien plus de dégraissants. Il s'agit d'une portion d'amphore Dr. 7/11 au niveau du col avec départ d'anse (anse de section allongée, trifide uniquement dans la partie haute, col large s'évasant). Une lèvre en pâte rouge et surface blanche obtenue par décoloration associée à un gros fragment de panse correspond à une amphore en pâte africaine dont les caractéristiques diffèrent légèrement de celles de l'US 1098 sans toutefois remettre en cause cette attribution. Le profil de la lèvre trouve vraisemblablement le plus de correspondance avec le groupe « Africaine I – type 21 ». Un exemplaire de variante C de la classification de M. Bonifay (deuxième moitié du III^e s. et IV^e s.) présente une lèvre de profil similaire mais aussi une petite gorge interne à la jonction entre lèvre et col (Bonifay 2004, fig. 56). Un petit fragment de Narbonnaise vient en complément. Pour les amphores régionales sont attestées des fragments de panse en pâte brun noir et en pâte orangée à cœur gris ou rouge orangé vif, vraisemblablement pour ces derniers d'un conteneur Dr. 2/4.

Présence d'un fragment de figurine en terre blanche, recouverte d'un engobe blanc, vraisemblablement originaire de l'Allier.

Il s'agit d'une portion de la valve avant d'une vésicule : tête, deux tresses tombantes de chaque côté dont celle de droite est tenue par sa main.

Datation : incontestablement ce contexte a été scellé au III^e s. Certains indices comme la présence majoritaire des pots à col concave sans lèvre associé à un fragment de Dr. 20 aux caractéristiques techniques particulières ou encore à l'amphore africaine incitent à situer la constitution de ce dépôt dans la seconde moitié du III^e s.

US 1026 (phase 8 ; comblement caniveau est de la rue)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG-LEZ	5	10.4%	2	16.7%	4	17.4%
Sigillée MLG	1	2.1%	1	8.3%	1	4.3%
Fine B TN	3	6.3%	2	16.7%	3	13.0%
Mi-fine B	7	14.6%	1	8.3%	1	4.3%
Com A	7	14.6%	1	8.3%	4	17.4%
Com A CEIRP	3	6.3%	2	6.7%	2	8.7%
Com B	13	27.1%	3	25.0%	5	21.7%
Amphore Bétique	1	2.1%	0		1	4.3%
Amphore régionale	2	4.2%	0		1	4.3%
Amphore régionale BCG	6	12.5%	0		1	4.3%
Total	48	100%	12	100%	23	100%

La céramique sigillée est représentée par deux vases de la fin du II^e s. et des premières décennies du III^e s. : un Drag. 37 au bandeau haut avec une grosse lèvre et un possible fragment de mortier Drag. 45. Tous deux sont issus des ateliers de Centre de la Gaule, vraisemblablement de Lezoux.

Un petit fragment de mortier Curle 21 est plus ancien, sans doute du troisième quart du II^e s. D'autres fragments sont résiduels en revanche : assiette Ve. A2 du Centre de la Gaule des années 60/110 et coupelle Ve. A1 de Millau-La Graufesenque de même datation.

En céramique mi-fine de mode B est présent un petit gobelet ovoïde à col cintré sans lèvre. La pâte est blanchâtre sans dégraissant et la surface est gris ardoisé. Quelques fragments de céramiques fines de mode B sont également résiduels.

La céramique commune de mode A compte des fragments de panse d'une grosse cruche typique des II^e et III^e s., un fond de plat à engobe interne rouge en pâte blanche et un bord de couvercle en pâte similaire.

Deux mortiers sont également attestés. L'un par un bord de type Ch. 5308 comportant des gorges moulurées en partie haut et basse de la collerette. La pâte est rouge orangé. Il s'agit d'une production du III^e s. Un autre fragment de panse en pâte blanchâtre présente une surface beige orangé.

La céramique commune compte essentiellement des fragments de panse, deux fonds et la partie haute d'un pot à col cintré et lèvre simplement épaissie.

Le corpus des amphores ne compte que des pièces régionales : nombreux fragments d'amphore en pâte brune à cœur gris de faible épaisseur et portion de conteneur en pâte rouge orangé.

Datation : l'assemblage de ce contexte est proche de celui de l'US 1025 mais avec une part importante de mobiliers résiduels. Les éléments permettant de situer sa constitution au cours de la seconde moitié du III^e s. font défaut et seules des données relatives à la première moitié du III^e s. peuvent réellement être mises en évidence. Une datation peu précise constitue donc le meilleur compromis : III^e s.

US 1028

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Sigillée CG-LEZ	1	25.0%	1	1
Com A	1	25.0%	1	1
Com B	2	50.0%	0	2
Total	4	100%	2	4

Présence d'une sigillée : un fond de coupe Drag. 37 du Centre de la Gaule dont les caractéristiques techniques et morphologiques correspondent à une production de la deuxième moitié du II^e s.

En céramique commune de mode A figure un bord de mortier Ch. 5302 en pâte beige à cœur gris et en céramique commune de mode B, deux fragments de panse.

Datation : deuxième moitié du II^e s.

US 1030 (phase 8)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG-IND	1	0.2%	0		1	1.2%
Sigillée CG-LEZ	34	8.4%	8	13.6%	15	18.3%
Sigillée CG-MdV	1	0.2%	1	1.7%	1	1.2%
Sigillée COG	1	0.2%	0		1	1.2%
MET CG 2e gen	1	0.2%	0		1	1.2%
Fine B TN	11	2.7%	3	5.1%	7	8.5%
Mi-fine B	21	5.2%	4	6.8%	6	7.3%
Com A	226	56.1%	14	23.7%	15	18.3%
Com A engobe blanc	2	0.5%	0		1	1.2%
Com A engobe micacé	1	0.2%	1	1.7%	1	1.2%
Com B	86	21.3%	26	44.1%	26	31.7%
Amphore IND	2	0.5%	0		1	1.2%
Amphore Narbonnaise	3	0.7%	0		1	1.2%
Amphore régionale BCG	8	2.0%	1	1.7%	2	2.4%
Amphore régionale OCG	4	1.0%	1	1.7%	2	2.4%
Total	403	100%	59	100%	82	100%

Le lot de mobiliers recueilli au sein de ce contexte est parmi le plus important du site.

Les données chronologiques montrent toutefois qu'il ne constitue pas un ensemble cohérent, puisque des productions céramiques depuis la fin du I^{er} s. jusqu'au III^e s. y figurent et ce sans que la période la plus récente domine de manière nette les assemblages. L'intérêt « céramologique » de ce contexte demeure de ce fait relativement limité.

Le corpus de la céramique sigillée est riche de 403 NR pour 59 NMI.

Parmi les plus anciennes vaisselles, on compte un Drag. 37 de Lezoux des années 90/120 en pâte non calcaire dont le décor est issu d'un moule des Martres-de-Veyre, un petit fragment de Drag. 37 du Centre-ouest (90/140) ainsi qu'une coupe Curle 11 des Martres-de-Veyre et une coupe Drag. 38 de Lezoux du deuxième quart du II^e s.

Le lot majoritaire concerne les pièces du milieu et de la deuxième moitié du II^e s. : décors de CINNAMVS, CATVSSA, IVLLINVS, SERVVS III, assiettes Lez. 43 et Lez. 38. Deux pièces constituent les vaisselles les plus récentes : un mortier Lez. 96 en pâte grésée rouge caractéristique des productions de la fin du II^e s. et des premières décennies du III^e s. ainsi qu'une coupe Drag. 37 de petits formats, telle que les potiers de Lezoux en produisent au cours de la première moitié du III^e s.

Une estampille figure sur le fond d'une coupelle (vraisemblablement de type Lez. 31). Elle a pour libellé « SIIXTIM ».

Un fragment de gobelet en céramique métallescente du Centre de la Gaule est également attesté.

Un petit lot de fragments correspond à des céramiques fines de mode B (*terra nigra*). Ces vaisselles sont donc résiduelles au sein de cet ensemble. Peu de forme est identifiable : gobelet M146 ou coupe M96.

Un autre lot correspond à des céramiques mi-fines de mode B en pâte grise très peu dégraissée pourvues de surfaces le plus souvent gris ardoisé. Là encore, l'essentiel correspond à des fragments de panse puisque trois bords seulement sont conservés : une lèvre éversée d'un petit gobelet, une lèvre en bourrelet, et un col concave sans lèvre.

Bien que le lot des céramiques communes de mode A soit le plus important en nombre de fragments peu d'individus peuvent être véritablement caractérisé par des bords, des fonds ou des anses.

L'essentiel du répertoire concerne des formes fermées, de la simple cruche au vase de stockage de grandes tailles. Les pâtes sont particulièrement diversifiées comme cela est le cas de tous les contextes des II^e et III^e s. avec pour certains fragments un poissage interne.

Cinq fonds de forme fermée sont attestés, quatre anses bifides ou trifides plutôt petites ainsi que deux bords du type Ch. 3408, le plus en vogue au II^e s. Deux autres bords correspondent à des embouchures en bec tréflé.

En complément de ce répertoire, figurent des bords de marmite tripode du II^e s. ainsi qu'une collerette de coupe. Des fragments d'un grand mortier en pâte beige à cœur gris sont également attestés. La partie supérieure, bien que largement altérée, correspond à une forme Ch. 5305 en usage au II^e s.

Seul fragment de commune de mode A appartenant au III^e s. : un bord de jatte à collerette courte, à la paroi épaisse de facture plutôt grossière avec une pâte de couleur hétérogène colorée ou noire. La surface est pourvue d'un enduit micacé peu couvrant. Cette forme connaît des équivalents en céramique mi-fine de mode B dans un niveau du III^e s. de la fouille du campus Hoche (Pouille 2008, fig. 19) ou encore dans ceux du IV^e s. de la fouille de la Visitation (Chevet, Ferrette 2008).

Le répertoire de la céramique commune de mode B compte une majorité de pot à lèvre en bourrelet éversée, complétée de quelques exemplaires de pot à lèvre en gouttière. Il s'agit ainsi majoritairement de productions du II^e s. Seuls deux pots à col concave et lèvre simplement épaissie sont attestés. D'autres lèvres appartiennent à de grosses jattes (dernier quart du II^e s. et III^e s.) ou des marmites. Deux de ces dernières appartiennent clairement aux productions du II^e s. Deux ou trois autres correspondent aux marmites à lèvre épaisse et grossièrement lissée du III^e s. Un bord de mortier figure également au sein de ce lot, ainsi que

quelques fonds et de nombreux fragments de panse.

Le lot des amphores ne compte pour celles issues d'importation à longue distance que trois fragments d'amphore de Narbonnaise. Pour le reste, il se compose de panses et d'un bord de G. 4 en pâte orangé à cœur gris et de fragments en pâte brune à cœur sombre dont le pied d'une amphore à fond plat. Deux autres fragments sont sans attribution.

Présence d'un fragment de figurine en terre blanche vraisemblablement originaire de l'Allier. Il s'agit d'une portion de la valve arrière d'une déesse-mère assise correspondant à la partie haute du siège tressé et de son cou.

Datation : comme cela a été précisé en introduction de cette notice, les mobiliers de cet ensemble ne sont pas homogènes sur le plus chronologique. Les pièces les plus récentes datent du III^e s.

Catégorie	Réf. Typo	Forme	Datation	NR	NMI	NMIp
Sigillée CG-LEZ	Drag. 37	coupe	090/120	1	0	1
Sigillée CG-LEZ	Drag. 37	coupe	150/180	4	0	1
Sigillée CG-LEZ	Drag. 37	coupe	190/240	1	1	1
Sigillée CG-LEZ	Drag. 37	coupe	150/180	1	0	1
Sigillée CG-LEZ	Drag. 37	coupe	140/170	1	0	1
Sigillée CG-LEZ	Drag. 37	coupe	150/170	1	0	1
Sigillée CG-LEZ		coupelle	160/190	1	1	1
Sigillée CG-LEZ	Lez. 96	mortier	180/240	7	1	1
Sigillée COG	Drag. 37	coupe	090/140	1	0	1
Sigillée CG-LEZ	Lez. 42	coupelle	130/160	1	1	1
Sigillée CG-LEZ	Lez. 32	assiette	160/190	1	1	1
Sigillée CG-LEZ	Drag. 38	coupe	120/140	4	1	1
Sigillée CG-LEZ	Drag. 37	coupe	120/150	1	1	1
Sigillée CG-LEZ	Lez. 43	assiette	160/210	1	1	1
Sigillée CG-MdV	Curle 11	coupe	110/140	1	1	1
Sigillée CG-LEZ		IND	120/150	2	0	0
Sigillée CG-LEZ		IND	160/210	5	0	0
Sigillée CG-LEZ		IND	140/190	1	0	1
Sigillée CG-IND		IND	160/210	1	0	1
Sigillée CG-LEZ		IND	160/240	1	0	1
MET CG 2e gen		gobelet	190/240	1	0	1

Catégorie	Réf. Typo	Forme	Datation	NR	NMI	NMIp
Fine B TN	M146	pot		2	1	1
Fine B TN	M96	coupe		1	1	1
Fine B TN		IND		8	1	5
Mi-fine B	M96	coupe		1	1	1
Mi-fine B		gobelet		1	1	1
Mi-fine B		pot		1	1	1
Mi-fine B		IND		18	1	3
Com A		cruche		4	4	4
Com A		stockage		1	1	1
Com A		cruche		4	4	4
Com A	Ch. 5305	mortier		4	1	1
Com A	Ch. 3408	cruche		2	2	2
Com A		marmite		2	1	1
Com A		coupe		1	0	1
Com A	bec treflé	cruche		2	1	1
Com A engobe micacé		coupe		1	1	1
Com A		cruche		206	0	0
Com A engobe blanc		cruche		2	0	1
Com B		pot		14	13	13
Com B		jatte		4	3	3
Com B		marmite		4	4	4
Com B		mortier		1	1	1
Com B		bouilloire		1	1	1
Com B		pot		4	4	4
Com B		IND		58	0	0
Amphore IND		amphore		2	0	1
Amphore régionale OCG	G. 4	amphore		1	1	1
Amphore régionale OCG		amphore		3	0	1
Amphore régionale BCG		amphore		8	1	2
Amphore Narbonnaise		amphore		3	0	1
TC-Allier		figurine		1	0	1

US 1038 (phase 8)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG-LEZ	2	1.9%	0		2	4.3%
Sigillée MLG	4	3.7%	1	4.3%	2	4.3%
Fine B TN	13	12.0%	2	8.7%	4	8.5%
Mi-fine B	3	2.8%	2	8.7%	3	6.4%
Com A	44	40.7%	7	30.4%	14	29.8%
Com B	26	24.1%	10	43.5%	11	23.4%
Modelée gallo-romaine	3	2.8%	1	4.3%	3	6.4%
Amphore Bétique	2	1.9%	0		2	4.3%
Amphore Narbonnaise	1	0.9%	0		1	2.1%
Amphore Tarraconaise	1	0.9%	0		1	2.1%
Amphore régionale BCG	8	7.4%	0		3	6.4%
Amphore régionale OCG	1	0.9%	0		1	2.1%
Total	108	100%	23	100%	47	100%

La céramique sigillée se compose de pièces de diverses origines. Une coupelle Drag. 33 de Millau-La Graufesenque du dernier quart du I^{er} s. et du début du II^e s. (portant la fin d'une inscription graffitée sur la face externe en caractères de belle facture : « [---]AS »), ainsi qu'un bord de coupe à collerette Curle 11 à décor de feuilles d'eau de même datation. Deux fragments de coupe Drag. 37 sont issus, quant à eux, de Lezoux. Ils appartiennent à des vaisselles de la première moitié du II^e s. pour l'une et du deuxième quart du II^e s. pour l'autre. Lot de céramique fine de mode B dont une lèvre de forme fermée M146 associée à des fragments de panse également de forme fermée, un possible gobelet M142 et un fond de coupe probablement M78/82.

Trois fragments correspondent certainement à des céramiques mi-fines de mode B : un fond en pâte et surface grises, la partie basse d'un gobelet étroit, ainsi qu'une lèvre d'un gobelet ovoïde à petite lèvre effilée à l'oblique.

La céramique commune de mode A est la catégorie comportant le plus fragments. Bon nombre d'entre eux correspondent à des panses de forme fermée parfois de grand module. Deux fonds sont conservés : un de pot en en pâte beige lissée en surface à l'image des gobelets tardifs en céramique mi-fine de mode B, deux fonds de cruche, une anse bifide ainsi qu'une collerette dont l'appartenance à un mortier n'est pas assurée puisqu'elle est relativement fine et d'épaisseur régulière.

Un bord de cruche à deux anses Quimp. 330 présente une surface noire et une pâte beige à cœur gris proche de celle des productions dites « onctueuses ». La couleur noire est dans ce cas probablement accidentelle et ne doit pas être considérée comme un critère déterminant pour classifier ce vase dans les communes de mode B.

Le corpus de la céramique commune de mode B témoigne également de l'hétérogénéité chronologique de cet ensemble puisque s'y trouvent des pots à lèvre en gouttière dont la morphologie et la pâte sont clairement

celles des productions de la fin du I^{er} s. et de la première moitié du II^e s., des pots à lèvre quadrangulaire du II^e s. mais aussi un bord de pot ou de marmite en gouttière qui correspond, pour sa part, à un récipient fabriqué et utilisé plutôt dans la seconde moitié du II^e s. et le III^e s. Un autre bord de pot, typiquement du III^e s., figure aussi au sein de ce lot (col concave et lèvre épaissie avec bandes lustrées). La classe morphologique des marmites comprend deux exemplaires de type Ch. 821, un en pâte beige à cœur gris et surface gris ardoisé, vraisemblablement de la seconde moitié du II^e s. et un autre du III^e s. à savoir avec une lèvre épaissie à bord fortement épaissi et lignes horizontales incisées.

Un fragment de panse correspond à une forme fermée de grande taille (probablement une bouilloire). Notons également qu'un des fragments de panse de pot a été taillé en jeton plus ou moins circulaire de 5 cm de diamètre.

Trois fragments de céramiques modelées sont également présents : un bord de pot à col concave sans lèvre, un fond en pâte grise ainsi qu'un fond en pâte très dégraissée de couleur rouge avec surface sombre et traces de poix en externe.

Les amphores comptent un fragment de Dr. 20 de Bétique en pâte beige à cœur gris de la fin du II^e s. – début du III^e s., un gros fragment de Tarraconaise en pâte jaune, bien cuite, un fragment de Narbonnaise et un corpus d'amphore régionale en pâte brune à cœur gris et en pâte orangée.

Datation : cet ensemble de mobiliers est clairement hétérogène sur le plan chronologique puisque des pièces depuis la seconde moitié du I^{er} s. jusqu'au III^e s. y figurent. Le TPO de constitution se situe au III^e s. comme l'atteste certaines formes de commune de mode B ou encore l'amphore de Bétique.

Catégorie	Réf. Typo	Forme	Datation	NR	NMI	NMIp
Sigillée MLG	Drag. 33	coupelle	070/110	3	1	1
Sigillée MLG	Curle 11	coupe	060/110	1	0	1
Sigillée CG-LEZ	Drag. 37	coupe	110/140	1	0	1
Sigillée CG-LEZ	Drag. 37	coupe	120/140	1	0	1
Fine B TN	M146	pot		5	1	1
Fine B TN		IND		1	0	1
Fine B TN	M78/82?	coupe		1	0	1
Fine B TN	M142	pot		1	1	1
Fine B TN		IND		5	0	0
Mi-fine B		gobelet		2	1	2
Mi-fine B		gobelet		1	1	1
Com A	Quimp. 330	cruche		1	1	1
Com A		cruche		4	3	3
Com A		coupe à collere		1	0	1
Com A		cruche		26	0	5
Com A		gobelet		1	1	1
Com A		gobelet		1	1	1
Com A		cruche		10	1	2
Com B		pot		4	4	4
Com B		jatte		1	1	1
Com B	Ch. 0821	marmite		2	2	2
Com B		pot		1	1	1

Catégorie	Réf. Typo	Forme	Datation	NR	NMI	NMIp
Com B		IND		9	0	0
Com B		f. fermée		1	0	1
Com B		jeton		1	0	0
Com B		pot		2	2	2
Com B		IND		5	0	0
Modelée gallo-romaine		IND		2	0	2
Modelée gallo-romaine		pot		1	1	1
Amphore Bétique	Dr. 20	amphore		1	0	1
Amphore régionale BCG		amphore		2	0	1
Amphore Bétique		amphore		1	0	1
Amphore régionale BCG		amphore		2	0	1
Amphore Tarraconaise		amphore		1	0	1
Amphore Narbonnaise		amphore		1	0	1
Amphore régionale OCG		amphore		1	0	1
Amphore régionale BCG		amphore		4	0	1

US 1040 (phase 8)

Catégorie	NR	NMI
Sigillée CG	2	1

Céramique sigillée : assiette Lez. 45 du Centre de la Gaule des années 140/170.

US 1044 (fin phase 10, sous décapage)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG-MDV	1	2.9%	1	6.7%	1	4.2%
Fine B TN	3	8.6%	3	20.0%	3	12.5%
Mi-fine B	4	11.4%	2	13.3%	4	16.7%
Com A	8	22.9%	0		5	20.8%
Com B	17	48.6%	9	60.0%	9	37.5%
Amphore Narbonnaise	1	2.9%	0		1	4.2%
Amphore régionale OCG	1	2.9%	0		1	4.2%
Total	35	100%	15	100%	24	100%

Un seul vase sigillé est attesté : une coupe Lez. 42 comportant une pâte des ateliers des Martres-de-Veyre de la première moitié du II^e s.

Quelques fragments de céramique fine de mode B sont résiduels dans cet ensemble : gobelet M146, assiette M40/42 et coupe de facture tardive.

Quelques fragments de céramique mi-fine de mode B tardive sont aussi attestés : fond de coupe, col concave de

gobelet et fragments de panse.

La céramique commune de mode A ne compte que des fragments de panse essentiellement de grande forme fermée.

La céramique commune de mode B est représentée par des pots comportant de grosses lèvres en bourrelet éversées ou de profil quadrangulaire, ainsi que deux fragments de marmite Ch. 821 dont un de forte épaisseur comme le sont les pièces du III^e s. Deux fragments de fond dont un de faible diamètre cintré ainsi que des panses appartiennent également à cette catégorie.

Les amphores sont représentées par un fragment de Narbonnaise et une panse de production régionale en pâte orangée à cœur gris et surface blanchâtre.

Datation : de nombreux éléments résiduels sont présents dans ce contexte dont les données chronologiques les plus récentes concernent le III^e s. Compte-tenu de la situation stratigraphique de ce contexte, il est probable que l'essentiel du mobilier soit résiduel.

US 1045 (phase 8)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Sigillée MLG	2	25.0%	1	1
Fine B TN	1	12.5%	0	1
Com A	1	12.5%	0	1
Com B	4	50.0%	1	4
Total	8	100%	2	7

Deux petits fragments de céramique sigillée correspondant à une coupelle Drag. 37 de Millau-La Graufesenque du deuxième quart du I^{er} s.

Fragments de céramique fine de mode B, de communes de mode A et de mode B sans caractérisation de forme à l'exception pour cette dernière d'un fond de marmite en pâte grise très cuite.

Datation : difficile de savoir si ce lot est réellement homogène et si la datation de la céramique sigillée correspond bien à celle de la constitution du dépôt. En effet, le fond de marmite semble ne pas appartenir au répertoire du I^{er} s. Proposition : I^{er}-II^e s.

US 1045 ou 1317 (phase 7 ou 8)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG	1	1.5%	1	4.3%	1	10.0%
Sigillée MLG	1	1.5%	0		1	10.0%
Fine B	2	3.0%	0		1	10.0%
Com A pâte rouge	1	1.5%	1	14.3%	1	10.0%
Com B	13	9.4%	3	42.9%	4	40.0%
Amphore Narbonnaise	10	14.9%	1	14.3%	1	10.0%
Amphore régionale OCG	39	58.2%	1	14.3%	1	10.0%
Total	67	100%	7	100%	10	100%

Deux fragments de céramique sigillée correspondent à une forme indéterminée de Millau-La Graufesenque du dernier quart du I^{er} s. ainsi qu'au bord d'une coupelle Lez. 16 du milieu du II^e s. Deux petits fragments de céramique fine de mode B appartiennent également aux vaisselles de table.

La céramique commune de mode A compte des fragments de panse, de bord et d'anse de cruche, ainsi que la partie haute d'une coupe à collerette en pâte rouge dégraissée.

La céramique commune de mode B est représentée par

un bord de jatte à lèvre en gouttière et un bord de pot à col concave et lèvre simplement épaissie.

De nombreux fragments d'amphore correspondent à deux lots : un fond de G. 4 de Narbonnaise poissé en interne et un fond de G. 4 en pâte orangée à couverture beige d'origine régionale.

Datation : la datation de cet ensemble de mobiliers issu d'un des deux contextes mentionnés est conforme aux observations effectuées par ailleurs pour 1045 et 1317 : présence de céramiques « anciennes » du I^{er} s. et pour les plus récentes, de productions du II^e s. Dans le cas présent, l'attestation d'un pot en commune de mode B à col concave ne permet pas de proposer une datation avant la deuxième moitié du II^e s.

US 1047 (fin de l'Antiquité, sous décapage, comblement d'une ultime limite construite)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Sigillée Argonne	1	14.3%	1	1
Com A	1	14.3%	0	1
Com B	4	57.1%	0	2
Amphore Africaine	1	14.3%	0	1
Total	7	100%	1	5

Partie supérieure d'un mortier d'Argonne Ch. 330 du IV^e s.

Fragments de céramiques communes de mode A et de mode B.

Un petit fragment de panse présente une pâte rouge dégraissée de sable calibré et nodules de calcaire associée à une surface blanche. De nombreuses similitudes existent entre ces caractéristiques techniques et celles des autres amphores africaines du Haut-Empire attestées au sein des US 1025 et 1098. Aucune caractérisation de forme et donc de chronologie ne peut être proposée.

Datation : IV^e s.

US 1048 (phase 8)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Sigillée CG	1	0	1
Com A	2	0	1
Total	3	0	2

Fragment de coupe Drag. 37 du Centre de la Gaule en pâte beige très calcaire et surface marron mat (caractéristiques techniques vraisemblablement de l'atelier de Terre Franche).

Le décor correspond à une composition du milieu du II^e s. Fragments de céramique commune de A.

Datation : milieu du II^e s.

US 1049 (phase 8)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Sigillée CG	1	6.7%	0	1
Sigillée CG-IND	2	13.3%	1	1
Fine B TN	2	13.3%	1	2
Com A	5	33.3%	1	3
Com B	4	26.7%	0	3
Amphore Bétique	1	6.7%	0	1
Total	15	100%	3	11

La céramique sigillée comporte une coupelle Lez. 42 du Centre de la Gaule en pâte très calcaire et vernis marron des années 130/170, ainsi qu'un autre fragment brûlé.

Deux fragments de céramique fine de mode B (*terra nigra*) sont résiduels dans cet ensemble : panse de forme fermée et bord de coupe M176c.

Quelques fragments de céramiques communes de mode A et B sont également présents : une anse de cruche bifide, des panses de forme fermée et un bord de pot pour la première série.

Datation : Milieu du II^e s.

US 1061

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Fine B TN	3	12.0%	0	2
Com A	7	28.0%	1	6
Com B	11	44.0%	1	5
Amphore Narbonnaise	1	4.0%	0	1
Amphore régionale BCG	3	12.0%	0	2
Total	25	100%	2	16

Lot composé principalement de petits fragments de panse appartenant à des individus différents : céramique fine de mode B, communes de mode A et B, amphore régionale brune et de Narbonnaise.

Seuls se distinguent en céramique commune de mode A : un gros fragment de mortier Ch. 5305 en pâte beige orangé dont le bec verseur est conservé ainsi qu'un bord de pot à lèvre de section quadrangulaire.

Datation : Deuxième moitié du I^{er} s. – première moitié du II^e s.

US 1063 (phase 9)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée Argonne	1	1.6%	0		1	4.3%
Sigillée CG-LEZ	3	4.7%	2	11.8%	3	13.0%
Mi-fine B	6	9.4%	3	17.6%	4	17.4%
Com A	17	26.6%	3	17.6%	5	21.7%
Com B	35	54.7%	8	47.1%	8	34.8%
Amphore Bétique	1	1.6%	1	5.9%	1	4.3%
Amphore régionale OCG	1	1.6%	0		1	4.3%
Total	64	100%	17	100%	23	100%

Le lot de céramique se compose d'un fragment de coupe Drag. 38 du milieu du II^e s., une portion décorée de coupe Drag. 37 (style de SERVVS III) ainsi qu'une assiette Lez. 32 dont les caractéristiques techniques et morphologiques en font, pour les pièces issues des ateliers du Centre de la Gaule, la production la plus récente (180/240).

En complément se trouve un petit fragment de la panse d'un mortier dont la pâte est celle des ateliers d'Argonne. Peut-être s'agit-il d'un fragment appartenant au même vase que celui de l'US 1021 correspondant ainsi à un mortier Curle 21. Dans tous les cas, il s'agit bel et bien d'une pièce du III^e s.

La céramique mi-fine de mode B se compose de fragments de panse et de trois parties hautes de gobelet de profil tronconique ou ovoïde sans lèvre marquée. La pâte de ces pièces est grise très peu dégraissée, et la surface externe lissée.

La céramique commune de mode A se compose d'une majorité de fragments de panse aux caractéristiques techniques très diverses : un pied de grande cruche, deux bords dont l'embouchure d'une bouteille en pâte beige de type Ch. 3424 et une portion d'une grande cruche à

bec tréflé en pâte beige orangé lissée dans la partie haute. La céramique commune de mode B compte plusieurs bords ou fond de pot. Deux ont une lèvre en bourrelet éversée tandis que le troisième correspond à un récipient massif à col concave et lèvre simplement épaissie comme le sont les pièces tardives (à partir du milieu du III^e s.). Sa panse est parcourue de bandes lustrées.

Un fond de marmite dont un des pieds est conservé appartient à une forme Ch. 821. La pâte est gris clair et la surface gris ardoisé.

Deux fragments d'amphore figurent dans ce lot : une portion de Dr. 20 de Bétique au niveau du col et de l'attache de l'anse (pâte très cuite beige à cœur gris) et un fragment d'amphore régionale en pâte rouge.

Datation : Les éléments datants de ce contexte indiquent clairement qu'il a été scellé au III^e s. certainement à partir du milieu du III^e s.

US 1068 (phase 7)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Fine B TN	1	20.0%	0	1
Com A	1	20.0%	0	1
Com A engobe blanc	1	20.0%	0	1
Com A engobe rouge	1	20.0%	0	1
Com B	1	20.0%	1	1
Total	5	100%	1	5

Fragment de céramique fine de mode B : coupe M176 en pâte grise micacée et surface noire.

La commune de mode A est représentée par trois fragments de cruche dont un engobé blanc précoce et un autre engobé sur les deux faces.

Un fragment de céramique commune de mode B correspond à la lèvre en bourrelet d'une coupe ou jatte en pâte blanchâtre et surface gris clair.

Datation : I^{er} s.

US 1070 (comblement supérieur du puits 1069)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG-IND	2	5.3%	1	9.1%	2	11.1%
Sigillée CG-LEZ	1	2.6%	0		1	5.6%
Fine B	1	2.6%	0		1	5.6%
Mi-fine B	5	13.2%	1	9.1%	3	16.7%
Com A	7	18.4%	2	18.2%	2	11.1%
Com B	15	39.5%	6	54.5%	6	33.3%
Amphore Narbonnaise	6	15.8%	1	9.1%	2	11.1%
Amphore régionale OCG	1	2.6%	0		1	5.6%
Total	38	100%	11	100%	18	100%

La céramique sigillée est représentée par des pièces issues des ateliers du Centre de la Gaule : un bord de mortier Drag. 45 en pâte beige et vernis marron mat du III^e s., un petit fragment de coupe Drag. 37 en pâte très cuite de la première moitié du III^e s. et une portion de décor d'un vase également tardif au vernis orangé brillant de facture relativement grossière.

D'autres vaisselles de table sont présentes, un fragment de céramique fine de mode B résiduel, ainsi que quelques fragments de céramique mi-fine de mode B dont un pied plutôt de grand diamètre ne correspondant pas à un

gobelet.

La céramique commune de mode A est représentée par divers fragments appartenant à de grands récipients dont un pied relativement massif en pâte orangée. Ce dernier s'inscrit dans une production de cruche/amphore locale dont les caractéristiques sont différentes de celles des amphores du Val de Loire.

La céramique commune de mode B est représentée par des bords de pot à petite lèvre en bourrelet ou encore des pots à col concave simplement épaissi dans la partie supérieure. Un seul bord de marmite est attesté : lèvre rentrante en pâte gris clair à surface gris ardoisée associée à des bandes lustrées, vraisemblablement de type Ch. 821.

Le corpus des amphores comporte un lot de Narbonnaise, avec d'un part un pied et un gros fragment de panse en pâte beige très cuite et d'autre part des fragments de panse peu épais en pâte beige à surface blanchâtre. Un fragment d'amphore régionale en pâte rouge complète ce lot.

Datation : à partir du deuxième quart du III^e s.

US 1071 (comblement supérieur du puits 1069)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG	6	14.6%	3	27.3%	3	18.8%
MET CG 2e gen	1	2.4%	1	9.1%	1	6.3%
Mi-fine B	2	4.9%	0		2	12.5%
Com A	11	26.8%	1	9.1%	3	18.8%
Com B	15	36.6%	6	54.5%	6	37.5%
Amphore Narbonnaise	6	14.6%	0		1	6.3%
Total	41	100%	11	100%	16	100%

La céramique sigillée est représentée par des fragments du Centre de la Gaule de la seconde moitié du II^e s. : coupes Drag. 37 et pied d'assiette de forme indéterminée. Un fond de gobelet en céramique métallescente de deuxième génération est présent. Il correspond au type Lez. 310.

La céramique mi-fine de mode B compte deux fragments de forme fermée correspondant à de grands gobelets. Les caractéristiques ne sont pas celles des pièces tardives, mais plutôt de la seconde moitié II^e s. et du début du III^e s. La céramique commune de mode A ne compte que des fragments de panse à l'exception du bord d'un pichet à bec tréflé.

La céramique commune de mode B est plus riche en individus : un bord de plat Ch. 127 à la paroi épaisse avec une surface interne lissée, deux bords de pot à col concave et lèvre peu marquée et un bord comportant une grosse lèvre à l'oblique. Deux fonds de pot figurent également au sein de cette catégorie.

Les amphores ne comptent que des fragments de conteneur de Narbonnaise.

Datation : tous les indices chronologiques convergent vers la définition d'une datation de constitution de ce contexte au cours du III^e s.

US 1072 (phase 7)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG	2	7.1%	0	2	11.1%
MET CG	1	3.6%	0	1	5.6%
Fine B TN	3	10.7%	1	3	16.7%
Mi-fine B	1	3.6%	0	1	5.6%
Com A	10	35.7%	0	4	22.2%

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Com B	7	25.0%	2	5	27.8%
Amphore régionale BCG	4	14.3%	0	2	11.1%
Total	28	100%	3	18	100%

Deux fragments de céramique sigillée sont présents : un bord de coupelle des années 30/60 et un fragment de coupe Drag. 37 des années 150/170. Ces deux vases sont issus des ateliers du Centre de la Gaule.

Un fragment de gobelet en céramique métallescente de même provenance que les sigillées est attesté.

Des fragments de céramiques fines de mode B (*terra nigra*) sont, à l'image de la coupelle en sigillée, résiduels dans cet ensemble (présence notamment d'un bord de coupe M96).

Un possible fragment de céramique mi-fine de mode B (fond d'un gobelet) figure également au sein de ce lot.

Les céramiques communes de mode A et de mode B sont représentées majoritairement par des panses à l'exception, pour cette dernière catégorie, d'un bord de pot à lèvre en gouttière et d'un fond.

Quelques fragments d'amphore régionale en pâte brune et cœur noir complètent ce lot.

Datation : de nombreux vases sont résiduels au sein de ce lot dont les éléments datants fiables les plus récents peuvent être situés au milieu du II^e s. La céramique métallescente correspond soit à une pièce intrusive, soit à une production de première génération. Le fragment n'offre pas la possibilité d'une caractérisation précise.

US 1075 (phase 5, état 2 (prolongement en phase 6))

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG	1	3.4%	1	1	5.3%
Sigillée MLG	1	3.4%	1	1	5.3%
Fine B TN	7	24.1%	1	3	15.8%
Com A	3	10.3%	0	3	15.8%
Com A engobe blanc	1	3.4%	0	1	5.3%
Com A engobe orange	3	10.3%	1	2	10.5%
Com B	10	34.5%	1	6	31.6%
Amphore régionale BCG	1	3.4%	0	1	5.3%
Amphore régionale OCG	2	6.9%	0	1	5.3%
Total	29	100%	5	19	100%

Deux petits fragments de céramique sigillée sont attestés : un bord de coupe Drag. 37 de Millau-La Graufesenque des années 60/80 et un bord de coupelle Lez. 44 de Lezoux du deuxième quart du II^e s.

Un lot de fragments de céramique fine de mode B est également présent, mais compte tenu de la datation de la coupelle en sigillée, on peut le considérer comme résiduel. Des portions de panse sont attestés ainsi qu'un bord relativement massif d'une coupe vraisemblablement M96.

La céramique commune de mode A ne compte que des fragments de panse, essentiellement de céramique du I^{er} s. dont certains engobés blanc ou orangé.

La céramique commune de mode B est également pauvre en éléments de caractérisation de forme : un bord de pot, un fond et des fragments de panse. Des fragments en pâte sombre très dégraissée de la première moitié du I^{er} s. peuvent être, là encore, distingués.

Quelques éléments d'amphore régionale en pâte orangée ou brune complètent ce lot.

Datation : ensemble hétérogène dont le TPQ est donné par un fragment de sigillée : deuxième quart du II^e s.

US 1082 (fin phase 10 ; comblement fossé est de la rue)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée Argonne	1	1.0%	1	5.0%	1	2.0%
Sigillée CG	6	5.9%	1	5.0%	6	11.8%
Mi-fine B	12	11.9%	3	15.0%	7	13.7%
Com A	24	23.8%	6	30.0%	10	19.6%
Com B	44	43.6%	7	35.0%	17	33.3%
Com B granuleuse	2	2.0%	1	5.0%	1	2.0%
Modelée gallo-romaine	3	3.0%	1	5.0%	2	3.9%
Amphore Africaine	3	3.0%	0		3	5.9%
Amphore Bétique	2	2.0%	0		2	3.9%
Amphore Narbonnaise	3	3.0%	0		1	2.0%
Amphore régionale OCG	1	1.0%	0		1	2.0%
Total	101	100%	20	100%	51	100%

Le lot des céramiques sigillées comporte une majorité de vases issus des ateliers du Centre de la Gaule. Deux fragments de Drag. 37 ont conservé des portions du décor dont l'une peut être attribué au style de CATVSSA. D'autres fragments sont attribuables à un mortier Curle 21 ou assiette Lez. 49. Toutes ces pièces, des ateliers de Lezoux, peuvent être datées de la deuxième moitié du II^e s. Un autre vase de Lezoux est plus récent : il s'agit d'un mortier Drag. 45 en pâte très cuite de la première moitié du III^e s.

Une sigillée d'Argonne du III^e s. est également attestée : un pied d'assiette.

La céramique mi-fine de mode B compte de nombreux fragments, essentiellement des portions de paroi, mais aussi un fond de gobelet au pied cintré, un bord de vase élané au col concave sans lèvre, ainsi qu'une coupe à petite collerette bombée de type Ch. 830 et un autre bord de coupe de forme indéterminée.

La céramique commune de mode A compte de nombreux fragments de cruche de toutes tailles aux caractéristiques techniques très diverses, ainsi qu'une anse, large, à quatre sillons profonds, un col de récipient à bec triflé en pâte orangée et un bord de grosse cruche de type Ch. 3418. On compte également deux fragments de mortier : un fond en pâte à cœur gris très cuit et surface blanchâtre et un bord de type Ch. 5302 en pâte brun orangé.

La céramique commune de mode B est le lot le plus conséquent.

Deux *graffiti* sont attestés : sur un bord de pot de libellé « [---]VRX[---] » et sur le fond d'un gobelet, une croix.

Le corpus se compose d'une jatte de grande taille à la lèvre épaissie à l'oblique, en pâte grise à bandes lissées en surface, d'une autre jatte plus modeste à bord droit, d'une marmite Ch. 821, de fragments de gobelet (bord et fond) et de pot à col concave ainsi qu'un mortier en pâte sombre très cuite de type Ch. 5308. Un autre vase correspond à un pot à lèvre triangulaire et pâte de type « granuleuse », indice d'une production tardive. De nombreux fragments de panse sont également attestés

dont un avec une dépression au sein d'une paroi de gobelet vraisemblablement une imitation de céramique métallescente du III^e s.

Quelques fragments correspondent à deux vases en céramique non tournée. Le premier est une coupe comportant une pâte sombre à dégraissants fins, surface interne brun clair et surface externe noire présentant des traces lustrées plus ou moins horizontales. Le second est un fond en pâte sombre très dégraissée de sable calibré dont la partie externe est peignée.

Le corpus des amphores issues du commerce à longue distance compte quelques fragments de conteneur de Narbonnaise, d'autres de Bétique en pâte du III^e s., ainsi que des fragments de panse en pâte africaine : orangée avec dégraissant sableux et nodules calcaire, surface jaune pour l'un et pâte de nature identique pour l'autre mais rouge vif. Ces éléments trouvent dans parallèle dans d'autres US de la fouille notamment 1098 qui permet d'attester la présence d'amphore du Haut-Empire.

Un fragment d'amphore régionale en pâte rouge à surface blanche vient en complément.

Datation : de nombreux indices d'une datation au cours du III^e s. figurent dans la plupart des catégories céramiques de ce lot de mobilier. D'autres données plus modestes tendraient à situer la constitution de contexte au cours de la seconde moitié du III^e s., voire le début du IV^e s. : sigillée d'Argonne, présence de céramique non tournée inconnue des ensembles II^e s. – début III^e s., vases en pâte granuleuse, répertoires des cruches et des mortiers, etc.

Catégorie	Réf. Typo	Forme	Datation	NR	NMI	NMIp
Sigillée CG	Drag. 45	mortier	210/270	1	0	1
Sigillée CG	Drag. 37	coupe	170/190	1	0	1
Sigillée CG	Drag. 37	coupe	140/190	1	0	1
Sigillée CG	Curle 21	mortier	160/190	1	0	1
Sigillée CG	Lez. 49	assiette	160/190	1	1	1
Sigillée CG		IND		1	0	1
Sigillée Argonne		assiette	210/270	1	1	1
Mi-fine B		pot		1	1	1
Mi-fine B	Ch. 0830	jatte		1	1	1
Mi-fine B		coupe		1	1	1
Mi-fine B		IND		9	0	4
Com A	Ch. 3418	cruche		1	1	1
Com A		cruche		2	2	2
Com A	bec triflé	pichet		1	1	1
Com A	Ch. 5302	mortier		1	1	1
Com A		mortier		1	1	1
Com A		cruche		18	0	4
Com B		gobelet		1	1	1
Com B		coupe		1	1	1
Com B		jatte		2	1	1
Com B	Ch. 0821	marmite		1	1	1

Catégorie	Réf. Typo	Forme	Datation	NR	NMI	NMIp
Com B granuleuse		pot		2	1	1
Com B	Ch. 5308	mortier		1	1	1
Com B		gobelet		1	1	1
Com B		pot		1	1	1
Com B		IND		36	0	10
Modélée gallo-romaine		coupe		2	0	1
Modélée gallo-romaine		pot		1	1	1
Amphore Narbonnaise		amphore		3	0	1
Amphore Bétique		amphore		2	0	2
Amphore régionale OCG		amphore		1	0	1
Amphore Africaine		amphore		3	0	3

US 1086 (fin phase 10)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG	6	6.9%	3	20.0%	4	12.1%
Fine B TN	1	1.1%	0		1	3.0%
Mi-fine B	7	8.0%	1	6.7%	2	6.1%
Com A	34	39.1%	4	26.7%	10	30.3%
Com A engobe orange	1	1.1%	0		1	3.0%
Com B	20	23.0%	6	40.0%	8	24.2%
Amphore Africaine	3	3.4%	0		2	6.1%
Amphore IND	5	5.7%	0		1	3.0%
Amphore Narbonnaise	4	4.6%	0		1	3.0%
Amphore régionale BCG	4	4.6%	0		2	6.1%
Amphore régionale OCG	2	2.3%	1	6.7%	1	3.0%
Total	87	100%	15	100%	33	100%

Le lot des céramiques sigillées ne compte que des pièces du Centre de la Gaule : deux Drag. 37 du milieu du II^e s., une assiette Lez. 43 contemporaine des précédents ainsi qu'un fond de mortier qui correspond certainement à une forme Lez. 96 fabriquée au cours de la seconde moitié du II^e s. comme en attestent ses caractéristiques techniques et morphologiques.

Un petit fragment de céramique fine de mode B est résiduel dans cet ensemble.

Le lot des céramiques mi-fines de mode B comporte un gobelet dont un pied étroit et plein. La pâte est gris clair avec un cœur gris foncé et la surface est noire brillante. Une portion de la partie haute est également conservée. La panse est moulurée, le col est concave terminé par une simple ligne qui délimite la lèvre. Un autre fond correspond plutôt à un grand gobelet ou à un pot. D'autres fragments appartiennent à des formes sans caractérisation, vraisemblablement des coupes pour deux d'entre eux.

La céramique commune de mode A est relativement diversifiée. Une petite cruche de type Ch. 3417 est en pâte orangée à cœur gris. Trois autres fragments de

pied et d'anse permettent de déterminer la présence de deux autres formes de cruche dont une avec une surface interne poissée. Parmi les formes fermées se trouve aussi l'embouchure d'un grand pichet à bec tréflé et anse trifide attachée à même la lèvre comme le sont les productions tardives. D'autres fragments de panse appartiennent à des individus sans caractérisation de forme.

Les fragments de deux mortiers complètent ce répertoire : l'un en pâte blanche à rosé et l'autre en pâte orange à cœur gris pourvu d'une fine râpe interne. Son diamètre devait être particulièrement important. La surface externe est pourvue de plusieurs gorges à l'image par exemple de la forme tardive Ch. 5303.

La céramique commune de mode B comporte, tout comme la précédente catégorie, de nombreux fragments permettant de caractériser des individus. Trois pots sont attestés, l'un sans doute ancien à lèvre en gouttière, un autre à col concave et lèvre épaissie et un dernier à lèvre triangulaire en pâte granuleuse. Une jatte, relativement massive, comporte une grosse lèvre en bourrelet éversée. Deux fonds de pot et des fragments de panse complètent ces éléments.

Le corpus des amphores comporte des fragments de panse d'un conteneur de Narbonnaise, un bord et une panse de G. 4 régionale en pâte orangée, engobe blanc et surface partiellement poissée, des fragments de panse d'amphore régionale en pâte brune ainsi que trois fragments d'amphore africaine dont des équivalents sont attestés au sein de plusieurs autres US du site.

Datation : De nombreux éléments correspondent à des vases en usage au cours de la seconde moitié du II^e s. et le début du III^e s. au premier rang desquels figurent les céramiques sigillées. Toutefois d'autres pièces attestent nettement que le comblement de ce contexte n'a pas été effectué avant la deuxième moitié du III^e s. voire le début du IV^e s. : le gobelet en céramique mi-fine de mode B de forme atypique, le fragment de mortier en pâte rouge, la présence de formes tardives en commune de mode B notamment celle en pâte granuleuse, ainsi que le pichet en commune de mode A. Proposition : deuxième moitié du III^e s. – début du IV^e s.

US 1091 (phase 8)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Sigillée CG	1	14.3%	0	1
Fine B	1	14.3%	0	1
Com A	3	42.9%	1	2
Com B	2	28.6%	0	2
Total	7	100%	1	6

Un fragment de céramique sigillée : une coupe Drag. 37 du Centre de la Gaule des années 140/170. Un fragment de céramique fine de mode B (ou mi-fine) en pâte et surface gris ardoisé. Trois fragments de commune de mode A dont une portion de petite anse bifide et deux fragments de commune de mode B.

Datation : mobiliers essentiellement de la fin du I^{er} s. et du début du II^e s. avec un TPQ en 140.

US 1092 (phase 8)

Catégorie	NR	NMI
Amphore Narbonnaise	1	1

Lèvre d'amphore G. 4 de Narbonnaise.

US 1097 (phase 8)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Com A	2	66.7%	0	2
Amphore régionale OCG	1	33.3%	0	1
Total	3	100%	0	3

Deux fragments de céramique commune de mode A et un fragment d'amphore régionale en pâte orangée. Les caractéristiques techniques des premiers indiquent qu'il s'agit vraisemblablement de productions du I^{er} s.

Datation : deuxième moitié du I^{er} s.

US 1098 (1) (fin phase 9)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG	6	7.7%	3	13.6%	4	13.3%
Sigillée CG-LEZ	1	1.3%	1	4.5%	1	3.3%
Mi-fine B	8	10.3%	2	9.1%	2	6.7%
Com A	23	29.5%	5	22.7%	9	30.0%
Com A engobe micacé	1	1.3%	0		1	3.3%
Com B	8	10.3%	5	22.7%	6	20.0%
Amphore Africaine	3	3.8%	2	9.1%	2	6.7%
Amphore Bétique	24	30.8%	3	13.6%	3	10.0%
Amphore Narbonnaise	3	3.8%	1	4.5%	1	3.3%
Amphore Tarraconaise	1	1.3%	0		1	3.3%
Total	78	100%	22	100%	30	100%

Partie basse d'une assiette en céramique sigillée : une forme Lez. 32 issue des ateliers du Centre de Gaule, Lezoux en l'occurrence. Les caractéristiques techniques et morphologiques de cette pièce en font une forme de la première moitié du III^e s.

Un gobelet en céramique mi-fine de mode B est également attesté. La pâte est grise et la surface noire parfaitement lissée. Il s'agit d'une forme élancée avec un col concave sans lèvre comme le sont les productions de la seconde moitié du III^e s. et du IV^e s.

La céramique commune de mode A comporte un bord de cruche de type Ch. 3408 et des fragments de panse en pâte jaunâtre d'une autre cruche.

La céramique commune de mode B compte deux fragments, l'un de la partie haute d'une grande jatte à la lèvre massive de section triangulaire, plat sur le dessus et un bord de marmite Ch. 821 lissé en interne et grossièrement engobé blanc en externe mais uniquement en partie supérieure.

Datation : cf. ci-après

US 1098 (2) (fin phase 9)

La céramique sigillée ne comporte que des pièces du Centre de la Gaule. Sont attestés des fragments d'une coupe Drag. 37 du Centre de la Gaule des années 160/190 portant un décor de PATERNVS II, une assiette lez. 43 des années 140/190, une coupelle Lez. 31 du dernier quart du II^e s. et du début du III^e s. dont seule la fin de l'estampille est conservée « [---]O » ainsi qu'un bord de mortier Curle 21 en pâte claire et vernis marron contemporain du précédent.

La céramique mi-fine de mode B est représentée par des fragments de forme fermée notamment deux éléments du bord d'un gobelet à la paroi fine, pourvu d'un col concave avec une lèvre à peine marquée.

La céramique commune de mode A est représentée, notamment, par quatre mortiers. Deux sont en pâte très cuite à cœur gris et surface brun orangé. Ils correspondent pour l'un à une forme Ch. 5305 dont la panse connaît quatre décrochements de parois et pour l'autre à une forme Ch. 5302. Les deux autres sont en pâte beige avec une couverte peu homogène orangée. La forme de l'un correspond classiquement aux mortiers Ch. 5305, les plus courants à partir de la seconde moitié du I^{er} s. tandis que l'autre n'est représenté que par des fragments du fond.

Un lot de fragments de panse de cruche de grandes dimensions complète ce corpus, ainsi qu'une portion du col d'une onchoé en pâte orangée et engobe micacé sans doute proche du type Ch. 3951 et qui est une imitation des bouilloires métalliques Eggers 281.

Le lot des céramiques communes de mode B est en revanche peu riche. Il se compose d'une panse de marmite tripode, un bord de jatte à grosse lèvre en gouttière, deux fonds de pot et de fragments de panse.

Incontestablement le lot des amphores est le plus riche et le plus diversifié. L'essentiel est représenté par la partie haute d'une amphore Dr. 20 de Bétique sectionnée au niveau de l'amorce du col (avec une forte trace d'usure à cet endroit) puis à mi-panse. Il s'agit d'une réutilisation. D'autres éléments de Dr. 20 sont attestés dont deux bords. L'un est de type Augst F avec une partie rentrante assez marquée et une pâte brune peu dégraissée typique de la seconde moitié du II^e s. (Martin-Kilcher 1987) L'autre est plus récent. Le bord est de type G avec une pâte typique des productions du courant du III^e s. notamment la frange orangée autour du cœur gris et la surface blanchâtre. Deux fragments d'anse et un dernier fragment de panse appartiennent à la même série. Pour la Narbonnaise est attestée l'embouchure d'une G. 4.

Un petit fragment d'amphore de Tarraconaise est probablement résiduel dans cet ensemble.

Ce corpus comporte également des fragments d'amphores africaines dont deux peuvent faire l'objet d'une attribution typologique. Il s'agit, en premier lieu, d'un fragment de panse pourvue d'une anse entière, de profil et de section plus ou moins circulaire. La pâte est rouge orangé dégraissée de sable fin et la surface est blanchâtre. Un trou perce la paroi en interne au niveau de l'accroche haute de l'anse. Compte tenu de la courbure de la paroi et des autres particularités du fragment, celui-ci appartient très certainement à un type Tripolitaine II (fortes similitudes, par exemple, avec un exemplaire de Puppit daté de la fin du II^e s. : Bonifay 2004, fig. 47, n°5). L'autre fragment est également une portion avec anse complète au niveau de la jonction panse/col. L'anse est de section ovale présentant des rainures légèrement marquées sur le dessus. La pâte est rouge orangé dégraissée de sable fin avec une surface beige. La forme la plus proche correspond au type 16 (Puppit T700-4 ; Bonifay 2004, fig. 53), attesté en contexte II^e s. à Rome et Puppit, mais aussi parfois en contexte III^e s. Un autre fragment de panse aux caractéristiques techniques identiques figure au sein de cette série.

Datation : le corpus de la céramique sigillée est sur le plan chronologique homogène puisque toutes les pièces peuvent être datées au moins de la seconde moitié du II^e s. et pour les plus récentes des premières décennies du III^e s. Le corpus des mortiers en céramique commune de mode A ainsi que celui des céramiques communes de mode B confirment ces propositions

Les données liées aux amphores sont relativement importantes pour la datation de ce contexte. Les

productions de Bétique sont caractéristiques de la seconde moitié du II^e s. mais aussi du début du III^e s. celles d'Afrique du Nord sont contemporaines puisque différents contextes du monde romain permettent de situer leur apparition à la fin du II^e s. Reste la présence d'un gobelet en céramique mi-fine de mode B dont les caractéristiques correspondent plus à des productions du courant du III^e s. voire au-delà qu'à celles plus anciennes. D'un point de vue stratigraphique l'US datante présente en dessous de celle-ci comporte un lot de mobilier de la fin du II^e s. et du début du III^e s. Par ailleurs, 1098 est associée à un bâtiment dont la construction n'est probablement pas antérieure au III^e s. On pourrait donc situer la constitution de cette couche au cours de la première moitié du III^e s. en tenant compte de l'ensemble de ces remarques, et sans doute plus précisément au cours du deuxième quart du III^e s.

Notons que nombreuses similitudes peuvent être trouvées entre ce contexte et celui du puits P4 de la fouille de la Place Hoche (Pouille 2008). On y retrouve un fragment de cruche en commune de mode A à engobe micacé, un répertoire de grande forme fermée, des mortiers Ch. 530 ainsi que des marmites tripodes Ch. 821.

Catégorie	Réf. Typo	Forme	Datation	NR	NMI	NMIp
Sigillée CG-LEZ	Lez. 32	assiette	190/270	1	1	1
Sigillée CG	Lez. 31	coupelle	170/210	1	1	1
Sigillée CG	Curle 21	mortier	160/190	1	1	1
Sigillée CG	Lez. 43	assiette	140/190	1	1	1
Sigillée CG	Drag. 37	coupe	160/190	3	0	1
Mi-fine B		gobelet		5	1	1
Mi-fine B		gobelet		2	1	1
Mi-fine B		f. fermée		1	0	0
Com A	Ch. 3408	cruche		1	1	1
Com A		cruche		4	0	1
Com A	Ch. 5305	mortier		1	1	1
Com A	Ch. 5302	mortier		1	1	1
Com A	Ch. 5305	mortier		3	1	1
Com A		mortier		2	1	1
Com A engobe micacé	Ch. 3951	cruche		1	0	1
Com A		cruche		11	0	3
Com B	Ch. 0821	marmite		1	1	1
Com B		jatte		1	1	1
Com B		pot		2	2	2
Com B		jatte		1	1	1
Com B	Ch. 0821	marmite		1	0	1
Com B		IND		2	0	0
Amphore Africaine	Tripolitaine II	amphore		2	1	1
Amphore Africaine	Pupput 700-4	amphore		1	1	1
Amphore Bétique	Dr. 20	amphore		24	3	3
Amphore Tarraconaise		amphore		1	0	1
Amphore Narbonnaise	G. 4	amphore		3	1	1

US 1099 (phase 8)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Com A	3	1	2
Amphore Bétique	1	0	1
Total	4	1	3

Présence de trois fragments de commune de mode A dont la partie haute d'une cruche de type Ch. 3417 en pâte rouge orangé à cœur gris.

Un fragment de panse d'amphore de Bétique figure également au sein de ce lot. Ces caractéristiques techniques sont celles des productions de la deuxième moitié du II^e s. et du début du III^e s.

Datation : Deuxième moitié du II^e s. – début III^e s.

US 1100 (phase 7)

Catégorie	NR	NMI
Com A engobe orange	2	1

Fond de cruche en commune de mode A : pâte blanchâtre avec éclaboussure de barbotine orange.

US 1107

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Sigillée CG	1	0	1

Petit fragment de panse d'une coupe Drag. 37 en céramique sigillée portant un décor d'ALBVCIVS des années 140/170.

Datation : milieu du II^e s.

US 1112 (phase 8)

Ordre	Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
1	Sigillée CG	3	11.5%	1	14.3%	2	14.3%
8	Com A	4	15.4%	3	42.9%	3	21.4%
9	Com B	15	57.7%	3	42.9%	6	42.9%
11	Amphore Bétique	3	11.5%	0		2	14.3%
11	Amphore Narbonnaise	1	3.8%	0		1	7.1%
	Total	26	100%	7	100%	14	100%

Deux vases en céramique sigillée figurent au sein des mobiliers céramiques, des coupes Drag. 37 du Centre de la Gaule, l'une portant un décor de CINNAMVS (150/170) et l'autre un décor de IVSTVS (170/190).

La céramique commune de mode A est représentée par un bord de pot à lèvres triangulaire en pâte blanchâtre, une jatte à panse oblique et petite lèvre ronde, une anse de section quadrangulaire bifide ainsi qu'une panse de cruche.

La céramique commune de mode B comporte les parties hautes d'un pot à col concave et lèvres épaissies, d'une marmite Ch. 821 grossièrement lissée, d'un fond et de fragments de panse.

Quelques fragments d'amphores viennent en complément : une panse de Narbonnaise et trois de Bétique dont une en pâte brune très dégraissée du I^{er} s. et deux autres en pâte rouge orangé à surface blanchâtre du III^e s.

Datation : au sein de chaque catégorie se trouvent des éléments caractéristiques des productions du dernier

quart du II^e s. et du III^e s. Les plus récents permettent de situer le scellement de ce contexte au cours de la première moitié du III^e s.

US 1115 (phase 10)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG	4	5.6%	2	11.1%	3	8.8%
Sigillée COG	1	1.4%	1	5.6%	1	2.9%
Fine B	2	2.8%	0		2	5.9%
Mi-fine B	2	2.8%	0		1	2.9%
Com A	29	40.3%	5	27.8%	11	32.4%
Com A engobe blanc	1	1.4%	0		1	2.9%
Com A engobe micacé	2	2.8%	1	5.6%	1	2.9%
Com B	21	29.2%	7	38.9%	9	26.5%
Amphore Bétique	2	2.8%	0		2	5.9%
Amphore Narbonnaise	3	4.2%	0		1	2.9%
Amphore régionale BCG	5	6.9%	2	11.1%	2	5.9%
Total	72	100%	18	100%	34	100%

La céramique sigillée n'est représentée que par quelques petits fragments. Pour les productions du Centre de la Gaule, il s'agit d'un pied de mortier de la fin du II^e s. et de la première moitié du III^e s., d'un bord d'assiette Lez. 43 du milieu du II^e s. ainsi que deux petits fragments sans caractérisation. Une assiette Ve. A2, issue des ateliers du Centre-ouest, complète cet ensemble.

Quelques fragments de céramique fine de mode B (forme fermée) sont résiduels dans cet ensemble.

D'autres fragments, avec une pâte blanchâtre et une surface gris ardoisé sont plutôt à rattacher à la catégorie des céramiques mi-fines de mode B. Ils correspondent à un gobelet, sans que le bord et le fond ne soient, là encore, conservés.

La céramique commune de mode A est un des lots les plus conséquents. Les pièces les mieux conservées correspondent à des mortiers : l'un en pâte gris à surface beige de forme Ch. 5305, mais avec des particularités qui le distinguent des exemplaires les plus précoces de cette forme, ainsi qu'un mortier avec une lèvre très peu développée sans rainure ou décrochement dans la partie supérieure. La pâte est beige orangé. Il présente également la particularité d'avoir une râpe interne jusqu'au niveau de la lèvre.

Trois fonds correspondent à des formes fermées et un bord de jatte comporte une lèvre effilée avec une petite gorge dans la partie supérieure. La majorité des fragments correspond à des panses. En complément de ce lot principal se trouvent un fragment à engobe blanc et deux fragments dont un bord d'une forme indéterminée à engobe micacé.

La céramique commune de mode B comporte plusieurs bords de récipient. On compte un bord de marmite à lèvre rentrante en pâte grise et surface noire vraisemblablement du II^e s., une lèvre de section quadrangulaire rainurée dans la partie supérieure de même chronologie ainsi que des éléments du III^e s. : un bord de pot à col concave et lèvre simplement épaissie parcourue de lignes lissées horizontales et deux bords de grande jatte. Deux fonds plutôt de pots sont attestés ainsi que des fragments de panse.

Le corpus des amphores recèle plusieurs fragments en pâte régionale : brune à cœur gris, dont un bord de

conteneur G. 5 ainsi qu'une panse avec départ d'anse de Dr. 2/4. Quelques tessons de Narbonnaise et un de Bétique aux caractéristiques techniques du III^e s. s'ajoutent à cette série

Datation : le mobilier est relativement hétérogène puisque même si les éléments les plus récentes permettent de situer la constitution du contexte au cours du III^e s. (milieu ou deuxième moitié), d'autres sont plutôt caractéristiques des récipients en usage au II^e s.

US 1118 (phase 9)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Com A engobe blanc	1	0	1
Com B	4	1	2
Total	5	1	3

Fragment de commune de mode A : cruche à engobe blanc.

Fragments de commune de mode B dont un pied de marmite quadrangulaire.

Datation : II^e s.- III^e s.

US 1119 (phase 8)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Sigillée CG	3	42.9%	1	2
Sigillée COG	1	14.3%	0	1
Com B	3	42.9%	1	1
Total	7	100%	2	4

Lot de céramique sigillée : un fragment de Drag. 37 du Centre-ouest, deux fragments de Drag. 37 du Centre de la Gaule des années 110/130 et un fragment d'assiette de forme indéterminée de même provenance et datation. Un pot en commune de mode B complète cet ensemble. Il présente une lèvre en bourrelet éversée et des caractéristiques qui correspondent bien aux productions de la seconde moitié du I^{er} s. et de la première moitié du II^e s.

Datation : Le mobilier est résiduel car essentiellement constitué productions de la première moitié du II^e s. alors que cette US appartient en stratigraphie à une phase du III^e s.

US 1120 = 1030 (phase 8)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG	3	7.5%	1	3	15.0%
Sigillée IND	1	2.5%	1	1	5.0%
Fine B TN	3	7.5%	1	1	5.0%
Com A	7	17.5%	1	5	25.0%
Com A engobe blanc	1	2.5%	0	1	5.0%
Com B	21	52.5%	2	7	35.0%
Amphore Narbonnaise	1	2.5%	0	1	5.0%
Amphore régionale BCG	3	7.5%	1	1	5.0%
Total	40	100%	7	20	100%

Le corpus de la céramique sigillée se compose de plusieurs individus.

Un gros fragment de panse décorée correspond à une coupe Drag. 37 du Centre de la Gaule. Le décor est

associé à une estampille intradécorative rétrograde de libellé « LASTVCISF ». Ce décorateur qui appartient aux groupes PATERNVS dans son évolution IIa, c'est à dire des années 150/170, est bien connu par ailleurs et tous les poinçons ainsi que la composition de ce décor sont conformes aux habitudes de ce potier-décorateur.

On compte également une assiette Lez. 25 du milieu du II^e s., un petit fragment d'assiette du premier quart du II^e s. et un fragment aux caractéristiques techniques altérés d'origine incertaine.

Quelques fragments de céramique fine de mode B correspondent à un gobelet dont la paroi est pourvue d'une zone guillochée. Il s'agit probablement d'une forme M141 dont l'attestation dans des niveaux de la fin du I^{er} s. et du début du II^e s. montrent certainement qu'elle peut ne pas être considérée comme résiduelle au sein de cet ensemble.

La céramique commune de mode A ne compte qu'un seul fragment de bord : une lèvre plate de cruche de faible diamètre. Les autres fragments correspondent à plusieurs individus de forme fermée.

La céramique commune de mode B est représentée que par la lèvre éversée d'un petit pot, un fond et des fragments de paroi.

Le corpus des amphores compte un fragment de panse d'un conteneur de Narbonnaise, ainsi que trois fragments d'amphore régionale en pâte brune dont un bord et une anse appartenant au même individu de forme G. 4.

Datation : ce lot comporte de nombreux mobiliers de la première moitié du II^e s. et guère d'éléments dont on pourrait attester la production au-delà du troisième quart du II^e s. Or la position stratigraphique de l'US 1120 fait qu'elle appartient à la phase 8, c'est-à-dire au III^e s. A l'image de l'US 1119, l'essentiel du corpus est donc résiduel.

US 1123 (phase 7, état 2)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMlp	%NMlp
Sigillée CG	9	22.0%	5	31.3%	6	26.1%
Mi-fine B	1	2.4%	0		1	4.3%
Com A	12	29.3%	4	25.0%	4	17.4%
Com B	13	31.7%	6	37.5%	8	34.8%
Amphore Bétique	1	2.4%	0		1	4.3%
Amphore Narbonnaise	3	7.3%	1	6.3%	2	8.7%
Amphore régionale BCG	2	4.9%	0		1	4.3%
Total	41	100%	16	100%	23	100%

Le corpus de la céramique sigillée comporte plusieurs individus du Centre de la Gaule dont trois coupes Drag. 37. Deux sont représentées par des bords dont les caractéristiques techniques et morphologiques correspondent à des productions du deuxième quart et du milieu du II^e s. Une panse décorée correspond à une composition typique des années 120/150.

Un bord d'assiette Lez. 54/56, un bord de coupe Lez. 2 ainsi qu'une coupelle archéologiquement complète Lez. 42 figurent également au sein de ce lot. Ils appartiennent aux productions du milieu du II^e s. Comme cela est la tradition, la coupelle comporte une estampille sous forme de rosette. D'autres tessons ne peuvent être caractérisés. Un fragment de céramique mi-fine de mode B est attesté. Il est en pâte gris clair à surface gris ardoisé.

La céramique commune de mode A est représentée par

un bord de cruche Ch. 3408 en pâte beige jaune, un fond de cruche ainsi que deux sections massives d'anse, l'un en pâte beige bifide et l'autre en pâte orangée parcourue par trois sillons. Des fragments de panses appartiennent également à cette catégorie.

La céramique commune de mode B se compose de cinq bords de pots différents de taille modeste. Trois ont des lèvres en bourrelet relativement fines, légèrement éversées et deux autres des lèvres en gouttière. Un fond et d'autres fragments de panse complètent ce corpus.

Les amphores sont représentées par un fond plat en pâte beige orangé à surface beige vraisemblablement d'une amphore G. 4 de Narbonnaise, ainsi qu'un fragment de même provenance mais appartenant à un autre individu. Un fragment de Bétique est également identifié. Il présente une pâte bien cuite à cœur noir et une surface blanchâtre. La pâte demeure toutefois relativement dégraissée. Ces caractéristiques sont celles des productions à partir du milieu du II^e s.

Datation : Tous les éléments datants de ce lot de vaisselle plaident en faveur d'une constitution au milieu du II^e s.

US 1125 (phase 7, état 2)

Catégorie	NR	NMI	NMlp
Sigillée CG	2	1	1
Com A engobe orange	2	2	2
Com B	1	1	1
Amphore Narbonnaise	1	0	1
Total	6	4	5

Petit lot de céramiques comportant pour les sigillées, une coupe Drag. 37 du Centre de la Gaule du dernier quart du II^e s., pour les communes de mode A, un mortier de forme Ch. 5302 et un couvercle en commune de mode A à pâte blanchâtre et faible portion d'engobe orangé, pour les communes de mode B, un fond relativement massif en pâte grise complété d'un fragment d'amphore de Narbonnaise.

Datation : le TPQ de constitution de cet ensemble se situe au cours du dernier quart du II^e s.

US 1132 (fin phase 10 ; comblement fossé est de la rue)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMlp	%NMlp
Sigillée CG	3	8.3%	2	12.5%	3	11.1%
Sigillée COG	1	2.8%	1	6.3%	1	3.7%
Fine B TN	1	2.8%	0		1	3.7%
Mi-fine B	2	5.6%	1	6.3%	1	3.7%
Com A	9	25.0%	4	25.0%	7	25.9%
Com B	11	30.6%	7	43.8%	7	25.9%
Com B granuleuse	1	2.8%	1	6.3%	1	3.7%
Amphore Africaine	1	2.8%	0		1	3.7%
Amphore Bétique	6	16.7%	0		4	14.8%
Amphore Narbonnaise	1	2.8%	0		1	3.7%
Total	36	100%	16	100%	27	100%

Le lot des céramiques sigillées se compose de pièces du Centre de la Gaule : un fond de Drag. 37 dont les caractéristiques techniques et morphologiques sont celles des productions de la première moitié du III^e s., un fond de mortier Drag. 45 en pâte fondue de couleur rouge de

même chronologie ainsi qu'un petit fragment de panse du II^e s. Un bord de coupe Drag. 37 du Centre-ouest est résiduel au sein de ce contexte. Il en va de même d'un fond de coupe en céramique fine de mode B (*terra nigra*). En revanche les deux fragments de céramique mi-fine de mode B correspondent bel et bien à des productions du III^e s. Ils appartiennent à un gobelet à col concave sans lèvre en pâte grise et surface gris ardoisé soigneusement lissée.

La céramique commune de mode A est représentée par quelques fragments de panse de forme fermée associée à un fond et une anse bifide. Deux mortiers sont également présents. L'un de forme Ch. 5308 comporte une pâte très cuite grise en interne et beige orangé en externe. L'autre est plus massif de forme Ch. 5302 en pâte blanchâtre et surface orangée.

La céramique commune de mode B est représentée par un plat à rebord oblique et lèvre épaissie Ch. 127, un fond de marmite Ch. 821, un pot à col haute et lèvre en bourrelet parcouru de bandes lissées horizontales, des pots à petite lèvre en gouttière ainsi qu'une anse de pichet reposant directement sur la lèvre. On compte aussi un fond de gobelet à la paroi fine ainsi qu'un pot brûlé, à col concave et lèvre épaissie comportant une pâte très sombre. Un dernier fragment de pot vraisemblablement également à col concave présente une pâte granuleuse.

Le corpus des amphores se compose de fragments de Bétique appartenant à quatre individus des II^e et III^e s. Un petit fragment de Narbonnaise est également attesté ainsi qu'un élément de panse d'une amphore africaine (pâte rouge sableuse et surface blanchâtre).

Datation : Les éléments les plus récentes de chaque catégorie céramique militent pour une caractérisation chronologique de ce lot au cours de la seconde moitié du III^e s. voire le début du IV^e s.

US 1136 (phase 10)

Catégorie	NR	NMI
Com B	1	1

Lèvre de récipient en céramique commune de mode B.

Datation : II^e-III^e s.

US 1138 (phase 8)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG	2	15.4%	1	2	18.2%
Com A	7	53.8%	1	6	54.5%
Com B	4	30.8%	1	3	27.3%
Total	13	100%	3	11	100%

Deux fragments de céramique sigillée : une panse de Drag. 37 du Centre de la Gaule portant un décor de QVINTILIANVS (pâte beige et vernis rouge brillant du milieu du II^e s.) ainsi que la lèvre d'une forme indéterminée du deuxième quart du II^e s.

La céramique commune de mode A ne compte que des fragments de panse de forme fermée, dont une portion avec départ d'anse correspondant vraisemblablement à un pichet.

La céramique commune de mode B est représentée par un pot à lèvre en gouttière dont la pâte et la surface sont grises ainsi que d'autres fragments de panse.

Datation : l'essentiel du mobilier, au regard de la situation stratigraphique de cette US, est résiduel, car appartenant à la première moitié et au milieu du II^e s.

US 1139 (phase 7, état 2)

Catégorie	NR	NMI
Fine B TN	1	0
Com B	1	1
Total	2	1

Fragments de céramique fine et commune de mode B, dont pour cette dernière un bord de pot à petite lèvre en bourrelet éversée.

US 1141 (phase 7, état 2)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Sigillée CG	1	7.1%	0	1
Com A	3	21.4%	1	2
Com A engobe orange	1	7.1%	0	1
Com B	8	57.1%	0	2
Amphore Tarraconaise	1	7.1%	0	1
Total	14	100%	1	7

Petit lot de céramique comportant un fragment d'assiette en sigillée du Centre de la Gaule des années 130/160 ; des portions de cruche dont un pied ainsi qu'une panse de mortier en pâte blanchâtre à revêtement orangé pour les céramiques communes de mode A ; uniquement des fragments de panse de pot dont certains avec une barbotine blanche sous forme de bandeau horizontal en externe et coulure en interne pour les céramiques communes de mode B et enfin un fragment de panse d'amphore de Tarraconaise.

Datation : la majorité des attestations correspondent à des productions de la deuxième moitié du I^{er} s. et des premières décennies du II^e s. Le TPQ est donné par la céramique sigillée à savoir au cours du deuxième quart du II^e s. Bon nombre de pièces du corpus est donc résiduel car la position stratigraphique de l'US implique une datation de constitution au cours de la seconde moitié du II^e s.

US 1146 (phase 8)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Sigillée CG	2	7.7%	0	2
Mi-fine B	2	7.7%	1	1
Com A	7	26.9%	1	5
Com B	6	23.1%	5	6
Amphore Bétique	8	30.8%	0	1
Amphore Italique	1	3.8%	0	1
Total	26	100%	7	16

La sigillée est représentée par deux fragments de coupe Drag. 37 du Centre de la Gaule de la seconde moitié du II^e s. et la céramique mi-fine de mode B par un fond de gobelet en pâte gris clair et surface gris ardoisé.

La céramique commune de mode A comporte des fragments de panse de forme fermée aux caractéristiques très diverses ainsi que l'embouchure et l'anse d'une cruche de type Ch. 3426.

La céramique commune de mode B est représentée par un bord de marmite Ch. 821 plutôt massif et partiellement lissé comme le sont tous les exemplaires du III^e s., un petit bord de couvercle, un marmite à lèvre triangulaire et deux fonds de pot.

Le lot des amphores comporte un fragment de panse dont les caractéristiques techniques évoquent une production d'Italie (dégraissants volcaniques), ainsi que de nombreux fragments d'une amphore Dr. 20 de Bétique

dont les caractéristiques correspondent à une production de la seconde moitié du II^e s. et du début du III^e s.

Datation : les éléments les plus récents (cruche en commune de mode A, marmite en commune de mode B, amphore de Bétique), indiquent clairement que ce contexte a été scellé au III^e s., vraisemblablement, compte tenu de l'absence de marqueur tardif, au cours de la première moitié du III^e s.

US 1151 (fin phase 10)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Sigillée CG	4	40.0%	2	2
Mi-fine B	3	30.0%	2	3
Com B	2	20.0%	0	2
Amphore Bétique	1	10.0%	0	1
Total	10	100%	4	8

La céramique sigillée est représentée par deux vases moulés Drag. 37 du Centre de la Gaule. Un fond de coupe comporte les caractéristiques techniques et morphologiques des productions lézoviennes de la seconde moitié du II^e s. L'autre individu est plus atypique. Il présente un décor du groupe Cinnamus qui appartient à un groupe stylistique fréquemment associé à des productions du troisième quart du II^e s. Toutefois, dans le cas présent, les caractéristiques techniques du support montrent que le vase est bien plus tardif. La pâte est en effet fondue, de couleur rouge et le vernis est rouge foncé. Des stries de tournage et des erreurs de finition peuvent être observés aussi bien en interne qu'en externe. De toute évidence, le moule a été utilisé à une période plus tardive que celle de sa fabrication. De tels cas ne sont pas rares y compris avec des décors de Cinnamus (datation proposée : 190/240).

Des fragments de céramique mi-fine de mode B sont attestés notamment deux bords de gobelet de type Ch. 2102. La pâte est gris blanchâtre très peu dégraissée et la surface externe, comme la partie haute en interne, est entièrement lissée.

La céramique commune de mode B, qui présente une pâte très proche des productions précédentes mais bien plus dégraissée, n'est représentée que par deux petits fragments de panse dont la surface laissée brut est parfois ornée de bandes lissées.

Un fragment d'amphore complète ce lot. Il s'agit d'une panse de conteneur Dr. 20 de Bétique du III^e s. comme l'attestent les caractéristiques techniques : pâte relativement fine et dense, avec un cœur gris et des franges orangées.

Datation : les individus les plus caractéristiques permettent de proposer une chronologie convergente, le III^e s.

US 1152 (phase 10)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Sigillée CG	3	8.8%	1	2
Com A	6	17.6%	1	3
Com A engobe blanc	1	2.9%	0	1
Com B	24	70.6%	2	2
Total	34	100%	4	8

La céramique sigillée est représentée par deux vases moulés Drag. 37 du Centre de la Gaule. L'un ne correspond qu'à une portion du bandeau supérieur (pâte et vernis clairs des années 130/150) tandis que l'autre présente en plus de la partie haute une portion du décor.

La composition est de l'officine de PATERNVS. Les caractéristiques techniques (pâte saumon foncé et vernis rouge marron) et stylistiques de ce vase permettent de proposer une datation au cours des années 170/210.

Quelques fragments de céramique commune de mode A sont conservés dont un avec un engobe blanc. Hormis les fragments de panse est attesté le fond d'un vase de stockage en pâte rouge au cœur, beige en surface, lissé en externe.

La céramique commune de mode B comporte deux individus. Tous deux ont des pâtes gris clair, dégraissées, bien cuites et des surfaces gris ardoisé. Il s'agit d'une grande jatte à lèvres de section triangulaire, petit col et panse bombée dont la surface est parcourue de bandes lissées et d'un pot à lèvres de section quadrangulaire et col concave parcouru lui aussi de bandes lissées. Le premier trouve un équivalent par exemple au sein du puits 4 de la fouille de la place Hoche (Pouille, fig. 20, n°42) dont le comblement date du III^e s. tandis que le deuxième connaît un équivalent dans les niveaux tardifs (US 2051) de la fouille de la visitation (Chevet, Ferrette 2008, fig. 77, 2051/5).

Datation : III^e s.

US 1154 (phase 7)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Sigillée CG	7	14.9%	1	3
Fine B NPR	1	2.1%	1	1
Fine B TN	4	8.5%	2	2
Mi-fine B	3	6.4%	0	0
Com A	13	27.7%	2	9
Com B	15	31.9%	1	5
Amphore Narbonnaise	3	6.4%	0	0
Amphore régionale	1	2.1%	1	1
Total	47	100%	8	21

Le corpus de la céramique sigillée se compose exclusivement de vases en provenance des ateliers du Centre de la Gaule dont l'ensemble des caractéristiques permet de proposer une datation au cours des années 140/190 (pâte et vernis rouges). Sont attestés, une coupe Drag. 37 représentée exclusivement par des fragments de panse dont le décor est considérablement altéré et donc ne peut faire l'objet d'une attribution stylistique, une coupelle Drag. 33 dans sa partie haute, ainsi qu'un petit fragment de panse de mortier Curle 21.

Des fragments de céramique fine de mode B (*terra nigra*) sont résiduels au sein de cet ensemble. Il s'agit d'un fond de M78/82 en pâte gris foncé, et de la partie haute d'un gobelet M142.

Des fragments de céramique mi-fine de mode B sont également attestés : une forme fermée en pâte fine brune et surface gris ardoisé, lissée par bandes, ainsi qu'un petit fragment d'anse de cruche dont la pâte est rouge.

La céramique commune de mode A constitue un lot hétéroclite, essentiellement représentée par des fragments de panse, dont la variété des caractéristiques techniques témoigne de la présence potentielle de nombreux individus. Deux fonds et un col appartiennent à une cruche en pâte grise à franges brune orangé. Il est probable que cette pièce puisse être rattachée au type Ch. 3408 (sur la base particulièrement des éléments morphologiques du col), une forme courante au sein des niveaux du II^e s. Un fond de mortier en pâte blanchâtre est dépourvu de râpe interne.

La céramique commune de mode B se compose, là encore pour l'essentiel, de fragments de panse. Les pâtes sont gris blanchâtre dans la majorité des cas. Seule partie haute conservée : un pot à lèvres de section quadrangulaire

à peine saillante, dépourvu de col. Quelques fragments de panse présentent des bandes lissées.

Deux individus sont attestés en ce qui concerne les amphores, l'un provenant de Narbonnaise sans caractérisation de forme (pâte blanchâtre en externe, beige orangé en interne) et l'autre d'origine régionale (fragment de panse avec départ d'anse), dont la pâte est brun orangé à cœur gris avec un engobe blanc.

Datation : La céramique sigillée indique clairement que ce contexte a été scellé au cours de la seconde moitié du II^e s. Des éléments résiduels et la diversité des corpus de communes de mode A et B montrent qu'il ne constitue pas, toutefois, un ensemble homogène.

US 1156 (phase 7, état 2)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG	1	0.6%	1	8.3%	1	2.8%
Sigillée COG	8	5.0%	1	8.3%	2	5.6%
Fine B	12	7.5%	0		2	5.6%
Fine B TN	7	4.4%	3	25.0%	5	13.9%
Com A	89	55.6%	5	41.7%	10	27.8%
Com B	24	15.0%	2	16.7%	10	27.8%
Amphore Bétique	2	1.3%	0		1	2.8%
Amphore régionale BCG	14	8.8%	0		2	5.6%
Amphore régionale OCG	3	1.9%	0		3	8.3%
Total	160	100%	12	100%	36	100%

Le lot de sigillée se compose de fragments de panse de coupe Drag. 37 appartenant à deux individus différents issus du Centre-ouest. Des recollages sont attestés pour l'un d'eux avec l'US 1171/1174. Un dernier fragment correspond au bord d'une assiette Lez. 43 des ateliers du Centre de la Gaule du milieu du II^e s.

Parmi les vaisselles de table on compte également des fragments de céramique fine de mode B (*terra nigra*) : deux bords de coupe M96 et un probablement fragment de panse au niveau de la carène caractérisant un troisième individu pour cette forme, un bord de gobelet M146, des fragments de panse d'un gobelet de type M141/142 dont la surface externe est parcourue de bandes lissées.

Quelques fragments, sans caractérisation de forme, correspondent à des céramiques mi-fines de mode B, essentiellement des formes fermées.

Le corpus des céramiques communes de mode A compte quatre bords de cruche appartenant à une même série à savoir Ch. 3408 mais se distinguant bien les unes des autres par leurs caractéristiques techniques ou encore l'ampleur de leur rebord supérieur. En complément se trouvent également un fond de cruche, une anse bifide, le bord d'une coupe pourvue vraisemblablement d'une collerette attachée sur la lèvre ainsi qu'une portion de couvercle en pâte sombre avec une surface rougeâtre altérée par des coups de feu. L'essentiel du lot correspond toutefois à des fragments de panse.

Le corpus des céramiques communes de mode B est représenté par un bord de pot ayant une lèvre en gouttière aux angles saillants, ainsi qu'une anse bifide de bouilloire. De nombreux fragments de paroi sont également attestés. Le lot des amphores comporte deux gros fragments de Dr. 20 de Bétique dont les caractéristiques techniques sont

celles des productions du milieu et de la seconde moitié du II^e s. ainsi que des fragments d'amphores régionales en pâte brune à cœur gris ou orangé dégraissée.

Datation : le vase sigillée de Lezoux est celui qui détermine le TPQ à savoir 140. L'essentiel des mobiliers peut toutefois être rattaché aux décennies précédentes : fine de mode B mais aussi répertoire des céramiques communes de mode A ou encore céramique sigillée du Centre Ouest. Milieu du II^e s.

US 1160 (phase 6)

Catégorie	NR	NMI
Fine B TN	1	0

Fragments de céramique fine de mode B (*terra nigra*) sans caractérisation de forme.

Datation : I^{er} s. (ou +)

US 1162 (phase 7, état 2)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Sigillée CG	2	0	2

Fragment de sigillée du Centre de la Gaule correspondant à une coupelle des années 140/170.

Datation : milieu du II^e s.

US 1163 (phase 7, état 2)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG	8	6.4%	3	33.3%	5	19.2%
Sigillée COG	1	0.8%	0		1	3.8%
Sigillée MLG	1	0.8%	1	11.1%	1	3.8%
PFE-CG	1	0.8%	0		1	3.8%
Fine B TN	1	0.8%	0		1	3.8%
Mi-fine B	13	10.4%	0		2	7.7%
Com A	42	33.6%	0		6	23.1%
Com B	44	35.2%	4	44.4%	4	15.4%
Modelée gallo-romaine	2	1.6%	0		1	3.8%
Amphore Bétique	1	0.8%	0		1	3.8%
Amphore Narbonnaise	2	1.6%	0		1	3.8%
Amphore régionale	9	7.2%	1	11.1%	2	7.7%
Total	125	100%	9	100%	26	100%

Le corpus de la céramique sigillée est relativement fourni et diversifié. Les éléments les plus anciens correspondent à une coupelle des ateliers de Millau-La Graufesenque des années 60/90 et à un petit fragment de forme indéterminée issu des ateliers de Lezoux de la fin du I^{er} s. D'autres pièces correspondent à une assiette Ve. A2 de Lezoux des années 110/130 et à une portion de vase moulé Drag. 37 issu des ateliers du Centre-Ouest. Les vaisselles de cette dernière origine sont identifiées en Bretagne essentiellement au cours de la première moitié du II^e s. Les pièces les plus récentes datent toutefois, clairement du milieu du II^e s. Il s'agit de la partie haute d'une coupe Drag. 37 ayant conservée une partie de son décor, en l'occurrence une composition d'Albucius, de la partie basse d'un vase de forme identique comportant une petite partie seulement de son décor associé à une

estampille de petit format intradécorative in forma rétrograde de libellé «[Q]VINTILIANIM », ainsi que le fond d'une coupelle.

Un lot de fragments de panse correspond à des productions de céramique mi-fine de mode B. La pâte est blanchâtre et la surface gris ardoisé, lissée mat ou brillant. Aucune forme ne peut être identifiée, si ce n'est qu'il s'agit d'un gobelet.

Un fragment de paroi fine engobée du Centre de la Gaule et un fragment de céramique fine de mode B (*terra nigra*) constitué des éléments marginaux pour les vaiselles de table.

La céramique commune de mode A comporte de nombreux fragments, mais aucun élément qui puisse caractériser des individus selon le protocole de comptage. Une embouchure de cruche est incomplète. Elle se compose d'un bourrelet inférieur appartenant à un type de bord en bobine. La diversité des pâtes est remarquable : beige, orangé ou rouge. Tous les fragments correspondent à des formes fermées.

Une série de fragments de panse en pâte brun orangé très dégraissée correspond peut-être à des cruches/amphores. La céramique commune de mode B se compose de nombreux fragments appartenant à jatte archéologiquement complète en pâte grise. Elle présente un rebord vertical légèrement bombé, une faible carène et une partie basse tronconique avec un pied de faible diamètre.

D'autres portions correspondent à des pots à la paroi peu épaisse et à la lèvre en gouttière dans deux des cas ou en bourrelet éversé dans un autre.

Egalement attestés : deux fragments de panse d'un récipient modelé cuit en mode B. La pâte est grise, très dégraissée.

Les amphores d'importation correspondent à une panse de Dr. 20 de Bétique dont les caractéristiques techniques sont celles des productions du milieu et de la deuxième moitié du II^e s. ainsi que deux fragments en pâte de type Narbonnaise.

Les amphores régionales correspondent à des fragments de panse et l'embouchure d'une amphore en pâte brun foncé à cœur noir de forme G. 4. Un autre fragment de panse est en pâte beige à cœur gris et engobe blanc.

Datation : les éléments les plus récents permettent d'envisager que ce contexte ait été scellé au milieu du II^e s. avec un TPQ en 140. Il comporte vraisemblablement une majorité de vases de la première moitié du II^e s.

US 1171/1174

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG	2	9.1%	2	25.0%	2	13.3%
Sigillée COG	3	13.6%	1	12.5%	1	6.7%
Fine B TN	4	18.2%	2	25.0%	3	20.0%
Com B	7	31.8%	2	25.0%	4	26.7%
Amphore Narbonnaise	1	4.5%	0		1	6.7%
Amphore régionale BCG	3	13.6%	1	12.5%	2	13.3%
Amphore régionale OCG	2	9.1%	0		2	13.3%
Total	22	100%	8	100%	15	100%

La céramique sigillée est représentée par une coupe Drag. 37 issue des ateliers du Centre-ouest dont les caractéristiques morphologiques indiquent qu'il s'agit plutôt d'une forme précoce à savoir de la fin du I^{er} s. et des premières décennies du II^e s. Un autre fragment de ce

vase est présent au sein de l'US 1156. Autres attestations de sigillée : des vaiselles du Centre de la Gaule correspondant à partie basse d'une coupe hémisphérique à décor guilloché Lez. 8 de même chronologie que la précédente, ainsi que le fond d'une assiette probablement Drag. 18 des années 40/80.

Un petit lot de fragments de céramique fine de mode B (*terra nigra*) est aussi attesté : un fond de coupelle et de forme fermée ainsi des fragments de panse.

La céramique commune de mode A compte un fond et des fragments de cruche aux caractéristiques techniques diverses.

La céramique commune de mode B est représentée par un fond de pot en pâte gris ardoisé, un bord de jatte ou marmite à la lèvre arrondie éversée, des fragments de panse dont la paroi est plutôt fine à l'exception d'un qui correspond à un pot de stockage.

Le corpus des amphores comporte un fragment de conteneur de Narbonnaise en pâte blanchâtre en surface, rosé en interne ainsi que des productions régionales à savoir un fragment de panse en pâte orangée fortement dégraissée, un autre où le cœur gris occupe l'essentiel de la matrice et un dernier lot en pâte brune à cœur gris dont le bord correspond à une forme G. 4.

Datation : le TPQ est donné par la sigillée du Centre de la Gaule à savoir 110. Les autres mobiliers datants correspondent pour l'essentiel à des productions de la seconde moitié du I^{er} s. et des premières décennies du II^e s. Constitution du contexte : début du II^e s.

US 1173

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Sigillée CG	1	0	1
Com A	2	1	2
Com B	3	1	3
Total	6	2	6

Fragment de la partie haute d'une coupe Drag. 37 du Centre de la Gaule des années 130/150.

Fragments de céramique commune de mode A dont une anse trifide en pâte blanchâtre.

Fragments de commune de mode B en pâte grise dont un fond relativement massif.

Datation : II^e s.

US 1182

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Sigillée MLG	1	2.1%	0	1
Fine B TN	3	6.3%	2	2
Com A	7	14.6%	0	1
Com B	4	8.3%	1	2
Amphore régionale BCG	23	47.9%	1	1
Amphore régionale OCG	10	20.8%	0	1
Total	48	100%	4	8

Fragment en céramique sigillée d'une assiette Ve. A2 de Millau-la Graufesenque des dernières décennies du I^{er} s. En céramique fine de mode B sont attestés un fond de coupe M125/126 en pâte gris clair et surface noire et un bord de coupe M75/82 en pâte rouge à cœur noir et surface noire.

La céramique commune de mode A n'est représentée que par des fragments de panse de cruche.

Pour la céramique commune de mode B, on compte un fragment de gobelet à la lèvre courte et des fragments de panse.

Le lot majoritaire est celui des amphores régionales. Pour les productions en pâte brune à cœur noir se trouve un lot de fragments correspondant à l'embouchure d'une amphore G. 5. Les autres appartiennent à une amphore en pâte orangée à cœur gris.

Datation : dernier quart du I^{er} s.

US 1183

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG	3	8.1%	0	2	11.8%
Sigillée MLG	1	2.7%	0	1	5.9%
Fine B TN	3	8.1%	1	3	17.6%
Com A	13	35.1%	4	4	23.5%
Com B	14	37.8%	3	5	29.4%
Modelée gallo-romaine	1	2.7%	1	1	5.9%
Amphore régionale BCG	2	5.4%	0	1	5.9%
Total	37	100%	9	17	100%

Trois fragments de sigillée sont attestés : une panse de coupelle de Millau-la Graufesenque, un fragment de forme indéterminée du Centre de la Gaule de la première moitié du II^e s. et pour la pièce la plus récente : une coupe Drag. 37 du milieu du II^e s. dont le décor peut être apparenté à une composition de CINNAMVS.

La céramique fine de mode B est résiduelle dans cet ensemble avec des petits fragments dont un bord de coupe M103.

La céramique commune de mode A est représentée par un bord de mortier Ch. 5302 en pâte beige à surface partiellement brûlée, des fragments de panse et trois fonds, l'un plat de grand diamètre d'une forme fermée de module important et les autres étroits et plutôt lourds, poissés dans un cas, de petites cruches.

La céramique commune de mode B compte un bord de pot à lèvre épaissie éversée, un fond de petit plat à cuire et un gobelet à la paroi très fine, parcouru de bandes lissées, dont la lèvre est éversée.

Un bord de pot correspond à une céramique modelée en pâte très dégraissée.

Les amphores ne sont représentées que par des fragments de panse de productions régionales en pâte brune.

Datation : milieu du II^e s.

US 1184 (phase 4)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Fine B TN	4	33.3%	0	2
Mi-fine B	2	16.7%	0	1
Com A	1	8.3%	1	1
Com B	2	16.7%	0	1
Amphore Tarraconaise	3	25.0%	0	1
Total	12	100%	1	6

Le lot de céramique fine de mode B comporte des fragments d'un vase bobine M126, en pâte brune à franges grises. Il s'agit de la variante 126d ou 126f parce qu'elle comporte un sillon sur l'extrémité saillante de la partie basse, des cordons en externe et des lignes incisées en interne. Un fragment de coupe M75/82 en pâte noire,

très micacée est également présent.

Une céramique mi-fine de mode B dont la pâte et la surface sont gris clair correspond à une forme fermée.

Seul élément en céramique commune de mode A, un mortier en pâte beige dégraissée de minéraux de grandes tailles.

Deux fragments de commune de mode B correspondent à un pot en pâte sombre très sableuse et surface grise.

Trois fragments d'amphore de Tarraconaise complètent ce lot.

Datation : Le répertoire de la céramique fine de mode B, la présence d'une amphore de Tarraconaise, ainsi que la nature de la pâte du mortier en céramique commune de mode A incitent à dater ce contexte de la première moitié du I^{er} s.

US 1186 (phase 3)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Com A	4	0	1

Fragments d'une cruche en commune de mode A

US 1189 (phase 8)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG	4	11.8%	0		4	16.0%
Fine A-engobe micacé	1	2.9%	1	8.3%	1	4.0%
Fine B TN	1	2.9%	1	8.3%	1	4.0%
Fine tardive-	1	2.9%	1	8.3%	1	4.0%
Mi-fine B	2	5.9%	1	8.3%	2	8.0%
Com A	11	32.4%	2	16.7%	6	24.0%
Com B	11	32.4%	5	41.7%	7	28.0%
Amphore IND	1	2.9%	0		1	4.0%
Amphore Narbonnaise	1	2.9%	0		1	4.0%
Amphore Tarraconaise	1	2.9%	1	8.3%	1	4.0%
Total	34	100%	12	100%	25	100%

Le corpus des vaisselles de table est diversifié.

On compte trois fragments de céramique sigillée du Centre de la Gaule qui peuvent faire l'objet d'une caractérisation typologique mais sont dépourvus de bord ou de fond : une assiette Ve. A2 des années 130/150, une assiette Lez. 32 en pâte très cuite des années 180/240 et un mortier Drag. 45 conservé au niveau du départ du bandeau supérieur contemporain de la première moitié du III^e s.

Un fond de céramique fine de mode B (*terra nigra*) est résiduel dans cet ensemble.

En céramique fine de mode A est attestée une forme fermée ovoïde, sans col nettement marqué, associé à une petite lèvre en bourrelet. La pâte est brune, pourvue en externe d'un engobe micacé. Un équivalent est présent dans un niveau du III^e s. de la fouille de la place Hoche (Pouille, fig. 30 n°9).

Une coupe à collerette en céramique fine et surface lissée figure également au sein des mobiliers de ce contexte.

En l'état ce récipient est brûlé : pâte noire et surface globalement altérée sauf en partie interne où elle est orangée lissée par bandes. Une production similaire du point de vue morphologique et de technique (non altérée, en pâte orangée) est présente au sein de l'US 1035 (TPQ : fin du III^e s.) de la fouille de la Visitation (Chevet,

Ferrette, fig. 76, 1035/1). Dans tous les cas, ce type de production n'est jamais antérieur au milieu du III^e s. et se retrouve encore sans être en position de résidualité au sein des niveaux du IV^e s.

Deux autres portions de vaisselle de table correspondent à des céramiques mi-fines de mode B tardives en pâte grise et surface régulièrement lissée : une panse de forme fermée et un bord de gobelet au col concave sans lèvre marquée.

La céramique commune de mode A comporte, comme cela est souvent le cas, une majorité de fragments de panse en pâte essentiellement beige ou orangée dont un présente un poissage interne. Se démarquant du lot, un fond correspond à celui d'un récipient de grande taille, un bord de cruche dont le profil est en poulie allongée, une forme fréquente dans les niveaux du III^e s. (par exemple au sein du puits P4 de la fouille de la place Hoche, Pouille, fig. 20).

La céramique commune de mode B est très fragmentée et ne comporte pas de recollage. Quatre lèvres sont attestées : lèvre en bourrelet éversée, grosse lèvre en amande (pot ou jatte) et col concave. Certaines surfaces sont lissées en totalité ou par bandes.

Trois fragments d'amphore complètent ce lot : un bord de Pasc. 1 de Tarraconaise résiduel dans ce contexte, un fragment d'amphore de Narbonnaise et un probable fragment d'amphore régionale en pâte beige orangé relativement fine à cœur rouge.

Datation : les données sur la sigillée, la coupe lissée ou encore les éléments de forme des autres catégories céramiques indiquent clairement que ce contexte n'a pas été scellé avant le III^e s. A titre d'hypothèse on peut même le situer au cours de la seconde moitié du III^e s.

US 1199 (nettoyage voie, US mal comprise)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Sigillée CG	1	0	1
Fine B TN	3	1	1
Com A	1	0	1
Total	5	1	3

Sont attestés : un fragment de sigillée (Drag. 37 du Centre de la Gaule des années 130/150), une assiette en céramique fine de mode B (forme M15/16 en pâte très cuite grise à franges brunes) identique à des fragments des US 1199 (axe 3 et 7) et de 1213 ainsi qu'une portion de commune de mode A (cruche).

Datation : deuxième quart du II^e s.

US 1199 (US mal comprise)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG	2	4.5%	1	7.7%	2	8.7%
Sigillée COG	2	4.5%	1	7.7%	1	4.3%
Sigillée MLG	1	2.3%	1	7.7%	1	4.3%
Fine B Beuvray	1	2.3%	0		1	4.3%
Fine B TN	4	9.1%	2	15.4%	4	17.4%
Com A	19	43.2%	5	38.5%	7	30.4%
Com B	9	20.5%	3	23.1%	5	21.7%
Amphore régionale BCG	6	13.6%	0		2	8.7%
Total	44	100%	13	100%	23	100%

Le corpus de la céramique sigillée comporte un fond de coupe moulée Drag. 37 issu du Centre-Ouest (90/140), Une assiette de petit format Ve. A2 du Centre de la Gaule en pâte non calcaire (70/110), un bord de coupelle Ve. C1 de Millau-La Graufesenque des années 80/100 et un fragment d'assiette du Centre de la Gaule des premières décennies du II^e s. (pâte beige et engobe marron).

Pour les céramiques fine de mode B sont attestés un bord de l'assiette M15/16 présente dans l'US 1199 de nettoyage de la voie et 1213, des panses dont une de M96 et un bord de coupe avec une lèvre en bourrelet.

En céramique fine figure également une panse d'un gobelet de type Beuvray à décor de chevron.

La céramique commune de mode A comporte une majorité de fragment de panse de forme fermée aux caractéristiques techniques très diverses : un bord de jatte pourvu d'une anse ou d'un manche (la cassure de la partie ajoutée sur la lèvre ne permet pas de la dire), une anse de cruche en pâte très cuite (partiellement grésée rouge orangé en surface) ainsi que deux bords de jatte ou de marmite dont une en pâte beige à surface jaune de type Quimp. 234.

La céramique commune de mode B compte un bord de jatte à bandeau droit, légèrement en gouttière, typique des productions de la fin du I^{er} s. et de la première moitié du II^e s. Un pot à lèvre en gouttière et une forme hémisphérique à lèvre en bourrelet sont également attestés.

Un lot de panse d'amphore régionale en pâte brune à cœur gris complète les mobiliers de ce contexte.

Datation : la plupart des données chronologiques convergent pour proposer une période de comblement de ce contexte au cours du premier quart du II^e s.

US 1200 (phase 7)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Amphore Narbonnaise	2	0	1
Amphore régionale OCG	1	1	1
Total	3	1	2

Fragments d'amphore de Narbonnaise et bord d'amphore régionale (pâte grise et surface orangée) correspondant à une G. 4.

US 1205 (phase 10)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG-LEZ	1	3.7%	1	1	8.3%
Fine B	3	11.1%	0	3	25.0%
Com A	10	37.0%	1	2	16.7%
Com B	11	40.7%	1	4	33.3%
Amphore régionale BCG	1	3.7%	0	1	8.3%
Amphore régionale OCG	1	3.7%	0	1	8.3%
Total	27	100%	3	12	100%

La céramique sigillée est représentée par le fond d'une coupe de référence typologique indéterminée. Elle est issue des ateliers du Centre de la Gaule actifs au cours des années 130/160.

Quelques fragments de céramique fine de mode B sont résiduels au sein de cet ensemble.

La céramique commune de mode A compte des fragments de cruche en pâte beige jaune dont une anse de section plus ou moins quadrangulaire et la commune de mode B,

des fragments de panse à l'exception d'un bord massif de pot ou de jatte comportant une grosse lèvre en amande éversée.

Deux fragments d'amphore régionale sont attestés : l'un en pâte rouge à cœur gris et l'autre en pâte brune.

Datation : L'essentiel des mobiliers, au regard de la position stratigraphique de l'US, est résiduel.

US 1206

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Sigillée CG-LEZ	4	33.3%	3	4
Sigillée CG-MdV	2	16.7%	0	2
Mi-fine B	1	8.3%	0	1
Com A	2	16.7%	0	2
Com B	3	25.0%	1	3
Total	12	100%	4	12

Le lot de céramique sigillée ne compte que des productions du Centre de la Gaule. La plus ancienne est une assiette de forme indéterminée dont les caractéristiques techniques correspondent à une production de Lezoux du tout début du II^e s. Deux autres productions, quasi contemporaines, sont issues quant à elles des ateliers des Martres-de-Veyre : coupelles Lez. 44 et vraisemblablement Drag. 33. Une portion décorée de Drag. 37 appartient aux productions lézoviennes du deuxième quart du II^e s. de même qu'un fragment de bord d'une assiette Lez. 45. Le vase le plus récent est une coupe Drag. 37 de la seconde moitié du II^e s. Sur le plan chronologique ce lot apparaît ainsi hétérogène.

Parmi les autres fragments on compte une panse en pâte et surface grises de céramique mi-fine de mode B, deux fragments de commune de mode A et un corpus de céramique commune de mode B comportant une anse massive et trifide d'une bouilloire ainsi qu'un bord de pot ovoïde à petite lèvre plate.

Datation : deuxième moitié du II^e s.

US 1209 (phase 10)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Sigillée CG	2	0	2
Mi-fine B	1	1	1
Com A	2	0	1
Com B	5	2	3
Total	10	3	7

La céramique sigillée est représentée par deux fragments appartenant à deux vases moulés différents. L'un avec un décor de Paternus II de la seconde moitié du II^e s. et l'autre sans caractérisation stylistique mais avec une pâte rouge très cuite typique des productions des années 180/240.

En céramique mi-fine de mode B en pâte gris clair et surface gris ardoisé, lissée par bande, se trouve une possible marmite tripode (départ de pied) correspondant à une forme hémisphérique simple, trapue et épaisse (vraisemblablement de type Ch. 821).

La céramique commune de mode A est représentée par l'embouchure incomplète d'une cruche en poulie en pâte très cuite orangée à surface beige.

La céramique commune de mode B compte uniquement un répertoire de forme élancée à pied étroit de pot ou gobelet. Les formes sont typiques des productions de la seconde moitié du III^e s. et du IV^e s.

Datation : vraisemblablement à partir du milieu du III^e s.

US 1211 (phase 5)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Fine B TN	2	1	1
Com A	3	1	3
Com A engobe orange	1	1	1
Com B	1	0	1
Amphore régionale BCG	2	1	1
Total	9	4	7

Fragments de bord et de fond d'un pot M146 en céramique fine de mode B, vraisemblablement tardif.

La céramique commune de mode A comporte deux fragments de panse de forme fermée et un bord de mortier massif de forme Ch. 5305 en pâte beige légèrement rougeâtre dégraissée et surface externe pourvue d'un engobe ocre hétérogène. Une marmite de type Quimp. 234 (peut-être identique à celle de 1199, axe 3 et 7) en pâte jaune est également présente.

Un seul fragment de panse de commune de mode B figure dans ce contexte ainsi que deux fragments d'amphore régionale en pâte brune à cœur gris dont une anse bifide.

Datation : fin du I^{er} s. – début du II^e s.

US 1212 (phase 4)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Sigillée MLG	1	1	1
Fine B TN	1	1	0
Com A	5	1	5
Com B	2	1	1
Total	9	4	7

Petit lot de céramique comportant : un bord d'assiette Drag. 18 en sigillée de Millau-La Graufesenque (60/80), un bord de coupe de forme indéterminée en céramique fine de mode B (*terra nigra*), un lot de commune de mode A dont une anse de cruche ainsi que deux fragments d'un pot à lèvre en gouttière, de paroi mince, en céramique commune de mode B

Datation : dernier quart du I^{er} s.

US 1213 (phase 7, état 1)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG-LEZ	1	4.8%	1	1	6.7%
Fine B TN	3	14.3%	1	3	20.0%
Com A	6	28.6%	0	3	20.0%
Com A engobe blanc	1	4.8%	0	1	6.7%
Com A engobe orange	3	14.3%	1	1	6.7%
Com B	5	23.8%	1	5	33.3%
Amphore régionale BCG	2	9.5%	1	1	6.7%
Total	21	100%	5	15	100%

La vaisselle de table est peu représentée : pour la sigillée, un fragment d'assiette Ve. A2 du Centre de la Gaule des années 60/110 et pour la céramique fine de mode B, un bord de coupe M96 en pâte grise et des fragments de panse dont un qui appartient à l'assiette M15/16 référencée au sein des différentes mentions de l'US 1199.

La céramique commune de mode A comporte une jatte en pâte blanchâtre à engobe orangé de type Ch. 822 et des fragments de panse de forme fermée.

La céramique commune de mode B comporte la lèvre d'un pot de grandes tailles, surcuit et dont le bord devait être largement déformé ainsi que des fragments de panse. Les amphores sont représentées par une anse bifide et un fragment de panse en pâte brune.

Datation : ensemble de mobiliers majoritairement du dernier quart du I^{er} s. – début du II^e s. et donc largement résiduel pour une position stratigraphique au sein de la phase 7.

US 1213 (phase 5)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Com A	1	10.0%	0	1
Com B	6	60.0%	3	4
Amphore régionale BCG	3	30.0%	0	2
Total	10	100%	3	7

Un fragment de commune de mode A et un lot de commune de mode B dont des pots à lèvre en crochet ou triangulaire et un bord légèrement rentrant de jatte.

Trois fragments d'amphore régionale en pâte brune à cœur sombre sont également attestés.

Datation : dernier quart du I^{er} s. – première moitié du II^e s.

US 1219 (phase 8 ; comblement caniveau rive est)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Com A	1	1	1
Com B	3	3	3
Amphore régionale	2	0	1
Total	6	4	5

Mortier en céramique commune de mode A. Cœur gris et surface beige à orangée. Forme Ch. 5308.

Céramique commune de mode B : fonds de pot à bandes lissées sur deux d'entre eux, très cuit pour le dernier. Les pâtes sont gris clair et les surface gris foncé.

Deux fragments d'amphore d'origine indéterminé (pâte calcaire avec quelques dégraissants minéraux = Narbonnaise ?), surface irrégulière, amphore de forme allongée.

Datation : III^e s.

US 1224 (phase 7)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Sigillée CG	1	7.7%	0	1
MET CG 1e gen	1	7.7%	0	1
Fine B	1	7.7%	1	1
Fine B TN	1	7.7%	0	1
Mi-fine B	1	7.7%	1	1
Com A	4	30.8%	0	1
Com B	1	7.7%	0	1
Amphore régionale BCG	3	23.1%	1	2
Total	13	100%	3	9

Fragment de céramique sigillée : Drag. 37 du Centre de la Gaule des années 140/170.

Fragment de métalléscente : production du Centre de la Gaule de première génération, à décor guilloché (140/180).

Deux fragments de céramique fine de mode B : panse de forme fermée M141 (pâte grise) et bord d'assiette M2b en pâte gris clair et surface également gris clair

partiellement altéré par le feu.

Fragment de céramique mi-fine de mode B : jatte à collerette, en pâte brune très peu dégraissée, lissée en externe. Il n'est pas impossible qu'elle est servie de couvercle cloche (forme identique : US1120 du début du II^e s. de la fouille de la place Hoche ; Pouille 2008, fig. 8, n°8).

Lot de panses de communes de mode A et B.

Fragments d'amphore en pâte brune à cœur noir : une anse bifide et un possible fragment de même provenance mais en pâte rouge en interne.

Datation : milieu du II^e s.

US 1227 =1159 (phase 7)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Sigillée MLG	1	0	1
Sigillée Montans	1	0	1
Fine B TN	1	0	1
Com A	1	0	1
Com B	2	0	1
Total	6	0	5

Fragments de céramique sigillée originaire de Millau-La Graufesenque pour l'un et de Montans pour l'autre (forme moulée indéterminée). Fragments de céramique fine de mode B, communes de mode A et B sans caractérisation de forme.

Datation : compte-tenu de la position stratigraphique de l'US, les mobiliers peuvent être considérés comme résiduels car datant de la deuxième moitié du I^{er} s.

US 1228 (phase 5, état 2)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Com A	2	0	2
Com B	3	0	3
Amphore régionale BCG	2	0	2
Total	7	0	7

Céramiques communes de mode A et de mode B sans caractérisation de forme et fragments d'amphore régionale en pâte brune.

Datation : les caractéristiques techniques des communes de mode B sont celles des productions du I^{er} s.

US 1228 (phase 5, état 2)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Sigillée CG-LEZ	1	8.3%	1	1
Fine B TN	2	16.7%	1	2
Com A	2	16.7%	0	2
Com B	4	33.3%	1	4
Amphore régionale BCG	3	25.0%	1	1
Total	12	100%	4	10

Petit lot de céramique : fragment de sigillée correspondant à un fond d'assiette de Lezoux des années 30/70 ; fragments de céramique fine de mode B dont un fond de coupe et une paroi avec des bandes lissées ; fragments de communes de mode A et B avec pour cette dernière catégorie un bord de pot sans col à lèvre en bourrelet et des fragments d'amphore régionale en pâte brune à cœur noir dont un bord de G. 4.

Datation : deuxième et troisième quart du I^{er} s.

US 1232 (phase 4)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée MLG	1	4.2%	0	1	7.7%
Sigillée Montans	1	4.2%	0	1	7.7%
Fine B	1	4.2%	1	1	7.7%
Fine B TN	3	12.5%	0	2	15.4%
Com A	12	50.0%	1	2	15.4%
Com A engobe blanc	1	4.2%	0	1	7.7%
Com A engobe orange	1	4.2%	1	1	7.7%
Com B	3	12.5%	0	3	23.1%
Amphore régionale BCG	1	4.2%	0	1	7.7%
Total	24	100%	3	13	100%

Deux petits fragments de céramique sigillée n'autorisant aucune attribution de forme. L'un est issu des ateliers de Montans et l'autre de Millau-La Graufesenque. Ils peuvent être datés des années 30/70.

Fragments de céramique fine de mode B dont un bord d'assiette M23 en commun avec l'US 1262 (axe 3 et 7). Le corpus des céramiques communes de mode A comporte des portions de cruche en pâte rouge orangé dont une anse, un fond de cruche en pâte blanchâtre et engobe ocre et un fragment de panse engobée blanc.

Trois petits fragments de céramique commune de mode B sans caractérisation de forme complètent ce lot ainsi qu'une paroi d'une amphore régionale en pâte brune à cœur gris.

Datation : deuxième et troisième quart du I^{er} s. La présence d'une monnaie de Lyon (13/14 ap.) confirme cette proposition.

US 1236 (phase 3)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG-LEZ	1	1.9%	1	1	4.2%
Fine B TN	10	18.9%	4	7	29.2%
Com A	17	32.1%	1	5	20.8%
Com B	19	35.8%	3	5	20.8%
Amphore Bétique	1	1.9%	0	1	4.2%
Amphore Tarraconaise	1	1.9%	0	1	4.2%
Amphore régionale BCG	2	3.8%	0	2	8.3%
Amphore régionale OCG	2	3.8%	0	2	8.3%
Total	53	100%	9	24	100%

La céramique sigillée est représentée par un bord de coupelle Drag. 27 fabriquée à Lezoux. La pâte est beige non calcaire et le vernis rouge clair mat. Ces caractéristiques ainsi que celles de la forme permettent de dater cette pièce des années 10/30.

La céramique fine de mode B comporte bien plus d'individus identifiés. On compte un bord de coupe M72 en pâte grise, un bord d'assiette M22/27 dont les caractéristiques techniques sont altérées par le feu ainsi qu'un bord et un fond de coupe non caractérisée. Parmi les fragments de panse se trouve deux portions au niveau de la carène de coupe M96.

La céramique commune de mode A compte essentiellement des fragments de panse en pâte beige orangé et un fond de cruche. Un des fragments est engobé

blanc et correspond à une production précoce. Un autre, appartenant à un col de cruche, se singularise par un profil bombé en externe et cintré en interne.

Un fragment de panse correspond à un grand vase de stockage.

La céramique commune de mode B comporte essentiellement des pièces en pâte très dégraissée notamment de mica avec parfois un aspect granuleux. On compte une jatte à profil en « esse » et deux pots à petite lèvre en bourrelet éversée.

Les amphores sont représentées par de fragments de panse de conteneurs régionaux en pâte brune à cœur noir ou orangée avec dans un cas un engobe blanc. Les amphores issues du grand commerce sont représentées par des fragments de Bétique (en pâte du I^{er} s.) et de Tarraconaise.

Datation : le corpus des vaisselles de table, mais aussi les formes ou plus encore les caractéristiques techniques des communes de mode B indiquent qu'il s'agit d'un lot de la première moitié du I^{er} s., vraisemblablement du deuxième quart du I^{er} s. si on tient compte de la présence d'une coupe M72.

US 1239 (phase 3)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Mi-fine B	2	1	2
Com B	3	1	1
Total	5	2	3

Céramique mi-fine de mode B correspondant à un gobelet tronconique en pâte et surface grises, lissé par bandes et une forme fermée en pâte gris clair et surface gris ardoisé au lissage soignée.

Pour la céramique commune de mode B : marmite tripode Ch. 821 dont la partie supérieure est lissée par bandes mais pas la partie inférieure.

Datation : le mobilier, de la fin du II^e et du III^e s., est intrusif. Cela est dû au fait que la base du caniveau est démonté au III^e s.

US 1243 (phase 6)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Fine B TN	1	0	1
Com A	2	0	1
Com B	2	1	2
Amphore régionale OCG	1	0	1
Total	6	1	5

Sont attestés un fragment de céramique fine de mode B (*terra nigra*) correspondant à une forme fermée, deux fragments de commune de mode A et deux autres de commune de mode B dont un bord de pot à lèvre éversée ainsi qu'un fragment de panse d'une amphore régionale en pâte rouge à engobe blanc.

Datation : Les caractéristiques techniques et morphologiques de la commune de mode B ne correspondent pas aux productions du I^{er} s. mais plutôt par exemple à celles de l'US 1155 de la fouille du campus Hoche (Pouille 2008, fig. 11, n°10, 15) du début du II^e s. ou de l'horizon de même datation de la fouille de la visitation (Chevet, Ferrette, fig. 52, n°1491/1). Proposition : début du II^e s.

US 1245

Ordre	Catégorie	NR	NMI	NMIp
8	Com A	1	0	1

Fragment de cruche en commune de mode A.

US 1254 (phase 7)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Fine B	1	1	1
Com A	3	0	2
Com B	2	0	2
Total	6	1	5

Fragments d'une céramique fine de mode B (*terra nigra*) correspondant à un bord de coupe de forme indéterminée (pâte gris clair et surface gris ardoisé), trois fragments de cruche en commune de mode A et deux fragments de commune de mode B dont un en pâte très dégraissée.

Datation : I^{er} s.

US 1257

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Sigillée COG	3	13.6%	0	0
Sigillée SG	1	4.5%	1	1
Fine B TN	3	13.6%	1	2
Com A	5	22.7%	0	2
Com A engobe blanc	1	4.5%	1	1
Com B	2	9.1%	0	2
Amphore régionale BCG	7	31.8%	1	2
Total	22	100%	4	10

La sigillée est représentée par un bord de coupelle Drag. 22 des ateliers de Millau-La Graufesenque (50/70) et des fragments de panse d'un vase moulé Drag. 37 du Centre-ouest dont d'autres portions ont été reconnues au sein des US 1156 et 1171/74.

La céramique fine de mode B (*terra nigra*) compte notamment deux fragments appartenant à une forme M96 en pâte gris clair à surface gris ardoisé.

Les céramiques communes de mode A et B ne sont attestées que par des fragments de panse à l'exception d'un fond de petite cruche en commune de mode A engobée blanc.

Les fragments d'amphore appartiennent tous à des productions « régionales » en pâte brune à cœur sombre.

Datation : la majorité des éléments de ce contexte appartient au I^{er} s. (sans doute la seconde moitié) à l'exception de la sigillée du Centre-ouest dont la période d'apparition en Bretagne couvre essentiellement la première moitié du II^e s. A noter que les deux autres contextes où sont attestés des fragments de cette pièce peuvent être datés du début et du milieu du II^e s. L'assemblage de 1257 est relativement identique au premier d'entre eux et c'est donc cette proposition chronologique qu'il convient d'adopter : **début du II^e s.**

US 1259

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG	1	2.4%	0	1	7.7%
Sigillée COG	1	2.4%	0	1	7.7%
Sigillée SG	1	2.4%	1	1	7.7%
Fine B	3	7.3%	0	2	15.4%
Fine B TN	1	2.4%	0	1	7.7%
Com A	28	68.3%	2	4	30.8%
Com B	3	7.3%	0	2	15.4%
Amphore régionale BCG	3	7.3%	0	1	7.7%
Total	41	100%	3	13	100%

La sigillée est représentée par trois fragments ayant des origines différentes. Le plus ancien est issu des ateliers de Millau-La Graufesenque et correspond à une assiette Ve. A2 des années 60/120. Un autre provient du Centre-ouest et correspond à une portion décorée de coupe Drag. 37. Le dernier est issu des ateliers du Centre de la Gaule. Ses caractéristiques techniques sont celles des vases des années 90/120 (pâte orangée très peu calcaire et vernis rouge orangé grumeleux). Toutes ces pièces sont contemporaines pour les premières décennies du II^e s.

Le corpus compte également des fragments de panse de forme fermée en céramique fine de mode B à pâte gris clair et surface externe gris ardoisé, lissé, comportant parfois des bandes lustrées. L'un possède clairement une pâte de *terra nigra* du I^{er} s., les autres peuvent correspondre à des productions du dernier quart du I^{er} s. et du II^e s.

La céramique commune de mode A comporte la partie haute d'une marmite tripode, partiellement brûlée du fait de son utilisation dont des équivalents se retrouvent au sein du fossé F4 de la fouille de la place Hoche comportant des mobiliers de la seconde moitié du I^{er} s. et de la première moitié du II^e s. (Pouille 2008, Fig. 17, n°26) ou encore des niveaux du début du II^e s. de la fouille de la visitation (Chevet, Ferrette, fig. 56, 1508/11) ou deuxième quart du II^e s. (Chevet, Ferrette, fig. 57, 1354/8). Sont également attestés des fragments de mortier en pâte blanchâtre très dégraissée, ainsi que de coupe et de cruche.

La céramique commune de mode B n'est présentée que par trois fragments de panse.

Trois portions d'amphore régionale en pâte brune à cœur gris complètent ce lot.

Datation : **début du II^e s.**

1262 (phase 3)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG-LEZ	1	7.1%	1	1	7.1%
Sigillée MLG	1	7.1%	0	1	7.1%
Fine B TN	2	14.3%	1	2	14.3%
Com A	4	28.6%	0	4	28.6%
Com B	4	28.6%	0	4	28.6%
Amphore régionale	1	7.1%	0	1	7.1%
Amphore régionale BCG	1	7.1%	0	1	7.1%
Total	14	100%	2	14	100%

La sigillée est représentée par une coupelle Co. 14 du Centre de la Gaule des années 20/40 (pâte orangée très micacée, vernis orangé brillant), ainsi qu'un fragment

d'assiette de Millau-La Graufesenque des années 40/70. La céramique fine de mode B (*terra nigra*) compte une assiette à bord oblique et partie interne rectiligne (non bombée) comme l'est le type M23 ainsi qu'un fragment de panse de forme fermée.

La céramique commune de mode A est représentée par des fragments de panse de forme fermée et la céramique commune de mode B l'est par des panses de pot à profil en « esse » ou tronconique dans la partie haute, parcourus de filets horizontaux à espace régulier.

Pour les amphores : un fragment en pâte orangée au niveau de la carène d'une Dr. 2/4 et un fragment en pâte brune.

Datation : même si des vases de la première moitié du I^{er} s. sont incontestablement présents au sein de ce lot, les pièces les plus récentes (sigillée de Millau-La Graufesenque, corpus des communes de mode B ou encore amphore régionale Dr. 2/4) permettent de situer la constitution de ce contexte au cours de la seconde moitié du I^{er} s., peut-être le troisième quart du I^{er} s.

US 1265 (Phase 3 ou 4)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Fine B	1	1	1
Com B	2	0	2
Total	3	1	3

Un fond de coupe en céramique fine de mode B (*terra nigra*).

Deux fragments de commune de mode B en pâte micacée.

Datation : I^{er} s., vraisemblablement première moitié du I^{er} s.

US 1266

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Fine B TN	1	0	1
Com B	1	0	1
Total	2	0	2

Céramiques fine et commune de mode B.

Datation : I^{er} s.

US 1267 fin phase 5

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Fine B TN	7	35.0%	0	3	21.4%
Com A	6	30.0%	0	4	28.6%
Com A engobe blanc	2	10.0%	1	2	14.3%
Com A engobe micacé	1	5.0%	0	1	7.1%
Com B	3	15.0%	0	3	21.4%
Amphore régionale	1	5.0%	0	1	7.1%
Total	20	100%	1	14	100%

La céramique fine de mode B (*terra nigra*) compte uniquement des panses (dont un fragment de coupe M125/126), tout comme la céramique commune de mode A sans engobe (forme fermée et vase de stockage). Les fragments engobés blancs sont représentés par une panse et une anse de cruche parcourue de cinq sillons profonds comme le sont les pièces précoces. Un autre fragment de cette catégorie reçoit un engobe micacé.

La céramique commune de mode B n'est présentée que

par trois fragments de panse.

Un fragment d'amphore complète ce lot : en pâte beige à cœur rouge et engobe blanc. Il s'agit donc d'une production régionale.

Datation : I^{er} s.

US 1271 (Phase 1)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée ITAL	1	4.3%	1	1	7.1%
Fine B	4	17.4%	3	4	28.6%
Fine B TN Centre	3	13.0%	1	1	7.1%
Com A	3	13.0%	2	3	21.4%
Com B	4	17.4%	1	2	14.3%
Amphore Tarraconaise	3	13.0%	1	1	7.1%
Com-gallo tech ind	5	21.7%	0	2	14.3%
Total	23	100%	9	14	100%

Le seul fragment de céramique sigillée est un pied d'assiette italique. La pâte est beige rosé et le vernis rouge luisant. Cette production peut être datée entre les années -10 et 20.

Le corpus des céramiques fines de mode B (*terra nigra*) est relativement fourni. En pâte brune et surface noire, une panse de coupe M103 avec un double filet situé juste au dessus de la carène, une assiette M22 en pâte gris clair et surface noire, un bord de coupe M96 en pâte gris clair et surface gris foncé, un fond de plat en pâte gris clair et surface noire pourvu d'incisions et de fines bandes lissées et enfin un bord de pot en pâte blanchâtre et surface gris clair. La partie interne n'est pas régularisée le sont les formes fermées. Il s'agit vraisemblablement d'une forme de type Allier 59 (Menez 1989). Deux autres fragments ne peuvent être attribués à une forme précise.

Peu de fragment en céramique commune de mode A : une coupe en pâte claire lissée en partie externe, un petit fragment de cruche en pâte très blanche et un fond de mortier dont les caractéristiques techniques sont à rapprocher des productions de l'Allier (pâte blanchâtre dégraissée de sable et de nodule d'argile cuite).

Le lot des céramiques communes de mode B compte un pot en pâte sombre très dégraissée à surface noire dont la lèvre simplement épaissie est éversée, ainsi que d'autres fragments de panse présentant des caractéristiques techniques identiques.

Un ensemble de fragments aux pâtes très dégraissées, soit noires soit brunes appartient à des récipients qui n'ont probablement pas été réalisés entièrement au tour. Aucune forme ne peut être identifiée puisque seuls des éléments de panse sont identifiables.

Trois fragments d'une amphore Pasc. 1 de Tarraconaise sont conservés dont une anse.

Datation : le corpus de la céramique fine indique clairement que la constitution de ce contexte peut être située au début du I^{er} s. Les caractéristiques des céramiques communes le confirment largement.

Proposition : début du I^{er} s..

US 1273 (phase 8)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG	2	5.9%	0	2	9.5%
Sigillée CG-ALL?	1	2.9%	0	1	4.8%
Mi-fine B	8	23.5%	0	3	14.3%
Com A	10	29.4%	1	7	33.3%
Com B	10	29.4%	3	6	28.6%
Amphore Bétique	1	2.9%	0	1	4.8%
Amphore Narbonnaise	2	5.9%	1	1	4.8%
Total	34	100%	5	21	100%

La sigillée se compose de trois fragments appartenant à trois individus différents du Centre de la Gaule (éléments de panses) : un décor sur coupe Drag. 37 de PATERNVS II des années 170/210, une assiette vraisemblablement Lez. 32 et un fragment d'assiette en pâte rouge surcuite (180/240).

En céramique mi-fine de mode B, on trouve un lot de fragments de panse de forme fermée en pâte gris clair et surface gris ardoisé lissée. Il s'agit pour l'essentiel de gobelet.

En céramique commune de mode A est attestée une jatte ou une marmite tripode de facture grossière en pâte orangée à surface beige foncé qui a subi l'action du feu. Le lot des céramiques communes de mode B comporte des plats ou marmites tripodes épaisses à lèvre rentrante de type Ch. 821 du III^e s. ainsi que des fragments de pot. Deux amphores complètent cet ensemble : une anse de G. 4 de Narbonnaise et un fragment de panse d'amphore Dr. 20 de Bétique du II^e s.

Datation : La sigillée correspond à des productions de la fin du II^e s. et du début du III^e s. qu'il n'est pas rare de mettre au jour dans les ensembles du III^e s. sans qu'elles soient considérées comme mobiliers résiduels. Les céramiques cuites en mode B montrent en tout état de cause que le contexte n'a été scellé qu'au III^e s. Mais on manque d'arguments pour préciser la datation.

US 1276 (Phase 7)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Sigillée CG	1	8.3%	1	1
Fine B TN	1	8.3%	0	1
Com A	6	50.0%	3	4
Com A «onctueuse»	1	8.3%	1	1
Com B	1	8.3%	1	1
Amphore régionale	2	16.7%	1	1
Total	12	100%	7	9

La céramique fine est résiduelle au sein de cet ensemble : un fond d'assiette de Lezoux des années 40/80 et un fragment de céramique fine de mode B (terra nigra).

La céramique commune de mode A est représentée par des panses de cruche, un fond de coupe en pâte beige à cœur gris, un bord de couvercle en pâte beige jaunâtre de forme équivalente à un exemplaire du puits P4 de la fouille de la place Hoche (Pouille 2008, fig. 20, n°36) et une anse de cruche en pâte atypique très proche de la céramique « onctueuse » (la forme trifide est parfaitement compatible avec une production antique). La forme la plus remarquable est celle d'un mortier de Ch. 5302 attesté à partir de la fin du II^e s. et tout le III^e s.

Un seul fragment de céramique commune de mode B est attesté. Il est en pâte gris clair avec une surface gris foncé lissée. La lèvre est de section triangulaire avec une

gouttière à peine marquée.

Deux fragments d'amphore sont attestés, ils appartiennent à un conteneur G. 12 en pâte calcaire blanchâtre (anse à quatre bourrelets, deux points de pression à la jonction haute de l'anse). Un équivalent est connu dans les niveaux tardifs de Corseul (Ferrette 2003, ens. 21, fig. 69, n°46).

Datation : du fait de la résidualité des céramiques fines, la datation repose sur les autres catégories céramiques identifiées. La forme du mortier et du pot en commune de mode B, ainsi que les correspondances que l'on peut établir avec des d'autres contextes incitent à situer cet ensemble à la fin du II^e s. et au cours du III^e s. Sa position stratigraphique tendrait par ailleurs à restreindre cette fourchette aux dernières décennies du II^e s.

US 1277 (phase 5, état 2)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée MLG	1	3.3%	1	1	4.3%
Sigillée Montans	1	3.3%	1	1	4.3%
Fine B TN	3	10.0%	1	2	8.7%
Mi-fine B	1	3.3%	1	1	4.3%
Com A	10	33.3%	1	8	34.8%
Com A engobe rouge	1	3.3%	1	1	4.3%
Com B	10	33.3%	2	6	26.1%
Amphore Tarraconaise	1	3.3%	0	1	4.3%
Amphore régionale	1	3.3%	0	1	4.3%
Amphore régionale BCG	1	3.3%	0	1	4.3%
Total	30	100%	8	23	100%

Deux vases en céramique sigillée sont attestés : une coupelle Ritt. 8 des ateliers de Montans (40/70) et un petit fragment de la partie haute d'une assiette Drag. 18 de Millau-La Graufesenque des années 30/60.

La céramique fine de mode B est représentée par un bord de coupe M75/82 (pâte grise à franges rouges) et deux fragments de panse en pâte gris clair ou brune.

Un bord de jatte en céramique mi-fine de mode B est présent en pâte et surface grises.

La céramique commune de mode A compte une anse de cruche bifide en pâte blanchâtre et engobe rouge orangé mat, une autre anse de cruche en pâte brune et des fragments de panse de forme fermée aux caractéristiques techniques très diverses.

La céramique commune de mode B est représentée par un bord de jatte à lèvre éversée, col concave et panse bombée de forme identique à un exemplaire du puits P7 de la fouille de la place Hoche (Pouille 2008, fig. 14, n°37), ainsi qu'un fragment d'anse trifide relativement massive. Elle appartient à une bouilloire ou à un pot à anse. D'autres fragments de panse et de fond complètent ce lot.

Les amphores sont représentées pour les productions régionales par un petit fragment en pâte brune à cœur sombre et un gros fragment en pâte orangée à surface beige. Seul fragment d'amphore issue du commerce à longue distance : une panse de Tarraconaise.

Datation : la sigillée correspond à des productions du milieu du I^{er} s. Le lot des céramiques fines de mode B (terra nigra), l'amphore de Tarraconaise ou encore la cruche engobée orange ne démentent pas cette proposition. Seule la présence d'une anse en pâte grise bien cuite étonne dans ce contexte. Mais il est difficile de se servir de ce seul élément pour rajeunir la constitution de la couche d'un siècle (à partir du milieu du II^e s.).

US 1278

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Fine B	1	0	1
Com B	4	1	2
Total	5	1	3

Fragment de céramique fine de mode B de forme indéterminée (pâte gris foncé et franges gris clair, surface gris ardoisé) et fragments de commune de mode B dont un fond de pot de grandes dimensions.

Datation : I^{er} s.

US 1280 (phase 7, état 2)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée MLG	1	7.1%	0	1	8.3%
Fine B TN	3	21.4%	0	2	16.7%
Com A	4	28.6%	1	4	33.3%
Com A engobe blanc	1	7.1%	0	1	8.3%
Com B	4	28.6%	1	3	25.0%
Amphore régionale BCG	1	7.1%	0	1	8.3%
Total	14	100%	2	12	100%

Présence d'un petit fragment de céramique sigillée à savoir une panse ornée d'une coupe Drag. 37 des ateliers de Millau-La Graufesenque des années 70/90 et de deux fragments de panse en céramique fine de mode B (*terra nigra*).

La céramique commune de mode A compte quatre fragments de cruche dont une panse engobée blanc et un bord en pâte orangée de forme similaire à une autre issu d'un contexte du début du II^e s. de la fouille de la Visitation (Chevet, Ferrette, fig. 51, US 1465/18). Un fragment de panse d'un mortier en pâte beige à surface externe beige orangé est également attesté.

La céramique commune de mode B est représentée par des fragments de panse dont un pot en pâte gris clair très peu dégraissée et surface gris ardoisé présentant un lèvre en crochet aux angles saillants (idem 1465/22, même contexte que précédemment).

Un fragment de panse d'amphore en pâte brun foncé et cœur gris est également attesté.

Datation : Compte-tenu de la position stratigraphique de cette US et de son appartenance à la phase 7 à savoir de la seconde moitié du II^e s., l'essentiel des mobiliers peut être considéré comme résiduel.

US 1282 (phase 5, état 1)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG	1	1.6%	0	1	4.5%
PFE-CG	3	4.8%	0	2	9.1%
Fine B TN	10	15.9%	0	3	13.6%
Com A	11	17.5%	2	6	27.3%
Com A engobe blanc	2	3.2%	0	1	4.5%
Com B	20	31.7%	3	6	27.3%
Amphore Bétique	9	14.3%	0	1	4.5%
Amphore régionale	7	11.1%	0	2	9.1%
Total	63	100%	5	22	100%

Un seul fragment de céramique sigillée figure au sein

de cet ensemble : une portion décorée de Drag. 37 du Centre de la Gaule. Les caractéristiques techniques sont celles des premières productions à pâte calcaire : pâte orangée vive et vernis rouge orangé mat. Le décor peut être attribué à l'officine d'AVITVS en activité au cours des années 110/130.

Des fragments de panse de parois fines engobées correspondent à deux gobelets issus là encore des ateliers du Centre de la Gaule. L'un avec un engobe noir est pourvu d'un semi de minéraux en surface tandis que l'autre, avec un vernis lie-de-vin et une pâte blanchâtre, reçoit un décor « d'épingles à cheveux ».

La céramique fine de mode B ne compte que des fragments de panse sans caractérisation de forme. Il s'agit dans la majorité des cas de vaisselles en pâte grise correspondant à des formes ouvertes.

La céramique commune de mode A présente, comme cela est souvent le cas dans les niveaux du II^e s., une grande variété de pâte et de sous catégorie. Deux fragments de grande cruche sont pourvus d'un engobe blanc. D'autres sont soigneusement lissés en surface comme cela est le cas d'un fragment de la collerette d'une coupe en pâte beige à la surface brillante beige orangé. L'individu le mieux conservé est une cruche à bec verseur en pâte grise et surface beige parcourue de petites éclaboussures de barbotine (argile liquide) qui, au moment de la cuisson, se sont transformées en autant de tâches sombres. La forme est proche d'une cruche du puits P7 de la fouille Place Hoche sans être tout à fait identique (Pouille 2008, fig. 28, n°56). Un autre fragment d'anse bifide appartient à une cruche-amphore en pâte orangée à cœur gris et surface beige. Mentionnons également la présence d'un fragment de mortier en pâte blanchâtre dégraissée.

La céramique commune de mode B compte deux bords de pot. L'un à petite lèvre éversée et col court et l'autre à lèvre épaissie à l'oblique, col concave et panse ovoïde. Un fond de pot est également présent.

Le lot des amphores comporte des fragments de Dr. 20 de Bétique dont les caractéristiques techniques sont celles des productions du I^{er} s. ainsi qu'une série de panses en pâte brune plus ou moins foncée à cœur gris qui correspondent à des amphores régionales.

Datation : La présence d'un lot non négligeable de céramique fine de mode B, de formes de communes de mode A et B couramment attestées au II^e s. et d'autres céramiques fines datantes constitue des indices convergents pour proposer une période de constitution de ce dépôt au début du II^e s.

US 1284 (phase 5, état 2)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée MLG	1	3.4%	0	1	5.9%
Fine B TN	7	24.1%	1	3	17.6%
Com A	7	24.1%	2	4	23.5%
Com B	10	34.5%	1	6	35.3%
Amphore Lipari	1	3.4%	0	1	5.9%
Amphore régionale BCG	1	3.4%	1	1	5.9%
Amphore régionale OCG	2	6.9%	0	1	5.9%
Total	29	100%	5	17	100%

Petit fragment de sigillée correspondant à une assiette Drag. 16 de Millau-La Graufesenque dont les caractéristiques techniques et morphologiques plaident en faveur d'une production plutôt précoce de la première moitié du I^{er} s.

Le lot des céramiques fines de mode B est très fragmenté. Hormis un bord de coupe M96 seuls des fragments de

panse sont conservés dont plusieurs de forme fermée ou encore un élément caractéristique d'une coupe M126.

La céramique commune de mode A comporte un gros mortier en pâte beige dégraissée dont la forme s'apparente à Ch. 5305 mais qui se trouve dépourvu de bourrelet en interne. Présence également du col d'une cruche en pâte beige et surface ocre avec départ d'anse. Les autres éléments sont des panse de formé fermée en pâte beige jaune.

Le corpus des céramiques communes de mode B est encore plus pauvre puisqu'il ne comporte qu'un fond de pot.

Les amphores sont représentées par une panse de conteneur de Lipari, deux fragments d'amphore régionale en pâte orangée et un en pâte brune avec départ d'anse.

Datation : La céramique sigillée ne constitue pas l'élément chronologique le plus pertinent puisque la présence d'un mortier Ch. 5305 aux caractéristiques techniques et morphologiques similaires à d'autres permet d'envisager que cette US ait été scellée à la fin du I^{er} s. ou au cours du II^e s. La position stratigraphique confirme cette hypothèse puisque la phase 5, état 2 doit être située au cours de la première moitié du II^e s.

US 1285 (phase 2)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée Montans	1	6.3%	1	1	7.7%
Fine B	2	12.5%	1	1	7.7%
Com A	5	31.3%	0	3	23.1%
Com A engobe blanc	1	6.3%	1	1	7.7%
Com B	3	18.8%	0	3	23.1%
Amphore Bétique	1	6.3%	0	1	7.7%
Amphore Lipari	1	6.3%	0	1	7.7%
Amphore Tarraconaise	1	6.3%	0	1	7.7%
Amphore régionale BCG	1	6.3%	0	1	7.7%
Total	16	100%	3	13	100%

Petit fragment de sigillée correspond au bord d'une assiette Co. 12.3 issue de Montans. Elle date des années 10/30.

Deux fragments d'une assiette en céramique fine de mode B sont attestés. Il s'agit d'une forme indéterminée de type M7 à M16. Les caractéristiques de surface ont été altérées par le feu (réoxydation). La pâte est grise au cœur avec des franges colorées.

La céramique commune de mode A est représentée par un fond de cruche à engobe blanc et cinq fragments de panse, tandis que la céramique commune de mode B ne l'est que par trois fragments de panse.

Le corpus des amphores est le plus diversifié de tous. Pour les conteneurs issus du grand commerce, des fragments de panse d'amphore de Lipari, de Tarraconaise et de Bétique (Dr. 20) sont présents. Pour les amphores régionales il s'agit d'un conteneur en pâte brune à cœur gris.

Datation : les éléments datants (sigillée, fine B et caractéristiques de la cruche engobée blanc) indiquent que ce contexte a été scellé au cours de la première moitié du I^{er} s.

US 1287 (phase 2 état 2)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Fine B Beuvray	3	3.6%	0		1	3.7%
Fine B TN	40	48.2%	6	54.5%	8	29.6%
Com A	7	8.4%	1	9.1%	5	18.5%
Com A engobe blanc	6	7.2%	1	9.1%	2	7.4%
Com B	21	25.3%	1	9.1%	5	18.5%
Modelée type Besançon	2	2.4%	1	9.1%	2	7.4%
Amphore Bétique	1	1.2%	0		1	3.7%
Amphore Tarraconaise	2	2.4%	1	9.1%	2	7.4%
Amphore régionale OCG	1	1.2%	0		1	3.7%
Total	83	100%	11	100%	27	100%

De nombreux fragments de céramique fine de mode B (*terra nigra*) sont attestés.

Le répertoire se compose d'une assiette de type M22 en pâte et surface gris clair, deux coupes M126 dont une en pâte brun gris représentée par un bord de la variante 126f, et une autre en pâte brune à franges sombres par des fragments de panse de la carène basse et du pied quadrangulaire. Une coupe de forme peu commune est également attestée. Elle est en pâte grise à surface gris ardoisé. La partie haute comporte une panse bilobée surmontée d'une petite lèvre en bourrelet. La partie externe est lissée tandis que la partie interne est laissée brut de tournage. Un équivalent est présent dans un contexte précoce de la fouille de la place Hoche (Pouille 2008, fig. 2, n°5). De nombreux autres fragments de panse ou de fond ne peuvent être caractérisés. Au sein de la catégorie des céramiques fines de mode B, figurent également des fragments de panse d'un gobelet de type Beuvray à décor de chevrons.

La céramique commune de mode A comporte des fragments à engobe blanc dont une anse de cruche précoce de forme plate à cinq bourrelets. Parmi les éléments non engobés se trouve une lèvre de cruche de type Ch. 3401 attestée en pays carnute à la période augustéenne.

La céramique commune de mode B est représentée par un grand vase en pâte claire très dégraissée notamment de micas à surface noire régularisée, typique des productions gallo-romaines précoces. D'autres petits fragments viennent en complément notamment en pâte noire très dégraissée.

La partie basse d'un pot en pâte brune très dégraissée notamment de micas, bien cuite, ainsi qu'un fragment de panse présentant des caractéristiques techniques similaires mais avec une partie externe sombre se singularisent des autres céramiques. Il s'agit de production dans la mouvance des vases modelés de type « Besançon ».

Le lot des amphores comporte des pièces issues du grand commerce : deux fragments de Tarraconaise appartenant à des individus différents dont la lèvre d'une amphore Pasc. 1, un fragment de Bétique en pâte très sableuse comme le sont les pièces du I^{er} s. et un fragment d'amphore régionale en pâte orangée et engobe jaunâtre.

Datation : les données chronologiques de l'ensemble des mobiliers de ce contexte convergent pour proposer une datation de comblement au cours des premières décennies du I^{er} s.

US 1292 (phase 6)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Sigillée MLG	1	9.1%	0	1
Fine B TN	4	36.4%	1	3
Com A	4	36.4%	0	2
Com B	2	18.2%	0	2
Total	11	100%	1	8

Petit fragment de sigillée de Millau-La Graufesenque : assiette de forme indéterminée des années 30/70.

Lot de céramique fine de mode B : un bord de coupe M96 et des fragments de panse.

Lot de céramique commune de mode A et B sans caractérisation de forme.

Datation : Deuxième et troisième quart du I^{er} s.

US 1293 (phase 8)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Fine B	1	1	1
Com A	2	0	2
Com B	2	0	2
Amphore régionale OCG	2	0	1
Total	7	1	6

Fragment de bord d'une assiette de type M12-14 en céramique fine de mode B.

Le corpus des céramiques communes de mode A ne comporte que des panses de forme fermée et celui des communes de mode B un fond probable de marmite tripode et une panse de forme fermée.

Des fragments d'amphore régionale en pâte orangée à cœur gris sont également attestés.

Datation : Compte-tenu de la position stratigraphique de cette US et de datation de la phase 8 (III^e s.), l'essentiel des mobiliers peut être considéré comme résiduel.

US 1295 (phase 7)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Sigillée CG	1	0	1
Fine B	2	0	1
Com A	2	0	2
Com A engobe blanc	1	0	1
Com B	3	0	1
Total	9	0	6

Petit lot de mobilier hétérogène : fragment de céramique sigillée du troisième quart du II^e s. (coupe Drag. 37 du Centre de la Gaule), fragments de céramique fine de mode B, commune de mode A dont un engobé blanc et commune de mode B.

Datation : deuxième moitié du II^e s.

US 1298 (phase 5)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Sigillée CG-LEZ	1	0	1
Com A	1	0	1
Com B	4	1	2
Total	6	1	4

Un fragment de sigillée du Centre de la Gaule correspond à une assiette de forme indéterminée des années 30/70.

Un fragment de panse d'une cruche en commune de

mode A (pâte beige).

Une jatte en commune de mode B (pâte blanchâtre et surface gris clair), forme en « esse » avec bandes lissées, et un autre fragment de panse en pâte très micacée et dégraissée, typique du I^{er} s.

Datation : deuxième moitié du I^{er} s.

US 1299 (phase 5, état 2)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Com A	3	1	3
Amphore Italique	1	1	1
Total	4	2	4

Partie supérieure d'une cruche de type Ch. 3408 dont la forme est essentiellement attestée au sein des niveaux du II^e s. (pâte orangée à cœur gris ; forme plutôt fine différente des productions tardives de la série). Deux autres fragments de commune de mode A.

Un fond d'amphore en pâte italique, vraisemblablement à engobe blanc. Conservé au niveau de la partie pleine, il a sans doute servi de pilon.

Datation : II^e s.

US 1302 (phase 7)

Catégorie	NR	NMI
Com A engobe rouge	1	1

Céramique commune de mode A à engobe rouge : embouchure d'une cruche identique à une forme de la phase 3 de la fouille du campus Hoche à Rennes à savoir de la seconde moitié du I^{er} s. (Pouille 2008, p. 128, Fig. 6, n° 15).

Datation : céramique résiduelle.

US 1304 (phase 5 et 6)

Catégorie	NR	NMI
Com B	1	1

Un unique fragment de commune de mode B correspondant à une jatte en « esse » en pâte gris clair et surface gris foncé parcourue de bandes lissées horizontales. Il s'agit d'une forme plutôt du II^e s.

Datation : II^e s.

US 1310 (phase 4)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Sigillée CG	1	7.7%	1	1
Fine B	1	7.7%	1	1
Com A	4	30.8%	2	2
Com B	7	53.8%	3	3
Total	13	100%	7	7

Un fragment de céramique sigillée correspond à une assiette Lez. 43 issue des ateliers du Centre de la Gaule en activité aux cours des décennies 130/160.

Un fragment de céramique fine de mode B est résiduel dans cet ensemble.

La céramique commune de mode A est représentée par un fond de cruche et un bord de mortier de type Ch. 5305. La céramique commune de mode B compte un fond et un bord de pot (lèvre en amande éversée) ainsi qu'un bord de marmite tripode de type Ch. 821 en pâte grise, très peu dégraissée et surface lissée par bandes.

Datation : Cette US appartient sur le plan stratigraphique à la phase 4, une phase dont la datation absolue demeure incertaine mais qui se situe au cours du dernier quart du I^{er} s. et du début du II^e s. Sur la base de cette information, les céramiques les plus récentes peuvent être considérées comme intrusives. Tel est le cas de la marmite Ch. 821 dont la production n'est pas antérieure à la seconde moitié du II^e s., mais aussi de la céramique sigillée. Du fait de « ces mélanges », elle n'a pas été prise en compte dans la synthèse.

US 1312 (phase 3, état 2)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Fine B	1	0	1
Com A	2	1	2
Com A engobe blanc	1	0	1
Com A engobe orange	2	1	2
Com B	2	0	2
Amphore régionale OCG	1	0	1
Total	9	2	9

Petite fragment de céramique fine de mode B.

Fragments de commune de mode A dont la partie supérieure d'une cruche à col étroit et lèvre de section triangulaire vraisemblablement engobée ocre. Des exemplaires de forme similaire sont attestés dans un contexte de la phase 3 de la fouille du campus Hoche à savoir de la seconde moitié du I^{er} s. (Pouille 2008, fig. 6, n°15) ou encore sur le site d'Ambroise Paré au début du II^e s. (Le Cloirec 2002, US 2053, fig. 210, n°30). D'autres fragments correspondent à des panses de forme fermée (engobée blanc et orangée) et à une anse bifide.

Deux fragments de commune de mode B sans caractérisation de forme mais dont les caractéristiques techniques sont celles des productions du I^{er} s.

Fragment d'amphore régionale en pâte brun orangé dont la majeure partie de la pâte est dans ce cas sombre.

Datation : deuxième moitié du I^{er} s.

US 1313 (phase 4)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Fine B TN	1	1	1
Com A	1	0	1
Amphore régionale OCG	2	1	1
Total	4	2	3

Fond d'une coupe en céramique fine de mode B. La pâte et la surface sont grises. La partie externe est lissée, tandis que la partie interne comporte des bandes de lissage maladroit.

Petit fragment d'une cruche en commune de mode A.

Fragment du col et de la lèvre d'une amphore Dr. 2/4 régionale. La pâte est brune avec un cœur gris.

Datation : deuxième moitié du I^{er} s.

US 1314 (phase 5, état 2)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Fine A-engobe micacé	1	4.0%	0	1	5.9%
Fine B TN	4	16.0%	1	3	17.6%
Com A	5	20.0%	0	4	23.5%
Com A engobe blanc	1	4.0%	0	1	5.9%
Com B	9	36.0%	1	6	35.3%
Amphore régionale BCG	1	4.0%	0	1	5.9%
Amphore régionale OCG	4	16.0%	0	1	5.9%
Total	25	100%	2	17	100%

Petits fragments de céramique fine de mode B dont un bord de coupe M126f.

Un fragment de céramique fine de mode A à engobe micacé.

La céramique commune de mode A compte un fragment de cruche à engobe blanc et un lot de panses de cruche en pâte beige jaune.

Le lot des céramiques communes de mode B est également pauvre en forme identifiée avec essentiellement des parois et la partie haute d'un pot sans col à petite lèvre en amande éversée.

Quelques fragments d'amphore régionale en pâte orangée à cœur gris complètent cet ensemble.

Datation : I^{er} s.

US 1315 (phase 3 à 5 ?)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG-LEZ	1	5.6%	1	1	8.3%
Sigillée MLG	1	5.6%	1	1	8.3%
Fine A-	2	11.1%	1	1	8.3%
Fine B	6	33.3%	1	2	16.7%
Com A	1	5.6%	0	1	8.3%
Com B	4	22.2%	1	3	25.0%
Modelée gallo-romaine	1	5.6%	1	1	8.3%
Amphore régionale BCG	1	5.6%	1	1	8.3%
Amphore régionale OCG	1	5.6%	0	1	8.3%
Total	18	100%	7	12	100%

Deux vases en céramique sigillée sont attestés : une coupe Ritt. 12 du Centre de la Gaule (en pâte et vernis orangés des années 30/70) et une assiette Drag. 15 de Millau-La Graufesenque des années 50/60.

Parmi les vaisselles de table on compte également un fond plat de forme fermée en céramique fine de mode A. Il s'agit d'une production en pâte et surface rouges régularisée avec soin qui s'inscrit dans les mouvances des terra rubra.

Le lot des céramiques fines de mode B comporte un fond de coupe, une panse carénée de forme M96 et d'autres fragments de panse sans caractérisation.

Les céramiques communes de mode A et B sont peu nombreuses : des fragments de panse à l'exception du bord d'un pot pour cette dernière catégorie.

Deux gros fragments d'amphore régionale viennent en complément : une panse en pâte brun orangé à cœur gris et engobe blanc et une lèvre vraisemblablement de type G. 4 en pâte brune.

Datation : troisième quart du I^{er} s.

US 1317 (phase 7)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Sigillée CG	2	20.0%	0	1
Com A	5	50.0%	2	4
Com B	2	20.0%	1	1
Amphore IND	1	10.0%	0	1
Total	10	100%	3	7

Deux fragments d'une coupe Drag. 37 en sigillée du Centre de la Gaule. Les caractéristiques techniques correspondent à une production des années 110/130.

La céramique commune de mode A compte un fond de cruche en pâte blanchâtre, une petite anse et des fragments de panse.

La céramique commune de mode B : un fond de pot et un fragment de panse en pâte grise.

Une panse d'amphore d'origine incertaine complète ce lot.

Datation : Compte-tenu de la position stratigraphique de cette US et de son appartenance à la phase 7 (deuxième moitié du II^e s.), les mobiliers apparaissent un peu anciens (essentiellement de la première moitié du II^e s.).

US 1319

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Com B	1	0	1

Céramique commune de mode B. Pâte noire.

Datation : I^{er} s.

US 1320 (phase 3, état 2)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Fine B TN	2	0	1
Com A	3	1	1
Total	5	1	2

Fragments de céramique fine de mode B (*terra nigra*) sans caractérisation de forme et d'une cruche à anse trifide en commune de mode A (pâte beige orangé).

Datation : I^{er} s.

US 1322 (phase 7)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Com A	9	90.0%	2	4
Com B	1	10.0%	0	1
Total	10	100%	2	5

Le corpus de la céramique comporte principalement des céramiques communes de mode A. Fragments de panse de cruche en pâte orangée mouchetée et fond de cruche en pâte blanchâtre. Un fond de mortier est également attesté en pâte beige très dégraissée.

Un seul fragment de panse de céramique commune de mode B complète cet ensemble. La pâte correspond à une production au moins de la seconde moitié du I^{er} s.

Datation : Compte-tenu de la position stratigraphique de cette US et de son appartenance à la phase 7 (deuxième

moitié du II^e s.), les mobiliers sont vraisemblablement résiduels (seconde moitié du I^{er} s. - première moitié du II^e s.).

US 1323 = 1322 (phase 7)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Fine B TN	6	21.4%	2	4	26.7%
Mi-fine B	3	10.7%	0	2	13.3%
Com A	6	21.4%	1	5	33.3%
Com A engobe rouge	1	3.6%	1	1	6.7%
Com B	9	32.1%	2	2	13.3%
Amphore Bétique	3	10.7%	1	1	6.7%
Total	28	100%	7	15	100%

Fragments de céramique fine de mode B du I^{er} s., résiduels au sein de ce contexte : fond de plat, bord de gobelet M146 et fragments de panse.

Quelques fragments de panse dont un avec des lignes lissées correspondent à des céramiques mi-fines de mode B telles qu'elles apparaissent dans la seconde moitié du II^e s.

La céramique commune de mode A compte une anse bifide vraisemblablement partiellement engobée rouge ainsi que des fragments de panse de forme fermée. Un fond de mortier en pâte blanchâtre très dégraissée est également présent.

La céramique commune de mode B compte, elle aussi, de nombreux fragments de panse ainsi qu'un fond de pot de grandes tailles ainsi que des rebords légèrement obliques de plat à cuire ou marmite tripode surbaissée.

Une amphore de Bétique Dr. 20 est représentée par trois fragments dont une lèvre de profil complet et le col au niveau de l'anse. Les caractéristiques techniques et morphologiques (variante F de Augst ; Martin-Kilcher 1987) correspondent à une production de la seconde moitié du II^e s.

Datation : deuxième moitié du II^e s.

US 1324 (phase 6)

Catégorie	NR	NMI
Sigillée CG-LEZ	1	1

Fragment de céramique sigillée : assiette Ve. A2 de Lezoux des années 60/110.

US 1326 (phase 3, état 1)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Com A engobe blanc	5	1	2
Com B	2	1	2
Amphore ?-IND	1	0	1
Total	8	2	5

Fragments de cruche en commune de mode A engobée blanc dont une portion de la partie haute d'un type Ch. 1535 qui se distingue de la norme par l'absence de cannelure sur la partie externe de la lèvre.

Deux fragments de commune de mode B sont également attestés. Un en pâte très dégraissée notamment de micas et un autre correspondant à un bord de pot à lèvre plate éversée.

Un fragment (d'amphore ?) indéterminé complète ce lot.

Datation : première moitié du I^{er} s.

US 1334

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Com B	1	0	1

Fragment de commune de mode B.

US 1340 (phase 5, état 1)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée MLG	1	2.6%	0	1	7.1%
Fine B TN	5	13.2%	2	4	28.6%
Com A engobe blanc	3	7.9%	2	2	14.3%
Com A engobe rouge	1	2.6%	0	1	7.1%
Com B	8	21.1%	3	5	35.7%
Amphore régionale BCG	20	52.6%	0	1	7.1%
Total	38	100%	7	14	100%

Fragment de céramique sigillée : une assiette Drag. 16 de Millau-La Graufesneque appartenant au même individu que le fragment de l'US 1284.

Le lot de céramique fine de mode B comporte un bord d'assiette M22 en pâte blanchâtre et surface gris clair, un fond et un bord de coupe M96 en pâte brune à franges noires et des fragments de panse.

La céramique commune de mode A est représentée par un fond et une panse de cruche du I^{er} s. à engobe blanc et un fond à pied surélevé altéré par le feu. Il est vraisemblable qu'il ait été également pourvu d'un engobe blanc.

Un fragment de forme fermée en pâte fine brune est recouvert d'un engobe rouge épais.

La céramique commune de mode B comporte deux bords de pot en pâte très dégraissée. Les lèvres sont fines, éversées. Deux fonds appartiennent également à cette série ainsi que des fragments de panse.

Un lot de fragments correspond à une amphore régionale en pâte brune.

Datation : La position stratigraphique de cette US permet de la situer au cours de phase 5 à savoir de la première moitié du II^e s. Le mobilier céramique qui correspond pour l'essentiel à des productions de la première moitié du I^{er} s. est donc résiduel.

US 1341 = 1340 (phase 5, état 1)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG-LEZ	1	9.1%	0	1	10.0%
Fine B TN	3	27.3%	1	2	20.0%
Com A	4	36.4%	0	4	40.0%
Com A engobe blanc	1	9.1%	0	1	10.0%
Com B	2	18.2%	0	2	20.0%
Total	11	100%	1	10	100%

Fragment d'une coupelle Drag. 24/25 en céramique sigillée du Centre de la Gaule des années 30/60.

La céramique fine de mode B compte un bord d'assiette M55 et deux fragments de panse.

Les céramiques communes de mode A et B ne sont représentées que par des fragments de panse dont les caractéristiques techniques sont typiques des productions du I^{er} s.

Datation : La position stratigraphique de cette US permet de la situer au cours de phase 5 à savoir de la première moitié du II^e s. Le mobilier céramique qui correspond pour l'essentiel à des productions des deuxième et troisième quarts du I^{er} s. est donc résiduel.

US 1353 (phase 2)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG-LEZ	3	25.0%	3	3	27.3%
Fine B TN	1	8.3%	0	1	9.1%
Com A	3	25.0%	0	3	27.3%
Com B	5	41.7%	1	4	36.4%
Total	12	100%	4	11	100%

La céramique sigillée est représentée par un fragment d'assiette résiduelle (Lezoux, début du I^{er} s.) et par deux fragments des années 180/240 en pâte rouge très cuite presque fondue : un pied de mortier vraisemblablement Curle 21 et un bord de coupe Drag. 37.

Un fragment de céramique fine de mode B (*terra nigra*) est également résiduel dans cet ensemble.

La céramique commune de mode A compte une panse de mortier en pâte orangée à cœur gris, deux petits fragments de commune de mode A et un lot de commune de mode B notamment un bord massif de marmite Ch. 821 comportant des parties lustrées de manière irrégulière et d'autres sans traitement ainsi que des fragments de panse de pot ou de plat comportant là encore des bandes lissées.

Datation : Cette US appartient sur le plan stratigraphique à la phase 2, une phase dont la datation absolue peut être située au cours des années 20/40. Sur la base de cette information, les céramiques les plus récentes peuvent être considérées comme intrusives. Tel est le cas de la marmite Ch. 821 dont la production n'est pas antérieure à la seconde moitié du II^e s., mais aussi de la céramique sigillée.

US 1355 (phase 4 ou 5)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Com A	22	95.7%	1	5
Com B	1	4.3%	1	1
Total	23	100%	2	6

Nombreux fragments d'une cruche en pâte rouge à cœur gris, très cuite. Seule la partie basse est conservée. D'autres fragments de forme fermée en céramique commune de mode A appartiennent à des individus différents.

Un bord de pot en pâte gris clair à surface gris foncé en commune de mode B est attesté. Il appartient à un répertoire du II^e s.

Datation : II^e s.

US 1357 (phase 2, état 4)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Fine B	1	0	1
Com A	1	0	1
Amphore Tarraconaise	1	0	1
Total	3	0	3

Fragments de céramique fine de mode B, de commune de mode A et d'amphore de Tarraconaise.

Datation : première moitié du I^{er} s.

US 1360 (phase 2, état 4)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG-LEZ	4	13.3%	2	2	13.3%
Sigillée ITAL	1	3.3%	0	1	6.7%
Sigillée MLG	1	3.3%	0	1	6.7%
Fine B TN	7	23.3%	3	3	20.0%
Com A engobe blanc	3	10.0%	0	2	13.3%
Com A engobe micacé	1	3.3%	0	1	6.7%
Com B	12	40.0%	3	4	26.7%
Amphore IND	1	3.3%	1	1	6.7%
Total	30	100%	9	15	100%

Le corpus de la céramique sigillée comporte un petit fragment d'assiette italique, un fond de coupelle de Millau-La Graufesenque du deuxième quart du I^{er} s. et deux formes de Lezoux : une coupelle Drag. 24/25 de la première moitié du I^{er} s. et une assiette sans référence typologique mais dont les caractéristiques techniques permettent de proposer une datation au cours du deuxième quart du I^{er} s.

La céramique fine de mode B présente également un répertoire relativement diversifié : coupe M96 en pâte gris clair et surface gris ardoisé, M75 en pâte et surface noires, M125/126 appartenant au même individu que des fragments de l'US 1382 ainsi qu'un fond de coupe sans référence typologique. Un bord d'assiette M7 est également attesté en pâte gris clair et surface gris foncé. Quelques fragments seulement de commune de mode A sont attestés : panse de cruche à engobe blanc et panse de cruche à engobe orangé micacé.

La céramique commune de mode B comporte des pots au col court et à la lèvre éversée en pâte grise ou noire, souvent très dégraissée. L'un d'entre eux appartient au même individu qu'un fragment de l'US 1382.

Un bord d'amphore complète ce lot : la pâte est beige, fine avec seulement quelques dégraissant minéraux. La lèvre correspond à celles des conteneurs Dr. 2/4. Sans doute s'agit-il d'une production de Tarraconaise.

Datation : Plusieurs recollages sont attestés avec des fragments de l'US 1382 datée du début du I^{er} s. Au sein de l'US 1360, de nombreuses données pourraient être utilisées pour proposer une datation similaire sauf que le corpus des sigillées comporte des vases dont la chronologie est plus récente notamment deux pièces d'origine différente du deuxième quart du I^{er} s. C'est donc, en définitive, cette proposition chronologique qu'il faut retenir.

US 1363 (phase 4 ; comblement du fossé est, deuxième état de la rue)

Catégorie	NR	NMI
Com B	2	2

Deux vases de petits formats en commune de mode B. L'un à panse ovoïde sans col et petite lèvre en amande. La partie haute en externe est lissée par bandes. Le second présente une panse ovoïde, un col court marqué par une gorge associée à une petite lèvre en bourrelet. La paroi est fine. Présence d'une bande lissée sur le haut de la panse.

Datation : I^{er} s.

US 1366 (phase 3)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Com A	4	1	4
Com A engobe rouge	1	0	1
Com B	4	2	2
Modelée gallo-romaine	1	1	1
Total	10	4	7

Fragments de céramique commune de mode A dont une anse bifide.

Fragments de commune de mode B en pâte très dégraissée, micacée dont la partie haute d'un pot, mais aussi d'un bord de pot à lèvre en gouttière en pâte grise. Partie supérieure d'un pot de type Ch. 1122, vraisemblablement en technique mixte (modelé, puis régularisé au tour). Traces d'un revêtement doré sur la lèvre.

Datation : Présence de céramiques de la première moitié du I^{er} s., mais aussi d'une céramique commune de mode B dont les caractéristiques sont postérieures au milieu du I^{er} s.

US 1367 (phase 3)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Com A engobe blanc	1	0	1
Com B	2	0	1
Total	3	0	2

Fragment de céramique commune de mode A (cruche engobée blanc précoce) et de commune de mode B (vase en pâte grise très dégraissée pourvu d'une large bande lissée au niveau de la partie haute de la panse).

Datation : première moitié du I^{er} s.

US 1369 (phase 3, état 2)

Catégorie	NR	NMI
Fine B TN	1	1

Fragment de la partie haute d'une coupe M96 en céramique fine de mode B.

Les caractéristiques techniques (pâte grise à cœur noir et surface noire) et morphologiques correspondent à une production de la première moitié du I^{er} s.

Datation : première moitié du I^{er} s.

US 1371

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Fine B	4	1	2
Com A engobe blanc	1	0	1
Com B	3	0	2
Total	8	1	5

En céramique fine de mode B, un bord d'assiette M28 ou M33 ainsi qu'une panse d'assiette sans caractérisation typologique ; en céramique commune de mode A, un fragment engobé blanc et en céramique commune de mode B, des panses de vase en pâte très dégraissée.

Datation : début du I^{er} s.

US 1372 (phase 4)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Com A	4	1	1
Com B	3	0	3
Amphore régionale OCG	2	1	1
Total	9	2	5

En céramique commune de mode A, cruche en pâte beige (anse et fragments de panse) ; en commune de mode B, petits fragments en pâte blanchâtre à surface gris ardoisé et gros fragments de pot de stockage en pâte gris clair dégraissée.

Pour les amphores : deux fragments d'une production régionale de type Dr. 2/4 en pâte brun orangé à cœur gris.

Datation : deuxième moitié du I^{er} s. – II^e s.

US 1373, axe 3/7 (phase 3)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Com A	2	0	2
Com A engobe micacé	1	1	1
Com B	3	0	3
Total	6	1	6

Deux fragments de panse de commune de mode A, un bord de pot en pâte blanchâtre à engobe micacé et trois fragments de commune de mode B dont un très épais en pâte grise à spicules.

Datation : I^{er} s.

US 1379 (phase 2, état 3)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Fine B	7	36.8%	1	3	27.3%
Com A	4	21.1%	0	1	9.1%
Com B	6	31.6%	2	5	45.5%
Amphore Tarraconaise	1	5.3%	0	1	9.1%
Amphore régionale BCG	1	5.3%	0	1	9.1%
Total	19	100%	3	11	100%

La vaisselle de table est représentée uniquement par de la céramique fine de mode B, à savoir une coupe M126f en pâte grise et surface noire, un fond de coupe en pâte et surface gris clair ainsi que des fragments de panse de forme indéterminée.

En céramique commune de mode A se trouve des fragments de panse appartenant vraisemblablement à un mortier (pâte beige très dégraissée).

La céramique commune de mode B compte deux bords de pot de grandes tailles en pâte très dégraissée notamment de micacés. L'un présente une lèvre assez développée, éversée, tandis que l'autre comporte une petite lèvre en bourrelet. Un fragment de panse témoigne de la présence d'un vase dont les dimensions sont encore plus grandes que les précédentes.

Parmi les fragments d'amphore se trouvent un pied de conteneur de Tarraconaise sans doute de type Pasc. 1 et des fragments d'amphore régionale en pâte brune à cœur noir.

Datation : début du I^{er} s.

US 1382 = 1360 = 1401 (phase 2, état 4)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Fine B TN	5	27.8%	1	2	15.4%
Com A	1	5.6%	0	1	7.7%
Com A engobe blanc	3	16.7%	1	2	15.4%
Com B	4	22.2%	4	4	30.8%
Modelée gallo-romaine	2	11.1%	1	1	7.7%
Amphore Tarraconaise	3	16.7%	1	3	23.1%
Total	18	100%	8	13	100%

La vaisselle de table est représentée par quelques fragments de céramique fine de mode B correspondant à une coupe M125/126 (pâte grise à franges brunes ; autre fragment du même individu dans l'US 1360) ainsi que vraisemblablement une forme M96 de petit format (pâte blanchâtre et surface gris ardoisé).

La céramique commune de mode A est représentée essentiellement par des fragments engobés blancs dont une anse de cruche à quatre bourrelets.

La céramique commune de mode B comporte quatre individus. Une lèvre éversée d'un grand pot dont la pâte est grise avec des franges brunes très micacées (autre fragment du même individu dans l'US 1360). Un petit pot à lèvre éversée en pâte également très micacée, ainsi qu'un pot en pâte et surface noires dont la forme s'inscrit dans la tradition des récipients de la Tène finale. Est également attesté un fond relativement massif de pot.

Deux fragments en pâte rouge très micacée comportant également d'autres dégraissants correspondent à des productions dans la lignée des types « Besançon », en l'occurrence un pot Ch. 1122.

Trois fragments d'amphore appartenant à trois individus différents appartiennent à des conteneurs de Tarraconaise. Une anse est celle d'une forme Pasc. 1.

Datation : Tous les vases de ce contexte plaident en faveur d'une datation au cours des premières décennies du I^{er} s. Notons toutefois que le lot ne comporte pas de céramique sigillée et que dans le cas de l'US 1360 qui est liée à celle-ci par plusieurs recollages, ces vaisselles de table permettent de proposer en définitive une datation plus récente à savoir du deuxième quart du I^{er} s.

US 1383

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Fine B TN	13	26.0%	2	5	31.3%
Com A	19	38.0%	0	5	31.3%
Com B	13	26.0%	1	5	31.3%
Amphore régionale BCG	5	10.0%	0	1	6.3%
Total	50	100%	3	16	100%

La céramique fine de mode B est représentée par un bord d'assiette M7 en pâte gris clair et surface gris ardoisé, une autre assiette attestée uniquement par le fond (pâte brune à cœur gris et surface noire), un lot de fragments de panse de forme fermée et divers éléments sans caractérisation. Les céramiques communes de mode A et de B comptent principalement des fragments de panse. Quelques fragments d'amphore régionale en pâte brune complètent ce lot très fragmenté.

Datation : la diversité des pâtes des communes de mode A ; notamment une pâte rouge très cuite à cœur noir que l'on rencontre dans d'autres contextes à partir de la seconde moitié du I^{er} s., ainsi que les pâtes des communes de mode B majoritairement grises peu dégraissées

montrent que ce contexte n'a pas été scellé avant la seconde moitié du I^{er} s. La présence d'une assiette M16 confirme probablement cette proposition : **deuxième moitié du I^{er} s.**

US 1391 (phase 2, états 2 et 3)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Amphore Tarraconaise	1	0	1

Fragment d'une amphore de Tarraconaise.

Datation : I^{er} s.

US 1399 (phase 2, états 2 et 3)

Catégorie	NR	NMI
Fine B TN	2	1

Coupe en céramique en céramique fine B de forme M64. Pâte et surface gris clair, très peu dégraissée. Partie externe lissée assez grossièrement par bandes et partie interne dépourvue de lissage. Les caractéristiques techniques de cette forme se distinguent ainsi que la plupart des coupes M64 précoces. D'où une incertitude sur la datation.

Datation : I^{er} s.

US 1401 (phase 2, état 4)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG-LEZ	2	5.6%	1	7.1%	2	9.1%
Sigillée MLG	1	2.8%	0		1	4.5%
Fine B TN	12	33.3%	6	42.9%	6	27.3%
Fine B engobe micacé	2	5.6%	1	7.1%	1	4.5%
Com A	3	8.3%	1	7.1%	2	9.1%
Com A engobe blanc	2	5.6%	2	14.3%	2	9.1%
Com B	9	25.0%	3	21.4%	5	22.7%
Amphore Bétique	1	2.8%	0		1	4.5%
Amphore Italique	1	2.8%	0		1	4.5%
Amphore Tarraconaise	3	8.3%	0		1	4.5%
Total	36	100%	14	100%	22	100%

La céramique sigillée est représentée par une assiette Co. 12.3 de Lezoux des années 10/20 (engobe rouge mat), une assiette Drag. 17 de Lezoux des années 30/50 (Pâte et vernis orangés) et un fragment d'assiette du Sud de la Gaule des années 30/60.

Le répertoire de la céramique fine de mode B comporte plusieurs formes précoces : en pâte gris clair et surface gris ardoisé, des assiettes M16 et M28, en pâte brune à franges grises et surface gris ardoisé une coupe M126d ainsi qu'un pied balustre massif en pâte grise et surface gris ardoisé parcouru de bandes lustrées horizontales. La forme est celle des bouteilles de l'Allier de type 94c ou 97a (Menez 1989). Parmi les autres fragments se trouvent des bords de coupes sans caractérisation typologique. Également attestés, un fond et une panse de céramique fine à engobe micacé.

La céramique commune de mode A ne compte que quelques fragments : une anse à quatre sillons à engobe blanc, un fond et des fragments de panse de cruche ainsi qu'un pot en pâte brun orangé et surface brune qui fut sans doute, au moins partiellement, recouvert d'engobe. La forme est singulière : une lèvre allongée à l'oblique attachée à une panse ovoïde sans col. Un exemplaire de forme similaire mais cuite en mode B est attesté dans un contexte précoce de la fouille du campus Hoche (Pouille 2008, fig. 1, n°6).

La céramique commune de mode B comporte deux bords de pot et des fragments de panse en pâte typique du I^{er} s. (très dégraissée, aspect souvent « granuleux de la surface »). Seul un fond et un ou deux fragments de panse évoquent des productions postérieures au milieu du I^{er} s. Le corpus des amphores comporte trois fragments de panse de conteneur de Tarraconaise en pâte blanchâtre à jaune typique, des fragments de Bétique et une panse en pâte beige originaire d'Italie (vraisemblablement une Dr. 2/4).

Datation : les mobiliers se composent de pièces de la période gallo-romaine précoce, mais aussi d'autres plus récentes dont les attributions chronologiques peuvent s'étendre jusqu'au milieu du I^{er} s. Le TPQ est donné par les fragments de sigillée à savoir des années 30. Aucun élément ne permet d'envisager que ce contexte puisse avoir été scellé après 60. Proposition chronologique : deuxième quart du I^{er} s.

US 1402 (phase 2, état 1)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Fine B	1	0	1

Fragment de céramique fine de mode B.

Datation : I^{er} s.

US 1404 (phase 2, état 1)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée ITAL	2	7.4%	1	2	20.0%
Fine B	10	37.0%	1	3	30.0%
Com A engobe blanc	12	44.4%	1	2	20.0%
Com A engobe micacé	1	3.7%	1	1	10.0%
Modelée gallo-romaine	1	3.7%	0	1	10.0%
Amphore Tarraconaise	1	3.7%	1	1	10.0%
Total	27	100%	5	10	100%

Deux fragments de céramique sigillée, d'origine italique, figurent dans ce contexte : un fond de plat non engobé sous le pied et un fragment de forme ouverte plus petite. Aucun bord n'est conservé qui permettrait une meilleure caractérisation des formes.

La céramique fine de mode B, compte une coupe M126b, apode en pâte et surface grise d'une grande finesse. Des fragments du bord et du fond sont conservés. D'autres fragments appartiennent à une coupe M125/126 et à une coupe indéterminée. La céramique commune de mode A n'est représentée que par des fragments engobés blanc appartenant vraisemblablement à deux cruches dont le bord de l'une s'apparente à un type Ch. 1536. La partie haute d'un pot à lèvre rainurée sur le dessus en pâte orangée à engobe micacé est également présente. Curieusement aucune céramique commune tournée en mode B ne figure dans ce lot.

La céramique modelée est représentée par un fragment de panse en pâte brun clair très dégraissée et la classe des amphores par une paroi située au niveau de l'anse d'une forme Pasc. 1 de Tarraconaise.

Datation : l'ensemble des éléments recueillis plaide en faveur d'une datation « augustéenne » c'est-à-dire de la fin du I^{er} s. av. et du début du I^{er} s. ap. Toutes ces catégories et certaines de ces formes se retrouvent dans l'horizon précoce de la fouille de la Visitation (Chevet, Ferrette 2008, p. 124 et sq.)

US 1406

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Fine B	5	0	4
Com-IND	1	0	1
Total	6	0	5

Lot de céramique fine de mode B composé de fragments de panse. Les caractéristiques morphologiques de celles-ci permettent tout de même de déterminer la présence de deux formes : coupe M103 (pâte gris clair et surface gris ardoisé), M125/126 (pâte brune et surface noire).

Fragment en pâte rouge dégraissée et surface sombre sans catégorisation.

Datation : I^{er} s.

US 1407

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG-LEZ	1	1.5%	1	7.7%	1	4.0%
Sigillée MLG	1	1.5%	1	7.7%	1	4.0%
MET CG 2e gen	1	1.5%	0		1	4.0%
Fine B	4	6.2%	3	23.1%	4	16.0%
Mi-fine B	1	1.5%	1	7.7%	1	4.0%
Com A	26	40.0%	4	30.8%	8	32.0%
Com A engobe micacé	1	1.5%	1	7.7%	1	4.0%
Com B	26	40.0%	2	15.4%	7	28.0%
Amphore régionale BCG	4	6.2%	0		1	4.0%
Total	65	100%	13	100%	25	100%

Compte tenu de la chronologie des éléments les plus récents de ce contexte, la céramique sigillée (assiette Co. 12 de Lezoux du I^{er} s. et assiette Ve. A2 de Millau-La Graufesenque du dernier quart du I^{er} s.) ainsi que la céramique fine de mode B (*terra nigra* : fond de coupe, deux bords sans attribution typologique et fragments de panse) constituent des catégories résiduelles.

La vaisselle de table la plus récente est un fragment de céramique métallescente de deuxième génération de la première moitié du III^e s. originaire du Centre de la Gaule. En céramique mi-fine de mode B est attesté un pot en pâte grise très cuite et surface gris foncé lissée. La partie supérieure est cylindrique sans lèvre marquée comme le sont certaines pièces du III^e s.

La céramique commune de mode B compte de nombreux fragments de panse de forme fermée ; ainsi que deux fonds et un fragment d'anse. Un pot en pâte beige à surface beige orangé présente une panse tronconique sans col et une lèvre en crochet. Il correspond au type Ch. 1116 attesté en pays carnute à partir de la fin du II^e s. La céramique commune de mode B compte de nombreux fragments de panse en pâte gris clair et surface gris

ardoisé ou foncé plutôt bien cuits. Parmi les éléments de caractérisation : une anse trifide d'un pot ou d'une bouilloire, une panse de faisselle, un bord de pot au col concave sans lèvre marquée et un fond de gobelet. Des fragments d'amphore en pâte brune à cœur gris complètent ce lot.

Datation : de nombreux vases sont probablement résiduels dans ce contexte. Seules quelques pièces en céramiques fine ou mi-fine ainsi que communes de mode A ou B permettent d'attester que ce contexte a été scellé au cours certainement de la première moitié du III^e s.

US 1411 (phase 7, état 1)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
PFE	1	0	1
Com A	1	1	1
Com A engobe blanc	1	0	1
Total	3	1	3

Fragment de paroi fine engobée du Centre de la Gaule, à savoir un gobelet de type Lez. 335/336 à dépressions avec projection de minéraux en externe.

Deux fragments de commune de mode A ; un panse engobée blanc et un fond de cruche surcuite.

Datation : mobiliers vraisemblablement résiduels.

US 1413 (phase 7, état 1)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Fine B TN	1	0	1
Com A engobe rouge	1	1	1
Com A	6	2	6
Com B	1	0	1
Amphore régionale-BCG	3	0	1
Total	12	3	10

Fragment de céramique fine de mode B.

La céramique commune de mode A est représentée par un bord de cruche Ch. 3408 engobée rouge, un bord de pot en pâte beige dont la lèvre présente un profil quadrangulaire, un bord de mortier en pâte beige très micacée à cœur gris. La forme correspond au type Ch. 5305. Des fragments de panse de grandes cruches sont également présents ainsi qu'une panse de marmite.

Un seul fragment de panse de commune de mode B est attesté.

Des fragments d'amphore régionale brune complètent ce corpus.

Datation : Compte-tenu de la situation stratigraphique de cette US, une partie des mobiliers peut être considérée comme résiduelle.

US 1419 (remplissage)/1421 (creusement), (phase 3, états 1 et 2)

La céramique sigillée est représentée par un fragment de coupelle du Centre de la Gaule des années 30/70.

La céramique commune de mode A ne comporte que des fragments de panse de forme fermée tandis que la commune de mode B comporte deux bords de pot à lèvre épaissie éversée et deux fragments de panse.

Datation : deuxième et troisième quarts du I^{er} s.

US 1423 (phase 2, état 4)

Catégorie	NR	NMI	NMip
Com A engobe blanc	1	0	1

Fragment de céramique commune de mode A engobée blanc. Forme de cruche précoce.

Datation : première moitié du I^{er} s.

US 1444

Catégorie	NR	NMI	NMip
Fine B TN	1	1	1
Mi-fine B	1	1	1
Com A	3	1	1
Com B	1	0	1
Total	6	3	4

Un fragment de céramique fine de mode B correspond à un fond de coupe (vraisemblablement M96). Notons que la pâte est relativement atypique car très sableuse, avec un cœur noir et des franges brunes pour une surface noire. En céramique mi-fine de mode B (plus qu'en fine de mode B en raison du traitement de surface) se trouve un bord de pot à la panse bombée sans col et lèvre en amande (pâte blanchâtre et surface ardoisée). Il est similaire à la forme M142.

En céramique commune de mode A figure la partie haute d'une cruche bombée à col cylindrique et petite lèvre en entonnoir. Un exemplaire de cette forme de plus gros module est présent au sein du puits P7 de la fouille de la place Hoche (Pouille 2008, fig. 13, n°28).

En céramique commune de mode B : un fragment de panse en pâte très dégraissée à cœur gris et franges rouges pourvu d'une surface noire.

Datation : deuxième moitié du I^{er} s.

US 1451 (phase 2, état 1)

Catégorie	NR	NMI
Com B	3	0

Présence d'un fragment de céramique commune de mode B précoce en pâte dégraissée et de deux petits fragments de technique indéterminée également cuits en mode B avec un dégraissant hétérogène. Ils peuvent correspondre à des productions antiques précoces, mais cette proposition n'est pas assurée.

Datation : début du I^{er} s. ?

US 1453

Fragments de céramiques communes de mode A et de mode B sans caractérisation de forme.

Datation : I^{er} s.

US 1454 (phase 2, état 4)

Catégorie	NR	NMI	NMip
Sigillée MLG	1	0	1
Fine B	1	0	1
Com A engobe orange	2	2	2
Com B	2	0	2
Amphore Tarraconaise	3	1	1
Total	9	3	7

La vaisselle de table est représentée par un fragment

d'assiette de Millau-La Graufesenque du milieu du I^{er} s. et un fragment de forme indéterminée en céramique fine de mode B.

La céramique commune de mode A comporte deux fragments de cruche à engobe orangé l'un en pâte beige orangé et l'autre en pâte blanchâtre.

Deux petits fragments de céramique commune de mode B sont attestés ainsi que trois fragments d'une amphore de Tarraconaise Pasc. 1 représentée notamment par un bord.

Datation : milieu du I^{er} s.

US 1455 (phase 2, état 3)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMip	%NMip
Sigillée ITAL	4	4.2%	0		1	2.6%
Sigillée MLG	2	2.1%	0		1	2.6%
Sigillée Montans	2	2.1%	0		1	2.6%
Fine B TN	23	24.0%	7	33.3%	10	25.6%
Com A	3	3.1%	2	9.5%	3	7.7%
Com A engobe blanc	17	17.7%	0		3	7.7%
Com A engobe orange	9	9.4%	0		1	2.6%
Com A pâte rouge	2	2.1%	2	9.5%	2	5.1%
Com B	28	29.2%	9	42.9%	12	30.8%
Modelée gallo-romaine	2	2.1%	1	4.8%	2	5.1%
Amphore Tarraconaise	3	3.1%	0		2	5.1%
Amphore régionale OCG	1	1.0%	0		1	2.6%
Total	96	100%	21	100%	39	100%

Le lot des céramiques sigillées se compose d'une assiette italique vraisemblablement de type Co. 12 des années -10/20, Deux fragments d'une coupelle du Sud de la Gaule (plutôt Montans) antérieure aux années 40 et un fragment de Drag. 29 de Millau-La Graufesenque des années 30/50.

Le corpus des céramiques fines de mode B comporte contrairement à bon nombre d'autres contextes des gros fragments permettant la caractérisation de forme. Les assiettes sont représentées par un bord de M22 en pâte et surface gris foncé, M40 en pâte et surface gris clair micacée, ou encore assiette de type M15/16 (lèvre non conservée, pâte gris clair). Parmi les coupes, sont recensées une lèvre de M96 (pâte et surface noire) et une panse au niveau de la carène de M103 (double sillons bien marqué, pâte brun gris micacée et surface grise), ainsi que des fragments de panse de deux coupes M125/126 en pâte grise et surface noire.

Trois fonds de coupe à fond plat ou ombiliquée complètent ce corpus.

Le lot des céramiques communes de mode A compte une majorité de fragments de panse appartenant à plusieurs cruches. D'autres fragments ont vraisemblablement reçu un engobe orangé. Un bord de cruche en pâte brune dégraissée est conservé. Il correspond à un profil proche de Ch. 3415. Un fragment de panse en pâte beige clair appartient à une faisselle.

D'autres productions en commune de mode A sont attestées. Celles en pâte rouge orangé dégraissée

comporte deux formes : le traditionnel pot ovoïde sans col à lèvre en bourrelet de type Ch. 1102.1 et un couvercle sans lèvre.

La céramique commune de mode B compte des pots à panse ovoïde, col cours et lèvre éversée à peine épaissie de différentes tailles, la majorité étant en pâte très dégraissée notamment de micacées.

Deux fragments de céramique modelée gallo-romaine sont présents en pâte très dégraissée. L'un correspond à la partie basse et l'autre à la lèvre de pots différents.

Pour les amphores, le corpus se compose de trois fragments de conteneur de Tarraconaise et d'un petit fragment d'amphore régionale en pâte brun orangé à cœur noir.

Datation : de nombreuses pièces de ce contexte ont été fabriquées au cours de la première moitié du I^{er} s. Le TPQ, déterminant la date à laquelle le contexte a été scellé, n'est toutefois pas antérieur aux années 30. Une datation au cours du deuxième quart du I^{er} s. peut donc être proposée.

Catégorie	Réf. Typo	Forme	Datation	NR	NMI	NMIp
Sigillée ITAL	Co. 12	assiette	-010/020	4	0	1
Sigillée Montans		coupelle	010/040	2	0	1
Sigillée MLG	Drag. 29	coupe	030/060	2	0	1
Fine B TN	M125/126	coupe		5	0	2
Fine B TN	M96	coupe		1	1	1
Fine B TN	M103	coupe		1	0	1
Fine B TN	M15/16	assiette		1	1	1
Fine B TN	M22	assiette		1	1	1
Fine B TN	M40	assiette		1	1	1
Fine B TN		coupe		3	3	3
Fine B TN		IND		10	0	0
Com A	Ch. 3415	cruche		1	1	1
Com A		cruche		1	1	1
Com A		faisselle		1	0	1
Com A pâte rouge	Ch. 1102.1	pot		1	1	1
Com A pâte rouge		couvercle		1	1	1
Com A engobe blanc		cruche		17	0	3
Com A engobe orange		cruche		9	0	1
Com B		pot		8	6	6
Com B		pot		3	3	3
Com B		IND		17	0	3
Modelée gallo-romaine		pot		2	1	2
Amphore Tarraconaise		amphore		3	0	2
Amphore régionale OCG		amphore		1	0	1

US 1459 (phase 7, état 1)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée MLG	1	1.4%	1	14.3%	1	4.2%
Fine B TN	7	9.6%	1	14.3%	4	16.7%
Com A	35	47.9%	3	42.9%	6	25.0%
Com B	6	8.2%	2	28.6%	4	16.7%
Com B pâte micacée	2	2.7%	0		1	4.2%
Modelée gallo-romaine	1	1.4%	0		1	4.2%
Amphore IND	1	1.4%	0		1	4.2%
Amphore régionale BCG	15	20.5%	0		3	12.5%
Amphore régionale OCG	5	6.8%	0		3	12.5%
Total	73	100%	7	100%	24	100%

Ce contexte a livré de nombreux fragments de céramique mais très peu d'éléments susceptibles de caractériser des individus.

Une assiette de Millau-La Graufesenque de la seconde moitié du I^{er} s., un lot de céramique fine de mode B dont des fragments de coupes, un lot de commune de mode A dont deux pieds de cruche et des fragments de panse majoritairement en pâte beige à beige orangé, un lot de commune de mode B dont deux assises de pot. Une série de fragments présente des pâtes très micacées de texture proche de l'onctueuse. Les uns sont cuits en mode A (pâte orangée surface bronze, sans présence d'engobe), les autres le sont en mode B (pâte blanchâtre et surface externe noire).

Des fragments d'amphore complètent ces corpus : lots de conteneur à la paroi très fine en pâte brune à cœur gris, lot de plus gros fragments d'amphore régionale en pâte beige à orangée et fragments d'amphore importée d'origine indéterminée (Bétique ?).

Datation : Compte-tenu de la situation stratigraphique de cette US à savoir de la phase 7 et de la chronologie absolue qui lui est associée (deuxième moitié du II^e s.), les mobiliers de ce comblement doivent être considérés comme résiduels.

US 1460 = 1315 (phases 3 et 4)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée MLG	1	3.3%	1	14.3%	1	6.7%
Fine B TN	7	23.3%	1	14.3%	3	20.0%
Com A	2	6.7%	0		2	13.3%
Com A engobe micacé	1	3.3%	1	14.3%	1	6.7%
Com A engobe orange	1	3.3%	1	14.3%	1	6.7%
Com B	16	53.3%	3	42.9%	5	33.3%
Amphore régionale BCG	1	3.3%	0		1	6.7%
Amphore régionale OCG	1	3.3%	0		1	6.7%
Total	30	100%	7	100%	15	100%

Est présent, en céramique sigillée, un fond d'assiette de Millau-La Graufesenque. Les caractéristiques technique et morphologique de cette vaisselle indiquent qu'elle a été fabriquée au cours des années 50/60.

La céramique fine de mode B est représentée par deux fragments d'une coupe M96 (dont un bord ; pâte gris clair à surface noire), un fond de coupe M125/126 et quelques fragments de panse sans caractérisation de forme.

En céramique commune de mode A figure : une lèvre de coupe à engobe micacé, un pot en pâte blanche et engobe rouge orangé sur la lèvre, ainsi que des fragments de panse.

La céramique commune de mode B est représentée par un grand vase, plutôt une jatte avec un col concave et une lèvre épaissie à l'oblique en pâte et surface grises, bien cuite. Deux pots de dimensions plus modestes sont également attestés qui comportent de petites lèvres effilées.

Deux fragments d'amphore régionale complète ce lot : un en pâte orangée et l'autre brune à cœur gris.

Datation : les caractéristiques des céramiques communes et de la céramique sigillée n'incitent pas à dater cet ensemble avant le milieu du I^{er} s. A titre d'hypothèse, ce contexte a pu être scellé au cours du troisième quart du I^{er} s.

US 1465 (phase 7, état 1).

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Sigillée COG	1	0	1

Fragment de céramique sigillée moulée du Centre-Ouest : Drag. 37 des années 90/140.

US 1470 (phase 2)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée ITAL	1	3.3%	0		1	5.6%
Fine B TN	9	30.0%	2	25.0%	2	11.1%
Com A	4	13.3%	1	12.5%	4	22.2%
Com A engobe blanc	5	16.7%	0		1	5.6%
Com A engobe micacé	1	3.3%	1	12.5%	1	5.6%
Com A engobe orange	1	3.3%	1	12.5%	1	5.6%
Com A pâte rouge	1	3.3%	0		1	5.6%
Com B	2	6.7%	1	12.5%	3	16.7%
Amphore Tarraconaise	5	16.7%	2	25.0%	3	16.7%
Amphore régionale OCG	1	3.3%	0		1	5.6%
Total	30	100%	8	100%	18	100%

Un fragment de céramique sigillée est attesté : une portion d'assiette de forme indéterminée liée aux productions italiennes (-10/20).

Le corpus de la céramique fine de mode B (*terra nigra*) comprend des fragments d'une coupe M126c en pâte grisée et surface noire, ainsi qu'un bord de coupe M96 en pâte et surface grises.

La céramique commune de mode A est assez diversifiée avec des cruches en pâte beige dont une anse bifide plate, cruche engobée orange avec une anse également bifide, des fragments de panse engobée blanc, un bord de forme difficile à caractériser en engobe micacée, une portion de vase en pâte rouge dégraissée et des fragments de vases de stockage en pâte beige ou rosée.

La céramique commune de mode B en comparaison est peu représentée en revanche avec seulement trois fragments de pot en pâte grisée à surface gris ardoisé très dégraissée dont un bord de lèvre épaissie.

Les amphores sont représentées par un bord de Pasc. 1 de Tarraconaise en pâte brune, une anse de même forme et provenance ainsi qu'un fragment de panse d'une amphore régionale en pâte orangée à cœur gris.

*Datation : la présence d'une sigillée italique, d'un corpus de céramique fine de mode B et de caractéristiques techniques de commune de mode B pleinement compatibles avec une datation précoce pourraient inciter à proposer une datation au cours des premières décennies du I^{er} s. Toutefois le répertoire des céramiques communes de mode A se distingue de celui en vigueur à la période précoce et trouve des similitudes avec celui en usage à partir du deuxième quart du I^{er} s. La proposition que l'on peut faire doit donc tenir compte de ces observations : **deuxième quart du I^{er} s.**, ce qui est pleinement compatible avec la présence de cette US au sein de la phase 2 (en chronologie absolue : 20/40).*

US 1471 (phase 2, état 4)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Com A engobe blanc	1	0	1
Com B	1	0	1
Modelée gallo-romaine	1	0	1
Total	3	0	3

Fragment de commune de mode A engobée blanc, de commune de mode B (en pâte et surface noires, dégraissée) et de modelée gallo-romaine appartenant à la série des pots apparentés au type « Besançon », mais en production régionale (pâte orangée micacée et surface noire).

Datation : début du I^{er} s. ap.

US 1472 (phase 2, état 3)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Fine B Beuvray	1	3.6%	0	1	7.1%
Fine B TN	7	25.0%	1	5	35.7%
Com A	3	10.7%	0	1	7.1%
Com A engobe blanc	7	25.0%	1	1	7.1%
Com B	7	25.0%	3	4	28.6%
Amphore Italique	2	7.1%	0	1	7.1%
Amphore Tarraconaise	1	3.6%	1	1	7.1%
Total	28	100%	6	14	100%

Lot de céramique fine de mode B dont un bord de coupe M126d en pâte grise et surface noire. Les autres fragments de panse sont difficilement caractérisables.

Parmi les céramiques fines de mode B se trouve aussi une petite portion d'un vase de type « Beuvray, » à décor de chevron, noir en externe et rouge en interne.

La céramique commune de mode A est représentée par un fond et des fragments de panse d'une cruche à engobe blanc ainsi que des fragments sans engobe.

La céramique commune de mode B compte un gros fragment de pot à lèvre épaissie éversée en pâte grise très dégraissée et surface noire, un fragment de la lèvre massive d'un pot de stockage également en pâte très dégraissée ainsi que des fragments de panse et de fond.

Le corpus des amphores n'est représenté que par des conteneurs issus du grand commerce : bord de Pasc. 1 de Tarraconaise et fragments de panse d'une amphore italique.

Datation : début du I^{er} s. ap.

US 1473 (phase 2, état 2)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée ITAL	2	10.5%	0	2	20.0%
Fine B TN	10	52.6%	2	5	50.0%
Com A engobe blanc	1	5.3%	1	1	10.0%
Com B	5	26.3%	0	1	10.0%
Amphore Tarraconaise	1	5.3%	1	1	10.0%
Total	19	100%	4	10	100%

Deux fragments de sigillée italique sans caractérisation de forme sont présents : un plat et une coupelle.

La céramique fine de mode B est représentée par deux bords de coupe M96, l'un plutôt fin en pâte gris clair et surface noire et l'autre épais en pâte brune à cœur gris et surface noire. Deux fragments de panse appartiennent à une coupe M125/126 en pâte et surface gris clair. D'autres fragments ne peuvent être caractérisés.

La céramique commune de mode A compte un bord

de mortier à engobe blanc de type Ch. 5103. La pâte est orange vif dégraissée de nombreux minéraux. Des fragments d'une cruche à engobe blanc sont également attestés. En pâte et surface blanchâtre sans engobe se trouve un bord de cruche dont le profil s'apparente au type Ch. 1535 (autre fragment dans l'US 1478).

La céramique commune de mode B n'est représentée que par quelques fragments de panse dont certains en pâte très dégraissée notamment de micas.

Pour les amphores, seuls des fragments de Tarraconaise figurent dans son contexte : une anse de Pasc. 1 en pâte beige et un fragment de panse en pâte blanchâtre.

Datation : début du I^{er} s. ap.

US 1474 (phase 2)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Com A engobe blanc	1	0	1
Com B	2	0	1
Total	3	0	2

Présence d'un fragment de panse d'une cruche engobée blanc précoce et de deux fragments de panse de commune de mode B en pâte très dégraissée notamment de micas.

Datation : début du I^{er} s.

US 1476 (phase 2, état 2)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Fine B TN	6	42.9%	2	4	36.4%
Com A	2	14.3%	0	2	18.2%
Com B	1	7.1%	0	1	9.1%
Modelée gallo-romaine	1	7.1%	0	1	9.1%
Amphore Bétique	1	7.1%	1	1	9.1%
Amphore Italique	1	7.1%	0	1	9.1%
Amphore Tarraconaise	2	14.3%	0	1	9.1%
Total	14	100%	3	11	100%

Le lot des céramiques fines de mode B comporte des fragments de panse caractéristiques des vases bobines M125/126 (pâte grise ou brune, micacée et surface noire), déterminant au moins deux individus. Un seul fragment de bord est conservé, il correspond selon toute vraisemblance à une coupe M96 en pâte brune à franges grises et surface gris clair. Un fond de coupe sans caractérisation typologique en pâte et surface gris clair est également présent.

Les céramiques communes de mode A et de mode B, ainsi que la céramique modelée gallo-romaine ne comptent que des fragments de panse.

Les amphores sont représentées par un bord de conteneur Dr. 7/11 de Bétique, ainsi que des panses d'amphore italique et de Tarraconaise.

Datation : première moitié du I^{er} s.

US 1478 (phase 2, état 2)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Fine B TN	1	1	1
Com A	1	1	1
Modelée gallo-romaine	1	0	1
Total	3	2	3

Fragment de céramique fine de mode B (bord de coupe M96 en pâte et surface gris clair), de commune de mode A (cruche de forme apparentée Ch. 3407 ; fragment

appartenant au même individu que celui de l'US 1473) et fragment de céramique modelée (pot de stockage appartenant peut-être au même individu que celui de l'US 1502).

Datation : Début du I^{er} s.

US 1480 (phase 2, état 1)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Fine B TN	4	30.8%	2	2
Com A	1	7.7%	0	1
Com A engobe blanc	1	7.7%	0	1
Com A engobe micacé	1	7.7%	0	1
Com A pâte rouge	1	7.7%	1	1
Modelée gallo-romaine	2	15.4%	0	1
Amphore Tarraconaise	3	23.1%	1	2
Total	13	100%	4	9

Lot de céramique fine de mode B : bord de coupe M96 en pâte et surface gris ardoisée, divers fragments de panse et pied de coupe M126 en pâte et surface grises.

La céramique commune de mode A compte un fond de pot en pâte à dégraissant fin (pâte brune, surface brun en interne partiellement brûlé en externe, fragment de panse de cruche dont un avec engobe blanc et fragment à engobe micacé.

Deux fragments de céramique modelée gallo-romaine sont également attestés ainsi que trois portions d'amphore de Tarraconaise dont un bord de Pasc. 1 en pâte blanchâtre.

Datation : début du I^{er} s.

US 1497 = 1462 (phase 2, état 4 ?)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Com A	1	14.3%	0	1
Com B	3	42.9%	0	3
Amphore régionale BCG	3	42.9%	1	1
Total	7	100%	1	5

Fragments de céramiques communes de mode A et B et d'amphore régionale en pâte brune sans caractérisation de forme (présence tout de même d'une portion de fond). Parmi les céramiques communes de mode B on retrouve une majorité de pâte très dégraissée comme cela est la norme au cours de la première moitié du I^{er} s.

Datation : première moitié du I^{er} s.

US 1499 (phase 3)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Fine B TN	7	22.6%	2	5	35.7%
Com A engobe blanc	3	9.7%	0	2	14.3%
Com A engobe orange	6	19.4%	1	1	7.1%
Com B	8	25.8%	2	3	21.4%
Amphore régionale BCG	6	19.4%	1	2	14.3%
Amphore régionale OCG	1	3.2%	0	1	7.1%
Total	31	100%	6	14	100%

Le corpus de la céramique fine de mode B se compose de trois individus identifiables par la présence de lèvre ou autres éléments caractéristiques : un pot M136 en

pâte et surface gris foncé, une coupe M126 en pâte brune à surface noire, une forme M125 ou M126e sans baguette externe sur la partie supérieure en pâte gris clair et surface noire et enfin une panse de M96 de mêmes caractéristiques techniques que la précédente.

La céramique commune de mode A comporte un fond de cruche engobée rouge ainsi que des fragments de panse engobée blanc.

La céramique commune de mode B compte une jatte à la lèvre en amande éversée et un bord de petit pot en pâte grise très dégraissée et surface noire avec un bord lissé. Les amphores sont représentées par des fragments en pâte brune à cœur noir dont un fond plat et un gros fragment de col en pâte orangée engobé blanc avec départ d'anse sous la lèvre qui correspond certainement à une Dr. 2/4.

Datation : La présence de l'amphore régionale Dr. 2/4 et des caractéristiques techniques des communes de mode B plaide en faveur d'une datation au cours de la seconde moitié du I^{er} s.

US 1502 (phase 2, état 2)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Fine B TN	2	25.0%	0	2
Com A engobe micacé	3	37.5%	1	1
Modelée gallo-romaine	1	12.5%	1	1
Amphore Tarraconaise	2	25.0%	0	2
Total	8	100%	2	6

Deux fragments de céramique fine de mode B dont une panse de coupe M125/126 de grand format.

Fragment d'un vase en céramique commune de mode A à engobe micacé. Pâte beige à cœur gris.

Présence d'un fond de vase de stockage en céramique modelée. Pâte sombre comportant des dégraissants hétérogènes.

Deux fragments d'amphore issue de Tarraconaise : un col en pâte beige et un fragment en pâte blanchâtre.

Datation : début du I^{er} s.

US 1511 (phase 1)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Fine B TN	2	1	1
Total	2	1	1

Fragment de céramique fine de mode B correspondant à la lèvre et la panse d'une forme M125.

Datation : I^{er} s.

US 1513 (phase 1)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Fine B TN	1	1	1
Com A	1	0	1
Modelée gallo-romaine	1	0	1
Total	3	1	3

Partie supérieure d'une céramique fine de mode B présentant des caractéristiques techniques de pièces réoxydées (surface blanchâtre à rosée inégale). La forme est celle d'une assiette M23 à savoir sans le ressaut interne de l'assiette M22.

En complément se trouve un fragment de mortier en céramique commune de mode A et de céramique modelée gallo-romaine.

Datation : I^{er} s.

US 1520

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée ITAL	2	6.3%	0	1	5.9%
Sigillée MLG	4	12.5%	1	1	5.9%
Fine B TN	6	18.8%	0	3	17.6%
Com A	2	6.3%	0	2	11.8%
Com A engobe micacé	1	3.1%	0	1	5.9%
Com A pâte rouge	1	3.1%	1	1	5.9%
Com B	5	15.6%	0	4	23.5%
Modelée gallo-romaine	1	3.1%	0	1	5.9%
Amphore régionale BCG	7	21.9%	1	1	5.9%
Amphore régionale OCG	3	9.4%	1	2	11.8%
Total	32	100%	4	17	100%

La céramique sigillée est représentée par deux petits fragments de coupelle italique et un lot de fragments appartenant à une assiette Ve. A2 de Millau-La Graufesenque des années 60/100.

La céramique fine de mode B ne comporte aucun bord mais des fragments de forme fermée dont une partie de la surface est pourvue d'un registre guilloché ainsi qu'une panse de coupe M126.

La céramique commune de mode A compte deux fragments de panse d'une cruche, une fond de vase à engobe micacé et une lèvre d'un récipient de grande taille en pâte rouge dégraissée.

La céramique commune de mode B ne compte que de petits fragments de paroi.

Un fragment de céramique modelée gallo-romaine est noir en extérieur, brun en interne.

Les amphores sont représentées par une portion complète de la partie haute d'une amphore régionale en pâte brune à cœur noir, à savoir un conteneur de forme G. 5. En pâte orangée à cœur gris est attesté un bord de G. 4 ainsi qu'un fragment de panse d'une amphore engobée blanc.

Datation : dernier quart du I^{er} s.

US 1528 (phase 4)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Fine B TN	1	0	1
Com A engobe blanc	1	0	1
Com B	2	1	2
Total	4	1	4

Fragment de céramique fine de mode B, de commune de mode A (cruche engobée blanc) et de commune de mode B (dont un fond de pot).

Datation : première moitié du I^{er} s.

US 1529 (phase 3)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Com A	3	0	3

Fragments de céramique commune de mode A sans caractérisation de forme.

Datation : deuxième moitié du I^{er} s. – II^e s.

US 1531 (phase 5 ou 6)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée MLG	3	10.7%	0		1	5.9%
Fine B TN	6	21.4%	3	37.5%	4	23.5%
Com A	4	14.3%	2	25.0%	3	17.6%
Com A engobe orange	1	3.6%	1	12.5%	1	5.9%
Com B	11	39.3%	1	12.5%	5	29.4%
Modelée gallo-romaine	1	3.6%	1	12.5%	1	5.9%
Amphore Tarraconaise	1	3.6%	0		1	5.9%
Amphore régionale OCG	1	3.6%	0		1	5.9%
Total	28	100%	8	100%	17	100%

Petits fragments de sigillée attestés : vraisemblablement coupelle Drag. 27 de Millau-La Graufesenque des années 30/50.

En céramique fine de mode B figure une petite coupe M96 au profil complet en pâte gris clair micacée et surface gris ardoisé, un fragment de la partie haute d'une coupe composée d'une lèvre en bourrelet, probablement de même forme que la précédente mais de taille plus imposante, ainsi qu'un bord d'assiette M22 aux caractéristiques techniques identiques.

La céramique commune de mode A est représentée par des fragments de panse de cruche en pâte jaune orangé très cuite ainsi qu'en pâte beige et un fond de cruche qui fut vraisemblablement engobé. Un bord de mortier est également présent. La pâte est beige, rosée au centre, peu dégraissée et la forme correspond au type Ch. 5302 avec un sillon sur la partie haute.

La céramique commune de mode B compte essentiellement des fragments de panse de vases aux pâtes grises et surfaces régularisées dont un bord de pot comportant une petite lèvre en bourrelet éversée.

La lèvre d'un pot de type Ch. 1122/1124 est également attestée. Cette forme, en pâte colorée à engobe micacé, pourvue d'un dégraissant abondant mais hétérogène, correspond à une céramique modelée (peut-être en technique mixte) dans le lignée des types « Besançon ». Deux fragments d'amphore sont attestés : un de Tarraconaise et l'autre d'amphore régionale à pâte orangée et plus sombre en interne.

Datation : de nombreux fragments du I^{er} s. figurent dans cet ensemble, mais aussi d'autres qui pourraient appartenir au II^e s. La question de la datation du mortier Ch. 5302 est un élément clé. Si on considère qu'il n'est pas intrusif, il est difficile de dater le contexte avant le milieu du II^e s.

US 1532 (phase 3)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Com A	1	0	1

Fragment d'une panse de cruche de commune de mode A.

Datation : I^{er} s. – II^e s.

US 1534 (phase 4)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
PFE-CG	1	0	1
Com A	1	0	1
Total	2	0	2

Fragment de paroi fine engobée du Centre de la Gaule et de céramique commune de mode A.

Datation : deuxième moitié du I^{er} s.

US 1535

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Fine B TN	1	0	1
Com B	2	1	2
Amphore régionale OCG	1	0	1
Total	4	1	4

Fragment de céramique fine de mode B (portion au niveau de la carène d'une forme M125/126 en pâte gris clair et surface gris ardoisé), de deux fragments de commune de mode B dont un bord de pot à lèvre en bourrelet lissé en partie externe et une panse d'amphore régionale en pâte rouge orangé à engobe blanc.

Datation : I^{er} s.

US 1536 (phase 2)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Fine B TN	4	7.4%	2	22.2%	3	13.6%
Com A	8	14.8%	0		5	22.7%
Com A engobe blanc	6	11.1%	1	11.1%	2	9.1%
Com B	14	25.9%	4	44.4%	6	27.3%
Modelée gallo-romaine	9	16.7%	2	22.2%	2	9.1%
Amphore Italique	3	5.6%	0		1	4.5%
Amphore Narbonnaise	1	1.9%	0		1	4.5%
Amphore Tarraconaise	9	16.7%	0		2	9.1%
Total	54	100%	9	100%	22	100%

La vaisselle de table est représentée par la céramique fine de mode B (*terra nigra*), notamment un bord d'assiette M7 en pâte grise très micacée et dont la surface grise également (peut-être altérée ?) n'est pas parfaitement lissée comme cela est le cas de la plupart des productions. On compte également une panse en pâte brune et surface noire d'un grand gobelet de type M151 à panse ovoïde décorée de registres guillochés. Un fragment d'assiette et de forme indéterminée complètent ce modeste lot.

La céramique commune de mode A compte des fragments engobés blanc notamment un bord de cruche, vraisemblablement à deux anses, compte tenu de son diamètre, dont la lèvre correspond au type précoce Ch. 1534. D'autres fragments de forme fermée sont attestés majoritairement en pâte beige ainsi qu'un fragment très épais de pot de stockage en pâte rouge dégraissée à surface beige.

La céramique commune de mode B comporte trois fonds de pot relativement massifs, une lèvre éversée et des

fragments de panse. La plupart ont des pâtes grises ou noires très dégraissées.

Un lot de céramique modelée de type Besançon est également attesté dont deux bords : l'un de la jatte Ch. 801.1 dont la lèvre plate est parcourue par trois sillons et un du pot Ch. 1124 à deux sillons.

Les amphores comportent des fragments de conteneur de Tarraconaise en pâte blanchâtre et rosée et d'autres fragments vraisemblablement d'une amphore italique en pâte fine jaunâtre comportant un sable très fin avec des points noirs ainsi qu'un petit fragment d'amphore d'origine incertaine.

Datation : toutes les données chronologiques que l'on peut tirer de la caractérisation des mobiliers céramiques de ce contexte permettent de proposer une datation au cours des dernières décennies du I^{er} s. av. et des premières du I^{er} s. ap.

US 1538 (phase 4)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Sigillée CG	1	1	1
Fine B Beuvray	1	0	1
Com A engobe blanc	1	0	1
Total	3	1	3

Fragment d'une céramique sigillée : la lèvre d'une coupe Drag. 37 du Centre de la Gaule des années 110/140.

Fragment d'une céramique fine de mode B sous la forme d'une panse décorée de chevrons d'un grand gobelet de type Beuvray.

Fragment d'une cruche en commune de mode A engobée blanc de datation précoce.

Datation : ensemble hétérogène dont le TPQ se situe au cours de la première moitié du II^e s.

US 1540

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Com B	1	0	1

Fragment d'une céramique commune de mode B sans caractérisation de forme.

Datation : I^{er} s. - II^e s.

US 1546 (phase 2)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Fine B TN	1	1	1
Com B	1	0	1
Total	2	1	2

Fragments d'une céramique fine de mode B correspondant à la lèvre d'une coupe M125/126 et d'une céramique commune de mode B.

Datation : I^{er} s.

US 1548 (phase 2, état 1)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Fine B TN	3	5.1%	0	1
Modelée gallo-romaine	56	94.9%	1	1
Total	59	100%	1	2

Fragments de panse d'une céramique fine de mode B : un gobelet M151 comportant des registres guillochés. L'épaisseur de la panse est de l'ordre de 2 mm. La pâte

est grise et la surface noire.

Nombreux fragments d'un pot en céramique modelée gallo-romaine de type Ch. 1122/1124 en pâte brune très dégraissée à surface externe noire. Un autre fragment de même catégorie entièrement noir à dégraissants hétérogènes correspond à un fond de pot de plus grandes tailles.

Datation : dernière décennies du I^{er} av. et premières du I^{er} s. ap.

US 1561 (phase 2, état 1)

Catégorie	NR	NMI
Fine B Beuvray	21	1

Partie basse d'un vase en céramique fine de mode B de type « Beuvray » (forme M151). Le pied est de couleur rouge tandis que le reste de la panse est brune à noire suivant l'épaisseur de l'engobe. La couleur de la partie basse s'explique aisément par le fait que les vases étaient empilés les uns dans les autres dans le four au moment de leur cuisson et que de ce fait le pied a bénéficié d'une atmosphère oxydante pendant que le reste du vase était soumis à une atmosphère réductrice. Ce vase a servi de dépôt (*supra* 2.3.1.1.2 *Le dépôt du vase 1561*).

Sous la pied figure la traditionnelle estampille du potier ERIDVBNO de libellé « IIRIDVBNO ».

Datation : première décennie du I^{er} s. ap.

US 1565

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Fine B TN	2	13.3%	1	2
Com A engobe blanc	4	26.7%	0	1
Com A engobe rouge	1	6.7%	0	1
Com B	3	20.0%	0	1
Amphore Italique	1	6.7%	0	1
Amphore Tarraconaise	4	26.7%	0	1
Total	15	100%	1	7

Fragment de céramique fine de mode B : bord de coupe M96 en pâte gris clair et surface gris ardoisé ainsi qu'un fragment de panse indéterminée.

En céramique commune de mode A : fragment de cruche engobée rouge en pâte blanchâtre et engobée blanc.

Céramique commune de mode B : fragments de pot de stockage en pâte noire très dégraissée.

Les amphores sont représentées par des fragments de panse de Tarraconaise en pâte jaune et un fragment italique en pâte brune avec de nombreuses inclusions volcaniques.

Datation : première moitié du I^{er} s.

US 1572

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Sigillée CG-LEZ	2	1	1
Fine B TN	2	1	2
Total	4	2	3

Fragment de céramique sigillée du Centre de la Gaule des années 120/140 (partie supérieure d'une coupe Drag. 37) et fragments de céramique fine de mode B (bord de coupe M96 et panse de coupe M125/126).

Datation : problème d'homogénéité chronologique pour la céramique de ce contexte. La date de constitution est donnée par la sigillée : deuxième quart du II^e s.

US 1573

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Fine B TN	1	0	1
Com A	1	0	1
Total	2	0	2

Un fragment de forme fermée en céramique fine de mode B (TN) et un fragment de cruche en commune de mode A.

Datation : I^{er} s.

US 1575 (phase 5, état 1)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Com A	2	1	2
Com B	2	0	2
Amphore régionale BCG	4	0	2
Total	8	1	6

Présence de fragments de céramique commune de mode A (forme fermée), de commune de mode B et d'amphore régionale en pâte brune à cœur gris.

US 1580 (phase 2, état 1 et 2)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Modelée gallo-romaine	1	1	1
Amphore Tarraconaise	3	1	2
Total	4	2	3

Fragment de céramique modelée gallo-romaine, la partie supérieure d'un pot de type Ch. 1122/1124 en pâte dégraissée micacée et trois fragments d'amphore de Tarraconaise dont un col avec départ d'anse de Pasc. 1 (pâte rosée avec engobe blanc) et un autre fragment de panse en pâte beige de même provenance.

Datation : dernière décennies du I^{er} s. av. – début du I^{er} s. ap.

US 1582 (phase 3 ; comblement du premier fossé de la rue)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Sigillée MLG	1	8.3%	1	1
Fine B TN	5	41.7%	3	4
Com A	2	16.7%	1	2
Com A engobe rouge	1	8.3%	1	1
Com B	3	25.0%	1	2
Total	12	100%	7	10

Fragment de céramique sigillée : fond de coupelle de Millau-La Graufesenque des années 40/60.

La céramique fine de mode B compte un bord d'assiette M22-27 (pâte gris clair et surface gris ardoisé), un bord de coupe M94 (même caractéristique techniques que le précédent). D'autres fragments dont un fond de coupe ne peuvent être caractérisés.

La céramique commune de mode A compte un bord de cruche de type Ch. 3405, un fragment de fond engobé orange et un élément de panse.

La céramique commune de mode B est représentée par un pot sans col à petit lèvre éversée en pâte noire très dégraissée ainsi qu'un fragment de panse.

Datation : milieu du I^{er} s.

US 1587

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Fine B TN	1	0	1

Fragment de céramique fine de mode B sans caractérisation de forme.

Datation : 1^{er} s.

US 1589 (phase 2, état 1)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Fine B TN	21	67.7%	2	6
Com A	1	3.2%	0	1
Com B	7	22.6%	0	1
Modelée gallo-romaine	1	3.2%	1	1
Amphore Tarraconaise	1	3.2%	0	1
Total	31	100%	3	10

Bien que peu de bord soit conservé les éléments permettant de caractériser des formes sont nombreux au sein du corpus des céramiques fines de mode B.

Les coupes sont représentées par des portions de vase M126 (pâte et surface gris foncé) et M125/126 (pâte brune et surface gris clair), un bord et une panse carénée correspondant à deux vases M96 (pâte grise à surface noire pour le premier et pâte gris clair à surface gris ardoisé pour le second). Des fragments de panse d'une coupe M94 sont également présents (pâte gris clair, surface gris ardoisé à bandes lissées peu régulières). Un pot en pâte gris clair et surface grise correspond vraisemblablement à la partie haute d'un gobelet M151. Des registres guillochés sont présents simplement délimités par des lignes incisées. La lèvre est effilée à l'oblique comme pour les pots M148 mais l'orientation de la panse pour la partie haute ne permet de proposer cette attribution.

Un fragment de céramique commune de mode A et quelques fragments d'un pot en céramique commune de mode B sont attestés.

Un bord de pot Ch. 1123 en céramique modelée à engobe micacé figure dans ce lot ainsi que qu'un fragment d'amphore de Tarraconaise.

Datation : premières décennies du 1^{er} s.

US 1591 (phase 2, état 1)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée ITAL	1	3.3%	0	1	6.7%
Fine B Beuvray	1	3.3%	0	1	6.7%
Fine B TN	6	20.0%	2	3	20.0%
Com A	1	3.3%	0	1	6.7%
Com A engobe orange	1	3.3%	1	1	6.7%
Com B	3	10.0%	0	3	20.0%
Modelée gallo-romaine	12	40.0%	1	2	13.3%
Amphore Tarraconaise	5	16.7%	1	3	20.0%
Total	30	100%	5	15	100%

Un seul fragment de sigillée est attesté : une coupelle présentant les caractéristiques techniques d'une production italique.

La céramique fine de mode B compte des fragments d'une coupe M125/126 en pâte brune à surface noire, un bord d'assiette M40 (pâte gris foncé et surface noire), ainsi qu'un fragment de panse correspondant peut-être à une coupe M96 (pâte gris clair et surface gris ardoisé).

Un petit fragment de panse d'une paroi fine de type

« Beuvray » à surface noire et décor de chevrons est attesté.

La céramique commune de mode A ne compte que quelques fragments de cruche en pâte beige dont une anse de bifide avec portion engobée orange dont la forme est celle des cruches à long col cylindrique précoce. Quelques fragments de commune de mode B correspondent à des panses en pâte très dégraissée.

Un lot de céramique modelée comporte des fragments de panse et des bords d'un pot Ch. 1122/1124 à engobe micacé en partie supérieure et surface noire en externe et partiellement brune en interne. La pâte est conforme à tous les exemplaires mis au jour dans les niveaux précoces du site à savoir avec un dégraissant abondant et hétérogène.

Les amphores ne comptent que des fragments de Tarraconaise : deux anses d'un même conteneur Pasc. 1 en pâte beige à surface blanchâtre et d'autres fragments en pâte blanchâtre ou beige orangé.

Datation : début du 1^{er} s.

US 1592 (phase 2, état 1)

Catégorie	NR	NMI
Fine B TN	1	1
Com A engobe micacé	1	1
Total	2	2

Fragment de céramique fine de mode B : une coupe M125/126 en pâte brune à franges grises et surface gris foncé.

Fragment de céramique commune de mode A à engobe micacé correspondant une marmite dont un exemplaire identique est présent dans l'US 2391 de la fouille de la rue de Saint-Malo (Le Cloirec 1995, pl. 14).

Datation : premières décennies du 1^{er} s.

US 1598 (phase 2)

Catégorie	NR	NMI
Fine B TN	3	1
Modelée gallo-romaine	1	1
Total	4	2

Fragment de céramique fine de mode B (coupe M125/126, pâte brune à cœur noir et surface noire) et de céramique modelée (grand vase Ch. 1122/1124 en pâte beige orangé, avec un dégraissant hétérogène et un engobe micacé sur le dessus).

Datation : début du 1^{er} s.

US 1600 (phase 2, état 3)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Sigillée MLG	4	9.5%	1	1
Fine B TN	1	2.4%	0	1
Com A	21	50.0%	0	1
Com A engobe blanc	1	2.4%	0	1
Com A engobe micacé	1	2.4%	1	1
Com B	9	21.4%	0	3
Amphore régionale OCG	5	11.9%	0	1
Total	42	100%	2	9

Présence d'une céramique sigillée : une coupe Drag. 24/25 de profil complet issu des ateliers de Millau-La Graufesenque. Les caractéristiques techniques

et morphologiques de la pièce correspondent à une production du deuxième quart du I^{er} s.

La céramique fine de mode B n'est représentée que par la panse d'une coupe M96 en pâte gris foncé à franges gris clair et surface noire.

La céramique commune de mode A compte de nombreux fragments de cruche en pâte brune, un fragment engobé blanc et une portion de la partie basse d'une marmite à engobe micacé. Le seul pied conservé, haut de 4,3 cm, est de section quadrangulaire. Ce fragment à manifestation fait l'objet d'une utilisation particulière car la surface de l'ensemble du pied a disparu par usure (comme si le vase ou le fragment avait été tenu par là de manière répétée) alors que le reste du fragment présente une surface parfaitement conservée.

Quelques fragments sans caractérisation de forme de commune de mode B sont également présents.

Une seule amphore représentée par plusieurs fragments est attestée : une production régionale en pâte rouge orangé à cœur gris recouverte d'un engobe blanc épais.

Datation : Les caractéristiques des vases au sein des différentes catégories attestées correspondent bien à des productions de la première moitié du I^{er} s. Le TPQ est donné par le vase sigillée : deuxième quart du I^{er} s.

US 1602 (phase 2, état 1)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Fine B TN	11	2	3

Lot composé exclusivement d'un répertoire de céramique fine de mode B.

Une assiette de forme M51a est presque complète. Elle est décorée en partie externe de lignes horizontales lissées placées à plus ou moins 1 cm de distance. Le biseau du bord externe est assez important. La pâte est gris clair et la surface noire.

En complément on trouve un bord de coupe M103 en pâte et surface gris clair et un fragment de panse de forme indéterminée.

Datation : première moitié du I^{er} s.

US 1604 (phase 2, état 3)

Catégorie	NR	NMI
Fine B TN	1	1

Fragment d'une coupe M125/126 en pâte et surface orangées correspondant à une réoxydation ayant altérée les caractéristiques techniques de la pièce initialement en céramique fine de mode B.

Datation : première moitié du I^{er} s.

US 1614 (phase 2, état 3)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Fine B TN	4	57.1%	1	1
Com A	2	28.6%	0	1
Modelée gallo-romaine	1	14.3%	0	1
Total	7	100%	1	3

Fragments de céramique fine de mode B (coupe M96 en pâte gris clair et surface gris ardoisé), céramique commune de mode A et céramique modelée (pâte et surface noires très dégraissées).

Datation : première moitié du I^{er} s.

US 1619 (phase 2)

Catégorie	NR	NMI	NMIp
Fine B TN	1	1	1
Modelée gallo-romaine	1	1	1
Total	2	2	2

Céramique fine de mode B : partie haute d'une coupe M96 de grand format en pâte gris clair très micacée et surface gris ardoisé.

Céramique modelée : fond de pot en pâte très dégraissée de couleur beige orangé en externe et noire en interne. Il appartient à la série des pots Ch. 1122/1124.

Datation : début du I^{er} s.

US 1621-4, axe 46 (Phase 1)

Catégorie	NR	%NR	NMI
Fine B TN	9	34.6%	2
Com A engobe blanc	15	57.7%	2
Com B	1	3.8%	1
Amphore Tarraconaise	1	3.8%	1
Total	26	100%	6

Deux individus sont attestés en céramique fine de mode B : une coupe M125a en pâte brune à franges grises et surface noire et une coupe M125d aux caractéristiques techniques identiques à la précédente. Elle comporte cinq cordons dans la partie haute et deux au niveau de la carène.

Nombreux fragments de commune de mode A engobée blanc correspondant à deux individus attestés par des fonds. Les pâtes sont beiges ou rouges.

Un pot en céramique commune de mode B présente toute les caractéristiques des productions gallo-romaines les plus précoces à savoir pâte et surface noires très dégraissées notamment de micas, forme à col serré et lèvre éversée.

Un fragment d'amphore de Tarraconaise en pâte beige comportant le départ d'une des deux anses. Elle est aplatie avec un sillon central comme le sont les conteneurs Dr. 2/4.

Datation : début du I^{er} s. ap.

US 1621H, axe 47 (Phase 1)

Catégorie	NR	%NR	NMI	NMIp
Com A engobe blanc	9	42.9%	0	1
Modelée gallo-romaine	1	4.8%	1	1
Amphore Tarraconaise	11	52.4%	0	3
Total	21	100%	1	5

Fragments de commune de mode A engobée blanc.

Un bord de céramique modelée en pâte dégraissée notamment de micas, beige en interne, noire en externe. La lèvre en amande a deux sillons sur le dessus comme cela est le cas du pot Ch. 1122/1124 qui dérive des séries de type « Besançon ».

Trois amphores de Tarraconaise sont représentées par un ou plusieurs fragments : pâte jaune bien cuite peu épaisse et pâte blanchâtre.

Datation : dernières décennies du I^{er} s. av - début du I^{er} s. ap.

US 1628 (phase 2 ; comblement du puits 1069)

Catégorie	NR	%NR	NMI	%NMI	NMIp	%NMIp
Sigillée CG-LEZ	1	2.7%	1	9.1%	1	5.9%
Sigillée MLG	1	2.7%	1	9.1%	1	5.9%
Fine B TN	8	21.6%	4	36.4%	6	35.3%
Com A	2	5.4%	0		2	11.8%
Com A engobe blanc	14	37.8%	1	9.1%	1	5.9%
Modelée gallo-romaine	1	2.7%	1	9.1%	1	5.9%
Amphore Bétique	1	2.7%	1	9.1%	1	5.9%
Amphore Tarraconaise	4	10.8%	1	9.1%	3	17.6%
Amphore régionale OCG	5	13.5%	1	9.1%	1	5.9%
Total	37	100%	11	100%	17	100%

La sigillée est représentée par une assiette du Centre de la Gaulle des années 30/60 et une coupelle Drag. 24/25 de Millau-La Graufesenque des années 30/50.

Le répertoire de la céramique fine de mode B comporte trois assiettes M40. L'une en pâte blanchâtre micacée et surface gris clair dont la panse est très peu carénée et la lèvre relativement saillante comme l'est la variante M49f. Un autre fragment aux mêmes caractéristiques demeure trop modeste pour être attribué à une variante. La dernière vaisselle est en pâte grise et surface noire de grand format tout à fait conforme à la variante M40d. D'autres fragments également en pâte grise à surface noire correspondent à une coupe M125/126, un fond de coupe sans caractérisation typologique et une panse en pâte blanchâtre et surface gris clair.

La céramique commune de mode A est représentée principalement par des fragments à engobe blanc de cruche et par deux autres petits fragments.

Un bord en céramique modelée correspond à la série des pots Ch. 1123/1124 présents dans tous les contextes précoces de la fouille. Pâte beige foncé et noire, très dégraissée.

Le lot des amphores se compose de plusieurs éléments dont une anse de Dr. 2/4 régionale en pâte orangée, bien cuite, très peu dégraissée à cœur gris, des fragments d'amphore de Tarraconaise en pâte beige ou blanchâtre dont un bord de Pasc. 1 ainsi qu'un col avec départ d'anse d'amphore de Bétique.

Datation : le répertoire des vaisselles de table indique clairement que ce contexte peut être situé au cours du deuxième quart du I^{er} s. D'autres éléments sont plus anciens sans être pour autant résiduels (amphore Pasc. 1, céramique modelée). Les amphores Dr. 2/4 régionales présentes dans ce contexte sont en revanche essentiellement attestées pour la deuxième moitié du I^{er} s., mais il est possible qu'elles apparaissent plus tôt.

1.2 Les mobiliers postérieurs à l'Antiquité de la parcelle 0234 (F. Labaune-Jean-Inrap)

Us 1008

Cette couche a livré un ensemble composé de 77 tessons : 37 tessons de production locale non revêtue dont plusieurs bords de pots cylindriques à bord vertical à extrémité rainurée (dont un avec les restes d'une estampille), des bords de pots à lèvre en bourrelet rainuré, 1 bord de jatte épaisse ;

20 tessons de récipients à glaçure verte : 1 fragment de bol à oreille décorée, 4 assiettes à lèvre en large méplat oblique, 2 bords de pots à lèvre en bourrelet et un morceau de lèche-frite ;

14 tessons de récipients en grès de Normandie sauf un bord de petit pot à bord droit et pâte beige (provenance indéterminée). Les éléments de formes correspondent à des pots à beurre et à un goulot de petit pot (type encrier).
Éléments résiduels : 2 tessons de panse de pot en céramique rose-bleue de Laval, 1 éclat de panse en faïence, 3 tessons antiques.

Datation proposée : courant du xvii^e siècle (Fig. 230).

Us 1015

Lot de 4 tessons : panse en commune moderne, éclat de récipient à glaçure jaune, 1 fragment de fond de pichet médiéval et 1 bord de pot à cuire antique.

Datation proposée : hétérogène.

Us 1018

Lot de 9 tessons hétérogènes : 2 tessons antiques, 4 médiévaux et 3 modernes.

Datation proposée : hétérogène.

Us 1020

Mobilier insuffisant : 2 tessons.

Datation proposée : moderne.

Us 1031

Lot de 3 tessons : 1 fond en pâte locale sans revêtement, 2 morceaux à glaçure verte

Datation proposée : à partir de la fin du xv^e siècle par l'aspect des pâtes.

Us 1033

Cette couche réunit 57 tessons :

16 de production antique (sigillée, commune claire, commune sombre et amphores)

3 tessons de panse d'un récipient médiéval

38 tessons dont la majorité appartient à un pichet à bec pincé et col cannelé en grès de Normandie

Datation proposée : hétérogène avec pichet du courant du xvi^e siècle.

S'y ajoute un tesson de panse moderne et un éclat de sigillée antique, découverts lors du décapage mécanique.

Us 1175

Lot de 13 tessons antiques avec 1 morceau intrusif de plat ou assiette moderne, à glaçure.

Datation proposée : antiquité.

Us 1332

Lot de 9 tessons :

1 tesson résiduel antique

7 tessons très cuits à la limite du grésage en céramique locale

1 éclat de panse à glaçure verte.

Datation proposée : à partir du xvii^e siècle par l'aspect des pâtes.



Fig. 230 Céramiques de l'US 1008 © F. Labaune-Jean-Inrap

Us 1333

Ce niveau a permis de mettre au jour 42 tessons de récipients en céramique :

4 résiduels antiques

28 tessons de production locale dont 4 bords de pot cylindrique à bord droit et court et extrémité rainurée

10 tessons en céramique glaçurée (bord d'assiette, bord

de réchaud à tenon en bulbe, panse de bol à glaçure jaune et pot à lèvre oblique courte

1 tesson de fond de pot en grès normand

3 tessons dont un bord de vase de stockage à lèvre rentrante.

Datation proposée : courant du XVII^e siècle (Fig. 231).

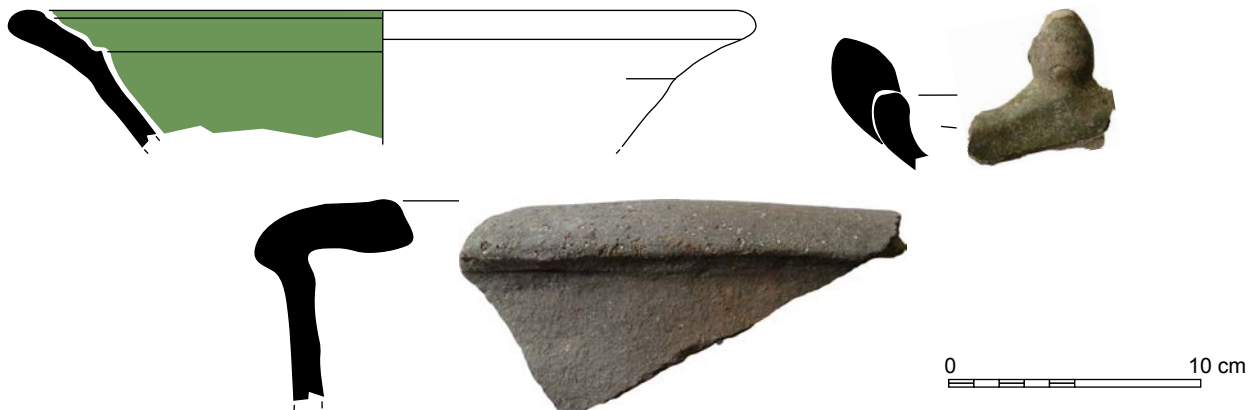


Fig. 231 Céramiques de l'US 1333 © F. Labaune-Jean-Inrap

Us 1339

Lot de 8 tessons : 2 fragments antiques, 1 médiéval et 5 modernes.

Datation proposée : hétérogène.

Us 1346

Lot de 11 tessons : 7 de production locale, 3 tessons à glaçure verte et 1 fragment de grès normand.

Datation proposée : XVII^e siècle, à partir de l'aspect des pâtes.

Us 1347

Lot de 19 tessons :

9 antiques résiduels

10 de facture moderne correspondant à des morceaux de panse de production locale dont le bord de pot à lèvre rainurée, un morceau de bord d'assiette à glaçure verte et de deux morceaux de grès.

Datation proposée : XVII^e siècle pour le bord de pot cylindrique.

Us 1375

Lot de 6 tessons : 3 antiques, 2 médiévaux et 1 moderne.

Datation proposée : hétérogène.

Us 1384

Mobilier insuffisant : 1 tesson antique.

Us 1389

Lot de 14 tessons :

10 de production locale sans revêtement avec des pâtes assez bien cuites dont un bord de pot de type coquemar à lèvre oblique

3 tessons de panse à glaçure verte

1 anse de pot en céramique rose-bleue de Laval

Datation proposée : XVI^e siècle, par le profil de l'éclat de bord de coquemar (non illustré).

Us 1441

Mobilier insuffisant : 1 fragment de bord de pot à lèvre en méplat.

Datation proposée : XV^e - XVI^e siècles probables.

Us 1452

Lot regroupant 4 tessons antiques, 2 tessons en céramique rose-bleu de Laval et 1 tesson de production locale moderne.

Datation proposée : hétérogène, XV^e - XVI^e siècles pour les éléments récents.

Us 1556

Lot de 21 tessons : 13 tessons antiques associés à 3 tessons médiévaux et 5 modernes.

Datation proposée : hétérogène.

Us 1562

Lot de 19 tessons :

10 antiques

5 de production locale sans revêtement

4 à glaçure non couvrante dont un bord de pot à lèvre en méplat horizontale mouluré.

Datation proposée : hétérogène, XV^e - XVI^e siècles pour le bord moderne.

Us 1563

Lot de 26 tessons :

10 tessons antiques

10 tessons médiévaux dont un fragment de fond de pot lenticulaire

6 tessons de pot à pâte bien cuite.

Datation proposée : hétérogène, XV^e - XVI^e siècles pour les plus récents.

Us 1629

Cette fosse a livré un ensemble homogène de 140 tessons, dont deux individus complets. Les nombreux collages existants sur les autres récipients montrent que l'on est en présence d'un dépotoir. Celui-ci comprend 128 tessons avec une pâte de production locale sans revêtement à rattacher aux ateliers de Chartres-de-Bretagne, avec des bords de pot cylindrique à lèvre rainurée dont un exemplaire intact (sauf l'anse manquante) et estampillé. Les autres bords correspondent au même type de profil avec des tailles différentes, à l'exception de deux bords de pots à lèvre en bourrelet rainuré. La céramique glaçurée réunit le profil archéologiquement complet d'un couvercle à bouton sphérique et glaçure tricolore (jaune, verte et marron), un bord d'assiette à méplat et un tesson de panse indéterminée. Le lot est complété par 9 tessons en grès de provenance normande, dont une bouteille cylindrique à goulot étroit intacte.

Datation proposée : XVII^e siècle (**Fig. 232**).

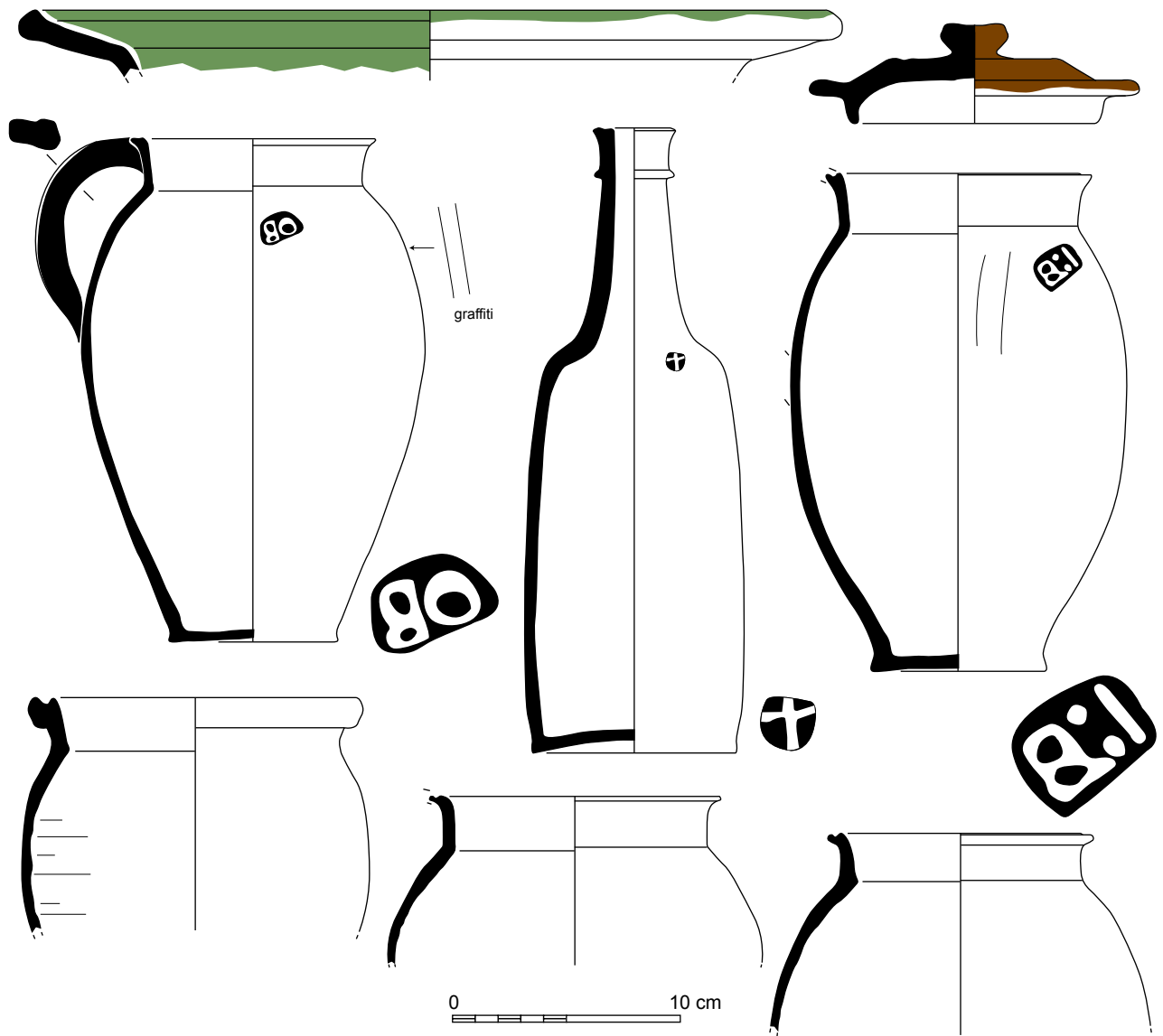


Fig. 232 Céramiques de l'US 1629 © F. Labaune-Jean-Inrap

Annexe 2

Etude du numéraire (P.-A. Besombes-SRA Bretagne)

2.1 Catalogue

Les monnaies sont cataloguées par unité stratigraphique, puis à l'intérieur de chaque US par ordre chronologique.

2.1.1 Monnaies hors stratigraphie.

I^{er} siècle.

République. Quinaire.
Tête à droite.
Revers illisible.
(1,64 g. ; - ; 13,4 mm). U 0 ; C 5.

Ce quinaire, entièrement corrodé, est soit une frappe d'Octave, soit plus probablement d'après la forme de l'effigie au droit, une émission républicaine du I^{er} siècle avant J.-C.

III^e siècle.

Divo Claudio, imitation, atelier clandestin, à partir de 270.
Tête radiée à droite.
CONSEC[autel.
(1,24 g. ; 6 h. ; 13,4/15,3 mm). U 3 ; C 1. Cette imitation se rattache au groupe des imitations italiennes définies par S. Estiot dans son étude du dépôt monétaire de Troussey. (Estiot S., *TM XVII*).

Monnaies modernes.

Jeton de compte en laiton émis par Wolff Lauffer II (1612-1651) à Nuremberg.
WOLF LAVFFER ECHPFENIG MACHER globe crucifère dans double trilobe à redents.
GOTTES SEGEN MACHTR REICH croix fleurdelisée, cœur couronné dans chaque quartier.
(0,94 g. ; 2 h. ; 21 mm). U 1 ; C 2.

2.1.2 Monnaies provenant du décapage.

II^e siècle.

Mobilier n° 6.
Hadrien (117-138), *dupondius*.
Buste drapé tête nue à droite.
Vaisseau à droite.
(12,21 g. ; 12 h. ; 26,7 mm). U 5 ; C 1.
RIC II 718 à 722. Rome 132-134.

Mobilier n° 11.
Antonin le Pieux (138-161), *dupondius*.
]NVS AVG PIVS P P [tête radiée à droite.
]S IIII S C Pax debout à gauche, tenant un rameau d'olivier et une corne d'abondance.

RIC III 952. Rome 155-156.
(11,76 g. ; 25,2 mm ; 11 h.). U 4 ; C 1.

Mobilier n° 26.
Marc Aurèle (161-180), *dupondius*.
]VS -[tête radiée à droite.
Salus (?) debout à gauche, tenant une patère au-dessus d'un autel et une corne d'abondance.
(12,52 g. ; 6 h. ; 23,3/25,2 mm). U 5 ; C 1.

En raison de leur usure très prononcée, on peut déduire que ces 3 monnaies ont circulé jusque dans la première moitié du III^e siècle.

III^e siècle.

Mobilier n° 33.
Règne conjoint de Valérien et Gallien (253-260), antoninien.
GALLIENVS AVG buste radié à droite avec cuirasse, vu de trois-quarts en avant.
VICT GERMANICA la Victoire debout à droite sur un globe, brandissant une couronne et tenant une palme ; à ses pieds, de chaque côté, un captif agenouillé.
Elmer 57. Trèves première période 257-258, 4^e émission.

Mobilier n° 38.
Gallien (260-268), antoninien.
Tête radiée à droite.
VBERI[dans le champ à droite ε *Uberitas* debout à gauche, tenant une bourse et une corne d'abondance.
(2,33 g. ; 12 h. ; 18,3/19,2 mm). U 2 ; C 5.
RIC V/1 287. Rome 5^e émission 266.

Mobilier n° 40.
Claude II (268-270), imitation radiée.
CLAVDII[tête radiée à droite.
Concordia (?) debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance.
(1,34 g. ; 6 h. ; 13/14,3 mm). U 2 ; C 1.

Le style de cette monnaie la rattache aux imitations gauloises des frappes de Tétricus I. Le prototype, un antoninien de Claude II, est beaucoup moins fréquemment copié que les antoniniens des Tétricus. Période de frappe : 275-283.

Tétricus I (271-274), imitations radiées.
Droit : tête radiée à droite.

275-283.

Mobilier n° 5.

- Type *Spes aug.* (1,13 g. ; 9 h. ; 13,1/14,2 mm). U 3 ; C 3.

Mobilier n° 34.

- Type *Pax aug.* (1,23 g. ; 1 h. ; 15,2/15,5 mm. Flan voilé). U 3 ; C 1. Bon style.

Mobilier n° 3.

- Type *Pietas aug.* (instruments du culte). Droit : tête de Tétricus II radiée à droite. (1,41 g. ; 6 h. ; 13/15 mm. U 4 ; C 1. Style très « barbare ».

Mobilier n° 41.

- Type *Salus aug.* (1,13 g. ; 12 h. ; 14/14,6 mm). U 3 ; C 1.

Type indéterminé.

Mobilier n° 100.

(0,66 g. ; - ; 12/13,3 mm. U 0 ; C 4.

Mobilier n° 7.

(1,64 g. ; 7 h. ; 13/14 mm). U 2 ; C 2. Style très « barbare ».

Mobilier n° 9.

(1,57 g. ; - ; 15/16,3 mm). U 0 ; C 1. Monnaie ayant subi un écrasement.

Mobilier n° 13.

Deux monnaies collées ensemble. (2,89 g. ; - ; 17,4 et 16 mm). U 0 ; C 1.

283- début du IV^e siècle. *Minimi.*

Mobilier n° 35.

- Type indéterminé. (0,43 mm ; - ; 10,2 mm). U 0 ; C 5.

Mobilier n° 42.

- Type *Spes aug* ? (0,48 g. ; 9 h. ; 9,4 mm). U 3 ; C 1.

Mobilier n° 10.

Divo Claudio, imitation, atelier clandestin, à partir de 270.

DIV[]IO tête radiée à droite.

]ECRA[aigle debout à gauche, tête à droite.

(1,05 g. ; 13,1/15,3 mm). U 3 ; C 1.

Cette imitation se rattache au groupe des imitations italiennes définie par S. Estiot dans son étude du dépôt monétaire de Troussey. (Estiot S. , *TM XVII*).

Mobilier n° 2.

Divo Claudio, imitation, atelier clandestin, à partir de 270.

Tête radiée à droite, à peine discernable.

Autel.

(1,04 g. ; 12 h. ; 12/12,7 mm). U 3 ; C 1. Probablement une imitation gauloise de faible module. (voir Estiot S. , *TM XVII*). Période 275-283.

IV^e siècle.

Mobilier n° 36.

Constantin Ier (306-337), *nummus*.

IMP C CONSTANTINVS MAX AVG buste lauré et casqué avec cuirasse à droite, vu de trois-quarts en avant. VICTORIAE LAET[AE PRINC PERP] / VOT P R // TT deux Victoires se faisant face, maintenant sur un autel un bouclier avec une inscription.

(2,82 g. ; 8 h. ; 16,3 mm). U 2 ; C 1.

RIC VII 82. Ticinum 318-319.

Mobilier n° 12.

Constantin Ier (306-337), *nummus*.

Buste casqué avec cuirasse à droite, vu de trois-quarts en avant.

Trophée au pied duquel se trouvent deux captifs assis.

Type *Virtus exercit.*

(2,47 g. ; 6 h. ; 17/17,7 mm). U 0 ; C 5.

Type de revers frappé en 320/321 dans les ateliers occidentaux.

Mobilier n° 32.

Constantin Ier (306-337), *nummus*.

[CRISPV]S NOBIL C buste lauré et cuirassé [portant la lance pointée en avant et le bouclier] à gauche.

BEAT [TRA-NQVIL]LITAS / VOT-IS XX P /A//PLON autel avec inscription en trois lignes sur la face antérieure. Sur l'autel, un globe divisé en quatre parties. Au-dessus, trois étoiles.

(3,70 g. ; 6 h. ; 17/18,2 mm). U 1 ; C 1. Droit décentré.

RIC VII 215. Londres 321.

Mobilier n° 31.

Constantin Ier (306-337), *nummus*.

CONSTAN-TINVS AVG buste casqué avec cuirasse à droite, vu de trois-quarts en avant.

BEATA TRAN-QVILLITAS / VO-TIS XX // ● PTR croissant autel avec inscription en trois lignes sur la face antérieure. Sur l'autel, un globe divisé en quatre parties. Au-dessus, trois étoiles.

(3,20 g. ; 12 h. ; 20,2 mm). U 1 ; C 1.

RIC VII 389. Trèves 323.

Mobilier n° 30.

Constantin Ier (306-337), *nummus*.

CONSTANTINVS IVN NOB C buste lauré avec cuirasse à droite, vu de trois-quarts en avant.

GLORIA EXERCITVS //TRS* deux soldats debout se faisant face, tenant chacun une lance et un bouclier posé verticalement sur le sol. Entre eux deux enseignes.

(1,86 g. ; 6 h. ; 17,6 mm). U 1 ; C 1. Manque de métal à 4 h.

RIC VII 539. Trèves 332-333.

Mobilier n° 8.

Constantin Ier (306-337), *nummus*.

FL IVL CONTANTIVS NOB C] buste lauré avec cuirasse à droite, vu de trois-quarts en avant.

[GLORIA EXERCITVS] //TRP deux soldats debout se faisant face, tenant chacun une lance et un bouclier posé verticalement sur le sol. Entre eux une enseigne.

(1,59 g. ; 11 h. ; 14 mm). U 1 ; C 2.

RIC VII 592. Trèves 336-337.

Mobilier n° 4.

Constantin Ier (306-337), *nummus*.

[CONSTANTINOPOLIS] buste casqué à gauche.

TRP Victoire debout à gauche sur une proue de vaisseau, tenant un sceptre de la main droite et s'appuyant de la main gauche sur un bouclier.

(1,04 g. ; 6 h. ; 13,6 mm). U 3 ; C 1.

Imitation de Trèves, après 336.

Mobilier n° 37.

Constantin (337-350), *nummus*.

CONSTANS P F AVG buste diadémé à droite, avec cuirasse et *paludamentum*, vu de trois-quarts en avant.

[VICTORIAE DD AVGGQ] NN //TR P deux Victoires se faisant face, tenant chacune une couronne et une palme.

(0,78 g. ; 6 h. ; 12,2 mm). U 1 ; C 1.

Imitation de Trèves, après 341.

Mobilier n° 1.

Dynastie théodosienne, *aes* 4.

Buste diadémé à droite.

Victoire allant à gauche, tenant un trophée sur l'épaule droite et tirant un prisonnier de la main gauche ; dans le champ, à gauche, un chrisme. Type *Salus reipublicae*.

(0,97 g. ; 6 h. ; 10,5/12 mm). U 4 ; C 1.

Le type *Salus reipublicae* n'a été frappé, en Occident, que dans les ateliers d'Aquilée et de Rome. L'apparence de la Victoire nous incite à écarter Aquilée au profit de Rome ; un atelier oriental est possible mais moins probable. La période de frappe se situe entre 388 et 402. À noter le taux d'usure élevé, ce qui est inhabituel pour une monnaie du IV^e siècle et signale une probable circulation et perte au V^e siècle.

Monnaies médiévales.

Mobilier n° 17.

Comtes de Blois, Gui de Châtillon (1307-1342), denier. GUIDO COMES tête de profil, dégénérée, couronne crénelée, deux besants dont un terminé par une bandelette double, fleur de lis au niveau de la bouche.

+ BLESIS CASTRO croix.

(0,79 g. ; 9 h. ; 18 mm). U 1 ; C 2.

PA n° 1717.

Mobilier n° 14.

Royaume de France, Charles VIII (1483-1498), Hardi. Le roi debout de face, à mi-corps, tenant une épée et un sceptre.

Croix cantonnée de deux couronnelles et de deux lis.

(0,83 g. ; 6 h. ; 16 mm). U 4 ; C 3.

Duplessis n° 598. hardi 2^e émission, 13 août 1488.

Mobilier n° 16 (plus 40 cm par rapport aux niveau antiques).

Duché de Bretagne, François II (1458-1488), demi-gros. Imitation.

[FRANCI]SCV[S] [BRITONVM DVX] mouchetures dont une visible en 1.

[+ SIT NOME DNI BENEDICTVM] croix, dans un quartier, une moucheture.

(1,30 g. ; - ; 20,1/20,9 mm). U 1 ; C 3.

Atelier de faussaire. Copie assez grossière du demi-gros de François II mais qui s'en écarte notamment au droit où les mouchetures ne sont pas dans un écu triangulaire comme dans le prototype.

Monnaies modernes.

Mobilier n° 20.

Jeton de compte en laiton émis par Wolff Lauffer II (1612-1651) à Nuremberg.

WOLF LAVFFER CHPFEN MACHER globe crucifère dans double trilobe à redents.

GOTTES SEGEN MACHTR REICH rose entourée de trois lis et trois couronnelles alternées.

(1,37 g. ; 12 h. ; 24 mm). U 1 ; C 1. Flan voilé.

Mobilier n° 43.

Jeton entièrement corrodé.

Illisible.

(1,78 g. - ; 22,2 mm). U 0 ; C 5. Ébréché.

Mobilier n° 27.

Jeton de compte en laiton (moitié) émis par Wolff Lauffer II (1612-1651) à Nuremberg.

W[OLF LAVFFER CH]PFEN MACHER globe crucifère dans double trilobe à redents.

GOTTES SEGEN [MACHTR REI]CH rose entourée de trois lis et trois couronnelles alternées.

(0,75 g. ; 12 h. ; 24 mm). U 1 ; C 3.

Mobilier n° 21.

Royaume de France, Louis XIII (1610-1643), double tournois.

[LOVIS XIII R DE FRA]N ET [NAV] grand buste lauré

à droite.

+ DO[VBLE TOURNOIS millésime illisible] trois lis posés deux et un.

(2,00 g. 6 h. ; 19,2 mm). U 4 à 5 ; C 1. Flan voilé.

Duplessis n° 1368. Double tournois, 6^e type.

Mobilier n° 18.

Royaume de France, Louis XIII (1610-1643), double tournois.

LO[VIS XIII R DE FRAN] ET NAV grand buste lauré à droite.

+ DO[VBLE TOURNOIS]S 1638 trois lis posés deux et un.

(2,00 g. 6 h. ; 19,2 mm). U 4 à 5 ; C 1.

Duplessis n° 1368. Double tournois, 6^e type.

Mobilier n° 23.

Royaume de France, Louis XIII (1610-1643), denier tournois.

]N[illisible.

[DE]NI[ER T]OVRNOIS deux lis et l'écu de Navarre.

(1,62 g. ; - ; 16,3 mm). U 4 ; C 1. Monnaie tréflée.

Duplessy n° 1380. Denier tournois de Navarre, Saint-Palais 1635.

Mobilier n° 22.

Royaume de France, Louis XIII (1610-1643), double tournois.

LVD XIII D G FR ET NAV REX buste lauré à gauche.

DOVBLE TOURNOIS H 1642 trois lis posés deux et un.

(1,50 g. ; 6 h. ; 19 mm). U 2 ; C 1.

Duplessis n° 1378. Double tournois, 16^e type dit «de Warin», La Rochelle.

Mobilier n° 24.

Royaume de France, Louis XIV (1643-1715), denier tournois.

Buste à droite.

Illisible.

(1,55 g. ; - ; 16 mm). U 5 ; C 3.

Duplessis n° 1586. 1648-1649.

Mobilier n° 25.

Dombes, Gaston (1627-1650), denier tournois.

GASTON V FP D buste lauré à droite.

DENIER TOURNOIS 16[deux lis sous un lambel, un grand A sous les lis.

(1,06 g. ; 6 h. ; 15,4 mm). U 4 ; C 1.

PA n° 5214.

2.1.3 Monnaies dans les US.

US 1008.

Boisbelle et Henrichemont, Maximilien I (1597-1641), double tournois.

[MAX D DETHVN]E P S D HENRIC buste avec fraise à droite.

DOUBLE TOURNOIS] 1636 six lis ; au milieu, l'écusson aux armes du prince.

(2,77 g. ; 6 h. ; 20 mm). U 3 ; C 2.

PA n° 2095.

US 1015.

Constant (337-351), *nummus*.

]PF AVG tête diadémée à droite.

[VICTORIAE DD AVGGQ NN] deux Victoires se faisant face, tenant chacune une couronne et une palme.

(0,57 g. ; 66 h. ; 12,210/11 mm). U 1 ; C 2.

Imitation, après 341.

US 1015.

Dombes, Gaston (1627-1650), denier tournois.

G[ASTON V F]P D buste lauré à droite.
DENIER TOURNOIS 1650 deux lis sous un lambel, un grand A sous les lis.
(1,43 g. ; 6 h. ; 16,1 mm). U 4 ; C 1.
PA n° 5214.

US 1015.
Dombes, Gaston (1627-1650), denier tournois.
GASTON [V FP D] buste lauré à droite.
DENIER TOURNOIS [] deux lis sous un lambel, un grand A sous les lis.
(1,51 g. ; 6 h. ; 15,7 mm). U 2 ; C 3.
PA n° 5214.

US 1021.
Tétricus I (271-274), imitation radiée.
Tête radiée à droite.
Type *Pax aug* ?
(0,71 g. ; 6 h. ; 12/14 mm). U 2 ; C 4.
Période 283-début du IV^e siècle.

US 1033 (décapage mécanique).
Vespasien (69-79), as.
T CAE[S IMP PON] TR P C[OS VI CENSOR] tête laurée à droite.
S C *Spes* marchant à gauche.
(8,72 g. ; 6 h. 26,3 mm). U 5 ; C 1.
RIC II² 1282. Lyon 77-78.

US 1033.
Constantin Ier (306-337), *nummus*.
IMP CON[STANTINVS MAX AVG] buste lauré et casqué avec cuirasse à droite, vu de trois-quarts en avant.
VICTORIAE [LAETAE PRINC PERP / VOT P R] deux Victoires se faisant face, maintenant sur un autel un bouclier avec une inscription.
(2,43 g. ; 5 h. ; 16,3 mm). U 2 ; C 2.
Probablement une imitation de Trèves de 318.

US 1056.
Tétricus I (271-274), imitation radiée.
Tête radiée à droite.
Type *Pax aug*.
(0,98 g. ; 2 h. ; 12,2/13 mm). U 1 ; C 1.
Période 283-début du IV^e siècle.

US 1082.
Tétricus I (271-274), imitation radiée.
Tête radiée à droite.
Type *Concordia aug* ?
(0,70 g. ; 8 h. ; 13,3 mm). U 2 ; C 1. Imitation très fine sans relief.
Période 283-début du IV^e siècle.

US 1082.
Tétricus I (271-274) (Tétricus II), antoninien.
C PIV ESV TETRICVS CAES buste radié drapé et cuirassé à droite, vu de trois-quarts en arrière.
SPES AVGG *Spes* marchant à gauche, tenant une fleur et relevant un pan de sa robe.
(3,51 g. ; 12 h. ; 19,2 mm). U 3 ; C 1.
Elmer 791. Trèves 7^e émission, 273-274.

US 1082.
Claude II (268-270), antoninien.
IMP CLAVDIVS AVG buste radié et cuirassé à droite, vu de trois-quarts en avant.
IOVI STA[TORI] Jupiter debout de face, tête à droite, tenant un sceptre et un foudre.
(2,12 g. ; 5 h. ; 18 mm). U 2 ; C 1.
RIC V 52. Atelier clandestin. Prototype Rome 1^{ère} émission octobre-novembre 268. Belle imitation, le style

du portrait s'inspire de celui de l'atelier de Siscia.

US 1109.
Divo Claudio, imitation, atelier clandestin, à partir de 270.
Tête radiée à droite.
Aigle aigle debout à gauche, tête à droite.
(1,76 g. ; 9 h. ; 15,3/16,2 mm). U 3 ; C 1. Cette imitation se rattache au groupe des imitations italiennes définie par S. Estiot dans son étude du dépôt monétaire de Troussey (Estiot S. , *TM XVII*)).

US 1123.
Constantin Ier (306-337) ? *Nummus* ?
Tête à droite.
Illisible.
(2,82 g. ; - ; 19 mm). U 0 ; C 2. Monnaie tordue.

US 1149.
Constantin Ier (307-337), *nummus*.
VRBS ROMA buste casqué à gauche.
//PRS (*sic*) la louve à gauche avec les jumeaux ; au-dessus, une étoile.
(1,38 g. ; 5 h. ; 14/14,3 mm). U ; C 1.
Imitation de Trèves, à partir de 336-337.

US 1177.
Vespasien (69-79), *dupondius*.
[IMP CAES] VESPASIAN AVG [COS VIII P P] tête laurée à droite.
[FORTVNAE] REDVCI S C *Fortuna* debout à gauche, tenant un gouvernail sur un globe et une corne d'abondance.
(10,86 g. ; 6 h. ; 28 mm). U 3 ; C 3.
RIC II² 1215. Lyon 77-78.

US 1232.
Auguste (27 avant J.-C. - 14 après J.-C.), *semis*.
Tête laurée de Tibère à droite.
[ROM ET] AVG autel de Lyon.
(3,03 g. ; 10 h. ; 19,2 mm). U 5 ; C 2. Monnaie volontairement détériorée : plusieurs entailles au revers sur l'autel.
RIC I² 246. Lyon 13-14 après J.-C.

US 1279.
Néron (54-68), as.
NERO CAESAR AVG GERM IMP tête laurée à droite.
[PACE P R] VBIQ PA[RTA IANVM CLVSIT S C] le temple de Janus, porte à droite.
(10,11 g. ; 6 h. ; 28 mm). U 3 ; C 3.
RIC I² 306. Rome 4^e émission vers 65.

US 1332.
Dombes, Gaston (1627-1650) (?), double tournois.
Droit fruste.
On distingue au revers un lis et, au dessus, un lambel.
Identification incertaine même s'il s'agit certainement d'un double tournois.
(1,41 g. ; - ; 18/18,3 mm). U 5 ; C 1.
PA n° 5201 (?).

US 1339
Duché de Bretagne. Jean III le Bon (1312-1341), denier.
I DVX BRITANIE écu triangulaire de Bretagne chargé de trois mouchetures posées 2 et 1.
+ COMES RICHMVD croix pattée cantonnée d'un E au 2^e.
(0,93 g. ; 10 h. ; 16,2 mm). U 3 ; C 1.
Jézéquel n° 83.

US 1562.
Duché de Bretagne. Jean Ier le Roux (1237-1286), obole.

+ IOHANNES DVX croix pattée.
 + BRIT ANI E écu triangulaire de Dreux au franc quartier de Bretagne à trois mouchetures posées 2 et 1.
 (0,42 g. ; 6 h. ; 13 mm. U 2 ; C 1.
 Jézéquel n° 50.

US 1562.
 Monnaie de billon totalement fruste et corrodée. XVe siècle ?
 Illisible.
 (0,22 g. ; - ; 15,1 mm). U 5 ; C 4. Pliée et corrodée.
 Probablement une frappe royale.

US 1566.
 Flan non empreint ou monnaie martelée ?
 Illisible.
 (5,00 g. ; - ; 25,6 mm). U 0 ; C 1.
 Module et poids approchant celui de l'*aes* 2 introduit par la réforme de 381 (grand bronze au 1/60e de livre soit un poids théorique de 5,45 g., le poids réel dans les ateliers occidentaux comme Lyon étant de 4,80 g.). Deyperot 1992, p. 79.

US 1566.
 Constantin Ier (307-337), *nummus*.
 VRBS ROMA buste casqué et cuirassé à gauche, vu de trois-quarts en avant.
 // TRS la louve à gauche avec les jumeaux ; au-dessus, deux étoiles.
 (1,87 g. ; 12 h. ; 15,2/17 mm). U 1 ; C 1.
 RIC VII 547. Trèves 332-333.

US 1568.
 Tétricus I (271-274), imitation radiée.
 Tête radiée à droite.
 Type indéterminé.
 (0,78 g. ; 7 h. ; 12/13 mm). U 4 ; C 1.
 Période 283-début du IV^e siècle.

US 1568.
 Constant (337-350), *nummus*.
]S P F AVG buste diadémé, drapé et cuirassé à droite, vu de trois-quarts en avant.
 [GLORIA EXERCITVS] deux soldats debout se faisant face, tenant chacun une lance et un bouclier posé verticalement sur le sol. Entre eux une enseigne.
 (1,18 g. ; 7 h. ; 11,4 mm). U 1 ; C 1.
 Imitation, 340-341 ou après cette date.

US 1573.
 Tétricus I (271-274), imitation radiée.
 Tête radiée à droite.
 Type indéterminé.
 (0,78 g. ; - ; 10,3/11 mm). U 3 ; C 1.
 Période 283-début du IV^e siècle.

US 1586.
 Auguste (127 avant J.-C. - 14 après J.-C.), as.
 CAESAR PONT MAX buste lauré à droite (les lemnisques tombent derrière le cou).
 [ROM ET AVG] autel de Lyon.
 (8,90 g. ; 11 h. ; 26/27,5 mm. U 2 ; C 1.
 RIC I² 230, Giard 117 (atelier auxiliaire). Lyon 10-8 avant J.-C.

2.2 Bibliographie

Deyperot 1992 : G. Depeyrot, « Le système monétaire de Dioclétien à la fin de l'Empire romain », *Revue Belge de Numismatique*, 1992, p. 33-106.

Duplessis : J. Duplessis, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, Paris, 1988.

Elmer : G. Elmer, *Die Münzprägung der gallischen Kaiser in Köln, Trier und Mailand*, Darmstadt, 1941.

Estiot S., *TM XVII* : S. Estiot, « Le trésor de Troussey (Meuse) : 5864 antoniniens et *nummi*, 303 AD », *Trésors Monétaires XVII*, 1998, p. 181-303, pl. XXII-LI.

Giard : J.-B. Giard, *Le monnayage de l'atelier de Lyon, des origines au règne de Caligula (43 avant J.-C. - 41 après J.-C.)*, Wetteren, 1983.

Jézéquel : Yannick Jézéquel, *Les Monnaies des Comtes et Ducs de Bretagne*, Tours, 1998.

PA : F. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, Paris, 1858-1862, 3 volumes.

RIC *The Roman Imperial Coinage*

I² : C. H. V. Sutherland, *From 31 BC to AD 69*, Londres, 1984.

II : H. Mattingly – E. A. Sydenham, *Vespasian to Hadrian*, Londres, 1926.

II² : I.A. Carradice – T.V. Buttrey, *From AD 69-96 Vespasian to Domitian*, Londres, 2007.

III : H. Mattingly – E. A. Sydenham, *Antoninus Pius to Commodus*, Londres, 1930.

V : Percy. H. Webb, *Valerian to the Reform of Diocletian A.D. 253 to 296. Part. I*, Londres, 1927.

VII : Patrick M. Bruun, *Constantine to Licinius A.D. 313-337*, Londres, 1966.

2.3 Commentaires

La fouille du site 10-12 rue Saint-Louis à Rennes a livré 70 monnaies dont 50 monnaies antiques, 6 monnaies médiévales et 14 monnaies de l'époque moderne¹.

3 monnaies ont été découvertes hors stratigraphie et 40, soit plus de 57 %, dans des niveaux remaniés lors de la phase de décapage.

2.3.1 Les monnaies romaines.

Le profil monétaire du site est fortement déséquilibré pour l'Antiquité. On compte en effet seulement 6 monnaies pour le I^{er} siècle et 3 pour le II^e siècle contre 31 pour les III-IV^e siècle.

Les monnaies du I^{er} siècle sont pour moitié d'entre elles des bronzes de la deuxième moitié du siècle soit 1 as de Néron frappé en 65, deux bronzes (1 as, 1 *dupondius*) - usés à frustes - de Vespasien (69-79) frappés en 77-78. La faiblesse de l'effectif des monnaies augustéennes est frappante, avec seulement 1 as et 1 *semis* très usé et détérioré.

Seule une monnaie se distingue du lot : il s'agit d'un as d'Auguste à l'autel de Lyon provenant de l'US 1586. Cette frappe se rattache à la série décrite par J.-B. Giard comme la production d'un atelier auxiliaire de celui de Lyon. J.-B. Giard est en effet le premier

1. 74 si on inclut les monnaies du diagnostic soit 3 monnaies antiques et 1 monnaie médiévale

numismate à avoir isolé cette série de l'abondante production des as dits à l'autel de Lyon. Ces as présentent deux caractéristiques essentielles : leur poids toujours inférieur à 10 grammes (poids moyen de 9,50 g. alors que les as lyonnais ont un poids moyen qui, selon les émissions, varie de 11,26 à 10,40 g.) et le style du droit montrant l'effigie d'Auguste avec les lemnisques tombant le long du cou.

Nous avons avancé l'hypothèse que cette série que tout rattache à l'atelier rhodanien (l'iconographie du revers présentant l'autel des trois Gaules au confluent, le style de l'effigie au droit, oeuvre de graveurs ayant frappé des coins d'*aurei* et de deniers attribués à Lyon) avait bien été frappé à Lyon mais avant l'émission des as à l'autel de Lyon de la première série de poids lourds (poids moyen de 11,26 g.). Dans la mesure où les as de Lyon I « lourds » sont maintenant bien datés de 7-3 avant J.-C.², nous avons proposé une datation en 10 avant J.-C.

L'as provenant de l'US 1586 est l'un des plus beaux exemplaires jamais retrouvés à Rennes de ces as relativement rares en Gaule³. La fouille récente de la place Sainte-Anne a donné un as de ce type collé à une moitié d'as de la première série de Nîmes (16/15-8 avant J.-C.). Ces deux monnaies ont été retrouvées au contact de ce qui a été interprétée comme le sol de la galerie du premier forum de Rennes. Ces monnaies sont par conséquent d'assez bons marqueurs des niveaux les plus précoces de Rennes.

Seules trois monnaies du II^e siècle ont été découvertes. Ces trois *dupondii* frustes ont été recueillis dans les niveaux remaniés et présentent tous les trois un taux d'usure tel qu'ils ont du être égarés dans la première moitié du III^e siècle.

Dans le dernier tiers du III^e siècle, la série monétaire s'étoffe avec 25 monnaies, essentiellement des imitations radiées de faible poids et de mauvais style, probablement produites après 275. Le caractère tardif de ce faciès monétaire est confirmé par une bonne représentation du nombre de monnaies du IV^e siècle soit 16 exemplaires, ce qui est significatif pour un site rennais⁴. Toutes à

2. P.-A. Besombes, « Le dépôt de 22 438 monnaies du gué de Saint-Léonard (Mayenne) », TM, XXI, 2003-2004, 192 p., 41 pl. p. 18-20 avec l'argumentaire que nous ne reprenons pas.

3. Dans la mesure où les numismates, allemands en particulier, n'isolent pas, dans leurs publications, les as de l'« atelier auxiliaire » des autres as à l'autel de Lyon, nous sommes incapables de savoir comment cette série a été diffusée dans les camps du « limes » germanique. Dans le dépôt de la Vilaine à Rennes, les as de l'« atelier auxiliaire » sont au nombre de 154 contre 1327 pour les as lourds. P.-A. Besombes, « Le dépôt de la Vilaine à Rennes », TM, XXII, 2005-2006, p. 1-35, 3 pl.

4. Le même pourcentage est de 11 % pour le site de la Visitation et de plus de 30 % pour le Couvent des Jacobins.

l'exception d'une sont antérieures à la réforme de 348 et se répartissent de manière relativement égale entre les frappes de 318 à 330 (6) et celles appartenant à la période allant de 330 à 348 (8).

La série monétaire antique se clôt avec un *aes* 4 théodosien usé. Même si cet *aes* 4 paraît bien isolé, il faut relever son importance relative dans la mesure où les monnaies de la deuxième moitié du IV^e siècle ne représentent que 2,1 % des 326 monnaies du IV^e siècle du site tout proche du Couvent des Jacobins⁵. Cet isolat témoigne donc d'une fréquentation, même épisodique, des lieux au V^e siècle.

2.3.2 Les monnaies médiévales.

Les monnaies médiévales au nombre de 6, toutes d'argent ou de billon, n'appellent pas de grands commentaires. Une seule monnaie date du XIII^e siècle (obole), les cinq autres sont du XIV^e siècle (2) et XV^e siècle (3). Trois monnaies sont des frappes ducales dont une imitation (obole, denier et demi-gros), 1 denier est une production blessoise, et deux monnaies royales (un Hardi, et une dénomination incertaine)

Ce nombre même restreint atteste une occupation des lieux à la fin du Moyen-Age.

2.3.3 Les monnaies modernes.

Le XVII^e siècle est mieux documenté avec 14 monnaies. Cet accroissement significatif du nombre de monnaies s'explique sans doute par la création en 1605-1607 de la salle du Pélican. Mais la multiplication par plus de deux du nombre de signes monétaires par rapport à la période médiévale s'explique également par l'introduction, à partir de 1575 (et jusqu'en 1654), des doubles et denier tournois, monnaies de cuivre de très faible valeur qui vont inonder le marché. Frappées à plusieurs dizaines de millions d'exemplaires, ces doubles tournois et deniers tournois royaux et féodaux constituent par excellence la monnaie des petites gens et répondent à un besoin très fort de monnaies divisionnaires indispensables aux petites transactions de tous les jours.

Les doubles tournois présents sur le site sont au nombre de 5, aucun n'est antérieur au XVII^e siècle. Trois sont royaux au nom de Louis XIII (1610-1643) et 2 ont été frappés par des princes. Ces doubles tournois, le plus souvent très usés, côtoient 5 deniers tournois, monnaie qui finira par remplacer, à partir de 1648, le double tournois, puis disparaîtra à son tour en 1654. Deux de ces deniers tournois sont des frappes royales dont une peu fréquente, au nom de Louis XIV, les trois autres étant des imitations de la principauté des Dombes, de la première moitié du XVII^e siècle. Le nombre élevé de deniers tournois, monnaie assez peu fréquente, est une anomalie de circulation[□]. La présence d'un denier tournois au nom de Louis XIV pourrait également traduire un arrêt de la

5. Dont un unique *aes* 4 théodosien. Ces monnaies sont totalement absentes du site de la Visitation.

fréquentation du Jeu de paume dès le milieu du XVII^e siècle dans la mesure où, après 1648, ils remplacent définitivement les doubles tournois et qu'aucun liard, monnaie valant trois deniers introduite par Louis XIV à partir de 1654, n'a été retrouvé sur le site. Ces dernières monnaies sont pourtant très fréquentes durant la deuxième moitié du XVII^e siècle et pendant tout le XVIII^e siècle. Cette absence laisserait supposer que la circulation monétaire s'interrompt sur le site dès le milieu des années 1650 peut-être en lien avec un arrêt de la fréquentation de la salle du Pélican à partir de cette période.

Quatre jetons de Nuremberg viennent compléter ce petit ensemble. Ils ont tous été frappés durant la première moitié du XVII^e siècle⁶ par le même maître allemand Wolff Lauffer actif de 1612 à 1651. Produits en masses à partir de la fin du XV^e siècle et jusqu'au XVII^e siècle à Nuremberg, ces jetons étaient utilisés par les changeurs, les banquiers et les officiers royaux pour réaliser des opérations de compte mais, fréquemment découverts avec des monnaies de site, il est probable qu'il aient également joué le rôle d'un monnayage d'appoint toujours très demandé par le public.

6. Sauf un, rendu illisible par la corrosion, mais il est très probable qu'il soit du même type que les trois autres.

Diagnostic	I ^{er} s.	II ^e s.	III ^e s.	IV ^e s.	XIII ^e s.	XIV ^e s.	XV ^e s.	XVII ^e s.	Total
				3		1			4
Fouille	I ^{er} s.	II ^e s.	III ^e s.	IV ^e s.	XIII ^e s.	XIV ^e s.	XV ^e s.	XVII ^e s.	Total
HS	1		1					1	3
Décapage		3	16	9		1	2	9	40
US 1008								1	1
1015				1				2	3
1021			1						1
1033	1			1					2
1056			1						1
1082			3						3
1109			1						1
1123				1					1
1149				1					1
1177	1								1
1232	1								1
1279	1								1
1332								1	1
1339						1			1
1562					1		1		2
1566				2					2
1568			1	1					2
1573			1						1
1586	1								1
Total	6	3	25	16	1	2	3	14	70

Tab. 64 Ventilation des monnaies par US et périodes chronologiques.

	HS	Décapage	1015	1021	1033	1056	1082	1109	1123	1149	1566	1568	1573	Total
238-260		1												1
260-275		1					2							3
275-283 (imitations radiées)		10												10
283-début du IV ^e s. (imitations radiées)		2		1		1	1					1	1	7
<i>Divo Claudio</i>	1	2						1						4
318-330		4			1				1 (?)					6
330-348		4	1							1	1	1		8
387-388											1 (?)			1
388-402		1												1
Total	1	25	1	1	1	1	3	1	1	1	2	2	1	41

Tab. 65 Ventilation des monnaies tardives par périodes chronologiques et selon le contexte.

Annexe 3

Etude de l'instrumentum (L. Simon - Inrap)

Un total de 7 fibules a été retrouvé sur ce site. Elles sont toutes en alliage cuivreux et toutes attribuables à des types du I^{er} siècle, connus de la période augustéenne ou tibérienne au troisième quart du I^{er} siècle. au plus tard.

On distingue 2 fibules de type pseudo La Tène II (US 1086 et 1282), 1 fibule à arc non interrompu (US 1271), 1 fibule de type Aucissa (US 1473), 1 fibule dérivée d'Aucissa (US 1123), 2 fibules à queue de paon (US 1379 et 1455).

US 1282 : type Feugère 3b2 : de 10/20 à 60/70, surtout de Claude (**fig. 233, n° 2**) ;

US 1086 : type Feugère 3b2 (3b2c ? : possible estampille sur la bague) : de 10/20 à 60/70, surtout de Claude ; exemplaires estampillés surtout aux deuxième et troisième tiers du I^{er} siècle (**n° 1**) ;

US 1271 : type Feugère 14b1b : de -20/-10 à 80, surtout de Tibère à Néron (**n° 6**) ;

US 1379 : type Feugère 16a2 : période augustéenne (**n° 4**) ;

US 1455 : type Feugère 19e : de 10/20 à 70/80, surtout de Claude à Néron (**n° 3**) ;

US 1473 : type Feugère 22b2 : de -20/-10 à 60/80 (**n° 5**) ;

US 1123 : type Feugère 23a ; de 20 à 60/80, surtout de Claude à Néron.

Bibliographie

Feugère 1985 : Feugère (M.), Les fibules en Gaule méridionale, de la conquête à la fin du V^e siècle après J.-C. Paris, 1985 (Rev. Arch. de Narbonnaise, Suppl. 12).

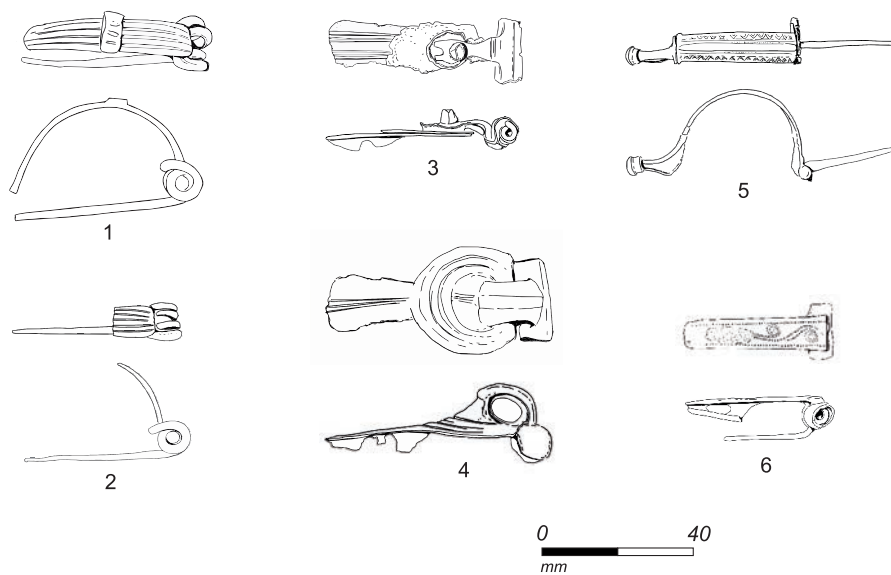


Fig. 233 Fibules retrouvées au 10-12 rue Saint-Louis © R. Delage-Inrap

Annexe 4

Etude du verre (L. Simon - Inrap)

4.1 Données générales¹

Ce site a livré un lot composé de 24 fragments de verre. Ils sont caractéristiques de productions courantes dans les corpus du Haut-Empire. Il s'agit essentiellement de récipients, mais on trouve également 1 pion de jeu et 1 fragment de verre à vitre. Par ailleurs, 2 éléments isolés sont à mettre en relation avec l'artisanat du verre (fig. 230).

4.2 Le verre de consommation

4.2.1 Les récipients

Caractéristiques techniques

La grande majorité des tessons présente une teinte « bleu-vert naturelle » (avec des variantes plus vertes), qui est celle de la matière vitreuse qui n'a été ni colorée, ni décolorée. Elle est caractéristique des productions employées couramment durant le Haut-Empire.

On ne trouve pas de tessons colorés de couleur vive, principalement en usage au I^{er} siècle.

Par ailleurs, 2 tessons incolores montrent la présence de vases plus récents, non antérieurs à la période flavienne.

Caractéristiques morphologiques

Les tessons comportant des éléments formels déterminants permettent de restituer un nombre minimum de 5 individus, liés au domaine de la vaisselle (n°1-3 et non illus.) et ponctuellement aux soins du corps (n°4).

Le bord de pot à lèvre ourlée externe n°1 relève du type Isings 67b / AR 118, en usage de la période tibérienne au courant du II^e siècle.

Le fond n°2 peut résulter du bris d'un pot globulaire de même type, mais également des cruches Isings 52 / AR 162 ou Isings 55 / AR 163. Ces formes sont en grande partie contemporaines, puisque connues depuis la période tibérienne ou claudienne jusqu'au début du II^e siècle, pour les cruches et plus loin dans le II^e s. pour le pot. D'autres pots ou cruches à panse sphérique, dans une

variante ornée de côtes fines et espacées sont représentés par 3 fragments bleu-vert (non illus. : US 1224, 1299, interface 1472/1480). Ils peuvent avoir appartenu au pot Isings 67b / AR 118.2 ou à la cruche Isings 55 / AR 163.2, types précédemment cités.

Dans ce modeste lot de récipients, la seule forme ouverte identifiée est aussi la plus récente. Il s'agit d'un bord de gobelet cylindrique incolore Isings 85b / AR 98, daté du milieu du II^e siècle au courant du III^e siècle. (n°3).

Le petit fond de balsamaire bleu-vert n°4 est à associer aux types Isings 8/28 / AR 128-130, connus de la période augustéenne au début du II^e siècle.

4.2.2. Le domaine du jeu

Ce domaine possède un unique représentant, en matière vitreuse sombre apparaissant noire, comme c'est souvent le cas (n°5). Ces éléments sont en usage tout au long de la période gallo-romaine.

4.2.3 Le vitrage

Un grand fragment de vitre présente l'aspect du vitrage coulé-étiré, caractéristique du Haut-Empire, avec une face grumeleuse et mate, une face lisse et brillante (n°6).

4.3 La production

Dans ce petit corpus, 2 éléments en matière vitreuse bleu-vert se présentent comme des indices d'artisanat verrier. Il s'agit d'une part d'un fragment épais, à considérer comme un éclat de verre brut (n°7). C'est à partir de la refonde de ces fragments de matière déjà synthétisée que les ateliers de soufflage réalisaient leur production.

On trouve d'autre part un élément replié plusieurs fois sur lui-même, qui constitue un déchet de matière étirée (vraisemblablement au moment de la pose d'une anse, n°8).

On rappellera que l'artisanat de la verrerie est déjà présent dans le quartier, mis en évidence sur le site de la place Saint-Anne (dir. D. Pouille-Inrap).

4.4 Bibliographie

Isings 1957 : ISINGS C., *Roman Glass from Dated Finds*, Groningen-Djakarta, 1957.

Rütti 1991 : RÜTTI B., *Die römischen Gläser aus Augst und Kaiseraugst*, Augst, 1991, 2 vol. (Forschungen in Augst, 13).

1. Les références typologiques employées renvoient à Isings 1957 [typologie Is.] et à Rütti 1991 [typologie AR].

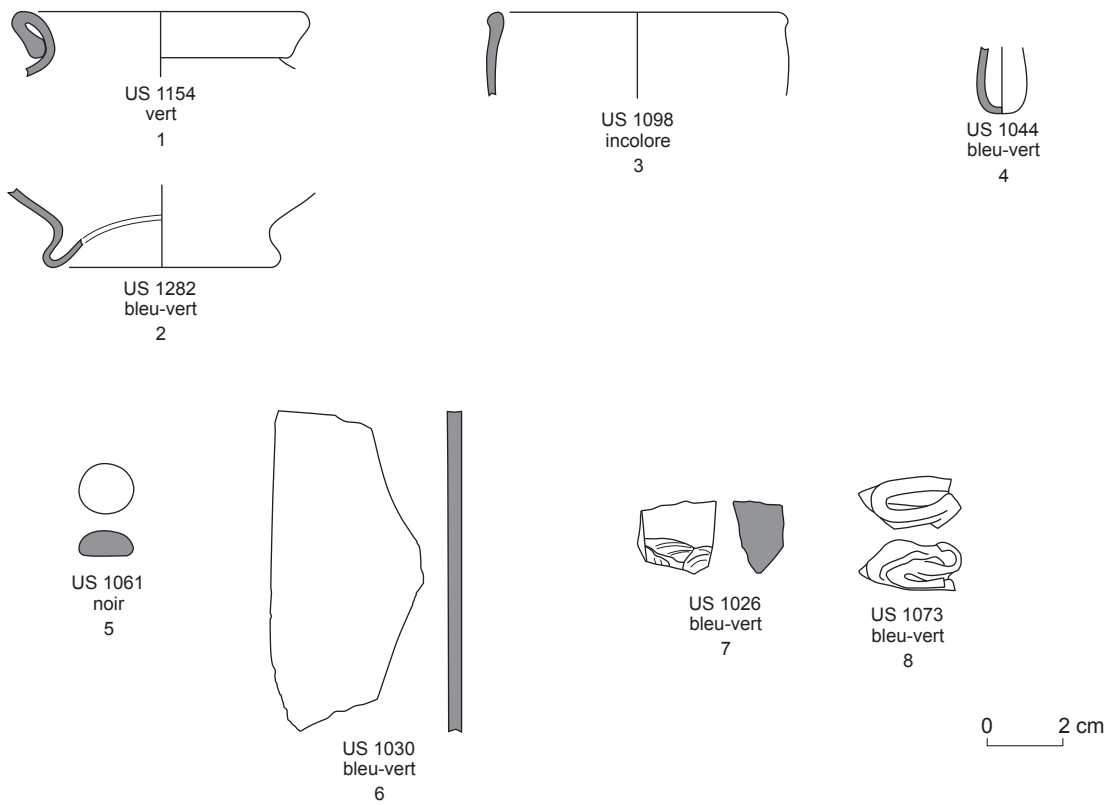


Fig. 234 Verres du 10-12 de la rue Saint-Louis © Laure Simon-Inrap

Annexe 5

Etude des éléments lithiques (V. Brisotto-Inrap)

L'outillage lithique recueilli lors de la fouille se compose d'un fragment de meule rotative, et d'un petit aiguiseur. Les éléments architecturaux comprennent une dalle en schiste tacheté, ainsi qu'une petite plaquette perforée en schiste ardoisier.

Le fragment de meule rotative prélevé dans une limite construite au milieu du II^e siècle ap. J-C (US 1165) appartient à un *catillus* d'un diamètre estimé à 48 cm, pouvant correspondre à un moulin manuel (fig. 235). Il est façonné dans un granite à grains moyens, riche en biotite et présentant quelques enclaves minérales centimétriques.

L'épaisseur du flanc qui correspond à l'épaisseur maximale de la pièce est de 10,5 cm.

Au niveau de la fracture qui ne permet pas d'observer l'œil, l'épaisseur est réduite à moins de 2 cm.

Le réceptacle large et peu profond délimite un bandeau d'une largeur de 2,5 cm.

La surface active peu usée présente une pente faible estimée à 5°.

Le petit aiguiseur issu d'un niveau de remblai du milieu du I^{er} siècle ap. J.C., utilise comme support un bâtonnet en grès fin de forme et de section rectangulaire (fig. 236). Une face et une tranche ont largement été sollicitées et développent un lissage complet des surfaces légèrement vaguelées. L'usure visible par ces légères irrégularités de surface ainsi que la présence de quelques stries transversales indique le sens du travail.

Quelques enlèvements observés à l'angle d'une des extrémités pourraient résulter d'une utilisation comme pièce intermédiaire de l'objet.

En ce qui concerne les pièces architecturales, le niveau de sol daté de 125-150 ap. J.C. (US 1313) a livré une dalle en schiste tacheté comparable aux dalles de la *villa* gallo-romaine de Noyal-Chatillon-sur-Seiche (fouille B. Simier-Inrap, rapport en cours). D'une épaisseur de 2,8 cm, deux de ses tranches montrent des traces nettes de sciages. La surface est régulièrement plane et polie offrant un décor naturel composé des inclusions du schiste.

Un autre élément en schiste ardoisier a été prélevé dans l'US 1441. Il s'agit d'une petite plaquette vraisemblablement quadrangulaire présentant une perforation conique localisée vers un des bords de l'objet. Deux autres perforations situées au niveau de la cassure sont également visibles. Il pourrait s'agir d'un élément de couverture.

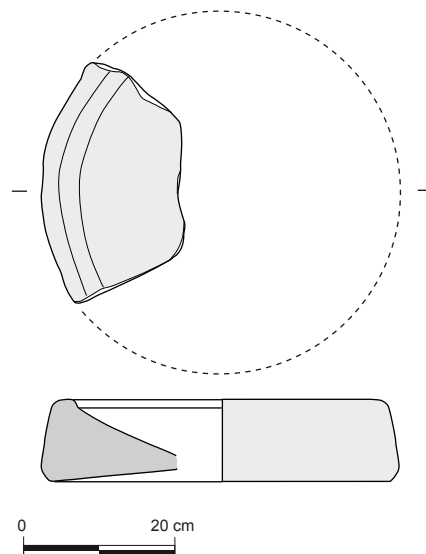


Fig. 235 Meule rotative du de l'US 1165 © V. Brisotto-Inrap



Fig. 236 Aiguiseur © V. Brisotto-Inrap

Annexe 6

Liste des figures et des tableaux du volume 1 du RFO

II Résultats

Liste des figures

Chapitre 1

- Fig. 1** Localisation de l'intervention sur le fond cadastral actuel © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 2** Localisation de l'intervention dans le contexte archéologique de Rennes © A. Desfonds/S. Jean-Inrap
- Fig. 3** Vue du côté est du bâtiment du jeu de paume avant le décapage archéologique © R. Ferrette-Inrap
- Fig. 4** Détail du mur gouttereau est du jeu de paume après le décapage archéologique. Le sommet de l'enduit ciment signale le toit du terrain avant le décapage archéologique de la parcelle 0234. Les dépôts visibles en coupes sont attribués à l'époque Moderne dont l'écorché de la maçonnerie 1006 © J. Cavanillas-Inrap, inv. 25.06.2014-352
- Fig. 5** Détail de la coupe 2 depuis le nord. On remarque à la base de la coupe la formation argileuse verdâtre naturelle qui coiffe la couche d'altérite jaunâtre © J. Cavanillas-Inrap, inv. 12.08.2014-2084
- Fig. 6** Implantation des sondages archéologiques de 2012 sur fond cadastral au 1/500e © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 7** Illustration de l'étude de la partie supérieure des élévations du côté est du bâtiment du Jeu de Paume avant le décapage mécanique © R. Ferrette-Inrap
- Fig. 8** Vue depuis le sud du cardo après son nettoyage et coupé au premier plan par des aménagements médiévaux. On perçoit bien sa limite orientale dont la largeur est très variable. A l'arrière plan, l'équipe a commencé à dégager les premiers solins © R. Ferrette-Inrap, 02.07.2014-587
- Fig. 9** Plan des contraintes techniques et des zones de circulation piétonne durant la fouille © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 10** Localisation des principaux axes de relevés en plan ou en coupes utilisés durant la fouille © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 11** Cartographie des assemblages de clichés ayant permis la réalisation du plan du site © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 12** Vue depuis le sud du cône d'affaissement du puits à eau 1069. On remarque en outre une différence de sédimentation de part et d'autre de celui-ci © R. Ferrette-Inrap, inv. 05.08.2014-1877

Chapitre 2

- Fig. 13** Plan des vestiges anciens © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 14** Axes 46, 47 et 49. Coupe des aménagements fossoyés attribués aux occupations les plus anciennes © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 15** Profil et remplissage ouest du fossé 1621 à la hauteur de la coupe 47 © R. Ferrette-Inrap, inv. 13.08.2014-2107
- Fig. 16** Plan des aménagements de la 2 phase retrouvés à l'emplacement du cardo C3 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 17** Axes 46 et 43 - coupes des dépôts de la phase 2 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 18** Vue du cailloutis 1451=1592 présent sous le cardo. On distingue sur la droite le creusement 1595 conservé sous le radier de schiste de la rue et à l'opposé la ligne de pierres 1403, au centre l'aménagement 1581 © M.-L. Thierry-Inrap, inv. 12.08.2014-2044
- Fig. 19** Vue de détail des empreintes 1606 et 1607, la première étant recouverte par l'empierrement 1403 © M.-L. Thierry-Inrap, inv. 12.08.2014-2076
- Fig. 20** Localisation des coupes utilisées dans le chapitre sur la voirie © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 21** Coupes 3, 2 et 12 – Dépôts du premier état du cardo C3 © Desfonds-Inrap
- Fig. 22** Coupe est-ouest axe 3 du cardo C3. On distingue nettement l'épaisseur du radier en schiste 1261. Les couches jaunes au-dessus correspondent à l'empilement du niveau d'apprêt et des différentes bandes de roulement. La partie supérieure sombre désigne les dernières recharges © R. Ferrette-Inrap, inv. 05.08.2014-1882
- Fig. 23** Coupes 3, 2 et 12 – Dépôts du deuxième état du cardo C3 © Desfonds-Inrap
- Fig. 24** Coupes 3, 2 et 12 – Dépôts du troisième état du cardo C3 © Desfonds-Inrap
- Fig. 25** Coupes 3, 2 et 12 – Dépôts du quatrième état du cardo C3 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 26** Axes 3 et 7 - Vue zénithale du niveau de circulation 1200 et de la surface antérieure 1221. La migration de la bande de roulement entre les deux états est nettement visible © M.-L. Thierry-Inrap, inv. 09.09.2014-859
- Fig. 27** Coupes 3, 2 et 12 – Dépôts du cinquième état du cardo C3 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 28** Vue de détail du niveau de circulation 1090. On note les nombreux impacts résultant de la circulation des charriots à sa surface © T. Robin-Inrap, inv. 07.07.2014-749
- Fig. 29** Vue du radier de schiste 1081 et sur la gauche du cliché du comblement de l'ornière 1084. En arrière plan, les niveaux de circulation les plus récents © T. Robin-Inrap, inv. 27.06.2014-478
- Fig. 30** Coupe 3 – Dépôts des sixième (A) et septième (B) états du cardo C3 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 31** Coupe 3 rive ouest – Aménagements et dépôts antérieurs ou associés au cardo C3 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 32** Coupe 3 rive ouest – Aménagements et dépôts associés à l'état 2 du cardo C3 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 33** Coupe 3 rive ouest – Aménagements et dépôts associés à l'état 3 du cardo C3 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 34** Détail de la fondation 1230 installée au-dessus du comblement du fossé 1289b. Le niveau de circulation correspond à l'US 1245 de l'état 1 © T. Robin-Inrap, inv. 15.09.2014-985
- Fig. 35** Coupe 3 rive ouest – Aménagements et dépôts associés à l'état 4 du cardo C3 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 36** Coupe 3 rive ouest – Aménagements et dépôts postérieurs à l'état 4 du cardo C3 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 37** Coupe est-ouest de l'axe 25 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 38** Vue de la terminaison orientale du cardo (états 1 à 5). Les blocs en schiste au premier plan, sous la rasette, correspondent à l'aménagement de bord de rive repéré lors du diagnostic. Au second plan, les aménagements postérieurs à l'époque gallo-romaine dont le creusement à bords droits 1034 © G. Jouquand-Inrap, inv. 05.08.2014-1895

- Fig. 39** Coupe est-ouest axe 43 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 40** Coupes 3, 28, 27, 15 et 9 – Dépôts et aménagements antérieurs à l'apparition du cardo C3 et observés en rive est de celui-ci © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 41** Le sol en terre 1473 recouvert par des traces de chauffe et des charbons de bois indiquant l'existence d'un foyer démonté © S. CÉil-de-Saleys-inrap, inv. 30.06.2014-1694
- Fig. 42** Lambeau du radier 1478 surmontant le cailloutis 1404 de l'état 1. A droite du cliché se perçoit l'empierrement 1403 © J. Cavanillas-Inrap, 30.06.2014-1724
- Fig. 43** US charbonneuse 1455 contenue à l'ouest par le négatif 1424 © T. Robin-Inrap, 29.07.2015-1615
- Fig. 44** Coupes 2, 9 et 15 – Dépôts et aménagements liés à l'apparition du cardo C3 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 45** Coupes 2, 12, 9 et 15 – Dépôts et aménagements de l'état 2 en rive ouest du cardo © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 46** La base du négatif 1368 depuis le nord avec quelques pierres de 1393 encore de chant. A sa droite, le négatif du fossé initial 1583 © S. Le Berre-Inrap, 24.07.2014-1375
- Fig. 47** Coupes 2, 12, 9 et 15 – Dépôts et aménagements de l'état 3 en rive est du cardo © Desfonds-Inrap
- Fig. 48** Coupes 2, 12, 9 et 15 – Dépôts et aménagements de l'état 4 en rive est du cardo © Desfonds-Inrap
- Fig. 49** Détail depuis le nord de la bande charbonneuse linéaire marquant la sablière 1296. En arrière plan, l'amorce du solin 1207 plus récent © S. Le Berre-Inrap, 18.07.2014-1148
- Fig. 50** A- La paroi 1300 en cours de fouille et coupant le remplissage du fossé 1331 depuis le nord. A sa droite, la base du caniveau 1133 plus récent et longeant la rue © S. Le Berre-Inrap, 22.07.2014-1204
B- Détail depuis le nord du remplissage de la paroi 1300 installée dans le fossé 1331 © S. Le Berre-Inrap, 22.07.2014-1206
- Fig. 51** Coupes 2, 12, 9 et 15 – Dépôts et aménagements de l'état 5 en rive est du cardo © Desfonds-Inrap
- Fig. 52** Le solin 1207 depuis le nord longé par la conduite 1225 qui perce les niveaux de voirie © J. Cavanillas-Inrap, 07.07.2014-781
- Fig. 53** Détail depuis l'est du radier coupé par la conduite 1225 à laquelle appartient la pierre de chant. Les blocs au fond de la conduite constituent la base du radier de la chaussée. Au premier plan le solin 1207 © J. Cavanillas-Inrap, 15.07.2014-1014
- Fig. 54** Le remplissage 1279 de la paroi 1297 en cours de fouille. Son profil incliné à l'ouest souligne sa destruction par un creusement plus récent © S. Le Berre-Inrap, 17.07.2015-1125
- Fig. 55** Coupes 2, 12, 9 et 15 – Dépôts et aménagements de l'état 6 en rive est du cardo © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 56** Au premier plan depuis le nord le solin 1207 de l'état 5 et le remplissage de la conduite 1225. A l'arrière plan, le solin 1067 qui surmonte le précédent et s'installe au-dessus du remplissage de la conduite © J. Cavanillas-Inrap, 08.07.2014-803
- Fig. 57** Vue depuis le sud des vestiges du solin 1167 dont certaines pierres sont disposées de chant. A l'arrière plan, la recharge 1123 du sol 1181. La couche jaune correspond à l'US 1129 de l'état 5 dont l'arrêt est assez franc. A droite du solin, le remplissage inférieur du caniveau 1133 et la voirie. Le remblai brun supérieur correspond au remplissage du fossé 1022 de l'état 9 en cours de fouille dont on suit bien le tracé © S. Le Berre-Inrap, 02.07.2014-556
- Fig. 58** Vue depuis l'ouest du sol en tuiles 1181 et de son arrêt au nord à la hauteur de la limite 1329. Les pierres au premier plan sont les derniers vestiges du solin 1167 détruit par le fossé 1022 de l'état 9 en cours de fouille. A l'arrière plan, une maçonnerie de l'UC 15 de l'état 8 © S. Le Berre-Inrap, 03.07.2014-681
- Fig. 59** Vue depuis l'ouest de la recharge 1123 du sol 1181. Les pierres au sommet sont plus récentes (restes de l'US 1121). Comme le sol 1123, on observe au nord un arrêt net de cette recharge à la hauteur de la limite 1329 © J. Cavanillas-Inrap, 02.07.2014-553
- Fig. 60** Vue des vestiges du solin 1167 bordé à l'ouest par le négatif du caniveau 1133. Ce dernier se perçoit par la coupure franche des niveaux de voirie. Les pierres à la base de cet équipement correspondent à la partie inférieure du radier initiale de la rue, l'US 1239 © S. Le Berre-Inrap, 10.07.2014-920
- Fig. 60bis** Vue de la fouille depuis l'étage du jeu de Paume. Concernant la rue, on distingue bien au nord la chaussée plus sommaire des états 6 et 7. Au premier plan, la rue est bien tranchée à l'est par le caniveau 1133 dont on perçoit l'arrêt également. Celui-ci se matérialise par un décroché de la surface de roulement à la hauteur de la fosse 1032. A droite du cliché se devinent les imposantes maçonneries de l'UC 15 de l'état 8 © R. Ferrette-Inrap, 10.07.2014-899
- Fig. 61** Coupes 2, 12, 9 et 15 – Dépôts et aménagements de l'état 7 en rive est du cardo © Desfonds-Inrap
- Fig. 62** Coupes 2, 12, 9 et 15 – Dépôts et aménagements de l'état 8 en rive est du cardo © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 63** Axe 2 – Vue depuis le nord du radier du mur 1050 dont la tranchée de fondation est très profonde © J. Cavanillas-Inrap, 12.08.2014-2081
- Fig. 64** Détail de l'entaille du cailloutis 1134 de l'état 5 de la rue marquant le négatif d'un caniveau synchrone des chaussées des états 6 et 7 de la rue non conservées dans cette partie de l'emprise de la fouille. Sur la gauche, le solin 1207 largement antérieur © J. Cavanillas-Inrap, 09.07.2014-864
- Fig. 65** Coupes 2, 12, 9 et 15 – Dépôts et aménagements de l'état 9 en rive est du cardo © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 66** Coupes 27, 28 et 3 – Dépôts et aménagements liés à l'apparition du cardo C3 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 67** Vue de l'empreinte du fossé initial 1583 de la chaussée entamant le cailloutis 1438. La mire est posée sur des aménagements de la phase 2 © T. Robin-Inrap, 28.07.2014-1558
- Fig. 68** Coupes 27, 28 et 3 – Dépôts et aménagements de l'état 2 en rive est du cardo © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 69** Vue du négatif 1417 en cours de fouille. On devine deux pierres de schiste de chant sur son flanc est © T. Robin-Inrap, 24.07.2014-1354
- Fig. 70** Coupes 27, 28 et 3 – Dépôts et aménagements de l'état 3 en rive est du cardo © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 71** Coupes 27, 28 et 3 – Dépôts et aménagements de l'état 4 en rive est du cardo © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 72** Vue depuis l'ouest des négatifs de poteaux 1306 (à gauche) et 1631 perçant le remblai jaune 1310. Sous la mire la base du fossé 1307 © J. Cavanillas-Inrap, 21.07.2014-1181
- Fig. 73** Coupes 27, 28, 3 et 36 – Dépôts et aménagements de l'état 5 en rive est du cardo © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 74** Solin 1250 bordé par le caniveau 1233 et son remblai d'installation 1278 © J. Cavanillas-Inrap, 17.07.2014-1074
- Fig. 75** Sol 1125 coupé à l'est par le creusement 1142 de l'état 7 et à l'ouest par le fossé 1022 de l'état 8 © T. Robin-Inrap, 01.07.2014-526
- Fig. 76** Négatif du segment de caniveau 1190 à la hauteur de la coupe 36 (vue depuis le sud-ouest) et détruit en partie par le fossé 1083 de l'état 8. Les pierres dressées soulignent son bord oriental. En retrait l'empierrement 1146 plus récent © R. Ferrette-Inrap, 04.07.2014-703
- Fig. 77** Vestiges du blocage 1248 du segment de caniveau 1249 longé à l'est par le solin 1250, l'ensemble étant détruit par le fossé 1022 de l'état 8 © P. Cocherel-Inrap, 09.07.2014-878
- Fig. 78** Négatif de la sablière 1208 coupant le sol 1210. A droite, la limite 1091=1095 contemporaine du sol 1210 © P. Cocherel-Inrap, 08.07.2014-812
- Fig. 79** Coupes 27, 28, 3 et 36 – Dépôts et aménagements des états 6 à 8 en rive est du cardo © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 80** Plan des vestiges de la phase 1 retrouvés à l'emplacement du cardo C3 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 81** Plan des vestiges de la phase 2-état 1 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 82** Plan des vestiges de la phase 2-état 2 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 83** Plan des vestiges de la phase 2-état 3 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 84** Plan des vestiges de la phase 2-état 4 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 85** Plan des vestiges de la phase 3-état 1 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 86** Plan des vestiges de la phase 3-état 2 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 87** Plan des vestiges de la phase 4 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 88** Plan des vestiges de la phase 5 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 89** Plan des vestiges de la phase 6 © A. Desfonds-Inrap

- Fig. 90** Plan des vestiges de la phase 7 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 91** Plan des vestiges de la phase 8 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 92** Plan des vestiges de la phase 9 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 93** Plan des vestiges de la phase 10 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 94** Vestiges des états 1 et 2 retrouvés au sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 95** Le vase de « type Besançon » contenu dans la fosse 1548 en cours de fouille et écrié lors de sa découverte © A. Betton-Inrap, 07.08.2014-1978
- Fig. 96** A - Dépôt en cours de dégagement, on peut voir un fragment d'omoplate de porc qui repose à plat au milieu du vase © M. Le puil-Texier-Inrap
B - Illustration graphique du vase 1561 © R. Delage-Inrap
- Fig. 97** Coupes 33, 19, 11, 31, 21 et 35- Dépôts et aménagements de l'état 3 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 98** Plan des vestiges de l'état 4 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 99** Coupes 33, 19, 11, 31, 21 et 35- Dépôts et aménagements de l'état 4 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 100** Plan des vestiges de l'état 5 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 101** Coupes 33, 19, 11, 31, 21 et 35- Dépôts et aménagements de l'état 5 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 102** Vestiges du sol 1228 à la hauteur des coupes 21 et 31, le solin à droite du cliché est plus récent © A.-S. Paranthoën-Inrap, 10.07.2008-908
- Fig. 103** A droite du cliché, au pied de la coupe 11, le sol 1356 équivalent à l'US 1228 et coupé par un solin plus récent et par la tranchée 1440. A l'est de celle-ci, le sol 1457 © R. Ferrette-Inrap, 25.07.2008-1477
- Fig. 104** Plan des vestiges de l'état 6 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 105** Coupes 33, 19, 11, 31, 21 et 35- Dépôts et aménagements de l'état 6 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 106** Négatif de l'empreinte 1500 à l'est de la coupe 11. A sa droite, la tranchée 1464 en cours de fouille et le solin 1157 de l'état 8 © R. Ferrette-Inrap, 31.07.1790
- Fig. 107** Plan des vestiges de l'état 7 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 108** Coupes 33, 19, 11, 31, 21 et 35- Dépôts et aménagements de l'état 7 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 109** Négatifs des limites construites 1417 et de son retour 1411 dont la jonction est soulignée par le poteau cornier 1412 © R. Ferrette-Inrap, 25.07.2014-1492
- Fig. 110** Plan des vestiges de l'état 8 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 111** Coupes 33, 19, 11, 31, 21 et 35- Dépôts et aménagements de l'état 8 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 112** Vue de la portion nord du solin 1158 intercepté par le mur 1027 de l'UC 15. A sa droite, on devine la continuité de la tranchée 1440 par l'absence de cailloutis © M.-L. Thierry-Inrap, 05.08.2014-1908
- Fig. 113** Vue depuis l'est de l'aménagement 1272 contenant le développement du sol 1280 © R. Ferrette-Inrap, 17.07.2014-1090
- Fig. 114** Effet de paroi 1397 séparant les 1139 et 1156 © R. Ferrette-Inrap, 23.07.2014-1273
- Fig. 115** Sol 1139 comportant des plages rouges à son sommet. A l'arrière plan le mur 1050 de l'UC 15. A droite le solin 1029 de l'état 9 © Y. Lethos-Duclos-Inrap, 01.07.2014-528
- Fig. 116** Plan des vestiges de l'état 9 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 117** Coupes 33, 19, 11, 31, 21 et 35- Dépôts et aménagements de l'état 9 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 118** Plan des vestiges de l'état 10 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 119** : A - Coupe du radier du mur 1027 depuis l'est. A sa droite, le solin 1040 de la partie nord du quartier © P. Cochere-Inrap, 26.06.2014-449
B - Détail depuis l'est de l'assise maçonnée 1043 à la jonction des murs 1050 et 1027 prolongée au nord par le plot 1042 © P. Cochere-Inrap, 26.06.2014-451
- Fig. 120** Plan des vestiges de l'état 11 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 121** Coupes 33, 19, 11, 31, 21 et 35- Dépôts et aménagements des états 10 et 11 dans la partie sud-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 122** Vignette 2-vue des tranchées 1204 (à gauche) et 1201 qui traversent la plupart des dépôts antérieurs © A.-S. Paranthoën-Inrap, 09.07.2014-830
- Fig. 123** Proposition de corrélation et de phasage entre les coupes 2, 19 et 13 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 124** Plan des vestiges de la phase 5-état 1 dans la partie sud de la fouille © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 125** Plan des vestiges de la phase 5-état 2 dans la partie sud de la fouille © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 126** Détail de la coupe 13 depuis l'ouest. On distingue bien les différentes limites construites et deux saignées verticales correspondant à des planches verticales, l'US 1396 étant la plus à droite. De part et d'autre ces limites se développent des sols ou remblais © S. Le Berre-Inrap, 30.07.2014-1685
- Fig. 127** Plan des vestiges de la phase 6 dans la partie sud de la fouille © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 128** Plan des vestiges de la phase 7-état 1 dans la partie sud de la fouille © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 129** Plan des vestiges de la phase 7-état 2 dans la partie sud de la fouille © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 130** Plan des vestiges de la phase 8 dans la partie sud de la fouille © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 131** Plan des vestiges de la phase 9 dans la partie sud de la fouille © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 132** Plan des vestiges de la phase 10 dans la partie sud de la fouille © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 133** Plan global des vestiges de la phase 1 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 134** Relevé en plan et en coupe des négatifs 1508 et 1509 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 135** Plan des vestiges de la phase 2-état 1 dans la partie nord de la fouille © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 136** A - Coupe 28b, cône d'affaissement du puits 1069 depuis le sud-est © R. Ferrette-Inrap, 05.08.2014 1877
B - Remplissage rayonnant du puits 1069 en cours de terrassement © R. Ferrette-Inrap, 14.08.2014-2130
- Fig. 137** Plan des vestiges de la phase 2-état 2 dans la partie nord de la fouille © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 138** Plan des vestiges de la phase 2-état 3 dans la partie nord-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 139** Plan des vestiges de la phase 2-état 4 dans la partie nord-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 140** Sol 1454 coupé au nord par une limite plus récente et contenu à l'ouest par le négatif 1437. A l'arrière plan le puits 1069 © M.-L. Thierry-Inrap, 29.07.2014-1618
- Fig. 141** Coupes 7, 34, 32, 28b, 3 et 13, dépôts des phases 1 et 2 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 142** Plan des vestiges de la phase 3-état 1 dans la partie nord-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 143** Sablière 1328 contenant le sol 1338 et passant au-dessus du comblement du puits 1069 © F. Maret-Inrap, 22.07.2014-1239
- Fig. 144** Vue depuis l'ouest de l'arrêt du sol 1183 au contact de la limite 1265. A droite, la fondation 1027 © F. Maret-Inrap, 16.07.2014-1045
- Fig. 145** Illustration du sol 1183 à l'angle sud-ouest des coupes 32 et 28b et recouvert par endroits par le dépôt charbonneux 1325. Les solins visibles à gauche et au premier plan sont beaucoup plus récents © P. Cochere-Inrap, 04.07.2014-718
- Fig. 146** Fosse 1526 aménagée dans le sol 1524 qui a chauffé © T. Robin-Inrap, 06.08.2014-1968
- Fig. 147** Coupes 7, 34, 32, 28b, 3 et 13, dépôts et aménagements de la phase 3-états 1 et 2 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 148** Plan des vestiges de la phase 3-état 2 dans la partie nord-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 149** Plan des vestiges de la phase 4 dans la partie nord-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 150** Vue zénithale de la cloison 1344 fouillée et prolongée par le trou de poteau 1365. A l'ouest de celui-ci se devine le négatif 1361 sous forme d'une trace linéaire sombre. Sa terminaison est manifestement détruite par un aménagement plus récent. Les blocs en schiste bleu appartiennent à un bâtiment plus récent au

même titre que le trou de poteau 1143 intégralement fouillé © M.-L. Thierry-Inrap, 23.07.2014-1281

Fig. 151 Proposition de restitution en plan de l'UC 6-état 1 © A. Desfonds-Inrap

Fig. 152 Coupes 7, 34, 32, 28b, 3 et 13, dépôts et aménagements des phases 4 et 5 © A. Desfonds-Inrap

Fig. 153 Plan des vestiges des phases 5 et 6 dans la partie nord-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap

Fig. 154 Plan des vestiges de la phase 7 dans la partie nord-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap

Fig. 155 Vue des solins 1521 et 1522 à droite du cliché. A proximité de la mire le solin 1040 de l'état suivant © M.-L. Thierry-Inrap, 05.08.2014-1919

Fig. 156 Coupes 7, 34, 32, 28b, 3 et 13, dépôts et aménagements de la phase 7 © A. Desfonds-Inrap

Fig. 157 Juxtaposition de limites construites à la hauteur de la vignette 1. De gauche à droite : le mur 1027 de l'UC 15 (phase 9), le solin 1195 de l'UC 11 au-dessus de la limite 1265 de l'UC 3 (phase 3) et le solin 1196 de l'UC 12. A l'arrière plan le plot 1042 qui coupe 1195 et la portion appareillée 1043 de l'UC 15. A droite l'amorce du solin 1095 de l'état 6 © P. Cocherel-Inrap, 07.07.2014-736

Fig. 158 Elargissement du solin 1195 à l'est de son retour 1158 coupé par le mur 1027 de l'UC 15. Au sud de celui-ci, le solin 1158 a été déjà été décapé à la mini-pelle. On devine encore la tranchée 1440 (comblement brun) grâce à l'arrêt des cailloutis ou du dépôt 1160=1174. A droite du cliché, l'amorce du solin 1040 de l'état 6 © R. Ferrette-Inrap, 06.08.2014-1928

Fig. 159 Plan des vestiges de la phase 8 dans la partie nord-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap

Fig. 160 Vue depuis l'est des solins 1040, 1521 et 1522 après le décapage à la mini-pelle. Le premier est manifestement installé en partie au-dessus du comblement 1038. On observe aussi une stratigraphie très condensée © M.-L. Thierry-Inrap, 05.08.2014-1918

Fig. 161 Solin 1091 et trou de poteau 1097 fonctionnant avec le sol 1023=1210 © P. Cocherel-Inrap, 07.07.2014-758

Fig. 162 L'empiérement 1146 et le négatif 1147 depuis l'est. A l'arrière plan le fossé 1082 qui coupe le caniveau 1190 © R. Ferrette-Inrap, 04.07.2014-710

Fig. 163 Solins 1091 et 1040 associés au cailloutis 1099 depuis le sud-est. Le sol semble coupé par une tranchée au premier plan qui pourrait correspondre à la continuité de l'US 1046 © P. Cocherel-Inrap, 30.06.2014-499

Fig. 164 Coupes 7, 34, 32, 28b, 3 et 13, dépôts et aménagements des phases 8, 9/10 et dépôts superficiels © A. Desfonds-Inrap

Fig. 165 Plan des derniers aménagements reconnus dans la partie nord-est du quartier oriental © A. Desfonds-Inrap

Fig. 166 Vue depuis l'est du segment de la tranchée 1046 traversant le remblai 1045 associé à l'UC 14 © G. Herviaux-Inrap, 27.06.2014-471

Fig. 167 Coupe 13 depuis l'ouest. On observe un empilement stratigraphique plus fin au nord des axes 27 et 15 (berme), c'est-à-dire au nord des limites 1298 et 1329 visibles sous la mire © S. Le Berre-Inrap, 28.07.2015-1528

Fig. 168 Plan des occupations de la phase 1 © A. Desfonds-Inrap

Fig. 169 Plan des occupations de la phase 2-état 1 © A. Desfonds-Inrap

Fig. 170 Plan des occupations de la phase 2-état 2 © A. Desfonds-Inrap

Fig. 171 Plan des occupations de la phase 2-état 3 © A. Desfonds-Inrap

Fig. 172 Plan des occupations de la phase 2-état 4 © A. Desfonds-Inrap

Fig. 173 Céramiques des dépôts la phase 2, sigillées et *terra nigra* © R. Delage-Inrap

Fig. 174 Céramiques des dépôts la phase 2, *terra nigra*, Beuvray et communes de mode A © R. Delage-Inrap

Fig. 175 Céramiques des dépôts la phase 2, communes de mode B © R. Delage-Inrap

Fig. 176 Céramiques des dépôts la phase 2, communes de mode B, modelées et amphores © R. Delage-Inrap

Fig. 177 Plan des occupations de la phase 3-état 1 © A. Desfonds-Inrap

Fig. 178 Plan des occupations de la phase 3-état 2 © A. Desfonds-Inrap

Fig. 179 Plan des occupations de la phase 4 © A. Desfonds-Inrap

Fig. 180 Plan des occupations de la phase 5-état 1 © A. Desfonds-Inrap

Fig. 181 Plan des occupations de la phase 5-état 2 © Dao A. Desfonds-Inrap

Fig. 182 Plan des occupations de la phase 6 © A. Desfonds-Inrap

Fig. 183 Plan des occupations de la phase 7-état 1 © A. Desfonds-Inrap

Fig. 184 Plan des occupations de la phase 7-état 2 © A. Desfonds-Inrap

Fig. 185 Analyse statistique des fourchettes chronologiques de la sigillée de la phase 7 (n=39).

Fig. 186 Céramiques des dépôts la phase 7, sigillées, communes de mode A et mi-fine de mode B © R. Delage-Inrap

Fig. 187 Céramiques des dépôts la phase 7, communes de mode B et amphores © R. Delage-Inrap

Fig. 188 Plan des occupations de la phase 8 © A. Desfonds-Inrap

Fig. 189 Analyse statistique des fourchettes chronologiques assignées de la sigillée de la phase 8 (n=43).

Fig. 190 Céramiques des dépôts la phase 8, sigillées et communes de mode B © R. Delage-Inrap

Fig. 191 Céramiques des dépôts la phase 8, communes de mode B © R. Delage-Inrap

Fig. 192 Céramiques des dépôts la phase 8, communes de mode B et amphore © R. Delage-Inrap

Fig. 193 Plan des occupations de la phase 9 © A. Desfonds-Inrap

Fig. 194 Céramiques des dépôts la phase 9, sigillées, mi-fines de mode B et communes de mode A © R. Delage-Inrap

Fig. 195 Céramiques des dépôts la phase 9, communes de mode B et amphores © R. Delage-Inrap

Fig. 196 Plan des occupations de la phase 10 © A. Desfonds-Inrap

Fig. 197 Céramiques des dépôts la phase 10, sigillées, mi-fines de mode B, communes de mode A © R. Delage-Inrap

Fig. 198 Céramiques des dépôts la phase 10, communes de mode A et B © R. Delage-Inrap

Fig. 199 Céramiques des dépôts la phase 10, communes de mode B et amphores © R. Delage-Inrap

Fig. 200 Répartition spatiale des monnaies postérieures à 260 ap. J.-C. © A. Desfonds-Inrap

Fig. 201 Plan des vestiges de la phase 11 © A. Desfonds-Inrap

Fig. 202 Coupes 43, 25 et 41-Dépôts et aménagements de la phase 11 © A. Desfonds-Inrap

Fig. 203 Axes 2 et 12-Vue depuis le nord de la fosse 1032 (phase 11), de l'aménagement 1034 et des négatifs de poteaux 1036 et 1037 entamant les niveaux de voirie © S. Le Berre-Inrap, 25.06.2014-371

Fig. 204 Vue du site depuis le bâtiment du jeu de Paume. On perçoit bien le parcours du creusement 1034 qui coupe le cardo et l'érosion des dernières bandes de roulement. L'ornière 1374 se devine aussi en limite sud des dernières recharges de la rue © R. Ferrette-Inrap, 10.07.2014-900

Fig. 205 Détail depuis le nord du caniveau 1034 et à droite de l'ornière 1507. A gauche, la coupure franche des derniers niveaux de voirie signale l'emplacement de l'ornière 1374 © G. Jouquand-Inrap, 04.08.2014-1851

Fig. 206 Plan des vestiges de la phase 12 © A. Desfonds-Inrap

Fig. 207 Illustration du mobilier découvert au sommet de la fosse 1629 © F. Labaune-Jean-Inrap

Fig. 208 Coupe 41 depuis le nord montrant le fantôme du mur 1006. A l'arrière plan, le mur de l'état chapelle. Le caniveau 1134, au pied de la coupe, n'est pas encore fouillé © G. Jouquand-Inrap, 06.08.2014-1948

Fig. 209 Coupes 1, 41 et 26-Dépôts et aménagements de la phase 12 © A. Desfonds-Inrap

Fig. 210 Vue depuis le nord des négatifs de poteau 1467 (en haut) et 1469 installés dans l'US 1458 © M. Millet-Inrap, 29.07.2014-664

- Fig. 211** Coupe 1-partie sud. On distingue en partie inférieure le niveau de travail 1017 recouvert par le dépôt grisâtre 1016 © J. Cavanillas-Inrap, 25.06.2014-350
- Fig. 212** Coupe 26-Détail depuis le nord-ouest du cordon 1632 assimilé au niveau de travail 1017. La jonction stratigraphique avec le mur 1006 a été brisée lors des premiers nettoyages © M. Millet-Inrap, 29.07.2014-1583
- Fig. 213** Coupe 26-US 1247. Au centre du cliché un lambeau de niveau de circulation percé par une empreinte circulaire © R. Battais-Inrap, 23.07.2014-1306
- Fig. 214** Répartition spatiale des monnaies médiévales et modernes © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 215** Illustration du mobilier de l'US 1008 © F. Labaune-Jean-Inrap
- Fig. 216** Illustration du mobilier de l'US 1333 © F. Labaune-Jean-Inrap

Chapitre 3

- Fig. 217** Plans simplifiés des phases 1 et 2 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 218** Plans simplifiés des phases 3 à 10 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 219** Restitution du profil nord-sud du cardo C3 entre les axes 3 et 2 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 220** Coupes cumulées (phases 3 à 8) du cardo C3 à la hauteur des axes 3 et 2 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 221** Hypothèse de circulation et de l'évacuation des eaux pluviales des phases 3 à 8 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 222** Restitution du fond du fossé oriental de la phase 10 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 223** Illustration de la situation altimétrique des fossés des phases 3-état 1 et 4 à la hauteur de la coupe 3 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 224** Illustration de la situation altimétrique des dépôts de la phase 2 par rapport à ceux du cardo C3 de la phase 3-état 1 à la hauteur des coupes 3, 28b et 2 © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 225** Illustration de la gestion de la topographie en fonction des périodes © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 226** Illustration de l'existence de limites foncières durant la période antique © A. Desfonds-Inrap
- Fig. 227** Comparaison des plans des UC 11 et 12 du 10-12, rue Saint-Louis avec le bâtiment 1-état 3 du site du 40, rue de l'Arguenon à Corseul © A. Desfonds, R. Ferrette-Inrap
- Fig. 228** Proposition des unités de mesure utilisées lors de la création des UC 11 et 12 © A. Desfonds, R. Ferrette-Inrap
- Fig. 229** Les vestiges principaux des phases 10 et 11 : proposition de corrélation avec les résultats des diagnostics proches © A. Desfonds, R. Ferrette-Inrap

III Annexes

- Fig. 230** Céramiques de l'US 1008 © F. Labaune-Jean-Inrap
- Fig. 231** Céramiques de l'US 1333 © F. Labaune-Jean-Inrap
- Fig. 232** Céramiques de l'US 1629 © F. Labaune-Jean-Inrap
- Fig. 233** Fibules retrouvées au 10-12 rue Saint-Louis © R. Delage-Inrap
- Fig. 234** Verres du 10-12 de la rue Saint-Louis © Laure Simon-Inrap
- Fig. 235** Meule rotative du de l'US 1165 © V. Brisotto-Inrap
- Fig. 236** Aiguiseur © V. Brisotto-Inrap

Liste des tableaux

Chapitre 2

- Tab. 1** Récapitulatif des principaux aménagements distingués sous la chaussée et sur ses rives est et ouest (phase 2).
- Tab. 2** Récapitulatif des principaux aménagements distingués lors de la présentation du *cardo* et des ses rives est et ouest. En couleur, les premiers éléments de correspondance stratigraphique.
- Tab. 3** Récapitulatif des principaux aspects des 11 états distingués dans la partie sud du quartier oriental.
- Tab. 4** Proposition de phasage et de chronologie entre le *cardo*, la rive ouest, et les occupations de la partie sud-est du quartier.
- Tab. 5** Quantifications des mobiliers du site du 10-12 rue Saint-Louis par phases.
- Tab. 6** Contextes archéologiques liés à la phase 1.
- Tab. 7** Catégories céramiques de la phase 1.
- Tab. 8** Contextes archéologiques liés à la phase 2.
- Tab. 9** Catégories céramiques de la phase 2.
- Tab. 10** Origine de la céramique sigillée de la phase 2.
- Tab. 11** Répertoire typologique de la céramique sigillée de la phase 2.
- Tab. 12** Répertoire typologique de la céramique fine de mode B (*terra nigra*) de la phase 2.
- Tab. 13** Sous-catégories techniques de la céramique commune de mode A de la phase 2.
- Tab. 14** Répertoire morphologique de la céramique commune de mode A de la phase 2.
- Tab. 15** Répertoire typologique de la céramique commune de mode A de la phase 2.
- Tab. 16** Répertoire morphologique de la céramique commune de mode B de la phase 2.
- Tab. 17** Origine des amphores de la phase 2.
- Tab. 18** Contextes archéologiques liés de la phase 3.
- Tab. 19** Catégories céramiques de la phase 3.
- Tab. 20** Répertoire typologique de céramique fine de mode B (*terra nigra*) de la phase 3.
- Tab. 21** Origine des amphores de la phase 3.
- Tab. 22** Contextes archéologiques liés à la phase 4.
- Tab. 23** Catégories céramiques de la phase 4.
- Tab. 24** Contextes archéologiques liés à la phase 5.
- Tab. 25** Catégories céramiques de la phase 5.
- Tab. 26** Répertoire typologique de la céramique sigillée de la phase 5.
- Tab. 27** Répertoire typologique de la céramique fine de mode B (*terra nigra*) de la phase 5.
- Tab. 28** Répertoire morphologique de la céramique commune de mode A de la phase 5.
- Tab. 29** Répertoire typologique de la céramique commune de mode A de la phase 5.
- Tab. 30** Origine des amphores de la phase 5.
- Tab. 31** Contextes archéologiques liés à la phase 6.
- Tab. 32** Contextes archéologiques de la phase 7.
- Tab. 33** Catégories céramiques de la phase 7.
- Tab. 34** Origine de la céramique sigillée de la phase 7.

-
- Tab. 35** Répertoire typologique de la céramique sigillée de la phase 7.
Tab. 36 Répertoire morphologique de la céramique commune de mode A de la phase 7.
Tab. 37 Répertoire typologique de la céramique commune de mode A de la phase 7.
Tab. 38 Répertoire morphologique de la céramique commune de mode B de la phase 7.
Tab. 39 Origine des amphores de la phase 7.
Tab. 40 Contextes archéologiques liés à la phase 8.
Tab. 41 Catégories céramiques de la phase 8.
Tab. 42 Origine de la céramique sigillée de la phase 8
Tab. 43 Répertoire typologique de la céramique sigillée de la phase 8.
Tab. 44 Répertoire morphologique de la céramique commune de mode A de la phase 8.
Tab. 45 Répertoire typologique de la commune de mode A de la phase 8.
Tab. 46 Répertoire morphologique de la céramique commune de mode B de la phase 8.
Tab. 47 Origine des amphores de la phase 8.
Tab. 48 Contextes archéologiques liés à la phase 9.
Tab. 49 Catégories céramiques de la phase 9.
Tab. 50 Origine de la céramique sigillée de la phase 9.
Tab. 51 Répertoire typologique de la céramique sigillée de la phase 9.
Tab. 52 Répertoire morphologique de la céramique commune de mode A de la phase 9.
Tab. 53 Répertoire typologique de la céramique commune de mode A de la phase 9.
Tab. 54 Répertoire morphologique de la céramique commune de mode B de la phase 9.
Tab. 55 Origine des amphores de la phase 9.
Tab. 56 Contextes archéologiques de la phase 10.
Tab. 57 Catégories céramiques de la phase 10.
Tab. 58 Origine des céramiques sigillées de la phase 10.
Tab. 59 Répertoire morphologique de la céramique commune de mode A de la phase 10.
Tab. 60 Répertoire typologique des céramiques communes de mode A de la phase 10.
Tab. 61 Répertoire morphologique des céramiques communes de mode B de la phase 10.
Tab. 62 Origine des amphores de la phase 10.
Tab. 63 Estimation de la largeur de la bande de roulement du *cardo* C3 en fonction des périodes

Annexe 7

Inventaire des Unités Stratigraphiques

US	Nature	Sous	Sur	Equivalence	Remarques
1000	Décapage				Enlèvement des stériles à la pelle mécanique
1001	Mur	décapage	1002, Jeu de Paume		Mur XIX ^e en appui contre le bâtiment du Jeu de Paume
1002	Tranchée de fondation	1001	1003		
1003	Remblai	1009	1004		Remblai moderne
1004	Remblai	1003	1005	1020	Remblai moderne
1005	Tranchée de récupération	1004, 1020	1006, 1407, 1550		Récupération mur 1006
1006	Mur	1005	1007	1012	Mur de clôture moderne
1007	Tranchée de fondation	1006	1018, 1019	1013	Tranchée de fondation du mur 1006
1008	Remblai	1000	1014, 1346		Remblai moderne
1009	Remblai	1008	??		Remblai moderne, relation stratigraphique incertaine
1010	Annulée				
1011	Annulée				
1012	Mur			1006	Mur de clôture moderne
1013	Tranchée de fondation	1012	1018, 1019	1007	Tranchée de fondation du mur 1012
1014	Remblai	1008	1015		Remblai moderne
1015	Remblai	1014	1016, 1019		Niveau de travail du mur 1006=1012
1016	Occupation	1015	1017		Utilisation du sol 1017
1017	Sol	1016	1018		Sol de travail ?
1018	Remblai	1017	1556, 1134, 1573	1019, 1458	Remblai moderne
1019	Remblai	1007, 1015	AF	1018, 1458	Remblai moderne
1020	Remblai	?	1005	1004	Remblai moderne, relation stratigraphique incertaine
1021	Remblai fossé	1000	1025, 1427		Comblement final d fossé 1022
1022	Fossé	1026, 1427	1023, 1233, 1288, 1428	1083, 1131	Dernier état du fossé bordier est du <i>cardo</i> . Coupe la plupart des US antiques sur son passage
1023	Sol	1209, 1022, 1086	1061, 1124, 1125	1210	Sol le long du <i>cardo</i>
1024	Remblai	1000	1053, 1054, 1055, 1057, 1058, 1216		Remblai terreux comblant ornières 1053, 1216 et TP 1054, 1055 et recouvrant les US 1057 et 1058
1025	Remblai	1021	1026		Comblement intermédiaire du fossé 1022
1026	Remblai	1025	1022		Comblement inférieur du caniveau 1222
1027	Mur	1000	1028		Mur de l'UC 15
1028	Tranchée de fondation	1027	1030, 1129		Tranchée de fondation du mur 1027
1029	Solin	1000, 1204, 1492	1072, 1119		Solin de l'UC 13
1030	Remblai	1118	1072, 1119, 1157, 1159, 1162	1120	Remblai d'installation de l'UC 13
1031	Remblai	1000	1032		Comblement de la fosse moderne 1032
1032	Fosse	1031	1034		Fosse moderne

US	Nature	Sous	Sur	Equivalence	Remarques
1033	Remblai	1556	1034	1339, 1563	Comblement du caniveau moderne 1034
1034	Caniveau	1033, 1339, 1563	1134, 1106, 1037	1563	Caniveau moderne
1035	Remblai	1000	1036		Comblement du TP 1036
1036	Trou de poteau	1035	1134		Médiéval/moderne
1037	Trou de poteau	1034	1134		Médiéval/moderne
1038	Remblai	1000, 1040	1029		Comblement de la tranchée 1039
1039	Tranchée	1038	1195		Démontage du solin 1195 de l'UC 11 ?
1040	Solin	1098	1196, 1038		Solin de l'UC 14
1041	Tranchée de fondation	1042	1195		Tranchée de fondation de 1042
1042	Radier de fondation	1043	1041		Mur de l'UC 15
1043	Fondation appareillée	1000	1050		Mur de l'UC 15
1044	Remblai	1000	1044, 1047		Interface entre décapage et les derniers dépôts antiques
1045	Remblai	1044	1303, 1317, 1319, 1443		Remblai d'installation de l'UC 14
1046	Tranchée	1047	1045	1150	Limite de l'UC 17
1047	Remblai	1044	1046		Comblement de la tranchée 1046
1048	Remblai	1000	1049		
1049	Remblai	1048	1051, 1067		
1050	Mur	1000, 1201	1492	1042	Mur de l'UC 15
1051	Niveau de circulation	1049	1066		Niveau de circulation de l'UC 10
1052	Recharge	1000, 1056	1076, 1085		Recharge tardive du <i>cardo</i>
1053	Fosse	1024	1058		Fosse coupant les derniers niveaux de circulation du <i>cardo</i>
1054	Trou de poteau	1024	1057		TP coupant les derniers niveaux de circulation du <i>cardo</i>
1055	Trou de poteau	1024	1057		TP coupant les derniers niveaux de circulation du <i>cardo</i>
1056	Ornière	1059	1052, 1057		Ornière tardive du <i>cardo</i>
1057	Niveau de circulation	1084	1081	1058, 1085	Dernier niveau de circulation du <i>cardo</i>
1058	Niveau de circulation	1056	1081	1057, 1085	Dernier niveau de circulation du <i>cardo</i>
1059	Remblai	1000	1056		Comblement de l'ornière 1056
1060	Niveau de circulation	1062	1287	1438	Sol antérieur au <i>cardo</i>
1061	Remblai	1288			US mal comprise, relations stratigraphiques incertaines et douteuses
1062	Radier	1222	1060	1261, 1264	Fondation du <i>cardo</i>
1063	Passe mécanique	1000	1082, 1146		Nettoyage après décapage
1064	Niveau de circulation	1018	1134		Niveau de circulation du <i>cardo</i> , recharge de 1134
1065	Tranchée de récupération	1020	1407	1005	
1066	Niveau de circulation	1051	1068		Sol de l'UC 10
1067	Solin	1049	1207		Solin de l'UC 10
1068	Niveau de circulation	1066	1075		Remblai d'installation de l'UC 10
1069	Puits	1628	AF		
1070	Remblai	1044	1071		Comblement sommital du puits 1069

US	Nature	Sous	Sur	Equivalence	Remarques
1071	Remblai	1070	1077		Comblement du puits 1069
1072	Remblai	1030	1227, 1119, 1163, 1227		Remblai d'installation de l'UC 11 ?
1073	Niveau de circulation	1068	1075		Niveau de circulation du trottoir est du <i>cardo</i>
1074	Remblai	1123	1170		
1075	Niveau de circulation	1068	1223		Sol de l'UC 8
1076	Recharge	1052	1084		Recharge sur ornière 1084 du <i>cardo</i>
1077	Remblai	1071	1078		Comblement du puits 1069
1078	Remblai	1077	1079		Comblement du puits 1069
1079	Remblai	1078	1080		Comblement du puits 1069
1080	Remblai	1070	1628		Comblement du puits 1069
1081	Radier	1057, 1058	1092		Radier de fondation dernier état du <i>cardo</i>
1082	Remblai	1063	1083		Comblement du fossé 1083 (dernier état) du <i>cardo</i>
1083	Fossé	1082	1189, 1146, 1147	1022	Fossé oriental (dernier état) du <i>cardo</i>
1084	Ornière	1076	1057, 1085		Ornière du <i>cardo</i>
1085	Recharge	1052, 1084	1089		Recharge du <i>cardo</i>
1086	Nettoyage	1000	1023, 1091, 1135, 1136		
1087	Annulé				Aménagement situé en partie sous le talus est et non compris
1088	Ornière	1084	1081, 1089		Ornière du <i>cardo</i>
1089	Recharge	1085, 1088	1103		Recharge du <i>cardo</i>
1090	Niveau de circulation	1101, 1102, 1103, 1104, 1197, 1198	1200		Niveau de circulation du <i>cardo</i>
1091	Solin	1086	1137		Solin de l'UC 14
1092	Occupation	1081	1101, 1102, 1103, 1104		Niveau d'occupation du <i>cardo</i>
1093	Annulé				
1094	Annulé				
1095	Solin	1094	1275, 1516	1091	Solin de l'UC 14
1096	Remblai	1094	1097		Comblement du TP 1097
1097	Trou de poteau	1096	1100		TP de l'UC 14
1098	Remblai	1000	1099		Remblai d'abandon de l'UC 14
1099	Niveau de circulation	1098	1100		Sol de l'UC 14
1100	Sol	1099	1182		Sol de l'UC 12
1101	Recharge	1092	1090	1102, 1103	Recharge du <i>cardo</i>
1102	Recharge	1092	1090	1101, 1103	Recharge du <i>cardo</i>
1103	Recharge	1092, 1104	1090	1101, 1102	Recharge du <i>cardo</i>
1104	Ornière	1092	1103		Ornière du <i>cardo</i>
1105	Annulée				
1106	Fossé	1107	AF	1289	Fossé bordier ouest du <i>cardo</i> , observé dans le sondage du diagnostic
1107	Remblai	1034	1106		Comblement du fossé 1106
1108	Remblai	1018	1111, 1110	1407	Remblai de la fosse 1111
1109	Niveau de circulation	1018	1033		Niveau de circulation moderne
1110	Recharge	1018, 1111	1107		Recharge du <i>cardo</i> observé près du sondage 2 du diagnostic
1111	Fosse ?	1108	1110		Fosse moderne ?
1112	Solin	1000, 1201	113		Radier de l'UC 13
1113	Niveau de circulation	1112	1138		Sol de l'UC 13

US	Nature	Sous	Sur	Equivalence	Remarques
1114	Annulé				
1115	Remblai	1000	1201		Comblement du fossé 1201
1116	Solin	1118	1140		Solin de l'UC 13
1117	Remblai	1000	1140		Poche de démolition, relation stratigraphique douteuse
1118	Remblai	1000	1030, 1116, 1120, 1260		Remblai de démolition de l'UC 13
1119	Niveau de circulation	1072, 1030	1156		Sol de l'UC 11
1120	Remblai	1118	1119, 1139	1030	Remblai d'installation de l'UC 13
1121	Remblai	1000, 1492	1123, 1130	1030	Remblai d'installation de l'UC 13
1122	Annulé				
1123	Niveau de circulation	1121	1181		Sol du solin 1167 de l'UC 11
1124	Recharge	1023	1125		Recharge du trottoir est du <i>cardo</i>
1125	Recharge	1023	1144	1275	Sol de l'UC 12
1126	Remblai	1099	1127		Remblai de la fosse 1127
1127	Fosse	1126	1100		Fosse de l'UC 12
1128	Niveau d'occupation	1123, 1181	1129		Synchrone de l'UC 9
1129	Remblai/Sol	1128	1243	1160, 1174	Synchrone de l'UC 9
1130	Remblai	1121	1167		Couche de démolition du solin 1167 de l'UC 11
1131	Fossé	1132	1130, 1219, 1225	1022, 1083	Dernier état du fossé bordier est du <i>cardo</i>
1132	Remblai	1000	1131	1021, 1025, 1026	Remblai du fossé 1131
1133	Caniveau	1131	1239	1249, 1190	Caniveau est du <i>cardo</i>
1134	Niveau de circulation	1064, 1133, 1506, 1574	1234, 1235	1221	Niveau de circulation du <i>cardo</i>
1135	Remblai	1086	1142		Comblement de la fosse 1142
1136	Remblai	1086	1143		Comblement du TP 1143
1137	Niveau de circulation	1155, 1143, 1144	1214	1145	Sol de l'UC 12
1138	Remblai	1113	1139, 1171, 1411	1030	
1139	Niveau de circulation	1030	1218, 1238, 1388, 1410		Sol de l'UC 10
1140	Occupation	1260	1156		
1141	Sol	1260	1156, 1280		Sol de l'UC 10
1142	Fosse	1135	1023, 1125		Synchrone de l'UC 17 ?
1143	Trou de poteau et comblement	1135	1023, 1125		Synchrone de l'UC 17 ?
1144	Recharge	1125	1155		Sol de l'UC 12
1145	Niveau de circulation	1125	1214	1137	
1146	Empierrement	1063, 1083	1148		Synchrone du caniveau 1147
1147	Caniveau	1152, 1083	1148		Caniveau est-ouest, synchrone de 1146 et 1190
1148	Niveau de circulation	1152, 1146, 1193	1447		Niveau de circulation du trottoir est du <i>cardo</i>
1149	Remblai	1151	1150	1047	Comblement de la tranchée 1150
1150	Creusement	1149	1192	1046	Limite construite de l'UC 17 ?
1151	Passe mécanique	1000	1149	1063	Nettoyage après le décapage
1152	Passe mécanique	1000	1147, 1148, 1153	1063	Nettoyage après le décapage

US	Nature	Sous	Sur	Equivalence	Remarques
1153	Solin	1153	AF		Solin de l'UC 14 ?
1154	Remblai	1214	1177		Remblai de l'UC 12
1155	Fosse	1144	1137, 1145		
1156	Niveau de circulation	1119, 1140, 1141	1280, 1292, 1383, 1413, 1501		Sol de l'UC 10
1157	Solin	1030	1465		Solin de l'UC 11
1158	Solin	1030	1160, 1459	1172	Solin de l'UC 11
1159	Remblai	1030, 1464	1160	1174, 1227	
1160	Remblai/sol	1159, 1160, 1161	1356, 1456	1129, 1174	Remblai/sol de l'UC 9
1161	Fosse	1162	1160, 1174		
1162	Remblai	1030	1161		Comblement de la fosse 1161
1163	Niveau sol de cour/jardin	1072	1323, 1459		Sol de l'UC 11
1164	Annulé				
1165	Annulé				
1166	Limite	1000	-		Limite mal comprise de l'UC 11
1167	Solin	1130	1170		Solin de l'UC 11
1168	Remblai	1194	1203		
1169	Paroi/creusement	1168, 1203,	1269		
1170	Creusement	1167, 1074	1168		Tranchée d'installation du solin 1167
1171	Remblai	-	-	1156	Voir 1156
1172	Solin	-	-	1158	Voir 1158
1173	Remblai	1114	1174		
1174	Remblai/sol	1030, 1161	1227, 1243, 1228	1129, 1160	Remblai/sol de l'UC 9
1175	Nettoyage voie	1000	Derniers niveaux de voie		
1176	Paroi	1042, 1489	1329		Paroi en terre de l'UC 11
1177	Niveau de circulation	1154	1364, 1365		Niveau de circulation de l'UC 6
1178	Annulé				
1179	Annulé				
1180	Annulée				
1181	Niveau de circulation	1123	1128, 1193		Sol de l'UC 11
1182	Remblai	1100	1184, 1185, 1538		Remblai d'installation de l'UC 12
1183	Niveau de circulation	1265, 1325, 1525, 1537	1401		Sol de l'UC 3
1184	Foyer	1182	1185		Foyer de l'UC 6
1185	Niveau de circulation	1184, 1196	1186, 1325, 1328		Sol de l'UC 6
1186	Foyer	1185	1183		Foyer de l'UC 3
1187	Occupation	1185	1183		Utilisation du foyer 1186
1188	Niveau de trottoir	1123	1181		Recharge de 1181 ? Limitée en surface
1189	Remblai	1083	1190		Comblement du caniveau 1190
1190	Caniveau	1189	AF		Caniveau est du <i>cardo</i> , synchrone de 1146 et du caniveau 1147
1191	Niveau de circulation	1000, 1056	AF	1057	Niveau tardif du <i>cardo</i> , non fouillé
1192	Niveau de circulation	1150	AF	1304	Observé au fond du creusement 1150

US	Nature	Sous	Sur	Equivalence	Remarques
1193	Remblai ?	1181	1194		
1194	Remblai	1193	1168		
1195	Solin	1039	1185		Solin de l'UC 11
1196	Solin	1040	1182, 1259		Solin de l'UC 12
1197	Ornière	1092	1090		Ornière du <i>cardo</i>
1198	Ornière	1092	1090		Ornière du <i>cardo</i>
1199	Remblai	1000	1081, 1211		US mal comprise, erreur probable d'enregistrement du mobilier
1200	Niveau de circulation	1090	1221		Niveau de circulation du <i>cardo</i>
1201	Fossé	1115	1050		Fossé tardif ?
1202	Annulé				
1203	Remblai	1168	1398b, 1279		
1204	Fossé	1205	1029		Fossé tardif ?
1205	Remblai	1000	1204		Comblement du fossé 1204
1206	Radier	1067	1207		Hérissou du solin 1067
1207	Solin	1206	1236, 1575		Solin de l'UC 8
1208	Sablière	1000	1210		Sablière de l'UC 17
1209	Niveau de circulation	1000	1210		Niveau de circulation de l'UC 17
1210	Niveau de circulation	1209, 1208	1275	1023	Niveau de circulation de l'UC 14
1211	Niveau de circulation	1199	1212		Niveau de circulation du trottoir ouest du <i>cardo</i>
1212	Niveau de circulation	1211	1232		Niveau de circulation du trottoir ouest du <i>cardo</i>
1213	Remblai	1200	1230, 1231		US mal comprise, regroupe sans doute plusieurs événements
1214	Remblai	1137, 1145	1154		Remblai de l'UC 12
1215	Annulée				
1216	Annulée				
1217	Sablière	1218	1292		Sablière de l'UC 10
1218	Remblai	1139	1217		Comblement de la sablière 1217
1219	Remblai	1131	1133, 1220		Comblement du caniveau 1133
1220	Blocage	1219	1133, 1239		Blocage du caniveau 1133
1221	Niveau de circulation	1200	1229		Niveau de circulation du <i>cardo</i>
1222	Caniveau	1026	1062		Caniveau est du <i>cardo</i>
1223	Remblai	1075	1236		Remblai d'installation de l'UC 8
1224	Remblai	1131	1225		
1225	Conduite	1224	1251, 1267		Conduite de l'UC 8
1226	Remblai	1132	1233		Comblement du caniveau oriental 1233
1227	Remblai	1072, 1464	1174	1159	
1228	Niveau de circulation	1174, 1227, 1243	1314		Sol de l'UC 5
1229	Niveau de circulation	1221	1244	1235	Niveau de circulation du <i>cardo</i> , synchrone de 1222
1230	Solin	1213	1290		Solin de l'UC 7
1231	Remblai	1213	1290		
1232	Remblai	1212	1262, 1263		
1233	Caniveau	1226	1134		Caniveau est du <i>cardo</i> , synchrone de l'UC 15
1234	Niveau de circulation	1134	1235		Recharge du niveau de voirie 1235 du <i>cardo</i>
1235	Niveau de circulation	1134, 1234	1247, 1246		Niveau de circulation du <i>cardo</i>
1236	Remblai	1223, 1298	1367, 1611		
1237	Annulée				
1238	Occupation	1139	1254		Occupation du sol 1254
1239	Radier	1133	1491	1264	Radier du <i>cardo</i>
1240	Annulée				

US	Nature	Sous	Sur	Equivalence	Remarques
1241	Niveau de circulation	-	-	1229	Voir 1229. Niveau de circulation du <i>cardo</i>
1242	Remblai	1245	1261	1256	Remblai d'installation du <i>cardo</i>
1243	Remblai	1129, 1174	1228		Remblai de l'UC 9
1244	Niveau de circulation	1229	1245		Niveau de circulation du <i>cardo</i>
1245	Niveau de circulation	1244	1242		Niveau de circulation du <i>cardo</i>
1246	Niveau de circulation	1235, 1247	1251		Niveau de circulation du <i>cardo</i>
1247	Ornière	1235	1246		Ornière douteuse
1248	Radier	1249	1428	1239	Calage/bordure du caniveau 1249
1249	Caniveau	1428	1352, 1353	1133	Caniveau est du <i>cardo</i>
1250	Solin	1022	1282	1288	Solin de l'UC 12
1251	Niveau de circulation	1246, 1224	1256		Niveau de circulation du <i>cardo</i>
1252	Annulé				
1253	Annulé				
1254	Niveau de circulation	1238	1266		Sol de l'UC 10
1255	Niveau de circulation	1413	1292, 1324	1243, 1257, 1324	Sol de l'UC 10
1256	Remblai	1251	1258	1242	Remblai d'installation du <i>cardo</i>
1257	Niveau de circulation	1171	1292		Recharge de 1292 ?, US mal comprise
1258	Radier	1256	1264		Radier en schiste bleu du <i>cardo</i>
1259	Remblai	1196	??		Probable TP mal compris, relations stratigraphiques incertaines
1260	Niveau de circulation	1118	1141		Sol extérieur de l'UC 13
1261	Radier	1242	1287	1264	Radier en schiste bleu du <i>cardo</i>
1262	Niveau de circulation	1232, 1289	1285		Piétinement
1263	Remblai	1290	1289		Comblement du fossé 1289
1264	Radier	1258, 1256	1271, 1594, 1596, 1598, 1606, 1607, 1608		Radier en schiste bleu du <i>cardo</i>
1265	Limite et comblement	1195	1401		Limite construite de l'UC 3
1266	Niveau de circulation	1254	1277		Remblai d'installation de l'UC 10
1267	Remblai	1225	1268		
1268	Conduite ?	1267	1355		Conduite de l'UC 4 ?
1269	Annulé				
1270	Annulé				
1271	Paléosol	1264, 1618, 1613	Terrasse alluviale		
1272	Effet de paroi	1030	1383		Solin de l'UC 11
1273	Remblai	1274	1260, 1280		Poche de remblai démolition liée à l'installation de l'UC 13
1274	Niveau de circulation	1000	1273		Sol de l'UC 13
1275	Niveau de circulation	1210	1276		Sol de l'UC 12
1276	Niveau de circulation	1275	1278		Sol de l'UC 12
1277	Occupation	1266	1284		Occupation du sol 1284
1278	Niveau de circulation	1276, 1516	1282		Remblai d'installation de l'UC 12

US	Nature	Sous	Sur	Equivalence	Remarques
1279	Remblai	1203	1297		
1280	Niveau de circulation	1141, 1273	1156		Sol de l'UC10
1281	Annulé				
1282	Occupation	1278	1283, 1306, 1334		Us mal comprise, relations stratigraphiques incertaines
1283	Niveau de circulation	1282	1308		Sol de l'UC 6
1284	Niveau de circulation	1277	1340, 1341		Sol de l'UC 8
1285	Remblai	1262	1286		Us non fouillée
1286	Remblai	1285	AF		US non fouillé
1287	Occupation	1261, 1060, 1438	1451		US antérieure au radier du <i>cardo</i>
1288	Solin	1022	1061	1250	Solin de l'UC 12
1289	Fossé	1263	1262		Fossé ouest du <i>cardo</i>
1290	Remblai	1230, 1231	1289b, 1262		Comblement deuxième état fossé bordier ouest du <i>cardo</i>
1291	Remblai	1417	1583, 1438		Comblement fossé bordier est du <i>cardo</i> , US mal comprise
1292	Niveau de circulation	1255	1284, 1457	1324	Sol de l'UC 8
1293	Remblai	1045	1301, 1319, 1431		Remblai d'installation de l'UC 13
1294	TP	1295	Non précisé		TP douteux
1295	Remblai	1294	Non précisé		
1296	Sablière	1297	1299	1575	Sablière de l'UC 4
1297	Limite	1279	1299		Limite construite de l'UC 9
1298	Niveau de circulation	1243	1236		
1299	Comblement	1297	1300		
1300	Paroi	1299	1330, 1355, 1394		Limite construite de l'UC 5
1301	Remblai	1303, 1317	1373, 1313		Remblai de l'UC 6
1302	Solin	1090	1313, 1364		Solin de l'UC 12
1303	Solin	1045	1345, 1301	1521	Solin de l'UC 12
1304	Niveau de circulation	1319	1446		Sol de l'UC 6
1305	Annulée				
1306	Trou de poteau	1282	1321		TP de l'UC 6, US mal comprise
1307	Fossé	1282, 1363, 1429	1283, 1334, 1417	1331	Deuxième état du fossé est du <i>cardo</i>
1308	Niveau de circulation	1283	1308		Sol de l'UC 6
1309	Limite	1308	1311, 1312		Sablière (?) de l'UC 6
1310	Niveau de circulation	1308, 1487	1311, 1312		Sol de l'UC 6
1311	Niveau de circulation	1310, 1484	1312		recharge du sol 1312
1312	Niveau de circulation	1310, 1311	1338		Sol de l'UC 3
1313	Niveau de circulation	1301	1463		Sol de l'UC 6
1314	Remblai	1228	1315, 1436, 1341		Remblai d'installation du sol 1228
1315	Remblai	1314, 1435	AF		
1316	Annulée				
1317	Niveau de circulation	1045	1301		Sol de l'UC 12

US	Nature	Sous	Sur	Equivalence	Remarques
1318	Annulée				
1319	Remblai/sol	1293	1304		Remblai/sol de l'UC 12
1320	Remblai	1282, 1429	1321		Comblement du caniveau 1321
1321	Caniveau	1320	1326		Caniveau est du <i>cardo</i>
1322	Sol	1163	1324	1323	Sol de cour de l'UC 9
1323	Sol	1163	1324	1322	Sol de cour de l'UC 9
1324	Niveau de circulation	1255, 1322, 1323, 1383	1456, 1457		
1325	Occupation	1185	1183		Occupation de l'UC 6
1326	Occupation	1312	1338		Occupation de l'UC 3
1327	Niveau de circulation	1326, 1335	1371	1338	Sol de l'UC 3
1328	Sablière	1185	1327		Sablière de l'UC 3
1329	Paroi	1176	1396		Paroi de l'UC 11
1330	Remblai	1300	1331	1355	Comblement du deuxième état du fossé est du <i>cardo</i>
1331	Fossé	1330, 1355	1369		Deuxième état du fossé est du <i>cardo</i>
1332	Remblai	1008	1333		Remblai moderne
1333	Niveau de travail	1332	1348, 1346		Lié à la construction de 1350
1334	Remblai	1282, 1307	1337		Comblement du premier état du fossé est du <i>cardo</i> ?
1335	Annulé				
1336	Annulé				
1337	Remblai	1334	1354		Comblement premier état fossé est du <i>cardo</i> ?
1338	Niveau de circulation	1312	1357, 1358		Sol de l'UC 3
1339	Remblai	1000	1034	1033	Comblement du caniveau médiéval 1034
1340	Niveau de circulation	1284	1460, 1462, 1496	1341	Synchrone de la sablière 1435 UC 4
1341	Niveau de circulation	1284, 1314	1460, 1462	1340	Sol de l'UC 4
1342	Annulé				
1343	Sablière	1344	1449		Sablière de l'UC 6
1344	Annulé				
1345	Annulé				
1346	Remblai	1333	1347		Remblai moderne antérieur à 1350
1347	Niveau de circulation	1346, 1348	1389, 1390		Remblai moderne antérieur à 1350
1348	Remblai	1333, 1351	1347		Remblai moderne
1349	Mur gouttereau	1348	1392	16 (bâti)	Mur antérieur à 1350
1350	Mur	1350	1351	18 (bâti)	Pignon du jeu de paume
1351	Tranchée de fondation	1350	1348		Tranchée de fondation de 1350
1352	Radier	1249	1353		Radier en schiste bleu du <i>cardo</i>
1353	Occupation	1352, 1249	1354		
1354	Niveau de circulation	1353, 1321, 1379	1402	1399	
1355	Remblai	1300, 1631	1331	1330	Comblement du deuxième état du fossé est du <i>cardo</i>
1356	Niveau de circulation	1456	1457	1228, 1492, 1457	
1357	Occupation	1338, 1368	1360		Occupation de l'UC 2
1358	Solin	1338	1379		Solin de l'UC 2
1359	Sablière	1360	1378	1482	Sablière de l'UC 1
1360	Remblai	1357, 1338	1379		Remblai de l'UC 2
1361	Sablière	1362	1419		Sablière de l'UC 6
1362	Comblement	1177	1361		
1363	Remblai	1061	1307, 1417		Comblement du deuxième état du fossé du <i>cardo</i> , US mal comprise
1364	Niveau de circulation	1177	1381, 1408		Sol de l'UC 6

US	Nature	Sous	Sur	Equivalence	Remarques
1365	Trou de poteau et comblement	1177	1455		TP de l'UC 6
1366	Remblai	1381	1415, 1405		Remblai de l'UC 3
1367	Remblai	1236, 1368	1400, 1618		
1368	Caniveau	1393, 1331	1367, 1357	1321	
1369	Comblement de 1368	1298	1236		
1370	Occupation	1183	1382	1338	Occupation du sol 1382
1371	Remblai	1327	Non précisé		Remblai d'installation du sol 1327 ?
1372	Aménagement	1301	1313		Aménagement sur sol 1313
1373	Niveau de circulation	1301	1454		Sol de l'UC 3
1374	Ornière	1375	Etats 6 et 7 du <i>cardo</i>		Ornière médiévale coupant la chaussée antique
1375	Comblement	1000	1374		Comblement de 1374
1376	Occupation	1313, 1372	1373		
1377	Annulé				
1378	Sablière	1358	1384	1424	Sablière de l'UC 1
1379	Niveau de circulation	1360	1384, 1354, 1502, 1557, 1559, 1614		
1380	Annulé				
1381	Niveau de circulation	1364	1366		Sol de l'UC 3
1382	Niveau de circulation	1370	1401		Sol de l'UC 2
1383	Occupation	1156, 1272	1324		Occupation du sol 1324
1384	Niveau de circulation	1379	1478		Sol de l'UC 1
1385	Remblai	1368	1386		
1386	Sablière	1385	1402	1378	Sablière de l'UC 1, retour est-ouest
1387	Effet de paroi ?	1368	1402		
1388	Remblai	1139	1412		
1389	Remblais	1390	1452		Remblai moderne
1390	Remblai	1347	1389		Remblai moderne
1391	Niveau de circulation	1379	1402		
1392	Tranchée de fondation	1349	1389		Tranchée de fondation du mur gouttereau 1349
1393	Aménagement	1369, 1236	1368		
1394	Remblai	1300	1583, 1430		Comblement du premier état du fossé du <i>cardo</i>
1395	Trou de poteau	1367	1400		
1396	Paroi	1176	1397		Empreintes de planches verticales
1397	Remblai	1396	1398		
1398	Paroi	1397	1400		Paroi de l'UC 5 et 9
1399	Niveau de circulation	1583, 1239	1422 ?		
1400	Niveau de circulation	1367, 1398	1414		
1401	Remblai	1183	1379		Remblai de l'UC 2
1402	Occupation	1354, 1386	1404		
1403	Empierrement ?	1402	1404		
1404	Niveau de circulation	1402, 1478, 1502, 1558	1505		
1405	Sablière	1366	1423		US mal comprise, limite de l'UC 3
1406	Annulé				
1407	Remblai	1065	1520		Remblai moderne
1408	Sablière	1364	1425		Sablière de l'UC 3

US	Nature	Sous	Sur	Equivalence	Remarques
1409	Annulé				
1410	Remblai	1139	1411		Comblement de la sablière 1411
1411	Sablière	1410	1457		Sablière de l'UC 10
1412	Trou de poteau	1388	1255		TP de l'UC 10
1413	Occupation	1438, 1156	1255		Occupation du sol 1255
1414	Niveau de circulation	1400	1422		
1415	Niveau de circulation	1366	1360		Sol de l'UC 3
1416	Annulé				
1417	Creusement	1307, 1363	1291	1321	US mal comprise , sans doute égale à 1321
1418	Annulé				
1419	Remblai	1361	1421		Comblement de la sablière 1421
1420	Niveau de circulation	1443	1455		Sol de l'UC 3
1421	Sablière	1419	1455		Sablière de l'UC 3
1422	Paléosol	1414	AF	1271	
1423	Remblai	1415	1437		Comblement de la sablière 1437
1424	Remblai	1519	1518		
1425	Remblai	1408	1416		Comblement de la sablière 1426
1426	Sablière	1425	Non renseigné		Sablière de l'UC 3
1427	Remblai	1021	1022		Comblement du fossé 1022
1428	Remblai	1022	1249		Comblement du caniveau oriental 1249 du <i>cardo</i>
1429	Remblai	1022	1307		US mal comprise
1430	Paroi	1583	1491		
1431	Remblai	1293	1432		Comblement de la sablière 1432
1432	Sablière	1431	1443		Sablière de l'UC 6
1433	Annulé				
1434	Remblai	1188	1631	1193	
1435	Sablière	1436	1315		Sablière de l'UC 4
1436	Remblai	1314	1435		
1437	Sablière	1423	1518		Sablière de l'UC 2
1438	Niveau de circulation	1583	1287	1337	
1439	Annulé				
1440	Creusement	1459	1160, 1324	1464	Tranchée de récupération,
1441	Remblai	1389	1452		Remblai moderne de démolition
1442	Remblai	1045	1443		Comblement de la sablière 1443
1443	Sablière	1442	1420, 1474		Sablière de l'UC 3
1444	Annulé				
1445	Annulé				
1446	Niveau de circulation	1304	1472		Sol de l'UC 3
1447	Limite	1448	1486		Limite de l'UC 12 ?
1448	Remblai	1488	1447		Comblement de 1447
1449	Remblai	1343	1450		
1450	Sablière	1449	1454		Sablière de l'UC 3
1451	Niveau de circulation	1287	1504	1592	Niveau de circulation antérieur au <i>cardo</i>
1452	Remblai	1441	1466, 1468		Remblai moderne
1453	Recharge	1446	1455		Recharge ou lambeau de sol
1454	Niveau de circulation	1373, 1463	1471		
1455	Remblai	1360	1473		
1456	Niveau de circulation	1324	1457		
1457	Niveau de circulation	1456, 1324, 1500	1460	1228, 1292	

US	Nature	Sous	Sur	Equivalence	Remarques
1458	Remblai	1452, 1467, 1469	AF		Remblai moderne
1459	Remblai	1163	1440	1465	Comblement de la tranchée 1440
1460	Occupation	1341	1462		
1461	Annulé				
1462	Niveau de circulation	1460	1535		
1463	Niveau de circulation	1313	1454		Sol de l'UC 3
1464	Creusement	1465	1159, 1227	1440	Tranchée de récupération ?
1465	Remblai	1156	1465		Comblement de la tranchée 1464
1466	Remblai	1452	1467		Comblement du TP 1467
1467	Trou de poteau	1466	1458	1469	TP moderne
1468	Remblai	1452	1469		Comblement du TP 1469
1469	Trou de poteau	1468	1458	1467	TP moderne
1470	Remblai	1183	1379	1401	
1471	Remblai	1454	1472		Remblai de l'UC 2
1472	Remblai	1471	1480, 1511		
1473	Niveau de circulation	1455	1476		Sol de l'UC 1
1474	Remblai	1443	1475		
1475	Creusement	1473	1504		Creusement indéterminé
1476	Radier	1473	1481		Radier de l'UC 1
1477	Annulé				
1478	Radier	1384	1404		Radier de l'UC 1
1479	Recharge	1287, 1438	1451		Recharge du sol 1451
1480	Niveau de circulation	1472	1504	1481	
1481	Niveau de circulation	1476, 1482	1504	1480	
1482	Sablière	1518	1481		Sablière de l'UC 1
1483	Annulé				
1484	Trou de poteau	1485	1311		TP de l'UC 6
1485	Remblai	1486	1484		
1486	Remblai	1447, 1490	1487, 1485		
1487	Remblai	1486	1310		
1488	Remblai	1000	1489		Comblement de la fosse 1489
1489	Fosse	1488	1176, 1490		
1490	Paroi	1488	1486		Négatif de planches verticales de l'UC 11
1491	Niveau de circulation	1239, 1430	AF	1399	
1492	Tranchée de fondation	1050	1029		Tranchée de fondation du mur 1050 de l'UC 15
1493	Annulé				
1494	Annulé				
1495	Annulé				
1496	Remblai	1340	1499		
1497	Niveau de circulation	1496	1535		
1498	Annulé				
1499	Remblai	1496	AF		
1500	Sablière	1501	1457		Sablière de l'UC 8
1501	Remblai	1156	1500		
1502	Remblai	1379	1503		Comblement de la sablière 1503 de l'UC 1
1503	Sablière	1502	1404		Sablière de l'UC 1
1504	Niveau de circulation	1480, 1451	1511		
1505	Paléosol	1404	Substrat	1511	

US	Nature	Sous	Sur	Equivalence	Remarques
1506	Ornière	1507	1134		Ornière du chemin médiéval
1507	Remblai	1000	1506		
1508	Trou de poteau	1512	1511		
1509	Trou de poteau	1513	1511		
1510	Occupation	1504	1511		
1511	Paléosol	1504, 1510, 1508, 1508	1517	1505	
1512	Remblai	1504	1508		Comblement du trou de poteau 1508
1513	Remblai	1504	1509		Comblement du trou de poteau 1509
1514	Annulé				
1515	Remblai	1095	1516		
1516	Remblai	1515	1278		
1517	Formation naturelle	1511	AF		Formation naturelle ?
1518	Remblai	1437	1482		Sablère de l'UC 1
1519	Remblai	1366	1424		
1520	Remblai	1407	AF		
1521	Solin	1045	1301	1303	Solin de l'UC 12
1522	Solin	1045	1301, 1532		Solin de l'UC 12
1523	Annulé				
1524	Niveau de circulation	1526	AF		Sol de l'UC 3
1525	Trou de poteau	1528	1183 ?		TP de l'UC 6
1526	Fosse	1529	1524		
1527	Annulé				
1528	Remblai	?	1525		Comblement du TP 1525, ouverture mal perçue
1529	Remblai	?	1526		Comblement de la fosse 1526, ouverture mal perçue
1530	Fosse	1531	-		
1531	Remblai	1040	1530		
1532	Sablère et comblement	1522	-		Sablère de l'UC 3, synchrone de 1343, des TP 1525 et 1533
1533	Trou de poteau	1534	1183 ?		TP de l'UC 6
1534	Remblai	?	1533		Comblement du TP 1533, ouverture mal perçue
1535	Passe mécanique	1462, 1497	1536, 1541, 1543, 1544, 1546, 1548, 1561, 1600, 1602		
1536	Remblai	1535, 1541, 1543, 1545, 1547, 1548, 1561, 1601	1586, 1587, 1589		
1537	Foyer	1539	1183		Foyer de l'UC 3
1538	Remblai	1182	1539		Comblement de la fosse 1539
1539	Fosse	1538	1537		
1540	Remblai	1535	1541		Comblement de la fosse 1541
1541	Fosse	1540	1536, 1604		
1542	Remblai	1535	1543		Comblement de la fosse 1543
1543	Fosse	1542	1536		
1544	Remblai	1535	1545		Comblement du TP 1545
1545	Trou de poteau	1544	1536		
1546	Remblai	1535	1547		Comblement du TP 1547
1547	Trou de poteau	1546	1536		
1548	Céramique	1535	1536		
1549	Annulé				
1550	Remblai	1000, 1005	1553		Remblai moderne
1551	Creusement	1552	1553		Creusement moderne indéterminé
1552	Remblai	1000	1551		Comblement de 1551
1553	Remblai	1550, 1551	1555		Remblai moderne
1554	Annulé				
1555	Remblai	1553	1018		Niveau de travail du mur moderne 1006

US	Nature	Sous	Sur	Equivalence	Remarques
1556	Remblai	1018	1033		Remblai moderne
1557	Remblai	1379	1558		Comblement de la sablière 1558 de l'UC 1
1558	Sablière	1379	1404		Sablière de l'UC 1
1559	Remblai	1379	1560		Comblement du trou de poteau 1560
1560	Trou de poteau	1559	1404 ?		TP de l'UC 1 ?
1561	Céramique	1535	1536		
1562	Remblai	1000	1563, 1565, 1571		Remblai moderne
1563	Remblai	1562	1034	1033	Comblement du caniveau médiéval
1564	Mur	1567	1565, 1571		Mur de l'UC 16
1565	Remblai	1562, 1564	1569		
1566	Passe mécanique	1000	1057		Décapage des états 6 et 7 du <i>cardo</i>
1567	Tranchée de récupération	1568	1564		Tranchée de récupération du mur 1564
1568	Remblai	1034	1567		Comblement de la tranchée de récupération 1567
1569	Niveau de circulation	1565	1570		
1570	Remblai	1569	substrat		Formation naturelle légèrement anthropisée
1571	Remblai	1562, 1564	substrat		
1572	Passe mécanique	1134	1271, 1580		Décapage du <i>cardo</i>
1573	Remblai	1018	1574		Comblement de la fosse 1574
1574	Fosse	1574	1134		
1575	Sablière	1207	1236	1296	
1576	Annulé				
1577	Ornière	1578	1134	1506	Ornière du chemin médiéval
1578	1556	1577			Comblement de l'ornière 1577
1579	Annulé				
1580	Remblai	1572, 1615	1581		Comblement 1581
1581	Palissade ?	1580	1626		Aménagement antérieur au <i>cardo</i>
1582	Remblai	1611	1583		Comblement de 1583
1583	Creusement	1291, 1582	1367		Premier état du fossé bordier du <i>cardo</i>
1584	Non pris				
1586	Non Pris				
1586	Remblai	1536, 1588, 1590, 1599	Substrat		
1587	Remblai	1536	1588		Comblement de 1588
1588	Creusement	1587	1586		Niveau d'apparition incertain
1589	Remblai	1536	1590		Comblement du fossé 1590
1590	Fossé	1589	1586 ?		Fossé est-ouest, niveau d'apparition incertain
1591	Occupation	1287	1592		Utilisation du cailloutis 1592 ?
1592	Niveau de circulation	1591	1612, 1622, 1623, 1624	1451	
1593	Annulé				
1594	Remblai	1264	1595		Comblement de 1595
1595	Creusement	1594	1621		
1596	Creusement	1264	1621		
1597	Annulé				
1598	Remblai	1264	1599		Comblement du TP 1599
1599	Trou de poteau	1598	1586		
1600	Remblai	1535	1601		Comblement de la fosse 1601
1601	Fosse	1600	1536		
1602	Remblai	1535	1603		Comblement de la fosse 1603
1603	Fosse	1602	substrat		
1604	Remblai	1541	1605		Comblement du TP 1605
1605	Trou de poteau	1604	substrat		
1606	Sablière ?	1264	1621		
1607	Trou de poteau	1264	1621		

US	Nature	Sous	Sur	Equivalence	Remarques
1608	Creusement	1264	1621		
1609	Annulé				
1610	Annulé				
1611	Caniveau	1236	1582		
1612	Remblai	1592, 1615, 1627	1613		Comblement du fossé 1613
1613	Fossé	1612	1271		
1614	Remblai	1379	1615		Comblement de la fosse 1615
1615	Fosse	1614	1580, 1612		
1616	Annulé				
1617	Annulé				
1618	Annulé				
1619	Remblai	1379	1620		
1620	Sablière	1620	1404	1503	Sablière de l'UC 1
1621	Remblai	1404, 1595, 1596, 1606, 1607, 1608	1622		Comblement du fossé 1622
1622	Fossé	1621	1505		
1623	Trou de poteau	1592	1624		
1624	Remblai	1592	1625		Comblement de la fosse 1625
1625	Fosse	1624	substrat		
1626	Remblai	1581	1627		Comblement de 1627
1627	Palissade ?	1626	1612		
1628	Passe mécanique	-	-		Fouille mécanique du puits 1069 (fond non atteint)
1629	Fosse et comblement	1000	Etats 6 et 7 du <i>cardo</i>		Fosse moderne
1630	Remblai	1434	1631		Comblement du TP 1631
1631	TP	1630	1355		TP de l'UC 6

Annexe 8 : Inventaire des mobiliers de la parcelle 0234

Céramique des contextes antiques

Réf. archéo.	Identification	NR
US1021	Amphore	6
US1021	Com A	5
US1021	Com B	7
US1021	Mi-fine B	3
US1021	Sigillée	4
US1025	Amphore	15
US1025	Com A	13
US1025	Com B	19
US1025	Mi-fine B	7
US1025	Sigillée	3
US1025	Amphore	1
US1025	Com A	6
US1025	Com B	5
US1025	Mi-fine B	1
US1025	Sigillée	3
US1026	Amphore	9
US1026	Com A	10
US1026	Com B	13
US1026	Fine B	3
US1026	Mi-fine B	7
US1026	Sigillée	6
US1028	Com A	1
US1028	Com B	2
US1028	Sigillée	1
US1030	Amphore	17
US1030	Com A	229
US1030	Com B	86
US1030	Fine B	11
US1030	MET	1
US1030	Mi-fine B	21
US1030	Sigillée	37
US1038	Amphore	13
US1038	Com A	44
US1038	Com B	26
US1038	Fine B	13
US1038	Mi-fine B	3
US1038	Modelée	3
US1038	Sigillée	6
US1040	Sigillée	2
US1044	Amphore	2
US1044	Com A	8
US1044	Com B	17
US1044	Fine B	3
US1044	Mi-fine B	4
US1044	Sigillée	1
US1045	Com A	1
US1045	Com B	4
US1045	Fine B	1
US1045	Sigillée	2
US1045+1317	Amphore	49
US1045+1317	Com A	1
US1045+1317	Com B	13
US1045+1317	Fine B	2
US1045+1317	Sigillée	2
US1047	Amphore	1
US1047	Com A	1
US1047	Com B	4

Réf. archéo.	Identification	NR
US1047	Sigillée	1
US1048	Com A	2
US1048	Sigillée	1
US1049	Amphore	1
US1049	Com A	5
US1049	Com B	4
US1049	Fine B	2
US1049	Sigillée	3
US1061	Amphore	4
US1061	Com A	7
US1061	Com B	11
US1061	Fine B	3
US1063	Amphore	2
US1063	Com A	17
US1063	Com B	35
US1063	Mi-fine B	6
US1063	Sigillée	4
US1068	Com A	3
US1068	Com B	1
US1068	Fine B	1
US1070	Amphore	7
US1070	Com A	7
US1070	Com B	15
US1070	Fine B	1
US1070	Mi-fine B	5
US1070	Sigillée	3
US1071	Amphore	6
US1071	Com A	11
US1071	Com B	15
US1071	MET	1
US1071	Mi-fine B	2
US1071	Sigillée	6
US1072	Amphore	4
US1072	Com A	10
US1072	Com B	7
US1072	Fine B	3
US1072	MET	1
US1072	Mi-fine B	1
US1072	Sigillée	2
US1075	Amphore	3
US1075	Com A	7
US1075	Com B	10
US1075	Fine B	7
US1075	Sigillée	2
US1082	Amphore	9
US1082	Com A	24
US1082	Com B	46
US1082	Mi-fine B	12
US1082	Modelée	3
US1082	Sigillée	7
US1086	Amphore	18
US1086	Com A	35
US1086	Com B	20
US1086	Fine B	1
US1086	Mi-fine B	7
US1086	Sigillée	6
US1091	Com A	3

Réf. archéo.	Identification	NR
US1091	Com B	2
US1091	Fine B	1
US1091	Sigillée	1
US1092	Amphore	1
US1097	Amphore	1
US1097	Com A	2
US1098	Amphore	31
US1098	Com A	24
US1098	Com B	8
US1098	Mi-fine B	8
US1098	Sigillée	7
US1099	Amphore	1
US1099	Com A	3
US1100	Com A	2
US1107	Sigillée	1
US1112	Amphore	4
US1112	Com A	4
US1112	Com B	15
US1112	Sigillée	3
US1115	Amphore	10
US1115	Com A	32
US1115	Com B	21
US1115	Fine B	2
US1115	Mi-fine B	2
US1115	Sigillée	5
US1118	Com A	1
US1118	Com B	4
US1119	Com B	3
US1119	Sigillée	4
US1120	Amphore	4
US1120	Com A	8
US1120	Com B	21
US1120	Fine B	3
US1120	Sigillée	4
US1123	Amphore	6
US1123	Com A	12
US1123	Com B	13
US1123	Mi-fine B	1
US1123	Sigillée	9
US1125	Amphore	1
US1125	Com A	2
US1125	Com B	1
US1125	Sigillée	2
US1132	Amphore	8
US1132	Com A	9
US1132	Com B	12
US1132	Fine B	1
US1132	Mi-fine B	2
US1132	Sigillée	4
US1136	Com B	1
US1138	Com A	7
US1138	Com B	4
US1138	Sigillée	2
US1139	Com B	1
US1139	Fine B	1
US1141	Amphore	1
US1141	Com A	4

Réf. archéo.	Identification	NR
US1141	Com B	8
US1141	Sigillée	1
US1146	Amphore	9
US1146	Com A	7
US1146	Com B	6
US1146	Mi-fine B	2
US1146	Sigillée	2
US1151	Amphore	1
US1151	Com B	2
US1151	Mi-fine B	3
US1151	Sigillée	4
US1152	Com A	7
US1152	Com B	24
US1152	Sigillée	3
US1154	Amphore	4
US1154	Com A	13
US1154	Com B	15
US1154	Fine B	5
US1154	Mi-fine B	3
US1154	Sigillée	7
US1156	Amphore	19
US1156	Com A	89
US1156	Com B	24
US1156	Fine B	19
US1156	Sigillée	9
US1160	Fine B	1
US1162	Sigillée	2
US1163	Amphore	12
US1163	Com A	42
US1163	Com B	44
US1163	Fine B	1
US1163	Mi-fine B	13
US1163	Modelée	2
US1163	PFE	1
US1163	Sigillée	10
US1171/74	Amphore	6
US1171/74	Com B	7
US1171/74	Fine B	4
US1171/74	Sigillée	5
US1173	Com A	2
US1173	Com B	3
US1173	Sigillée	1
US1175	Com	2
US1175	Com A	4
US1175	Com B	6
US1175	Sigillée	2
US1182	Amphore	33
US1182	Com A	7
US1182	Com B	4
US1182	Fine B	3
US1182	Sigillée	1
US1183	Amphore	2
US1183	Com A	13
US1183	Com B	14
US1183	Fine B	3
US1183	Modelée	1
US1183	Sigillée	4
US1184	Amphore	3
US1184	Com A	1
US1184	Com B	2
US1184	Fine B	4
US1184	Mi-fine B	2

Réf. archéo.	Identification	NR
US1186	Com A	4
US1189	Amphore	3
US1189	Com A	11
US1189	Com B	11
US1189	Fine A	1
US1189	Fine B	1
US1189	Fine tardive	1
US1189	Mi-fine B	2
US1189	Sigillée	4
US1199	Amphore	6
US1199	Com A	19
US1199	Com B	9
US1199	Fine B	5
US1199	Sigillée	5
US1199-Nett. v. S	Com A	1
US1199-Nett. v. S	Fine B	3
US1199-Nett. v. S	Sigillée	1
US1200-axe 3/7	Amphore	3
US1205	Amphore	2
US1205	Com A	10
US1205	Com B	11
US1205	Fine B	3
US1205	Sigillée	1
US1206	Com A	2
US1206	Com B	3
US1206	Mi-fine B	1
US1206	Sigillée	6
US1209	Com A	2
US1209	Com B	5
US1209	Mi-fine B	1
US1209	Sigillée	2
US1211	Amphore	2
US1211	Com A	4
US1211	Com B	1
US1211	Fine B	2
US1212	Com A	5
US1212	Com B	2
US1212	Fine B	1
US1212	Sigillée	1
US1213	Amphore	2
US1213	Com A	10
US1213	Com B	5
US1213	Fine B	3
US1213	Sigillée	1
US1213	Amphore	3
US1213	Com A	1
US1213	Com B	6
US1219	Amphore	2
US1219	Com A	1
US1219	Com B	3
US122=1159	Sigillée	2
US1224	Amphore	3
US1224	Com A	4
US1224	Com B	1
US1224	Fine B	2
US1224	MET	1
US1224	Mi-fine B	1
US1224	Sigillée	1
US1227=1159	Com A	1
US1227=1159	Com B	2
US1227=1159	Fine B	1

Réf. archéo.	Identification	NR
US1228	Amphore	2
US1228	Com A	2
US1228	Com B	3
US1228	Amphore	3
US1228	Com A	2
US1228	Com B	4
US1228	Fine B	2
US1228	Sigillée	1
US1232	Amphore	1
US1232	Com A	14
US1232	Com B	3
US1232	Fine B	4
US1232	Sigillée	2
US1236	Amphore	6
US1236	Com A	17
US1236	Com B	19
US1236	Fine B	10
US1236	Sigillée	1
US1239	Com B	3
US1239	Mi-fine B	2
US1243	Amphore	1
US1243	Com A	2
US1243	Com B	2
US1243	Fine B	1
US1245	Com A	1
US1254	Com A	3
US1254	Com B	2
US1254	Fine B	1
US1257	Amphore	7
US1257	Com A	6
US1257	Com B	2
US1257	Fine B	3
US1257	Sigillée	4
US1259	Amphore	3
US1259	Com A	28
US1259	Com B	3
US1259	Fine B	4
US1259	Sigillée	3
US1262	Amphore	2
US1262	Com A	4
US1262	Com B	4
US1262	Fine B	2
US1262	Sigillée	2
US1265	Com B	2
US1265	Fine B	1
US1266	Com B	1
US1266	Fine B	1
US1267	Amphore	1
US1267	Com A	9
US1267	Com B	3
US1267	Fine B	7
US1271	Amphore	3
US1271	Com	5
US1271	Com A	3
US1271	Com B	4
US1271	Fine B	7
US1271	Sigillée	1
US1273	Amphore	3
US1273	Com A	10
US1273	Com B	10
US1273	Mi-fine B	8
US1273	Sigillée	3

Réf. archéo.	Identification	NR
US1276	Amphore	2
US1276	Com A	7
US1276	Com B	1
US1276	Fine B	1
US1276	Sigillée	1
US1277	Amphore	3
US1277	Com A	11
US1277	Com B	10
US1277	Fine B	3
US1277	Mi-fine B	1
US1277	Sigillée	2
US1278	Com B	4
US1278	Fine B	1
US1280	Amphore	1
US1280	Com A	5
US1280	Com B	4
US1280	Fine B	3
US1280	Sigillée	1
US1282	Amphore	16
US1282	Com A	13
US1282	Com B	20
US1282	Fine B	10
US1282	PFE	3
US1282	Sigillée	1
US1284	Amphore	4
US1284	Com A	7
US1284	Com B	10
US1284	Fine B	7
US1284	Sigillée	1
US1285	Amphore	4
US1285	Com A	6
US1285	Com B	3
US1285	Fine B	2
US1285	Sigillée	1
US1287	Amphore	4
US1287	Com A	13
US1287	Com B	21
US1287	Fine B	43
US1287	Modelée	2
US1292	Com A	4
US1292	Com B	2
US1292	Fine B	4
US1292	Sigillée	1
US1293	Amphore	2
US1293	Com A	2
US1293	Com B	2
US1293	Fine B	1
US1295	Com A	3
US1295	Com B	3
US1295	Fine B	2
US1295	Sigillée	1
US1298	Com A	1
US1298	Com B	4
US1298	Sigillée	1
US1299	Amphore	1
US1299	Com A	3
US1302	Com A	1
US1304	Com B	1
US1310	Com A	4
US1310	Com B	7
US1310	Fine B	1
US1310	Sigillée	1

Réf. archéo.	Identification	NR
US1312	Amphore	1
US1312	Com A	5
US1312	Com B	2
US1312	Fine B	1
US1313	Amphore	2
US1313	Com A	1
US1313	Fine B	1
US1314	Amphore	5
US1314	Com A	6
US1314	Com B	9
US1314	Fine A	1
US1314	Fine B	4
US1315	Amphore	2
US1315	Com A	1
US1315	Com B	4
US1315	Fine A	2
US1315	Fine B	6
US1315	Modelée	1
US1315	Sigillée	2
US1317	Amphore	1
US1317	Com A	5
US1317	Com B	2
US1317	Sigillée	2
US1319	Com B	1
US1320	Com A	3
US1320	Fine B	2
US1322	Com A	9
US1322	Com B	1
US1323	Amphore	3
US1323	Com A	7
US1323	Com B	9
US1323	Fine B	6
US1323	Mi-fine B	3
US1324	Sigillée	1
US1326	Amphore ?	1
US1326	Com A	5
US1326	Com B	2
US1334	Com B	1
US1340	Amphore	20
US1340	Com A	4
US1340	Com B	8
US1340	Fine B	5
US1340	Sigillée	1
US1341	Com A	5
US1341	Com B	2
US1341	Fine B	3
US1341	Sigillée	1
US1348	Com A	4
US1348	Com B	3
US1348	Fine B	1
US1348	Mi-fine B	2
US1351	Com	2
US1351	Com B	1
US1353	Com A	3
US1353	Com B	5
US1353	Fine B	1
US1353	Sigillée	3
US1355	Com A	22
US1355	Com B	1
US1357	Amphore	1
US1357	Com A	1
US1357	Fine B	1

Réf. archéo.	Identification	NR
US1360	Amphore	1
US1360	Com A	4
US1360	Com B	12
US1360	Fine B	7
US1360	Sigillée	6
US1363	Com B	3
US1366	Com A	4
US1366	Com B	3
US1366	Modelée	1
US1366	Com A	1
US1366	Com B	1
US1367	Com A	1
US1367	Com B	2
US1369	Fine B	1
US1371	Com A	1
US1371	Com B	3
US1371	Fine B	4
US1372	Amphore	2
US1372	Com A	4
US1372	Com B	3
US1373	Com A	3
US1373	Com B	3
US1379	Amphore	2
US1379	Com A	4
US1379	Com B	6
US1379	Fine B	7
US1382	Amphore	3
US1382	Com A	4
US1382	Com B	4
US1382	Fine B	5
US1382	Modelée	2
US1383	Amphore	5
US1383	Com A	19
US1383	Com B	13
US1383	Fine B	13
US1391	Amphore	1
US1399	Fine B	2
US1401	Amphore	5
US1401	Com A	5
US1401	Com B	9
US1401	Fine B	14
US1401	Sigillée	3
US1402	Fine B	1
US1404	Amphore	1
US1404	Com A	13
US1404	Fine B	10
US1404	Modelée	1
US1404	Sigillée	2
US1406	Com	1
US1406	Fine B	5
US1407	Amphore	4
US1407	Com A	27
US1407	Com B	26
US1407	Fine B	4
US1407	MET	1
US1407	Mi-fine B	1
US1407	Sigillée	2
US1411	Com A	2
US1411	PFE	1
US1413	Amphore	3
US1413	Com A	7
US1413	Com B	1

Réf. archéo.	Identification	NR
US1413	Fine B	1
US1423	Com A	1
US1444	Com A	3
US1444	Com B	1
US1444	Fine B	1
US1444	Mi-fine B	1
US1451	Com B	3
US1454	Amphore	3
US1454	Com A	2
US1454	Com B	2
US1454	Fine B	1
US1454	Sigillée	1
US1455	Amphore	4
US1455	Com A	31
US1455	Com B	28
US1455	Fine B	23
US1455	Modelée	2
US1455	Sigillée	8
US1459	Amphore	21
US1459	Com A	35
US1459	Com B	8
US1459	Fine B	7
US1459	Modelée	1
US1459	Sigillée	1
US1460	Amphore	2
US1460	Com A	4
US1460	Com B	16
US1460	Fine B	7
US1460	Sigillée	1
US1465	Sigillée	1
US1470	Amphore	6
US1470	Com A	12
US1470	Com B	2
US1470	Fine B	9
US1470	Sigillée	1
US1471	Com A	1
US1471	Com B	1
US1471	Modelée	1
US1472	Amphore	3
US1472	Com A	10
US1472	Com B	7
US1472	Fine B	8
US1473	Amphore	1
US1473	Com A	2
US1473	Com B	5
US1473	Fine B	10
US1473	Sigillée	2
US1474	Com A	1
US1474	Com B	2
US1476	Amphore	4
US1476	Com A	2
US1476	Com B	1
US1476	Fine B	6
US1476	Modelée	1
US1478	Com A	1
US1478	Fine B	1
US1478	Modelée	1
US1480	Amphore	3
US1480	Com A	4
US1480	Fine B	4
US1480	Modelée	2
US1497	Amphore	3

Réf. archéo.	Identification	NR
US1497	Com A	1
US1497	Com B	3
US1499	Amphore	7
US1499	Com A	9
US1499	Com B	8
US1499	Fine B	7
US1502	Amphore	2
US1502	Com A	3
US1502	Fine B	2
US1502	Modelée	1
US1511	Fine B	2
US1513	Com A	1
US1513	Fine B	1
US1513	Modelée	1
US1520	Amphore	10
US1520	Com A	4
US1520	Com B	5
US1520	Fine B	6
US1520	Modelée	1
US1520	Sigillée	6
US1528	Com A	1
US1528	Com B	2
US1528	Fine B	1
US1529	Com A	3
US1531	Amphore	2
US1531	Com A	5
US1531	Com B	11
US1531	Fine B	6
US1531	Modelée	1
US1531	Sigillée	3
US1532	Com A	1
US1534	Com A	1
US1534	PFE	1
US1535	Amphore	1
US1535	Com B	2
US1535	Fine B	1
US1536	Amphore	13
US1536	Com A	14
US1536	Com B	14
US1536	Fine B	4
US1536	Modelée	9
US1538	Com A	1
US1538	Fine B	1
US1538	Sigillée	1
US1540	Com B	1
US1546	Com B	1
US1546	Fine B	1
US1548	Fine B	3
US1548	Modelée	56
US1561	Fine B	21
US1565	Amphore	5
US1565	Com A	5
US1565	Com B	3
US1565	Fine B	2
US1572	Fine B	2
US1572	Sigillée	2
US1573	Com A	1
US1573	Fine B	1
US1575	Amphore	4
US1575	Com A	2
US1575	Com B	2
US1580	Amphore	3

Réf. archéo.	Identification	NR
US1580	Modelée	1
US1582	Com A	3
US1582	Com B	3
US1582	Fine B	5
US1582	Sigillée	1
US1587	Fine B	1
US1589	Amphore	1
US1589	Com A	1
US1589	Com B	7
US1589	Fine B	21
US1589	Modelée	1
US1591	Amphore	5
US1591	Com A	2
US1591	Com B	3
US1591	Fine B	7
US1591	Modelée	12
US1591	Sigillée	1
US1592	Com A	1
US1592	Fine B	1
US1598	Fine B	3
US1598	Modelée	1
US1600	Amphore	5
US1600	Com A	23
US1600	Com B	9
US1600	Fine B	1
US1600	Sigillée	4
US1602	Fine B	11
US1604	Fine B	1
US1614	Com A	2
US1614	Fine B	4
US1614	Modelée	1
US1619	Fine B	1
US1619	Modelée	1
US1621	Amphore	1
US1621	Com A	15
US1621	Com B	1
US1621	Fine B	9
US1621	Amphore	11
US1621	Com A	9
US1621	Modelée	1
US1628	Amphore	10
US1628	Com A	16
US1628	Fine B	8
US1628	Modelée	1
US1628	Sigillée	2

Céramiques des contextes médiévaux et modernes

Réf. archéo.	NR	Chronologie
1008	77	XVIIe siècle (à partir de 1644)
1015	4	mobilier hétérogène
1018	9	mobilier hétérogène
1020	2	moderne
1031	3	à partir de la fin du XVe siècle
1033	57	
1033	2	mobilier hétérogène
1175	14	antiquité
1332	9	
1333	42	XVIIe siècle
1339	8	mobilier hétérogène
1346	11	XVIIe siècle
1347	19	XVIIe siècle
1375	6	mobilier hétérogène
1384	1	antiquité
1389	14	XVIe siècle
1441	1	XV-XVIe siècles
1452	7	mobilier hétérogène
1556	21	mobilier hétérogène
1562	19	XV-XVIe siècles
1563	26	mobilier hétérogène
1629	140	XVIIe siècle

Terre cuite

Réf. Archéo.	Identification	NR	Chronologie
1025	Figurine	1	Antiquité
1030	Figurine	1	Antiquité
1067	Figurine	1	Antiquité
1008	Pipe	2	Moderne
1008	Tuile	1	Antiquité
1033	Tuile	2	Antiquité
1332	Bille	1	
1332	Tuile	1	Antiquité
1333	Tuile	1	Antiquité

Verre

Réf. archéo.	N°iso.	Identification	NR	Chronologie
96	-	foles intactes	2	Contemporain
153	-	pâte de verre	2	
165	-	frag. bouteilles	3	
171	-	frag. bouteilles	3	
172	-	frag. bouteille	1	
195 sd2	-	réipient	3	
199 sd 2	-	frag. bouteille	1	
235	-	frag. bouteille	2	
Mur chapelle	-	Fioles intactes	5	Contemporain
Pan de bois ouest	-	fiolle intacte	1	Contemporain
Pan de bois ouest	-	Bille en verre bleu	1	
Nettoyage combles	-	foles intactes	2	Contemporain
1025	2057	réipient	1	Antiquité
1026	2049	verre brut	1	Antiquité
1030	2044	vitre	1	Antiquité
1030	2045	réipient	1	Antiquité
1030	2045	réipient	2	Antiquité
1044	2043	réipient	1	Antiquité
1061	2047	pion	1	Antiquité
1061	2059	réipient	1	Antiquité
1073	2053	déchet étiré	1	Antiquité
1086	2061	réipient	1	Antiquité
1098	2046	réipient	1	Antiquité
1154	2058	réipient	1	Antiquité
1224	2052	réipient	1	Antiquité
1236	2051	réipient	1	Antiquité
1273	2048	réipient	1	Antiquité
1282	2050	réipient	2	Antiquité
1282	2054	réipient	2	Antiquité
1299	2055	réipient	1	Antiquité
1407	2060	réipient	1	Antiquité
1407	2060	réipient	1	Antiquité
1480 interface				
1472	2056	réipient	1	Antiquité
1629	-	réipient	1	Moderne

Métal

Réf. archéo.	N°iso.	Matière	Identification	NR	Chronologie
167	-	plomb	Bille ou balle	1	Moderne
172	-	bronze	ind.	1	
195 sd2	-	métal ferreux	clous	5	
235	-	métal ferreux	tige	1	
Nettoyage comble	-	ind.	cuillère	1	
Nettoyage comble	-	Fer et liège ?	ind	1	
1018	15	argent	bague	1	Moderne
1015	28	argent	bijou (médaille pieuse)	1	Moderne
1015	19	bronze	bijou (médaille pieuse)	1	Moderne
	29	bronze	clou (décoratif)	1	
	39	bronze	indét. (fondu)	1	
	45	bronze	indét. (fondu)	1	
	101	bronze	épingle	1	Moderne
1008	2027	bronze	épingle	1	Moderne
1015	2034	bronze	épingle	1	Moderne
1030	104	bronze	clou (chaussure ?)	1	Antiquité
1070	2038	bronze	indét. (clou décoratif ?)	1	Antiquité
1086	2010	bronze	fibule	4	Antiquité
1097	2020	bronze	plaque (languette)	1	Antiquité
1108	2037	bronze	indét. (tôle)	1	Antiquité
1114	2019	bronze	tige	2	Antiquité
1123	2040	bronze	fibule	1	Antiquité
1199	2036	bronze	tige	1	Antiquité
1271	2018	bronze	fibule	1	Antiquité
1282	2012	bronze	fibule	1	Antiquité
1333	2028	bronze	épingle	2	Antiquité
1373	2025	bronze	miroir ?	2	Antiquité
1379	2021	bronze	fibule	1	Antiquité
1379	2033	bronze	anneau	1	Antiquité
1407	2024	bronze	anneau + ardil lon	1	Antiquité
1452	2035	bronze	épingle	3	Antiquité
1455	2011	bronze	fibule	1	Antiquité
1473	2022	bronze	fibule	1	Antiquité
1562	2042	bronze	plaque (repliée)	1	Antiquité
1566	2041	bronze	anneau	1	Antiquité
1572	2026	bronze	applique	1	Antiquité
1572	2026	bronze	indét.	1	Antiquité
1572	2026	bronze	plaque carrée	1	Antiquité
1591	2023	bronze	anneau	1	Antiquité
1629	2032	bronze	monnaie	1	Antiquité
décap	2029	bronze	indét. (fondu)	1	
décap	2039	bronze	plaque (languette)	1	
décap zone nd	2031	bronze	boucle	2	
décap zone nd	2031	bronze	dé	1	
décap zone nd	2031	bronze	manche	1	
décap zone nd	2031	bronze	plaque	1	
décap zone nd	2031	bronze	tôle	1	
décap zone nd (2 m)	2030	bronze	bijou (médaille pieuse)	1	
décap zone nd (2 m)	2030	bronze	clou décoratif	2	
décap zone nd (2 m)	2030	bronze	indét. (fondu)	1	
décap zone nd (2 m)	2030	bronze	monnaie	3	
décap zone nd (2 m)	2030	bronze	plaque (languette)	1	
1315	2014	plomb	plaque (repliée)	1	
décap	44	plomb	rouelle	1	
décap zone nd	2031	plomb	indét.	1	
décap zone nd (2 m)	2030	plomb	bille	1	
décap zone nd (2 m)	2030	plomb	plaque (inscrite)	1	
décap zone nd (2 m)	2030	plomb	plaque (repliée)	1	
1018	203	métal ferreux	ind	1	

Réf. archéo.	N°iso.	Matière	Identification	NR	Chronologie
1021		métal ferreux		5	
1025		métal ferreux		2	
1026		métal ferreux		3	
1030		métal ferreux		47	
1033	201	métal ferreux	ind	1	
1038		métal ferreux		5	
1044		métal ferreux		5	
1049		métal ferreux		6	
1052		métal ferreux		11	
1061		métal ferreux		3	
1063		métal ferreux		3	
1068		métal ferreux		3	
1070		métal ferreux		4	
1071		métal ferreux		6	
1072		métal ferreux		14	
1075		métal ferreux		4	
1081		métal ferreux		9	
1082		métal ferreux		1	
1082	200	métal ferreux	plaque trapézoïdale	1	
1086		métal ferreux		1	
1091		métal ferreux		2	
1092		métal ferreux		7	
1098		métal ferreux		8	
1099		métal ferreux		1	
1112		métal ferreux		6	
1112	209	métal ferreux	pointe plate	1	
1115		métal ferreux		6	
1118		métal ferreux		1	
1120	202	métal ferreux	plaque et tige à tête triangulaire	2	
1138	208	métal ferreux	fgt à section circulaire	1	
1120		métal ferreux		12	
1123		métal ferreux		12	
1125		métal ferreux		2	
1132	206	métal ferreux	fgt plat ac axe central protubérent	6	
1136		métal ferreux		1	
1154		métal ferreux		9	
1156		métal ferreux		3	
1163		métal ferreux		7	
1171		métal ferreux		2	
1174		métal ferreux		5	
1175		métal ferreux		28	
1182		métal ferreux		2	
1183		métal ferreux		1	
1189		métal ferreux		1	
1199	204	métal ferreux	plaque quadrangulaire	15	
1200		métal ferreux		3	
1205		métal ferreux		3	
1206		métal ferreux		2	
1211		métal ferreux		2	
1212		métal ferreux		2	
1213		métal ferreux		1	
1224		métal ferreux		3	
1228		métal ferreux		2	
1232		métal ferreux		2	
1236		métal ferreux		3	
1243		métal ferreux		4	
1254		métal ferreux		2	
1257		métal ferreux		6	
1259		métal ferreux		6	
1265		métal ferreux		1	
1267		métal ferreux		1	
1271		métal ferreux		2	

Réf. archéo.	N°iso.	Matériau	Identification	NR	Chronologie
1273		métal ferreux		2	
1276		métal ferreux		18	
1282		métal ferreux		6	
1284		métal ferreux		2	
1287		métal ferreux		14	
1292		métal ferreux		1	
1293		métal ferreux		2	
1295		métal ferreux		1	
1314		métal ferreux		6	
1315		métal ferreux		2	
1328		métal ferreux		1	
1339		métal ferreux		7	
1340		métal ferreux		1	
1341		métal ferreux		2	
1353		métal ferreux		2	
1360		métal ferreux		2	
1363		métal ferreux		3	
1372		métal ferreux		2	
1375		métal ferreux		6	
1383		métal ferreux		2	
1384		métal ferreux		1	
1402		métal ferreux		2	
1407		métal ferreux		5	
1407	207	métal ferreux	plaque quadrangulaire	1	
1455		métal ferreux		6	
1459		métal ferreux		2	
1471		métal ferreux		1	
1472		métal ferreux		1	
1473		métal ferreux		3	
1476		métal ferreux		1	
1478		métal ferreux		1	
1499	205	métal ferreux		1	
1502		métal ferreux		3	
1513		métal ferreux		2	
1528		métal ferreux		2	
1531		métal ferreux		3	
1536		métal ferreux		1	
1538		métal ferreux		1	
1563		métal ferreux		1	
1604		métal ferreux		1	
Décap. ?		métal ferreux		14	
Nett. Sd. Voie		métal ferreux		2	
1096		métal (scorie)		1	
1100		métal (scorie)		1	
1259		métal (scorie)		1	

Os travaillé

Réf. archéo.	N°iso	Identification	NR
1008		dé	1
1174	2015	jeton	1
	2016	fusaiole	1

Lithique

Réf. archéo.	Identification	Poids (g.)	Chronologie
1165	mouture rotatif – catillus	7490	Antiquité
1262	Polissage – aiguisoir	60	Antiquité
1313	élément architect – dalle	2100	Antiquité
1441	élément architect - plaquette perforée	50	Moderne

Faune

Réf. archéo.	NR
1020	2
1021	66
1025	37
1025	143
1026	48
1030	21
1031	2
1038	3
1061	3
1070	27
1071	16
1081	1
1082	29
1086	5
1091	5
1112	4
1115	21
1132	16
1138	1
1139	2
1146	1
1154	2
1163	4
1171	1
1211	4

Réf. archéo.	NR
1212	4
1213	1
1267	2
1271	5
1276	1
1277	3
1282	3
1284	1
1285	1
1285	8
1287	7
1312	1
1353	4
1355	2
1357	1
1366	2
1366	9
1371	1
1373	3
1375	5
1382	4
1384	4
1402	1
1407	2
1423	1

Réf. archéo.	NR
1454	1
1455	50
1459	2
1470	3
1472	20
1473	40
1474	7
1480/1472	3
1502	4
1513	2
1529	10
1531	2
1536	1
1565	1
1580	29
1591	5
1600	8
1621	4
1621	7
1621	1
1621	3
1628	5
1932	1
fossé bordier ouest	11

Malacofaune

Réf. archéo.	NR
1529	1
1538	1

Monnaie

Réf. archéo.	Chronologie	NMI
HS	Ier-IIIe-XVIIe	3
Décapage	IIe-IIIe-IVe-XIVe-XVe- XVIIe	40
1008	XVIIe	1
1015	IVe- XVIIe	3
1021	IIIe	1
1033	IVe	2
1056	IIIe	1
1082	IIIe	3
1109	IIIe	1
1123	IVe	1
1149	IVe	1
1177	Ier	1
1232	Ier	1
1279	Ier	1
1332	XVIIe	1
1339	XIVe	1
1562	XIIIe-XVe	2
1566	IVe	2
1568	IIIe-IVe	2
1573	IIIe	1
1586	Ier	1

Annexe 9 : Inventaire des clichés de la parcelle 0234

Auteurs des prises de vues

R.B. : Rozenn Battais
A.B. : Alain Betton
J.C. : Julie Cavanillas
Ph.C. : Philippe Cocherel
R.D. : Richard Delage
R.F. : Romuald Ferrette
G.J. : Géraldine Jouquand
Y.L.D. : Yann Lethos-Duclos
G.H. : Gwenaël Herviaux
M.L. : Mailys Lallauret
S.L.B. : Stéphanie Le Berre
F.M. : Frédéric Maret
M.M. : Marie Millet
A.S.P. : Anne-Sophie Paranthoën
T.R. : Tiphaine Robin
S.O.D.S. : Sébastien Œil-de-Saleys
M.L.T. : Marie-Laure Thierry

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
23 06 2014	319	MM	Mur 1001 depuis nord
23 06 2014	320	MM	Mur 1001 depuis nord-est
23 06 2014	322	MM	Mur 1001 depuis sud
23 06 2014	323	MM	Mur 1001 depuis sud-ouest
23 06 2014	324	MM	Mur 1001 depuis sud-ouest
23 06 2014	325	MM	Mur 1001 depuis nord-est
25/06/2014	346	JC	Vue de face de la partie sud de la coupe 1
25/06/2014	347	JC	Vue de 3/4 de la partie sud de la coupe 1
25/06/2014	348	JC	Vue de 3/4 de la partie sud de la coupe 1
25/06/2014	349	JC	Vue de 3/4 de la partie sud de la coupe 1
25/06/2014	350	JC	Vue de face et de détail de la partie sud de la coupe
25/06/2014	352	JC	Vue de face de la partie nord de la coupe 1
25/06/2014	353	JC	Vue de 3/4 de la partie nord de la coupe 1
25/06/2014	354	JC	Détail de la tranchée de récupération 1011 sur l'angle de mur 1006
25/06/2014	357	JC	Vue de face de détail de la partie nord de la coupe 1 du secteur antique
25/06/2014	358	JC	Vue de face de détail de la partie nord de la coupe 1 du secteur antique
25/06/2014	359	JC	Vue de 3/4 vers le sud du mur 1006
25/06/2014	360	JC	Vue de face de détail de la partie nord de la coupe 1 du secteur antique
25/06/2014	361	JC	Vue de face de détail de la partie nord de la coupe 1 du secteur antique
25/06/2014	363	TR	Vue de la partie nord du creusement 1022
25/06/2014	364	TR	Vue de la partie sud du creusement 1022
25/06/2014	365	TR	Vue de la partie est du creusement 1022
25/06/2014	366	TR	Vue globale depuis l'ouest du creusement 1022
25/06/2014	367	TR	Vue globale depuis l'ouest du creusement 1022
25/06/2014	369	SLB	Vue d'ensemble vers l'Est du fossé 1034 recoupé par la fosse 1032
25/06/2014	370	SLB	Vue d'ensemble vers l'Est du fossé 1034 recoupé par la fosse 1033
25/06/2014	371	SLB	Vue d'ensemble vers le Sud du fossé 1034 recoupé par la fosse 1032
25/06/2014	373	SLB	Vue d'ensemble vers le Sud du fossé 1034 recoupé par la fosse 1032
25/06/2014	375	SLB	Détail des niveaux de voie visibles dans le bord Est de la fosse 1032
25/06/2014	377	SLB	Détail des niveaux de voie visibles dans le bord Est de la fosse 1032
25/06/2014	380	JC	Coupe Sud du fossé 1034
25/06/2014	382	JC	Coupe Sud du fossé 1034
25/06/2014	383	JC	Coupe Sud du fossé 1034
25/06/2014	384	SLB	Vue d'ensemble vers l'Est du fossé 1034 recoupé par la fosse 1032
25/06/2014	385	SLB	Vue d'ensemble vers l'Est du fossé 1034 recoupé par la fosse 1033
25/06/2014	388	GH	Etat du fossé 1022, axes 3 et 7, après la fouille de la PM 1044, Vue depuis le sud
25/06/2014	389	GH	Etat du fossé 1022, axes 3 et 7, après la fouille de la PM 1044, Vue depuis le sud

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
25/06/2014	390	GH	Etat du fossé 1022, axes 3 et 7, après la fouille de la PM 1044, Vue depuis le sud
25/06/2014	391	GH	Etat du fossé 1022, axes 3 et 7, après la fouille de la PM 1044, Vue depuis le sud-est
25/06/2014	392	GH	Etat du fossé 1022, axes 3 et 7, après la fouille de la PM 1044, Vue depuis l'est
25/06/2014	393	GH	Etat du fossé 1022, axes 3 et 7, après la fouille de la PM 1044, Vue depuis l'est
25/06/2014	394	GH	Etat du fossé 1022, axes 3 et 7, après la fouille de la PM 1044, Vue depuis l'est
25/06/2014	395	GH	Etat du fossé 1022, axes 3 et 7, après la fouille de la PM 1044, Vue depuis le nord-est
25/06/2014	396	SLB	Mur 1006 vu vers le NE
25/06/2014	397	SLB	Mur 1006 vu vers le NE
25/06/2014	398	SLB	Mur 1006 vu vers le NE
26/06/2014	400	SLB	Niveau de trottoir 1051 (mortier jaune orangé), après fouille du niveau de trottoir 1049, vu vers le nord, axes 2 et 12
26/06/2014	401	SLB	Niveau de trottoir 1051 (mortier jaune orangé), après fouille du niveau de trottoir 1049, vu vers le nord, axes 2 et 12
26/06/2014	402	SLB	Niveau de trottoir 1051 (mortier jaune orangé), après fouille du niveau de trottoir 1049, vu vers le nord, axes 2 et 12
26/06/2014	403	SLB	Détail coupe dans le niveau 1048, vu vers le nord
26/06/2014	405	SLB	Détail du niveau d'occupation 1048, non fouillé
26/06/2014	406	SLB	Détail du niveau d'occupation 1048, non fouillé
26/06/2014	408	GH	Vue d'ensemble sd axe 3, depuis le sud
26/06/2014	413	GH	Vue d'ensemble sd axe 3, depuis le sud
26/06/2014	416	GH	photo d'ambiance
26/06/2014	418	GH	Vue d'ensemble sd axe 3, depuis le sud
26/06/2014	420	GH	Vue d'ensemble sd axe 3, depuis le sud
26/06/2014	422	GH	Vue d'ensemble sd axe 3, depuis le sud
26/06/2014	423	GH	Vue d'ensemble sd axe 3, depuis le sud
26/06/2014	424	GH	Vue d'ensemble sd axe 3, depuis le sud
26/06/2014	425	GH	Vue d'ensemble sd axe 3, depuis le sud
26/06/2014	426	GH	Vue d'ensemble sd axe 3, depuis le sud
26/06/2014	427	GH	Vue d'ensemble sd axe 3, depuis le sud
26/06/2014	428	GH	Vue d'ensemble sd axe 3, depuis le sud
26/06/2014	429	GH	Vue d'ensemble sd axe 3, depuis le sud
26/06/2014	430	GH	Vue d'ensemble sd axe 3, depuis le sud
26/06/2014	431	SLB	Niveau de trottoir 1051 (mortier jaune orangé), après fouille du niveau de trottoir 1049, vu vers le nord, axes 2 et 12
26/06/2014	432	SLB	Niveau de trottoir 1051 (mortier jaune orangé), après fouille du niveau de trottoir 1049, vu vers le nord, axes 2 et 12
26/06/2014	433	SLB	Coupe est du sondage ; axes 2 et 12
26/06/2014	434	SLB	Vue générale du sondage axes 2 et 12 vers l'est
26/06/2014	435	SLB	Vue générale du sondage axes 2 et 12 vers l'est
26/06/2014	436	SLB	Niveaux de voirie, partie ouest, axes 2 et 12
26/06/2014	437	SLB	Vue générale du sondage axes 2 et 12 vers l'est
26/06/2014	438	SLB	Vue générale du sondage axes 2 et 12 vers l'est
26/06/2014	439	JC	Vue générale du sondage axes 2 et 12 vers l'ouest
26/06/2014	440	JC	Vue générale du sondage « axes 2 et 12 vers l'ouest
26/06/2014	442	SLB	Vue de détail du trottoir oriental du sondage axes 2 et 12 : Us 1066 et 1067. vue vers le nord
26/06/2014	443	SLB	Vue de détail du trottoir oriental du sondage axes 2 et 12 : Us 1066 et 1067. vue de 3/4 vers le nord-ouest
26/06/2014	444	SLB	Vue de zénithale de l'Us 1067 du sondage axes 2 et 12 : vue vers l'ouest
26/06/2014	445	SLB	Vue de détail de l'Us 1067 du sondage axes 2 et 12, vue vers l'ouest
26/06/2014	446	PH.C	Coupe est dans la fosse 1027
26/06/2014	447	PH.C	Vue plus large de la coupe est de 1027
26/06/2014	449	PH.C	Vue générale du sondage dans 1027, ainsi que le solin 1040, vers l'ouest

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
26/06/2014	450	PH.C	Détail de la maçonnerie 1043, vue vers le sud
26/06/2014	451	PH.C	Vue d'ensemble de 1043 associé au mur 1027, solin 1040, Vue vers l' est
26/06/2014	455	JC	Vue de détail du trottoir oriental du sondage axes 2 et 12 : Us 1073, 1074 et 1075. vue vers le nord
26/06/2014	456	JC	Vue de détail du trottoir oriental du sondage « axes 2 et 12 : Us 1073, 1074 et 1075. vue vers le nord
26/06/2014	457	JC	Vue de détail du trottoir oriental du sondage « axes 2 et 12 de 3/4 : Us 1073, 1074 et 1075. vue vers le nord-ouest
27/06/2014	458	YLD	Vue générale solin 1029 vers l'est
27/06/2014	459	YLD	Vue générale solin 1029 vers l'est
27/06/2014	461	YLD	Détail solin 1029 partie ouest, vue vers l'est
27/06/2014	462	YLD	Détail solin 1029 partie ouest, vue vers le sud
27/06/2014	463	YLD	Détail solin 1029 partie est, vue vers l'est
27/06/2014	464	YLD	Vue générale solin 1029 vers l'ouest
27/06/2014	467	GH	Puits 1069, moitié nord fouillée, vue depuis le nord
27/06/2014	468	GH	Puits 1069, moitié nord fouillée, vue depuis le nord
27/06/2014	469	GH	Puits 1069, moitié nord fouillée, vue depuis le nord
27/06/2014	470	GH	Puits 1069, moitié nord fouillée, vue depuis le nord
27/06/2014	471	GH	Puits 1069, moitié nord fouillée, sablière 1046 fouillée, vue depuis l'est
27/06/2014	472	GH	Puits 1069, moitié nord fouillée, sablière 1046 fouillée, vue depuis l'est
27/06/2014	473	GH	Puits 1069, moitié nord fouillée, sablière 1046 fouillée, vue depuis l'est
27/06/2014	474	GH	Puits 1069, moitié nord fouillée, sablière 1046 fouillée, vue depuis l'est
27/06/2014	475	GH	Puits 1069, moitié nord fouillée, vue depuis le nord
27/06/2014	476	GH	Puits 1069, moitié nord fouillée, vue depuis le nord
27/06/2014	477	GH	Puits 1069, moitié nord fouillée, vue depuis le nord
27/06/2014	478	TR	sondage axes 3 et 7 vue en détail de la voie et de l'ornière 1084
27/06/2014	479	TR	sondage axes 3 et 7 vue en détail de la voie et de l'ornière 1084 vue rasante
27/06/2014	480	TR	sondage axes 3 et 7 vue en détail de la voie et de l'ornière 1084 vue rasante
27/06/2014	481	TR	sondage axes 3 et 7, vue en détail de la voie et de l'ornière 1084
30/06/2014	482	TR	sondage axes 3 et 7, vue en détail de la voie et de l'ornière 1088
30/06/2014	483	TR	sondage axes 3 et 7, vue en détail de la voie et de l'ornière 1088
30/06/2014	484	TR	sondage axes 3 et 7, vue en détail de la voie et de l'ornière 1088
30/06/2014	485	TR	sondage axes 3 et 7, vue en détail de la voie et de l'ornière 1088
30/06/2014	486	GH	Est du Sondage axe 3, après fouille de 1086, mis à jour de 1046 et solin 1091, vue depuis le nord
30/06/2014	487	GH	Est du Sondage axe 3, après fouille de 1086, mis à jour de 1046 et solin 1091. Vue depuis le nord
30/06/2014	488	GH	Est du Sondage axe 3, après fouille de 1086, mis à jour de 1046 et solin 1091. Vue depuis l'est
30/06/2014	489	GH	Est du Sondage axe 3, après fouille de 1086, mis à jour de 1046 et solin 1091. Vue depuis l'est
30/06/2014	490	GH	Est du Sondage axe 3, après fouille de 1086, mis à jour de 1046 et solin 1091. Vue depuis l'est
30/06/2014	491	GH	Est du Sondage axe 3, après fouille de 1086, mis à jour de 1046 et solin 1091. Vue depuis l'est
30/06/2014	492	GH	Est du Sondage axe 3, après fouille de 1086, mis à jour de 1046 et solin 1091. Vue depuis le nord
30/06/2014	493	GH	Est du Sondage axe 3, après fouille de 1086, mis à jour de 1046 et solin 1091. Vue depuis le nord
30/06/2014	494	GH	Est du Sondage axe 3, après fouille de 1086, mis à jour de 1046 et solin 1091. Vue depuis le nord
30/06/2014	495	GH	Est du Sondage axe 3, après fouille de 1086, mis à jour de 1046 et solin 1091. Vue depuis l'ouest
30/06/2014	496	GH	Est du Sondage axe 3, après fouille de 1086, mis à jour de 1046 et solin 1091. Vue depuis l'ouest
30/06/2014	497	GH	Est du Sondage axe 3, après fouille de 1086, mis à jour de 1046 et solin 1091. Vue depuis l'ouest

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
30/06/2014	498	PH.C	Vue générale sol 1099, remblai 1100
30/06/2014	499	PH.C	Vue générale sol 1099, remblai 1100
30/06/2014	500	PH.C	Détail sol 1099, remblai 1100, vue vers l'ouest
30/06/2014	501	PH.C	Détail sol 1099, remblai 1100, vue vers le nord
30/06/2014	502	PH.C	Détail sol 1099, remblai 1100, vue vers le nord
30/06/2014	503		Détail sol 1099, vue vers le nord
30/06/2014	504	TR	sondage axes 3et 7 vue en détail de la voie, recharge (us 1101, 1102 et 1103) avec ornières (1104 et 1105)
30/06/2014	505	TR	sondage axes 3et 7 vue en détail de la voie, recharge (us 1101, 1102 et 1103) avec ornières (1104 et 1105)
30/06/2014	506	TR	sondage axes 3et 7 vue en détail de la voie, recharge (us 1101, 1102 et 1103) avec ornières (1104 et 1105)
01/07/2014	507	YLD	vue zénithale du radier 1112, du sol 1113, du solin 1029 dans sa partie ouest. Axe 4
01/07/2014	508	YLD	vue zénithale du radier 1112, du sol 1113, du solin 1029 dans sa partie ouest. Axe 4
01/07/2014	509	YLD	vue zénithale du radier 1112, du sol 1113, du solin 1029 dans sa partie ouest. Axe 4
01/07/2014	511	ASP	Détail angle cornier solin 1029 vue vers le nord
01/07/2014	512	ASP	Vue générale vers le sud des solins 1029 et 1116, US 1117, 1118 et 1119
01/07/2014	513	ASP	Vue générale vers le sud des solins 1029 et 1116, US 1117, 1118 et 1119
01/07/2014	514	SLB	Niveau de trottoir 1121, axes 2 et 12, vu vers le nord
01/07/2014	515	SLB	Niveau de trottoir 1121, axes 2 et 12, vu vers le nord
01/07/2014	516	YLD	vue de détail du radié 1112
01/07/2014	517	SLB	Niveau de trottoir us 1129, solin 1167, et 1134 (au niveau du second sondage «Julie - Stéph»), vu vers le nord
01/07/2014	518	SLB	Niveau de trottoir us 1129, solin 1167, et 1134 (au niveau du second sondage «Julie - Stéph»), vu vers le nord
01/07/2014	519	SLB	Niveau de trottoir us 1129, solin 1167, et 1134 (au niveau du second sondage «Julie - Stéph»), vu vers le nord
01/07/2014	520	PH.C	Détail fosse 1127,avant fouille
01/07/2014	521	PH.C	Détail fosse 1127,avant fouille,associée au solin 1040
01/07/2014	522	PH.C	Vue d'ensemble du bati sur solins 1040/1097 associés au niveau 1100
01/07/2014	523	PH.C	Vue rapprochée du solin 1040, fosse 1127, remblai 1100
01/07/2014	524	PH.C	Vue rapprochée du solin 1040, fosse 1127, remblai 1100
01/07/2014	525	TR	Sd axes 3 et 7 vue en détail du trottoir, us 1125
01/07/2014	526	TR	Sd axes 3 et 7 vue en détail du trottoir, us 1125
01/07/2014	527	TR	Sd axes 3 et 7 vue en détail du trottoir, us 1125
01/07/2014	528	YLD	axe4. vue vers l'ouest niveau de sol 1139 et niveau de remblai 1138
01/07/2014	529	YLD	axe4. vue vers le sud niveau de sol 1139 et niveau de remblai 1139
01/07/2014	533	YLD	axe 4. vue zénithale du sol 1139 et du niveau de remblai 1138
01/07/2014	534	YLD	axe 4. vue zénithale du sol 1139 et du niveau de remblai 1139
01/07/2014	535	TR	Sd axes 3 et 7, détail du trottoir us 1144
01/07/2014	536	TR	Sd axes 3 et 7, détail du trottoir us 1144
01/07/2014	537	TR	Sd axes 3 et 7, détail du trottoir us 1144
01/07/2014	538	TR	Sd axes 3 et 7, détail du trottoir us 1144
01/07/2014	539	PH.C	Coupe dans fosse 1127
01/07/2014	541	PH.C	Fosse 1127 associée au solin 1040
01/07/2014	543	ASP	Sondage ASP, vue zénithale des US 1119, 1140 et 1141, vue vers le sud
01/07/2014	544	ASP	Sondage ASP, vue zénithale des US 1119, 1140 et 1141, vue vers le sud
01/07/2014	545	TR	Sd axes 3 et 7, détail du trottoir us 1144 et creusement du TP 1143
01/07/2014	546	TR	Sd axes 3 et 7, détail du trottoir us 1144 et creusement du TP 1143
01/07/2014	547	TR	Sd axes 3 et 7, détail du trottoir us 1144 et creusement du TP 1143
01/07/2014	548	TR	Sd axes 3 et 7, détail du trottoir us 1144 et creusement du TP 1143
02/07/2014	549	ASP	Vue zénithale sondage ASP, US 1140, 1156, 1157, 1158, 1159, vue vers le sud
02/07/2014	550	ASP	Vue zénithale sondage ASP, US 1140, 1156, 1157, 1158, 1159, vue vers le sud

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
02/07/2014	551	JC	Ambiance
02/07/2014	552	JC	Ambiance
02/07/2014	553	JC	Vue de l'us 1123, du solin 1167 et de la couche verte vers l'est (au niveau du troisième SD Stéph/Julie)
02/07/2014	554	JC	Vue de l'us 1123, du solin 1167 et de la couche verte vers le NE (au niveau du troisième SD Stéph/Julie)
02/07/2014	555	JC	Vue du fossé 1033, de l'us 1123, du solin 1167, de la couche verte (au niveau des 2e et 3e SD Stéph/Julie), us 1129 et us 1134, vue vers le N
02/07/2014	556	JC	Vue du fossé 1033, de l'us 1123, du solin 1167, de la couche verte (au niveau des 2e et 3e SD Stéph/Julie) et us 1129 et Us 1134, vue vers le N
02/07/2014	557	JC	Vue du fossé 1033, de l'us 1123, du solin 1167, de la couche verte (au niveau des 2e et 3e SD Stéph/Julie) et us 1129 et us 1134 de la voie, vue vers le NE
02/07/2014	558	JC	Vue de l'us 1123, du solin 1167 et de la couche verte vers l'est (au niveau du troisième SD Stéph/Julie)
02/07/2014	559	JC	Vue générale des solins 1067 et n° 1167 Vue vers le sud
02/07/2014	560	JC	Vue de l'us 1123, du solin 1167 et de la couche verte vers le SE (au niveau du troisième SD Stéph/Julie)
02/07/2014	561	JC	Vue générale des solins 1067 et n° 1167 De la voirie et des niveaux de trottoir, vue vers le nord (sondages Stéph Julie)
02/07/2014	562	JC	Vue générale des solins 1067 et n° 1167 De la voirie et des niveaux de trottoir, vue vers le nord (sondages Stéph Julie)
02/07/2014	563	JC	Vue générale des solins 1067 et n° 1167 De la voirie et des niveaux de trottoir, vue vers le nord (sondages Stéph Julie)
02/07/2014	564	JC	Vue générale des solins 1067 et n° 1167 De la voirie et des niveaux de trottoir, vue vers le nord (sondages Stéph Julie)
02/07/2014	565	JC	Vue générale des solins 1067 et n° 1167 De la voirie et des niveaux de trottoir, vue vers le nord-est (sondages Stéph Julie)
02/07/2014	566	JC	Vue générale des solins 1067 et n° 1167 De la voirie et des niveaux de trottoir, vue vers le nord-est (sondages Stéph Julie)
02/07/2014	567	SLB	Vu du solin 1067 et du niveau de trottoir 1075, vue vers le nord (sondages Stéph Julie)
02/07/2014	568	SLB	Vue de la coupe nord (Axe 12) du premier sondage Stéph Julie
02/07/2014	569	RF	Fossé 1083 depuis nord
02/07/2014	570	RF	Fossé 1083 depuis nord
02/07/2014	571	RF	Empierrement 1146, fossé 1083 et rue (dernier état) depuis nord
02/07/2014	572	RF	Empierrement 1146, fossé 1083 et rue (dernier état) depuis nord
02/07/2014	573	RF	Fossé 1083, empierrement 1146 et caniveau 1147 depuis nord-est
02/07/2014	574	RF	Fossé 1083, empierrement 1146 et caniveau 1147 depuis nord-est
02/07/2014	575	RF	Fossé 1083, empierrement 1146 et caniveau 1147 depuis nord-est
02/07/2014	576	RF	Empierrement 1146 et caniveau 1147 depuis nord-est
02/07/2014	577	RF	Empierrement 1146 et caniveau 1147 depuis nord-est
02/07/2014	578	RF	caniveau 1147 depuis ouest
02/07/2014	579	RF	caniveau 1147 depuis ouest
02/07/2014	580	RF	Fossé 1083 depuis sud
02/07/2014	581	RF	Caniveau 1147et empierrement 1146 depuis ouest
02/07/2014	583	RF	Assemblage 1 depuis ouest (empierrement 1146 et caniveau 1147)
02/07/2014	584	RF	Assemblage 1 depuis ouest (empierrement 1146 et caniveau 1147)
02/07/2014	585	RF	Assemblage 1 depuis ouest (empierrement 1146 et caniveau 1147)
02/07/2014	586	RF	Empierrement 1146 et caniveau 1147 depuis ouest
02/07/2014	587	RF	Vue du cardo depuis le sud après les premiers nettoyages
02/07/2014	588	RF	Vue du cardo depuis le sud après les premiers nettoyages
02/07/2014	589	RF	Ambiance
02/07/2014	590	RF	Ambiance
02/07/2014	591	RF	Ambiance
02/07/2014	592	RF	Ambiance
02/07/2014	593	RF	ambiance
02/07/2014	594	RF	Ambiance

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
02/07/2014	595	RF	Ambiance
02/07/2014	596	SLB	Niveau de trottoir 1123 et apparition des maçonneries 1067 et 1167, vue vers l'Est
02/07/2014	597	SLB	Niveau de trottoir 1123 et apparition des maçonneries 1067 et 1167, vue vers l'Est
02/07/2014	598	SLB	Niveau de trottoir 1123 et apparition des maçonneries 1067 et 1167, vue vers le N-E
02/07/2014	599	SLB	Niveau de trottoir 1123 et apparition des maçonneries 1067 et 1167, vue vers le N-
02/07/2014	600	SLB	Vue générale des solins 1067 et 1167, vue vers le nord
02/07/2014	601	SLB	Vue générale des solins 1067 et 1167, vue vers le nord
02/07/2014	602	SLB	Vue générale des solins 1067 et 1167, vue vers le nord)
02/07/2014	603	SLB	Vue générale des solins 1067 et 1167, vue vers le nord
02/07/2014	604	SLB	Vue générale des solins 1067 et 1167, vue vers le nord
02/07/2014	605	TR	Vue en détail du trottoir du sd axes 3 et 7, us 1154 et 1155
02/07/2014	606	TR	Vue en détail du trottoir du sd axes 3 et 7, us 1154 et 1155
02/07/2014	607	ASP	Vue zénithale, US 1140, 1156, solins 1157 et 1158, US 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, vue vers le sud
02/07/2014	608	ASP	Vue zénithale, US 1140, 1156, solins 1157 et 1158, US 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, vue vers le sud
02/07/2014	609	ASP	Vue zénithale, US 1140, 1156, solins 1157 et 1158, US 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, vue vers le sud
02/07/2014	610	ASP	Vue zénithale, US 1140, 1156, solins 1157 et 1158, US 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, vue vers le sud
02/07/2014	611	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129, vue vers l'ouest
02/07/2014	612	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129, vue vers l'ouest
02/07/2014	613	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le NO
02/07/2014	614	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le sud
02/07/2014	615	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le sud
02/07/2014	616	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers l'est
02/07/2014	617	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers l'est
02/07/2014	618	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le NE
02/07/2014	619	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le NE
03/07/2014	620	RF	Vue générale de la fouille depuis sud
03/07/2014	621	RF	Vue générale de la fouille depuis sud
03/07/2014	622	RF	Vue générale de la fouille depuis sud
03/07/2014	623	RF	Vue générale de la fouille depuis sud
03/07/2014	624	RF	Vue générale de la fouille depuis sud
03/07/2014	625	RF	Vue générale de la fouille depuis sud
03/07/2014	626	RF	Vue générale de la fouille depuis sud

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
03/07/2014	627	RF	Vue générale de la fouille depuis sud
03/07/2014	628	RF	Vue générale de la fouille depuis sud
03/07/2014	629	RF	Vue générale de la fouille depuis sud
03/07/2014	630	RF	Vue générale de la fouille depuis est
03/07/2014	631	RF	Vue générale de la fouille depuis est
03/07/2014	632	RF	Vue générale de la fouille depuis sud
03/07/2014	635	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le nord
03/07/2014	636	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le nord
03/07/2014	637	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le nord
03/07/2014	638	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le nord
03/07/2014	639	JC	Vue générale des solins 1067 et n° 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168 De la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le N (SD Stéphanie)
03/07/2014	640	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le nord
03/07/2014	641	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le nord
03/07/2014	627	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le nord
03/07/2014	628	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le nord
03/07/2014	629	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le nord
03/07/2014	630	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le nord
03/07/2014	631	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le nord
03/07/2014	632	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le nord
03/07/2014	633	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le nord
03/07/2014	634	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le nord
03/07/2014	635	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le nord
03/07/2014	636	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le nord
03/07/2014	637	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le nord

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
03/07/2014	638	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le NE
03/07/2014	639	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le NE
03/07/2014	640	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le NE
03/07/2014	641	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le NE
03/07/2014	642	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers le NE
03/07/2014	643	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers l'est
03/07/2014	644	JC	Vue générale des solins 1067 et 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers l'est
03/07/2014	645	JC	Vue de détail des solins 1067 et n° 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168 De la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers l'est
03/07/2014	646	JC	Vue de détail des solins 1067 et n° 1167 et des empreintes de parois/sablières 1074 et 1168, de la voirie 1134 et des niveaux de trottoir 1129 et 1075, vue vers l'est
03/07/2014	647	ASP	Vue zénithale des solins 1157 et 1158, US 1140, 1156, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163 vers le sud
03/07/2014	648	ASP	Vue zénithale des solins 1157 et 1158, US 1140, 1156, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163 vers le sud
03/07/2014	649	ASP	Vue zénithale des solins 1157 et 1158, US 1140, 1156, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163 vers le sud sud
03/07/2014	650	ASP	Vue zénithale des solins 1157 et 1158, US 1140, 1156, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163 vers le sud
03/07/2014	651	ASP	Vue zénithale des solins 1157 et 1158, US 1140, 1156, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163 vers le sud
03/07/2014	652	ASP	Vue zénithale des solins 1157 et 1158, US 1140, 1156, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163 vers le sud
03/07/2014	653	PH.C	Vue zénithale US 1095, assemblage 3, points 1,2,7,8,9,10, vue vers l'ouest
03/07/2014	654	PH.C	Vue zénithale US 1095, assemblage 3, points 2,3,6,7,11,10, vue vers l'ouest
03/07/2014	655	PH.C	Vue zénithale US 1095, assemblage 3, points 3,4,5,6,11,12, vue vers l'ouest
03/07/2014	659	ASP	Vue zénithale le sud, Assemblage 2, solins 1157 et 1158
03/07/2014	660	ASP	Vue zénithale le sud, Assemblage 2, solins 1157 et 1158
03/07/2014	661	ASP	Vue zénithale le sud, Assemblage 2, solins 1157 et 1158
03/07/2014	662	ASP	Vue zénithale le sud, Assemblage 2, solins 1157 et 1158
03/07/2014	663	ASP	Vue zénithale le sud, Assemblage 2, solins 1157 et 1158
03/07/2014	664	ASP	Vue zénithale le sud, Assemblage 2, solins 1157 et 1158
03/07/2014	665	ASP	Vue zénithale le sud, Assemblage 2, solins 1157 et 1158
03/07/2014	668	YLD	Vue zénithale vers le sud axe 4. solin 1029, sol 1171, solin 1172, remblai 1173, niveau jaune 1174
03/07/2014	670	YLD	Vue zénithale vers le sud axe 4. solin 1029, sol 1171, solin 1172, remblai 1173, niveau jaune 1174
03/07/2014	671	YLD	Vue zénithale vers l'ouest axe 4. solin 1029, sol 1171, solin 1172, remblai 1173, niveau jaune 1175, remblai 1138, niveau de sol 1139
03/07/2014	672	TR	Sd Axes 3 et 7, us 1061
03/07/2014	673	TR	Sd Axes 3 et 7, us 1061
03/07/2014	674	YLD	Vue zénithale de détail de la jonction entre le solin 1029 et le massif de fondation 1050

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
03/07/2014	675	YLD	Vue vers le nord de la jonction entre le solin 1029 et le massif de fondation 1050
03/07/2014	676	YLD	Vue zénithale de la jonction entre le solin 1029 et le massif de fondation 1050
03/07/2014	677	YLD	Vue zénithale de détail de la jonction entre le solin 1029 et le massif de fondation 1050
03/07/2014	680	SLB	Niveau de trottoir en TCA 1181 et lambeau de niveau de trottoir 1188 vue vers l'est
03/07/2014	681	SLB	Niveau de trottoir en TCA 1181 et lambeau de niveau de trottoir 1188 vue vers l'est
03/07/2014	682	SLB	Détail de la relation entre niveau de trottoir en TCA 1181 et lambeau de niveau de trottoir 1188 (vue vers l'est)
03/07/2014	683	SLB	Détail de la relation entre niveau de trottoir en TCA 1181 et lambeau de niveau de trottoir 1188 (vue vers le sud)
03/07/2014	684	SLB	Vue générale vers le NE des niveaux de trottoir en TCA 1181 et lambeau de niveau de trottoir 1188
03/07/2014	685	SLB	Coupes 15 et 13 angle N-E au niveau de 1181 et 1188
03/07/2014	686	SLB	Coupes 15 et 13 angle N-E au niveau de 1181 et 1188
03/07/2014	687	SLB	Coupes 15 et 13 angle N-E au niveau de 1181 et 1188
03/07/2014	689	YLD	Vue zénithale vers l'ouest du sol 1171, solin 1172, niveau jaune 1174 et 1139
03/07/2014	690	YLD	Vue zénithale vers le sud du sol 1171, solin 1172, niveau jaune 1174 et 1139
03/07/2014	691	YLD	Vue zénithale vers le sud du sol 1171, solin 1172, niveau jaune 1174 et 1139
03/07/2014	692	YLD	Vue zénithale vers le sud du sol 1171, solin 1172, niveau jaune 1174 et 1139
03/07/2014	693	YLD	Vue zénithale vers le sud du sol 1171, solin 1172, niveau jaune 1174 et 1139
03/07/2014	694	SLB	Détail de la bordure nord du trottoir en TCA 1181 et du niveau 1434 dégagé après la fouille de 1188 (vue zénithale vers le S)
03/07/2014	696	SLB	Détail de la bordure nord du trottoir en TCA 1181 et du niveau 1434 dégagé après la fouille de 1188 (vue zénithale vers le S)
04/07/2014	697	RF	Empierrement 1146 et fossé 1083 depuis nord
04/07/2014	698	RF	Empierrement 1146, caniveau 1147 et fossé 1083 depuis nord-est
04/07/2014	699	RF	Bord est du caniveau 1190 coupé par fossé 1083 depuis nord-ouest
04/07/2014	700	RF	Empierrement 1146 et fossé 1083 depuis nord
04/07/2014	701	RF	caniveau 1190 coupé par fossé 1083
04/07/2014	702	RF	caniveau 1190 coupé par fossé 1083
04/07/2014	703	RF	fossé 1083, caniveaux 1147 et 1190, empierrement 1146 depuis sud-ouest
04/07/2014	704	RF	fossé 1083, caniveaux 1147 et 1190, empierrement 1146 depuis sud-ouest
04/07/2014	705	PH.C	Sol 1183 depuis est
04/07/2014	706	PH.C	Sol 1183 depuis est
04/07/2014	707	PH.C	Sol 1183 depuis est
04/07/2014	708	PH.C	Sol 1183 depuis est
04/07/2014	709	PH.C	Sol 1183 depuis est
04/07/2014	710	RF	Empierrement 1146, caniveau 1190 et fossé 1083 depuis est
04/07/2014	711	RF	Empierrement 1146, caniveau 1190 et fossé 1083 depuis est
04/07/2014	712	RF	Limite est de la rue (fossé 1083) depuis nord
04/07/2014	713	RF	Limite est de la rue (fossé 1083) depuis nord
04/07/2014	714	RF	Coupe nord fossé 1083 et caniveau 1190
04/07/2014	715	RF	Coupe nord fossé 1083 et caniveau 1190
04/07/2014	716	PH.C	Vue générale du sol de cailloutis 1183 associé au foyer 1186. Affaissement du puits 1069 en arrière-plan.
04/07/2014	717	PH.C	Vue générale du sol de cailloutis 1183 associé au foyer 1186. Affaissement du puits 1069 en arrière-plan.
04/07/2014	718	PH.C	Vue générale du sol de cailloutis 1183 associé au foyer 1186.
04/07/2014	719	PH.C	Détail du foyer 1186 sur sol 1183, épandage de charbons de bois 1187, affaissement dans puits 1069.

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
04/07/2014	720	PH.C	Détail du foyer 1186 sur sol 1183, épandage de charbons de bois 1187, affaissement dans puits 1069, solins 1196 et 1095.
04/07/2014	724	SLB	Lambeau d'encrassement de trottoir 1128, vu vers l'est
04/07/2014	725	SLB	Niveau de voie 1110 (gros cailloux de quartz) recouvrant le creusement 1111 et la voie 1134 et fossé 1034, vue vers l'est
04/07/2014	727	SLB	Niveau de voie 1110 (gros cailloux de quartz) recouvrant le creusement 1111 et la voie 1134 et fossé 1034, vue vers l'ouest.
04/07/2014	728	SLB	Niveau de voie 1110 (gros cailloux de quartz) recouvrant le creusement 1111 et la voie 1134 et fossé 1034, vue vers l'ouest.
04/07/2014	729	SLB	Niveau de trottoir 1193, vu vers le N-E
04/07/2014	730	SLB	Niveau de trottoir 1193, vu vers le N-E
04/07/2014	731	SLB	Coupes 15 et 13, après fouille de 1193 : Surface du bourrelet de terre jaune vif 1194 (N), du niveau de trottoir 1129 (jaune orangé sableux au S), parois 1202 et 1169
04/07/2014	732	SLB	Coupes 15 et 13, après fouille de 1193 : Surface du bourrelet de terre jaune vif 1194 (N), du niveau de trottoir 1129 (jaune orangé sableux au S), parois 1202 et 1169
07/07/2014	733	PH.C	Vue générale des solins 1196, 1195 et du radier 1027
07/07/2014	735	PH.C	Détail des solins 1196 et 1195
07/07/2014	736	PH.C	Vue d'ensemble des solins 1196, 1195, radier 1027
07/07/2014	737	PH.C	Vue plus rapprochée des solins 1196, 1195 et radier 1027
07/07/2014	738	PH.C	Vue plus rapprochée des solins 1196, 1195 et radier 1027
07/07/2014	739	SLB	Solins 1167 et 1067 entièrement mis au jour, vue générale
07/07/2014	741	SLB	Solins 1167 et 1067 entièrement mis au jour, vue générale
07/07/2014	742	SLB	Solins 1167 et 1067 entièrement mis au jour, vue générale
07/07/2014	743	SLB	Détail de l'extrémité N du solin 1167 et du niveau 1194 (jaune vif au N) au contact avec ce dernier et limites 1169 et 1202 visibles dans le niveau 1129)
07/07/2014	744	SLB	Détail de l'extrémité N du solin 1167 et du niveau 1194 (jaune vif au N) au contact avec ce dernier et limites 1169 et 1202 visibles dans le niveau 1129)
07/07/2014	745	SLB	Détail de l'extrémité N du solin 1167 et du niveau 1194 (jaune vif au N) au contact avec ce dernier et limites 1169 et 1202 visibles dans le niveau 1129)
07/07/2014	746	SLB	US précédentes vue en coupe, vers l'E
07/07/2014	747	SLB	US précédentes vue en coupe, vers l'E
07/07/2014	749	TR	sd axes 3 et 7 détail de la voie, en plan : voie us 1090 et ornières us 1197 1198
07/07/2014	750	TR	sd axes 3 et 7 détail de la voie, en plan : voie us 1090 et ornières us 1197 1198
07/07/2014	752	TR	sd axes 3 et 7 détail de la voie, en plan : voie us 1090 et ornières us 1197 1198
07/07/2014	756	PH.C	Vue générale du solin de façade 1095 associé au niveau de trottoir, trou de poteau 1097 au premier plan
07/07/2014	757	PH.C	Vue générale du solin de façade 1095 associé au niveau de trottoir
07/07/2014	758	PH.C	Vue générale du solin de façade 1095 associé au niveau de trottoir, trou de poteau 1097 au premier plan
07/07/2014	759	ASP	Vue zénithale, US 1201, 1174, 1139 et solin 1172
07/07/2014	760	ASP	Vue zénithale, US 1201, 1174, 1139 et solin 1172
07/07/2014	762	ASP	Vue zénithale, US 1201, 1174, 1139 et solin 1172
07/07/2014	769	SLB	Coupes 15 et 13, après fouille du bourrelet 1194 : légère dépression et limite N du comblement jaune-verdâtre 1168 (et parois 1169 et 1202 / niveau de trottoir 1129)
07/07/2014	770	SLB	Coupes 15 et 13, après fouille du bourrelet 1194 : légère dépression et limite N du comblement jaune-verdâtre 1168 (et parois 1169 et 1202 / niveau de trottoir 1129)
07/07/2014	771	SLB	Coupes 15 et 13, après démontage de l'extrémité N du solin 1167 : comblement 1168 nettement entaillé par la paroi 1170 du solin
07/07/2014	772	SLB	Coupes 15 et 13, après démontage de l'extrémité N du solin 1167 : comblement 1168 nettement entaillé par la paroi 1170 du solin

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
07/07/2014	775	JC	Vue du solin 1207, niveau de voie 1134 et niveau de trottoir 1075, vers le NE
07/07/2014	777	JC	Vue générale du solin 1207, niveau de voie 1134 et niveau de trottoir 1075, vers le NO
07/07/2014	779	JC	Vue générale du solin 1207, niveau de voie 1134 et niveau de trottoir 1075, vers le NE
07/07/2014	780	JC	Vue générale du solin 1207, niveau de voie 1134 et niveau de trottoir 1075, vers l'e NO
07/07/2014	781	JC	Vue zénithale du solin 1207
07/07/2014	782	JC	Vue du solin 1207 au premier plan et 1067 au second plan, vue vers le sud
07/07/2014	783	TR	sd axes 3 et 7 détail de la voie, en plan : voie us 1200
07/07/2014	784	TR	sd axes 3 et 7 détail de la voie, en plan : voie us 1200
07/07/2014	785	TR	sd axes 3 et 7 détail de la voie, en plan : voie us 1200
07/07/2014	786	TR	sd axes 3 et 7 détail de la voie, en plan : voie us 1200
07/07/2014	787	SLB	Niveau 1203 limité par les parois 1169 (N - S) et 1202 (E - O), dégagé après fouille du comblement 1168 (vue vers l'E)
07/07/2014	788	SLB	Niveau 1203 limité par 1169 et 1202, dégagé après fouille du comblement 1168 (vue vers le sud)
07/07/2014	789	SLB	Niveau 1203 limité par 1169 et 1202, dégagé après fouille du comblement 1168 (vue vers le nord)
07/07/2014	790	SLB	Détail du cliché précédent
07/07/2014	791	SLB	Coupe vue vers l'est du niveau 1203 limité par 1202, dégagé après fouille du comblement 1168
08/07/2014	792	JC	Vue générale du solin 1207, du hérisson 1206 du solin 1067 et du solin 1067, vers le sud-est
08/07/2014	793	JC	Vue générale du solin 1207, du hérisson 1206 du solin 1067 et du solin 1067, vers le sud-est
08/07/2014	794	JC	Vue générale du solin 1207, du hérisson 1206 du solin 1067 et du solin 1067, vers le sud-est
08/07/2014	795	JC	Vue du solin 1207, du hérisson 1206 du solin 1067 et du solin 1067, vers le sud
08/07/2014	796	JC	Vue du solin 1207, du hérisson 1206 du solin 1067 et du solin 1067, vers le sud
08/07/2014	797	JC	Vue du solin 1207, du hérisson 1206 du solin 1067 et du solin 1067
08/07/2014	798	JC	Vue du solin 1207, du hérisson 1206 du solin 1067 et du solin 1067
08/07/2014	799	JC	Vue de la coupe sud du solin 1207, du hérisson 1206 du solin 1067 et du solin 1067
08/07/2014	800	JC	Vue du solin 1207, du hérisson 1206 du solin 1067 et du solin 1067, vers le SE
08/07/2014	801	JC	Vue de la coupe sud du solin 1207, du hérisson 1206 du solin 1067 et du solin 1067
08/07/2014	802	JC	Vue de la coupe sud du solin 1207, du hérisson 1206 du solin 1067 et du solin 1067
08/07/2014	803	JC	Vue du solin 1207, du hérisson 1206 du solin 1067 et du solin 1067, vers le sud
08/07/2014	804	JC	Vue générale du solin 1207, du hérisson 1206 du solin 1067 et du solin 1067, vers le nord
08/07/2014	805	JC	Vue générale du solin 1207, du hérisson 1206 du solin 1067 et du solin 1067, vers le nord-est
08/07/2014	806	ASP	Vue générale vers l'ouest des solins 1029 et 1172, US 1139, 1118, 1171, 1174, 1201, 1204, 1205
08/07/2014	807	ASP	Vue générale vers l'ouest des solins 1029 et 1172, US 1139, 1118, 1171, 1174, 1201, 1204, 1205
08/07/2014	809	ASP	Vue générale vers le sud des solins 1029 et 1172, US 1139, 1118, 1171, 1174, 1201, 1204, 1205
08/07/2014	810	ASP	Vue générale vers le sud des solins 1029 et 1172, US 1139, 1118, 1171, 1174, 1201, 1204, 1205

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
08/07/2014	811	ASP	Vue générale vers le sud des solins 1029 et 1172, US 1139, 1118, 1171, 1174, 1201, 1204, 1205
08/07/2014	812	PH.C	Sablière 1208 et cailloutis 1023 depuis sud
08/07/2014	813	PH.C	Sablière 1208 et cailloutis 1023 depuis ouest
08/07/2014	814	PH.C	Sablière 1208 et cailloutis 1023 depuis nord
08/07/2014	815	PH.C	Sablière 1208 et cailloutis 1023 depuis nord
08/07/2014	816	TR	sd axe 3 et 7 us 1212 et 1213
08/07/2014	817	TR	sd axe 3 et 7 us 1212 et 1213
08/07/2014	818	TR	sd axe 3 et 7 us 1212 et 1213
08/07/2014	819	TR	sd axe 3 et 7 us 1212 et 1213
08/07/2014	820	SLB	coupe axe 15 : fossé 1031
08/07/2014	821	SLB	coupe axe 15 : fossé 1031
08/07/2014	822	ASP	Vue générale vers le sud tranchée 1205
08/07/2014	823	ASP	Vue générale vers le nord tranchée 1205
08/07/2014	824	ASP	Vue du solin 1172 vers l'est, côté est de la tranchée 1201
08/07/2014	825	ASP	Vue du solin 1172 et 1029 vers l'est, côté est de la tranchée
08/07/2014	827	ASP	Vue de la sablière 1217 vers l'est, côté est de la tranchée 1201
08/07/2014	828	ASP	Vue de la sablière 1217 vers l'est, côté est de la tranchée 1201
09/07/2014	829	ASP	Vue générale vers le sud, solins 1029 et 1172, saillère 1217, US 1139, 1171, 1174, tranchées 1201 et 1204
09/07/2014	830	ASP	Vue générale vers le sud, solins 1029 et 1172, saillère 1217, US 1139, 1171, 1174, tranchées 1201 et 1204
09/07/2014	831	ASP	Vue du solin 1172 vers l'est, côté est de la tranchée 1201
09/07/2014	832	ASP	Vue de la sablière 1217 vers l'est, côté est de la tranchée 1201
09/07/2014	833	ASP	Vue de la sablière 1217 vers l'ouest, côté ouest de la tranchée 1201
09/07/2014	834	ASP	Vue du solin 1172 vers l'est, côté ouest de la tranchée 1201
09/07/2014	835	ASP	Vue du solin 1172 vers l'est, côté ouest de la tranchée 1201
09/07/2014	836	SLB	Vue d'ensemble de 1207 (solin), 1225 (conduite), niveau de trottoir sous 1223 et du caniveau 1133, vers le nord-est
09/07/2014	837	SLB	Vue d'ensemble de 1207 (solin), 1225 (conduite), niveau de trottoir sous 1223 et du caniveau 1133, vers le nord-est
09/07/2014	838	SLB	Vue d'ensemble de 1207 (solin), 1225 (conduite), niveau de trottoir sous 1223 et du caniveau 1133, vers le nord-est
09/07/2014	839	JC	Vue d'ensemble de 1207 (solin), 1225 (conduite), niveau de trottoir sous 1223 et du caniveau 1133, vers le nord-est
09/07/2014	840	JC	Vue d'ensemble de 1207 (solin), 1225 (conduite), niveau de trottoir sous 1223 et du caniveau 1133, vers le nord-est
09/07/2014	841	JC	Vue d'ensemble de 1207 (solin), 1225 (conduite), niveau de trottoir sous 1223 et du caniveau 1133, vers le nord-est
09/07/2014	842	JC	Vue zénithale du solin 1207, de l'emplacement de la conduite 1225
09/07/2014	843	JC	Vue d'ensemble de 1207 (solin), 1225 (conduite), niveau de trottoir sous 1223 et du caniveau 1133, vers le nord-est
09/07/2014	844	JC	Vue d'ensemble de 1207 (solin), 1225 (conduite), niveau de trottoir sous 1223 et du caniveau 1133, vers le nord-est
09/07/2014	845	SLB	Mise en évidence du caniveau 1133 (comblement 1219) après fouille du fossé bordier tardif 1131, partie ouest des creusements 1202 et 1169 après fouille de 1203, partie est, axes 12 et 9
09/07/2014	846	SLB	Mise en évidence du caniveau 1133 (comblement 1219) après fouille du fossé bordier tardif 1131, partie ouest des creusements 1202 et 1169 après fouille de 1203, partie est, axes 12 et 9
09/07/2014	847	SLB	Mise en évidence du caniveau 1133 (comblement 1219) après fouille du fossé bordier tardif 1131, partie ouest des creusements 1202 et 1169 après fouille de 1203, partie est, axes 12 et 9
09/07/2014	848	SLB	Détail de la zone après fouille de 1203 (creusements 1202 et 1169 plus nets)
09/07/2014	849	SLB	Détail de la zone après fouille de 1203 (creusements 1202 et 1169 plus nets)
09/07/2014	850	SLB	Coupe axe n°15 (surface du caniveau 1133, antérieur au fossé 1131), vue vers le N

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
09/07/2014	851	SLB	Coupe axe n°15 (surface du caniveau 1133, antérieur au fossé 1131), vue vers le N
09/07/2014	853	MLT	SD axes et 3 et 7 : vue zénithale US 1221
09/07/2014	856	MLT	SD axes et 3 et 7 : vue zénithale US 1221
09/07/2014	857	MLT	SD axes et 3 et 7 : vue zénithale US 1221
09/07/2014	859	MLT	SD axes et 3 et 7 : vue zénithale US 1221
09/07/2014	860	MLT	SD axes et 3 et 7 : détail US 1221, limite ouest
09/07/2014	861	RF	Portion ouest de la fosse 1161 coupant le sol 1160
09/07/2014	862	RF	Portion ouest de la fosse 1161 coupant le sol 1160
09/07/2014	863	JC	Vue de la limite 1233 dans le niveau de voirie 1134, vers le sud, axe 12
09/07/2014	864	JC	Vue de la limite 1233 dans le niveau de voirie 1134, vers le sud, axe 12
09/07/2014	865	JC	Vue zénithale de la limite 1233 dans le niveau de voirie 1134, axe 12
09/07/2014	866	ASP	détail affaissement lambeau de sol 1227 et couche jaune 1174 et niveau de sol 1228, vue vers l'ouest
09/07/2014	867	ASP	détail affaissement lambeau de sol 1227 et couche jaune 1174 et niveau de sol 1228, vue vers l'ouest
09/07/2014	870	MLT/TR	SD axes 3 et 7 : vue zénithale US 1232, 1230, 1231, 1230
09/07/2014	872	MLT	SD axes 3 et 7 : vue zénithale US 1232, 1230, 1231, 1230
09/07/2014	873	MLT	SD axes 3 et 7 : vue zénithale US 1232, 1230, 1231, 1230
09/07/2014	874	MLT/TR	SD axes 3 et 7 : vue zénithale US 1232, 1230, 1231, 1230
09/07/2014	877	PH. C	Vue Générale de 1248 (au premier plan),1250 (au second plan)
09/07/2014	878	PH. C	Vue plus rapprochée de 1248 et de 1250
09/07/2014	879	PH. C	Vue plus rapprochée de 1248 et de 1250, coupe de 1022 en arrière plan
09/07/2014	880	PH. C	Vue générale des niveaux 1248, 1250, et du trottoir 1210
09/07/2014	881	PH. C	Détail des niveaux 1248, 1250
09/07/2014	882	PH. C	Vue d'ensemble des niveaux 1248,1250, 1210, coupe de 1022 (en arrière plan),vue vers le sud.
09/07/2014	883	SLB	Caniveau 1133 fouillé : vue générale de son tracé et du blocage 1220
09/07/2014	884	SLB	Caniveau 1133 fouillé : vue générale de son tracé et du blocage 1220
09/07/2014	885	SLB	Caniveau 1133 fouillé : vue générale de son tracé et du blocage 1220
09/07/2014	886	SLB	Caniveau 1133 fouillé : vue générale de son tracé et du blocage 1220
09/07/2014	887	SLB	Caniveau 1133 fouillé : vue générale de son tracé et du blocage 1220
09/07/2014	888	SLB	Caniveau 1133 fouillé : vue générale de son tracé et du blocage 1220
09/07/2014	889	SLB	Caniveau 1133 fouillé : vue générale de son tracé et du blocage 1220
10/072014	892	RF	Vue de la fouille depuis nord
10/072014	893	RF	Vue de la fouille depuis nord
10/072014	894	RF	Vue de la fouille depuis nord
10/072014	895	RF	Vue de la fouille depuis nord
10/072014	896	RF	Vue de la fouille depuis ouest
10/072014	898	RF	Vue de la fouille depuis ouest
10/072014	899	RF	Vue de la fouille depuis sud
10/072014	900	RF	Vue de la fouille depuis sud
10/07/2014	901	ASP	Vue générale vers le sud des solins 1029 et 1172, sablière 1217, tranchées 1201 et 1204, US 1139, 1171, 1237, 1238, 1119, 1228
10/07/2014	902	ASP	Vue générale vers le sud des solins 1029 et 1172, sablière 1217, tranchées 1201 et 1204, US 1139, 1171, 1237, 1238, 1119, 1228
10/07/2014	903	ASP	US 1139 et 1238, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
10/07/2014	904	ASP	US 1139 et 1238, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
10/07/2014	905	ASP	US 1139 et 1238, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers l'est
10/07/2014	906	ASP	US 1139 et 1238, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers l'est
10/07/2014	907	ASP	US 1237, vue vers l'ouest
10/07/2014	908	ASP	US 1228, vue vers l'est
10/07/2014	909	ASP	US 1228, vue vers l'est
10/07/2014	910	JC	Vue des niveaux de voirie 1234 et 1235, vers le nord
10/07/2014	911	JC	Vue des niveaux de voirie 1234 et 1235, vers le nord
10/07/2014	912	JC	Vue des niveaux de voirie 1234 et 1235, vers le nord
10/07/2014	913	JC	Vue des niveaux de voirie 1234 et 1235, vers l'est
10/07/2014	914	JC	Vue des niveaux de voirie 1234 et 1235, vers le nord
10/07/2014	915	MLT/TR	sd axes 3 et 7 vue en détail de la voie, us 1245 et niveau d'installation us 1242

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
10/07/2014	916	MLT/TR	sd axes 3 et 7 vue en détail de la voie, us 1245 et niveau d'installation us 1242
10/07/2014	917	MLT/TR	sd axes 3 et 7 vue en détail de la voie, us 1245 et niveau d'installation us 1242 vue zénithale
10/07/2014	918	MLT/TR	sd axes 3 et 7 vue en détail de la voie, us 1245 et niveau d'installation us 1242 vue zénithale
10/07/2014	919	SLB	Radier 1239 dans le caniveau 1133
10/07/2014	920	SLB	Radier 1239 dans le caniveau 1133 (N du sondage J-St.)
10/07/2014	921	SLB	Radier 1239 dans le caniveau 1133
10/07/2014	922	SLB	Radier 1239 dans le caniveau 1133 (N du sondage J-St.)
10/07/2014	923	SLB	Radier 1239 dans le caniveau 1133
10/07/2014	924	ASP	US 1243, vue vers l'ouest
10/07/2014	925	ASP	US 1243, vue vers l'ouest
10/07/2014	926	ASP	Assemblage n°4 : solin 1172, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
10/07/2014	927	ASP	Assemblage n°4 : solin 1172, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
10/07/2014	928	ASP	Assemblage n°4 : solin 1172, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
10/07/2014	929	ASP	Assemblage n°4 : solin 1172, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
10/07/2014	930	MLT/TR	SD axes 3 et 7 vue en détail de la voie, recharge US 1245 et comblement fossé bordier ouest
10/07/2014	931	MLT/TR	SD axes 3 et 7 vue en détail de la voie, recharge US 1245 et comblement fossé bordier ouest
10/07/2014	932	MLT/TR	SD axes 3 et 7, détail de la voie et des recharges us 1244 et 1245
10/07/2014	933	MLT/TR	SD axes 3 et 7, détail de la voie et des recharges us 1244 et 1245
10/07/2014	934	MLT/TR	SD axes 3 et 7, détail de la voie et des recharges us 1244 et 1245
10/07/2014	935	MLT/TR	SD axes 3 et 7, détail de la voie et des recharges us 1244 et 1245
10/07/2014	936	MLT/TR	vSD axes 3 et 7, détail de la voie et des recharges us 1244 et 1245
10/07/2014	937	MLT/TR	SD axes 3 et 7, détail de la voie et des recharges us 1244 et 1245
10/07/2014	938	JC	Vue du niveau de voirie 1246, et possible ornière 1247, vers l'est
10/07/2014	939	JC	Vue du niveau de voirie 1246, et possible ornière 1247, vers l'est
10/07/2014	940	JC	Vue du niveau de voirie 1246, et possible ornière 1247, vers l'est
10/07/2014	941	JC	Vue du niveau de voirie 1246, et possible ornière 1247, vers l'est
10/07/2014	942	JC	Vue du niveau de voirie 1246, et possible ornière 1247, vers l'ouest
11/07/2014	943	SLB	Empreinte du caniveau 1133, entièrement fouillé (vue vers le N)
11/07/2014	944	SLB	Empreinte du caniveau 1133, entièrement fouillé (vue vers le N)
11/07/2014	945	SLB	Empreinte du caniveau 1133, entièrement fouillé (vue vers le N)
11/07/2014	946	SLB	Empreinte du caniveau 1133, entièrement fouillé (vue vers le N)
11/07/2014	947	SLB	Empreinte du caniveau 1133, entièrement fouillé (vue vers le N)
11/07/2014	948	SLB	Détail de la zone entre l'extrémité S du caniveau 1133 et solin 1167) et le tronçon de conduite 1225 antérieure fouillé (solin 1207) / vue vers le sud
11/07/2014	949	SLB	Détail de la zone entre l'extrémité S du caniveau 1133 (et solin 1167) et le tronçon de conduite 1225 antérieure fouillé (solin 1207) / vue vers l'est
11/07/2014	950	SLB	Détail de la zone entre l'extrémité S du caniveau 1133 (et solin 1167) et le tronçon de conduite 1225 antérieure fouillé (solin 1207) / vue vers l'est
11/07/2014	951	SLB	Détail de la zone entre l'extrémité S du caniveau 1133 (et solin 1167) et le tronçon de conduite 1225 antérieure fouillé (solin 1207) / vue vers le sud
11/07/2014	952	SLB	Coupe axe 15 après démontage total du caniveau 1133
11/07/2014	953	SLB	Coupe axe 15 après démontage total du caniveau 1133
11/07/2014	954	RF	Solins 1158, 1157, sol 1356, remblai 1163 depuis nord
11/07/2014	955	RF	Solins 1158, 1157, sol 1356, remblai 1163 depuis nord
11/07/2014	956	RF	Solins 1158, 1157, sol 1356, remblai 1163 depuis nord-est
11/07/2014	957	RF	Solins 1158, 1157, sols 1156 et 1356, remblai 1163 depuis nord-est
11/07/2014	958	RF	Solins 1158, 1157, sols 1156 et 1356, remblai 1163 depuis est
11/07/2014	959	RF	Solins 1158, 1157, sols 1156 et 1356, remblai 1163 depuis est
11/07/2014	961	RF	Solins 1158, 1157, sols 1156 et 1356, remblai 1163 depuis nord-est
11/07/2014	962	RF	Solins 1158, 1157, sols 1156 et 1356, remblai 1163 depuis nord-est
11/07/2014	963	RF	Sol 1356 coupé par solin 1158 depuis sud
11/07/2014	964	RF	Sol 1356 coupé par solin 1158 depuis sud

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
11/07/2014	965	RF	Sols 1154 et 1156 depuis est
11/07/2014	966	RF	Sols 1154 et 1156 depuis est
11/07/2014	967	RF	Solins 1158, 1157, sols 1156 et 1356, remblai 1163 depuis sud-est
11/07/2014	969	JC	Vue générale de la voie us 1251, de la conduite 1225 et du niveau de trottoir 1236, vers l'est
11/07/2014	970	JC	Vue générale de la voie us 1251, de la conduite 1225 et du niveau de trottoir 1236, vers l'est
11/07/2014	972	JC	Vue générale de la voie us 1251, de la conduite 1225 et du niveau de trottoir 1236, vers l'est
11/07/2014	973	JC	Vue générale de la voie us 1251, de la conduite 1225 et du niveau de trottoir 1236, vers l'ouest
11/07/2014	974	JC	Vue générale de la voie us 1251, de la conduite 1225 et du niveau de trottoir 1236, vers le nord-ouest
15/07/2014	975	ASP	Assemblage n°4 : solin 1172, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
15/07/2014	976	ASP	Assemblage n°4 : solin 1172, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
15/07/2014	977	ASP	Assemblage n° : solin 1172, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
15/07/2014	978	TR	Sd axes 3 et 7, photo de détail de la voie après enlèvement de l'US 1245
15/07/2014	979	TR	Sd axes 3 et 7, photo de détail de la voie après enlèvement de l'US 1245
15/07/2014	980	ASP	US 1254, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
15/07/2014	981	ASP	US 1254, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
15/07/2014	982	ASP	Vue générale US 1254 des deux côtés de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
15/07/2014	983	ASP	Vue générale US 1254 des deux côtés de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
15/07/2014	984	TR	Sd axes 3 et 7, photo de détail de la voie après enlèvement de la recharge 1244 et nettoyage de us 1230
15/07/2014	985	TR	Sd axes 3 et 7, photo de détail de la voie après enlèvement de la recharge 1244 et nettoyage de US 1230
15/07/2014	986	TR	Sd axes 3 et 7, photo de détail de la voie après enlèvement de la recharge 1244 et nettoyage de US 1230
15/07/2014	987	TR	Sd axes 3 et 7, photo de détail de la voie après enlèvement de la recharge 1244 et nettoyage de US 1230
15/07/2014	988	TR	Sd axes 3 et 7, photo de détail de la voie après enlèvement de la recharge 1244 et nettoyage de US 1230
15/07/2014	989	TR	Sd axes 3 et 7, photo de détail de la voie après enlèvement de la recharge 1244 et nettoyage de US 1230
15/07/2014	990	JC	Vue générale du niveau de préparation de la voie 1256, de la conduite 1225, du solin 1207, et du trottoir 1236, vers l'est
15/07/2014	991	JC	Vue générale du niveau de préparation de la voie 1256, de la conduite 1225, du solin 1207, et du trottoir 1236, vers l'est
15/07/2014	992	JC	Vue générale du niveau de préparation de la voie 1256, de la conduite 1225, du solin 1207, et du trottoir 1236, vers l'ouest
15/07/2014	993	JC	Vue générale du niveau de préparation de la voie 1256, de la conduite 1225, du solin 1207, et du trottoir 1236, vers le nord-ouest
15/07/2014	994	ASP	Vue générale US 1257, vue vers l'ouest
15/07/2014	995	ASP	Vue générale US 1257, vue vers l'ouest
15/07/2014	996	SLB	Partie méridionale des niveaux antérieurs (dont 1168) au solin 1167 après démontage de ce dernier
15/07/2014	997	SLB	Partie méridionale des niveaux antérieurs (dont 1168) au solin 1167 après démontage de ce dernier
15/07/2014	998	TR	Sd axes 3 et 7, photo de détail après enlèvement de US 1230
15/07/2014	999	TR	Sd axes 3 et 7, photo de détail après enlèvement de US 1230
15/07/2014	1000	TR	Sd axes 3 et 7, photo de détail après enlèvement de US 1230
15/07/2014	1001	TR	Sd axes 3 et 7, photo de détail après enlèvement de US 1230, vue depuis le nord ouest
15/07/2014	1002	TR	Sd axes 3 et 7, photo de détail après enlèvement de US 1230, vue depuis le sud

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
15/07/2014	1003	TR	Sd axes 3 et 7, photo de détail après enlèvement de US 1230, vue depuis le sud
15/07/2014	1004	TR	Sd axes 3 et 7, photo de détail après enlèvement de US 1230, vue depuis le sud
15/07/2014	1005	SLB	Mise en évidence du creusement 1169, de l'US 1203 et du comblement 1269, axe 13
15/07/2014	1006	SLB	Mise en évidence du creusement 1169, de l'US 1203 et du comblement 1269, axe 13
15/07/2014	1007	JC	Vue des couches du radier 1258 au premier plan et 1264 au second plan, vers l'est
15/07/2014	1009	JC	Vue des couches du radier 1258 au premier plan et 1264 au second plan, vers l'est
15/07/2014	1010	JC	Vue des couches du radier 1258 au premier plan et 1264 au second plan, vers l'est
15/07/2014	1012	JC	Vue des couches du radier 1258 au premier plan et 1264 au second plan, vers l'est
15/07/2014	1013	JC	Vue des couches du radier 1264 au premier plan et 1258 au second plan, vers l'ouest
15/07/2014	1014	JC	Vue de détail du radier 1264, vers l'ouest
15/07/2014	1015	ASP	US 1228, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
15/07/2014	1016	ASP	US 1228, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
15/07/2014	1017	ASP	US 1228, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
16/07/2014	1022	RF	Sol 1141 et effet de paroi 1272 depuis nord-est
16/07/2014	1023	RF	Sol 1141 et effet de paroi 1272 depuis est
16/07/2014	1024	RF	Sol 1141 et effet de paroi 1272 depuis sud-est
16/07/2014	1025	SLB	Creusement 1270 en cours de dégagement (vue vers le S)
16/07/2014	1026	SLB	Détail du creusement 1270 en cours de dégagement : coupe réalisée dans le comblement 1269 (vue vers le S)
16/07/2014	1027	SLB	Détail du creusement 1270 en cours de dégagement : coupe réalisée dans le comblement 1269 (vue vers l'E)
16/07/2014	1028	SLB	Détail du creusement 1270 en cours de dégagement : comblement 1269 (jaune avec blocs) et 1267 (brun foncé) mis en évidence
16/07/2014	1029	SLB	Détail du creusement 1270 en cours de dégagement : comblement 1269 (jaune avec blocs) et 1267 (brun foncé) mis en évidence
16/07/2014	1030	SLB	Détail du creusement 1270 en cours de dégagement : comblement 1269 (jaune avec blocs) et 1267 (brun foncé) mis en évidence
16/07/2014	1031	SLB	Détail du creusement 1270 en cours de dégagement : comblement 1269 (jaune avec blocs) et 1267 (brun foncé) mis en évidence
16/07/2014	1032	SLB	Mise en évidence partielle du creusement 1268
16/07/2014	1033	SLB	Mise en évidence partielle du creusement 1268
16/07/2014	1034	SLB	Mise en évidence partielle du creusement 1268
16/07/2014	1035	TR	Sd axes 3 et 7, vue d'ensemble du radier us 1261
16/07/2014	1036	TR	Sd axes 3 et 7, vue d'ensemble du radier us 1261
16/07/2014	1037	TR	Sd axes 3 et 7, vue d'ensemble du radier us 1261
16/07/2014	1038	TR	Sd axes 3 et 7, vue d'ensemble du radier us 1261
16/07/2014	1039	TR	Sd axes 3 et 7, pendage du radier 1261 depuis l'ouest
16/07/2014	1040	TR	Sd axes 3 et 7, vue d'ensemble du radier US 1261
16/07/2014	1041	TR	Sd axes 3 et 7, vue d'ensemble du radier US 1261
16/07/2014	1042	SLB	Mise en évidence de la jonction entre le caniveau 1133 et la conduite 1225
16/07/2014	1043	SLB	Mise en évidence de la jonction entre le caniveau 1133 et la conduite 1225
16/07/2014	1044	SLB	Mise en évidence de la jonction entre le caniveau 1133 et la conduite 1225
16/07/2014	1045	FM	Limite sud du sol 1183 au contact de l'US 1265
16/07/2014	1046	FM	Limite sud du sol 1183 au contact de l'US 1265
16/07/2014	1047	JC	Vue générale de l'us 1271 au premier plan et solin 1207 au second vers l'est

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
16/07/2014	1048	JC	Vue générale de l'us 1207 au premier plan et solin 1271 au second vers le SO
16/07/2014	1049	JC	Vue générale de l'us 1271 au premier plan et solin 1207 au second vers le ENE
16/07/2014	1050	ASP	Vue générale US 1292 et 1266, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers l'est
16/07/2014	1051	ASP	Vue générale US 1292 et 1266, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'est
16/07/2014	1052	ASP	Vue générale US 1292, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'est
16/07/2014	1053	ASP	Vue générale US 1266, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'est
16/07/2014	1054	ASP	Vue générale US 1292 et 1266, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
16/07/2014	1055	RF	Sol 1260 et effet de paroi 1272 depuis nord
16/07/2014	1056	RF	Sol 1260 depuis sud-est
16/07/2014	1057	RF	Sol 1260 depuis est
16/07/2014	1059	RF	Sol 1260 et effet de paroi 1272 depuis est
16/07/2014	1060	JC	Vue générale du trottoir oriental de la voie us 1275 et 1276, vers l'ouest
16/07/2014	1061	JC	Vue générale du trottoir oriental de la voie us 1275 et 1276, vers l'ouest
16/07/2014	1062	JC	Vue générale du trottoir oriental de la voie us 1275 et 1276, vers le NO
16/07/2014	1063	JC	Vue générale du trottoir oriental de la voie us 1275 et 1276, vers le nord
16/07/2014	1064	JC	Vue générale du trottoir oriental de la voie us 1275 et 1276, vers le sud
16/07/2014	1065	RF	Sol 1260 et effet de paroi 1272 depuis est
16/07/2014	1066	RF	Sol 1260 et effet de paroi 1272 depuis est
17/07/2014	1067	ASP	Vue générale US 1277 des deux côtés de la tranchée 1201, vue vers l'est
17/07/2014	1068	ASP	Vue générale US 1277, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'est
17/07/2014	1069	ASP	Vue générale US 1277, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'est
17/07/2014	1070	ASP	Vue générale US 1277, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
17/07/2014	1071	ASP	Vue générale US 1277, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
17/07/2014	1072	JC	Vue générale du solin 1250 et du niveau de trottoir 1278, vers le nord
17/07/2014	1073	JC	Vue générale du solin 1250 et du niveau de trottoir 1278, vers le nord-ouest
17/07/2014	1074	JC	Vue générale du solin 1250 et du niveau de trottoir 1278, vers le nord-ouest
17/07/2014	1075	JC	Vue générale du solin 1250 et du niveau de trottoir 1278, vers l'ouest
17/07/2014	1076	JC	Vue générale du solin 1250 et du niveau de trottoir 1278, vers l'ouest
17/07/2014	1078	JC	Coupe 28 depuis le sud, photo de travail
17/07/2014	1079	JC	Coupe 28 depuis le sud, photo de travail
17/07/2014	1080	SLB	Niveau 1279 (jaune) et niveaux de trottoir 1223 - 1298 (brun), après fouille du remblai d'installation (jaune) 1129 (visible en coupe)
17/07/2014	1081	SLB	Niveau 1279 (jaune) et niveaux de trottoir 1223 - 1298 (brun), après fouille du remblai d'installation (jaune) 1129 (visible en coupe)
17/07/2014	1082	SLB	Niveau 1279 (jaune) et niveaux de trottoir 1223 - 1298 (brun), après fouille du remblai d'installation (jaune) 1129 (visible en coupe)
17/07/2014	1083	SLB	Niveau 1279 (jaune) et niveaux de trottoir 1223 - 1298 (brun), après fouille du remblai d'installation (jaune) 1129 (visible en coupe)
17/07/2014	1084	SLB	Niveau 1279 (jaune) et niveaux de trottoir 1223 - 1298 (brun), après fouille du remblai d'installation (jaune) 1129 (visible en coupe)
17/07/2014	1085	SLB	Niveau 1279 (jaune) et niveaux de trottoir 1223 - 1298 (brun), après fouille du remblai d'installation (jaune) 1129 (visible en coupe)
17/07/2014	1086	SLB	Niveau 1279 (jaune) et niveaux de trottoir 1223 - 1298 (brun), après fouille du remblai d'installation (jaune) 1129 (visible en coupe)
17/07/2014	1087	RF	Sol 1280 et effet de paroi 1272 depuis est
17/07/2014	1090	RF	Sol 1280 et effet de paroi 1272 depuis est
17/07/2014	1091	RF	Sol 1280 et effet de paroi 1272 depuis nord est
17/07/2014	1092	TR	Sd axes 3 et 7 vue d'ensemble après enlèvement du radier de la voie (US 1261)
17/07/2014	1094	TR	Sd axes 3 et 7 vue d'ensemble après enlèvement du radier de la voie (US 1261)

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
17/07/2014	1095	TR	Sd axes 3 et 7 vue d'ensemble après enlèvement du radier de la voie (US 1261)
17/07/2014	1096	TR	Sd axes 3 et 7 vue d'ensemble après enlèvement du radier de la voie (US 1261)
17/07/2014	1097	TR	Sd axes 3 et 7 vue d'ensemble après enlèvement du radier de la voie (US 1261)
17/07/2014	1098	TR	Sd axes 3 et 7 vue d'ensemble après enlèvement du radier de la voie (US 1261)
17/07/2014	1100	TR	Sd axes 3 et 7 vue d'ensemble après enlèvement du radier de la voie (US 1261)
17/07/2014	1101	TR	Sd axes 3 et 7 vue d'ensemble après enlèvement du radier de la voie (US 1261)
17/07/2014	1102	TR	Sd axes 3 et 7 vue en détail de l'US 1060 et du solin 1188
17/07/2014	1103	TR	Sd axes 3 et 7 vue en détail de l'US 1060 et du solin 1188
17/07/2014	1104	JC	Vue générale du solin 1250 et de l'US 1283, vers l'ouest
17/07/2014	1105	JC	Vue générale du solin 1250 et de l'US 1283, vers l'ouest
17/07/2014	1106	JC	Vue générale du solin 1250 et de l'US 1283, vers le sud-ouest
17/07/2014	1107	JC	Vue zénithale du solin 1250 et de l'US 1283, vers l'ouest
17/07/2014	1108	JC	Vue générale du solin 1250 et de l'US s 1283, vers le sud
17/07/2014	1109	JC	Vue générale du solin 1250 et de l'US 1283, vers le nord-ouest
17/07/2014	1110	JC	Vue générale du solin 1250 et de l'US 1283, vers l'est
17/07/2014	1111	JC	Vue générale du solin 1250 et de l'US 1283, vers l'ouest
17/07/2014	1112	JC	Vue générale du solin 1250 et de l'US 1283, vers le SO
17/07/2014	1113	JC	Vue générale du solin 1250 et de l'US 1283, vers le sud
17/07/2014	1118	FM	Foyer 1186 sur sol 1187 depuis est et avant nettoyage
17/07/2014	1119	FM	Foyer 1186 sur sol 1187 depuis est et avant nettoyage
17/07/2014	1121	SLB	Coupe de 1279 (creusement 1297) en cours de fouille, vue vers le sud
17/07/2014	1122	SLB	Coupe de 1279 (creusement 1297) en cours de fouille, vue vers le sud
17/07/2014	1125	SLB	Coupe de 1279 (creusement 1297) en cours de fouille, vue vers le sud
17/07/2014	1126	SLB	Coupe de 1279 (creusement 1297) en cours de fouille, vue vers le sud
17/07/2014	1127	FM	Foyer 1186 sur sol 1187 depuis est après nettoyage
17/07/2014	1128	FM	Foyer 1186 sur sol 1187 depuis est après nettoyage
17/07/2014	1129	FM	Foyer 1186 sur sol 1187 depuis est après nettoyage
17/07/2014	1130	FM	Foyer 1186 sur sol 1187 depuis est après nettoyage
17/07/2014	1131	FM	Foyer 1186 sur sol 1187 depuis est après nettoyage
17/07/2014	1132	ASP	Détail US 1228 sous le solin 1172 et US 1292, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
17/07/2014	1133	ASP	Détail US 1228 sous le solin 1172 et US 1292, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
17/07/2014	1134	ASP	Détail US 1228 sous le solin 1172 et US 1292, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
18/07/2014	1139	RF	Sol 1156 après enlèvement 1241 et US 1163 et solins 1157 et 1158 depuis est
18/07/2014	1140	RF	Sol 1156 et US 1163 et solins 1157 et 1158 depuis est
18/07/2014	1142	RF	Sol 1156 et US 1163 et solins 1157 et 1158 depuis nord est
18/07/2014	1143	RF	Sol 1156 et US 1163 et solins 1157 et 1158 depuis nord est
18/07/2014	1144	RF	Sol 1156 et US 1163 et solins 1157 et 1158 depuis nord est
18/07/2014	1145	SLB	Vue vers le S après mise en évidence du creusement (paroi ?) 1297 limitant le niveau de trottoir 1223, après fouille de 1279 (+ la bande argileuse grise 1299 à l'O de ces derniers)
18/07/2014	1146	SLB	Vue vers le S après mise en évidence du creusement (paroi ?) 1297 limitant le niveau de trottoir 1223, après fouille de 1279 (avec la bande argileuse grise 1299 à l'ouest de ces derniers)
18/07/2014	1147	SLB	Vue vers le S après mise en évidence du creusement (paroi ?) 1297 limitant le niveau de trottoir 1223, après fouille de 1279 (avec la bande argileuse grise 1299 à l'ouest de ces derniers)
18/07/2014	1148	SLB	Détail de la relation entre 1269 - 1279 (jaune) - comblant 1297) et la bande charbonneuse 1296, vue vers le sud

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
18/07/2014	1149	SLB	Détail de la relation entre 1269 - 1279 (jaune) - comblant 1297) et la bande charbonneuse 1296, vue vers le sud
18/07/2014	1150	SLB	Détail de la relation entre 1269 - 1279 (jaune) - comblant 1297) et la bande charbonneuse 1296, vue vers le sud
18/07/2014	1151	FM	TP 1097
18/07/2014	1152	FM	TP 1097
18/07/2014	1153	SLB	Niveau de trottoir aménagé 1298 lié à 1236 (après fouille du niveau 1223) et mise en évidence des limites du comblement 1299 (argileux gris).
18/07/2014	1154	SLB	Niveau de trottoir aménagé 1298 lié à 1236 (après fouille du niveau 1223) et mise en évidence des limites du comblement 1299 (argileux gris).
18/07/2014	1155	SLB	Niveau de trottoir aménagé 1298 lié à 1236 (après fouille du niveau 1223) et mise en évidence des limites du comblement 1299 (argileux gris).
18/07/2014	1156	SLB	Niveau de trottoir aménagé 1298 lié à 1236 (après fouille du niveau 1223) et mise en évidence des limites du comblement 1299 (argileux gris).
18/07/2014	1157	SLB	Niveau de trottoir aménagé 1298 lié à 1236 (après fouille du niveau 1223) et mise en évidence des limites du comblement 1299 (argileux gris).
18/07/2014	1158	SLB	Niveau de trottoir aménagé 1298 lié à 1236 (après fouille du niveau 1223) et mise en évidence des limites du comblement 1299 (argileux gris).
18/07/2014	1159	SLB	Niveau de trottoir aménagé 1298 lié à 1236 (après fouille du niveau 1223) et mise en évidence des limites du comblement 1299 (argileux gris).
18/07/2014	1160	SLB	Niveau de trottoir aménagé 1298 lié à 1236 (après fouille du niveau 1223) et mise en évidence des limites du comblement 1299 (argileux gris).
18/07/2014	1161	SLB	Niveau de trottoir aménagé 1298 lié à 1236 (après fouille du niveau 1223) et mise en évidence des limites du comblement 1299 (argileux gris).
18/07/2014	1162	ASP	Vue générale : US 1284, 1228, 1139, solin 1172, TP 1294, tranchée 1201, vue vers le sud
18/07/2014	1163	ASP	Vue générale : US 1284, 1228, 1139, solin 1172, TP 1294, tranchée 1201, vue vers le sud
18/07/2014	1164	ASP	Vue générale : US 1284, 1228, 1139, solin 1172, TP 1294, tranchée 1201, vue vers le sud
18/07/2014	1165	ASP	US 1284, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
18/07/2014	1166	ASP	US 1284, 1228 et TP 1294, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'est
18/07/2014	1167	ASP	Vue en détail TP 1294 qui coupe le solin 1172 et les US 1228 et 1284, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'est
18/07/2014	1168	ASP	Vue en détail TP 1294 qui coupe le solin 1172 et les US 1228 et 1284, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'est
18/07/2014	1170	RD	Couche jaune 1301 depuis nord-est
21/07/2014	1171	SLB	Niveau de trottoir aménagé 1298 lié à 1236 (après fouille du niveau 1223) et mise en évidence des limites du comblement 1299 (argileux gris).
21/07/2014	1172	SLB	Niveau de trottoir aménagé 1298 lié à 1236 (après fouille du niveau 1223) et mise en évidence des limites du comblement 1299 (argileux gris).
21/07/2014	1173	TR	sd axes 3 et 7, détail coté trottoir est US 1301 et sablière 1304 et solin 1302
21/07/2014	1174	TR	sd axes 3 et 7, détail coté trottoir est US 1301 et sablière 1304 et solin 1302
21/07/2014	1175	TR	sd axes 3 et 7, détail coté trottoir est US 1301 et sablière 1304 et solin 1302
21/07/2014	1176	TR	sd axes 3 et 7, détail coté trottoir est US 1301 et sablière 1304 et solin 1302
21/07/2014	1177	RB	Coupe 1, détail mur 1012=1006 depuis est
21/07/2014	1178	RB	Coupe 1, détail mur 1012=1006 depuis est
21/07/2014	1179	JC	Vue d'ensemble des US 1307, 1308, 1283, vers l'est
21/07/2014	1180	JC	Vue d'ensemble des US 1307, 1308, 1283, vers l'est
21/07/2014	1181	JC	Vue d'ensemble des US 1307, 1308, 1283, vers le sud-est
21/07/2014	1182	JC	Vue d'ensemble des US 1307, 1308, 1283, vers le sud
21/07/2014	1183	JC	Vue d'ensemble des US 1307, 1308, 1283, vers le sud-sud-ouest

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
21/07/2014	1184	JC	Vue d'ensemble des US 1309, 1310, vers le sud-sud-ouest
21/07/2014	1185	JC	Vue d'ensemble des US 1309, 1310, vers le sud
21/07/2014	1186	JC	Vue d'ensemble des US 1309, 1310, vers le nord-est
21/07/2014	1187	JC	Vue d'ensemble des US 1309, 1310, vers l'est
21/07/2014	1188	SLB	Vue vers le sud du comblement 1299 de la paroi 1300 en cours de fouille
21/07/2014	1189	SLB	Vue vers le sud du comblement 1299 de la paroi 1300 en cours de fouille
21/07/2014	1190	ASP	US 1314 et 1284, vue vers le nord
21/07/2014	1191	ASP	US 1314 et 1284, vue vers le nord
21/07/2014	1192	ASP	US 1314 et 1284, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'est
21/07/2014	1193	ASP	US 1314 et 1284, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'est
21/07/2014	1194	ASP	US 1314, 1315 et 1284, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
21/07/2014	1195	ASP	US 1314, 1315 et 1284, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
21/07/2014	1196	JC	Vue d'ensemble des US 1311, 1312, vers le sud
21/07/2014	1197	JC	Vue d'ensemble des US 1311, 1312, vers l'ouest
21/07/2014	1198	JC	Vue d'ensemble des US 1311, 1312, vers l'ouest
21/07/2014	1199	JC	Vue d'ensemble des US 1311, 1312, vers l'est
21/07/2014	1200	JC	Vue d'ensemble des US 1311, 1312, vers le sud-est
21/07/2014	1201	JC	Vue de l'US 1312, vers le sud
21/07/2014	1202	JC	vue de l'US 1312, vers le sud-sud-ouest
22/07/2014	1203	SLB	Mise en évidence de l'empreinte de paroi 1300 après fouille de la partie supérieure du comblement 1299
22/07/2014	1204	SLB	Mise en évidence de l'empreinte de paroi 1300 après fouille de la partie supérieure du comblement 1299
22/07/2014	1205	SLB	Mise en évidence de l'empreinte de paroi 1300 après fouille de la partie supérieure du comblement 1299
22/07/2014	1206	SLB	Détail de la coupe de la paroi 1300
22/07/2014	1207	SLB	Détail de la coupe de la paroi 1300
22/07/2014	1208	TR	sd axes 3 et 7, Us 1317 sous 1045
22/07/2014	1209	TR	sd axes 3 et 7, Us 1317 sous 1045
22/07/2014	1210	RF	Recharge 1322 et 1323 sur sol 1324 depuis nord
22/07/2014	1211	RF	Recharge 1322 et 1323 sur sol 1324 depuis nord
22/07/2014	1212	RF	Recharge 1322 et 1323 sur sol 1324 depuis nord
22/07/2014	1213	RB	Remblai 1332 depuis nord
22/07/2014	1214	RB	Remblai 1332 depuis nord
22/07/2014	1215	RB	Remblai 1332 depuis nord
22/07/2014	1216	ASP	US 1314, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'est
22/07/2014	1217	ASP	US 1314, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'est
22/07/2014	1218	MLT	Sd axes 3 et 7, détail coté trottoir après enlèvement de us 1045, apparition de l'us 1219
22/07/2014	1219	MLT	Sd axes 3 et 7, détail coté trottoir après enlèvement de us 1045, apparition de l'us 1219
22/07/2014	1220	MLT	Sd axes 3 et 7, détail coté trottoir après enlèvement de us 1045
22/07/2014	1221	MLT	Sd axes 3 et 7, détail coté trottoir après enlèvement de us 1045
22/07/2014	1222	JC	Vue du négatif de la paroi 1321, et du niveau de circulation 1312, vers le nord
22/07/2014	1223	JC	Vue du négatif de la paroi 1321, et du niveau de circulation 1312, vers l'est
22/07/2014	1224	JC	Vue du négatif de la paroi 1321, et du niveau de circulation 1312, vers le sud-est
22/07/2014	1225	JC	Vue du négatif de la paroi 1321, et du niveau de circulation 1312, vers le sud
22/07/2014	1226	JC	Vue du négatif de la paroi 1321, et du niveau de circulation 1312, vers le nord-est
22/07/2014	1227	RB	Niveau de travail 1333 depuis le nord
22/07/2014	1228	MLT	SD axes 3 et 7, détail US 1304
22/07/2014	1229	MLT	SD axes 3 et 7, détail US 1304
22/07/2014	1230	SLB	Paroi 1300 vue vers le sud
22/07/2014	1231	SLB	Paroi 1300 vue vers le sud
22/07/2014	1232	SLB	Vue de détail vers l'est de la jonction entre les parois 1300 (sud), 1321 (nord) et 1329 (est)

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
22/07/2014	1233	SLB	Vue de détail vers le nord-est de la jonction entre les parois 1300 (sud), 1321 (nord) et 1329 (est)
22/07/2014	1234	SLB	Paroi 1300 vue vers le nord
22/07/2014	1235	SLB	Détail de la coupe de la paroi 1300 avec calage vue vers le sud
22/07/2014	1236	SLB	Paroi 1300 vue vers le nord
22/07/2014	1237	SLB	Paroi 1300 vue vers le nord
22/07/2014	1238	SLB	Paroi 1300 vue vers le nord
22/07/2014	1239	FM	Sabliere1328
22/07/2014	1240	FM	Sabliere1328
22/07/2014	1241	FM	Sabliere1328
22/07/2014	1242	FM	Détail de la sablière 1328
22/07/2014	1243	FM	Détail de la sablière 1328
22/07/2014	1244	JC	Vue du négatif de la paroi 1321, et du niveau de circulation 1338, vers le nord
22/07/2014	1245	JC	Vue du négatif de la paroi 1321, et du niveau de circulation 1338, vers le nord
22/07/2014	1246	JC	Vue du négatif de la paroi 1321, et du niveau de circulation 1338, vers le nord-est
22/07/2014	1247	JC	Vue du négatif de la paroi 1321, et du niveau de circulation 1338, vers le sud
22/07/2014	1248	JC	Vue du négatif de la paroi 1321, et du niveau de circulation 1338, vers le sud
22/07/2014	1249	JC	Vue de la coupe est SD Cocherel, après avoir enlevé 1312 et 1282, niveau d'apparition de 1321, 1337 et 1338 (photo de travail)
22/07/2014	1250	JC	Vue de la coupe 27, après avoir enlevé 1312 et 1282, niveau d'apparition de 1321, 1337 et 1338
22/07/2014	1251	JC	Vue de la coupe 27, après avoir enlevé 1312 et 1282, niveau d'apparition de 1321, 1337 et 1338
22/07/2014	1252	JC	Vue de la coupe 27, après avoir enlevé 1312 et 1282, niveau d'apparition de 1321, 1337 et 1338
22/07/2014	1253	JC	Vue de la coupe 28, après avoir enlevé 1312 et 1282, niveau d'apparition de 1321, 1337 et 1338 (photo de travail)
22/07/2014	1254	SLB	Mise en évidence de la paroi 1331 côté oriental (pendage du niveau de trottoir 1298) après fouille du bourrelet d'argile jaune 1330
22/07/2014	1255	SLB	Mise en évidence de la paroi 1331 côté oriental (pendage du niveau de trottoir 1298) après fouille du bourrelet d'argile jaune 1330
22/07/2014	1256	SLB	Mise en évidence de la paroi 1331 côté oriental (pendage du niveau de trottoir 1298) après fouille du bourrelet d'argile jaune 1330
22/07/2014	1257	SLB	Mise en évidence de la paroi 1331 côté oriental (pendage du niveau de trottoir 1298) après fouille du bourrelet d'argile jaune 1330
22/07/2014	1258	SLB	Mise en évidence de la paroi 1331 côté oriental (pendage du niveau de trottoir 1298) après fouille du bourrelet d'argile jaune 1330
22/07/2014	1259	SLB	Mise en évidence de la paroi 1331 côté oriental (pendage du niveau de trottoir 1298) après fouille du bourrelet d'argile jaune 1330
23/07/2014	1260	ASP	Vue générale des US 1314, 1315, 1340 et 1341, vue vers le sud
23/07/2014	1261	ASP	Vue générale des US 1314, 1315, 1340 et 1341, vue vers le sud
23/07/2014	1262	ASP	US 1314, 1315 et 1340, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
23/07/2014	1263	ASP	US 1314 1315 et 1340, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
23/07/2014	1264	ASP	US 1314 et 1341, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'est
23/07/2014	1265	ASP	US 1314 et 1341, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'est
23/07/2014	1266	ASP	US 1341, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'est
23/07/2014	1267	ASP	US 1340, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
23/07/2014	1268	ASP	US 1314, 1315 et 1340, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
23/07/2014	1269	ASP	US 1314, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'est
23/07/2014	1271	RF	Contact entre sols 1139 et 1156 depuis est
23/07/2014	1272	RF	Contact entre sols 1139 et 1156 depuis est
23/07/2014	1273	RF	Contact entre sols 1139 et 1156 depuis sud
23/07/2014	1274	RF	Solins 1157 et 1158, sols 1139, 1156 et 1356 depuis sud
23/07/2014	1275	RF	Solins 1157 et 1158, sols 1139, 1156 et 1356 depuis sud
23/07/2014	1276	RF	Sol 1356 coupé par le solin 1158 depuis nord

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
23/07/2014	1277	RF	Sol 1356 coupé par le solin 1158 depuis nord
23/07/2014	1278	MLT/TR	Sd axes 3 et 7, vue d'ensemble du trottoir est avec sablière US 1343
23/07/2014	1279	MLT/TR	Sd axes 3 et 7, vue d'ensemble du trottoir est avec sablière US 1343
23/07/2014	1280	MLT/TR	Sd axes 3 et 7, vue d'ensemble du trottoir est avec sablière US 1343
23/07/2014	1281	MLT/TR	Sd axes 3 et 7, vue d'ensemble du trottoir est avec sablière US 1343
23/07/2014	1282	MLT/TR	Sd axes 3 et 7, vue d'ensemble du trottoir est avec sablière US 1343
23/07/2014	1283	MLT/TR	Sd axes 3 et 7, vue d'ensemble du trottoir est avec sablière US 1343
23/07/2014	1284	MLT/TR	Sd axes 3 et 7, vue d'ensemble du trottoir est avec sablière US 1343
23/07/2014	1285	MLT/TR	Sd axes 3 et 7, vue d'ensemble du trottoir est avec sablière US 1343
23/07/2014	1286	MLT/TR	Sd axes 3 et 7, détail du négatif de cloison US 1344 de la sablière US 1361
23/07/2014	1287	MLT/TR	Sd axes 3 et 7, détail du négatif de cloison US 1344 de la sablière US 1361
23/07/2014	1288	MLT/TR	Sd axes 3 et 7, détail du négatif de cloison US 1344 de la sablière US 1361
23/07/2014	1289	MLT	Sd axes 3 et 7, détail du négatif de cloison US 1344 de la sablière US 1361
23/07/2014	1290	MLT	Sd axes 3 et 7, détail du négatif de cloison US 1344 de la sablière US 1361
23/07/2014	1291	MLT	Sd axes 3 et 7, détail du négatif de cloison US 1344 de la sablière US 1361
23/07/2014	1292	SLB	Paroi Ouest du creusement 1331 mise au jour après fouille du niveau sableux 1355 (vue vers le sud)
23/07/2014	1293	SLB	Paroi Ouest du creusement 1331 mise au jour après fouille du niveau sableux 1355 (vue vers le sud)
23/07/2014	1294	SLB	Paroi Ouest du creusement 1331 mise au jour après fouille du niveau sableux 1355 (vue vers le sud)
23/07/2014	1295	SLB	Coupe n°15 vue vers le N : creusement 1331 après fouille de 1355 (O) et 1330 (E)
23/07/2014	1296	SLB	Coupe n°15 vue vers le N : creusement 1331 après fouille de 1355 (O) et 1330 (E)
23/07/2014	1297	SLB	Coupe n°12 vue vers le S : creusement 1331 après fouille de 1355 (O) et 1330 (E)
23/07/2014	1298	SLB	Coupe n°12 vue vers le S : creusement 1331 après fouille de 1355 (O) et 1330 (E)
23/07/2014	1299	FM	Négatif de la sablière 1328
23/07/2014	1300	FM	Négatif de la sablière 1328
23/07/2014	1301	FM	Négatif de la sablière 1328
23/07/2014	1302	FM	Trous de piquets 1335 et 1336
23/07/2014	1303	FM	Trous de piquets 1335 et 1336
23/07/2014	1304	JC	Vue du cailloutis de voirie 1354 et du niveau de trottoir 1338, vers le sud
23/07/2014	1305	JC	Vue du cailloutis de voirie 1354 et du niveau de trottoir 1338, vers le sud-ouest
23/07/2014	1306	RB	Cailloutis 1347 et 1348 et 1346
23/07/2014	1307	RB	Extrémité tranchée du sondage 2 de 2012
23/07/2014	1308	RB	Extrémité tranchée du sondage 2 de 2012
23/07/2014	1309	RB	Tranchée de fondation 1351 du mur 1350
23/07/2014	1310	RB	Détail cailloutis 1347
23/07/2014	1312	MLT	SD axes 3 et 7 : vue zénithale du sol US 1313
23/07/2014	1313	MLT	SD axes 3 et 7 : vue zénithale du sol US 1313
23/07/2014	1314	MLT	SD axes 3 et 7 : vue zénithale du sol US 1313
23/07/2014	1315	MLT	SD axes 3 et 7 : vue zénithale du sol US 1313
23/07/2014	1321	MLT	SD axes 3 et 7 : Détail sablière US 1343 avec effondrement du sol US 1303 à l'intérieur ?
23/07/2014	1322	JC	Vue du cailloutis de voirie 1354, du solin 1358, probable sablière 1359 et du niveau de trottoir 1360, vers le sud
23/07/2014	1323	JC	Vue du cailloutis de voirie 1354, du solin 1358, probable sablière 1359 et du niveau de trottoir 1360, vers le sud-ouest

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
23/07/2014	1324	JC	Vue du cailloutis de voirie 1354, du solin 1358, probable sablière 1359 et du niveau de trottoir 1360, vers l'est
23/07/2014	1325	JC	Vue du cailloutis de voirie 1354, du solin 1358, probable sablière 1359 et du niveau de trottoir 1360, vers le nord-est
23/07/2014	1326	JC	Vue zénithale du cailloutis de voirie 1354, du solin 1358, probable sablière 1359 et du niveau de trottoir 1360
23/07/2014	1327	FM	Sablière 1328 sans les dalles de schiste
23/07/2014	1328	FM	Sablière 1328 sans les dalles de schiste
23/07/2014	1329	JC	Vue du solin 1358, probable sablière 1359 et du niveau de trottoir 1360, vers l'est
23/07/2014	1330	JC	Vue du solin 1358, probable sablière 1359 et du niveau de trottoir 1360, vers l'ouest
23/07/2014	1331	SLB	Axes 13 et 9, niveau de circulation 1236 (sous 1298)
23/07/2014	1332	SLB	Axes 13 et 9, niveau de circulation 1236 (sous 1298)
23/07/2014	1333	SLB	Axes 13 et 9, niveau de circulation 1367 bordé par 1368 - 1369 (sous 1236)
23/07/2014	1334	SLB	Axes 13 et 9, niveau de circulation 1367 bordé par 1368 - 1369 (sous 1236)
23/07/2014	1335	FM	Assemblage 5 foyer 1186 depuis est
23/07/2014	1336	FM	Assemblage 5 foyer 1186 depuis est
24/07/2014	1337	RF	Assemblage 6, jonction US 1138 et 1156 depuis sud
24/07/2014	1338	RF	Assemblage 6, jonction US 1138 et 1156 depuis sud
24/07/2014	1339	RF	Assemblage 6, jonction US 1138 et 1156 depuis sud
24/07/2014	1340	SLB	Détail du cailloutis 1406 (identifié lors de la fouille de 1298)
24/07/2014	1341	SLB	Détail du cailloutis 1406 (identifié lors de la fouille de 1298)
24/07/2014	1342	SLB	Niveau de sol 1236 après fouille de 1406
24/07/2014	1343	SLB	Niveau de sol 1236 après fouille de 1406
24/07/2014	1344	SLB	Niveau de sol 1236 après fouille de 1406
24/07/2014	1345	SLB	Niveau de sol 1236 après fouille de 1406
24/07/2014	1346	SLB	Niveau de sol 1236 après fouille de 1406
24/07/2014	1347	JC	Vue d'ensemble de la sablière/parois 1378, du niveau de trottoir 1379 et du niveau de voirie 1354, vers le sud-ouest
24/07/2014	1348	JC	Vue d'ensemble de la sablière/parois 1378, du niveau de trottoir 1379 et du niveau de voirie 1354, vers le sud
24/07/2014	1349	JC	Vue d'ensemble de la sablière/parois 1378, du niveau de trottoir 1379 et du niveau de voirie 1354, vers le sud
24/07/2014	1350	JC	Vue d'ensemble de la sablière/parois 1378, du niveau de trottoir 1379 et du niveau de voirie 1354, vers l'ouest
24/07/2014	1351	JC	Vue d'ensemble de la sablière/parois 1378, du niveau de trottoir 1379 et du niveau de voirie 1354, vers le nord
24/07/2014	1352	JC	Vue d'ensemble de la sablière/parois 1378, du niveau de trottoir 1379 et du niveau de voirie 1354, vers l'est
24/07/2014	1353	TR	Sd axes 3 et 7, détail US 1417, 1416
24/07/2014	1354	TR	Sd axes 3 et 7, photo de détail US 1417, 1416
24/07/2014	1355	TR	Sd axes 3 et 7, détail US 1417, 1416
24/07/2014	1356	TR	Sd axes 3 et 7, détail aménagement 1372
24/07/2014	1357	TR	Sd axes 3 et 7, détail aménagement 1372
24/07/2014	1358	RF	Solin 1157 après enlèvement première assise coupant sol 1356 depuis est
24/07/2014	1359	RF	Solin 1157 après enlèvement première assise coupant sol 1356 depuis est
24/07/2014	1360	RF	Solin 1157 après enlèvement première assise coupant sol 1356 depuis est
24/07/2014	1361	RB	Non enregistrée
24/07/2014	1362	RB	Non enregistrée
24/07/2014	1363	RB	Non enregistrée
24/07/2014	1364	RB	Non enregistrée
24/07/2014	1365	SLB	Mise en évidence de la relation entre 1236 (niveau de sol charbonneux) et le comblement 1369 (jaune)
24/07/2014	1366	SLB	Mise en évidence de la relation entre 1236 (niveau de sol charbonneux) et le comblement 1369 (jaune)
24/07/2014	1367	SLB	Mise en évidence de la relation entre 1236 (niveau de sol charbonneux) et le comblement 1369 (jaune)

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
24/07/2014	1368	MLT/TR	Sd axes 3 et 7, photo de travail du trottoir, US 1366
24/07/2014	1369	MLT/TR	Sd axes 3 et 7, photo de travail du trottoir, US 1366
24/07/2014	1370	MLT/TR	Sd axes 3 et 7, photo de travail US 1376
24/07/2014	1371	MLT/TR	Sd axes 3 et 7, photo de travail US 1376
24/07/2014	1372	MLT/TR	Sd axes 3 et 7, photo de travail US 1376
24/07/2014	1373	MLT/TR	Sd axes 3 et 7, photo de travail du trottoir, US 1381
24/07/2014	1374	SLB	Mise en évidence de l'empiérement 1393 de la tranchée 1368 après première passe de fouille dans 1369 et de l'empreinte de planche 1396 de la tranchée 1398 (angle nord-est)
24/07/2014	1375	SLB	Mise en évidence de l'empiérement 1393 de la tranchée 1368 après première passe de fouille dans 1369 et de l'empreinte de planche 1396 de la tranchée 1398 (angle nord-est)
24/07/2014	1376	SLB	Mise en évidence de l'empiérement 1393 de la tranchée 1368 après première passe de fouille dans 1369 et de l'empreinte de planche 1396 de la tranchée 1398 (angle nord-est)
24/07/2014	1377	SLB	Détail de la coupe axe 13 avec les limites successives 1329 (nord) et 1398 (sud) et l'empreinte de planche 1396
24/07/2014	1378	SLB	Détail de la coupe axe 13 avec les limites successives 1329 (nord) et 1398 (sud) et l'empreinte de planche 1396
24/07/2014	1379	SLB	Détail de la coupe axe 13 avec les limites successives 1329 (nord) et 1398 (sud) et l'empreinte de planche 1396
24/07/2014	1380	FM	Niveau de sol 1382
24/07/2014	1381	FM	Niveau de sol 1382
24/07/2014	1384	ML	Vue du caniveau 1034 et coupe du comblement 1339
24/07/2014	1385	ML	Vue du caniveau 1034 et ornière 1374
24/07/2014	1386	ML	Détail extrémité sud de l'ornière 1374
24/07/2014	1388	ML	Vue d'ensemble de l'ornière 1374
24/07/2014	1389	ML	Détail relation voie / ornière 1374 / creusement du caniveau 1034
24/07/2014	1390	RB	US 1347 en cours de fouille (après enlèvement du cailloutis central)
24/07/2014	1391	RB	US 1347 en cours de fouille (après enlèvement du cailloutis central)
24/07/2014	1392	RB	US 1347 en cours de fouille (après enlèvement du cailloutis central)
24/07/2014	1395	SLB	Niveau de sol 1367 et mise au jour de la paroi orientale de la tranchée 1368 (blocs 1393) après fouille de 1236
24/07/2014	1396	SLB	Niveau de sol 1367 et mise au jour de la paroi orientale de la tranchée 1368 (blocs 1393) après fouille de 1236
24/07/2014	1397	SLB	Niveau de sol 1367 et mise au jour de la paroi orientale de la tranchée 1368 (blocs 1393) après fouille de 1236
24/07/2014	1398	SLB	Niveau de sol 1367 et mise au jour de la paroi orientale de la tranchée 1368 (blocs 1393) après fouille de 1236
24/07/2014	1402	JC	Vue d'ensemble de la sablière 1378 et du comblement 1385 de la sablière 1386 et du niveau de sol 1379, niveau 1354, vers l'ouest
24/07/2014	1403	JC	Vue d'ensemble de la sablière 1378 et du comblement 1385 de la sablière 1386 et du niveau de sol 1379, niveau 1354, vers l'ouest
24/07/2014	1404	JC	Vue zénithale de détail du comblement 1385 de la sablière 1386
24/07/2014	1405	JC	Vue d'ensemble de la sablière 1378 et du comblement 1385 de la sablière 1386 et du niveau de sol 1384 au nord et 1391 au sud, niveau de 1354, vers l'est
24/07/2014	1406	JC	Vue de la coupe sud, axe 27
24/07/2014	1407	JC	Vue de la coupe nord, axe 28
24/07/2014	1408	JC	Vue de la coupe nord, axe 28
24/07/2014	1409	JC	Vue de la coupe est, axe 13
24/07/2014	1410	JC	Vue oblique de la sablière 1378 et de la sablière 1386 et du niveau de sol 1384 au nord et 1391 au sud, niveau 1354, vers l'est
24/07/2014	1411	JC	Vue oblique de la sablière 1378 et de la sablière 1386 et du niveau de sol 1384 au nord et 1391 au sud, niveau 1354, vers le nord
24/07/2014	1412	JC	Vue oblique de la sablière 1378 et de la sablière 1386 et du niveau de sol 1384 au nord et 1391 au sud, niveau 1354, vers l'ouest

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
24/07/2014	1413	JC	Vue oblique de la sablière 1378 et de la sablière 1386 et du niveau de sol 1384 au nord et 1391 au sud, niveau 1354, vers le sud-ouest
24/07/2014	1414	JC	Vue oblique de la sablière 1378 et de la sablière 1386 et du niveau de sol 1384 au nord et 1391 au sud, niveau 1354, vers le sud
24/07/2014	1415	JC	Vue oblique de la sablière 1378 et de la sablière 1386 et du niveau de sol 1384 au nord et 1391 au sud, niveau 1354, vers le sud-est
24/07/2014	1417	MLT/TR	Sd axes 3 et 7, photo de travail du trottoir, us 1373
24/07/2014	1418	MLT/TR	Sd axes 3 et 7, photo de travail du trottoir, us 1373
24/07/2014	1420	MLT/TR	Sd axes 3 et 7, photo de détail sablière 1408
24/07/2014	1421	RB	Sol 1389 et us 1390
24/07/2014	1422	RB	US 1389 coupée par la tranchée de fondation 1392
24/07/2014	1423	RB	Sol 1389 et us 1390
24/07/2014	1425	RF	Détail US 1388 à l'angle nord-est des sols 1138 et 1156
24/07/2014	1426	RF	Détail US 1388 à l'angle nord
24/07/2014	1427	RF	Détail US 1388 à l'angle nord
24/07/2014	1428	SLB	Paroi 1368 entièrement vidée (blocs 1393)
24/07/2014	1429	SLB	Paroi 1368 entièrement vidée (blocs 1393)
24/07/2014	1430	RF	Sol 1238 contenu au nord par la sablière 1217
24/07/2014	1431	RF	Sol 1238 contenu au nord par la sablière 1217
25/07/2014	1432	TR	Sd axes 3 et 7 photo de détail de la sablière US 1421
25/07/2014	1433	TR	Sd axes 3 et 7 photo de détail de la sablière US 1421
25/07/2014	1434	TR	Sd axes 3 et 7 photo de détail de la sablière US 1421
25/07/2014	1435	TR	Sd axes 3 et 7 photo de détail de la sablière US 1421
25/07/2014	1436	RF	Solin 1158 coupant sol 1356 depuis sud
25/07/2014	1437	RF	Solin 1158 coupant sol 1356 depuis sud
25/07/2014	1438	RF	Solin 1158 coupant sol 1356 depuis sud
25/07/2014	1439	RF	Solins 1157 et 1158 coupant sol 1156 depuis est
25/07/2014	1440	RF	Solins 1157 et 1158 coupant sol 1156 depuis est
25/07/2014	1441	SLB	Niveau de sol 1400 (apparition du TP 1395)
25/07/2014	1442	SLB	Niveau de sol 1400 (apparition du TP 1395)
25/07/2014	1443	SLB	Niveau de sol 1400 (apparition du TP 1395)
25/07/2014	1444	SLB	Niveau de sol 1400 (apparition du TP 1395)
25/07/2014	1445	SLB	Niveau de sol 1400 (apparition du TP 1395)
25/07/2014	1446	SLB	Niveau de sol 1400 (apparition du TP 1395)
25/07/2014	1447	SLB	Niveau de sol 1400 (apparition du TP 1395)
25/07/2014	1448	SLB	Niveau de sol 1400 (apparition du TP 1395)
25/07/2014	1449	SLB	TP 1395 fouillé dans 1400
25/07/2014	1450	SLB	TP 1395 fouillé dans 1400
25/07/2014	1451	TR	Sd axes 3 et 7 photo de détail de la sablière US 1405
25/07/2014	1452	TR	Sd axes 3 et 7 photo de détail de la sablière US 1405
25/07/2014	1453	TR	Sd axes 3 et 7 photo de détail de la sablière US 1405
25/07/2014	1454	FM	Us 1401
25/07/2014	1455	JC	Vue en plan des US 1403 et 1404 vers l'est
25/07/2014	1456	JC	Vue en plan des US 1403 et 1404 vers l'est vers le nord-est
25/07/2014	1457	JC	Vue en plan des US 1403 et 1404 vers l'est vers le sud-ouest
25/07/2014	1458	JC	Coupe axe 13
25/07/2014	1459	JC	Coupe axe 13
25/07/2014	1460	JC	Coupe axe 13
25/07/2014	1461	JC	Coupe axe 13
25/07/2014	1462	JC	Coupe axe 13
25/07/2014	1463	JC	Coupe axe 13
25/07/2014	1464	JC	Coupe axe 13
25/07/2014	1465	JC	Coupe axe 13
25/07/2014	1466	JC	Coupe axe 13
25/07/2014	1467	JC	Coupe axe 13
25/07/2014	1468	JC	Coupe axe 13
25/07/2014	1469	JC	Coupe axe 13
25/07/2014	1470	JC	Coupe axe 13
25/07/2014	1471	JC	Coupe axe 13
25/07/2014	1472	JC	Coupe axe 27
25/07/2014	1473	JC	Coupe axe 27

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
25/07/2014	1474	JC	Coupe axe 27
25/07/2014	1475	RF	Limite 1440, solin 1158 et sols 1356 et 1457 depuis sud
25/07/2014	1476	RF	Limite 1440, solin 1158 et sols 1356 et 1457 depuis sud
25/07/2014	1477	RF	Limite 1440, solin 1158 et sols 1356 et 1457 depuis nord-est
25/07/2014	1478	RF	Limite 1440, solin 1158 et sols 1356 et 1457 depuis nord-est
25/07/2014	1479	TR	Sd axes 3 et 7, photo en plan de la zone du trottoir, US 1415
25/07/2014	1480	TR	Sd axes 3 et 7, photo en plan de la zone du trottoir, US 1415
25/07/2014	1481	TR	Sd axes 3 et 7, photo en plan de la zone du trottoir, US 1415
25/07/2014	1482	TR	Sd axes 3 et 7, photo en plan de la zone du trottoir, US 1415
25/07/2014	1483	TR	Sd axes 3 et 7, photo en plan de la zone du trottoir, US 1415
25/07/2014	1484	TR	Sd axes 3 et 7, photo en plan de la zone du trottoir, US 1415
25/07/2014	1485	TR	Sd axes 3 et 7, photo en plan de la zone du trottoir, US 1415
25/07/2014	1486	SLB	Niveau de sol 1414 et mise en évidence du niveau 1399
25/07/2014	1489	SLB	Niveau de sol 1414 et mise en évidence du niveau 1399
25/07/2014	1490	RF	Limite 1440, solin 1158 et sols 1356 et 1324 depuis sud
25/07/2014	1491	RF	Limite 1440, solin 1158 et sols 1356 et 1324 depuis sud
25/07/2014	1492	RF	Sablières 1217 et 1411, TP 1412 depuis est
25/07/2014	1493	RF	Sablières 1217 et 1411, TP 1412 depuis est
25/07/2014	1494	SLB	Niveau d'occupation 1422 (argileux vert et rubéfaction)
25/07/2014	1495	SLB	Niveau d'occupation 1422 (argileux vert et rubéfaction)
25/07/2014	1496	SLB	Niveau d'occupation 1422 (argileux vert et rubéfaction)
25/07/2014	1497	SLB	Niveau d'occupation 1422 (argileux vert et rubéfaction)
28/07/2014	1498	SLB	Niveau d'occupation 1422 (argileux vert et rubéfaction) au contact de 1399
28/07/2014	1499	SLB	Niveau d'occupation 1422 (argileux vert et rubéfaction) au contact de 1399
28/07/2014	1500	JC	Coupe axe 27
28/07/2014	1501	JC	Coupe axe 27
28/07/2014	1502	JC	Coupe axe 27
28/07/2014	1503	JC	Coupe axe 27
28/07/2014	1504	JC	Coupe axe 27
28/07/2014	1505	JC	Coupe axe 27
28/07/2014	1506	JC	Coupe axe 13
28/07/2014	1507	JC	Coupe axe 13
28/07/2014	1508	JC	Coupe axe 13
28/07/2014	1509	JC	Coupe axe 13
28/07/2014	1510	JC	Coupe axe 13
28/07/2014	1511	JC	Coupe axe 13
28/07/2014	1512	JC	Coupe axe 28
28/07/2014	1513	JC	Coupe axe 28
28/07/2014	1514	JC	Coupe axe 28
28/07/2014	1515	JC	Coupe axe 28
28/07/2014	1516	SLB	Coupe axe 15
28/07/2014	1517	SLB	Coupe axe 15
28/07/2014	1518	SLB	Coupe axe 15
28/07/2014	1519	SLB	Coupe axe 15
28/07/2014	1520	SLB	Coupe est axe 13
28/07/2014	1521	SLB	Coupe est axe 13
28/07/2014	1522	SLB	Coupe est axe 13
28/07/2014	1523	SLB	Coupe est axe 13
28/07/2014	1524	SLB	Coupe est axe 13
28/07/2014	1525	SLB	Coupe est axe 13
28/07/2014	1526	SLB	Coupe est axe 13
28/07/2014	1527	SLB	Coupe est axe 13
28/07/2014	1528	SLB	Coupe est axe 13
28/07/2014	1529	SLB	Coupe est axe 13
28/07/2014	1530	SLB	Coupe est axe 13
28/07/2014	1531	SLB	Coupe est axe 13
28/07/2014	1532	SLB	Limite 1430 dans le niveau 1399
28/07/2014	1534	SLB	Limite 1430 dans le niveau 1399
28/07/2014	1535	SLB	Limite 1430 dans le niveau 1399
28/07/2014	1536	MLT	Sd axes 3 et 7, zone du trottoir est : sablière 1432
28/07/2014	1537	MLT	Sd axes 3 et 7, zone du trottoir est : sablière 1432
28/07/2014	1538	ASP	Vue générale US 1315, 1340 et 1341, vue vers le sud

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
28/07/2014	1539	ASP	Vue générale US 1315, 1340 et 1341, vue vers le sud
28/07/2014	1540	ASP	Vue générale US 1315, 1340 et 1341, vue vers le nord
28/07/2014	1541	ASP	Vue générale US 1315, 1340 et 1341, vue vers le nord
28/07/2014	1542	ASP	US 1315, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'est
28/07/2014	1543	ASP	US 1315, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'est
28/07/2014	1544	ASP	US 1315, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'est
28/07/2014	1545	ASP	US 1315, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers l'ouest
28/07/2014	1550	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 dans le trottoir : creusement du fossé tardif 1131 dans les niveaux de trottoir, apparition de l'extrémité sud du solin 1250
28/07/2014	1551	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 dans le trottoir : creusement du fossé tardif 1131 dans les niveaux de trottoir, apparition de l'extrémité sud du solin 1250
28/07/2014	1552	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 dans le trottoir : creusement du fossé tardif 1131 dans les niveaux de trottoir, apparition de l'extrémité sud du solin 1250
28/07/2014	1553	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 dans le trottoir : creusement du fossé tardif 1131 dans les niveaux de trottoir, apparition de l'extrémité sud du solin 1250
28/07/2014	1554	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 dans le trottoir : creusement du fossé tardif 1131 dans les niveaux de trottoir, apparition de l'extrémité sud du solin 1250
28/07/2014	1555	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 dans le trottoir : creusement du fossé tardif 1131 dans les niveaux de trottoir, apparition de l'extrémité sud du solin 1250
28/07/2014	1556	TR	Axes 3 et 7 fossé 1583 coupant le sol 1428
28/07/2014	1557	TR	Axes 3 et 7 fossé 1583 coupant le sol 1428
28/07/2014	1558	TR	Axes 3 et 7 fossé 1583 coupant le sol 1428
28/07/2014	1559	TR	Axes 3 et 7 fossé 1583 coupant le sol 1428
28/07/2014	1560	TR	Axes 3 et 7 fossé 1583 coupant le sol 1428
28/07/2014	1561	TR	Axes 3 et 7 fossé 1583 coupant le sol 1428
28/07/2014	1562	TR	Axes 3 et 7 fossé 1583 coupant le sol 1428
28/07/2014	1563	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 dans le trottoir : mise en évidence du blocage 1220 du caniveau 1133 fouillé (vue vers le sud)
28/07/2014	1565	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 dans le trottoir : mise en évidence du blocage 1220 du caniveau 1133 fouillé (vue vers le sud)
28/07/2014	1566	JC	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 dans le trottoir : détail de l'extrémité sud du solin 1250 mis au jour après fouille de 1188 (vue vers le sud)
28/07/2014	1567	JC	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 dans le trottoir : détail de l'extrémité sud du solin 1250 mis au jour après fouille de 1188 (vue vers le sud)
28/07/2014	1568	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 dans le trottoir : caniveau 1133 fouillé (vue vers le sud)
28/07/2014	1569	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 dans le trottoir : caniveau 1133 fouillé (vue vers le sud)
28/07/2014	1570	ASP	Sablière 1435, côté est de la tranchée 1201, vue vers le sud
28/07/2014	1571	ASP	Détail sablière 1435, côté est de la tranchée 1201
28/07/2014	1572	FM	Coupe axe 29
28/07/2014	1573	FM	Coupe axe 29
28/07/2014	1574	FM	Coupe axe 29
28/07/2014	1575	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 : continuité du comblement 1299 (N - S) et jonction avec le comblement 1448 (paroi E - O 1447)
28/07/2014	1576	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 : continuité du comblement 1299 (N - S) et jonction avec le comblement 1448 (paroi E - O 1447)
28/07/2014	1577	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 : coupe axe 13 au niveau du creusement 1445 (comblé par 1446 puis par niveaux de trottoir)
28/07/2014	1578	MLT	Sd axes 3 et 7, photo de détail de l'us 1304
29/07/2014	1579	MLT	Sd axes 3/7 - zone trottoir est : sablière 1450 fouillée

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
29/07/2014	1580	MLT	Sd axes 3/7 - zone trottoir est : sablière 1450 fouillée
29/07/2014	1581	MM	Mur 1006 et US 1015, vue du sud
29/07/2014	1582	MM	Mur 1006 et US 1015, vue de l'ouest
29/07/2014	1583	MM	Mur 1006 et US 1015 et 1452, vue du nord-est
29/07/2014	1584	MM	Mur 1006 et US 1015 et 1452, vue du nord
29/07/2014	1585	MM	Mur 1006 et US 1015 et 1452, vue du nord
29/07/2014	1586	MM	Coupe 26
29/07/2014	1587	MM	Murs 1349 et 1350
29/07/2014	1588	MM	Murs 1349 et 1350 et coupe 26
29/07/2014	1595	FM	Contact entre sol 1176 et remblai 1100
29/07/2014	1596	FM	Contact entre sol 1176 et remblai 1100
29/07/2014	1597	FM	Contact entre sol 1176 et remblai 1100
29/07/2014	1598	SLB	Fouille de la berme entre axes 27 et 15 : mise en évidence de la dépression 1447 (bordée de 1308 au N et 1486 au S) et du creusement 1300 (sur 1355)
29/07/2014	1599	SLB	Fouille de la berme entre axes 27 et 15 : mise en évidence de la dépression 1447 (bordée de 1308 au N et 1486 au S) et du creusement 1300 (sur 1355)
29/07/2014	1600	SLB	Fouille de la berme entre axes 27 et 15 : mise en évidence de la dépression 1447 (bordée de 1308 au N et 1486 au S) et du creusement 1300 (sur 1355)
29/07/2014	1601	SLB	Fouille de la berme entre axes 27 et 15 : mise en évidence de la dépression 1447 (bordée de 1308 au N et 1486 au S) et du creusement 1300 (sur 1355)
29/07/2014	1602	ASP	Sablière 1435 fouillée, côté est de la tranchée 1201, vue vers le sud
29/07/2014	1603	ASP	Sablière 1435 fouillée, côté est de la tranchée 1201, vue vers le sud
29/07/2014	1604	ASP	Sablière 1435, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers le nord
29/07/2014	1605	ASP	Sablière 1435, côté ouest de la tranchée, vue vers le nord
29/07/2014	1606	SODS	Voie nord-sud axe 3
29/07/2014	1607	SODS	Voie nord-sud axe 3
29/07/2014	1608	SLB	Fouille de la berme entre axes 27 et 15 : Creusement 1331 (partie O) après fouille de 1355 et première passe de fouille de la limite 1484, apparaissant dans 1310
29/07/2014	1610	SLB	Fouille de la berme entre axes 27 et 15 : Creusement 1331 (partie O) après fouille de 1355 et première passe de fouille de la limite 1484, apparaissant dans 1310
29/07/2014	1611	SLB	Fouille de la berme entre axes 27 et 15 : Creusement 1331 (partie O) après fouille de 1355 et première passe de fouille de la limite 1484, apparaissant dans 1310
29/07/2014	1613	TR	Sd Axes 3/7 : US 1455
29/07/2014	1614	TR	Sd Axes 3/7 : US 1455
29/07/2014	1615	TR	Sd Axes 3/7 : US 1455
29/07/2014	1616	TR	Sd Axes 3/7 : US 1455
29/07/2014	1617	TR	Sd Axes 3/7 : US 1455
29/07/2014	1618	MLT	Sd axes 3/7 - zone trottoir est : sol US 1454 et recharge US 1463
29/07/2014	1619	MLT	Sd axes 3/7 - zone trottoir est : sol US 1454 et recharge US 1463
29/07/2014	1620	TR	Sd axes 3/7 - zone trottoir est : sol US 1454 et US 1455
29/07/2014	1621	TR	Sd axes 3/7 - zone trottoir est : sol US 1454 et US 1455
29/07/2014	1622	TR	Sd axes 3/7 - zone trottoir est : sol US 1454 et US 1455
29/07/2014	1624	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 : limite 1484 bien délimitée et apparition de la limite 1320 (vers le nord)
29/07/2014	1625	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 : limite 1484 bien délimitée et apparition de la limite 1320 (vers le nord)
29/07/2014	1627	MM	US 1015
29/07/2014	1628	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 : limite 1484 fouillée (vers le nord)
29/07/2014	1629	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 : limite 1484 fouillée (vers le nord)
29/07/2014	1630	RF	Limite 1440 coupant sol 1324 et 1356 depuis nord
29/07/2014	1630	RF	Limite 1440 coupant sol 1324 et 1356 depuis nord

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
29/07/2014	1634	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 : fouille de la limite 1320 jusqu'à l'empierrement
29/07/2014	1635	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 : fouille de la limite 1320 jusqu'à l'empierrement
29/07/2014	1636	FM	Remblai verdâtre Us 1379 entre axes 27 et 15
29/07/2014	1637	FM	Remblai verdâtre Us 1379 entre axes 27 et 15
29/07/2014	1638	FM	Remblai verdâtre Us 1379 entre axes 27 et 15
29/07/2014	1643	ASP	US 1460 et 1462, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'est
29/07/2014	1644	ASP	US 1460 et 1462, côté est de la tranchée 1201, vue vers l'est
29/07/2014	1647	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 : niveau de sol en gravier 1311
29/07/2014	1649	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 : niveau de sol en gravier 1311
29/07/2014	1650	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 : niveau de sol 1312
29/07/2014	1651	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 : niveau de sol 1312
29/07/2014	1652	SODS	US 1451, entre les axes 3 et 7, vue vers l'ouest. Au premier plan, creusement de la sablière 1424
29/07/2014	1653	SODS	US 1451, entre les axes 3 et 7, vue vers l'ouest. Au premier plan, creusement de la sablière 1424
29/07/2014	1654	RF	Détail en plan du sommet du creusement 1464 depuis est
29/07/2014	1655	RF	Détail en plan du sommet du creusement 1464 depuis est
29/07/2014	1656	RF	Détail en plan du sommet du creusement 1464 depuis est
29/07/2014	1657	RF	Détail en plan du sommet du creusement 1464 depuis sud est
29/07/2014	1658	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 : US 1484 visible dans le niveau de sol 1318
29/07/2014	1659	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 : US 1484 visible dans le niveau de sol 1318
29/07/2014	1660	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 : limite 1321 fouillée
29/07/2014	1661	MM	US 1458, vue du nord
29/07/2014	1662	MM	US 1458 et coupe 26, vue du nord
29/07/2014	1663	MM	US 1458 et coupe 26 et murs 1349, 1350, vue du nord
29/07/2014	1664	MM	US 1458, vue du nord
29/07/2014	1665	MM	US 1458, vue du nord
29/07/2014	1666	MLT	SD axes 3/7 - zone trottoir est : sol US 1455 et 1471
29/07/2014	1667	MLT	SD axes 3/7 - zone trottoir est : sol US 1455 et 1471
29/07/2014	1668	MLT	SD axes 3/7 - zone trottoir est : sol US 1455 et 1471
29/07/2014	1669	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 : apparition solin 1358 au contact du niveau de sol 1360 (E) et du niveau 1399
29/07/2014	1670	FM	Remblai verdâtre Us 1379
29/07/2014	1671	FM	Remblai verdâtre Us 1379
29/07/2014	1672	FM	Remblai verdâtre Us 1379
29/07/2014	1673	FM	Remblai verdâtre Us 1379
29/07/2014	1674	MM	TP 1467 et 1469, dans US 1458, vue depuis le nord
29/07/2014	1675	MM	TP 1467 et 1469, dans US 1458, vue depuis le nord
29/07/2014	1676	MM	TP 1467 dans US 1458 et coupe 26, vue depuis le nord
29/07/2014	1677	MM	TP 1469 dans US 1458, vue depuis le sud
30/07/2014	1678	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 : niveau de sol 1379 à la base du solin 1358
30/07/2014	1679	SLB	Fouille de la berme entre les axes 27 et 15 : niveau de sol 1379 à la base du solin 1358
30/07/2014	1681	SLB	Détail de la coupe axe 13 : limites successives 1398, 1447, 1329
30/07/2014	1682	SLB	Détail de la coupe axe 13 : limites successives 1398, 1447, 1329
30/07/2014	1683	SLB	Détail de la coupe axe 13 : limites successives 1398, 1447, 1329
30/07/2014	1684	SLB	Détail de la coupe axe 13 : limites successives 1398, 1447, 1329
30/07/2014	1685	SLB	Détail de la coupe axe 13 : limites successives 1398, 1447, 1329
30/07/2014	1686	SLB	Détail de la coupe axe 13 : limites successives 1398, 1447, 1329
30/07/2014	1687	ASP	Coupe axe 21
30/07/2014	1688	ASP	Coupe axe 21
30/07/2014	1689	ASP	Coupe axe 21
30/07/2014	1690	ASP	Coupe axe 21

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
30/07/2014	1691	ASP	Coupe sud axe 19
30/07/2014	1692	ASP	Coupe sud axe 19
30/07/2014	1693	ASP	Coupe sud axe 19
30/07/2014	1694	SODS	sd axes 3 et 7 ap enlèvement de l'us 1455: us 1472 et 1473
30/07/2014	1695	SODS	sd axes 3 et 7 ap enlèvement de l'us 1455: us 1472 et 1473
30/07/2014	1696	MLT	SD axes 3 et 7 : US 1475
30/07/2014	1697	MLT	SD axes 3 et 7 : US 1475
30/07/2014	1698	SLB	Axes 27 et 28, après fouille de 1399 = 1354 : Alignement de blocs 1403 bordé à l'E par 1404 (partie N) / limite 1430 bordée à l'E par 1422 et à l'O par 1491
30/07/2014	1699	SLB	Axes 27 et 28, après fouille de 1399 = 1354 : Alignement de blocs 1403 bordé à l'E par 1404 (partie N) / limite 1430 bordée à l'E par 1422 et à l'O par 1491
30/07/2014	1700	SLB	Axes 27 et 28, après fouille de 1399 = 1354 : Alignement de blocs 1403 bordé à l'E par 1404 (partie N) / limite 1430 bordée à l'E par 1422 et à l'O par 1491
30/07/2014	1701	SLB	Axes 27 et 28, après fouille de 1399 = 1354 : Alignement de blocs 1403 bordé à l'E par 1404 (partie N) / limite 1430 bordée à l'E par 1422 et à l'O par 1491
30/07/2014	1702	SLB	Axes 27 et 28, après fouille de 1399 = 1354 : Alignement de blocs 1403 bordé à l'E par 1404 (partie N) / limite 1430 bordée à l'E par 1422 et à l'O par 1491
30/07/2014	1703	SLB	Axes 27 et 28, après fouille de 1399 = 1354 : Alignement de blocs 1403 bordé à l'E par 1404 (partie N) / limite 1430 bordée à l'E par 1422 et à l'O par 1491
30/07/2014	1704	SLB	Axes 27 et 28, après fouille de 1399 = 1354 : Alignement de blocs 1403 bordé à l'E par 1404 (partie N) / limite 1430 bordée à l'E par 1422 et à l'O par 1491
30/07/2014	1705	SLB	Axes 27 et 28, après fouille de 1399 = 1354 : Alignement de blocs 1403 bordé à l'E par 1404 (partie N) / limite 1430 bordée à l'E par 1422 et à l'O par 1491
30/07/2014	1706	SLB	Détail de la coupe axe 13, derniers niveaux
30/07/2014	1707	SLB	Détail de la coupe axe 13, derniers niveaux
30/07/2014	1708	SLB	Détail de la coupe axe 13, derniers niveaux
30/07/2014	1709	ASP	Coupe axe 31
30/07/2014	1710	ASP	Coupe axe 32
30/07/2014	1711	ASP	Coupe axe 33
30/07/2014	1712	ASP	Coupe axe 34
30/07/2014	1713	ASP	Coupe axe 31, détail partie nord de la coupe
30/07/2014	1714	ASP	Coupe axe 31, détail partie sud de la coupe
30/07/2014	1715	RF	Creusement 1440 après fouille de 1459 depuis nord
30/07/2014	1716	RF	Creusement 1440 après fouille de 1459 depuis nord
30/07/2014	1717	RF	Creusement 1440 après fouille de 1459 depuis sud-est
30/07/2014	1718	RF	Creusement 1440 et solins 1157 et 1158 depuis sud, sols 1356 et 1357
30/07/2014	1719	RF	Creusement 1440 et solins 1157 et 1158 depuis sud, sols 1356 et 1357
30/07/2014	1720	RF	Creusement 1440 et solins 1157 et 1158 depuis nord sols 1356 et 1357
30/07/2014	1721	RF	Solin 1157 installé dans creusement 1464
30/07/2014	1722	RF	Solin 1157 installé dans creusement 1464
30/07/2014	1723	JC	Radier us 1478, cailloutis 1404, vers le sud
30/07/2014	1724	JC	Radier us 1478, cailloutis 1404, vers le sud
30/07/2014	1725	TR	us 1476, sd axes 3 et 7
30/07/2014	1726	FM	Coupe axe 32
30/07/2014	1727	FM	Coupe axe 32
30/07/2014	1728	FM	Coupe axe 32
30/07/2014	1729	FM	Coupe axe 32
30/07/2014	1730	FM	Coupe axe 32
30/07/2014	1731	FM	Coupe axe 32
30/07/2014	1732	MLT	SD axes 3 et 7 : après enlèvement de l'US 1472 : US 1480 et US 1481
30/07/2014	1733	MLT	SD axes 3 et 7 : après enlèvement de l'US 1472 : US 1480 et US 1481
30/07/2014	1734	MLT	SD axes 3 et 7 : après enlèvement de l'US 1472 : US 1480 et US 1481

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
30/07/2014	1735	MLT	SD axes 3 et 7 : après enlèvement de l'US 1472 : US 1480 et US 1481
30/07/2014	1737	TR	Vue générale US 1480 et US 1481
30/07/2014	1740	TR	Vue générale US 1480 et US 1481
30/07/2014	1743	SODS	Vue générale US 1480 et US 1481
30/07/2014	1749	TR	Vue générale US 1480 et US 1481 depuis l'est
30/07/2014	1752	SODS	Vue générale voie et aménagements latéraux entre axe 3 et 7. Partie 1/4
30/07/2014	1754	SODS	Vue générale voie et aménagements latéraux entre axe 3 et 7. Partie 2/4
30/07/2014	1756	SODS	Vue générale voie et aménagements latéraux entre axe 3 et 7. Partie 3/4
30/07/2014	1757	SODS	Vue générale voie et aménagements latéraux entre axe 3 et 7. Partie 4/4
31/07/2014	1760	SODS	Vue d'ensemble du sd axes 3 et 7
31/07/2014	1761	SODS	Vue d'ensemble du sd axes 3 et 7
31/07/2014	1762	SODS	Vue d'ensemble du sd axes 3 et 7
31/07/2014	1763	TR	Vue d'ensemble du sd axes 3 et 7
31/07/2014	1764	TR	Vue d'ensemble du sd axes 3 et 7
31/07/2014	1765	TR	Vue d'ensemble du sd axes 3 et 7
31/07/2014	1766	TR	Vue d'ensemble du sd axes 3 et 7
31/07/2014	1767	ASP	US 1496, 1497 et 1498, vue vers l'ouest
31/07/2014	1768	ASP	US 1496, 1497 et 1498, vue vers l'ouest
31/07/2014	1769	ASP	Détail US 1496, vue vers l'ouest
31/07/2014	1770	ASP	Détail US 1496, vue vers l'ouest
31/07/2014	1771	ASP	Coupe axe 19, côté est de la tranchée 1201, vue vers le sud
31/07/2014	1772	ASP	Coupe axe 19, côté est de la tranchée 1201, vue vers le sud
31/07/2014	1774	ASP	Coupe axe 19, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers le sud
31/07/2014	1775	ASP	Coupe axe 19, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers le sud
31/07/2014	1776	ASP	Coupe axe 21, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers le nord
31/07/2014	1777	ASP	Coupe axe 21, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers le nord
31/07/2014	1778	ASP	Coupe axe 21, côté est de la tranchée 1201, vue vers le nord
31/07/2014	1779	ASP	Coupe axe 21, côté est de la tranchée 1201, vue vers le nord
31/07/2014	1780	ASP	Coupe axe 21, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers le nord
31/07/2014	1781	ASP	Coupe axe 21, côté ouest de la tranchée 1201, vue vers le nord
31/07/2014	1785	FM	Assemblage 7 US 1403, clous 1, 2, 3, 8, 9 10
31/07/2014	1788	FM	Assemblage 7 US 1403, clous 3, 4, 5, 6, 7, 8
31/07/2014	1789	RF	Empreinte de sablière 1500 et sol 1292 depuis est
31/07/2014	1790	RF	Empreinte de sablière 1500 et sol 1292 depuis est
31/07/2014	1791	RF	Empreinte de sablière 1500 et sol 1292 depuis est
31/07/2014	1792	RF	Empreinte de sablière 1500 et sol 1292 et tranchée 1440 depuis sud-ouest
31/07/2014	1793	RF	Empreinte de sablière 1500 et sol 1292 depuis ouest
31/07/2014	1794	RF	sablière 1500 dans coupe sud axe 32
31/07/2014	1795	RF	sablière 1500 dans coupe sud axe 32
31/07/2014	1796	FM	Comblement sablière us 1502
31/07/2014	1797	FM	Comblement sablière us 1502
31/07/2014	1798	FM	Comblement sablière us 1502
31/07/2014	1799	FM	Comblement sablière us 1502
31/07/2014	1801	MLT	SD axes 3 et 7 : US 1504
31/07/2014	1802	MLT	SD axes 3 et 7 : US 1504
31/07/2014	1803	MLT	SD axes 3 et 7 : US 1504
31/07/2014	1804	MLT	SD axes 3 et 7 : US 1504
31/07/2014	1805	MLT	SD axes 3 et 7 : US 1504
31/07/2014	1806	MLT	SD axes 3 et 7 : US 1504
31/07/2014	1807	MLT	SD axes 3 et 7 : US 1504
31/07/2014	1808	MLT	SD axes 3 et 7 : US 1504
31/07/2014	1809	MLT	SD axes 3 et 7 : US 1504
31/07/2014	1810	ASP	US 1497 et 1498, vue vers l'ouest
31/07/2014	1811	ASP	US 1497 et 1498, vue vers l'ouest
01 08 2014	1812	RF	Détail coupe axe 33
01 08 2014	1813	RF	Détail coupe sud 33
01 08 2014	1814	RF	Détail coupe sud 33
01 08 2014	1815	RF	Détail coupe sud 33
01 08 2014	1816	RF	Détail coupe sud 33
01 08 2014	1817	RF	Détail coupe sud 33
01 08 2014	1818	RF	Détail coupe sud 33
01 08 2014	1819	RF	Détail coupe sud 33

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
01 08 2014	1820	RF	Détail coupe axe 11
01 08 2014	1821	RF	Détail coupe axe 11
01 08 2014	1822	RF	Détail coupe axe 11
01 08 2014	1823	RF	Détail coupe axe 11
01 08 2014	1824	RF	Détail coupe axe 11
01 08 2014	1825	RF	Détail coupe axe 11
01 08 2014	1826	RF	Détail coupe axe 35
01 08 2014	1827	RF	Détail coupe axe 35
01 08 2014	1828	RF	Sablière 1502 dans coupe axe 32 depuis ouest
01 08 2014	1829	RF	Sablière 1502 dans coupe axe 32 depuis ouest
01 08 2014	1830	RF	Sablière 1502 dans coupe axe 32 depuis ouest
01 08 2014	1831	RF	Vue générale du site depuis sud
01 08 2014	1832	RF	Vue générale du cardo depuis sud
01 08 2014	1833	RF	Vue générale du cardo depuis sud
01 08 2014	1834	RF	Vue générale du site depuis sud
01 08 2014	1835	RF	Vue du cardo depuis ouest
01 08 2014	1836	RF	Vue du site depuis ouest
01 08 2014	1837	RF	Vue de la portion nord du cardo depuis ouest
01 08 2014	1838	MLT	Coupe axe 7 partie à l'est du cardo vue depuis le sud
01 08 2014	1839	MLT	Détail coupe axe 7 partie à l'est du cardo vue depuis le sud
01 08 2014	1840	MLT	Détail coupe axe 7 partie à l'est du cardo vue depuis le sud
01 08 2014	1841	MLT	Coupe axe 34
01 08 2014	1842	MLT	Coupe axe 34
01 08 2014	1843	MLT	Vue de coupe du cardo axe 3
01 08 2014	1844	MLT	Détail coupe du cardo axe 3
01 08 2014	1845	MLT	Détail coupe du cardo axe 3
01 08 2014	1846	MLT	Vue de coupe du cardo axe 3
01 08 2014	1847	MLT	Vue de coupe du cardo axe 3
04 08 2014	1848	GJ	Vue ornière 1506
04 08 2014	1849	GJ	Vue ornière 1506
04 08 2014	1850	GJ	Vue ornière 1506
04 08 2014	1851	GJ	Vue ornière 1506
04 08 2014	1852	GJ	Vue ornière 1506
04 08 2014	1853	GJ	Vue ornière 1506
04 08 2014	1854	GJ	Vue ornière 1506
04 08 2014	1855	GJ	Vue ornière 1506
04 08 2014	1856	GJ	Vue ornière 1506
04 08 2014	1857	GJ	Vue ornière 1506
04 08 2014	1858	JC	Coupe axe 28 depuis sud-ouest
04 08 2014	1859	JC	Coupe axe 28 depuis sud
04 08 2014	1860	JC	Coupe axe 28 depuis sud
04 08 2014	1861	JC	Coupe axe 28 depuis sud-est
04 08 2014	1862	JC	Coupe axe 28 depuis sud-est
04 08 2014	1863	JC	Coupe axe 28 depuis sud
04 08 2014	1864	JC	Coupe axe 28 depuis sud-est
04 08 2014	1865	JC	Coupe axe 28 depuis sud-ouest
04 08 2014	1866	JC	Coupe axe 28 depuis sud-est
04 08 2014	1867	JC	Coupe axe 28 depuis sud
04 08 2014	1868	JC	Coupe axe 28 depuis sud-est
04 08 2014	1869	JC	Coupe axe 28 depuis sud
04 08 2014	1870	JC	Coupe axe 28 depuis sud-est
04 08 2014	1871	JC	Coupe axe 28 depuis sud
04 08 2014	1872	TR	SD axes 3 et 7 : TP US 1509
04 08 2014	1873	TR	SD axes 3 et 7 : TP US 1508
05/08/2014	1874	RF	Coupe axe 28 depuis sud
05/08/2014	1875	RF	Coupe axe 28 depuis sud
05/08/2014	1876	RF	Coupe axe 28 depuis sud-est
05/08/2014	1877	RF	Coupe axe 28 depuis sud-est
05/08/2014	1878	RF	Coupe axe 33 depuis nord
05/08/2014	1879	RF	Coupe axe 33 depuis nord
05/08/2014	1880	RF	Coupe cardo depuis nord
05/08/2014	1881	RF	Coupe cardo depuis nord

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
05/08/2014	1882	RF	Coupe cardo depuis nord-est
05/08/2014	1883	RF	Coupe cardo depuis nord-ouest
05/08/2014	1884	RF	Axe 25, caniveau 1034
05/08/2014	1885	RF	Axe 25, caniveau 1034
05/08/2014	1886	RF	Axe 25, caniveau 1034
05/08/2014	1887	RF	Axe 25, caniveau 1034
05/08/2014	1888	RF	Axe 25, caniveau 1034
05/08/2014	1889	RF	Axe 25, caniveau 1034
05/08/2014	1890	RF	Coupe axe 41
05/08/2014	1891	RF	Coupe axe 41
05/08/2014	1892	TR	Coupe axe 34
05/08/2014	1893	TR	Coupe axe 34
05/08/2014	1894	MLT	Coupe partielle axe 7 depuis sud
05/08/2014	1895	GJ	Coupe axe 25
05/08/2014	1896	GJ	Coupe axe 25
05/08/2014	1897	GJ	Coupe axe 25
05/08/2014	1898	GJ	Coupe axe 25
05/08/2014	1899	GJ	Coupe axe 25
05/08/2014	1900	GJ	Coupe axe 25
05/08/2014	1901	GJ	Vue SD axe 25
05/08/2014	1902	GJ	Vue SD axe 25
05/08/2014	1903	GJ	Vue SD axe 25
05/08/2014	1904	GJ	Vue SD axe 25
05/08/2014	1908	MLT	Solin 1158 coupé par mur 1027, tranchée 1440 et sol 1457 depuis sud
05/08/2014	1909	MLT	Creusements 1205 et 1201 coupant sol 1174, mur 1027 depuis sud
05/08/2014	1910	MLT	Creusements 1205 et 1201 coupant sol 1174, mur 1027 depuis sud
05/08/2014	1913	MLT	Creusements 1205 et 1201 coupant sol 1174, mur 1027 depuis sud
05/08/2014	1914	MLT	Solin 1040 et mur 1027 depuis ouest
05/08/2014	1916	MLT	Solins 1040, 1521 et 1522 depuis est
05/08/2014	1918	MLT	Solins 1040, 1521 et 1522 depuis est
05/08/2014	1919	MLT	Solins 1040, 1521 et 1522 depuis est
06/08/2014	1923	RF	Solin 1158, tranchée 1440 coupés par mur 1027 depuis sud-est
06/08/2014	1924	RF	Solin 1158, tranchée 1440, sol 1457 coupés par mur 1027 depuis sud-ouest
06/08/2014	1925	RF	Mur 1027, solin 1195 et solin 1050 depuis est
06/08/2014	1926	RF	Mur 1027, solin 1195 et solin 1050 depuis est
06/08/2014	1927	RF	Mur 1027, solin 1195 et solin 1050 depuis est
06/08/2014	1928	RF	Mur 1027, solin 1195 depuis est
06/08/2014	1929	RF	Mur 1027, solin 1195 depuis est
06/08/2014	1930	RF	Mur 1027, solin 1195 depuis est
06/08/2014	1931	RF	Mur 1027, solin 1195 avec amorce de 1158 depuis sud
06/08/2014	1932	RF	Mur 1027, solin 1195 avec amorce de 1158 depuis sud
06/08/2014	1937	RF	Assemblage 8 solin 1195 partie ouest
06/08/2014	1938	RF	Assemblage 8 solin 1195 partie ouest
06/08/2014	1939	RF	Assemblage 8 solin 1195 partie est
06/08/2014	1940	RF	Assemblage 8 solin 1195 partie est
06/08/2014	1941	RF	Sol de schiste 1456 sous 1174 et sur 1457 depuis sud
06/08/2014	1942	RF	Sol de schiste 1456 sous 1174 et sur 1457 depuis sud
06/08/2014	1943	RF	Sol de schiste 1456 sous 1174 et sur 1457 depuis sud
06/08/2014	1944	TR	photo de travail foyer us 1527
06/08/2014	1945	TR	photo de travail sablière 1343 en relation avec 1301
06/08/2014	1947	GJ	Coupe axe 41
06/08/2014	1948	GJ	Coupe axe 41
06/08/2014	1949	GJ	Coupe axe 41
06/08/2014	1950	GJ	Coupe axe 41
06/08/2014	1951	GJ	Extrémité sud coupe axe 1
06/08/2014	1952	GJ	Extrémité sud coupe axe 1
06/08/2014	1953	GJ	Extrémité sud coupe axe 1
06/08/2014	1954	GJ	Vue depuis ouest niveau circulation voie 1134 et caniveau 1034
06/08/2014	1955	GJ	Vue depuis ouest niveau circulation voie 1134 et caniveau 1034
06/08/2014	1956	GJ	Vue depuis sud niveau circulation voie 1134 et caniveau 1034
06/08/2014	1957	GJ	Vue depuis sud niveau circulation voie 1134 et caniveau 1034

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
06/08/2014	1958	GJ	Vue depuis sud niveau circulation voie 1134 et caniveau 1034
06/08/2014	1959	GJ	Vue depuis sud niveau circulation voie 1134 et caniveau 1034
06/08/2014	1960	TR	Décapage mini-pelle : sablière 1532 avec TP 1533 et 1525
06/08/2014	1961	TR	Décapage mini-pelle : sablière 1532 avec TP 1533 et 1525
06/08/2014	1962	TR	Décapage mini-pelle : sablière 1532 avec TP 1533 et 1525
06/08/2014	1964	TR	Décapage mini-pelle : sablière 1532 avec TP 1533 et 1525
06/08/2014	1965	TR	Décapage mini-pelle : sablière 1532 avec TP 1533 et 1525
06/08/2014	1966	TR	Décapage mini-pelle : TP 1525
06/08/2014	1967	TR	Décapage mini-pelle : TP 1533
06/08/2014	1968	TR	Décapage mini-pelle : TP 1526
06/08/2014	1969	TR	Décapage mini-pelle: sablière 1532 avec TP 1533 et 1525, vue du sud
06/08/2014	1970	TR	Décapage mini-pelle : sablière 1532 avec TP 1533 et 1525
07/08/2014	1971	JC	Annulé (faune dans 1536)
07/08/2014	1972	JC	Annulé (faune dans 1536)
07/08/2014	1973	JC	Annulé (faune dans 1536)
07/08/2014	1974	JC	Annulé (faune dans 1536)
07/08/2014	1975	JC	Annulé (faune dans 1536)
07/08/2014	1976	JC	Annulé (faune dans 1536)
07/08/2014	1977	JC	Annulé (faune dans 1536)
07/08/2014	1978	AB	Céramique type Besançon 1548 dans 1536
07/08/2014	1979	AB	Céramique type Besançon 1548 dans 1536
07/08/2014	1980	AB	Céramique type Besançon 1548 dans 1536
07/08/2014	1981	AB	Céramique type Besançon 1548 dans 1536
07/08/2014	1983	JC	Vue zénithale de la fosse 1541
07/08/2014	1984	JC	Vue zénithale de la fosse 1541
07/08/2014	1985	JC	Vue zénithale de la fosse 1541
07/08/2014	1986	TR	Vue de la fosse 1539
07/08/2014	1987	TR	Vue de la fosse 1539
07/08/2014	1988	AB	Vue du TP 1545
07/08/2014	1989	AB	Vue du TP 1545
07/08/2014	1990	AB	Vue du TP 1547
07/08/2014	1991	AB	Vue du TP 1547
07/08/2014	1992	AB	Vue de la fosse 1543
07/08/2014	1993	GJ	Coupe axe 41
07/08/2014	1994	GJ	Coupe axe 41
07/08/2014	1995	GJ	Coupe axe 41
07/08/2014	1996	GJ	Coupe axe 41
07/08/2014	1997	GJ	Coupe axe 41
07/08/2014	1998	GJ	Coupe axe 41
07/08/2014	1999	GJ	Vue depuis nord de la tranchée 1201 coupant mur 1050
07/08/2014	2000	GJ	Vue depuis nord de la tranchée 1201 coupant mur 1050
07/08/2014	2001	GJ	Vue depuis nord de la tranchée 1201 coupant mur 1050
08/08/2014	2002	JC	Coupe axe 2
08/08/2014	2003	JC	Coupe axe 2
08/08/2014	2004	JC	Coupe axe 2
08/08/2014	2005	JC	Coupe axe 2
08/08/2014	2006	JC	Coupe axe 2
08/08/2014	2007	JC	Coupe axe 2
08/08/2014	2008	JC	Coupe axe 2
08/08/2014	2009	JC	Coupe axe 2
08/08/2014	2010	JC	Coupe axe 2
08/08/2014	2011	JC	Coupe axe 2
08/08/2014	2012	RF	Caniveau 1034 coupant le mur 1564 et le remblai 1565
08/08/2014	2013	RF	Caniveau 1034 coupant le mur 1564 et le remblai 1565
08/08/2014	2014	RF	Caniveau 1034 coupant le mur 1564 et le remblai 1565
08/08/2014	2015	RF	Caniveau 1034 coupant le mur 1564 et le remblai 1565
08/08/2014	2016	RF	Caniveau 1034 coupant le mur 1564 et le remblai 1565
08/08/2014	2017	RF	Caniveau 1034 coupant le mur 1564 et le remblai 1565
08/08/2014	2018	RF	Caniveau 1034 coupant le mur 1564 et le remblai 1565
08/08/2014	2019	RF	Caniveau 1034 coupant le mur 1564 et le remblai 1565
08/08/2014	2020	RF	Axe 43 caniveau 1034 coupant la tranchée de mur volée 1567
08/08/2014	2021	RF	Axe 43 caniveau 1034 coupant la tranchée de mur volée 1567

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
08/08/2014	2022	RF	Axe 43 caniveau 1034 coupant la tranchée de mur volée 1567
08/08/2014	2023	RF	Coupe axe 43 partie est
08/08/2014	2024	RF	Coupe axe 43 partie est
08/08/2014	2025	RF	Coupe axe 43 partie est
08/08/2014	2026	RF	Coupe axe 43 partie centrale depuis nord est
11/08/2014	2027	JC	Vue de la paroi 1576 et du niveau de trottoir 1236
11/08/2014	2028	JC	Vue de la paroi 1576 et du niveau de trottoir 1236
11/08/2014	2030	GJ	Sous cardo, vue générale US 1592, creusement US 1581
11/08/2014	2031	GJ	Sous cardo, vue générale US 1592, creusement US 1581
11/08/2014	2032	GJ	Sous cardo, vue générale US 1592, creusement US 1581
11/08/2014	2034	MLT	Sous cardo, vue générale US 1592, creusement US 1581
11/08/2014	2035	MLT	Sous cardo, vue générale US 1592, creusement US 1581
11/08/2014	2036	MLT	Sous cardo, vue générale US 1592, creusement US 1581
12/08/2014	2037	MLT	Sous cardo, vue générale US 1592, creusement US 1581
12/08/2014	2038	MLT	Sous cardo, vue générale US 1592, creusement US 1581
12/08/2014	2039	MLT	Sous cardo, vue générale US 1592, creusement US 1581
12/08/2014	2040	MLT	Sous cardo, vue générale US 1592, creusement US 1581
12/08/2014	2041	MLT	Sous cardo, vue générale US 1592, creusement US 1581
12/08/2014	2042	MLT	Sous cardo, vue générale US 1592, creusement US 1581
12/08/2014	2043	MLT	Sous cardo, vue générale US 1592, creusement US 1581
12/08/2014	2044	MLT	Sous cardo, vue générale US 1592, creusement US 1581
12/08/2014	2045	MLT	Sous cardo, vue générale US 1592, creusement US 1581
12/08/2014	2046	MLT	Sous cardo, vue générale US 1592, creusement US 1581
12/08/2014	2047	MLT	Sous cardo, vue générale US 1592, creusement US 1581
12/08/2014	2048	MLT	Sous cardo, vue générale US 1592, creusement US 1581
12/08/2014	2049	MLT	Sous cardo, vue générale US 1592, creusement US 1581
12/08/2014	2052	JC	Coupe ouest du fossé US 1590, dans l'encaissant 1586
12/08/2014	2053	JC	Coupe ouest du fossé US 1590, dans l'encaissant 1586
12/08/2014	2054	JC	Coupe sud de la sablière US 1588, dans l'encaissant 1586
12/08/2014	2055	JC	Coupe sud de la sablière US 1588, dans l'encaissant 1586
12/08/2014	2056	JC	Vue du fossé 1583 et de l'US 1367 depuis sud-est
12/08/2014	2060	MLT	Détail creusement US 1581
12/08/2014	2061	MLT	Détail creusement US 1581
12/08/2014	2062	MLT	Détail creusement US 1581 coupe est
12/08/2014	2063	GJ	Vue en plan TP US 1599
12/08/2014	2064	GJ	Vue en coupe TP US 1599
12/08/2014	2065	MLT	Détail de l'aménagement US1607 le long de la limite est de l'US 1592
12/08/2014	2066	MLT	Détail de l'aménagement US1607 le long de la limite est de l'US 1592
12/08/2014	2067	MLT	US 1581 après fouille complète
12/08/2014	2068	MLT	US 1581 après fouille complète
12/08/2014	2069	MLT	US 1581 après fouille complète, coupe ouest
12/08/2014	2070	MLT	US 1581 après fouille complète, coupe ouest
12/08/2014	2071	MLT	US 1581 après fouille complète, coupe ouest
12/08/2014	2072	MLT	US 1581 après fouille complète, coupe est
12/08/2014	2073	MLT	US 1581 après fouille complète, coupe est
12/08/2014	2074	MLT	US 1581 après fouille complète, coupe est
12/08/2014	2075	MLT	Vue de l'US 1581, aménagement US 1606 et TP US 1607
12/08/2014	2076	MLT	Vue de l'US 1581, aménagement US 1606 et TP US 1607
12/08/2014	2077	MLT	Vue de l'US 1581, aménagement US 1606 et TP US 1607
12/08/2014	2078	MLT	Apparition sablière US 1627
12/08/2014	2079	JC	Coupe axe 2 depuis nord-ouest
12/08/2014	2080	JC	Coupe axe 2 depuis nord-ouest
12/08/2014	2081	JC	Mur 1050 dans coupe axe 2
12/08/2014	2082	JC	Mur 1050 dans coupe axe 2
12/08/2014	2083	JC	Coupe axes 2 et 19
12/08/2014	2084	JC	Mur 1050 dans coupe axe 2
12/08/2014	2085	JC	Coupe axes 2 et 19 depuis nord-est
12/08/2014	2086	JC	Mur 1050 dans coupe axe 2
12/08/2014	2087	JC	Coupe axe 2 depuis nord-ouest
12/08/2014	2088	JC	Détail trottoir coupe axe 2
12/08/2014	2089	JC	Coupes axes 19 et 30 depuis nord-est
12/08/2014	2090	RF	Coupe axe 19 partie ouest et mur 1050

DATE	N° CLICHE	AUTEUR	SUJET
12/08/2014	2091	RF	Coupe axe 19 partie ouest et mur 1050
12/08/2014	2092	RF	Coupe axe 19 partie ouest et mur 1050
13/08/2014	2094	TR	Sablières 1503 et 1558, creusement 1627
13/08/2014	2095	TR	Sablières 1503 et 1558, creusement 1627
13/08/2014	2096	TR	Sablières 1503 et 1558, creusement 1627
13/08/2014	2097	TR	Sablières 1503 et 1558, creusement 1627
13/08/2014	2098	TR	Sablières 1503 et 1558, creusement 1627
13/08/2014	2099	TR	Sablières 1503 et 1558, creusement 1627
13/08/2014	2100	MLT	Sablières 1503 et 1558, creusement 1627
13/08/2014	2101	MLT	Sablières 1503 et 1558, creusement 1627
13/08/2014	2102	MLT	Fosse 1615 coupant le fossé 1613 et le creusement 1627
13/08/2014	2103	MLT	Fosse 1615 coupant le fossé 1613 et le creusement 1627
13/08/2014	2104	MLT	Fosse 1615 coupant le fossé 1613 et le creusement 1627
13/08/2014	2105	MLT	Fosse 1615 coupant le fossé 1613 et le creusement 1627
13/08/2014	2107	RF	Axe 47 Coupe ouest du fossé 1622 et de son comblement 1621
13/08/2014	2108	RF	Axe 47 Coupe ouest du fossé 1622 et de son comblement 1621
13/08/2014	2109	RF	Axe 47 Coupe ouest du fossé 1622 et de son comblement 1621
13/08/2014	2110	RF	Axe 46 Coupe ouest du fossé 1622 et de son comblement 1621
13/08/2014	2111	RF	Axe 46 Coupe ouest du fossé 1622 et de son comblement 1621
13/08/2014	2112	RF	Axe 46 Coupe ouest du fossé 1622 et de son comblement 1621
13/08/2014	2113	RF	Axe 46 Coupe ouest du fossé 1622 et de son comblement 1621
13/08/2014	2114	RF	Axe 46 Coupe ouest du fossé 1622 et de son comblement 1621
13/08/2014	2115	RF	Axe 46 Coupe ouest du fossé 1622 et de son comblement 1621
13/08/2014	2116	RF	Axe 46 Coupe ouest du fossé 1622 et de son comblement 1621
13/08/2014	2117	RF	Axe 46 coupe ouest du fossé 1613
13/08/2014	2118	RF	Axe 46 coupe ouest du fossé 1613
13/08/2014	2119	RF	Axe 46 coupe ouest du fossé 1613
13/08/2014	2120	RF	Axe 46, détail coupe US 1627 et 1581
13/08/2014	2121	RF	Axe 46, détail coupe US 1627 et 1581
13/08/2014	2122	RF	Axe 46, détail coupe US 1627 et 1581
13/08/2014	2123	RF	Axe 46, détail coupe US 1627 et 1581
14/08/2014	2124	JC	Extrémité est du fossé 1622
14/08/2014	2125	JC	Extrémité est du fossé 1622
14/08/2014	2126	JC	Axe 49, coupe sud de l'extrémité du fossé 1622
14/08/2014	2127	JC	Axe 49, coupe sud de l'extrémité du fossé 1622
14/08/2014	2128	JC	Axe 49, coupe ouest du fossé 1622
14/08/2014	2129	JC	Axe 49, coupe sud de l'extrémité du fossé 1622
14/08/2014	2130	RF	Remplissage rayonnant du puits 1069
14/08/2014	2131	RF	Remplissage rayonnant du puits 1069
14/08/2014	2132	RF	Remplissage rayonnant du puits 1069
14/08/2014	2133	RF	Remplissage rayonnant du puits 1069

Chronologie

Antiquité romaine,
Epoque médiévale,
Temps modernes.

Sujets et thèmes

Bâtiment,
Voirie, Urbanisme
Maison, Foyer,
Fosse

Mobilier

Céramique,
Faune, Objet métallique,
Habillement, Monnaie
Verre.

L'intervention du 10-12 de la rue Saint-Louis fait suite au projet de construction d'une maison de la petite enfance par la ville de Rennes (35). Elle concerne deux thématiques principales : l'étude des séquences gallo-romaines et modernes à l'emplacement de la parcelle 0234 (volume 1 du RFO) et l'analyse et l'évolution d'un bâtiment en élévation, en l'occurrence une salle du jeu de paume, la salle du Pélican, construite au début du XVIIe siècle (parcelle 1130, volume 2 du RFO).

Les occupations antiques concernent la façade orientale d'un quartier proche du forum présumé de Condate et qui se développe à partir du milieu du Ier siècle, le long du cardo C3. Les premiers vestiges remontent toutefois à l'époque augustéenne (enclos ? et parcellaire). La mise en œuvre de la rue initiale est soignée et rigoureuse, tout en restant classique pour Rennes. Elle bénéficiera d'un entretien et de programmes de réfection continus jusqu'au milieu du IIIe siècle. Elle est d'abord longée à l'est par des architectures légères et modestes, occupant des superficies au sol très réduites (moins de 30 m²) et disposant de cours en retrait. L'hypothèse de boutiques, plusieurs fois reconstruites en respectant des limites foncières fortes, est une piste privilégiée. Au milieu du IIIe siècle, la physionomie du quartier change radicalement avec l'apparition de puissantes constructions utilisant massivement la pierre. Cette évolution s'accompagne d'une dernière grande réfection du cardo et s'intègre parfaitement dans l'histoire de Condate qui connaît une mutation importante à cette époque. L'ancien quartier commerçant acquiert alors probablement un caractère résidentiel prononcé. Le milieu du IVe siècle marque le retrait de l'occupation antique avec le démantèlement de ces grandes constructions. Par la suite, il faut attendre la fin de l'époque médiévale pour voir apparaître un nouvel axe de circulation. Celui-ci est ensuite scellé par des apports de terre au XVe siècle qui préfigurent les changements opérés à l'époque Moderne.